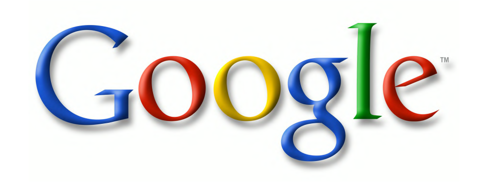
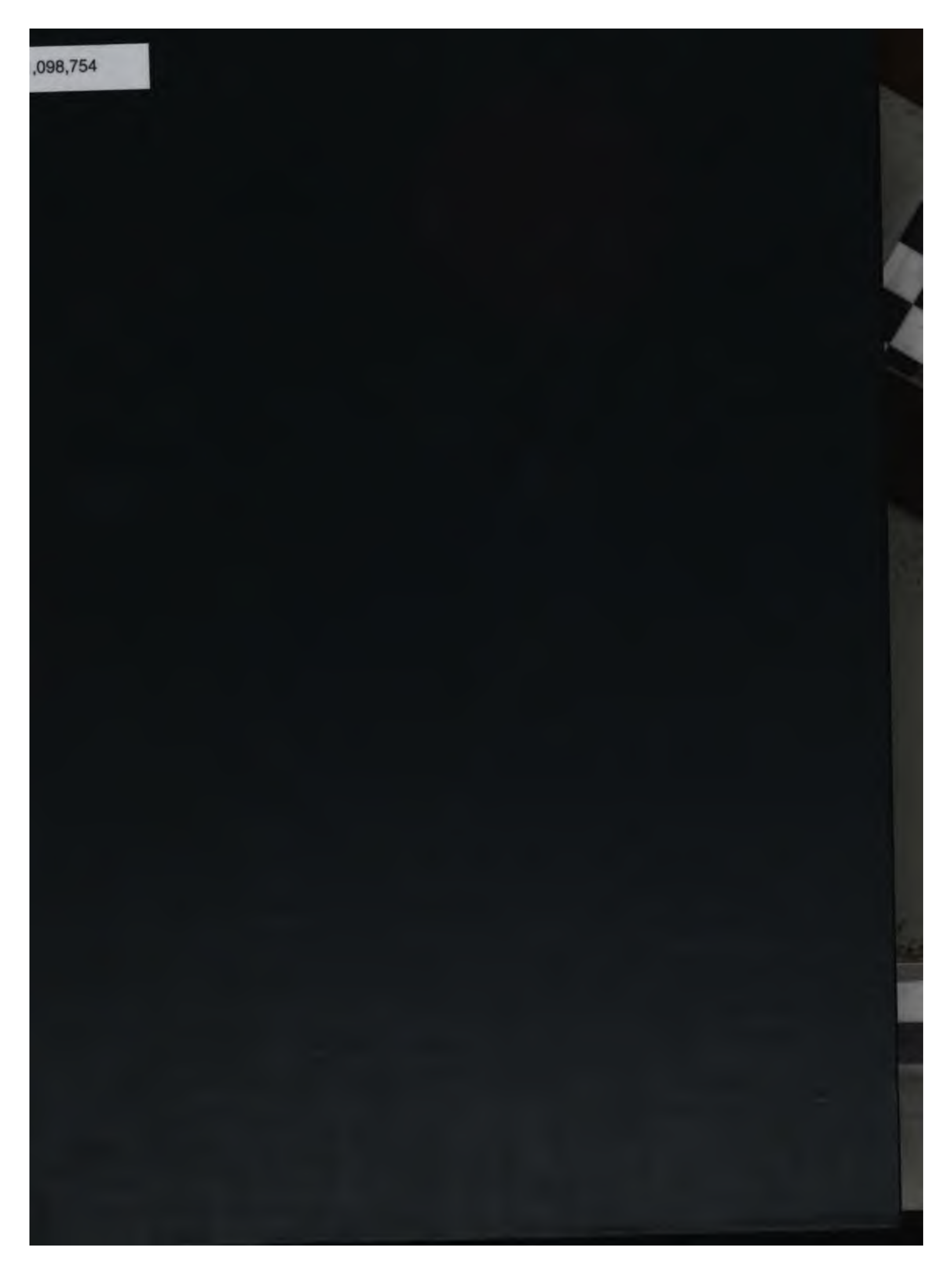

Google


,098,754


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, président.

(A)ssistants..

- M. Lebrun, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. Naudet, de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Giraud, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Claude Bernard, de l'Institut, Académie des sciences.
- M.

(A)uteurs....

- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Patin, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Vitet, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Littré, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Beulé, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Saint-Marc Girardin, de l'Institut, Académie française.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1872.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1872.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE en Italie au XIXe siècle, par Louis Ferri, ancien élève de l'école normale supérieure de Paris, professeur d'histoire de la philosophie à l'institut supérieur de Florence. — 2 vol. in-8° de 496 et 379 pages. Paris, 1869, chez Durand, rue Cujas, 9, et Didier, quai des Augustins, 35.

PREMIER ARTICLE.

Ce livre aurait mérité d'être connu plus tôt des lecteurs du *Journal des Savants* et du public en général; mais il est de ceux qui peuvent attendre et auxquels la nouveauté n'est pas nécessaire pour exciter l'intérêt. Un ouvrage de ce genre nous manquait depuis longtemps; car, si l'on ne peut pas dire, ainsi que M. Ferri le remarque avec raison, que les noms des principaux philosophes italiens de notre temps, ceux de Galluppi, de Rosmini, de Gioberti, de Mamiani, soient complétement ignorés en France, il est pourtant vrai que leurs systèmes n'y sont guère connus hors d'un cercle très-restreint, et nous ajouterons que, depuis la mort de M. Cousin, à qui aucune province de la république philosophique n'était restée indifférente, ce cercle d'élite paraît être encore plus concentré. Notre enseignement public, non-seulement celui des facultés, mais celui de nos lycées, a fait, pendant ces dernières années, une grande place à la philosophie allemande; l'étude de la philosophie italienne, bien plus rapprochée de la nôtre par sa langue et son génie propre, ne s'est guère étendue, si l'on excepte Vico, au delà

du XVIe et du XVIIe siècle. Cela n'est pas étonnant; car il aurait fallu lire toute une bibliothèque dans une langue que la mode a détrônée après l'avoir mise en crédit parmi nous. Les traductions, les abrégés nous manquaient, et surtout une histoire générale où chaque système, mis en rapport avec les systèmes qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi, pût être apprécié à la fois dans ses origines et dans ses résultats.

Cette lacune a été comblée par l'*Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIXe siècle*. Nul n'était plus propre que M. Louis Ferri à écrire un tel livre. Français par son éducation, puisqu'il a été élève de notre école normale, où il s'est attaché particulièrement à l'enseignement de M. Saisset [1]; Italien par son origine et par les fonctions élevées qu'il occupe aujourd'hui à Florence, il nous fait connaître les doctrines les plus savantes et les plus compliquées de son pays avec cette clarté qui passe généralement pour une des qualités dominantes du nôtre. A la clarté vient se joindre l'impartialité que l'école éclectique a fait entrer dans les habitudes des générations façonnées à sa méthode et imbues de ses principes.

S'il est inadmissible que notre manière de penser reste sans influence sur notre manière de vivre et soit absolument indépendante de notre éducation, il l'est également qu'un système qui a pris sur les esprits un véritable ascendant n'en ait aucun sur les actions et les sentiments du peuple au sein duquel il a pris naissance, et qu'à son tour il n'ait rien emprunté aux institutions de ce peuple, à son caractère, à son génie particulier, à ses préoccupations transitoires ou permanentes. C'est ce qu'ont compris tous les grands historiens de la philosophie lorsqu'ils ont cherché à mettre en lumière les rapports qui existent entre les idées spéculatives des nations les plus civilisées de la terre et leur développement social, politique et religieux. M. Ferri a été élevé à trop bonne école pour oublier ou méconnaître ce principe. Il l'applique en général avec beaucoup de justesse et de mesure à cette période de la philosophie italienne dans laquelle il lui a convenu de se renfermer.

L'*Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIXe siècle* se compose de cinq livres ou parties principales auxquelles sont assignés les objets suivants : Le premier, après nous avoir ramenés un peu en arrière et nous avoir offert une exposition des doctrines sensualistes ou purement expérimentales que l'Italie, en les mitigeant plus ou moins, empruntait à la philosophie française du XVIIIe siècle, nous initie à la doctrine déjà

[1] L'ouvrage est dédié à la mémoire de ce maître regretté.

beaucoup plus large et plus élevée et en même temps plus originale de Galluppi. Le second livre est consacré tout entier à Rosmini, le restaurateur de l'idéalisme dans la philosophie italienne, mais d'un idéalisme qui a plus de ressemblance avec celui de Platon qu'avec celui de Kant, d'un idéalisme qui affirme, au lieu de la mettre en doute, l'objectivité de la connaissance humaine. Gioberti, son rôle politique et son premier système philosophique, sa controverse avec Rosmini, et son école, forment la matière du troisième livre. Dans le quatrième, l'auteur nous présente une analyse non moins étendue et non moins approfondie de la philosophie de M. Mamiani, un de nos contemporains, un correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, poëte aussi bien que philosophe, homme d'État influent à une époque peu éloignée de nous. Dans le cinquième, enfin, il nous fait connaître le dernier système, ou, comme on dirait en parlant d'un artiste, la dernière manière de Gioberti et les efforts tentés après lui, ou de son vivant, pour faire fleurir sur le sol italien, soit le panthéisme hégélien, soit le criticisme de Kant, soit les théories absolutistes de de Bonald et de Maistre, soit le mysticisme, soit le positivisme, soit une restauration pure et simple de la scolastique. Nous allons essayer de donner une idée sommaire des intelligences et des doctrines si diverses que M. Ferri a fait entrer dans ce cadre.

La philosophie nous offre, en Italie, au XIX[e] siècle, un spectacle analogue à celui qu'elle nous présente en France. Elle est en grande partie née d'une réaction contre la philosophie française du XVIII[e] siècle, c'est-à-dire contre l'école sensualiste, telle que Condillac l'avait constituée sur des bases empruntées à Locke. Mais il est à remarquer que les philosophes italiens, en acceptant, pour ainsi dire, les yeux fermés, soit de Condillac, soit de Locke, soit de Charles Bonnet, les principes qui leur sont communs, s'efforcent d'en détourner ou d'en modifier les conséquences. C'est ainsi que Genovesi, le fondateur de l'économie politique en Italie, s'impose la tâche difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier la doctrine régnante avec celle de Descartes. Gioia, un autre économiste, l'associa aux idées de Bentham et en fit une application souvent heureuse à la statistique et à la justice distributive. La double origine de sa philosophie se montre particulièrement dans son *Traité du Mérite et des Récompenses*. Beccaria et Romagnosi se proposèrent de réformer, au profit de la justice et de l'humanité, le droit pénal et toutes les autres branches de la législation. On sait quelle influence exerça le premier par son *Traité des délits et des peines*. Le second, moins connu à l'étranger et surtout en France, exerça, dans son

propre pays, par ses nombreux ouvrages et par son rôle personnel, une action plus durable et plus profonde.

Mais Romagnosi n'est pas seulement un jurisconsulte, c'est un philosophe qui, sans rompre ouvertement avec la tradition philosophique du XVIIIe siècle, travaille à la réformer et à lui donner plus de portée. Pour lui les idées ne sont plus des sensations transformées. Il reconnaît dans l'intelligence une faculté distincte de la sensibilité, bien qu'elle n'en soit pas indépendante. Seulement, il n'a pas le courage de lui laisser son nom. Il l'appelle le sens *logique*, et lui donne pour fonction de fournir à notre esprit les notions générales ou les idées dont se forment nos jugements. Cette timide et indécise revendication des droits de la pensée, en éloignant Romagnosi de l'école de Condillac, le rapproche de celle de Kant, mais jusqu'à une certaine limite, devant laquelle s'arrête sa logique ou son courage. Si l'intelligence est un sens, il est évident qu'elle n'est qu'une faculté propre à l'homme, inhérente à sa constitution, et dont nous n'avons aucun motif d'affirmer la véracité absolue, la portée objective. Dès lors la nature des choses est inaccessible à notre esprit; nous l'apercevons, non telle qu'elle est en elle-même, mais telle qu'elle est pour nous; l'univers n'est plus pour l'homme qu'un phénomène idéal. Nous ne sommes pas même sûrs de sa durée, quoiqu'il nous soit impossible de ne pas affirmer la constance et la généralité des lois qui le gouvernent. En un mot, Romagnosi se trouve sur la pente de l'idéalisme subjectif. Mais il n'ose pas la descendre tout à fait. Par une inconséquence injustifiable, et, dans tous les cas, non justifiée, il soutient qu'il existe un accord parfait entre les lois de notre intelligence et celles de l'univers, c'est-à-dire entre le monde de la conscience, le monde subjectif, dont il nous est impossible, selon lui, de franchir les limites, et le monde objectif, qui est censé nous rester éternellement inconnu. Cet accord si gratuitement supposé entre deux sortes de lois que nous sommes hors d'état de comparer entre elles, voilà ce que Romagnosi nous présente comme le but et le fondement de la morale. De là découlent, selon lui, tout à la fois, nos idées de devoir et de droit, les conditions de notre bonheur et les principes de la vertu; car être vertueux, c'est faire ce qu'il y a de plus utile pour nous et pour les autres. Nous voilà bien plus près du système utilitaire de Bentham que de la morale austère de Kant.

A peine ébranlée par Romagnosi, l'école philosophique qui avait subjugué le XVIIIe siècle fut attaquée en Italie avec autant de force que de franchise, et avec un succès incontesté, par Galluppi. Ce n'est qu'en 1819, à l'âge de quarante-neuf ans, qu'il se fit connaître pour la pre-

mière fois comme philosophe et comme écrivain par les deux premiers volumes de son *Essai sur la critique de la connaissance*. L'ouvrage ne fut terminé qu'en 1832. Mais déjà tout l'effet que l'auteur pouvait désirer était produit par les deux premiers volumes. Ils avaient pris dans les écoles la place des *Éléments* de Gioia et de Genovesi et gagné l'esprit même des gens du monde, à plus forte raison avaient-ils excité l'attention de Rosmini et de Gioberti, qui renouvelaient alors avec éclat la philosophie italienne dans le nord de la péninsule, tandis que Galluppi s'efforçait de la régénérer dans le sud. A l'*Essai philosophique sur la critique de la connaissance* succédèrent bientôt les *Lettres sur les vicissitudes de la philosophie, depuis Descartes jusqu'à Kant*, et les *Éléments de philosophie*. Quelques années après, de 1832 à 1840, l'auteur, nommé professeur de logique et de métaphysique à l'Université de Naples, publiait ses leçons sur les deux sciences qu'il était chargé d'enseigner. Il les compléta par la *Philosophie de la volonté*, et était occupé à écrire une *Histoire de la philosophie*, il en avait même déjà fait paraître le premier volume, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux en 1846.

Galluppi s'est beaucoup inspiré de la *Critique de la raison pure*, qui, de 1821 à 1822, était traduite en italien par Mantovani. Il lui emprunte son langage, ses distinctions les plus importantes, la différence qu'il établit, à tous les degrés de la pensée, entre les éléments que l'esprit puise dans son propre fonds et ceux qu'il emprunte à l'expérience; mais il n'accepte pas au nom de l'idéalisme ses conclusions sceptiques. Il les combat, au contraire, après avoir combattu, par les principes d'où il les fait sortir, les doctrines de Locke, de Hume et de Condillac. Il soutient contre lui l'existence objective de l'âme, de Dieu et de la matière. L'âme, selon lui, le moi, est connu immédiatement par la conscience, la matière ou le monde extérieur par la perception des sens; car la sensation n'est pas un fait purement subjectif, entièrement renfermée dans les limites de la conscience; toute sensation se rapporte au dehors et suppose une existence distincte de nous. Enfin, par le raisonnement, nous nous élevons à la connaissance de Dieu, considéré comme la condition nécessaire, comme la condition suprême de l'âme, de la matière et de toute existence limitée et conditionnelle.

A la démonstration de ces vérités fondamentales Galluppi fait servir également l'observation psychologique et l'histoire de la philosophie, le témoignage de la conscience et celui des hommes qui ont fait de la conscience le sujet de leurs méditations et de leurs recherches. On voit que, si Galluppi s'est en partie formé à l'école de Kant, il n'a pas subi à

un moindre degré l'influence de M. Cousin, car ce sont les idées mêmes du fondateur de l'école éclectique que nous venons d'exposer. C'est aussi à M. Cousin que Galluppi emprunte la distinction de la connaissance primitive et de la connaissance réfléchie, la première où n'entre pas même un doute sur la valeur objective de nos facultés ou sur l'existence des choses que nous apercevons par elles, la seconde analytique, éloignée de son état naturel par le travail de l'homme, et où les éléments primitivement réunis sont volontairement séparés et opposés les uns aux autres.

Cependant, il faut le reconnaître, ce n'est que dans le champ de l'expérience que Galluppi reconnaît la valeur objective de nos connaissances ou l'existence réelle des objets que nous connaissons. Par le champ de l'expérience il faut entendre, lorsqu'on parle de lui, l'expérience de la conscience aussi bien que celle des sens. C'est même de la certitude de la conscience ou du sentiment indestructible et irrésistible que nous avons de notre existence personnelle, qu'il fait dépendre, à l'exemple de M. Cousin et de Maine de Biran, toute autre certitude. Mais, tout en admettant l'existence de Dieu, il soutient que nous ne pouvons rien savoir de l'universel et du nécessaire, « que tout ce qui « est universel et nécessaire est subjectif, » c'est-à-dire une pure conception, un pur idéal de notre raison. Évidemment c'est trop ou trop peu. Si nous ne savons rien, absolument rien de l'universel et du nécessaire, il nous est impossible d'affirmer l'existence de Dieu, même si nous ajoutons que nous ignorons ses attributs. Sans attributs, Dieu, pour nous, n'existe véritablement pas. Dans le cas, au contraire, où l'idée de Dieu répond à un être réel, pourquoi limiter nos connaissances à la sphère de l'expérience?

A part cette inconséquence, facile à expliquer chez un esprit qui n'a jamais su s'affranchir complétement de la domination de Kant, Galluppi a enseigné à son pays une philosophie saine et élevée, en y ajoutant une science jusque-là fort négligée en Italie comme en France, celle de l'histoire de la philosophie. Il a rendu à la raison, en la nommant par son nom et en la distinguant avec soin de la sensibilité, la place qui lui appartient dans notre vie intellectuelle et dans l'histoire générale de l'esprit humain. Enfin, dans un temps et dans un pays où régnait encore en souveraine la doctrine de l'intérêt bien entendu, et où l'honnête était confondu avec l'utile, il a enseigné le respect de la loi morale et a subordonné tous les motifs de nos actions à la règle suprême du devoir.

Le nom de Galluppi est resté très-respecté, mais il ne peut soutenir la comparaison avec le nom éclatant de Rosmini. Le premier nous re-

présente en quelque sorte l'idéalisme naissant, ou, pour être plus juste, envers le passé, renaissant en Italie et se dégageant avec peine, avec prudence, de la domination longtemps subie sans contrôle de l'école empirique. Le second c'est l'idéalisme, c'est la spéculation pure dans toute sa hardiesse et sa puissance. Né à Roveredo, dans le Tyrol italien, en 1797, d'une ancienne famille patricienne, élevé avec le plus grand soin par son père et par son oncle, tous les deux hommes d'esprit, de goût, de piété et de savoir, initié de bonne heure à la culture des arts aussi bien qu'à celle des lettres et des sciences, entré dans l'état ecclésiastique par une vocation irrésistible et devenu le fondateur d'un nouvel ordre religieux en même temps que d'une nouvelle philosophie, héritier d'un riche patrimoine, qu'il consacra entièrement, ainsi que sa vie, à la propagation de ses idées et de sa foi, patriote italien à sa façon et toujours prêt à répondre à l'appel de son pays lorsqu'il croit reconnaître sa voix, Rosmini Serbati n'est pas seulement un écrivain et un penseur, c'est un homme d'action et de caractère; ce n'est pas seulement un philosophe, c'est un apôtre qui veut régénérer l'Église par l'Église elle-même.

La philosophie, avec lui, reprend le caractère d'universalité que lui attribuaient les anciens; elle est à la fois la science et la sagesse, elle commande à nos actions comme à nos pensées. Considérée comme science, elle est nécessaire à toutes les autres, car c'est elle qui leur fournit leurs principes et leurs méthodes et qui les relie entre elles dans une synthèse supérieure. Ne reconnaissant d'autre autorité que celle de l'évidence et ne pouvant subsister que par la plus entière liberté de l'esprit, elle est cependant étroitement unie à la religion, puisqu'une vérité ne saurait en contredire une autre et qu'il nous est impossible de concevoir deux raisons qui se combattent et se détruisent, la raison divine et la raison humaine. A l'exemple de M. Cousin, dont il était le contemporain et avec lequel il était en relation, il pensait que la vraie philosophie est nécessairement d'accord avec la vraie théologie, et qu'il n'y a que la mauvaise philosophie et la mauvaise théologie qui se fassent la guerre.

On comprendra encore mieux, peut-être, l'idée que Rosmini se fait de la philosophie quand on saura que, pour lui, la philosophie est la science de l'être, et que l'être ne peut devenir l'objet d'une connaissance vraie que s'il est considéré sous le triple aspect de l'idéalité, de la réalité et de la moralité. Sans examiner ce que vaut cette définition en elle-même, on voit tout de suite quel savoir étendu et quelle variété de connaissances elle suppose. Elle oblige surtout celui qui l'accepte à

une étude approfondie de tous les systèmes de philosophie. Embrassant tous les problèmes, elle ne permet pas qu'on néglige et encore moins qu'on ignore les différentes façons dont ils ont pu être compris et résolus. Cette condition, qui lui est imposée par sa propre doctrine, Rosmini l'a parfaitement remplie. Aucun système important de l'antiquité ou des temps modernes, italien, français ou allemand, ne lui paraît étranger. Lui aussi, à l'exemple de Galluppi, que du reste il n'a connu qu'assez tard, il a beaucoup vécu avec Kant, mais sans lui sacrifier son indépendance. Il se sert de lui pour montrer le néant du sensualisme et du matérialisme; il le combat dès qu'il aperçoit les conséquences sceptiques de sa méthode et de ses principes. Il combat surtout les opinions qui régnaient alors en Italie, celles du P. Soave, de Gioia, de Romagnosi et de Mamiani lui-même, qui n'avait pas encore, à cette époque, trouvé sa véritable voie. Quant aux esprits dont il accepte ou subit à son insu l'ascendant, ce sont les Pères de l'Église, c'est Malebranche, dont la philosophie a conservé des partisans en Italie jusqu'au commencement du XIXe siècle, car le plus illustre d'entre eux, le cardinal Gerdil, n'est mort qu'en 1802. Mais nul autre philosophe n'a exercé sur Rosmini autant d'influence que Platon. Après l'avoir étudié pendant longtemps dans la traduction de Marsile Ficin, comprenant d'instinct combien ce langage était peu conforme à la mâle simplicité du génie antique, il n'eut point de repos qu'il ne fût parvenu à le comprendre dans le texte grec.

Rosmini, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ne voulait pas seulement régénérer la philosophie, il voulait réformer l'Église par elle-même et la société par l'Église. C'est à cette fin qu'il fonda, avec l'autorisation de Grégoire XVI, un nouvel ordre religieux, l'*Institut de la Charité*. Il y admit également des laïques et des ecclésiastiques, les premiers recevant le nom de *Frères*, et les seconds celui de *Prêtres de la Charité*. Aux uns et aux autres était proposé le même but : le perfectionnement de soi-même et la charité envers les autres. C'était unir ensemble l'esprit de l'Évangile et celui de la philosophie platonicienne, ou, pour mieux dire, de toutes les grandes philosophies de l'antiquité. La règle imposée par Rosmini à la nouvelle congrégation est parfaitement d'accord avec cette haute et généreuse pensée. Point de minutieuses pratiques comme celles qui sont en usage dans les autres communautés religieuses. Les frères et les prêtres de la charité doivent accomplir la tâche à laquelle ils se sont consacrés par le ministère religieux, par l'enseignement et par le soin des pauvres. Ils sont obligés de s'y préparer par l'étude, la science, la philosophie, le recueillement, la

méditation et la prière. Ils sont appelés, dans les intentions du fondateur, à former à la fois une école de philosophie, une association bienfaisante et une pépinière ecclésiastique capable de répondre aux besoins des temps nouveaux. La plus grande réserve leur est commandée en même temps que la plus grande ferveur. Il faut qu'ils évitent scrupuleusement d'être soupçonnés de ces vues dominatrices et ambitieuses qu'à tort ou à raison l'on a souvent reprochées à l'Église, et particulièrement à certaines congrégations monastiques.

Rien de plus opposé que ces maximes et ces préceptes à l'esprit et à la règle de la Société de Jésus. Aussi l'institut de la Charité était-il à peine né que les jésuites déployèrent toute leur activité et leur habileté proverbiale pour exciter contre lui la malveillance du pouvoir et la défiance des familles. Ils y réussirent si bien dans l'ancien royaume lombard-vénitien, que Rosmini et son ordre furent obligés de demander un asile au Piémont, un peu moins intolérant, un peu moins abandonné aux disciples de Loyola que les possessions italiennes de l'Autriche. Il est à remarquer cependant que, même après avoir été soustrait à cette persécution imméritée, l'institut de Rosmini n'a pas répondu aux espérances qu'on semblait être autorisé à fonder sur lui. La place qu'il a prise jusqu'ici dans les écoles italiennes et dans le clergé italien est honorable mais secondaire. Cet insuccès est-il dû uniquement, comme le suppose M. Ferri, à l'affaiblissement de l'esprit monastique? Nous ne le pensons pas, mais nous croyons qu'il s'explique en grande partie par la règle même de l'institut de la Charité. L'esprit monastique et l'esprit philosophique sont tellement différents l'un de l'autre, qu'on ne peut essayer de les unir ensemble sans les énerver et sans les dénaturer tous les deux. Alors, au lieu de la perfection qu'on se flattait de réaliser par cette association impossible, on ne rencontre que des intelligences médiocres et complétement dépourvues de caractère. C'est ce que paraît avoir compris le pape Grégoire XVI, lorsqu'il poussa Rosmini, qu'il connaissait depuis longtemps et à qui il voulait beaucoup de bien, à laisser la théologie et les matières religieuses pour se consacrer tout entier à l'achèvement et à la publication de son système philosophique. Aussi peut-on dire que c'est, en quelque sorte, sous les auspices de ce pontife, que Rosmini fit paraître à Rome son principal ouvrage, celui qui contient tous les principes de son système, et dont les autres ne sont que des développements partiels : *Le nouvel essai sur l'origine des idées* [1].

[1] Rome, 1830; 3 vol. in-8°. Ce livre compte jusqu'à cinq éditions, dont la dernière a paru à Turin, en 1855.

Nous ferons connaître prochainement la philosophie de Rosmini; nous examinerons à quel point cette doctrine, accueillie avec enthousiasme dans les universités italiennes, enseignée officiellement dans les séminaires et les écoles ecclésiastiques, méritait d'être dénoncée par les jésuites comme un système impie, inconciliable avec toute morale et avec toute religion, à plus forte raison avec le dogme catholique. En ce moment, nous avons encore à signaler dans Rosmini un réformateur religieux et un patriote italien.

Les sages conseils de Grégoire XVI ne l'empêchèrent pas de publier un petit écrit sur des matières qu'un ecclésiastique ne peut aborder qu'avec un extrême danger; c'est celui qui a pour titre : *Les cinq plaies de la sainte Église*[1]. Si l'Église a perdu l'immense et légitime ascendant qu'elle exerçait autrefois sur la société chrétienne, cela tient, selon Rosmini, aux causes suivantes, qu'il appelle des plaies : 1° à l'absence de communications spirituelles entre le clergé et le peuple, fatalement isolés l'un de l'autre par l'emploi d'une langue morte, par l'usage du latin dans les prières; 2° à l'ignorance du bas clergé; 3° au manque de relations et d'union entre les évêques; 4° à l'intervention du pouvoir laïque dans leur nomination; 5° à l'immixtion du pouvoir laïque dans la gestion des biens ecclésiastiques. Ce n'est pas impunément, on peut le croire, qu'un prêtre osait accuser le clergé d'ignorance et proposer, dans la célébration des cérémonies religieuses, la substitution de la langue vulgaire à la langue sacrée de l'Église. L'ouvrage fut condamné par un décret de la Congrégation de l'Index daté du 12 août 1849.

Dans le même décret se trouve comprise la condamnation d'un écrit politique de Rosmini : *La Constitution selon la justice sociale*[2]. C'est là que le philosophe italien expose les idées, d'ailleurs très-modérées et très-générales, dont il souhaite la réalisation dans les institutions politiques de son pays. Il voudrait que l'on pût concilier ensemble le principe d'autorité et le principe de liberté, qu'une monarchie tempérée prît la place de la monarchie absolue et qu'on restât également éloigné du despotisme et de l'esprit révolutionnaire. Il voudrait aussi qu'on trouvât quelque moyen de délivrer l'Italie de la domination étrangère.

Rosmini ne se contenta pas d'écrire sur ces matières, il essaya de concourir de sa personne au triomphe de ses opinions patriotiques. En 1848, il accepta de Gioberti, alors premier ministre de Charles-Albert,

[1] Un petit volume, 1848; la préface porte la date de 1832. — [2] Un petit volume, Florence, 1848.

une mission diplomatique auprès de Pie IX. Il s'agissait d'obtenir du pape ces trois choses : 1° qu'il se joignît au roi de Sardaigne pour faire la guerre à l'Autriche: 2° qu'il consentît à devenir le président d'une ligue ou confédération italienne composée provisoirement des États romains, du Piémont et de la Toscane; 3° qu'il acceptât en principe un concordat qui consacrerait autant que possible l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église, ou, selon la formule employée plus tard par M. de Cavour, qui aurait pour effet de constituer l'Église libre dans l'État libre. Ces propositions s'accordaient trop bien avec les idées personnelles de Rosmini pour qu'il ne mît pas la plus grande ardeur à les défendre. Mais que pouvait-il contre la force des événements? L'assassinat de M. Rossi, la fuite du pape à Gaëte et la chute de la république romaine furent suivis d'une réaction aux yeux de laquelle les vues de Gioberti et de Rosmini passèrent pour criminelles et impies. Le premier fut obligé de chercher un refuge à l'étranger; le second, à qui Grégoire XVI avait promis la dignité de cardinal, ne tarda pas à tomber en disgrâce, et, comme nous le disions tout à l'heure, à être frappé dans ses ouvrages d'une double condamnation. Rosmini mourut dans sa maison de Stresa, sur le lac Majeur, le 1er juillet 1855.

AD. FRANCK.

(La suite à un prochain cahier.)

LES MONUMENTS DE LA SICILE.

Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorf et Zanth, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorf; un volume in-4° avec un atlas de 89 planches.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

L'architecture religieuse chez les Grecs.

Tous les architectes de la renaissance qui ont écrit sur leur art ont admis que l'architecture grecque s'était inspirée de constructions exécutées primitivement en bois. Comment les cabanes sont-elles devenues des temples? c'est ce qu'il est difficile de raconter avec suite, en expliquant toutes les transformations; mais c'est ce qui a paru évident à tous les grands artistes qui pénétraient l'essence même de l'architecture et en démontraient les principes. Les critiques et les historiens de l'art n'avaient point été d'un autre avis jusqu'à nos jours[2]. Ce ne fut qu'en 1822 qu'un Allemand, mort depuis, Hübsch[3], ne voulut plus voir que dans certains détails de l'ordre dorique, mutules, plafonds, charpentes de comble et dans les denticules et les consoles de l'ordre ionique, les réminiscences de la construction en bois : au contraire, il proclama une erreur le système qui étendait l'influence de ces modèles primitifs aux colonnes, aux entablements, aux murs du sanctuaire, éléments qui procèdent directement des constructions en pierre. En effet, disait Hübsch, le bois et la pierre ne se trouvent-ils pas, en Grèce, en égale proportion?

Ce système mixte plut à l'architecte de Klenze, célèbre en Bavière par les monuments qu'il y a construits. D'après de Klenze[4], la grotte et la cabane de bois sont toutes deux les types originaires des temples grecs; les premiers supports de bois étaient cylindriques, les supports de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1871. — [2] Voyez notamment Hirt, *Geschichte der Baukunst*, Berlin, 1821. Quatremère de Quincy, *Dictionnaire d'architecture*. — [3] *Ueber griechische Architektur*, Heidelberg, 1822. — [4] *Aphoristische Bemerkungen gesammelt auf einer Reise nach Griechenland*, Berlin, 1838.

pierre, carrés et ensuite polygonaux. Cependant de Klenze attribue la part la plus considérable d'influence à la pierre : « Si quelques parties « proviennent de la construction en bois, elles sont trop peu impor- « tantes, dit-il, pour qu'on puisse en conclure que les temples tirent de « là leurs éléments ou plutôt leurs formes constitutives. »

Un troisième Allemand, dans un livre sur *le Style*[1], qui n'a pas été achevé, devait reprendre cette thèse et y joindre l'influence des œuvres d'époques antédiluviennes et antérieures aux temps historiques. A ce propos, Hittorf, quoique allemand d'origine[2], quoique lié avec la plupart des savants allemands et familier avec leurs ouvrages, ne peut retenir un mouvement d'humeur, et il s'écrie : « Ne serait-il pas permis « de penser de beaucoup d'érudits et d'artistes éminents de ce pays, qui « ont écrit sur l'origine de l'architecture et sur son histoire, que, malgré « l'élévation de leurs sentiments et l'étendue de leur savoir, ils aiment « trop à se perdre dans les voies séduisantes, mais incertaines, de la « spéculation, pour aboutir à un principe général et à une solution rigou- « reuse[3] ? »

Les paradoxes trouvent toujours de l'écho, même en France. Un architecte très-érudit, qui fait autorité pour l'architecture du moyen âge, mais qui n'a ni les mêmes connaissances ni la même pénétration lorsqu'il s'agit de la Grèce, M. Viollet-le-Duc, a repris la thèse des Allemands[4]. Il a voulu prouver la beauté de l'architecture grecque par l'impossibilité de la construire en bois, telle que les temples nous la montrent; mais il ne dit rien des transitions successives qui l'ont amenée à cette perfection. C'est là cependant tout le problème, surtout dans une question d'origine.

J'avais cru, il y a douze ans, devoir exposer dans un cours public et, plus tard, dans la *Revue d'architecture*[5], les principes de l'architecture dorique primitive et ses plus anciens modèles. J'avais cité les textes anciens, les médailles et surtout les monuments si curieux de la Lycie, qui prouvent éloquemment l'influence de la construction en bois. J'avais fait reproduire, par la gravure, non-seulement les tombeaux explorés par Charles Fellows, mais les cabanes que bâtissent encore aujourd'hui les habitants du pays, tradition vivante qui est pleine d'enseignements. Je suis heureux de reprendre avec Hittorf, sur une plus vaste échelle, des études qui sont à peu près délaissées de nos jours.

[1] *Der Styl;* il s'agissait, bien entendu, du caractère des œuvres d'art. — [2] Il était né à Cologne en 1792. — [3] Page 322. — [4] *Entretiens sur l'architecture* (Paris, 1863). — [5] Voyez le chapitre 1er de l'*Histoire de l'art avant Périclès*, où sont résumés ces principes.

La théorie cède trop souvent à je ne sais quel esprit positif et pratique, qui tient à l'industrie ou à la routine. Les intelligences des artistes ne peuvent que gagner par le commerce de l'histoire, de l'esthétique et de la philosophie de l'art. Hittorf a été un érudit autant qu'un artiste : c'est ce qui donne à son opinion un intérêt particulier.

Les cabanes primitives des Grecs, telles que les décrit Vitruve[1], sont représentées assez exactement par les tombeaux de Patara, de Cadyanda, de Xanthus, de Myra, d'Antiphellus. Le type le plus commun montre, comme soutien essentiel de l'édifice, de fortes poutres quadrangulaires; tantôt elles sont verticales, afin de soutenir la couverture, en guise de poteaux, tantôt horizontales, afin de maintenir les poteaux et de servir aux parois. Ces traverses horizontales s'engagent les unes dans les autres, à leur extrémité, par un système de mortaises; on voit la tête des poutres paraître sur la façade et sur les côtés. Des panneaux en planche, copiés exactement sur la pierre, décorent les parois et rappellent le travail de menuiserie. Parfois on a imité les chevrons qui unissent les traverses. La toiture est une imitation aussi claire, de même que le plafond formé de troncs d'arbre, c'est-à-dire de rondins juxtaposés et s'avançant pour protéger l'édifice ainsi qu'une véritable corniche. Équarris sur certains monuments, ces rondins deviennent des poutres plus petites, dont les extrémités forment les denticules avec un léger espacement.

Vitruve rapporte que, de son temps, les cabanes des habitants de la Colchide, le long du Pont-Euxin, s'étaient conservées conformes aux plus anciennes traditions de la Grèce. Charles Fellows[2] a retrouvé les demeures actuelles des paysans de la Lycie semblables aux tombeaux dont nous venons de décrire sommairement un des types. Voici, du reste, le témoignage du voyageur lui-même :

« Les cabanes qui servent d'habitation aux paysans sont le modèle « des temples : elles ont le même caractère général, mais diffèrent par « la grandeur et les dispositions; ces différences rappellent toutes les « formes de temples devenus classiques et dont chacun a un nom scien- « tifique. Elles sont construites avec des colonnes ou troncs d'arbres « verticaux qui supportent un cadre en charpente fait de pièces hori- « zontales sur lesquelles pose le toit. Les remplissages entre les troncs « d'arbre servent simplement de clôture; ils sont en terre mélangée de « petites pierres et de paille; la couverture en terrasse est faite en terre

[1] Livre II, ch. I. Il faut se défier des dessins invraisemblables inventés à ce propos par Perrault, Poleni et Stratico, Amati, dans leurs éditions de Vitruve. — [2] *Travels and researches in Asia Minor*, p. 318 et suivantes.

« battue, afin de la rendre imperméable à l'eau. Des pierres sous les co-« lonnes de bois les empêchent d'enfoncer; des traverses placées à leurs « sommets rappellent les chapiteaux; sur la façade, une sablière relie « les traverses, et les extrémités des solives du toit, qui posent dessus, « font penser aux modillons des frises.

« Les magasins dans lesquels les habitants renferment leurs grains et « autres provisions sont comme de grandes boîtes carrées recouvertes « d'un comble incliné; par leurs formes, par les détails de construction « des poteaux montants et des traverses en bois, ils sont parfaitement « semblables aux tombeaux taillés dans le roc que l'on trouve dans le « pays. Le pignon ou fronton supporte, à chacun de ses trois angles, une « pièce de bois généralement très-saillante. Sur ces pièces sont fixées « des planches minces posées à recouvrement et saillantes, en forme « de corniche, sur la partie inférieure. Cette couverture est beaucoup « moins bien faite que le reste de la hutte. »

A la Colchide et à la Lycie, il faut ajouter les villages du mont Olympe, en Bithynie, car M. George Perrot, dans son *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*[1], fait également remarquer que « les maisons des villages d'été de l'Olympe sont construites de bois « équarris ou bois de grume réunis sans clous au moyen d'entailles à « mi-bois, qu'elles paraissent avoir été employées depuis fort longtemps, « et qu'elles sont souvent imitées en pierre dans les tombeaux anciens. »

L'Orient, avec sa fidélité persistante aux traditions, a donc évidemment conservé des types de l'architecture primitive en bois, et ces types expliquent les temples grecs. Hittorf a eu raison d'y chercher les plans des temples, et, à l'aide d'ingénieux rapprochements, rendus plus sensibles par les figures de la planche 84[2], il retrouve les plans du temple *in antis*, du pseudopériptère, du toscan, du périptère, du périptère hexastyle, etc.

Mais ce qui frappe davantage, ce sont les élévations, c'est-à-dire la construction elle-même. L'auteur passe successivement en revue le fût, la base, le chapiteau, la frise et le fronton, tels que l'architecture religieuse des Grecs les a constitués.

Les premiers supports ont été des troncs d'arbre, d'abord avec l'écorce, puis dressés. Pour dresser un tronc d'arbre et obtenir un cylindre parfait, il faut tailler une série de prismes à bases polygonales, dont on augmente successivement le nombre de côtés. Les Grecs ont dû

[1] Page 136. — [2] Fig. XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII et XXIX.

promptement remarquer combien la lumière jouait mieux sur des surfaces polygonales que sur un cylindre. Autant pour donner du charme à leur œuvre que pour s'épargner le travail, ils ont fini par donner à leurs colonnes la forme de prismes à bases polygonales, dont le nombre des côtés varia entre seize et vingt-quatre, divisions plus faciles à établir.

Les faces de ces prismes étaient d'abord planes : creusées pour accentuer davantage les effets de la lumière et de l'ombre, elles sont devenues les cannelures. Les premières cannelures eurent des arêtes vives; les chocs ou le frottement des passants firent réserver un listel entre chaque cannelure; on en vint même à ne canneler que la partie supérieure du fût, en laissant lisse la partie inférieure, la seule qui fût exposée aux accidents.

La diminution de grosseur, naturelle dans les troncs d'arbre, fut reproduite par les colonnes de pierre, avec exagération aux époques primitives, avec sobriété aux époques où le goût était parfait.

Pour retenir la colonne de bois, que la sécheresse aurait fait éclater au sommet, pour la décorer peut-être, des cercles d'osier, plus tard de métal, furent ajustés : soit qu'on ait voulu les imiter, soit qu'on ait copié seulement les empreintes qu'ils avaient laissées sur le bois, on traça sur la pierre des filets qui, par leurs arêtes et le jeu de la lumière, formèrent une transition élégante et préparèrent le chapiteau.

Presque tous les fûts en bois des colonnes lyciennes posent sur des pierres qui les empêchent d'enfoncer dans le sol et d'y pourrir : c'est dans ces pierres qu'il faut chercher l'origine des bases de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien. Les cannelures taillées sur beaucoup de tores avaient pour but d'en accentuer la rondeur par la netteté des ombres.

Le chapiteau également doit sa naissance à la pièce de bois transversale que l'on voit encore dans les cabanes de la Lycie. Ce fut primitivement un fragment de tronc fendu en deux et placé sur le support vertical pour soulager la portée des pièces horizontales de la toiture. Les deux extrémités, d'abord coupées droites, furent ensuite arrondies. Une série de transformations qu'Hittorf explique à l'aide des vases peints, donna naissance au chapiteau à volutes, c'est-à-dire au chapiteau ionique; une autre série de transformations en fit, selon l'auteur, le chapiteau avec échine ronde et abaque carré, c'est-à-dire le chapiteau dorique. Ce serait un résultat absolument contraire à tout ce qui a été admis jusqu'à présent; du moins, les deux chapiteaux ionique et dorique auraient une commune origine dans le chapiteau rudimentaire composé de deux pièces de bois.

Il faut nous arrêter ici à deux nouveautés, l'une plutôt archéologique, l'autre plutôt théorique : l'idée de consulter la décoration accessoire des vases peints pour en tirer des documents sur l'architecture, qui est très-heureuse, mais avec quelques restrictions, et l'idée de faire dériver le dorique de l'ionique, ou, tout au moins, de les supposer parallèles et nés d'un même principe, mais étrangers l'un à l'autre pour la filiation des formes.

Les vases peints, en effet, surtout les vases de l'Italie méridionale, représentent souvent des édifices sous lesquels des figures sont placées, et ces édifices sont supportés par des colonnes. Les vases panathénaïques, trouvés en Attique, dans la Cyrénaïque, et imités par les fabricants étrusques, portent deux colonnes qui caractérisent les jeux et encadrent la figure de Minerve. On citera encore les monuments funèbres représentés sur les *lécythi*, les portiques qui protégent la fontaine Callirrhoé et la fontaine Pirène, où les vierges d'Athènes et de Corinthe viennent remplir leurs hydries, etc. Hittorf a fait un choix parmi ces diverses imitations architectoniques et choisi celles dont le caractère lui paraissait le plus conforme à la réalité. Il y en a, en effet, de très-jolis spécimens et dont les détails sont très-soignés, par exemple les figures VII, XV, XVIII, XXV de la planche 81; il y en a, au contraire, de tout à fait rudimentaires, par exemple les figures IV, XIX, XX, XXI, de la même planche. Ce tableau comparatif donne beaucoup à réfléchir, mais je ne vois pas qu'il conduise aux conclusions qu'Hittorf voudrait faire adopter. J'y trouve même des preuves à l'appui de la théorie très-différente, qui est généralement répandue, sur l'antériorité de l'ordre dorique.

Les architectes grecs qui ont écrit sur leur art, et dont Vitruve peut être considéré comme le traducteur ou l'écho, reconnaissaient que toutes les parties de l'ordre dorique étaient rigoureusement déduites des lois de la construction et de la statique, tandis que les archéologues modernes cherchent dans l'ordre ionique un perfectionnement, un raffinement de goût et de délicatesse, peut-être même des influences accidentelles ou étrangères. Hübsch[1] et Ottfried Müller[2] ont cru voir dans la volute l'imitation d'objets du culte en usage chez les Ioniens, Stackelberg[3], les cornes de bélier suspendues aux autels et aux sanctuaires, Hahn[4], les spirales des coquilles marines, Wolff[5], les enroule-

[1] *Ueber griechische Architektur.* — [2] *Handbuch der Archäologie der Kunst*, Breslau, 1848. — [3] *Apollotempel zu Bassæ*, Rome, 1826. — [4] *Motive der ionischen Säule*, Vienne, 1862. — [5] *Æsthetik der Baukunst*, Leipzig, 1834.

ments des nattes de jonc placées sur l'échine du chapiteau dorique comme protection, et qui s'y desséchaient pendant la construction. Hittorf repousse ces fantaisies, et il a raison. Mais, lorsqu'il veut lui-même citer comme des preuves décisives des colonnes ioniques sans bases et surmontées de l'entablement à triglyphes, il a tort de s'appuyer sur des monuments qui appartiennent ou à des époques de transition ou à des époques de décadence; par exemple la prétendue chapelle de Phalaris et le tombeau de Théron à Agrigente, le tombeau d'Absalon près de Jérusalem, un hypogée de Cyrène, un tombeau de Pétra, un arc de triomphe d'Aoste et même la Tour des Vents à Athènes, qui, par ses chapiteaux et sa proportion, a un caractère éminemment corinthien.

J'essayerai de reprendre cette question en me plaçant au point de vue même d'Hittorf et en me servant de ses propres documents, les vases peints : il me semble en résulter avec évidence, qu'étant donnée la construction en bois comme principe de la construction du temple grec, l'ordre dorique est son premier et naturel produit; l'ordre ionique n'a pu se développer que plus tard, après une série de progrès, et l'ordre dorique lui servant d'intermédiaire.

Si l'on se reporte aux figures XIX et XX de la planche 81, on reconnaîtra aussitôt chez le peintre qui a tracé sur son vase ces deux colonnes l'intention d'imiter un tronc d'arbre, de copier la traverse horizontale qui formait le chapiteau et augmentait la portée de la colonne, de copier enfin le tailloir ou planche quadrangulaire qui étendait la surface du chapiteau et la rendait propre à l'assiette de l'entablement. Il est impossible d'imaginer rien de plus élémentaire : un tronc d'arbre, au sommet de ce tronc un demi-rondin servant d'amortissement et d'extension, et sur le demi-rondin une planche carrée.

Comment ce chapiteau si simple a-t-il donné naissance à ce beau galbe du quart de rond dorique? c'est ce qu'explique la figure XXI sur la même planche avec une éloquente clarté. Le peintre grec, en quelques rapides coups de pinceau, a décomposé tout un entablement dorique, les têtes de poutre ou triglyphes, l'architrave avec ses gouttes, le tailloir et le chapiteau lui-même. Ce chapiteau est exactement une section de tronc d'arbre, brute d'un côté avec l'écorce, plane de l'autre par l'effet de la scie. Lorsque les scieurs de long débitent en planches un tronc d'arbre qui n'a pas été préalablement équarri, la première planche, qui est destinée aujourd'hui à faire des palissades ou tout autre ouvrage irrégulier, est plane en dedans, demi-sphérique au dehors, avec l'écorce de l'arbre. C'est une section d'arbre ainsi détaillé qui semble avoir servi de modèle au peintre et de support aux pre-

miers tailloirs. Coupé rectangulairement, plus tard arrondi et taillé avec une intention d'art sur son pourtour, le chapiteau dorique s'est trouvé ainsi constitué. Les architectes ont étudié plus tard les profils et les galbes sans altérer pour cela la simplicité du principe.

Mais, si l'on analyse, au contraire, le point de départ du chapiteau ionique, rien ne peut donner aux volutes une part essentielle et naïve dans la construction en bois : elles sont un appendice, quelque chose ajusté après coup, ou évidé, découpé, enroulé, mais non un élément nécessaire. Qu'on les retranche à droite et à gauche par la pensée, la colonne, le chapiteau et l'architrave n'en sont ni moins solides ni moins unis. Les exemples empruntés par Hittorf aux vases grecs ne démontrent rien de plus, même lorsque les volutes sont plates, massives, et destinées à être revêtues de stucs ou décorées de peintures, elles s'ajoutent à la masse du chapiteau ou bien elles y sont taillées comme pour l'alléger et l'affaiblir. Dans certains cas, elles peuvent être considérées comme de simples spirales tracées par le pinceau, pour varier la surface du morceau de tronc d'arbre ou du dé de pierre qui sert de chapiteau. Ainsi, les documents mêmes qu'Hittorf a recueillis avec un soin et une clairvoyance archéologique qu'on ne saurait trop louer tournent contre sa thèse et prêtent plus de force encore à ce que j'appelle la vérité, c'est-à-dire à la théorie qui fait découler l'ordre ionique de l'ordre dorique, non sans une influence étrangère que j'ai signalée jadis dans le *Journal des Savants*, lorsque je montrais à Ninive des éléments significatifs de l'ordre ionique [1]. Il appartient à l'avenir de nous faire reconnaître plus nettement cette action de l'architecture de la haute Asie sur l'architecture grecque, non comme raison et construction, mais comme décoration.

Lorsqu'on cherche à pénétrer l'esprit même de l'ordre ionique, arrivé à sa perfection, on reconnaît partout l'idée d'amortissement, de souplesse, d'élasticité. Entre le pied de la colonne et le stylobate sur lequel elle repose, la base, composée de moulures nombreuses qui représentent de nombreuses épaisseurs, ressemble à un coussin dont les plis et replis amollissent la dureté du contact. Tandis que, au contraire, les cannelures de la colonne dorique descendent directement dans la dalle, la pressent et semblent s'y enfoncer par un aplomb dur, direct, immuable.

Les cannelures ioniques sont plus creuses, séparées par une baguette

[1] Voy. aussi Botta, pl. 114, et le chapiteau de la Moabitide que reproduit l'ouvrage de M. de Saulcy.

plate arrondie au sommet et à la base : on dirait les replis d'une étoffe moelleuse.

Les volutes du chapiteau, quelle que soit leur origine, représentent une force souple, élastique, qui se joue sous le poids des architraves, qui semble pouvoir tour à tour céder sous la pression et se relever, et qui protége la colonne en lui rendant plus douce la masse qu'elle supporte. La colonne, dans un monument, est la partie expressive, vivante; c'est un être avec sa constitution propre, ses proportions; elle peut ne tenir à rien; avec sa base et son chapiteau, elle ressemble à une statue sur son piédestal. Les anciens l'ont employée ainsi, et l'on connaît la profusion avec laquelle ils élevaient des colonnes votives, commémoratives, funéraires, triomphales. La colonne ionique est bien le principe féminin de l'architecture grecque, tandis que la colonne dorique en est le mâle. Les Grecs l'avaient dit, Vitruve l'a répété après eux. Pour continuer cette comparaison, remarquez que, au-dessous du chapiteau à volutes, ils ont ajouté un collier, un gorgerin orné de palmettes et de fleurs.

Sans pousser plus loin l'examen, sans démontrer l'adoucissement de l'architrave, l'effacement de la frise transformée en simple bandeau, la légèreté de la corniche, la différence surtout des proportions générales, je rappellerai que toutes les études approfondies des ordres grecs mèneront à cette conclusion que l'ionique est plus mou, plus raffiné, plus orné que le dorique, qu'il appartient à une civilisation plus avancée, qu'il efface tout ce qui est robuste, accentué, austère; qu'il cesse d'accuser les poutres, les clous, les traverses, les arêtes, les pans équarris, l'audacieuse expression de la simplicité primitive du bois, pour interposer des soutiens, des intermédiaires moelleux, cacher la résistance, dissimuler la force et la solidité, même sous les ornements.

L'homme n'invente point, il combine. L'architecte a trouvé les éléments de l'architecture dans le monde extérieur. Troncs d'arbre, feuilles, fleurs, fruits, têtes d'animaux, cornes de bélier, coquillages, perles, œufs, plis d'étoffe, etc.; il a tout simplifié et idéalisé, rien de plus. Les proportions, c'est-à-dire les règles qui assemblent et fondent en un seul corps toutes ces parties, il les a trouvées en lui, comme dans tous les êtres organisés, à son insu et par la secrète impulsion de sa personnalité. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que le génie grec, si porté à l'analyse la plus fine, mais si bien inspiré en même temps par les œuvres du grand et seul créateur, ait copié jusqu'au bout l'humanité et reproduit la division des sexes dans l'architecture? De même que nous voyons d'un côté dans l'homme des formes puissantes, une simplicité qui ne craint

point de se montrer nue, la saillie des os, et l'effort des muscles accusé avec hardiesse, et de l'autre côté, dans la femme, la faiblesse élégante, des proportions élancées, la grâce, des formes que l'on voile et qui sont elles-mêmes le voile le plus idéal du squelette humain, une perfection qui aime la parure et qui l'appelle, de même l'architecture dorique est sévère, grandiose, énergique dans la force tranquille qu'elle montre partout : en un mot elle est l'homme. Au contraire, l'architecture ionique, délicate, qui dissimule sa construction intérieure, qui ne produit au dehors sur tous ses membres que des contours harmonieux, des surfaces légères et légèrement ornées, qui se couvre de peintures fines, qui ajoute à ses chapiteaux de marbre des guirlandes de bronze doré, à ses plafonds des étoiles d'or, à ses tores des pierres précieuses, est le principe de la femme, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus semblable à l'homme et de plus différent. Ainsi sont réparties ces deux classes de qualités qui s'excluent les unes les autres et qui toutes, ayant leur raison d'être, leur charme, veulent être développées. C'est une double ligne de beautés qui s'excluent sur le même corps ou sur le même monument et qui sont cependant un plaisir pour les yeux, c'est-à-dire un besoin pour l'art. La division des ordres est venue satisfaire ce besoin. Rien ne prouve mieux en même temps l'antériorité de l'ordre dorique : ni la science, ni les recherches les plus subtiles d'Hittorf n'ont pu prévaloir contre cette vérité.

Après cette réserve capitale, nous recommencerons à suivre Hittorf dans son étude méthodique, et nous considérerons avec lui l'origine et le développement des diverses parties de l'entablement, architrave, frise et corniche.

On n'a pas retrouvé en Asie Mineure de cabanes de paysans couvertes d'un toit : toutes se terminent en terrasses. Mais certains tombeaux lyciens sont surmontés d'un fronton et d'une sorte de moulure maigre qui semble avoir la proportion d'un simple chevron. Les terrasses sont plus souvent représentées avec leur saillie naturelle, ce qui dénote les mœurs à peu près constantes du pays. Mais, dans les montagnes, plus exposées aux pluies et aux neiges, on avait adopté un système de toiture qui protégeait mieux les cabanes. L'architrave, dans toute construction à supports isolés, représente les poutres qui unissent ces colonnes et sur lesquelles repose la toiture. Les solives du toit viennent reposer sur ces poutres ou architraves; leur bout, un peu saillant, y figure en façade et a été décoré de refends qui ont donné naissance aux triglyphes. Vitruve [1]-

[1] Livre IV, ch. II.

rapporte « qu'on avait été forcé de garantir l'extrémité de ces pou« tres par des planches disposées comme le sont les triglyphes, et de « les recouvrir de cire bleue pour que les faces sciées ne fussent pas dé« sagréables à la vue. » En outre cette superposition de planchettes était indispensable pour protéger le bois fraîchement coupé et pour arrêter des fentes qui commencent par le cœur, toujours moins sec que les fibres externes.

Les premières planchettes étaient lisses; plus tard on y grava des canaux pour en varier la surface. Ces canaux sont de forme et de nombre différent; cependant le nom même de *triglyphe* (triple gravure, τρίγλυφος) prouve que la triple cannelure a prédominé. L'origine des gouttes est clairement indiquée par certains monuments[1], où elles affectent la forme sphéroïdale de la goutte d'eau. Selon la remarque ingénieuse d'Hittorf, sur les surfaces soigneusement enduites de cire ou de peinture, l'eau ne pouvait pas être absorbée, mais, en glissant, elle se trouvait attirée et maintenue dans les canaux ou ciselures par un effet de capillarité; débordant du canal sur le bandeau inférieur, elle se rassemblait sur l'architrave et se suspendait en goutte. Si les premières imitations eurent la forme sphérique, qui était plus près de la nature, on leur substitua plus tard de petits cônes, qui présentaient une plus grande facilité d'exécution et une ligne plus ferme, par conséquent plus architecturale.

Les espaces entre les triglyphes, c'est-à-dire entre les solives de la frise, étaient vides. Dans *Iphigénie en Tauride*[2], Pylade engage Oreste à se glisser entre les triglyphes du temple de Diane, afin d'enlever la statue de la déesse. Oreste, à son tour, raconte dans une autre tragédie[3] qu'il s'est échappé en passant par les ouvertures des triglyphes. Agavé, dans les *Bacchantes*[4], appelle son fils Penthée pour clouer entre les triglyphes une tête qu'elle croit être celle d'un lion et qui est celle de son malheureux fils lui-même. Ces récits nous apprennent comment étaient disposées les frises de beaucoup de petits temples, même au siècle d'Euripide. Lorsque ces temples étaient sans portiques, les ouvertures servaient à éclairer et à aérer l'intérieur; elles devinrent inutiles lorsque les temples furent entourés de portiques, on les boucha avec des panneaux glissés à coulisse entre les triglyphes, dont les rebords leur servaient de feuillures; cette disposition, qui se retrouve dans la construction des temples en pierre, convient mieux encore à la construction en bois et en est la

[1] Figures IV, XXIV, XXVI et XXVII de la planche 81 d'Hittorf. — [2] Vers 118. — [3] *Oreste*, vers 1366. — [4] Vers 1216.

manifeste tradition. Les planches, puis les dalles qui ont fermé les métopes ont été peintes, ensuite sculptées, mais toujours la plaque de la métope rappela son origine et fut glissée à coulisse entre les triglyphes.

Les pièces de bois placées au-dessus des solives pour les maintenir, et la terrasse en terre de la cabane avec les chevrons constituent le point de départ de la corniche qui surmonte les temples. Ce système de couverture des temples grecs est trop manifestement une réminiscence de la charpente primitive pour qu'il soit nécessaire d'appuyer sur une vérité qu'Hittorf, du reste, démontre avec abondance. Quant aux mutules ornées de petits cylindres qu'on appelle aussi des gouttes, elles devraient plutôt rappeler les têtes de clous régulièrement disposés qui fixaient les planches au-dessous des chevrons, que les gouttes de pluie ruisselant du toit.

L'origine du fronton, avec ses corniches rampantes, qui combinent l'idée d'une toiture en pente avec l'idée de la terrasse primitive, n'est pas moins claire. Hittorf suppose une réunion de la corniche ionique avec la couverture en pente des édifices doriques, en retournant sur les quatre faces de ceux-ci leur corniche comme l'était la corniche ionique sur les édifices à couverture plate. Mais les architectes grecs, en construisant leurs corniches de pierre, ne voulurent pas exagérer une représentation conventionnelle aux dépens de l'harmonie et de l'unité. Ils écartèrent les mutules et les denticules des frontons et se contentèrent des hautes cymaises, dont les profils et les bordures peintes formaient un couronnement assez magnifique. Les Romains et les modernes[1] n'ont ni compris ni suivi cet exemple de goût. Les mutules, les denticules, les modillons ajustés sous les rampants du fronton sont une cause de trouble pour les yeux. Qu'ils soient perpendiculaires à ces rampants ou perpendiculaires à l'horizon, ils sont toujours en contradiction avec les lignes générales, se brisent au sommet du triangle, contredisent les compositions sculpturales, coupent la corniche horizontale, etc. Les Grecs avaient résolûment conservé la pureté de la ligne droite, et l'ombre projetée du larmier sur les figures en ronde bosse les faisait ressortir par des effets égaux et tranquilles.

Enfin, dans sa conclusion, Hittorf fait pressentir comment la pierre a remplacé le bois après l'avoir copié. Il rappelle comment les races helléniques apportèrent en Thrace, en Macédoine, puis dans la péninsule grecque, la civilisation qu'ils avaient développée en Asie Mineure.

[1] Le fronton du temple d'Assise, en Italie, est un des rares exemples d'un fronton sans modillons.

Leurs principes de construction, en briques et en bois, se trouvèrent en face du système tout opposé de la race pélasgique qui occupait la Grèce. Les Pélasges, au contraire, accumulaient les blocs de rochers, ce qui constituait toute l'architecture des acropoles, de leurs portes et de leurs tours, des palais des chefs, de leurs tombeaux, des trésors où ils renfermaient leurs richesses. Les Hellènes expulsèrent une partie des Pélasges, subjuguèrent et absorbèrent le reste. Ils commencèrent par construire en bois les temples primitifs et les cabanes. Pausanias, au deuxième siècle de notre ère, vit encore des débris vénérables de ces constructions [1].

Les colonnes votives de l'Acropole [2], les colonnes de pierre foncée, analogue au basalte, taillées à huit pans et découvertes sur l'emplacement de Trœzène [3], d'autres débris du même genre trouvés dans le sanctuaire de Diane Limnatis [4] entre la Laconie et la Messénie, se rapprochent beaucoup de la proportion primitive des colonnes en bois. Les colonnes de Trœzène, surtout, en pierre noire basaltique, sont travaillées avec beaucoup de soin; les tambours étaient unis les uns aux autres par des cubes de bois. Au lieu de cannelures, huit pans forment un octogone régulier et rappellent singulièrement les surfaces abattues par la hache sur le tronc d'arbre équarri.

La pesanteur des premiers temples en pierre, qui étaient doriques, s'explique par la timidité même des architectes, qui se défiaient de leur science. Dans les pays où la race ionienne exerça son influence et l'entretint par les relations commerciales et maritimes, la construction en pierre devint plus libre, plus élégante, plus hardie. C'est ainsi que s'expliquent les admirables proportions des monuments de l'Attique. De leur côté, les Ioniens profitèrent de la sévérité et des qualités graves du style des Doriens; sans leurs exemples et ce contre-poids salutaire, ils auraient exagéré leur goût naturel pour l'élégance, la recherche et la maigreur. C'est ainsi que les deux races, représentant deux principes ou plutôt deux tendances opposées, se firent équilibre et se poussèrent, par un heureux antagonisme, vers la perfection. L'esprit merveilleusement philosophique des Grecs, dans l'art aussi bien que dans les lettres, fit le reste.

BEULÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] V, xvi; V, xx; VI, xxiv; VIII, x. Cf. Plin. *H. N.* XIV, ii. Voyez aussi le *Critias* de Platon. — [2] Beulé, *L'Acropole d'Athènes*, t. I, p. 306. — [3] Gell, *Voyage en Morée*, p. 195; Curtius, *Pelopon.* t. II, p. 195. — [4] L. Ross, *Reisen in Peloponnes.*

INSCRIPTIONS LOCRIENNES.

Ἐποίκια Λοκρῶν γράμματα τὸ πρῶτον ὑπὸ I. N. Οἰκονομίδου ἐκδοθέντα καὶ διαλευκαθέντα. *Patto colonario de' Locri per la prima volta pubblicato ed illustrato da G. N. Economides*, ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου X. N. Φιλαδελφέως, 1869, in-4°. — *Lokrische Inschrift von Naupaktos aus der Sammlung Woodhouse nach der Originalausgabe von J. N. Oikonomides bearbeitet von Wilhelm Vischer* (extrait du *Rheinisches Museum*, nouv. série, vol. XXVI); Bonn, 1871, in-8°.—D. Chiasotès, Ἐποίκια Λοκρῶν γράμματα ὑπὸ B. Φισχέρου, analyse publiée en grec dans la *Pandora* d'Athènes, nos 503, 504, 507, 509. — G. Curtius, *Die neue Lokrische Inschrift* dans les *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, II, 1; Leipzig, 1869, in-8°. — Fr. Allen, *De dialecto Locrensium*, dans le même recueil, III, 2; 1870.

Dans le *Journal des Savants* de 1871, en appréciant d'une manière générale les principaux recueils d'épigraphie grecque, nous avons mentionné rapidement quelques documents d'une importance considérable, qui, conservés sur la pierre ou le bronze, sont pour nous de véritables pages de l'histoire ancienne. Nous voudrions faire aujourd'hui l'examen spécial d'un de ces documents d'après les quatre éditions qui en ont été publiées à Athènes et en Allemagne.

L'épigraphie locrienne est fort pauvre, comme la numismatique locrienne. La Locride fut, en Grèce, un des pays les plus rebelles à la civilisation; il est signalé à ce titre même par Thucydide dans la préface de sa *Guerre du Péloponèse*, où l'on voit que les coutumes du brigandage s'y maintenaient depuis les temps héroïques, malgré le progrès des mœurs et d'une législation plus humaine dans les autres contrées de l'Hellade. Cela donne un intérêt tout particulier aux monuments qui, découverts en ces dernières années, nous apportent quelque lumière nouvelle sur les institutions et sur la langue d'un tel pays. Au premier rang de ces monuments se plaça, en 1850, la table de bronze de Chaléion (ou peut-être d'Œanthéa) publiée à Corfou par M. Œconomidès,

réimprimée en 1854, à Leipzig, par M. L. Ross, puis en 1855 par M. Rangabé sous le n° 356 *b* de ses *Antiquités helléniques*, enfin, en 1858, avec un nouveau commentaire de M. Kirchhoff dans le t. XIII du recueil allemand le *Philologus*. C'est la seconde partie, la seule conservée, d'un pacte entre deux villes locriennes, qui réglemente précisément ce droit de pillage réciproque; c'est, fort à propos pour nous, le commentaire et la justification du témoignage de Thucydide que je viens de rappeler[1] et aussi d'un témoignage de son scholiaste, qui jusque-là pouvait sembler douteux à force d'étrangeté. Il est maintenant certain qu'on distinguait alors, et en Locride, un brigandage honnête et un brigandage illégal, le premier restreint et protégé par la loi; le second défendu sous des peines qui, d'ailleurs, semblent peu rigoureuses. La langue éolo-dorienne de ce document offre par elle-même mainte particularité curieuse, mainte nouveauté que le travail des interprètes n'a pas encore réussi à éclaircir complétement.

En le livrant au public, M. Œconomidès annonçait comme prochaine l'impression d'un autre document trouvé à Galaxidi, c'est-à-dire près de l'ancienne Naupaktos, sur le territoire de la Locride occidentale. Il a mis dix-huit ans à remplir sa promesse; mais il l'a remplie avec une scrupuleuse conscience d'éditeur, on peut même dire avec un luxe d'érudition souvent excessif; mais on doit ajouter qu'il n'a pas trompé l'espoir des amateurs d'antiquités, qui attendaient une pièce d'importance capitale. L'inscription de Galaxidi forme, en effet, deux grandes pages gravées sur les deux faces d'une plaque de bronze à peu près intacte; quelques fautes de gravure s'y laissent reconnaître, comme dans la plupart des inscriptions grecques de grande étendue, où l'œil et la main du sculpteur se sont fatigués à l'œuvre. Mais aucune leçon n'y est douteuse, et toutes les difficultés d'interprétation viennent soit de formes dialectiques qui, jusqu'ici, nous étaient inconnues, soit de la nature même du sujet dont il est traité dans ce long morceau. Le sujet est un des plus intéressants de l'histoire grecque et un de ceux sur lesquels nous possédons le moins de renseignements explicites; je veux dire le droit

[1] Thucydide, I, v : *Ἐλῃίζοντο δὲ καὶ κατ' ἤπειρον ἀλλήλους. Καὶ μέχρι τοῦδε πολλὰ τῆς Ἑλλάδος τῷ παλαιῷ τρόπῳ νέμεται περί τε Λοκροὺς τοὺς Ὀζόλας κ. τ. ἑ.* Le scholiaste, sur les mots *καλῶς τοῦτο δρᾶν*, écrit : *καλῶς ἀντὶ τοῦ εὐσεβῶς καὶ φιλανθρώπως· οὔτε γὰρ βοῦν ἀροτῆρα ἐλεηλάτουν ἢ ἔκλεπτον νυκτός, οὔτε μετὰ φόνων ἐποίουν τὴν λῃστείαν.* Cf. la formule qui se lit sur la table de Chaléion, recto, ligne 4 : *αικαδικοσυλοι*, que l'on résout de deux manières, ou bien *αἴ κα ἀδίκως συλοῖ*, ou bien *αἴ κα ἀδικοσυλοῖ*, ce qui, dans les deux cas, donne le même sens, c'est-à-dire : « S'il dépouille irrégulièrement. »

colonial[1]. Le long décret athénien sur la colonie de Méthone, en Piérie[2], et deux fragments relatifs à la colonie de Bréa, en Thrace[3], sont, à ma connaissance, les deux seuls documents épigraphiques de quelque longueur que nous puissions joindre aux témoignages épars sur ce sujet dans les auteurs anciens.

M. Œconomidès n'a rien négligé pour que son édition fût définitive : histoire, géographie, grammaire, il a voulu tout éclaircir; il a particulièrement épuisé jusqu'à la minutie l'explication de tous les termes qui se rapportent, dans la langue grecque, à l'idée de *colonie* et au droit colonial. Mais le moyen d'épuiser du premier coup une matière si difficile? Le règlement colonial de Naupacte n'était pas plutôt publié que M. G. Curtius en offrait à ses compatriotes une reproduction améliorée déjà sur quelques points par sa critique de grammairien habile; puis, à Basle, M. Vischer reprenait l'examen de questions soulevées par M. Œconomidès; il le faisait avec l'autorité d'un épigraphiste fort au courant des plus récentes découvertes et d'un publiciste très-versé dans l'histoire du droit des gens[4]. Enfin, un Grec, séjournant à Wurzbourg, donnait du travail de M. Vischer une analyse en grec mêlée de quelques remarques utiles, notamment sur la numismatique locrienne; c'est l'analyse qui a paru dans quatre livraisons de la *Pandora* d'Athènes. Plus récemment encore, un savant anglais, M. Allen, jugeait le temps venu d'instituer une recherche d'ensemble sur le dialecte locrien, et pour cette recherche les deux inscriptions mises au jour par M. Œconomidès lui ont fourni à elles seules la meilleure part des faits qu'il devait classer et expliquer. Bien des lacunes et des incertitudes subsistent dans ce chapitre spécial de lexicologie et de grammaire grecque. Mais

[1] A quels documents furent longtemps réduits les historiens modernes des colonies grecques, c'est ce que l'on verra (pour ne citer ici que deux ouvrages entre plusieurs) dans les deux dissertations de Heyne, réimprimées au tome I de ses *Opuscula Academica*, et dans la grande *Histoire des colonies grecques* de R. Rochette (Paris, 1815, 4 vol. in-8°). Cf. Barthélemy, *Anacharsis*, chap. II. — [2] Le Bas, *Voyage archéol.* planches, n. 34; Rangabé, *Antiq. hellén.* n. 250. Cf. A. Kirchhoff : *Ueber die Chronologie der attischen Volksbeschlüsse für Methone* (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1862). — [3] Rangabé, *Antiq. hellén.* n. 770, t. II, p. 371 et 404. On peut aussi rapprocher utilement de ces pièces l'inscription thessalienne publiée dans le même recueil sous le n° 692, et le long, mais non moins obscur document de Lébédos, publié dans le *Voyage archéologique* de Le Bas, V, n. 86. — [4] Voir ses mémoires : *Epigraphische und archäologische Beiträge aus Griechenland*, Basel, 1855, in-4°; — *Antike Schleudergeschosse beschrieben und erklärt*, 1866; — *Epigraphische und archäologische Kleinigkeiten*, 1871; — *Ueber zwei antike Köpfe des Basler Museum*, 1871; — *Ueber die Bildung von Staaten und Bünden, oder Centralisation und Föderation*, 1849, etc.

on y constate un progrès notable sur le livre de H. L. Ahrens, *De dialecto dorica*, qui, publié en 1843, n'a pu profiter de bien des textes mis au jour dans ces dernières années ni des travaux dont ils ont été l'objet.

Quant à nous, nous ne croyons pas pouvoir donner mieux une idée de la publication originale et des dissertations qu'elle a suscitées qu'en reproduisant ici le monument de Naupacte dans son ensemble, avec un essai de traduction française, et en le faisant suivre de remarques où seront discutées quelques opinions des savants éditeurs. Le grec que l'on va lire n'est pas le dorien même qu'on lit sur la table de bronze et dont on trouvera le *fac-simile* dans les éditions d'Œconomidès et de Vischer avec une transcription en caractères courants; mais ce n'est pas non plus la paraphrase, à notre sens trop diffuse, qu'en a donnée M. Œconomidès : c'est un calque, toujours en grec, mais plus étroitement fidèle de la rédaction dorienne. Notre version française ne semblera guère qu'un essai, même après l'exemple que nous donnait M. Vischer par sa traduction allemande. Mais, ayant naguère exprimé dans ce Journal notre regret de ce que les éditeurs d'inscriptions antiques se dispensent trop souvent de les traduire, nous avons voulu, en moraliste conséquent, pratiquer à cet égard nos propres maximes.

Εἰς Ναύπακτον κατὰ τῶνδε εἴη ἡ ἐποικία.

Λοκρὸν τὸν ἐπικνημίδιον, ἐπεὶ ἂν Ναυπάκτιος γένηται, Ναυπακτίων ὄντα ὁπόθεν ξένον, ὅσια λαγχάνειν καὶ θύειν ἐξεῖναι ἐπιτυχόντα ᾗ ἂν βούληται, ᾗ ἂν βούληται θύειν καὶ λαγχάνειν, καὶ ἐκ δήμου καὶ ἐκ κοινωνῶν, αὐτὸν καὶ τὸ γένος εἰσαεί.

Τέλος τοὺς ἐποίκους Λοκρῶν τῶν Ὑποκνημιδίων μὴ φέρειν ἐν Λοκροῖς τοῖς Ὑποκνημιδίοις πρὶν ἂν αὖθις Λοκρὸς γένηται τῶν Ὑποκνημιδίων.

Εἰ δ' εἵλετο ἀναχωρεῖν, καταλείποντα ἐν τῇ ἑσλίᾳ παῖδα ἡβητὴν ἢ ἀδελφὸν ἐξεῖναι ἄνευ ἐνετηρίων [τοῦτο ποιεῖν].

Ἐὰν ὑπ' ἀνάγκης ἀπελαύνωνται ἐκ Ναυπάκτου Λοκροὶ οἱ Ὑποκνημίδιοι, ἐξεῖναι ἀναχωρεῖν [ἐκεῖσε] ὅθεν ἕκαστος ἦν, ἄνευ ἐνετηρίων· τέλος μὴ φέρειν μηδὲν ὅτι μὴ μετὰ Λοκρῶν τῶν Ἑσπερίων.

A Naupacte. — Conditions du colonat.

Quand un Locrien Hypocnémidien deviendra citoyen de Naupacte, y étant un hôte à un titre quelconque, il y pourra, s'il le désire, sacrifier et prendre part aux actes publics, soit du peuple, soit de la communauté, lui et ses descendants à perpétuité.

Les colons Locriens Hypocnémidiens ne payeront pas d'impôt [dans leur pays] avant qu'ils ne soient redevenus Locriens Hypocnémidiens.

S'il leur convient de se retirer, en laissant dans leur maison ou un enfant pubère ou un frère, ils le pourront faire sans payer le droit de...

Si les Locriens Hypocnémidiens sont chassés par nécessité de Naupacte, ils pourront se retirer sans payer le droit de... dans le lieu de leur origine, [et] ne payer aucun tribut si ce n'est avec les Locriens Occidentaux.

A. *Ἔνορκον τοῖς ἐποίκοις εἰς Ναύπακτον μὴ ἀποσῆναι ἀπ' Ὀπουντίων τέχνῃ καὶ μηχανῇ μηδεμιᾷ ἑκόντας· τὸν ὅρκον ἐξεῖναι, ἐὰν βούλωνται, ἐπάγειν μετὰ τριάκοντα ἔτη ἀπὸ τοῦ ὅρκου ἑκατὸν ἄνδρας Ὀπουντίοις Ναυπακτίων καὶ Ναυπακτίοις Ὀπουντίων.*

I. Les colons venus à Naupacte sont tenus par leur serment de ne se séparer volontairement des Opuntiens par aucune ruse ou méchante pratique; mais, s'ils le veulent, après trente ans à partir du serment, ledit serment pourra être déféré par cent citoyens de Naupacte à Opunte, et par cent Opuntiens à Naupacte.

B. *Ὅσ]ις ἂν λιποτελῇ ἐκ Ναυπάκτου τῶν ἐποίκων ἀπὸ Λοκρῶν εἶναι, ἔς τε ἂν ἀποτίσῃ τὰ νόμιμα Ναυπακτίοις.*

II. Quiconque des colons à Naupacte n'y remplira pas ses obligations sera exclu de Locres, jusqu'à ce qu'il ait payé ce qu'il doit aux Naupactiens.

Γ. *Ἐὰν μὴ γένος ἐν τῇ ἑσ]ίᾳ ᾖ ἐχέπημον τῶν ἐποίκων ᾖ (sic) ἐν Ναυπάκτῳ Λοκρῶν τῶν Ὑποκνημιδίων, τὸν ἐπάγχισ]ον κρατεῖν ὁπόθεν ἂν ᾖ, αὐτὸν ἰόντα, ἐάν τε ἀνὴρ ᾖ ἢ παῖς, τριῶν μηνῶν· εἰ δὲ μή, τοῖς Ναυπακτίοις νομίμοις χρῆσθαι.*

III. Si, dans la maison d'un colon Locrien Hypocnémidien de Naupacte, il ne se trouve pas un descendant capable d'acquérir, c'est le plus proche parent, d'où qu'il soit, qui, se présentant en personne, sera mis en possession, soit homme, soit enfant, dans les trois mois; sinon, on suivra la loi des Naupactiens.

Δ. *Ἐκ Ναυπάκτου ἀναχωροῦντα εἰς Λοκροὺς τοὺς Ὑποκνημιδίους ἐν Ναυπάκτῳ κηρῦξαι ἐν τῇ ἀγορᾷ, καὶ ἐν Λοκροῖς τοῖς Ὑποκνημιδίοις ἐν τῇ πόλει οὗ ἂν ᾖ κηρῦξαι ἐν τῇ ἀγορᾷ.*

IV. Celui qui se retire de Naupacte chez les Locriens Hypocnémidiens, le fera crier par voix de héraut sur la place de Naupacte, et, chez les Locriens Hypocnémidiens, sur la place de la ville où il aura pris domicile.

E. *Περκωθαρίων καὶ Μυσαχέων ἐπεὶ ἂν Ναυπάκτιος γένηταί [τις?] αὐτὸς καὶ τὰ χρήματα, τὰ ἐν Ναυπάκτῳ τοῖς ἐν Ναυπάκτῳ [νομίμοις,] χρῆσθαι· τὰ δὲ ἐν Λοκροῖς τοῖς Ὑποκνημιδίοις χρήματα τοῖς Ὑποκνημιδίοις νομίμοις χρῆσθαι, ὅπως ἡ πόλις ἑκάσ]ων νομίζει Λοκρῶν τῶν Ὑποκνημιδίων. Εἴ τις ὑπὸ τῶν νομίμων τῶν ἐποίκων ἀναχωρεῖ Περχωθαρίων καὶ Μυσαχέων, τοῖς αὐτῶν νομίμοις χρῆσθαι κατὰ πόλιν ἑκάσ]ους.*

V. Le Locrien de Percotharia et de Mysachéon qui viendra s'établir de sa personne, avec ses biens, à Naupacte, sera soumis, pour ses biens de Naupacte, à la loi des Naupactiens; mais les biens qu'il aura chez les Locriens Hypocnémidiens seront soumis aux lois en vigueur dans chaque ville de ce dernier peuple. Si quelqu'un des colons Percothariens et Mysachéens se retire légalement, chacun suivra les lois de la ville à laquelle il appartient.

F. *Ἐὰν ἀδελφοὶ ὦσι τοῦ ἐν Ναυπάκτῳ οἰκοῦντος, ὅπως καὶ Λοκρῶν Ὑποκνημιδίων ἑκάσ]ων νόμος ἐσ]ίν, ἐὰν ἀποθάνῃ,*

VI. S'il y a des frères de celui qui habite à Naupacte, selon que le veut la loi particulière à chaque cité des Lo-

τῶν χρημάτων κρατεῖν τῶν ἐποίκων τὸ καθῆκον κρατεῖν (*sic*).

criens Hypocnémidiens, en cas de mort [de l'un d'eux], le colon [Hypocnémidien de Naupacte] héritera, et il héritera de sa part légitime.

Ζ. *Τούς ἐποίκους ἐν Ναυπάκτῳ τὴν δίκην πρόδικον ἐλέσθαι πρὸς τοὺς δικασῖῆρας ἐλέσθαι* (*sic*) *καὶ δοῦναι ἐν Ὀπόεντι κατ' ἔτος αὐθήμερον.*

Λοκρῶν τῶν Ὑποκνημιδίων προσῖάτην κατασῖῆσαι τὸν Λοκρὸν τῷ ἐποίκῳ καὶ τὸν ἔποικον τῷ Λοκρῷ οἵτινες ἂν ἐπ' ἔτος ἔντιμοι ὦσι.

VII. Les colons, à Naupacte, auront droit de priorité devant les juges, et ils assureront, chaque année sur-le-champ, le même avantage dans Opunte [aux colons Naupactiens]. Le Locrien Hypocnémidien constituera au colon et le colon au Locrien un patron parmi les magistrats annuels qui seront en charge.

Η. *Ὅσῖις ἂν ἀπολίπῃ πατέρα, καὶ τὸ μέρος τῶν χρημάτων τῷ πατρί, ἐπεὶ ἂν ἀπογένηται, ἐξεῖναι ἀπολαχεῖν τὸν ἔποικον ἐν Ναυπάκτῳ.*

VIII. Si quelqu'un [de la Locride Hypocnémidienne] laisse un père et lui attribue après sa mort une partie de ses biens, le colon venu à Naupacte pourra être admis à l'héritage (apparemment s'il est ce père?).

Θ. *Ὅσῖις ἂν τὰ δεδογμένα διαφθείρῃ τέχνῃ καὶ μηχανῇ, καὶ μιᾷ, ὅ τι ἂν μὴ ἀμφοτέροις δοκῇ, Ὀπουνῖίων τε χιλίων πλήθει καὶ Ναυπακτίων τῶν ἐποίκων πλήθει, ἄτιμον εἶναι καὶ* [*τὰ αὐτοῦ*] *χρήματα πηματοφαγεῖσθαι.*

IX. Celui qui, par fraude et mauvaise pratique, même par une seule, détruira la présente convention, à moins d'avoir le consentement réciproque de mille votants chez les Opuntiens et de la pluralité chez les colons Naupactiens, sera déchu de ses honneurs, et ses biens seront confisqués.

Τῷ ἐγκαλουμένῳ τὴν δίκην δοῦναι τὸν ἄρχοντα, ἐν τριάκοντα ἡμέραις δοῦναι (*sic*), *ἐάν τριάκοντα ἡμέραι λείπωνται τῆς ἀρχῆς· ἐὰν μὴ διδῷ τῷ ἐγκαλουμένῳ τὴν δίκην, ἄτιμον εἶναι καὶ χρήματα πηματοφαγεῖσθαι.*

Τὸ μέρος μετ' οἰκετῶν διομόσαι ὅρκον τὸν νόμιμον· εἰς ὑδρίαν τὴν ψήφισιν εἶναι κατὰ τὸ θέσμιον τοῖς Ὑποκνημιδίοις Λοκροῖς.

Τὰ αὐτὰ τέλειον εἶναι Χαλείοις τοῖς σὺν Ἀντιφάτῃ οἰκηταῖς.

L'archonte ouvrira l'action pour l'accusé; il l'ouvrira dans les trente jours, s'il doit rester encore trente jours en charge. S'il n'ouvre pas l'action pour l'accusé, il sera déchu de ses honneurs, et ses biens seront confisqués.

Chaque partie, avec sa maison, s'engagera par le serment légal. Le vote aura lieu dans une urne, suivant la loi des Locriens Hypocnémidiens.

Le même règlement est valable pour ceux qui ont émigré avec Antiphate.

Voilà donc un règlement complet et dont la pensée générale semblera claire, malgré l'obscurité de quelques clauses ou de quelques expressions particulières, malgré la distribution, un peu étrange, pour nous, des matières en huit paragraphes. Il n'y manque même pas, à la fin, une clause qui constate que ces conditions s'appliqueront à une

autre classe de colons envoyés, plus tard sans doute, dans la même ville de Naupacte sous la conduite d'un autre chef[1].

La première ligne contient évidemment un titre, comme on en voit au début de plusieurs instruments du même genre, et, par exemple, en tête du décret attique sur les colons de Méthone, décret qui paraît être du même temps que l'inscription de Naupacte, c'est-à-dire des dernières années du ve siècle avant notre ère. Mais l'analyse grammaticale en offre des difficultés. Même en admettant que les lettres HAΠI-FOIKIA soient pour *ἁ ἐπιϜοικία*, ou pour *εἴη ἁ ἐπιϜοικία*, la place donnée aux mots *ἐν Ναύπακτον* en tête de cette phrase forme une construction insolite. On attendrait plutôt : *κατὰ τῶνδε εἴη ἁ ἐπιϜοικία ἐν Ναύπακτον*, ou : *ἁ ἐν Ναύπακτον ἐπιϜοικία*. Mais qui sait si les mots *ἐν Ναύπακτον* ne doivent pas être lus isolément avec le sens de *à Naupacte* ou *pour Naupacte?* Ils désigneraient ainsi l'exemplaire de l'instrument colonial qui était destiné aux archives de Naupacte, tandis qu'un autre était certainement déposé chez les Hypocnémidiens d'Oponte. Le sénatus-consulte latin *De Bacanalibus* nous offre une mention semblable dans les mots *in agro Teurano*, qui le terminent sur l'exemplaire conservé en Calabre : cet exemplaire avait été gravé pour les habitants de l'*Ager Teuranus*. La seule différence est que, dans le document grec, cette mention du lieu de destination se lit au début, tandis que, dans le document romain, elle se lit à la fin.

Que si l'on s'étonnait de trouver la préposition *ἐν* ainsi construite avec l'accusatif sans qu'il y ait transition, je renverrais à d'autres exemples dans le même document : *τοὺς ἐπιϜοίκους ἐν Ναύπακτον τὰν δίκαν πρόδικον ἀρέσθαι*, où les mots *ἐν Ναύπακτον* marquent plutôt le *séjour* que l'*arrivée* à Naupacte ; et *ἐν ὑδρίαν τὰν ψάφιξιν εἶμεν* « que la votation ait lieu dans « une urne, » c'est-à-dire au scrutin secret. Et tout de suite, à propos de cette dernière clause, je remarquerai que non-seulement les auteurs, comme Xénophon[2], cité par M. Vischer, mentionnent cet usage de l'urne en pareil cas, mais que les musées d'Orient possèdent aujourd'hui deux couvercles d'urnes à scrutin avec l'inscription ΔΗΜΟΣΙΑ ΨΗΦΟΣ, *δημοσία ψῆφος*, qui en met hors de doute l'attribution spéciale[3].

[1] *Οἰκιστής* est le mot consacré en pareil cas (voy. Thucydide, I, xxiv, xxv; III, xcii, etc.). Le nom, *Ἀντιφάτης*, du colonisateur mentionné dans notre document, se retrouve encore à peu près lisible sur une inscription de Naupacte (*Corpus*, n. 1756), où M. Boeckh l'a justement restitué. — [2] *Hellenica*, I, vii, § 9, passage où je dois d'ailleurs avouer que la locution *εἰς ὑδρίαν ψηφίζεσθαι* répond à l'idée de « jeter un bulletin dans l'urne, » et, par conséquent, à une idée de *transition*. — [3] Voir le mémoire de M. G. G. Pappadopoulos dans notre *Revue archéologique*

Dès la deuxième ligne de l'inscription les lettres HOΠOξενον offrent une difficulté qui n'est pas encore résolue. M. Œconomidès y voyait un éolisme pour ὁμόξενος. M. G. Curtius, qu'a suivi en cela M. Allen, supposait une faute de copiste et lisait par conjecture ὁπλόξενος, mot nouveau qui serait synonyme de δορύξενος. M. Vischer terminait sa discussion sur ce mot par un *non liquet* qui nous encourage à proposer aussi notre conjecture : ce serait de lire en deux mots ὅπω ξένον pour ὁπόθεν ξένον, et de traduire ὅπω par «*de quelque lieu* que ce soit.» On connaît déjà les δορύξενοι, hôtes liés par confraternité d'armes, les ἰδιόξενοι, hôtes liés à titre privé, les πρόξενοι, hôtes publics, etc. Il est naturel de considérer ici ξένος comme le terme générique par opposition à ces diverses espèces d'hospitalité; ce mot est d'ailleurs en rapport avec la magistrature des ξενοδίκαι que mentionne le traité locrien entre Œanthéa et Chaléion, et qui exerçaient une juridiction spéciale sur les hôtes ou étrangers[1]. Quant à ὅπω pour ὁπόθεν, nous en trouvons précisément, aux lignes 9 et 18 de la première page de notre inscription, deux exemples où le sens n'est pas douteux.

Un autre passage, dont désespéraient également MM. Œconomidès et Curtius, est celui qui nous offre, sans qu'on puisse hésiter sur la lecture, les lettres HOITINEΣKAΠIATEΣENTIMOIEΣ. Elles ne sont séparées par aucun des signes de la ponctuation, d'ailleurs très-capricieuse, que nous offrent ces mêmes documents. M. Vischer y lit, et je puis dire en toute simplicité que j'étais arrivé à un déchiffrement presque semblable avant même de connaître son mémoire : οἵ τινές κα 'πι[F]ατὲς ἔντιμοι ἔ[ωντι], c'est-à-dire : «les magistrats qui, chaque année, «se trouveront en charge.» En même temps, dans un article du *Centralblatt*, que M. Vischer nous signale, M. Bursian proposait κα' πιατὲς et ἐντιμῷεν au lieu de ἐντιμῷες (en admettant une faute de copiste pour la dernière lettre), si le verbe ἐντιμᾶν peut signifier ἔντιμον εἶναι, «être en «charge;» sinon, il aurait lu ἔντιμοι [εἶ]ε[ν]. Le sens, évidemment, était trouvé; il ne restait plus qu'à fixer la forme des mots qui nous le donnent. Or ἐπιατές pour ἐπιετές n'a rien d'étonnant dans un texte où déjà l'on trouve ἁμάρα pour ἡμέρα, πατάρα pour πατέρα, φάρειν pour φέρειν, etc. Il est d'ailleurs analogue à αὐτοετές qu'on lit dans un passage d'Homère[2]. Ἐντιμᾶν pour ἔντιμον ou ἐν τιμῇ εἶναι, est parfaitement analogue à ἐντελεῖν pour ἐντελῆ ou ἐν τέλει εἶναι, à ἐναρχεῖν pour

de 1862, t. II, p. 231 et suiv. et la note de M. Rossopoulos dans le *Journal archéologique* d'Athènes, nouvelle série, I, p. 308-309. — [1] Notons encore que les *idioxènes* et les *proxènes* figurent aussi dans le texte de ce document. — [2] *Odyssée*, III, 322.

ἔναρχον ou *ἐν ἀρχῇ εἶναι*[1]. Enfin la locution entière rappelle des locutions analogues, comme dans la première des célèbres tables d'Héraclée[2] : *τοῖς ἀεὶ ἐπὶ τῶν ἐτέων, — τοὶ πολιανόμοι τοὶ ἀὲς ἐπὶ τω Fέτεος, — τοὶ ἀεὶ ἐπὶ τῶν Fετέων ἔντες, — τοῖς πολιανόμοις καὶ τοῖς σιταγέρταις τοῖς ἀεὶ ἐπὶ τοῦ Fέτεος*, etc., autant de variantes d'une formule évidemment consacrée pour les magistrats qui exercent *successivement* une charge *annuelle*. Reste à expliquer le *ς* final du mot *ἐντιμῶες* pour *ἐντιμῶεν*, si l'on ne veut pas recourir à la supposition, toujours trop commode, d'une faute de gravure. Une observation précieuse, que je dois à M. Fr. Meunier, grand connaisseur en ces matières d'étymologie grecque, me semble lever, à cet égard, toute difficulté. La forme primitive était *ἐντιμωιεντ*, comme *εἶεν* était *ειεντ* (Cf. *sient* en vieux latin), comme la préposition *ἐς* ou *εἰς* était *ἐντ*, d'où *ἐνς*. On arrive ainsi, sans interruption dans la série des formes, à *ἐντιμώεις*, et à sa forme plus archaïque *εντιμοίες*. La comparaison de quelques flexions verbales en zend avec les flexions correspondantes en sanscrit confirme cette solution[3].

Quelques autres mots nouveaux dans le pacte locrien résistent plus ou moins aux efforts des interprètes. *Λιποτελεῖν* signifie évidemment *ne pas verser l'impôt*. Comme le remarque justement l'éditeur athénien, il suppose un adjectif *λιποτελής*, *réfractaire à l'impôt*, et tous deux expriment un fait trop commun pour que le grec moderne ne s'empresse pas de les adopter. Au moins M. Œconomidès les recommande sérieusement à ses compatriotes, avec quelque chance d'être écouté. Si un diplomatiste de l'École des chartes retrouvait aujourd'hui dans quelque vieux document un vocable ainsi oublié, ce vocable, quelque utile qu'il parût, aurait assurément beaucoup de peine à reprendre place dans l'usage. Chez nos Hellènes d'Orient, au contraire, il ne faut, en ces choses, désespérer de rien, tant ils aiment à se parer des richesses de leur ancienne langue.

Le verbe composé *πηματοφαγεῖσθαι* est deux fois employé comme synonyme de la locution *δημόσια εἶναι*. Il désigne la confiscation des biens et leur vente au profit de l'État. On a pu se rendre un compte assez clair des éléments qui le composent, et en établir le sens par des rapprochements décisifs.

Mais *ἐνετήριον*, qu'on trouve deux fois au génitif pluriel après *ἄνευ*, est plus obscur, et je ne le trouve suffisamment expliqué par aucun de

[1] Vischer, p. 30, et les exemples épigraphiques qui y sont cités. — [2] *Corp. inscr. græc.* n. 5574 A, lignes 56, 62, 69, 86. — [3] La note, que je résume ici, de M. Meunier, était destinée au Bulletin de la Société de linguistique, où elle a été lue dans une séance de l'hiver dernier.

nos trois éditeurs. Il paraît désigner un impôt; quel impôt? Cela dépend de l'étymologie qu'on assignera au mot lui-même. M. Œconomidès propose d'abord *ἐν* et *ἵημι*, *envoyer*; ce serait alors un droit d'entrée, et M. Vischer, avec M. Allen, paraît se ranger à cette opinion. Puis, rappelant une glose d'Hésychius (*Ἐνέτας· ἐνοίκους*), il incline à croire que ce serait un droit de séjour ou d'habitation. M. Curtius penserait plutôt au verbe *ἰέναι*, *aller*, qui, s'unissant à *ἐν*, donne l'idée d'*entrée*, comme dans la première hypothèse de M. Œconomidès. Il en rapproche *εἰσιτήριος*, adjectif déjà connu; mais il ne rend pas compte ainsi du second *ε* dans *ἐν-ε-τήριος* qui, d'après l'analogie, devrait être *ἐν-ι-τήριος*. Dans ce doute et dans ce partage des opinions, je reviendrais volontiers à l'indice fourni par la glose d'Hésychius; mais ni le texte ni le sens même de cette glose ne sont bien fixés, comme je le vois par l'édition critique de Schmidt[1]. *Ἐνέτας* (à l'accusatif) y est peut-être un nom de peuple, les *Vénètes*. Même si ce mot grec est un nom commun, il faudrait rendre compte de sa formation. Si l'on y reconnaît la préposition *ἐν*, d'où vient le corps du mot *ετηριον*? Serait-il pour *αιτηριον*? Grâce à l'orthographe archaïque de notre monument, le second Ε pourrait, en effet, représenter un *éta*, et celui-ci est, dans le dialecte éolien, quelquefois l'équivalent de la diphthongue *αι*[2]. Enfin la langue grecque a possédé jadis un mot *αἶτος*, attesté par le scholiaste de Pindare[3] et analogue, pour le sens comme pour la forme, au mot *aedes*, *aides* des Romains. Ce mot, que l'on croit retrouver aussi dans le grec *δί-αιτα*, d'où *διαιτάω-ῶ*[4], analogue à *διοικέω-ῶ*, ne serait-il pas le primitif d'un dérivé *αἰτήριος*, que nous représenterait en composition l'archaïsme ΕΝΕΤΕΡΙΟΝ de notre document locrien? *Ἐναιτήριον* serait ainsi le synonyme vraiment symétrique d'*ἐν-οίκιον*. Mais je suis loin de l'affirmer, et je n'ai développé là-dessus une conjecture, dont je sens tout le premier l'incertitude, que pour apporter à la discussion un élément dont la critique saura peut-être un jour tirer quelque profit, et pour montrer combien de problèmes soulèvent ces vieux textes, qui nous offrent, au temps même de Xénophon et de Platon, mais sur un sol moins privilégié que celui de l'Attique, des formes si antiques de l'hellénisme.

[1] On y lit en effet : *Ἐνέτας· τοὺς ἐνο[ι]κοῦντας*, suivi de plusieurs points indiquant une lacune que devrait remplir le nom du pays habité par les *Ἐνέται* ou *Vénètes*. — [2] Voyez Ahrens, *De dialecto Æolica*, p. 96 et 204. — [3] *Olympiques*, III, 29, où il le traduit par *ἐνδιαίτημα*. Cf. Eustathe, préface de ses *Παρεκβολαὶ πινδαρικαί* (aujourd'hui perdues), c. XXI. — [4] Cf. G. Curtius, *Grundzüge der Griechischen Etymologie*, II, p. 76 et 191, où il propose, mais avec hésitation, une autre étymologie, en effet très-douteuse.

En effet, et il ne faut pas se le dissimuler, les obscurités du pacte colonial que nous examinons ne viennent pas toutes de l'ignorance où nous sommes de certains mots et de certains usages ; elles viennent de la rédaction même, qui, dans ces premiers monuments du droit municipal en Europe, est encore toute grossière et naïvement inexpérimentée [1]. Mais, quelle qu'en soit la cause, ces difficultés provoquent un éditeur consciencieux à bien des recherches et à des digressions dont il ne sait comment se défendre. Le premier éditeur, M. Œconomidès, ne s'en est pas défendu, et il remplit dix et jusqu'à vingt pages de rapprochements historiques ou étymologiques souvent précieux par eux-mêmes, mais sans rapport nécessaire avec le sujet qu'il s'agit d'éclaircir. Plus sobre dans sa méthode, M. Vischer a écrit un vrai mémoire académique, où il résume nettement tout ce qu'il sait sur le document en question. Examinant à part le dialecte locrien, d'après les témoignages de tout genre qui nous aident à en retrouver les caractères, M. Allen n'éclaircit qu'à ce point de vue le texte qui lui a fourni la plus abondante moisson de faits originaux [2]. Quant à M. G. Curtius, il s'était seulement proposé de répandre, par une réimpression correcte et avec quelques notes sommaires, un texte publié à Athènes et dont l'édition originale ne semblait pas devoir circuler beaucoup dans nos écoles savantes de l'Occident. Chacun de ces philologues aura contribué pour sa part au progrès de l'histoire ancienne et de la grammaire historique. Mais tous leurs efforts laissent encore place à des explications et à des vues nouvelles. J'écrirais, à mon tour, un mémoire au lieu d'un article, si je reprenais par le détail chaque phrase de la traduction française et de la transcription grecque qu'on a lues plus haut, et si j'y voulais discuter tout ce qui mérite discussion. Mais il devait me suffire ici de caractériser l'importance du document nouveau dont la science vient de s'enrichir, et de signaler aux philologues les intéressants problèmes où, même après les travaux de trois et quatre éditeurs, leur critique trouvera encore à s'exercer.

É. EGGER.

[1] Qu'il me soit permis de renvoyer, pour le développement de cette observation, au 1er chapitre de mes *Études historiques sur les Traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, nouvelle édition, 1866, in-8°. — [2] Toutefois, plusieurs de ses observations peuvent éclairer le sens de certaines phrases dans le texte de Naupacte. Par exemple, l'inscription corcyréenne qu'il cite p. 25 : (*ὄρϐος*, [pour *ὅρος*] *ἰαροῦ καὶ ὁσίου*, limite du territoire sacré et du profane), m'induirait à traduire *ὅσιος* dans le sens d'actes *civils*, par opposition à *θύειν*, dans le premier paragraphe de l'inscription.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Deuxième série, tome sixième. Paris, Imprimerie nationale, 1871, in-8° de 515 pages avec 14 planches. — *Inscriptions céramiques de Grèce*, par M. Albert Dumont.

PREMIER ARTICLE.

Il y a quelques années à peine, M. Albert Dumont était membre de l'École française d'Athènes, et déjà il s'est fait un nom honorable dans la science. Outre un grand nombre d'articles remarquables au point de vue de l'érudition et de la critique, articles donnés dans divers recueils, et principalement dans la *Revue archéologique*, il a publié l'année dernière un travail important sur la série des archontes athéniens[1], établie d'après les dernières découvertes archéologiques. En 1869 il remportait un prix à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour la question concernant les banquets funèbres dans l'antiquité, et, au commencement de cette année, un mémoire du plus haut intérêt sur l'éphébie athénienne était lu en son nom devant cette même Académie[2]. Voyageur infatigable, M. A. Dumont parcourt sans cesse les contrées de l'ancienne Grèce, et il en rapporte des matériaux précieux dont la publication occupe l'intervalle entre deux voyages. C'est ainsi qu'après avoir fait imprimer le premier volume de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, et qui forme le sixième de la seconde série des *Archives des missions*, il est reparti pour la Dalmatie, Sainte-Maure, la Grèce, Constantinople et peut-être l'Asie Mineure. Il est permis de concevoir les plus belles espérances de cette nouvelle exploration archéologique.

Depuis un certain nombre d'années on s'occupe beaucoup des inscriptions céramiques, c'est-à-dire marquées en relief ou gravées à la pointe sur terre cuite. Les principaux musées d'Europe[3] s'enrichissent

[1] *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurement à la* CXII*e olympiade, et sur la succession des magistrats éphébiques.* Voy. le compte rendu de cet ouvrage par M. Ch.-Ém. Ruelle, dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, année 1871. — [2] Le numéro de décembre (1871) de ce Journal contient un article de M. Dumont sur la population de l'Attique d'après les inscriptions récemment découvertes. — [3] Celui du Louvre, à Paris, ne possède

à l'envi de ce genre de monuments, indépendamment des collections particulières qui se forment de divers côtés. En même temps, un mouvement très-prononcé porte les archéologues vers l'étude de la céramique ancienne. Outre plusieurs mémoires de Stoddart, dont le premier remonte à l'année 1847, et la série d'inscriptions sur amphores publiée par les éditeurs du *Corpus*[1], on peut citer un grand nombre de travaux du même genre et de dissertations spéciales, qui ont paru postérieurement. Il y a déjà toute une bibliographie sur ce sujet. M. A. Dumont s'intéresse trop vivement à toutes les questions qui touchent à l'archéologie pour qu'il restât indifférent à celle-ci. Aussi, pendant son dernier séjour en Grèce, en a-t-il fait l'objet de ses recherches particulières.

Il existe au musée de la Société archéologique d'Athènes une collection céramique extrêmement riche. Elle a été formée en grande partie par M. Komanoudis, professeur à l'Université et conservateur du musée. Ce savant avait consacré plusieurs années à l'étude de ces inscriptions, mais, s'étant vu forcé d'interrompre son travail, il a eu recours à l'obligeance de M. Dumont, qui s'est chargé de le continuer et de l'achever. Ce dernier, tout en profitant des recherches de son habile devancier, est parvenu à former un recueil de textes céramiques beaucoup plus considérable qu'il ne devait être dans l'origine. On y voit figurer les timbres recueillis par M. G. Finlay, le célèbre historien du Bas-Empire et de la Grèce moderne, ceux qu'a réunis M. Papadaki, professeur de mathématiques à l'Université d'Athènes, et plusieurs autres provenant de séries particulières.

Le recueil de M. A. Dumont ne comprend que les textes de la période classique, à part quelques exemples épigraphiques du Bas-Empire et une inscription chrétienne des premiers siècles. Le nombre des inscriptions céramiques qu'il a examinées s'élève à plus de six mille. Un choix a été fait de manière à concilier tout à la fois et les intérêts de la science et les proportions du recueil.

Le travail entier se compose de deux parties. La première, qui a seule paru, ne contient que les textes épigraphiques. La seconde partie sera consacrée au commentaire des textes. Ce commentaire sera partagé en dix chapitres dont les titres sont indiqués dans une table, ce qui permet d'avance d'en apprécier toute l'importance.

pas une seule anse d'amphore. Les deux anses que j'ai rapportées de Thasos, et dont il sera question plus loin, lui sont destinées. — [1] Préface du tome III, et tome IV, p. 251 et suiv.

Une courte mais substantielle introduction, consacrée surtout aux inscriptions amphoriques, a pour objet de donner quelques renseignements sur les lieux où se trouvent ces fragments épigraphiques et sur ceux où ils ont été recueillis, sur leur nature et sur la forme des amphores, d'expliquer le classement et le mode de transcription adoptés, enfin de faire connaître le plan du commentaire. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette introduction tout entière, mais dont nous donnerons au moins une analyse.

Presque toutes les inscriptions amphoriques sont gravées sur les anses des vases. Les caractères sont variés et d'époques différentes. Chaque pays avait ses procédés de fabrication se distinguant par la couleur, la forme, les dimensions, la nature de la terre, d'où il est facile de reconnaître à quel centre de production appartient tel ou tel fragment. La connaissance de ces procédés divers est indispensable pour une étude de ce genre.

Les fragments céramiques du musée d'Athènes peuvent être rangés en trois classes principales :

1° Fabrication thasienne.
2° Fabrication rhodienne.
3° Fabrication cnidienne.

D'après l'examen attentif des caractères généraux qui distinguent chacune de ces fabrications, M. A. Dumont croit reconnaître plusieurs centres de production et propose une classification de dix genres différents. Certains noms, fragments de noms ou réunions de lettres, soulèvent ici plusieurs problèmes intéressants dont l'auteur réserve la solution pour le commentaire.

Indépendamment de Thasos, de Rhodes et de Cnide, il y a d'autres îles qui ont fourni des timbres amphoriques. Ceux de Paros se rapprochent du type cnidien. Quant à la céramique athénienne, elle serait, suivant quelques archéologues, représentée par des anses très-soignées que l'on trouve à Athènes, mais sans inscription.

M. A. Dumont examine ensuite la forme des amphores de Thasos, de Rhodes et de Cnide, et détermine la mesure des diverses parties qui les composent. Quelques représentations figurées complètent ces renseignements.

Le sol de l'ancienne Athènes fournit un très-grand nombre de fragments céramiques. Pour aider à l'étude des courtes inscriptions qui y figurent, un plan de la ville (Pl. I), publié d'après celui de Forchham-

mer, a été joint au volume. On y remarque que la partie non bâtie de l'ancienne ville, et celle qui est occupée par la cité moderne, n'ont presque rien fourni.

Un certain nombre des inscriptions amphoriques réunies dans le volume de M. A. Dumont proviennent du Pirée, de Zante et de quelques îles de l'Archipel. «Il serait à souhaiter, ajoute l'auteur, que la céra-«mique de toute la Grèce devînt l'objet d'une étude suivie. On arrive-«rait très-vite à préciser les caractères des produits de chaque pays. Ce «travail serait double : il faudrait rechercher tous les fragments appar-«tenant aux grandes fabriques thasienne, rhodienne et cnidienne, et «faire alors une carte des pays où ils se rencontrent. On ajouterait aux «fragments de ces trois provenances tous ceux qui portent des inscrip-«tions, comme ceux d'Ikos, de Colophon, de Paros, de la Propontide «et du Pont-Euxin. Une seconde partie du travail serait consacrée aux «fragments qui ne portent pas et n'ont sans doute jamais porté d'inscrip-«tion. L'absence d'un texte sur un fragment ne fait pas qu'il manque d'in-«térêt. Chaque ville de la Grèce, pour les vases d'un usage journalier et «pour ceux qui servaient au commerce, avait des procédés de fabrication «et des types à elle. Ainsi, dans l'île d'Égine, où les monceaux de po-«terie brisée abondent, il m'a été facile de constater les caractères com-«muns et l'originalité de tous les débris que j'ai recueillis. Égine a «une céramique comme Rhodes, mais sans inscription sur les amphores; «de même pour plusieurs autres points de la Grèce ancienne, par «exemple pour Chalcis dans l'île d'Eubée, pour Ægialé dans l'île «d'Amorgos.

«Les fragments avec inscription présenteront toujours plus d'intérêt «que tous les autres; mais, pour l'intelligence même de ces fragments, «il est utile que les céramiques qui ont négligé l'emploi des sceaux épo-«nymiques soient bien connues.»

Le recueil de M. A. Dumont se divise en huit parties, comprenant chacune un certain nombre de subdivisions. Le classement par époque aurait été plus régulier, mais il n'a pas pu être suivi, parce que, présentant de très-grandes difficultés, il aurait pu donner lieu à de nombreuses erreurs.

La manière dont les sceaux amphoriques ont été publiés dans ce livre est très-commode pour le lecteur : le texte d'abord, disposé de la même manière que dans l'original, et quelquefois imité, avec l'indication de la place où figurent l'attribut et des parties effacées; puis, en regard, l'inscription elle-même en caractères courants, avec la restitution, quand il y a lieu, et toutes les particularités qui peuvent paraître

dignes d'intérêt. Des planches au nombre de quatorze sont jointes au volume. Elles servent à faire connaître le style des lettres gravées sur les sceaux et les principaux attributs. Sept (Pl. II-VIII) sont consacrées aux timbres thasiens.

L'archéologie céramique est une science pour ainsi dire nouvelle, et tous les principes n'en sont pas encore établis d'une manière certaine. Elle soulève une foule de problèmes dont la solution est à chercher et que M. A. Dumont met en relief. Quels sont, par exemple, le sens et le but des sceaux amphoriques? Pourquoi la présence des noms? Les attributs sont-ils des marques de fabrique? Rappellent-ils la cité ou un magistrat particulier? Et beaucoup d'autres questions du même genre. On y trouve, en outre, des renseignements qui intéressent l'épigraphie et la paléographie, les dialectes, l'orthographe, la prononciation, les noms propres nouveaux, l'histoire, le commerce, les cultes religieux, le calendrier des anciens, enfin l'usage des lettres mobiles dans l'antiquité.

Telles sont les matières qui seront traitées à fond dans le commentaire. En attendant qu'il ait paru et que nous puissions le faire connaître au lecteur, indiquons les diverses séries des monuments publiés dans le recueil de M. A. Dumont.

Ce recueil, ainsi que nous l'avons dit, se divise en huit parties. La première est consacrée aux inscriptions d'origine thasienne, qui sont très-peu nombreuses, parce que les fragments céramiques qu'on trouve dans l'île contiennent rarement des timbres. Presque toutes ont des attributs différents et présentent beaucoup de variétés. C'est ce qui donne de l'importance au moindre fragment de cette céramique. A propos de ces inscriptions mon témoignage est invoqué presque à chaque ligne. Aussi je me trouve dans l'obligation de m'arrêter un instant sur les monuments épigraphiques que j'ai rapportés d'Orient.

« Depuis les belles découvertes de M. Miller à Thasos, dit M. A. Du-« mont, l'onomatologie de cette île s'est enrichie d'un grand nombre de « noms nouveaux. Chaque fois qu'un nom lu sur un timbre ampho-« rique figure dans les inscriptions publiées par M. Miller, j'indique le « fait par un renvoi.

« M. Miller, engagé dans une longue série de travaux, n'a pu faire « connaître encore que trente-quatre des marbres qu'il a rapportés ou « copiés, et qui sont au nombre de plus de cent cinquante. Il a bien « voulu revoir cette première partie et indiquer par une note tous les « noms marqués sur amphore qui se trouvent dans ses inscriptions en-« core inédites. Les rapprochements que nous avons cru utiles n'em-

« piètent pas sur le commentaire. Ils n'ont pour objet que de fixer le « texte. L'onomatologie de Thasos, pour laquelle nous avons aujour-« d'hui de si précieux documents, présente des caractères originaux. « Les timbres de cette île sont le plus souvent d'une lecture difficile. Il « était naturel, dans nos essais de déchiffrement, de tenir grand compte « des noms propres de cette île déjà connus. Ni pour Rhodes ni pour « Cnide, nous n'aurons besoin du même secours. »

En effet, j'étais membre de la commission chargée d'examiner le travail de M. A. Dumont, qui avait été soumis au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est en parcourant ce recueil que j'avais noté à la marge quelques indications épigraphiques. Les inscriptions que j'ai découvertes sont en quelque sorte les archives municipales de Thasos, parce qu'elles contiennent les listes des magistrats de cette île, accompagnés des noms de leurs pères, depuis le siècle de Périclès jusqu'à l'époque gréco-romaine. Ces listes sont donc un complément indispensable du travail de M. Dumont, qui y renvoie sans cesse. On peut consulter celles que j'ai données dans la *Revue archéologique*[1], et qui sont conservées en originaux dans le musée du Louvre. Quant aux nombreuses inscriptions que je n'ai pas pu rapporter et qui sont encore inédites, j'aurai l'occasion de publier les plus intéressantes en examinant quelques-uns des sceaux qui composent le nouveau recueil.

Les timbres thasiens ont été placés suivant l'ordre alphabétique des noms propres. Le premier qui se présente, *Αἰσχρίων*, connu aussi sous la forme *Αἴσχρων*, appartient à une catégorie bien rare. La règle principale qui, chez les Grecs, a présidé à la formation des noms simples ou composés, est celle-ci : sauf les sobriquets ou noms ironiques, tout nom propre exprimait une idée favorable ou de bon augure. Si, comme le prétendent quelques grammairiens[2], *Αἰσχύλος* et *Αἰσχίνης* ont pour étymologie *αἶσχος*, mot qui réveille l'idée de *honte*, il en serait de même d'*Αἴσχρων*. Ce dernier nom était très-usité à Thasos, comme on peut le voir dans les listes que j'ai publiées. Je le rencontre encore dans les deux suivantes, qui étaient inédites[3]. Elles proviennent, comme les autres, des fouilles que j'ai exécutées en 1864 dans la port de Panagia, ou Limena, comme l'appellent les habitants de l'île.

[1] Voy. années 1865 et 1866 et août 1870. — [2] *Etym. magn. s. v.* *Αἶσχος*. — [3] On trouve encore des exemples de ce nom dans d'autres inscriptions que je donnerai plus loin, p. 53, col. 2, etc.

1	2
.......ΕΝΗΣΚΑΙΝΟΥ	ΕΥΡΥΜΕΝΙΔΗΣ
ΠΑΡΩΝΝΙΚΟΔΗΜΟΥ	ΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ
ΖΑΓΟΤΑΣΦΑΝΙΠΠΟΥ	ΜΕΝΙΣΚΟΣΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ
...ΑΣΑΙΣΧΡΙΩΝΟΣ	ΗΓΗΣΑΝΑΞΑΝΔΡΙΔΟΥ
.ΕΟΦΑΝΗΣΚΑΔΜΟΥ	ΘΕΟΔΕΚΤΗΣΔΙΟΚΑΚΙΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΗΣΦΑΝΟΛΕΩ	ΑΝΤΙΓΟΝΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΥΡΟΥ
..ΙΟΣΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΥ	ΣΟΦΟΚΛΗΣΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ
..ΑΛΚΗΣΑΡΗΙΘΟΥ	ΕΠΙΚΟΥΡΟΣΤΥΧΩΝΟΣ
.......ΘΕΟΔΩΡΟΥ	ΠΑΝΤΑΙΝΕΤΟΣΤΙΜΑΝΟΥ
.............ΗΤΟΥ	

1	2
.....ένης Καίνου.	Εὐρυμενίδης
Πάρων Νικοδήμου.	Ἀντιφῶντος.
Ζαγοτᾶς Φανίππου.	Μενίσκος Διοσκουρίδου.
...ας Αἰσχρίωνος.	Ἡγησάναξ[2] Ἀνδρίδου.
[Θ]εοφάνης Κάδμου.	Θεοδέκτης Διοκακίου (?).
Ἀρισ7ομήδης Φανόλεω.	Ἀντίγονος Ἀρτεμιδωύρου (sic).
.....ιος Λυσισ7ράτου.	Σοφοκλῆς Ἀντιφῶντος.
[Εὐ]άλκης[1] Ἀρηίθου.	
.......Θεοδώρου.	Ἐπίκουρος Τύχωνος.
..........ήτου.	Πανταίνετος Τιμάνου.

Sur l'emplacement d'un ancien temple d'Esculape.

...Ε...ΙΑΣΑΙΣΧΡΙΩΝΟΣ	.......ιας Αἰσχρίωνος
...Α.ΟΛΛΩΝΙΚΑΙΑΝΙΟ..	...Ἀ[π]όλλωνι καὶ Ἀνιο...
.......ΑΙΑΣΚΑΙ.....	.......αίας καὶ.......

Le dernier nom de la liste de M. Dumont est *Χοίρων*. Les Grecs, comme les Latins, ont formé certains noms propres avec ceux d'une cinquantaine d'animaux, tels que *κυνίσκος*, petit chien ou jeune chien, etc., parmi lesquels *χοῖρος*, porc. Ce nom était très-usité dans l'île de Thasos. Les listes déjà publiées fournissent de nombreux exemples

[1] Ou Μενάλκης. — [2] Peut-être Ἡγησιάναξ. Voy. plus loin p. 48, col. 2.

des deux formes Χοίρων et Χοῖρος. L'inscription suivante, qui donne la dernière, était inédite.

Thasos. Port de Panagia.

ΝΟΣΣΙΚΑΣΗΡΑΔΟΣ	Νοσσικᾶς Ἥραδος.
ΔΗΜΟΦΩΝΗΓΗΣΙΠΟΛΙΟΣ	Δημοφῶν Ἡγησιπόλιος.
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΗΡΑΔΟΣ	Ἡγήσιππος Ἥραδος.
.....ΙΔΗΣΑΝΤΑΓΟΡΑΔΕ·	.......ίδης Ἀνταγοράδε[υς].
ΧΟΙΡΟΣΤΙΜΟΚΛΕΥΣ	Χοῖρος Τιμοκλεῦς.
....	....
....	....
ΠΟΛΥΔΑΜΑΣΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ	Πολυδάμας Ἀριστοφῶντος.

Le nom Μόλοβρος, porté par un Spartiate, suivant Thucydide (IV, VIII), rappelle une idée du même genre.

Il ne serait pas convenable ici d'empiéter sur le domaine que M. A. Dumont s'est réservé, c'est-à-dire sur le commentaire. Seulement il est permis à la critique d'examiner les restitutions qu'il propose et qu'il a sans doute l'intention de justifier. Je prendrai donc la liberté de lui soumettre quelques observations à propos de la céramique thasienne.

P. 62, n° 10. Θασίων — [Β]ροτοκλ[εῦ]ς. « Peut-être Βροτοκλῆς. — « Κλεόμβροτος, Miller, 24. — Amphore différente de celle qui est gravée « sur le sceau n° 6. — Βροτοκλῆς, nom propre nouveau, mais de for- « mation régulière. »

Le nom Βροτοκλῆς rentrerait dans la série des composés dont les deux termes peuvent toujours se renverser, comme Ἀνδροκλῆς et Κλέανδρος, Νικοκλῆς et Κλεόνικος, et par conséquent serait le même que Κλεόμβροτος ou Κλεύβροτος[1]. Rien ne s'opposerait donc à ce qu'il fût admis dans les lexiques, si le fac-simile donné p. 6 répondait à la restitution. Les deux lettres qui précèdent la fin du nom ΤΟΚΛΗϹ me paraissent être l'une un iota Ι et non un rhô Ρ, l'autre un sigma lunaire Ϲ et non un omicron Ο. Les éléments paléographiques qui restent me semblent reproduire plutôt le nom d'Ἀριστοκλῆς, si fréquent dans les listes thasiennes. Dans tous les cas le nom est au nominatif τοκλῆς, comme le propose M. A. Dumont, et non au génitif τοκλεῦς. Quant à la forme retournée Κλεόμβροτος, je la rencontre dans la liste suivante, qui était inédite.

[1] Voy. p. 392, n° 7.

Thasos. Port de Panagia. Lettres anciennes.

1

.ΤΙΔΗΣ.......ΟΣ
....
....
....................ΝΟΥ
..ΝΟΣΦΙΛΩΝΙΔΕΩ
..ΣΤΑΓΟΝ
..ΙΩΝΑΡΕΣΑΝΔΡΟΥ
..ΔΩΤΗΣΦΙΛΩΝΟΣ
..ΚΤΕΙΔΗΣΤΗΛΕΦΑΝΕΥΣ
..ΝΚΛΕΟΚΥΔΕΥΣ
..ΥΚΡΑΤΗΣΜΕΛΗΣΙΠΠΟΥ
..ΝΟΦΑΝΗΣΜΥΛΛΟΥ
..ΗΝΑΓΟΡΗΣΤΙΜΟΣΤΡΑΤΟΥ
..ΗΣΙΣΤΡΑΤ...ΓΗ.ΡΙΛΕΥΣ

2

..ΚΟΔΗΜΟΣ.....ΦΑΝΕΥΣ
ΚΛΕΟΓΕΝΗΣΛ...Ν.....
...ΓΟΣΣΙΝΑΥΡΟΥ
...ΑΝΛΕΩΔΕΥΣ.....
...ΗΣΙ........
................ΙΟ.....
.......ΛΩΝΘΕΟΠΟΜ...
ΘΕΟΔΩΡΟΣΛΙΣΑ..ΩΝ...
ΠΥΘΑΓΟΡΗΣΔΗΜΟΣΩΝΤΟΣ
ΕΥΑΛΚΕΙΔΗΣΑΜΦΙΚΛΕΙΔΕΥΣ
ΣΚΥΛΛΟΣΦΙΛΙΣΚΟΥ
ΚΛΕΟΜΒΡΟΤΟΣΦΙΛΩΝΟΣ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΚΟΔΙΔΟΣ
ΤΗΛΕΦΑΝΗΣΑΡΙΣΤΕΙΔΕΥΣ
ΗΓΗΣΙΑΝΑΞΣΙΝΑΥΡΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣΗΡΟ....

1

.....τίδης........ος.
....
.. ..
....................νου.
...νος Φιλωνίδεω.
...σ7αγον........
...ίων Ἀρεσάνδρου.
...δώτης Φίλωνος.
...κτείδης (?) Τηλεφάνευς.
...ν Κλεοκύδευς.
Πολ]υκράτης Μελησίππου.
Μη]νοφάνης Μύλλου.
Ἀθ]ηναγόρης Τιμοσ7ράτου.
[Ἡγ]ησίσ7ρατος ...γη.ρίλευς (?).

2

[Νι]κόδημος .....φάνευς.
Κλεογένης Λ...ν...
[Γόρ]γος Σιναύρου.
...άνδεω (?) Δευσ.....
.....ησι............
.............ιο........
.....λων Θεοπόμ[που].
Θεόδωρος Λισα..ων.
Πυθαγόρης Δημοσῶντος [1].
Εὐαλκείδης Ἀμφικλείδευς.
Σκύλλος Φιλίσκου.
Κλεόμβροτος Φίλωνος.
Λυσίσ7ρατος Κόδιδος.
Τηλεφάνης Ἀριστείδευς.
Ἡγησιάναξ Σιναύρου.
Ἀρισ7οφάνης Ἡρο[βούλου] [2].

[1] Peut-être Δημοφῶντος. — [2] Ou Ἡροφῶντος.

P. 62, n° 15. « *Θασίων Ἡρόφωντος*. Dauphin nageant à droite. *Ἐροφῶν* « *Ἀλεξάρχου*. Miller 15, col. 2; *Λεθιάνου*, *id.* nom assez fréquent à « Thasos. »

On remarquera *Ἡρόφωντος* au lieu de *Ἡροφῶντος*. Je ne signalerais pas cette légère différence, si elle ne paraissait pas résulter d'un système d'accentuation. Contrairement à l'usage, M. A. Dumont ne met jamais le circonflexe sur l'*ω* des noms terminés en *φῶν*. Ainsi, p. 255, n° 60, il écrit *Ἑρμόφ[οντος]* au lieu d'*Ἑρμοφῶντος*. Ce nom *Ἑρμοφῶν* n'étant pas connu d'ailleurs, je ne l'introduirais pas inutilement, d'autant mieux qu'on a une restitution toute naturelle, *Ἑρμοφ[άντου]*, nom qui se trouve sur deux sceaux, p. 191. Je lis encore p. 386, n° 6 : *Φρουράρχου* — *Τιμοφῶ[νος]*, et p. 134, n° 47 : *Φρουράρχου Τι[μόφω]νος*. Il faut probablement restituer, dans les deux cas, *Τιμοφῶντος*, malgré le *Τιμόφωνος* du n° 47. Il est probable qu'il y avait deux lettres liées ensemble, le N et le T, comme cela arrive souvent. On trouve, p. 113, n° 1, dans le mot *Εὐφράνορος* un petit *ο* lié au N, et ailleurs d'autres exemples de lettres liées. Dans *Τιμοφῶντος* le petit *τ* de la fin, absorbé par le N, n'aura pas été aperçu, et le nom sera devenu *Τιμόφωνος*. Je ferai la même observation sur *Ἐπὶ Θεύφωνος* que l'on rencontre plusieurs fois p. 204, n°s 369 et 370, et p. 289, n°s 110 et 111. Il faut évidemment le génitif *Θευφῶντος*. Le nom *Θεοφῶν* est connu; il n'en est pas de même de *Θεόφωνος* qui manque aux lexiques. Le mot lui-même, pris adjectivement, manque également. Je puis en citer un exemple où cette épithète est appliquée à saint Jean[1]. Du reste tous les noms propres composés du même genre se terminent en *φῶν*. Benseler n'en cite pas un seul en *φωνος*, préf. p. XXXII. Quant à moi, je ne connais que le nom fictif *Πολύφωνος* de la Batrachomyomachie (213 et 215).

P. 64, n° 24.

ΘΑΣ	*Θασ[ίων]*
ΝΑΥ	*Ναύ[πλιος]*

« *Inscriptions inédites de Thasos.* [E. Miller.] M. Miller m'indique également *Ναυσικράτης* et *Ναυσικύδης*, mais le sceau ne portait pas un nom « aussi étendu. *Ναύσων*. Les sceaux n°s 25, 26 et 27 me font préférer « la restitution *Ναύπλιος*. »

[1] Cod. gr. Paris. n° 1630, fol. 44, r° : *Βροντείης θεόφωνος Ἰωάννης πανάριστος*. On pourrait augmenter les lexiques d'un grand nombre de mots terminés en *φωνος*.

Rien n'empêche d'adopter la restitution proposée par M. A. Dumont, mais, pour répondre à son objection, il me suffira de citer une observation qu'il fait à propos du mot ΗΡΟΦ[redacted] (p. 63, n° 17). «Le «sceau, dit-il, ne portait pas le mot Ἡρόφαντος en entier. Les exemples «d'abréviations semblables sont fréquents sur les sceaux thasiens.» Dès lors Ναυσικράτης et Ναυσικύδης seraient aussi très-bons ici. Le premier figure plusieurs fois dans les listes que j'ai publiées; quant au second, je le trouve dans les deux inscriptions suivantes, qui étaient inédites.

Thasos. Port de Panagia. Belles lettres assez anciennes.

.....ΛΕΟΜΑΝΔΡΟΥ	Κ]λεομάνδρου [1].
.ΕΛΩΝΙΩΝΜΑΝΤΙΝ..	[Χ]ελωνίων [2] Μαντιν[έως].
.ΕΝΑΙΧΜΟΣΝΙΚΑΓΟΡ..	[Μ]έναιχμος Νικαγόρ[ου] [3].
ΠΑΥΣΩΝΝΑΥΣΙΚΥΔ..	Παύσων Ναυσικύδ[ους].
ΣΙΜΑΛΙΩΝΦΙΛΙΣΚΟΥ	Σιμαλίων Φιλίσκου.
ΑΞΙΛΕΩΣΕΥΡΥΜΕΝ..	Ἀξίλεως Εὐρυμέν[ους] [4].
ΦΙΛΩΝΗΓΗΣΑΓΟΡΟΥ	Φίλων Ἡγησαγόρου.
ΑΙΣΧΡΙΩΝΒΟΥΛΗΚΡΙΤΟΥ	Αἰσχρίων Βουληκρίτου.
ΑΙΣΧΥΛΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥ	Αἰσχύλος Θεοδώρου.
ΕΥΔΗΜΟΣΑΡΙΣΤΑΓΟΡΟΥ	Εὔδημος Ἀρισ7αγόρου.
ΝΑΥΣΙΚΥΔΗΣΦΙΛΩΝΟΣ	Ναυσικύδης Φίλωνος.
ΠΑΝΝΙΚΟΣΑΙΑΝΤΙΔΟΥ	Παννικὸς Αἰαντίδου.

Thasos. Port de Panagia. Grande colonne carrée en marbre formant l'un des angles de la salle [5]. Sur l'un des côtés il y avait anciennement un bas-relief qui a été détruit à coups de marteau. On distingue encore le cadre.

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ	Ἀγαθῇ Τύχῃ.
ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣ	Ἐπὶ ἄρχοντος
ΘΕΟΔΩΡΟΥΙΕΡΕΥΣ	Θεοδώρου ἱερεὺς
ΗΛΙΟΥΛΗΣΤΟΝΟΥΣ	Ἡλίου Ἀρισ7όνους [6]
ΕΞΑΙΝΕΤΟΥ	Ἐξαινέτου,

[1] Nom nouveau composé de κλέος et de Μάνδρα, divinité asiatique que Letronne a très-bien déterminée dans son mémoire sur les noms propres grecs. La nouvelle édition de Pape comprend encore Ἀναξίμανδρος (?) parmi les composés de ἀνήρ, malgré les observations si justes de Letronne. — [2] Ou Γελωνίων, ou même Μελωνίων, qui seraient des dérivés de Γέλων et de Μέλων. — [3] J'écris Νικαγόρου au lieu de Νικαγόρευς (voy. n° 6) parce que l'inscription n'est pas aussi ancienne que cette dernière; l'ancien dialecte avait disparu, comme on le voit lig. 7 et 10. — [4] Ou Εὐρυμενίδου. — [5] Voy. mon second Rapport à l'Empereur, *Journal officiel*, 30 septembre 1865. — [6] Je lis sans hésiter Ἀρισ7όνους au lieu de Δησ7ό-

ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣΦΙΛΟΚΡΑΤΟΥ	Φιλοκράτης Φιλοκράτου,
.Α...ΡΩΝΠΑΙΕΣΤΡΑΤΟΥ	.....ρων Παιεστράτου,
ΘΕΟΔΟΤΗΣΔΟΧΕΟΣΤΡΑΤΟΥ	Θεοδότης Δοχεοστράτου,
ΠΑΜΦΑΗΣΣΤ..ΓΩΝΟΣ	Παμφάης Στ[ράτ]ωνος,
ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ...ΕΔΟΝΟΥ	Μητροφάνης [Μακ]εδόνου,
ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΣΕΞΑΙΝΕΤΟΥ	Ἀριστείδης Ἐξαινέτου,
ΘΕΟΔΩΡΟΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ	Θεόδωρος Ἀπολλοδώρου,
.ΕΛΕΑΓΡΟΣΑΙΣΗΠΟΥ	[Μ]ελέαγρος Αἰσήπου,
..ΙΟΛΕΩΣΣΩΣΙΣΤΡ...	[Φαν]όλεως Σωσιστρ[άτου],
ΣΑΤΥΡΟΣΛΕΩΔΑΜΑ	Σάτυρος Λεωδάμα,
ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΣΗΡΑΔΟΣ	Ἀρχέστρατος Ἥραδος,
ΜΗΝΟΦΩΝΑΘΗΝΑΙΟΥ	Μηνοφῶν Ἀθηναίου,
ΜΟΣΧΙΩΝΤΙΜΑΙΝΕΤΟΥ	Μοσχίων Τιμαινέτου,
ΦΙΛΟΝΙΚΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ	Φιλόνικος Ἀπολλωνίδου,
ΑΝΤΙΓΟΝΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ	Ἀντίγονος Ἀρτεμιδώρου,
ΦΙΛΙΣΚΟΣΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ	Φίλισκος Ἡρακλείδου,
ΚΥΚΝΟΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ	Κύκνος Ἀπολλοδώρου,
ΦΑΝΙΠΠΟΣΑΝΑΞΙΛΑ	Φάνιππος Ἀναξίλα[1].
....	....
....	....
.....ΔΗΣΤΙΜΑΓΟΡΟΥ	.....δης Τιμαγόρου,
ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ	Ἀντίπατρος Ἀντιπάτρου,
ΑΚΑΡΝΑΝΚΥΚΝΟΥ	Ἀκαρνὰν Κύκνου,
ΑΔΜΗΤΟΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ	Ἄδμητος Δημητρίου,
ΖΩΤΙΧΟΣΖΩΤΙΧΟΥ	Ζώτιχος Ζωτίχου,
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΑΡΙΣΤΟΜ..	Ἀπολλόδωρος Ἀριστομ[ένου][2],
.....ΕΙΤΟΣΛΑΜΑΧΟΥ	......ειτος Λαμάχου,
ΘΕΟΦΑΝΗΣΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ	Θεοφάνης Ἀντιπάτρου,
ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣΔΙΟΓΕΝΟΥ	Ἀπολλοφάνης Διογένου,
ΑΓ...ΚΥΔΗΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ	Ἀγ[λαο]κύδης Δημητρίου,
ΚΡΑΤΙΣΤΟΛΕΩΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝ..	Κρατιστόλεως Ἀριστομέν[ου],
ΦΙΛΩΝΙΔΗΣΠΟΛΥΦΕΙΔΟΥ	Φιλωνίδης Πολυφείδου,
ΘΡΑΣΩΝΙΔΗΣΝΑΥΣΙΚΥΔΟ.	Θρασωνίδης Ναυσικύδο[υ],
.ΝΗΣΙΘΕΟΣΦΡΥΝΙΧΟΥ	[Μ]νησίθεος Φρυνίχου,
...ΝΥΣΙΟΣΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ	[Διο]νύσιος Ποσειδωνίου,
..ΟΚΛΕΙΔΑΣΑΡΙΜ...	[Δι]οκλείδας Ἀριμ[νήστου],
....ΓΟΡΑΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ	.....γόρας Δημητρίου...

vous. En déchiffrant le marbre j'aurai pris ΑΡΙΣ pour ΛΗΣ. Voy. plus loin, p. 59, l. 5. — [1] La forme plus ancienne était *Ἀναξίλεω*. Voy. n° 11. — [2] Pourrait être *Ἀριστομήδου*. Voy. plus loin, p. 60.

Cette inscription est très-importante en ce qu'elle nous donne le nom d'un archonte, *Θεόδωρος*, et celui d'un prêtre du Soleil, *Ἀριστόνους*, fils d'*Ἐξαίνετος*.

P. 67, n° 41.

[Θα]*σίων*
Αὐ[ξήσ]*ιος*?

« *Αὐξήσιος*, ce nom n'est pas connu, mais on trouve *Αὐξησία* (cf. Pape).
« Toutefois, sur le sceau, la distance entre le *ξ* et l'*ι* paraît trop grande
« pour deux lettres seulement. M. Perrot lit *Αὐξίνιος*, peut-être préfé-
« rable. Αὐ[*ξόνι*]*κος*, *Inscript. inédites de Thasos.* [E. Miller.] »

Le fac-simile (Pl. IV, 7) ne laisse pas de doute sur les quatre premières lettres du nom ΑΥΞΙ ni sur les trois dernières ΙΟΣ. On pourrait hésiter entre un Ξ et un Σ pour la troisième, si le Σ n'avait pas une forme très-différente[1] à la fin du nom et dans le mot *Θασίων*. Il n'y a donc qu'une seule lettre douteuse, celle qui est placée entre les deux I. Dès lors *Αὐξήσιος*, si justifiable qu'il puisse être, au point de vue de l'analogie, ne me paraît pas devoir être adopté ici. La conjecture de M. Perrot, *Αὐξίνιος*, à laquelle M. A. Dumont donne la préférence, ne me satisfait pas, parce que ce nom s'éloigne de l'analogie et n'offre point de sens. J'en proposerai un autre qui conviendrait mieux. C'est *Αὐξίβιος*, connu comme mot et comme nom propre. La forme *αὐξόβιος*[2] manque aux lexiques, mais elle était également usitée. Dans les composés de ce genre on disait *αὐξο* aussi bien que *αὐξι*[3], comme *μιξο* et *μιξι*[4]. Quant au nom *Αὐξόνικος*, cité par M. Dumont d'après mes inscriptions, il se trouve dans les listes publiées n° 12, col. 1 : .....*ος* *Αὐξονίκου*. Je crois le reconnaître encore dans la suivante, qui était inédite.

[1] Dans certains sceaux le sigma a quelquefois des formes différentes. Cette observation pourrait donner lieu à une autre conjecture. Il y aurait en effet peut-être place pour une lettre disparue avec la partie gauche du sceau. Dans ce cas je proposerais *Φαυσίβιος*. Ce mot est inconnu aux lexiques, mais je puis en citer deux exemples d'après Nicétas Choniate, cod. Ven. fol. 91, r° : *Ὅπερ ἐν φαινομένοις ἥλιος τοῦτ' αὐτὸς ἐν ἡμῖν ζωογόνος καὶ φαυσίβιος.* Et fol. 119, v° : *Φαυσίβιον ἥλιον.* Mais un nom qui irait encore mieux pour un habitant d'une île de l'Archipel ce serait *Ναυσίβιος*, nom qu'on rencontre dans Alciphron (I, 12). — [2] Voy. Cod. gr. Paris. 2506, fol. 8, v°. — [3] On peut ajouter aux lexiques le mot *αὐξίνοος*, que j'ai rencontré dans un manuscrit de Théod. Prodrome, qui appartient à M. Didot. On y lit, fol. 97, v° : *Νηφαλέη πόσις αὐξίνοος μάλα θελγεσίθυμος.* Remarquez ce dernier composé, qui manque également aux lexiques. — [4] J'indiquerai encore deux mots nouveaux qu'on chercherait vainement dans le *Thesaurus* : *μιξόλεθρος*, *Spicil. Rom.* t. X, p. 105, et *μιξοσώματος*, cod. gr. Coislin. 87, fol. 151, r°.

Thasos. Port de Panagia. Jolies lettres anciennes.

1	2
.....ΟΝΙΚΟΥ	.......ΙΔΗΣ.......
.....ΑΔΟΣ	ΜΕΓΑΚΛΗΣΘΕΟΤΙΜ.....
.....ΣΧΕΛΩΝΙΩΝΟΣ	ΦΙΛΙΠΠΟΣΝΥΜΦΩΝΟΣ
.....ΣΑΠΗΜΑΝΤΟΥ	ΕΥΛΑΚΙΔΗΣΔΗΜΩΝΑΚΤΟΣ
.....ΣΑΒΡΩΝΑΚΤΟΣ	ΙΣΑΓΟΝΟΣΠΛΩΝΟΣ
.....ΝΑΤΟΥ	ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΣΑΤΥΡΟΥ
.....ΟΞΕΝΙΔΕΩ	ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΤΗΛΕΦΑΝΕΜ (?)
.....ΙΛΩΝΟΣ	ΚΛΕΟΜΕΝΗΣΚΛΕΙΙ...
.....ΗΓΗΣΑΡΧΟΥ	ΣΧΗΣΙΠΟΛΙΣΕΠΙΚΡΑΤΟΥ
.....ΕΡΜΟΙΥΓΟΥ	ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΑΡΙΣΤΕΩ
.....ΘΑΓΟΡΕΥΣ	ΠΟΛΥΑΙΝΕΤΟΣΑΙΣΧΡΙΩ..
....	ΔΟΡΙΛΛΟΣΟΙΚΟΣΘΕΝΕΥΣ
·.....ΜΑΛΚΕΥΣ	ΤΗΛΕΦΑΝΗΣΚΛΕΟΦΩΝΤ..
.... ΠΟΛΙΟΣ	ΔΕΙΑΛΚΟΣΘΕΟΤΙΜΙΔΕΥΣ
.....ΛΗΙΔΕΩ	ΗΡΑΓΟΡΕΥΣΝΥΜΦΩΝΟ.

1	2
.....[Αὐξ]ονίκου [1].	.....ίδης...........
.........άδος.	Μεγακλῆς Θεοτιμ[ίδευς].
.........ς Χελωνίωνος [2].	Φίλιππος Νύμφωνος.
. ...ς Ἀπημάντου.	Εὐλακίδης [5] Δημώνακτος.
.........ς Ἀβρώνακτος [3].	Ἰσάγονος [6] Πλῶνος [7].
.........νάτου.	Δημήτριος Σατύρου.
... .οξενίδεω [4].	Λυσίστρατος Τηλεφάνευς.
.......Φ]ίλωνος.	Κλεομένης Κλει.....
.........Ἡγησάρχου.	Σχησίπολις Ἐπικράτου [8].
.........Ἑρμοζύγου.	Λυσίστρατος Ἀρίστεω.
......Πυ]θαγόρευς.	Πολυαίνετος Αἰσχρίω[νος].
....	Δόριλλος Οἰκοσθένευς.
.... .Δη]μάλκευς.	Τηλεφάνης Κλεοφῶντ[ος].
.........πόλιος.	Δείαλκος [9] Θεοτιμίδευς.
.........ληίδεω.	Ἡραγόρευς [10] Νύμφωνο[ς].

P. 68, n° 46. *Θασίων ... οργος.* « Peut-être *Φιλόστοργος* ou *Γόργος.*
« *Γόργος Ἐχεκράτευς*, Miller, 8 ; ..... *Φινόστοργος* ne se trouve pas dans « les inscriptions copiées à Thasos par M. Miller. »

[1] *Στρατονίκου* ou *Ἀριστονίκου*, noms usités à Thasos. — [2] Voy. plus haut, p. 50. — [3] Nom nouveau, formé comme *Ἀριστῶναξ, Δημῶναξ, Λεσβῶναξ*, etc. — [4] Ou *Προξενίδεω, Φιλοξενίδεω*, etc. — [5] Probablement *Εὐαλκίδης*. — [6] Peut-être *Ἰσίγονος*. — [7] Peut-être *Γέλωνος* ou *Γύλωνος*. — [8] On attendrait *Ἐπικράτευς*. — [9] Peut-être *Δηίαλκος*. Voy. n°ˢ 7 et 10, col. 2. — [10] Sans doute *Ἡραγόρας*.

Le fac-simile (Pl. VII, 2) indique la lacune d'une seule lettre devant *οργος*. Par conséquent il faut lire *Γόργος* avec toute certitude, et il est inutile d'introduire le nom *Φιλόσϐοργος*, s'il n'est pas justifié par un autre exemple.

P. 68, n° 48. *Θασίων* — *Δα .φα..σ...* « *Δαΐφρων*, nom thasien. « [E. Miller.] »

Encore une différence, que je ne m'explique pas, entre la transcription et le fac-simile donné Pl. IV, fig. 6. Dans ce dernier il n'y a point ΔΑ, mais simplement un Δ suivi de deux points et sans Α. On peut donc restituer Δ[*ια*]*φά*[*νη*]*ς* ou la forme plus usitée Δ[*ιο*]*φά*[*νη*]*ς*.

Quant au nom *Δαΐφρων*, qui ne peut convenir ici, en voici un exemple d'après une inscription inédite.

Thasos. Port de Panagia. Lettres anciennes.

1	2
.....ΗΣΛΥΣΑΝΔΡΟΥ	ΔΑΜΩΝΡΙΑΝΟΥ
.....ΟΣΕΣΤΙΑΙΟΥ	ΑΝΤΙΔΩΡΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
......ΤΗΣΑΓΟΡΟΥ	ΛΕΩΔΑΜΑΣΣΙΔΩΝΟΣ
.......ΟΣΑΓΟΡΟΥ	ΦΙΛΙΝΟΣΘΕΟΤΙΜΟΥ
......ΛΥΣΑΝΔΡΟΥ	ΠΑΜΦΙΛΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
.......ΔΑΙΦΡΟΝΟΣ	ΖΩΤΙΧΟΣΖΩΤΙΧΟΥ
.......ΣΚΥΚΜΟΥ	ΚΡΑΤΕΙΝΟΣΜΕΓΙΣΤΕΩΣ
.......ΑΓΚΡΑΤΙΔΟΥ	ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ
........ΙΔΙΠΠΟΥ	ΠΑΜΦΙΛΟΣΠΟΛΥΚΛΙΝΟΥΣ
.......ΚΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ	

1	2
.....*ης Λυσάνδρου.*	*Δάμων Ῥιάνου.*
.....*ος Ἑσϐιαίου.*	*Αντίδωρος Ἀρτεμιδώρου.*
.....Σ]*τησαγόρου.*	*Λεωδάμας Σίδωνος.*
.....Πρ]*οσαγόρου*[1].	*Φίλινος Θεοτίμου.*
.......*Λυσάνδρου.*	*Πάμφιλος Διονυσίου.*
.......*Δαΐφρονος.*	*Ζώτιχος Ζωτίχου.*
.......*ς Κύκμου* (*sic*).	*Κράτεινος*[2] *Μεγισϐέως.*
.....Π]*αγκρατίδου.*	*Διονύσιος Ποσειδωνίου.*
.....Φ]*ιδίππου.*	*Πάμφιλος Πολυκλίνους*[3].
.....*κος Διονυσίου.*	

[1] Je ne vois que *Προσαγόρας* qui puisse aller ici. Bien qu'on ne connaisse point d'exemple de ce nom, il se justifie par les composés du même genre, *Ἀνταγόρας* et *Παραγόρας*. Avec la préposition *πρὸς* on trouve *Προσδοκᾶς*, *Προσωπίς*, etc. — [2] Pour *Κράτινος*. La confusion de la diphthongue *ει* avec *ι* dans la prononciation est très-ancienne. De même *Εὐαλκείδης* et *Εὐαλκίδης*. — [3] Était inconnu comme nom

P. 69, n° 50.

. . ειvωπα. .
Θασίων

« Peut-être [Σ]ειvώπα[ς] Θασίων. »

Je trouve dans mes listes publiées n° 20, col. 3 : ΔΕΙΝΟ.ΑΣΣΧΗΣΙ-ΠΟΛΙΟΣ, Δεινό.ας Σχησιπόλιος. Il s'agit probablement là du même nom. Dans ce cas on restituerait Δεινώπας au lieu de Σεινώπας. La nouvelle édition du Lexique de Pape indique ce nom Δεινώπας comme existant sur une amphore du Musée archéologique d'Athènes.

P. 73, n° 88. .....ΘΑΣ... et en travers sur la gauche ΛΕΩΣ. J'ai peine à admettre que ces deux sigma Ε et Σ, si différents de forme, soient ainsi rapprochés l'un de l'autre. Je crois plutôt qu'au lieu du sigma carré il faut lire un Ε. Les quatre lettres ΛΕΩΣ seraient la fin d'un nom comme Λυσίλεως, Κρατισ7όλεως, Πυθόλεως, etc... si communs dans l'onomatologie thasienne.

J'ai dit plus haut que les sceaux amphoriques de Thasos étaient peu nombreux. J'ai été assez heureux pour en rapporter deux que je compte offrir prochainement au Musée du Louvre. L'un m'a été donné par le docteur Christidès, qui s'occupe beaucoup des antiquités de son pays, et j'ai trouvé l'autre moi-même, à fleur de terre, en me promenant sur la pointe orientale de l'île, où il y a beaucoup de fragments céramiques. J'ai publié ces deux sceaux dans la *Revue archéologique* (août 1870) avec une lettre de M. A. Dumont. Un extrait de mon mémoire[1] et sa lettre se trouvent reproduits dans les appendices placés à la fin du volume que nous analysons en ce moment. L'une de ces deux anses contient, à la suite du nom, le monogramme AP qui est sans exemple connu. Il est très-intéressant parce qu'il désigne probablement l'archonte éponyme. Nous savons, par une inscription publiée dans le *Corpus* (n° 2161), que les archontes qui gouvernaient Thasos étaient au nombre de trois. Au-dessous d'eux trois magistrats inférieurs nommés *théores*. Les inscriptions que j'ai publiées mettent en relief ce renseignement. Plusieurs de ces listes de théores, qui remontent jusqu'au siècle de Périclès, sont partagées en triades. En voici deux autres qui étaient inédites.

propre. Quant au mot πολυκλιvής, le *Thesaurus* en cite un seul exemple d'après Manéthon 3, 332. — [1] Ce mémoire est intitulé : *Deux sceaux amphoriques et inscriptions grecques inédites de Thasos*, avec une représentation des deux anses.

Thasos. Port de Panagia. Lettres très-anciennes, sur quatre colonnes ; la première et la quatrième incomplètes.

1	2	3	4
.......ΛΩΦΩΝΤΟΣ	...ΟΝ.....ΕΔΟΦΡΟΝΟΣ	...............ΝΤΙΔΕΥΣ	Ε.......
................ΟΣ	ΑΝΕΙΣΤΑΣΙΣΑΣΙΚΡΑΤΕΥΣ	Δ.......ΤΟΣΤΗΛΕΦΑΝΕΥΣ	ΛΗ......
............ΤΑΚΛΕΟΣ	ΠΑΥΣΑΝΙΗΣΑΛΕΞΑΡΧΟΥ	.....ΑΡ...ΣΜΙΚΡΙΩ	ΑΡΟ.....
..........ΔΟΤΟΥ	ΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟΣΤΗΛΕΣΙΚΛΕΟΣ	ΘΕΟΤΙΜΙΔΗΣΕΥΡΥΛΕΩ	ΚΛΕ.....
.............ΦΑΝΕΥΣ	ΑΜΥΝΤΑΣΔΑΓΑΔΟΣ...	ΑΙΣΟΛΥΜΕΙΟΣΘΕΟΓΕΝΕΥΣ	ΑΘ......
.....ΛΟΣΠΥΘΑΓΟΡΕΩ	ΦΙΛΩΝΠΟΥΛΥΟΣ	ΠΕΙΣΙΣΤΡΑΤΟΣΑΓΑΡΔΕΩ	ΣΚΥ.....
.....ΕΟΣΕΠΗΡΑΤΟΥ	ΛΕΩΚΡΑΤΗΣΑΡΙΣΤΙΠΠΟΥ	ΤΙΜΥΛΛΟΣΝΥΜΦΙΟΣ	ΑΡΙ......
.....ΗΔΗΣΚΑΔΜΟΥ	ΑΝΤΙΧΑΡΗΣΕΡΜΟΦΑΝΕΥΣ	ΑΡΤΥΣΙΛΕΩΣΛΑΒΡΟΥ	ΓΥΟ.....
.....Λ..ΣΘΕΝΕΥΣ	ΛΥΣΑΓΟΡΗΣΘΡΑΣΥΛΛΚΕΥΣ	ΚΟΡΟΙΒΙΔΗΣΑΓΡΩΝΟΣ	ΘΕΟ.....
ΧΟΣΝΥΜ..ΝΟΣ	ΕΧΕ..ΜΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩ	ΙΠΠΟΚΛΗΣΙΛΟΥ	ΑΡΙ......
.....Σ.ΔΕΩ	ΠΥΘΙΩΝΑΡΤΥΣΙΛΕΩ	ΜΙΜΝΑΓΟΡΗΣΘΑΣΩΝΟΣ	ΔΙΩ.....
.......ΤΑΔΕΥΣ	Ε....ΥΛΟΣΚΛΕΟΦΩΝΤΟΣ	ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΗΣΜΕΝΕΔΗΜΟΥ	ΠΟΛ.....
.........ΣΙΑΓΡΟΥ	ΤΙΜΗΚΛΕΩΣΔ.......	ΦΙΛΩΝΛΕΩΝΙΔΕΩ	ΞΕ......
		ΔΗΜΗΣΜΝΗΣΙΣΤΡΑΤΟΥ	ΑΘ......
		ΠΥΘΙΩΝΚΥΝΝΗΘΙΟΥ	ΜΑ......

1	2	3	4
. . . Ἀγ]λωφῶντο . .	. . . . . ον . . [Σχ]εδόφρονος[1].	Λεο]ντίδευς.	Ε. . . . . . .
. . . . ος.	Ἀνείσ7ασις[2] Ἀσικράτευς.	Δ. . . . . . τος Τηλεφάνευς	Λη. . . . . . .
. . . Παν]τακλέος.	Πανσανίης Ἀλεξάρχου.	. . . . . αρ . . Σμικρίω[νος].	Ἀρο. . . . . .
. . . . . δότου.	Ἀρισ7όκριτος Τηλεσικλέος.	Θεοτιμίδης Εὐρύλεω.	Κλε. . . . . .
. . . . . φάνευς.	Ἀμύντας Δάγαδος.	Αἰσολύμειος Θεογένευς.	Αθ. . . . . . .
. . . λος Πυθαγόρεω	Φίλων Πούλνος.	Πεισίσ7ρατος Ἀγάρδεω.	Σκύ[λλος].
. . . εος Ἐπηράτου	Λεωκράτης Ἀρισ7ίππου.	Τίμυλλος Νύμφιος.	Ἀρι. . . . . .
. . . ήδης Κάδμου.	Ἀντιχάρης Ἑρμοφάνευς.	Ἀρτυσίλεως Λάβρου.	Γυο. . . . . .
. . . Λ[αο]σθένευς	Λυσαγόρης Θρασυάλκευς	Κοροιβίδης Ἀγρωνος.	Θεο. . . . . .
. . . χος Νύμ[φω]νος.	Ἐχέ[δη]μος Ἀπολλωνίδεω.	Ἱπποκλῆς Ἴλου.	Ἀρι. . . . . .
. . . σ[ί]δεω.	Πυθίων Ἀρτυσίλεω.	Μιμναγόρης Θάσωνος.	Διω. . . . . .
. . . τάδευς.	Ε[ὐρύβο]υλος Κλεοφῶντος.	Ἀρισ7οτέλης Μενεδήμου.	Πολ. . . . . .
. . . Σιάγρου.	Τιμήκλέως[3] Δ.	Φίλων Λεωνίδεω.	Ξε. . . . . . .
		Δημῆς[4] Μνησισ7ράτου.	Ἀθ. . . . . . .
		Πυθίων Κυννηθίου.	Μα. . . . . . .

[1] On ne peut penser à [Μακ]εδόφρονος. Il faudrait Μακεδονόφρονος. Le nom propre Σχεδόφρων trouve sa justification dans Σχέδιος. — [2] Ἀνάσ7ασις ou Ἀντίσ7ασις. — [3] Je crois qu'il faut lire Τιμησίλεως Les lettres IC se confondent facilement avec le K. — [4] Une petite inscription inédite de Thasos, disposée sur quatre lignes, est ainsi conçue : ΚΩΜΑΙΟΣ — ΔΗΛΙΩΝΟΣ — ΛΗΜΗΣ — ΧΑΙΡΕ, Κωμαῖος — Δηλίωνος — Λημῆς — Χαῖρε. Au lieu de Λημῆς, peut-être faut-il lire Δημῆς.

Thasos. Port de Panagia. Lettres très-anciennes. La seconde barre à droite est placée par erreur une ligne trop bas.

1	2
...ΣΥΜΕΝΗΣΚΟΣΜΙΛΕΩ	ΔΕΙΝΩΝ..........
.ΑΦΑΝΤΟΣΗΓΗΣΑΡΧΟΥ	ΠΟΛΥ................
....ΠΙΟΔΩΡΟΣΠΑΝΟΘ...	.....ΛΕ.............
.............ΔΕΛΕΩΣ	ΠΟΛΥΑΛ.............
............ΙΠΟΛΙΟΣ	ΧΕΡΣΙΣΕΥ............
.........ΥΔΡΙΑΝΘΕΥΣ	ΠΥΡΡΙΗΣΝΕ..........
...ΟΤΗΣΧΑΡΙΛΛΟΥ	ΠΥΘΟΜΑΞ............
.ΑΝΔΡΟΒΟΥΛΟΣΑΘΗΝΑΓΟΡΕΩ	ΠΥΘΟΛΕΩ..............
.....ΞΙΠΟΛΙΣΠΕΙΣΑΓ....	ΔΕΙΝΟΜ.............
...ΛΛΟΣ..............	ΠΟ...............

1	2
[Θρα]συμένης Κοσμίλεω.	Δείνων.................
[Δι]άφαντος Ἡγησάρχου.	Πολυ..................
[Ὀλυμ]πιόδωρος Πανοθ[1]...	.....λε..............
............δέλεως.	Πολυάλ[κης[5].............
.......Πρηξ]ιπόλιος[2].	Χέρσις Εὐ..............
.....Ὑδριάνθευς.	Πυρρίης Νε.............
.....ότης Χαρίλλου.	Πυθόμαξ[6]..............
[Μ]ανδρόβουλος[3] Ἀθηναγόρεω.	Πυθόλεως...............
[Πρη]ξίπολις Πεισαγ[4].....	Δεινόμ[αχος............
[Σκύ]λλος..............	Πο.................

Dans sa lettre M. A. Dumont cite un timbre thasien du Musée d'Athènes, sur lequel on lit ΧΡΟ...ΑC [Θ]ασ[ίων]. J'avais proposé de lire Κρό[κος] [Θ]ασ[ίων], et, pour justifier cette restitution, j'avais indiqué ce nom Κρόκος comme figurant dans une de mes inscriptions inédites. La voici tout entière.

[1] Peut-être faut-il lire Πανθοίδα, par suite de la confusion de l'O avec le Θ. Voy. une confusion du même genre que j'ai signalée dans la *Revue arch.* 1866, p. 62. — [2] Ou bien [Ἀναξ]ιπόλιος, et plus bas [Ἀνα]ξίπολις pour Πρηξίπολις. — [3] Sur ce nom voy. Letronne, *Mém. sur les noms propres*, p. 45. — [4] Peut-être Πεισάνδρου. J'aurai pris le N pour un Γ. — [5] Ou Πολυάλ[θης]. — [6] Probablement Πυθόναξ pour Πυθῶναξ.

Thasos. Port de Panagia. Grande colonne en marbre formant l'un des angles de la grande salle. Hauteur 3m,35, largeur 0m,60, épaisseur 0m,90.

ΛΕΩΝΛΕΩΝΟΣ	Λέων Λέωνος.
ΗΡΩΔΗΣΜΗΤΡΟΔΩΡΘΥ	Ἡρώδης Μητροδώρου.
ΦΑΝΟΛΕΩΣΓΟΡΓΟΥ	Φανόλεως Γόργου.
ΝΥΜΦΩΝΖΜΙΛΩΝΟΣ	Νύμφων Ζμίλωνος.
ΑΡΙΣΤΟΝΟΥΣΑΡΧΕΛΕΩ	Ἀριστόνους Ἀρχέλεω.
ΓΑΙΟΣΚΙΝΤΟΥ	Γάϊος Κίντου.
ΦΙΛΙΠΠΟΣΘΕΡΣΗΚΟΡΟΣ	Φίλιππος Θερσήκορος.
ΚΛΕΑΝΔΡΟΣΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ	Κλέανδρος Ἀφροδισίου.
ΧΑΙΡΕΦΑΝΗΣΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ	Χαιρεφάνης Ἀριστίωνος.
..ΜΑΓΟΡΑΣΠΑΡΜΕΝΩΝΤΟΣ	[Τι]μαγόρας Παρμενῶντος.
.....ΗΣΙΟΥΧΙΠΑΤΡΟΥ	.....ης [Ἀντι]πάτρου?
...ΕΠΩΝΕΤΕΑΡΧΟΥ	.............άρχου.
.......ΤΟΣ.........	......τος........
.....ΝΟΣ.............	.....νος..........
....ΤΟΜΕΝΗΣ.........ΤΟΥ	[Ἀρισ]τομένης......του.
.....ΜΙΔΗΣ...........	.....μίδης.........
.....ΝΟΣ.............	.....νος..........
...........ΩΝΥΜΟΥ	............ωνύμου.
ΛΥΚΙΑΣΓΛΑΥΙΙΟΥ	Λυκίας Γλαυκίου.
ΠΑΡΑΜΟΝΟΣΚΡΟΚΟΥ	Παράμονος Κρόκου.
.ΑΡΘΕΝΟΔΩΡΟΣΑΛΕΞΑΙ..	[Π]αρθενόδωρος Ἀλεξά[νδρου] [1]
.ΩΙΜΑΙΟΣΔΗΛΙΩΝΟΣ	[Κ]ωμαῖος[2] Δηλίωνος.
..ΔΙΟΣΕΥΘΥΚΡΑΤΟΥ	...διος Εὐθυκράτου.
.ΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣΧΗ..ΡΙΩΝ	[Ἀ]ριστομένης Χη.....
ΚΤΗΣΙΦΩΝΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣ	Κτησιφῶν Δημοφῶντος.
.ΕΡΟΝΤΙΔΗΣΜΑΚΑΤΟΥ	[Γ]εροντίδης Μακάτου.
ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣΜΕΝΙΣΚΟΥ	Διοσκουρίδης Μενίσκου.
.ΥΣΙΚΥΔΗΣ...ΩΝΤ	[Λ]υσικύδης.....ῶντ[ος.
.........ΩΝΟΥ	............ώνου.
....	....
.ΑΝΟΣΔΑΜΟΝΙΚΟΥ	[Π]άνος Δαμονίκου.
.ΔΑΙΟΣΑΜΥΝΤΟΥ	[Ἰ]δαῖος Ἀμύντου.
.ΑΡΗΣΝΕΟΜΑΝΔΡΟΥ	[Χ]άρης Νεομάνδρου.
.ΡΙΣΤΟΦΩΝΑΓΛΑΟΚΥΔΟΥ	[Ἀ]ριστοφῶν Ἀγλαοκύδου.
...ΝΗΣΠΟΛΥΤΙΜΟΥ	.....νης Πολυτίμου.

[1] Ou Ἀλεξάρχου. Voy. nos 13 et 17. — [2] Voy. plus haut, p. 57, not. 4.

	....ΕΥΣΜΕΝΕΜΑΧΟΥ		.....ευς Μενεμάχου.
	. ΥΛΡΙΩΝΒΑΚΧΙΟΥ		...υδρίων Βακχίου.
	.ΩΙΛΟΣΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΥ		[Ζ]ωίλος Νικοσ7ράτου.
	...ΚΟΣΑΝΔΡΟΛΑΟΥ		.....κος Ἀνδρολάου.
40	..ΣΙΩΝΝΥΜΦΙΔΟΣ	40	.....σίων Νύμφιδος.
	..ΛΕΙΔΗΣΔΗΛΙΩΝΟΣ		.....λείδης Δηλίωνος.
	..ΣΙΚΥΔΗΣΘΡΑΣΩΝΙΔΟΥ		[Λυ]σικύδης Θρασωνίδου.
	...ΩΝΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ		.....ων Ἀρισ7οφῶντος.
	...ΑΝΗΣΕΥΠΟΛΕΜΟΥ		.....άνης Εὐπολέμου.
45	...ΡΕΙΑΣΔΙΟΜΗΔΟΥ	45	.....ρείας Διομήδου.
	ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣΑΡΙΣΤΟΔΗ		Ἀρισ7όδημος Ἀρισ7οδή-
	ΜΟΥ☙ΑΝΤΙΓΟΝΟΣΧΑΙΡΙΠ		μου. Ἀντίγονος Χαιρίπ-
	ΠΟΥ		που.

Dans un prochain article nous examinerons les sceaux amphoriques de Rhodes, de Cnide, et les autres parties qui composent le premier volume des *Inscriptions céramiques de Grèce.*

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 2 janvier 1872, l'Académie des sciences a élu M. Hervé Mangon à la place vacante, dans la section d'économie rurale, par le décès de M. Payen.

M. Combes, membre de la même Académie, est décédé à Paris le 11 janvier.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 20 janvier 1872, l'Académie des Beaux-Arts a élu M. Victor Massé à la place vacante, dans la section de musique, par le décès de M. Auber.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La doctrine secrète des Templiers, étude suivie du texte inédit de l'enquête contre les Templiers de Toscane et de la chronologie des documents relatifs à la suppression du Temple, par M. Jules Loiseleur; Paris, A. Durand, 1 vol. in-8°, 1872. — Les accusations élevées contre les Templiers dans le procès célèbre qui amena la suppression de cet ordre ont été l'objet d'une longue et savante controverse, que l'on ne peut encore regarder comme épuisée. Toutefois l'étude critique des documents de cette mémorable affaire a fait de plus en plus pencher la balance du côté de l'opinion qui soutient leur culpabilité. Une question est pourtant demeurée obscure : Les désordres et les erreurs reprochés aux Templiers étaient-ils simplement l'effet de l'influence corruptrice de l'Orient et des richesses qu'ils avaient amassées ? Ne faut-

il voir là que des vices individuels, bien que fort nombreux, une perversion accidentelle et limitée, ou le mal découlait-il de l'intrusion de principes contraires à la religion et aux mœurs, qui seraient devenus la base d'une doctrine secrète justement anathématisée par l'Église, et qui feraient de l'ordre du Temple une nouvelle forme d'hérésie? M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, a entrepris d'éclairer ce problème. Il a attentivement comparé aux rêveries de diverses sectes issues des plus impurs représentants du gnosticisme les idées que les enquêtes contemporaines attestent avoir eu cours chez les Templiers. De là est née, pour lui, la conviction que l'ordre, au moins aux dernières années de son existence, s'était fait une théologie ésotérique empruntée aux plus dangereuses et aux plus bizarres spéculations de l'imagination orientale, théologie à laquelle, après avoir prononcé ses vœux, on était graduellement initié, et dont les enseignements expliquent les infamies dont on accusait les chevaliers, et que confessèrent plusieurs de ceux-ci. Des pièces justificatives ajoutent à l'intérêt de ce livre. M. Loiseleur nous donne, *in extenso*, l'enquête inédite de Florence, qui n'était connue que par la courte analyse qu'en a faite Raynouard, et qui peut être regardée comme un des documents les plus aggravants contre l'ordre du Temple, puisque les témoignages qu'elle contient ont été recueillis en dehors de l'action exercée par les autorités françaises. Si les rapprochements établis par l'auteur ne sont pas toujours propres à porter la conviction, en ce qui touche l'identité ou l'analogie des doctrines religieuses et sociales qu'il admet, ils jettent du moins une nouvelle lumière sur l'histoire des croyances hétérodoxes au moyen âge, et apportent à l'appréciation du caractère et des tendances de l'ordre du Temple, au moment de sa condamnation, des éléments neufs et curieux. Il est à regretter que M. J. Loiseleur n'ait pu mettre en regard des résultats des enquêtes poursuivies en France et en Italie celles qui se firent en Espagne et en Portugal, car elles furent, au contraire, très-favorables à l'ordre, et amenèrent les déclarations du synode de Salamanque; la comparaison de ces documents contradictoires aurait permis d'apprécier avec plus d'impartialité la valeur d'une condamnation qui frappa d'une même sentence tout l'édifice d'une institution dont le caractère primitif ne s'était pas, il semble, partout dénaturé.

La Vie et les écrits de Platon, par A. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, imprimerie d'Adolphe Lainé, librairie de Didier et Cie, 1871, in-12 de XI-556 pages. — M. Ed. Chaignet s'est depuis longtemps voué tout particulièrement à l'étude de la philosophie platonicienne. Ses *Principes de la science du beau* (1860), distingués par une mention honorable à l'Académie des sciences morales et politiques, ont bientôt été suivis d'un ouvrage sur la *Psychologie de Platon* (1862), que l'Académie française a couronné. Plus récemment a paru de lui une *Vie de Socrate*; il semblait naturel qu'une étude approfondie sur la vie et les écrits de Platon vînt compléter cet ensemble de remarquables travaux; les amis des lettres anciennes et des études philosophiques lui sauront certainement gré d'avoir entrepris et mené à bonne fin cet utile ouvrage. La première partie du livre a pour objet la vie et le caractère de Platon, et l'école qu'il a formée. Sans attacher à la biographie l'importance exagérée qu'elle a prise de nos jours dans la critique littéraire et philosophique, M. Chaignet ne pouvait méconnaître que les circonstances au milieu desquelles a vécu Platon ont exercé sur la tendance et le caractère de ses doctrines une influence notable. La *Vie* qu'il donne au commencement du volume offre un réel intérêt; mais on peut lui reprocher peut-être de n'être pas assez développée et de renvoyer aux auteurs anciens pour des détails qui y auraient trouvé tout naturellement leur place. Il expose et discute

ensuite la plupart des nombreux problèmes que les écrits de Platon ont soulevés. Cette discussion a pour objet d'abord l'authenticité de ses écrits. L'auteur y examine et souvent y contredit les principes généraux et les applications particulières de la critique allemande. Il examine également les conjectures si diverses des critiques sur les dates de la composition de chaque dialogue et les classifications fort imparfaites dans lesquelles on a cherché à les distribuer. Ce travail fait, il en restait un autre plus long, plus important et aussi plus difficile, c'était de donner un résumé des dialogues : M. Chaignet s'y est attaché avec le plus grand soin. Après quelques détails historiques sur les personnages mis en scène, il expose le sujet et le plan du dialogue, puis s'applique à faire suivre la marche des raisonnements et à en montrer le lien, parfois, comme on le sait, assez difficile à saisir. Il a rendu par là un grand service à tous ceux qui voudront aborder l'étude des ouvrages du grand philosophe. Les éditions spéciales et les travaux les plus autorisés relatifs à chaque traité y sont ensuite mentionnés. Cette analyse est suivie de considérations sur l'ordre des dialogues et sur les caractères particuliers qu'y présente la forme de l'exposition philosophique, puis d'une appréciation littéraire des dialogues. Le volume se termine par une liste raisonnée des principaux biographes, commentateurs, éditeurs et traducteurs de Platon. Ce consciencieux ouvrage du savant professeur forme une précieuse introduction à l'intelligence et à l'étude de la philosophie platonicienne.

Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, ouvrage illustré de 15 planches chromolithographiques exécutées par F. Kellerhoven, et de 440 gravures. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie, 1871, gr. in-8° de IV-599 pages. — Dans un ouvrage très-remarqué, publié il y a trois ans, *Les arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, M. Paul Lacroix nous avait donné une histoire suivie et méthodique de tous les arts en Europe, et particulièrement en France, depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle, et la reproduction d'un choix judicieux des principaux chefs-d'œuvre que chaque époque nous a laissés. Aujourd'hui, avec la même érudition et la même sûreté de goût, le savant conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal fait pénétrer ses lecteurs dans tous les détails de la vie de nos pères en leur offrant une peinture animée et fidèle des mœurs et des usages des deux grandes périodes historiques dont il a depuis longtemps étudié tous les aspects. Par les seuls titres des chapitres dont se compose l'ouvrage, on peut juger de l'importance et de la diversité des notions qu'il renferme. Conditions des personnes et des terres; priviléges et droits féodaux et communaux; vie privée dans les châteaux, les villes et les campagnes; nourriture et cuisine; chasse; jeux et divertissements; commerce; corporations de métiers; impôts, monnaies et finances; justice et tribunaux; tribunaux secrets; pénalité; juifs; bohémiens, gueux, mendiants, cours des Miracles; cérémonial; costumes; tous ces sujets si intéressants et si variés sont habilement traités dans une série de chapitres bien écrits, où rien d'essentiel n'est omis, et qui offrent une lecture à la fois solide et attachante. Cet ouvrage utile est en même temps un très-beau livre. Imprimé avec le plus grand soin et le plus grand luxe par MM. Firmin Didot, il est orné de 440 *fac-simile* des estampes les plus rares du XVe et du XIVe siècle, et de remarquables planches dues au talent de M. Kellerhoven, et reproduisant, par le procédé chromolithographique, quinze des plus belles miniatures des manuscrits du moyen âge. . . .

L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les

races et de tous les temps, par M. F. Le Play, avec trois appendices par MM. E. Cheysson, F. Le Play et C. Jannet. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Téqui, 1871, in-12 de XXVII-318 pages. — *La paix sociale*... réponse aux questions qui se posent dans l'Occident depuis les désastres de 1871, par le même. — *Introduction*. Imprimerie et librairie de Mame à Tours, 1871, in-12 de VIII-76 pages. — M. Le Play poursuit avec une persévérance digne d'éloges la propagation des idées de réforme sociale qu'il a développées depuis plus de vingt ans dans ses précédents ouvrages. Son nouveau livre, *L'Organisation de la famille*, a pour objet d'exposer avec plus de précision, en les appuyant sur des exemples, les principes dont l'application lui paraît seule capable de régénérer la société française. Selon l'auteur, notre plus fatale erreur a été de désorganiser, par les empiétements de l'État, l'autorité du père de famille, désordre social dont il fait remonter l'origine à la corruption de la monarchie depuis Louis XIV et surtout aux violences de la révolution. Il voudrait donc soustraire la famille au régime de destruction créé par les lois révolutionnaires, et rendre au père l'autorité qui lui appartient chez tous les peuples libres et prospères, le mettre ainsi en mesure de rétablir la paix, avec le respect et l'obéissance, dans la vie privée, le gouvernement local et l'État. Pour atteindre ce but, il signale, parmi les organisations diverses de la famille, le meilleur modèle fourni par la tradition nationale et par l'observation comparée des peuples européens. M. Le Play a divisé en deux livres l'exposé des faits sur lesquels est fondé son plan de réforme. Le livre premier offre l'histoire des trois régimes sous lesquels la famille s'est constituée chez toutes les races d'hommes : la famille patriarcale, chez les pasteurs de l'Orient, la famille instable chez les chasseurs primitifs de l'Occident, et la famille-souche chez les indigènes de la Gaule et de l'Ibérie. L'auteur s'attache particulièrement à nous faire connaître l'organisation de cette dernière famille dans les parties de la France où elle s'est conservée. Le livre second donne la description très-intéressante d'un modèle excellent de famille-souche, que M. Le Play a étudié à Cauterets en 1856 et dont le type domine encore parmi nos populations du Midi. C'est à l'exemple de ce type qu'il propose de reconstituer la famille. Nous ne pouvons que souhaiter le succès de ce remarquable ouvrage, écrit avec méthode et avec talent, et que recommande d'ailleurs suffisamment le nom de l'auteur, si compétent dans l'étude des questions d'organisation sociale. Les mêmes mérites distinguent le travail qu'il entreprend de publier sous le titre de *la Paix sociale*, et dont il vient de faire paraître l'introduction, comprenant les « questions préliminaires sur le présent et « l'avenir de la France. » Cette introduction a pour objet de démontrer que l'œuvre de salut consiste surtout à restaurer trois choses dans notre société : chez les chefs, le dévouement; chez les subordonnés, l'obéissance; chez tous, la pratique de la loi morale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1872.

The history of Herodotus, a new English version, edited with copious notes and appendices, illustrating the history and geography of Herodotus, from the most recent sources of information; and embodying the chief results, historical and ethnographical, which have been obtained in the progress of cuneiform and hieroglyphical discovery, by George Rawlinson. London, 1858-1860, 4 vol. in-8°. — *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie jusqu'aux Séleucides, par Jules Oppert.* Versailles, 1865, in-8°. — *Lettres assyriologiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure, par François Lenormant.* Paris, 1871 (autographié).

PREMIER ARTICLE.

L'intelligence des textes hiéroglyphiques et le déchiffrement des écritures cunéiformes ont enrichi, depuis quelques années, la science historique des documents les plus précieux. Les âges anciens de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Perse, de l'Arménie, sortent graduellement de l'obscurité qui les enveloppa si longtemps. Après avoir vérifié les époques principales entre lesquelles se partagent les annales de ces pays, on en est maintenant arrivé à l'étude des différents règnes et à la discussion de leur chronologie. De même qu'au lever du soleil la clarté n'illumine d'abord que les cimes, puis se répand peu à peu dans les vallées et les

lieux abrités, les lumières fournies par les monuments des bords du Nil, de l'Euphrate et du Tigre, après avoir éclairé les points les plus saillants de l'histoire antique, pénètrent par degrés dans ses profondeurs.

Jadis c'était de la Bible et des sources grecques et latines que l'on tirait exclusivement ce qui s'écrivait sur les Pharaons et les monarques de Babylone, de Ninive, d'Ecbatane et de Persépolis. Mais les auteurs de ces livres sont loin d'avoir été toujours exactement informés. Ils ont commis nombre d'omissions, d'erreurs et de confusions. Les monuments commencent à permettre d'opérer le départ du vrai et du faux. Certains écrivains perdent, par ce travail de la critique, l'importance et l'autorité qu'on leur avait prêtées dans le principe; d'autres, au contraire, gagnent dans l'estime et la confiance de la postérité.

Au premier rang de ces derniers se place Hérodote, le père de l'histoire grecque. Chaque nouvelle découverte, chaque pas fait en avant dans la reconstitution des annales de l'Égypte ou de l'Asie, vient confirmer son témoignage, sinon dans tous les détails, car il s'est parfois trompé, du moins dans l'ensemble des faits et les appréciations générales. Hérodote est donc une des sources principales auxquelles doit puiser qui veut approfondir l'étude des anciens âges de l'Asie occidentale et de l'Égypte, tout aussi bien que ceux de la Grèce. L'écrivain d'Halicarnasse étant reconnu pour le meilleur guide à suivre, quand on entreprend de remonter la région la plus escarpée et la plus tortueuse du cours des siècles, c'est à son ouvrage qu'il faut s'attacher de préférence pour introduire dans le récit des événements les rectifications et les additions que les monuments nous apportent.

Ainsi l'a pensé un érudit anglais, d'un savoir éprouvé, M. George Rawlinson, ex-fellow du collége d'Exeter à Oxford, quand il entreprit sa nouvelle traduction d'Hérodote; cette œuvre ayant surtout pour objet de développer et de corriger, par des notes abondantes et des appendices spéciaux, ce que nous dit l'historien grec, notes et appendices dont la substance a été fournie par les recherches des égyptologues et des assyriologues. Pour donner plus de valeur et d'autorité à son travail, M. George Rawlinson s'est fait assister de deux savants éminents qui ont puissamment contribué aux découvertes que la nouvelle version d'Hérodote résume : le major général sir Henry Rawlinson, l'un des créateurs de l'épigraphie assyrienne, et sir W. Gardner Wilkinson, auquel on doit d'excellentes publications sur l'Égypte ancienne. Ces deux habiles archéologues sont auteurs de plusieurs des appendices qui enrichissent la traduction de M. G. Rawlinson.

L'ouvrage des trois savants anglais que je viens de nommer est in-

contestablement d'un précieux secours aux érudits. Peut-être y a-t-il lieu de lui reprocher d'avoir présenté sous une forme trop affirmative certains résultats encore contestables, et de s'être ainsi exposé à ne pas demeurer longtemps au niveau des connaissances acquises. Déjà, en effet, depuis la publication de l'Hérodote de M. G. Rawlinson, de nouveaux progrès ont été accomplis dans l'interprétation des textes hiéroglyphiques et cunéiformes, et bien des faits seraient à ajouter qui infirmeraient ou modifieraient diverses assertions contenues dans les notes et les appendices.

Je n'ai pas la prétention d'aborder ici une pareille tâche; je me bornerai à examiner, dans l'ouvrage de M. G. Rawlinson, ce qui touche à différents points de l'histoire de l'Assyrie, de la Médie, de la Perse et de l'Arménie, sur lesquels des publications plus récentes ont ramené l'attention, notamment celles de MM. J. Oppert et Fr. Lenormant. Ces points sont de ceux qui étaient demeurés le plus litigieux; ils se lient à quelques-uns des grands problèmes de la chronologie et de l'ethnologie asiatiques.

Entre les empires qui se sont succédé dans l'Asie occidentale, celui des Mèdes a laissé le moins de traces de son existence; il constitua comme la transition de la domination des Assyriens à celle des Perses; mais la science éprouve un certain embarras à en assigner les premières origines et à en fixer le point de départ. Hérodote ne nous dit rien autre chose sur les débuts de cette nation, qu'elle était partagée en un grand nombre de petits peuples, que Déjocès réunit sous son sceptre. Si l'on considère les Mèdes de l'époque des Achéménides et d'Alexandre, il est impossible de ne pas reconnaître en eux les frères des Perses, conséquemment un rameau de la famille aryenne dont ces deux peuples avaient gardé le nom : une communauté de langue, d'usages, de costumes, des rapports étroits attestent, comme j'ai déjà eu occasion de le dire ici[1], que Perses et Mèdes étaient issus d'une même souche. La nation médique était-elle toutefois parfaitement homogène dans sa composition? Les Aryens occupaient-ils exclusivement le pays? N'y avait-il pas des éléments ethnologiques différents, et les Mèdes doivent-ils être regardés comme ayant été, à toutes les époques, une branche de la race d'Iran? Voilà ce qu'on a dû se demander. Les monuments mis au jour depuis un tiers de siècle ont partiellement répondu à ces questions. Il résulte de l'étude des inscriptions appartenant au second système cunéiforme de l'inscription de Behistoun, qu'on parlait, dans le pays où ce texte trilingue a été décou-

[1] Voyez *Journal des Savants*, année 1869, p. 131.

vert, un idiome touranien, qui ne saurait être que celui des anciennes tribus indigènes[1]. On peut donc désigner celles-ci sous le nom de *Proto-Mèdes*, par opposition aux Mèdes-Aryens ou Médo-Perses qui les envahirent et les subjuguèrent, si l'on ne préfère s'en tenir à l'appellation de *Médo-Scythes*, que les archéologues leur ont d'abord appliquée.

Le point qui demeure obscur et discutable, c'est de savoir à quelle époque les Aryens ont pénétré dans la contrée appelée Médie, pour y exercer la domination sur les Touraniens. Je dis domination, car certains faits indiquent que la population primitive ne vivait pas indépendante à côté des Mèdes de Phraorte et de Cyaxare, qu'elle avait subi le joug de la race aryenne.

Hérodote n'a pas, il est vrai, mentionné les Touraniens de la Médie, ni distingué en ce pays deux sortes de population; cependant on lit dans son ouvrage un passage d'où l'on peut inférer qu'il n'a pas absolument ignoré le fait. Il nous dit, effectivement, que, de son temps, la nation des Mèdes se subdivisait en six *génea* (*γένεα*) dont il donne les noms respectifs.

Étudiés dans leur étymologie, les noms de ces *génea* s'offrent à nous non comme ceux de tribus, mais comme désignant des castes, des classes dont la coexistence et la juxtaposition prouvent que les vaincus ne s'étaient pas confondus absolument avec les vainqueurs.

En tête de ces *génea* figurent les Mages (Μάγοι). Nous savons que ceux-ci ne formaient point une tribu ou une race à part; ils constituaient simplement une caste sacerdotale, ainsi que le remarquent MM. J. Oppert et F. Lenormant. Quant aux autres catégories, qualifiées chacune de *génos* (*γένος*) par l'écrivain d'Halicarnasse, si l'on en excepte les Parêtacéniens (Παρητακηνοί), dont le nom est la transcription grecque du perse *paraitakâ*, nomades, elles ne semblent pas également avoir représenté des tribus.

En voici la liste :

[1] Certaines particularités de l'inscription trilingue de Béhistoun montrent que l'idiome de la seconde colonne devait être celui du pays où s'élève le mont Bagistan. Le lapicide a mis dans la gravure de la seconde rédaction des soins beaucoup plus grands que pour les deux autres. Il a apporté dans son exécution une correction plus rigoureuse, et, en un endroit, il a effacé, puis récrit tout un passage fautif, peine qu'il a négligée pour les textes perse et assyrien. C'est aussi pour le texte proto-médique seul que sont ajoutées quelques explications, dénotant clairement que l'on regardait ceux auxquels ce texte était destiné comme peu familiers avec les idées des Perses. Par contre, les noms géographiques de la Médie présentent dans le texte perse certaines additions évidemment réservées aux Perses, plus ignorants de la contrée.

1° Les Buses (Βουσαί), dans le nom desquels on retrouve le perse *buzâ* répondant au sanscrit *bhûghâ*, et signifiant *autochthones*.

2° Les Strouchates (Στρούχατες), dont le nom répond au perse *c'atrauvatis*, en sanscrit *tchatravat*, et signifiant *habitants des tentes, scénites*.

3° Les Arizantes (Ἀριζαντοί), dont le nom est la transcription grecque du perse *ariyaz'antu*, en sanscrit *âryaghantu*, c'est-à-dire *appartenant à la race des Aryas*.

4° Les Budiens (Βούδιοι), nom qui paraît être une altération du perse *bûdiyâ*, ayant le sens de *tenanciers*.

De ces quatre *génea* ou castes, la première était manifestement composée des indigènes de la Médie; elle devait donc comprendre une population touranienne; quant à la seconde et à la quatrième, il y a lieu de supposer, d'après leur condition respective, qu'elles répondaient aussi à des divisions de la race primitive, en partie réduite à une sorte d'état de servage, en partie repoussée des villes. La troisième était formée des Mèdes-Aryens, qui devaient également fournir ses membres à celle des Mages, dont le culte était d'origine aryenne. Partout d'ailleurs, en Asie, la caste sacerdotale a été tirée de la race dominante.

Ces divers rapprochements montrent donc que, si Hérodote n'a pas nettement distingué les Touraniens de la Médie, il a laissé cependant percer par ce qu'il rapporte des six *génea*, la coexistence de deux races, dont l'une était aryenne.

Revenons maintenant à la question plus difficile de la date qu'il faut assigner à l'établissement des Mèdes-Aryens dans la contrée comprise entre le mont Zagrus et la mer Caspienne.

Pour soutenir qu'un peuple portant le nom de Mèdes a, dès une haute antiquité, occupé la Médie, on s'est appuyé sur deux faits. Le premier est l'étymologie proposée pour le nom de Médie (*Madaï*), que M. J. Oppert tire du casdo-scythique ou accadien *mat* ou *mata* signifiant pays. Si cette étymologie est fondée, c'est aux Proto-Mèdes, peuple de la même race que celui qui domina en Babylonie avant les Assyriens, que reviendrait la dénomination originelle de Mèdes, laquelle aurait passé aux Aryens qui les subjuguèrent; cela s'accorderait, au reste, avec ce que rapporte Hérodote, car, suivant lui, les Mèdes étaient appelés anciennement *Aryens* (Ἄριοι). Le second fait est la mention consignée dans Bérose d'une dynastie mède qui aurait succédé, dans Babylone, à la première dynastie de quatre-vingt-six rois, laquelle remontait à Xisuthrus. Cette dynastie étant au moins antérieure de 2000 ans à notre ère, il s'ensuivrait que les Mèdes auraient fait leur apparition dans

l'Asie occidentale bien avant l'époque où nous commençons à lire leur nom sur les monuments.

Ces considérations semblent à quelques-uns suffisantes pour leur faire reporter à un âge très-reculé l'émigration des Aryens dans l'Asie occidentale, et l'on a signalé à l'appui de cette opinion les traces que l'idiome assyrien offre d'une influence aryenne qui se serait exercée dès les premiers temps de l'établissement des Sémites sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. M. J. Oppert remarque, de plus, que le passage tiré de Bérose cite, à l'occasion de cette dynastie, le nom de Zoroastre le Mage, donné comme roi des Bactriens, et dont la plupart des écrivains anciens font remonter l'existence à une date antérieure de plusieurs milliers d'années à notre ère[1]. Assour, l'antique dieu de l'Assyrie, lui paraît avoir la même origine qu'Ahoura-Mazdâ (Ormuzd), le dieu des Perses. Il est vrai que certains érudits persistent à regarder le fondateur du magisme comme un personnage beaucoup plus moderne et en placent seulement l'existence au temps d'Hystaspe, père de Darius, opinion qui paraît s'être accréditée à l'époque des Sassanides. La haute antiquité que les anciens prêtent à Zoroastre est fort problématique. S'il y a apparence qu'il ait vécu antérieurement à cette époque, il n'y a pas dès lors d'argument bien décisif à tirer de la mention faite de son nom à côté de celui des Mèdes. Le souvenir de ce peuple rappelait tout naturellement le sien, puisque Zoroastre passait pour l'auteur de la religion d'Ormuzd, que professaient les Mèdes comme les Perses.

M. George Rawlinson et, après lui, M. Fr. Lenormant n'entendent pas rejeter à plusieurs milliers d'années avant notre ère l'arrivée des Mèdes-Aryens en Médie, et le témoignage négatif des monuments leur paraît suffisamment significatif. Selon eux, cette émigration n'est pas fort antérieure à la fondation de l'empire de Déjocès. Aussi, pour en évaluer la date précise, importe-t-il de fixer d'abord le moment de l'avénement de ce roi.

C'est à quoi s'est attaché M. Fr. Lenormant en reprenant, pour les développer, les données que lui fournissent sir Henry Rawlinson et son frère, le traducteur d'Hérodote. Voici le résumé de son travail.

D'après l'écrivain d'Halicarnasse, l'empire des Mèdes commença par le roi Déjocès (Δηϊόκης), qui réunit en un corps de nation les peuplades de la Médie. Nous n'avons aucune raison de tenir ce personnage pour imaginaire. Il est à supposer que l'historien grec parle ici d'après des informations perses. On reconnaît en effet dans le nom de Déjocès le

[1] Voy. Plin. *Hist. nat.* XXX, II

perse *Dahyâuka*, lequel signifie *l'homme du pays*. Hérodote dit qu'entre la révolte des Mèdes contre leurs dominateurs les Assyriens et l'avénement de ce roi, il s'était écoulé un certain laps de temps dont il n'énonce pas d'une manière explicite la durée, et pendant laquelle la contrée avait été en proie à l'anarchie. C'est ce laps de temps que M. Fr. Lenormant cherche d'abord à calculer à l'aide des éléments déjà rassemblés par M. G. Rawlinson.

L'écrivain d'Halicarnasse fixe à la 520e année de l'empire des Assyriens sur l'Asie supérieure la révolte des Mèdes; de l'élévation au trône de Déjocès jusqu'à la ruine de l'empire médique, il compte 150 ans, qu'il répartit de la manière suivante entre les règnes des quatre rois dont se composa la dynastie : Déjocès, 53 ans; Phraorte, 22 ans; Cyaxare, 40 ans; Astyage, 35 ans.

Ce comput a été généralement adopté par les modernes. M. G. Rawlinson propose toutefois d'introduire dans les chiffres une modification, que M. Fr. Lenormant s'est empressé d'adopter.

La correction consiste à attribuer au règne de Déjocès le chiffre de 22 ans donné à celui de Phraorte, dont la durée serait alors de 53 ans. Pour justifier cette interversion, M. G. Rawlinson fait remarquer qu'Hérodote (I, CII) mentionne, en parlant des Mèdes, deux faits très-distincts qu'on a eu parfois le tort de confondre, à savoir : la royauté qu'exerça sur le peuple mède Déjocès, et la domination de ce peuple sur l'Asie Mineure, que l'historien grec ne fait commencer qu'avec Phraorte. Or, dans un autre passage (I, CXXX), le même écrivain dit que les Mèdes dominèrent sur la partie de l'Asie située au delà de l'Halys, pendant 128 ans, y compris les années de la suprématie temporaire des Scythes[1]. C'est donc 22 ans de moins que la durée totale de l'empire médique évaluée par Hérodote à 150 ans; donc un laps de temps de 22 ans s'était écoulé entre l'avénement de Déjocès et l'extension de la puissance des Mèdes jusqu'au delà de l'Halys. La conséquence toute naturelle de cette remarque, c'est que Déjocès avait dû régner 22 ans, et, comme ce chiffre représente précisément la longueur attribuée par le texte d'Hérodote au règne de Phraorte, on doit supposer une interversion dans le tableau que nous fournit l'écrivain grec, et c'est 53 ans qu'il faut attribuer au règne du second monarque mède.

Cette rectification une fois admise[2], voyons à quelle date peut se placer la première année du règne de Déjocès.

[1] Ce passage a été mal compris par plusieurs traducteurs, qui ont entendu à tort *παρὲξ ἢ ὅσον* dans le sens de *non compris*. — [2] Il est toutefois à noter qu'elle est contredite par les chiffres de Ctésias, qui, s'il a copié Hérodote, dut avoir sous les

Nous savons d'une manière précise l'époque de la destruction de l'empire mède par Cyrus; c'est l'an 559 avant notre ère. Puisque l'empire mède a duré 150 ans, en remontant d'autant d'années au delà de l'an 559 on aura la date de l'avénement du premier roi mède, qui tombe ainsi en l'année 710 avant notre ère. Maintenant, pour obtenir la date respective de l'avénement de chacun de ses successeurs, il suffira de compter, à partir de 569 ou 560, le nombre d'années assigné par Hérodote au règne de chacun des rois. On arrive ainsi à l'an 595 pour Astyage, à l'an 635 pour Cyaxare, et à l'an 688 pour Phraorte.

Ces chiffres, notons-le en passant, ne cadrent pas avec la date que M. Bosanquet[1] attribue, d'après M. B. Airy, à l'éclipse de soleil qui eut lieu pendant la guerre de Cyaxare contre Alyattes, roi de Lydie; car l'astronome anglais rapporte à l'année 585 avant Jésus-Christ ce phénomène qu'Hérodote assure avoir été annoncé par le philosophe Thalès. M. Bosanquet, s'appuyant sur le témoignage de Pline[2], rapporte en conséquence l'avénement de Cyaxare à l'année 573, ce qui ferait descendre à l'an 688 l'avénement de Déjocès. Mais cette éclipse de soleil n'est point un fait assez clairement établi pour que l'on puisse le prendre pour base d'une supputation chronologique, et l'on a le droit d'élever, avec M. G. Rawlinson, des doutes sur sa réalité. On a, d'ailleurs, proposé de reconnaître une autre éclipse de soleil dans celle qu'aurait prédite Thalès, prédiction peu croyable, du reste, vu l'état des connaissances astronomiques d'alors, et qui ne saurait être admise, de l'aveu de M. Airy, que pour la date qu'il adopte[3].

Les chiffres proposés par le nouveau traducteur d'Hérodote semblent donc les plus vraisemblables. Voyons ce que l'on peut induire de ces dates pour la durée de la période d'anarchie.

Agathias (II, xxv) nous a conservé, associé, il est vrai, à un tissu de confusions et d'erreurs chronologiques, un précieux passage de Polyhistor, l'abréviateur de Bérose, passage dont, grâce à la critique de

yeux un manuscrit où l'interversion existait déjà. Orose (I, xix) donne aussi pour Phraorte le nombre 22. — [1] Voy. son mémoire intitulé : *Chronology of the Medes*, dans le *Journal of the royal asiatic society of Great Britain and Ireland*, t. XVIII, part. I, p. 39 et suiv. — [2] *Hist. nat.* II, 12. — [3] M. Airy pense que les Chaldéens ont pu calculer l'éclipse en question par la période du *saros*, qui était d'environ 18 années, 10 jours, 8 heures; mais, si cette période permettait de prédire une éclipse solaire du soir d'après une éclipse antérieure du matin, ce n'était qu'exceptionnellement qu'une éclipse du matin pouvait être déduite d'une éclipse du soir. L'éclipse de Thalès, étant assimilée à celle du 28 mai 585, a dû être déduite de l'éclipse du matin arrivée le 17 mai 603. Or aucune des éclipses proposées par Baily et Oltmanns n'offrait cette facilité de calcul.

Niebuhr et de Ch. Müller, on peut rétablir le sens primitif. Tout donne à penser, dit M. F. Lenormant, que c'est là un emprunt fait par Polyhistor à l'annaliste chaldéen, et c'est ce qui donne à son contenu un grand prix. Il y est noté que les Macédoniens dominèrent sept ans de moins que les Mèdes, et qu'après avoir exercé pendant ce laps de temps l'empire sur l'Asie, ils furent renversés par les Parthes, qui étaient auparavant leurs sujets, et dont on n'avait point, jusqu'alors, entendu parler. Polyhistor, sans doute d'après Bérose, parle ici de la domination des Macédoniens sur l'Asie intérieure; en sorte que la durée totale de cet empire, qui reproduit, selon lui, à sept ans près, celle de la domination perse, ne peut être entendue que de la puissance macédonienne en Syrie. Conséquemment le chiffre en question doit être fourni par le nombre d'années qui séparent la conquête d'Alexandre du moment où les Parthes enlevèrent aux Séleucides la possession des contrées qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate. Le premier événement se place l'an 331; le second est marqué par la prise de Babylone sous l'arsacide Mithridate I[er] (153 ans avant J. C.). Donc il s'ensuit que l'empire macédonien dans l'Asie d'au delà de l'Euphrate se prolongea 178 ans. Ajoutons 7 ans et nous aurons, d'après Polyhistor, et vraisemblablement d'après Bérose, la durée de l'empire des Mèdes, laquelle se trouve ainsi fixée à 185 ans. Or la dynastie médique ayant régné pendant 150 ans, il en résulte que l'on a un excès de 45 ans, que M. F. Lenormant regarde alors comme l'espace de temps qui s'écoula du soulèvement des Mèdes contre les Assyriens à l'avénement de Déjocès; la période d'anarchie serait, dans cette hypothèse, de 45 ans. Les considérations présentées ci-dessus portant en l'an 710 l'avénement de Déjocès, ce serait conséquemment en l'an 755 que les Mèdes auraient secoué le joug des Assyriens.

Si l'on accepte cette date, on en peut tirer la date de la fondation de l'empire des Assyriens; car, d'après le père de l'histoire, la domination de ce peuple ayant duré 520 ans, il suffit de se reporter de ce laps de temps en arrière de l'an 755 pour avoir son année initiale, ce qui donne la date 1270, laquelle coïncide, selon M. F. Lenormant, avec celle de la prise de Babylone par le roi d'Assyrie Tuklati-Samdan I[er].

J'avoue que le chiffre de 45 ans me paraît bien court pour la période d'anarchie dont parle Hérodote, et je soupçonne que la différence entre la durée assignée par celui-ci à l'empire mède et celle que donne Ctésias pourrait bien tenir à ce que l'écrivain de Cnide comprenait dans son comput la période qui séparait la révolte des Mèdes de l'avénement du roi qu'Hérodote appelle Déjocès.

En effet, le passage d'Agathias qu'invoque M. F. Lenormant me semble beaucoup moins concluant qu'il ne le pense. D'abord je suis frappé de voir que l'historien byzantin, quelques lignes avant l'endroit où il en appelle au témoignage de Polyhistor, attribue à l'empire mède une durée de 300 ans; ce qui est sensiblement d'accord avec la chronologie de Ctésias, qu'il cite précisément dans la phrase précédente. Dès lors, je me demande si Agathias et Polyhistor lui-même, en rapprochant la durée de la domination des Mèdes de celle des Macédoniens, n'avaient pas ce chiffre à l'esprit, chiffre qui était habituellement adopté, ainsi qu'on le voit par Justin, abréviateur de Trogue-Pompée[1].

Le calcul de la durée de l'empire des Macédoniens dans l'Asie transeuphratique, que fait M. F. Lenormant, étant incontestable, il faudrait supposer qu'il ne s'agit pas ici, comme il l'admet, de la période qui s'écoula de la conquête d'Alexandre à la prise de Babylone par Mithridate Ier, mais de la durée totale de l'empire macédonien. Or il est à noter que le Syncelle[2], qui puise aux mêmes sources qu'Agathias, compte précisément 293 ans pour la durée du royaume macédonien, c'est-à-dire 7 ans de moins que les 300 ans attribués à l'empire médique; ce qui expliquerait la remarque de Polyhistor. Comme il étend la domination macédonienne en Asie seulement jusqu'au règne d'Arsace Ier, c'est-à-dire environ à l'an 250 avant Jésus-Christ, on voit que, dans sa pensée, le royaume de Macédoine avait commencé 293 ans auparavant, autrement dit vers l'an 543 avant Jésus-Christ; ce qui nous reporte au règne d'Amyntas Ier, prince généralement regardé comme le premier roi de Macédoine[3].

Tel est le motif qui me fait supposer que Polyhistor ne suivait pas Hérodote et qu'il s'en fiait plutôt à Ctésias.

Ainsi, à mon avis, on ne saurait conclure du passage d'Agathias que l'époque d'anarchie de la Médie ne dura que 45 ans. D'ailleurs, si Polyhistor parlait de la durée de l'empire médique dans le sens qu'admet M. F. Lenormant, il n'aurait pu le faire dater d'une époque où la Médie, encore divisée en un grand nombre de petits États, ne devait exercer

[1] Il faut remarquer, à ce propos, que le passage du Syncelle (*Chronogr.* p. 167, ed. Dindorf) où il est parlé de la durée de l'empire mède doit subir une légère correction. Au lieu de Μήδων λ' ἔτη βασιλευσάντων, on doit lire : Μήδων τ' ἔτη βασιλευσάντων, car il est notoire que l'empire mède a duré plus de 30 ans; la substitution du τ donne précisément les 300 ans dont parle Agathias. — [2] *Chronogr.* ed. Dindorf, p. 677. En effet il reproduit presque les mêmes chiffres qu'Agathias, notamment le chiffre de 1306 pour la durée de l'empire assyrien. — [3] G. Syncell. p. 469.

aucune domination sur l'Asie; cette domination ne datant en réalité que de Phraorte, comme on l'a observé pour faire la correction dans le chiffre des années de son règne.

Les 300 ans attribués, d'après Ctésias, à la durée de l'empire mède, feraient supposer que ce n'est pas le nombre 35 qui répondait, chez l'historien de Cnide, au règne d'Aspadas (Astyage), ainsi qu'on l'admet d'après Eusèbe, mais le chiffre 18. Toutefois, le chiffre 300, donné par Agathias, pouvant n'être qu'un nombre rond, la correction n'est pas indispensable.

Si maintenant on relève les chiffres de Ctésias conservés par Diodore de Sicile et qu'on les mette en regard de ceux d'Hérodote, en établissant la coïncidence à partir d'Aspadas, que l'écrivain de Cnide dit être le même que les Grecs appellent Astyage, sans doute parce qu'ils prenaient pour son nom propre ce qui n'était qu'un surnom[1], on obtient le tableau suivant :

Aspadas........	18 ou 35 ans.	Astyage.........	35
Astibaras.......	40	Cyaxare........	40
Artynès........	22	Phraorte........	22
Artæus.........	40	Déjocès.........	53
Arbianès........	22............................		
Artycas.........	50............................		
Sosarmus.......	30............................		
Mandaucès......	50............................		
Arbace.........	28............................		

Le rapprochement de ces deux listes donnerait à penser que la période d'anarchie s'est étendue d'Arbace à Arbianès inclusivement, et qu'Artæus ne serait autre que le roi qu'Hérodote désigne sous le nom de Déjocès; ce qui est conforme au sens perse de ce dernier nom (l'homme du pays), le nom d'Artæus (Ἀρταῖος) étant précisément celui que les Perses avaient jadis porté (Ἀρταῖοι)[2].

Il suivrait de là que la durée de la période d'anarchie aurait été

[1] Le nom d'Astyage est visiblement une altération grecque du nom d'*Az'i-dahâka*, qui signifie *le serpent qui mord*, et dont le sens est formellement donné par Moïse de Khorène. Cyaxare (*Uvakhsatara*) peut être également le nom du roi dont Astibaras était le surnom. Artynès (Ἀρτύνης) est le nom que portait une magistrature à Épidaure (ἀρτύνας); c'est peut-être la traduction approchée soit du perse *Fravartis* (le protecteur), d'où le nom de Phraorte est tiré, soit d'un nom perse impliquant l'idée de directeur, préparateur. Il est à noter que Ctésias rapporte au règne d'Astibaras l'invasion des Scythes (Saces)', qu'Hérodote place sous Cyaxare. (Diodor. Sic. I, XXXIV, cf. Herodot. I, CIII.) — [2] Voy. Herodot. VII, LXI.

d'environ 180 ans. Peut-être la différence des chiffres des règnes d'Artæus et de Déjocès tient-elle à ce qu'Hérodote comptait à celui-ci les années où il régnait encore seulement sur une partie du pays.

Je ne présente cette hypothèse qu'avec une extrême réserve; mais je ne crois pas que le témoignage de Ctésias doive être absolument rejeté, et je n'admets pas qu'il ait purement et simplement forgé les noms et les faits que Diodore rapporte. M. F. Lenormant le pense lui-même; il remarque que plusieurs de ces noms sont bien persans : tels sont Arbace, transcription évidente du perse *Arbaka*, Astibaras, répondant au perse *Arçtibara* « porteur de la lance. » Le savant archéologue est enclin à supposer que la liste de Ctésias pourrait bien être celle des rois d'un district de la Médie, l'*Ellibi*, dont il sera parlé plus loin; l'écrivain l'aurait substituée à la série des vrais souverains de ce royaume. Cela est fort possible; mais une telle supposition ne ferait que confirmer mon opinion, à savoir qu'une partie des 300 ou 317 ans comptés par Ctésias doit être rapportée à la période durant laquelle la Médie demeura partagée en divers États. Cependant M. F. Lenormant n'en tient pas moins le canon de l'historien de Cnide pour purement imaginaire; à ses yeux, le médecin d'Artaxerxe-Mnémon a inventé une partie de ces rois, et il admet, avec M. G. Rawlinson, non sans une certaine apparence de raison, que, pour donner les chiffres de tous ces règnes, portés à plus du double de la réalité, l'écrivain de Cnide a répété, sauf quelques altérations systématiques destinées à déguiser la fraude, ceux que lui fournissait déjà Hérodote.

Quant au motif qui a pu déterminer Ctésias à une telle falsification, l'auteur des *Lettres assyriologiques* adopte l'idée ingénieuse de Volney.

Suivant cet habile critique, l'écrivain de Cnide tenait à ne pas contredire les assertions chronologiques des Assyriens qu'acceptaient les Perses. Il voulait en même temps ne pas aller à l'encontre de l'opinion des Grecs. Or les Assyriens prétendaient que le roi Teutamus, qui vivait 306 ans avant la mort de Sardanapale, avait été contemporain de la guerre de Troie, et cette guerre était placée par les Grecs à une époque correspondant à l'an 1183 ou 1184 avant notre ère. Si Ctésias s'était conformé au système d'Hérodote, la date de la mort du monarque ninivite aurait fait descendre la guerre de Troie vers l'an 1023 avant notre ère. Il est à croire que, pour éviter de corriger la date adoptée chez ses compatriotes, l'écrivain de Cnide grossit la durée de la dynastie mède et la fixa à 317 ans; car ce chiffre, ajouté aux 306 ans qui séparaient Teutamus de Sardanapale, fait une somme de 623 ans, qui, ajoutés aux 559

(560) de la date des Cyrus, donnent précisément les 1189 ans qu'exige la date grecque de la guerre de Troie.

L'histoire des rois mèdes étant liée à celle de Ninive, puisque, au dire d'Hérodote, Phraorte attaqua l'Assyrie, que Cyaxare assiégea sa capitale, les monuments assyriens peuvent nous fournir des synchronismes. M. Fr. Lenormant croit en avoir découvert de fort importants.

La faible différence qui sépare le chiffre d'Hérodote représentant la durée de la domination assyrienne jusqu'à la révolte des Mèdes (520) et celui que Bérose assigne à la première dynastie assyrienne (526), conduit l'auteur des *Lettres assyriologiques* à admettre que les deux nombres ne sont que les variantes d'une même donnée. La date de Déjocès pourrait donc permettre de calculer, à quelques années près, celle du commencement de cette antique dynastie ; ce qui nous amènerait, comme il a été dit plus haut, vers l'an 1270. Tel n'est pas cependant le chiffre qu'adopte M. J. Oppert, qui reporte à l'an 1314 la fondation du grand empire assyrien. Ce savant fixe à l'an 788 la première destruction de Ninive, qu'il regarde comme n'ayant aucune connexité avec l'ère de Nabonassar (747). Si nous possédions par les inscriptions cunéiformes la suite non interrompue des annales de l'Assyrie à partir de cette époque reculée, nous serions édifiés sur les dates auxquelles se rapportent et le règne de Déjocès et l'insurrection des Mèdes, peut-être aussi l'émigration des Aryens en Médie. Les textes épigraphiques qui remontent aux premiers rois de l'empire assyrien n'abondent pas; ils sont muets sur la question qui nous occupe [1], mais il serait téméraire d'inférer de leur silence que les Mèdes aient été absolument inconnus à l'âge auquel ces textes appartiennent. Pourtant, l'absence du nom de ce peuple sur le célèbre prisme octogonal de Téglath-Phalasar Ier donne à croire que, sous ce monarque, les Aryens ne constituaient point en Médie une nationalité prépondérante, et que, si leur race s'y rencontrait déjà, elle n'était représentée que par quelques-unes des peuplades voisines de celles que nomme le précieux monument.

C'est précisément sur cette circonstance que se fonde M. Fr. Lenormant pour admettre que, sous Téglath-Phalasar Ier, les Aryens n'avaient point encore mis le pied dans la contrée qui devint le siége de leur empire. Et, comme ce savant porte vers l'an 1270 la date du prisme octogone que M. Oppert fait descendre un peu plus bas, il obtient ainsi

[1] Ces inscriptions ne parlent que d'expéditions dans le *Naïri*, contrée du haut Euphrate et du haut Tigre, dans l'Asie Mineure et la Commagène. Téglath-Phalasar Ier dit, dans le texte ici rappelé, qu'il est le premier roi de son pays qui ait pénétré dans les montagnes bordant les bassins du Tigre et de l'Euphrate.

une première limite supérieure à la place chronologique que peut occuper l'invasion des Mèdes. Ceci posé, il interroge les monuments des successeurs du monarque assyrien, afin de déterminer, par les indications géographiques que fournissent les mentions des différentes guerres, l'ethnologie de la région de l'Asie où était située la Médie, et cela en vue de saisir, à sa première apparition, le nom de ce pays et du peuple aryen qui l'habita.

Téglath-Phalasar Ier, à en juger par ce qu'il dit dans sa célèbre inscription, n'avait pas dépassé la première ligne de montagnes qui bornaient l'Assyrie à l'est. Il s'avança du sud au nord, en longeant sa propre frontière, et les noms des tribus qu'il eut à combattre ne reparaissent plus sur les monuments d'un âge plus récent. Ces tribus sont indiquées comme se rencontrant immédiatement au delà du Zab inférieur ou Caprus, affluent de gauche du Tigre. La physionomie de leurs noms semble touranienne, car elle rappelle les formes du proto-médique. C'est là un indice, observe M. Fr. Lenormant, qu'au temps de Téglath-Phalasar Ier (Tiklati-pal-asar), c'est-à-dire au XIIe ou au XIIIe siècle avant notre ère, les Aryens n'occupaient point encore les régions ouest ou nord-ouest de la Médie.

Entre ce monarque et celui dont le même savant lit le nom, Bel-kat-irassu, et qu'il identifie, avec M. J. Oppert, au Bélitaras de Polyhistor, il s'écoula un laps d'environ deux siècles, pour lequel les inscriptions nous font défaut. Mais, sous les successeurs de Bel-kat-irassu, les textes géographiques reparaissent; car les armes assyriennes vont désormais porter sans cesse la guerre au dehors, et plusieurs des peuples mentionnés semblent avoir appartenu à l'Arménie et à la Médie. On continue à retrouver le pays de Naïri, qui est occupé par nombre de peuplades ayant chacune son chef particulier, et dont les noms trahissent une origine touranienne. Tel est également le caractère ethnique de diverses tribus que la place où elles se trouvent désignées fait regarder comme ayant appartenu à l'Atropatène, à la Sagartie et à la Médie propre. D'où l'on peut inférer qu'au IXe siècle avant notre ère la race touranienne demeurait exclusivement en possession de ces cantons. Le pays d'*Arazias* répondait alors sensiblement à la Sagartie, qui tira son nom d'un peuple représenté par Hérodote comme congénère des Perses. Il confinait à la fois au Namri, sis dans la partie septentrionale du Zagrus et au Kharkhar, placé plus au sud, dans ce qu'Isidore de Charax appelle la Cambadène. Il est toutefois difficile de restituer avec une bien grande rigueur, d'après ces inscriptions pleines d'obscurités, la carte de l'empire assyrien dans ses changements successifs. M. F. Lenormant a poursuivi cette tâche labo-

rieuse avec une confiance qu'étaient bien faits pour lui inspirer plusieurs des heureux rapprochements qu'on lui doit. C'est en vain qu'il descend jusqu'au règne de Salmanu-asir IV (Salmanassar III de M. Oppert), dont il fixe le règne entre les années 865 et 830 avant notre ère[1], pour découvrir des traces de la présence des Aryens en Médie et en Arménie. Tous les noms de peuples, de lieux et de rois, qu'il relève ont un caractère étranger aux idiomes de cette race; il n'y a d'exceptions que pour le *Mata*, c'est-à-dire le pays des Matiens, dont les Grecs nous ont parlé, et qui se trouvait au sud du lac d'Ouroumiah. Certains indices conduisent à rattacher sa population à la grande souche indo-européenne.

C'est seulement lors de la vingt-quatrième campagne de Salmanassar IV (Salmanu-asir IV), vers l'an 842, que l'on voit apparaître le nom de Médie (*Amadaï* ou *Madaï*), ainsi que l'a observé depuis longtemps sir Henry Rawlinson. Le pays ainsi désigné est le terme extrême où s'arrêtent, dans la direction de l'est, les armées du monarque ninivite. L'auteur des *Lettres assyriologiques* en conclut que, loin d'être d'origine touranienne, le nom de Médie doit avoir été apporté par les Aryens, et n'offre pas, dès lors, le sens étymologique qu'on lui prête[2]. Quoi qu'il en soit, ce savant a là un point de repère dont il s'aide pour marquer les différentes stations de la migration aryenne dans la région voisine de l'Assyrie, événement qu'il tient conséquemment pour bien postérieur à la date qu'impliquerait le nom donné dans Bérose à la seconde des dynasties de Babylone.

La position que le texte cunéiforme où le nom de Médie apparaît pour la première fois assigne à cette contrée répond à un emplacement plus oriental que celui qu'occupait le royaume de Cyaxare et d'Astyage. Sir Henry Rawlinson y reconnaît une région située au sud de la mer Caspienne et de la chaîne de l'Elbourz, coïncidant à peu près avec la province que les géographes anciens ont désignée sous le nom de Rhagiane ou Médie rhagiane. D'où l'éminent assyriologue anglais induit que la race aryenne avait fait un long séjour au voisinage de la Caspienne,

[1] Les textes cunéiformes nous apprennent qu'il fut contemporain du roi d'Israel Jéhu. C'est ce monarque qui éleva le célèbre obélisque de Nimroud. — [2] M. F. Lenormant admet, en conséquence, que le Madaï donné dans la Genèse (x, 2) comme fils de Japhet représente la race aryenne, ce qui ferait descendre la rédaction de ce chapitre au VIII[e] ou IX[e] siècle avant notre ère. Dans le verset en question, les populations aryennes étant mêlées aux populations touraniennes, il est difficile de prononcer sur le caractère ethnologique que l'auteur sacré attribue aux Mèdes. (Voyez ce que j'ai dit, *Journal des Savants*, an. 1869, p. 229, 293.)

avant de se répandre dans la direction du sud pour envahir la Perse, dans la direction de l'ouest pour envahir la Médie. Cette invasion progressive paraît, au reste, ressortir du premier fargard du Vendidad-Sadé. Ce morceau, dont la rédaction remonte à une haute antiquité, présente manifestement, sous une forme mythique, la suite des étapes qu'avaient faites les tribus aryennes en s'avançant d'un côté vers l'Inde, de l'autre vers l'Iran. Or il est à noter que les régions dénommées ne dépassent pas, à l'occident, les environs de Rhagæ.

M. F. Lenormant a exposé, d'après les recherches de Rhode, de Lassen, de Spiegel et de Haug, la restitution géographique des noms consignés dans le passage en question du livre zend, noms attribués à des pays qu'aurait successivement créés le dieu Ormuzd. Il prend pour point de départ l'Airyana Vaêdjô, dans lequel il voit, avec M. Obry, le plateau de Pamir, berceau de la race aryenne [1].

Je ne passerai point en revue les diverses stations de la marche vers l'Iran, dont la liste a été enchevêtrée, dans le Vendidad, avec celle des stations qui jalonnent la migration des Aryas de l'Inde; je me bornerai à rappeler que le septième séjour, *Vaêkereta*, est expliqué dans le texte par cette phrase : *qui est situé dans Duzhaka;* ce qui montre que le canton affecté au septième séjour est le Seïstan, où la ville ruinée de Douschak rappelle encore la forme Duzhaka. Le huitième séjour est *Urvâ*. M. F. Lenormant l'identifie à une contrée citée dans une inscription assyrienne, relatant des guerres de Téglath-Phalasar II (Tuklati-pal-asar II), et où il retrouve l'Apauarcticène d'Isidore de Charax, l'Apavortène de Pline, laquelle était un canton de la Parthie. Le neuvième séjour, *Khnenta*, a été assimilé à l'Hyrcanie, et le douzième (le dixième et le onzième se rapportent à la migration vers l'Inde) se reconnaît, à son nom de *Rhagâ*, pour la Rhagæ qu'Isidore de Charax dit être la grande ville de Médie, certainement la *Rhagâ* du texte perse de l'inscription de Béhistoun; les ruines de cette ville portent aujourd'hui le nom de *Rei*, et sont peu éloignées de Téhéran. Le treizième séjour nous ramène à l'extrémité nord-ouest du Khorassan, le quatorzième, au défilé des portes Caspiennes; et le seizième, désigné par une expression signifiant *sur les bords de la mer*, suivant la traduction de M. Haug, nous conduit près de la mer Caspienne, au pied de la chaîne de l'Elbourz. Je ne parle pas du seizième séjour (*Hapta-Hindu*), qui se rattache à la migration du sud.

C'est donc à l'ouest du Tabaristan, l'ancien pays des Tapyres, qu'au temps de la rédaction du premier fargard du livre mazdéen, la race

[1] Voy. J. B. F. Obry, *Le Berceau de l'espèce humaine* (Paris, 1858).

aryenne de l'Iran était venue s'arrêter. Cette région répond précisément à la Médie rhagiane; c'est la partie de l'Irak-Adjémi ou s'élève aujourd'hui Téhéran. Les traditions mythiques des Persans, que le Schah-nameh nous a conservées, viennent à l'appui de l'existence en cette partie de l'Asie du berceau de la branche iranienne.

Poursuivant l'étude géographique des textes pour les années qui suivent le règne de Salmanu-asir IV, M. F. Lenormant y trouve des preuves des progrès successifs des envahisseurs.

Si l'on considère l'ordre suivant lequel sont énoncées les contrées où le roi Bin-Likhkhus III (Bélochus), étendit sa domination, dans une inscription provenant de Nimroud et actuellement au British-Museum, on constate que la Médie (*Madaï*) et la Parthie (*Parsua*) n'occupaient plus alors le même emplacement que sous les monarques antérieurs. Ainsi que l'a remarqué sir Henry Rawlinson, il s'est opéré, en quelque sorte, un échange réciproque de position. Jusqu'à la fin du règne de Salmanu-asir IV, le pays de *Parsua* ou *Barsua* répond à ce qui fut plus tard la Sagartie et la Médie propre. Le pays de Madaï se rencontre plus à l'est; mais, à partir de Bin-likhkhus III, la place attribuée au nom de Madaï tend toujours à se rapprocher davantage de celle de l'Assyrie, tandis que le nom de Parsua recule à l'orient. Enfin, sous Téglath-Phalasar II et Saryu-kin (Sargon), ce dernier nom de Parsua s'attache définitivement à une des contrées les plus éloignées dont les Assyriens eussent connaissance dans cette direction.

Ainsi, tandis que les Mèdes s'avançaient plus à l'ouest et envahissaient une partie du pays occupé par les Parthes, ceux-ci étaient rejetés vers la Caspienne, double mouvement qui nous montre bien les Aryens dépossédant les Touraniens, puisque l'origine touranienne des Parthes est un fait extrêmement probable. Le règne de Bin-likhkhus III permet donc, suivant M. F. Lenormant, de resserrer entre deux dates assez rapprochées (835 et 816 avant J. C.) le commencement de la conquête de la Médie par les Aryens qui devaient lui imposer son nom. C'est sur une inscription de ce monarque que se présente pour la première fois le nom d'*Ellibi* ou *Ellipi*, qui se trouve, par la suite, toujours accolé à celui de Madaï, et où M. F. Lenormant croit retrouver la région du mont Alvand, l'Orontès des Grecs, et où s'éleva Ecbatane[1]. Les rai-

[1] Ce pays d'*Ellibi*, autrement *Illipi*, où M. J. Oppert a cru reconnaître l'Albanie, joue, à partir de cette époque, un grand rôle dans les guerres des Assyriens. Il confinait au pays de Kharkhar. Les indications tirées des inscriptions le font identifier à la région du mont Alvand, dont le nom, dérivé du perse *Aruvanda*, paraît n'être qu'une forme correspondante de celui d'*Ellibi*.

sons sur lesquelles s'appuie ce savant sont d'une grande force. Il montre que l'Ellibi répondait à une contrée que les armées assyriennes avaient nécessairement déjà traversée antérieurement pour se rendre dans les pays de Parsua et de Madaï. Si donc ce nom n'apparaît pas plus tôt, c'est que le peuple qui l'avait imposé n'était point encore établi dans l'Ellibi. Or il est à noter que les noms de villes et de chefs qui s'y rapportent offrent un caractère tout aryen, signe manifeste de la récente émigration de la race aryenne en cette région.

L'étude des textes cunéiformes fournit donc, d'après M. F. Lenormant, la preuve que l'invasion aryenne n'avait précédé que d'un siècle et demi au plus la révolte des Mèdes contre les Assyriens. Cette invasion ne fut achevée, selon lui, qu'à dater du règne de Téglath-Phalasar II, car c'est sous ce prince que le nom de *Madaï* embrasse tout l'ensemble des provinces sises au delà du Zagrus, et que les Grecs ont collectivement désignées sous le nom de *Grande-Médie*. Et ce qui corrobore le témoignage d'Hérodote, c'est qu'à cette époque la Médie ne formait point encore un État unique; les monuments assyriens nous la montrent divisée en un grand nombre d'États indépendants. Le règne de Téglath-Phalasar II nous reportant vers l'année 744, nous trouvons là précisément la confirmation de la date à laquelle M. F. Lenormant et ceux dont il adopte les idées placent la période d'anarchie à laquelle mit fin l'avénement de Déjocès.

Le savant français pense même avoir retrouvé le nom de ce roi mède dans la célèbre inscription où sont relatés les exploits de Sar-yukin (Sargon). Parmi les contrées qui y sont mentionnées, il en est une qui porte le nom de Bit-Dayaukku, qu'on ne rencontre dans aucun texte antérieur, et qui ne reparaît pas non plus sous les règnes suivants. Les textes assyriens nous offrent un certain nombre de noms ainsi formés à l'aide du mot Bit, identique à l'hébreu בית, *maison, demeure*, et ayant le même sens. Suivant M. F. Lenormant, dans ces noms composés, le mot joint à l'élément *Bit* est tantôt le nom de la ville capitale du pays, tantôt celui du roi ou chef qui le gouvernait. Et, comme on ne rencontre nulle part de ville mentionnée sous le nom de Dayaukku, il faut en conclure que nous sommes ici en présence du nom du prince qui gouvernait le Bit-Dayaukku. Or cette forme Dayaukku paraît être la transcription du perse Dahyâuka, répondant au grec Déjocès (Δηϊόκης). Le Bit-Dayaukku serait donc le royaume de Déjocès, et, comme l'inscription où ce nom figure se rapporte précisément à l'année 713 avant J. C. ou environ, on voit qu'elle correspond à l'époque où le Déjocès d'Hérodote était encore simplement chef d'un des cantons de la Mé-

die[1], les considérations que nous avons présentées plus haut faisant placer son avénement à l'empire médique en l'an 710. C'est là un rapprochement bien séduisant : toutefois la situation géographique qu'il faut attribuer au pays de Bit-Dayaukku, l'étymologie de ce nom même, laissent encore trop d'incertitudes[2] pour que le résultat auquel M. F. Lenormant est ici conduit puisse être regardé comme acquis, et il est prudent d'attendre, pour se prononcer à cet égard, que de nouvelles découvertes soient venues confirmer son hypothèse[3].

Au demeurant, le système chronologique du savant archéologue n'a pas besoin de ce dernier fait pour se soutenir. Il offre déjà par lui-même une certaine solidité, et il a l'incontestable mérite de résoudre d'une façon satisfaisante une des questions capitales de l'histoire ancienne de l'Asie. La thèse de M. F. Lenormant puise, d'ailleurs, une nouvelle force dans la solution qu'il propose pour d'autres problèmes de la même histoire liés à la chronologie des Assyriens et des Mèdes. C'est ce que j'essayerai de montrer dans un second article.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Cette donnée, ainsi que le note M. F. Lenormant, est en complète conformité avec ce que nous trouvons dans le livre de Tobie, où est retracé le tableau du genre de vie que menaient en Médie les Israélites que le monarque assyrien y avait déportés. Le père de Tobie est représenté comme se rendant sans difficulté de Ninive à Rhagæ, sans sortir des contrées sur lesquelles s'étendait le pouvoir des rois d'Assyrie, mais ne pouvant plus, sous le règne de son successeur, communiquer librement avec la Médie, alors séparée de l'empire assyrien. — [2] Ce nom de Dayaukku est aussi donné à un chef arménien qui prit part à une révolte contre Sargon. (Voyez, sur ce personnage (Dayaoukkou), J. Oppert, *Grande inscription du palais de Khorsabad, commentaire philologique* (Paris, 1863), p. 106.) — [3] La partie de l'inscription de Sar-yu-kin, qui relatait la campagne dans le pays de Bit-Dayaukku, n'a pas été retrouvée; on manque donc d'éléments suffisants pour en fixer la position géographique.

LES MONUMENTS DE LA SICILE.

Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorf et Zanth, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorf; un volume in-4° avec un atlas de 89 planches.

TROISIÈME ARTICLE [1].

L'architecture religieuse chez les Grecs. — Composition et proportion des temples.

La composition et la proportion des temples grecs ont été l'objet d'une analyse approfondie dans l'ouvrage d'Hittorf. Ces études sont la suite nécessaire de celles qui ont démontré l'origine et le développement du temple et la transition du bois à la pierre. J'avoue que j'ai toujours trouvé un charme particulier dans l'examen et la comparaison de ces admirables édifices, qui forment une suite non interrompue et comme les membres d'une seule famille, qui ne représentent pas seulement l'unité du génie grec et la constance de ses traditions, mais une sagesse dans les transformations, une succession de progrès ou plutôt de nuances, un goût plein de mesure et de sens pour modifier les types, qui ne se sont rencontrés au même degré chez aucun autre peuple.

Les premiers temples, comme les premières villes, avaient été bâtis sur des plateaux escarpés, plus faciles à défendre : lorsque les villes s'agrandirent et gagnèrent la plaine, les architectes cherchèrent des collines ou des mouvements de terrain qui formaient à leur temple un piédestal naturel. Agrigente est un des plus remarquables exemples de ce système, et les modernes peuvent juger encore aujourd'hui de l'effet que produisaient ces constructions à plate-bande, vues de bas en haut, se détachant sur le ciel, paraissant plus grandes qu'elles ne le sont réellement : tant le choix du terrain ajoute à l'effet d'un art qui ne veut pas ou ne peut pas dépasser certaines dimensions et certaines portées.

Les façades étaient, autant que possible, tournées vers le soleil le-

[1] Voyez, pour les deux articles précédents, les cahiers de décembre 1871 et janvier 1872.

vant. Les idées religieuses avaient fixé un usage dont les artistes profitèrent, mais qui n'avait rien d'absolu, car le temple de Ségeste regarde le couchant, celui de Jupiter à Agrigente et d'Apollon à Bassæ, le midi. Les exceptions ne nous empêcheront pas de reconnaître combien il était d'un heureux effet que les premiers rayons du soleil vinssent remplir la cella de lumière et frapper la statue du dieu. J'ai fait aussi, en Grèce comme en Sicile, une remarque que je ne retrouve pas dans le livre d'Hittorf.

Les chemins et les sentiers qui conduisaient aux sanctuaires étaient, lorsque cela était possible, disposés de telle sorte que le temple présentait aux yeux des visiteurs non pas d'abord sa façade, mais un angle, ce qui était favorable à ses belles colonnades, au développement de la perspective, au jeu des ombres et de la lumière entre les portiques. C'est ainsi qu'on aborde le Parthénon, par exemple, et le temple d'Agrigente, dont le péribole, c'est-à-dire l'enceinte, n'était accessible qu'à gauche, par un petit escalier placé à l'angle de la façade.

Les dimensions des édifices sacrés variaient autant chez les anciens que chez les modernes : la colonne, qui donne l'échelle la plus exacte, commence à 50 centimètres de diamètre et va jusqu'à 4 mètres de diamètre. Les plans étaient également conçus selon la dimension des édifices. Aux petits temples étaient réservées :

1° La forme à antes (*in antis*), avec de simples pilastres pour terminer la cella, et deux colonnes ou piliers carrés entre ces antes;

2° La forme *tétrastyle-prostyle*, avec quatre colonnes détachées sur la façade;

3° La forme *amphi-prostyle*, avec une façade postérieure semblable à la façade principale, c'est-à-dire quatre colonnes sur le devant, quatre sur le derrière.

En d'autres termes, la première classe des temples n'a que la cella, ils sont rudimentaires; la seconde est précédée d'un pronaos; la troisième a, de plus, un posticum.

Les édifices plus grands sont *périptères*, c'est-à-dire entourés de colonnes sur leurs quatre côtés : ces colonnes, placées à une certaine distance des murs du sanctuaire, forment un portique continu. On appelle ces temples *hexastyles*, *octostyles*, *décastyles*, suivant qu'ils ont six, huit, dix colonnes sur les façades principales. Le nombre varie sur les longs côtés de onze à vingt et un, y compris les colonnes angulaires. En Grèce et en Italie, trois temples hexastyles, Égine, Sunium et Rhamnonte, ont douze colonnes; quatre, Olympie, Némée, le Théséion, Pæstum (le petit temple), en ont treize; le grand temple de Pæstum

en a quatorze et celui d'Apollon à Bassæ, quinze. En Sicile, six temples hexastyles ont treize colonnes, quatre en ont quatorze, trois en ont quinze. Le temple C à Sélinonte en a dix-sept; le temple octostyle de Jupiter dans la même ville et le Parthénon d'Athènes, également octostyles, en ont dix-sept : enfin le temple décastyle d'Apollon Didyméen, qui est d'ordre ionique, en a vingt et une.

Il est inutile de rappeler qu'un temple complet se décompose en *pronaos*, *naos* ou *cella*, *opisthodome* et *eposticum*. Il est rare que l'opisthodome et le posticum se trouvent réunis dans un même temple. Le Parthénon est une glorieuse exception; il faut y ajouter les trois temples de Sélinonte A, R et T. Les plus anciens temples de Sélinonte ont un opisthodome, les autres temples de la Sicile n'ont qu'un posticum.

L'écartement du portique qui entoure la cella est d'autant plus grand et la surface qu'il occupe d'autant plus vaste, que le temple est plus ancien. Il semble que, dans l'origine, les citoyens, ou du moins les marchands, se soient réunis sous ces abris, comme plus tard sous les portiques spéciaux qu'on appelait des basiliques et dont le Pœcile d'Athènes semble un premier élément. Hittorf a fait le relevé des superficies que présentaient, en plan, les portiques des temples; les chiffres sont instructifs; ils nous donnent une échelle décroissante depuis 757 millièmes de la surface totale des temples (les trois quarts) jusqu'à 376 millièmes, un peu plus du tiers. On consultera avec fruit son tableau [1], qui démontre ce que nous avons déjà expliqué dans le premier article, le rétrécissement progressif des portiques, qui se resserrent contre le sanctuaire, ne sont plus qu'une décoration, et excluent la foule par la hauteur même des degrés du stylobate. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'à l'époque même où le développement de la vie civile rendit les portiques des temples inutiles, ces portiques subsistèrent, sans raison d'être. La forme était consacrée dans tous les esprits, et la beauté triompha naturellement, chez les Grecs, de la logique, qui les condamnait. N'est-ce pas Cicéron qui dit quelque part [2] que, si l'on élevait un temple dans l'Olympe, où il ne pleut jamais, il faudrait cependant donner à ce temple un fronton, c'est-à-dire un système de toiture qui paraissait à tous les yeux le couronnement indispensable d'un édifice de ce genre ?

Hittorf a un chapitre très-neuf [3] et paradoxal, où il compare le plan du Parthénon et le plan du grand temple de Sélinonte (temple T), com-

[1] Pages 383 et 384. — [2] *De oratore*, liv. III. — [3] Chapitre v du livre VII, p. 388

paraison qu'il fait tourner à l'avantage du monument sicilien. Son principe est celui-ci : « Les plus anciens sanctuaires étaient supérieurs, par « la disposition de leurs plans et les proportions qui en résultaient, aux « temples élevés ultérieurement. » Il montre d'abord que le vaste portique et le sanctuaire étroit mais complet du vieux temple sélinontin forment deux édifices, l'un destiné au public, l'autre réservé au culte, tandis que, dans le temple athénien, le portique n'est qu'un ornement; tout a été sacrifié à la cella et à l'opisthodome, auxquels on a réservé presque tout l'espace.

J'avoue que, sans être partisan de l'unité absolue d'appropriation en architecture, je ne puis admirer, comme Hittorf, qu'un édifice serve à la fois au culte et aux marchands. Que ce soit une nécessité dans une cité naissante, cette nécessité n'en constitue pas moins une certaine confusion. Il est plus conforme à l'art, dans une époque prospère ou régulière, d'avoir deux édifices séparés, l'un pour les prêtres, l'autre pour les réunions de la foule. Les Grecs l'ont si bien compris, qu'ils ont fait la basilique et isolé le sanctuaire. Ictinus, au contraire, lorsqu'il a conçu le Parthénon, avait un double programme : ménager le plus de place possible pour la statue colossale de Minerve, faite d'or et d'ivoire, donner également autant d'espace qu'il le pouvait pour le Trésor public, auquel avait été réuni le Trésor des alliés, et pour les offrandes ou dépôts des particuliers. Rien n'était donc plus logique que de satisfaire à cette double exigence, le trésor étant confié, dans les villes anciennes, à la garde des dieux. Je ne comprends donc pas la critique d'Hittorf, s'il blâme dans Ictinus ce qu'il loue dans l'architecte sicilien, c'est-à-dire un double programme : je le comprends mieux s'il trouve que le portique du Parthénon n'est pas aussi large que celui de Sélinonte et qu'il sert uniquement de décoration. Mais on peut répondre : 1° que le portique de Sélinonte est plutôt lui-même d'une largeur disproportionnée et fait paraître la cella trop étroite, au point d'en être disgracieuse; 2° que le portique du Parthénon a encore, cependant, une aisance suffisante pour les processions, s'il est vrai, comme on le conjecture, que les jeunes filles et les femmes en fissent le tour en chantant le jour des Panathénées; 3° que l'admiration de l'antiquité et des modernes eux-mêmes est justement acquise à cette enveloppe d'une proportion si exquise qu'on appelle un portique, et qui est comme le vêtement transparent et grandiose du sanctuaire.

Hittorf dit que les sculptures qui décoraient le pronaos et le posticum de Sélinonte étaient vues de plus loin et mieux éclairées, à cause de la largeur même du portique, tandis qu'au Parthénon on ne devait voir

la frise de Phidias que sous un angle très-aigu, avec des raccourcis désagréables et un reflet inégal. Une difficulté matérielle n'était pas, pour des artistes grecs, un obstacle ou un danger, c'était une source de beautés nouvelles, parce qu'ils redoublaient d'efforts et de génie pour en triompher. La frise exécutée par Phidias et son école a précisément été conçue pour la place qu'elle occupait; son léger relief, la relation savante des plans abaissés et se faisant ressortir les uns les autres, la simplicité du modelé, la netteté des contours, l'effet calculé des silhouettes, les couleurs qui rehaussaient de tons vifs, mais unis, les vêtements et les accessoires, tout contribuait à ménager l'angle de vision que critique Hittorf, à détruire les raccourcis trop brusques, à produire l'harmonie et la douceur d'un bandeau continu qui couronnait le mur de la cella en réunissant les ressources de la sculpture et celles de la peinture.

Quant à la distance à laquelle ce chef-d'œuvre pouvait être contemplé, ce n'est point une question pour ceux qui ont visité l'acropole d'Athènes : ils savent que le Parthénon est situé sur la partie méridionale du plateau, près des murs de fortification, près du temple et du sanctuaire de Minerve Ergané, entouré de monuments plus petits, de statues, de groupes, et qu'on ne pouvait voir ses admirables sculptures qu'à des distances déterminées par la topographie même du lieu. Du reste, les artistes, en travaillant pour les dieux, ne cherchaient point uniquement à frapper les regards des hommes. Quand Polygnote et ses émules décoraient l'intérieur des sanctuaires, parfois très-petits et mal éclairés, ils savaient qu'ils ne seraient vus qu'à peine et d'un petit nombre; cependant ils prodiguaient toute leur science, et Polygnote le faisait gratuitement.

Le raisonnement d'Hittorf me paraît donc peu fondé. Il a été entraîné par une prédilection très-naturelle pour son sujet, et est tombé dans l'excès en mettant le vieux temple de Sélinonte au-dessus du Parthénon, comme plan et comme décoration. Son excuse, je crois, est de n'avoir pas vu la Grèce et d'être resté exclusivement Sicilien.

Les calculs d'Hittorf sur la proportion des façades sont plus certains et contiennent des données pour l'histoire de l'architecture. Il constate, par des tableaux comparatifs que les savants consulteront avec profit, que le rapport entre la largeur et la hauteur des temples tétrastyles se rapproche sensiblement du carré, tandis que le rapport des façades hexastyles est de 5 à 10 ou deux carrés pour les vieux temples, de 5 à 9 pour les édifices de la belle époque, de 5 à 8 à Sunium et à Némée; ce qui équivaut aux calculs que l'on fait, d'autre part, sur l'allé-

gement des entablements et la proportion plus élancée des colonnes, à mesure que l'ordre dorique s'avance vers la perfection et la dépasse.

On constatera également, par les tableaux qui suivent[1], comment les proportions des frontons des temples varient entre le septième, le huitième et le neuvième, comment celles des colonnes et des entablements suivent une modification continue, mais si délicate et si nuancée, que la transition est à peine sensible de temple à temple, s'ils sont élevés à quelques années seulement de distance. J'ai expliqué, dans mon premier article, quelle admirable échelle historique nous donnait cet esprit de tradition : les tableaux d'Hittorf sont l'éloquente et brève démonstration de ce principe.

Quant aux proportions des triglyphes, des métopes, etc., elles se déduisent des proportions qui précèdent et ne peuvent évidemment dépasser celles de la frise qui les contient. En général, la largeur des triglyphes est, en Grèce, des trois quarts de leur hauteur; celle des métopes varie entre la hauteur ou les onze dixièmes de cette hauteur. En Sicile, le rapport entre la largeur et la hauteur des triglyphes se rapproche davantage du carré.

D'après quel module le tracé des temples était-il conçu? Cette question a préoccupé plus d'un architecte au point de vue théorique. Vitruve avait donné l'éveil en disant[2] que, dans tout édifice sacré, une certaine partie sert de mesure commune, que ce soit le diamètre de la colonne ou le triglyphe. Au fond, c'est la même chose, puisque, le triglyphe tombant d'aplomb sur chaque colonne, l'axe de la colonne passe par l'axe du triglyphe, dont la largeur n'excède pas la largeur de la colonne. Je n'ai point à retracer les raisonnements et les calculs auxquels a donné lieu la recherche du module. Hittorf croit l'avoir trouvé et démontré à son tour. Ce qu'il dit du triglyphe ou plutôt du demi-triglyphe est intéressant, et, sans qu'on en voie bien nettement l'application dans l'architecture pratique, il y a là, au point de vue de la théorie pure, des résultats tout à fait dignes d'attention. Pour moi, j'avoue ma répugnance pour un système créé peut-être après coup par les érudits de la Grèce déchue et d'après des chefs-d'œuvre qu'ils admiraient et analysaient avec subtilité. Si les architectes des belles époques avaient eu tant de rigueur mathématique et constitué au carreau, comme un dessinateur qui calque, leurs temples avec leurs idéales proportions, que

[1] Pages 402, 403, 405, 406, 409, etc. — [2] « Et primum in ædibus sacris aut « e columnarum crassitudinibus, aut triglypho aut etiam embatere » (I, II). Il dit ailleurs (IV, III) : « modulus, qui græce ἐμβάτηρ dicitur. »

devient le génie, le sentiment personnel, et cette révélation supérieure de l'intelligence qu'on appelle la *proportion?* Par un procédé tout mécanique, on construirait alors un temple aussi aisément que l'enfant dresse une table de multiplication. Ictinus et Mnésiclès ne seraient plus que des calculateurs exacts, et leur talent n'aurait consisté qu'à rectifier ou à rapprocher certaines mesures. Voilà ce que je ne puis admettre. C'est pourquoi, lorsque je parcours les relevés de nos architectes, je suis sincèrement charmé de les voir déconcertés par les chiffres, forcés de reconnaître des exceptions ou de recourir à des approximations. Tout ce que perd la précision de leur méthode, la grandeur et la liberté du génie grec le gagnent à nos yeux. Plus les temples, disséqués et tirés dans tous les sens sur cette sorte de lit de Procuste, déjouent l'analyse logique des archéologues, plus l'inspiration des artistes qui les ont construits est vengée.

On remarquera chez Hittorf le même embarras; tantôt il procède par approximation, tantôt il avoue que « le module normal de chaque « temple diffère très-peu du demi-triglyphe [1], » tantôt il est forcé de faire réserve de différences « dont il faut laisser le bénéfice aux architectes « grecs [2]. » Après avoir proclamé les droits du créateur et mis la pensée au-dessus des formules mathématiques de nos critiques, je n'en reconnais pas moins ce qu'ont d'instructif les études de ce genre, à condition de ne prétendre à rien d'absolu. C'est un moyen d'entrer dans le détail d'une œuvre classique, d'en pénétrer tous les secrets : c'est une sorte d'anatomie minutieuse, qui apprend beaucoup et qui ne trompe que si l'on veut en déduire des conclusions étroites et peu conformes à la dignité de l'art, puisque l'art ne serait plus qu'un ensemble de formules mécaniques.

Le sentiment individuel, subordonné à la tradition, existe-t-il également dans le profil des moulures qu'imaginaient les architectes grecs? Assurément, et les transformations même de ces profils prouvent que chaque âge et chaque artiste voulait, par une série de progrès, se rapprocher de la perfection. Nous avons déjà signalé comment la courbe du chapiteau dorique s'était peu à peu redressée, à mesure que la diminution du fût de la colonne vers le sommet avait été s'affaiblissant. Pour le chapiteau ionique, ce sont les volutes qui déterminent le caractère de l'ensemble. Le plus ancien que nous connaissions est celui de Sélinonte, dont le plan est un rectangle beaucoup plus allongé que celui des chapiteaux du temple de l'Ilissus, de l'Érechthéion, de la

[1] Page 422. — [2] Page 423.

Victoire Aptère, de Priène et de Milet. Plus tard, les tables, les coussinets, les volutes, deviennent maigres, et les oves se perdent en quelque sorte dans les coussinets.

Ce qui n'est pas moins caractéristique chez les Grecs, c'est la moulure dite *à bec de corbin*, appliquée partout dans l'ordre dorique, au-dessus des larmiers horizontaux, au-dessus et au-dessous des larmiers rampants, au-dessous des chéneaux, sous les porches, les portiques, dans les cellas. Son caractère essentiel persiste, malgré la variété des profils : c'est dans les chapiteaux d'ante qu'elle a son expression la plus classique.

Quelques détails sur l'architecture sacrée ont été étudiés avec le même soin scrupuleux par Hittorf. Je ne m'arrête point aux portes [1] ni aux plafonds [2], sujets assez connus d'ailleurs. Les escaliers et les fenêtres nous arrêteront de préférence comme étant une rareté, car l'on n'a trouvé de traces d'escaliers qu'à très-peu de temples, ceux de Neptune à Pæstum, de Junon, de la Concorde et d'Esculape à Agrigente. Deux escaliers sont placés à droite et à gauche de la porte d'entrée, dans l'épaisseur du mur qui sépare le pronaos de la cella. Les dimensions du temple d'Esculape rendaient cependant ce moyen de communication moins nécessaire. C'était un usage, confirmé par Pausanias [3], qui cite l'escalier tournant du temple d'Olympie, et celui du temple d'Éphèse, qui montait jusqu'au toit : l'escalier était fait de ceps de vigne, ce qui n'indique pas un escalier très-fréquenté. Les fibres spongieuses de la vigne n'auraient pas résisté longtemps au frottement répété des pieds. Il est probable que les escaliers des temples ne servaient qu'aux architectes, surveillants et ouvriers. On montait par là dans les combles et sur les toits pour les réparations et l'entretien.

Les fenêtres étaient très-rares dans les temples : ils étaient éclairés soit par la porte, quand elle s'ouvrait pour les cérémonies, soit par une ouverture dans le toit. A Athènes, l'Érechthéion avait trois fenêtres, mais éclairant le pronaos qui reliait les divers sanctuaires réunis sous une même forme architectonique. C'est donc, dans toute la force du terme, une exception. Les modernes n'ont également constaté l'existence de fenêtres qu'aux temples tétrastyles de Tivoli et de Palmyre : là, une petite croisée était ménagée de chaque côté des murs latéraux de la cella. Les deux temples circulaires de la Sibylle à Tivoli et de Vesta à Rome ont aussi une fenêtre de chaque côté de la porte. L'aéra-

[1] Chapitre XVII, page 458. — [2] Chapitre XIX, page 468. — [3] L. V, ch. X, et l. XIV, ch. II.

tion nécessaire au feu sacré qu'on entretenait nuit et jour explique cette innovation dans les temples de Vesta. Les observateurs doivent bien prendre garde à ne pas accepter comme antiques les fenêtres percées après coup dans les temples, lorsqu'on les a transformés en églises. Un examen attentif des joints, des assises interrompues, des pierres coupées en fausse mesure, permet de reconnaître ces altérations.

Si les temples n'avaient pas de fenêtres, comment étaient-ils éclairés? C'est ainsi que revient une question tant controversée. L'archéologie a certains courants comme la mode. Dans un temps, on se figurait tous les temples sans ouverture et sans lumière; plus tard on les voulait tous inondés de lumière et sans toiture. N'est-il pas plus naturel de se demander s'ils pouvaient être à la fois couverts et éclairés?

Il est bon de rappeler d'abord le texte de Vitruve[1] : « Le temple hy« pèthre a dix colonnes au pronaos et au posticum. Semblable aux grands « temples dont la colonnade extérieure est double, il a, dans l'intérieur « de la cella, deux rangs de colonnes superposées, éloignées des murs, « laissant de l'espace pour la circulation, comme les portiques du pé« ristyle. L'espace compris entre les deux portiques de l'intérieur est à « ciel ouvert et sans toiture[2]; il y a des portes de chaque côté et dans « le pronaos et dans le posticum. Nous n'avons point à Rome de temple « hypèthre, mais il y en a à Athènes, avec huit colonnes sur les façades, « par exemple le temple de Jupiter Olympien » (ou bien, selon une autre lecture, « et le temple de Jupiter Olympien »).

Le texte de Vitruve est fautif et a donné lieu à des discussions de tout genre. Deux points seuls ressortent nettement de ses paroles : le premier, c'est que les trop grands temples (qu'on n'aurait jamais pu couvrir avec le système d'architecture à plates-bandes) restaient découverts; le second, c'est qu'à Rome, au temps de Vitruve, il n'y avait point de temple hypèthre.

Il faut bien admettre ce que Vitruve dit de Rome; mais son témoignage ne concerne aucun des monuments de la Grèce, de la Sicile, de la Grande-Grèce et de l'Asie. Du reste, laisser un temple découvert, comme une cour ou un atrium, est chose simple. Le problème, c'est de le couvrir et de l'éclairer. Pausanias, mentionnant le rideau de pourpre orné de broderies assyriennes qu'on voyait devant la statue de Jupiter à Olympie, dit[3] : « Ce rideau ne remonte pas vers le toit « comme celui du temple de Diane à Éphèse, mais on le baisse à « terre en lâchant les cordages. » Il y avait donc un toit sur ces deux

[1] L. III, ch. I. — [2] *Medium autem sub divo est, sine tecto.* — [3] V, XII.

temples, dont la grandeur exclut toutefois l'idée d'une couverture continue : ils étaient nécessairement hypèthres, c'est-à-dire éclairés par le haut. Strabon donne la même certitude lorsqu'il dit du Jupiter colossal de Phidias qu'assis il touche presque au toit[1]. Plutarque, racontant les vicissitudes du temple d'Éleusis, désigne spécialement l'ouverture du toit, ce qu'Amyot, dans sa naïveté exacte, appelle la lanterne[2].

Il n'est besoin de réfuter le système de restitution de Quatremère de Quincy[3] et, après lui, de M. Falkener, architecte anglais[4], qui couvrent d'une voûte en bois, l'un le temple d'Olympie, l'autre le Parthénon. D'autres discussions se sont élevées en Allemagne et en Angleterre. Ross, qui rejetait absolument la théorie de l'hypèthre, a été combattu par Bötticher. M. Fergusson, qui n'admettait que des jours verticaux, est réfuté par les monuments eux-mêmes. Les médailles romaines, surtout celles qui représentent le temple de Jupiter Capitolin, ont paru porter l'indication de l'hypèthre[5]. Deux aigles décorent les extrémités inférieures du fronton; une figure est au sommet; sur chacun des rampants apparaissent un homme à mi-corps, la tête et le poitrail de deux chevaux. Voici le raisonnement d'Hittorf :

« Si ces groupes étaient à l'aplomb de la façade, ils devraient poser « sur des acrotères terminés par des surfaces horizontales comme les « objets placés aux angles des frontons, et l'on verrait en entier les che« vaux, les chars et les hommes qui les montaient; tandis que l'on n'en « aperçoit que les parties supérieures, comme le veut une perspective « dans laquelle ces objets seraient sur un plan en arrière de la façade. « A l'aide de cette médaille et des autres médailles frappées sous la ré« publique et les empereurs, qui représentent également le sanctuaire « du Capitole, à l'aide des descriptions des auteurs, on peut le restituer « sous les aspects qu'il a eus à ces différentes époques... Un texte, celui « d'Ovide, parle d'une ouverture exiguë, ménagée dans le comble du « temple; la grande saillie des quatre entre-colonnements, en avant des « cellas, annulait presque entièrement la quantité de lumière qui pou« vait entrer par leurs portes; dans ces conditions, puisque les rites exi« geaient une ouverture dans le toit, on devait tout naturellement être « amené à lui donner des dimensions suffisantes à l'éclairage des cellas « par un jour direct. »

[1] Livre VIII. — [2] *Τὸ δ' ὀπαῖον ἐπὶ τοῦ ἀνακτόρου Ξενοκλῆς ὁ Χολαρχεὺς ἐκορύφωσε.* (Vie de Périclès.) — [3] *Jupiter Olympien.* — [4] *Dædalus.* — [5] Donaldson, *Architectura numismatica*, IX, n° 3. Il faut dire que ces médailles ont été frappées sous Vespasien, et que le temple lui-même, refait après un incendie, pouvait différer de celui qu'avait connu Vitruve.

Les réflexions d'Hittorf sont ingénieuses, mais on ne peut les considérer que comme de pures hypothèses. La liberté dont usaient les graveurs de médailles romaines lorsqu'ils figuraient un monument, leur manière conventionnelle de simplifier et de poser les accessoires, ne leur donnent, à nos yeux, qu'une autorité secondaire. Quant à la restitution graphique que présente Hittorf[1], elle est bonne à consulter, elle n'est pas une démonstration. J'en dirai autant de ses coupes transversale et longitudinale du Parthénon[2]. Les fermes de comble distribuées en cinq travées, le jour réservé dans le milieu sur une surface de 38 mètres carrés sont une pure supposition, vraisemblable, mais pas plus que quatre ou cinq autres suppositions que pourraient imaginer et dessiner d'autres artistes. J'en dirai autant des moyens d'éclairer les temples par des jours verticaux. Les planches où l'auteur a essayé d'appliquer son système[3] sont un sujet de réflexions, stimulent nos efforts, nous font pénétrer plus avant dans l'étude de l'antiquité. Mais, comme rien ne repose sur des données positives, matérielles, scientifiques, on reste plus attentif que convaincu. Je ne dis rien du style et de la décoration, qui ne sont pas toujours conformes au style grec et à sa sobriété.

Il est évident que les anciens étaient trop habiles constructeurs pour ne pas savoir, quand ils le voulaient, couvrir un temple et l'éclairer. Quatremère de Quincy a bien développé cette théorie de conciliation, mais il a nui aussi à ses raisonnements par des dessins invraisemblables, et d'un goût qu'il faut absolument réprouver. Aux textes antiques cités par Hittorf pour prouver l'existence d'une large ouverture[4] dans les toitures des temples, il faut ajouter celui de Lucien, qui parle, dans son *Pseudomantis*, d'un imposteur qui imitait les mystères. La foule assistait aux amours de Diane et d'Endymion : une femme nommée Rutilia faisait Diane. On voyait Diane descendre du ciel par une ouverture ménagée dans le plafond. De même Justin rapporte qu'à l'approche des Gaulois, les habitants de Delphes virent Apollon descendre du ciel et sauter dans son temple par l'ouverture du toit : *Advenisse deum clamant eumque se vidisse desilientem in templum per culminis aperta fastigia*. Le mot *culminis* empêche de songer à l'hypèthre. Quand le colosse de Jupiter fut placé dans le temple d'Olympie, Phidias pria le Dieu de manifester sa satisfaction[5]. La foudre tomba aussitôt et frappa le pavé du

[1] Planche 84. — [2] Pl. 87, fig. 4 et 5. — [3] Pl. 70, 71, 72, 73, 74. — [4] Les Latins eux-mêmes traduisaient les mots grecs *ὀπαῖον*, *ὀπή*, par *lumen*, *transenna*, *photagogos*. — [5] Pausanias, V, XI.

temple : à la place qu'elle avait frappée, on plaça une margelle d'airain, analogue au *pateal* des Romains. Donc il y avait une ouverture dans le toit, dont Strabon nous a dit l'existence.

Je crois que ce problème de construction occupera longtemps les architectes et les archéologues, jusqu'à ce que des documents authentiques viennent confirmer telle ou telle de leurs hypothèses. Ouvrir un rectangle dans une toiture et laisser cet espace vide paraît chose simple en théorie : dans la pratique, les objections sont graves, et je ne vois pas qu'on les ait encore résolues. Bötticher a admis, comme dans les atriums de certaines habitations antiques, que les cellas étaient couvertes par des toitures mobiles en charpente légère dont il démontre l'usage [1]. Ces charpentes protégeaient la cella et son ouverture en temps ordinaire, et se démontaient les jours de cérémonie, ce qui paraît un travail compliqué et peu vraisemblable. La grande question c'est l'introduction des eaux de la pluie. Le Panthéon de Rome montre l'inconvénient de ces ouvertures qui laissent pénétrer non-seulement les pluies torrentielles, mais une humidité plus funeste aux objets d'art et matières précieuses qui décorent le temple.

Hittorf imagine aussi un abri mobile, en bois, tuiles, lames de métal; un simple vélarium bien tendu lui paraît même suffisant. Tout cela est possible, mais tout cela soulève aussi des doutes, et les dessins hypothétiques d'Hittorf sont plus propres à exciter les réflexions qu'à séduire. En matière pareille, un débris de comble ou un fragment d'ὀπαῖον fera plus que les plus savants raisonnements et permettra à l'esprit de nos architectes de partir d'un point fixe au lieu de s'épuiser dans le vide.

BEULÉ.

(La fin à un prochain cahier.)

[1] *Tektonik der Hellenen*, t. II, p. 361 à 395. Atlas, pl. 23.

THE MALAY ARCHIPELAGO, a narrative of travels with studies of man and nature, by Alfred Russel Wallace.

CHAPITRE XL.

LES RACES HUMAINES DANS L'ARCHIPEL MALAIS.

M. A. R. Wallace, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir les lecteurs du *Journal des Savants*[1], n'est pas seulement un théoricien; c'est, avant tout, un naturaliste voyageur qui, pendant huit années, a parcouru en tout sens l'archipel indien. Il estime que les préparatifs de ses divers voyages et ces voyages eux-mêmes ont pris environ deux ans. Soixante et douze mois n'en auraient pas moins été employés en courses effectives, toutes consacrées à des recherches d'histoire naturelle et presque exclusivement à la récolte des objets de collection. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que l'intrépide explorateur a rapporté en Angleterre 125,660 échantillons. En voici la répartition :

Mammifères	310
Reptiles	100
Oiseaux	8,050
Coquilles	7,500
Lépidoptères	13,100
Coléoptères	83,200
Autres insectes	13,400

J'aimerais à suivre M. Wallace dans les expéditions de toute nature qui lui ont valu cette magnifique récolte, à le montrer prêt à tout, sachant jouir de la splendide hospitalité de sir James Brooke, le rajah européen de Bornéo, sachant aussi trouver presque confortable le plus misérable campement. J'aimerais surtout à faire ressortir son ardeur et sa patience dans les chasses de toute espèce, soit qu'il poursuive un orang blessé à travers un jungle presque impénétrable, semé de roches brisées; soit qu'il s'installe dans l'ombre, son filet à la main, sur une vérandah où brille une lampe allumée pour attirer les papillons nocturnes. Partout nous trouverions le vrai naturaliste animé par l'amour

[1] *Journal des Savants*, septembre, octobre, décembre 1870 et janvier 1871.

de la science et qui a connu toutes les excitations de la recherche, toutes les joies de la découverte. Chemin faisant, nous recueillerions bien des détails tour à tour instructifs, curieux ou charmants. Mais à vouloir l'accompagner ainsi pas à pas, M. Wallace nous tiendrait trop longtemps en route, et je préfère renvoyer à l'ouvrage lui-même. On le lira d'un bout à l'autre avec intérêt et profit. Pour ma part je me bornerai à examiner ce qu'il dit au sujet d'une question que j'avais indiquée dans un compte rendu précédent[1].

J'ai déjà dit ici[2] comment M. Wallace avait été amené par des considérations hydrographiques à partager en deux la contrée qu'il étudie, à tracer les limites de la région indo-malaise et de la région austro-malaise, comment il pense pouvoir confirmer l'exactitude de cette division géographique par les faits empruntés à la distribution des êtres organisés. Ce n'est pas seulement du sol et des animaux que notre voyageur s'est préoccupé. L'homme a attiré aussi son attention et il l'a fait rentrer dans le cadre de ses études. Il a décrit avec soin quelques-unes des races observées par lui; il s'est enquis de leur répartition dans cette région singulière du globe, où l'on croit trouver partout les traces d'une lutte entre la terre et la mer. C'est sur cette partie du livre seulement que je voudrais aujourd'hui appeler l'attention.

Toutefois je crois devoir faire d'abord quelques observations relatives aux limites assignées par l'auteur à ce qu'il appelle l'archipel Malais. Pour lui, cet archipel comprend: les îles Nicobar et la presqu'île de Malacca jusqu'à Ténasserim à l'ouest, les Philippines au nord, les Salomon à l'est. M. Wallace ne précise pas les limites méridionales, et de là même résulte par moment, dans l'ouvrage, une certaine incertitude et du vague. Parfois on est tenté de croire que les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie elle-même sont englobées dans cet archipel si étrangement étendu, tandis que d'autres passages donnent lieu de penser que l'auteur fait au moins de l'Australie une espèce de monde à part. Quoi qu'il en soit, on voit que l'archipel Malais de M. Wallace comprend, outre la Malaisie de nos auteurs français, et si je ne me trompe, de presque tous les géographes, une partie du continent et une forte part de la Mélanaisie, peut-être la Mélanaisie tout entière.

Cette extension inattendue d'un mot qui avait, jusqu'ici, une significa-

[1] *Journal des Savants*, octobre 1870, p. 612. — [2] *Journal des Savants*, octobre 1870. — Analyse de l'ouvrage de M. Wallace intitulé *Contributions to the theory of natural selection.*

tion précise, ne saurait, ce me semble, être acceptée. Il est même difficile de comprendre comment l'auteur a pu être amené à la proposer. Un des résultats les plus saillants de ses recherches est précisément de montrer que, géologiquement et zoologiquement, les deux moitiés de cet espace diffèrent, et ces deux moitiés correspondent presque exactement aux anciennes provinces de l'Océanie admises par tous ses prédécesseurs. Ne semble-t-il pas qu'il eût été plus logique de conserver des noms consacrés par l'usage et d'insister sur ce que la distinction établie avait de fondé? La manière dont notre auteur envisage la nature et la répartition des groupes humains aurait alors pu être invoquée comme une preuve de plus en faveur de la pensée fondamentale.

En effet, selon M. Wallace, deux races présentant un contraste frappant habitent l'archipel Indien. Ce sont les Malais, fixés presque exclusivement dans la moitié occidentale, et les Papouas, dont la Nouvelle-Guinée et plusieurs îles adjacentes sont, pour ainsi dire, le chef-lieu. Sur divers points on rencontre, mêlées à ces deux races fondamentales, des tribus à caractères intermédiaires; et il est souvent difficile de reconnaître si elles appartiennent à l'une ou à l'autre, ou bien, si elles sont le résultat d'un croisement.

M. Wallace attribue avec raison une importance prépondérante à la race malaise. Nous savons en effet qu'elle avait acquis bien avant la grande ère des découvertes modernes un assez haut degré de civilisation. Mais il s'en faut de beaucoup que toutes les branches de cette race se soient élevées au même point. Notre voyageur distingue quatre grandes populations, et quelques autres de moindre importance, qu'il place au premier rang. A côté d'elles vivent un nombre considérable de tribus, qu'on peut, dit-il, traiter de sauvages. Nous aurons à faire plus tard quelques réserves au sujet de ce jugement, qui nous paraît beaucoup trop sévère.

Les quatre grandes populations de M. Wallace sont: les Malais proprement dits, les Javanais, les Bugis et les Tagals.

Les premiers occupent la presqu'île de Malacca et presque toutes les côtes de Bornéo et de Sumatra. Tous parlent la langue malaise, qu'ils écrivent en caractères arabes, et sont mahométans.

Les Javanais habitent Java, Madura, Bali, une partie de Sumatra et de Lumbock. Ils parlent javanais ou kawi, et se servent d'un alphabet indigène. A Java, leur religion est l'islamisme; à Bali, à Lumbock, ils professent le brahmanisme.

Les Bugis occupent la plus grande partie des Célèbes, et une population qui paraît leur ressembler beaucoup se trouve, en outre, à Som-

bawa. Ils parlent les langues bugi et macassar, qui présentent toutes deux divers dialectes et s'écrivent en caractères appartenant à deux alphabets indigènes distincts. Tous sont mahométans.

La quatrième grande race, ou mieux le quatrième grand groupe admis par M. Wallace est formé par les Tagals des îles Philippines. On sait que, modifiés par leur contact avec les Espagnols, les Tagals ont adopté pour la plupart la langue et la religion de leurs maîtres.

M. Wallace inclinerait à former un cinquième groupe de Malais, à demi civilisés, en réunissant ceux que l'on trouve à Ternate, à Tidor, à Batchian, à Amboine, etc. Bien que ressemblant aux précédents par leurs caractères physiques, ceux-ci parlent un grand nombre de dialectes qui paraissent formés par le mélange du bugi et du javanais avec les langues sauvages des Moluques.

Notre voyageur place parmi les Malais sauvages les Dayaks de Bornéo, les Battas et autres tribus de Sumatra, les Jacounds de la presqu'île de Malacca, enfin, les indigènes du nord de Célèbes, des îles Soula et d'une portion de l'île Bourou. Il ne dit rien des langages parlés par ces populations, et c'est à regret que je signale cette lacune.

Quelles que soient les différences des langues, affirme notre voyageur, les races vraiment malaises se distinguent de toutes les autres par une grande uniformité de caractères physiques et intellectuels. Chez toutes le teint est d'une couleur rouge-brun clair plus ou moins mêlé d'olivâtre. Les cheveux sont invariablement d'un noir foncé, roides, grossiers; si bien que la moindre teinte claire, la moindre tendance à onduler ou à boucler sont un signe presque certain de métissage. La face est nue, la poitrine et les membres dépourvus de poils. La taille, assez uniforme, est bien au-dessous de celle des Européens. Le corps est robuste, la poitrine bien développée, le pied petit, épais et court, les mains petites et assez délicates. La face est un peu large et légèrement plate, le front légèrement arrondi, les sourcils abaissés, les yeux noirs et très-légèrement obliques. Le nez est assez petit, peu proéminent, mais droit et bien conformé; l'extrémité en est un peu arrondie, les narines larges et légèrement découvertes (*exposed*). Les pommettes sont assez saillantes. La bouche est grande, les lèvres sont épaisses et bien dessinées, mais nullement projetées en avant comme chez le nègre. Enfin le menton est rond et bien prononcé.

En somme, ajoute M. Wallace, le Malais n'est pas beau. Pourtant on voit souvent des garçons ou des jeunes filles de douze à quatorze ans dont le visage et la tournure sont charmants, mais les mauvaises habitudes et une vie irrégulière leur enlèvent rapidement ces avantages.

Le Malais montre habituellement une réserve, une modestie et souvent même une timidité qui préviennent en sa faveur et portent d'abord à penser qu'on a grandement exagéré la cruauté et l'amour du sang attribués à cette race. Il est d'ailleurs peu démonstratif, réservé, et circonspect dans ses paroles, aussi bien que dans ses actes habituels. Naturellement taciturne, on ne l'entend jamais chanter quand il est seul. Tout au plus des rameurs à l'ouvrage entonnent-ils occasionnellement un chant monotone et plaintif. Les Malais sont, d'ailleurs, remplis d'égards les uns pour les autres, à ce point, raconte M. Wallace, qu'il n'a jamais pu obtenir d'un de ses serviteurs qu'il réveillât ses compagnons en les secouant, et qu'il a dû se charger lui-même de ce soin quand il avait affaire à quelque dormeur obstiné.

Dans les hautes classes on trouve l'aisance calme et la dignité qui distinguent les Européens les mieux nés. Mais ces dehors s'allient à une cruauté insouciante, à un mépris de la vie humaine qui forment le côté sombre du caractère malais. Ce contraste explique les jugements très-divers portés sur ces peuples.

Au dire de M. Wallace, les Malais seraient bien mal doués au point de vue de l'intelligence. Ils seraient incapables de s'élever au-dessus des plus simples combinaisons d'idées, n'auraient ni le goût de l'instruction, ni l'énergie nécessaire pour l'acquérir. Leur civilisation serait venue tout entière du dehors et serait exclusivement due aux nations qui les ont converties soit au brahmanisme, soit au mahométisme.

Ce jugement me semble bien sévère et peu d'accord avec les faits. En admettant, ce qui ne me semble nullement démontré, que la race malaise n'ait pas atteint par elle-même un certain degré de civilisation, il faut au moins reconnaître en elle des dispositions remarquables à en recevoir et à en féconder les germes. L'uniformité du type sur laquelle insiste si vivement notre auteur attesterait que les initiateurs, Aryans ou Sémites, furent toujours en nombre beaucoup trop faible pour laisser des traces sensibles du mélange des sangs. C'est donc presque à l'état de pureté que les Malais, sous l'impulsion islamique, auraient fondé les grands États, qui, de l'île de Sumatra, débordèrent en tout sens jusque sur le continent, relièrent par le commerce le Japon à l'Arabie, et luttèrent parfois avec succès contre les Portugais de la grande période (royaume d'Achin). Plus encore, ce serait dans des conditions ethnologiques analogues qu'à une époque assez vaguement déterminée, mais fort ancienne, la race malaise aurait élevé ces monuments merveilleux, ces cités de palais et de temples (ruine de Gounoug-Dieng, mont des dieux à Java), ces chaussées gigantesques, aujourd'hui en ruines et

cachées sous la végétation luxuriante des tropiques. Il est certainement bien peu probable que des populations aussi mal douées que le prétend M. Wallace eussent accompli ces merveilles sous l'impulsion de quelques initiateurs isolés.

Au reste M. Wallace, dans le chapitre que j'examine en ce moment, ne fait aucune allusion au développement social attesté par de si magnifiques restes. Évidemment il n'a voulu voir que l'état actuel des populations, car il est impossible d'admettre qu'il soit resté étranger aux recherches de ses prédécesseurs, à celles de quelques-uns de ses contemporains. Or, à ses yeux, les Malais des quatre groupes principaux eux-mêmes ne sont qu'à demi civilisés; et, comme nous l'avons dit plus haut, les Dayaks sont pour lui des sauvages. Ici encore, notre voyageur nous semble abaisser outre mesure les peuples dont il trace le portrait. Certes je sais combien il est difficile de définir nettement les mots d'hommes sauvages et d'hommes civilisés. Mais, sans entrer dans une discussion qui m'entraînerait trop loin, j'espère rencontrer peu de contradicteurs en affirmant qu'on ne peut appliquer la première de ces épithètes à une population qui sait se grouper sous des chefs, se réunir en villages aussi considérables parfois que nos petites villes, qui cultive le sol et se livre au commerce, qui sait tisser des étoffes de diverses natures, extraire les métaux du sein de la terre et les travailler, à certains égards, aussi bien que nos meilleurs ouvriers. Si ce sont là des sauvages, que sont donc les Australiens, les Fuegiens, les Mincopies?

Passons à la seconde race typique admise par M. Wallace, à la race papoua.

Le Papoua, dit notre voyageur, est, sous bien des rapports, l'opposé du Malais. Sa couleur est brun de suie plus ou moins foncé, se rapprochant parfois, sans jamais l'atteindre, de la teinte franchement noire que l'on rencontre chez certains nègres africains. Cette couleur varie d'ailleurs bien plus que le teint des Malais. Les cheveux sont rudes, secs. Ils poussent en petites touffes bouclées qui, dans le jeune âge, sont courtes et serrées, qui s'allongent plus tard et forment ces masses énormes et compactes qu'on a comparées à la vadrouille servant, en Angleterre, à nettoyer les parquets. La face porte une barbe frisée comme les cheveux; les bras, les jambes, la poitrine, sont plus ou moins couverts de poils de même nature.

La taille moyenne du Papoua est égale et même supérieure à celle de l'Européen. Les jambes sont longues et minces, les mains et les pieds plus grands que chez le Malais. La face est quelquefois allongée, le front légèrement aplati, les sourcils très-proéminents. Le nez est grand,

assez haut et recourbé; la base en est épaisse, les narines larges, mais recouvrant bien l'ouverture. La bouche est grande, les lèvres épaisses et saillantes. En somme, M. Wallace trouve que les traits du Papoua se rapprochent plus que ceux du Malais du type européen, et il assure avoir constaté ce fait jusque chez des enfants de dix à douze ans. A titre de preuve en faveur de l'exactitude de ses appréciations, il invoque le caractère donné par les insulaires noirs aux statuettes grossièrement taillées qui ornent les maisons ou que l'on porte en guise d'amulettes. Il figure une de ces dernières dont le nez surtout présente bien tous les caractères signalés plus haut, et les exagère peut-être. Ce témoignage ne manque pas de valeur; car, chez le sauvage plus encore que chez l'homme avancé en civilisation, l'artiste, s'il est permis d'employer ici ce mot, doit être guidé par la nature et reproduire surtout ce qui frappe ses yeux.

Les Papouas se distinguent des Malais, au dire de M. Wallace, tout autant par les caractères intellectuels et moraux que par les formes générales et les traits du visage. Ils sont impressionnables et démonstratifs. Leurs émotions, leurs passions, se traduisent par des cris, des rires, des hurlements, des sauts désordonnés. Les femmes, les enfants, prennent part à toutes les discussions. La vue d'un étranger ne paraît leur causer aucune alarme, tandis qu'il en est tout autrement chez les Malais.

Notre voyageur reconnaît qu'il est difficile de juger la portée intellectuelle des Papouas, restés jusqu'à ce jour en dehors de tout mouvement civilisateur. Pourtant il est disposé à placer cette race noire au-dessus de la race malaise. Il lui attribue une énergie vitale plus intense, et des tendances artistiques générales, dont il ne trouve presque aucune trace chez les Malais. En revanche les Papouas lui paraissent presque entièrement dépourvus de sentiments affectueux et moraux. Ils sont souvent violents et cruels envers leurs enfants, tandis que les Malais se montrent invariablement doux et bienveillants envers eux. Mais, ajoute-t-il, cette manière d'agir tient en grande partie à ce que l'insouciance et le caractère apathique de la race préviennent tout conflit sérieux entre les fils et les parents. Chez les Papouas, au contraire, l'énergie intellectuelle plus grande a donné naissance à une discipline sévère, qui tôt ou tard produit la révolte du faible contre le fort, des subordonnés contre les chefs, des enfants contre les pères.

M. Wallace résume dans les termes suivants l'ensemble des caractères des deux races regardées par lui comme fondamentales :

« Le Malais a la taille courte, la peau brune, les cheveux roides, la « face nue, le corps dépourvu de poils. Le Papoua est plus grand; il a

« les cheveux frisés, la face barbue et le corps velu. Le premier a la face « large, le nez petit, les sourcils aplatis. Le second a la face longue, le « nez grand et saillant, les sourcils proéminents. Le Malais est timide, « froid, peu démonstratif et tranquille. Le Papoua est hardi, impétueux, « facilement excitable et bruyant. Le premier est grave et rit rarement; « le second est joyeux et rieur. L'un cache ses émotions; l'autre les « montre à découvert[1]. »

Dans ce tableau, dans les descriptions et les appréciations qu'il résume, M. Wallace me semble s'être laissé quelque peu entraîner par l'attrait du contraste qu'il cherche à faire ressortir. Ce qu'il dit des Papouas doit être généralement exact. Ici notre voyageur s'accorde avec d'autres observateurs, qui, ayant séjourné au milieu de ces peuples, ont même pu pousser plus loin que lui leurs investigations. Il n'en est pas de même quand il s'agit des Malais, ou mieux de l'ensemble des populations que notre auteur réunit sous ce nom. J'ai déjà fait des réserves en faveur de leur intelligence. Je crois devoir en faire également en faveur de leur activité et de leur courage. Il est difficile de comprendre qu'une population froide, apathique et timide, craignant le bruit et les querelles au point où le dit l'auteur, alimentât ces terribles flottes de pirates qui désolent les mers malaises, et dont l'intrépidité et l'audace ont été tant de fois signalées.

Indépendamment des Malais et des Papouas, l'archipel malais compte un grand nombre d'autres races humaines qu'on ne saurait rattacher très-étroitement ni aux uns ni aux autres. M. Wallace ne consacre qu'un petit nombre de pages à ces populations, qu'il semble regarder comme étant, pour ainsi dire, hors cadre. Il n'entre, à leur sujet, que dans fort peu de détails. C'est là une grande et regrettable lacune. Au point où en est aujourd'hui la science, ce sont précisément ces populations disséminées qui présentent d'ordinaire le plus d'intérêt. Presque toujours elles sont ou les *témoins* de populations jadis nombreuses et que les vicissitudes sociales ont réduites à leur état actuel, ou bien les *éclaboussures* de races venues parfois de fort loin. Dans les deux cas, leur connaissance intéresse à un haut degré l'histoire générale de l'humanité. L'archipel malais, sans même lui attribuer l'étendue exagérée que lui prête M. Wallace, est extrêmement important à étudier à ce double point de vue. En réalité, il présente un fouillis de races, tantôt simplement juxtaposées, tantôt plus ou moins fusionnées. Comme que l'on comprenne la formation des groupes humains, à quelque cause que

[1] *The Malay Archipelago*, t. II, p. 448.

l'on attribue l'apparition des caractères qui les différencient, il faut bien reconnaître que la Malaisie n'a pu engendrer à elle seule toutes les races qu'elle nourrit. On reconnaît, en outre, sans trop de peine, en comparant les récits des voyageurs et ce qu'ils ont pu recueillir sur le passé, que ces populations n'ont pas présenté partout et de tout temps les rapports actuels de nombre et d'importance. Dans bien des cas, les plus anciennes paraissent avoir cédé à des envahisseurs une grande part de leur territoire primitif. Les moindres débris de ces tribus primitives ont donc une très-grande importance, au point de vue ethnologique et anthropologique. C'est là ce que M. Wallace me semble avoir trop méconnu.

Sans rien dire de leurs origines ni de leurs rapports anthropologiques, notre voyageur ne regarde pas les habitants d'Obi, de Batchian et des trois presqu'îles méridionales de Gilolo comme vraiment indigènes. Il attribue, au contraire, très-formellement cette qualité à une race remarquable qui peuple Céram, une partie de Bourou et la presqu'île nord de Gilolo, où elle est connue sous les noms d'*Alfouros*, de *Sahoe* et de *Galala*. Il lui attribue la grande taille, les belles proportions, la barbe, le corps velu des Papouas; mais les cheveux sont seulement bouclés, et la couleur est presque aussi claire que chez les Malais. D'autre part, il signale, à l'ouest ou mieux au sud-ouest de Timor, dans les petites îles Savou et Roti, une population vraiment belle (*very handsome*) et remarquable par ses beaux traits (*good features*) qui rappelle, dit-il, les métis de l'Indou ou de l'Arabe croisé avec le Malais. M. Wallace ne fait aucune réflexion sur ces faits, bien significatifs pourtant. Ces races, qui se détachent graduellement du Papoua et du Malais pour toucher aux rameaux les plus élevés de la race blanche, ne paraissent pas avoir éveillé son attention. Il ne dit rien de leur origine possible, rien des rapports si frappants qu'elles présentent avec les Polynésiens. Évidemment l'idée préconçue d'autochthonie, qui domine tout ce travail, a caché à l'auteur les déductions à tirer immédiatement des faits mêmes qui le frappent le plus, et lui a fait oublier bien des observations dues à ses propres compatriotes.

Ainsi nous savons, par un ensemble de témoignages résumés déjà par Prichard, qu'à elle seule l'île de Timor nourrit des populations fort différentes, et réunit presque les extrêmes anthropologiques signalés par M. Wallace dans son archipel malais tout entier. Les observations plus récentes dues à divers voyageurs hollandais confirment ce fait. Notre auteur n'indique dans cette île qu'une race de taille moyenne à teint noirâtre ou brun de suie, à cheveux touffus et frisés, à long nez, à figure

allongée plus rapprochée des vrais Papouas que les habitants des Moluques.

La Nouvelle-Guinée tout entière, continue M. Wallace, appartient à la race papoua, qui se montre ici à l'état de pureté, si ce n'est sur les côtes, où elle se mêle parfois à la race brune des Moluques. Les îles Key et Arou, Mysol, Salwatty et Waiguiou sont à peu près dans le même cas, ainsi que les îles placées à l'est de la Nouvelle-Guinée jusqu'aux Fijis. M. Wallace ne dit rien des caractères spéciaux des Fijiens dans lesquels les travaux de Hale font si nettement voir le produit du croisement entre les Papouas et les Polynésiens. Il ne parle pas davantage des métis de mêmes souches dont l'existence a été constatée aux îles Loyalty, à la Nouvelle-Calédonie et ailleurs.

Enfin M. Wallace dit à peine quelques mots de la petite race noire qui peuple seule les Andamans, où elle est connue sous le nom de *Mincopie.* Il n'a jamais eu occasion de la voir, et se borne à résumer les caractères signalés par d'autres voyageurs. Mais ces caractères mêmes et ce qu'attestent des témoignages nombreux et unanimes auraient dû mettre notre voyageur en garde. Le type mincopie, caractérisé par la petitesse de la taille, n'a pas été signalé seulement dans les îles du golfe du Bengale. Les *Aëtas* ou *Négritos* des Philippines lui appartiennent évidemment, et tout prouve que les *Sémangs* de l'intérieur de Malacca sont frères des uns et des autres. La description que Crawfurd donne de ces derniers ne peut guère laisser de doute [1].

D'autre part, le même voyageur fait connaître aussi, sous le nom de *Papoua*, d'autres nègres de très-petite taille, mais différant beaucoup par les traits des Aëtas, et vivant dans les archipels indiens. Il est clair que le Papoua de Crawfurd n'est pas celui de Wallace.

Adoptant à ce sujet les opinions de Pickering [2], mais avec quelques modifications, j'ai montré depuis longtemps qu'il y a là deux types nègres bien distincts [3]. Les nouvelles recherches que j'ai eu occasion de faire depuis lors, et tout récemment encore, ont pleinement confirmé cette vue générale. Le Papoua n'a pas seulement une haute taille et des formes athlétiques : il est, de plus, très-dolichocéphale. Le Mincopie, l'Aëta, le Negrito du sud, n'ont pas seulement une taille remarquablement petite, des formes arrondies et plutôt grêles que robustes; ils

[1] *History of the Indian Archipelago*, p. 23; Crawfurd rattache à cet individu des montagnes de Quéda tous les nègres océaniens qu'il a eu l'occasion de voir. — [2] *The Races of Man*, p. 175. — [3] *Gazette médicale de Paris, 1862; première leçon au cours d'anthropologie.* Dans cette leçon, je résumais l'enseignement de l'année précédente.

sont, en outre, brachycéphales. La race négrito forme, en réalité, une *branche* distincte, aussi bien de la *branche papoua* que des autres divisions primaires du *tronc nègre*.

Tout en reconnaissant que les Mincopies, les Sémangs, ne sont pas des Papouas, M. Wallace ne paraît pas s'être rendu compte de l'extension de la race négrito, qu'il considère comme ayant été essentiellement continentale. Il ne parle d'aucune trace du mélange de cette race avec les Papouas ou les Malais. Ces mélanges existent pourtant; je les ai signalés depuis bien longtemps, soit dans mon enseignement, soit dans diverses publications, et les recherches craniologiques auxquelles j'ai pu me livrer plus tard ont pleinement confirmé les conclusions primitivement tirées seulement des caractères extérieurs.

Il est vrai que M. Wallace ne verrait probablement pas dans le résultat de ces dernières recherches un argument à invoquer en ma faveur. Avec quelques-uns de ses compatriotes, parmi lesquels on est surpris de trouver Huxley, il regarde les caractères empruntés à la tête osseuse comme n'ayant que fort peu de valeur. J'ai déjà eu l'occasion de combattre cette doctrine et de lui opposer une observation bien simple. S'il s'agissait des animaux et de nos races domestiques, personne à coup sûr ne la soutiendrait. Il n'est pas même besoin d'être anatomiste pour distinguer à première vue la tête du boule dogue de celle du terre-neuve ou du levrier. En cas de croisement, quiconque a quelque peu l'habitude des études ostéologiques saura parfaitement reconnaître dans le métis les caractères empruntés aux deux races parentes. Or, quand il s'agit des races humaines, le problème est sans doute plus difficile, et, lorsque l'on compare deux races voisines ou les métis de ces races, il exige une attention minutieuse; mais la question est toujours la même et peut se résoudre par la même nature de recherches.

Le peu de confiance accordé par quelques naturalistes aux études ostéologiques appliquées à la détermination des races humaines résulte de deux causes principales et fort différentes. La première tient à la nature même du sujet. Il est très-vrai que les caractères *de race* n'ont pas la fixité de ceux qui différencient *les espèces*. Ils varient parfois d'une manière désolante pour l'observateur, et alors il est nécessaire d'étudier un grand nombre d'objets avant de conclure. Il faut surtout ici, comme en botanique et en zoologie, consulter *tous* les caractères, et non deux ou trois seulement comme l'a fait M. Wallace, lorsque, voulant comparer les Malais, les Papouas, les Polynésiens et les Australiens, il n'a tenu compte que de la capacité du crâne et des indices céphalique et ver-

tical[1]. La face surtout ne saurait être négligée; elle a souvent, sur le squelette, une signification aussi précise que sur le vivant.

Une autre cause de défaveur pour les études ostéologiques résulte des mélanges, des croisements, bien plus anciens et plus généraux qu'on ne le croit d'ordinaire.

Un anthropologiste qui, sans aller aussi loin que Knox, croit à l'autochthonie des groupes humains, ou qui rattache tout mouvement d'expansion un peu considérable aux découvertes de Vasco de Gama et de Colomb, doit en effet être bien souvent dérouté lorsqu'il étudie une collection de crânes. Pour lui toute *population* est plus ou moins *une race;* et, lorsque, au lieu de l'uniformité de caractères que suppose ce dernier mot, il rencontre la diversité, il est facilement conduit à voir dans les différences anatomiques, non pas l'indice d'éléments ethnologiques et anthropologiques à rechercher, à déterminer, mais bien de simples particularités d'organisation individuelles. Cette interprétation est la conséquence logique de doctrines que j'ai toujours combattues et que les faits condamnent de plus en plus. Chaque jour, en effet, quelque découverte nouvelle nous montre que l'homme est bien plus vieux et a été de tout temps bien plus voyageur qu'on ne le croyait naguère. Sur une foule de points du globe, dans l'archipel malais comme en Europe, les peuples actuels sont le produit de mélanges multipliés. Remonter aux souches premières et faire à chacune la part qui lui revient est une des tâches les plus difficiles, mais aussi les plus importantes qu'ait à remplir la science actuelle.

On comprend du reste que je ne saurais aborder ici et en passant les considérations de cet ordre; revenons à M. Wallace et à son livre.

Après avoir décrit les races humaines, notre auteur s'occupe de leurs rapports géographiques, ethnographiques et anthropologiques. Il partage l'aire entière de son archipel en deux parties par une ligne qui, commençant à quelque distance à l'est des Philippines, passe à l'ouest de Gilolo, coupe en deux l'île Bourou, se recourbe pour gagner l'ouest de Florès, revient à l'est et décrit une sorte de S en passant au sud de Samba (île du bois de Sandal) et au nord de Rotti, puis se perd dans la direction du sud-ouest. Toutes les contrées situées à l'ouest de cette ligne constituent l'aire de la race malaise; les régions placées à l'est appartiennent aux Papouas.

M. Wallace cherche à montrer que cette répartition des races humaines concorde avec la division géographique fondée sur des considé-

[1] *Appendix on the crania and the languages*, p. 468.

rations hydrographiques et zoologiques. Pourtant il est bien obligé de reconnaître que la coïncidence laisse à désirer. En effet, les deux lignes indiquant ces relations partent, au nord, d'un même point, situé en pleine mer à l'est des Philippines, mais pris d'une façon absolument arbitraire; elles se séparent immédiatement. La frontière géographique se porte à l'ouest et passe, comme nous l'avons déjà dit, entre Bornéo et Célèbes, puis entre Bali et Lumbock. Elle s'éloigne donc à un moment d'environ huit degrés de la frontière anthropologique. C'est, on le voit, un écart un peu considérable.

M. Wallace regarde les Polynésiens et les Papouas comme radicalement distincts des Malais, et comme ayant en revanche des affinités tellement étroites, qu'on ne doit pas les séparer, quelles que puissent être les différences du teint, des cheveux... Il rattache à une seule grande race Océanique ou Polynésienne toutes les populations brunes ou noires, les Papouas aussi bien que les naturels de Gilolo, de Céram, des Fijis, des Sandwich et de la Nouvelle-Zélande. Et ce n'est pas à des mélanges qu'il attribue les nombreux passages que ces groupes présentent de l'un à l'autre, mais bien à leur nature propre[1]. « Si les Polynésiens bruns, ajoute-t-il, ont été, à l'origine, produits par le croisement « des Papouas avec les Malais, ou quelque autre peuple mongol à couleur « claire, le croisement n'a pu avoir lieu qu'à une époque excessivement « éloignée. Depuis lors, les conditions d'existence physiques et la sélec- « tion naturelle ont produit une race fixe et stable, qui a perdu toute trace « de mongolisme et acquis des caractères tels, qu'on ne peut guère la « considérer que comme une modification du type papoua. » Des affinités linguistiques de tout genre, reconnues par les linguistes entre les langages malais et polynésiens, ne paraissent pas à M. Wallace une objection à faire contre sa théorie. « C'est, dit-il, un phénomène tout « récent et dû aux habitudes errantes des principales tribus malaises. » Pour notre auteur, les races humaines qui peuplent les innombrables îles de la Polynésie, l'Australie, la Nouvelle-Guinée... descendent très-probablement de races plus anciennes qui habitèrent jadis des continents, des îles dont nous ne voyons aujourd'hui que les débris émergés[2].

La plupart des opinions émises dans cette partie du livre de M. Wallace prêteraient à bien des discussions. J'aurais à les combattre et serais entraîné bien au delà des limites d'un compte rendu. Je les ai trai-

[1] Pages 154, 155. — [2] T. II, p. 457. Dans le t. I, p. 30, l'autochthonie des mêmes populations est également affirmée.

tées d'ailleurs, dans un ouvrage spécial, avec assez de détail pour ne pas y revenir ici[1]. Je me bornerai à une simple observation.

Il est très-vrai que la découverte de l'homme fossile remontant à coup sûr à l'époque tertiaire supérieure, probablement aux temps tertiaires moyens et peut-être encore au delà, introduit dans les questions d'origine et de filiation des races un élément tout nouveau. Il est très-vrai que notre espèce a assisté à des mouvements de l'écorce terrestre et vu changer le relief du sol. Toutefois il ne faut pas, ce me semble, abuser, en anthropologie pas plus qu'ailleurs, des explications géologiques. On s'exposerait trop à faire jouer les mers et les continents à peu près comme les coulisses d'un théâtre. A quoi bon invoquer des changements à vue purement hypothétiques pour expliquer la présence de certains êtres vivants, et de l'homme en particulier, sur divers points du globe, lorsque des données d'une autre nature, très-simples et en harmonie avec la nature humaine, résolvent le problème de la manière la plus nette?

Le peuplement de la Polynésie est dans ce cas. Le magnifique travail d'Horatio Hale, les faits que j'ai pu ajouter à ceux qu'avait groupés le savant américain, ne peuvent aujourd'hui, je crois, laisser de doute à quiconque étudiera la question. La Polynésie s'est peuplée par des migrations venues originairement de l'archipel indien, et dont une au moins était sortie très-probablement de Bourou. Toutes ces migrations ont eu lieu depuis les temps historiques, et il en est de tout à fait récentes. Quand les Européens sont arrivés, le peuplement des îles du Pacifique n'était pas encore complet; il en était d'inhabitées. L'intervention européenne a interrompu le mouvement d'expansion de la race polynésienne.

Si je ne puis partager la manière de voir de M. Wallace sur l'origine des Polynésiens, je ne suis que trop d'accord avec lui sur l'avenir de cette malheureuse race. Elle est évidemment vouée à une destruction prochaine. Je l'ai montré par un ensemble de chiffres qui embrasse toute l'aire où se pressaient encore, à la fin du dernier siècle, des populations surabondantes[2]. Mais j'ai montré aussi que déjà, sur certains points, ces populations tendent à être remplacées par une race nouvelle, née de leur croisement avec ces mêmes Européens, dont la seule présence semble leur apporter la mort.

M. Wallace termine son livre de science et d'histoire naturelle par quelques rapprochements relatifs à un ordre de faits et d'idées tout dif-

[1] *Les Polynésiens et leurs migrations.* — [2] *Ibid.* ch. IV.

fiévreux, mais qui n'en sont pas moins de nature à faire naître bien des réflexions. Dans ses courses aventureuses le naturaliste anglais a vécu au milieu des populations que nous appelons sauvages, et pour lesquelles la plupart des Européens n'ont que dédains et mépris. Or notre voyageur compare l'égalité qui règne, chez elles, entre tous les habitants du même village, la bienveillance réciproque et le respect du droit de chacun qui en résultent, avec l'inégalité blessante qu'ont produite chez nous les progrès sociaux eux-mêmes, avec les jalousies et les haines que cette inégalité soulève de classe à classe. Il est amené à se demander si la richesse et le développement intellectuel d'un petit nombre de privilégiés sont bien le véritable but de la civilisation. Il conclut en déclarant qu'à ses yeux, tant que l'on négligera de développer les sentiments affectueux et les qualités morales, une communauté, considérée dans son ensemble, ne s'élèvera jamais à une supériorité réelle et sérieuse au-dessus de certains sauvages.

Il y a du vrai dans ces paroles. D'une part, les sauvages ne sont rien moins que ces bêtes brutes et féroces dont quelques écrivains semblent se plaire à tracer le hideux tableau. D'autre part, la plus brillante civilisation cache trop souvent comme un manteau une sauvagerie véritable. La France ne le sait que trop.

A. DE QUATREFAGES.

Passage de Vénus sur le soleil en 1874.

A rediscussion of the observations of the transit of Venus 1769. E. J. Stone. London, 1869. — *On the preparatory arrangements to efficient observations of the transits of Venus in the year 1874 and 1882 by S. R. Airy.* London, 1868. — *Sur la détermination de la parallaxe du soleil par l'observation du passage de Vénus en 1874, par V. Puiseux.* Paris, 1869.

La double image d'un objet et la différence de ses aspects, pour nos deux yeux, en nous donnant le sentiment du relief, nous permet, s'il faut en croire d'éminents physiciens, d'évaluer approximativement les distances; l'angle des deux rayons visuels apprécié, soit instinctivement, soit par habitude, est un des éléments de notre jugement. Cette hypothèse, quel qu'en soit le mérite, est théoriquement irréprochable, mais il faut la restreindre aux points fort peu éloignés; appliquée à l'étude des corps célestes, elle deviendrait illusoire. La lune est-elle plus ou moins éloignée de nous que le soleil? La distance des étoiles surpasse-t-elle celle des planètes? L'observateur le plus habile peut contempler le ciel avec ses deux yeux ou avec un seul, il n'avancera en rien la réponse à de telles questions.

L'évaluation des distances astronomiques exige néanmoins l'emploi de deux yeux simultanément appliqués à l'observation du même astre; ces deux yeux, il est vrai, appartiennent à des observateurs différents, et le jugement vague et inconscient est remplacé par un calcul précis, mais le principe reste le même, compliqué seulement dans ses applications par les circonstances accessoires.

Vénus s'approche de nous plus qu'aucune autre planète; elle tourne autour du soleil à une distance égale aux sept dixièmes environ du rayon de notre orbite, et sa distance, par conséquent, est, à chaque conjonction, les trois dixièmes seulement de celle qui nous sépare du soleil. La distance de la planète Mars, dont l'orbite, au contraire, est plus grande que la nôtre, n'est jamais inférieure à la moitié de notre distance au soleil; c'est par l'observation de Mars, cependant, que les astronomes ont obtenu, pour la distance du soleil, une première évaluation, dont la précision, fort éloignée d'être définitive, était cepen-

dant un grand progrès sur les conjectures antérieures. La raison de cette préférence est évidente; Vénus, dans ses conjonctions, est située entre le soleil et nous, et sa clarté empruntée disparaît complétement dans l'éclat des rayons solaires.

L'observation de Mars, faite à Cayenne par Richer, en 1672, et comparée à celles de Picard et de Roemer, donna tout d'abord un résultat peu éloigné de la vérité. La distance de Vénus au soleil, nous l'avons dit, est les sept dixièmes de celle de la terre; celle de Mars en est les quinze dixièmes. Copernic, Képler et Galilée le savaient parfaitement. Ces chiffres, aujourd'hui constants dans la science, étaient déjà tenus pour tels par les contemporains de Richer; mais les rapports seuls étaient connus; on ignorait les grandeurs absolues; l'association des lunettes et des cercles divisés pouvait seule révéler les petites différences de direction, dont leur détermination doit dépendre. Copernic, adoptant l'opinion de Ptolémée, évaluait la distance du soleil à 1,200 rayons terrestres; Képler la supposait de 3,500. Les observations de Richer sur Mars indiquèrent vingt mille rayons terrestres; mais ce chiffre sextuplé n'inspirait qu'une faible confiance, car Halley, sur des raisons fort peu concluantes, le réduisit à 16,500.

Un phénomène fort rare, dont le retour irrégulier peut être prédit plusieurs siècles à l'avance, devait fournir, en 1761, suivant les indications très-ingénieuses de Halley, une détermination précise et certaine de la distance solaire, ou, ce qui revient au même, de l'angle nommé parallaxe, sous lequel le rayon terrestre serait vu du centre du soleil. Vénus, en effet, à intervalles inégaux et fort longs, traverse le disque du soleil en y projetant une petite tache noire facilement visible dans les lunettes; si Vénus se mouvait dans le plan de l'écliptique, la succession de ces passages serait celle des conjonctions de la planète, et ils se produiraient tous les 581 jours; mais les deux orbites forment un angle de sept degrés et demi, et c'est seulement dans le voisinage de leur intersection, ligne des nœuds, que le passage est possible. Vénus, partout ailleurs, a une latitude plus grande que le demi-diamètre du soleil, et, quand elle passe en même temps que lui au méridien, c'est au-dessus ou au-dessous de son disque. Lorsque la conjonction a lieu dans le nœud même, Vénus semble traverser le soleil suivant un diamètre; toutes les fois que la distance au nœud, au moment de la conjonction, est inférieure à un degré et demi, elle trace sur son disque une corde plus ou moins longue.

Les dates précises des conjonctions sont connues à l'avance, et l'on peut voir aisément si, pour chacune d'elles, la terre sera suffisamment

voisine des nœuds, dont le mouvement régulier et extrêmement lent est lui-même parfaitement connu.

Le rayon vecteur, mené du soleil à Vénus, fait en huit années treize révolutions augmentées d'un degré et demi seulement; comme la terre en a fait précisément huit, la situation des planètes se retrouve à peu près la même, et, lorsqu'une conjonction est voisine du nœud, il arrive souvent qu'après huit années elle le soit plus encore. Deux passages consécutifs se produisent alors; mais, après huit années nouvelles, l'intervalle devient nécessairement trop considérable pour que le phénomène soit possible une troisième fois.

Après la période de huit années, la plus courte qui puisse renouveler le phénomène, en ramenant les mêmes situations, est de 235 années; c'est à cause de cette période que le passage observé par Horrox, en 1639, se reproduira en 1874.

Mais le nœud de Vénus a deux directions opposées; la terre qui le traverse chaque année en décembre, le rencontre six mois après en juin; les passages de juin présentent, comme ceux de décembre, les périodes de huit et de 235 années. Entre un passage de décembre et celui de juin qui le suit, l'intervalle est de 121 ans; mais cette règle simple est fort incertaine, et les indications doivent être soumises à un calcul plus précis. Képler le premier annonça deux passages de Vénus pour 1631 et 1761; celui de 1639 avait échappé à la prévision du grand astronome; il fut observé par Horrox. Sans méconnaître l'importance d'un tel phénomène, les astronomes y voyaient surtout une occasion de rectifier les tables longtemps incertaines de la planète Vénus, et l'usage le plus utile qu'on en ait pu faire leur avait échappé d'abord. C'est Halley, en 1677, qui, après avoir observé à Sainte-Hélène un passage de Mercure sur le soleil, aperçut l'étroite dépendance de ce phénomène avec la parallaxe du soleil, et, dans deux mémoires à jamais célèbres, montra, dans la comparaison des observations du passage de Vénus, faites en divers points du globe, le moyen le plus facile et le plus exact de la calculer. Halley était né en 1656, et le passage de Vénus devait avoir lieu en 1761; il prépara cependant tous les éléments du calcul, en adjurant les astronomes, ses successeurs, de mettre à profit une occasion aussi rare. « En appliquant ma méthode, ajoutait-il, qu'ils « n'oublient pas qu'elle est due à un Anglais. »

Pour faire entendre le principe de la méthode proposée par Halley, dégageons le phénomène des circonstances accessoires, et, sans l'embrasser jusque dans ses détails, écartons les complications qui résultent de l'inclinaison de l'orbite. Représentons-nous le soleil, immobile au centre

commun des deux cercles situés dans le même plan; la terre parcourt le plus grand en 365 jours, et Vénus, le plus petit, dont le rayon est les sept dixièmes du premier, en 224 jours. Les choses se passent identiquement, pour un habitant de la terre, comme si, Vénus étant immobile aussi bien que le soleil, nous accomplissions notre tour, en sens inverse de notre mouvement réel, en 584 jours, et nous raisonnerons comme s'il en était ainsi. La terre alors, à chaque conjonction, traversera le cône fixe, ayant Vénus pour sommet et le soleil pour base, et ses habitants verront, pendant ce temps, la planète projetée sur le disque solaire; ce cône intercepte, sur la circonférence décrite par la terre, un arc de 12 minutes environ, et la terre, qui parcourt la circonférence entière en 584 jours, devra employer un peu plus de huit heures vingt minutes à le traverser. Mais tous les points de la terre ne pénètrent pas au même instant dans le cône; il faut un certain temps à notre globe pour traverser sa surface. Si la terre couvre, sur son orbite un arc de 20 secondes, elle y emploiera treize à quatorze minutes; ce sera la plus grande différence entre les instants du commencement du passage pour deux lieux différents de notre globe, et cette différence, directement observée, peut servir à vérifier la parallaxe et à la corriger.

Si l'observateur qui entre le premier dans le cône était aussi le premier à en sortir, le phénomène aurait la même durée pour tous les points de la surface du globe; mais la rotation de la terre empêche qu'il en soit ainsi, elle avance pour les uns le moment de l'observation de la sortie, le retarde pour les autres, et altère ainsi la durée du phénomène, dont la variation, d'un point du globe à l'autre, dépend de la parallaxe et peut servir à la calculer. Ces indications font entendre seulement la nature du problème, et, quoiqu'elles soient fort incomplètes, tout esprit habitué aux spéculations mathématiques comprendra la possibilité d'introduire l'influence des différences bien connues entre les circonstances véritables et l'hypothèse plus simple que nous venons d'adopter. L'axe du cône dans l'intérieur duquel le phénomène est visible n'est pas, en général, exactement situé dans le plan de l'orbite terrestre; la terre en passera plus ou moins loin, et Vénus, au lieu de se projeter sur le centre du soleil et de décrire un diamètre sur son disque, paraîtra se mouvoir suivant une corde. La durée du passage en sera diminuée, mais la surface du cône, se présentant obliquement, sera, au contraire, plus lentement traversée, et les différences relatives aux diverses stations s'accroissent ainsi lorsque la durée totale diminue. Mais pourquoi, dira-t-on, les passages beaucoup plus fréquents de Mer-

cure sur le disque du soleil ne servent-ils pas aussi bien que ceux de Vénus à la détermination de la parallaxe? L'identité des deux problèmes est indubitable; les formules seraient les mêmes, mais les chiffres diffèrent, et ils sont de grande importance; quoique la durée totale soit aussi grande en général, les observations faites en différents points de la terre donneraient, pour un passage de Mercure, des différences beaucoup plus petites, sur lesquelles les erreurs toujours inévitables auraient une trop grande influence. Sans changer en effet le mouvement relatif de la terre et de Mercure autour du soleil, on peut supposer Mercure immobile en imprimant aux deux astres un mouvement fictif et commun; la terre, dans cette supposition, marchant en sens inverse de son mouvement réel, fera le tour de son orbite en cent seize jours seulement, et la rapidité de ce mouvement relatif diminue la durée de son passage à travers la surface du cône dans l'intérieur duquel le phénomène est visible. Ce cône est, il est vrai, beaucoup plus ouvert, et le temps pendant lequel elle y restera sera presque aussi grand que dans le cas des passages de Vénus; mais cette circonstance, si l'on entend bien la méthode, n'ajoute rien à la précision du résultat. Les différences importent seules, et, pour le passage de Vénus, elles sont, toutes choses égales d'ailleurs, cinq fois plus grandes environ. On ne doit donc pas s'étonner si Delisle, ayant voulu faire servir à la détermination de la parallaxe du soleil le passage de Mercure de 1752, lui a assigné la valeur de 18″, double au moins de la véritable. Non content d'avoir enseigné aux observateurs la règle qu'ils devaient suivre, Halley avait exécuté à l'avance tous les calculs relatifs au passage de 1761. En indiquant la durée pour les divers points du globe, il signalait les inégalités les plus grandes et les stations les plus favorables. Trop confiant dans les déductions géométriques, il osait promettre une exactitude presque absolue; ce n'était plus sur le nombre des secondes ni sur les dixièmes que l'incertitude pourrait subsister, mais, suivant lui, sur les centièmes seulement. C'est ce qu'on espéra pendant plus d'un demi-siècle. A l'approche du passage, le premier soin des astronomes fut de refaire les calculs. Trébuchet y rencontra des erreurs et des omissions, et les astronomes français exagérèrent l'importance d'une inadvertance qui ne diminuait en rien la gloire de Halley. Dans les transactions philosophiques de Londres, au contraire, on s'efforçait d'amoindrir plus qu'il n'était juste la portée d'une correction utile, qu'on semblait voir avec déplaisir; les Anglais en profitèrent cependant aussi bien que les autres astronomes, et les calculs rectifiés servirent, dans toute l'Europe, à régler les stations adoptées.

Delisle construisit une carte qui, pour chaque point du globe, met-

tait nettement sous les yeux les circonstances principales du phénomène, calculées dans l'hypothèse d'une parallaxe de dix secondes. Deux éléments principaux sont à observer à chaque station, l'heure de l'entrée et celle de la sortie, qui, isolément connues, peuvent concourir au calcul; mais leur différence, c'est-à-dire la durée du passage, importe surtout et figurait seule dans les formules de Halley. L'avantage principal que présente son emploi est de diminuer, jusqu'à l'annuler presque, l'influence de l'erreur qu'on doit toujours craindre sur la longitude du lieu d'observation. La loi des variations représentées sur la carte de Delisle est fort simple; tout peut se déduire, par un calcul rapide, de trois données fondamentales obtenues tout d'abord. Il existe, en effet, trois stations principales que l'on peut nommer les *pôles du phénomène :* le point qui le premier aperçoit l'entrée de Vénus; celui qui la voit sortir le premier; celui enfin pour lequel le passage a la plus longue durée; les points diamétralement opposés à ceux-là sont, au contraire, ceux de plus tardive entrée, de plus tardive sortie et de plus court séjour. Quand ces points sont connus, pour avoir l'heure de l'entrée, celle de la sortie et la durée du passage pour une station quelconque, il suffit d'ajouter un chiffre correspondant au centre de la terre, le produit d'un multiplicateur fixe par le cosinus de la distance au pôle. Les points pour lesquels le phénomène commence au même instant forment, d'après cela, une série de cercles dont les plans sont parallèles; il en est de même de ceux pour lesquels le phénomène se termine en même temps, et de ceux enfin pour lesquels il a la même durée. Ces trois séries de cercles sont d'ailleurs variables d'un passage à l'autre.

Le pôle d'entrée, en 1761, était situé à 245° de longitude par rapport au méridien de l'île de Fer, et à 20° 54′ de latitude australe, au milieu, par conséquent, de l'océan équinoxial; l'heure de l'entrée, fixée à 11^h 22′ 10″ pour un observateur fictif placé au centre de la terre, devait être avancée, pour le pôle, de 6′, 40″ et retardée d'autant pour le point diamétralement opposé, situé vers le milieu de l'Arabie.

Le pôle de sortie, c'est-à-dire la station d'où la sortie devait être aperçue plus tôt qu'en aucun autre point du globe, était situé dans la mer du Sud, et la sortie calculée pour un observateur placé au centre de la terre devait être avancée de 6′,40″ pour le pôle.

Le pôle de plus grande durée enfin était situé près du cap Horn; celui de moindre durée en Sibérie, et la différence de durée relative à ces deux points devait être de 18′, 14″, en adoptant bien entendu la parallaxe de 10″, jugée jusque-là la plus probable et qu'il s'agissait de corriger.

Ces indications claires et précises n'étaient pas cependant suffisantes; on y avait joint celles des points éclairés par le soleil pendant le passage, les seuls évidemment où l'observation fût possible.

Les résultats réalisèrent imparfaitement l'espoir des astronomes, et les observations, trop nombreuses peut-être, n'amenèrent ni la certitude ni l'accord parfait sur lesquels on avait compté. Cent vingt observations réparties sur la surface du globe ont été conservées; en les comparant deux à deux, toutes les combinaisons devraient fournir la même parallaxe, dont cet accord rendrait la valeur assurée; c'est ainsi qu'elles ont été éprouvées, et malheureusement condamnées, sans que les calculateurs incertains aient pu discerner les moins imparfaites et choisir utilement dans une telle abondance. Short trouvait 8",47, Pingré 10", Rumowski 8",35, Plannmann 8",2, Audifredy 9",2.

Plusieurs accidents avaient empêché ou troublé les observateurs les plus exercés. Les nuages de Sainte-Hélène dérobèrent le phénomène à Maskelyne, qui ne put observer ni l'entrée ni la sortie. Le Gentil eut la mauvaise fortune de trouver Pondichéry au pouvoir des Anglais; il vit la station qu'il avait choisie, mais il ne lui fut pas donné d'y aborder, et, pendant sa fuite vers l'île Bourbon, il aperçut le passage en mer sans pouvoir l'observer; l'expédition de Pingré à l'île Rodrigues fut également traversée par l'état de guerre; des dangers réels accompagnèrent ses fatigues et ses travaux; son observation, fortement contestée, semblait, en effet, difficile à concilier avec quelques-unes des autres. Mais, indépendamment de ces disgrâces accidentelles, un phénomène imprévu, sans démentir la théorie ni infirmer les règles prescrites par Halley, vint corrompre d'une manière presque irremédiable la certitude de leur application et déconcerter les mesures si bien prises. Faut-il accuser l'imperfection de nos organes ou celle des instruments? On l'ignore encore aujourd'hui, mais, loin de pouvoir indiquer, à une seconde près, comme le pensait Halley, le moment du contact intérieur ou extérieur, un observateur peut difficilement répondre de 15 à 20 secondes.

Vénus, dans une forte lunette, est aperçue comme un disque arrondi à contours nettement tranchés. Le soleil également se présente comme un cercle bien défini. Un intervalle nettement aperçu entre les deux cercles est une marque certaine que le contact n'est pas accompli, mais la réciproque n'est pas vraie. Lorsque la distance est égale aux deux tiers environ du diamètre de Vénus, tout à coup on voit paraître un trait noir, sorte de pont entre les deux images; ce trait grossit en se fondant dans les deux cercles, qui se déforment, et semblent, dit La-

lande, couler l'un vers l'autre, comme deux gouttes d'eau qui se rencontrent et se rassemblent.

Quelle que soit la cause très-contestée d'un effet aussi extraordinaire, elle détruit toute certitude, et la distinction établie entre le contact réel et le contact apparent permet d'en parler sans confusion, non de les obtenir avec certitude. Un astronome anglais, M. Hollis, et MM. Wolf et André, en France, ont voulu étudier cette importante difficulté, et, chose difficile en une telle matière, la résoudre par l'expérience.

M. Hollis, après le passage de Mercure, en 1868, voulait renouveler, pour les étudier à loisir, les phénomènes optiques qui avaient accompagné le dernier passage, aussi bien que les précédents. Une balle de plomb, suspendue au haut d'une tour et regardée dans une lunette à une distance telle que son diamètre apparent différât peu de celui de Mercure, fut substituée à la planète. On la plaça sur la route du soleil, qui, dans son mouvement diurne, vint toucher, puis couvrir la petite balle, qui, de la sorte, semble passer sur lui, absolument comme la planète Mercure, et produit, pour l'observateur qui la regarde dans une lunette, des apparences entièrement semblables. M. Hollis a vu le cercle radieux s'approcher du disque obscur de la balle de plomb; mais, quelques secondes avant le contact, au moment où la séparation ne peut être mise en doute, un filet noir apparaît entre les deux disques, puis se déforme et grossit, de manière à masquer l'instant précis du contact.

L'observation est curieuse et importante; elle permet d'étudier aisément le phénomène sans attendre les rencontres fort rares fournies par le cours des astres; mais le mouvement apparent de la balle de plomb vers le soleil, égal à la rotation diurne de la terre, est cent fois plus rapide que celui d'une planète, et la durée du phénomène est d'une seconde ou deux tout au plus. M. Hollis, d'ailleurs, semble n'avoir déduit de son ingénieuse observation aucune conséquence pratique sur le moyen de faire disparaître l'illusion d'optique, ni même aucune induction sur la cause qui la produit.

MM. Wolf et André, en substituant à Mercure une sphère opaque, ont également remplacé le soleil par un disque de même diamètre apparent, fortement éclairé, que l'on peut faire mouvoir aussi lentement qu'on le désire et arrêter dans chaque position. D'après leur travail, non encore publié, c'est la lunette seule et l'imperfection nommée *aberration de sphéricité* qui produit les apparences observées. Une moindre ouverture de l'objectif, ou une mise au point plus parfaite, les font entièrement disparaître. L'irradiation, invoquée depuis Lalande comme

explication, n'expliquerait rien, en réalité; la théorie nouvelle semble infiniment plus plausible, et, si de nouvelles épreuves la confirment, elle sera, dans la science, un progrès réel, et, pour les observateurs du prochain passage, un point de départ de très-grande importance.

Quoi qu'il en soit, les astronomes n'ont pu s'accorder jusqu'ici sur l'instant précis du passage.

Quelques citations indiqueront la difficulté et le degré de certitude :

La sortie de Vénus, en 1761, fut observée à Paris par les plus habiles astronomes. Ni l'accord de leurs résultats ne fut satisfaisant, ni la confiance de chacun d'eux dans le chiffre proposé; on en jugera en parcourant leurs procès-verbaux : à $8^h\ 46'\ 46''$, je commençai, dit Lalande, à croire que Vénus quittait le soleil; à $8^h\ 46'\ 54''$, j'en étais complétement assuré; il fixa en conséquence la sortie à $8^h\ 46'\ 50''$. Le commencement de la sortie, c'est-à-dire l'instant où le disque de Vénus touche intérieurement celui du soleil, fut fixé par lui à $8^h\ 28'\ 25''$; par le père Clouet à $8^h\ 28'\ 26''$; par Lemonnier à $8^h\ 28'\ 27''$; par Messier à $8^h\ 28'\ 30''$; par Lacaille à $8^h\ 28'\ 37''\frac{1}{2}$; par Merville à $8^h\ 28'\ 40''$, et enfin par Maraldi à $8^h\ 28'\ 42''$. Entre ces déterminations, dont l'écart est de $17''$, le choix est embarrassant, à moins qu'on ne veuille préférer à toutes les autres celle de Lemonnier, à laquelle le roi assista, ce qui n'a pas peu contribué, dit-il, au succès de la détermination. Sa Majesté avait regardé Vénus un quart d'heure avant sa sortie; mais elle s'était judicieusement abstenue d'occuper la lunette au moment important. On se demande en quoi cette circonstance a pu contribuer au succès. Lemonnier nous l'explique : Le respect impose le silence, et le silence éloigne les distractions.

A Bologne, cinq observateurs notèrent la sortie à $9^h\ 4'\ 54''$; $9^h\ 4'\ 56''$; $9^h\ 4'\ 58''$ et $9^h\ 5'$. La comparaison des observations de Bologne avec celles de Paris pourrait assigner à la parallaxe toutes les valeurs comprises entre $8''$ et $11''$.

D'un autre côté un accord trop parfait entre les observations d'un même lieu, quand il se produit exceptionnellement, excite souvent la défiance; on raconte qu'à Greenwich, le vieux Bradley, trop malade pour observer lui-même, se fit transporter dans la salle où ses adjoints Green, Bird et Bless, munis chacun d'une montre à secondes, devaient observer la sortie de Vénus; Green, apercevant le contact intérieur, s'écria tout à coup : Voilà! et tous trois, à la même seconde, arrêtèrent leur montre en indiquant pour la sortie précisément le même instant. Pour Bradley, dans de telles circonstances, leur accord ne prouvait rien; il leur défendit de communiquer leurs impressions au moment du con-

tact extérieur; mais ils s'étaient placés à la même fenêtre, le premier qui arrêta sa montre fut aperçu par les deux autres, et leur accord, trop complet encore cette fois, fut regardé comme insignifiant.

A Saint-Pétersbourg également, les astronomes de l'observatoire, qui, jaloux de l'honneur d'observer eux-mêmes, avaient refusé absolument le concours d'un membre célèbre de leur académie, le physicien Æpinus, trouvèrent, pour l'entrée comme pour la durée du passage, trois chiffres absolument identiques, et qui cependant, si on les avait adoptés, auraient fourni une parallaxe triple au moins de la véritable.

L'ignorance des longitudes exactes des stations était telle, en 1761, qu'on voit les astronomes, dans leurs discussions, la tourner en facilité accordée à leurs calculs et en disposer entre certaines limites pour concilier les contrariétés trop choquantes; les chiffres directement fournis par l'observation n'étaient pas mieux respectés. C'est ainsi que l'astronome anglais Short, dans la première dissertation publiée sur les résultats du passage, corrige de deux minutes la durée observée à Tranquebar, et d'une minute celle de plusieurs autres stations. Il change de 18″ la longitude de Stockholm, sans autre motif que le besoin de faire accorder les chiffres; bien plus, pour un même lieu, selon le calcul auquel il le fait servir, il choisit l'observation qui convient le mieux : à Bologne, par exemple, quand il compare l'observation à celle de Stockholm, il adopte pour l'heure de la sortie $9^h\ 4'\ 56''$, et, quand il la combine avec les observations d'Hernösand, il prend $9^h\ 4'\ 58''$ et $9^h\ 5'$ enfin; en comparant avec Tornéa, ces modifications sont petites, il est vrai, mais elles peuvent altérer la parallaxe d'une demi-seconde, c'est-à-dire précisément de toute la partie qui reste douteuse aujourd'hui.

Le passage de 1779 se présentait dans des conditions plus favorables. En 1761, en effet, dans le voisinage du pôle de plus longue durée, le phénomène eut lieu pendant la nuit, et ne put être observé; les plus grandes différences de durée ne dépassèrent pas dix minutes; elles s'élevèrent, en 1769, à vingt-trois minutes.

L'importance de ces chiffres est aisée à comprendre; les observations exactes sont absolument équivalentes et conduiraient toutes au même résultat, mais les erreurs sont inévitables et leur influence varie d'une station à l'autre. C'est ainsi qu'en 1761 une erreur d'une seconde sur la durée totale de passage pouvait altérer la valeur trouvée pour la parallaxe de 0″,05, si elle était commise à la baie d'Hudson, et de 0″,015 seulement pour l'observation de Laponie. Les observateurs de Laponie devaient accroître et diminuer la parallaxe selon qu'ils se trompaient en plus ou en moins sur la durée du passage; ceux de Californie et de la

baie d'Hudson la diminuaient, au contraire, dans le premier cas, et l'accroissaient dans le second.

Le pôle de plus hâtive entrée était situé, en 1769, au milieu de l'Europe, tout près de Mannheim; mais cette circonstance favorable était plus que compensée par la situation du pôle opposé, près duquel il semblait difficile de s'installer dans de bonnes conditions. Le pôle de plus rapide sortie était situé vers le sud de l'Arabie, et celui de plus longue durée par 55° de longitude ouest à partir de l'île de Fer, et 38 de latitude boréale.

Les observateurs, instruits par les déceptions de 1761, cherchèrent à s'affranchir des illusions d'optique pour observer exactement l'instant du contact; ils ne s'accordèrent pas beaucoup mieux : sur 149 observateurs dignes de confiance, huit seulement purent voir le commencement et la fin du passage de 1769, et en déterminer la durée. Les stations de Laponie et d'Otahiti, qui présentaient une différence de 23 minutes, semblaient promettre une grande exactitude; malheureusement, en Laponie, le soleil, au moment de l'entrée, était tout près de l'horizon, et c'est une circonstance défavorable. A Otahiti, une anomalie singulière rendait les chiffres fort incertains : l'entrée de Vénus sur le soleil, c'est-à-dire, l'intervalle écoulé entre le premier contact des deux disques et celui où ils deviennent tangents intérieurement, surpassait de 24 secondes la durée de la sortie, sans qu'aucune explication pût en être donnée : plusieurs observateurs, de plus, observaient en même temps, et l'instant de l'entrée, pour les uns, différait de 20 secondes de celui qu'avaient adopté les autres. Tout cela était bien loin des centièmes de seconde promis par Halley.

L'empressement fut grand à recueillir les observations et à les calculer; les astronomes, en publiant sans retard leurs résultats, se montraient désireux d'écarter jusqu'au soupçon d'une correction faite après coup; seul entre tous le père Hell (de Vienne) se refusa à tout échange de chiffres, et fit attendre près de neuf mois ses calculs. Lalande, toujours impatient, le lui reprocha avec force; le père Hell offrit de montrer les registres parfaitement nets, disait-il, et sans aucune rature; mais Lalande avait déjà fini ses calculs, il ne répondit rien, et les soupçons persistèrent. Encke, cependant, soixante ans plus tard, après un examen approfondi, devait proclamer la parfaite bonne foi de l'observateur viennois, et corriger, d'après son observation tenue pour certaine, la valeur de la parallaxe calculée d'abord sans en tenir compte.

La méthode des moindres carrés n'existait pas au XVIIIe siècle; elle enseigne à plier le moins mal possible l'inflexibilité des formules à des

données contradictoires, et, par conséquent, convaincues d'erreur. Encke, en 1822, voulut l'appliquer aux observations des deux passages de 1761 et 1769. Dans deux dissertations justement célèbres, il les combina d'après les règles prescrites par son maître, l'illustre Gauss, sans réussir, l'avenir devait le prouver, à compenser par la rigueur de sa méthode l'incertitude irremédiable des données. Il partagea d'abord celles de 1761 en deux catégories, l'une de 50, l'autre de 59 observations, et, sans rejeter celles de la seconde, accorda aux premières une influence plus grande, dont la valeur relative, fixée d'après les calculs mêmes et l'écart qu'ils imposaient, se trouva précisément double. En corrigeant, en outre, les longitudes, alors mieux connues, et discutant avec l'autorité que, jeune encore, il avait acquise dans la science, le récit de chaque observateur pour rectifier parfois les chiffres inscrits sur son registre, il obtint pour parallaxe probable 8″ 49; 149 observations de 1769, traitées par la même méthode, lui donnèrent 8″ 593.

Les observateurs, en se préparant à l'observation de 1874, ont de fortes raisons pour croire les chiffres précédents trop faibles. M. Leverrier, par l'étude de la théorie du soleil, M. Hansen, par celle de la lune, M. Newcomb par les observations nouvelles de mars, et Léon Foucaut par la détermination de la vitesse de la lumière, ont porté la parallaxe à très-près de 9 secondes. La science en effet, c'est là sa perfection, établit des liens nécessaires entre les phénomènes les plus divers. Lorsque Léon Foucaut, dans son laboratoire, diminuait de dix millions de mètres par seconde la vitesse admise jusque-là pour la lumière, il diminuait par cela même de plusieurs millions de lieues la distance du soleil à la terre. La dépendance est aisée à montrer : La vitesse de la terre dans son orbite, comparable en effet à celle de la lumière, altère les directions observées par les astronomes, parce que l'observateur, se croyant immobile, porte le même jugement que si un mouvement égal et contraire au sien était imprimé aux molécules lumineuses et modifiait la direction de leur vitesse. Cette influence bien connue et minutieusement étudiée se nomme *aberration;* elle semble, comme l'a prouvé Bradley, dont c'est une des grandes découvertes, faire décrire aux étoiles des ellipses de 40″ de diamètre dont la forme varie suivant une loi régulière depuis le pôle de l'écliptique où elles sont circulaires jusqu'à l'écliptique où elles se réduisent à des lignes droites. De ces mesures certaines, on conclut que la vitesse de la terre dans son orbite est la dix-millième partie de celle de la lumière; si donc, on augmente celle-ci, il faut, par une conséquence nécessaire, accroître dans le même rapport celle de la terre,

et, comme la révolution s'accomplit toujours en une année, accroître le rayon de l'orbite, c'est-à-dire la distance de la terre au soleil.

Quelques astronomes ont voulu reprendre les observations de 1765, pour les accorder avec les résultats nouveaux aujourd'hui presque certains. Les dissertations d'Encke en 1822, 1824 et 1835, semblaient en avoir épuisé la discussion; telle n'a été l'opinion ni de M. Powalski ni de M. Stone, qui, chacun de leur côté, ont prétendu, par un dernier effort, en déduire une parallaxe plus exacte et plus certaine. Leurs judicieuses et savantes remarques, il faut l'avouer, sont aujourd'hui bien tardives, et, produites vingt ans plus tôt, elles auraient eu plus d'autorité; c'est toujours, d'ailleurs, une tentative bien hardie que de réviser, sur des signes incertains, les assertions de ceux qui ne sont plus. La préoccupation involontaire du résultat connu et désiré énerve, quoi qu'on fasse, toute la certitude de la correction.

M. Stone se demande avant toutes choses et pour chaque observateur quel est le sens précis des documents qu'il apporte? tous, très-évidemment, ont voulu noter l'instant de l'entrée et celui de la sortie, mais sans discuter suffisamment les apparences distinctes de la réalité.

Nous indiquerons par un seul exemple la nature des difficultés que M. Stone a très-ingénieusement, mais trop hardiment tranchées.

Les registres du père Hell conservés à Vienne contiennent une observation très-importante faite en Suède par deux observateurs, l'un et l'autre très-exercés et pourvus de bons instruments; voici l'extrait de leur registre :

Entrée.	Hell.	Videtur contactus fieri.........	$9^h32'35''$
		contactus certus visus..........	$9^h32'41''$
	Iagnovich.	contactus dubius.............	$9^h32'30''$
		certissimus ut aiebat..........	$9^h32'45''$
Sortie.	Hell.	Videtur aliqua gutta nigra inter limbum Solis et Veneris ante contactum formari................	$15^h26'\ 6''$
		gutta hæc minui videtur valde...	$15^h26'12''$
		disparet et contactum fieri censeo.	$15^h26'17''$
		certissimus contactus..........	$15^h26'17''$
	Iagnovich.	contactus dubius certus.........	$15^h26'18''$
		certus......................	$15^h26'26''$

Nous reproduisons ces courtes lignes sans en rien omettre. En montrant la candeur des savants viennois, elles découvrent leur embarras;

ils n'osent assigner ni la seconde de l'entrée ni celle de la sortie. Suivant M. Stone, plus hardi qu'eux, l'entrée a eu lieu à $9^h 32' 38''$, et la sortie à $15^h 26' 18''$; mais les raisons qu'il en donne, plausibles à la vérité, ne sauraient être convaincantes. Il faut s'y résigner, les observations de 1769 ont seulement donné des limites entre lesquelles on peut tournoyer indéfiniment sans trouver le fondement d'une déduction certaine, et c'est en 1874 au plus tôt qu'on doit attendre l'accomplissement des promesses de Halley.

Le passage de 1874 se présente dans des conditions médiocrement favorables. Le pôle de plus longue durée déterminé par M. Puiseux est situé au delà du cercle polaire et inaccessible aux observateurs. Yédo, Pékin et Shanghaï seront, à son défaut, des stations favorables pour observer les plus longs passages. M. Puiseux propose, pour observer les plus courts, qui auront lieu dans les régions australes, les îles de Saint-Paul et Amsterdam, pour lesquelles la durée sera de vingt-trois minutes plus courte qu'au Japon.

La comparaison des durées totales n'exige pas, nous l'avons dit, une connaissance très-précise de la longitude des stations; c'est pour cela que la méthode de Halley est souvent considérée comme préférable à celle de Delisle, pour laquelle l'instant de l'entrée et celui de la sortie sont séparément utilisés.

Il ne faut pas cependant, comme l'a remarqué M. Airy, voir dans l'ignorance des longitudes précises un inconvénient trop considérable. Les observations restent acquises à la science, et l'on peut, à toute époque, corriger avec les coordonnées géographiques des stations les erreurs qu'elles auraient pu causer.

Il faut prévoir le cas, malheureusement bien vraisemblable dans les régions australes, où les nuages déroberaient à l'observation la vue de l'entrée ou celle de la sortie. La méthode de Halley, fondée sur la comparaison des durées totales, ne serait pas applicable, et M. Puiseux a dû se demander quelles seraient alors les stations les plus favorables.

Une carte très-nettement dessinée et coloriée sous sa direction met en évidence tous les renseignements utiles. On y aperçoit que les îles Kerguélen, Macdonald, Saint-Paul et Amsterdam, conviendront pour l'observation des entrées hâtives. La Réunion, l'île de France, l'île Rodrigues, ayant le soleil plus bas, seraient moins favorablement situées. On y voit également que les îles Sandwich seront la meilleure station pour observer une entrée tardive. Viendraient ensuite les îles Marquises et Taïti. Entre Kerguélen et les îles Sandwich, la différence des heures d'entrée s'élèvera à $20' 6''$.

Quant aux sorties, la carte montre que les plus hâtives se produiront à la terre Victoria d'abord, puis dans les petites îles Auckland et Chatam situées au sud-est de la Nouvelle-Zélande. La ville d'Auckland, dans la Nouvelle-Zélande même, sera presque aussi favorable. Hobart-Town, Melbourne, Sydney, l'île de Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, le seront un peu moins.

Enfin, comme stations convenables pour les sorties tardives, on peut indiquer les localités voisines de la ligne qui irait de Tobolsk à Suez. Entre Tobolsk et Auckland (Nouvelle-Zélande), la différence des heures de sortie monte à 19′5″, mais, à Tobolsk, le soleil sera à peine à huit degrés au-dessus de l'horizon. A Suez on aurait le soleil plus élevé, et la différence avec Auckland serait de dix-huit minutes.

M. Puiseux enfin, à qui nous empruntons ces précieux documents, a calculé que le temps nécessaire pour que la distance des centres du soleil et de Vénus diminue de 0″1 à l'entrée, ou croisse de 0″1 à la sortie, variera depuis 2″5 (lac Baïkal), jusqu'à 3″ (Terre d'Enderby).

La prudence exige, on le comprend, un grand nombre de stations, car un nuage, on ne doit pas l'oublier, en s'élevant pendant quelques minutes, peut faire perdre tout le fruit d'une expédition isolée.

La terre Victoria est située bien au delà du cercle polaire; les Anglais cependant ne renoncent pas à y envoyer une expédition. Laissant de côté les stations extrêmes, M. Puiseux propose d'adopter Suez ou Mascate, où les conditions seront très-favorables. On pourra les combiner avec celles de la colonie française de la Nouvelle-Calédonie, pour laquelle la sortie précède de quinze minutes celle de Mascate. La grande difficulté reste, comme en 1769, l'appréciation exacte de l'instant du contact. Nos instruments sont meilleurs assurément que ceux de Lacaille et de Chappe, mais les yeux de nos astronomes restent soumis aux mêmes illusions. Si, comme le pense M. Wolf, l'aberration de sphéricité produit seule l'apparition des taches qui troublent l'observation, on pourra réussir à les faire disparaître. Les expériences de l'habile physicien seront, dans tous les cas, pour les missionnaires de 1874, une excellente et indispensable préparation. L'exacte comparaison des résultats pouvant seule assurer le succès, les observateurs destinés aux stations les plus distantes devront se concerter préalablement et décider à l'avance les points précis du phénomène qu'ils devront signaler et le nom même qu'on leur donnera. La confusion inextricable de 1769 ne doit pas se renouveler, et M. Wolf, par son excellent travail, aura plus qu'aucun autre contribué à en diminuer la cause.

On attend de la photographie des renseignements précieux et indé-

pendants de l'imperfection de nos organes. — On peut, en effet, prendre sans difficulté, de trois minutes en trois minutes au moins, l'image du disque solaire et de la tache qu'y projette Vénus. Un diaphragme abaissé pendant une faible fraction de seconde suffit à produire une image dont l'instant est certain aussi bien que la configuration. Il sera impossible, il est vrai, de saisir ainsi l'instant précis du contact. Mais des formules faciles à obtenir permettront de rattacher la parallaxe à la position de Vénus sur le disque.

Les observations de 1761 et de 1769 donneraient, suivant Encke, une grande probabilité au chiffre 8"57. M. Leverrier, dans la suite des beaux travaux qui ont éclairé toutes les parties de la science, a rencontré la nécessité d'accroître le chiffre d'Encke et d'adopter 8"950. Léon Foucault, par la mesure de la vitesse de la lumière, obtenait 8"942, et M. Hansen enfin, par l'étude des perturbations de la lune, 8"916.

La concordance de ces chiffres, appuyés chacun sur des preuves très-solides, loin de diminuer l'intérêt des observations qui viendront sans doute les confirmer en 1874, doit l'accroître au contraire aux yeux des vrais savants. L'accord complet des méthodes les plus diverses sera un nouveau triomphe pour une science qui semble avoir pénétré aujourd'hui les secrets les plus cachés des mouvements célestes. Après avoir prédit, depuis plusieurs siècles, le jour et l'heure d'une rencontre précise, tant de fois esquissée imparfaitement dans l'intervalle, elle ne se tient pas pour satisfaite, il lui faut la minute même et la seconde, variables d'un point du globe à l'autre, car elle n'accepte aucune limitation pour l'exactitude de ses instruments et n'accorde aucune tolérance pour la précision de ses calculs.

J. BERTRAND.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. l'abbé Gratry, membre de l'Académie française, est décédé à Montreux (Suisse), le 7 février 1872.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Stanislas Laugier, membre de l'Académie des sciences, est décédé à Paris le 15 février.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Léon Vaudoyer, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 9 février.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 24 février, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Rosseuw Saint-Hilaire à la place vacante, dans la section d'histoire générale et philosophique, par le décès de M. Mortimer-Ternaux.

Elle a élu le même jour M. Calmon à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Pellat.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La femme grecque. Étude de la vie antique, par Mlle Clarisse Bader. Paris, librairie académique de Didier, 1872, 2 vol. in-8°. — Après avoir étudié, dans deux ou-

vrages précédents, le rôle et les caractères de la femme chez deux grands peuples de l'Orient, les Indiens et les Hébreux, Mlle Bader a voulu la considérer dans un monde plus voisin de nous, dans la Grèce ancienne. Les titres seuls des chapitres dont se composent ces deux nouveaux et intéressants volumes suffisent à montrer l'objet que s'est proposé l'auteur et la méthode qu'elle a suivie : « Déesses et prê- « tresses des temps légendaires. Vie domestique. De la femme dans la Grèce primi- « tive; les héroïnes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. L'art grec et les déesses d'Homère. « Rôle religieux et philosophique de la femme pendant les temps historiques. La « femme dans la famille et dans la société. Les héroïnes du théâtre. Les héroïnes de « l'histoire. Œuvres poétiques et artistiques des femmes (pourquoi pas plutôt : Les « femmes poëtes et les femmes artistes?). Femmes moralistes. Lettres et fragments « [écrits par des femmes] traduits pour la première fois du grec en français. » Voilà un tableau où il est difficile de signaler des lacunes. Il en offre pourtant quelques-unes, mais de celles que la main d'une femme y devait naturellement laisser. Les mœurs grecques ont des aspects que Mlle Bader ne pouvait que voiler avec discrétion. Son style, d'un ton soutenu, trop constamment soutenu, est, en général, agréable; il s'élève souvent d'une manière remarquable quand le sujet le demande. Son érudition est très-variée. Mlle Bader n'a négligé aucun document utile; elle a fouillé jusqu'aux recueils d'inscriptions, jusqu'aux dessins de monuments figurés qui pouvaient lui fournir quelque trait de la vie des femmes grecques; de nombreux renvois aux auteurs anciens, aux ouvrages des hellénistes et des antiquaires, témoignent de ses recherches scrupuleuses et permettent d'en vérifier l'exactitude. Ces renvois ne sont peut-être pas toujours assez précis, assez nettement mis en rapport avec la partie du texte qu'ils doivent justifier. Quant aux traductions faites d'après les pages attribuées à des femmes pythagoriciennes, textes peu connus jusqu'ici, quoique plusieurs fois imprimés, elles forment assurément une des parties les plus méritoires du travail de Mlle Bader. Les imperfections que la critique y pourra relever n'empêcheront pas de reconnaître que l'auteur a rendu là un véritable service aux amateurs de littérature ancienne. Maintenant surtout que l'étude sérieuse de l'histoire grecque et des lettres grecques tend à pénétrer dans notre enseignement pour les femmes, de tels essais ont une véritable opportunité. Dans son ensemble, le livre de Mlle Bader est un de ceux qui font le plus d'honneur à son sexe et à notre temps.

La Chanson de Roland, texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique, par Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, avec eaux-fortes par Chifflart et V. Foulquier, et un fac-simile. Tours, A. Mame 1872, 2 vol. in-8°. — Cette magnifique publication est destinée à populariser la lecture d'une des plus belles et des plus curieuses épopées qu'ait produites le moyen âge. M. Léon Gautier ne s'est pas borné à nous donner une version plus correcte et plus fidèle de cette chanson de geste. Dans une introduction très-développée, il en a recherché les origines; il a retracé l'histoire de la légende de Roland, étudié la versification du poëme, discuté la date à laquelle on doit rapporter sa composition et les opinions émises sur le nom de l'auteur; il passe ensuite en revue les écrits et les récits auxquels la chanson de Roland donna naissance, ou, pour prendre son expression, les outrages que le Roland a subis; puis il accompagne la légende dans ses pérégrinations pour arriver enfin à la période de l'oubli; c'est ce qu'il appelle le dernier outrage fait à cette œuvre remarquable, dont le mérite a été relevé et comme rendu à la lumière par l'érudition du XIXe siècle. M. Léon Gautier consacre à cette ère de réhabilitation la dernière partie de son introduction.

Le second volume comprend les notes et variantes et un glossaire. C'est là que le savant traducteur a déposé le fruit de ses longues investigations et de sa profonde connaissance de la littérature romane. Grâce à ces secours, le public encore peu familiarisé avec la langue de nos plus vieilles poésies pourra suivre sans peine sur le texte l'interprétation placée en regard. Il trouvera dans les notes des indications archéologiques d'un grand intérêt; car la chanson de Roland présente des détails si curieux et si saisissants sur l'état de la société et des mœurs au XI[e] siècle et aux siècles antérieurs, que l'historien et l'antiquaire n'ont pas moins besoin que celui qui se livre à l'étude comparée des littératures de lire cette ancienne production du génie français. M. Léon Gautier leur en facilite le moyen, et il sait inspirer pour elle une admiration que partageront ceux qui, aidés par le savant professeur, s'approprieront l'idiome à la fois naïf et énergique dans lequel a écrit l'auteur inconnu du Roland.

Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides, par F. de Saulcy, membre de l'Institut, Paris, 1871, in-8°. Publication de la Société française de numismatique et d'archéologie. — De toutes les suites monétaires que nous a léguées l'antiquité, une des plus belles, des plus riches et des plus intéressantes est celle des rois Séleucides de la Syrie. Malgré les travaux de Vaillant, du P. Frœlich et de Duane, il restait beaucoup à faire pour résoudre les difficultés chronologiques que le classement de ces médailles soulève. M. F. de Saulcy a entrepris de combler cette lacune, grâce à la connaissance des diverses pièces que n'avaient point eues sous les yeux ses devanciers. Le savant antiquaire prend pour guide les annales de Frœlich, dont il tire le tableau chronologique des principaux événements de chaque règne. Il fait suivre ce tableau de l'examen des monnaies datées qui se rapportent au roi sous lequel les événements en question se sont passés; il en discute les dates de façon à contrôler celles que nous fournissent les annales. C'est ainsi que M. de Saulcy fait descendre à la fin de l'année 175 avant J. C. l'assassinat de Séleucus IV par Héliodore, fixé, dans Frœlich, à l'année 176 (137 de l'ère des Séleucides); qu'il montre que Démétrius II et Antiochus VII ont partagé le pouvoir royal, à partir du retour de captivité du premier, qu'il établit que l'on a commis une erreur de quatre années dans la chronologie du règne de Démétrius III, et que c'est en 93 et non en 96 avant J. C. que Séleucus VI est mort brûlé à Mopsus. Ce mémoire éclaire divers points importants de l'histoire si embrouillée des Séleucides.

Revue celtique, publiée avec le concours des principaux savants des Iles Britanniques et du continent, et dirigée par H. Gaidoz. Deuxième fascicule. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur; Paris, librairie de A. Franck (F. Vieweg); Londres, librairie de Trubner, 1871, in-8° de 112 et supplément de 16 pages. — Le public érudit et tous ceux qui, en France, prennent quelque intérêt, ne fût-ce que par patriotisme, aux études celtiques, n'apprendront point sans satisfaction que ce recueil vient de reprendre ses publications, un moment interrompues par les récents événements. Le fascicule qui vient de paraître montre, par la variété et la valeur des travaux insérés, que l'habile et savant éditeur poursuit avec succès le but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire d'offrir aux celtistes une publication spéciale à périodicité régulière réunissant les travaux relatifs à cette branche d'études et tenant les lecteurs au courant de ses progrès. Ce numéro renferme d'abord un excellent mémoire sur la disparition de la langue gauloise en Galatie, par M. J. Perrot. L'auteur tout particulièrement compétent de l'*Exploration archéologique de la Galatie* et de la *Galatia provincia romana* y discute le célèbre texte de saint Jérôme, et un passage moins connu du *Pseudomantis* de Lucien, où Diefenbach a

cru voir la preuve qu'au second siècle après Jésus-Christ la langue celtique était encore parlée en Galatie. Il prouve d'une façon satisfaisante qu'elle avait dû y tomber en désuétude dans le courant du premier siècle de notre ère. Nous trouvons ensuite : un conte populaire fort curieux en gaélique d'Écosse, l'*Enchantement de Fionn*, recueilli par M. Donald Mac-Pherson, traduit littéralement en anglais et annoté par M. J. F. Campbell d'Islay; un article fort instructif du Rév. John Peter, de Bala, sur la phonétique galloise, renfermant un système de classification des voyelles fondé sur l'étude des lois qui président à leurs mutations; une suite du travail de M. d'Arbois de Jubainville, sur la phonétique du breton de Vannes, comparée avec celle des autres dialectes armoricains; un article où M. R. Kœhler, conservateur de la bibliothèque grand-ducale à Weimar, fait ressortir la ressemblance qui existe entre le mystère breton de *Sainte Tryphine et le roi Arthur* et l'histoire de la duchesse Hirlande de Bretagne, telle que l'a racontée le P. René de Ceriziers dans son livre *Les trois estats de l'innocence;* Traditions et superstitions de la basse Bretagne, par M. R. F. Le Men, archiviste du Finistère; proverbes et dictons de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. L. Sauvé. Cet intéressant travail est précédé d'une bibliographie des ouvrages relatifs aux recueils des Proverbes publiés en breton; il n'y a point été fait mention du *Furnez ar geiz eaz a Vreiz*, de M. G. Milin (Brest, Lefournier, 1869), qui contient, outre des maximes empruntées à divers pays, un très-grand nombre de proverbes bretons. Viennent ensuite des *Mélanges*, parmi lesquels nous devons signaler des *Notes* de M. Whitley Stokes sur la mythologie irlandaise, renfermant divers faits très-dignes d'attention; des comptes rendus d'ouvrages nouveaux et une *Chronique*, où M. Gaidoz fait connaître les pertes en hommes et en trésors archéologiques dont la science celtique a récemment eu à souffrir. Le supplément contient la seconde feuille de la réimpression *fac-simile* de la grammaire galloise publiée en gallois par Gruffydd Roberts, en 1567, et devenue introuvable aujourd'hui.

Poëmes barbares, par Leconte de Lisle; édition définitive, revue et considérablement augmentée. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Lemerre, 1872, in-8° de 350 pages. — Le nouveau volume que vient de faire paraître M. Leconte de Lisle, sous le titre de *Poëmes barbares*, diffère assez notablement, pour le choix et surtout pour l'étendue, des *Poésies barbares*, dont la première édition a été publiée en 1862. Si quelques pièces du premier recueil, telles que les *Médailles antiques*, les *Bucoliastes*, les *Deux amours*, ont disparu de celui-ci, il s'est enrichi de poëmes nouveaux, inédits ou publiés à part, et, parmi ces derniers, de *Kaïn*, qui ouvre le nouveau volume. On y trouvera également un certain nombre des morceaux les plus remarqués des *Poëmes et poésies* et des *Poésies nouvelles*; le *Runoya*, le *Sommeil du condor*, les *Ascètes*, l'*Anathème*, etc. Le public ne peut manquer d'accueillir avec intérêt un recueil qui présente, sous leur forme définitive, une grande partie des œuvres d'un poëte aussi original et aussi vigoureux que M. Leconte de Lisle. On remarquera certainement dans ses nouveaux vers, comme dans ses poëmes plus anciens, la fermeté de la versification, l'éclat du coloris, une érudition habile à prendre tous les tons, à se plier au langage des siècles et des pays les plus divers : mais ces qualités de la forme, si brillantes qu'elles soient, sont le vêtement plutôt que l'essence de la poésie, et l'on peut se demander si le lecteur qui attache surtout du prix à la pensée trouvera, sous cette riche et parfois étrange parure, tout ce qu'il serait en droit de réclamer.

Petits poëmes, par Édouard Grenier; ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Lemerre, 1871, in-12 de 270 pages. —

Cette dernière édition des *Petits poëmes*, de M. É. Grenier, est augmentée de poésies nouvelles. Le recueil, dans son ensemble, a été couronné par l'Académie française, et deux des morceaux dont il se compose avaient déjà été l'objet de distinctions spéciales: la *Mort du président Lincoln*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie en 1867, et *Séméia*, lue dans la séance de 1869. Le volume entier révèle chez son auteur un esprit élevé et un noble cœur en même temps qu'un poëte de talent. Nous signalerons particulièrement un poëme en cinq chants: la *Mort du Juif-Errant*, le *Rêve* et plusieurs pièces des *Poésies choisies*.

Histoire des Albigeois. Les Albigeois et l'inquisition, par Napoléon Peyrat. Saint-Germain, imprimerie de L. Toinon; Paris, librairie de A. Lacroix, Verboekhoven et Cie, 1870, deux volumes in-8° de 418 et 419 pages. — M. Napoléon Peyrat, qui a publié il y a dix ans un livre sur les *Réformateurs de la France et de l'Italie au XIIe siècle*, vient de consacrer ces deux volumes, inspirés par un vif enthousiasme et souvent écrits avec un véritable talent, à l'histoire des Albigeois, ou plutôt à la seconde période de leur histoire, depuis la mort de Simon de Montfort jusqu'aux derniers efforts de la résistance. Il prend le récit au moment où finit, par un chant de triomphe, la *Canso* albigeoise, chronique rimée attribuée, comme on le sait, à Guilhelm de Tudella; il raconte l'invasion et la mort de Louis VIII, la guerre continuée par Blanche de Castille, l'établissement de l'Inquisition, la défaite et les soulèvements des Albigeois, et termine par un tableau grandiose : la prise du roc fortifié de Montségur, dernier refuge de l'insurrection. Deux sentiments s'expriment avec une énergie passionnée dans tout le cours de cet ouvrage : une ardente sympathie pour les doctrines religieuses des Cathares, et d'amers regrets de ce que l'auteur appelle «la défaite de la patrie romane.» S'il a dû plus d'une page brillante à la chaleur et à la sincérité de cette double inspiration, en revanche il a été souvent entraîné par elle au delà des bornes que le goût, la modération et la vérité historique lui prescrivaient de ne pas franchir. La doctrine des Albigeois est pour lui «l'épanouissement définitif, l'évaporation, la volatilisation suprême et céleste du «christianisme.» (T. II, p. 10.) «Pensée du Christ brûlée par saint Jean sur l'autel «alexandrin de Platon, le catharisme formait une espèce de théosophie qui s'échap«pait des évangiles, comme un parfum, par le haut, par l'idéal, par l'infini (*ibid.*).» Pour M. Peyrat, c'est à l'influence de l'esprit albigeois que nous devons la divine comédie et l'Imitation de Jésus-Christ, sainte Thérèse et Fénelon, et, dans un autre ordre d'idées, Napoléon Ier. «Ainsi, dit-il (t. II, p. 236), Napoléon serait «comme un dernier éclair, une fulguration lointaine et vengeresse de l'ouragan ca«thare, un tonnerre tardif, réparateur et solennel, réservé à notre siècle.» Quels que soient d'ailleurs les défauts de cet ouvrage, on y trouve partout, nous le répétons, l'expression chaleureuse d'une conviction sincère et un incontestable talent d'exposition.

L'Autriche-Hongrie, ses institutions et ses nationalités, par Daniel Lévy. — Paris, imprimerie de Soye et fils, librairie de Didier et Cie, 1871, in-12 de XXXI-311 pages et deux planches. — Les difficultés d'organisation intérieure qui divisent en ce moment les esprits dans l'empire autrichien et attirent, à si juste titre, l'attention du public européen, donnent un intérêt particulier à ce livre, où elles sont consciencieusement étudiées et exposées avec clarté. M. Daniel Lévy présente d'abord le tableau statistique des races diverses réunies sous le sceptre de la monarchie austro-hongroise; puis, après avoir tracé rapidement l'histoire de la formation de l'empire et celle des royaumes de Hongrie et de Bohême, il parle avec plus de détails du réveil des nationalités, des soulèvements de 1848 et des divers essais de réorganisa-

tion jusqu'à la constitution de décembre 1867. Entrant alors pleinement dans son sujet, il fait connaître les institutions des deux moitiés de l'empire, en deçà et au delà de la Leitha, les parlements, les délégations et les diètes ; il étudie ensuite le programme et les tendances des principaux partis, et termine en faisant ressortir la nécessité d'un accord fondé sur des concessions réciproques. Si toutes les parties du sujet traité par l'auteur n'ont pas été également étudiées, si, par exemple, les questions intéressant les populations slaves paraissent trop peu approfondies, l'ouvrage de M. Lévy n'en est pas moins, dans son ensemble, utile et intéressant, en ce qu'il présente réunies un grand nombre d'informations qui, jusqu'ici, n'étaient pas facilement à la portée du public français.

ITALIE.

Memorie, avvedimenti è rimembranze... Mémoires, prévisions et souvenirs, par Vincenzo Mortillaro, marquis de Villarena. Palerme, imprimerie et librairie de Pietro Pensante, 1871, in-4° de XII-232 pages. — L'intérêt avec lequel ont été accueillis ses *Ultimi ricordi* (voy. *Journal des Savants*, avril 1869) a engagé M. le marquis de Villarena à leur donner une suite. Le volume qu'il vient de publier embrasse le temps qui s'est écoulé depuis le milieu environ de l'année 1868 jusqu'au mois de mai 1871. La politique intérieure de l'Italie et les grands événements européens y sont également l'objet de son étude. Une fois seulement, dans un touchant épisode, l'écrivain politique, sous l'impression d'un deuil de famille, se tait pour laisser parler le père. Le point de vue élevé et complétement désintéressé auquel se place l'auteur, la forme très-littéraire du style, la variété de connaissances dont il fait preuve à propos des questions les plus diverses, l'abondance des citations poussée parfois, il faut l'avouer, jusqu'à la prodigalité, tout contribue à donner à la lecture de ces mémoires beaucoup d'intérêt et de charme. Nous sommes heureux de signaler la sympathie éclairée que M. de Villarena témoigne à la France dans les chapitres qu'il a consacrés à la guerre contre la Prusse et à l'insurrection de Paris.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1872.

Essai sur l'Histoire de la philosophie en Italie au XIXe siècle, par Louis Ferri, ancien élève de l'école normale supérieure de Paris, professeur d'histoire de la philosophie à l'institut supérieur de Florence. — 2 vol. in-8° de 496 et 379 pages. Paris, 1869, chez Durand, rue Cujas, 9, et Didier, quai des Augustins, 35.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Si l'on songe que les œuvres de Rosmini ne forment pas moins de 27 à 28 volumes [2], on comprendra qu'il n'est pas facile de résumer son système dans l'espace de quelques pages. C'est pourtant ce que nous allons essayer en nous attachant à ce qu'il y a de plus essentiel et de plus original, ou, si l'on veut, de plus personnel dans les spéculations philosophiques du prêtre italien.

Prenant résolûment le contre-pied des philosophes de l'école de Locke et de Condillac, qui font dériver toutes nos connaissances de l'expérience sensible et nous montrent dans les idées elles-mêmes, si abstraites et si générales qu'elles puissent être, des sensations transformées, Rosmini soutient que, sans l'idée ou l'universel, aucune de nos connaissances n'est possible, aucune expérience ne peut se former, que c'est l'idée qui rend présents à notre esprit tous les objets avec lesquels

[1] Voir le cahier de janvier, p. 5 et suiv. — [2] On en trouvera l'énumération complète dans l'ouvrage de M. Ferri, tome II, p. 367 et 376.

nous sommes en rapport, aussi bien les objets particuliers, les êtres finis et concrets, que l'être infini et le monde idéal. Sans l'idée, rien n'est intelligible pour nous, et, par conséquent, rien pour nous n'existe, car nous ne pouvons affirmer l'existence que des objets accessibles à notre intelligence. L'idée est donc à la fois le fondement de la science et celui de la réalité. Elle est aussi le fondement de la moralité, puisque la perfection des êtres consiste à ressembler à leur idée.

Que l'on passe en revue tous les jugements que notre esprit est capable de former, on n'en trouvera pas un seul qui ne suppose un élément universel, c'est-à-dire une idée. Un jugement, quel qu'il soit, contient de toute nécessité un sujet et un attribut, un sujet et un prédicat. Or un attribut, un prédicat, n'appartient pas uniquement à un seul sujet. Avant d'avoir reçu l'application que nous en faisons dans tel ou tel jugement, il pouvait en recevoir une infinité d'autres. Donc un attribut nous représente une idée universelle, ou simplement une idée, puisque toute représentation d'un objet particulier rentre dans la catégorie des sensations ou des images. D'où nous viennent nos idées ? Ce n'est point de l'abstraction, quoi qu'en aient dit les adversaires de l'idéalisme. L'abstraction sépare nos idées de tous les éléments particuliers et sensibles, elle constate leur présence, elle nous aide à les reconnaître et à les observer, elle ne les crée pas.

Si nos idées ne viennent pas de l'abstraction, elles viennent moins encore de la sensation. La sensation, se rapportant uniquement à des phénomènes particuliers et transitoires, à des *accidents*, comme on disait dans la langue de la scolastique, ne peut pas même nous donner la connaissance d'un être particulier; car dans une pareille connaissance entrent les idées de l'être et de la substance, l'une et l'autre absolument étrangères à la sensation.

Quant à la réflexion, il est étrange que Locke ait pu la considérer comme une source distincte de nos idées. On peut lui appliquer ce qui a été dit tout à l'heure de l'abstraction. Elle constate, elle éclaire les idées que nous avons déjà, elle ne peut nous en donner que nous n'avions pas. Si la réflexion, comme semble le supposer l'auteur de *l'Essai sur l'entendement humain*, se renferme dans les limites de la sensation, elle est stérile et impuissante comme la sensation elle-même.

Nos idées, toutes celles de nos idées qui méritent cette désignation, ne seraient-elles en réalité que des signes, que des noms communs sous lesquels nous comprenons des objets semblables ? Adam Smith et Dugald Stewart ont soutenu cette opinion aussi bien que les disciples de Locke et de Condillac. Mais c'est une erreur qui renferme en elle-

même sa condamnation. Qu'est-ce que la similitude de deux ou plusieurs objets particuliers, sinon l'élément par lequel ils se confondent les uns avec les autres, ou l'élément universel qui se manifeste dans chacun d'eux? Comment nous assurer qu'ils se ressemblent, comment serions-nous capables de la comparaison qui établit cette ressemblance, sans un type commun, sans une commune nature qui, existant dans notre esprit, se reconnaît dans les choses? Ce ne sont pas les idées universelles qu'on ramène à des noms communs, ce sont les noms communs qui nous forcent à admettre des idées universelles.

C'est ainsi que Rosmini croit répondre aux objections que pourraient élever contre le principe fondamental de sa propre doctrine les disciples de Locke, de Condillac et de l'école écossaise. Après avoir combattu les philosophes qui nient plus ou moins directement l'existence des idées entendues dans le sens de l'idéalisme, il se tourne contre ceux qui, tout en les admettant, en ont méconnu la nature et la portée. Ce reproche s'adresse à Platon, à Aristote, à Leibniz, à Reid et à Kant.

Platon, en recherchant la raison de chacun de nos jugements en particulier au lieu de se borner à celle du jugement en général, a multiplié inutilement les types de vérité qui sont dans notre esprit, ou les idées universelles et nécessaires. Il a commis deux autres erreurs en regardant ces idées comme innées, dans le sens propre du mot, et en se figurant que la réminiscence, sans l'intervention active de la pensée, suffit pour les mettre en lumière.

Aristote a évité ces fautes, qu'il relève avec une rare pénétration dans le système de son maître; mais il en est d'autres, non moins graves, dont il n'a point su se préserver. Reconnaissant l'existence des vérités premières, des concepts universels, qu'il distingue avec soin des vérités dérivées et des perceptions particulières, il est plein d'obscurité et de contradictions aussitôt qu'il en veut expliquer l'origine. Tantôt l'universel est pour lui quelque chose de réel, objet propre de l'intelligence, qui, elle-même, sous le nom d'intellect actif, est absolument différente de la sensibilité. Tantôt il semble croire que l'universel est contenu primitivement dans la sensation et n'est que la sensation elle-même réduite à certains éléments généraux et abstraits. Enfin, de certains passages de ses écrits il serait facile de conclure que l'universel n'est, à ses yeux, que la forme de l'intelligence et que l'intelligence impose sa forme à tout ce qu'elle perçoit[1].

[1] *Nouvel Essai sur l'origine des idées*, traduit en français par M. l'abbé André. Paris, 1864. tome I, p. 183 et suiv.

Leibniz, par ses qualités comme par ses défauts, tient à la fois de Platon et d'Aristote. Le premier vice de son système est de ne pas considérer en elle-même l'origine de nos connaissances, mais de la faire sortir, en quelque sorte, d'une théorie générale de l'univers. Embrassant d'un même coup d'œil l'univers et l'homme, il n'a pas apporté assez de précision dans l'analyse de la pensée. Comme Platon, il admet plus de vérités premières, plus d'idées universelles qu'il n'en faut à l'intelligence pour former tous ses jugements. Comme Aristote, il a le tort de ne pas établir une ligne de démarcation assez nette entre les sensations et les idées; mais, au lieu d'abaisser les idées au rang des sensations, ainsi que cela arrive quelquefois au philosophe grec, ce sont les sensations qu'il élève au rang des idées. Enfin il semble accepter l'hypothèse platonicienne de la réminiscence, et il donne au pressentiment une importance et une autorité qui ne lui appartiennent à aucun titre dans la spéculation philosophique.

Rosmini, on le conçoit, s'arrête moins longtemps à Reid qu'à ses illustres devanciers, même si l'on comprend Locke parmi eux. Selon Reid, le jugement n'est pas un fait dont il faille chercher l'origine dans un fait antérieur et plus général. Il se suffit à lui-même, car il y a des jugements primitifs et naturels qui précèdent toute autre opération de notre intelligence et que toutes ces opérations supposent. Mais un jugement, quel qu'il soit, est formé de plusieurs éléments qui existent nécessairement avant lui; donc il y a quelque chose de plus primitif que le jugement primitif. Comment admettre, d'ailleurs, qu'on porte un jugement sur un objet dont on n'a absolument aucune idée? Comment pourrions-nous affirmer qu'un objet quelconque existe, si nous n'avions d'abord l'idée d'existence? Reid ne nous rend compte ni de cette idée ni d'aucune autre[1].

C'est dans la critique du système de Kant ou dans la critique de la *Critique de la raison pure* que l'auteur du *Nouvel Essai sur l'origine des idées* laisse apercevoir toute la subtilité et toute la sagacité de son esprit. Ses objections portent successivement sur trois points, qui peuvent être considérés comme les points capitaux de la métaphysique kantienne: 1° l'idée que se fait Kant du jugement et sa croyance à l'existence de jugements synthétiques *a priori;* 2° sa classification des catégories; 3° son idéalisme subjectif.

S'il était vrai que les principes sur lesquels reposent toute certitude et toute connaissance pussent se réduire à des jugements que la pensée

[1] *Nouvel Essai sur l'origine des idées*, traduction française, p. 68 et suiv.

tire de son propre fonds et dont elle emprunte à elle-même tous les éléments, il faudrait en conclure que notre pensée est la seule chose dont nous soyons absolument assurés, et qu'elle est renfermée dans les limites de sa propre activité comme dans une prison sans issue. L'idéalisme subjectif serait en grande partie démontré. Ce sont précisément des jugements de cette espèce que Kant reconnaît et analyse minutieusement sous le nom de jugements synthétiques *a priori*. La dialectique de Rosmini entreprend de détruire cette première assise de sa doctrine, et il l'attaque par des moyens qui n'appartiennent qu'à lui, et auxquels M. Ferri, malgré sa prédilection pour les penseurs de son pays, n'a pas rendu pleine justice. Selon Rosmini, il y a dans tous nos jugements quelque chose d'absolu et d'universel, à savoir : l'idée de l'être, et cette idée, unie par la sensation ou par la conscience à un être défini, acquiert par là même la réalité qu'on lui conteste, puisqu'elle cesse d'être une idée pure pour devenir un objet d'expérience.

Passant de la théorie du jugement à celle des catégories, Rosmini fait ressortir avec un rare bon sens tout ce qu'il y a d'arbitraire et d'artificiel dans ces quatre triades des catégories kantiennes, rangées symétriquement sous quatre chefs de colonne et complétées, d'une part, par la triade supérieure des idées de la raison pure, de l'autre, par ces prétendues formes de la sensibilité qui n'appartiendraient ni à la sensibilité ni à l'intelligence. C'est l'honneur de Rosmini d'avoir bouleversé de fond en comble cet échiquier métaphysique auquel, malgré le respect superstitieux qu'il a inspiré pendant longtemps et qu'il obtient encore aujourd'hui, la scolastique n'a rien à envier.

Enfin, pour faire justice de l'idéalisme subjectif de Kant, idéalisme incomplet et mutilé, qui n'embrasse qu'une partie des conditions de la connaissance, il suffit de considérer quelle est la proposition générale à laquelle peut se ramener tout le système. « Selon Kant, toutes les « choses, ou, du moins, la plupart des choses ne sont pas simplement con- « nues par la perception, elles sont aussi créées par elle. D'où il concluait « que les conditions qu'elles exigent pour exister et pour être perçues « devaient être les mêmes. Or le fait est que nous ne pouvons rien sur les « choses, mais, par l'action de les percevoir, nous y ajoutons seulement « ce qui les rend objets de notre esprit[1]. » Cette remarque si simple en apparence, est extrêmement profonde, et Rosmini lui donne toute sa valeur en montrant qu'il n'y a pas une seule de nos facultés qui ne suppose quelque chose d'antérieur ou de supérieur à elle-même, en tout cas,

[1] *Nouvel Essai sur l'origine des idées*, traduction française, p. 289.

quelque chose d'autre que nos sensations et nos idées. C'est assez pour nous préserver de l'erreur de Kant qui, selon les expressions parfaitement justes de Rosmini, a fait de l'univers entier une production de l'entendement humain et de la sensibilité humaine, l'une fournissant la *forme* et l'autre la *matière*[1]. Malgré les reproches que mérite sa doctrine, Kant, si nous en croyons le philosophe italien, n'en est pas moins digne de la reconnaissance de tous les esprits capables de le comprendre pour le service qu'il a rendu à la saine métaphysique en distinguant, avec une rigueur auparavant inconnue, la partie formelle et la partie matérielle de la connaissance, ou le rôle de la pensée pure et celui de l'expérience et de la sensation.

Nous aurions craint de donner une idée très-imparfaite de l'esprit et de la méthode philosophique de Rosmini, si nous n'avions montré, par quelques exemples, comment l'exposition et la démonstration de son propre système sont étroitement liées à l'histoire et à la critique des systèmes antérieurs. Voici maintenant de quelle manière il résout à son tour le problème important de l'origine des idées.

Il y a dans notre esprit une idée qui domine toutes les autres et qui en est le fond commun, car aucune ne peut être conçue, aucune n'est intelligible sans elle, tandis qu'elle est intelligible par elle-même et se suffit à elle-même : c'est l'idée de l'être.

L'idée de l'être, prise dans son universalité, ce n'est pas celle de tel ou tel être, ce n'est pas celle d'un être déterminé ou même d'un être conçu comme actuellement existant, c'est celle d'un être possible, car l'existence actuelle est une détermination dont je puis faire abstraction, que j'ai la faculté de supprimer par la pensée. Or, lorsque de l'idée de l'être on a retranché l'existence, il ne reste plus que l'être possible.

L'idée de l'être possible, ou simplement l'idée de l'être est une idée objective, car elle nous fait concevoir l'être en soi, l'être absolu et non l'être limité par un rapport quelconque, soit celui qu'il a avec nous, soit celui qu'il a avec le monde sensible. Mais, en même temps que l'idée de l'être est une idée objective, elle contient en elle l'essence de toute idéalité, car elle diffère des objets qui tombent sous nos sens ou sous notre conscience, comme le possible diffère du réel.

Différente des objets que nous embrassons à l'aide de ces deux facultés, elle est supérieure à ces facultés elles-mêmes et ne saurait, par conséquent, venir de l'expérience. Les caractères que nous sommes forcés de lui reconnaître, l'universalité, l'éternité, l'indivisibilité, la nécessité, la

[1] *Nouvel essai sur l'origine des idées*, traduction française, p. 285.

placent aussi loin de la conscience et du sentiment de notre existence personnelle, que de la sensation et de la perception des choses sensibles. Une telle idée ne peut être considérée comme la création de l'homme, car l'homme ne crée pas l'universel et le nécessaire. Pour la même raison, il est impossible d'y voir une création de Dieu, ce qui est créé ne pouvant passer pour éternel. Il faut donc admettre qu'elle est innée en nous, qu'elle est innée chez tous les êtres intelligents. Mais il faut, pour l'apercevoir, un effort d'attention dont tous ne sont pas capables et qui réclame le concours du temps. C'est l'innéité entendue à la façon de Leibniz, c'est l'idée dépourvue de la clarté de la conscience.

Mais, si l'idée de l'être est innée en nous et constitue, comme nous le disions tout à l'heure, le fond identique de notre intelligence, les modes de l'être, la connaissance des êtres particuliers et définis ne nous est donnée que par l'expérience. L'expérience, selon Rosmini, se forme par l'application de l'idée générale de l'être, de l'être possible, à une sensation déterminée. Le possible, encore une fois, c'est l'idéal, et le sensible, c'est le réel. De sorte que, si nous étions réduits à l'intelligence pure, sans la sensation et le sentiment, en un mot, sans l'expérience, nous serions enfermés dans le domaine du possible, le monde réel nous échapperait entièrement, nous ne connaîtrions aucun des êtres dont l'univers est formé. Loin donc de repousser l'expérience, l'idéalisme de Rosmini l'appelle, nous allions dire la flatte, lui fait la part aussi grande qu'elle puisse le désirer, pourvu qu'elle suive sa bannière.

Mais entre ces deux extrêmes : l'idée de l'être universel ou de l'être possible et les êtres particuliers, réels, que nous percevons à l'aide de la sensation, il y a les types, les idées modèles qui nous représentent les objets de notre connaissance dans la totalité de leurs attributs, ou dans leur perfection. Il n'y a, pour les êtres d'une certaine classe, qu'une seule manière d'être parfaits, et cet état trouve son expression dans l'idée d'espèce, qui nous est donnée dans la perception même; car les qualités d'un objet apparaissent à notre esprit avant ses défauts, qui n'en sont que la négation. Les défauts ne pouvant être constatés que par la comparaison, il en résulte que ces qualités sont aperçues d'une manière immédiate. C'est ainsi que Rosmini, en même temps qu'il incline d'un côté vers Aristote, la plus haute personnification de l'école expérimentale, se rattache d'un autre côté à Platon en relevant dans son système, entre le possible et le réel, l'idéal proprement dit ou les idées archétypes, d'après lesquels ont été formés et sur lesquels doivent se règler tous les êtres.

L'idéal et le réel ne sont que deux manières différentes d'envisager les choses, ou deux aspects différents de l'existence. La raison, qui ne trouve le repos et une satisfaction complète que dans l'unité, et qui ne trouve l'unité que dans l'absolu; la raison ne peut concevoir qu'ils restent séparés l'un de l'autre; elle est donc conduite à les réunir dans une existence supérieure qui est la condition inconditionnelle de tous les deux. L'idée de Dieu, selon Rosmini, est le résultat d'une sorte *d'intégration* par laquelle nous complétons la connaissance que nous avons de l'idéal et du réel et affirmons l'identité de leur essence. L'idée de Dieu, considérée en elle-même, n'est donc pas une idée innée; elle est le résultat de la réflexion et du raisonnement.

De l'universalité des choses et de l'existence de Dieu nous arrivons à l'âme humaine, sur laquelle Rosmini s'est fait une doctrine toute personnelle, bien que, par certains points de détail, il se rapproche de ses devanciers et de ses contemporains.

De même qu'il y a une idée à laquelle se ramènent et d'où dérivent toutes les autres, il y a, selon lui, un sentiment de nous-mêmes, un *sentiment fondamental* essentiellement distinct de la conscience, et dont nos sensations, quelles qu'elles soient, ne sont que des modifications particulières. Comment ce sentiment, qui n'est pas seulement distinct de la conscience, mais qui lui est étranger et échappe à son témoignage, peut-il être accepté comme un fait réel? La conscience, répond Rosmini, n'aperçoit pas davantage la sensation que nous fait éprouver la pression de l'air sur nos organes, et cependant nous nous gardons bien de la révoquer en doute. Nous n'avons pas plus de motifs pour contester ce sentiment général, sans lequel il n'y a plus d'analogie entre la sensibilité et l'intelligence et nous n'apercevons plus rien de commun entre nos différentes sensations.

Outre le sentiment général de notre moi, nous avons un double sentiment de notre corps : l'un se rapporte à notre corps intérieur et subjectif, l'autre à notre corps extérieur ou *extra-subjectif.* Par le premier, notre corps nous apparaît comme une chose étendue, sans doute, mais sans bornes précises, sans caractère déterminé, de manière à nous permetre de la considérer comme une extension de notre personne, comme un *co-sujet.* Par le second, au contraire, notre corps est rigoureusement circonscrit dans certaines limites, et il a sa forme propre qui, le mettant en opposition avec le moi, lui vaut la qualification de non-moi. Cependant l'idée que nous nous faisons de notre corps et des corps en général n'est complète que du moment où il nous apparaît comme une résistance opposée à notre activité, ou comme une

force étrangère résistant à la force de notre volonté. Sur ce point particulier, comme le remarque avec raison M. Ferri, Rosmini se rencontre avec Maine de Biran, qu'il pouvait fort bien connaître par les œuvres de M. Cousin. Pour le philosophe italien comme pour le philosophe français, l'activité est le fond général de notre être, et celui de chacune de nos facultés considérée séparément; sans l'activité, sans l'action, sans l'effort, comme disait Maine de Biran, l'âme n'existe pas et se trouve réduite à l'état d'une pure abstraction.

Mais l'âme n'est pas seulement le principe de la volonté, de la sensibilité et de l'intelligence; elle est le principe de la vie, et, comme la vie ne peut se manifester sans le corps, on peut dire que le corps est la limite de l'âme. L'âme a donc le sentiment du corps, et ce sentiment comprend celui de notre structure matérielle, de notre système organique et de ses relations immédiates avec l'âme. La psychologie et la physiologie se trouvent ainsi mises en rapport l'une avec l'autre par une faculté qui leur est commune et qui peut servir à les compléter toutes deux. Cette faculté ou, pour lui laisser son vrai non, ce sentiment, en même temps qu'il appartient à l'âme, préside aux principales fonctions du corps, à sa nutrition, à son organisation et à sa conservation. Il se manifeste sous deux formes, qui sont *l'instinct vital* et *l'instinct sensuel.* L'instinct sensuel, principe d'action et d'expansion, devient facilement, quand il ne rencontre pas de résistance, une source de dérèglements et un noyau de forces perturbatrices. L'instinct vital, au contraire, est un principe d'ordre et d'harmonie, une source de forces médicatrices, car sa tâche est de veiller à la conservation de l'organisme et d'y rétablir, quand il est troublé, l'équilibre des fonctions. Dans ces deux instincts se résume pour Rosmini l'intervention de l'âme dans les phénomènes de l'organisation et de la vie; il ne lui reconnaît pas, avec Van Helmont et avec Stahl, le pouvoir de se créer son corps. Aussi récuse-t-il la qualification d'animiste, malgré la part considérable qu'il fait à l'animisme.

Cette théorie du corps de l'homme n'est, dans ses traits essentiels, qu'une application ou un corollaire des idées de Rosmini sur le corps en général ou sur la matière. Il distingue dans la matière deux choses très-différentes : une force réelle, un principe actif dont nous éprouvons les effets, qui se manifeste à nous par la sensation; et une simple forme, l'étendue ou l'espace, qui est le terme de notre sensibilité ou de l'action exercée sur elle par la cause étrangère dont nous venons de parler. L'espace, dans le système de Rosmini comme dans celui de Kant, n'est donc pas autre chose qu'une forme de notre sensibilité; mais cette forme répond à quelque chose de réel, à quelque chose qui existe hors

de nous, à la force qui est le principe effectif de la matière et dont la sensation nous atteste la présence. Il résulte de là que la sensibilité et la matière sont deux termes corrélatifs, dont l'un ne peut se concevoir sans l'autre. Le *senti*, pour nous servir des expressions de Rosmini, supposant de toute nécessité le *sentant*, partout où l'on rencontre le premier, on est forcé d'affirmer l'existence du second; ce qui revient à dire que la sensibilité est inséparable de la matière, ou que toute matière est sensible. Cette vie latente de la nature, qu'il faut étendre jusqu'aux minéraux, n'est pas toujours facile à apercevoir; mais, par moments, lorsqu'elle rencontre des circonstances favorables, elle se réveille et se manifeste par des effets inattendus, en créant des organisations. C'est ainsi que s'expliquent les générations spontanées.

M. Ferri a raison, cette doctrine vient en droite ligne de Campanella. Selon l'auteur de la *Cité du Soleil*, tous les corps sont doués de sensibilité et, par conséquent, de perception, de mémoire, de raison, parce que la raison n'est, en définitive, qu'un sens, et l'âme raisonnable un mode déterminé de l'âme sensitive. Les plantes, les pierres et jusqu'aux cadavres, ajoute le moine calabrais, possèdent en germe toutes les facultés que l'homme, dans son orgueil, revendique pour lui seul [1]. Mais Campanella, à certains moments, par exemple lorsqu'il soutient que l'âme émane de Dieu comme la lumière émane du soleil [2], Campanella ne recule pas devant le panthéisme, tandis que Rosmini le répudie de toutes ses forces. Il n'en est pas moins vrai que rien n'est plus obscur que les rapports qu'il établit entre Dieu et le monde.

Après qu'il nous a représenté Dieu comme l'être universel et nécessaire et comme la synthèse de l'idéal et du réel; après qu'il nous a appris qu'il est, dans tous les êtres particuliers dont nous avons connaissance, l'être initial, c'est-à-dire leur premier commencement ou le minimum d'être contenu dans chacun d'eux, et l'être virtuel ou le principe de leur développement et de leur perfection, on se demande ce qu'il laisse en propre, soit à la nature divine, soit à celles des choses finies et périssables. C'est en vain que, par une opération qu'il appelle l'abstraction divine, Rosmini cherche à sauver l'existence des êtres particuliers, réduits par son système à n'être que des *termes* ou des modes de l'être universel, une opération aussi mystérieuse nous est absolument incompréhensible et ne fait qu'ajouter à la difficulté qu'il s'agit de résoudre.

Il est vrai qu'à l'abstraction vient se joindre l'imagination divine,

[1] *De sensu rerum*, liv. II, ch. XI et XXV. — [2] *Ibid.* ch. XXVIII.

imagination toute-puissante qui, par cela seul qu'elle se représente les diverses formes des êtres finis, leur donne une existence distincte d'elle-même et de l'être universel. Quant à la création, nous voulons dire l'acte créateur, c'est une dialectique, la dialectique divine, qui consiste à reproduire, dans le temps et dans l'espace, la synthèse de toutes les formes de l'être déjà présente, et présente de toute éternité à la pensée divine, où elle représente le modèle, l'exemplaire du monde. Mais la dialectique divine ne devient féconde que par l'impulsion qu'elle reçoit de l'amour. Comment l'amour vient-il se joindre à la dialectique? Comment l'amour et la dialectique, en se confondant, donnent-ils naissance à l'acte libre de la création? C'est ce que Rosmini ne nous explique pas, ou, du moins, c'est un point sur lequel son interprète garde le silence.

Il n'est pas moins étrange de voir Rosmini, outre l'amour, attribuer à Dieu le sentiment. Le sentiment de Dieu, infini comme lui, répond à l'espace infini, qui est en Dieu et fait partie de son essence. Mais, si l'espace est en Dieu, le monde, qui est dans l'espace, se trouve donc également compris dans l'essence divine. Alors que devient le dogme de la création *ex nihilo*? Qu'est-ce qui distingue l'existence de Dieu de celle de l'homme et de la nature?

Nous nous arrêterons moins longtemps à la morale de Rosmini qu'à sa psychologie et à sa métaphysique; car, en dépit de l'appareil scolastique dont il l'a entourée et des sciences plus ou moins imaginaires dont il la déclare inséparable, cette morale est au fond la même que celle de Kant et se divise de la même manière. La seule différence importante qu'on puisse signaler en cette matière entre le philosophe italien et le philosophe allemand, c'est que le premier fait une plus grande place au sentiment ou à l'amour. Il croit que la volonté, pour se plier à la règle du devoir, a besoin d'y être inclinée par le sentiment et n'agit que sous l'impulsion qu'elle en reçoit. Mais le sentiment lui-même dépend en grande partie de l'estime que nous faisons des choses ou des jugements que nous portons sur elles en les considérant dans leurs rapports avec la vie pratique. Enfin ces jugements sont en grande partie l'œuvre de la volonté, car c'est elle qui les précipite ou les suspend, qui les soustrait ou les soumet au contrôle de la réflexion; d'où il résulte que nous sommes responsables de nos jugements comme de nos actions, et que notre premier devoir, ou le premier degré de la moralité humaine est la recherche active de la vérité et la haine de l'erreur et du mensonge. C'est la proposition de Platon retournée. Platon faisait de la vertu une partie de la science: Rosmini fait de la science

une partie de la vertu. L'erreur est aussi grande d'un côté que de l'autre.

Le droit naturel ou la philosophie du droit n'étant qu'une dépendance de la morale, on ne sera pas surpris que, dans cette branche des sciences philosophiques à laquelle il a consacré deux énormes volumes[1], Rosmini ait encore suivi de près les traces de Kant. Mais, en empruntant au philosophe allemand la plupart de ses principes, il en fait sortir des conséquences toutes différentes, on peut même ajouter qui les renversent et les détruisent. On a pu faire à Rosmini la réputation et lui-même a pu laisser voir les sentiments d'un patriote italien; mais rien n'est moins libéral que sa doctrine en matière de droit civil et de droit politique. Il ressemble en cela à saint Thomas d'Aquin et à François Suarès, très-généreux l'un et l'autre, ou, comme on dirait aujourd'hui, très-libéraux tant qu'ils restent dans les abstractions et les généralités ou dans la métaphysique du droit, apologistes de l'intolérance, de la persécution et des iniquités les plus injustifiables, dès qu'ils exposent leurs idées sur le gouvernement de la société.

C'est ainsi que Rosmini, après avoir réclamé pour la philosophie, c'est-à-dire pour la pensée humaine dans sa généralité, la plus complète indépendance, se refuse à admettre le plus sacré et le plus inviolable de nos droits, la liberté de conscience. Il permet à l'Église l'emploi de la force, sinon pour établir, du moins pour conserver sa domination et pour empêcher l'abandon ou l'altération de ses dogmes. En d'autres termes, nul ne sera contraint à entrer dans la communion des fidèles, mais nul n'en pourra sortir.

Dans un autre ordre d'idées, commençant par mettre le droit au-dessus du fait, il finit par le confondre avec lui en le subordonnant entièrement à la tradition historique. Il arrive de cette façon, malgré ses grandes maximes sur la dignité et la liberté morale de l'homme, à se faire l'apologiste du servage et du vieux droit féodal, à confondre la propriété des personnes nées sur une terre seigneuriale avec celle de la terre elle-même, sans autre garantie accordée au serf contre l'arbitraire que la conscience du seigneur.

L'État, selon Rosmini, ne peut rien changer à cet ordre de choses, dont il croit trouver le fondement dans la nature ou dans la famille telle que la nature l'a faite. L'État n'est que le résultat d'un contrat entre les pères de famille, c'est-à-dire entre les seigneurs féodaux réunis pour défendre en commun leurs propriétés et leurs droits. Il leur

[1] *Philosophie du droit*, 2 gros volumes in-8°. Milan, 1841.

est donc interdit de rien entreprendre les uns contre les autres, soit la majorité contre la minorité, soit la minorité contre la majorité. D'ailleurs les pères de famille, qui par leur réunion forment l'État, ne jouissent pas de droits égaux: les droits politiques doivent être proportionnels à l'étendue des propriétés. Ainsi ce n'est pas assez que l'État soit aristocratique: au sein de cette aristocratie, il faut admettre encore la plus complète inégalité.

Le principe aristocratique sur lequel se fonde, selon Rosmini, l'existence de l'État, n'empêche pas la formation d'une monarchie; car les pères de famille, c'est-à-dire les seigneurs féodaux, les seuls membres de la société à qui ce système puisse reconnaître la qualité de citoyens, ont le droit de déléguer une partie de leur autorité à l'un d'entre eux pour être exercée sous certaines conditions par lui et ses descendants. C'est la souveraineté nationale renfermée dans le corps de la noblesse et la monarchie tempérée par une aristocratie territoriale et héréditaire.

Cependant l'idéalisme de Rosmini et ses sentiments chrétiens poursuivaient vaguement un but plus élevé. Il aurait voulu une constitution capable de maintenir l'équilibre et l'harmonie entre toutes les forces sociales, entre la population et la richesse, entre le pouvoir politique et la force militaire, entre la vertu et la science. Mais des conditions aussi abstraites et aussi générales ne sont point propres à être traduites en articles de lois, et ce n'est point par le mépris de la liberté individuelle et la restauration du droit féodal qu'on réussira à les remplir.

On y réussira bien moins encore par la restauration de la théocratie. Or c'est là qu'aboutissent directement ou indirectement toutes les idées politiques de Rosmini. L'Église, dans son opinion, est supérieure à l'État et indépendante de lui; car l'Église représente l'humanité et les rapports de l'humanité avec Dieu, tandis que l'État ne représente que l'esprit et les intérêts d'un peuple. En raison de son origine surnaturelle et de l'autorité suprême de ses dogmes, elle a le droit de s'étendre aussi loin qu'il lui plaît, aussi loin qu'elle le peut, c'est-à-dire partout où il y a des hommes; et les âmes qui sont entrées dans son sein, il lui est permis, il lui est ordonné même de les retenir par la force, sans être obligée de tenir compte des lois émanées d'une autre puissance. Elle ne relève que d'elle-même et de son chef. C'est bien la même doctrine que saint Thomas d'Aquin soutenait au XIIIe siècle et que Grégoire VII essayait de mettre en pratique dès le onzième. En quoi donc consistent les réformes ecclésiastiques proposées par Rosmini dans les *Cinq plaies de l'Église?* Nous l'avons déjà dit, elles consistent principalement à

mettre l'Église en relation plus directe avec le peuple, à lui rendre l'unité perdue de son gouvernement intérieur et à briser les liens qui l'enchaînent au pouvoir civil. Elles nous présentent ce qu'on pourrait appeler une utopie en arrière, car ce passé qu'elles tendent à faire renaître, heureusement pour la liberté et la civilisation, n'a jamais existé.

Voilà donc où aboutit, dans les questions qui intéressent l'ordre social, cette noble et vigoureuse intelligence, qui, dans le domaine de la pure spéculation, semble s'être proposé pour but de réunir en un seul foyer toutes les clartés éparses de la raison humaine. Mais comment garder son indépendance dans la discussion des problèmes philosophiques lorsqu'on l'a aliénée à ce point dans celle des problèmes de la morale et de la politique ? Aussi Rosmini arrive-t-il à dire que la tradition doit être considérée comme le criterium de la vérité, et que par tradition il faut entendre les dogmes enseignés par l'Église catholique; en sorte que le vraisemblable même doit pouvoir se concilier avec ces dogmes, et que tout ce qui leur est contraire doit être répudié comme faux. Mais, en y regardant de près, on trouve que ces propositions absolues ne sont guère que des formules de condescendance d'ailleurs parfaitement sincères, et d'autant plus sincères, qu'on n'a pas essayé de les mettre à l'épreuve. Au fond le philosophe reste convaincu que la vérité est tout entière dans son système, et que son système suffit à tout, à la satisfaction de la raison comme à celle de la foi, au principe de la liberté comme à celui de l'autorité.

Ainsi s'explique l'influence salutaire que Rosmini a exercée non-seulement sur la philosophie, mais sur la littérature italienne. Tommaseo et Manzoni se sont inspirés de ses œuvres, et il a trouvé un disciple fervent dans le marquis de Cavour, le frère de l'homme d'État qui a créé l'unité italienne. Quant à celui-ci, il n'est que trop évident qu'il ne doit rien à une philosophie et à un système de politique qui placent au sommet du gouvernement de l'Italie et de l'humanité le pouvoir temporel du pape.

AD. FRANCK.

The history of Herodotus, a new English version, edited with copious notes and appendices, illustrating the history and geography of Herodotus, from the most recent sources of information; and embodying the chief results, historical and ethnographical, which have been obtained in the progress of cuneiform and hieroglyphical discovery, by George Rawlinson. London, 1858-1860, 4 vol. in-8°. — *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie jusqu'aux Séleucides, par Jules Oppert.* Versailles, 1865, in-8°. — *Lettres assyriologiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure, par François Lenormant.* Paris, 1871 (autographié).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

J'ai montré dans un précédent article sur quelles considérations on se fonde pour placer au IXe siècle avant notre ère l'arrivée des Aryens en Médie; cette invasion s'étant étendue progressivement, le complet établissement de la nouvelle race exigea un laps de temps assez prolongé, et sir Henry Rawlinson estime qu'il ne fut réellement achevé que vers l'année 640 avant J. C. Les textes cunéiformes contemporains de Téglath-Phalasar II semblent justifier cette opinion. Les contrées situées au nord-est et à l'est de l'Assyrie ne présentent plus, à dater de son règne, la distribution géographique qui ressort de l'étude des monuments antérieurs, et, à en juger par la physionomie des noms, les races offraient déjà sous ce monarque la distribution qu'on observe à l'époque des Achéménides.

Guidé par les recherches de ses devanciers, M. F. Lenormant esquisse les lignes de démarcation qui remplacent les anciennes divisions; sa tâche est moins difficile que pour le haut empire assyrien, car, sous Téglath-Phalasar II et ses successeurs, Sargon (Sar-yu-kin), Senachérib (Sin-akhé-irib) et Assar Haddon (Assur-akh-idin), les documents géographiques se multiplient singulièrement [2].

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1872, page 65. — [2] Le Salmanasar de la Bible doit être distingué du Sargon que mentionne le prophète Isaïe (XX, 1), et dont le nom se lit tant de fois sur les inscriptions de Khor-

Sur la frontière orientale de l'Assyrie, l'on continue à trouver le pays de Namri et celui de Kharkhar, dont l'emplacement ne paraît pas avoir notablement changé, bien que leur étendue se soit quelque peu resserrée, car ils sont mentionnés comme occupant seulement le revers du mont Zagrus et ne dépassant pas la crête de cette chaîne. Le Kharkhar répond au canton qu'Isidore de Charax désigne sous le nom de Carine (Κάρινα), auquel s'ajoutaient quelques districts du haut Choaspès; le nom moderne de Kherkhah, que porte toute la rivière, pourrait bien être une corruption du nom même de Kharkhar. La plaine de Schahrizour marque le centre du pays de Namri, dont le nom s'est conservé dans celui de Nimrah, donné aux ruines d'une ville importante qui y subsistent. On voit dans cette contrée, non loin de Holvan, sculptés sur les rochers de Serpoul-Zohab, des bas-reliefs d'une exécution fort ancienne, évidemment antérieure à celle des bas-reliefs qui les avoisinent, et que leur style doit faire placer sous les Sassanides. L'influence de l'art assyrien se trahit dans ces monuments sans exclure une certaine originalité; c'est probablement l'œuvre des artistes du Namri. Chacun de ces bas-reliefs représente un roi en adoration devant un dieu, près de la tête duquel est le disque solaire. La harpé que ce dieu tient à la main dénote une divinité de la guerre; son pied est appuyé sur un ennemi renversé, pose que les monuments de Babylone donnent au dieu Bel-Mérodach. Sur un autre bas-relief, le roi offre à la divinité des captifs enchaînés par le cou, captifs dont le type et le costume sont tout assyriens. Le Namri, ces monuments en sont la preuve, eut donc des jours de grandeur, et ses rois ne furent pas constamment, comme on le constate au IXe siècle, de simples vassaux des monarques assyriens.

sabad. Quelques critiques avaient soutenu que ces deux noms s'appliquent à un seul et même roi d'Assyrie, celui qui s'empara de Samarie. Ils se fondaient sur l'absence du nom de Salmanasar dans les textes cunéiformes de cette époque. M. J. Oppert a récemment établi d'une manière définitive l'existence des deux monarques. (Voy. l'article intitulé : *Salmanassar und Sargon,* dans les *Studien und Kritiken,* an. 1871.) Ce fut sans doute Sargon qui prit la ville israélite, mais le siége commença sous Salmanasar, son prédécesseur, lequel devra désormais être rangé dans la chronologie sous le nom de Salmanasar VI (Salmanu-asir VI). M. Oppert a trouvé la preuve de l'existence du roi Salmanasar dans le nom de *Salman asir* que présente un poids phénicien publié par M. Layard (un *sinab*, fraction de la mine), et dans une liste d'éponymes ou officiers donnant à l'année son intitulé, laquelle liste commence sous le règne de Téglath-Phalasar II et se continue pour le règne suivant. Le nom de Salman-asir y correspond à l'année 722 avant notre ère, d'après le comput admis pour cette période. Quant au poids il appartient à une époque voisine de Senachérib, prince qui succéda à Sargon, et dont le règne se place entre les années 704 et 681.

Quant au Kharkhar, il n'est plus, à partir de cette époque, qu'une satrapie de l'empire ninivite.

Le nom de *Madaï* s'étend à toute la grande Médie, quoique cette contrée demeure encore divisée en différents États, au nombre desquels il faut citer les pays de Karalla, d'Allabria et celui d'Ellibi, dont j'ai parlé dans mon premier article, ainsi que le pays de Bit-Dayaukku, où M. F. Lenormant pense avoir retrouvé le district que gouverna Déjocès avant de réunir sous son autorité toute la Médie. L'assimilation des autres noms se rapportant aux mêmes régions, qu'on lit dans les textes de l'époque qui commence avec Téglath-Phalasar II, laisse bien des incertitudes. Il n'en est que peu qui puissent être fixés sur la carte avec quelque précision. Le pays appelé *Bikni*, et désigné dans les inscriptions comme situé dans la partie la plus reculée de la Médie, est vraisemblablement le canton que Ptolémé appelle Abacæne (Ἀβάκαινα) et qu'il place au sud-est de Rhagæ. Il faut reconnaître dans le pays désigné par le nom d'*Agazi*, ainsi que l'a judicieusement observé M. J. Oppert, le canton d'où Haman était originaire, le livre d'Esther le qualifiant d'*Agagite* (אגגי), autrement dit : originaire du pays d'Agag. Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, rend cet ethnique par *Amalécite;* mais c'est là une identification inadmissible, car, au temps auquel se rapporte l'histoire d'Assuérus[1], il y avait déjà bien des siècles que le peuple amalécite était anéanti; d'ailleurs un Mède seul et non un Arabe pouvait occuper les hautes fonctions qu'Haman exerçait à la cour de Perse. Ptolémée (II, VI, VIII) mentionne une ville d'Agaga ou Agaza (Ἄγαγα, Ἄγαζα) du côté de l'Atropatène. Une autre contrée dont le nom paraît se lier, comme celui de Madaï, à l'extension des Aryens, est le *Zikirtu* ou *Zikartu*, correspondant visiblement à la Sagartie désignée dans les inscriptions perses et proto-médiques sous l'appellation de *Sagartia* ou d'*Assagartia*[2]. Or ce nom, qui fait alors sa première apparition, est

[1] On sait que l'Assuérus du livre d'Esther est généralement identifié au roi de Perse Xerxès. Cette assimilation présente toutefois bien des difficultés; on a proposé de voir dans ce monarque d'autres princes de la Perse ou de la Médie; mais aucune hypothèse n'est à l'abri d'objections. (Voy. G. B. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, art. Ahasverus.) — [2] « On objectera peut-être à cette assimilation, écrit « M. F. Lenormant, la forme différente *Iskarta* du texte de Behistoun. Mais cette diffé- « rence ne doit pas arrêter, à ce que je crois, car on en observe de pareilles pour les « noms les mieux déterminés de la géographie des monuments assyriens, quand on « les compare aux noms des mêmes pays dans la troisième rédaction des inscriptions « achéménides. Excepté lorsqu'il s'est agi de Babylone, de l'Assyrie, de l'Élam et de « l'Arménie, les rédacteurs babyloniens de la chancellerie de Darius se sont contentés « de calquer le plus exactement possible les formes écrites des noms de pays dans le

substitué à celui d'*Arazias*, qu'on ne rencontre plus désormais. D'où il suit que les Sagartiens, dont l'origine perse est attestée par Hérodote, et dont les frères se retrouvaient dans l'Ariane[1], avaient remplacé plus à l'ouest une population différente. Mais la race touranienne se maintint dans les montagnes qui s'étendent entre l'Atropatène et l'Arménie, au nord du pays des Mardes et de celui des Margasiens, comme l'indique le nom d'Anariaques (Ἀναριάκαι), sous lequel les Grecs ont désigné leurs habitants. Et c'est là une circonstance qui est en parfaite concordance avec les textes cunéiformes du règne de Téglath-Phalasar II et de ses successeurs. Les noms qu'y portent les nombreux districts indépendants de la partie méridionale de l'Atropatène et de la partie septentrionale de la contrée sise entre le lac d'Ouroumiah et la mer Caspienne gardent une physionomie toute touranienne.

Si, au VIII[e] siècle, les Mèdes constituaient une seule nation, s'ils avaient même déjà presque secoué le joug des Assyriens, ils n'étaient pas encore assez puissants pour enlever à ceux-ci l'empire des contrées voisines. Tout au contraire, les rois d'Assyrie s'efforçaient d'assujettir la Médie à leur domination. Durant un demi-siècle, ils multiplièrent les expéditions sans réussir à la subjuguer ni à faire des petits royaumes mèdes de dociles alliés. Les inscriptions cunéiformes attestent sans doute que les monarques assyriens remportèrent sur les Mèdes d'importants succès militaires, qu'ils contraignirent souvent les principaux districts de la Médie à se racheter par des tributs; mais les chefs de ces districts ne sont nulle part qualifiés de rebelles, et sir Henry Rawlinson en conclut que la Médie n'était point alors vassale de l'empire assyrien. Comme, de plus, durant le demi-siècle qui suit l'époque à laquelle se placerait la révolte des Mèdes dont parle Hérodote, les monarques assyriens ne cessèrent d'accabler ce peuple, le savant anglais et, après lui, M. F. Lenormant, pensent que cet événement n'eut pas le caractère que lui suppose l'écrivain grec. Il est, à mon avis, un peu prématuré, avec des données si insuffisantes, de rejeter le témoignage très-explicite du père de l'histoire.

Si celui-ci a parlé, comme l'a fait aussi Ctésias, d'un soulèvement

« texte perse qu'ils avaient à traduire, sans se donner la peine de rechercher la forme « que ces mêmes noms avaient pu revêtir dans les documents de l'époque assyrienne « ou chaldéenne, et de là est née une divergence presque constante, les anciennes « transcriptions assyriennes étant faites d'après l'oreille sur la prononciation, non pas « d'après l'orthographe écrite. » — [1] Dans des inscriptions du règne de Téglath-Phalasar II, il est question d'un pays de *Zikruti*, qui était situé au voisinage de l'Ariane.

des Mèdes contre les Assyriens, c'est que le souvenir de cette lutte, glorieuse pour le patriotisme médique, était resté vivant dans le pays. Il ne s'agit point ici d'une de ces traditions mythiques et lointaines que M. F. Lenormant rappelle à ce propos, mais de guerres dont les traces ne devaient pas être, au temps des Achéménides, complétement effacées. Et les efforts de Téglath-Phalasar II pour soumettre la Médie, qu'il parcourt en vainqueur jusqu'à ses extrêmes confins orientaux, témoignent précisément de la résistance opposée par la nation mède à l'ambition des monarques assyriens. Les guerres de Bin-likhkhus III sont un premier indice de l'hostilité des tribus de la Médie contre les Assyriens. Et, puisque la population de l'Ellibi apparaît précisément comme aryenne, c'est que, dès cette époque, les Mèdes aryens s'efforçaient de secouer le joug que Ninive travaillait à leur imposer. M. F. Lenormant remarque que la période qui s'étend de Bin-likhkhus III jusqu'au milieu du VIIIe siècle fut pour l'Assyrie un temps de troubles intérieurs et d'affaiblissement dans sa puissance extérieure; les circonstances étaient donc favorables pour que les Mèdes s'affranchissent de la domination assyrienne. Nous ne savons rien du règne de Salmanu-asir V (788 à 778 av. J. C., suivant la chronologie admise par M. F. Lenormant), prince dont il ne nous reste pas de monuments. On ne connaît que fort peu de chose d'Assur-edil-il (*Assur-dan-il* des premières lectures) qui lui succéda, et dont le règne ne fut rien moins que prospère. Ne serait-ce pas sous l'un de ces deux monarques que les peuples de la Médie auraient rompu le lien de sujétion qui les rattachait à Ninive? Depuis longtemps en lutte avec les Assyriens qui les opprimaient, ils ont dû profiter de l'abaissement de la couronne ninivite pour revendiquer ouvertement leur indépendance, et dès lors la révolte dont parlent les Grecs trouverait ici sa place chronologique. Les textes cunéiformes, qui n'ont pas dit leur dernier mot à ce sujet, gardent, il est vrai, jusqu'à présent là-dessus le silence, mais faudrait-il s'étonner que les Assyriens aient évité de rappeler un événement qui n'était pas à leur gloire. Certains indices ne nous laissent-ils pas entrevoir que les monarques ninivites, si pompeux dans le récit de leurs succès, se taisaient sur leurs défaites. Sous le règne d'Assur-likhkhus[1] (754-746 av. J. C.), la Médie put s'affermir encore dans son indépendance, puisque ce prince, vraisemblablement d'un caractère assez pacifique, n'avait fait que deux courtes expéditions dans le pays frontière de Namri.

[1] Le nom de ce monarque doit plutôt se lire Assur-nirar. M. J. Oppert, qui ne s'accorde pas pour les dates avec M. F. Lenormant, fait remonter le règne de Assur-nirar jusqu'à l'an 800.

Je serais conséquemment enclin à faire remonter au commencement du VIIIe siècle avant notre ère la révolte des Mèdes, et je ne trouve dans l'écrivain d'Halicarnasse rien qui contredise absolument cette hypothèse. Durant les 520 ans que dura, selon lui, la grande puissance de l'Assyrie, les États mèdes pouvaient ne pas être précisément les vassaux de Ninive, mais simplement dépendants ou tributaires, et, quand leur force eut grandi, ils ont dû s'opposer à sa suprématie, et voilà ce qui expliquerait les guerres qu'ils soutinrent alors contre les monarques assyriens. Que, même bien avant le règne de Déjocès, un chef de troupes mèdes eût aidé les Chaldéens à renverser l'empire ninivite et à mettre l'Assyrie sous le joug de Babylone, sa rivale, cela n'a rien non plus d'improbable. Le récit de Ctésias n'exclut donc pas nécessairement le témoignage d'Hérodote. Ainsi le pense M. J. Oppert, qui admet une première destruction de Ninive. L'absence à Koyoundjik de tout monument antérieur à Senachérib, est favorable à cette supposition. M. F. Lenormant soutient, au contraire, que Ctésias a uniquement rattaché la révolte d'Arbace à la destruction de Ninive, postérieure de plus d'un siècle à l'époque où ce personnage se place, afin de faire passer directement l'empire des Assyriens aux Mèdes, dont ceux-ci se prétendaient les héritiers légitimes. Il y a pour l'une et l'autre opinion des raisons d'un certain poids. Quant aux chiffres de l'écrivain de Cnide, ils sont, j'en conviens, fort incertains; mais j'ai montré, dans mon précédent article, qu'ils ne contredisent pas, au moins pris en bloc, les données fournies par Hérodote, et tendent à faire admettre, pour l'époque d'anarchie, un laps beaucoup plus long que celui qu'adopte l'auteur des *Lettres assyriologiques;* au reste, ce que je viens de dire est favorable à l'opinion qui ferait descendre au commencement du VIIIe siècle la révolte d'Arbace et de Bélésys et réduirait d'un siècle environ la durée de l'empire mède mentionnée par Ctésias.

Un fait est hors de doute, c'est que, si, dès le commencement du IXe siècle, les Mèdes avaient une première fois vaincu les Assyriens et pris Ninive de concert avec les Chaldéens, leur indépendance n'en demeura pas moins fort précaire jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Les petits États de la Médie, dès que Ninive eut ressaisi sa domination sur l'Asie, furent en butte aux attaques continuelles des monarques assyriens, et c'est ainsi qu'on s'explique les succès de Téglath-Phalasar II, succès visiblement exagérés dans les textes officiels [1]; car, si la Médie avait été réellement

[1] Téglath-Phalasar II doit être regardé comme le restaurateur de l'empire assyrien, si l'on admet une première ruine de Ninive sous Assur-likhkhus, après lequel se placerait le règne du roi chaldéen Phul.

subjuguée, on eût vu quelques-uns de ses districts cités faire partie, sous les règnes suivants, de l'empire ninivite. Le nom de *Madaï*, étendu précisément alors à l'ensemble de ces petits royaumes, n'est-il pas un indice que l'unité nationale s'était opérée entre leurs diverses tribus, qu'elles se considéraient déjà comme constituant un peuple unique. Je ne nie pas que cette unification n'ait pu s'accomplir grâce à la prépondérance, à l'extension de l'élément aryen, mais de là à réduire ce qu'Hérodote appelle la révolte des Mèdes à n'être que la conquête de la Médie par une race étrangère, il y a loin. Les Grecs n'ont pu se méprendre au point de représenter l'invasion des contrées médiques par les Mèdes aryens comme leur affranchissement du joug assyrien. Si ce peuple avait alors expulsé une partie des habitants de la Médie et réduit le reste au servage, les historiens eussent vraisemblablement dit qu'une invasion de peuples venus de l'Est arracha la Médie à la domination des monarques assyriens. Pour qu'ils aient parlé d'un soulèvement, il faut qu'après une lutte prolongée les Mèdes aient réussi à rompre le lien de dépendance forcée qui les rattachait à Ninive. C'est précisément ce que prouvent les faits recueillis par M. F. Lenormant. Il nous montre l'aryanisation de la Médie s'étant opérée progressivement au IXe et au VIIIe siècle, les monarques assyriens faisant de vains efforts pour subjuguer les Mèdes et n'y parvenant pas malgré les victoires que leurs inscriptions consacrent en termes emphatiques. J'ai déjà parlé des succès obtenus par Téglath-Phalasar II. Sargon parvient non sans peine à écraser la coalition des peuples du Nord et du Nord-Ouest, à la tête de laquelle s'était placé Ursa, roi d'Urarti (Ararat); il intimide les Mèdes, élève plusieurs forteresses sur leur territoire et reçoit les tributs de vingt-huit de leurs villes principales; cependant, l'année suivante, il lui faut comprimer un nouveau soulèvement. La Médie est devenue tributaire de la couronne ninivite; mais, à la mort de Sargon, profitant des troubles qui agitent l'empire, une révolte générale éclate encore. Peut-être est-ce celle qu'Hérodote avait plus particulièrement en vue alors qu'il résumait en un mot cette résistance séculaire. Senachérib porte la dévastation dans le pays d'Ellibi, dont il a été déjà question, et dans celui de Barrua, qui répondait, selon toute apparence, à une partie de l'Atropatène; il transporte les populations qu'il a réduites en captivité dans le Kharkhar. La Médie se soumet, au dire des Assyriens; pourtant c'est juste le moment où nous la voyons échapper pour toujours à l'ambition des princes ninivites. A partir de la troisième campagne de Senachérib, on ne dit plus que leurs armées pénétrèrent dans ce pays; elles ne font guère que toucher ses districts ex-

trêmes du midi[1]. Les Assyriens, fatigués de cette résistance opiniâtre, avaient dû visiblement renoncer à annexer à leur empire ces indomptables voisins.

Hérodote était certes autorisé, en présence des tributs que la Médie avait si souvent payés aux Assyriens, à la représenter comme ayant reconnu leur domination, et il a pu, avec une égale apparence de raison, dire qu'ils s'étaient affranchis par une insurrection du joug de Ninive. Il a passé sous silence, sans cependant rien dire qui en dénie la réalité, la longue période de lutte, laquelle se confond, dans sa brève narration, avec le temps d'anarchie dont fut précédé l'avénement de Déjocès et que Ctésias paraît avoir fait entrer dans sa supputation chronologique. Le royaume de Médie doit avoir graduellement absorbé les petits États dont l'existence avait précédé la sienne. L'annexion de l'Ellibi semble n'avoir eu lieu que dans les premières années du VIIe siècle, car il constitue encore, vers l'année 702, un État séparé, et il n'en est plus question à des dates postérieures. A la même époque se place la fondation de la ville d'*Hañgamatâna* ou Ecbatane, qui devint la capitale de toute la Médie, et dont Hérodote attribue la création à Déjocès. Sous le règne d'Asar-Haddon (Assur-akh-idin), la Médie n'est plus mentionnée dans les textes cunéiformes qu'à l'occasion d'une expédition dans le pays de Patusarra, représenté comme étant situé dans la partie la plus reculée de ce royaume. La circonstance relatée par l'inscription, qu'il s'y trouvait des mines de cuivre, conduit à faire chercher son emplacement sur les confins nord de la Perse. Et en effet ce pays était voisin de districts appelés *Partakka* ou *Partukka*, où l'on reconnaît la Parétacène des Grecs (en perse Paraitakâ), le plus méridional des cantons de la Médie, et qui, confinant à la Perse, fut souvent regardé comme y appartenant. L'extension, à cette époque, de la domination des Mèdes sur une partie de la Perse confirme le témoignage d'Hérodote, qui nous dit que Phraorte soumit les Perses à l'autorité des Mèdes, dont ils devinrent ainsi le premier peuple tributaire.

Ce fait m'amène à parler d'une question qui se lie également à l'histoi e de la migration aryenne. A quelle époque la Perse avait-elle été

[1] Au nombre des expéditions que firent alors les armées de Senachérib, en longeant seulement au sud la Médie, est celle qui eut lieu dans le pays des Dahes, dont le nom est mentionné sous la forme *Dayi*, sur un prisme où sont relatées les guerres de ce monarque, ainsi que l'a reconnu M. Norris. La physionomie du nom de la ville principale de ce peuple, *Ukku*, accuse une origine touranienne. Le nom de ce peuple, דהוא, figure parmi ceux des pays dont le roi d'Assyrie avait transporté les habitants captifs à Samarie (Esdras, IV, 9).

occupée par une population de cette race, qui s'y substitua, ainsi qu'en Médie, aux véritables indigènes, formés d'un mélange d'éléments couschites, touraniens et sémitiques? M. F. Lenormant tient cette migration pour contemporaine de celle qui renouvela la population mède. D'après lui, les Aryens occidentaux, encore unis lorsqu'ils s'étaient déjà avancés au voisinage de la Caspienne, se seraient partagés en deux branches : l'une, de la Rhagiane, aurait pénétré dans la Médie propre; l'autre serait descendue dans la Perse. L'auteur des *Lettres assyriologiques* fait remarquer, à l'appui de cette opinion, que les traditions consignées dans le premier fargard de Vendidad-Sadé étaient communes aux Mèdes et aux Perses.

Il est constant que le royaume perse existait déjà au temps de l'élévation de l'empire médique, dont il devint, sous Phraorte, un État vassal. Ce fait ressort de la généalogie de Darius, que M. J. Oppert a réussi à restituer, en combinant de la manière la plus ingénieuse, les témoignages de l'inscription de Béhistoun et d'Hérodote. Darius nous déclare formellement qu'il y en eut huit de sa race qui furent rois avant lui. *Je suis le neuvième,* dit-il, dans l'inscription de Béhistoun, et *neuf de nous sommes rois en deux branches.* Le père de Cyrus n'était que le vassal d'Astyage, bien qu'ayant le titre de roi, comme le prouve sa légende sur une brique découverte à Senkereh, l'antique Larsam de la Chaldée; ce que confirme Xénophon qui, dans la *Cyropédie,* nous montre Cambyse subordonné au roi de la Médie et obligé de laisser son fils Cyrus comme une sorte d'otage à la cour d'Echatane. Teispès et Cambyse, père de Cyrus, doivent donc être regardés comme des rois de Perse, et les paroles de Darius, qui se lisent à Béhistoun, indiquent trois règnes avant Achéménès; ce qui reporte la fondation de la dynastie royale de Perse vers l'an 745 ou 750 av. Jésus-Christ. M. F. Lenormant voit, dans la concordance de cette date avec celle à laquelle il est arrivé pour l'établissement définitif des Aryens en Médie, la preuve de la justesse de sa supputation. Mais il ne saurait être ici question que du royaume de Perse. Les différentes tribus de ce pays, à l'étude desquelles sir Henry Rawlinson a consacré un appendice dans le tome I de l'Hérodote de son frère, pouvaient y être arrivées bien plus antérieurement à leur réunion sous un seul maître.

Je dois maintenant revenir sur un point que je n'ai fait que toucher dans mon premier article, et qui, à raison de l'extrême importance qu'il a pour la chronologie de l'histoire générale de l'Asie, antérieure, demande à être étudié avec attention. Il s'agit de l'année à assigner à la

chute de Ninive. Les savants dont j'analyse les recherches ont traité ce point de façon à simplifier ma tâche.

Si l'on rapproche le récit d'Hérodote des dates auxquelles j'ai montré qu'on plaçait les règnes des différents rois mèdes, l'expédition de Cyaxare contre les Assyriens, dans laquelle il voulut venger la défaite et la mort de son père Phraorte, correspondra à l'année 635. Les Scythes, ayant exercé pendant vingt-huit ans, au dire de l'écrivain d'Halicarnasse, leur domination ou plutôt leurs ravages en Asie, la période écoulée de l'irruption de ces barbares à leur expulsion s'étendra de l'an 634 à l'an 605. La ruine de Ninive, ayant suivi de peu l'extermination des Scythes, devrait, à ce compte, tomber dans les environs de l'an 604, date adoptée par Clinton et d'autres chronologistes, mais qui soulève bien des objections.

La vérification de ce chiffre réclame l'examen d'une autre date, celle de l'invasion scythique. Je dois donc d'abord m'y arrêter.

Hérodote est le premier historien qui mentionne l'invasion des Scythes; il le fait toutefois en termes si précis, qu'il est bien difficile de rejeter son témoignage; mais quel peuple désigne-t-il sous ce nom, car une telle appellation n'avait, dans l'antiquité, rien de bien arrêté ni de bien précis? Rapportant cet événement à propos de l'histoire des Mèdes, c'est aux Mèdes et aux Perses, leurs successeurs, que l'écrivain d'Halicarnasse avait dû emprunter ce qu'il en dit; et, comme les Perses appelaient Saces une partie des populations que les Grecs confondaient sous le nom de Scythes, il faut supposer qu'Hérodote parle ici d'une irruption des Saces, dont les tribus nomades, errant de la Caspienne au littoral du Pont-Euxin, s'avançaient jusqu'au voisinage du Caucase. Qu'au temps de Cyaxare ils eussent franchi les défilés de cette chaîne et pénétré jusqu'aux confins de la Médie, comme le veut le père de l'histoire, c'est ce qu'atteste le nom de *Sacasène* que portait un canton de l'Arménie voisin de l'Albanie, où Strabon nous dit que les Saces s'étaient établis. Après avoir désolé une partie de l'Asie et s'être avancées jusqu'en Égypte, ces bandes pillardes furent sans doute en partie confinées par les Mèdes dans la région sise au sud du Caucase, qui prit leur nom, nom qu'avait aussi gardé une localité de la Cappadoce (Saccasena) où Strabon nous apprend que les Saces avaient pénétré.

M. F. Lenormant reconnaît avec raison dans ces Scythes une de ces invasions de barbares qui portaient sur leur passage l'effroi et la dévastation, et qui rappellent les armées d'un Attila, d'un Genghis khan et d'un Timour. Il rappelle l'heureux rapprochement qu'a fait Volney de cette invasion et des paroles de Jérémie (VI, 2 et suiv.) où il est ques-

tion des hordes furieuses que la colère de Jéhovah envoie pour punir l'infidélité d'Israël. Munk, il est vrai, pense que le prophète désigne ici plutôt les Chaldéens. Des traces du passage de ces barbares paraissent encore subsister. M. Georges Rawlinson, dans sa traduction d'Hérodote, signale, d'après M. Layard, les preuves que fournirent les fouilles opérées à Nimroud, l'antique Calah, de la destruction du palais sous le règne d'Assur-edil-ilani. Cette destruction dut être l'œuvre de quelques hordes, car le roi en fut réduit à se rebâtir au milieu des ruines une résidence, dont la pauvreté et la nudité dénotent une époque de misère et d'abaissement, et qui contraste avec les splendeurs des édifices d'Assur-banipal, son père, qu'on a admirés à Ninive.

Si ces Scythes étaient ceux qui avaient chassé les Cimmériens du littoral septentrional du Pont-Euxin et des rives du Palus Mæotis[1], il faut voir en eux, non des Touraniens, comme l'admet M. F. Lenormant, mais des populations indo-européennes, puisque les Scythes d'Europe qu'a décrits Hérodote étaient en majorité de cette race[2]. Le nom de Madyès, fils de Protothyès (Μαδύης Προτοθύεω παῖς), porté par leur chef, présente d'ailleurs une physionomie indo-européenne. Il rappelle à la fois certains noms perses et diverses appellations géographiques de la Thrace. Mais M. F. Lenormant cherche à établir par les dates que l'écrivain d'Halicarnasse s'est trompé en donnant l'invasion des Cimmériens en Lydie comme la conséquence de leur expulsion du Bosphore par les Scythes; il démontre que ces invasions dataient déjà au moins des règnes de Candaule et de Gygès[3], qu'elles étaient conséquemment antérieures de près d'un siècle à la fin du règne de Cyaxare. Ce dernier fait est incontestable; mais faut-il en conclure qu'Hérodote a eu tort de rattacher l'invasion scythe à l'extension des Cimmériens en Asie? Ne se peut-il pas que la présence d'une nouvelle race de nomades ait peu à peu refoulé les Cimmériens qui les avaient précédés. Et les tribus qui occupaient le nord du Pont-Euxin une fois expulsées, n'ont-elles pas pu rejoindre les peuplades congénères qui se trouvaient déjà au pied du Caucase et étaient établies dans le Pont. La Genèse, en donnant pour fils à Gomer, Aschkenaz, Riphath et Togarma, peuples qui s'éten-

[1] Strabon, XI, p. 779. — [2] Voy. *Journal des Savants*, an. 1869, p. 290 et suiv. — [3] La destruction de Magnésie du Méandre par la tribu cimmérienne des Trères, qui est mentionnée dans les poésies d'Archiloque, avait eu lieu avant la mort de Candaule, puisqu'on dit que ce roi de Lydie acheta la peinture de Bularque qui représentait le combat des Magnésiens et des Cimmériens. Or Candaule fut assassiné par Gygès en 696, et quelque temps auparavant, au dire de Strabon, une incursion des Cimmériens les avait rendus momentanément maîtres de Sardes.

daient de l'Arménie dans la Phrygie avant l'arrivée des Bryges ou Phrygiens[1], ne nous indique-t-elle pas qu'il y avait un courant de migration ancien dans cette direction[2]; l'assertion d'Hérodote sur l'établissement des Scythes dans la Crimée, habitée antérieurement par les Cimmériens, qui lui ont laissé leur nom, est un fait attesté par nombre de témoignages. D'un autre côté, nous voyons les Cimmériens ravager la Phrygie, la Lydie, la Mysie, l'Ionie; il faut donc qu'ils se soient avancés par le Caucase en Asie. Toute la question est de savoir à quelle époque prit naissance ce courant. Or les paroles d'Hérodote ne s'opposent pas à ce que l'on admette que l'expulsion des Cimmériens du nord du Pont-Euxin par les Scythes fut antérieure de bien des années à l'invasion que les premiers firent sous le règne d'Ardys, invasion que des monuments assyriens récemment interprétés[3] nous apprennent avoir même remonté au règne de Gygès, désigné dans ces textes sous le nom de *Gugu*, roi de *Luddi*, puisqu'ils mentionnent la mort de ce dernier pendant l'invasion des *Gimirri* ou *Gimirrai* (les Cimmériens). Les Scythes ou Saces ont pu s'avancer graduellement au sud, à mesure que les Cimmériens s'éloignaient de leurs anciennes demeures, et c'est ainsi qu'il est permis d'entendre cette poursuite que, suivant Hérodote, les Scythes faisaient à leurs ennemis, poursuite qui les amena en Médie. La route différente de celle des Cimmériens qu'ils suivirent indique suffisamment qu'il ne s'agissait point d'une véritable expédition militaire, mais de ces déplacements qui sont dans les habitudes des nomades. Dès lors, l'arrivée des Scythes en Asie peut fort bien avoir été postérieure d'un laps de temps assez long à l'invasion des Cimmériens en Lydie. Les témoignages des monuments assyriens et les données de l'histoire grecque ne contredisent donc pas forcément le récit d'Hérodote, qui aura pris pour une marche à la quête des fuyards (*τούτοισι δὲ ἐπισπόμενοι φεύγουσι*) un refoulement lent et graduel.

Ce qui nous est rapporté d'ailleurs des invasions cimmériennes dénote une suite d'incursions et de razzias qui ont pu se prolonger pendant de longues années, sans amener pour cela l'asservissement à ces barbares des États qu'ils désolaient. Et c'est ainsi que s'explique l'espace de temps considérable pendant lequel nous voyons le royaume de

[1] Sur le prisme d'Assur-akh-idin où est relatée une campagne de ce monarque qui doit se placer en 678 et qui eut lieu dans le pays des Tibaréniens (*Tabal*) et des Mosynœques (*Masnaki*), on parle de la soumission d'un chef cimmérien (*Gimirrai*) qui habitait le pays de *Khabusna*. — [2] Voyez ce que j'ai dit dans le *Journal des Savants*, an. 1869, p. 223 et suiv. — [3] Le prisme d'Assur-bani-pal et une tablette assyrienne du British Museum.

Lydie en proie à leurs irruptions. En effet, tandis que les monuments cités plus haut nous apprennent que les *Gimirrai* (les Cimmériens) que Gygès (Gugu) avait une première fois vaincus, pénétrèrent de nouveau dans ses États et qu'il périt pendant l'invasion, Hérodote [1] ne place leur expulsion définitive que sous le règne d'Alyatte, qui est séparé de Gygès par les règnes d'Ardys et de Sadyatte. Or, comme Ardys régna quarante-neuf ans et Sadyatte douze, il s'ensuit que ce fut au moins pendant soixante et un ans qûe se continuèrent les incursions des Cimmériens, quoique Ardys (*Ardu*) se fût déclaré, vers l'époque de la prise de Sardes, le tributaire du roi d'Assyrie, ainsi que nous l'indiquent les textes cunéiformes, et cela visiblement afin d'obtenir les secours de ce monarque.

La présence prolongée des Cimmériens dans la région occidentale de l'Asie Mineure nous explique les vingt-huit ans que dura, au dire d'Hérodote, la domination des Scythes en Asie; car ces Scythes ou Saces, nous le savons par Strabon [2], menaient le même genre de vie que les Cimmériens; aussi les Assyriens les confondaient-ils sous un même nom (*Gimirri* ou *Gimirrai*) comme le montre le texte assyrien de l'inscription de Béhistoun [3]; leurs habitudes nomades faisaient qu'ils se portaient tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, pillant et rançonnant les populations, ainsi que le rappelle l'écrivain d'Halicarnasse. La domination des Scythes ne fut donc point un empire à la façon de celui des Assyriens ou des Perses. Il ne faut entendre les paroles du père de l'histoire, ἦρχον τῆς Ἀσίης, que dans le sens de la présence dévastatrice des Scythes en Asie, et dès lors, il n'est pas indispensable de supposer, avec MM. de Saulcy et F. Lenormant, que le chiffre de vingt-huit est erroné, ou une glose menteuse intercalée de bonne heure dans le texte grec. Toutefois ces savants ont une raison particulière pour rejeter le chiffre de vingt-huit ans et le réduire, soit à huit années, soit à un nombre approchant; car l'admet-on, on en déduit naturellement la date de la ruine de Ninive donnée plus haut, et M. F. Lenormant soutient, au contraire, avec Munk et divers érudits, que cet événement doit être reporté à l'année 625. Il allègue les fragments de Bérose empruntés par le Syncelle à Polyhistor et par Eusèbe à Abydène. Il ressort clairement de ces textes, suivant lui, que l'historien chaldéen faisait partir le règne de Nabopolasar (*Nabu-bal-usur*) de la destruction

[1] Hérodote, I, XVI. — [2] Σάκαι μέντοι παραπλησίας ἐφόδους ἐποιήσαντο τοῖς Κιμμερίοις καὶ Τρήρεσιν, XI, p. 779. — [3] Dans les inscriptions trilingues des Achéménides, le perse *Çakâ* (Sace), répondant au proto-médique *Sakka*, est rendu par *Gimirri* ou *Gimiri* dans la version babylonienne. (Voy. Norris, *Assyrian dictionary*, t. I, p. 182.)

de Ninive et de l'ancien empire assyrien, avec laquelle se terminait le second livre de l'histoire chaldaïque. Or les chiffres donnés dans un autre fragment de Bérose que nous a conservé la Chronique d'Eusèbe, pour la durée du règne du fondateur du dernier empire, concordent exactement avec ceux du Canon de Ptolémée, et en fixent également le point initial en 625; d'où il suit que cette dernière date correspondait bien, dans Bérose, à la ruine de Ninive. M. F. Lenormant est dès lors fondé à supposer que le règne de Nabopolasar ne commence pas chez l'astronome alexandrin avec son avénement au trône de Babylone, quand il était encore vassal de l'Assyrie, mais au moment où il s'affranchit de cette sujétion et renversa son suzerain.

J'admets avec le savant français que l'on ne saurait tirer en faveur de la date de 604 un argument décisif du passage du IVe livre des Rois (XXIII, 29), où il est question de la campagne du roi d'Égypte Néchao II contre le roi d'Assyrie, laquelle se place en 610[1]; mais il ne m'en semble pas moins difficile de rejeter par une supposition arbitraire le chiffre fourni par le texte d'Hérodote, et je ne suis pas éloigné d'admettre que cet écrivain a pu confondre l'expulsion des Scythes de la Médie avec la cessation de leurs dévastations en Asie qui auraient sans doute duré vingt-huit ans, mais se seraient prolongées après la ruine de Ninive. Ces dévastations peuvent aussi s'être confondues avec celles des Cimmériens, les Assyriens ne distinguant pas les deux peuples, ce qui explique comment Strabon donne Madyas pour un Cimmérien.

L'embarras n'est pas moins grand, comme M. F. Lenormant en convient, pour faire cadrer la date de l'éclipse de soleil qui marqua la sixième année de la guerre des Mèdes contre les Lydiens, et que les astronomes ont fixée au 28 mai 585, avec celle qui répond au règne de Cyaxare évaluée d'après les données de l'écrivain d'Halicarnasse. On ne saurait donc se hâter de rejeter purement et simplement, chez l'historien grec, ce qui ne s'accorde pas avec une supputation encore incertaine, et l'invasion des Scythes ne peut, en réalité, nous fournir un point de repère assuré au milieu de ces obscurités. Ce qu'il n'est pas permis de

[1] Il est dit dans ce passage que Néchao monta contre le roi d'Assyrie vers le fleuve d'Euphrate et que le roi Josias marcha à sa rencontre, qu'une bataille fut donnée à Mageddo, où périt le roi de Juda. Si l'on prend à la lettre le mot roi d'Assyrie (מלך אשור), on devra admettre que l'empire d'Assyrie subsistait encore à cette époque. Mais M. F. Lenormant suppose que cette expression ne doit pas être prise à la lettre, et qu'il s'agit ici de Nabopolasar; ce que confirme le témoignage de Bérose cité par Josèphe, lequel admet lui-même (*Antiq. Jud.* V, v, 1) que la bataille de Mageddo fut postérieure à la chute de Ninive.

nier, c'est la présence, au temps de Cyaxare, des Saces en Asie, et il faut reconnaître en eux ces tribus que les Hébreux désignaient sous le nom de Magog (מגג) : *Gentes Scythicas immanes et innamerabiles quæ trans Caucasum montem et Mæotidem paludem et prope Caspiam mare ad Indiam usque tendantur*, comme dit Saint Jérôme[1] en commentant le passage d'Ézéchiel où il est question de ces barbares; fait à noter, ce prophète, qui écrivait précisément au commencement du VIe siècle, place les Scythes (Magog) au voisinage des Cimmériens (Gomer), des Arméniens (Togarma), des Tibaréniens (Tubal) et des Mosches (Meschech).

Ces hordes, débouchant du Caucase, devaient entraîner dans leurs invasions, comme le firent les Huns et les Mongols, les tribus nomades qu'elles rencontraient sur leur passage. C'est ainsi que les Cimmériens, lorsqu'ils se portaient à l'extrémité de l'Asie Mineure, agirent avec les Hénètes[2]. On peut donc croire que les Scythes, dont Hérodote parle comme ayant été exterminés par Cyaxare, comprenaient un mélange hétérogène de tribus diverses entre lesquelles pourtant dominait leur race. Et le récit d'un caractère légendaire[3] qu'il nous fait de la destruction de ces Scythes donne à penser que le roi mède avait pris à sa solde quelques-uns d'entre eux, et que, usant d'une de ces perfidies ordinaires en Orient, il s'en débarrassa par un guet-apens.

La fixation de la date de la destruction de Ninive est d'autant plus embarrassante, que nous sommes également arrêtés par la détermination du nom du roi qui régnait dans cette ville au moment où elle tomba sous les coups combinés de la Médie et de la Babylonie. Les anciens, qui adoptaient le récit de Ctésias, où le nom de Sardanapale (Σαρδανάπαλος) est attribué au monarque que renversèrent Arbace et Bélésys, supposaient que tel avait été le nom du dernier roi de Ninive; ce qui a accrédité l'erreur, c'est que l'écrivain de Cnide donnait, sur la destruction de Ninive sous Sardanapale, des détails qui se rapprochent singulièrement du récit que fournit Bérose sur la ruine finale de la grande cité assyrienne. Aussi a-t-on vu là une preuve que Ctésias ne mérite aucune confiance. Cependant le nom de Sardanapale affecte une composition toute assyrienne et répond fort bien à la forme : *Assur-dani-pal* (Assur donne un fils). Il peut y avoir eu quelque confusion chez l'écrivain de Cnide, dont les chiffres, en ce qui touche la chronologie médique, sont, d'ailleurs, peu dignes de confiance, et qui

[1] *In Ezechiel.* XXXVIII. — [2] Strabon, XII, p. 819. — [3] La fête des Σακαία (Sacées), chez les Perses, paraît s'être rattachée à une tradition analogue. (Voy. Strabon, XI, p. 779.)

pourrait, ainsi que je l'ai noté plus haut, avoir trop reculé l'époque de la première insurrection mède. Le comput qu'il adopte reporterait à l'an 876 la chute de Sardanapale; cela nous ramène au règne d'*Assur-nasir-pal*, dont le nom offre, avec celui qu'il applique au dernier roi ninivite, une assez grande ressemblance. A l'époque où se place la destruction finale de la grande cité, on ne voit que le nom d'Assur-bani-pal qui puisse être assimilé à celui de Sardanapale. Polyhistor[1], vraisemblablement guidé plutôt par Bérose que par Ctésias, parlait de Sardanapale comme d'un des derniers rois d'Assyrie[2], et, le confondant avec Nabopolasar, disait qu'il envoya une ambassade à Astyage dans le but de lui demander pour son propre fils la main de sa fille; ce qui ferait descendre son règne au moins jusqu'à l'année 595, si l'on n'admet pas, ce qui paraît plus probable, que cette ambassade eut lieu sous Cyaxare, lorsque Astyage pouvait être associé à la royauté de son père. En tout cas, le fait, si l'on ne voit point là quelque confusion[3], militerait en faveur de l'adoption de l'année 604 pour date de la ruine de Ninive, car Astyage devant être en âge d'avoir une fille nubile, il n'est pas possible, pour la conclusion de cet hymen, de remonter bien haut dans le règne de Cyaxare. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu d'admettre que le Sardanapale dont parle Polyhistor est Assur-bani-pal. La forme originelle *Sarbanapale* a pu aisément se changer en Sardanapale.

Quant au nom véritable que porta le dernier monarque ninivite, et que Ptolémée nous a conservé dans son Canon sous la forme de Cinêladan (Κινηλάδανος), on le reconnaît dans celui d'*Assur-édil-ilani* que nous lisons sur les inscriptions cunéiformes. Le personnage ainsi désigné est identique au Sarax (Σάραξ) de Polyhistor, qu'Abydène, cité par la chronique d'Eusèbe, appelait *Saracos*. L'observation faite sur un texte assyrien du British Museum par M. G. Smith, de la substitution dans le nom d'Assur-édil-ilani du casdo-scythique ou accadien *nirik* à l'assyrien *édil* qui avait vraisemblablement le même sens (arbitre), donne à croire que le nom de ce roi s'est aussi lu *Assur-nirik-ilani* ou *Assur-nirik-il,* forme qui se rapproche du nom de Sarak.

Dans le Canon de Ptolémée, Saosdouchin (Σαοσδουχῖνος) occupe la place d'Assur-bani-pal ou du Sardanapale de Polyhistor. On peut reconnaître encore dans ce nom une nouvelle altération de l'assyrien

[1] Ap. G. Syncell. p. 396, ed. Dindorf. — [2] Le nom de Bélésys, donné par Ctésias comme le chef babylonien qui s'unit à Arbace pour renverser Sardanapale, appartient bien aussi à l'idiome assyrien. — [3] M. F. Lenormant, comme on le verra plus loin, suppose que Bérose ou Polyhistor a commis une erreur et qu'il a pris la sœur d'Astyage pour sa fille.

Assur-édil-ilani ou Assur-édil-il; car on a pu écrire Σαδοσδουχῖνος pour Σαρδουχῖλος. C'est vraisemblablement ce prince qui s'est brûlé dans son palais, genre de mort que Ctésias prête à son Sardanapale et que Polyhistor attribue à Sarax.

Hérodote, qui puisait ses renseignements chez les Perses, ne nous a point parlé du rôle qu'ont joué les Babyloniens dans la destruction de Ninive; il se borne à dire que Cyaxare ne prit pas la Babylonie, qui dépendait auparavant de l'empire assyrien; Bérose, qui écrivait au point de vue babylonien, ne nous dit rien à son tour des Mèdes. Le livre de Tobie, mieux informé, nous représente la destruction de la grande cité comme l'œuvre collective des rois de Médie et de Babylone, confondant toutefois Nabopolasar avec son fils Nabuchodonosor, par une confusion inverse de celle que nous présente le Canon de Ptolémée[1]. Ce qui justifie jusqu'à un certain point le silence de Bérose, c'est que, si les deux rois prirent également part à l'entreprise, il est certain que ce fut Nabopolasar qui en tira les plus grands avantages, puisqu'il hérita de la majeure partie des provinces que les monarques assyriens réunissaient sous leur sceptre, c'est-à-dire de la Mésopotamie entière, de l'Assyrie et de la Palestine ; les Mèdes eurent seulement pour leur part les cantons de l'Assyrie situés sur la rive gauche du Tigre[2]. Il me semble, ajoute judicieusement M. F. Lenormant, découvrir un indice du rôle prépondérant que les Babyloniens jouèrent alors, dans l'acharnement avec lequel Ninive fut rasée jusqu'au sol. Les Mèdes n'avaient point d'intérêt à cette destruction impitoyable, qui satisfaisait au contraire la vengeance des Babyloniens, et qui était comme des représailles de la ruine de Babylone par Senachérib.

Le gage de l'alliance entre les deux princes confédérés fut le mariage de l'héritier de la couronne babylonienne avec la fille du roi des Mèdes dont j'ai parlé plus haut. Polyhistor, sans doute d'après l'annaliste babylonien, appelle cette princesse Amyïtê (Ἀμυΐτη), nom qui est visiblement identique à celui que Ctésias attribue à la fille d'Astyage (Ἀμυτις); mais le médecin d'Artaxerce Mnémon fait épouser cette princesse par Cyrus, et l'on retrouve aussi un pareil nom porté par la fille de Xerxès, qu'épousa Mégabyse. La forme *Amyïtê* ou *Amytis* doit être une altération du perse *Amughiya*, que l'on traduit par *non reprobanda*.

[1] En effet l'astronome alexandrin, distinguant mal les deux noms de *Nabu-kadurri-usur* (Nabuchodonosor) et de *Nabul-bal-usur* (Nabopolasar), a désigné le successeur de ce dernier sous le nom de Nabocolasar (Ναβοχολασάρος), quoiqu'il ait déjà inscrit comme désignant son prédécesseur le nom de Ναβοπολλασάρος. — [2] Xénophon, *Anabas*. III, XLVII.

On ne saurait cependant affirmer qu'il s'agit, dans ces divers récits, d'une seule et même personne, car, en Orient, les mêmes noms se produisent souvent entre membres d'une même famille; on ne peut dès lors conclure d'un tel rapprochement que l'historien de Cnide ait confondu Cyrus avec Nabuchodonosor. Une erreur plus admissible, c'est que Bérose aurait substitué dans ce qu'il rapporte de cet hymen le nom d'Astyage à celui de Cyaxare et pris pour la fille du premier celle qui n'était que sa sœur. On écarterait de la sorte l'objection qui peut être tirée, contre la date de 625, de l'âge que devait avoir alors Astyage.

Le personnage de Nabuchodonosor nous ramène, au reste, à une période de l'histoire de la Babylonie que les monuments découverts depuis un quart de siècle nous ont le mieux fait connaître. Je parlerai, dans un de mes prochains articles, de ce monarque célèbre qui a laissé son nom gravé sur tant d'inscriptions, mais je devrai auparavant rechercher ce que les textes cunéiformes nous disent de l'Arménie, où une invasion analogue à celle qui renouvela la population médique s'était opérée.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MONUMENTS DE LA SICILE.

Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorf et Zanth, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorf; un volume in-4° avec un atlas de 89 planches.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

L'architecture religieuse chez les Grecs. — Construction et décoration des temples.

Hittorf a recueilli, dans son huitième livre, les indications données, soit par les auteurs, soit par les ruines antiques, sur les procédés de

[1] Voyez, pour les trois articles précédents, les cahiers de décembre 1871, janvier et février 1872.

construction des architectes grecs. Les monuments, si mutilés qu'ils soient, sont encore beaucoup plus instructifs et explicites que les textes; c'est donc aux monuments surtout qu'il faut s'attacher.

La plupart des temples de la Grèce et de la Sicile sont fondés sur des collines de rochers qu'il a suffi d'aplanir. Quand le rocher avait des parties défectueuses, on les dérasait pour les remplacer par des substructions partielles. C'est le cas du Parthénon d'Athènes. Mais, lorsque le plateau était taillé dans le rocher, on n'en voulait pas moins rapporter en pierre les socles qui composaient le périmètre. Toutes ces pierres étaient travaillées et ajustées avec le même soin, excepté lorsque le temple était en marbre. Les substructions de l'Érechthéion et du Parthénon, par exemple, sont en tuf du Pirée, pierre excellente, dont on s'est servi pour bâtir les murs de l'acropole et même les temples antérieurs aux guerres médiques.

Parmi les édifices qui ont exigé des fondations exceptionnelles, le temple de Diane à Éphèse a été curieusement mentionné par les écrivains de l'antiquité. Il devait être bâti sur un sol marécageux, profond, détrempé par le Caystre. Les pilotis eux-mêmes ne pouvaient suffire, repoussés d'un limon mouvant par les secousses des pieux qu'on enfonçait à côté. Pline rapporte qu'on étendit des charbons broyés et des toisons de laine[1]. Hittorf accepte ce témoignage[2]; j'avoue que, sans être architecte, je ne puis l'admettre un instant. Évidemment des peaux de mouton, destinées à pourrir, c'est-à-dire à se réduire et à disparaître avec le temps, n'ont jamais pu servir d'assiette à un monument, et, si le charbon peut assainir le sol ou une route, il sera broyé et pulvérisé par les pierres énormes qu'on entassera. Pline a répété naïvement une fable qui était restée populaire à Éphèse, mais qui ne supporte pas un examen sérieux. Du reste, j'ai déjà parlé dans le *Journal des Savants* du temple d'Éphèse, des recherches de M. Falkener[3] et des fouilles importantes auxquelles il pourrait se prêter. Ces fouilles ont été entreprises dans ces derniers temps par M. Wood; on en publiera prochainement les résultats.

La plupart des temples ont été construits en calcaire tiré de la carrière la plus voisine, à Agrigente, à Syracuse, par exemple, et dans presque toute la Grèce, où les calcaires abondent et où le sol n'est, pour ainsi dire, qu'un rocher. Les constructeurs athéniens eux-mêmes avaient

[1] L. XXXVI, XXI. — [2] « Un ensemble de peaux et de charbons devait former « une première plate-forme, un peu chère sans doute, mais d'une grande résistance. » (Page 407.) — [3] Cahier de juin, 1863, p. 384.

sous la main les marbres du Pentélique, de l'Hymette, d'Éleusis. Quand le marbre était un trop grand luxe à cause de l'éloignement des carrières, on faisait comme à Delphes, où la façade seule était en marbre, et à Bassæ, où les chapiteaux intérieurs, les frises, les plafonds et les tuiles étaient en marbre, tandis que le reste était en calcaire d'Arcadie.

Les murs en calcaire grossier sont toujours pleins, et les pierres, autant que possible, prennent toute l'épaisseur. Les lits et les joints sont dressés sur toute leur superficie : on commençait par les dresser séparément avec la plus grande exactitude, ensuite, au moment de la pose, on frottait les surfaces mouillées de la nouvelle pierre contre les surfaces adjacentes des pierres en place. Le frottement des surfaces humides produisait un véritable mortier, qui achevait de dissimuler, en les remplissant, toutes les petites anfractuosités. Les blocs étant encore suspendus aux appareils de levage, la manœuvre était plus facile qu'on ne le suppose généralement.

Les lits et les joints des murs en marbre ne sont pas dressés sur toute leur surface. Le pourtour des blocs est ciselé avec le plus grand soin sur une largeur de quelques centimètres, puis usé avec une plaque de métal parfaitement unie. Le reste, refouillé de 2 à 3 millimètres, est relativement fruste et en retraite, laissant toute l'adhérence porter sur les bords. Comme les Grecs n'employaient pas le mortier pour lier leurs joints, la crainte des tremblements de terre les forçait d'y suppléer par des tenons et des crampons en bois, plus souvent en métal. L'Érechthéion montre les morceaux de marbre d'un même rang reliés entre eux par deux doubles T en fer incrustés horizontalement dans le lit supérieur; de plus, chaque pierre est réunie à celle de l'assise inférieure, qui lui correspond, par deux tenons verticaux en fer placés sur l'un des côtés. Au Parthénon, chaque boutisse a huit trous de scellements, quatre pour tenir horizontalement aux boutisses adjacentes, quatre pour se relier par des goujons verticaux aux carreaux inférieurs et supérieurs.

En prévision des chocs et des accidents de la construction, les Grecs réservaient toujours un excédant d'épaisseur sur les surfaces pour garantir les vives arêtes des joints. Lorsque le ravalement avait lieu, le biseau qui les précédait tombait peu à peu et l'on voyait paraître avec la surface prévue les joints prévus dans leur merveilleuse précision.

Les colonnes étaient formées de plusieurs assises : on cite peu de colonnes monolithes : en Grèce, Corinthe, sept colonnes d'Égine; en Sicile plusieurs colonnes du temple C à Sélinonte. Les lits des tambours

sont travaillés avec le même soin que ceux des assises des murs; des tenons en bois les reliaient plus souvent que des goujons en métal, parce que les cubes de bois étaient plus largement assujettis et empêchaient les tambours de glisser les uns sur les autres au moment d'un tremblement de terre. Les cubes de bois de cèdre de l'Érechthéion sont célèbres dans les annales de l'architecture. Incorruptibles, ajustés l'un dans l'autre, de tambour en tambour, en forme de goujons tout à la fois et de pivots, ils ont servi manifestement à faire tourner chaque tambour sur le tambour inférieur auquel on le superposait. Ce mouvement de meule usait par le frottement les aspérités intérieures du marbre taillé et produisait l'exactitude de joint qu'on admire dans les constructions du siècle de Périclès. On a retrouvé, de même, au Parthénon, au fond d'un trou de goujon, une pointe de métal, et l'on a supposé que cette pointe avait servi de pivot pour les révolutions qui devaient aplanir la surface des lits jusqu'au dernier poli. Tous les voyageurs attentifs ont remarqué certains joints du Parthénon que l'œil ne pourrait découvrir, si le calcul et des brisures ne les faisaient reconnaître.

Les annelets, les filets et l'échine des chapiteaux étaient exécutés avant la pose, ainsi que l'attestent les monuments inachevés de Ségeste et de Délos. Mais les fûts des colonnes étaient posés plus forts qu'ils ne devaient l'être après l'achèvement. On avait soin de ciseler sous le premier tambour, au ras du sol, une petite bande circulaire qui circonscrivait exactement les arêtes des cannelures. Les colonnes elles-mêmes n'étaient taillées qu'après l'achèvement du temple, le ravalement et peut-être la décoration des parties supérieures. On n'avait pas à craindre que les échafaudages, les échelles, les maladresses des ouvriers, portassent dommage à la finesse des arêtes des cannelures.

La partie la plus importante de l'entablement, au point de vue de la construction, était l'architrave : elle reliait les colonnes entre elles et portait les plafonds. Employée comme linteau, elle a reçu le plus de hauteur possible depuis le chapiteau jusqu'au-dessus du bandeau sous les triglyphes. Afin de ne pas augmenter outre mesure le cube des architraves, dont la longueur était considérable, on les faisait en deux morceaux sur l'épaisseur : au Parthénon et au temple de Cérès d'Éleusis, elles sont même en trois morceaux, sans que cette disposition ôte rien à leur solidité.

Les architraves sont reliées entre elles par des tenons placés au milieu des joints ou des crampons scellés sur leur lit supérieur. Les temples R et S de Sélinonte, les temples de Némésis à Rhamnonte et de Jupiter

olympien à Athènes, sont reproduits par les planches d'Hittorf[1] de manière à faire comprendre ces ajustements. Les architraves d'angle en deux morceaux n'avaient de tenons que sur le joint droit; la coupe en onglet du joint opposé rendait son assiette sûre et durable.

Les frises sont en deux morceaux sur la largeur, excepté à Sunium, où la même pierre fait l'épaisseur. J'ai déjà parlé, à propos de l'imitation du bois, des saillies ou feuillures réservées à côté des triglyphes et des métopes glissées en coulisse comme de véritables panneaux de menuiserie. Je renvoie au livre d'Hittorf pour l'appareil des corniches et des frontons[2], détails tout à fait techniques. Mais je transcrirai la page dans laquelle l'auteur conclut en résumant le soin scrupuleux des architectes et des ouvriers grecs.

« Les tailles préparatoires de tous les matériaux des temples étaient « exécutées avec un soin et une précision remarquables; lorsque chaque « morceau n'était pas entouré, comme les pierres des gradins au temple « de Ségeste, d'une ciselure qui déterminait exactement leur position « en tous sens, les ravalements préparatoires suivaient tous les détails « des formes adoptées, les tambours des colonnes avaient la même dimi- « nution, les assises d'un mur d'aplomb étaient préparées de même, et « les démanchements, en plan comme en élévation, étaient toujours « tracés rigoureusement au moyen de ciselures sur les assises où ils « commençaient. Ces soins, qui nous paraissent superflus, dont nos ou- « vriers ne sont plus même capables pour les ravalements définitifs, « leur permettaient d'arriver à des résultats qui nous paraissent incom- « préhensibles: il faut ajouter que la peine inouïe qu'ils prenaient pour « obtenir ces résultats sur le marbre, qui n'était recouvert que de cou- « leur, ils ne craignaient pas de la prendre également sur la pierre, qui « disparaissait sous un enduit de stuc. Cette exécution précieuse existe « déjà dans les plus anciens temples qui nous ont été conservés. La « crainte religieuse qui pousse les artistes, les ouvriers d'un peuple « encore jeune, à rendre les temples aussi dignes que possible de leur « destination, trouva le génie des Grecs si investigateur, si amoureux « du beau et du vrai, admirablement disposé à subir cette impression et « à lui faire produire les résultats les plus parfaits. »

Comment et par quelles machines les matériaux de dimension considérable qu'employaient les Grecs ont-ils pu être transportés et mis en place? C'est ce que les modernes se figurent difficilement, parce qu'ils supposent l'antiquité d'autant plus arriérée dans les sciences exactes,

[1] Planches XLIII, XLIV, XLVII, LV, LVII. — [2] P. 521 et suivantes.

qu'ils ont eux-mêmes moins de notions sur ce qu'elle savait et pratiquait: l'ignorance que nous lui prêtons est l'excuse de notre propre ignorance. Il est certain, cependant, que les Grecs ont emprunté aux Égyptiens et aux Assyriens des procédés que les monuments figurés de ces deux pays font connaître [1], et qu'ils ont perfectionné eux-mêmes ces procédés. C'est encore à propos du temple d'Éphèse que Vitruve rapporte comment les architectes Chersiphron et Métagène transformèrent en rouleaux de traction les immenses tambours de colonnes qu'ils devaient transporter des carrières du mont Prion, et les firent traîner par des bœufs après les avoir entourés de pièces de charpentes transversales et garnis de pivots qui s'adaptaient par des bagues à ces pièces de charpente [2]. Les rouleaux dont se servent les modernes pour fouler les gazons ou pour aplanir les chemins empierrés reproduisent en petit ce système. Les mêmes architectes, lorsqu'il s'agit de massives architraves, les montaient au contraire comme de longs essieus entre des roues de douze pieds, multipliées autour des architraves autant qu'il était nécessaire pour ne pas se briser sous le poids.

Les Égyptiens ont remué des masses bien plus considérables, mais avec des traîneaux et sur des chemins en bois convenablement graissés. Les Assyriens, comme les Égyptiens, faisaient glisser la plate-forme qui supportait un monolithe colossal à l'aide de leviers sur des rondins que l'on replaçait en avant à mesure qu'ils devenaient inutiles en arrière; les bas-reliefs font voir nettement cette opération. L'invention de Chersiphron et de Métagène n'a rien de beaucoup plus ingénieux. Une fois les blocs amenés sur le chantier, Pline nous apprend [3] que les architraves furent montées à l'aide d'une rampe douce faite de sacs de sable amoncelés jusqu'au-dessus des colonnes. Lorsque les architraves étaient arrivées au-dessus du point où elles devaient poser, pour les faire asseoir graduellement, on vidait peu à peu les sacs *du bas*. Hittorf critique très-justement la fin de ce passage de Pline. Ce n'étaient pas les sacs *du bas*, mais ceux *du haut*, qu'on devait vider. En procédant comme le prétend Pline : « on s'exposait, on peut dire à coup sûr, à de graves in« convénients, parce que les sacs supérieurs, forcément chevauchés les « uns dans les autres et en partie maintenus par cette disposition, ne « pouvaient suivre régulièrement le mouvement de descente qu'on vou« lait leur imprimer en vidant les sacs du bas; que dès lors ce mouve-

[1] Voyez, dans l'ouvrage de Place, les planches qui représentent le transport et le montage des taureaux gigantesques; voyez aussi les ouvrages de Rosellini, Lepsius et Wilkinson sur l'Égypte. — [2] Préface du livre V. — [3] L. XXVI, XXI.

« ment, s'exécutant par soubresauts, était dans le cas d'amener des éboulements dans la masse du plan incliné, la chute de l'architrave et celle « des colonnes déjà placées. En vidant, au contraire, les sacs sur lesquels « posait l'architrave, sans autre intermédiaire que les longrines de bois « qui servaient de glissoires, il suffisait d'isoler les parties de celles-ci « qui devaient suivre le mouvement de l'architrave et de surveiller, « pour chaque sac, l'écoulement régulier du sable. C'est sans doute l'oubli « d'une de ces précautions qui causa l'accident arrivé au linteau de la « porte (et heureusement réparé) par quelque tassement dans le plan « incliné[1]. »

Ce qui doit nous rendre le procédé des architectes ioniens moins invraisemblable, c'est que les modernes, depuis un certain nombre d'années, établissent les cintres des voûtes des ponts et d'autres grands arcs sur des boîtes de tôle pleines de sable. Lorsque l'on veut décintrer, on fait couler le sable des boîtes par de petites ouvertures ménagées à leur partie inférieure, et les cintres descendent avec régularité à mesure que le niveau du sable s'abaisse dans les boîtes. C'est le procédé perfectionné des Éphésiens.

Hittorf, guidé par Aristote[2] et par Héron[3], entre ensuite dans d'assez longs détails sur les moyens de monter les blocs qui composaient les corniches et les parties supérieures du temple. Les moufles, les cabestans, les treuils, les chèvres, les traîneaux, les palans, d'autres appareils assez semblables aux *écoperches* et aux *bigues* qu'on emploie aujourd'hui, sont l'objet de descriptions et de calculs qu'il est inutile de reproduire, mais que l'on doit lire et étudier dans l'ouvrage original. On y verra aussi l'explication[4] de ces grandes entailles en forme d'U ou de fer à cheval qui sont creusées sur les côtés verticaux des pierres, par exemple sur les architraves et les corniches d'Égine, de plusieurs temples de Sélinonte et d'Agrigente. On passait dans ces entailles des câbles très-gros et très-peu tordus, afin de ne point endommager la pierre dans laquelle ils se trouvaient encastrés. Lorsque la pierre était posée sur un lit et à sa place, ajustée même contre la pierre voisine, on laissait échapper un bout du câble, on le retirait de la rainure, sans choc, par un frottement doux, sans dommage. On verra aussi quels procédés on a dû employer à Égine, à l'ancien Parthénon, ainsi que l'indiquent les refouillements qui existent sur les lits supérieurs des chapiteaux ou sur les entablements. On n'a pu s'y servir que de la *louve*, c'est-à-dire d'un

[1] Page 534. — [2] *XIXe Question de Mécanique.* — [3] Commandino, édition de Bologne, 1660, à la fin du livre VIII. — [4] Page 546.

instrument en métal composé de deux ou trois pièces qui entrent séparément et s'ajustent dans un trou creusé dans la pierre : les parties saillantes au-dessus du lit de la pierre sont munies d'anneaux auxquels on attache le câble soit directement, soit par l'intermédiaire d'un crochet.

La charpente des temples embarrasserait les modernes encore plus qu'elle ne les embarrasse, si l'on ne voyait les entailles qui recevaient les combles sur le temple de la Concorde à Agrigente et le grand temple de Pæstum, si surtout les plafonds des portiques du Parthénon, de Sunium, de Bassæ, de Rhamnonte, où le marbre remplace le bois, n'étaient une indication plus précise. Les pièces les plus fortes étaient placées dans le sens de la moindre longueur : sur celles-ci posaient transversalement d'autres pièces plus faibles, qui portaient les remplissages ou fonds de caissons. Dans la cella, on est réduit aux hypothèses; Hittorf en abuse même, lorsqu'il donne aux poutres du temple R, à Sélinonte, 12 mètres de portée. L'exemple de la cathédrale de Messine, les grandes pièces de bois qu'on tire des forêts de l'Europe, expliquent la facilité de construction, mais ne répondent pas à une objection capitale : c'est le peu de résistance que les murs des temples antiques, qui n'ont qu'une pierre d'épaisseur, devaient offrir à la poussée des combles. Évidemment les avantages de l'architecture à plates-bandes étaient rachetés par la modicité des portées, et il fallait toute la science exquise des artistes grecs pour réunir les conditions d'équilibre, de solidité, d'élégance et de durée. Du reste, l'assemblage des tuiles exigeait une exécution précise et remarquable des charpentes; il fallait que leur distance d'axe en axe coïncidât exactement avec la largeur des tuiles, qui équivalait à un, deux ou trois intervalles de chevrons. Dans les plafonds et les couvertures apparentes, la perfection du travail était plus nécessaire encore, puisque les bois, les caissons et les tuiles étaient décorés d'ornements peints qui auraient fait ressortir grossièrement les moindres négligences.

Il entre dans une couverture antique trois espèces de tuiles : les tuiles faîtières, les tuiles de recouvrements, les tuiles plates. Ces dernières s'ajoutent l'une sur l'autre, parfois leurs deux côtés sont munis de rebords, dans le sens de la pente du comble. Les joints qui séparent deux tuiles juxtaposées sont protégés par les tuiles de recouvrements, qui sont concaves à l'intérieur, convexes à l'extérieur, et chevauchent elles-mêmes comme les tuiles plates. Enfin, au sommet du toit, les faîtières recouvrent les tuiles de chaque moitié du comble.

Quand la toiture est plus riche, le dernier rang de tuiles plates est

bordé par un chéneau, tuile de largeur double, qui se termine, sur sa face extérieure, par une cymaise plus ou moins haute, décorée de peintures ou de sculptures, avec une ouverture pour laisser couler l'eau : cette ouverture est, soit marquée par une tête de lion, soit prolongée par un simple tuyau saillant[1]. L'exécution des chéneaux en terre cuite exigeait une habileté prodigieuse chez les potiers grecs; on conçoit que les architectes aient préféré le marbre : la taille du marbre était plus exacte que la cuisson de l'argile, et la cherté de la matière était rachetée par la sûreté du travail. On connaît l'invention de Byzès de Naxos[2]; il suffit également de rappeler les tuiles en marbre du Parthénon, des propylées d'Athènes, des propylées d'Éleusis, des temples de Diane et de Cérès dans la même ville et de celui de Némésis à Rhamnonte. Hittorf en donne les dimensions[3] :

Parthénon	0,63 × 0,91
Diane	0,49 × 0,60
Cérès	0,62 × 0,82
Propylées d'Éleusis	0,93 × 0,86
Rhamnonte	0,47 × 0,68

Parmi les éléments de construction des temples, il faut compter les métaux, non pas ceux qui, à l'époque archaïque, servaient de revêtement, le bronze battu au marteau par exemple, et ajusté sous forme de plaques, mais ceux qui étaient essentiels à la solidité même de l'appareil.

Nous avons déjà parlé des crampons qui retenaient les assises horizontales, et des goujons verticaux qui les rendaient solidaires des assises supérieures et inférieures. Ces admirables précautions auraient assuré l'immortalité des édifices ainsi construits, si l'incendie, la rage des hommes, l'explosion des magasins à poudre ménagés au milieu des temples par les Turcs n'avaient eu plus de force destructive que les tremblements de terre eux-mêmes.

Les goujons sont en fer, cylindriques ou carrés; ils varient entre 2 et 3 centimètres de grosseur, entre 10 et 14 centimètres de longueur. Les crampons en fer également ont la forme tantôt du double T comme au Parthénon, tantôt de N comme à Sélinonte[4], tantôt de queue d'aronde comme au temple de Diane Laphria[5]. Crampons et goujons étaient en

[1] Temples R et S. — [2] Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* · la longueur de ces crampons paraît d'environ 20 centimètres; la largeur aux extrémités, de 10 centimètres — [3] Hittorf, *Architecture polychrome*, pl. XII, fig. 16. — [4] Pausanias, V, x. — [5] Page 561.

fer, scellés avec du plomb et entièrement recouverts de plomb, pour empêcher le fer de s'oxyder au contact de l'air et de se dilater. Dans le premier cas, le marbre aurait été souillé de taches de rouille et de suintements; dans le second, il aurait pu éclater : c'est l'effet qu'ont produit les tenons mal placés de la Vénus de Milo; au contraire, les crampons du Parthénon sont restés inoffensifs et inaltérables sous leur lit de plomb.

L'idée de faire supporter par des linteaux en métal la charge des architraves sur le temple des Géants, à Agrigente, me paraît une idée toute moderne, inspirée par les habitudes de nos architectes. Les entailles retrouvées dans les pierres par Hittorf peuvent s'expliquer de diverses manières et ne sont point une preuve suffisante.

Au contraire, il est constant qu'on incrustait dans le sol des quarts de cercle en métal sur lesquels roulaient les lourds vantaux des portes. Je ne parle ni des serrures, ni des gonds, ni des grilles en bronze qui fermaient les sanctuaires; les traces en ont été constatées par maint voyageur.

Au calcaire, au marbre, à la terre cuite, aux métaux, il convient d'ajouter les stucs qui servaient de revêtement aux temples dont les matériaux offraient un grain inégal. Ces matériaux n'étaient ni taillés ni assemblés avec moins de perfection; mais leur surface poreuse était corrigée par un enduit. Il est juste d'ajouter que parfois, pour mieux faire adhérer cet enduit, on creusait au bas des pierres du socle, par exemple, des espèces de feuillures qu'on remplissait d'un stuc plus gros qui servait de lit à un stuc plus fin : on prévenait ainsi l'infiltration des eaux entre les joints. Les profils de la pierre étaient aussi quelquefois plus simples que ceux du stuc qui les complétait. La base des colonnes du tombeau de Théron en est un exemple remarquable[1]; au temple d'Esculape, à Agrigente, Hittorf a retrouvé une moulure en stuc qui formait le chambranle de la porte. Le sol de certains temples était aussi recouvert en stuc : c'est ce que M. Garnier a constaté au temple d'Égine.

La question du stuc amène naturellement la question de la coloration. La surface des temples était-elle blanche ou revêtue de couleurs? Longtemps on a cru que les édifices grecs étaient blancs ou gris comme les édifices modernes; les traces de couleur que l'on constatait, on les attribuait à la barbarie des temps postérieurs. Hittorf, en 1824, après son exploration de la Sicile, rapporta la conviction que la peinture avait contribué, aussi bien que la sculpture, à décorer les temples

[1] Hittorf, pl. LXXXIX, fig. 15 et 16.

grecs; de sorte que les trois branches de l'art avaient uni leurs procédés et leur science pour concourir au même but et produire un effet plus magnifique. En revenant par Rome, Hittorf exposa ses dessins; il éveilla l'attention des artistes et surtout des architectes; il vit les statues des frontons d'Égine, qu'on avait confiées à Thorwaldsen pour les restaurer; les couleurs dont ces statues portaient encore de notables restes lui prêtaient une autorité nouvelle. Il continua ses recherches à Paris, et ce ne fut qu'en 1830 qu'il lut à l'Académie des beaux-arts un mémoire, qu'il développa plus tard dans l'ouvrage intitulé : *Restitution du temple d'Empédocle*[1]. Alors s'élevèrent des discussions passionnées; tous les textes furent retournés et commentés; les monuments furent examinés de nouveau, pierre par pierre, et les architectes de l'école de Rome allèrent chercher sur les monuments d'Athènes et de la Grèce propre des traces de couleur

Aujourd'hui le système qui nie toute coloration est abandonné devant l'évidence des faits, car l'on constate l'existence de la coloration à Pæstum comme en Sicile, à Métaponte comme en Grèce, sur les grands comme sur les petits édifices, sur les tombeaux aussi bien que sur les temples.

Deux systèmes restent donc en présence : la polychromie *absolue* et la polychromie *mixte*. Les modernes, accoutumés à la nudité de leur architecture, n'ont pu se faire à l'idée de voir cacher sous un enduit les admirables marbres du Pentélique, par exemple. Ils se sont demandé si tout était peint, ou seulement les ornements, les moulures, les parties hautes de l'édifice. Le choix qui a présidé à la construction des colonnes du Parthénon et qui a fait rejeter tant de tambours énormes que nous retrouvons à l'écart, parce qu'une tache verdâtre en altérait l'éclat, n'annonce-t-il pas que les colonnes restaient blanches.

Hittorf, dans son ouvrage posthume, ne discute plus ces objections ; il suppose le problème victorieusement résolu, et il se contente de rappeler, temple par temple, quelles sont les parties colorées, et, s'il y a doute, quels sont les témoignages sur lesquels il s'appuie. Il redit ses propres observations sur les monuments de la Sicile qu'il a vus, celles du duc de Luynes sur Métaponte, de M. Mauch sur Pæstum[2], de M. Garnier sur le temple d'Égine, de M. Paccard sur le Parthénon, de Tétaz sur l'Érechthéion, de MM. Donaldson et Semper sur le

[1] Voici le titre complet : *Restitution du temple d'Empédocle à Sélinonte, ou l'Architecture polychrome chez les Grecs.* — [2] J'ai publié moi-même, sur la coloration des chapiteaux de Pæstum, des observations plus étendues et plus concluantes (*L'architecture au siècle de Pisistrate*, p. 130).

Théséion, de Gell et Dodwell sur le temple de Bassæ, de Ross, Schaubert et Hansen sur la Victoire Aptère, de sir Charles Fellows sur les monuments de la Lycie.

Je suis d'accord avec l'auteur sur tous ces points. Je ne fais de réserve que sur la théorie, dans ce qu'elle a d'absolu et surtout d'invariable à travers la succession des temps. Pendant sept et huit siècles, depuis la construction du vieux temple de Corinthe jusqu'au règne des Antonins ou jusqu'à la chute de Rome, l'art ne s'est-il donc pas modifié? Le goût général, le système de décoration, tout est-il resté constant? La vraie théorie en matière d'art, c'est la théorie des époques, parce que c'est celle qui suit le génie d'un peuple dans ses lentes transformations. Comment les différentes époques ont-elles entendu la polychromie? On trouve de la couleur dans tous les temps; mais en trouve-t-on partout et sur des monuments semblables? N'a-t-on pu commencer par peindre entièrement les monuments? Puis ne les a-t-on pas peints avec discrétion, à Athènes surtout? N'a-t-on pas fini par ne plus les peindre du tout et par substituer la sculpture à la peinture, par exemple dans les édifices de la Rome impériale? Je pose ces questions sans les trancher; mais les architectes et les archéologues devront les résoudre un jour. Il est évident que la passion de la couleur, si vive chez les Orientaux, s'est modifiée chez ceux-là mêmes qui ont été les plus habiles décorateurs. Les Romains ont substitué les marbres de couleur aux stucs de la Grèce; les Byzantins ont substitué la mosaïque aux placages et revêtements des marbres de couleur. On ne trouve aucune trace de couleur sur les temples bâtis au siècle d'Auguste, et nous voyons les Turcs et les Arabes eux-mêmes badigeonner de blanc l'extérieur de leurs édifices et souvent l'intérieur de leurs mosquées.

C'est donc pour tenir compte de cette mobilité du goût, qu'il faut classer les monuments par époques. Je puis dire avec la plus entière certitude que les temples antérieurs à Mnésiclès et à Ictinus étaient peints du haut en bas : je défie aucun architecte de parler avec la même assurance des temples élevés pendant l'administration de Périclès et de Phidias : leurs parties saillantes, leurs moulures, leurs sculptures, étaient rehaussées de couleur, mais il n'est point prouvé qu'il y avait de la couleur partout, sur les murs et sur les colonnes, c'est-à-dire sur les parties lisses. Enfin une nouvelle atténuation ne s'est-elle pas produite sous les successeurs d'Alexandre, et les temples ne se sont-ils pas de plus en plus approchés de la sobriété qu'on remarque sur les temples d'Auguste? Voilà comment la question aurait dû être posée et résolue par Hittorf : voilà ce qu'il n'a point fait. Un autre artiste le fera plus tard, je

l'espère, et rendra tout à fait exact un système qui pèche par l'excès d'unité et par la confusion de toutes les époques.

Cette réserve faite, nous renverrons à l'ouvrage d'Hittorf pour les observations techniques. Les Grecs employaient, pour fixer les couleurs, des gommes odoriférantes et de la cire. Les cires colorées et fondues par la chaleur servaient à la peinture des vaisseaux. Il est difficile de chauffer successivement, pour y faire pénétrer la cire, toutes les surfaces d'un temple en marbre, et les obstacles deviennent insurmontables quand il s'agit des oves, des rais de cœur, des moulures à bec de corbin. Savait-on, comme l'ont fait les modernes, dissoudre la cire au moyen d'essences et la mêler aux résines transparentes qui servaient à faire adhérer les couleurs? Comment se préparaient les couches de stuc? Les textes de Pline et de Vitruve sont-ils conformes à ce que nous révèlent les stucs de Pompéi étudiés avec soin? Je citerai, à ce sujet, une page d'Hittorf[1] :

« Le fond se prépare en posant successivement sur le mur de deux à « quatre couches de mortier composé de chaux et de sable, puis de deux « ou trois couches de stuc, formé de chaux et de spath calcaire ou de « marbre.

« Le rapport de la chaux avec le sable ou avec le marbre dépend ab- « solument de la qualité de la chaux et se détermine par l'expérience. « En étendant ces différentes couches, il faut avoir soin que celles qui « sont déjà en place conservent encore assez d'humidité quand on ap- « plique les nouvelles, et il faut enlever, par le frottement d'une molette « mouillée, les pellicules de chaux cristallisée qui se forment à la surface « et peuvent empêcher la liaison des couches entre elles. Ces couches « augmentent de plus en plus de finesse, et, lorsque la dernière est en « place, on procède au poli à l'aide d'une pierre ou d'un tampon de « bois que l'on promène circulairement sur tout le mur en l'arrosant « continuellement d'eau. Si le fond doit être coloré, on met la couleur « avant que le poli soit entièrement terminé, et l'on continue le frotte- « ment, qui a pour objet d'augmenter la pénétration de la couleur dans « le stuc.

« Ce travail terminé, on passe à la peinture : les couleurs n'ont pas « besoin d'être mélangées de chaux tant que l'enduit est encore très-frais. « Lorsque la richesse de la décoration rend le travail un peu long, que « le stuc est trop vieux, ce qui arrive ordinairement après trois ou « quatre jours, on est obligé d'employer des couleurs mélangées le plus

[1] Page 629.

« possible de chaux ou d'appliquer au moins avec ce mélange la teinte « locale du fond sur la partie où se trouve le sujet que l'on doit peindre. « Les couleurs paraissent, au moment de leur emploi, plus foncées que « lorsqu'elles sont séchées, et il faut une grande habitude de cette mo- « dification. Par sa nature, ce genre demande une exécution hardie et « facile, un dessin pur, sans retouches timides et laborieuses; on doit « juxtaposer les tons et laisser à la distance le soin de les fondre. Bien « qu'on ait la ressource de faire le stuc par parties proportionnées à la « surface qu'un artiste peut exécuter en un temps donné, il arrive sou- « vent, comme le prouvent les peintures de Pompéi et d'Herculanum, « qu'après avoir fait les ornements et laissé parfaitement sécher le stuc, « on peint les tableaux avec figures à la colle ou à la cire. »

C'est, en effet, ce que l'on constate souvent dans les villes campaniennes : comme les figures ou sujets ont été exécutés d'une main rapide par les décorateurs, on remarque, à travers les parties moins épaisses de leur peinture, le fond général du panneau, bleu, noir ou rouge, couleur composée avec le stuc, ainsi que Hittorf l'a très-bien décrit.

Enfin, je dois ajouter que la peinture à fresque et même à la colle ne tient pas sur le marbre. Les Grecs n'ont donc pas décoré tous leurs temples à l'aide des procédés que Pompéi nous révèle. Les édifices en marbre ont exigé l'emploi de la cire, de résines transparentes, ou de toute autre matière plus fine, capable d'une plus forte adhérence, et qui demandait un travail plus soigné.

La couleur était appliquée avec plus de scrupule encore sur les sculptures en ronde bosse ou en bas-relief. Les vêtements recevaient une teinte plate, sur laquelle un semis d'ornements ou de broderies rappelait les étoffes réelles. La coloration des chairs était le point délicat : c'est pour cela que Praxitèle déclarait seules parfaites, parmi ses œuvres, celles que le peintre Nicias avait complétées. La chevelure recevait aussi un ton conventionnel et léger; les boucles saillantes ressortaient même quelquefois en or sur la masse des cheveux : cette tradition a été perpétuée jusqu'au XIIIe et au XIVe siècle. J'ai déjà dit que les têtes et les bras des femmes avaient été rapportés en marbre sur les métopes en pierre de Sélinonte. Pourquoi? Pour obtenir un coloris plus doux et plus uni que le coloris des figures d'hommes.

Certains accessoires exécutés en bronze doré ajoutaient encore, dans les frises et les frontons, à la variété des couleurs. Ajoutez les statues des dieux, en or et en ivoire, en métaux savamment alliés, en marbre, en pierre, en bois; plus la matière était simple, plus la peinture était

appelée à la rehausser. Ajoutez les offrandes, les ex-voto, les trophées, les boucliers, les armes fixées aux parois des temples, les vases et objets précieux dont les catalogues du Parthénon nous ont révélé le dépôt dans les sanctuaires. Cet ensemble donnait aux temples grecs une richesse et une variété d'aspect que Hittorf s'est efforcé de rendre par ses dessins : mais il n'a pas réussi (et cela était, pour ainsi dire, impossible) à reproduire le style, la sobriété, l'harmonie exquise, dont la race grecque avait le secret.

L'amour de l'auteur pour son sujet se manifeste jusque dans l'appendice[1] : il a voulu, après avoir passé en revue toutes les questions que soulèvent les temples grecs, se rendre un compte approximatif de ce qu'ils devaient coûter, et il a fait ce calcul pour le grand temple de Sélinonte. Il a supposé d'abord que la construction avait lieu à Paris et il a compté, comme à Paris, article par article, détail par détail. Il a trouvé, pour la construction et la décoration, 5,876,803 fr. 97 cent.; pour les travaux de sculpture et de peinture, 694,816 francs. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce travail n'est qu'un jeu d'esprit et une sorte de récréation à la fin d'un ouvrage long et sérieux. Il est évident que toutes les comparaisons sont illusoires, pour la main-d'œuvre comme pour le prix des matériaux, et qu'assimiler la pierre de Sélinonte, afin de déterminer son prix, à la pierre du banc royal de Merry, est une liberté aussi grande que d'assimiler les tuiles de la toiture aux plaques de faïence émaillée dont on se sert aujourd'hui pour garnir les cheminées. Que dire de l'exécution de la statue de Jupiter, en or et en ivoire, estimée 2,233,064 fr. 62 cent.? Les centimes surtout ne font-ils pas un effet plaisant?

Après avoir réglé le total à 9,470,000 francs, Hittorf réduit les évaluations, d'après le tarif des journées dans l'antiquité. Il applique même à la Sicile les tarifs d'Athènes, qui sont plus que contestables. Je ne puis suivre l'auteur dans ces fantaisies innocentes, qui ont cependant l'inconvénient de déparer la fin d'un livre considérable et de lui ôter la gravité et l'élévation qui l'auraient si dignement couronné. Le fils d'Hittorf a publié, par un pieux scrupule, des notes que certainement Hittorf n'avait écrites que pour lui, pour se délasser l'esprit ou pour faire pénétrer son imagination plus avant dans ce monde antique qu'il adorait.

BEULÉ.

[1] Page 655.

LES FRAGMENTS DES OUVRAGES PERDUS D'ARISTOTE.

Valentini Rose *Aristoteles pseudepigraphus*. Lipsiæ, 1863, in-8°, in ædibus Teubneri. — Emil Heitz, *Die verlorenen Schriften des Aristoteles*. Leipzig, 1865, même librairie. — *Fragmenta Aristotelis collegit, disposuit, illustravit* Æmilius Heitz, Parisiis, 1869, gr. in-8°. (2e partie du tome IV de l'Aristote, dans la *Scriptorum græcorum Bibliotheca* de Firmin Didot.)

Bien peu d'auteurs classiques de l'antiquité nous sont connus par la totalité de leurs œuvres; quelques-uns, et des plus illustres, comme Parménide, Empédocle, Épicharme et Ménandre, ne le sont que par des fragments de leurs écrits. Aussi, dès la renaissance des lettres, a-t-on songé à recueillir ces fragments, qui forment encore aujourd'hui une partie bien précieuse de l'héritage littéraire de la Grèce et de Rome. Notre grand Henri Estienne en donna un des premiers l'exemple par ses *Reliquiæ poesis philosophicæ*, publiées en 1573. Deux ans auparavant, à Venise, Fr. Patrizzi réunissait pour la première fois les fragments, au nombre d'une soixantaine seulement, des écrits perdus d'Aristote : c'était, chose singulière, un des plus ardents ennemis de la philosophie aristotélique, et ses *Discussiones peripateticæ*, dont ce recueil fait partie, sont un des livres qui ouvrent la grande lutte contre l'autorité du péripatétisme, si longtemps vénérée dans l'École. Casaubon, qui dédaignait fort le travail de Patrizzi, et qui avait promis de le refaire, s'est borné à le reproduire dans son édition d'Aristote, en 1590; c'est cette médiocre et imparfaite collection qu'on a réimprimée jusqu'en 1654. Le discrédit où tombait de plus en plus Aristote, surtout depuis la réforme de Descartes, et qui dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, devait détourner les éditeurs de reprendre une telle œuvre. Mais l'Académie de Berlin, qui publiait, en 1831 et années suivantes, une nouvelle édition d'Aristote, par les soins du célèbre Imm. Bekker, désira naturellement y joindre un recueil des fragments qui fût digne de l'état actuel de la science. Elle jugea bon pour cela d'ouvrir un concours spécial, où le prix fut remporté par M. Val. Rose, auteur déjà connu d'un livre *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate*[1], livre qui, d'avance,

[1] Berlin, 1854, in-8°. M. Rose a aussi publié, à Berlin, un recueil précieux

résumait comme la préparation du travail demandé par l'Académie de Berlin. Ce travail même n'a pas tardé à paraître sous le titre un peu étrange de *Aristoteles pseudepigraphus*[1]. Deux ans après, un jeune helléniste, professeur au Gymnase protestant de Strasbourg, M. Émile Heitz, qui avait pris part au concours ouvert en 1861, et s'y était fait distinguer, publiait en un volume les résultats de ses études critiques sur les fragments d'Aristote[2]. C'est à lui que M. A. Firmin Didot en a demandé une édition pour compléter l'édition générale des œuvres du Stagirite qui fait partie de sa Bibliothèque grecque-latine. C'est à lui encore qu'il a confié le soin de rédiger un index complet de la grécité aristotélique, œuvre d'un grand labeur, seulement ébauchée jadis par Sylburg et qui n'avait été que partiellement reprise depuis ce temps par les auteurs d'éditions spéciales de quelques traités[3]. M. Didot ne pouvait choisir un plus habile collaborateur.

A vrai dire, les travaux de M. Rose et de M. Heitz, qui ont porté à plus de 600 le nombre des fragments d'Aristote, n'ont pas pris la science au point où l'avaient laissée Patrizzi et Casaubon. Plusieurs philologues avaient publié des recherches partielles qui facilitaient leur tâche : G. Buhle, dès 1786, dans les mémoires de l'Académie de Göttingue; Brandis, en 1823; Neumann, en 1829, etc. En 1848, M. C. Müller avait réuni tous les fragments historiques dans le tome II des *Fragmenta Historicorum Græcorum*, qui font partie de la Bibliothèque Firmin Didot et dont nous avons rendu compte dans le *Journal des Savants* de 1862 et 1863. Mais il restait beaucoup à faire après ces collections partielles, soit pour réunir et classer les débris de tant d'ouvrages perdus, soit pour en déterminer l'authenticité.

Quant à l'authenticité, on était depuis longtemps d'accord sur une foule d'opuscules apocryphes conservés, soit en latin, soit en arabe, qui ont eu cours au moyen âge sous le nom d'Aristote et que les premiers éditeurs modernes avaient admis à peu près sans contrôle. Mais voici que les doutes, aujourd'hui, s'étendent à bien d'autres ouvrages. On sait jusqu'où la critique se laissait entraîner, au sujet de Platon, dans les premières années de ce siècle: elle avait réduit à huit ou dix le nombre des Dialogues authentiques[4]. Elle commence à revenir sur ses

d'*Anecdota græca et græco-latina*, 2 vol. in-8°, 1864-1870. — [1] 1863, in-8° de 728 pages. — [2] *Die verlorenen Schriften des Aristoteles*. Leipzig, 1865, 312 pages, in-8°. — [3] Les petits index joints à chacune des éditions qu'on a tirées à part de l'*Aristote* in-4° d'Imm. Bekker les recommandent singulièrement aux philologues. — [4] On trouve un bien commode résumé des travaux dont Platon a été le sujet dans l'ouvrage récent de M. Chaignet : *La vie et les écrits de Platon*. Paris,

pas dans la voie où elle s'était engagée avec une sorte de passion de scepticisme subtil; mais, après Platon, c'est aujourd'hui le tour d'Aristote. Le titre seul du recueil de M. Rose n'est que trop expressif à cet égard : il reproduit la doctrine exposée dans le précédent mémoire de l'auteur, à savoir que tous les écrits perdus qui portent le nom d'Aristote étaient des écrits supposés. Ainsi, comme le remarque spirituellement M. Heitz, M. Rose nous retire d'une main ce qu'il nous donne de l'autre; il nous séduit par l'apparente richesse d'un recueil qui décuple celui de Patrizzi; mais, du même coup, il nous décourage en déclarant de mauvais aloi tous ces restes, si laborieusement rassemblés, d'une érudition prétendue aristotélique. Des conclusions si radicales étonneront ceux mêmes qui sauraient ne pas s'en affliger, si elles s'appuyaient sur des preuves péremptoires; et nous avons lieu de craindre qu'elles ne soient repoussées par bien des lecteurs sans avoir été soumises à un examen scrupuleux. Le style et la méthode de M. Rose rendent un tel examen très-pénible. Rien n'est plus laborieux à lire que ses deux ouvrages sur Aristote : une rédaction presque toujours continue et qui manque des divisions nécessaires pour reposer l'esprit, un latin souvent obscur, une foule de renvois et de citations entre parenthèses dans le cours du texte; tout contribue à rendre fatigante la lecture de ces longues pages.

« L'Allemand, disait naguère M. de Sybel, considère avant tout la « substance d'un livre, et, si le fond en est substantiel, il y supporte « aisément une forme imparfaite, le défaut de clarté dans l'exposition, « la maladresse du style. Le Français, lui aussi, préfère un ouvrage « solide à un méchant ouvrage, mais il laisse bien vite de côté même « le meilleur livre, si la forme ne répond pas aux exigences établies[1]. » Ces exigences, en vérité, sont assez légitimes, et l'on ne voit pas pourquoi les savants n'ajouteraient pas à leurs devoirs envers le public l'obligation de lui parler en un langage correct et clair; ce serait tout profit pour la science. Je crains bien que M. Rose ne trouve, à cet égard, plus d'un *Français* parmi les *Allemands* qui jugeront son livre.

La méthode de ce livre compense-t-elle au moins par sa rigueur ce qui lui manque de clarté? Je ne le crois pas. D'abord, elle accorde

1871, in-12, librairie académique de Didier. — [1] Conférence faite à Bonn, le 19 février 1872, reproduite en français dans les *Débats* du 8 mars. Au risque de paraître condescendre aux exigences françaises, j'ai fait à la traduction publiée dans les *Débats* quelques changements, qui, je l'espère, n'altèrent en rien la pensée de l'éminent historien. — On pourra comparer ici avec intérêt une page fort piquante de Mme de Staël, *De l'Allemagne*, partie I, c. x.

vraiment trop peu de confiance à la tradition; je ne dis pas à cette tradition orale et vague qu'on invoque souvent à l'appui des plus futiles légendes, je dis à la tradition des éditeurs et des critiques anciens. Cette dernière même, on doit l'avouer, n'est ni toujours claire, ni toujours unanime, en ce qui concerne les écrits d'Aristote. Plusieurs raisons en diminuent pour nous l'autorité : 1° l'héritage littéraire de ce philosophe ne fut pas régulièrement transmis à ses successeurs; on connaît, sur ce point, le célèbre récit de Strabon et de Plutarque sur Nélée[1]; 2° la réputation même de ce grand philosophe induisit de bonne heure les faussaires à publier sous son nom des écrits supposés. D'ailleurs, ce qui n'est peut être pas une moindre cause d'incertitude, maint disciple d'Aristote, Théophraste au premier rang, se fit un devoir et un honneur de reprendre, sous les mêmes titres, les sujets déjà traités par le maître; analogues pour la doctrine et quelquefois pour le style, l'œuvre du maître et celle du disciple pouvaient, un jour ou l'autre, être confondues par des copistes ou des bibliographes inattentifs. Certains recueils d'érudition, tels que les *Problèmes*, offraient comme un cadre élastique et toujours ouvert aux additions qu'y pouvaient successivement apporter les successeurs d'Aristote[2]. Enfin le mot d'*authenticité*, en ces matières comme en bien d'autres, n'a pas une valeur absolue. Aristote a beaucoup écrit, beaucoup compilé de sa propre main. Mais, par son enseignement oral, il a répandu aussi beaucoup d'idées que ses disciples rédigèrent, de son vivant ou après sa mort, et qu'ils ne durent pas se faire scrupule de publier sous son nom, car le principal mérite lui en appartenait. Il en est de même de certaines compilations historiques dont la première pensée venait de lui, mais dont l'exécution pouvait être d'une autre main. A des degrés divers tous ces ouvrages sont authentiques, ils forment une partie légitime de son héritage. Seulement, entre une classe et l'autre, il est, surtout aujourd'hui, presque impossible de marquer les limites.

Voilà bien des considérations dont la critique doit tenir compte. Par malheur, la critique, surtout en Allemagne, aime les solutions simples, décisives, absolues. Elle aime à se faire de tout grand auteur

[1] Le dernier mémoire publié sur ce sujet est celui d'E. Essen, *Der Keller zu Skepsis. Versuch über das Schicksal der Aristotelischen Schriften*, Stargard, 1866, in-4°. — [2] Voir la première partie du t. IV des œuvres d'Aristote dans la Bibliothèque Firmin Didot, on y trouve, entre autres ouvrages, le Recueil des *Problèmes*, publié avec d'importantes additions et corrections, par feu Bussemaker; et l'article critique de M. Daremberg sur cette édition dans le *Journal des Débats* du 25 septembre [illegible].

une image idéale, à y rapporter les ouvrages qui nous sont transmis sous son nom, et elle n'hésite pas à écarter comme apocryphes ceux qui ne répondent pas à cet idéal. Rien n'est plus dangereux qu'une telle préoccupation, ni plus arbitraire que les conclusions où elle peut nous conduire. Pourquoi décider qu'Aristote, l'Aristote réel, celui de l'histoire, aura toujours dans ses écrits l'unité d'un personnage dramatique,

Servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet?

qu'il ne se sera jamais contredit ou corrigé lui-même? qu'il n'aura pas eu, comme écrivain, deux « manières[1], » ainsi que cela se voit chez tant de grands artistes, et cela sans effort, sans réflexion savante sur l'art d'écrire, mais par un progès naturel de la pensée, auquel le style se conforme de lui-même? Assurément j'ai peu de goût à maintenir sous le nom d'Aristote les médiocres distiques du *Peplos*, ou même l'*Hymne à la Vertu*, que nos critiques français ont beaucoup admiré, et dont je donnais jadis une traduction nouvelle. L'auteur de la *Poétique* ne gagne rien à être aussi l'auteur de quelques vers tels qu'en pouvait écrire, de son temps, tout Athénien lettré de quelque esprit. S'il les a composés, il compromettait plus qu'il n'augmentait sa réputation à vouloir joindre ainsi l'exemple aux préceptes. Mais c'est là un caprice qu'il a pu se permettre, et qu'il faut lui pardonner, si l'histoire littéraire nous en fournit la juste preuve.

De même, et à plus forte raison, il a pu écrire quelques discours et des lettres; quel Athénien n'en avait pas occasion? des dialogues philosophiques; quel disciple, direct ou indirect, de Socrate n'en devait pas être tenté après Xénophon et Platon? Cela ne prouve nullement que les discours et les lettres attribués par les anciens à Aristote fussent tous authentiques. On doute avec raison qu'il ait jamais écrit un Éloge de Platon et un Éloge d'Alexandre. De même, je récuse volontiers la lettre où le prétendu Aristote se justifie auprès d'Alexandre d'avoir publié ses livres dits *acroamatiques*[2]. La légende s'est, de bonne heure, emparée de la personne du Stagirite; elle lui a prêté mainte aventure,

[1] Voir, sur ces deux périodes de sa vie littéraire, mon *Essai sur l'Histoire de la Critique chez les Grecs* (p. 119 et suiv.), ouvrage où, d'ailleurs, j'aurais à réformer aujourd'hui plus d'un jugement. — [2] Voir, sur ce sujet, les observations que nous avons publiées dans le *Journal des Savants* de février 1861, et le mémoire de M. Meunier intitulé : *Aristote a-t-il eu deux doctrines, l'une ostensible et l'autre secrète?* Paris, 1864, in-8°.

et à ces aventures les faussaires ont, sans scrupule, rattaché des écrits de leur façon. L'usage seul des petites compositions scolaires, lettres et harangues, sur des sujets historiques a dû produire et faire circuler des milliers de pages dont l'intention était fort innocente, mais qui ont peu à peu pris place dans les bibliothèques sous les noms qu'une simple fiction de rhéteur y avait attachés. Mais ce n'est pas là une raison pour condamner *a priori* tout fragment épistolaire ou oratoire transmis à nous comme provenant de la main d'Aristote; et, quant aux dialogues, il est, au contraire, bien naturel que sa pensée philosophique ait traversé d'abord cette forme moins rigoureuse avant de se fixer dans les traités où nous l'étudions aujourd'hui. Il n'est pas même surprenant qu'elle nous offre entre un dialogue, comme l'*Eudemus*, et un traité sur le même sujet, comme le livre *De l'Ame*, de très-réelles contradictions[1]. Un esprit de cette trempe est toujours en progrès, en mouvement du moins; et il serait étonnant qu'à vingt ans, à trente ans de distance (bien peu de dates hélas! sont fixées dans la biographie d'Aristote), ses opinions sur les plus graves problèmes n'eussent en rien changé.

En général, M. Rose a là-dessus de bien étranges idées, qu'il exprime avec une confiance plus étrange encore : « Les anciens, dit-il, n'écrivaient « pas avant que leur pensée ne fût bien arrêtée. Ils n'apprenaient pas, « comme cela se voit chez nous, en écrivant, et ne découvraient pas leur « pensée d'abord demi-obscure; ils l'écrivaient une fois bien formée et pour « n'y rien changer ensuite. » Où trouver, je le demande, une preuve, la moindre preuve de cette prétendue méthode? Mais poursuivons : « Ainsi, « dans les livres d'Aristote, on peut voir un progrès de composition et « d'art; en comparant les traités de physique et d'histoire naturelle avec « les livres qui ont précédé, on n'y voit nul progrès de doctrine et de « philosophie. Il paraît s'ensuivre qu'Aristote n'a jamais écrit de dialogues, « parce que nous voyons » [*intelligimus;* le mot est commode : si d'autres *voyaient* la chose autrement, qu'auriez-vous à leur dire?] « qu'au début de « ses études il s'occupa plutôt à des recherches de logique, à la fois plus « appropriées à son génie et plus neuves, qu'à la morale, — ce que Stahr « a dit sur la date de la *Rhétorique* est pure fiction[2], — et parce que ces

[1] Voir la belle dissertation de J. Bernays, *Die Dialoge der Aristoteles in ihrem Verhältniss zu seinen uebrigen Werken,* publiée à Berlin en 1863, c'est-à-dire l'année même où paraissait l'*Aristoteles pseudepigraphus* de M. Rose. — [2] Il s'agit de l'opinion de M. Stahr dans ses *Aristotelia* (Halle 1830-1832), ouvrage dont la première partie, contenant la vie d'Aristote, est traitée de « pure fable » par M. Rose (p. 117 de l'ouvrage que nous citons ici). Le scrupuleux travail de M. Stahr me semblait digne d'être jugé moins dédaigneusement.

« petits livres isolés, traitant tous de sujets sans rapport l'un avec l'autre, « sont justement suspects, quand nous avons affaire avec un auteur dont « toute la force de génie se montre à embrasser le cercle entier de la phi- « losophie, à rédiger, dans un ordre et sur un plan déterminés d'avance, « de grands ouvrages contenant chacun une doctrine avec ses justes dé- « veloppements; avec un écrivain dont tous les écrits que nous lisons se « tiennent étroitement par cette intime unité de vues, renvoient le lec- « teur de l'un à l'autre, et défendent eux-mêmes leur propre autorité par « le soin même qu'a eu Aristote d'exprimer la subordination de chaque « livre à la doctrine dont il est une partie[1]. »

Je n'aime pas à médire des ouvrages d'érudition, ouvrages peu attrayants d'ordinaire, et dont le public, par cela même, n'est que trop enclin à méconnaître le mérite. Je ne voudrais pas décourager les lecteurs français de chercher dans les deux volumes de M. Rose les faits et les textes nombreux qui en forment le fond, les rapprochements parfois ingénieux qu'y multiplie la sagacité de l'auteur. Mais ces mérites peuvent-ils faire absoudre les prétentions d'une critique si aventureuse? Sans doute l'Académie de Berlin, quand elle a couronné l'*Aristoteles pseudepigraphus*, n'a pas voulu consacrer par son suffrage tant d'assertions hasardées. En matière de critique, la légèreté ne change pas de nom parce qu'elle s'exprime en un langage lourd et souvent obscur, parce qu'elle s'entoure d'un grand appareil de textes et de citations. Voici vingt-cinq ou trente pages où M. Rose accumule les exemples d'ouvrages apocryphes qui circulaient dans l'antiquité sous les noms les plus illustres[2] : la curiosité un peu aveugle de certains lecteurs, la passion de quelques souverains bibliophiles, tels que furent les Ptolémées, encouragèrent beaucoup l'audace des faussaires. De là une présomption assez grave, mais purement générale, contre l'authenticité de certains écrits qui nous sont donnés pour aristotéliques. Encore faut-il ne les pas condamner tous et d'un seul coup, lorsque le texte ne nous en est connu que par des fragments[3] : ce serait condamner des accusés absents et que l'on n'a pu

[1] *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate*, p. 117 et 118. Cette demi-page est une des plus claires du livre, et pourtant, à la fin, je crois devoir en citer le texte même à l'appui de ma traduction; car M. Rose, à force de prolonger sa phrase, y oublie vraiment les règles de la syntaxe : « ...cujus omnia quæ legimus scripta intima « hac consilii necessitudine conjuncta, ut aliud ab alio respicitur singulique libelli « cujus partes sunt doctrinæ revera huic subjuncti fuisse ipsius Aristotelis verbis « indicantur, ita suam ipsa auctoritatem tuentur. » — [2] Ouvrage cité, p. 1-28. — [3] Ouvrage cité, p. 117 : « Quæ ad unum omnia spuria fuisse contendo opera Aris- « totelis deperdita. » (Cf. p. 231.)

entendre. Encore faut-il distinguer entre les témoignages des anciens sur tant d'écrits divers. Cicéron et Proclus, un scholiaste anonyme et Alexandre d'Aphrodisias, n'ont pas là-dessus la même autorité. Aristote lui-même veut être interrogé avec des scrupules particuliers dans les textes de ses ouvrages reconnus authentiques où il fait quelque allusion aux livres que suspecte aujourd'hui la critique [1]. A voir réunis les nombreux et divers témoignages relatifs aux *Dialogues* d'Aristote, on est vraiment confondu de la confiance qui les déclare tous apocryphes comme étrangers, *et propter formam et propter materiam*, à la manière du Stagirite. Le Recueil des *Constitutions*, ou Πολιτεῖαι, dont il existe tant de fragments, avait paru, jusqu'ici, l'appendice naturel du beau traité de *Politique;* il en offrait comme ce que nous appellerions aujourd'hui les *pièces justificatives.* M. Rose, pour les condamner, s'autorise de deux arguments principaux : 1° le silence d'Aristote sur cette compilation dans la *Politique;* 2° le texte suivant, qui se lit à la dernière page de la *Morale Nicomachéenne.*

« ... A ceux qui veulent entendre quelque chose en politique, l'expé« rience semble être nécessaire. Ceux des sophistes qui en font profes« sion paraissent loin de pouvoir l'enseigner, car ils n'en savent pas même « la nature ni l'objet: sans cela, ils ne la confondraient pas avec la rhé« torique ou pis encore, et ils n'auraient pas cru qu'il est facile de faire « des lois en rassemblant les lois les plus estimées, tandis qu'il faut encore « choisir les meilleures, et ils ne songent pas que le choix même suppose « un bon esprit, que le jugement y est chose capitale, comme dans les « beaux-arts... Les lois sont la science politique en action; comment donc « deviendrait-on ainsi capable d'en faire et de juger quelles seront les « meilleures? Apparemment, on ne devient pas bon médecin pour avoir « travaillé sur les livres... Tout cela est utile aux gens experts, mais inu« tile aux ignorants. Ainsi semble-t-il que les recueils de lois et de cons« titutions sont profitables pour ceux qui peuvent y voir et y juger ce « qui est bon et ce qui ne l'est pas, ce qui convient à tel ou tel peuple. « Mais ceux qui les lisent sans prédisposition à en profiter n'en porte« ront jamais un bon jugement, si ce n'est par hasard, et ils n'en devien« dront peut-être pas plus habiles pour la politique [2]. »

[1] M. Heitz, dans son ouvrage *sur les Écrits perdus d'Aristote*, p. 54-141, a réuni, comme en un tableau et sous une seule vue, toutes les citations et les allusions de ce genre que l'on rencontre dans les ouvrages incontestés du Stagirite. — [2] La fin de ce texte doit être citée : *τοῖς δ' ἄνευ ἕξεως τὰ τοιαῦτα διεξιοῦσι τὸ μὲν κρίνειν καλῶς οὐκ ἂν ὑπάρχοι, εἰ μὴ ἄρα αὐτόματον, εὐσυνετώτεροι δ'εἰς ταῦτα τάχ' ἂν γίγνοιντο.* Je traduis en lisant, à la dernière ligne, *οὐ συνετώτεροι*, changement au moins utile, sinon nécessaire, et que la paléographie peut facilement justifier.

Or que conclure de là, sinon qu'une compilation de textes n'est utile qu'aux gens capables d'en profiter? Les sophistes n'en étaient pas capables. Mais Aristote, je pense, avait et devait avoir de lui-même une meilleure opinion : l'érudition pour lui n'était pas un stérile amas de matériaux; on le voit, en ce qui concerne le gouvernement des États, par les nombreux appels qu'il fait à l'expérience en citant si souvent, dans sa *Politique*, l'exemple des États, soit grecs, soit barbares.

Un passage de la *Rhétorique*, auquel nous renvoie encore M. Rose, conduit aux mêmes conclusions : « Il est utile pour la législation, non-« seulement d'étudier le passé pour savoir quelle forme de gouvernement « convient le mieux, mais de savoir aussi, chez les étrangers, quel gou-« vernement convient à chaque État; d'où il suit que, pour un législateur, « les voyages sont utiles, car c'est là qu'on peut recueillir les lois des « peuples. Pour les discours délibératifs, il faut consulter les livres des « historiens, et tout cela est l'œuvre de la politique, non de la rhéto-« rique[1]. »

Des deux côtés, Aristote affirme une seule chose, l'utilité des recherches historiques pour l'homme d'État et pour l'orateur. Seulement, il demande, en outre, au premier l'intelligence et l'expérience, sans lesquelles cette *suffisance livresque*, comme l'appelle notre Montaigne, *βιβλιακὴ ἕξις*, comme l'appelait Polybe[2], ne fait que des sophistes et des pédants. Il faut, en vérité, beaucoup de prévention pour conclure de pareils témoignages qu'Aristote n'a pas pu ni dû écrire le Recueil de lois et de constitutions dont tant d'auteurs anciens lui font honneur.

M. Heitz est plus modeste et plus réservé. Venant après M. Rose, il a profité de ses travaux pour améliorer et compléter ceux qu'il avait entrepris sur le même sujet. Il ajoute au Recueil laborieusement formé par son prédécesseur un certain nombre de textes que ses propres recherches lui ont fait découvrir, quelques-uns que M. Rose n'a pu connaître, car ils sont fournis par des publications postérieures à l'*Aristoteles pseudepigraphus*, comme sont les *Mélanges de littérature grecque* de notre compatriote M. E. Miller, et les précieux extraits d'un catalogue de livres grecs publiés en 1866 par M. Zündel[3]. La distribution de son

[1] Cette dernière phrase est, je ne sais pourquoi, omise dans l'estimable traduction française de M. Bonafous; c'est aussi une erreur, chez ce savant, de traduire les mots *αἱ τῆς γῆς περίοδοι* par « il est utile de voyager. » Ces mots paraissent désigner plutôt les *livres de voyages*, comme plus bas *αἱ ἱστορίαι* désigne les *livres d'histoire*. — [2] *Histoires*, XII. — [3] *Ein griechischer Büchercatalog aus Ægypten*, dans le *Rheinisches Museum* de cette même année. M. Rose lui-même avait eu occasion de compléter, dans ses *Anecdota* (p. 61 et suiv.), les textes, d'ailleurs apocryphes, des *Physiognomonica* publiés dans l'*Aristoteles pseudepigraphus*, p. 676.

Recueil est simple et commode. Après les trois principaux catalogues qui nous sont parvenus des œuvres d'Aristote, on y trouve les fragments rangés sous douze chefs principaux : 1° Dialogues; 2° Opinions et doctrines des philosophes; 3° Logique; 4° Rhétorique et poétique; 5° Morale; 6° Physique; 7° Problèmes; 8° Écrits historiques; 9° Discours et lettres; 10° Vers; 11° Fragments dont la place est incertaine; 12° Fragments douteux. Ces textes *douteux*, il va sans dire que M. Heitz en reconnaît et en signale beaucoup, même dans les onze divisions qui précèdent ce dernier chapitre. S'il ne va pas avec M. Rose jusqu'aux extrémités du scepticisme en ces matières, il fait encore une large part aux fraudes et aux erreurs qui ont, dès l'antiquité, grossi la collection déjà si considérable, à l'origine, des écrits aristotéliques. Il y aura lieu pour nous de revenir un jour sur quelques-unes des délicates questions que les deux habiles philologues ont successivement traitées. L'Index de la grécité d'Aristote, qui doit être livré au public d'ici à quelques semaines, nous en fournira l'occasion naturelle, et nous ne manquerons pas de la saisir. Entre le véritable Aristote et les auteurs de livres comme la *Rhétorique à Alexandre* et le *Traité du monde*, les différences sont frappantes à la première lecture; elles le deviendront plus encore quand nous aurons un lexique complet de la langue d'Aristote. Or ces comparaisons, s'appuyant sur des textes d'une juste étendue, sont ce qui peut le mieux éclairer une critique impartiale dans des controverses où le paradoxe a tant de séduction pour les plus savants esprits.

E. EGGER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 29 février 1872, une séance publique pour la réception de M. Duvergier de Hauranne, élu en remplacement de M. le duc de Broglie. M. Cuvillier-Fleury a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Cochin, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Versailles, le 15 mars.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La philosophie de Malebranche, par Léon Ollé-Laprune, professeur de philosophie au lycée de Versailles. Saint-Cloud, imprimerie de veuve Belin; Paris, librairie de Ladrange, 1870, 2 vol. in-8° de XI-651 et 505 pages. — Le livre que M. Ollé-Laprune vient de consacrer à la philosophie de Malebranche est, pour le fond et pour la forme, un des plus remarquables qui aient été, depuis plusieurs années, consacrés, en France, à un sujet philosophique. L'Académie des sciences morales et politiques l'avait couronné dans sa séance publique du 16 janvier 1869, alors qu'il lui était présenté sous la forme d'un mémoire. Ce mémoire, modifié sur quelques points et surtout développé d'après les conseils exprimés dans le Rapport fait à l'Académie,

a formé les deux volumes que nous annonçons. Ils se divisent en trois parties. La première a pour objet la personne de Malebranche, son éducation, sa doctrine considérée en elle-même et comparée sans cesse avec celle de ses deux maîtres, saint Augustin et Descartes; la seconde partie passe en revue les adversaires et les disciples de Malebranche; la troisième est l'examen critique de sa philosophie. M. Ollé-Laprune s'est attaché à recueillir ce que la doctrine du maître renferme de vrai, à mettre à profit les idées qui en subsistent dans la métaphysique, dans la morale, dans la théodicée. Son admiration pour le grand philosophe n'enlève rien à la sévérité de ses jugements pour les parties défectueuses de son système. « Une pensée, « dit-il, domine le présent ouvrage. Oui, Dieu opère en tout être; mais Malebranche « oublie que les créatures ont néanmoins une opération propre; il oublie qu'elles ont « l'honneur d'être des causes, et il ne voit pas que leur activité, ou, pour parler son « langage, leur efficace, bien loin de diminuer la puissance divine, en est, au con- « traire, la preuve la plus manifeste, en même temps qu'elle témoigne avec éclat de « la bonté du Créateur (p. VII). » Parmi les additions dont s'est enrichi le mémoire primitif, nous signalerons le chapitre où l'auteur montre que Malebranche ne doit rien ni à Clauberg ni à Geulincx, ces deux cartésiens qui, avant lui, ont incliné vers l'idéalisme et le mysticisme; la comparaison entre la doctrine du célèbre oratorien et celle de saint Thomas d'Aquin; les chapitres où Malebranche est particulièrement considéré comme psychologue et moraliste, et enfin les articles relatifs à la *Critique de la théorie de la Providence* par Arnauld, aux *Appréciations* de Bayle, à Dortous de Mairan et au cardinal Gerdil.

W. Gœthe. Les œuvres expliquées par la vie, 1749-1795; par A. Mézières, professeur à la Faculté des lettres. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier et Cie, 1878, in-8° de XII-464 pages. — Gœthe nous a appris lui-même, dans *Poésie et Vérité*, que ses œuvres ne sont que « les fragments d'une grande confession. » Ces paroles ont servi de guide à M. Mézières dans l'importante étude qu'il a entreprise et dont il nous donne aujourd'hui la première partie. C'est dans la biographie du poëte et jusque dans les détails intimes de sa vie qu'il a cherché les éléments d'un commentaire approfondi des œuvres de Gœthe. Sa correspondance, les confidences qui lui échappent, les témoignages de ses contemporains et de ses amis, ont été habilement scrutés et mis en œuvre par l'auteur. Ce n'est pas, toutefois, une biographie minutieuse, rigoureusement enchaînée à l'ordre des dates, que l'on doit s'attendre à trouver ici: c'est surtout l'homme intérieur qui est étudié dans ce remarquable travail sur Gœthe. Qu'a-t-il mis de sa vie dans ses œuvres et qu'avons-nous de lui-même dans ce qu'il a écrit? Tel est l'attachant problème que M. Mézières s'est posé. Pour le résoudre, il nous fait d'abord connaître la première jeunesse du grand poëte et sa famille, les phases successives de son développement intellectuel à Leipzig, à Francfort, à Strasbourg. Son séjour à Wetzlar et *Werther* sont ensuite l'objet d'un intéressant chapitre; plus loin, l'auteur nous introduit auprès des amis de la jeunesse de Gœthe et nous conduit avec lui à Weimar, puis en Italie. Le volume se termine par un coup d'œil sur les travaux scientifiques de Gœthe et par un chapitre où est apprécié le jugement porté par le poëte allemand sur la révolution française.

Épilogue à l'Art chrétien, par A. F. Rio. Paris, imprimerie de Cusset, librairie de Hachette, 1871, 2 vol. in-8° de 400 et 476 pages. — Un double intérêt s'attache à ce livre. Il présente une autobiographie digne d'attention à bien des titres, renfermant de précieux documents pour l'histoire du mouvement des esprits dans le domaine de la religion, de la philosophie, de la politique et de l'art en Europe, pen-

dant la première moitié de ce siècle, et, en même temps, il met en pleine lumière une noble figure imparfaitement connue jusqu'ici, celle du comte de la Ferronnays. M. Rio fait l'histoire des impressions et des idées dont le développement, atteignant sa plus haute expression dans son livre de l'*Art chrétien*, a été la grande occupation de toute sa vie. Il retrace d'une manière saisissante le tableau que présentait la Bretagne au moment où son esprit recevait ses premières impressions, c'est-à-dire à l'époque de la restauration du culte. L'histoire de son enfance et de sa première jeunesse, les caractères originaux et diversement nuancés qu'il fait connaître offrent, indépendamment de leur mérite littéraire, un véritable intérêt psychologique.

Arrivé à Paris, M. Rio est mis en rapport avec la famille de la Ferronnays et surtout avec le comte, dont il devient le secrétaire et l'ami. Tous ceux qui ont lu le *Récit d'une sœur* ont appris à aimer cette famille si exceptionnellement privilégiée, mais ils n'ont fait qu'entrevoir son chef dans le beau livre de M[me] Craven, dont le titre indique l'objet spécial : ils apprendront à l'apprécier à sa juste valeur dans l'*Épilogue à l'Art chrétien*, où ils retrouveront aussi Albert, Alexandrine et Eugénie. Nous appelons l'attention sur plusieurs belles lettres inédites de M. de la Ferronnays et d'Albert. Le livre de M. Rio est le complément indispensable du *Récit d'une sœur*. Son auteur a été l'un des premiers en France à se mettre en communication avec le génie allemand; il donne des détails d'un grand intérêt sur son séjour dans le midi de l'Allemagne à la fin de la Restauration et au commencement du règne suivant, sur ses relations avec Schelling, Baader, Gœrres, etc.; plus loin, il nous introduit auprès des hommes les plus marquants de la société anglaise d'il y a une trentaine d'années dans le monde de la politique et des lettres. M. Rio a été lié avec Lamennais jusqu'à la rupture de ce dernier avec le catholicisme; il a été l'ami de M. de Montalembert depuis son adolescence jusqu'à sa mort, et son compagnon d'armes dans la défense de l'art chrétien : on trouvera dans l'*Épilogue* un grand nombre de lettres inédites de l'un et de l'autre. Nous ne devons pas négliger de mentionner aussi le compte rendu d'une sorte de tournoi philosophique où luttèrent ensemble, à Munich, Schelling et Lamennais. L'histoire de la naissance et du développement de la vocation esthétique de l'auteur, des études qui, continuées en Italie et en Allemagne, servirent à la féconder, se poursuit constamment dans tout l'ouvrage; malgré d'inévitables digressions, elle en fait l'unité et en justifie le titre. Signalons en terminant un chapitre épisodique inséré au commencement du premier volume et qui renferme une étude sur la touchante figure de Gaspara Stampa, une Vénitienne du XVI[e] siècle, douée d'un grand talent poétique.

Études d'archéologie celtique. Notes de voyages dans les pays celtiques et scandinaves, par Henri Martin, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, librairie de Didier, 1872, in-8° de IV-426 pages. — Sous ce titre modeste de *Notes de voyages dans les pays celtiques et scandinaves*, M. Henri Martin présente au public une suite d'études archéologiques et ethnographiques, non moins remarquables par la forme littéraire et par l'élévation de la pensée inspiratrice que par les recherches persévérantes et l'érudition. L'auteur, comme on le sait, poursuit depuis longtemps la recherche de tout ce qu'il est possible de retrouver du vieux monde des Celtes, où sont nos principales origines. Ce livre nous le montre interrogeant tour à tour, dans ce but, les hommes et les lieux, les monuments et les livres. On ne lira pas sans charme ni sans profit ces récits de studieux pèlerinages en Galles, en Irlande et dans les pays scandinaves; on y trouvera, à côté de la des-

cription des monuments et des musées, la physionomie morale des populations prise sur le vif et les divers aspects du paysage esquissés en traits larges et sûrs. Signalons encore dans ce volume un chapitre consacré à la numismatique gauloise : un travail sur la mythologie celtique; une étude sur les curieux documents laissés par les bardes gallois, de Sion Cent à Iolo Morganwg, prémices d'une publication plus étendue que M. Henri Martin projette de faire plus tard sur ce sujet, et enfin un important travail sur les monuments mégalithiques. Après avoir, dans ses *Notes de voyages*, décrit ceux qu'il a observés en Galles, en Irlande et dans notre Bretagne, il examine, dans un chapitre spécial, les problèmes historiques que soulèvent ces monuments et discute les hypothèses par lesquelles on a voulu les attribuer récemment soit à un peuple entièrement inconnu, soit à des populations antérieures aux Celtes, par exemple aux Ligures. Sans méconnaître que les monuments mégalithiques, qui se retrouvent en des contrées fort diverses, ne sauraient plus être considérés aujourd'hui comme l'œuvre exclusive de la race celtique, M. Henri Martin montre que, dans l'occident de l'Europe, les Celtes sont le seul peuple chez qui les conditions religieuses et sociales aient été telles, qu'on puisse lui attribuer sans trop d'invraisemblance les gigantesques ouvrages de pierres vierges de la Bretagne et de l'Irlande.

Inventaires et documents publiés par la direction générale des Archives nationales. Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales. Ire partie : *Régime antérieur à 1789.* Paris, Imprimerie nationale, 1871, gr. in-4° de VII–846 pages. — Les hommes d'étude désiraient depuis longtemps un guide pour s'orienter dans leurs recherches au milieu des richesses historiques rassemblées aux Archives nationales. Pour répondre à ce vœu, M. le marquis de Laborde fit commencer, en 1867, l'impression d'un inventaire général sommaire du grand dépôt dont la direction lui était confiée. Cet ouvrage donnait, suivant l'ordre des trente-neuf séries dont se composent les Archives, l'indication de chaque matière, en observant la succession des numéros et des cotes. Ainsi conçu, l'inventaire, reproduction fidèle de la classification actuellement existante, était d'une incontestable utilité pour les archivistes, mais il ne se prêtait pas suffisamment aux recherches du public et ne pouvait faciliter la réponse à une foule de questions dont on demande la solution aux documents que renferment les Archives. En effet, un relevé série par série, numéro par numéro, ne donne pas les moyens de retrouver aisément les pièces provenant d'un même fonds, de constater de quel fonds telle pièce d'une série déterminée a été tirée, puisque, dans la classification suivie aux Archives nationales, les pièces qui appartenaient originairement à un fonds commun ont été fréquemment réparties et comme éparpillées en des séries très-différentes. Ces considérations ont déterminé M. Alfred Maury, successeur de M. le marquis de Laborde, à rédiger sur un nouveau plan l'inventaire sommaire destiné à être mis dans les mains du public. Après avoir reçu l'approbation ministérielle, il a fait reprendre le travail, en 1869, en adoptant, non plus l'ordre des séries, mais celui des matières, classées, autant que possible, d'après les provenances. C'est la première et la plus importante partie de ce nouvel inventaire (régime antérieur à 1789) que M. Maury vient de faire paraître, remettant à une époque ultérieure l'impression de la partie moderne. Les érudits sauront gré au savant directeur général des Archives de l'initiative qu'il a prise pour leur offrir un aperçu exact des documents réunis à l'ancien hôtel Soubise, et apprécieront la supériorité du plan nouveau sur celui qui avait été précédemment adopté. On doit aussi des éloges à M. Boutaric, sous-chef de la section administrative, et à MM. Jules Tardif, Tuetey,

Saige, Longnon et H. Lot, archivistes, pour les soins qu'ils ont apportés, sous la direction de M. Maury, à l'exécution de ce grand et utile travail.

La Grande Armée de 1813, par M. Camille Rousset; Paris, imprimerie de Simon Raçon et Cie, librairie de Didier et Cie, 1871, in-12 de VII-386 pages. — On sait le légitime succès qu'a obtenu l'ouvrage où l'historien de Louvois réduisait à leur juste valeur les légendes presque universellement admises sur les volontaires de la première République, de 1791 à 1794. Le nouveau membre de l'Académie française vient de donner à cette étude une suite, ou plutôt un complément dans *La Grande Armée de 1813.* C'est une seconde enquête dont l'objet, la méthode et les résultats confirment, par analogie, les conclusions de la première. M. Camille Rousset n'a pas voulu faire une histoire de la campagne de 1813, mais montrer, par l'étude et le rapprochement de témoignages authentiques, ce que furent la formation, les aptitudes physiques et morales, les qualités et les défauts, l'action même et la ruine de l'armée d'adolescents improvisée après les désastres de 1812. On lira ce livre avec un poignant intérêt, et, il faut l'espérer, l'enseignement qui en ressort ne sera pas perdu. De la même expérience tentée récemment, dans des circonstances bien différentes, résulte, avec la dernière évidence, cette conclusion formulée par M. Rousset : « On n'improvise pas des soldats, on n'improvise pas des armées. »

La Commune et ses auxiliaires devant la justice, par M. Léonce Dupont; Paris, imprimerie de E. de Soye et fils, librairie de Didier, 1871, in-12 de XV-319 pages. — M. Léonce Dupont a réuni dans ce volume les lettres qu'il avait déjà fait paraître séparément sur la procédure suivie et les jugements prononcés par les conseils de guerre contre les chefs et les principaux complices de la dernière insurrection. Les membres de la Commune, les *pétroleuses,* Cavalier, le capitaine Rossel, Rochefort et *le Mot d'ordre,* enfin les malheureux enfants enrôlés dans ces bandes criminelles, passent successivement devant nos yeux avec leurs traits, leur attitude et leur physionomie morale. Les dépositions des témoins, les réquisitoires et les plaidoiries y sont bien résumés. L'auteur s'attache particulièrement, dans le compte rendu des procès aussi bien que dans son avant-propos et dans son épilogue, à faire ressortir les leçons morales et politiques que nous apportent tant de douloureux événements.

Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports et instructions publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Deuxième série, tome VI. Paris, Imprimerie nationale, libraries de Franck et de Durand, 1871, in-8° de 515 pages, avec planches. — Ce volume est rempli presque tout entier par un important travail de M. Albert Dumont, comprenant les inscriptions céramiques par lui recueillies pendant son séjour en Grèce. Les différentes parties de cette savante étude ont été soumises, à plusieurs reprises, au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et ont obtenu les éloges des juges les plus compétents. Nous n'avons donc pas à en faire ressortir ici les mérites divers. Il nous suffira de dire que le recueil d'inscriptions céramiques, publié par M. Albert Dumont, se divise en huit parties ; inscriptions d'origine thasienne, inscriptions d'origine rhodienne, inscriptions d'origine cnidienne, inscriptions de Paros, de Colophon et d'Ikos, inscriptions latines ou d'origine italienne, inscriptions amphoriques trouvées en dehors de la plaine d'Athènes, dans les mines du Laurium, dans les îles de Milo, d'Amorgos et de Santorin, inscriptions d'un intérêt particulier pour résoudre ces questions : les Grecs ont-ils connu l'usage des lettres mobiles? De quels genres de moules se sont-ils servis pour les empreintes céramiques? Inscriptions céramiques diverses; pains de terre cuite, cônes, pyramides, acrotères, réchauds,

plaques peintes, etc.; inscriptions chrétiennes. Toutes les planches qui représentent des timbres amphoriques ont été gravées à l'Imprimerie nationale, par M. Guillaumot fils, qui s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de talent. La seconde partie du volume contient le rapport de M. Albert Dumont sur son voyage archéologique en Thrace. Cette intéressante relation a été tirée à part; nous en avons rendu compte dans notre cahier de septembre 1871 (p. 453).

Journal asiatique, ou recueil de mémoires, d'extraits et de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux..... publié par la Société asiatique, sixième série, t. XVIII, n° 67; octobre, novembre et décembre 1871. Paris, Imprimerie nationale, librairie d'Ernest Leroux (1872), in-8° de 230 pages (pp. 226-456). — Cette livraison, qui complète le dix-huitième volume de la sixième série du Journal asiatique, comprend les mémoires dont voici les titres : Extraits du Paritta, texte et commentaire en pâli, par M. Grimblot, avec introduction, traduction, notes et notices, par M. Léon Feer; chronique royale du Cambodge, par M. Francis Garnier; mémoire sur l'histoire ancienne du Japon, d'après le Wen-hien-tong-kao de Ma-touan-lin, par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys. Dans la partie du journal comprenant les nouvelles et mélanges, on trouve un article de M. Barbier de Meynard, sur la *Bibliotheca geographorum arabicorum*, publiée à Leyde par M. J. de Gaeje; Tablettes assyriennes, traduites par M. Oppert; note de M. Belin, relative aux *Études sur les tchinghiané ou bohémiens de l'empire ottoman*, publiées à Constantinople, en 1870, par M. A. Paspati. La livraison se termine par une table des matières contenues dans le dix-huitième volume.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. Troisième série; tome douzième. Bruxelles, imprimerie de Heyez, 1870-1871, in-8° de 472 pages. — Ce nouveau volume des bulletins de la Commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique contient, comme les précédents, outre le compte rendu des séances de la Commission, le texte d'un certain nombre de documents historiques dont elle a reçu communication. On remarquera parmi ces documents un inventaire des joyaux, tapisseries, tableaux et livres de Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines le 9 juillet 1523; une nouvelle série des Analectes historiques publiés par M. Gachard, et une notice de M. Léopold Devillers sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut.

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. Textes latins. Chroniques des religieux des Dunes : Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But; publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de la commission royale d'histoire. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1870, in-4° de XVIII-778 pages. — Les chroniques composées par les moines de l'abbaye des Dunes sont au nombre des documents les plus importants de l'histoire des Pays-Bas au moyen âge. Le plus ancien de ces annalistes, Jean Brandon, mort en 1428, nous a laissé, sous le titre de *Chronodromon*, une vaste compilation historique qui remonte aux origines du monde, en développant spécialement ce qui intéresse l'histoire de Flandre. M. Kervyn de Lettenhove en a extrait tout ce qui se rapporte au règne des princes de la maison de Bourgogne, de 1384 à 1414. Il y a joint la chronique de Gilles de Roye (1415-1430) et celle d'Adrien de But (1431-

1488). Les textes latins de ces trois chroniques ne sont accompagnés que d'un très-petit nombre de notes; mais le savant éditeur les a fait précéder d'une introduction qui en signale tout l'intérêt, et la table des matières qui termine le volume y facilite les recherches. Cet ouvrage fait partie de la *Collection de chroniques belges inédites*, publiées, par ordre du gouvernement, par la commission royale d'histoire.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, publié par Ch. Piot, archiviste adjoint aux Archives générales du royaume, t. I. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1870, in-4° de 682 pages. — Ce cartulaire comprend 432 chartes, pour la plupart fort intéressantes pour l'histoire de la Belgique; la plus ancienne est de l'an 741; la plus récente porte la date du 16 octobre 1366. Une table des matières est placée à la fin du volume. Avec le tome second, qui contiendra la suite et la fin du cartulaire, paraîtra l'introduction. Nous reviendrons sur cet ouvrage lorsqu'il aura été complété. Le *Cartulaire de Saint-Trond* appartient, comme les *Chroniques de l'abbaye des Dunes*, à la collection des *Chroniques belges inédites* publiées par ordre du gouvernement par la commission royale d'histoire.

CANADA.

Rapport géologique. — Rapport des opérations de 1866 à 1869, accompagné de cartes géologiques et topographiques. Traduit de l'anglais par ordre de Son Exc. le gouverneur général en conseil, par MM. Dorion, Coursolles, Gingras et de Saint-Aubin. S. L. 1871, gr. in-8° de VI-530 pages et 5 cartes. — Ces intéressants documents recueillis sous la direction de sir William E. Logan, alors à la tête de l'*Exploration géologique*, sont publiés par le directeur actuel, M. Alfred Selwin, par les ordres et aux frais du gouvernement de la confédération canadienne. Ils comprennent un rapport de sir W. E. Logan sur une partie de la région houillère de Pictou (Nouvelle-Écosse), et un autre sur une partie différente de la même région par M. Edward Hartley; un rapport de M. Robert Bell sur la topographie, la structure géologique et les ressources économiques des îles Manitoulines, accompagné, en appendice, d'une étude sur la flore de ces mêmes îles, par le docteur J. Bell, frère du précédent; un autre rapport de ce dernier sur la région des lacs Supérieur et Népigon; deux rapports de M. James Richardson, l'un sur la rive sud, l'autre sur la rive nord du bas Saint-Laurent; un rapport de M. Henri Vennor sur le comté d'Hastings; un rapport de M. Charles Robb sur une partie du Nouveau-Brunswick; un rapport du docteur T. Sterry Hunt, sur la région saline du Goderich et diverses questions métallurgiques; enfin, deux derniers rapports de M. E. Hartley, l'un sur les houilles et minerais de fer du comté de Pictou et l'autre sur la région houillère de Springhill. Des *Notes* de sir W. Logan sur le rapport de M. Robert Bell, au sujet de la région du Népigon, terminent le volume.

ÉTATS-UNIS.

Annual report of the Board of Regents of the smithsonian institution. Rapport annuel du bureau des directeurs de l'Institut smithsonien pour l'année 1869. Washington, imprimerie du Gouvernement, 1871, 1 vol. in-4° de 430 pages. — L'Institut smithsonien a, comme on le sait, pour origine, le legs fait par un généreux citoyen au gouvernement des États-Unis, pour la fondation d'un établissement destiné à favo-

riser le progrès et la diffusion de la science dans le monde entier. Il possède aujourd'hui un vaste bâtiment contenant une bibliothèque nombreuse, des intruments nécessaires aux recherches scientifiques, et des musées dont les richesses s'accroissent rapidement par les dons et les échanges. Chaque année il fait paraître trois classes de publications. La première comprend, sous le titre général de *contributions to knowledge*, une série de volumes in-4° qui consistent en mémoires donnant, pour la science, des résultats nouveaux dus à des recherches originales provoquées ou aidées par l'Institut. La seconde, qui porte le titre de *Miscellaneous collections*, est surtout destinée à la propagation des connaissances scientifiques parmi le grand public; elle se compose de volumes in-8° relatifs, pour la plupart, à l'histoire naturelle, à l'ethnologie et à la météorologie. Les rapports annuels avec leurs appendices forment la troisième série; ils sont présentés au congrès et publiés aux frais du gouvernement. Le présent volume contient, outre des renseignements sur l'organisation de l'Institut et les divers rapports administratifs et statistiques sur sa situation pendant l'année 1869, un appendice étendu comprenant un grand nombre de mémoires dont quelques-uns sont originaux et la plupart sont des traductions de travaux étrangers déjà publiés en diverses langues. Parmi les derniers, ceux des savants français tiennent une large place : les noms de MM. Bertrand, Élie de Beaumont, Marey, Babinet, Becquerel, s'y trouvent à côté des noms de plusieurs savants anglais, allemands, italiens et suisses. On remarquera, dans le *Rapport* du secrétaire, des notes intéressantes pour l'ethnographie sur divers objets recueillis récemment chez un grand nombre de tribus de l'Amérique du Nord, et, dans l'Appendice, un travail du général J. H. Simpson sur l'expédition de Coronado, envoyée en 1540 par le vice-roi du Mexique à la recherche des « sept « cités de Cibola. » L'auteur, qui a eu l'occasion d'explorer, comme ingénieur au service des États-Unis, les régions visitées par l'expédition espagnole, identifia Cibola avec la bourgade de Zuñi, au pied de la *Sierra Madre*, dans le Nouveau-Mexique. Signalons encore des *Remarques* du docteur Arthur Schott, sur la colossale figure de stuc connue sous le nom de *Cara gigantesca* d'Yzamal, et très-imparfaitement décrite par Stephens dans ses *Incidents of travel in Yucatan*.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1872.

Essai sur l'Histoire de la philosophie en Italie au xixe siècle, par Louis Ferri, ancien élève de l'école normale supérieure de Paris, professeur d'histoire de la philosophie à l'institut supérieur de Florence. — 2 vol. in-8° de 496 et 379 pages. Paris, 1869, chez Durand, rue Cujas, 9, et Didier, quai des Augustins, 35.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Le système de Rosmini a rencontré, dans le pays même où il a pris naissance, un grand nombre d'adversaires. Les uns, comme Mamiani et Galluppi, l'ont accusé d'abandonner les voies de l'expérience et de l'observation pour la méthode aventureuse de l'idéalisme. Les autres, comme l'abbé Testa, un disciple de Romagnosi converti au kantisme, lui ont adressé le reproche de préférer l'idéalisme dogmatique ou objectif à l'idéalisme subjectif, le seul, dans leur opinion, qui soit conséquent avec lui-même et puisse satisfaire à la fois l'expérience et la raison. D'autres, enfin, ne l'ont trouvé ni assez idéaliste ni assez affirmatif, et signalent comme une de ses principales imperfections les ménagements qu'il garde encore avec la méthode expérimentale et les réserves de l'école critique. A la tête de ces derniers est le prêtre piémontais qui, devenu ministre du roi Charles-Albert, a confié à Rosmini cette mission patriotique et chimérique dont nous avons parlé [2]. La

[1] Voir le cahier de janvier, p. 5 et suiv. et le cahier de mars, p. 133 et suiv. C'est par erreur que le 2e article a été désigné comme devant être le dernier. — [2] Voyez le 1er article dans le cahier de janvier.

philosophie de Gioberti est trop étroitement liée à sa politique et au rôle qu'il a joué dans l'histoire de son pays pour qu'il nous soit possible de la faire comprendre sans un récit sommaire de sa vie.

Vincent Gioberti, né à Turin le 2 avril 1801, de parents pauvres, après avoir fait de brillantes études à l'Université de sa ville natale, fut reçu, à l'âge de vingt-quatre ans, au collége des docteurs en théologie, une institution analogue à celle de notre ancienne Sorbonne. Son premier écrit, sa thèse latine sur Dieu et la Religion naturelle (*De Deo et Religione naturali*) ne laisse pas deviner les doctrines qu'il enseigna plus tard avec tant de fougue et d'éclat. On y reconnaît un disciple de Reid et de Descartes, un défenseur de la psychologie et de la méthode d'observation, un partisan du principe cartésien, que les vérités de la foi doivent rester distinctes des vérités philosophiques. Amené bien vite, en dehors de l'école, à faire l'application de ce principe à l'ordre social, il ne veut pas que la société religieuse ou l'Église soit confondue avec l'État ou la société civile; il reconnaît à chacune de ces deux espèces de sociétés des attributions différentes, des fins diverses, tout en soutenant qu'elles se doivent un mutuel concours et qu'elles sont susceptibles de perfectionnement l'une et l'autre, l'État par ses institutions, l'Église par sa discipline.

Gioberti ne se contenta pas d'adopter ces opinions pour son propre compte ou de les partager avec un petit nombre d'amis, considérés alors comme les chefs du parti libéral en Italie, il voulut les répandre par une ardente et active propagande, et ouvrit dans ce but une académie philosophique, c'est-à-dire un lieu de réunions consacré à de libres conférences, dont il était le seul orateur et où il vit se presser autour de lui l'élite de la jeunesse et de la population de Turin. Ce premier essai de son éloquence, couronné d'un éclatant succès, le désigna à la haine du gouvernement réactionnaire qui présidait dans ce temps-là aux destinées du Piémont. Il fut arrêté, retenu arbitrairement en prison pendant quatre mois, et n'obtint sa liberté que sous la condition de partir pour l'exil.

Après un séjour de quelques mois à Paris il se rendit à Bruxelles, où il passa quinze ans attaché comme maître de philosophie à une institution particulière. C'est là qu'il écrivit et publia coup sur coup ses principaux ouvrages : la *Théorie du surnaturel* (1838), l'*Introduction à l'étude de la philosophie* (1839-1840), les *Erreurs philosophiques d'Antoine Rosmini* et le *Traité du beau* (1841), la *Primauté morale et politique de l'Italie* (1842), le *Livre du beau* (1843), les *Prolégomènes à la Primauté* (1845), *Le Jésuite moderne* (1846), l'*Apologie du Jésuite moderne*, c'est-à-

dire l'apologie du livre qui porte ce titre et où la compagnie de Jésus, loin d'être louée, est traitée avec la dernière rigueur (1848).

Pour avoir la liste à peu près complète des écrits de Gioberti, il suffit d'ajouter à ceux que nous venons de citer, la *Rénovation politique de l'Italie* (1851), le *Discours préliminaire à la théorie du surnaturel* et une *Lettre sur les doctrines de l'abbé de Lamennais.*

C'est l'*Introduction à l'étude de la philosophie* qui commença la réputation philosophique de Gioberti, car c'est là qu'il a réuni pour la première fois les traits essentiels du système auquel il a attaché son nom. Mais il faut remarquer que son influence, bien plus active et plus étendue que celle de son contemporain et de son compatriote Antoine Rosmini, se fit sentir principalement, on peut même dire uniquement en Italie. En séparant avec soin la cause du catholicisme de celle des Jésuites, alors tout-puissants de l'autre côté des Alpes, et en présentant la papauté comme l'instrument prédestiné de la régénération et de l'affranchissement de la nation italienne, il rallia à lui tout à la fois le parti libéral et la portion la plus éclairée, la plus patriotique du clergé. Il réconcilia le premier avec la religion et la seconde avec la liberté. Le livre de la *Primauté* porta ces sentiments au plus haut degré d'exaltation. Quand les premiers exemplaires de cet ouvrage eurent atteint le sol de la Péninsule, ce fut un véritable enthousiasme dans les séminaires, dans les monastères et dans les rangs du clergé séculier. On fut tout étonné de pouvoir embrasser avec amour deux causes qui jusqu'alors avaient paru inconciliables. C'était une illusion dont le temps devait faire justice, mais qui, à ce moment, réussissait à séduire les meilleurs esprits. Les Jésuites s'en vengeaient en définissant avec assez de justesse le livre de la *Primauté :* « une maison de libéraux avec l'enseigne « du pape. »

Un an plus tard, les premiers actes de Pie IX semblèrent donner raison à Gioberti et le firent passer, dans l'esprit d'un grand nombre de ses compatriotes, pour le précurseur d'un nouveau Messie. Peu s'en fallut, quand il retourna dans son pays en 1848, qu'on n'aperçût en lui le Messie lui-même. Parcourant les différents États entre lesquels se trouvait encore partagée l'Italie, il se voit accueilli partout comme un triomphateur, et sa parole, quand elle se fait entendre, est applaudie avec transport. Il est reçu avec une égale faveur au Vatican et au camp de Charles-Albert, occupé en ce moment à faire la guerre à l'Autriche. On se dispute sa personne et ses services. Naturellement il donne la préférence au Piémont. Il fait partie du cabinet Casati, d'abord comme ministre sans portefeuille, ensuite comme ministre de l'instruction pu-

blique. Mais, au bout de quelques jours, désapprouvant l'armistice qui vient d'être signé entre Charles-Albert et le général autrichien, il sort du pouvoir pour entrer dans l'opposition, se flattant de diriger et d'organiser le mouvement qui emporte alors l'Italie vers une insurrection armée contre l'étranger. Nommé président de la Chambre des députés, il fait tomber le ministère et est appelé à former lui-même un nouveau cabinet, dont il est le chef. Il voudrait, pour faire la guerre à l'Autriche, une ligue de tous les princes italiens. Mais, pendant qu'il leur prépare ce rôle patriotique, ils sont renversés de leurs trônes par la démagogie triomphante, et les premières victimes de la révolution, ce sont les princes qui ont inauguré l'ère des réformes libérales, c'est le pape et le grand-duc de Toscane.

En vain Gioberti offre au pape un asile. En vain il propose, pour se ménager la bienveillance des souverains étrangers, de procéder à la restauration du grand-duc de Toscane avec une armée piémontaise. Le pape jugea plus prudent de se rendre à Gaëte, et quant au projet de relever le trône de Léopold de Toscane par les mains armées de la Sardaigne, il fut repoussé à la fois par le roi et par le parti démocratique. Dans cette situation, il ne restait à Gioberti qu'à se retirer. C'est ce qu'il fit peu de temps avant la bataille de Novare.

Lorsque après cette journée si fatale aux armes piémontaises, Charles-Albert eut cédé le pouvoir à son fils Victor-Emmanuel, Gioberti, nommé ministre sans portefeuille, fut chargé de solliciter l'appui de la France dans les négociations qui allaient s'ouvrir pour la paix. Mais, s'apercevant ou croyant s'apercevoir qu'on ne lui avait confié qu'une mission apparente, dont le véritable but était de l'éloigner de son pays, il renonça complétement aux affaires, et, restant à Paris, il y passa les dernières années de sa vie et y écrivit ses derniers ouvrages, destinés à démentir en grande partie les premiers. C'est ainsi, par exemple, que dans la *Rénovation politique de l'Italie*, il revient sur l'espérance qu'il avait accueillie d'abord de voir son pays régénéré et émancipé par les mains de la papauté. Ce n'est plus sur la théocratie romaine qu'il compte dans l'avenir, mais sur les institutions et l'esprit tout modernes de la monarchie piémontaise. Généralisant la leçon que lui avait apportée l'expérience, il ne reconnaît rien de plus salutaire pour la société qu'un gouvernement laïque et libéral, qui place au premier rang des libertés publiques la liberté de conscience. Gioberti mourut à Paris, le 26 octobre 1852.

Lorsqu'on étudie la politique chez les philosophes, ceux de l'antiquité comme ceux des temps modernes, on s'aperçoit qu'elle est tou-

jours subordonnée à leurs principes philosophiques, et il ne saurait en être autrement, puisque les lois de la société sont une conséquence de la nature de l'homme, qui elle-même dépend nécessairement de la nature universelle des choses ou des suprêmes conditions de l'existence. C'est le contraire qu'on observe dans les écrits de Gioberti. Sa philosophie est subordonnée à sa politique; c'est pour l'usage, pour les besoins, pour la glorification de sa politique qu'elle semble avoir été créée, et, comme sa politique a changé sur la fin de sa vie, on trouve aussi chez lui deux systèmes philosophiques. C'est le premier, de beaucoup le plus important et le plus personnel, qui nous occupera d'abord. Remarquons en passant que la personnalité n'est pas la même chose que l'originalité, car l'originalité philosophique se place dans la supériorité de la raison, non dans la force de la volonté ni dans les artifices qu'elle met en usage pour arriver à ses fins.

Se proposant avant tout la régénération de l'Italie, la conquête de son indépendance politique, et se figurant que ce double résultat ne peut être obtenu que par la papauté et l'Église, il lui faut à tout prix une philosophie catholique et italienne, religieuse et nationale. « Je jugerai, « dit-il dans son *Introduction à la philosophie*, je jugerai que l'Italie est « rachetée politiquement quand je la verrai en possession d'une philo- « sophie et d'une littérature qui lui appartiennent. » D'un autre côté, il définit la philosophie « la restauration de l'idée divine dans la science. » Or l'idée divine est la même chose pour lui que l'idée religieuse, et l'idée religieuse que le dogme catholique.

On conçoit qu'ayant ainsi pris son parti d'avance, et le système auquel il doit aboutir étant une chose voulue, non une conséquence forcée de ses méditations, l'autorité des philosophes ses devanciers et même celle de la raison, de la logique ou de l'expérience, n'aient pas beaucoup de prise sur son esprit. Que lui importent les opinions de Platon, d'Aristote, de Kant et de Descartes? Ils n'étaient pas Italiens, ils n'étaient pas catholiques, à l'exception d'un seul d'entre eux, et celui-là ne l'était pas à sa façon. Ce que nous disons des hommes s'applique aussi aux méthodes. A parler rigoureusement, Gioberti n'en a aucune, et celle qu'il méprise par-dessus tout c'est la méthode analytique, c'est la méthode d'observation, et, par conséquent, la méthode psychologique. Je ne saurais accorder à M. Ferri qu'il procède par voie de synthèse; non, il procède par voie d'affirmation. Seulement, l'affirmation ayant besoin d'un objet, puisqu'elle est incapable de rien créer et de rien découvrir, il le prend dans l'idéalisme, dans l'idéalisme dogmatique, qui se prête mieux que tout autre système aux aventures de

la pensée, et peut, à la rigueur, en débutant par l'absolu, se croire dispensé de fournir aucune démonstration.

Selon Gioberti, l'idée est à la fois le fondement de la science et de la réalité, le principe de la pensée et de l'existence, en sorte qu'on peut dire, en retournant l'axiome de la scolastique : « Rien n'est dans les « sens qui n'ait été d'abord dans l'intelligence. » L'idée dégagée de tout accessoire, affranchie de toute restriction, purifiée de tout alliage, c'est la vérité absolue, qui se connaît elle-même et qui existe de toute éternité, c'est l'être absolu qui a conscience de son existence et qui la manifeste hors de lui. « L'être crée les existences, » telle est l'expression véritable de l'idée, le principe d'où découle toute science, toute philosophie, toute croyance.

L'être absolu est connu de l'homme ou se manifeste en lui par une intuition idéale, où le raisonnement ni l'expérience n'ont aucune part. Mais cette intuition serait pour nous comme si elle n'existait pas, si elle ne prenait conscience d'elle-même en se dédoublant, en quelque sorte, ou en se reproduisant par la réflexion. La réflexion, à son tour, ne peut se passer de l'intervention de la parole, instrument nécessaire de l'abstraction, sans laquelle la réflexion n'existe pas. La parole est nécessaire pour circonscrire l'idée et l'arrêter sous le regard de notre intelligence. Donc la parole est aussi ancienne que la réflexion ou la pensée, elle est d'institution divine, et, dans le sens rigoureux du mot, une révélation. « Elle est, nous dit Gioberti, la révélation réfléchie de « l'idée, » puisque l'idée se manifeste d'abord, d'une manière directe, dans l'intuition.

La parole est une révélation divine, surnaturelle, puisque l'homme, pour l'inventer à l'aide de la réflexion, impossible sans elle, aurait dû déjà la posséder; mais il n'y faut pas voir, avec de Bonald, une révélation matérielle, extérieure, c'est une révélation intérieure, spirituelle et universelle. Elle n'a pas été accordée une fois pour toutes au genre humain personnifié dans notre premier père, elle est active et vivante, et répand également sa lumière sur toutes les intelligences. Cependant il y a des formules supérieures et nécessaires, qui, une fois manifestées à l'homme, ne changent pas. Ce sont les formules qui répondent aux vérités morales et religieuses, et dont le dépôt a été confié à l'autorité de l'Église.

Voilà, si nous savons compter, quatre sources de connaissances qu'il est assez difficile de mettre à profit et de concilier entre elles, car elles n'ont de commun que l'inconvénient de réduire à rien le rôle de la raison, de l'activité personnelle de l'homme dans la manifestation de

la vérité. La première et la plus importante, l'intuition idéale, ne compte pas, puisqu'elle ne tombe pas sous notre conscience sans le secours de la réflexion. La réflexion ne peut rien par elle-même, autant dire n'existe pas, sans l'intervention de la parole. La parole, cette révélation intérieure, universelle, invisible, est absolument insaisissable. Avec elle nous ne saurions ni ce qu'il faut faire, ni ce qu'il faut croire, puisqu'elle nous laisse dans l'ignorance des principes de la religion et de la morale. Il n'y a donc de réel, en définitive, que les dogmes immuables de l'Église promulgués du haut de la chaire de saint Pierre. Mais alors pourquoi le reste, et à quoi peut nous servir une philosophie quelconque?

Chacune des propositions que nous venons de recueillir est à la fois arbitraire et contradictoire, et cependant ce ne sont pas les seules de cette espèce que nous ayons à signaler.

Au-dessus de l'intelligence, représentée par l'intuition et la réflexion, par conséquent, au-dessus de la parole, qui n'est que l'instrument ou l'expression de l'intelligence, Gioberti reconnaît encore une faculté, une source de vérité à laquelle il donne le nom de *surintelligence* (*sovrintelligenza*). C'est la faculté par laquelle nous savons qu'au delà de ce que notre intelligence est capable de comprendre, qu'au delà de l'intelligible, il y a l'inintelligible ou l'incompréhensible. Nous n'avons pas la compréhension de tout ce qui existe, et la mesure de notre intelligence ne saurait être considérée comme celle de l'être, puisque l'être est sans limites. Comment donc savons-nous que quelque chose existe qui échappe à notre compréhension et que l'être n'est pas renfermé dans les bornes de notre intelligence? Ce ne peut être que par une faculté distincte et différente de l'intelligence.

Ce n'est pas l'idée de l'infini que Gioberti veut défendre en dotant l'esprit humain d'une faculté nouvelle. L'idée de l'infini, pour ceux qui l'admettent, est un des éléments, un des principes, une des conditions de l'intelligence. Non, pour Gioberti, il s'agit d'autre chose; il s'agit du merveilleux, des miracles et des mystères. Or la seule chose que l'on comprenne à la faculté de l'incompréhensible, c'est qu'elle est extrêmement utile à ceux qui, dans un autre intérêt que celui de la vérité philosophique, sont décidés à sacrifier la raison à la foi et la liberté à l'autorité, tout au moins à l'autorité spirituelle.

Comment l'existence d'une telle faculté peut-elle se concilier avec le principe fondamental du système de Gioberti, à savoir : l'identité absolue de l'idée et de l'être, de la pensée et de la vérité, ou ce qui est la même chose, de l'intelligible et du réel? Tout ce qui existe véritable-

ment, absolument, étant intelligible, comment y a-t-il une faculté supérieure à l'intelligence? Gioberti a prévu l'objection et croit y répondre en disant que ce qui est compréhensible pour nous et ce qui ne l'est pas se confondent dans le sein de Dieu, puisque sa compréhension est sans borne, comme son existence, et qu'il est le principe unique de la foi et de la science. Cette réponse est inacceptable : car, si entre l'intelligence humaine et l'intelligence divine il n'y a qu'une différence de degré, non de nature, la *sovrintelligenza,* ou n'est qu'un nom vide de sens, ou n'est que l'intelligence elle-même, considérée sous un de ses aspects, dans l'exercice d'une de ses fonctions. Si, au contraire, il y a réellement en nous une faculté distincte et différente de l'intelligence, par conséquent différente aussi par sa nature, et non plus seulement par son étendue, de l'intelligence divine, alors que devient l'identité de l'intelligence et de l'être? Que devient cette intuition intellectuelle ou idéale qui devait être la première et la plus haute manifestation de Dieu dans l'homme, la faculté originelle et génératrice de toutes les autres? Mais passons par-dessus cette difficulté et voyons comment Gioberti, après avoir essayé de définir la nature de l'être absolu dans ses rapports avec l'esprit de l'homme, entreprend de nous expliquer la formation des existences multiples et relatives (il ne dit pas les êtres) dont l'ensemble nous représente l'univers.

Nous avons déjà fait connaître la formule qu'il a adoptée dans ce dessein : « L'être crée les existences. » Il semblerait donc qu'il admet la création, et, en effet, il la déclare aussi nécessaire que l'être nécessaire; il ne comprend pas qu'on puisse la séparer de l'existence de Dieu; en reconnaissant l'une, on est forcé, selon lui, de reconnaître l'autre. Mais, lorsqu'on veut savoir dans quel sens il affirme la création, on s'aperçoit bien vite qu'il s'agit pour lui d'autre chose que du dogme biblique, ou, ce qui est peut-être plus exact, du dogme orthodoxe de la création *ex nihilo.* Créer, si l'on s'en rapporte à la définition de Gioberti, c'est individualiser, et l'individualisation consiste à passer de la puissance à l'acte, à donner à une idée générale la détermination d'un être particulier. On ne saurait prétendre, dans ce système, que la création ajoute à l'idée pure la réalité, puisque le réel et l'intelligible sont confondus et que l'idée parfaite nous représente aussi l'être parfait. Or, s'il en est ainsi, et si l'œuvre de la création n'est pas autre chose que la détermination de l'idée ou la manifestation de l'idée par toute la série des déterminations dont elle est susceptible, on peut dire que la création a été formellement reconnue par Platon, par Plotin et même par Spinosa. Lorsque, en d'autres moments, Gioberti appelle la création une émergence

et une dérivation (*emergenza*, *derivazione*), il ne contredit pas l'opinion que nous venons d'exprimer, car l'émergence et la dérivation ne font point penser à une puissance qui fait quelque chose avec rien, et ressemblent fort à l'émanation.

Gioberti nous fournit d'autres preuves de l'exactitude avec laquelle nous interprétons son système. Entre les existences qui, d'une manière ou d'une autre, dérivent de l'être, il n'admet pas d'autres rapports que ceux que notre intelligence est forcée de concevoir entre nos idées. Il en résulte que, dans la totalité des choses, dans la vie de l'homme aussi bien que dans la marche de l'univers, il n'y a de place que pour l'ordre inflexible de la logique. La liberté, par conséquent une création libre, devient absolument impossible. C'est précisément ce que soutiennent Plotin, Giordano Bruno, Hégel et Spinosa. La faculté de l'inintelligible, la *sovrintelligenza*, si l'on se résigne à l'accepter un instant, peut bien servir à jeter le désordre dans la raison humaine, mais elle ne peut le faire remonter jusqu'à l'intelligence divine pour l'introduire ensuite, avec la liberté, dans la formation et le gouvernement du monde.

L'unité de substance et la négation de la liberté, soit divine, soit humaine, sont aussi contenues dans l'idée que se fait Gioberti du temps et de l'espace. L'espace et le temps, pour lui comme pour tous les philosophes de l'école idéaliste, sont des idées nécessaires, que notre intelligence ne peut séparer de celle de l'existence. Mais, selon lui, ces idées se présentent à notre esprit sous deux aspects différents : il y a le temps et l'espace purs; il y a le temps et l'espace empiriques. Ces derniers ne sont que la succession et l'étendue, c'est-à-dire de simples rapports entre les choses, de simples déterminations des existences finies et relatives. Le temps et l'espace purs sont compris dans l'essence divine; ils se confondent avec l'éternité et l'immensité, par conséquent avec la substance même dont la succession et l'étendue ne sont que des déterminations ou des modes. Toutes choses existant dans le temps et dans l'espace, toutes choses existent en Dieu et existent en lui, naissent et se développent en lui de toute éternité, selon les lois immuables de l'éternelle logique. Que devient alors la pluralité des êtres et que signifie la création?

Ces conséquences ont été nettement aperçues par l'esprit pénétrant de Rosmini. Parmi les ouvrages de Gioberti, nous en avons compté un qui a pour titre : *Des erreurs philosophiques d'Antoine Rosmini.* Rosmini y a répondu par son livre : *Vincent Gioberti et le panthéisme.* C'est en effet de panthéisme qu'il accuse son bouillant contradicteur. Lorsqu'on identifie l'idée et l'être, toute manifestation de l'être devient simplement

une manifestation ou un mode de la pensée divine, et tous les êtres viennent se résoudre dans une substance unique. Si la création, ajoute Rosmini, n'est, comme Gioberti le soutient, que l'individualisation d'une idée, chaque être créé doit être considéré comme un mode ou un accident de la substance divine, puisque la substance ou la réalité est identique à l'intelligence. Le dogme de la création, tel que l'entend Gioberti, n'est donc en définitive que la doctrine de l'identité de substance, et celui qui professe une pareille doctrine se met par là même en insurrection contre l'autorité de l'Église, pour devenir un disciple de Scot Érigène, d'Amaury de Chartres et de David de Dinant.

Ces objections de Rosmini sont difficiles à réfuter, et ce qui nous reste à dire du système de Gioberti, loin de les affaiblir, semble les fortifier. Lorsqu'il croit avoir montré comment toutes les existences émergent du sein de l'être, il nous affirme par quelles raisons elles sont forcées d'y retourner. Il y a, selon lui, dans l'existence des choses prise en général ou ce qu'on appelle communément la création, deux périodes distinctes ou deux cycles : l'un où l'unité produit la pluralité, l'autre où la pluralité retourne à l'unité. Les choses, en effet, ne peuvent se concevoir sans un principe et sans une fin, et la fin doit être identique au principe, autrement l'absolu serait en contradiction avec lui-même. Émergées du sein de Dieu, qui est l'identité de l'être et de l'idée, les choses, les existences particulières, sont donc sollicitées de retourner à Dieu, et c'est précisément ce qu'on appelle l'ordre; car l'ordre, ce sont toutes les existences dirigées vers une fin suprême. Il en résulte que le monde est contenu dans l'ordre, plutôt que l'ordre n'est contenu dans le monde. Cette manière de voir se retrouve dans tous les systèmes qui reposent sur le principe de l'émanation ou de l'identité absolue : Scot Érigène, à qui Rosmini rattachait son contradicteur, l'avait empruntée à Plotin, qui l'avait prise à la métaphysique orientale. C'est également dans Plotin que Giordano Bruno l'a puisée, et de Giordano Bruno, en passant par Spinosa, elle est arrivée à Hégel. Mais ce qui distingue Gioberti de tous les philosophes dont il est l'écho, c'est le système politique qu'il s'est efforcé de faire sortir de cette doctrine métaphysique.

Ce que nous apercevons d'abord dans l'ordre politique, ce qui en fait le principe et la base, c'est le souverain. Le souverain crée l'État, comme l'être crée les existences; il manifeste son action en donnant naissance à une aristocratie de plus en plus nombreuse, qui finit par se confondre avec le peuple tout entier. C'est le premier cycle, celui où l'unité crée la pluralité. Puis on voit s'ouvrir une nouvelle ère, pendant

laquelle le peuple se personnifie ou s'incarne dans un homme qui a pour mission de réaliser sa pensée, son idéal, son vœu secret ou déclaré. C'est le deuxième cycle, celui où la pluralité remonte vers l'unité. C'est ainsi que, durant des siècles, le monde civilisé a gravité autour de l'Italie, reconnaissant en elle le foyer de toutes les vertus et de toutes les lumières, et que l'Italie trouvait son centre dans la papauté. Déchue par sa faute, par la corruption de ses mœurs et l'affaiblissement de ses croyances, de la puissance qu'elle exerçait autrefois dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, dans le domaine des sciences et des arts comme dans le domaine de l'action et de la foi, l'Italie doit reprendre son rang en cherchant dans la papauté le principe de sa régénération et de sa délivrance.

On comprend ce que dut souffrir une âme ardente comme celle de Gioberti en voyant les événements, en voyant l'institution sur laquelle il avait compté le plus démentir si cruellement ses illusions. Il changea la base de son système politique; à la pensée de ressusciter, au profit de son pays, la théocratie du moyen âge, il substitua, comme nous l'avons dit, les idées modernes de liberté civile, politique et religieuse, et celle d'un gouvernement purement laïque. Il n'attendit plus l'affranchissement de l'Italie que d'un gouvernement de cette espèce. Sa philosophie reçut naturellement le contre-coup de ce changement. Les restrictions, les hésitations, les contradictions qu'elle avait admises au profit de la théocratie, mise au service de son patriotisme, disparurent toutes à la fois, et, obéissant au principe qui la domine, glissant sur la pente que signalait Rosmini, elle se rapprocha du hégélianisme, autant que le permet la différence des origines, des intelligences, et nous dirions volontiers, des tempéraments.

C'est dans ses œuvres posthumes, publiées par ses amis en 1856 et en 1857, c'est dans sa *Protologie*, sa *Philosophie de la révélation* et sa *Réforme catholique de l'Église*, que Gioberti nous laisse apercevoir cette dernière transformation de sa pensée, la dernière par cette raison peut-être qu'elle s'est accomplie peu de temps avant sa mort.

Dans son nouveau système, comme dans celui du philosophe allemand que nous venons de citer, loin que la philosophie soit subordonnée à la religion, c'est, au contraire, la religion qui est dominée et comme absorbée par la philosophie. La philosophie, selon cette manière de voir, étant obligée de recueillir, en les assimilant à sa propre substance, toutes les vérités accessibles à l'esprit humain, ne peut se dispenser de tenir compte des dogmes et des traditions de la religion; mais ce n'est point pour les conserver tels qu'ils sont, c'est pour les expliquer et les

ransformer. La philosophie représente l'idée pure; la religion, c'est l'idée obscurcie par le mélange d'un élément sensible : voilà pourquoi les croyances religieuses sont plus facilement acceptées et exercent une domination incomparablement plus étendue que les vérités philosophiques. Celles-ci ne s'adressent qu'à l'aristocratie du genre humain, tandis que les premières ont un caractère essentiellement démocratique; mais les unes et les autres ne sont que des expressions diverses de la même idée. Les unes et les autres sont soumises dans leur développement à des lois inflexibles, qui sont les lois mêmes de la pensée, les lois de la dialectique. Il est facile de reconnaître ici le *procès* dialectique de Hégel.

C'est également à Hégel que Gioberti emprunte cette opinion, que toutes les facultés que nous distinguons dans l'homme et tous les attributs que nous reconnaissons en Dieu ne sont que des degrés différents ou des formes diverses d'une essence unique, qui est l'intelligence ou la pensée. Ainsi la pensée est en puissance dans la sensation, et la volonté est en puissance dans la pensée; de sorte que penser et vouloir, penser et créer, sont une seule et même chose. Par conséquent la création doit être comprise comme l'exercice ou la manifestation de la pensée divine et se trouve réduite à n'être plus, comme la pensée humaine, qu'un mouvement dialectique. Aussi le dernier mot de ce système, qui, après tout, ne diffère du premier que par la franchise relative des expressions, n'est-il pas difficile à apercevoir. C'est le pur panthéisme, ou le panthéisme n'existe nulle part.

Gioberti fait de vains efforts pour échapper à cette conséquence extrême de ses principes; il n'y réussit pas. Assurément la distinction qu'il veut établir entre Dieu et le monde ne nous apparaît pas clairement dans des formules comme celles-ci : « Le monde est infini en puis« sance et fini en acte, tandis que Dieu est infini en acte et en puissance. » — « La grande erreur des panthéistes consiste à confondre l'infini po« tentiel avec l'actuel relativement au nombre et à ne pas considérer « que l'infinité discrète, comme potentielle, s'identifie avec l'infinité une « et actuelle. » — « L'univers, en tant qu'infini, est Dieu même; mais « il est infini comme idée et non comme réalité contingente[1]. »

Il est impossible de rien conclure de ces formules inintelligibles, surtout quand Gioberti, à quelques pages de distance, nous dit expressément qu'il admet l'infinité du monde et son identité avec Dieu, mais d'une manière digne de lui[2]; ou bien lorsqu'il soutient que Dieu, dans

[1] Passages de la *Protologie*, cités par M. Ferri, t. II, p. 165. — [2] *Ibid.*.

sa productivité infinie, ne peut produire que lui-même; que Dieu se fait lui-même d'une manière infinie et d'une manière finie; enfin, lorsqu'on lit cette sentence, concise comme un oracle, sans en avoir l'obscurité : « La cosmogonie est une théogonie; Hésiode a raison [1]. »

Cependant Gioberti combat à outrance le panthéisme, comme il combattait autrefois le rationalisme; mais c'est un panthéisme de fantaisie, qui n'a jamais existé, qui ne se trouve enseigné nulle part, un véritable fantôme, qu'il s'est créé pour avoir le plaisir de le détruire. Gioberti voudrait prendre une position intermédiaire entre Hégel et Platon, et il croit y parvenir en mêlant ensemble de la façon la plus bizarre, quelquefois la plus barbare, les expressions favorites et les deux langues si différentes de ces deux philosophes. C'est une prétention chimérique, qui n'aboutit qu'à épaissir les ténèbres de sa métaphysique.

Il se flatte aussi, mais avec tout aussi peu de raison, de concilier son système avec le christianisme et même avec la foi de l'Église catholique. Nous savons bien, selon lui, que la création n'est pas autre chose que la dialectique divine, c'est-à-dire le développement de la pensée éternelle, de l'idée unique, de l'idée enfin. Mais pourquoi cette idée est-elle sortie de son unité, de sa perfection infinie, pour produire le fini et le multiple? Voilà ce que nous ne pouvons comprendre et ce que nous ne comprendrons jamais. La cause et le but de la création nous seront toujours cachés. Ce sont des mystères, et, s'il y a de l'incompréhensible dans la nature divine et dans l'origine des choses, il y a place pour la foi, il y a place pour la religion, et, par conséquent, pour la religion chrétienne. Le dogme catholique, qui est le dogme chrétien sous sa forme la plus accomplie, conserve son rang tout en se mettant d'accord avec la philosophie.

Gioberti, abandonnant sa première théorie de la révélation, s'en est fait une autre qui vient à l'appui de cette conclusion ou qui la prépare. Il croit qu'il y a des époques extraordinaires, des époques de rénovation ou palingénésiques, pendant lesquelles un instinct supérieur, une inspiration vraiment divine, éclaire certains hommes privilégiés. C'est cette inspiration qui produit les religions dans un ordre conforme à la nature et aux lois de la pensée divine ou, ce qui est la même chose, de l'activité créatrice. C'est ainsi que le christianisme achève les religions antérieures sans les détruire. L'inspiration qui produit cette magnifique succession n'est sans doute pas soumise aux lois ordinaires de

[1] Passages de la *Protologie*, cités par M. Ferri, t. II, p. 165.

la nature, mais elle ne leur est pas contraire, elle rentre dans l'ordre universel de la création, c'est de la dialectique divine.

Telle est, en résumé, la seconde doctrine de Gioberti, que ses disciples les plus fervents nous présentent comme une simple continuation de la première. Que cela soit vrai ou faux, nous n'y attachons aucune importance pour l'histoire de la philosophie. Nous sommes de l'avis de M. Cousin, nous pensons que Gioberti, malgré l'influence qu'il a exercée sur son pays, mérite à peine le nom de philosophe. Ce qu'on appelle son système, ou ses deux systèmes, ne se compose que d'emprunts ou d'affirmations arbitraires, le plus souvent contradictoires, et de formules absolument inintelligibles. Le but de ce travail ingrat est de donner à l'Italie une philosophie nationale en même temps qu'on essaye de réveiller en elle le sentiment de sa nationalité. Gioberti s'est-il fait illusion à lui-même en cherchant à faire illusion aux autres? Nous en sommes persuadé, car il n'est pas le premier philosophe ou réformateur italien qui nous présente ce phénomène. Il est de la race des Savonarole et des Giordano Bruno, qui ont besoin de mise en scène pour leurs opinions les plus sincères, et qui mêlent la sincérité au plus hardi charlatanisme. Une doctrine, soit théologique, soit philosophique, n'est d'abord pour eux qu'une œuvre d'imagination, qu'une création de l'art dirigée vers un but étranger à la religion ou à la philosophie; puis, avec le temps, et pour peu qu'ils soient piqués au jeu par la résistance des événements ou des hommes, ils y mettent non-seulement leur amour-propre, mais leur honneur et leur vie et se montrent capables de la défendre jusqu'à l'héroïsme.

AD. FRANCK.

(La fin à un prochain cahier.)

The history of Herodotus, a new English version, edited with copious notes and appendices, illustrating the history and geography of Herodotus, from the most recent sources of information; and embodying the chief results, historical and ethnographical, which have been obtained in the progress of cuneiform and hieroglyphical discovery, by George Rawlinson. London, 1858-1860, 4 vol. in-8°. — *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie jusqu'aux Séleucides, par Jules Oppert.* Versailles, 1865, in-8°. — *Lettres assyriologiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure, par François Lenormant.* Paris, 1871 (autographié).

TROISIÈME ARTICLE [1].

Les nombreuses guerres des Assyriens, dont parlent les inscriptions cunéiformes, nous apportent, sur les contrées voisines de la Médie, des données non moins intéressantes que celles qu'elles nous fournissent sur ce dernier pays. C'est surtout l'histoire de l'Arménie qui gagne à l'étude des monuments épigraphiques. L'examen comparatif des textes assyriens et d'autres textes cunéiformes, écrits dans un idiome particulier, qui ont été découverts à Van et en plusieurs localités de la même région, jette une précieuse lumière sur les origines des populations de la contrée où s'élève l'Ararat.

En rapprochant les mentions que font les inscriptions, d'États ou districts dont le territoire répondait à quelque canton de l'Arménie, on constate, pour l'époque antérieure aux Achéménides, une division géographique différente de celle qui apparaît plus tard. Dans le principe, l'Arménie se partageait en plusieurs petits royaumes; leurs noms se lisent dès les règnes d'Assur-nasir-pal et Salmanu-asir IV, c'est-à-dire dès la première moitié du IXe siècle. Elle ne constitue point encore une unité territoriale; on ne trouve l'appellation collective qu'a conservée ce pays que dans les textes perses. Les Assyriens citent seulement les États entre lesquels il était fractionné. On en peut assez exactement assigner

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1872, page 65, pour le deuxième, le cahier de mars, p. 147.

la position. C'est d'abord le royaume de Vanna, dans le nom duquel on reconnaît celui de la ville actuelle de Van. Il est à croire que la province de *Phanènê* (Φαυηνή) ou *Phauènê* (Φαυηνή[1]), indiquée par Strabon comme sise à l'est du lac de Van, lui devait le sien, qui n'est vraisemblablement qu'une variante du nom de *Phaunitis* (Φαυνῖτις), qu'emploie ailleurs le géographe d'Amasie. M. F. Lenormant propose d'assimiler le pays de Vanna au royaume de *Mini* (מני), nommé dans Jérémie[2] avec ceux d'*Ararat* et d'*Aschkenez* ou *Aschkenaz*, supposant la permutation du *v* en *m*. Si ce rapprochement est fondé, la *Minyade* (Μινυάς) de Nicolas de Damas[3], qui est évidemment le *Mini* de la Bible, se placerait à l'est du lac de Van. Mais l'identité des deux dénominations est douteuse. D'autres ont admis que le nom de *Mini* répond à l'*Armina*[4] des Perses, dont il serait la forme primitive. J'examinerai plus loin l'étymologie de ce dernier nom. Revenons aux autres petits États arméniens. Le pays de *Milid*, ou *Milidda*, ne saurait être que la Mélitène, l'un des districts de la province que les Grecs appelaient *Petite Arménie*. La ville de Musasir, capitale d'un État, paraît répondre à l'*Arsissa* des géographes classiques. Cet État confinait, au sud, ainsi que celui de Vanna, au *Khubuskia*, contrée que traversait la chaîne du mont Choathras. Le mont Mildis, d'où un royaume tirait son appellation, doit être cherché, selon l'auteur des *Lettres assyriologiques*, dans le groupe de montagnes où se trouve aujourd'hui Erzeroum. Si l'on admet la permutation du *b* ou *v* en *m*, on pourrait chercher dans le nom de la ville actuelle de Bitlis une altération de celui de la montagne dont parlent les textes assyriens, et qui devrait, dès lors, être assimilée à l'Argerosch-Dagh. Il ressort des textes que le plus important des royaumes de l'Arménie recevait le nom d'*Urardi*, *Urarti* ou *Ararti;* c'est visiblement le pays où s'élevait l'Ararat (אררת), dont le nom figure dans une des plus anciennes traditions de la Genèse (VIII, 4), et est mentionné ailleurs dans l'Écriture sainte. Les rois d'Urarti sont représentés plusieurs fois comme les chefs d'une confédération formée des États circonvoisins. Peut-être *Arxata*, qui passait chez les anciens pour la plus vieille cité de

[1] Les manuscrits présentent ces deux variantes. Voyez Strabon, XI, p. 799; cf. p. 800. — [2] LI, 27. — [3] Cité par Josèphe, *Antiq. jud.* I, 3, 6. — [4] Voyez ce que dit M. F. Talbot (*Journal of the royal asiatic Society of Great Britain*, t. XIX, p. 266). Le savant assyriologue anglais explique, comme le propose aussi sir Henry Rawlinson (Herodotus, t. IV, p. 252), le nom d'*Armina* par הר־מני (*har-mini*), *la montagne de Mini*. La forme chaldéenne הורמיני et la forme syriaque ܐܘܪܡܢܝܐ rapprochent encore plus le nom géographique cité par Jérémie, du nom d'Arménie (Ἀρμενία).

l'Arménie, en était-elle la capitale. Dans ce cas la position de l'Urarti se trouverait fixée par celle de la ville de Naschtjuwan, la Ναξυάνα de Ptolémée, qui succéda à Arxata. J'ai déjà parlé, dans mon précédent article, d'un roi d'Urarti, Ursa, qui s'était mis à la tête d'une coalition contre Sargon, et se donna la mort après avoir subi une complète défaite.

Sir Henry Rawlinson a reconnu la population de cet État dans la nation qu'Hérodote mentionne sous le nom d'Alarodiens (Ἀλαρόδιοι), et dont la position géographique répond à l'Arménie centrale. L'historien grec présente, en effet, les Alarodiens comme voisins des Matianiens, qui occupaient le mont Zagrus, des sources de l'Araxe à celles du Gyndès[1], et contigus aux Sapires, qui fournissaient, dans l'armée de Xerxès, un contingent placé sous le même commandement que le leur; or ce qui est dit de ces derniers montre qu'ils étaient établis au pied du Caucase, non loin de la Colchide[2]. Le nom d'*Alarodiens* signifie, en réalité, *habitants de l'Ararat;* car l'échange de *l* en *r* s'observe souvent dans les mots, en passant de l'assyrien au perse. La forme *Alarad*, ou *Alarud*, était donc l'équivalent d'*Ararud*, ou *Ararat*[3]. Les Alarodiens répondent conséquemment à l'ancienne population de l'Arménie, et l'on est autorisé à étendre leur nom aux habitants des différents États de la région dont l'Urarti était le centre. Cette appellation leur convient d'autant mieux, que, dans le texte assyrien des inscriptions trilingues, le pays que les Perses nomment *Armina* (Arménie) est précisément désigné sous le nom d'Urarti, ou une forme qui en dérive[4]. On peut, pour les mêmes motifs, attribuer l'épithète d'*alarodiennes* aux inscriptions dont j'ai parlé plus haut, et qui appartiennent manifestement à l'idiome originel de l'Arménie, quoique le nom d'*Urarti* ne s'y lise point une seule fois. Elle est plus exacte que celle d'*arméniaques*, qui avait été naguère proposée par M. J. Oppert, car l'idiome de ces monuments épigraphiques a été reconnu comme essentiellement différent de l'arménien. Quel était cet idiome? Quoique plus d'un tiers de siècle se soit écoulé depuis que l'infortuné Schultz recueillait les textes qui en révèlent l'existence, textes

[1] Hérodote, I, CLXXXIX, CCLXII; III, XCIV; V, XLIX, LII; VII, LXXII. Les Matianiens étaient établis dans les montagnes du Kurdistan, en s'avançant dans le massif qui s'étend de Bayazid à Erzéroum. — [2] Hérodote, VII, LXXIX. Les Sapires, ou Saspires (*Σάπειρες* ou *Σάσπειρες*), appelés plus tard *Sabires* (*Σάβειρες*) (cf. Steph. Byz. v° *Σάπειρες*), occupaient une partie de l'Ibérie; ils confinaient à l'est et au sud-est à la Colchide. Leur territoire se trouvait donc en grande partie compris dans la Géorgie actuelle. — [3] Le ט répond plutôt au δ ou au ϑ qu'au τ. — [4] *Hurasda* (*Hvarasda*) dans l'inscription de Nakch-i-Roustam et dans celle de Béhistoun.

qu'a publiés le *Journal asiatique*, on n'est point encore arrivé à en préciser les caractères grammaticaux. Entre ces inscriptions, qui sont au nombre de quarante-deux, la plus curieuse est assurément l'inscription trilingue de Xerxès, comprenant sept tables différentes gravées par l'ordre de ce roi; elle relate ses conquêtes. Depuis la mort de Schultz, quelques autres inscriptions ont été retrouvées à Van et en différentes localités de l'ancienne Arménie. L'étude de ces monuments, sur lesquels s'exerça la sagacité de Hincks, a démontré qu'on possédait déjà antérieurement un autre texte alarodien; c'est le cachet du roi de Musasir, *Urzana*, contemporain de Sargon, et que Dorow avait publié dès 1820. Si l'on ne peut pas encore donner de ces divers documents une version suivie, on réussit pourtant à saisir le sens général de beaucoup d'entre eux, grâce à l'emploi multiplié qui y est fait de signes purement idéographiques.

L'examen de ce système d'écriture a démontré que les antiques habitants de l'Arménie empruntèrent, comme les Élamites et les Proto-Mèdes, leurs procédés graphiques à leurs voisins. Ils durent commencer par appeler des scribes de l'Assyrie, car les plus anciennes inscriptions de l'Arménie que l'on ait observées sont rédigées dans la langue et avec le système graphique de Ninive et de Babylone. Tandis que les Élamites n'avaient pris aux Assyriens que le syllabaire, recourant exclusivement aux signes phonétiques et n'usant d'aucun idéogramme; tandis que, chez les Proto-Mèdes l'élément phonétique l'emportait aussi de beaucoup sur l'élément idéographique, qui n'y apparaît que rarement, les Alarodiens importèrent d'Assyrie tout l'ensemble de son écriture, syllabaire, idéogrammes simples et complexes, employant même plus habituellement cette dernière catégorie de signes que les Assyriens. L'étude des inscriptions alarodiennes a permis de reconnaître une foule d'allophones, c'est-à-dire de mots qui, écrits phonétiquement en assyrien, ont été transportés, sans altération de leur orthographe, dans l'écriture de l'Arménie, avec le sens qu'ils avaient originairement, mais pour ne plus figurer que comme des groupes idéographiques complexes, lesquels devaient se lire, non en articulant les syllabes assyriennes qu'ils traduisaient aux yeux, mais par le mot alarodien correspondant au sens même du mot assyrien. Des faits de ce genre ont été relevés dans l'écriture assyrienne. Tirant son origine du système graphique des Casdo-Scythes dont l'établissement sur le sol babylonien était antérieur à celui des Sémites, elle avait adopté un certain nombre de groupes phonétiques, écrits dans l'idiome du premier de ces deux peuples, comme autant d'idéogrammes exprimant l'objet ou l'idée que le mot

casdo-scythique traduisait par des sons figurés. Un éminent orientaliste allemand, M. Haug, a récemment établi le rôle considérable de la même méthode dans les textes pehlvis : la plupart des mots sémitiques y étaient lus par les mots iraniens correspondants. La moitié environ d'un texte alarodien étant idéographique et se composant soit d'idéogrammes proprement dits, soit d'allophones, il est possible, sans posséder l'intelligence véritable de l'idiome, de comprendre le sens général de l'inscription; on peut même, par le contexte idéographique, fixer la signification de bon nombre de mots écrits phonétiquement. Voilà qui explique comment on doit aux monuments alarodiens de nouvelles données pour l'histoire de l'antique Arménie. Quant à la détermination du caractère linguistique de la langue même, elle demeure encore fort difficile : « Je ne suis pas à présent en mesure de prononcer, « écrit sir Henry Rawlinson [1], sur le degré précis d'affinité qui peut exis- « ter entre la langue de l'Urardi, telle que nous la donnent les inscrip- « tions de Van et l'idiome accadien, tel qu'il apparaît sur les plus an- « ciennes briques chaldéennes et sur les tablettes grammaticales des « Assyriens d'une date plus récente; je pense toutefois avoir saisi de « nombreuses analogies, et je suis persuadé qu'on finira par découvrir « la parenté de ces deux dialectes et du scythique (proto-médique) de « l'époque des Achéménides avec lequel nous sommes déjà assez fami- « liarisés. » M. F. Lenormant est moins réservé. De l'analyse de certaines formes grammaticales qu'offrent les mots alarodiens, il conclut à la parenté du géorgien et de l'idiome antique de l'Arménie, idiome déjà pénétré, dès une haute antiquité, à ce qu'il croit, d'éléments aryens, mais qui n'en était pas moins lié d'assez près à l'accadien et au proto-médique. Si les rapprochements sur lesquels s'appuie le savant archéologue ne suffisent pas encore pour la démonstration de sa thèse, on doit cependant convenir qu'il y a là une grande vraisemblance. Le géorgien diffère essentiellement de l'arménien, et son classement linguistique a fort embarrassé les philologues. Cet idiome ne présente que des analogies assez éloignées avec les langues aryennes; il n'a aucune affinité apparente avec les langues sémitiques; aussi s'est-on borné jusqu'ici à le rapporter au groupe caucasique, groupe purement artificiel, car il est plus géographique que philologique. On admet généralement que la langue géorgienne est un reste de l'idiome des anciens Ibériens, qui occupaient la contrée à laquelle répond assez exactement la Géorgie actuelle.

[1] Herodotus, transl. by G. Rawlinson, t. IV, p. 254.

Un fait important, qui semble venir à l'appui de l'hypothèse de M. F. Lenormant, c'est que la Bible ne personnifie pas l'Arménie par un patriarche du nom de Haïg, l'ancêtre que s'attribuent dans leurs traditions les Arméniens, mais par un fils de Gomer, appelé Torgomah ou Togormah[1]; cela semble accuser la présence en Arménie, avant l'arrivée des Haïgiens, d'une population d'autre race. Or l'auteur des *Lettres assyriologiques* fait remarquer que le même Torgomah apparaît sous le nom de *Thorgomos*, comme père de la nation géorgienne. Si une telle tradition avait, chez les Géorgiens, une origine reculée et vraiment nationale, il y aurait assurément là une présomption sérieuse de parenté entre ce peuple et les indigènes de l'Arménie. Mais tout indique que les Géorgiens ont, à une époque comparativement récente, emprunté le nom de Thorgomos aux récits des Arméniens, qui, d'après Moïse de Khorène, donnent Torgomah ou Thorgom (Թորգոմ) pour père à Haïg (Հայկ)[2]. On voit en effet le même personnage revendiqué, à titre d'ancêtre, par les Mingréliens, les Lesghes et quelques autres peuplades caucasiennes, sur lesquelles s'est exercée l'influence arménienne. Moïse de Khorène, en rattachant le héros national de sa patrie à l'un des fils de Gomer, a certainement voulu mettre d'accord le récit biblique avec les traditions de ses compatriotes[3]. Dans cette intention, il combine la généalogie des patriarches de l'Arménie, que lui fournit Abydène, avec les données du chapitre x de la Genèse. La preuve que cette généalogie est apocryphe, c'est qu'on y voit figurer comme fils de Haïg un personnage appelé *Arménag* (Արմենակ)[4], qui personnifie visiblement l'Arménie; or, de l'aveu de Moïse de Khorène, le nom d'Arménie était étranger à la langue de son pays et lui avait été imposé par les Perses, les Syriens et les Grecs[5]. Si donc l'application, dans la Bible, du nom de Torgomah à l'Arménie

[1] On trouve dans la Bible la forme : *Togarmah* (תגרמה) ou *Tógarmah* (תוגרמה), et dans les Septante la forme Θοργαμά. — [2] Voy. Moïse de Khorène (*Hist.* I, v). Cet historien n'emprunte pas cette généalogie à la tradition arménienne, mais à des auteurs grecs et syriens, notamment à Abydène, dans l'ouvrage duquel se trouvaient rassemblées plusieurs généalogies de ce genre. — [3] Cela ressort clairement des paroles de Moïse de Khorène dans son *Histoire* (I, III); il déclare préférer aux fables des auteurs profanes les récits véridiques des auteurs chrétiens. — [4] La généalogie que rapporte d'après ses devanciers Moïse de Khorène s'étend, en remontant, d'Ara le Beau à Haïg; mais celle d'Abydène devait s'arrêter à Arménag (probablement en grec Ἀρμενος), donné pour père de la nation arménienne. C'est Mar Abas Catina qui avait rattaché par un lien de filiation cet Arménag à Haïg, dont Abydène ne parlait vraisemblablement pas. (Cf. Moïse de Khorène, I, x.) — [5] « C'est de son « nom (Aram) que tous les peuples appellent notre pays, les Grecs l'appellent Ar- « mène, les Perses et les Syriens Armeni. » (Moïse de Khorène, I, XII, *in fin.*)

semble indiquer que cette contrée fut d'abord peuplée par une race distincte des Haïgiens, le nom ne prouve pas, cependant, que la race ainsi désignée ait été identique à celle des Géorgiens. Pour éclairer d'ailleurs le problème, il importerait de déterminer à quelle époque et pour quelle raison les Perses, et, d'après eux sans doute, les Grecs, imposèrent le nom d'Arménie au pays de Torgomah. Malheureusement les monuments ne nous apprennent rien à cet égard; car, d'une part, comme je l'ai déjà noté, les Assyriens n'ont jamais fait usage du nom d'Arménie; de l'autre, nous ignorons si cette dénomination, qu'on rencontre sous la forme *Armina* dans les textes perses[1], était d'origine très-ancienne, et si les Mèdes avant les Perses l'avaient appliquée à l'Urarti.

M. F. Lenormant, guidé par sir Henry Rawlinson, croit trouver dans Hérodote la preuve de l'émigration récente des Haïgiens. Il fait remarquer que l'écrivain d'Halicarnasse mentionne non-seulement les Alarodiens séparément des Arméniens, mais qu'il parle de ces derniers comme ne s'avançant pas dans la direction de l'ouest à l'est au delà des sources de l'Euphrate[2]. L'auteur des *Lettres assyriologiques* en conclut que les Arméniens dont il est question chez Hérodote, et qu'il tient pour identiques aux Haïgiens, n'avaient point encore pénétré, au commencement du ve siècle avant J. C., jusqu'au pied de l'Ararat ni dans la contrée sise à l'est du lac de Van; ce qui implique l'arrivée relativement moderne des Arméniens dans le pays dont ils finirent par constituer exclusivement la population. Hérodote nous représentant les Arméniens comme une colonie des Phrygiens, peuple qui passait pour originaire de la Thrace[3], le savant français admet qu'en même temps que la Médie avait été envahie par une migration aryenne venue de l'est, l'Arménie l'avait été par une migration venue de l'ouest. Celle-ci, après avoir graduellement contourné le Pont-Euxin, rebroussa en quelque sorte chemin et se rapprocha de son berceau.

Tout cela est assurément fort plausible, mais laisse pourtant place au doute et n'est pas exempt d'obscurités. Les deux questions principales à résoudre sont celles-ci : 1° Les Alarodiens constituaient-ils les seuls habitants de l'Arménie centrale au temps des Achéménides, en sorte que l'on doive forcément supposer que les Haïgiens n'y ont pénétré

[1] Le même nom (*Arminiya*) se trouve dans le texte proto-médique, mais il a été visiblement emprunté au perse. (Voy. Norris, *Journ. as. Societ.* t. XV, p. 203.) — [2] Herodot. I, LXXII, CXCIV; VII, LXXIII. — [3] Herodot. VII, LXXIII. Cf. Eudox. ap. Eustath. *ad Dionys. Perieg.* p. 694, où les Arméniens sont signalés comme parlant une langue qui a beaucoup de mots communs avec le phrygien.

qu'à une époque tardive? 2° Les Arméniens dont parle Hérodote sont-ils les Haïgiens?

On ne saurait affirmer, dans l'état actuel de nos connaissances, que la race aryenne des Haïgiens ne se soit pas établie en Arménie fort antérieurement aux VI° et V° siècles, puisque le pays était, comme je l'ai dit, morcelé en divers États. D'un canton, elle a pu s'étendre progressivement sur les autres et absorber ainsi les Alarodiens. La fin du VI° siècle semble une époque bien récente pour l'apparition des Haïgiens dans l'Arménie propre, car le héros dont les traditions arméniennes ont gardé le nom, Dicran ou Tigrane I, contemporain de Cyrus, est représenté comme ayant étendu sa souveraineté sur toute l'Arménie. Quant à la seconde question, l'affirmative est certes ce qu'il y a de plus vraisemblable. Les mots phrygiens que l'antiquité nous a légués offrent une assez grande affinité avec ceux du vocabulaire arménien[1], sans que la parenté soit toutefois aussi clairement établie que le dit M. F. Lenormant; mais on s'explique qu'à travers une telle suite de siècles des altérations aient pu effacer une similitude première. On retrouve chez les Arméniens-Haïgiens certaines coutumes qui rappellent celles de la Phrygie[2]; ce peuple n'avait pourtant gardé aucun souvenir de sa présence plus à l'ouest. Tout au contraire, les traditions recueillies par le compilateur syrien Mar Abas Catina (autrement dit Mar Iba Catina)[3], principal informateur de Moïse de Khorène pour les âges reculés, nous parlent d'une migration venue de la Mésopotamie. M. F. Lenormant prête peu créance à cet auteur, élève de l'école de Nisibe ou d'Édesse[4], quoique celui-ci assure avoir puisé dans les archives de Ninive; il avait au moins interrogé les archives d'Édesse, de Nisibe et de

[1] Voy. Gosche, *De Ariana linguæ gentisque Armeniacæ indole Prolegomena* (Berolini, 1847); cf. L. Diefenbach, *Die alten Völker Europas*, p. 45. — [2] Tel est l'usage des cymbales ou des tambourins, qui jouaient un grand rôle dans le culte de la déesse phrygienne Cybèle, et au son desquels les Arméniens, suivant Moïse de Khorène, entonnaient leurs chants populaires. Les instruments de musique étaient fort répandus en Phrygie, comme ils le furent jadis aussi chez les Arméniens. Ceux-ci avaient, comme les Phrygiens, l'habitude de pratiquer dans les tertres et les flancs des montagnes des galeries où ils établissaient leurs demeures. (Voy. Vitruv. II, I, 5; Xénophon, *Anab.* IV, v, § 25; Diodor. Sic. XIV, XXVIII.) — [3] Moïse de Khorène dit en un endroit (I, XIV) : « Comme le rapporte Mar Apas Katina, d'après des poésies et « des chants populaires. » (Cf. ce que rapporte le même historien, I, VI, X, XII. Voy. E. Dulaurier, *Études sur les chants historiques de l'ancienne Arménie*, dans le *Journal asiatique*, IV° série, t. XIX, p. 19 et suiv.) — [4] M. F. Lenormant admet avec beaucoup de vraisemblance que Mar Abas Catina appartenait à l'école d'Édesse. M. E. Dulaurier suppose qu'il appartenait plutôt à l'école de Nisibe.

Sinope, et l'on reconnaît, comme je l'exposerai ci-après, dans les légendes qu'il relate, des notions confuses sur les anciens rois d'Urarti. L'auteur syrien avait d'ailleurs interrogé quelques chants populaires arméniens qui se rapportaient à un âge antérieur à Dicran, et où il était fait allusion à la race indigène[1]. Il est donc vraisemblable qu'en Arménie les deux races, la touranienne ou alarodienne et la phrygienne ou haïgienne, se confondirent de bonne heure; ce qui expliquerait pourquoi ni Mar Abas Catina ni Moïse de Khorène n'ont distingué les deux populations, et comment ils ont pu attribuer à la seconde les traditions qui émanaient de la première. La confusion était d'autant plus naturelle, que, dans le principe, la souche touranienne s'étendait du Taurus à la Médie et occupait les confins de la Syrie et de la Mésopotamie, de la Cappadoce et de la Phrygie, c'est-à-dire une région qui fut ensuite envahie par des nations aryennes. J'ajouterai qu'il y a quelque apparence, ainsi qu'on le verra plus loin, que les Phrygiens avaient pénétré par le sud en Arménie; ce qui donnerait la clef de la tradition d'après laquelle Haïg était venu de la Mésopotamie[2].

L'émigration des Phrygiens en Asie Mineure remontait certainement à une époque reculée, puisque le nom de ce peuple apparaît dans Homère et se mêle aux plus vieilles légendes de la Grèce; mais l'arrivée de ces nouvelles tribus de Thraces qu'Hérodote désigne sous le nom de *Thraces d'Asie*, dut forcer les Phrygiens à s'étendre plus à l'ouest en refoulant les Touraniens. C'est sans doute ce mouvement qui amena la séparation complète du gros des Accadiens, depuis bien des siècles établi en Mésopotamie, d'avec un groupe congénère qui demeura désormais cantonné près du Pont, au voisinage des Mosches ou *Muskayas* et des Tibaréniens ou *Tabals.* On s'accorde aujourd'hui à reconnaître les Accadiens dans les *Casdim* (כשדים) représentés par la Bible comme habitant la Babylonie et en constituant par excellence la population[3]. Les Accadiens qui en furent détachés sont les Chaldéens (Χαλδαῖοι), que les Grecs désignèrent d'abord sous le nom de *Chalybes* (Χάλυβες)[4], et qu'on retrouve, au IVe siècle avant notre ère, rejetés dans un district voisin du Pont-Euxin[5]. Que les Accadiens, autrement dit les *Casdim* ou Chaldéens, fussent originaires de l'Arménie, c'est ce que démontre d'une part l'ap-

[1] Voy. Moïse de Khorène, II, VIII. — [2] Haïg est représenté, par la tradition que suit Moïse de Khorène, comme étant sorti de la Chaldée et luttant contre Bel, qui personnifie manifestement Babylone. — [3] Voy. ce que j'ai déjà dit à ce sujet, *Journal des Savants*, 1869, p. 297. (Cf. Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, v° *Chaldäer.*) — [4] Strabon, XII, p. 826. — [5] Xénophon, *Cyrop.* III, II, § 7. *Anab.* IV, III, § 4. Strabon, XII, p. 825.

plication du nom d'*Accad*, dans des inscriptions de Sargon, à l'*Urarti*[1], de l'autre le rapprochement de divers noms géographiques. Au dire d'Étienne de Byzance[2], les Chaldéens s'appelaient, dans le principe, *Céphènes* (Κηφῆνες); or, on retrouve en Arménie un peuple du nom de *Cephènes* (*Cepheni*)[3]. La dénomination de *Chaldéens* (Χαλδαῖοι), à raison du changement de *l* en *r* signalé plus haut, comme propre aux Perses et aux races aryennes de cette partie de l'Asie, se confond avec le nom de *Khardyéens*, *Gordyéens*[4], dont la forme *Casd* semble n'être qu'un adoucissement, de même que l'on voit la forme *Urarti* ou *Urardi* devenir *Urasda* ou *Hurasda*[5]. Le radical *Card* se retrouve précisément dans le nom de *Carduques* (Καρδοῦχοι) donné aux montagnards de l'Arménie méridionale, nom qui fut altéré plus tard en celui de Gordyéens[6] ou Cordyéens[7], qui resta attaché aux monts de l'Arménie centrale; de là est dérivé le nom de Kurdes. Celui de *Chaldéens* (Χαλδαῖοι) lui-même a pu, à l'origine, s'altérer dans des bouches helléniques jusqu'à devenir *Chalybes* (Χάλυϐες)[8]; d'autre part, le nom de *Carduques* a vraisemblablement donné naissance, par un adoucissement pareil, à celui que je viens d'indiquer, au nom de *Cadusiens* (Καδούσιοι)[9], imposé à des tribus de même race que les Chaldéens, qui s'étaient avancées plus à l'est[10]. Il n'est pas non plus impossible que le nom moderne de Géorgie (*Djurdshistan*[11]) soit aussi formé du même radical impliquant, selon toute

[1] « Les inscriptions assyriennes nous montrent d'autres *Akkadi*, dont le nom « s'écrit identiquement de la même manière, habitant, au VIIIe et au VIIe siècle « avant notre ère, une partie de l'Arménie (inscription de Sar-yu-kin dite *des « fastes*). » (F. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 50.) — [2] Steph. Byz. v° Χαλδαῖοι. Les Grecs expliquaient l'origine de ce nom par un des héros de leur propre mythologie, Céphée, comme ils croyaient trouver dans le nom de *Médée* l'étymologie de celui de Mèdes. — [3] Plin. *Hist. nat.* VI, x. — [4] Voy. F. Lenormant, *Essai* cité, p. 51. — [5] Voy. les inscriptions de l'époque des Achéménides ap. *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain*, t. XIV, p. 267, mém. de M. Talbot. On peut rapprocher de ce fait les formes équivalentes *Saspires* (Σάσπειρες) et *Sapires* (Σάπειρες). — [6] Τὰ τῶν Γορδυαίων χωρία οὕς οἱ πάλαι Καρδούχους ἔλεγον. (Strabon, XVI, p. 1184.) — [7] Τὰ Γορδυαῖα ὄρη (Strabon). Κορδυαῖα ὄρη (Bérose). — Les Syriens désignent encore la chaîne de l'Ararat sous le nom de monts *Kurdu*. (Cf. F. Lenormant, *Essai de commentaires des fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 52 et suiv.) — [8] Οἱ δὲ νῦν Χαλδαῖοι Χάλυϐες τὸ παλαιὸν ὠνομάζοντο. (Strabon, XII, p. 825. Voy. ce que j'ai dit à ce sujet, *Journal des Savants*, année 1869, p. 297, 298.) — [9] Καδούσιοι ὀρεινοί, comme les appelle Strabon, XI, p. 794. — [10] Les Cadusiens paraissent avoir occupé le pays qui est désigné dans les inscriptions assyriennes sous le nom de *Giratbunda*, contrée fort peuplée, où l'on signale jusqu'à 500 villes ou bourgs. — [11] Ce nom de *Djurdji* ou *Djurdshi* n'apparaît qu'au Xe et au XIe siècle; mais il peut avoir été usité antérieurement sous une autre forme; il est à rapprocher de celui de

apparence, l'idée de montagnes[1]. Les tribus guerrières qui, au ve et au vi^e siècle avant notre ère, occupaient la succession de montagnes qui courent du Pont à la Caspienne, nous représentent la souche dont, bien des centaines d'années auparavant, étaient sortis les Accadiens ou Casdo-Scythes[2]; on doit conséquemment les tenir pour congénères des Alarodiens, des Sapires, ainsi que des *Tabals* ou Tibaréniens, des *Muskayas* ou Mosches. Ces deux dernières nations furent d'abord répandues sur un assez large territoire; elles se resserrèrent graduellement par suite des conquêtes des Assyriens et sans doute aussi de l'extension des Phrygo-Arméniens; en sorte que leur domaine finit par se réduire à un petit district.

L'Arménie semble donc pouvoir être regardée comme le véritable berceau des Chaldéens ou Casdo-Scythes; mais quant à son nom, il est difficile d'en assigner nettement l'origine[3]. L'idée qui se présente le plus naturellement, c'est qu'il se rattache à celui d'*Aram* (ארם) par lequel les Israélites et vraisemblablement aussi les Phéniciens désignaient la Syrie. Cette appellation, à en juger par son étymologie, doit s'être, dans le principe, plus spécialement appliquée à la partie haute et montagneuse de la province ainsi dénommée[4]. En faveur de l'identité originelle des deux noms, je rappellerai d'abord qu'on a proposé de chercher en Arménie deux des pays que la Genèse donne pour fils à Aram: 1° *Masch* (מש), où quelques érudits ont vu le mont Masius[5], chaînon de l'Ararat qui a gardé le nom de *Massis* (l'Aghri dagh); on pourrait aussi assimiler Masch au pays montagneux de *Mesa* mentionné dans une ins-

Gordjek'h, que porte le district que traversent les montagnes des Gordyens ou Gortouk'h. (Voy. Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 176; t. II, p. 429.) — [1] On peut comparer à ce radical l'hébreu הר, *montagne*, et le russe ropa, qui a le même sens; mais il semble qu'on doive plutôt le rapprocher du proto-médique (médo-scythique) *karas*, montagne; cf. wotiak, *gurez*. (Voy. Norris, dans le *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain*, t. XV, p. 180.) M. F. Lenormant n'admet pas cette signification, il suppose que *Casdim* signifie *conquérants* et est dérivé de la racine כשר. (Voy. *Essai de comment. de Bérose*, p. 55.) — [2] Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans le *Journal des Savants*, année 1869, p. 296 et suiv. M. F. Lenormant dit, en parlant des *Muskayas* et des *Tabals*, que leur parenté avec les Touraniens de la Médie et de l'Atropatène ressort avec évidence des noms de leurs villes et de leurs rois, tels qu'on les lit dans les textes cunéiformes. — [3] Ce nom est vraisemblablement dérivé de רם (*râm*) élevé; רום (*rôm*) hauteur. Voyez cependant, sur les étymologies qu'on a proposées, E. Meier, *Hebräisches Wurzelwörterbuch*, p. 372 (Mannheim, 1846). — [4] Aujourd'hui le mont Masis, que les Arméniens regardent comme étant l'ancien Ararat (voy. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 48), mais qui paraît avoir été aussi la partie du Taurus voisine d'Amide. — [5] Voyez Knobel, *Die Völkertafel der Genesis*, p. 235.

cription de Samsi-Bin III; 2° *Gether* (גתר) dont la signification géographique est sans doute très-incertaine, et pour lequel on a hasardé les assimilations les plus diverses [1], mais qu'il n'est pas impossible de rapprocher du nom d'un district de l'Arménie, la *Cotarzène* (Κοταρζηνή) ou *Catarzène* (Καταρζηνή) qui est adossé à la chaîne des monts Moschiques [2]; car il faut noter que, dans ce nom, la terminaison *zène* indique une province ou une contrée et n'appartient pas au thème radical, lequel se réduit au dissyllabe *Cotar* ou *Catar* composé des mêmes éléments que le *Gether* de la Genèse. Cette assimilation est justifiée par le Syncelle [3], qui, d'après une tradition, selon toute apparence empruntée à Abydène, donne *Gether* pour l'ancêtre des Arméniens.

Strabon pourrait donc bien n'avoir pas commis une aussi grande méprise que le pense sir Henry Rawlinson, en rapprochant le nom d'*Aram* de celui d'Arménie; l'on s'expliquerait d'autant mieux que les Perses et les Grecs eussent étendu aux Arméniens l'appellation sous laquelle étaient désignés en Palestine les habitants de la haute Syrie, qu'on voit par les inscriptions alarodiennes, que les rois d'Urarti portaient non ce titre, mais celui de *rois du Naïri*, pays qu'ils tenaient aussi sous leur sceptre et qui répondait à la contrée nommée dans la Bible *Aram Naharaïm* (ארם נהרים), laquelle embrassait une partie de l'Osrhoène. Nous savons, d'un autre côté, par Hérodote [4] et Strabon [5], que les Grecs regardaient comme appartenant à la race syrienne la population de la Cappadoce, province à laquelle les Perses avaient appliqué ce dernier nom (*Katpa'tuka*). Ne peut-on pas tirer de là une présomption que les Syriens s'étaient avancés jusqu'au nord du Taurus, en repoussant les Mosches ou *Muskayus*, qui constituaient auparavant la population du pays [6]; et de là, il était facile aux Syro-Cappadociens de pénétrer jusqu'en Arménie.

[1] Ptolem. V, XIII, § 9. — [2] Selon Saint-Martin, cette province répond au district de Goghth'n dans lequel se trouve Érivan. — [3] Γαθὲρ ἀφ' οὗ Ἀρμένιοι. (*Chronogr.* ed. Dindorf, p. 85.) Dans le même tableau généalogique, Mosoch, autrement dit les Mosches, est aussi donné pour fils d'Aram; ce qui indique le voisinage de ce peuple et de Gether, dont l'assimilation à l'Arménie se trouve par là confirmée. — [4] Herodot. I, LXXII. Ἑλλήνων Σύριοι ὀνομαζόμενοι. — [5] Καὶ γὰρ ἔτι καὶ νῦν Λευκόσυροι καλοῦνται, Σύρων ὄντων καὶ τῶν ἔξω τοῦ Ταύρου λεγομένων. (Strabon, XII, p. 819. cf. L. Diefenbach, *Die alten Völker Europas*, p. 44.) — [6] Les Mosches ou Muskayas (Meschech ou Mosoch de la Bible), qui sont mentionnés dans les guerres des anciens monarques assyriens, avaient, au dire de Josèphe (*Ant. jud.* I, 6, § 1), occupé la Cappadoce. (Voyez ce que j'ai dit dans le *Journal des Savants*, année 1869, p. 219, 297.) A en juger par l'emplacement des montagnes qui avaient conservé leur nom et par le nom de Mousch, qui est resté à une ville du pays de Daron, les Mosches s'étendirent aussi dans une partie de l'Arménie.

Malgré ces vraisemblances, il faut pourtant avouer que l'assimilation du nom d'*Aram* à celui d'*Armina* ou Arménie demeure encore très-hypothétique. J'ai déjà dit plus haut qu'on avait, et sans grandes preuves, cherché l'étymologie du nom d'Arménie dans celui de *Mini*, donné à un canton voisin de l'Ararat[1]. Le même nom peut être aussi mis en rapport avec celui d'un des premiers rois de l'Urarti[2]; car on verra plus loin que les monuments mentionnent un de ces princes sous le nom d'Arame; Moïse de Khorène[3] nous parle longuement des exploits d'un roi d'Arménie homonyme (Արամ).

Les faits racontés par cet historien dans son premier livre, et qui sont en grande partie tirés de Mar Abas Catina, ont été, jusque dans ces derniers temps, les seuls que nous connussions sur l'histoire primitive de l'Arménie. Le compilateur syrien doit avoir ignoré que des inscriptions en eussent conservé le souvenir, puisqu'il ne rapportait que des récits légendaires et mythiques, qu'il prétendait avoir puisés dans les archives de Ninive[4]. Nous avons aujourd'hui le moyen de remonter aux sources authentiques, dont Mar Abas Catina ne soupçonnait pas l'existence[5]. Ces sources nous prouvent que le fractionnement de l'Arménie en divers États subsista jusqu'à la fin de l'empire d'Assyrie, qui s'efforçait de leur imposer son joug, mais avait à lutter contre un esprit d'indépendance qui s'est perpétué pendant bien des siècles.

Le plus ancien monument épigraphique faisant mention d'une cam-

[1] Sir Henry Rawlinson a émis encore l'opinion que ce nom pourrait être dérivé de *Hur-aredh*, c'est-à-dire le pays de *Hur* ou *de la lune*, parce que, comme on le verra plus loin, la grande divinité du pays était une divinité lunaire, *Khaldia*, qui répondait à celle que les Babyloniens appelaient *Hur* ou *Hurki*. — [2] « Tellement « puissant et célèbre est le nom d'Aram jusqu'à ce jour, comme à tous il est évident « que les nations qui nous entourent le donnent à notre pays. » (Moïs. Khor. I, XIV.) — [3] Voy. *Hist. Arm.* I, XIII, XIV, XV. Il est à remarquer que l'on rencontre dans les inscriptions cunéiformes plusieurs rois portant des noms de pays, comme s'il était en usage primitivement de désigner les peuples par le nom d'un de leurs chefs. C'est ainsi que les Juifs s'appliquaient le nom d'Israël. On trouve un *Aram*, prince syrien au temps de Salmanu-asir IV; le nom du roi alarodien *Menuas* peut être rapproché du nom de *Mini* (la Minyade). Et en effet les traditions recueillies par Mar Abas Catina nous représentent les héros donnant leur nom aux provinces où ils se fixent. Par exemple, Paz, fils de Manavaz, impose le sien à un canton (Moïse de Khorène, I, XII). Suivant le même auteur, les Perses appelaient le pays de Siounik, *Sissagan*, du nom du valeureux *Sissag* qui s'y était établi. (*Ibid.*) Dans des temps plus modernes, le *Djaggathaï* ou Turkestan prit son nom du second fils de Tchenghis-Khan, qui le gouverna. — [4] Voy. Moïse de Khorène, I, IX. — [5] C'est ce qui ressort de la lettre vraisemblablement apocryphe de Vagharchag, roi d'Arménie, au grand Archag, roi de Perse. (Moïse de Khorène, *l. c.*)

pagne des rois de Ninive contre un roi arménien remonte au règne de Salmanu-asir IV. Lors de sa quinzième guerre, placée par M. F. Lenormant en 851, et qui eut pour théâtre la contrée du haut Euphrate, située à l'ouest et au nord-ouest du lac de Van, ce prince eut à combattre le roi Aram. Salmanu-asir le battit, lui prit un grand nombre de villes, s'avançant jusqu'aux sources de l'Euphrate. L'Aram de Moïse de Khorène fut plus heureux, si l'on en croit la légende. Un passage de l'écrivain arménien tendrait à faire placer le règne de celui-ci au temps de l'invasion des Scythes en Asie. « Le titanien Baïabis Kaghia, y est-il « dit, lui livre combat; ce Baïabis tenait envahi tout le pays situé entre « les deux grandes mers, le Pont et l'Océan. Aram fond sur lui, le dé- « fait, le jette fugitif dans une île de la mer asiatique. » N'est-ce pas là l'irruption dont parle Hérodote et sur l'époque de laquelle je me suis arrêté dans le précédent article? Le nom de *Kaghia* (Քաղեայ) semble n'être qu'une personnification du *Gog* de la Bible qui représente les Scythes. Le prince arménien aurait-il repoussé ces barbares avec l'aide des Mosches (Meschech)? la légende ajoute, notons-le, qu'Aram laissant un de ses proches nommé *Mechag* (Մշակ) et 10,000 hommes de ses troupes pour garder le pays, retourna en Arménie[1].

Ce rapprochement viendrait, au reste, à l'appui de l'opinion de M. F. Lenormant qui rapporte, avec M. G. Rawlinson, l'arrivée des Arméniens-Haïgiens au VIIe siècle environ. Car Mar Abas Catina dit, après avoir raconté ces faits, « qu'Aram ordonna aux habitants du pays d'apprendre « la langue arménienne; c'est pourquoi, jusqu'à ce jour, ils ont nommé « cette contrée *Proti-Armenia*, ce qui signifie « première Arménie. » La tradition admettait donc que l'idiome arménien s'était substitué à celui des indigènes au temps d'Aram; or l'assimilation précédente tend à faire de ce roi un contemporain de Cyaxare. Toutefois, dans ce que nous a transmis le compilateur syrien, la fable joue un si grand rôle et les époques sont si notoirement confondues, qu'on ne saurait faire grand fond sur un pareil témoignage. Aram peut fort bien n'être, après tout, qu'une personnification mythique[2] à laquelle ont été rattachées des légendes d'époques diverses, notamment celles qui avaient trait à la soumission définitive des Alarodiens aux Haïgiens.

[1] Moïse de Khorène, I, XIV. — [2] C'est ce que donne à penser la généalogie où il figure et que Moïse de Khorène emprunte à un écrivain syrien. Aram est donné pour fils de *Harma* (Հարմայ), qui paraît n'être qu'une personnification géographique comme *Amassia* et *Armaïs*, que la même généalogie lui attribue pour ancêtres.

Mais revenons à un personnage plus historique, à l'Arame des monuments.

Les inscriptions cunéiformes nous apprennent que l'Arménie ne fut pas conquise par les Assyriens sous son règne, et l'on voit que la guerre se ralluma plus tard entre le même monarque ninivite et un successeur d'Arame nommé Soduri, dont les troupes furent complétement défaites. « Une fois que les armes assyriennes, écrit M. F. Lenormant, eurent com- « mencé à se porter en Arménie et à tenter la conquête du pays des « Alarodiens, elles y revinrent fréquemment, et de grands efforts furent « dépensés par les monarques de Ninive pour arriver à réduire cette région « à une entière dépendance. Dans un espace de soixante et dix ans, le « canon des éponymes ne nous montre pas moins de seize expéditions diri- « gées contre les différentes parties de l'Arménie. Elles remplirent les « règnes de Bin-likhkhus III, Salmanu-asir V, et finissent avec le règne « d'Assur-edil-il II. » A dater des dernières années de ce monarque, les monuments ne nous mentionnent plus aucune guerre dirigée contre l'Arménie, ni sous ce prince, ni sous Assur-likhkhus. C'est en effet l'époque de l'abaissement de la puissance assyrienne; des révoltes éclataient dans les provinces; et dès lors, les documents ninivites nous font défaut sur les rois d'Urarti. Heureusement tout donne à penser que les plus anciennes inscriptions découvertes à Van se rapportent à cette période, en sorte qu'elles viennent combler la lacune laissée par les textes assyriens. Les Alarodiens avaient emprunté, comme je l'ai dit plus haut, leur système graphique à l'Assyrie; or cet emprunt paraît devoir se placer sous les règnes d'Assur-nasir-pal et de Salmanu-asir IV, une grande analogie de style existant entre l'écriture des monuments gravés sous leurs règnes et celle des plus anciennes inscriptions de Van. Ces dernières, qui appartiennent au roi Belidduris Ier, ne sont pas encore rédigées dans la langue des indigènes de l'Arménie. On peut donc rapporter à la première moitié du VIIIe siècle le règne de ce Belidduris Ier, qui avait eu pour prédécesseur un certain Latibri et qui eut pour successeur son propre fils Isbuinis Ier, sous lequel apparaissent les inscriptions purement alarodiennes. Le règne de Téglath-Phalasar II, que nous connaissons d'une manière assez circonstanciée, grâce à d'importants textes assyriens, fut marqué par une guerre terrible contre une confédération d'États au nombre desquels figure l'Urarti, alors gouverné par un prince appelé *Sarda*. Mais, tandis que la plupart des chefs de ces États, dont quelques-uns étaient compris dans l'Arménie, furent finalement contraints de reconnaître la suzeraineté du puissant roi de Ninive et durent aller lui faire hommage à 'Hamath, où il tint une sorte de cour plénière, Sarda,

qui paraît avoir été l'âme de cette coalition, s'enferma dans une de ses meilleures places fortes nommée *Turuspa*, et réussit à se soustraire à la sujétion dont il était menacé.

Les inscriptions de Van nous font connaître les rois d'Urarti qui régnèrent après Sarda. On y trouve, comme l'a démêlé l'esprit sagace de Hincks, une liste ou généalogie de princes dont les noms ont été depuis lus avec exactitude. Elle commence par un certain *Menuas* et finit par un roi semblablement appelé. Entre eux se placent un *Argistis*, un *Belidduris* et un *Isbuinis*. Ces deux derniers sont conséquemment les deuxièmes princes alarodiens de leur nom. On ne saurait cependant assurer qu'on a là une succession continue et que d'autres rois ne doivent pas être intercalés entre leurs règnes. M. F. Lenormant penche pour cette dernière opinion; il a essayé de reconstruire, par des rapprochements avec les monuments assyriens, la liste complète des monarques alarodiens de cette époque. Un roi qu'on ne voit point figurer dans la liste, Ursa, dont j'ai déjà dit quelques mots, joua un grand rôle comme adversaire de Sargon, et son histoire peut être partiellement refaite à l'aide des inscriptions de ce dernier monarque. C'est après Ursa que l'auteur des *Lettres assyriologiques* insère le règne d'Argistis, dont le nom se retrouve sous la forme *Argisti* dans les récits des campagnes de Sargon. Les Assyriens ont eu de bonnes raisons pour ne parler que peu de ce prince alarodien, car c'est sous son règne que le royaume d'Urarti se releva de ses défaites, ainsi que l'atteste la plus importante des inscriptions de Schultz, gravée sur les rochers à l'entrée des grottes sacrées de Khorkhor; elle ne forme pas moins de sept colonnes comprenant 300 lignes. Le prince alarodien s'y vante d'avoir fait des guerres heureuses et prolongées contre les Assyriens, d'avoir agrandi son royaume par des conquêtes; il nomme les provinces dont il s'est rendu maître, relate la prise de leurs villes, l'incendie de leurs temples et de leurs palais, l'enlèvement de nombreux captifs, ainsi que d'une immense quantité de chevaux, de chameaux, de bœufs, de moutons, etc. A dater d'Argistis, l'Urarti a repris son rang, et les inscriptions de Van en attestent la puissance, dont témoignent également les restes des nombreux travaux que ce roi avait fait entreprendre dans le pays de Vanna, désormais réuni à sa couronne.

Je ne suivrai pas M. F. Lenormant dans son essai de reconstitution de la liste des rois alarodiens. Je dirai seulement que cette liste se termine par un second Menuas, qui doit avoir eu un règne long et prospère, car c'est de tous les souverains de l'Urarti celui qui nous a laissé le plus de monuments épigraphiques. Son règne se place vraisemblablement vers

les dernières années du VIe siècle avant notre ère; il nous amène conséquemment au seuil de l'histoire des Haïgiens, celle-ci ne commençant réellement qu'avec Dicran Ier, puisque la liste des princes antérieurs, donnée par Moïse de Khorène, est en grande partie mythique et empruntée à des traditions d'origines diverses.

Un fait qui semble militer en faveur de la différence originelle que M. F. Lenormant admet entre la population primitive de l'Arménie et les Haïgiens ou Néo-Arméniens, c'est l'absence chez les Alarodiens des divinités que les Arméniens adoraient à l'époque d'Alexandre et dans les siècles qui suivirent, telles que Anahid, Sbantarad, Vahaka, Nané, etc. La religion de l'Urarti reposait en grande partie sur l'adoration d'une triade suprême, placée en tête de toute une hiérarchie de divinités inférieures. Cette triade est invoquée au début de presque tous les textes alarodiens. Le premier des personnages qui la composent s'appelle *Khaldis*, nom qui est rendu dans les inscriptions assyriennes du règne de Sargon par *Khaldia*. Ce devait être une divinité lunaire, car les deux autres membres de la triade sont représentés idéographiquement par les signes qui désignent, chez les Assyriens, le dieu solaire *Samas* et le dieu *Bin*, lequel personnifiait l'atmosphère. Peut-être existe-t-il une certaine relation entre le nom de ce dieu *Khaldis* et celui des Chaldéens, comme il y en a une entre celui des Assyriens et le nom du dieu *Assur*. Il est en effet digne d'attention que l'on ait donné le nom de *Chaldia* (Χαλδία)[1], au pays des Chaldéens du Pont, qui confinait à l'Arménie et au pays des Tibaréniens[2].

Mais, si ce que les monuments nous disent des grandes divinités de l'Urarti au VIIIe et au VIIe siècles avant notre ère ne nous reporte pas au culte des Haïgiens[3], disons pourtant qu'on y trouve des noms qui nous ramènent à la religion d'un peuple aryen. Ainsi un dieu appelé *Bagmastur* est associé à *Khaldia*. Il est facile de reconnaître dans ce nom une altération de la forme perse *Bagamasda*. Les monuments où ce dieu est mentionné appartenant au règne de Sargon, il en faut conclure que, dès le VIIIe siècle avant notre ère, l'influence de la religion aryenne s'exerçait déjà en Arménie. Le nom de *Bagadatti*, que porte un roi de Mildis, qui fut fait prisonnier par Sargon, a une physionomie égale-

[1] Eustath. *Ad Dionys. Perig.* 767. Marcian. *Epitom. peripl. Menipp.* p. 572, ed. C. Müller. — [2] Toutefois, sir Henry Rawlinson repousse ce rapprochement par des raisons empruntées à la manière d'écrire les deux noms. (Voy. Herodotus transl. by G. Rawlinson, t. I, p. 589.) — [3] Disons pourtant qu'on voit les Haïgiens rendre un culte à un dieu-soleil qui a pu être le synthrone de Khaldis. (Cf. Moïse de Khorène, II, VIII.) Ce dieu avait un temple à Armavir.

ment aryenne. Peut-être doit-on voir dans le culte de cette divinité une importation des Arméniens, frères des Phrygiens, déjà établis à cette époque dans la partie orientale de l'Arménie; car son nom peut être rapproché de celui de *Bagæos* (Βαγαῖος), le grand dieu ou Jupiter des Phrygiens [1], dont plusieurs divinités offrent d'ailleurs un caractère tout aryen [2]. Ces noms ne se retrouvant pas chez les Haïgiens, il y a lieu d'admettre que l'Arménie, qui avait aussi subi l'influence de la religion médo-persique, puis celle de la religion des Hellènes, ne conservait plus, au temps où l'Évangile lui fut prêché, le culte des Arméniens de souche phrygienne dont parle Hérodote; on ne saurait dès lors tirer de la dissemblance existant entre le panthéon des Alarodiens et celui des Haïgiens avant leur conversion au christianisme, un argument décisif contre la parenté de ceux-ci et des Alarodiens.

Le nom du grand dieu des Alarodiens me suggère un rapprochement qui peut être allégué à l'appui de ce que j'ai dit plus haut touchant l'arrivée probable dans le pays de l'Ararat d'une population émigrée des confins de la Syrie et de la Mésopotamie, circonstance qui leur aurait valu le nom d'*Aram*. Suivant une tradition que nous a conservée Strabon [3], *Gordys* (Γόρδυς), dont cet auteur fait un fils de Triptolème par une assimilation arbitraire à un héros de l'Attique, conduisit en Syrie une colonie qui se partagea en deux bandes: l'une erra en Cilicie et y fonda Tarse; l'autre s'établit sur l'Oronte, près d'Antioche; quant à Gordys, il passa avec quelques compagnons en Gordyène. Je crois reconnaître dans ce Gordys le *Gordios* (Γόρδιος), roi mythique ou héros de la Phrygie, que l'on donnait pour père à Midas [4], autre héros de la mythologie phrygienne. Or le nom de Gordys ou Gordios, par l'échange de *r* en *l*, nous ramène au nom de *Khaldis* [5]. Il y a donc là un indice que le culte de ce dernier dieu avait été apporté en Arménie par les Phrygiens, dès le VIIIᵉ siècle avant notre ère. La légende consignée dans Strabon pourrait bien dès lors nous mettre sur la trace de l'itinéraire qu'avaient suivi les Arméniens d'Hérodote. Après s'être avancés par la

[1] Hesychius, *s. h. v.* — [2] Voy. mon *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. III, p. 119 et suiv. Cf. notamment le perse *Harô-Berezaïti* et le nom de la montagne sacrée Βερεκύνθιος. — [3] Strabon, XVI, p. 1089. — [4] Hérodot. VIII, CXXXVIII. Strabon, XIII, p. 857. Arrian. *Anab.*, § II, 21. Steph. Byzant. v° Γορδίειον. — [5] Sir Henry Rawlinson a rapproché Khaldis du nom d'*Aldos* (Ἄλδος), que, suivant le *Grand Etymologiste*, Jupiter recevait à Gaza, c'est-à-dire de la divinité que saint Jérôme appelle *Marnas*, sans cependant rien affirmer sur la parenté des deux appellations; mais le nom d'Ἄλδος se rattache à une toute autre origine. (Voy. F. Lenormant, *Essai d'un comment. des fragments cosmog. de Bérose*, p. 430.)

Cilicie et la haute Syrie, ils auraient pénétré dans le pays d'Urarti, auquel ils valurent le nom d'*Armina*, dérivé de celui d'Aram, que portait la contrée où ils s'étaient d'abord fixés[1]. Notons, pour corroborer ce rapprochement, qu'une autre tradition mythique parlait d'un peuple appelé *les Arimes*, qui aurait existé en Cilicie et en Syrie, c'est-à-dire précisément là où l'on faisait arriver les Arméniens[2], et dans lesquels Posidonius nous apprend qu'on reconnaissait les Araméens[3]. Ces Arimes se retrouvent dans le pays des Solymes, peuple limitrophe de la Cilicie, qu'une autre fable rattachait aux Chaldéens, puisqu'elle leur assignait pour ancêtres *Zeus* et *Chaldènè* (Χαλδήνη)[4].

L'introduction de divinités exotiques en Arménie antérieurement à l'époque persique, nous est au reste attestée par l'inscription alarodienne de Meher-Kapousi, curieux rituel où sont indiqués les sacrifices à faire aux différents dieux; car, après les huit divinités nationales, figurent quelques dieux étrangers, dont le nom est accompagné de l'indication de leur patrie d'origine.

La religion des Alarodiens ou Proto-Arméniens présentait, comme celle des Phrygiens, des affinités avec la religion des Assyriens. Nous en avons la preuve dans le précieux bas-relief de Khorsabad, que commente une inscription de Sargon. Le texte cunéiforme relate une campagne du monarque ninivite contre l'Ursa, roi d'Urarti, dont il a déjà été parlé. On voit, sur le bas-relief, le temple du dieu *Khaldis*, gravé de face. Cet édifice est supporté par un soubassement de forme carrée; il est surmonté d'un fronton que couronne une acrotère dont le galbe rappelle celui du cyprès pyramidal, symbole si répandu dans l'ancienne mythologie asiatique. Une porte, surmontée d'un petit fronton, s'ouvre au milieu de la façade, que décorent quatre pilastres carrés. Des boucliers votifs très-bombés, de forme circulaire, et décorés, au centre, d'un masque de lion, y sont suspendus; les soldats assyriens qui pillent l'édifice enlèvent des boucliers semblables, des autels à parfums portés sur un seul pied rond et des trépieds. De chaque côté de la porte se dresse un

[1] De même que la tradition attribuait au héros phrygien Gordius la fondation de la ville de Gordium, Tarse, qui figure ici comme fondée par les Phrygiens, passait, chez les Grecs, pour avoir été bâtie par un monarque assyrien (ou syrien, ces deux noms se confondaient), Sardanapale; c'est là une nouvelle preuve du mélange des traditions des deux peuples. — [2] Strabon, XIII, p. 930; XVI, p. 1090. — [3] *Οἱ δὲ τοὺς Σύρους Ἀρίμους δέχονται οὓς νῦν Ἀραμαίους λέγουσι, τοὺς δὲ Κίλικας τοὺς ἐν Τροίᾳ μεταναστάντας εἰς Συρίαν ἀνῳκισμένους, ἀποτεμέσθαι παρὰ τῶν Σύρων τὴν νῦν λεγομένην Κιλικίαν.* (Strabon, XIII, p. 930.) — [4] Steph. Byz. v° Πισιδία. Cf. Strabon, XIII, p. 930.

mât décoratif, terminé, au sommet, en forme de cyprès pyramidal. Auprès de l'entrée, à gauche, est placé un groupe évidemment de ronde bosse, représentant la vache qui allaite son veau, type fort répandu, comme l'on sait, dans les religions de l'Asie antérieure. En avant du temple et au pied de son soubassement sont figurés deux grands bassins à eau lustrale, véritables mers d'airain, à fond arrondi, portés sur des trépieds en jambes de taureau. Tout, dans cet édifice, écrit M. F. Lenormant, offre le cachet de l'art assyrien.

Les monuments alarodiens montrent donc que le pays d'Urarti avait atteint, au VIIIe siècle avant notre ère, un certain degré de civilisation. Il est difficile que tout souvenir en fût effacé au commencement de notre ère, et c'est avec raison que M. F. Lenormant cherche des traces de l'histoire que nous rendent les inscriptions, dans les récits mythiques tirés par Moïse de Khorène de Mar Abas Catina. J'ai déjà indiqué ce qui paraît avoir une origine historique dans la légende du roi Aram, telle que nous la rapporte Moïse de Khorène. Le premier Menuas qui nous est connu, ou un souverain de même nom qui l'avait précédé, ne peut-il pas être le Manavaz donné pour fils à Arménag? Ne doit-on pas, avec M. J. Oppert, identifier le fameux Hratchea et le roi Ursa? le personnage de Sgaïorti, malgré la place qu'il occupe avant Hratchea, n'est-il pas l'Argistis dont il a été parlé plus haut? Les rapprochements que propose l'auteur des *Lettres assyriologiques* sont au moins spécieux et méritent sérieuse considération. Peut-être un jour quelques nouveaux textes viendront-ils éclairer les obscurités qui enveloppent encore cette histoire de l'Arménie primitive. Un fait paraît désormais établi, c'est que l'invasion phrygo-arménienne a fait disparaître, à une époque peu antérieure aux Achéménides, une nationalité différente, qui avait subi l'influence des Assyriens, tout en repoussant leur domination. Cette population, qu'on est fondé à appeler alarodienne, de quelque souche qu'on la tienne pour issue, fut absorbée par le double courant aryen qui l'envahit : à l'ouest, le flux déjà ancien de la race phrygienne, parti de la Thrace; à l'est, les Mèdes et les Perses, dont l'action succéda à celle des Assyriens. Le vieux fonds alarodien disparut, et sans les inscriptions cunéiformes, le souvenir en aurait à tout jamais péri.

ALFRED MAURY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Archives des missions scientifiques et littéraires. *Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Deuxième série, tome sixième. Paris, Imprimerie nationale*, 1871, in-8° de 515 pages avec 14 planches. — *Inscriptions céramiques de Grèce*, par M. Albert Dumont.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dans un premier article, après avoir expliqué succinctement la manière dont ce recueil a été formé, j'ai présenté quelques observations critiques sur les inscriptions d'origine thasienne. Je vais maintenant examiner celles de Rhodes et de Cnide.

Pendant que l'ouvrage de M. A. Dumont s'imprimait, M. A. Fabretti[2] donnait des détails intéressants sur la collection de Turin, détails qui méritent d'être reproduits. Le musée des antiquités de cette ville possède une longue série de terres cuites récemment découvertes dans l'île de Chypre. On y remarque entre autres cent cinquante vases de différentes formes, quelques-uns recouverts d'un vernis noir ou rouge et ornés de dessins linéaires, d'autres sans vernis avec des ornements du même genre à teinte noire, plusieurs fragments de sculpture et trente anses d'amphores qui contiennent autant de noms de magistrats. Ces monuments et quelques objets en albâtre et en fer proviennent des fouilles faites par le cav. Luigi Palma di Cesnola, ministre des États-Unis en Chypre. Ils ont été donnés à l'Académie des sciences, qui les céda au Musée royal des antiques, où l'on conserve d'autres terres cuites. Ces dernières proviennent des précédentes fouilles pratiquées dans cette île sur l'emplacement de l'ancienne ville *Idalium*.

Les noms de magistrats que portent les anses d'amphores sont écrits en caractères en relief. Dans trois seulement l'écriture va de droite à gauche. Ces monuments paraissent appartenir à la fabrication de Rhodes. On retrouve en effet dans quelques-uns l'attribut de la rose, et dans d'autres la tête radiée du Soleil (Apollo Elio), qui y avait un temple très-célèbre. Le cav. Palma prévient qu'il n'a pas encore rencontré le nom d'un magistrat de Chypre sur les amphores du pays.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier 1872. — [2] *Bullet. de l'Instit. de corresp. archéol. de Rome* pour l'an 1870, p. 203. Voy. la *Revue archéol.* avril 1870 et décembre 1871, p. 361.

Les noms de ces magistrats sont *Αἰνήτωρ*, *Αὐτοκράτης*, [Δα]*μοκρίτε*[*υς*], *Εὐθύφρων*, *Ζήνων*, *Ἰάσων*, *Πολύξενος*, *Ῥόδων* et *Σωσικλῆς*.

De ces noms, beaucoup se rencontrent sur les terres cuites découvertes à d'autres époques dans diverses villes de la Sicile et provenant de la fabrique de Géla, colonie de Rhodes. Les symboles la rose et la tête d'Apollon radiée paraissent ici tout aussi bien que sur les anses siciliennes, d'Alicante et d'Agrigente[1]. On peut en dire autant des douze mois de l'année[2].

Mais revenons à l'ouvrage de M. A. Dumont. Les inscriptions céramiques d'origine rhodienne et cnidiennes sont divisées en plusieurs séries. Le nombre des premières s'élève environ à trois cent cinquante, celui des secondes est beaucoup plus considérable. Le recueil en contient près de seize cents. Dans l'examen rapide que nous allons faire de ces monuments, nous ne suivrons pas l'ordre dans lequel ils ont été publiés. Nous grouperons nos observations de manière à les ramener à quelques principes généraux.

« Quand je restitue des lettres effacées, dit M. A. Dumont, elles sont « entre crochets. » Et deux lignes plus loin : « Le nombre des lettres « effacées est toujours exactement indiqué par un nombre égal de « points. » Prenons acte de cette observation, et appliquons-la à quelques-unes des restitutions proposées.

P. 135, 52.

Ε. . . . ΟΓΕΝΕΥϹ	Ἐ[*πὶ Ἑρμ*]*ογένευς*?
ΚΝΙΔΙΟΝΦΡΟΥΡ▨Ρ	*Κνιδίον φρουρ*[*ά*]*ρ-*
ΧΟ. . . ΛΙΟϹ	*χο*[*υ*]. . *λιος*. . . .

Quatre points et cinq lettres dans la restitution. Je lirais Ἐ[*πὶ Δι*]*ογένευς*, nom fréquent sur les sceaux cnidiens. (Voy. p. 175, n°s 202 et suiv.)

P. 334, 32.

ΑΝΔΡ. . . . . . ΛΟ.ΩΡΟΥ	*Ἀνδρ*[*ων Ἑρμ*]*ο*[*δ*]*ώρου*.

Six points et cinq lettres seulement dans la restitution. Celle-ci a

[1] *Corpus inscr.* t. III, p. 676. — [2] Voyez aussi le recueil des inscriptions céramiques qui ont été publiées à Saint-Pétersbourg, *Commission impériale d'archéologie*, 1870, p. 168 et suiv.

même l'inconvénient de ne pas tenir compte du Λ après les points. Il faut lire avec toute certitude Ἀνδρ[ων Ἀπολ]λο[δ]ώρου.

Ne poussons pas trop loin cette application[1], mais voyons si l'on ne pourrait pas tenter quelques autres restitutions en se servant des points comme représentant exactement le nombre des lettres disparues.

P. 177, 213.

ΕΠΙΔΙΟΓΕ	Ἐπὶ Διογέ-
ΝΕΥϹΔΗΜ.	νευς Δημ...
ΥΛΟΥΚΝΙ	...Κνι[δίου].

Si, à la fin de la seconde ligne, il ne manque qu'une seule lettre, on aurait là une corruption du nom Δημύλου, que nous retrouvons p. 282, 60, et sous la forme altérée ΔΗΜΥΔΟΥ, p. 310, 62. C'est le Δήμυλλος des listes thasiennes (8, 1), diminutif de δῆμος. Si le nombre des lettres disparues est incertain, on pourrait restituer Δημ[οϐο]ύλου. Ce nom était aussi usité à Thasos. En voici un exemple d'après une inscription inédite que j'ai découverte dans le port de Panagia.

....................ΟΥ	..................ου.
......................ΔΩΡΟΥ	..............δώρου.
...............ΚΑΛΛΙΓΕΙΤΟΥ	...........Καλλιγείτου.
ΝΟΣ....ΔΗΜΟΒΟΥΛΟΥ	Νοσ[σικᾶς] Δημοϐούλου.
ΗΡΛ.ΛΕΙΔΗΣΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟΥ	Ἡρα[κ]λείδης Δημοσ7ράτου.
ΠΑΙΔ.ΓΟ.ΟΣΠΑΝΤΑΙΝΕΤΟΥ	Παιδ[ό]γο[ν]ος Πανταινέτου.
.ΕΝΟΦΙΔΟΣΑΠΟΔΗΜΔΟΥ	[Ξ]ενόφιλος (?) Ἀποδήμου.
.ΡΑΚΛΕΙΑΝΟΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥ	[Ἡ]ρακλειανὸς Ἀρισ7οκράτου.

Ces exemples suffisent pour montrer qu'une étude attentive des lacunes permettrait de tenter un plus grand nombre de restitutions.

Grâce à la nouvelle publication de M. A. Dumont, les lexiques de noms propres se trouveront singulièrement enrichis. Ainsi, comme il

[1] Je citerai encore cependant, p. 131, 33, Φρουράρχου Κλέ[ανδρ]ος? Et en note : « Peut-être Κλευπόλιος. » Κλέανδρος ne peut pas aller ici, parce que ce nom donne une lettre de moins que le fac-simile; il faudrait d'ailleurs un génitif. L'autre conjecture Κλευπόλιος doit être adoptée. P. 203, 361 : Ἐπὶ [Κλε]οπόλιος. Puisque la lacune est de quatre lettres, il faut lire [Κλην]οπόλιος, comme p. 211, 408, pour Κλεινοπόλιος. P. 226, 502ᵃ : [Κλευ]πόλιος. Puis en note : « On ne peut restituer avec « certitude Κλευπόλιος. » Le fac-simile donne six points, d'où je restituerais [Ἀρισ7ο]πόλιος, qu'on retrouve, p. 307, 41, sous la forme Ἀρισ7οπολίου.

nous en prévient lui-même, un dixième environ de ceux qui sont contenus dans son volume ne figure pas dans le lexique de Pape, que vient de rééditer M. Benseler. Nous ferons toutefois une réserve : pour des monuments de ce genre, les restitutions ont peu d'importance quand elles portent sur des noms connus et usités dans les pays d'où proviennent ces monuments. Il n'en est pas de même lorsqu'elles concernent des noms nouveaux. Avant d'admettre ces derniers dans les recueils d'onomatologie, la critique devra les soumettre à un examen sévère, bien qu'ils se présentent quelquefois sous l'apparence d'une forme régulière. Je citerai quelques exemples.

P. 130, 24. *Φρουράρχου* — *Ἑρμοκρατίππου*. J'ai peine à croire à la composition d'un pareil nom. Je comprends *Εὐάρχιππος* et *Εὐδάμιππος*. Je comprends même jusqu'à un certain point *Ἱππαρμόδωρος*, qui désigne un Béotien dans l'orateur Lysias[1], et qui tenait probablement à quelque culte local des Dioscures. Mais je ne comprends point *Ἑρμοκράτιππος*, et je me garderai bien de proposer *Ἁρμοκράτιππος*. Il est probable qu'il y avait *Ἑρμοκράτευς*, comme au sceau précédent, n° 23. L'omicron final que l'on remarque sur le fac-simile n'était peut-être qu'un sigma lunaire.

P. 171, 178.

ΕΠΙΑΣΚΛΗΠ...-	*Ἐπὶ Ἀσκληπ...*
ΔΡΟΥΔΟΞΑΙΟ[illegible]	*Δοξαίου*[2]
[illegible]ΝΙΔ	[Κ]*νιδ*[*ίου*].

Et en note : « La première lettre de la seconde ligne ne peut pas être « un Ω. Peut-être *Ἀσκληπιάνδρου*, qui est sans précédent sur les timbres « cnidiens. La dernière lettre de la première a disparu, sauf la petite « barre horizontale représentée sur le fac-simile; on ne saurait y re- « trouver aucun des jambages du N. »

Le composé *Ἀσκληπίανδρος* est impossible, parce qu'il n'aurait point de sens. On ne trouve jamais en effet le mot *ἀνήρ* combiné avec le nom d'une divinité. Il est probable qu'il y a là une faute de graveur et qu'il faut lire *Ἀσκληπιοδώρου*, comme M. A. Dumont en aurait eu l'idée sans le Δ qui commence la seconde ligne. On peut même supposer que l'Ω a été oublié, comme dans l'inscription p. 163, n° 131.

[1] XXIII, 5. Voy. le mémoire de Letronne, p. 64. — [2] P. 228, 513, on lit ΔΟΘΑΙΟΥ, *Δοθαίου*, auquel M. A. Dumont ajoute avec raison un point d'interrogation. En effet, il faut *Δοξαίου*, comme au numéro suivant 514.

P. 282, 64.

...ΔΙΟΝ...	...Διον[υσι]-
ΚΡΑΤΗϹΠΟΝ	κράτης? Πον...

Le point d'interrogation placé après *Διονυσικράτης* indique un doute. En effet, ce nom est nouveau, mais bien composé. Il trouverait sa justification dans *Ἀπολλοκράτης*. Quant à la forme *Διονυσικράτης*, elle rappelle *Διονυσίδωρος*. On disait également *Διονυσόδωρος*, et plus régulièrement *Διονυσιόδωρος*. Un exemple de cette dernière forme se trouve dans cette inscription inédite.

Thasos. Port de Panagia.

ΔΕΙΙ................	Δει...............
ΕΚΑ.................	Ἑκα...............
ΔΙΟΝΥΣΙΟΔΩΡΟΣΕ.....	Διονυσιόδωρος Ε.....
ΠΑΝΤΑΙΝΕΤΟΣΤΙΜ......	Πανταίνετος Τιμ.....
ΕΥΦΡΙΛΛΟΣΕΥΘΥΚΛΕ.....	Εὔφριλλος Εὐθυκλε[ί]ου[ς].
.....................ΟΥ	.................ου.

Je n'ai donc rien à objecter contre le nom *Διονυσικράτης* en lui-même. Seulement, avant de l'admettre, je voudrais un autre exemple, car le sceau dont il s'agit me semble comporter une autre conjecture. Les quatre lettres ΔΙΟΝ de la première ligne me paraissent être la fin du mot *Κνιδίου*[1], complété par les trois points qui précèdent. Après devait commencer un nom terminé en *κράτης*. Je proposerais [*Ἐπι*]*κράτης*, nom que M. A. Dumont restitue, p. 121, 18. Il était également usité à Thasos, comme le prouve cette inscription inédite, découverte dans le port de Panagia.

ΕΠΙΚΡΑΤΗΣΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ	Ἐπικράτης Κτησιφῶντος.
ΠΥΘΙΩΝΠΕΡΙΘΥΜΟΥ	Πυθίων Περιθύμου.
ΠΙΝΔΑΡΟΣΔΡΑΚΟΝΤΟΣ	Πίνδαρος Δράκοντος.
ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ	Ἀντίπατρος Ἀντιπάτρου.
ΑΣΤΥ...ΥΚΟΣΑΝΝΙΟΥ	Ἀσ7υ....υκος Ἀννίου.
.........ΑΝ....ΔΗΜ....	......αν.....δημ....
ΝΙΚΟΔΗΜΟΣΤΙΜΟΚΡΑΤ...	Νικόδημος Τιμοκράτ[ους].

[1] Pour les sceaux où *Κνιδίου* précède le nom au nominatif, voy. p. 233, 13 et suiv.

P. 291, 122.

. . IHPOΦAN	[Ἐπί] Ἰηροφάν-
. OYΛEON	[τ]ου Λεον-
. OΣΛYΔOY	[τ]ος Λύδου.

Cette forme Ἰηρόφαντος[1] ne peut pas être justifiée, eu égard au fac-simile. M. A. Dumont fait entrer dans ce nom la lettre du commencement de la première ligne, tandis qu'elle doit être la dernière du mot ἐπὶ, car les deux points indiquent une lacune de deux lettres seulement. La restitution est donc [Ἐπ]ὶ Ἡροφάντου. Ce nom est très-connu[2]. (Voy. p. 201, n[os] 349 et suiv. et parmi les Thasiens, p. 63, n° 16.)

P. 322, 160.

ΞH	Ξῆ-
ΛOC	λος.

En note : « Ou Ζῆμος. Le Ξ se rencontre assez souvent sur les timbres « amphoriques figuré ainsi. Cf. entre autres exemples, troisième partie, « quatrième série, n[os] 37 et 105. »

Je ne m'explique pas pourquoi on irait chercher si loin des conjectures au lieu d'accepter la leçon elle-même Ζῆλος, qui est un nom connu, et d'où dérivent les composés Ἀγάζηλος et Ἀρίζηλος.

P. 353, 115.

EY[redacted]ONOC	Εὐ[κί]ονος.

Cet Εὐκίων est un nom fabriqué inutilement[3] et qu'il faut rejeter. Il

[1] La forme régulière Ἐπὶ Ἱεροφάντου se rencontre p. 206, 381. — [2] P. 91, 105 et p. 183, 251, on pourrait lire [Ἡρ]οφάντου tout aussi bien que [Δι]οφάντου. — [3] J'en dirai autant des suivants : p. 136, 58, [Φιλ]αρχίδα. Cette forme est inconnue ; il vaut mieux restituer ici [Βουλ]αρχίδα, que l'on a plus haut, p. 128, 13. Je lis encore, p. 350, 88, [Ἐλεό]πολις. Pourquoi inventer ce nom, dont on ne connaît pas un seul exemple, tandis que tant de composés en πολις pourraient aller ici? P. 268, 136, Φιλομ[άτου], nom inconnu; lisez Φιλομ[βροτίδα], comme p. 228, n[os] 511 et 512, ou Φιλομ[ένευς], comme p. 271, n[os] 156 et 157. Le nombre des lettres disparues est incertain, et le nom peut avoir été écrit en abrégé. Il faut encore restituer Φιλομβροτίδα, p. 248, 13* et p. 401, 22.

est bien plus naturel de restituer Εὔ[φρ]ονος, restitution dont on trouve un exemple p. 355, 127.

Parmi les noms nouveaux[1] fournis par le recueil de M. Dumont, j'en remarque plusieurs qui doivent probablement leur origine à l'absence d'une ou de plusieurs lettres disparues. J'en citerai quelques-uns.

P. 187, 279.

...ΕΝΙΠΠΟΥ	[Ἐπὶ] Ἐνίππου
ΑΝΘ...?	Ἀνθ.....
....	[Κνιδίον].

Ἔνιππος est inconnu comme nom propre. Je ne l'introduirais pas d'après ce seul exemple. M. A. Dumont prévient souvent le lecteur que ἐπὶ est écrit en abrégé de bien des manières différentes[2]. Nous sommes donc autorisé, malgré les trois points, à lire [Ἐπὶ Μ]ενίππου. Ce qui donne du poids à cette conjecture, ce sont les trois sceaux qu'on lit plus loin, p. 216, n[os] 438, 439 et 439[a], avec cette rédaction uniforme : Ἐπὶ Μενίππου — Ξάνθου — Κνιδίον. Ceci prouverait que la première lettre de la seconde ligne manque, et qu'il faut lire Ξάνθου au lieu de Ἀνθ... Du reste le nom Ἄνθος était connu à Thasos. Je le rencontre dans cette inscription inédite, et provenant du port de Panagia.

ΗΡΟΔΟΤΟΣΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ	Ἡρόδοτος Ἡρακλείδου
ΤΟΥΑΝΘΟΥ	τοῦ Ἄνθου.

P. 266, 122.

..ΥΣΕΠΙ	....Ἐπι
ΝΕΟΔΟΤΟΥ	Νεοδότου
ΚΝΙΔΙΟΝ	Κνιδίον.

La majuscule prouve que Νεοδότου est regardé comme un nom propre. Ce nom est inconnu. Je serais porté à croire qu'il est simplement la fin de Καρνεοδότου, que l'on rencontre si souvent sur les sceaux

[1] Il y encore d'autres noms que je n'admettrais pas. P. 383, 6, Ἀ[γι]οτέλευς ou Ἀ[γν]οτέλευς. Le premier est inconnu. Pourquoi ne pas restituer Ἀ[μ]οτέλευς, qui revient si souvent? P. 279, 45[a], Ἀρισ7όρ[γου] me semble un nom impossible. Il doit aussi y avoir une erreur dans Φιλιράτου, p. 398, 11; Φιλαρέτου en serait trop éloigné. — [2] Voy. la note, p. 242, 83.

cnidiens. (Voy. p. 208, n[os] 390 et suiv.) On pourrait peut-être expliquer de la même manière Ἐλεκρέοντος, p. 187, 278, et Τελεκρέοντος, p. 224, 492. Ces deux formes, du reste, sont également connues[1].

P. 384, 16.

ΕΠΙΔΑΜΙΟΡ	Ἐπὶ δαμιορ-
ΓΟΥΔΕΙΦΑ	γοῦ Δειφά-
ΝΕΥΣ...	νευς....

Les noms dans lesquels une ou plusieurs lettres ont été oubliées[2] sont en nombre considérable. Aussi on peut corriger Δειφάνευς et lui rendre sa forme régulière Δεξιφάνευς, en rétablissant le Ξ qui aura été omis par le graveur[3]. Je serais tenté encore de retrouver ce nom dans le Ξιφάνευς de la p. 220, 464. Il est possible toutefois que ce dernier ait une origine orientale comme le Ξιφάρης d'Appien[4]. Mais, si j'enlève au lexique de M. Dumont quelques noms nouveaux, j'en indiquerai un qui me paraît pouvoir être restitué avec une grande probabilité. On lit p. 322, 161 : ΞΥΦΟ■ΥΧΟΥ, Ξυφο.ύχου. Je crois que ce nom est une corruption de Ξιφουλκός. Le mot était connu par Eschyle[5].

Un grand nombre de sceaux commence par la formule ἐπὶ suivi d'un nom au génitif. Comme, d'un autre côté, cette préposition entre dans la formation de plusieurs noms composés, M. A. Dumont a dû se trouver embarrassé quand il s'est agi de transcrire l'inscription en caractères ordinaires. Ἐπὶ devait-il être séparé ou faire partie du nom suivant? De là quelques incertitudes inévitables; ainsi, p. 93, 122, Ἐπίξενος ou Ἐπιξένου, et p. 104, 207, Ἐπὶ Ξενο? Ces deux inscriptions sont inscrites dans un pétale de rose, qui est donné en fac-simile. Il s'agit cer-

[1] Comparez Ἐλεσίφρων et Τελεσίφρων. Je trouve encore p. 299, 181 : ...CTPATOC... Στρατὸς ou [Ἐ]σΊρατος. Pourquoi, puisqu'il manque deux lettres, ne pas adopter la forme régulière ΕύσΊρατος, qui est donnée p. 178, 223? Voy. aussi p. 295, 149; p. 179, 227, et p. 281, 61, où l'on rencontre cette forme : ἘσΊρατος. Faut-il voir là une ancienne manière d'écrire la syllabe ευ. Au moyen âge cet usage avait prévalu, et l'on disait Ἐφράτης au lieu d'Εὐφράτης. — [2] P. 83, 49, ἈρισΊεία. Fort. ἈρίΊεϊδα, comme aux deux numéros suivants, 50 et 51. P. 153, 69, Ἀναξπίδα. P. 165, 145, ἈρισΊοκράευ. P. 198, 334, Εὐφαγόρα. P. 203, 357, Θευδόσου. P. 212, 414, Μεγακεῦς, jusqu'à trois fois et cependant avec des sceaux différents. P. 297, 165, Θευδώρδα, trois fois. P. 316, 116, Ἡρακεδ.. et n° 117, Ἡρακεΐδου. P. 400, 21, Ἀπολωνίου. — [3] P. 317, 123, Ἐπὶ Θεοδ-ήτου. Ce nom est inconnu et irrégulier. Peut-être Θεοδμήτου? Le M aura été oublié. — [4] *Mithr.* 107. — [5] *Eum.* 592.

tainement du même personnage. P. 217, 448, p. 218, 449, 450, p. 266, 128, p. 267, 129 et 133, p. 364, 192, on lit : Ἐπὶ Νικίδα. Le sceau suivant, n° 193, ne laisse pas de doute sur le nom composé : Ἐπὶ Ἐπινικίδα. Il en est de même de celui qu'on trouve p. 135, 55 : *Σώλωνος ἐπὶ φρουράρχου* Ἐπινικίδα. M. A. Dumont, peu satisfait de cette disposition des mots, propose Ἐπὶ Νικίδα τ[οῦ] *φρουράρχου*, en ajoutant d'ailleurs que cette lecture est peu probable. Je le préviendrai, en passant, qu'il a oublié dans la transcription le mot Κνιδίον, qui est placé à droite et en travers sur le fac-simile.

On trouve encore, p. 267, 135 : Ἐπὶ Ὄντος. Le composé devient certain, si l'on recourt au timbre de la p. 172, 185 : Ἐπὶ Βίωνος Ἐπίοντος. Nous retrouvons ce dernier nom p. 220, 465. . . . . Ἐπίοντος Κνιδίον. En note : « Peut-être faut-il lire Ἐπὶ Ὄντος. » Puis, p. 244, 92, Ἐπὶ Ὄντος, et en note : « Ou Ἐπίοντος. » P. 269, 146 : Ἐπὶ Φανίδα, et p. 111, 256, Φαινιδα. C'est là probablement le même nom. Cette préposition *ἐπὶ* me semble avoir été quelquefois restituée à tort[1]. P. 298 : 172. Ἐπὶ Πεισίνου[2]. La préposition n'existe point dans le fac-simile, à moins que le Π du mot Πεισίνου, ayant la forme d'un grand carré long partagé par une ligne verticale, ne soit pris par M. A. Dumont pour une lettre compliquée comportant les éléments des lettres ΕΠΙΠ, supposition qui me semble inadmissible.

On pourrait multiplier les exemples d'erreurs[3] provenant de cette préposition mal combinée avec le mot suivant. J'en citerai encore deux. P. 174, 194, Ἐπὶ ι Δαμοκρίτου. Après Ἐπὶ un second ι. P. 187, 29, Ἐππιγόνου; et p. 221, 469, Ἐπιπιγόνου. Faute ou abréviation pour Ἐπὶ Ἐπιγόνου, comme le fait observer M. A. Dumont. Ce dernier nom était très-usité à Thasos. Je le trouve dans l'inscription suivante, qui était inédite :

[1] P. 175, 201, [Ἐπὶ Δημ]οσθέ-[νευς] Δημη τρ[ίου Κνιδίον]. D'après le fac-simile, on voit que Ἐπὶ ne devait pas figurer sur ce sceau, qui sans doute avait la même rédaction que le précédent : Κυ[δοσθ]έν[ευς Δημητρίου Κν[ιδίον]. P. 335, 1. Κυδο-[σθάν]ευς est simplement une faute d'impression. J'en avertis pour qu'on ne soit pas tenté d'admettre cette forme comme régulière. — [2] Écrit Πεισεΐνου, p. 365, 203. Je crois qu'on peut restituer ce nom, p. 192, 302, Ἐ[πὶ Π]εσίνου, ainsi qu'au numéro précédent 301. (Voy. ce nom p. 221, 468.) — [3] P. 206, 379 et 380, Ἐπὶ Ἱερμοκράτευς. Je lirais Ἐπὶ Ἑρμοκράτευς, sans tenir compte du second ι, qui n'est peut-être que l'aspiration mal comprise et mal rendue pour Η, comme dans cette inscription (Ross. *Lettre à M. Thiersch*, p. 12), ΗΕΡΜΟΛΥΚΟΣ. . ., Ἑρμόλυκος, κ.τ.λ.

Port de Panagia. Les premiers mots illisibles.

.....ΣΑΤΥΡΟΥ	......Σατύρου
....ΗΔΑΙΟΣΘΡΑΣΕΑΣ	....ηδαῖος Θρασέας
.....ΛΗΘΥΣ	.....λήθυς
ΔΙΑΒΙΟΥ	διὰ βίου.
ΗΡΟΔΩΡΟΣΟΥΑΛΕΝΤΟΣ	Ἡρόδωρος Οὐάλεντος.
ΕΠΙΓΟΝΟΣΕΠΙΓΟΝΟΥ	Ἐπίγονος Ἐπιγόνου.

Souvent les inscriptions céramiques ont été gravées avec une excessive négligence. On trouve sans cesse des lettres[1] et des syllabes oubliées ou ajoutées, ou même déplacées. Les graveurs ont commis assez de fautes de ce genre pour qu'on évite d'en mettre inutilement à leur compte. Ainsi certaines restitutions supposent quelquefois des erreurs là où il n'y en a pas. Citons quelques exemples à l'appui de cette assertion.

P. 99, 171.

ΕΠΙ▒▒ΕΙΣ▒	Ἐπὶ [Λ]εισ[ι]-
ΣΤΡΑΤΟΥ	σ7ράτου ou Πεισισ7ράτου
ΠΑΝΑΜΟΥ	Πανάμου.

Pourquoi Λεισισ7ράτου, qui repose sur une faute d'iotacisme assez rare, ει pour υ, puisqu'on peut avoir, comme M. A. Dumont le propose lui-même, le nom régulier [Π]εισ[ι]σ7ράτου? Je crois retrouver ce dernier nom p. 298, 171, où on lit :

ΕΠΙΠΕΙΣΙ	Ἐπὶ Πεισι-
▒▒ΤΟΥ	...του.

Puis en note : « le sceau portait deux mots. » On peut restituer sans hésiter : Ἐπὶ Πεισι-[σ7ρά]του. Quant au nom Λυσίσ7ρατος, avec la bonne orthographe, je le trouve dans une inscription thasienne inédite, presque entièrement effacée.

[1] P. 165, 145, Εἰσιδό[ρ]ου. Il n'est peut-être pas nécessaire de supposer cette faute au lieu de Εἰσιδώρου. On peut lire Εἰσιδό[τ]ου. Ce dernier nom a dû exister dans un pays où l'on trouve Ἰσίδωρος. P. 164, 137, ▒ΔΑΡΟΥ est peut-être une corruption de Εἰσιδώρου ou de Εἰσιδάμου, qu'on a p. 92, 113.

Port de Panagia.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣ....	Ἀντίπατρος....
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣ....	Λυσίστρατος....
....	....
....	....
....	....
ΛΥΣΑΝΙΑΣ.....	Λυσανίας.......

P. 167, 153.

ΕΠΙ...ΣΤΙΠΟΥ	Ἐπὶ [Ἀρι]στίπου (*sic*).

La bonne orthographe se retrouve p. 83, 54 : ΑΡΙΣΤΙΠΠΟΣ. Mais la faute existe-t-elle ici? Le monument est fruste. On peut supposer qu'au lieu de ΣΤΙΠ il y a dans l'original ΣΙΠΠ, d'où l'on aurait Ἀγησίππου, comme p. 78, 10. Ce sont là des conjectures subordonnées à un examen nouveau et attentif des monuments eux-mêmes. Du reste la double lettre est très-fréquemment omise dans certains noms. Quant à Ἀμώνιος pour Ἀμμώνιος, il y a une raison, bien que ce nom soit dérivé d'Ἄμμων. Cela vient de ce qu'en égyptien on ne l'écrivait qu'avec un μ, *amen*. Je trouve un exemple de cette forme Ἀμώνιος dans une inscription inédite de Thasos.

Port de Panagia. Lettres anciennes.

.........ΩΝ...	.............ΟΥ
....ΝΕΡΓΟΝΤΟΣ	..ΔΑ.ΦΙΩΝ...ΗΤΟΥ
....ΤΗΣΔΗΜΟΓΗ...	....ΝΗΣΙΠΠΟΙΕΡΩΝΟΣ
....ΟΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤ..	ΔΙΟΓΕΝΗΣΜΗΝΟΔΩΡ...
....ΑΤΗΣΣΑΤΥΡΟΥ	ΣΤΙΛΠΩΝΑΛΚΙΑΔΟΥ
....ΝΗΣΚΑΔΜΟΥ	ΠΥΘΙΩΝΕΥΦΡΑΝΟΡ....
....ΤΗΣΤΙΜΟΔΗΜΟΥ	...ΩΝΝΥΜ....
....ΣΚΑΛΛΙΚΛΕΙΟΥΣ	....
....ΑΤΟΣΑΜΩΝΙΟΥ	...Ω.ΠΑΝΤΑ....
.........ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ	ΘΕΟΔΩΡΟΣΠΛΙΕΣΤΑΤ...
..........ΣΙΔΩΝΙΟΥ	..ΚΑΓΑΤΟΣΑΛΚΙΜΟΥ

.........ων..	.............ου.
....νέργοντος.	Δα.φίων....ήτου.
....της Δημογη...	...νης Ἱπποιέρωνος.
....ος Ἀρισ7οκράτ[ευς].	Διογένης Μηνοδώρ[ου].
....άτης Σατύρου.	Στίλπων Ἀλκιάδου.
....νης Κάδμου.	Πυθίων Εὐφράνορ[ος].
... της Τιμοδήμου.	....ων Νύμ[φιος] [1].
....ς Καλλικλείους.	....
....ατος Ἀμωνίου.	.. ω. Παντα....
........Ἡρακλείδου.	Θεόδωρος Πιλιεσ7άτ[ου].
........Σιδωνίου.	..κάγατος Ἀλκίμου.

Dans le nom ΑΝΑΣΤΟΥ de la page 81, 34, nom dont M. A. Dumont doute avec raison, le T a une forme particulière, qui mérite d'être signalée. Au bas de la barre verticale se trouve un petit cercle [2], ce qui pourrait bien constituer la double lettre liée TP, et alors on aurait un nom plus conforme au génie de la langue grecque, Ἀνδσ7ρου. Les exemples de lettres liées sont assez fréquents dans les inscriptions céramiques. Je citerai entre autres I et E, de droite à gauche, dans Ἱεροφάντου, p. 139, 5; Γ et Α dans Ἀγαθοκλεῦς, p. 145, 17; M et O dans Τιμοξένου, p. 202, 353; N et O dans Εὐφράνορος, p. 113, 1. Je trouve une ligature du même genre [3] pour les lettres H et P dans cette inscription de Thasos, qui était inédite.

Port de Panagia, seconde assise. Provient certainement d'un marbre qui aura été coupé en deux, le deuxième plus petit que le premier. Les deux dernières lignes en lettres plus grandes. Remarquez la forme du C et de l'Ω.

..ΙΟΛΟΡΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ	..ιόλορος Διονυσίου.
ΑΡΙΣΤΟΝΟΥΣ ΠΟΠΛΙΟΥ	Ἀρισ7όνους Ποπλίου.
....ΑΖΙΣ ΑΡΤΕ.ΔΟΝΕΩΣ	.....αζις Ἀρτε.δόνεως.
....ΔΟΛΑΣ ♡ ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥ	....δολᾶς Ἀρισ7οκράτου.
ΗΡΑΚΛΕΩΝ ΗΡΟΔΟΤΟΥ [4]	Ἡρακλέων Ἡροδότου.
ΖΩCΙΜΟC ΕΙCΙΩΝΟΣ	Σώσιμος Εἰσίωνος.

[1] On pourrait lire aussi Νύμφ[ωνος]. — [2] P. 299, 177, on lit Ἀσ7οαγάλου pour Ἀσ7ραγάλου. Dans plusieurs monuments le ρ a la forme d'une barre verticale surmontée d'un petit cercle. La barre ayant disparu, il sera resté le cercle qui aura été pris pour un ο. Ailleurs (p. 139, 5) le ρ de δαμιοργοῦ est formé d'un ο et d'un ι séparé. (Voy. encore p. 221, 473, p. 385, 19 et le second ρ du mot Φρουράχου, p. 134, 53, le premier ayant une autre forme.) On trouve de même, p. 188, 283, dans le nom Ἐπιφάνευς, deux E de forme différente. Le second seulement est lunaire. — [3] Voy. M et P en creux sur un cône, p. 408, 5. — [4] Les premières lettres du nom Ἡροδότου sont liées ensemble.

Indépendamment des fac-simile rassemblés dans les tables de la fin, M. A. Dumont en a donné plusieurs dans son recueil. J'en remarque un, p. 324, 178, où je crois retrouver une ligature de trois lettres qui n'a pas été comprise. La légende est circulaire ΕΠΙΣΩΣΤΡΑ. Elle est ainsi rendue. Seulement, au milieu, il y a un signe combiné où l'on reconnaît, avec toute évidence, les trois lettres ΤΟΥ[1], ce qui complète la légende Ἐπὶ Σωσ7ράτου.

P. 333, 15. Ἀνδρων Πολει... Κράτητος. Il faut lire Πολεί[τ]α qui paraît certain. On voit encore dans le fac-simile la barre horizontale du T et un Λ pour un A. Ce nom Πολίτα se retrouve plusieurs fois p. 221.

La confusion des lettres, dont la forme est semblable, a donné lieu à une foule d'erreurs. J'en indiquerai quelques-unes.

A, Δ et Λ. P. 77, 9, ΑΓΗΣΙΛΑ et ΑΓΗΣΙΔΑ; p. 86, 75, ΑΡΧΙΔΑ et ΑΡΧΙΛΑ; p..... ΦΑΝΙΛ... lu ΦΑΝΙΑΣ par M. A. Dumont; p. 124, 38, ΠΑΝΔΜΟΥ pour ΠΑΝΑΜΟΥ et beaucoup d'autres[2]. Je trouve, p. 323, 175, ΣΩΠΛ... Σωπλ... Peut-être, au lieu d'un Λ, faut-il un A. Nous aurions alors Σώπα[τρος], que nous retrouverons plus loin n° 176 : ΙΤΑΠΩΣ Σωπάτ[ηρ]?. Cette forme Σωπάτηρ est irrégulière. Il faut restituer Σώπατρος. Les composés avec πατὴρ se terminent en πατρος, comme Ἀντίπατρος, Ζώπατρος, Κλεόπατρος, Κλεινόπατρος, etc. Le nom Σώπατρος est pour Σωσίπατρος, comme Σώφρονος pour Σωσίφρονος, p. 224, 491 et Σωδάμου, p. 110, 248, pour Σωσιδάμου. Cette dernière forme se rencontre dans une inscription inédite de Thasos où l'on trouve aussi Σωσιγένης, dont la forme contractée est Σωγένης.

Port de Panagia.

..........ΩΝΤΟΣ
ΜΕΛ.......ΑΝΥΟΧΕΟΡΓΟΥ
ΑΝΤΙΦΩΝΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ
ΣΩΣΙΔΑΜΟΣΣΩΣΑΝΔΡΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΦΙΛΩΤΟΥ
ΑΠΟΛΛΩΦΑΝΗΣΑΠΟΛΛΩΦΑΝΟΥ
ΤΟΥΜΥΙΣΚΟΥ
ΚΑΝΘΑΡΟΣΑΡΙΣΤΑΓΟΡΟΥ
ΠΑΓΚΡΑΤΙΑΝΗΣΠΑΡΑΜΟΝΟΥ
ΝΥΜΦΩΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥ

........ΝΙΚΑΝΟΡΟΣ
ΜΑΣΑ.....ΑΣΤΡΑΤΩΝΟΣ
ΑΡΤΕΜΩΝΣΤΑΥΡΑΚΟΣ
ΕΠΙΜΕΝΗΣΑΠΟΛΛΑ
ΛΥΔΟΣΙΑΣΟΝΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΣΩΣΙΜΗΣ
ΝΙΚΟΜΑΧΟΣΦΙΛΩΤΟΥ
ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΣΣΩΣΙΓΕΝΟΥ

[1] Cette abréviation de ου se retrouve p. 108, 237. — [2] Voy. encore, p. 86, 73, Ἀρμοσία et Ἀρμοσίδα; p. 232, 11, Δράκων et Ἀράκων; p. 232, 60, Δημύλου, et p. 310, 62, Δημύδου. Je rangerais dans la même catégorie Θευφίλευς, p. 204, 368, et Θευφίδευς, nom très-fréquent sur les timbres amphoriques. (Voy. p. 150, 207; 207, 387 et 212, 417, où on lit Θεύφδευς.)

................ῶντος.	.............Νικάνορος.
....	Μασα...ας [Σ]τράτωνος.
Ἀντιφῶν Κτησιφῶντος.	Ἀρτέμων Σταύρακος.
Σωσίδαμος Σωσάνδρου.	Ἐπιμένης Ἀπολλᾶ.
Διονύσιος Φιλώτου.	Αὖδος Ἰάσονος.
Ἀπολλωφάνης Ἀπολλωφάνου[ς] τοῦ Μυϊσκοῦ.	Δημήτριος Σωσίμης (?).
Κάνθαρος Ἀρισταγόρου.	Νικόμαχος Φιλώτου.
Παγκρατιάδης Παραμόνου.	Ἀθηνόδωρος Σωσιγένου[ς].
Νύμφων Δημητρίου.	

E, Θ, O, C[1]. P. 353, 110, on lit :

ΞΙΟΝΟΕΥΚΡΙΤΟΣΑΞ ......Εὔκριτος.....

Je n'ai rien à dire contre le nom Εὔκριτος, qui est nouveau et qu'on retrouve p. 352, 105. Seulement, si l'on remarque les lettres qui précèdent, IONO, on reconnaîtra facilement que les trois premières ION sont la fin du mot ΚΝΙΔΙΟΝ[2], et que l'O qui suit devait être un Θ dans l'original. Nous aurions alors [Κνιδ]ίον Θεύκριτος. Ce nom existe p. 272, 3 : Ἀγαθοκλῆς Θεύκριτος[3]. Je serais tenté de le retrouver encore p. 205, 370ᵃ où on lit seulement ΘΕ▒Κ▒.

Θ est quelquefois confondu avec Φ. Le sceau, p. 366, 207, me paraît offrir un exemple de cette confusion.

ΦΕ▒ΔΩΡΙΔ Φε[ι]δωρίδ[α].

Ce nom est inconnu et doit être une corruption de Θευδωρίδα qu'on

[1] Sur la confusion de ces différentes lettres, voyez aussi p. 96, 151, ΘΛΟΔ ou ΟΛΟΔ. P. 216, 444, Μενοκράτευς qu'on trouve régulièrement écrit p. 207, 385, Μενεκράτευς. P. 275, 23, ΠΙΕΙΔΑ, que je corrigerais en ΠΙCΙΔΑ. (Voy. p. 82, 40.) P. 123, 36, ΙΩΡΟCΕC, peut-être ΔΩΡΟΘΕΟC. P. 155, 78, ΧΡΥΟ..▒ΟΥ. Je lirais ΧΡΥCΙΠΠΟΥ. — [2] Au numéro suivant 111, les lettres ON, qui précèdent le nom Εὐκράτευς, me semblent devoir être expliquées de la même manière [Κνιδί]ον. — [3] P. 352, 106, ΙΕΡΟΕΥ-ΔΟΤΟΥ — ...Εὐδότου. Il y a peut-être là encore une confusion du Θ avec l'O. Nous aurions Θευδότου, qu'on retrouve p. 130, 25, et que je préfère à Εὐδότου. Que faire alors des lettres IEP? Il ne faut pas penser à un composé comme Ἱεροεύδοτος. L'abréviation Ἐπὶ ἱερ. pour ἱερεως serait inusitée. D'ailleurs il paraît ne rien manquer. La solution du problème est encore à chercher.

rencontre très-fréquemment sur les timbres cnidiens. (Voy. p. 202, 240; p. 297, 165; p. 298, 168 et 169.)

Quant au changement de l'O et de l'Ω, rien de si commun. Ainsi p. 89, 92, *Διόδορος*; p. 385, 18, *Ἀπολλονίδα*; p. 98, 165, *Κλεονύμου*. Je trouve cette même faute, *Κλεονύμου*, dans une inscription inédite de Thasos, très-fruste et illisible.

Port de Panagia. Lettres assez anciennes.

............ΡΆΤΟΥΣ	*ράτους*.
...........ΟΛΛΩΝΙΟΥ	*Ἀπ]ολλωνίου*.
....	....
....	....
....	....
..ΛΕΙΔΗΣΕΛΕ.ΩΝΟ..	..*λείδης Ἐλε.ωνο*...
ΚΛΕΟΝΥΜΟΥ.........	*Κλεονύμου*.........
.....ΡΩ........	...*ρω*.........

M et N[1]. P. 267, 130; *Νικύθο[υ]*. Le timbre est extrêmement fruste, aussi je crois que le N doit être un M et qu'il faut lire *Μικύθου*, comme p. 295, 151.

P. 224, 488.

ΕΠΙΣΩΣ...?	*Ἐπὶ Σωσ*...
ΜΟΣΑΙ.?	....
ΚΝΙΔΙ	*Κνιδί[ον]*.

Il ne faut pas penser à restituer *Σώσιμος* après *ἐπί*. Nous avons là encore la même confusion. Aussi pourrait-on lire *Σωσ[ίω]νος* comme plus bas, p. 490. La restitution entière serait *Ἐπὶ Σωσ[ίω]νος Αἰ[νέα] Κνιδίον*. Quant à la forme *Σώσιμος*, quoique rare, elle est connue. La forme régulière *Ζώσιμος* se trouve dans l'inscription suivante, qui était inédite.

[1] P. 412, 7, *Πανφείλου*. P. 271, 159, *Χαρνοκράτευς* pour *Χαρμοκράτευς*. On pourrait encore en citer d'autres.

Thasos. Port de Panagia. Au commencement de la partie gauche, quelques restants de noms propres ; marbre coupé. Lettres du temps d'Alexandre.

1	2
ΦΙΛΟΦΡΩΝΠΑΙΣΤΡΑΤΟΥ	ΚΗΦΙΣΟΦΩΝΓΟΡΓΟΥ
ΣΚΥΜΝΟΣΝΑΥΣΩΝΟΣ	ΚΤΗΣΙΣΜΕΓΑΙΝΕΤΟΥ
ΟΡΘΟΜΕΝΗΣΣΤΡΑΤΟΝΙΚΟΥ	ΕΚΤΟΡΙΔΗΣΗΡΑΔΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣΣΧΗΣΙΠΟΛΙΟΣ	ΣΙΜΑΛΙΩΝΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣΔΗΜΑΛΚΕΥΣ	ΤΙΑΡΩΝΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥ
ΑΙΧΜΟΚΡΙΤΟΣΦΡΑΣΙΗΓΙΔΕΥΣ	ΘΡΑΣΩΝΙΔΗΣΤΙΜΑΝΔΡΙΔΟΥ
ΚΡΙΤΙΑΣΦΑΝΙΠΠΟΥ	ΑΙΣΧΡΩΝΑΛΚΙΜΟΥ
ΚΥΚΡΙΣΜΕΤΑΓΟΝΟΥ	ΦΑΝΙΠΠΟΣΦΕΙΔΩΝΟΣ
ΕΚΑΤΑΙΟΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ	ΦΙΛΙΣΚΟΣΚΛΕΩ....
ΑΡΙΣΤΟΦΩΝΙΠΠΑΡΧΟΥ	ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΗΣΦΙΛΙΣΚΟΥ
ΗΓΗΣΙΤΕΛΗΣΛΕΩΜΕΔΟΝΤΟΣ	ΓΗΘΥΛΟΣΚΡΑΤΗΣΙΚΛΕΟΥΣ
ΑΓΝΩΝΤΙΜΥΑΔΟΥ	ΠΥΘΙΩΝΑΓΛΑΙΔΕΥΣ
ΕΥΘ.ΔΗΣΘΡΑΣΩΝΙΔΕΥΣ	ΝΙΚΟΔΗΜΟΣΤΙΜΟΚΡΑΤΕΟΣ

1	2
Φιλόφρων Παιστράτου.	Κηφισοφῶν Γόργου.
Σκύμνος Ναύσωνος.	Κτῆσις Μεγαίνετου.
Ὀρθομένης Στρατονίκου.	Ἑκτορίδης Ἡράδος.
Ἀριστοφάνης Σχησιπόλιος.	Σιμαλίων Πυθίωνος.
Ἀρισταγόρας Δημάλκευς.	Τιάρων Ἀριστοκράτου.
Αἰχμόκριτος φρασιηγίδευς [1].	Θρασωνίδης Τιμανδρίδου.
Κριτίας Φανίππου.	Αἴσχρων Ἀλκίμου.
Κύχρις [2] Μεταγόνου.	Φάνιππος Φείδωνος.
Ἑκαταῖος Ἀριστάρχου.	Φίλισκος Κλεω[νύμου].
Ἀριστοφῶν Ἱππάρχου.	Ἀνταγοράδης Φιλίσκου.
Ἡγησιτέλης Λεωμέδοντος.	Γήθυλος Κρατησικλέους.
Ἅγνων Τιμυάδου.	Πυθίων Ἀγλαΐδευς.
Εὐθ. δης [3] Θρασωνίδευς.	Νικόδημος Τιμοκράτεος.

En parcourant ce recueil d'inscriptions céramiques, on remarquera que le K et le X sont fréquemment remplacés l'un par l'autre. Ainsi,

[1] Peut-être Φρασιηρίδευς. — [2] Je lirais Εὔχρις. — [3] Εὐθυκλείδης ou Εὐθυμίδης, mais la place n'est pas suffisante. Εὐθύδης serait d'une formation irrégulière. Peut-être Εὐθίδης, forme dérivée d'Εὐθίας.

p. 289, 92, Λάκης, et p. 294, 145 et 146, Λάχης; p. 321, 153, Μόσκος, et p. 295, 153 et 154, Μόσχος[1]; p. 62, 14, Δίοχου, et p. 90, Δίοκου; p. 244, 94, Πολυκάρευς pour Πολυχάρευς. On pourrait peut-être se servir de cette observation pour restituer ce sceau incomplet : « ΑΡΙΣΤΑ.. — ΟΥΣΧΥΛΑ.. — Ἀρισῖα[ίν]ου — Σχυλα..? » Je changerais le X en K et je lirais Σκύλακος. Ce qui donne du poids à cette conjecture, c'est le sceau 122 de la page 162 :

ΙΑΡΙΣΤΑΙ	[Ἐπ]ὶ Ἀρισῖαι-
ΟΥΣΚΥΛΑ	[ν]ου Σκύλα-
ΟΣ	[ν]ος ? [Κνιδίου].

Il est évident qu'il faut lire Σκύλακος au lieu de Σκύλανος, qui ne signifie rien. Je lis encore Σκύλακος, p. 299, 180, au lieu de Σκῦ[ρτ]ος, donné par M. A. Dumont. Le nom Σκίρτος est régulièrement écrit p. 268, 140, 141 et 142, et p. 286, 89 et 90.

Un autre timbre cnidien, p. 235, 23, est ainsi donné : Κνιδί[ου] Ἀρκήτου. Cette transcription n'est pas d'accord avec le fac-simile qui porte un X au lieu d'un K, c'est-à-dire Ἀρχήτου au lieu d'Ἀρκήτου. Il n'y a pas de doute possible sur la forme de cette lettre, si d'ailleurs le K du mot Κνιδίου n'établissait pas déjà la différence.

Je me contenterai de mentionner les confusions du Σ[2] avec le Ξ, et du K[3] avec IC, et de rappeler en passant quelques autres circonstances paléographiques, telles que les fautes provenant de l'iotacisme, les lettres et syllables[4] oubliées, répétées, déplacées ou renversées[5]. Je citerai un exemple de ce genre de faute.

[1] Je crois retrouver ce nom p. 122, 27, où je restituerais Ἐπ]ὶ Μό[σχ]-ου Ἀγριανίου. — [2] P. 110, 250, Τιμαξαγόρα est évidemment une corruption du suivant, n° 251, Τιμασαγόρα. — [3] P. 166, 148*, Ἐπὶ Ἀρκ...ευς. Je corrigerais Ἀρισ[τοκλ]εῦς. P. 352, 108, ΕΥΚΛΙΚC. Peut-être Εὐκλῆς ou Εὐκλεῦς. Comme la ligne suivante a complétement disparu, on pourrait lire aussi [Θ]ευκλεῦς, en supposant que le Θ se trouvait à la fin de la ligne précédente. On sait que les graveurs coupent les mots d'une manière arbitraire; voy. p. 130, 27, Θεοδοσίο-υ; p. 142, 4, Ἀγαθίνο-υ; p. 170, 169, Θε-υδάμου; p. 173, 191, Κ-νιδίου, et beaucoup d'autres. Je restituerais encore Θευκλῆς p. 205, 370*, ou Θεύκριτος. — [4] P. 218, 451, Νικοκομάχου. P. 400, 19, les deux lettres ΚΑ répétées de Καρνεοδότου. P. 400, 20, de même ΙΩ de Εὐκρατίωνος. P. 401, 25, Ἀναξανδρούρου. Syllabe oubliée p. 241, 71, Ἱππόλου pour Ἱππολόχου. Pour les lettres déplacées, voy. p. 400, 18, et p. 186, 274, Δράκοοντς pour Δράκοντος. — [5] P. 230, 528, Ἐπὶ Χρυμίππου. En note : « Ou plutôt Χρυσίππου. Sigma « archaïque ᴍ. » De même au numéro suivant, 529. Puisque M. A. Dumont reconnaissait la forme du sigma archaïque, je n'aurais pas voulu qu'il mît, dans la transcription, Χρυμίππου. Dans tous les cas, j'espère qu'il n'admettra pas cette forme dans son lexique. P. 367, 213, l'oméga du nom ΦΙΛΩΝΟΣ a la même forme que ce sigma archaïque, seulement il est placé dans le sens contraire W.

P. 164, 136ª :

ЄΠΙΑΡΙϹ.ΤΟ—ΚΛЄΥϹ — Ἐπὶ Ἀρισ7ο—κλεῦς.

En note : « Je restitue, ou plutôt je lis Ἀρισ7οκλεῦς, sans chercher « par quelle lettre on pourrait remplir l'espace vide entre C et T. Je « crois qu'il y a ici faute du graveur. »

La lettre qui manque ici est un second C. C'est ainsi que nous trouvons, p. 82, 44, Ἀρισσ7α..., et p. 400, 21, Ἀρισσ7ίδης. On pourrait encore citer, p. 341, 18, Ἀρρισ[7ο]δάμου; p. 170, 175, Κλλευπόλιος. Ceci prouve qu'on peut restituer sans scrupule Διοννυσίου, p. 276, 27.

Parmi les restitutions proposées par M. A. Dumont, il y en a un certain nombre qui sont probables. J'appelle ainsi celles qui, s'appliquant uniquement à des noms propres, comporteraient d'autres conjectures. Ainsi, p. 91, 105, et p. 183, 251, au lieu de Ἐπὶ [Δι]οφάντου, et p. 136, 59, [Διοφ]άντου, on pourrait lire Ἡροφάντου. P. 105, 216, [ἐπὶ Ξεν]οφίλου, au lieu duquel se présente Μηνοφίλου qu'on retrouve plus haut, p. 101, 184. Ce nom Μηνόφιλος était également usité à Thasos. Voici une inscription inédite où on le rencontre.

Port de Panagia. Troisième marbre de la deuxième assise. De l'époque gréco-romaine.

ΠΟΤΑΔΙΟΣ ❦ ΠΡΟΒΟΣ	Ποτάδιος Πρόβος[1].
ΜΗΝΟΦΙΛΟΣ ❦ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ	Μηνόφιλος Μηνοφίλου.
ΛΟΥΚΙΟΣ ❦ ΜΕΝΕΜΑΧΟΥ	Λούκιος Μενεμάχου.

On pourrait citer beaucoup d'autres restitutions du même genre[2]. Il y a cependant des circonstances où je choisirais tel nom plutôt que tel autre. Ainsi, p. 114, 9, on lit : Ἐπὶ ἱερέως [Σ]ίμ[ωνος]. Ce nom Σίμων ne se rencontre pas ailleurs dans l'onomatologie rhodienne. J'aimerais mieux Τίμωνος, que M. A. Dumont rétablit avec beaucoup de probabilité plus haut, p. 111, 255. Ce nom était usité aussi parmi les Cnidiens (voy. p. 133, 46) et parmi les Thasiens. Voici une inscription inédite, où on le rencontre :

[1] Il faut probablement lire Πρόβου. — [2] P. 122, 24, Ἀναξάνδρου pour [Ἀλεξάν]δρου. P. 145, 19, Δαμοκράτευς ou Ἑρμοκράτευς pour [Ἀρ]μοκράτευς.

Découverte à Thasos, port de Panagia.

ΚΤΗΣΙΦΩΝΕΚΑΤΑΙΟΥ	Κτησιφῶν Ἑκαταίου.
ΜΕΛΕΑΓΡΟΣΑΙΣΗΓ...	Μελέαγρος Αἰσή[που].
ΗΓΗΣΙΑΣΠΑΡΑΜΟΝΟ.	Ἡγησίας Παραμόνο[υ].
ΠΑΜΦΑΗΣΣΤΡΑΤΩΝ..	Παμφάης Στράτων[ος].
ΦΕΙΔΩΝΛΕΩΔΑΜ.	Φείδων Λεωδάμ[α].
ΧΑΙΡΕΑΣΘΕΟΤΙΜΙΔΟ.	Χαιρέας Θεοτιμίδο[υ].
ΑΡΜΕΝΙΣΚΟΣΠΑΡΜΕΝΙ...	Ἀρμενίσκος [1] Παρμενί[δου].
ΚΑΣΙΩΝΤΙΜΩΝΟΣ	Κασίων Τίμωνος.
ΔΗΜΟΦΩΝΑΡΙΣΤΟΜΕ...	Δημοφῶν Ἀριστομέ[νους].
ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΣΗΡΑΓΟ...	Ἀριστείδης Ἡραγό[ρου].
ΣΑΤΥΡΟΣΛΕΩΔ...	Σάτυρος Λεωδ[ίκου].
ΗΓΗΣΙΠΟΛΙΣΛΑΜΠΩ...	Ἡγησίπολις Λάμπω[νος].
...ΟΦΩΝΚΤΗΣΙΦ...	...οφῶν Κτησιφ[ῶντος].
...ΟΠΕΙΝΗΣΔΙΠ...	...οπείνης Διπ...
...ΟΠΝΑΔΗΣ...	...οπνάδης....

Je ne m'explique pas pourquoi M. A. Dumont a laissé de côté un certain nombre de restitutions, dont les unes étaient faciles [2], dont les autres pouvaient être tentées, tandis que, d'un autre côté, il restituait des inscriptions dont il ne reste plus qu'une lettre ou deux [3]. Il existe aussi plusieurs noms incomplets [4], sur lesquels l'habile archéologue reviendra

[1] Ἀρμενίσκος serait un nom nouveau, à moins qu'on ne lise Παρμενίσκος. — [2] P. 95, 137, Εὐ...του. Fort. Εὐ[φάν]του. P. 112, 265, Φιλοστε.αν. Pourquoi pas Φιλοστεφάνου? P. 113, 3, Καλλικ... Fort. Καλλικ[ράτευς] ou Καλλικ[ρατίδα]. P. 120, 14, ΊΑΧ, le commencement du mot Καρνείου écrit à rebours. P. 121, 23, puisqu'il n'y a pas place pour ἐπὶ, la restitution Μέντορος est certaine. P. 122, 25, Ἀθαν[οδότου]. P. 122, 28, et p. 259, 81, fort. [Μέντο]ρος [Ἀγριανί]ου. P. 138, 72, Δρα[κοντ]ομένεο. Voy. p. 185, 266, Δρακοντομένου, et p. 236, 38, Δρακοντομένης. P. 265, 117, je lirais [Ἐπ]ὶ Εὐ[φραγ]όρα Κνιδ[ίου] Μελάντα, qui se trouve intégralement p. 257, 70 P. 184, 254, beaucoup iraient ici comme [Ἀλκ]ινόου, [Ἀρσ]ινόου, [Ἰφ]ινόου, etc. P. 225, 496, le dernier mot de la seconde ligne doit être [Αἰ]νέα. Comparez avec p. 224, 491 : Ἐπὶ Σωσίφρονος Αἰνέα Κνιδίου. P. 226, 501, Φ[ιλα]δέλ... Pourquoi pas Φιλαδλεφου? P. 268, 141, Τ[ε]λεσί[φρονος]. P. 278, 42, Πο[λυκ]λῆ[ς]. P. 412, 1, je restituerais en toute confiance [Α]ἰγιπύρου, puisqu'une lettre peut manquer au commencement. — [3] Ainsi, p. 119, 7, Ἐπὶ Ν[ικαγόρας] Ἀ[γριανίου]. Il faudrait au moins Νικαγόρου avec ἐπί. P. 69, 56, [Κλεο]ν[ύμφων]? Je ne connais pas d'exemple de ce nom Κλεονύμφων. P. 136, 61, un K retourné et un Γ seulement pour Κ[νιδίον Διο]γ[ένευς]? P. 122, 29, Ἐπ[ὶ Ἀλεξανδρί]δα. Il y en a tant d'autres qui iraient ici, comme Κλεανδρίδα, Ἀναξιππίδα, etc. — [4] P. 147, 7°, fort. Ἀγα[π]αῖ[ος], nom que l'on connaît par Démosthène (*In Phil.* 3, p. 126, Reisk.),

sans doute dans son commentaire. Du reste, comme il en a prévenu le lecteur, beaucoup de problèmes se rattachent à la question des inscriptions céramiques, problèmes dont il s'est réservé la solution.

Je me suis attardé, avec un peu trop de complaisance peut-être, dans l'examen des inscriptions céramiques recueillies par M. A. Dumont, et il me reste à peine le temps d'indiquer brièvement les autres documents qui complètent son ouvrage, si plein de faits curieux et intéressants.

Après les sceaux amphoriques de Rhodes et de Cnide, on trouve une série d'abréviations et de monogrammes, dont les types, très-variés, sont, pour la plupart, reproduits en fac-simile dans les planches XIII et XIV. L'explication de ces divers monuments est réservée pour le commentaire. Viennent ensuite les inscriptions de Paros, de Colophon, d'Ikos, de Naxos et d'origine inconnue, les inscriptions latines sur col d'amphore et sur vases samiens et de provenance italienne, et d'autres recueillies dans les mines du Laurium[1] et en dehors de l'Attique, à Milo, Amorgos et Santorin.

Cet ensemble de monuments forme les six premières parties de l'ouvrage. La septième est consacrée aux inscriptions d'un intérêt particulier pour résoudre cette question : « Les Grecs anciens ont-ils connu « l'usage des caractères mobiles? » Ces dernières permettent, en outre, d'étudier les différentes espèces de moules dont on se servait dans l'antiquité. On y remarque des lettres tombées, déplacées, faites après coup, des lignes inclinées, ce qui prouve que les moules ont dû avoir des lettres mobiles. Des fac-simile très-exacts mettent la question hors de doute.

La huitième partie comprend les objets divers, tels que fonds de vases, briques avec inscriptions, les graffiti sur des fragments de poterie, les cônes et les pyramides, les pièces de terre cuite, les acrotères et les tessères, une inscription[2] sur une mesure étalon de capacité, des os-

P. 255, 57, Εὐ[κρα]τί[ωνος]? P. 255, 58, Ἐπὶ [Π]αιδ[οτρόφου] ou [Π]αιδ[ίωνος]? P. 268, 139, Πυ[θογέν]ευς ou Πυ[λάδ]ευς? P. 277, 38, Φιλα[ίνιος]. P. 278, 4*. [Δε]ίναρ[χος]? P. 282, 62, Λιχά[νωρ] ou Λίχα[ς]. P. 298, 170, Εὔδιο[ς]? J'indiquerai encore les suivants, qui sont plus faciles. P. 193, 306*, probablement une corruption de Εὐφράνορος. P. 246, 4, Ἐράν[νου]? P. 256, 61, Ἀρτ[έμα] ou Ἀρτ[έμονος]? P. 259, 80, [Εὐφρά]νορ[ος]? P. 265, 116, Μάρω[νος] ἐπὶ Θηρο[κράτευς.]? — [1] M. Rhangabé a lu dernièrement, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire très-intéressant sur les mines du Laurium. Ce mémoire doit être inséré dans le recueil des Savants étrangers. — [2] C'est la reproduction d'une note sur ce monument, note qui avait été communiquée à M. Egger et qui a été

traka, et enfin quelques monuments d'épigraphie chrétienne[1]. Deux appendices complètent l'ouvrage : l'un est un extrait de mon mémoire, dont j'ai parlé précédemment; l'autre est une collection de deux cent cinquante-neuf fragments d'inscriptions céramiques, dont l'explication est également réservée pour le commentaire.

Le volume se termine par un rapport de M. A. Dumont sur un voyage archéologique en Thrace. Dans ce rapport, qui sera suivi d'un autre, le but de l'auteur est de faire connaître l'itinéraire suivi, les résultats du voyage, enfin ceux des monuments inédits, sur la valeur desquels il est facile aujourd'hui d'être fixé.

En étudiant l'importance du rôle joué par les Thraces dans l'histoire ancienne, M. A. Dumont détermine quatre périodes, primitive, grecque, romaine et byzantine, périodes dont chacune est examinée à des points de vue divers.

Puis viennent des études archéologiques faites à Constantinople, dans lesquelles on trouve des détails intéressants sur le musée de Sainte-Irène, sur la topographie du Bosphore et sur l'Hiéron de la côte d'Asie.

Un appendice est consacré aux monuments turcs de Thrace, aujourd'hui en ruines, et aux chansons des Bulgares-Pomazi. Il s'agit là de la célèbre découverte de M. Vercovitch, qui, en 1867, a recueilli, sur les frontières de la Macédoine et de la Thrace, des chants dans lesquels il retrouvait de nombreux souvenirs aryens, et qu'il attribuait à la plus haute antiquité.

Comme on le voit, il est difficile de publier un volume plus riche de faits et de renseignements de tout genre. Pour répondre à l'appel de l'auteur, j'ai donné une partie des inscriptions que j'avais découvertes à Thasos, et qui sommeillaient encore dans mes cartons. On a maintenant les documents nécessaires pour traiter la question de l'onomatologie thasienne. Quant aux observations que j'ai soumises au sentiment critique de M. A. Dumont, elles prouvent l'intérêt et le soin avec lequel j'ai lu et étudié son ouvrage. Ce jeune savant est de ceux dont on peut dire *magna minatur*. Il est appelé à rendre de grands services à l'archéologie et à occuper une des premières places dans l'érudition française.

E. MILLER.

insérée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*. —
[1] P. 408, 6ᵃ. Je ne crois pas que ƆE soit pour Σεϐαστὸς, mais bien pour Ἰησοῦς. Les lettres ƆI dépendraient de XP (χριστὸς).

ÉTUDE SUR GRÉGOIRE VII.

Julius Schirmer. *De Hildebrando subdiacono ecclesiæ Romanæ*. Berolini, 1860. — Jaffé. *Monumenta gregoriana*. Berolini, 1865. — Giesebrecht: *Die Gesetzgebung der römischen Kirche zur zeit Gregors VII.* (Annuaire historique de Munich, 1866.) — *Le Pape et le Concile*. Trad. de l'allemand par Giraud-Teulon. Paris, 1869.

PREMIER ARTICLE.

L'auteur du premier des ouvrages désignés en tête de cet article s'est proposé d'étudier la vie de Grégoire VII dans les temps antérieurs à son pontificat. Cette étude n'est pas sans difficulté. A part de rares secours que fournissent les lettres de Grégoire, on est, pour cette époque, réduit à des chroniques qui, reflétant les passions du temps où elles ont été écrites, offrent des différences et parfois des contradictions entre lesquelles il est malaisé de se déterminer. Avant d'entrer dans le récit des faits, M. J. Schirmer a cherché à préciser le degré de confiance qu'il est possible d'attribuer aux divers biographes de Grégoire. Sur ce point spécial, il y a peu à dire contre ses conclusions, quoiqu'on puisse lui reprocher, avec Jaffé, de se montrer quelquefois trop affirmatif. Des objections plus sérieuses pourraient lui être faites sur le parti qu'il en a tiré dans la relation des événements. Nous allons essayer avec lui, sans limiter néanmoins notre examen à ses seules assertions, de fixer les principaux traits de la vie de Grégoire avant son pontificat.

On ne sait au juste en quelle année naquit Hildebrand, devenu pape, sous le nom de Grégoire VII, le 22 avril 1073; et, à moins de nouvelles ressources offertes à la critique, il n'est pas à espérer qu'on puisse donner, à cet égard, autre chose qu'une approximation. Les Bollandistes [1] ont proposé l'année 1020, sans que cette hypothèse, qui s'écarte probablement assez peu de la vérité, soit fondée sur rien de positif. Baronius [2] a laissé la question pendante. Voigt [3], qu'ont suivi, depuis qu'il a été traduit en notre langue, la plupart des écri-

[1] *Act. Sanct. maii*, VI, p. 107. — [2] *Ann. eccl.* XVII, p. 108. — [3] *Grégoire VII et son siècle*. Trad. Jager, éd. 1842, Paris.

vains français, a de même jugé plus sage de ne fixer aucune date. M. Schirmer s'est également abstenu. Jaffé, dans une longue note insérée à un endroit de ses *Monumenta Gregoriana*, propose de placer entre les années 1013 et 1024 la naissance de Grégoire. Mais les raisons sur lesquelles il appuie son argumentation nous semblent plus ingénieuses que sûres. On peut toutefois tirer une indication, qui n'est pas sans valeur, d'un document qu'il a cité et qu'avait, avant lui, cité M. Schirmer. Dans ce document, contemporain de Grégoire, on lit : « illi sedi (apostolicæ) nostro tempore Deus gubernatorem... Gregorium « imposuit, qui sub decem suis antecessoribus a puero Romæ nutri-« tus [1]. » Si l'on retranche, comme il convient, les papes non reconnus par les Grégoriens, les dix prédécesseurs de Grégoire VII mentionnés ici sont : Benoît IX (1033-1044), Silvestre III, Grégoire VI, Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Étienne X, Nicolas II et Alexandre II. Ainsi interprété, le texte, d'ailleurs digne de foi, que nous rapportons, autorise à conclure qu'en 1033, première année du pontificat de Benoît IX, Hildebrand n'avait pas encore atteint l'âge d'homme et approchait au plus de celui de l'adolescence [2].

[1] *Microlog. de eccl. observ.* c. XIV, in *Max. Bibl. Patrum*, Lugduni, 1677, XVIII, p. 475. — [2] Dans une lettre datée du 22 janvier 1075 (*Epist.* II, 49, in Jaffé, *Mon. Greg.*), Grégoire dit : « Romæ, quam coactus, Deo teste, jam *a viginti annis* in-« habitavi. » Vingt années comptées en deçà du 22 janvier 1075 nous reportent au 22 janvier 1055. Or il est constant que Grégoire habitait Rome avant cette date, puisque, de son aveu, il quitta cette ville en 1047 à la suite de Grégoire VI, déposé par l'empereur Henri III, pour y revenir plus tard avec Léon IX (*Epist.* VII, 14 a). De là Jaffé conclut que, dans la lettre ci-dessus, Grégoire a entendu signifier qu'il avait commencé d'habiter Rome à *l'âge de vingt ans*. Combinant cette interprétation avec l'indication tirée du Microloge, Jaffé établit que, de 1033 à 1044, le futur pontife était âgé de vingt ans, ce qui met sa naissance entre 1013 et 1024. Quant aux mots « a puero » employés par l'auteur du Microloge, Jaffé les traduit selon les idées canoniques, d'après lesquelles l'âge de l'enfance « pueritia » était supposé ne cesser qu'à la vingt-cinquième année (Gratiani, *Decr.* P. ID. 77, c. 7). Ces diverses interprétations ne nous semblent pas acceptables. Et d'abord nous regardons comme tout à fait inadmissible la traduction proposée par Jaffé des mots « a viginti annis, » et nous aimons mieux, avec Giesebrecht (cité par M. Schirmer), admettre, de la part de Grégoire, une inexactitude d'expression, qu'explique d'ailleurs l'émotion qui règne dans la lettre où ces mots sont écrits. Nous repoussons de même le sens que Jaffé attribue à l'expression « a puero. » Plusieurs fois, dans sa correspondance, Grégoire use de ce terme « a « puero, a pueritia, » à propos de son éducation à Rome ; la même expression reparait chez ses biographes (Murat. *Rer. ital.* III. p. 315) ; et il n'est guère supposable que, dans tous ces passages, on ait détourné ce terme de son sens habituel pour lui appliquer une signification spéciale. Une fois même, Grégoire se sert du mot « infantia » (*Epist.* III, 10 a), qui, s'entendant ordinairement d'un âge plus tendre,

Il est hors de doute qu'Hildebrand avait été initié de bonne heure à la vie du cloître [1]. On peut croire qu'il fut moine quelque temps à l'abbaye de Cluny [2]. Sur la foi d'un chroniqueur [3], on l'a fait prieur de ce monastère [4]. Rien n'est plus contestable. L'auteur du *Liber ad amicum*, contemporain et apologiste de Grégoire, se borne à rapporter qu'après avoir quitté Rome à la suite de Grégoire VI, que venait de déposer Henri III, Hildebrand entra, comme moine, à l'abbaye de Cluny [5]. Ce qui a vraisemblablement donné lieu à cette version du priorat, c'est que, vers l'époque à laquelle vécut Hildebrand, un personnage du même nom fut prieur (*præpositus*) à ce monastère [6]. Un chroniqueur a même fait visiblement confusion entre les deux personnages [7].

Sorti de Rome en 1047 avec Grégoire VI, Hildebrand y revint deux ans après, avec Léon IX. Ce pape l'emmena avec lui, soit de Cluny, soit plutôt de Worms [8], où il avait eu sans doute occasion de deviner son génie [9], et le fit sous-diacre de l'Église romaine. C'est de ce retour à Rome que date la vie publique d'Hildebrand. Si l'on en croit l'auteur du *Liber ad amicum*, il jouissait déjà d'un tel crédit sous Léon IX, que ce pape, surpris par la mort au mois d'avril 1054, à Rome, lui remit publiquement le gouvernement de l'Église romaine. L'inexactitude de ce récit a été justement relevée par M. Schirmer et par Jaffé, car il est constant qu'Hildebrand était alors en France [10]. Ce n'est guère qu'à partir du pontificat de Victor II (1054-1057), successeur de Léon, que se

ferait croire que Grégoire était à Rome dès ses premières années. Au dire d'un chroniqueur dont l'autorité n'est pas à dédaigner, Grégoire serait même né à Rome d'une famille bourgeoise de cette ville. (Hug. Flavin. in *Chron. Virdun.* Pertz, *Mon. germ.* SS. VIII, p. 422). Il paraît toutefois plus vraisemblable que c'est à Saone, en Toscane, que naquit Grégoire. (Voigt, p. 1; Schirmer, p. 27.) — [1] Murat. *Rer. ital.* III, p. 314, 315. — [2] M. Schirmer nie le fait, sans fonder sa négation sur des preuves suffisantes. — [3] Otto Frising., l. VI, c. 33. — [4] Voigt, p. 5. — Langeron, *Gregoire VII ou les origines de l'ultramontanisme*, p. 33. Paris, 1870, in-8°. — [5] Bonitho, *lib. ad am.* l. v. in *Mon. greg.* p. 631. — [6] « Hic « (Hildebrannus), cum esset (cluniacensis) monasterii præpositus, bis invitatus « est ut officium abbatiæ susciperet. » (*Act. sanct. Maii.* II, 686, *in vita S. Majoli, abb. Claniac.* Saint Maieul est mort en 994.) — [7] « Cluniacensis monasterii pater « S. Majolus fertur illud B. Johannis baptistæ adaptasse : iste puer (Gregorius sive « Hildebrandus parvulus) magnus erit coram Domino. » (Paul. Bernried. l. I, c. 11.) — [8] Ce retour à Rome avec Léon IX, mentionné par Grégoire lui-même (*Epist.* VII, 14 a.), l'est aussi par ses biographes. Ceux-ci ne sont en désaccord que sur le lieu où le Pape et Hildebrand se rencontèrent. Voyez, sur ce point, la discussion de Pagi (in. *Baron. Ann. eccl.* XVII, p. 20 et 21), et Schirmer, p. 32-37. — [9] Bruno Signiens. *in vita Leonis IX;* Murat. *Rer. ital.* III, secunda pars, p. 348. — [10] Bonitho, *Lib. ad am.* l. V. — Berengarii *De sacra cœna adversus Lanfrancum liber*, edit. Vischer, p. 53. — Jaffé, *Mon. greg.* p. 636. — Schirmer, p. 45.

montre clairement l'influence d'Hildebrand, dont le nom se lit au bas de sept diplômes conférés par ce pape à divers monastères [1]. Sous le même pontife se passa un événement qui nous semble devoir être considéré comme le point de départ de la renommée et de l'autorité d'Hildebrand. Nous voulons parler d'un concile tenu en France, en 1055, et qu'il présida comme légat du Saint-Siége. Il y convainquit publiquement un archevêque de simonie, et déploya en cette occasion une telle force de parole, qu'à sa voix plusieurs prélats confessèrent spontanément pareil crime et se démirent de leurs fonctions. L'événement fit assez de bruit pour que l'on ait vu là un miracle [2]. De ce moment l'influence d'Hildebrand ne fit que croître. Des affaires graves étaient remises si complétement à sa décision, sous Étienne X (1057-1058), qu'elles se trouvaient suspendues par son absence [3]. Il paraît avéré, malgré les doutes élevés à ce sujet, que, dans un synode tenu à Rome en 1058, Étienne défendit que, dans le cas où le Saint-Siége viendrait à vaquer par sa mort, on procédât à l'élection d'un nouveau pape avant le retour d'Hildebrand, alors en mission auprès de l'impératrice, veuve de Henri III [4]. L'autorité d'Hildebrand ne put que grandir encore sous Nicolas II (1059-1061), qui fut redevable du pontificat à son initiative, et le fit archidiacre. Nous regrettons de ne pouvoir plus ici suivre M. Schirmer, dont le travail ne s'étend guère au delà des temps d'Étienne X. Telle était l'importance du nouvel archidiacre, que Pierre Damien, écrivant à Nicolas II, ne les séparait pas l'un de l'autre dans les témoignages de son obéissance [5], et que Nicolas II, de son côté, envoyait dans ses lettres le salut d'Hildebrand avec le sien [6]. Sous Alexandre II (1061-1073), successeur de Nicolas, l'ascendant d'Hildebrand, devenu chancelier de l'Église romaine, paraît être sans limites [7]. Une lettre de Sigefroi, archevêque de Mayence, adressée, sur la fin de

[1] Voy. Jaffé, *Regesta pontificam*, p. 379, où ces diplômes sont notés sous les n°s 3291, 3292, 3293, 3294, 3297, 3311 et 3312. — [2] Bonitho, *Lib. ad am.* l. VI. — *Desiderii miracula S. Benedicti*, ap. Mabillon, *Acta sanct.* IV, II, 458. — Labb. *Concil.* IX, 1077. — Jaffé, *Mon. greg.* p. 640, n. 5. — D'après diverses chroniques qu'ont suivies Baronius et Voigt, soixante et douze prélats auraient avoué spontanément le crime de simonie. Bonitho, qui ne se fait pas faute d'exagération, ne parle que de dix-huit évêques; c'est déjà bien assez. M. Schirmer n'en compte que six, sans indiquer le document sur lequel il s'appuie. — [3] Voir une lettre d'Étienne X à Gervais, archevêque de Reims, sept.-oct. 1057. Labb. *Concil.* IX, 1083. — Jaffé, *Regesta pontif.* p. 382. — [4] Labb. *Concil.* IX, 1087. — Jaffé, *Regesta pontif.* p. 383. — Voigt, p. 41. — Schirmer, p. 58. — [5] Voy. *Epist. Petr. Dam.* in Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 150. — [6] Lettre de Nicolas à l'archevêque de Reims. Labb. *Concil.* IX, p. 1091. — Cf. Jaffé, *Regesta pontif.* — [7] Labb. *Concil.* IX, p. 1114.

ce pontificat, à l'archidiacre Hildebrand, nous montre que les affaires passaient ordinairement par ses mains et que leur succès dépendait de sa protection[1]. Grégoire reconnaît d'ailleurs le fait dans sa correspondance[2]. On connaît le distique de Pierre Damien sur Alexandre et Hildebrand[3]. Ce qui n'est pas moins significatif, ce sont des lettres où celui-ci, devenu pape, rappelle que, n'étant encore qu'archidiacre, il recevait ou expédiait en son nom lettres et légats[4]. Enfin, de l'aveu même de Grégoire, ce fut lui, qui, dans le conseil des cardinaux, décida, malgré une vive opposition, un des plus grands événements du siècle, l'expédition de Guillaume en Angleterre[5].

Ces témoignages positifs de la renommée et de l'influence d'Hildebrand doivent faire croire à la spontanéité des suffrages qui l'appelèrent au Saint-Siége, spontanéité mentionnée dans l'acte de son élection[6], sur laquelle s'accordent tous ses biographes (sauf toutefois les écrivains qui lui sont manifestement hostiles[7]), et que Grégoire de son côté atteste dans ses lettres[8]. On peut s'étonner qu'avec une renommée et un ascendant qui le désignaient d'avance au trône pontifical et lui permettaient de tout oser, Hildebrand soit devenu pape aussi tard[9]. Si l'on ajoute foi aux lettres écrites par lui au lendemain de son élection, on est autorisé à penser qu'avec l'idée qu'il se faisait des devoirs attachés au pon-

[1] «Plurimum gratiæ vestræ referimus caritati, pro eo quod omnibus et lega«tionibus et rationibus nostris, quas ad sedem apostolicam direximus, semper «dexter stetistis.» (Labb. *Concil.* IX, 1232.) — [2] *Epist.* II, 77; VII, 23. —

[3] «Papam rite colo, sed te prostratus adoro;
Tu facis hunc Dominum, te facit ipse Deum.»

Petr. Dam. in Baron. *Ann. eccl.* XVII. — [4] *Epist. ad archiep. Rem.* an. 1073 (I, 13). — *Epist. ad reg. Dan.* an. 1075 (II, 51). — *Epist. ad episc. Germ.* an. 1076. (*Epist. coll.* 14.) — Cf. *Epist.* IV, 1. — [5] *Epist.* VII, 23. — [6] *Comment. electionis, Mon. Greg.* p. 9 et 10. — [7] Citons notamment le cardinal Bennon (*De vita et gestis Gregorii VII, in Goldasti Apologia pro Henrico IV*, et *in Ort. Grat. Fasciculo rer. expetend.* t. I, 78-88), lequel, en cette occasion, accuse Grégoire de violence et de simonie. Ce Bennon, attaché au parti d'Henri IV, était l'un des adversaires les plus ardents de Grégoire. Ce qu'il a écrit de ce pape n'est qu'un tissu de mensonges et d'accusations absurdes. Nous sommes d'accord avec la généralité des historiens pour refuser toute autorité à ses assertions. (Voir Papir. Masson. *De episcopis*, ed. 1586, p. 184; Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 16 et suiv. 356, 473 et *passim*; Fleury, *Hist. eccles.* t. XIII, p. 439-442.) M. Schirmer, qu'on ne saurait considérer comme favorable à Grégoire, repousse de même l'autorité de Bennon.— [8] «Ortus est magnus tumultus populi et fremitus, et in me quasi vesani insurrexe«runt.» (*Epist.* I, 1, 2, 3, 4.) — [9] Au dire des Grégoriens (Bonitho, *Lib. ad am.* l. V), les Romains auraient voulu élire Hildebrand pape à la mort de Léon IX. — Voy. Schirmer, p. 46.

tificat, il redoutait d'en assumer sur lui la responsabilité[1]. A la vérité, une sorte de bienséance imposait à ceux qui se voyaient promus à de hautes fonctions dans l'Église de s'en déclarer indignes et de témoigner un pieux effroi des charges qu'elles entraînaient pour eux[2]. Pour savoir que penser au juste de ces déclarations de Grégoire, il faudrait connaître l'homme en même temps que le pontife, chose difficile si l'on ne prend pour guides que les biographes contemporains ou voisins de son époque; car ceux-ci, comme les historiens modernes, lui ont prodigué, selon leurs passions particulières, l'admiration ou le mépris, et le représentent tantôt comme un saint, dont les vertus étaient, de son vivant même, attestées par des miracles[3], tantôt comme un ambitieux, un fourbe, voire un magicien[4]. C'est dans sa correspondance, genre d'écrits où l'homme se laisse malgré tout saisir, qu'il faut aller chercher le caractère et les sentiments personnels de Grégoire[5]. Pour cela, les *Monumenta Gregoriana* de Jaffé sont d'un précieux secours; ils doivent devenir le manuel de quiconque voudra juger ce grand pape en dehors des conclusions tirées de ses actes extérieurs. Nous avons eu déjà occasion, ici même[6], de constater le mérite de cette publication. Les *Monumenta Gregoriana* ne se composent pas uniquement des lettres de Grégoire; à leur suite, Jaffé a placé le *Liber ad amicum* de Bonitho ou Bonizo, évêque de Sutri. Cette addition nous semble malencontreuse. Ce n'est pas qu'en insérant l'opuscule d'un des partisans les plus zélés de Grégoire Jaffé se soit écarté de l'impartialité ou, pour mieux dire, de la neutralité toute scientifique dont témoigne l'ensemble de sa publication. Avant lui, plusieurs érudits[7] ont considéré cet opuscule comme l'un des moins suspects qui aient été composés par les contemporains sur la vie de Grégoire VII. Tout en invoquant l'opinion de ces savants, Jaffé démontre, par de sérieux arguments, que leur défiance n'a pas néanmoins été assez grande, et il conclut à n'ajouter foi aux assertions de Bonitho que pour les faits de peu d'importance[8]. On avouera, d'après cela, qu'il eût pu s'abstenir de reproduire un écrit déjà édité plusieurs fois[9] et se borner aux seules lettres de Grégoire.

[1] *Epist.* I, 3, 6, 7, 9. — [2] Voy. Rémusat, *Saint Anselme*, Paris, 1853, in-8°, p. 156. — [3] Paul Bernried. — [4] Bennon. — [5] Voigt n'a pas négligé cette source d'informations. Mais son ouvrage, qui est moins une étude spéciale de Grégoire VII qu'une histoire des relations de ce pape avec l'Allemagne, offre par cela même des lacunes inévitables. — [6] Livraison de janvier 1871, p. 63-65. — [7] Stenzel, *Geschichte Deutschlands unter den fränkischen Kaisern*, II, 70-72; Giesebrecht, *Geschichte der Deutschen Kaiserzeit* (ed. tertia), II, 573; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, p. 327. — [8] *Mon. Greg.* p. 602. — [9] Une première fois par Oefele en 1763 (*Rer. Boica-*

Bien que la publication de Jaffé ne contienne pas toute la correspondance de ce pape[1], il n'est pas à penser que les lettres qui viendraient à être découvertes par la suite modifient sensiblement les appréciations qu'on peut tirer des documents actuels. Or de l'étude attentive de cette correspondance il ressort que, dans l'esprit de Grégoire, était la conviction absolue, — quelle que fût d'ailleurs la légitimité des principes qui fondaient cette conviction, — qu'au pape, successeur de l'apôtre Pierre et représentant de Dieu en ce monde, incombait un devoir de tutelle sur les sociétés humaines[2]. Pour une âme émue de cette conviction et qui, par une suite des mêmes idées, se croyait comptable devant Dieu des charges qu'elle acceptait, un rôle de cette nature avait de quoi paraître redoutable. A l'époque où vivait Grégoire, ce rôle devait sembler particulièrement difficile. La société paraissait alors en proie à une désorganisation générale. La guerre continuelle, guerre générale ou partielle, publique ou privée, tel était le spectacle qui frappait d'abord les yeux, si l'on considérait en son ensemble la société laïque[3]. Le clergé, qui, en vertu de son caractère, aurait dû porter la règle au milieu de ce désordre, offrait lui-même l'exemple de tous les déréglements[4]. Grégoire, comme tous les esprits élevés de ce temps, était affligé de cet état de choses. Les preuves de son affliction abondent dans sa correspondance; et, avec les seuls extraits de ses lettres, on pourrait tracer un dramatique tableau d'une époque qu'il appelle lui-même une époque de fer[5]. En présence d'une société qu'il jugeait déviée de ses voies véritables[6], il croyait que du Saint-Siége devait partir l'initiative d'une indispensable réforme[7]. De là son hésitation à prendre un rôle qui le poussait inévitablement au travers des orages[8]. Ainsi s'expliquent les regrets que lui causa son élévation au Saint-Siége. Ce sont plus que des regrets : dans les lettres qui suivent son élection, on dé-

rum t. II, p. 794-821), et une seconde fois en 1862, par Watterich (*Pontif. Roman. vitæ*, t. I). — [1] Voir, dans ce journal, la livraison de janvier 1871, p. 65. — [2] Le mot « pasce oves, » adressé par Jésus à Pierre et appliqué par Grégoire à lui-même comme successeur de Pierre, est un de ceux qui reviennent le plus fréquemment dans sa correspondance. A l'aide de citations extraites des lettres de Grégoire, Voigt (p. 172-176) a résumé les idées de ce pape sur le rôle du Saint-Siége et de l'Église. Nous renvoyons le lecteur à ces citations. — [3] *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 1-6. — Rémusat, *Saint Anselme*, p. 20. — [4] Voir, sur ce sujet, les lettres de Pierre Damien dans Voigt (p. 57-61), qui en a donné l'analyse, et aussi dans Baron. *An. eccl.* XVII, ann. 1060 et 1061. — [5] Voir notamment : *Epist.* I, 5, 32, 65, 67; II, 2, 10, 14, 20; III, 16; V, 20; VI, 37, 39; VIII, 53; *Epist. coll.* 12, 16. — [6] *Epist.* II, 45. — [7] C'était l'idée des hommes pieux du temps. « Il faut que la réforme parte « de Rome, » disait P. Damien. — [8] « Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit « me. » (*Epist.* I, 1.)

couvre les signes d'une véritable anxiété[1]; et, deux jours après l'événement, on le voit au lit, malade de trouble et d'angoisse[2]. Dans nombre de lettres écrites durant son pontificat, Grégoire répète qu'il a été, malgré lui, promu au Saint-Siége[3]. Il est difficile de ne pas croire à la sincérité d'un sentiment exprimé si souvent et parfois avec une émotion éloquente. « Vous le savez, bienheureux Pierre, s'écriait-il encore sept ans « plus tard, vous m'avez assis sur votre trône, malgré moi, en dépit de ma « douleur et de mes larmes; je n'ai point été vers vous; c'est vous qui « m'avez appelé; c'est vous qui, malgré mes gémissements, avez placé « sur moi le poids terrible de votre Eglise[4]! »

Il est permis de conjecturer que les idées de réforme suggérées à Grégoire par l'état de la société n'arrivèrent à se préciser tout à fait dans son esprit que vers l'époque de son pontificat. Toutefois il ne serait pas admissible que des desseins de cette nature n'eussent pas, avant cette date, occupé sa pensée et qu'il n'eût point employé à leur réalisation une partie de l'influence que nous avons signalée. De bonne heure, en effet, il paraît s'être attaché à un double but, qui s'offrait naturellement à une intelligence pénétrée comme la sienne de la dignité du sacerdoce, et qu'a noté Giesebrecht dans l'excellent mémoire inscrit par nous en tête de cet article : nous voulons parler de l'amélioration des mœurs du clergé et de l'indépendance de l'Église à l'égard des pouvoirs temporels. Nous avons vu Grégoire, sous Victor II, s'élever avec force contre les évêques simoniaques; il s'éleva de même contre les clercs concubinaires, et ce fut à son impulsion que cédèrent sans nul doute Nicolas II et Alexandre II en suscitant, dans les églises d'Italie, la question irritante du célibat ecclésiastique. En ce qui regarde l'indépendance de l'Église, son action consista à dégager peu à peu l'élection des papes de l'immixtion des empereurs. Ce second point, assez mal connu malgré son importance, et incomplétement traité par MM. Schirmer et Giesebrecht, mérite quelques éclaircissements.

Les premiers efforts d'Hildebrand à l'égard de l'élection des papes datent de l'élévation même de Léon IX au Saint-Siége, élévation qui, au dire de toutes les chroniques, eut lieu à Worms par l'initiative ou tout au moins par l'ascendant de l'empereur Henri III. De l'argumentation de M. Schirmer, qui a essayé de préciser les circonstances de cet événement, comme des textes comparés entre eux, il résulte que,

[1] *Epist.* I, 3, 6, 7, 9, et *passim.* — [2] Le 24 avril 1073, il écrit à Didier, abbé du Montcassin : « Sed quoniam, lecto jacens valde fatigatus, satis dictare nequeo, « angustias meas enarrare supersedeo. » (*Epist.* I, 1.) — [3] Notamment dans *Epist.* I, 13; II, 49; III, 10 a. — [4] *Epist.* VII, 14 a.

pris de scrupules sur la validité de sa nomination, le nouveau pontife se rendit à Rome, où il sollicita l'assentiment du clergé et du peuple. Comme, d'une autre part, il est constant que Léon IX emmena avec lui Hildebrand à Rome, on peut croire que celui-ci ne fut point étranger aux scrupules du pontife ni à la démarche qui en fut la conséquence. Plusieurs biographes notent même le fait expressément, ne différant que sur le degré d'influence qui, en cette conjoncture, marqua l'action d'Hildebrand[1]. Le rôle de l'empereur, prépondérant dans la nomination de Léon IX, s'amoindrit visiblement dans celle de son successeur, Victor II. Suivant l'auteur du *Liber ad amicum*, l'empereur, en cette occasion, aurait, à la persuasion d'Hildebrand, renoncé désormais à toute ingérence dans l'élection des papes. Mais le mensonge est ici manifeste, et il suffit de le signaler, comme a fait M. Schirmer, sans qu'il soit besoin de le démontrer par des preuves positives. Néanmoins il semble certain que, cette fois, ce fut Hildebrand, soit seul, soit de concert avec les évêques, mais en tout cas mandataire des Romains, qui désigna le nouveau pape au choix de l'empereur et obtint son consentement. Cette initiative, attestée par les textes en dépit de leurs différences, n'a pu être niée tout à fait par M. Schirmer, malgré son évidente propension à diminuer l'influence d'Hildebrand[2]. Victor étant mort prématurément à Arezzo, on élut aussitôt Étienne X à Rome. M. Schirmer constate qu'Hildebrand, retenu auprès du pontife mourant, n'assista point à l'élection de son successeur, et qu'il alla seulement demander, au nom de celui-ci, l'assentiment de l'empereur ou plutôt de l'impératrice, veuve de Henri III. Mais, tout en s'étonnant qu'avec la prétendue influence dont jouissait Hildebrand on ne l'eût pas attendu pour procéder à l'élection d'Étienne X, il ne remarque pas que cette élection, faite à Rome sans l'intervention de l'empereur, devait être par cela même conforme aux idées d'Hildebrand, et que sa démarche auprès de l'impératrice était une concession moindre que celle qu'il avait faite sous le précédent pontificat. A la mort d'Étienne, un pas de plus fut tenté par Hildebrand vers le but qu'il poursuivait. M. Schirmer, trop bref en cette occa-

[1] Cf. Wibert. *in vita Leonis;* Bruno Signiens. *in vita Leonis;* Bonitho, *Lib. ad amic.* l. V; Leo Ostiens. l. II, c. 81; Otto Frisingens. l. VI, c. 33; Pagi in Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 21; Voigt, p. 11; Schirmer, p. 35-37. Il va sans dire que nous repoussons, avec M. Schirmer, la scène arrangée par les Grégoriens et d'après laquelle Léon IX se serait laissé persuader par Hildebrand de quitter ses insignes pontificaux pour aller, sous un appareil plus humble, demander le consentement des Romains. — [2] Cf. Bonitho, *Lib. ad. am.* l. V; Leo Ost. l. II, c. xc; Anonym. Haserens. c. xxxviii; Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 108; Labb. *Concil.* IX, p. 1077; Voigt, p. 24-25.

sion, se borne à mentionner qu'Hildebrand étant de retour en Italie, le successeur d'Étienne, Nicolas II, fut élu avec le consentement de l'impératrice et conduit à Rome par le duc Godefroi, qui l'y installa en place de l'antipape Benoît. Cette affirmation est tout à la fois incomplète et inexacte. Il ressort des textes, et Giesebrecht reconnaît de son côté, que, rentré en Italie, Hildebrand rassembla les évêques de sa propre autorité à Florence ou à Sienne, et, selon toute apparence, provoqua tout d'abord, en dehors de l'immixtion impériale, l'élection de Nicolas II[1]. A la vérité, survint peu après le fameux décret sur l'élection des papes, dans lequel Nicolas semblait reconnaître le droit d'intervention de l'empereur et contredire ainsi aux efforts dirigés jusque-là par Hildebrand. Mais, dans ce décret, rédigé en termes vagues et qui ne devait avoir d'ailleurs qu'un effet temporaire, il faut voir uniquement, selon nous, le résultat d'une transaction intervenue entre les deux partis, transaction conseillée ou tout au moins agréée par Hildebrand, et d'après laquelle Nicolas, pour triompher plus sûrement de l'antipape Benoît, fit une concession à l'empereur, à la condition d'être reconnu et soutenu par lui comme le pape légitime[2].

[1] Leo ost. l. III, c. XII. — Bonitho, *lib. ad am.* l. VI. — Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 148. — Labb. *Concil.* IX, p. 1090. — Voigt, p. 41, 42. — Giesebrecht, ouvrage cité en tête de cet article, p. 108. — [2] Comme nous, mais sans entrer en des détails suffisants, Giesebrecht a rattaché ce décret aux circonstances critiques qui entourèrent l'élection de Nicolas II. Ce décret nous semblerait inexplicable, s'il n'était le produit d'une transaction qu'amenèrent ces circonstances. Un intérêt majeur, celui de sa légitimité à établir à l'égard d'un rival installé avant lui sur le trône pontifical, dut porter Nicolas II, ou plutôt Hildebrand, à une déclaration qui restreignait, en une certaine mesure, l'indépendance du Saint-Siége; et, d'un autre côté, si les progrès de cette indépendance accomplis jusque-là n'avaient paru une atteinte sérieuse au privilége de l'empereur, ce prince ou son parti n'aurait attaché nul prix à cette déclaration. L'étude des événements n'est pas la seule cause qui nous porte à voir dans ce décret le résultat d'une transaction. Certains termes de ce décret nous conduisent encore à cette conclusion : *Salvo debito honore* (lisons-nous à l'endroit le plus important, celui précisément qui a trait à l'ingérence impériale) *et reverentia dilecti filii nostri Heinrici, qui in præsentiarum rex habetur, sicut jam mediante ejus nuntio Longobardiæ cancellario Wiberto concessimus, et successorum illius qui ab hoc sede apostolica personnaliter hoc jus impetraverint.* De ce passage, il ressort manifestement : 1° qu'il y eut concession de la part de Nicolas II (*concessimus*); 2° que cette concession, quelle qu'elle fût, avait précédé en fait le décret qui la formula (*sicut jam concessimus*); 3° qu'un personnage, du nom de Guibert, chancelier de Lombardie, servit d'intermédiaire en cette circonstance entre le pape et l'empereur (*mediante Wiberto*). Il serait difficile de méconnaître ici les signes d'une véritable transaction. En ce qui concerne la date et le lieu où elle fut convenue d'abord, on pourrait admettre que ce fut en janvier 1059, au concile de Sutri, auquel assistaient, avec le duc Godefroi et le chancelier Guibert, les évêques toscans et lombards, et dont (voir Bonitho. *Lib. ad am.* l. V) l'unique objet paraît avoir

A la mort de Nicolas II, Hildebrand dirigea l'élection d'Alexandre II comme il avait dirigé celle de son prédécesseur. Soit que, par un coup d'audace, il eût tenté d'agir au mépris du décret rendu par Nicolas, soit plutôt qu'il se fondât sur l'obscurité des termes employés dans ce décret, il est certain que, cette fois, il s'abstint à l'égard de l'empereur de toute condescendance[1]. Au dire de Giesebrecht, le privilége ac-

été de trancher le différend entre Nicolas II et Benoît. Enfin, comme il arrive de toutes les transactions, ce décret ne satisfit complétement aucun des deux partis, et donna lieu, soit du côté du pape, soit du côté de l'empereur, à d'interminables débats. Ces débats, dont tous les textes contemporains portent l'empreinte (voir Baron. *Annal. eccl.* XVII, p. 154, 156 et 158), sont la preuve que ce décret ne devait offrir rien de précis dans les termes. Aussi est-il permis de soutenir *a priori* que c'est se montrer trop affirmatif que de dire, avec Voigt (p. 43-45), que ce décret était un amoindrissement formel du privilége impérial, et, avec M. Schirmer (p. 58-59) et Jaffé (*Mon. Greg.* p. 601), qu'il en était, au contraire, une expresse confirmation. A la vérité, Voigt s'est servi d'une version de ce décret, et M. Schirmer et Jaffé se sont servis d'une autre. Celle-là, tirée d'Hugues de Flavigny (*Chron. vird.* in Pertz, *Mon. Germ.* SS, VIII, 408) et éditée par Labbe, Baronius et généralement tous les écrivains ecclésiastiques, se trouve être, en une certaine mesure, par la disposition des phrases et l'addition de certains mots, plus favorable au pape que la seconde publiée de notre temps par Pertz (*Mon. Germ.* LL, app. p. 176, 177; Jaffé, *Regesta pontif.* p. 385), d'après un manuscrit du Vatican. De ces deux leçons, qui, par leur date, appartiennent également à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, il n'y a point de raisons solides, quoi qu'en dise Pertz, pour adopter l'une de préférence à l'autre. Il faut ne les accueillir toutes deux qu'avec réserve, d'autant que les divers exemplaires qui furent faits de ce décret, lors de sa promulgation, furent si bien défigurés par les partis contraires, que, de l'aveu d'un contemporain, on n'en trouvait pas deux qui fussent semblables (Deusdedit, *Contra invasores*, in Baron. *Ann. eccl.* XVII, 158). Ces réserves faites, si l'on analyse le passage que nous avons cité, et qui est précisément extrait de la version la plus favorable à l'empereur, on trouve : 1° que le privilége de celui-ci est présenté par l'habile rédacteur du décret comme une concession particulière du pape, et non comme un droit incontestable et préexistant; 2° que ce droit n'est point spécifié, et que conséquemment il demeure incertain s'il s'agit, à l'égard de l'empereur, d'un consentement à obtenir ou d'une notification à faire; 3° que la concession faite à Henri IV lui est personnelle et que ses successeurs ne pourront jouir d'un semblable privilége qu'à la condition de l'obtenir à nouveau du Saint-Siége. Ainsi analysé, le décret de Nicolas II nous paraît en somme assez favorable au pape pour que Hildebrand ait pu, sans trop faire violence à ses vues, y apposer sa souscription. (Martène, *Ampliss. coll.* VII, 59.) En ce qui concerne la critique de ce décret, au point de vue de son authenticité, voir un travail de Giesebrecht dans l'Annuaire historique de Munich, p. 157-193, cité ci-dessus. — [1] La lettre attribuée à Pierre Damien (ap. Baron. *Ann. eccles.* XVIII, p. 156), lettre produite à l'occasion de cette élection, en est la preuve manifeste. — Leo ost. III, xx. — D'après Voigt (p. 53), Hildebrand se conduisit, dans cette élection, conformément à l'esprit, sinon à la lettre même, du décret de Nicolas. Mais, ainsi que nous l'avons indiqué dans la note ci-dessus, Voigt a le tort de considérer ce décret comme absolument favorable au pape.

cordé par Nicolas à Henri IV fut considéré comme abrogé, par suite des dispositions hostiles que la cour d'Allemagne manifestait alors envers Rome. Mais cette allégation, mise en avant par le parti grégorien, ne nous semble qu'un prétexte. Quoi qu'il en soit, l'unique concession que, dans cette occasion, la prudence semble avoir conseillée à Hildebrand, fut de choisir dans Alexandre un homme attaché en apparence à Henri IV[1]. Néanmoins les partisans de ce prince s'émurent, prétendirent qu'une élection faite sans sa participation était nulle, et, à l'instigation du chancelier Guibert, choisirent pour pape Cadoloüs, évêque de Parme. De quelques raisons que de part et d'autre on ait fait usage dans ce différend, Hildebrand triompha en fait, puisque, à l'issue d'un synode où s'étaient réunis les évêques allemands et italiens, Alexandre fut confirmé et Cadoloüs déposé[2]. L'influence d'Annon, archevêque de Cologne, influence qui remplaça alors celle du chancelier Guibert [3], peut-être aussi de pieux scrupules de l'impératrice Agnès, facilitèrent une solution qui était un nouveau progrès vers la liberté des élections pontificales. Cette liberté devint entière à partir de Grégoire. Henri IV, auquel des embarras politiques commandaient la prudence, non-seulement n'intervint pas dans l'élection d'Hildebrand, mais, l'élection faite, il écrivit au nouveau pontife une lettre des plus soumises. De ce moment, les empereurs perdirent tout droit d'immixtion dans l'élection des papes.

Félix ROCQUAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Labb. *Concil.* IX, 1112. — [2] Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 183. — Labb. *Concil.* IX, p. 1113. — Murat. *Rer. ital.* VI, 354. — Voigt, p. 79. — Giesebrecht, *ibid.* p. 1114. — [3] *Historiens de France*, t. XIV, p. 528.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Paul-Auguste-Ernest Laugier, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 5 avril 1872.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 20 avril, l'Académie des Beaux-Arts a élu M. Ballu à la place vacante dans la section d'architecture, par le décès de M. Léon Vaudoyer.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων, ὑπὸ N. Γ. Πολίτου; ἐν Ἀθήναις. — *Étude sur la vie des Grecs modernes*, par N. G. Politis, t. I. *Mythologie néohellénique*, part. I, Athènes, 1871, in-12. — Ce livre, composé en grec, et qui a obtenu dans la patrie de l'auteur une palme littéraire, forme le tome Ier d'un ouvrage qui doit nous offrir un tableau de la vie des modernes Hellènes. Le volume publié traite des croyances païennes qui se sont conservées chez eux. Son objet est de montrer que, dans ses superstitions comme dans ses usages, ce peuple est bien l'héritier des Grecs de l'antiquité, et de ruiner ainsi définitivement la thèse de Fallmerayer, d'après laquelle la race hellénique aurait entièrement disparu et les Grecs d'aujourd'hui ne seraient qu'un mélange de races diverses avec prédominance marquée de

Slaves. — M. Politis a emprunté aux nombreux ouvrages où les fables des anciens sont rapprochées des légendes et des croyances populaires du moyen âge et de l'Europe moderne, les principaux éléments de son intéressant essai. Une introduction judicieuse et substantielle fait connaître le caractère de l'œuvre. L'auteur passe ensuite en revue les différentes catégories d'idées et de pratiques religieuses ayant eu cours parmi les anciens, et dont on retrouve encore des vestiges en Grèce; à savoir celles qui sont relatives au ciel, aux astres, au soleil, à la lune, à la terre, aux phénomènes physiques, tels que les vents, le jour, la nuit, les mois, etc.; celles qui se rapportent aux dieux olympiens, à ceux des mers et à ceux de la terre. Ce livre, écrit dans un style clair et d'une érudition variée et étendue, sera utilement consulté par toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire des religions. On regrette seulement de n'y pas rencontrer plus souvent des recherches originales et des données vraiment neuves.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne, avec un essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr, pour la Société de l'histoire de France, par M. L. de Mas Latrie. Imprimerie de Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou, librairie de Vᵉ J. Renouard, à Paris, 1871, in-8° de XLIV-587 pages. — M. L. de Mas Latrie, professeur à l'École des chartes, dont on connaît les importants travaux sur *l'Histoire de Chypre*, et qui déjà nous avait donné, en 1860, un judicieux *Essai de classification des continuateurs de l'Histoire des Croisades de Guillaume de Tyr*, met en lumière aujourd'hui, pour la première fois, le texte français d'une des chroniques les plus intéressantes qui aient été écrites sur les guerres saintes. Ce n'est pas qu'au point de vue purement historique ce récit nous révèle des faits ignorés, puisque la traduction latine qu'en avait faite, au commencement du XIVᵉ siècle, François Pipino, dominicain de Bologne, a été insérée par Muratori dans le tome IX de ses *Scriptores rerum Italicarum;* mais il faut d'abord savoir gré à l'éditeur de nous avoir rendu dans sa forme première, à l'aide des manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne, le texte français de cet ouvrage, accompagné de variantes, de notes, et de tous les éclaircissements qu'on pouvait attendre de son érudition éprouvée. Ensuite, et c'est surtout par là que nous paraît se recommander cette savante publication, l'étude attentive des manuscrits dont M. Mas Latrie s'est servi lui a permis de constater certains faits vraiment neufs et d'un réel intérêt pour l'histoire littéraire du XIIIᵉ siècle. La chronique éditée par ses soins comprend l'histoire de la Terre sainte depuis la mort de Godefroi de Bouillon (1099); mais on n'y trouve une narration développée qu'à partir de l'année 1183; elle se termine en 1232. Cette composition historique est due à deux auteurs différents. Le premier est Ernoul, écuyer de Balian d'Ibelin, l'un des premiers barons de Syrie, et qui, selon la conjecture de M. de Mas Latrie, pourrait être cet Ernoul de Giblet, que Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth, laissa comme capitaine de l'île de Chypre, lorsqu'il passa en 1232 dans la Palestine. Le second auteur, qui, en réalité, n'est qu'un compilateur, est Bernard, trésorier de l'abbaye de Corbie. Il n'était pas facile de déterminer la part de rédaction due à chacun de ces chroniqueurs dans l'ensemble de l'œuvre. Le savant éditeur s'est acquitté de cette tâche en critique exercé. Il fait preuve de la même habileté en démontrant, dans l'Avertissement placé en tête du volume, que Bernard le Trésorier n'a point écrit, comme l'ont cru, après Muratori, les historiens modernes les plus autorisés, une *Histoire de la conquête et de la perte de la Terre sainte*. M. de Mas Latrie reproduit, à la fin de son nouvel ouvrage, *l'Essai de Classification* qu'il avait publié en 1860; mais, par suite de l'examen des nouveaux

textes qu'il a étudiés, il résume avec plus de précision, dans son avertissement, le résultat de ses recherches sur l'origine, l'âge et la composition des diverses continuations de Guillaume de Tyr.

Étude sur l'administration des finances de l'empire romain dans les derniers temps de son existence, pour servir d'introduction à l'histoire des institutions financières en France, par Léon Bouchard. Arras, imprimerie de Brissy; Paris, librairie de Guillaumin et Cie (1871), in-8° de XIX-526 pages. — M. Léon Bouchard, conseiller référendaire à la cour des Comptes, préparé depuis longtemps par des études spéciales à la tâche qu'il voulait entreprendre, s'est proposé de faire l'histoire de l'administration et du contrôle des finances dans l'empire romain pendant les derniers temps de son existence, et en France depuis l'établissement de la monarchie de Clovis jusqu'à nos jours. Il vient de donner au public la première partie de ce grand travail, celle qui concerne l'empire romain, et cette première partie forme à elle seule un ouvrage considérable, digne de fixer l'attention de toutes les personnes qui veulent connaître à fond les origines de nos institutions financières. Après une introduction consacrée à établir la théorie du triple contrôle en matière de finances, contrôle législatif, contrôle administratif et contrôle judiciaire, l'auteur aborde le sujet même de son livre, c'est-à-dire l'exposé du système financier de l'empire romain. Cette étude, puisée aux meilleures sources, atteste de longues et patientes recherches, dont le résultat est présenté avec autant de méthode que de clarté. M. Bouchard classe dans l'ordre suivant les services publics, chez les Romains, dans les derniers temps de l'empire: gouvernement central, maison de l'empereur; administration générale des préfectures, diocèses, provinces et cités; administration spéciale des villes de Rome et de Constantinople; ministère du maître des offices; administrations de la guerre, de la marine, de l'annone, des largesses et spectacles, de la justice, de l'instruction publique, des cultes, des travaux publics, enfin celle des finances, comprenant les « largesses sacrées, » la « chose privée, » les finances de la préfecture du prétoire, et les administrations diverses dépendant du ministère du comte des largesses sacrées et du comte de la chose privée, comme les monnaies, les mines, les manufactures, le commerce, le service des transports. C'est d'après ces divisions que l'auteur, dans les quatorze chapitres de la première partie de son livre, recherche les besoins publics de la société romaine, la façon dont on y pourvoyait et les dépenses qui en résultaient pour le trésor. Le seconde partie, sous le titre général de « Recettes publiques, » contient l'analyse des ressources qui venaient alimenter les finances de l'État, et traite principalement des impôts directs et indirects et des revenus du domaine. La troisième, qui a pour objet de faire connaître le jeu de l'administration des finances, indique comment s'opéraient la centralisation des recettes, l'ordonnancement et le payement des dépenses. Dans la quatrième et dernière partie, M. Bouchard expose et apprécie l'organisation du contrôle financier sous les empereurs romains, et il consacre, à la fin du volume, un chapitre supplémentaire à l'administration des finances dans les cités. Tel est le plan de ce sérieux et important travail, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici un compte rendu plus développé. Les qualités qui le recommandent nous font souhaiter que l'auteur le complète prochainement par la publication de son étude sur l'administration financière de la France.

Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts. Tome troisième, 1re et 2e livraison. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1869-1872, in-4° de 192 pages à deux colonnes, avec planches. — Cet important dictionnaire, qui comprend les mots appartenant à l'enseignement, à la pratique, à l'histoire des beaux-arts, est arrivé au-

jourd'hui à la deuxième livraison du troisième volume, laquelle se termine au mot *chapitre*. La haute autorité et la compétence incontestée des rédacteurs de cette grande publication aussi bien que le succès qu'elle a obtenu nous dispensent d'en faire l'éloge. Il nous suffira de dire que l'intérêt du *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts* s'accroît à mesure que l'œuvre se poursuit. Dans les deux livraisons que nous avons sous les yeux, nous signalerons parmi les articles les plus remarquables par leur développement, par leur valeur technique, par l'abondance des renseignements archéologiques qu'ils renferment, ceux qui se rapportent aux mots *camée*, *camp*, *candélabre*, *caprice*, *captif*, *casque*, *catacombe*, *centaure*, *céramique*, *Césars*, *chapiteau*. De belles gravures, offrant de nombreux spécimens de l'art antique et de l'art moderne ajoutent encore aux mérites divers de ce savant ouvrage.

Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815, par Édouard Sayous, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Versailles, imprimerie Cerf; Paris, librairie Germer-Baillère, 1872, in-12 de XIV-285 pages. Il est peu de pays moins connus en France que la Hongrie, et il en est peu qui méritent davantage de l'être. Ce peuple, d'origine tartare, qui s'est fait tant de fois le rempart de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane, ce peuple de fougueux cavaliers, qui a inauguré il y a plusieurs siècles et pratiqué avec constance le régime représentatif, ce peuple, gardien si jaloux, si défiant, de ses libertés politiques, et qui porte une abnégation si chevaleresque dans sa fidélité à ses souverains malheureux, présente une série de contrastes bien faits pour exciter l'intérêt de tous ceux qui voudront l'étudier de près. On ne saurait trop souhaiter qu'un écrivain français s'applique à nous tracer, dans un cadre d'une étendue suffisante, l'histoire de la nation magyare depuis ses origines, à nous peindre ses mœurs, sa vie politique et littéraire. De sérieuses études philologiques, des voyages, ont préparé M. Sayous à cette tâche, et l'on peut espérer qu'il travaillera un jour à l'accomplir. Il nous donne, en attendant, un instructif et attachant récit de vingt-cinq années qui peuvent compter parmi les plus importantes de l'histoire de la Hongrie. Elles s'ouvrent par le réveil national et constitutionnel qui suivit la mort de Joseph II, et dont la Révolution française vint bientôt troubler le développement. L'auteur nous montre le dévouement des Magyars sauvant plusieurs fois l'Autriche au milieu de ses désastres, tandis que, dans l'intervalle des batailles, de grandes assemblées politiques retentissent d'une éloquence enthousiaste ou indignée; les réformes sociales et économiques se préparent; la langue nationale triomphe et la presse commence à naître. La connaissance du magyar ouvrait à M Sayous l'intelligence d'importants travaux historiques et de précieux documents; il en a tiré un heureux parti en nous montrant dans la poésie du temps un écho des passions qui agitaient les esprits. Ce volume est fort bien écrit, et, malgré les sympathies hautement accusées de l'auteur, on aime à y trouver une modération et une impartialité qui ont fait défaut à d'autres publications relatives au même pays. Nous terminerons en citant la phrase suivante, où se résume un double enseignement, qui ressort de la lecture de cette histoire de vingt-cinq ans : « Nous sommes convaincu que l'Autriche est indispensable à l'Europe; « bien plus, que les diverses nationalités qu'elle abrite de son vieux prestige ne « peuvent trouver un plus sûr protecteur contre d'insatiables ambitions. » (P. 140.)

Dialogues chinois-latins traduits mot à mot avec la prononciation accentuée, publiés par Paul Perny. Paris, imprimerie de Lainé, librairie d'Ernest Lacroix, 1872, in-8° de XIII-232 pages. — Le texte de ces dialogues est reproduit par M. l'abbé Perny d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Pauthier, composé à Canton, vers l'an 1722, par un auteur resté inconnu, son nom ayant été raturé dans la copie

originale. La pureté du style et le choix des expressions qui distinguent ces dialogues ont décidé le savant missionnaire à les publier, dans le but de venir en aide aux jeunes sinologues qui veulent, avec raison, faire marcher de front l'étude de la langue orale avec celle de la langue écrite. M. l'abbé Perny n'a eu à y faire que de légères corrections pour les approprier au style usuel de nos jours. Il a fait suivre le texte de la prononciation en langue mandarine, la seule qui soit d'un usage universel en Chine, et d'une traduction interlinéaire en latin, cette langue se prêtant plus facilement que toute autre aux tournures de la phrase chinoise. L'auteur s'attache particulièrement, dans sa préface, à combattre le préjugé si répandu qui veut que la langue chinoise demande, pour être étudiée, la vie d'un homme; il en démontre facilement la fausseté et recommande vivement cette étude trop négligée en France.

CANADA.

La province de Québec et l'émigration européenne. Publié par ordre du Gouvernement de la province de Québec. Québec, imprimerie de l'Événement, 1870, in-8° de 142 pages et une carte.

Le but de cette publication est de faire connaître la province de Québec aux émigrants européens et de montrer les avantages qu'ils peuvent rencontrer en venant s'y fixer. La province de Québec, c'est-à-dire le bas Canada, l'ancien Canada français, forme aujourd'hui, comme on le sait, l'une des quatre provinces britanniques de l'Amérique du Nord, confédérées en 1867 sous le nom de *Puissance du Canada*. M. E. Archambault, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, a écrit l'introduction de cet intéressant travail. On y trouvera de nombreux renseignements sur l'organisation politique et la législation du pays; sur la population, le climat, le sol et les productions, sur la colonisation, etc. Un *appendice* renferme divers documents statistiques. Nous signalons avec plaisir ce petit volume, qui peut servir à donner des idées exactes sur un pays trop peu connu, appelé à beaucoup d'avenir et dont le sort ne saurait être indifférent au public français.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1872.

LES INDEX DES ŒUVRES D'ARISTOTE.

ARISTOTELIS OPERA. *Edidit Academia regia Brussica.* Volumen quintum. *Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta. Scholiorum in Aristotelem supplementum. Index Aristotelicus.* Berolini, 1870, in-4°. — ARISTOTELIS OPERA OMNIA *græce et latine cum indice nominum et rerum absolutissimo.* Volumen quintum. Parisiis, ed. Ambr. Firmin Didot, 1872, gr. in-8°.

Ce cinquième et dernier volume de l'Aristote, publié sous les auspices de l'Académie royale de Berlin, contient trois parties bien distinctes : 1° les fragments des ouvrages perdus, dont la collection a été, comme de droit, confiée à M. Val. Rose, le lauréat de l'Académie dans le concours jadis ouvert en vue de ce travail; c'est le complément naturel du deuxième volume, dont il continue la pagination; 2° un supplément aux extraits des commentateurs grecs jadis publiés par Brandis, supplément qui continue la pagination du quatrième volume; 3° l'index de la grécité aristotélique, rédigé par M. Bonitz, avec la collaboration successive de MM. J. B. Meyer et Langkavel pour les articles d'histoire naturelle. Chacune de ces trois parties d'une publication si considérable mériterait un examen spécial. Nous ne pourrons, nous ne voulons aujourd'hui nous occuper que de la troisième.

Il y a plusieurs manières de concevoir et de rédiger la table qui doit servir aux recherches des lecteurs dans les œuvres d'un auteur ancien.

On peut relever tous les mots dont il s'est servi, les expliquer et les commenter en un véritable lexique, comme l'a fait Sturz, en quatre volumes, pour Xénophon : un pareil travail, pour Aristote, eût exigé huit ou dix volumes. On peut simplement relever, sans explication ni commentaire, tous les exemples de chaque mot, comme on l'a fait dans plusieurs éditions des classiques latins : cela même eût été fort laborieux et d'un labeur souvent stérile pour un auteur qui, comme Aristote, a employé cent fois, mille fois peut-être, le même terme de philosophie, sans que le sens varie dans les nombreux passages où il l'emploie. M. Bonitz a sagement pris un moyen terme entre ces deux méthodes. Il n'a recueilli tous les exemples que pour les mots d'un emploi rare, et il s'est borné, pour les autres, aux exemples vraiment caractéristiques. C'est beaucoup encore, puisque son index aristotélique ainsi conçu forme 878 pages sur deux colonnes du format que l'on sait. L'œuvre l'a occupé pendant vingt-cinq ans d'une vie d'ailleurs partagée entre bien des devoirs, mais où l'étude d'Aristote a tenu toujours une grande place, comme le montrent une savante édition de la *Métaphysique*, qui a paru de 1848 à 1849, et divers mémoires de critique et d'exégèse aristotéliques publiés, soit séparément, soit dans le Recueil de l'Académie de Berlin [1]. L'éditeur, le commentateur et le lexicographe se sont donc prêté, dans ces divers travaux, un mutuel secours. Il fallait s'être préparé de longue main et par une familiarité journalière avec le style d'Aristote pour classer convenablement, dans les principaux articles, les divers sens que le même mot prend tour à tour chez un tel penseur; il fallait une connaissance approfondie de la langue philosophique pour marquer avec justesse et brièveté la vraie nuance de chaque expression. À cet égard, l'Index de M. Bonitz satisfera, nous n'en doutons pas, les juges les plus scrupuleux. La synonymie du grec et du latin, des mots anciens et des mots modernes, pour le vocabulaire des sciences naturelles, laisse et laissera toujours beaucoup à désirer dans un tel travail, malgré le secours des connaisseurs spéciaux, tels que MM. Jüngen Bona Meyer et Langkavel, dont l'auteur s'est assuré : c'est là une imperfection à peu près inévitable et dont les savants doivent prendre leur parti, mais que corrigera peu à peu le progrès de leurs études, secondé par les rapprochements mêmes que facilitent des

[1] *Obs. criticæ in A. quæ feruntur Magna Moralia et Ethica Eudemia*, 1844. — *Ueber die Kategorien des Aristoteles*, 1853. — *Aristotelische Studien*, 1862-1867. — *Zu Plato's Theætet und A. Nikom. Ethik*, 1858. — *Platonica Aristotelis opera*, 1863.

tables alphabétiques si abondantes et si exactes. Dans celle-ci, les renvois aux divers écrits, authentiques ou non, qui portent le nom d'Aristote sont doubles : ils se rapportent d'abord au titre de chaque ouvrage strictement abrégé avec indication du livre et du chapitre, puis à la page de l'édition de Bekker, qui est devenue classique aujourd'hui. Chaque mot est, quand il le faut, accompagné d'une traduction latine, qui suffit le plus souvent à le bien faire comprendre. On ne pouvait guère mettre plus de matière en moins d'espace. Je regrette seulement que l'on n'ait pas songé à marquer d'un signe spécial : 1° les *ἅπαξ εἰρημένα*; 2° les mots qui proviennent d'ouvrages incontestablement apocryphes; 3° les mots qui appartiennent aux textes des auteurs cités dans les écrits d'Aristote. Ces distinctions utiles eussent frappé la vue dès le premier coup d'œil, et elles n'eussent pas sensiblement grossi un si gros volume.

Pendant que le philologue allemand était à l'œuvre pour répondre au vœu de l'Académie de Berlin, M. Didot, lui aussi, s'occupait de compléter, par un répertoire alphabétique, les quatre volumes qui forment l'édition grecque-latine dans sa *Bibliotheca scriptorum græcorum* et dont trois volumes et demi avaient été publiés déjà par M. Bussemaker. Ce dernier savant, après avoir donné des *Problèmes* aristotéliques et autres une édition notablement supérieure aux précédentes, commençait à préparer une collection des fragments d'Aristote, quand la publication de l'*Aristoteles pseudepigraphus* de M. Rose l'en détourna. Du moins s'occupa-t-il avec un surcroît d'ardeur de l'*Index nominum et rerum absolutissimus*, dont la promesse figurait dès 1848 sur le titre du premier volume des Œuvres d'Aristote dans la Bibliothèque Didot. La mort l'a surpris comme il touchait à la fin de ce grand ouvrage, qui va bientôt paraître, achevé et revu par M. Heitz. J'en ai, dès aujourd'hui, sous les yeux les épreuves typographiques; elles me conduisent, en 752 pages, à la lettre S inclusivement, et elles me permettent d'apprécier la méthode des auteurs en la comparant à celle des philologues de Berlin.

Tout d'abord, on voit que les deux Index, quoique de volume à peu près équivalent, n'ont pas même aspect et ne répondront pas aux mêmes besoins des lecteurs. Avec l'Index berlinois, on va du mot grec à l'idée, au souvenir historique que ce mot exprime; le latin n'intervient que comme explication et là seulement où il paraît nécessaire; un petit nombre de mots latins figurent là à leur rang alphabétique. L'Index parisien, rédigé en latin, n'admet, dans la série alphabétique, qu'un petit nombre de mots grecs, ceux qu'il a paru tout à fait impossible de tra-

duire; le plus souvent, il ne les donne qu'entre parenthèses à la suite de leur traduction latine. Il est vrai qu'un grand nombre de mots techniques, depuis longtemps empruntés par les Romains aux Grecs, comme *rhetorica*, *logica*, *ironia*, *metonymia*, etc., appartiennent ainsi aux deux langues et ont place au même rang d'ordre dans les deux tables. Quelques-uns, comme *πιννοφύλαξ*, terme de zoologie, n'ont pas d'équivalent en latin. Quelques autres, comme *πολιτοφύλακες*, nom d'une magistrature en Thessalie, que M. Bussemaker latinise en *politophylaces*, ne méritent guère d'être transcrits en lettres latines, car l'usage romain ne les a jamais adoptés. Mais, en général, Aristote n'ayant guère été connu au moyen âge que par des versions latines [1]; cette latinité de l'Index parisien représente assez bien la tradition scolastique du péripatétisme. A ce titre, l'emploi en était légitime, et il paraîtra commode à plus d'un lecteur. Les philologues et les historiens scrupuleux aimeront à tenir sous la main les deux tables, qui se complètent, en réalité, l'une l'autre. Malheureusement pour leur bourse, il leur faudra aussi posséder à la fois l'Aristote de Berlin et celui de la Bibliothèque Didot, car l'Index parisien renvoie partout aux tomes et pages de l'édition parisienne.

Cela dit, essayons de plus près et sur quelques points une comparaison qui fera voir les mérites respectifs des deux ouvrages.

J'ai dit que l'un apportait à l'autre d'utiles compléments. Par exemple, l'article *Aristoteles Stagirita* de l'index parisien ne renvoie qu'à une dizaine de témoignages contenus presque tous dans les Fragments et relatifs à la vie d'Aristote. L'article Ἀριστοτέλης de l'Index berlinois contient, en dix-huit colonnes, le relevé méthodique de tous les témoignages directs ou indirects d'Aristote sur ses propres travaux; c'est un véritable chapitre d'histoire littéraire [2]. Au mot *Etymologia*, l'Index parisien ne nous renvoie qu'à un passage des *Grandes morales* (I, VI), où Aristote explique le sens du mot *ἠθικὴ* par ses rapports avec *ἦθος*, *ἔθος*, etc. L'article *Etymologica*, dans l'Index berlinois, contient une longue série d'étymologies (bonnes ou mauvaises, cela va sans dire), que propose l'auteur dans ses divers écrits et qui donnent une idée de sa méthode en ces sortes d'analyses.

[1] A. Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'opinion des traductions latines d'Aristote*, etc. Nouvelle édition revue et augmentée par Ch. Jourdain, Paris, 1843. — [2] Voir, dans le même genre, les articles qui concernent Anaxagore, Pythagore et les Pythagoriciens, Platon, Sophocle, Euripide, etc. L'article Παροιμίαι dans l'Index berlinois et l'article *Proverbia* dans l'Index parisien sont aussi d'une richesse très-instructive. Mais ce dernier est rédigé d'une façon plus commode pour les recherches.

Au mot *Anonyma*, l'Indéx parisien ne cite qu'un passage de la *Rhétorique* (III, II), où Aristote indique la manière d'exprimer par des métaphores les idées qui manquent d'expression directe dans l'usage. L'article Ἀνώνυμος de l'index berlinois est bien autrement riche, et il nous montre, ce qui est fort important, combien souvent Aristote a signalé l'insuffisance du langage usuel pour les idées et les distinctions subtiles que lui suggère l'étude de la nature et surtout l'étude de l'âme humaine. En même temps on y voit le Stagirite aussi timide à créer des termes nouveaux qu'il est ingénieux à en montrer le besoin : c'est là un trait caractéristique de son style, et qui lui est commun avec le style de Platon. Ces grands philosophes de l'école attique sont en même temps de scrupuleux écrivains. Ils n'aiment pas à violenter la langue usuelle pour lui imposer des néologismes qui répugnent à son génie, tout au moins à ses habitudes. Dans les belles analyses morales qui remplissent les *Éthiques*, Aristote, presque à chaque page, déclare que telle vertu ou tel vice est encore ἀνώνυμος dans l'hellénisme; rarement il se hasarde à créer un mot nouveau, et toujours, en pareil cas, il le propose avec réserve [1]. C'est là une délicatesse que n'auront pas après lui les Stoïciens, les Epicuriens, tant d'autres hardis novateurs, qui défigurent sans scrupule le simple et beau langage des socratiques, visent à l'originalité par le néologisme, négligent les locutions familières pour les formes savantes. Zénon et Chrysippe, Épicure et la Nouvelle Académie, ont les premiers introduit dans la philosophie ce pédantisme souvent puéril qui tend à séparer l'École de la société des « honnêtes gens »[2] (χαρίεντες, comme les appelle si bien Aristote), à l'isoler, au grand détriment de la raison et du goût. Aristote, il faut l'avouer, est souvent obscur; mais aucun philosophe peut-être ne cherche plus à être clair. Il multiplie pour cela les définitions, les explications accessoires, les parenthèses, avec un souci, avec des scrupules qui vont à l'excès et produisent quelquefois, à son insu, un effet contraire. La légende seule a pu lui prêter l'intention d'écrire tantôt pour la foule et tantôt pour un petit nombre de disciples privilégiés. Tel n'est certainement pas le sens vrai de la célèbre distinction entre deux classes de livres aristotéliques ou plutôt entre deux mé-

[1] Ne pas confondre cette réserve délicate avec l'honnête liberté que se permet parfois un bon écrivain et que les puristes ont trop souvent gênée par leurs scrupules. Voir, par exemple, la note de Phrynichus sur le mot Σύγκρισις et les observations de Lobeck, p. 278 de son édition de ce grammairien. — [2] On sait quel sens avait ce mot au siècle de Louis XIV, et comment le chevalier de Méré fut le modèle de « l'honnête homme. » (Voir l'édition des *Pensées de Pascal*, par M. E. Havet, p. 78, 86, 95 et la note 16 sur *la Vie de Pascal*)

thodes de son enseignement, l'*exotérique* ou *acroamatique* et l'*ésotérique* [1]. Celui qui a dit nettement : « Le discours ne fait pas son œuvre quand il « n'est pas clair (ou : quand il ne montre pas l'idée), » ὁ λόγος, ἐὰν μὴ δηλοῖ, οὐ ποιήσει τὸ ἑαυτοῦ ἔργον [2], ne s'en est certes jamais servi pour cacher sa pensée. Rien n'eût été, d'ailleurs, plus contraire au généreux esprit qui anime sa philosophie tout entière.

Ce qui est vrai, c'est qu'Aristote ayant son style particulier et marquant souvent des mots usuels d'une empreinte nouvelle et propre à sa philosophie, si l'on veut le bien comprendre, on ne saurait trop le rapprocher sans cesse de lui-même, l'interpréter par la comparaison de divers passages où il emploie le même mot; et c'est là le véritable progrès qui s'est accompli, depuis un demi-siècle surtout, dans l'interprétation des écrits aristotéliques; à ce progrès contribuera beaucoup la publication de tables comme celle que nous examinons.

Par exemple, aurait-on si longtemps discuté sur le véritable sens de la célèbre κάθαρσις ou purgation des passions par les poëmes dramatiques, si l'on s'était avisé plus tôt de réunir tous les passages où Aristote emploie ce mot, d'abord en physiologiste et en médecin, puis en philosophe. De ces passages, en effet, il ressort, avec une clarté qui nous semble décisive, qu'Aristote entendait par là tout simplement la satisfaction d'un désir, d'un besoin naturel à l'âme humaine, non pas une subtile et mystérieuse épuration de nos sentiments [3]. La récente et heureuse découverte qu'a faite M. Bernays de divers textes d'origine aristotélique sur ce sujet dans Jamblique et Proclus, a mis, ce me semble, en pleine lumière le sens d'une doctrine qui a causé si longtemps d'inutiles tortures aux commentateurs [4].

Il est vrai que dans cette mémorable controverse figurait un texte de la *Politique*, et, dans ce texte, un mot, le verbe ἐξοργιάζειν, qui, ne paraissant qu'une fois dans Aristote [5], offrait matière à contestation. Voici, sur ce mot, l'article de l'Index berlinois : Τὰ ἐξοργιάζοντα τὴν ψυχὴν μέλη. Syn. (c'est-à-dire, *synonyme*) ἐνθουσιαστικά. Cela est très-juste, mais

[1] Voir, plus haut, dans le cahier du mois de mars, p. 183, note 2. — [2] *Rhétorique*, III, II. — [3] Voir notre *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, p. 180, 320, 419. Cf. Ch. Lévêque, *La Science du Beau*, t. II, p. 420 de la 2ᵉ édition, où l'auteur s'attache à l'une des anciennes interprétations, qu'il abandonnera, je pense, quand il examinera de plus près les passages auxquels je renvoie dans la présente note, et quand il connaîtra ceux que signale la note suivante. — [4] *Grundzüge der verlorenen Abhandlung des Aristoteles über die Wirkung der Tragœdie* (Breslau, 1857), p. 160-166. Cf. Spengel, *Ueber die Κάθαρσις τῶν παθημάτων. Ein Beitrag zur Poetik des Aristoteles*. München, 1859. — [5] *Politique*, VIII, v. Cf. l'*Essai sur l'Histoire de la Critique chez les Grecs*, p. 187, note.

d'une brièveté qui troublera plus d'un lecteur. On aurait dû renvoyer au moins à l'article Κάθαρσις, qui contient les preuves à l'appui de cette explication. L'Index parisien, au mot *Purgatio*, est fort instructif aussi sur la doctrine en question; mais il ne nous offre ni le verbe *ἐξοργιάζειν*, ni aucun autre qui nous mette sur la voie de son vrai sens et qui nous montre que la préposition *ἐξ* a, dans ce composé, une force augmentative, non une force négative[1].

Voici un autre exemple des singularités d'expression où les deux lexiques pèchent l'un par omission, l'autre par insuffisance. Une seule fois, je pense, Aristote (c'est dans le quatrième chapitre de l'Ἑρμηνεία) emploie le mot *εὐχή* dans le sens d'*optatif*, ce que déjà Protagoras appelait *εὐχωλή*, ce que plus tard on désignera par *εὐκτικὴ διάθεσις*[2]. L'Index parisien ne m'offre aucun article, ni *modus*, ni *optativus*, ou autre mot de ce genre où cette singularité soit signalée. L'Index berlinois m'apprend simplement que l'*εὐχή* est *distinguée* du *λόγος ἀποφαντικός* dans le chapitre en question. Mais distinguée de quelle manière et à quel point de vue? Cela n'est pas indifférent, car plus d'un interprète s'y est mépris et n'a pas reconnu dans ce passage une des plus justes et des plus ingénieuses idées du Stagirite : à savoir que « tout verbe employé à un « autre mode que l'indicatif (ou *ἀπόφασις*) n'est plus du ressort de la « logique, mais bien de la poétique ou de la rhétorique. » C'est le premier trait d'une théorie des modes grammaticaux dans leurs rapports avec celle du raisonnement.

Quelques *ἅπαξ εἰρημένα*, comme *ἐκείνινος*, dérivé d'*ἐκεῖνος*, sont si bien justifiés par l'unique phrase où l'auteur en risque l'emploi, qu'ils n'exigent pas d'autre explication. Quelques-uns se rattachent à des variantes du texte qu'il suffit d'indiquer, et qui ne peuvent guère être discutées dans un index. Tel est *ἐπίθεμα* ou *ἐπίθημα*, dans un passage unique de l'*Histoire des animaux;* cette forme se trouve justifiée par un bon nombre d'autres exemples dans le *Thesaurus* d'H. Estienne. Tel est *ἀπαθανατίζειν* pour *ἀθανατίζειν*, dans une admirable page des *Morales nicomachéennes* (X, VII), où M. Bonitz ne relève que la seconde forme. Je ne puis m'empêcher de préférer la première, que donnent plusieurs manuscrits, et qui répond, par une si juste analogie, aux composés *ἀποθειοῦν*, d'où *ἀποθείωσις*, et *ἀποθεοῦν*, d'où *ἀποθέωσις*[3]. En tout cas, elle méritait d'être au moins mentionnée à son ordre alphabétique.

[1] Cf. les composés analogues : *ἐξογκόω, ἐξοικέω, ἐξοπλάω, ἐκπέτλω*, etc. — [2] Voir notre *Apollonius Dyscole. Essai sur l'Histoire des théories gramm. dans l'antiquité* (Paris, 1854), p. 144 et 145. — [3] Ἀθανατίζειν signifierait d'une manière plus absolue *rendre immortel, changer en Dieu,* ce qui ne peut être la pensée d'Aristote

Quant aux simples conjectures des éditeurs pour corriger des textes qui souvent ne demandent aucune correction, on comprend mieux qu'elles soient négligées par le rédacteur d'un index de la grécité aristotélique. Ainsi, au livre VIII, c. VII de la *Politique*, Aristote parle de l'âge où il est interdit *θεωρεῖν ἢ γραφὰς ἢ λόγους ἀσχήμονας*, « de voir « des peintures ou des paroles indécentes. » Un éditeur, d'ailleurs fort habile, Coray, n'a pu supporter le rapprochement de *θεωρεῖν* et *λόγους*, et il a conjecturé *τύπους*. Mais, évidemment, il ne songeait pas au sens, devenu très-vague par l'habitude, du verbe *θεωρεῖν* et des mots qui s'y rattachent, comme *θεωρία*, *θεωρός*, *θεατής*, *θέατρον*. Les yeux et l'oreille étaient également intéressés dans un *théâtre* ou « lieu de spectacle. » M. Bonitz a donc bien fait de maintenir et de mentionner seule la leçon des manuscrits[1]. En revanche, il s'est, je crois, montré trop rigoureux en omettant, sous le mot *ἰσθμός*, un passage de l'*Histoire des animaux*, où ce terme, ingénieusement restitué au texte par Piccolos, y comble une lacune qui subsistait dans tous les manuscrits jusqu'ici collationnés, et explique très-bien la ligne suivante, qui, sans cela, demeurait suspecte d'interpolation[2]. Mais, en général, il relève avec un soin judicieux les conjectures qui améliorent d'une manière certaine le texte aristotélique, surtout dans les ouvrages de physique et d'histoire naturelle. On voit qu'il a dépouillé pour cela les principaux livres des critiques modernes, éditions, commentaires, dissertations. Il en cite même, au cours de l'Index, qui ne sont point indiquées dans la table bibliographique qui le précède, et quelques-unes de ces citations, par leur laconisme, pourront embarrasser plus d'un lecteur[3].

bien déterminée d'ailleurs par la restriction qu'expriment les mots *ἐφ' ὅσον ἐνδέχεται*. — [1] *Politique*, VII, xv, éd. Göttling (17 éd. Bekker), où je n'admets pas volontiers l'explication que propose l'éditeur pour justifier *λόγους : libelli incesti et pathicissimi : λόγοι* doit avoir ici le sens de *composition destinée au théâtre*. — [2] L. I, ch. XIII, p. 25, éd. Piccolos : *Ἐντὸς δὲ τοῦ αὐχένος ὅ τε οἰσοφάγος [καὶ ἰσθμὸς] καλούμενός ἐστιν, ἔχων τὴν ἐπωνυμίαν ἀπὸ τοῦ μήκους καὶ τῆς στενότητος, καὶ ἡ ἀρτηρία*. Cf. Lettre d'un solitaire à un académicien de province sur la nouvelle version française de l'*Histoire des Animaux* d'Aristote (Amsterdam et Paris, 1784, in-8°), p. 37, où l'auteur (Debure Saint-Fauxbin) montre bien l'incohérence du mot *οἰσοφάγος*, avec les mots qui suivent et propose de les supprimer comme une glose maladroitement interpolée. Piccolos, selon son ordinaire brièveté, n'a pas justifié dans une note spéciale l'addition si heureuse qu'il insérait dans le texte; mais divers témoignages des médecins grecs réunis par Foes, dans l'*Œconomia Hippocratis*, et par Henri Estienne et ses éditeurs, aux mots *ἰσθμός* et *ἴσθμιον*, prouvent, selon nous, très-clairement la justesse de cette conjecture. — [3] Voir, par exemple, p. 101, l. 55 et p. 165, l. 25, la citation d'ouvrages de notre compatriote, M. Ch. Thurot, qui ne sont pas mentionnés dans la table bibliographique placée à la suite

Au reste, et puisqu'il s'engageait dans cette voie, M. Bonitz aurait dû, pour les mots de première importance dans la doctrine aristotélique, citer celui ou ceux des commentateurs anciens dont les explications méritent le mieux d'être consultées. Telle est, par exemple, l'explication que donne Ammonius du mot *εὐχή* dans le chapitre IV[e] du *περὶ Ἑρμηνείας* que nous citions plus haut. Il aurait pu aussi indiquer rapidement certaines déviations de sens que tel ou tel terme subit chez les successeurs d'Aristote : par exemple, pour les mots *εἰρωνεία* et *ἐνθύμημα*, sur lesquels il vaut la peine d'insister ici.

Le premier, ou plutôt l'adjectif *εἴρων*, d'où il dérive[1], est très-nettement expliqué par Aristote dans deux passages des *Morales nicomachéennes*, surtout au livre IV, chapitre XIII, où l'on voit que c'est le vice opposé à la forfanterie, à la jactance, en d'autres termes une affectation hypocrite de modestie. Exagérée à l'extrême, elle prenait encore un nom qu'Aristote seul nous fait connaître par l'adjectif *βαυκοπανοῦργος*, fort difficile à traduire en français, mais dont la dernière partie montre que ce genre d'hypocrisie touchait au mensonge intéressé, à la fraude[2]. Plus mesurée, l'*εἰρωνεία* n'était guère qu'une habileté permise entre honnêtes gens, un moyen délicat d'animer l'entretien et la discussion philosophique; c'est l'ironie que Socrate a rendue si célèbre. Or, dans le premier sens, elle est décrite, par Théophraste, au premier chapitre de ses *Caractères;* elle l'est encore, et par quelques traits neufs et piquants, dans un chapitre du traité *des Vertus et des Vices* de Philodème, récemment découvert parmi les papyrus d'Herculanum. Quant à l'ironie dite socratique, nous en avons un vivant résumé dans une page latine de Fronton à Marc-Aurèle[3]. C'étaient là des textes vraiment classiques, auxquels pouvaient, devaient même nous renvoyer MM. Bonitz et

de la préface de M. Bonitz. L'occasion m'est bonne de les rappeler ici, car ils honorent beaucoup la critique française : *Questions sur la Rhétorique d'Aristote*, Paris, 1859; — *Études sur Aristote*, 1860 ; — *Observations sur la Rhétorique d'Aristote*, 1861 ; — *Observations sur la Poétique d'Aristote*, 1863; — *Observations sur les Meteorologica d'Aristote*, 1870. — [1] L'étymologie de cet adjectif et de son dérivé *εἰρωνεία* est restée douteuse, je crois, même après les recherches des hellénistes les plus versés dans la comparaison des langues indo-européennes. Par exemple, M. Bailly, dans son *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, p. 369, les rattache trop facilement au verbe *εἴρω*, *parler*, d'où *interroger*, sans faire attention au sens le plus ancien (*dissimuler*) attesté par les textes de Platon et par ceux d'Aristote. (Cf. Cicéron, *De officiis*, I, XXX. — [2] C'est ce qui résulte des exemples réunis dans le *Thesaurus* d'H. Estienne. Je n'ai pas sous les yeux la dissertation de M. Bernays (*Rhein. Mus.* t. VIII), à laquelle M. Bonitz nous renvoie. — [3] *Fronton à César*, III, lettre XV, p. 52, éd. Naber, où il traduit *εἰρωνεία* par *inversa oratio.*

Bussemaker. Celui de Philodème étant de tous le moins connu, nous en donnerons ici un essai de traduction française, qui relèvera utilement pour le lecteur la sécheresse du détail technique où nous sommes forcé d'entrer pour l'appréciation de ces deux index[1].

« L'*ironique* ou l'hypocrite de modestie n'est, le plus souvent, qu'une « espèce de fanfaron, qui ne dit pas ce qu'il pense, mais plutôt le con-« traire, qui se rabaisse et se blâme lui-même et ses semblables, en « toute occasion, non sans laisser voir où il en veut venir. Son carac-« tère implique une certaine habileté à se composer et à se faire croire. « Il saura bien [et en même temps, railler, contrefaire, sourire]; se lever « en bondissant devant ceux qui surviennent et se découvrir. Avec cer-« taines gens, il est homme à rester longtemps silencieux; si on le loue, « si on le provoque et qu'on lui dise que le monde un jour parlera de « lui, il s'écriera : « Je ne sais vraiment qu'une chose, c'est que je ne « sais rien, » ou : « Quel compte peut-on faire de moi? » ou bien : « S'il « reste de moi quelque souvenir. » Au contraire, il abonde à féliciter les « gens de leurs heureuses qualités, de leur talent (?), de leur fortune. « Il ne les appelle pas par leur nom tout court, mais bien *le beau « Phædrus, le savant Lysias*. Il emploie volontiers les mots ambigus, « comme *le bon, l'aimable, l'honnête, le généreux, le brave*. Il montrera « quelquefois de l'esprit, mais en l'attribuant aux autres, comme Socrate « lorsqu'il fait parler Aspasie et Ischomaque. A ceux qui viennent de « succomber dans une élection, il dira : « Vous deviez réussir, si vous « n'aviez eu les dieux contre vous, car vous êtes un maître homme en « toute chose. » Dans une réunion, il se montrera, par sa tenue (ici le « texte est douteux) et par son langage, tout plein de confusion, d'admi-« ration pour ses voisins; si on l'invite à causer, il tremblera, disant « que les moindres choses lui semblent impossibles, et, si l'on se met à « rire : « Vous avez raison de me mépriser, dira-t-il, étant ce que vous « êtes; c'est ce que je fais moi-même; » puis : « Que ne suis-je un enfant « au lieu d'un vieillard! je me serais mis à votre école. » Si quelqu'un

[1] Je traduis d'après le texte de Hartung dans le volume intitulé : *Philodemus Abhandlungen über die Haushaltung und über den Hochmuth*, etc. Leipzig, 1857, in-12. Cf. sur l'ironie socratique : 1° *le Mémoire*, trop oublié aujourd'hui, de l'abbé Fraguier (au *Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. IV, p. 360), qui contient mainte observation, aussi juste que fine, exprimée en un langage excellent; 2° *la Vie de Socrate* par Ed. Chaignet (Paris, 1868, in-12), p. 86, où la méthode de ce philosophe est très-bien caractérisée. Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*, note du LXVII° chapitre), n'avait guère vu dans l'ironie qu'une simple figure de rhétorique. Mais La Fontaine déjà en avait parlé judicieusement dans ses *Considérations sur les Dialogues de Platon* (tome VI, éd. Walckenaër).

« des assistants dit quelque chose de fort clair, et qu'un autre reprenne : « Que voulez-vous dire? » notre homme lèvera les mains au ciel et s'é- « criera : « Que vous avez vite compris! Mais moi je ne suis qu'un « pauvre lourdaud et je n'y voyais rien. » Il écoute ce qu'on dit la bouche « béante, puis il s'agite, fait des signes aux autres et crie comme une « poule qui pond. Puis il dira dans la conversation : « Montrez-moi mes « ignorances et mes maladresses, chers amis. Ne m'exposez pas au ridi- « cule. » Et encore : « Ne me direz-vous pas les malices de cet habile « homme, pour que je l'imite, si j'en suis capable. »

Cette page qui, entre Théophraste et Fronton, continue pour nous la tradition des ingénieuses analyses morales d'Aristote, méritait assurément d'être au moins signalée.

Quant à *ἐνθύμημα*, on aimerait aussi à en suivre les sens divers depuis la *Rhétorique* d'Aristote jusqu'aux rhétoriques secondaires chez les Grecs et les Romains, jusqu'aux rhétoriques modernes, où il n'a plus que le sens de syllogisme abrégé, sens tout à fait étranger aux idées d'Aristote. Ernesti, dans son *Lexicon technologiæ rhetorum græcorum*, marque assez bien les gradations successives de ce changement de sens; il ne manque guère à son excellent article sur *ἐνθύμημα* qu'un témoignage de la Rhétorique anonyme publiée jadis par notre confrère M. Séguier de Saint-Brisson et réimprimée par M. L. Spengel au tome I de son *Choix de rhéteurs grecs*, p. 449.

Les omissions proprement dites sont rares dans nos deux Index aristotéliques, et j'avoue que je n'en ai relevé aucune de quelque importance. Mais il y a un ordre de faits que ne se sont proposé ni M. Bonitz, ni MM. Bussemaker et Heitz : ce sont les faits grammaticaux. La grammaire d'Aristote est, en général, très-simple. Aristote s'exprime volontiers par le tour le plus familier et le plus direct. Il ne recherche pour sa phrase aucune de ces figures qu'il a, le premier, décrites, et quelquefois avec tant de finesse, dans le troisième livre de sa *Rhétorique*, et dont les traducteurs, par inadvertance, lui ont souvent prêté l'usage. N'ayant presque rien des productions de sa jeunesse, presque rien en particulier de ses Dialogues, nous ne pouvons savoir au juste en quelle mesure il s'y rapprochait du style si varié de Platon. Mais ses pages les plus austères n'en donnent pas moins lieu pour cela à bien des observations grammaticales qu'on aime à trouver classées sous des chefs spéciaux dans un index. C'est l'utilité que nous trouvons dans les articles *Ἀσύνδετον*, *ὀνοματοποιεῖν*, *Verbum*, *Articulus*, *ἑλληνίζειν* et *ἑλληνισμός*, *Grammatica*, *Verbum*, etc. Mais on regrette de n'en pas trouver un plus grand nombre de ce genre. Les articles *Modus* (en grec *διάθεσις*, qu'Aris-

tote n'emploie pas encore dans ce sens), *compositum* (*verbum*), *conjunctio*, *pronomen*, etc., manquent ou sont insuffisants dans les deux Index, et les mots grecs correspondants (*σύνθετος*, *σύνδεσμος*, etc.) ne nous aident pas à combler cette lacune, ces articles ne renvoyant qu'aux textes où Aristote définit les mots composés, les conjonctions, etc. sans indiquer les compositions de mots ou les constructions syntaxiques remarquables que nous offre la grécité aristotélique. Aussi est-ce là, pour l'ensemble, un sujet qui reste à traiter. Les deux Index seront fort utiles pour ce travail, mais ils n'en présentent que des éléments épars. Par exemple, si l'on veut se rendre compte de la facilité avec laquelle Aristote emploie et souvent crée des adjectifs dérivés en *ώδης* ou des adverbes en *ως*, on est obligé d'en chercher les preuves à travers tout l'alphabet.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, les philologues dont nous venons d'apprécier le travail n'en ont pas moins rendu à leurs confrères et même à tous les esprits studieux un bien considérable service. Sans parler de ceux qui composeront désormais des dictionnaires grecs, tout commentateur d'Aristote, tout historien de la philosophie ancienne, tout critique appelé à discuter sur l'authenticité des écrits qui portent le nom d'Aristote, a désormais sous la main le plus riche et le plus commode répertoire de documents. Si quelque chose nous étonne, c'est que trois siècles se soient écoulés depuis la renaissance des lettres sans qu'un tel travail eût été sérieusement entrepris. Mais c'était, il faut le dire, un travail immense; et d'ailleurs, entrepris plus tôt, sur des textes encore mal épurés par les éditeurs, il aurait offert bien d'autres imperfections que celles que nous avons signalées dans ce court examen.

É. EGGER.

The history of Herodotus, a new English version, edited with copious notes and appendices, illustrating the history and geography of Herodotus, from the most recent sources of information; and embodying the chief results, historical and ethnographical, which have been obtained in the progress of cuneiform and hieroglyphical discovery, by George Rawlinson. London, 1858-1860, 4 vol. in-8°. — *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie d'après les monuments depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie jusqu'aux Séleucides, par Jules Oppert.* Versailles, 1865, in-8°. — *Lettres assyriologiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure, par François Lenormant.* Paris, 1871 (autographié).

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les races aryennes n'ont cessé, du IXe au Ve siècle avant notre ère, d'agrandir dans l'Asie antérieure leur domaine et d'étendre leur influence. Nous les avons vues, dans les articles précédents, prendre possession de la Médie, renverser l'empire de Ninive, s'en partager les dépouilles avec les Babyloniens, envahir l'Arménie, après s'être avancées de la Thrace jusqu'aux bords de l'Euphrate. La puissance de Babylone s'effondra à son tour sous les coups d'une nation de la même souche, et la Chaldée fut réunie à l'empire des Perses, qui absorba celui des Mèdes. Babylone, antique foyer de civilisation, brilla d'un nouvel éclat sous Nabopolasar (*Nabu-bal-usur*) et sous son fils Nabuchodonosor (*Nabu-kudarri-usur*); mais elle s'achemina promptement vers sa ruine, et ses derniers jours furent marqués par les noms de Nabonid (*Nabu-na'id*), le *Labynète* d'Hérodote, et de Balthasar ou Bel-sâtsar[2] (*Bel-sar-usur*). Cyrus (*Kurus*), une fois maître de la Médie, tourna ses forces contre l'État qui pouvait encore lui disputer l'empire de l'Asie occidentale. La prise de Babylone et la conquête du royaume d'Astyage constituent, dans les annales de l'antiquité, deux des événements qui ont exercé sur les destinées de cette partie du monde la plus grande et la plus durable in-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1872, page 65; pour le deuxième, le cahier de mars, p. 147; pour le troisième, le cahier d'avril, p. 211. — [2] בלאשצר. Le *Nabannidochus* de Mégasthénès. (Euseb. *Præp. evang.* IX, 41.) Cf William Smith, *A dictionary of the Bible*, art *Belshazzar*.

fluence. Et cependant, malgré la célébrité de tels faits, nous n'en avons plus que des récits incomplets ou même légendaires.

La Médie était visiblement tombée, sur la fin du règne d'Astyage, dans un état d'énervement qui favorisa les projets ambitieux de Cyrus; car Aristote (*Polit.* V, VIII) assure que ce prince fut enhardi à se révolter contre Astyage par le mépris que lui causaient les troupes mèdes, déshabituées des combats, et la mollesse personnelle du roi de Médie. Ainsi que le remarque M. F. Lenormant, ce que les anciens nous ont dit de Cyrus est peu fait pour inspirer confiance, et aucun monument indigène et contemporain ne nous permet de contrôler leurs récits. « Sans compter, écrit l'auteur des *Lettres assyriologiques*, le roman poli- « tique et pédagogique de Xénophon dans sa *Cyropédie*, dont on ne peut « cependant rejeter *a priori* toutes les données, car il y a inséré certaines « notions qu'il avait recueillies auprès des Perses, on possède sur l'en- « fance de Cyrus et son élévation deux récits absolument différents, celui « d'Hérodote (I, CVII-CXXX) et celui de Ctésias (p. 63 et 64, édit. Bæhr) « et de Nicolas de Damas, qui tous deux ont un caractère également « fabuleux et dérivent également des traditions nationales de la Perse, « donnant la preuve des énormes divergences qu'elle présentait à ce sujet, « un siècle et demi seulement après le héros qui avait fondé la domina- « tion de ce peuple sur l'Asie. Moïse de Khorène (I, XXIII, XXX) nous « a conservé, en outre, une troisième version, celle des Arméniens, qui « donne naturellement le premier rôle à Dicran, roi d'Arménie, dont les « récits grecs ne parlent pas. Il n'y a donc dans tout ceci qu'un fait his- « torique et certain, c'est qu'en 559 Cyrus (*Karus*), fils du roi vassal de « la Perse, nommé Cambyse (*Kambuziya*), souleva son peuple, défit et « détrôna Astyage et fit passer l'empire des Mèdes aux Perses. Mais les « détails de l'événement restent dans le doute. » Les circonstances qui entourèrent la prise de Babylone ne nous sont guère mieux connues, car on ne saurait avoir grande confiance dans ce qu'en rapporte le livre apocryphe qui porte le nom de Daniel [1], bien qu'il doive s'y rencontrer, à côté de traditions purement légendaires, des faits authentiques.

[1] On sait que ce livre est composé de deux parties: l'une, écrite en hébreu et araméen, a été insérée dans le canon de l'Ancien Testament; l'autre, écrite en grec, n'apparaît qu'avec la version des Septante; leur ensemble est aujourd'hui regardé par la majorité des exégètes comme apocryphe. Le livre de Daniel appartient à la catégorie des écrits supposés, placés par leurs auteurs sous l'autorité d'un nom célèbre et qui ont marqué la dernière période de la littérature juive. Daniel, dès le temps d'Ézéchiel, passait pour avoir été un modèle de sagesse et de piété (*Ezéchiel*, XIX, 14, 18, 20; XXVIII, 3. — Cf. Joseph, *Ant. Jud.* X, 11, 7. *Gemar, Ioma*);

Les documents assyriens déchiffrés jusqu'à présent s'arrêtent au moment où la grande cité va être assiégée par les Perses; mais, s'ils gardent le silence sur le drame terrible dont le livre hébreu nous présente un tableau quelque peu fantastique, ils nous apportent en revanche sur Nabuchodonosor d'abondants renseignements; ils nous permettent de restituer la véritable figure de ce roi de Babylone, *Sar-Babilu*, comme il s'intitule lui-même à l'instar de son père Nabopolasar, qui laissa en Assyrie un nom glorieux et révéré. Les nombreux monuments que Nabuchodonosor éleva dans sa capitale et en d'autres villes de son empire attestent sa puissance et son activité. Dans l'inscription découverte à Hillah en 1862 par sir Hartford Jones [1], ce prince énumère avec orgueil les temples qu'il a dédiés aux diverses divinités. L'inscription dite de la Compagnie des Indes mentionne la restauration que Nabuchodonosor fit de la célèbre tour de Borsippa dont il avait décoré les divers sanctuaires, et les détails que le texte épigraphique renferme sur la somptuosité des constructions que ce prince ordonna témoignent de la richesse de son empire; ce que confirment les inscriptions de deux barils, l'un trouvé par sir Henry Rawlinson au milieu des ruines de la tour, l'autre qui porte le nom de *baril de Philipps* [2]. Nabonid, dont le nom paraît avoir été aussi Nabu-imtuk [3], rivalisa de zèle avec Nabuchodonosor pour multiplier les sanctuaires et restaurer ceux que le temps avait endommagés ou détruits. Dans une de ses inscriptions, il se vante d'avoir découvert des tables qui rappellent celles que, suivant une tradition consignée dans Bérose et qui se répandit en subissant quelques variantes dans tout l'Orient, Xisuthrus avait enfouies au moment du déluge et sur lesquelles étaient exposés les principes de toutes les connaissances révélées par Oannès [4]. Ce texte curieux, écrit sur un baril découvert à Moughéir, l'ancienne *Ur*, nous dit que, lorsque l'ancien roi Sagaraktyas avait reconstruit, dans la ville d'Aganê (*Sipar*, Sippara), le temple pyramidal de la déesse *Anunit*, il avait fait apporter de Larsam des tablettes mystérieuses et les avait enfouies sous la pierre angulaire

voyez, sur Daniel, le savant ouvrage de Bertholdt, *Daniel aus dem hebr. aram. neu übersetzt*, t. I, p. 3 et suiv., L. de Wette, *Lehrbuch der histor. kritischen Einleitung in die kanon. und apokryph. Bücher des Alt. Testam.* (7ᵉ édit. 1872). — [1] Voy. la traduction et l'analyse de cette inscription dans l'*Exposé des éléments de la Grammaire assyrienne*, par M. Joachim Ménant, p. 330 et suiv., Paris, 1868. — [2] Voy. J. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 204 et suiv., et F. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 376 et suiv. — [3] Voy. J. Ménant, *Exposé des éléments de la Grammaire assyrienne*, p. 317. — [4] Voy. F. Lenormant, *Essai de commentaire des frag. de Bérose*, p. 291 et suiv.

de l'édifice. L'enfouissement de ces tables passa avec le temps à l'état de légende. Un prince qui paraît avoir vécu avant le XIII[e] siècle, Kuri-Galzu, fit, pour les retrouver, des fouilles inutiles dans le massif de la pyramide. Plusieurs rois d'une époque postérieure ne furent pas plus heureux. Enfin Nabonid, c'est lui qui le dit, parvint, après de longs travaux, à découvrir les fameuses tables de Sagaraktyas, que son père Nabuchodonosor avait aussi inutilement cherchées pendant trois années. Une inscription de Nabonid mentionne Balthasar (*Bel-sar-usur*) comme fils de celui-ci. A cela se réduisent les renseignements que les inscriptions nous fournissent sur ce prince, dont le livre de Daniel a raconté la ruine soudaine, et que Cyrus, en 538, surprit au milieu de ses fêtes et de ses plaisirs. Le monarque perse imposa en peu d'années son autorité *à une multitude de peuples et de régions*, pour prendre l'expression qui se lit dans les inscriptions de Xerxès et par laquelle les monarques perses s'attachaient à peindre l'immensité de leur empire, touchant d'un côté à la mer des Indes, et de l'autre à la mer Égée. Sous le successeur de Cyrus, Cambyse (*Kambuziya*), la domination perse s'avança jusqu'en Égypte.

Les inscriptions de Darius et de Xerxès, où apparaît l'emploi simultané des trois idiomes principaux alors parlés dans la contrée qu'arrose le Tigre, nous donnent l'idée de la prodigieuse étendue de cet empire dont le chef ne s'intitulait pas sans raison *le grand roi*. Toutefois la main des monarques perses contenait malaisément tant de populations différentes, et des révoltes fréquentes éclataient dans les pays que les Perses occupaient souvent plutôt qu'ils ne les possédaient. Ces insurrections furent si redoutables, que Darius en célèbre la compression comme la plus glorieuse de ses victoires[1]. Dans la Médie, devenue une simple satrapie des Achéménides, le nom de Cyaxare rallie encore les habitants qui regrettent leur autonomie. En Babylonie, le nom de Nabuchodonosor (*Nabu-kudurri-usur*) vaut au chef de deux révoltes successives une partie de son crédit et de son autorité[2], et, tandis que le fils d'Hystaspe renverse dans Babylone le faux Nabuchodonosor, la Perse, la Susiane, l'Assyrie, l'Arménie, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie, le pays des Saces, s'insurgent, ayant chacun à leur tête un prétendant. Darius triomphe encore, mais c'est seulement sous Xerxès et sous Artaxerxès I[er], que l'Asie est solidement assujettie au joug des Perses.

[1] Voy. la célèbre inscription de Béhistoun publiée par sir Henry Rawlinson dans le *Journal of the Asiatic Society of Great Britain*, t. X, p. XXVII et suiv. — [2] Voy. dans le mémoire de sir Henry Rawlinson, p. XXIX, XXX.

Durant près de deux siècles (538 à 331), l'influence des Iraniens, devenus le plus vigoureux rameau de la souche aryenne, s'exerça donc sur l'Asie antérieure et fit en grande partie disparaître les traces de celle qu'avaient originairement exercée les Touraniens; elle se substitua même, en beaucoup de lieux, à l'influence sémitique, sans parvenir cependant à l'évincer complétement.

L'action des Perses s'est certainement fait sentir dans les institutions et les mœurs des contrées que régissaient leurs satrapes. Mais nous savons trop peu l'histoire particulière de ces provinces pour apprécier le changement qui en résulta. L'influence iranienne s'exerça pareillement sur les idiomes locaux. Là encore les indications nous font défaut; de la plupart de ces idiomes, nous ne connaissons que le nom; à peine quelques mots nous en ont-ils été transmis. Quant à ceux dont on a découvert des monuments écrits, nous sommes trop imparfaitement informés de leur organisme et de leur vocabulaire pour bien apprécier ce qu'ils pouvaient avoir emprunté à la langue des Perses. Tout au plus pouvons-nous le faire pour le proto-médique ou médo-scythe, grâce à la présence simultanée de versions d'un même texte dans cet idiome et en langue perse.

Nous sommes un peu plus avancés en ce qui touche la religion de la Babylonie et de l'Assyrie. Les monuments épigraphiques abondent en noms de divinités et en passages ayant trait au culte; les monarques de Ninive et de Babylone exaltent la protection de leurs dieux et les œuvres qu'ils accomplissent pour la mériter. Les notions que les auteurs grecs nous ont laissées sur la cosmogonie et l'astrologie de l'Assyrie et de la Chaldée nous aident à interpréter les témoignages que nous fournissent les textes cunéiformes sur ce panthéon compliqué, témoignages auxquels les gigantesques statues, les précieux bas-reliefs rapportés des bords de l'Euphrate et du Tigre servent, pour ainsi dire, d'illustrations. Ajoutons à ces sources d'informations celles qu'on puise dans les auteurs orientaux et chez les Mendaïtes et quelques sectes héritières des superstitions de l'Assyrie et de la Chaldée. Grâce à cet ensemble de renseignements, sir Henry Rawlinson a réussi, dans le dixième essai que contient le tome Ier de l'*Hérodote* de son frère, à tracer un tableau intéressant de la religion assyro-babylonienne.

Ainsi que le remarque l'éminent assyriologue anglais, on peut affirmer que l'ancienne religion de la Babylonie et de l'Assyrie, quels qu'aient été d'ailleurs ses principes ésotériques, affectait le caractère d'un polythéisme assez grossier. Il est à conclure de ce que rapporte Bérose, qu'elle reposait originairement sur une doctrine secrète où se

trouvaient expliqués la formation de l'univers et le jeu des fonctions génératrices de la nature. Mais il paraît être arrivé, pour cette religion, ce qui se passa pour la religion égyptienne; les images matérielles firent oublier les idées qu'elles traduisaient aux yeux, et, dans la pratique, un culte superstitieux et des fables ridicules se substituèrent aux notions plus élevées qu'enveloppait un riche appareil mythologique. C'est cet appareil presque seul que les monuments nous font apercevoir. Trop souvent nous en sommes réduits à contempler le portique du temple sans être admis à pénétrer dans le sanctuaire.

« Il est manifeste, écrit sir Henry Rawlinson, que la mythologie ba« bylonienne prit naissance en Babylonie, et cela à une époque où « plusieurs idiomes distincts étaient parlés par la population, qui faisait « usage de caractères cunéiformes, car les tablettes du *British Museum*[1] « nous présentent fréquemment les noms de dieux correspondant dans « les trois colonnes parallèles, écrits tous en scythique primitif (casdo« scythique ou accadien) de la Babylonie, sans que rien indique qu'on « ait voulu donner, sous une forme phonétique, les noms équivalents « assyriens. Il est extrêmement rare de rencontrer des noms de dieux « expliqués par des transcriptions phonétiques. Les Assyriens, quoique « faisant usage de ces anciennes expressions écrites babyloniennes qu'on « s'est habitué, jusqu'à présent, à désigner sous le nom fort impropre d'i« déogrammes ou de monogrammes, les lisaient par les équivalents sémi« tiques tirés de leur propre langue. Quels étaient ces équivalents? C'est « ce que le plus souvent nous en sommes réduits à déterminer par voie « de conjecture. » Ces paroles du savant anglais montrent que, si nous pouvons nous faire aujourd'hui une idée assez précise du culte des Assy-

[1] Ces tablettes, qui sont fort répandues, et dont on peut aujourd'hui tenter avec succès la traduction, présentent des généalogies de dieux, des listes soit des différentes épithètes appliquées à une même divinité, soit des fonctions et des attributs qu'on lui prêtait. Ces répertoires d'épithètes divines doivent avoir formé comme un corps d'ouvrage, car les tablettes portaient des numéros d'ordre qu'on retrouve encore sur quelques-unes. D'autres fragments semblent provenir d'une sorte de résumé du panthéon assyro-babylonien, les divinités y étant classées hiérarchiquement. Certaines tablettes indiquent les diverses localités où s'élevaient les principaux temples de chaque dieu, l'énumération des dieux adorés dans telle ou telle ville soit de l'Assyrie, soit de la Babylonie. Un fragment isolé, mais assez étendu, provient d'un catalogue de dieux nationaux, et de dieux des peuples étrangers, avec des détails sur la manière dont on les représentait, et l'indication des pays et des villes où un culte spécial leur était rendu. Un assez grand nombre de ces textes ont été publiés par MM. H. Rawlinson, Norris et Smith, dans la collection intitulée : *Cuneiform inscriptions of Western Asia.* (Voy. F. Lenormant, *Essai*, cité p. 18 et suiv.)

riens et des Babyloniens, nous ne sommes pas toujours assurés de connaître exactement les noms de leurs divinités, lesquels se retrouvent sous deux formes, l'une casdo-scythique ou accadienne, l'autre assyrienne ou babylonienne.

Les attributs des divers dieux du panthéon chaldéo-assyrien ressortent des invocations consignées dans les inscriptions [1], et des détails donnés sur leurs sanctuaires.

A Babylone, on honorait, comme s'élevant au-dessus de tous les dieux, *Il* ou *Ila*, dont le nom, d'une physionomie toute sémitique, rappelle l'Élohim (אלהים) de la Genèse. Il est considéré comme l'être premier et nécessaire, celui qui a existé dès le principe, et voilà pourquoi les Grecs l'ont assimilé à leur Cronos, fils du Ciel et père des dieux. C'est d'Ilu que Babylone tirait son nom (*Bab-Ila*, la *porte d'Ila*). En Assyrie, *Assar* ou *Asschar* prend sa place et est pour ce motif appelé le *père des dieux*, le *seigneur suprême*. Dieu-roi, il a dans ses attributions la souveraineté et la puissance; aussi est-il dit de lui *qu'il donne le sceptre et la couronne, qu'il établit l'empire, qu'il protége les armées et les forteresses, qu'il augmente le nombre des années du roi*. Le nom d'Assur rappelle l'Assoura des Aryas et l'Ahoura-mazdâ, l'Ormuzd des Perses, dont il fut peut-être le proto-type. Au-dessous d'Ilu se place, dans la théogonie babylonienne, une triade que Damascius, dans le curieux passage qu'il nous a laissé sur le système cosmogonique des Babyloniens, compose des trois personnages, *Anos*, *Illinos* et *Aos*. Le premier se reconnaît sans la moindre hésitation dans le dieu que les inscriptions appellent *Anu* (forme emphatique *Anuv*), et qui n'est sans doute autre que l'*An-melech* (ענמלך) de la Bible [2]. Le second est *Bel*, le démiurge. Quant au troisième, son nom se retrouve sous la forme *Au* (*Auv-kinuv*) sur l'inscription de Borsippa.

Anu est représenté par l'idéogramme signifiant le *dieu-loi*. C'est en effet la divinité qui se manifesta aux hommes pour leur enseigner la loi, la science, l'écriture, et que Bérose nomme Oannès (Ὠάννης). Les faits que l'annaliste chaldéen rapporte touchant ce personnage mythique répondent à ce qu'Helladius dit d'Oès (Ὠής), donné également comme moitié homme et moitié poisson, conception qu'on trouve figurée sur les bas-reliefs assyriens, où apparaît un personnage à queue de poisson conforme à ce qui nous est raconté d'Oannès. Dans les textes cunéi-

[1] On possède, de plus, des hymnes dont le style rappelle quelquefois celui des psaumes. La collection de ces hymnes n'a été encore traduite ni publiée, mais les assyriologues ont donné la version de quelques-uns. — [2] II *Reg.* XVII, 31.

formes, Anu reçoit la qualification de *poisson intelligent*, *d'instituteur de l'humanité;* ce qui s'accorde pleinement avec la fable relatée chez Bérose[1]. Le nom d'Anu se retrouve comme composant dans celui d'Annêdote (Ἀννήδοτος) donné par l'annaliste chaldéen[2] à un personnage mythique qui n'est vraisemblablement qu'une théophanie d'Anu. Ce nom d'Annêdote est la transcription de l'assyrien *Ana-data*, signifiant *Ana-loi*. Sir Henry Rawlinson signale aussi, comme formé à l'aide de l'appellation du même dieu, le nom d'*Anobret* (Ἀνωβρέτ), que porte une divinité ou sorte de nymphe dans la théogonie syncrétique qu'avaient adoptée les Phéniciens[3].

Bel est non-seulement, ainsi qu'il vient d'être dit, le démiurge, le créateur du monde, il a, de plus, le titre de *seigneur de toutes les contrées*, de *roi des esprits*, et partage en conséquence la suprématie divine avec Ilu et avec Assur, dont il est quelquefois désigné comme le fils. Les monuments le représentent sous une forme tout humaine, assis sur un trône, en costume royal, la tête surmontée d'une tiare munie de cornes de taureau, symbole de la puissance. Je reviendrai plus loin sur des divinités qui portaient aussi le nom de Bel, mais joint à un autre nom, et qui sont des formes secondaires de la deuxième personne de la triade divine. Le troisième membre de cette triade, *Aos* (Ἀός), paraît avoir été plus habituellement désigné sous le nom de *Nisruk*, dans lequel on reconnaît le *Nisroch* (נסרך) dont parle la Bible[4]. Il est qualifié de *guide intelligent*, de *seigneur du monde visible*, de *seigneur des connaissances*, de *gloire de la vie;* il préside à la génération et au mariage; il est en même temps le *maître des eaux* et le *gouverneur de l'abîme;* parfois il reçoit le titre de *sauveur* (*salmanu*). Les monuments le figurent sous une forme humaine, dans l'attitude agenouillée que les artistes grecs donnent également aux divinités de la génération, et entouré des flots des eaux primordiales. Une tablette sur laquelle se lisent des noms de dieux, en regard d'un chiffre qui paraît en avoir donné la signification mystique, présente, à la suite du nom d'Assur, auquel ne correspond aucun nombre, les chiffres suivants: Anu, 60; Bel, 50;

[1] Voy. Photius, *Biblioth.* cod. 279, p. 1593. Helladius rapporte qu'Oès sortit de la mer Érythrée, ayant tout le corps d'un poisson, mais la tête, les pieds et les bras d'un homme, qu'il vint enseigner l'astronomie et l'écriture. Hygin (*Fab.* 262) parle de ce même Oès où Oannès, qu'il appelle Euahanès. — [2] Annêdote, que Bérose qualifiait de second Oannès, ou peut-être d'*Oannès mystique*, car la leçon est ici douteuse (voy. F. Lenormant, *Essai*, cité p. 242), sortit de la mer Érythrée également sous la forme d'un homme-poisson. (Voy. Bérose, éd. Richter, p. 54.) — [3] *Herodotus*, t. I, p. 591. — [4] II *Reg.* XIX, 37; *Isaïe*, XXXVII, 38.

Nisruk, 40. Or le chiffre 60 répondant, dans le système de numération des Assyriens, qui était sexagésimal, à l'unité totale, on voit qu'Anu occupait effectivement le premier rang, Bel le second, et Nisruk le troisième. Ce dernier dieu est figuré avec quatre ailes; il est, en certains cas, accompagné des symboles des eaux et de la foudre.

A chacun des dieux de cette triade suprême est associée une divinité féminine [1], qui en était le dédoublement, la forme passive ou, comme disent les inscriptions, le reflet, conception toute semblable à celle qu'on trouve dans la mythologie hindoue. *Anat* répondait à *Anu*; *Bélit* à *Bel*, et *Davkina*, où l'on reconnaît la *Daucé* (Δαύκη) de Damascius, à *Nisruk*. Mais la distinction existant entre ces trois déesses n'est pas à beaucoup près aussi accusée que celle qui sépare leurs divins époux; elles rentrent, en réalité, les unes dans les autres, et ne constituent au fond qu'un seul et même type, celui que nous offre Bélit, la déesse qu'on trouve mentionnée, à l'exclusion des deux autres, dans les invocations adressées aux grands dieux. Bélit est le principe femelle de la nature, la matière humide, passive et féconde. Une inscription de Sargon nous dit *qu'elle triture comme le fard les éléments de l'univers*; elle est qualifiée de *déesse souveraine*, de *reine du monde*, de *mère des dieux*, et de bien d'autres titres encore qui nous permettent de recomposer ses attributs.

Après la triade suprême en vient une seconde, composée du dieu *Sin*, auquel correspond le chiffre 30, du dieu *Samas*, auquel correspond le chiffre 20, et du dieu *Bin*, auquel correspond le chiffre 6, ou plutôt 10. Ces trois divinités sont celles de la Lune, du Soleil et de l'Atmosphère ou du Firmament; elles représentent, à raison de leur filiation respective, une hiérarchie inverse de celle qui ressort de la première triade; en effet, Samas est fils de Nisruk, Sin de Bel, et Bin d'Anu.

Sin, le dieu de la Lune, paraît avoir occupé la place d'honneur dans le culte des plus anciens monarques chaldéens: il est le dieu spécial et tutélaire de leur capitale, la grande cité d'Ur [2]; il reçoit, à cette époque, les titres les plus pompeux; il est qualifié de *chef*, de *puissant*, de *seigneur des esprits*, de *roi des dieux*, d'*étincelant*. Plus tard son importance

[1] Parmi les tablettes dont j'ai parlé plus haut, et qui se trouvent au *British Museum*, il en est qui mentionnent les déesses qui étaient respectivement données pour épouses aux dieux, et indique les qualifications attribuées à chaque couple. — [2] *Herodotus*, t. I, p. 616. Ur, ainsi que nous l'apprend Eupolème, fut désigné plus tard sous le nom de *Camariné* (Καμαρίνη), vraisemblablement dérivé de l'arabe *kamar* (قمر) qui signifie lune. Ce dieu paraît être celui qui recevait encore, au VI[e] siècle de notre ère, un culte à Harrân.

diminue; il n'est plus que *le seigneur des trente jours du mois*, *le seigneur du signe zodiacal*, *celui qui veille sur la terre*. Les métaux étant regardés par les Babyloniens comme des productions célestes et des symboles divins, chacun d'eux était attribué, suivant son importance respective, à une divinité différente. *Sin*, en sa qualité de chef de la seconde triade présidait à l'or; *Samas*, à l'argent, et *Bin*, au plomb. Toutefois, il est à remarquer que l'étain était consacré à *Anu*, dieu qui occupe pourtant le faite de la hiérarchie divine. On donne parfois à Sin le surnom de *Nannaru*, c'est-à-dire de *lumineux*, dont on reconnaît la transcription grecque dans le nom de *Nanaros* (Νάναρος), par lequel est désigné un personnage sur lequel Nicolas de Damas rapporte une longue légende empruntée sans doute à Ctésias et vraisemblablement tirée, pour le fond, de la théogonie babylonienne. Sin est tout naturellement symbolisé par le croissant lunaire, surmonté quelquefois d'un buste coiffé de la tiare, qui figure le dieu même. Samas est appelé le *grand moteur*, le *régent*, l'*arbitre du ciel et de la terre*. On rencontre rarement ses images; l'une d'elles nous est fournie par un cylindre où l'on voit le buste coiffé de la tiare placé au centre du disque solaire. Samas avait un temple à Babylone, là où s'élève aujourd'hui la mosquée de Hillah, qui doit à cette circonstance son nom de *mosquée du soleil*. Un autre s'élevait en son honneur à Larsam (Senkereh); un troisième à Sipar, la Sippara des Grecs, qui était surnommée la *ville du soleil*. Trois épouses sont données à Samas : *Malkit*, c'est-à-dire la reine, dont le nom n'est que la forme féminine de l'épithète de *Malik*, c'est-à-dire *roi*, que recevait le dieu solaire, surtout quand il était associé à *Anunit*, la seconde de ses épouses. La troisième, qui semble avoir été l'objet de la plus grande dévotion, est *Gula*, souvent citée dans les textes, et dont le nom n'est, selon toute apparence, que la forme accadienne correspondant à celui de Malkit. On suppose que cette Gula n'est autre que la déesse fort en honneur aux derniers temps de l'empire assyrien sous le nom de *Nana*, identique, il y a tout lieu de le croire, à la *Nanæa* dont parle le livre des Macchabées et que Josèphe assimile à Artémis[1]. Au reste, ces trois épouses ou parèdres de Samas ne sont vraisemblablement que trois formes d'une même divinité. Une inscription de Nabuchodonosor nous apprend que l'épouse du soleil avait à Borsippa trois sanctuaires à la fois, réunis dans une même enceinte. « Cette triplicité d'aspects, écrit « M. F. Lenormant, auquel on doit un excellent résumé de la théo-

[1] Cette *Gula* doit être rapprochée de la divinité appelée *Gadolat* (גדלת), adorée encore, au v[e] siècle de notre ère, par les Syriens de Harrân.

« gonie chaldéo-assyrienne qui me sert ici de guide[1], est certaine« ment, comme celle d'Hécate chez les Grecs, en rapport avec les phases « de la lune croissante, pleine et décroissante, et établit pour *Gala* ou « *Nana*, le caractère lunaire que l'on a constaté chez la grande déesse « de l'Élymaïs. »

Bin nous est moins connu que ses deux associés, quoique, à en juger par les noms des rois assyriens où le sien entre comme composant, il ait dû être l'objet d'une fervente dévotion.

Les planètes constituaient avec la lune et le soleil l'ensemble des grands dieux subordonnés à la triade suprême. L'inscription du célèbre monolithe de Nimroud parle des dieux *cinq* et *deux*, dans lesquels se reconnaissent manifestement les cinq planètes et le couple luni-solaire. Les dieux des planètes sont *Adar* (la planète Saturne), *Mardak* (*Mérodach*) (la planète Jupiter), *Nirgal* (la planète Mars), *Istar* (la planète Vénus) et *Naba* (*Nabo*) (la planète Mercure).

Marduk, sous le nom de *Bel-Mardak*, n'est en fait qu'une forme secondaire de la deuxième personne de la triade suprême, *Bel*, et se substitue fréquemment à lui, au moins à partir d'une certaine époque. Il est représenté armé du glaive, et se montre comme représentant de Bel à côté d'une autre forme du même dieu, *Bel-Dagan*, où l'on doit reconnaître le *Dagon*, dieu-poisson de la Phénicie et de la Palestine, dont l'image se confond, à ce qu'il semble, avec celle d'Oannès. Le culte de Marduk prit, en Babylonie, aux derniers temps de l'empire chaldéen, une grande importance, et presque le pas sur tous les autres. Ce dieu devint, pour les monarques babyloniens, le protecteur de la royauté; il fut alors qualifié de *juge*, de *soutien de la souveraineté*. En tant que régent de la planète Jupiter, il s'intitule le *dieu qui mesure la marche du soleil;* la qualification de *dieu des légions*, qu'il reçoit, tient vraisemblablement à ce que Jupiter est le plus brillant des astres, assimilés par presque tous les peuples de l'Orient à des armées célestes, et en apparaît comme le chef. Le nom accadien de cette divinité était *Barbar*, que doivent s'être transmis les magiciens, héritiers des prêtres de Babylone, puisqu'on le retrouve encore dans des invocations magiques au VI[e] siècle[2].

[1] Voyez son *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, déjà cité. — [2] Dans les formules magiques de la feuille d'argent d'origine juive qui est entrée au Louvre avec la collection Campana, les démons serpentiformes sont appelés Βάρβαρ. (Voy. Frœhner, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 217; Kraus, *Ueber ein angeblich basilidianisches Amulet*, p. 5.) Le curieux exorcisme du VI[e] siècle en latin vulgaire découvert récemment à Traou en Dalmatie (*Viestnik narodnoga zemaljskoga muzeja u Zagrebu*, 1871, p. 147-153 et 228-230;

Le nom d'*Adar* avait été d'abord lu *Ninip* par les assyriologues. M. F. Lenormant a réuni les raisons très-solides qui doivent faire adopter cette dernière lecture, dans laquelle se retrouve le sens de *feu*. La divinité ainsi appelée est plus habituellement désignée sous le nom de *Samdan*, c'est-à-dire *puissant*, nom identique à Sandon (Σάνδων), que les Grecs nous ont transmis comme étant celui de l'Hercule lydien; d'où il suit qu'Adar est le dieu qui passait pour le fondateur de Tarse et que les Grecs avaient assimilé au fils d'Alcmène. La capitale de la Cilicie était regardée, en effet, comme d'origine assyrienne, et le mythe d'Hercule-Sandon nous reporte tout naturellement au culte d'Adar-Samdan.

Nabu se rattache à Nisruk, dont il semble n'être qu'une forme, comme Adar se rattache à Anu; il apparaît sur les monuments sous une figure humaine dans le costume royal et coiffé de la tiare garnie de trois paires de cornes; quatre grandes ailes sont souvent attachées à ses épaules. Il est le dieu du sceptre et de la tiare; il a pour compagne *Tasmit*, la déesse des lettres, car il est aussi le dieu des lettres et de l'écriture, le dieu de la science; il surveille à ce titre les légions du ciel et de la terre, c'est-à-dire la régularité des mouvements célestes et des phénomènes cosmiques. On l'invoque en conséquence comme l'*auguste promoteur des mouvements sidéraux*, comme l'*ordonnateur des œuvres de la nature, qui fait succéder au lever du soleil son coucher, qui compte le temps avec lui.*

Istar, que les cylindres nous montrent sous la figure d'une femme debout sur un lion ou sur un taureau, la tête coiffée de la tiare que surmonte une étoile, armée de l'arc, du carquois et de la flèche, partage les attributs des grandes déesses de la nature, *Anat* et *Bélit;* elle a, comme l'Aphrodite des Grecs, à la fois le caractère de déesse de la volupté et du bonheur et de déesse de la guerre; elle se dédouble en deux divinités, adorées conjointement dans les mêmes invocations, et qui président aux deux quinzaines du mois; de là le nom de *déesse quinze*, que rend un idéogramme par lequel son nom est exprimé, de même que Sin, qui préside au mois, est appelé le *dieu trente*. Cette double forme d'Istar (*Istarâti*) explique le nom d'*Astaroth* (עשתרות), nom de forme plurielle donné en Phénicie à une divinité qui n'est manifestement que l'Istar assyrienne[1]. Les deux Istar recevaient un culte spécial à Arbèles et à

De' Rossi, *Bulletino di Archeologia cristiana*, 1871, fasc. I, p. 39), commence ainsi : *In nomine domini Jesu Cristi denontio tibi inmondissime spirete tartaruce, quem angelus Gabriel de catenis igneis religav[it] qui habet decemilia Barbar*. Cf. mon ouvrage intitulé : *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, 3ᵉ édit., p. 98 et suiv. — [1] Les textes assyriens prouvent qu'il ne faut pas établir, comme on l'a fait géné-

Ninive; la première est appelée aussi *Arbaïl*, ce qui fait comprendre le nom de maison d'Arbaïl (בית־ארבאל) que le prophète Hosée (x, 14) donne aussi à cette ville; la seconde était surnommée *Assat*, c'est-à-dire la *dame*. On l'appelait encore *Asurit*, c'est-à-dire *l'heureuse*, *la bonne fortune*. Ainsi, tandis qu'à Arbèles prédominait le culte d'Istar sous la forme de déesse guerrière, à Ninive on l'adorait de préférence comme celle du bonheur, du plaisir, de la volupté. Quand elle a ce dernier caractère, elle se confond entièrement avec *Zirbanit*, la productrice des germes, appelée plus souvent *Zarpanit*, la déesse de l'union sexuelle[1], dans laquelle se reconnaît la Mylitta (Μύλιττα) ou Aphrodite babylonienne, dont nous ont parlé les Grecs[2], et en l'honneur de laquelle se pratiquaient ces rites infâmes qui avaient été apportés à Samarie. On retrouve dans le nom de Mylitta l'assyrien *Mulidit*, génératrice. Zarpanit est représentée toujours nue, vue de face, les deux mains sur la poitrine ou tenant un enfant dans ses bras.

Le nom de *Nirgal*, qui signifie le piétineur[3], fait allusion au mouvement en apparence rétrograde de la planète Mars. Le dieu ainsi désigné est, comme Mars, auquel les Grecs assimilèrent la planète qu'il personnifiait, un dieu armé et guerrier. Il est appelé le *grand héros*, le *roi des mêlées*, le *maître des batailles*, le *champion des dieux;* il préside aussi à la chasse. Son culte paraît avoir été spécialement en honneur à *Catha* (*Kati* et *Tigabba* des textes cunéiformes), dont il fut la divinité tutélaire et où il était adoré sous la figure d'un lion. Les lions ailés, qui entraient habituellement, chez les Assyriens, dans la décoration symbolique des édifices, sont appelés, dans les textes cunéiformes, des *Nirgalli*, mot qui s'échange avec l'expression idéographique : *lions du bien*, *lions du bon principe;* d'où il est à croire que ces animaux étaient des images du dieu Nirgal. C'est aussi le même personnage qu'il faut reconnaître dans les bas-reliefs où l'on voit un dieu au corps d'homme et à tête de lion tenant à la main une épée. Nirgal est représenté, ainsi qu'Adar, tantôt combattant un de ces terribles carnassiers, tantôt un taureau, et l'on

ralement, d'assimilation entre ce nom d'Astaroth et celui d'*Aserah* (אשרה), si fréquemment employé dans la Bible, et que Gesenius (*Thesaurus*, p. 162) a prouvé avoir la signification d'idole, principalement d'idole de bois. Le mot *Aserah* avec le sens d'idole ne s'applique pas à l'image d'une déesse ainsi appelée, mais simplement à une statue; il répond au mot *Asrat*, qui se lit dans les textes cunéiformes. (Voy. F. Lenormant, *Essai* cité, p. 118.) — [1] Ce nom doit être identifié à celui de Δελεφάτ, donné par Hésychius comme celui de la déesse chaldéenne. — [2] Hérodote, I, CXCIX; Strabon, XVI, p. 745. Cf. Baruch, VI, 42. — [3] Ce mot est tiré de la racine רגל, *piétiner*, comme l'a fait voir M. J. Oppert. (*Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 88, 133 et 324.)

s'explique ainsi comment les Grecs ont pu dire que, pour les Chaldéens, la planète Mars était Hercule. Le culte de Nergal, à en juger par certains noms qui se lisent sur des monnaies, était celui des rois de la Characène au premier siècle de notre ère. L'épouse de ce dieu guerrier est une déesse dont le nom paraît devoir se lire *Laz*, mais sur lequel il règne de l'obscurité.

Je passe sous silence une foule de divinités secondaires dont on retrouve quelquefois les noms en Phénicie, et qui affectent pour la plupart un caractère astronomique, telles que les génies célestes se rattachant à la cosmogonie astrologique des Chaldéens, sur laquelle les monuments ne nous ont fourni, jusqu'à présent, que des indications fort insuffisantes. Le symbolisme zoolâtrique de la religion assyrienne n'était guère moins compliqué que celui des Égyptiens; mais, dans les représentations figurées, on cherche vainement les images de tous ces êtres, et des animaux fantastiques dont parle Bérose, bien qu'on en reconnaisse quelques-uns. De ce nombre est le taureau ailé à tête humaine, coiffé de la tiare garnie de plusieurs paires de cornes, l'un des emblèmes préférés de la religion chaldéo-assyrienne; on le mettait aux portes de tous les palais assyriens, dont il était regardé comme le gardien divin, et l'on y peut voir le prototype des chérubins de la Bible.

Nous ne saurions, avec le tableau imparfait que la science essaye de tracer de la théogonie chaldéo-assyrienne, faire la part de ce qui appartenait en propre à la Babylonie et de ce qui ne se rapportait qu'à l'Assyrie. Nous sommes encore moins en état de discerner les emprunts qu'a pu faire la religion de ces deux contrées aux nations voisines. On entrevoit toutefois ce qu'a été l'influence que le culte de Ninive et de Babylone a exercée sur celui des Perses, et réciproquement celle que, dans les derniers temps, le mazdéisme a eue sur l'antique religion des Chaldéens. L'*Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, de M. F. Lenormant, fournit à cet égard quelques utiles informations. Ce savant a réuni d'autre part, dans les *Lettres assyriologiques*, à l'aide des informations recueillies dans l'Histoire de M. G. Rawlinson, l'aperçu de quelques-unes des croyances que les religions chaldéo-babylonienne et mède [illegible] sur celle de [illegible], assimilées tant à tort au magisme.

[illegible] M. F. Lenormant [illegible] le nom de [illegible] à la religion [illegible] et [illegible] une confusion avec les écrivains grecs [illegible] les premiers auteurs [illegible]

[illegible] Voir [illegible] Lenormant [illegible]

« Hérodote, qui avait voyagé en Médie et non dans la Perse proprement « dite; mais elle repose sur une erreur formelle, et les découvertes de « la science contemporaine ont conduit à distinguer désormais les deux « systèmes, non-seulement comme différents, mais comme ennemis. » Le magisme, qui prit son nom de la tribu des Mages à laquelle appartenaient les prêtres en Médie, semble en effet être né du mélange de la religion de la population primitive, les Proto-Mèdes, et des croyances que les Aryens avaient apportées, croyances dont on retrouve les éléments dans le mazdéisme. Ainsi que le remarque l'auteur des *Lettres assyriologiques,* la conquête aryenne n'avait pu complétement effacer l'ancien génie national de ce pays, et, sous son dernier roi, l'élément proto-médique, autrement dit touranien, doit avoir repris le dessus. Astyage, à raison de la signification de son nom (*Azhi-dahâka, le serpent qui mord*), finit par s'offrir, dans les traditions perses postérieures, comme une personnification de la race touranienne, opposée aux Iraniens que représenta *Thraêtaona*, devenu, dans les légendes de la poésie persane, *Féridoun.* Les Aryens regardaient le serpent comme le symbole de l'autochthonie, car, suivant l'opinion des anciens, les indigènes étaient nés du sol, à la façon dont on s'imaginait que naissait ce reptile. Le serpent personnifiait aussi le mal et les ténèbres. Son culte fut tenu, pour ce motif, comme caractérisant les ennemis des Aryens; on le trouve effectivement répandu chez un certain nombre de populations dravidiennes.

L'influence qu'exerça sur les Mèdes-Aryens la religion des Touraniens, auxquels ils s'étaient mêlés, peut expliquer la physionomie différente qu'offraient, à certains égards, le mazdéisme et le magisme. Selon M. F. Lenormant, cette dernière religion était, dans le principe, purement médique, et un antagonisme constant existait entre la caste sacer dotale des Mages et les Perses, adorateurs d'Ormuzd.

« Darius, fils d'Hystaspe, qui devait savoir ces choses mieux qu'Héro« dote, écrit l'auteur des *Lettres assyriologiques*, raconte formellement, « dans les annales de son règne gravées sur le rocher de Béhistoun, que « les Mages, devenus un moment les maîtres avec *Gaumâta*, le faux « Smerdis, avaient entrepris de substituer leur religion à celle de la na« tion iranienne, et que lui, Darius, à son avénement, renversa leurs « autels impies. Lorsque Cambyse était en Égypte, le peuple tomba dans « l'impiété, et les fausses croyances (*drauga*, le mensonge) devinrent « puissantes dans le pays, en Perse, en Médie et dans les autres pro « vinces..... « La royauté qui avait été enlevée à notre race, je l'ai re« couvrée; c'est moi qui l'ai rétablie de nouveau. Les temples que « Gaumâtá le Mage avait détruits, je les ai relevés; je les ai rendus

« au peuple : j'ai restitué les chants sacrés et les rites aux familles « auxquelles Gaumâta le mage les avait enlevés : j'ai rétabli l'État sur « ses anciennes bases, et la Perse et la Médie et les autres provinces. » « Dans l'inscription de son tombeau à Nakch-i-Roustam, Darius dit « encore : « Quand Ahuramazdâ vit cette terre livrée à la superstition, il « me la conféra. » Le mot employé par le texte perse en cet endroit est « *yâtoum*, c'est-à-dire la religion des *yâtus*, nom des ennemis de Zoroastre « dans le Zend-Avesta. Le texte babylonien paraphrase ainsi cette expres- « sion : *Quand il vit que ces pays adoraient suivant des doctrines de perdition.* »

Le nom de Mages n'appartenait pas aux prêtres de Zoroastre, et on ne le lit sur aucun document mazdéen de date antique et d'origine perse ou bactrienne. Mais, avec le temps, le magisme exerça son influence corruptrice sur la religion plus pure d'Ormuzd, à laquelle le rattachait, au reste, une communauté d'origine, les Mèdes s'étant séparés de bonne heure, sous le rapport religieux, de leurs frères les Perses. C'est ce qu'atteste le premier fargard du Vendidad-Sade, qui place dans le séjour que firent les Aryens à Raghâ et à Tchakhra le berceau des grandes hérésies religieuses, dont l'une avait adopté la crémation des corps[1].

Dès le règne de Xerxès, ainsi que nous l'apprend Hérodote[2], les Mages commencèrent à être en crédit à la cour, et ce crédit grandit peu à peu. De là des altérations introduites dans le mazdéisme, à la fin de l'empire des Achéménides. La foi zoroastrienne marcha d'un pas rapide vers une pure idolâtrie. Des éléments empruntés au culte mède s'associèrent aux dogmes mazdéens, et le nom de Mages finit par être appliqué aux prêtres d'Ormuzd. « La distinction fondamentale qu'il faut « établir, à l'origine et dans les premiers temps des Achéménides, entre le « magisme et le mazdéisme, observe M. F. Lenormant, explique la con- « tradiction qui existe entre l'esprit et la doctrine de la religion de Zo- « roastre, d'un côté, telle qu'elle est exprimée dans le Zend-Avesta, « telle que nous la trouvons dans les inscriptions de Darius et de Xerxès, « ou dans l'admirable réfutation du dualisme perse adressée à Cyrus « par un prophète inconnu, qui a été insérée au milieu des écrits d'Isaïe, « dont elle forme le chapitre XLV, et, de l'autre côté, les renseigne- « ments sur la religion des Mèdes et des Perses fournis par Hérodote « et par Dinon. » Sir Henry Rawlinson est si frappé de l'influence que les Touraniens ont exercée sur la religion de Zoroastre, qu'il va jusqu'à admettre que le magisme leur avait emprunté le culte du feu.

[1] Le même fait est attesté par un curieux texte que cite M. Haug, dans le tome V de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, t. V, p. 116. — [2] *Herodotus*, t. III, p. 61 et suiv.

M. F. Lenormant combat, à mon avis, avec raison, une telle opinion, et montre sans peine le caractère essentiellement aryen de ce culte, qu'on voit apparaître dès les premiers hymnes du Rig-Véda. Mais un trait qui différenciait essentiellement le mazdéisme primitif du magisme médique, c'est la place importante qu'occupe dans cette dernière religion le culte des astres. Le rôle capital de l'adoration des planètes chez les Mèdes ressort de la description que donne Hérodote (I, xcviii) des sept enceintes d'Ecbatane avec leur revêtement aux couleurs sacrées des sept planètes. La même disposition sacramentelle était adoptée dans la ville de Ganzakh en Atropatène (la Γαζάκα des écrivains grecs), puisque Moïse de Khorène l'appelle la *seconde Ecbatane*, la ville aux sept enceintes. Pareille construction trahit l'influence babylonienne, et autorise à supposer que la religion chaldéo-assyrienne avait contribué à la formation du magisme. « La magie, écrit M. F. Lenormant [1], tenait « de près à la religion dans le monde chaldéo-assyrien; elle y avait « une existence reconnue, et une part considérable du culte se compo- « sait d'incantations contre les esprits mauvais, auxquels on attribuait « l'origine de toutes les maladies, ou contre la puissance des charmes et « des sortiléges. Une tablette, qui a été publiée, contient une série d'in- « cantations de ce genre contre les maux qui peuvent frapper la femme « enceinte ou la nourrice [2]. » Cette magie survécut à la religion dont elle était sortie, comme l'astrologie survécut à la théogonie dont elle n'était qu'une branche; mais les derniers héritiers des prêtres de la Babylonie, de la Médie et de la Perse, ne furent plus, aux premiers siècles de notre ère, que de méprisables charlatans, qui ne comprenaient pas les rites dont ils faisaient usage [3], car la science théologique sur laquelle reposaient leurs pratiques avait péri.

Je n'oserais affirmer avec M. F. Lenormant que le mazdéisme, issu, selon toute apparence, du naturalisme védique, ait affecté, dans le principe, un caractère purement spiritualiste; un tel caractère ne s'offrant guère dans les manifestations primitives du sentiment religieux. Sans doute, il est aujourd'hui établi que cette religion ne reposait pas originai-

[1] *Essai de commentaire des fragm. cosmogr. de Bérose*, p. 19 et suivantes. — [2] Ces incantations sont en double texte, en assyrien et en accadien. On a découvert un assez grand nombre de documents du même genre, dont l'un a été traduit en entier par M. J. Oppert dans la 2e édition de ses *Éléments de la grammaire assyrienne*. — [3] Ainsi la connaissance de la langue assyrienne a expliqué les mots *chilka, chilka, besa, besa*, que prononçait, au moyen âge, le magicien dans certains exorcismes; ils signifient en assyrien : *va-t'en, va-t'en, mauvais, mauvais*. (Voy. F. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments de Bérose*, p. 20.)

rement sur le dualisme qui a fini par y prévaloir [1]; mais il ne suit pas de là que l'adoration d'Ormuzd ait été, sous sa forme première, tout à fait dégagée de la divinisation des éléments. Ajoutons que le développement du culte d'Anaïtis sous Artaxerxès Mnémon [2] est une nouvelle preuve de l'altération qu'a subie peu à peu la religion des Perses, laquelle devait finalement dégénérer, comme l'observe l'auteur des *Lettres assyriologiques*, en une simple sorcellerie, qui prit d'elle le nom de *magie;* les pratiques magiques étaient, au contraire, formellement interdites et condamnées par tous les livres du mazdéisme, qui en attribuent l'invention aux Yatous, les ennemis de Zoroastre.

Je m'arrête ici; j'en ai assez dit pour montrer à quel point l'intelligence des inscriptions cunéiformes nous permet de pénétrer dans l'histoire la plus reculée des événements et des croyances de l'Asie antérieure.

ALFRED MAURY.

[1] Ahoura-Mazdâ, dans les inscriptions de Darius, est qualifié en des termes qui pourraient presque s'appliquer à Jéhovah: « Le chef des dieux, Ahoura-Mazdâ, qui « a créé le ciel et la terre et le genre humain, qui règle la destinée diverse des « hommes. » — [2] Ce fut ce roi de Perse qui éleva dans Babylone une statue à Anat, l'Anaïtis des Grecs, et établit son culte dans tout l'empire. Le culte de la même divinité pénétra en Arménie, et on la trouve, au commencement du IVe siècle de notre ère, encore adorée sous le nom d'*Anahid;* elle paraît avoir eu une grande analogie avec Zarpanit, dont elle prit même le rôle et la place. (Voy. F. Lenormant, *Essai*, cité p. 164.)

ÉTUDE SUR GRÉGOIRE VII.

Julius Schirmer. *De Hildebrando subdiacono ecclesiæ Romanæ.* Berolini, 1860. — Jaffé. *Monumenta gregoriana.* Berolini, 1865. — Giesebrecht: *Die Gesetzgebung der römischen Kirche zur Zeit Gregors VII.* (Annuaire historique de Munich, 1866.) — *Le Pape et le Concile.* Trad. de l'allemand par Giraud-Teulon. Paris, 1869.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le pontificat de Grégoire ne fut, à quelques égards, que la continuation de son diaconat. On y retrouve les mêmes luttes contre la simonie et la fornication des clercs; elles se montrent, à la vérité, plus vives, plus persévérantes et offrent un caractère plus général. D'autre part, la querelle des investitures, qui agite tout ce pontificat, peut être considérée comme se liant aux débats sur l'élection des papes, où Hildebrand avait joué un si grand rôle. L'une et l'autre querelle touchaient à la liberté du sacerdoce à l'égard des pouvoirs laïques, et la solution de la première impliquait nécessairement la solution de la seconde. Mais ce qui constitue l'œuvre propre de ce pontificat, c'est la prétention ouvertement déclarée et opiniâtrément soutenue de soumettre, comme a dit M. Guizot[2], le monde au clergé, le clergé à la papauté, l'Europe à une vaste et régulière théocratie. Ce point, déjà plusieurs fois indiqué par les historiens, l'a été dernièrement encore par Döllinger et ses collaborateurs dans le savant ouvrage intitulé *Le Pape et le Concile*, ouvrage venu d'Allemagne en France avec un certain retentissement, et auquel nous nous proposons de recourir plusieurs fois dans la suite de notre travail. Mais en quoi nous différons de Döllinger et d'autres écrivains plus affirmatifs que lui dans l'opinion qu'il a suivie, c'est que l'entreprise théocratique de Grégoire, loin d'être, à nos yeux, le résultat d'une ambition égoïste ou aveugle, nous paraît l'effort sincère et réfléchi d'un homme qui, en présence du désordre général de la société, voulut imposer à celle-ci une forme particulière, qu'il croyait celle de la vérité.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 252. — [2] *Hist. de la civilisation en Europe*, p. 295.

Pour comprendre cette tentative de Grégoire, il ne faut pas oublier que, semblable à tous les esprits exclusifs, il ne tenait nul compte de la complexité naturelle des choses humaines. C'est ainsi que, sous le rapport moral et religieux, on trouvera dans ses lettres un tableau fidèle de l'époque où il vivait, tandis que, sous tout autre rapport, sa correspondance est vide de renseignements; elle ne laisse pas même saisir les caractères généraux de la féodalité. Intelligence élevée, mais étroite, Grégoire ne voyait dans la société humaine que ce troupeau mystique confié par Jésus à l'apôtre Pierre, chef et pierre angulaire de l'Église[1], et de là, concluait pour lui-même, comme successeur de l'apôtre, à une magistrature suprême qu'il tenait de la volonté divine, et dont le clergé ne devait être, à ses yeux, que le docile instrument.

Nous avons vu Grégoire hésiter à prendre le pontificat. Devenu pape, comme s'il eût attendu, pour mettre en œuvre toutes ses idées, une nouvelle et dernière impulsion de l'Esprit saint, impulsion à laquelle il prétend avoir obéi dans toutes les phases importantes de sa vie religieuse[2], et qui, cette fois, lui était manifestée par la spontanéité même de son élection[3], il déploya aussitôt une activité sans égale. Cette activité, qui persista pendant tout le cours de son pontificat, est un des traits de son caractère, et mérite d'être signalée. A peine promu à sa nouvelle dignité, il ne se contente pas d'expédier des lettres qui notifient son élection : la plupart de ceux auxquels il annonce cet événement reçoivent de lui l'ordre ou la prière de se rendre sans retard à Rome, pour conférer avec lui sur la situation de l'Église et de la chrétienté[4]. Il veut s'entourer d'avis, d'informations. Il presse le retour des légats envoyés hors de Rome sous le dernier pontificat[5]. De divers côtés, archevêques, évêques, abbés, sont convoqués par lui au synode qu'il se propose de tenir à Rome dans la première semaine de carême de 1074[6]. Pendant plusieurs années, il continue d'en tenir un à cette date[7]. Dans ces assemblées, il expose l'état général de la chrétienté, les relations des princes et de l'Église, lance les anathèmes et les excommunications, juge les causes de discipline, consacre, suspend ou dépose les évêques,

[1] En même temps que le « pasce oves, » il cite fréquemment, à l'appui de la souveraineté du Saint-Siége, cet autre passage de l'Évangile : « Tu es Petrus et super « hanc petram ædificabo Ecclesiam meam... et quodcumque ligaveris super terram « erit ligatum et in cœlis.... » — [2] *Epist.* II, 49; III, 10 a; VII, 14 a. — [3] *Ib.* I, 1. — [4] *Ib.* I, 1, 2, 19. — [5] *Ib.* I, 6, 16, 62. — [6] *Ib.* I, 42, 43. — [7] *Ib.* I, 78; II, 1, 23, 25, 33, 35, 42, 43; III, 8; IV, 9; V, 13. Dès Léon IX, sous l'influence d'Hildebrand, les synodes avaient été rendus plus fréquents. *Le Pape et le Concile*, p. 115.

entend les envoyés des rois, reçoit le serment des princes qui jurent fidélité à saint Pierre, s'efforce de communiquer à tous ceux qui l'entourent la foi et l'énergie dont il est animé[1]. Le temps de la Toussaint est une seconde date à laquelle, dès 1074, il prend l'habitude de mander à Rome les personnes qu'il souhaite d'interroger[2]. Parfois il tient un synode à cette époque de l'année[3]. Il ne se contente pas d'une invitation générale adressée aux personnes qu'il convoque; il leur écrit à chacune en particulier, réclame leur présence dans les termes les plus vifs. Celles qui ne se rendent pas à son appel doivent fournir des excuses valables, sous peine d'encourir les châtiments ecclésiastiques[4]. Parfois il se refuse d'avance à toute excuse[5]. Si l'on ne peut venir en personne, il veut qu'on envoie des légats[6]; il demande des légats aux princes comme aux évêques[7]. Il veut aussi qu'on lui écrive fréquemment[8]. Les lettres qu'il reçoit sont conservées avec soin[9]; la copie de celles qu'il expédie est gardée dans un registre qu'il consulte au besoin[10]. En dehors des époques du carême et de la Toussaint, pour peu qu'une affaire soit urgente, il mande aussitôt vers lui les personnes intéressées[11], ou, en cas de trop grand éloignement, la décide par ses légats, sauf recours au Saint-Siége[12]. Il aime ne rien laisser en suspens. S'il rend une décision par lettre, il exige qu'une lettre adressée en réponse l'informe sans retard de l'effet de la décision qu'il a prise[13]. D'ailleurs il n'accueille pas uniquement ceux qu'il appelle par-devers lui. Toute demande, toute plainte est écoutée[14]. Évêques maltraités par leurs fidèles ou leur métropolitain, abbés dépouillés de leur abbaye, princes soi-disant dépossédés, gens de toute condition lésés dans leurs intérêts ou désireux de prendre conseil, viennent d'eux-mêmes demander justice ou solliciter un avis[15]. Souhaitant de tout entendre, de tout voir, Grégoire voudrait être partout présent. Il projette des voyages aux extrémités de l'Italie,

[1] Voir la relation de ces synodes : *Epist.* II, 52 a; III, 10 a; V, 14 a; VI, 17 a; VII, 14 a. — [2] *Ib.* I, 40, 56, 57; II, 2, 3, 52, 56, 60, 69; III, 17; VIII, 43. — [3] *Ib. coll.* 23. — [4] *Ib.* I, 51; III, 17; IV, 9; VIII, 43; *Epist. coll.* 23. — [5] *Ib.* I, 43. — [6] *Ib.* II, 21; VIII, 24 (IX, 1). — [7] *Ib.* I, 3, 45, 78; II, 6, 30, 51; IV, 25; VI, 29, VIII, 11. — [8] *Ib.* I, 79; VIII, 1. — [9] *Ib.* I, 79. — [10] « Excomunicationem, quæ in « nostro Registro scripta est, incurrendo. » (*Epist.* VII, 16.) — « Quod a nobis nequa- « quam factum recolimus, nec in Registro nostro hujus causæ litteras repperire « potuimus. » (*Epist.* VIII, 54 (IX, 31).) Ce registre, qui a été perdu, était l'original de celui que possède le Vatican et sur lequel Jaffé a édité ses *Monumenta gregoriana.* Voir, dans ce journal, livraison de janvier 1871, ce que nous disons de ce registre. — [11] *Epist.* I, 19, 44, 45, 55, 65, 67, 78, 81; II, 6, 17, 48; V, 12; VI, 18. — [12] *Ib.* I, 16, 65. — [13] *Ib.* I, 14, 30; II, 10, 14, 15; III, 4. — [14] *Ib.* I, 30, 73; II, 15, 31; IV, 21. — [15] *Ib* I, 41, 49; II, 8; VIII, 6.

en Allemagne, en Espagne, en France[1], songe même à se rendre à Constantinople[2]. Contraint par les circonstances de demeurer en Italie, et à Rome le plus souvent, il envoie de tous côtés des légats porteurs de sa pensée, demande aux princes des contrées éloignées de lui envoyer des clercs qu'il instruira et renverra ensuite animés de son esprit[3], écrit lettre sur lettre aux évêques en vue tout à la fois de diriger et d'exciter leur zèle, et, devançant l'histoire de près d'un quart de siècle, est au moment d'entraîner l'Europe dans une croisade contre les Sarrasins[4].

A l'appui des doctrines qu'il expose, Grégoire ne manque jamais d'invoquer les écrits des Pères et l'usage de l'Église. Döllinger voit là un procédé plus habile que sincère pour masquer aux yeux des contemporains la nouveauté de ces doctrines. Le fait est que les traditions, les écrits que rappelle Grégoire aident sa pensée, mais ne la déterminent pas. Si, en certaines lettres, par exemple, il accumule les citations à l'appui du droit qu'il prétendait avoir de déposer les rois[5], ce n'est pas qu'il cherche à se justifier, il ne veut que dissiper les doutes ou l'ignorance de ceux auxquels il s'adresse. Sa pensée demeurait si bien indépendante des traditions, qu'il voulait que toute coutume, si notoire, si ancienne qu'elle fût, cédât devant ce qu'il jugeait être la vérité[6]. « Dieu, écrit-il quelque part, n'a pas dit : Je suis la coutume, mais : « Je suis la vérité[7]. » Toutefois, nous hésitons à voir dans ce pape un novateur au degré où le veut Döllinger. Grégoire lui-même repousse par avance toute opinion de ce genre qu'on aurait à son égard[8]. Alors qu'il s'écarte du passé, il croit demeurer dans le véritable esprit de l'Église. C'est moins un novateur, à proprement parler, qu'un logicien, logicien terrible, qui d'une idée première tire sans hésiter les plus lointaines conséquences et veut imposer au monde la logique de sa pensée.

Dans son ardeur à réaliser ses conceptions théocratiques, Grégoire ne semble pas avoir soupçonné à quels périls il exposait une société soumise ainsi tout entière au pouvoir d'un homme. C'est encore dans ses idées religieuses que se trouve l'explication de son imprévoyance ou de sa sécurité. Il ne doutait pas qu'un pape, élu selon les lois de l'Église,

[1] *Epist.* II, 40; IV, 12, 13, 25; VIII, 2; *Epist. coll.* 20. — [2] *Ib.* II, 31; *Epist. coll.* 11. — [3] *Ib.* VI, 13. — [4] *Ib.* I, 49. *Epist. coll.* 11. — [5] *Ib.* VIII, 21. — [6] *Epist. coll.* 50. — [7] *Ib.* — [8] « Præcepta hæc non de nostro sensu exculpimus, sed antiquorum « patrum sanctiones... propalamus. » (*Epist.* II, 67.) — « Si quando judicium de nego« ciis ecclesiasticis fecimus vel facimus, non nova aut nostra proferimus, sed ab eis « (SS. Patribus) prolata sequimus et exercemus. » (*Epist.* IV, 6.) — Cf. *Epist.* II, 68.

ne participât à la sainteté de l'apôtre dont il était le représentant[1]. Sans aller jusqu'à dire avec Döllinger qu'il fit sur lui-même l'expérience de cette participation, il est certain qu'il se croyait en communion avec saint Pierre et inspiré par lui. Il lui parle, il l'adjure, il le prend à témoin des épreuves qu'il subit pour son service[2]. C'est en son nom qu'il punit[3]. Il va jusqu'à croire que saint Pierre le dirigea dès sa jeunesse et déclare qu'en entrant dans les ordres il a obéi à l'impulsion de l'apôtre, non à la sienne[4]. Devenu pape, il s'identifie de telle sorte avec le saint dont il tient la place, qu'il ne doute pas de l'effet de sa parole quand il menace les ennemis de l'Église de peines particulières, que, dès cette vie, ils auront à souffrir[5]; et, s'il est vrai que, dans un moment d'exaltation, il n'ait pas craint de prédire la mort d'Henri[6], c'est dans cette foi à l'assistance secrète et constante de l'apôtre qu'il convient de chercher la cause de cette apparente témérité.

Qu'on se garde de croire que cette idée d'une société obéissant au pouvoir d'un seul, dans la personne du pape, parût alors aussi excessive qu'elle peut nous le sembler aujourd'hui. Les traditions encore vivantes de l'empire romain tendaient à la rendre acceptable, et il y a lieu de supposer que ces traditions ne furent pas sans influence sur l'esprit de Grégoire[7]. Quoi qu'il en soit, la conviction absolue de la légitimité du système qu'il s'efforçait d'établir, conviction qui seule explique l'énergie de sa conduite au travers des événements, peut seule aussi expliquer le ton de sa correspondance. Tout en se ressentant du feu dont il était animé, et souvent éloquentes, ses lettres sont d'ordinaire sèches te brèves[8]. Elles annoncent un maître qui veut être obéi, non un homme qui cherche à persuader. S'il s'épanche et découvre le fond de son cœur, ce sera dans de très-rares lettres adressées à un ami, tel que Hugues, abbé de Cluny[9], ou à la comtesse Mathilde, qu'il chérit d'une affection mêlée de mysticisme. Le caractère impérieux de ses lettres se révèle jusque dans la suscription, qui varie selon les personnes auxquelles il s'adresse, et qui ne contient la formule usuelle du salut apostolique que pour celles qu'il en juge dignes. Il avait d'ailleurs une en-

[1] *Epist.* II, 55 a; VIII, 21. — [2] *Ib.* III, 10 a. — [3] « Vinculo eum anathematis « vice tua alligo. » (*Ibid.*) — [4] *Epist.* II, 49; VII, 14 a. — [5] *Ib.* V, 15. — [6] Bonitho, *Lib. ad am.* l. IX. — Sigebertus *in Mon. Germ.* SS. VI, 364. — Voir la discussion de Jaffé sur ce sujet, *Mon. Greg.* p. 683, n. 2. — [7] *Epist.* II, 75. — Voir, sur ce point, une lettre intéressante de Pierre Damien in Baron. *Ann. eccl.* XVII, p. 199. — [8] Quand il écrit de longues lettres, il s'en excuse. « Non est consuetu- « dinis nostræ alicui tam prolixam epistolam facere, nisi res magna sit valde. » (*Epist.* VIII, 57.) — [9] *Ib.* II, 49. — *Ib. coll.* 11. — Cf. *Epist.* I, 67; II, 2, 6.

tente naturelle de l'autorité, qui lui fut d'un grand secours dans l'application de ses idées autocratiques. On retrouve en lui, sous ce rapport, le génie particulier à la race romaine. Rien, à cet égard, n'éclaire mieux son caractère que la conduite qu'il tint avec ses légats, institution qui dut à Grégoire une importance toute nouvelle, et sur laquelle il est regrettable que Giesebrecht ou Döllinger ne se soit pas étendu davantage.

Par ses légats, véritables lieutenants du Saint-Siége, Grégoire était comme présent sur tous les points de la chrétienté. Il en expédia non-seulement en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, en Angleterre, mais en Hongrie, en Pologne, même en Russie et en Danemark[1]. Chargés de faire prévaloir en leur personne les idées et l'autorité du Saint-Siége, ils étaient par cela même un objet de constante préoccupation pour Grégoire. Il en parle dans la plupart de ses lettres. Il ne néglige rien pour les entourer de prestige. « Celui qui les reçoit « nous reçoit, » dit-il souvent, en usant pour eux de l'expression employée par Jésus-Christ à propos de ses disciples[2] : « Écoutez-les comme « si vous entendiez notre voix et que vous eussiez devant vous notre « face[3]. » Parfois il va jusqu'à prescrire pour ses légats le même accueil qui serait fait à saint Pierre, venant de sa personne au milieu des nations[4]. Malgré ses soins, les délégués apostoliques étaient quelquefois mal écoutés ou mal reçus[5]. Sentant bien qu'avec eux était engagée l'autorité du Saint-Siége, il s'attache par tous les moyens à triompher de la résistance qu'ils rencontrent. Il ne se contente pas d'exiger, en vertu de leur caractère, une obéissance absolue à leurs décisions : il frappe les récalcitrants de peines ecclésiastiques. Des clercs de l'église de Mâcon, qui avaient manifesté envers un de ses légats une rébellion mêlée de violence, durent se rendre à Cluny pieds nus et faire satisfaction devant l'autel de saint Pierre[6]. Au synode de 1078, il déclara anathème et menaça, dès cette vie, de la vengeance céleste tout prince, tout prélat, qui, par fraude ou par force, mettrait entrave à l'action de ses légats[7]. Les évêques, en effet, non moins que les princes, se montraient quelquefois hostiles aux envoyés du Saint-Siége ; ils allaient même jusqu'à dissiper par la violence les assemblées présidées par eux[8]. La cause de cette hostilité venait moins d'un manque de respect envers le souverain pontife que d'une répugnance à céder devant des ecclésiastiques qui étaient leurs égaux ou même leurs inférieurs en dignité; car, si Gré-

[1] Il fut sur le point d'en envoyer en Norwége; il en envoya aussi à Constantinople. — [2] *Epist.* IV, 26; V, 2; et *passim.* — [3] *Epist. coll.* 21. — [4] *Ib.* — [5] *Epist.* II, 12; VII, 18. — [6] *Epist. coll.* 37. — [7] *Epist.* V, 15. — [8] *Ib.* II, 28; V, 15.

goire choisissait comme légats des abbés considérables[1] ou des évêques[2], il choisissait aussi de simples diacres[3]; de là des froissements, des susceptibilités que Grégoire s'attache à dominer, qu'il semble même provoquer à dessein, afin de montrer que toute règle, toute hiérarchie s'efface devant la volonté du Saint-Siége. La résistance la plus remarquable sous ce rapport est celle de l'archevêque de Reims; elle ne dura guère moins de quatre années; le prélat y mit en œuvre tous les moyens, tous les subterfuges. Tantôt il écrivait à Grégoire que le peu de sûreté des chemins l'empêchait de se rendre à l'appel des légats, tantôt il déclarait qu'il ne se croyait tenu d'obéir qu'au pape directement, traînant ainsi les choses en longueur pour éviter de se soumettre. Grégoire, qui, au milieu de toutes ses préoccupations, n'avait laissé de suivre cette affaire avec sollicitude, finit par le déposer[4]. D'ailleurs, tout en portant une grande attention au choix de ses envoyés, il surveillait leurs allures. Il ne tolérait de leur part aucune velléité d'indépendance. Il exigeait que toutes les affaires traitées par eux lui fussent notifiées, se réservant, selon ce qu'il lui plairait, de confirmer ou de modifier leurs jugements[5]. Ces jugements n'étaient pas tous équitables, et parfois des plaintes étaient portées jusqu'à Rome. Grégoire, en écoutant ces plaintes et quelquefois en leur donnant satisfaction, était toujours attentif à sauvegarder la dignité de ses légats[6]. Comme la considération du Saint-Siége se trouvait engagée dans leurs décisions, il revenait sur celles-ci, quand elles lui paraissaient trop arbitraires; mais il ne le faisait que contraint par la nécessité, et toujours avec discrétion[7]; et, pour prévenir cette nécessité, il ne cessait d'enjoindre à ses légats la modération et la prudence[8], allant jusqu'à les engager à simuler, dans certains cas, l'ignorance des fautes qui méritaient d'être punies[9].

Au point où nous sommes parvenus dans le cours de notre travail, nous aurions à montrer, dans ses incidents et ses progrès, la lutte persévérante soutenue par Grégoire pour établir, à l'égard des pouvoirs temporels et de l'Église, cette entière souveraineté du Saint-Siége, qui lui semblait le fondement nécessaire de l'ordre social. Mais cette partie de la vie de Grégoire, de beaucoup la plus connue, offre peu de points sur lesquels ait lieu de s'exercer la critique. A cette partie se sont attachés en effet la généralité des écrivains. En France, où l'on s'est toujours

[1] *Epist.* I, 62, V, 21; *Epist. coll* 39. — [2] *Ib.* V, 2, 20. *Epist. coll.* 21, 37, VIII, 28. — [3] *Epist.* IV, 26; V, 19, 28; VIII, 15. Voir, dans l'index des *Mon. Greg.*, aux mots Bernardus et Gregorius, diac. legat. apost. — [4] *Epist.* VI, 2; VII, 12; VIII, 17. — [5] *Epist.* I, 16. — [6] *Ib.* — Cf. *Epist.* VIII, 38. — [7] «Discreta ratione.» *Epist.* I, 16. — [8] *Epist. coll.* 39. — [9] *Epist.* VIII, 28. Cf. *Epist.* V, 17.

préoccupé des rapports de l'Église et de l'État, les historiens de Grégoire ont abordé de préférence le récit de ses luttes avec les princes; et c'est ce sujet, déjà si souvent abordé, qui a été traité de nouveau dans un ouvrage publié récemment [1]. Quant aux rapports de Grégoire avec l'Église, dont l'étude avait été plus ordinairement négligée, ils ont été en Allemagne, depuis ces dernières années, l'objet de divers travaux, parmi lesquels nous mentionnerons les ouvrages, déjà cités, de Döllinger et de Giesebrecht [2]. Dans *Le Pape et le Concile*, Döllinger et ses collaborateurs ont eu surtout en vue de montrer les empiétements du Saint-Siége au sein de l'Église; et, bien que leur livre embrasse l'histoire générale de la papauté, ils ont néanmoins réservé une place importante aux faits contemporains de Grégoire. Un défaut de ce livre, composé d'ailleurs avec soin sur les documents originaux, c'est de n'avoir pas tenu un compte suffisant des convictions de ce pape, et de l'avoir montré obéissant trop souvent, dans ses relations avec le clergé, à un goût irréfléchi de domination. Quant à Giesebrecht, auquel ce dernier reproche ne saurait être adressé, il s'est exclusivement borné aux temps qui nous occupent, et a étudié l'action de Grégoire sur l'Église, non-seulement pendant le pontificat, mais à l'époque où, sous le nom d'Hildebrand, il jouait un rôle déjà prépondérant. Si recommandable à tous égards que puisse être ce travail, il est toutefois incomplet. L'auteur s'est proposé surtout de fixer la législation dont ce pape avait pu être le promoteur, s'attachant plus aux canons promulgués par lui dans les synodes qu'aux indications tirées de sa correspondance. Or, avec les tendances de caractère qui distinguaient Grégoire, l'homme, non moins que le législateur, dut influer sur l'Église. Au nombre des faits que, par suite de la méthode qu'il s'était imposée, Giesebrecht a dû nécessairement passer sous silence ou tout au moins montrer incomplétement, il en est un d'assez grande importance que, de son côté, Döllinger a négligé. Nous voulons parler de l'ingérence de Grégoire dans l'élection des évêques.

Quelque ascendant que Grégoire exerçât sur l'Église, en déplaçant, suspendant ou déposant les évêques, il comprit que cet ascendant de-

[1] Langeron, ouvrage cité. — [2] Nous pouvons indiquer un troisième ouvrage que nous avons eu entre les mains et inspiré de celui de Giesebrecht (Meltzer. *Papst Gregors VII Gezetzgebung und Bestrebungen in Betreff der Bischofswahlen.* Lipsia, in-8°, 1869. Mais la méthode adoptée dans cet ouvrage est défectueuse, en ce que l'auteur s'est attaché à suivre, selon les rigueurs d'un ordre purement chronologique, les rapports de Grégoire avec l'Église, ce qui ôte à cet écrit toute portée philosophique.

viendrait plus solide, si l'on n'appelait aux siéges épiscopaux que des hommes dévoués à l'Église de Rome. De là, dans la collation de ces siéges, une intervention qui, hâtons-nous de le dire, n'avait rien de régulier, mais qui, tout en étant bien plutôt l'effet des tendances autoritaires de Grégoire que celui d'un système arrêté, n'en a pas moins exercé une influence considérable sur le régime ultérieur de l'Église. A s'en tenir à des déclarations répétées plusieurs fois dans ses lettres, Grégoire aurait été disposé à respecter les traditions qui laissaient au clergé et au peuple la liberté de nommer leur évêque. Mais ce n'est là qu'une apparence. Il n'entend pas qu'on choisisse des évêques dont la personne ou le nom lui seraient totalement inconnus [1]. Il veut, d'ailleurs, qu'on n'appelle à l'épiscopat qu'une personne capable (*idonea*), se réservant, si la capacité de l'élu ne lui paraît pas suffisante, de casser l'élection [2]. Giesebrecht cite un canon promulgué par Grégoire dans le synode de 1080, aux termes duquel le clergé et le peuple devaient, en présence d'un délégué soit du siége apostolique, soit du siége métropolitain, pourvoir par l'élection aux évêchés vacants; l'élection devait ensuite être approuvée de l'un ou l'autre de ces deux siéges [3]. A ne regarder que la législation formulée par Grégoire, la chose est exacte; mais, en fait, l'intervention que, sous des formes diverses, ce pape a toujours soin de susciter est celle du siége apostolique [4], et c'est devant ses légats qu'il veut, en définitive, que se fasse l'élection [5]. On pense bien que ces légats ne se contentaient pas d'assurer le calme et la régularité des élections : ils en dirigeaient l'esprit [6]. « Depuis que « nous savons votre Église privée de son pasteur, écrit Grégoire le « 2 janvier 1075 au clergé et au peuple de Gubio et de Montefeltro, « nous sommes plein d'anxiété sur votre compte. Nous vous envoyons « deux fils dévoués de l'Église romaine, l'abbé Saint-Sabas et celui de « Saint-Boniface, qui devront s'enquérir avec soin s'il se trouve parmi « vous une personne capable de devenir votre pasteur. Si cette personne « se rencontre, aussitôt qu'elle aura été honorée de votre choix et qu'elle « aura satisfait aux règlements canoniques, ils nous l'enverront sans « retard pour qu'il soit procédé à son ordination. Dans le cas où nul parmi « vous ne montrerait les aptitudes convenables à l'épiscopat, ils chercheront en dehors de vous, avec toute la sollicitude désirable, quelqu'un

[1] *Epist.* III, 10. — [2] *Epist.* V, 5. — [3] *Epist.* VII, 14 a. — [4] Il veut que l'évêque élu se rende à Rome pour être consacré et prêter entre ses mains serment et obéissance à l'Église de Rome. *Epist.* I, 69, 80; V, 3; *Epist. coll.* 7. Cf. *Epist.* V, 11. — [5] *Epist.* VIII, 45. (Voir aussi les lettres ci-après indiquées) — [6] *Epist.* VIII, 25.

« qui puisse vous gouverner selon les vues de Dieu, et nous l'adresseront « de même aussitôt pour qu'il soit ordonné dans sa nouvelle dignité. « Montrez donc à ces légats une confiance sans réserve et obéissez-leur, « persuadés que, dans cette circonstance, ils ne se proposent, avec l'aide « de Dieu, que l'intérêt de votre salut et l'honneur de votre Église [1]. »

Grégoire va quelquefois plus loin, et ne craint pas de conseiller certains choix. Au mois de février 1079, il apprend que le siége métropolitain de Magdebourg est vacant. Il écrit en hâte aux fidèles de mettre un terme à cette vacance, recommandant aux évêques et à tous les hommes religieux, tant clercs que laïques, dépendants de ce siége, de procéder d'un commun accord à l'élection du métropolitain. « Toutefois, ajoute-t-il, si vous voulez suivre mes conseils, choisissez l'une « des trois personnes dont je vous donne ici les noms et que je sais « jouir parmi vous d'une bonne renommée; vous avez d'avance mon « plein assentiment [2]. » Une autre fois il envoie aux fidèles de l'Église d'Arles, privée aussi de son pasteur, Léger, qu'il vient de consacrer évêque de Gap, et les engage à le choisir pour leur évêque, dans le cas où, de concert avec ce prélat et avec Hugues, évêque de Die, légat apostolique, ils ne trouveraient personne au milieu d'eux apte à remplir la vacance [3]. De là à nommer directement l'évêque et à l'imposer aux fidèles, il n'y avait qu'un pas; Grégoire n'a pas manqué de le franchir. Mais, poussée jusque-là, son immixtion est rare, accidentelle; elle ne présente aucun des caractères qui appartiennent à un droit revendiqué, même indirectement, par le Saint-Siége [4]. En somme, on ne peut dire que Grégoire se soit arrogé le droit de nommer lui-même les évêques; mais il a, sur ce point, frayé la voie à ses successeurs, en pratiquant, à côté des canons qui proclamaient la liberté de l'élection, quelque chose d'analogue à ce qu'on pourrait appeler le *suffrage dirigé*.

Sans montrer, par de plus amples preuves, des tendances de caractère dont l'effet était de convertir en un despotisme de fait une magistrature qui reposait en principe sur des convictions désintéressées, arrivons de suite aux célèbres *Dictatus papæ*, dans lesquels, selon l'expression de Döllinger, Grégoire « avait condensé le système entier de la toute-puis- « sance et de la majesté papales. »

Ces *Dictatus*, intercalés sans date dans le Registre de Grégoire entre deux lettres de ce pape, datées l'une et l'autre du mois de mars 1075, ont donné lieu à de nombreux débats. Labbe, ou plutôt son annotateur,

[1] *Epist.* II, 41. — [2] *Epist. coll.* 26. — [3] *Epist.* VI, 21. — [4] *Ibid.* IV, 4, 5; V, 3, 8, VIII, 41.

et Baronius, présument qu'ils ont été promulgués par Grégoire au synode de 1076, où, pour la première fois, il frappa Henri IV d'excommunication. Cette opinion ne nous paraît pas soutenable; car, si elle était juste, il faudrait expliquer comment ces *Dictatus* ne se trouvent pas joints, dans le registre, à la relation des actes de ce synode, au lieu d'y être inscrits un an avant cette date; et, d'une autre part, à supposer que les vingt-sept articles ou sentences dont se composent ces *Dictatus*, sorte de code de la toute-puissance papale, eussent été ainsi promulgués publiquement, le fait aurait eu du retentissement, et les chroniqueurs contemporains l'eussent infailliblement mentionné. Voigt constate que, dans l'opinion de la plupart des écrivains, on doit attribuer, non à Grégoire lui-même, mais à un partisan de ce pape, la rédaction de ces maximes; pour lui, le véritable auteur lui importe peu : il lui suffit que l'esprit des *Dictatus* se retrouve tout entier dans les idées et les actes de Grégoire. Enfin l'authenticité même des *Dictatus* a été contestée par Fleury. Il est regrettable que l'éditeur des *Monumenta gregoriana*, dans ses annotations critiques, n'ait rien dit d'un débat qu'il ne devait pas ignorer. Loin du manuscrit, nous ne pouvons guère faire autre chose que de nous fier à l'autorité, d'ailleurs considérable, de Giesebrecht, qui a pris lui-même copie de ce manuscrit au Vatican, copie dont le texte a servi à l'édition de Jaffé. Au dire de ce savant, il n'y a pas à douter que les *Dictatus papæ*, comme le mot même l'indique, n'aient été dictés en effet par Grégoire[1]. Cette affirmation n'a rien qu'à la rigueur nous ne puissions accepter; car non-seulement, ainsi que le remarque Voigt, l'esprit des *Dictatus* se retrouve dans toute la conduite de ce pontife, les termes mêmes en sont quelquefois reproduits dans sa correspondance. Mais, à l'égard du document en lui-même, nous repoussons toute opinion qui lui attribuerait le caractère d'une déclaration publique. Si les *Dictatus* avaient été écrits en vue d'une déclaration de ce genre, l'esprit net et exercé de Grégoire leur eût donné une autre forme de rédaction. Les diverses maximes qui les composent ont sans doute un même but, celui d'exprimer la double souveraineté du Saint-Siége sur le monde et sur l'Église. Mais nul ordre logique ne préside à la succession de ces maximes. Telles sentences qui, en vertu de leur objet commun, ou parce que l'une est la conséquence de l'autre,

[1] Giesebrecht remarque avec raison que la rubrique *Dictatus papæ* revient à diverses reprises dans le registre de Grégoire pour indiquer les pièces qui sont l'œuvre personnelle de ce pape; il ajoute que les doutes émis sur l'authenticité de ces *Dictatus* ne reposent, à ses yeux, sur aucune base solide, mais il n'entre, à cet égard, dans nulle discussion critique.

devraient être rapprochées, se trouvent, au contraire, à distance, et réciproquement. Trop bref sur certains points, l'auteur des *Dictatus* se montre diffus sur d'autres. Pour tout dire, ces vingt-sept propositions, sans lien entre elles, flottent dans un cadre qui n'a rien d'arrêté et pourrait également être réduit ou s'étendre davantage. Ce sont comme des notes rassemblées à la hâte pour l'usage personnel de celui qui les a écrites ou dictées [1]. Tel est en effet notre sentiment. Ces *Dictatus* ne nous semblent pas être autre chose qu'un abrégé, une sorte de *memento*, répondant à des préoccupations intimes de Grégoire, à des projets peut-être, et dicté par lui pour aider sa pensée. Il n'y a rien d'excessif à supposer que ces préoccupations, ces projets, se rattachaient à la lutte qu'il était déterminé à soutenir contre l'Église et les princes, lutte que déjà il avait commencée. Quant à expliquer pourquoi ces *Dictatus* se trouvent placés entre deux lettres, l'une du 3 et l'autre du 4 mars 1075, et se relient conséquemment à une date approchante, ni l'une ni l'autre de ces lettres, dont l'objet ne se rapporte en rien à celui des *Dictatus*, ne peuvent fournir de renseignements. Mais un peu avant la lettre du 3 mars, on trouve, dans le registre de Grégoire, la relation du synode des 24-28 février 1075. Or, dans ce synode, où affluèrent un nombre considérable de prélats, d'abbés, de clercs de tout ordre et de laïques [2], Grégoire suspendit ou déposa plusieurs évêques, excommunia le duc de Pouille et le neveu de Robert Guiscard, fit sentir l'effet des foudres pontificales jusque dans l'entourage immédiat du roi de Germanie, et menaça d'excommunication le roi de France, Philippe Ier. C'est là, selon nous, qu'il convient de chercher la cause occasionnelle qui a déterminé l'insertion des *Dictatus*. Il ne serait pas impossible qu'en ce synode Grégoire eût trouvé autour de lui de l'étonnement ou de la résistance sur l'usage qu'il faisait des prérogatives du Saint-Siége, ni que lui-même eût conçu quelques scrupules. Dans l'un ou l'autre cas, il aurait, au bout de plusieurs jours, dicté les vingt-sept sentences dont l'intitulé, *Quid valeant pontifices Romani*, reproduisait peut-être les termes d'une question soulevée dans le synode ou formulée en son esprit. On peut croire, en outre, qu'il s'aida, pour cette dictée, de recherches opérées dans les livres canoniques, lorsqu'on le voit, à l'appui de l'une des propo-

[1] Le mot *debemus* inséré dans la 6e sentence, mot qu'a signalé Giesebrecht, p. 149, n. 58, *loc. cit.* et qui semble ici un peu étrange dans la bouche de Grégoire, s'explique suffisamment, si l'on admet, comme nous, une rédaction hâtive et faite, comme on le verra ci-après, d'après certaines recherches. — [2] « Ubi interfuit « archiepiscoporum, episcoporum et abbatum multitudo atque diversi ordinis cle« ricorum et laicorum copia. » (*Epist.* II, 52 a.)

sitions contenues dans les *Dictatus*, citer un ancien document avec une précision minutieuse[1]. Cette citation nous est elle-même un indice que ces recherches, faites ou par lui personnellement ou sur son ordre, portaient sur le recueil du Pseudo-Isidore. Döllinger et ses collaborateurs ont noté avec raison que les *Dictatus* n'étaient en partie que des répétitions ou des conséquences immédiates des fausses décrétales. Mais ils semblent avoir constaté uniquement une analogie dans la doctrine, et non, ainsi que nous, considéré les *Dictatus* comme le produit de recherches effectuées à dessein dans ce recueil. Ils n'ont, d'ailleurs, rapproché le texte des décrétales de celui des *Dictatus* que pour une seule des vingt-sept sentences. Jaffé, de son côté, dans les pages de ses *Monumenta* où se trouvent les *Dictatus*, n'a fait qu'un renvoi au recueil d'Isidore, sans qu'on puisse inférer de ce renvoi qu'il croyait les *Dictatus* extraits ou inspirés de ce recueil. Nous avons nous-même compulsé les décrétales d'Isidore dans l'excellente édition qu'en a donnée Hinschius[2]. A l'aide de divers passages d'Isidore, comparés au texte des *Dictatus*, on peut établir, pour la plupart des sentences qui les composent, des rapprochements qui semblent mettre hors de doute le procédé attribué par nous à Grégoire, mais que le manque d'espace nous empêche de développer ici.

Grégoire croyait-il à l'authenticité des fausses décrétales d'Isidore, invoquées par lui non-seulement dans ses *Dictatus*, mais dans les lettres les plus importantes de sa correspondance[3]? Ici nous touchons au côté faible du caractère de Grégoire. Tout entier à l'œuvre qu'il poursuivait, cet homme, austère dans ses mœurs[4], de convictions désintéressées, d'une énergie égale à son activité, d'une intelligence peu étendue sans doute, mais dont on ne peut nier la hauteur, et chez qui se révèle une étonnante capacité administrative, se montrait peu scrupuleux dans l'emploi des moyens propres à réaliser ses conceptions, au point d'oublier même quelquefois les sentiments de l'humanité. Ces paroles peuvent paraître excessives, elles ne dépassent pourtant pas la sévérité des appréciations qui furent émises de son temps. En ce qui concerne la question que nous nous sommes posée ci-dessus, il n'est guère à penser que Grégoire suspectât un document qui, lors de son apparition, avait, il est vrai, soulevé des doutes, mais dont Nicolas Ier

[1] Voy. la sentence n° 23. — [2] *Decretales pseudo-isidorianæ*, ed. Hinschius, in-8°. — [3] *Epist.* VI, 35; VII, 2; VIII, 21. Dans la lettre VI, 35, il y a une longue page extraite mot pour mot du pseudo-Isidore. — [4] Au milieu de tant d'injures décernées à Grégoire, le cardinal Bennon ne dit rien contre ses mœurs.

semble avoir affirmé l'authenticité[1], et sur lequel s'étaient étendus ensuite deux siècles de ténèbres. Mais ce qui est plus grave, c'est que, sous le pontificat même de Grégoire, se produisaient d'autres falsifications dans le but manifeste de servir le système de ce pontife. L'un des chapitres les plus intéressants du livre *Le Pape et le Concile* est consacré à l'examen de ces falsifications. Des hommes de l'entourage de Grégoire se mirent sans scrupule à manipuler le droit de l'Église dans le sens qu'il entendait. Le principal de ces auxiliaires, Anselme de Lucques, composa, sur l'ordre du Pontife, un ouvrage considérable, destiné à servir la puissance monarchique de la papauté, et dans lequel, aux inventions du pseudo-Isidore, il ajouta une série de fictions nouvelles et de falsifications[2]. Grégoire ignorait-il cette œuvre de mensonge, et doit-on n'en rendre responsable que le zèle inconsidéré de ses amis? Le fait de cette ignorance est difficile à admettre, d'autant que, de son aveu, son attention était éveillée sur des manœuvres de ce genre; car, en un endroit de sa correspondance, il parle d'une bulle fausse d'Alexandre II[3], et lui-même s'abstenait parfois de sceller en plomb ses propres lettres, de peur que le sceau pontifical ne servît à des faussaires[4]. Une accusation plus fondée peut être tirée contre Grégoire de la lettre adressée par lui à l'évêque Hermann de Metz[5]. Lorsqu'il rédigea cette importante missive, lisons-nous dans *Le Pape et le Concile*, « Grégoire prit un certain « passage d'une lettre du pape Gélase à l'empereur Anastase, et, moyen-« nant diverses omissions et le rapprochement de quelques phrases « séparées, il fit dire à Gelase tout le contraire de ce que celui-ci avait « écrit, à savoir que les monarques sont absolument et universellement « soumis au pape, tandis qu'en réalité Gélase avait écrit que les chefs de « l'Église sont soumis aux lois des empereurs et n'avait décliné l'inter-« vention du pouvoir temporel qu'en matière de foi et de sacrement. » L'infidélité de la citation faite ici par Grégoire n'est pas contestable[6], et, si ce pape en était véritablement l'auteur, on pourrait dire, avec les écrivains qui la lui reprochent, que « le Saint-Père, en cette occasion,

[1] *Epist. Nicol. I ad episcopos Galliæ*. Mansi, XV, 694. — [2] *Le Pape et le Concile*, p. 115-116. — Giesebrecht (*Ibid.* p. 151-152) mentionne ce même ouvrage, qu'il dit aussi rédigé, par Anselme, sur l'ordre de Grégoire, mais il n'aborde pas la question délicate des falsifications. — [3] *Epist.* I, 33. — [4] Voir *Epist. coll.* 40. *Epist.* VIII, 40 IX, 17). Si à ce que nous disons ici on ajoute le reproche de falsification adressé par le cardinal Deusdedit aux partisans d'Henri IV, on est conduit à penser que ces procédés étaient alors comme entrés dans les mœurs. — [5] *Epist.* VIII, 21. — [6] Cf. *Epist.* VIII, 21 (p. 458 in *Mon. Gregor.*) et Hinschius, *Decretales pseudo-isidorianæ*, p. 639.

« fit voir à ses partisans comment on devait s'y prendre avec les textes « et les faits historiques. » Mais on ne saurait supposer que Grégoire rédigeât lui-même toute sa correspondance; et la lettre en question, sorte de *factum* où abondent des citations puisées à des sources diverses, nous paraît l'une de celles dont la rédaction fut vraisemblablement préparée par une autre main. Toutefois, comme il n'est pas à douter non plus que toutes les lettres ne fussent mises sous ses yeux avant d'être expédiées, on est en droit de conclure, pour le cas dont il s'agit, que, si Grégoire n'était pas l'auteur direct de la falsification, il s'en fit du moins le complice en acceptant si légèrement les assertions destinées à soutenir ses projets.

Cette indifférence sur la moralité des moyens n'exclut pas, comme on sait, une conviction sincère et désintéressée. L'histoire fournit de nombreux exemples de cette association, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique. Notons cependant que nul reproche ne fut adressé à Grégoire par ses contemporains au sujet des falsifications dont il avait pu se rendre coupable; le silence de ses ennemis vint peut-être, il est vrai, de ce qu'un pareil délit échappait à leur ignorance. Nous avons dit que, dans l'application de ses idées, Grégoire arrivait à méconnaître les sentiments de l'humanité. C'était assurément se montrer cruel que de laisser Henri IV, pendant trois jours, attendre, à demi-vêtu et les pieds dans la neige, la clémence du Saint-Siége. Cet excès de sévérité indigna quelques-uns de ses contemporains, qui le lui reprochèrent avec vivacité, comme il en fait lui-même l'aveu[1]. Un tort plus grave dans la conduite de Grégoire, c'est qu'il n'hésitait pas, dans l'occasion, à imposer ses vues par la violence. Dans nombre de lettres, il fait appel à la force, et se montre prêt, pour faire prévaloir son système, à déchaîner les luttes homicides[2]. Ne redoutant pas la mort[3], allant par moments jusqu'à la désirer[4], exhortant les évêques à ne la point craindre, à l'affronter au besoin[5], il semblait par cela même ne point se faire scrupule d'y exposer les autres hommes. Si peu surprenant qu'il soit de voir, à cette époque troublée, l'épée tirée pour les prétentions de l'Église, il convient de noter que ce recours à la force des armes répugnait alors à certaines âmes honnêtes. Le *Liber ad ami-*

[1] *Epist.* IV, 12. — [2] *Ibid.* I, 46, 72; V, 4; VII, 10, 14; VIII, 7, 10, 14, 27; *Epist. coll.* 13. On sait les horreurs commises à Rome par Robert Guiscard, qui, sur la fin du pontificat de Grégoire, vint délivrer ce pape prisonnier au château Saint-Ange. En allant, peu de temps après, terminer ses jours auprès de ce prince, Grégoire ne montrait pas assurément qu'il désapprouvât ces violences. — [3] *Epist.* IV 1; VI, 1; VIII, 34. — [4] *Ib.* II, 9, 49; V, 21. — [5] *Ib.* III, 18.

[illegible] évêque [illegible] révélation. Plusieurs pages de cet opuscule sont consacrées à justifier [illegible] au service de l'Église [illegible] discussion [illegible]

[illegible] exterminations des hérétiques [illegible] Grégoire [illegible] excommunié [illegible] arrivera [illegible] hérétiques [illegible] tendances [illegible] Nicolas [illegible] également [illegible] Innocent II. [illegible] violence [illegible] excessive [illegible] Grégoire [illegible] passionnée [illegible] difficile [illegible] complaisance [illegible] Guillaume [illegible] conquérant [illegible] complaisance [illegible] l'invasion [illegible] Grégoire [illegible] sympathie personnelle [illegible] considérer [illegible] effets [illegible] lettre suivante adressée [illegible] Guillaume [illegible] Hastings [illegible] question [illegible] sincère [illegible] fermeté [illegible] travaille [illegible] complaisance [illegible] conscience [illegible] circonstance [illegible] intentions droites [illegible] l'Église.

[illegible]

Pour terminer cet aperçu de la vie et des doctrines de Grégoire VII, ajoutons qu'il vécut et mourut triste. Cette tristesse est empreinte dans sa correspondance. Une complexion maladive [1], dont se ressentait son humeur, la vue des désordres du monde et de l'Église qui affligeait sa foi [2], les haines que lui suscitèrent des prétentions qu'il croyait conformes à la justice [3], enfin un certain dégoût de la vie militante qui perce en plusieurs de ses lettres [4], expliquent suffisamment cette mélancolie. A ce sentiment s'ajoute une impression de doute qui ne saurait échapper au lecteur attentif de ses écrits, et nous ne serions pas éloigné de penser que, si Grégoire conserva toujours une égale confiance en ses propres vues, il n'était pas toujours aussi convaincu dans l'application qu'il en fit.

FÉLIX ROCQUAIN.

PRINCIPES DE L'ASSAINISSEMENT DES VILLES comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres des populations de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines; publié par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; texte, x-428 pages; atlas, XVIII planches; Paris, Dunod, éditeur, successeur de Mme Vve Dalmont, quai des Augustins, 49, 1870.

TROISIÈME ARTICLE [5].

Je rappellerai, avant toute chose, que l'article qu'on va lire n'est point une réclamation de priorité sur les travaux de salubrité dont Paris a été l'objet dans les dix-huit années qui viennent de s'écouler, mais

[1] *Epist.* I, 1, 62; II, 9; Bonitho, *Lib. ad am.* l. VII in *Mon. greg.* p. 661. La maladie faillit l'emporter dans la seconde moitié de l'année 1074. — [2] *Epist.* II, 49 et *passim.* — [3] *Ib.* III, 14. — [4] *Ib.* II, 49; VII, 14 a. — [5] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1871, p. 484, et, pour le second, le cahier de novembre, p. 540.

un résumé de recherches physico-chimiques, dont les premières remontent à l'année 1808, et qui n'ont jamais été interrompues jusqu'à ce jour.

En 1846, je communiquai, dans les séances du 9 et du 16 novembre de l'Académie des sciences[1], un ensemble de vues sur des réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des villes populeuses. Je traitai des questions qui jusque-là ne l'avaient point été dans leur ensemble et dont plusieurs étaient nouvelles. Mes travaux ultérieurs, loin de modifier les opinions que j'avais énoncées, en ont été une heureuse confirmation, en même temps qu'elles les ont étendues par une étude suivie de l'emploi des vidanges des villes en agriculture, et j'ai éprouvé une vive satisfaction en voyant des commissions anglaises, composées des hommes les plus compétents comme administrateurs, ingénieurs, agronomes et savants, formuler des conclusions tout à fait concordantes avec celles que je tirais de mes propres recherches. Mais, si le but vers lequel nous tendons est le même, si je ne puis trop applaudir l'ordre et la science qui président à cette marche progressive de la nation anglaise dans cette voie nouvelle où la salubrité publique est liée de la manière la plus intime à la production agricole; si, dans tout le Royaume-Uni, on éprouve le besoin de débarrasser les villes des vidanges, pour les employer, aussitôt qu'elles en sont sorties, à l'irrigation des terres sous la forme d'eau d'égout, cette prescription de l'emploi des vidanges sous une forme unique a quelque chose de trop absolu quant à la production agricole envisagée sous le double rapport de la diversité des espèces de plantes cultivées et de la qualité nutritive d'une même espèce de plante soumise à une irrigation continue ou très-abondante, jugée indispensable à cause de l'importance qu'on attribue à la désinfection, et à l'opinion qu'on s'est faite de la puissance de la végétation pour l'effectuer.

Ma manière de voir peut être de quelque utilité pour les pays qui ne sont point aussi avancés que l'Angleterre, et dont les populations ont une répugnance plus ou moins grande à employer l'engrais humain, et qui n'ont pas encore la conviction de la nécessité de son emploi; de plus, je ne voudrais pas que là où il l'est avec la connaissance que donne une longue pratique, l'administration, sous le prétexte du progrès, voulût changer des habitudes séculaires.

Cet article est partagé en deux parties :

La première comprend l'ensemble des *principes*, déduits de mes

[1] Tome XXIII des comptes rendus, pages 779 et 885.

propres recherches, auxquelles je rattache les *applications*, dont la deuxième partie est l'objet.

Ces principes, dont l'ensemble est formulé pour la première fois, sont la base de l'examen que j'ai fait des deux ouvrages de M. de Freycinet sur l'assainissement des ateliers et celui des villes. J'avais pensé d'abord à les exposer dans les articles auxquels cet examen a donné lieu, afin d'en montrer les applications en suivant l'ordre des matières traitées dans ces deux ouvrages. Mais la réflexion m'a bientôt déterminé à donner la préférence au parti contraire, ne doutant pas que mes lecteurs ne prissent des idées plus justes d'un sujet auquel j'ai consacré une partie de ma vie, en voyant d'abord l'ensemble des *principes* puisés dans l'*observation* des faits, puis l'induction déduite de cette observation soumise au contrôle de l'*expérience* avant de parler des applications avec quelque détail.

C'est effectivement grâce aux *principes* déduits d'expériences délicates et précises, continuées durant des dizaines d'années, qu'on pourra juger si tout ce qui a été fait dans le nouveau Paris, au point de vue de la salubrité, l'a été conformément à ces *principes*. Par exemple, si les maisons y ont été construites de manière à présenter les mêmes avantages pour l'avenir que ceux qui résultent évidemment de la construction des égouts souterrains, œuvre immense, propre à exciter l'admiration de ceux qui les voient aujourd'hui répondre si bien à leur destination, quoique le réseau n'en soit pas complet.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ DES PRINCIPES.

Le plus grand nombre de mes recherches rentrent dans deux propositions générales, que je considère comme des principes.

1er PRINCIPE.

Il est relatif à une *affinité chimique*, que je qualifie de *capillaire*.

2e PRINCIPE.

C'est celui d'une combustion lente, opérée par l'oxygène atmosphérique du carbone et de l'hydrogène, appartenant à une matière organique qui s'altère alors profondément sous l'influence de la lumière.

Je demande à mes lecteurs la permission de leur faire connaître avec

quelque précision ces deux principes, en recourant à l'observation et à l'expérience, afin qu'ils en saisissent à la fois la nouveauté et la généralité par les faits nombreux dont ils peuvent être témoins, pour peu qu'ils le veuillent, dans un grand nombre d'ateliers industriels des villes et des campagnes, et dans leurs maisons mêmes. Ils me permettront de me servir d'un langage qui, pour être quelque peu dogmatique, a l'avantage de la clarté et de la précision.

1er principe. — *Affinité capillaire.*

Avant de donner la définition de l'expression *affinité capillaire*, il n'est pas superflu, aujourd'hui que l'on s'occupe tant des *forces naturelles* auxquelles la matière est soumise, de définir le mot *affinité* avec le sens que j'y attache, en reconnaissant le premier que nous n'avons aucune idée positive d'une expression quelquefois employée, *essence d'une force.*

Au point de vue le plus général, le mot *force* s'entend de *tout ce qui change l'état actuel d'un corps.*

Des phénomènes moléculaires vraiment remarquables sont ceux dont le génie de Newton attribua la cause (1717) à une *force attractive* agissant, non plus comme l'*attraction de gravitation*, à des distances sensibles, mais au contact apparent des molécules de la matière.

Cette force, unissant des particules ou *molécules matérielles* IDENTIQUES, a été appelée *attraction de cohésion* et son produit *agrégat.*

Lorsqu'elle unit des particules ou molécules *matérielles diverses*, on l'a appelée *attraction d'affinité.*

Les cas où l'affinité chimique s'exerce avec le plus d'intensité sont remarquables à tous égards, et par les *phénomènes passagers* qui se manifestent durant l'action seulement, et par les *phénomènes permanents*, c'est-à-dire qui persistent après elle.

Phénomènes passagers. — C'est la manifestation des agents physiques auxquels on rapporte les causes de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et du magnétisme, lorsque l'affinité du corps qui s'exerce a plus ou moins d'intensité; ainsi l'action rapide des corps doués d'une grande affinité mutuelle sont des sources où nous retrouvons les agents les plus énergiques que nous connaissions.

Phénomènes permanents. — Les propriétés des corps qui se sont unis en vertu d'une affinité plus ou moins forte peuvent être excessivement différentes de ce qu'elles étaient dans les corps avant leur union.

Par exemple, des corps insipides comme l'oxygène, en s'unissant au soufre, pareillement insipide, donnent deux acides :

Le *sulfureux*, qui est gazeux, odorant et soluble dans l'eau ;

Le *sulfurique*, qui est concret, extrêmement soluble dans l'eau, et caustique au point de détruire presque tous les produits de l'organisation.

Le soufre, fusible à 111 degrés et qui bout à 460 degrés, est presque inodore; en s'unissant au carbone, corps insipide, fixe aux températures les plus élevées de nos fourneaux, il forme un liquide incolore bouillant à 44^d, et très-odorant.

Un autre résultat fort remarquable, que présente l'union des corps qui sont doués de la plus grande affinité mutuelle, c'est qu'ils ne s'unissent qu'en un petit nombre de proportions définies, et ces proportions sont multiples de la plus faible quantité de l'un des corps susceptibles de s'unir.

Ce résultat peut exister encore lorsque les corps n'ont pas une forte affinité mutuelle; tels sont les principes des composés détonants, de l'or, de l'argent et du mercure fulminants, ainsi que du chlorure et de l'iodure d'azote.

C'est encore à l'affinité qu'on attribue la solution d'un solide, d'un liquide, d'un gaz dans un liquide.

Les solutions qui se font rapidement s'effectuent avec chaleur ou avec froid, et ces solutions se font en proportions indéfinies.

Enfin, conclusion générale, les produits de l'affinité, tels que les composés en proportions définies, comme les solutions, présentent le résultat remarquable de l'*homogénéité de la masse* en toute la matière des corps qui se sont unis.

De ces résultats de l'affinité, je vais passer à l'exposé des produits que j'attribue à l'*affinité capillaire*, expression que m'a suggérée cette circonstance qu'elle est exercée par un *solide* qui s'unit à un corps sans perdre sa forme première.

Si, à la rigueur, il n'est pas impossible qu'un solide conserve sa forme apparente après s'être uni à un autre corps, et que l'union se soit faite en proportion définie, pourtant il est vrai de dire que généralement les corps qui ont obéi à l'*affinité capillaire* présentent, après l'action, une masse qui n'est point homogène dans ses parties, et ce défaut d'homogénéité peut être considérable.

L'affinité que je qualifie de *capillaire* s'exerce donc à la surface d'un corps A, qui semble ne point éprouver de changement dans l'agrégation de ses molécules, soit qu'en présence d'un second corps à l'état liquide ou gazeux il y ait :

(*a*) Union de deux corps solides;

(*b*) Union du solide A avec un liquide;

(*c*) Union du solide A avec un gaz.

Citons des exemples de ces trois cas.

1er cas (*a*). — Résultat : union du solide A avec un autre solide.

Un corps à l'état solide peut s'unir à des corps dissous dans un liquide dont il s'empare en vertu de son affinité capillaire. Les exemples en sont si nombreux, que le choix seul m'embarrasse.

Les oxydes métalliques dits :

Terreux, comme l'alumine, la base des argiles;

Alcalins, comme le protoxyde de plomb (massicot, litharge), le protoxyde d'étain, la chaux;

Acides, comme le deutoxyde d'étain;

Les sels insolubles dits :

Terreux, comme le sous-carbonate de chaux,

Agités à l'état de poudre avec des infusions de matières colorées, s'unissent avec les corps qui sont dissous et se colorent.

En 1808, je montrai[1] :

1° Que l'alumine en gelée précipite la brésiline et l'hematine de leur solution aqueuse;

2° Que le protoxyde d'étain peut décolorer ces infusions en ne laissant pas de principe colorant en solution;

3° Que le sous-carbonate de chaux, le marbre même, produisent le même effet sans perdre leur acide carbonique.

En 1810, je fis l'analyse de l'infusion de campêche en absorbant tout le principe colorant, l'hématine et une matière brune, au moyen du protoxyde de plomb. Gay-Lussac, longtemps après, a appliqué ce procédé au vin rouge, pour démontrer que l'alcool y est tout formé.

Ces expériences montrent comment l'alumine, base des argiles, le sous-carbonate de chaux, principe immédiat de presque tous les sols arables fertiles et principe abondant des sols dits *calcaires*, sont susceptibles de s'unir avec les matières d'origine organique incolores ou colorées et doivent être pris en grande considération dans les recherches

[1] *Annales de chimie*, t. LXVI, p. 235 et suivantes.

agricoles où l'on se propose d'examiner la relation du sol avec les engrais.

En 1821, je définis l'*affinité capillaire*, et j'en pressentis la généralité[1], quoique, à cette époque, étranger à la manufacture des Gobelins, l'étude de la teinture ne fût pas le devoir que m'imposa plus tard une place spéciale; je vis bientôt, après en avoir pris possession, que, dès qu'on plonge une étoffe blanche dans un bain de teinture et qu'elle en sort colorée, la fixation du principe coloré à cette étoffe, préalablement passée au *mordant* ou non, se fait en vertu de l'*affinité capillaire* des molécules superficielles de l'étoffe pour la matière colorante tenue en solution par le liquide.

C'est dans le neuvième mémoire de mes *Recherches chimiques sur la teinture*[2] que mes vues sont exposées, reposant sur des expériences précises, déduites d'une méthode nouvelle dont le but était de savoir si un corps solide plongé dans une solution s'unit au corps dissous en le prenant au dissolvant; et le *propre* de la méthode est de comprendre tous les cas où les deux corps unis sont séparables en faisant réagir sur eux le dissolvant pris à l'état de pureté et en quantité indéfinie. C'est au moyen de cette méthode que je montrai l'union de la chaux dissoute dans l'eau avec le gravier, le gros sable, la pouzzolane artificielle, la pouzzolane naturelle, la brique pilée et le verre; l'union du bichlorure de mercure avec la laine et la soie; de l'acide sulfurique[3] avec les mêmes étoffes; des eaux de chaux et de baryte avec la laine, la soie et le coton; de l'alun avec la laine et la soie; de l'azotate de plomb avec la laine et la soie; du cyanoferrite de cyanure de potassium avec la laine, etc. etc.

Dans le onzième mémoire de mes *Recherches chimiques sur la teinture*, où je m'occupai de la *théorie de l'art*[4], je montrai qu'il était impossible, dès qu'on admettait, pour les combinaisons définies, des cas où, dans des circonstances déterminées, un corps en expulse un autre pour en prendre la place, de ne pas reconnaître des faits analogues ou simplement correspondants d'*affinité élective* dans la teinture. Ainsi des étoffes plongées dans un bain colorant pouvaient s'y teindre également ou à peu près, tandis que, dans un bain différent, l'intensité de la couleur pouvait varier beaucoup eu égard aux étoffes, et il pouvait arriver

[1] *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XX, p. 527. — [2] *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXIV. *Neuvième Mémoire*, lu le 6 de juin 1853. — [3] En nombre rond, la solution était formée de 24 parties d'eau et 1 d'acide sulfurique. — [4] Lu à l'Académie des sciences le 25 février, les 22 et 29 avril, les 6 et 13 mai 1861.

même que l'une ne se teignît pas. Je rappelle quelques exemples incontestables à l'appui de ces propositions.

Premier exemple. — L'*acide picrique* dissous dans l'eau colore la laine et la soie, à l'exclusion du coton qu'on y plonge durant trois heures.

Deuxième exemple. — La *carthamine*, unie à la soude en solution dans l'eau à laquelle on ajoute ensuite de l'acide acétique, colore le coton et la soie et à peine la laine.

Troisième exemple. — L'*acide sulfo-indigotique* en solution dans l'eau colore la laine et la soie et fort peu le coton.

Quatrième exemple. — Le *rocou* dissous dans la soude colore les trois étoffes, le coton et la soie à peu près également, et la laine un peu moins.

Ces exemples montrent bien l'aptitude différente des étoffes à se teindre, et que les phénomènes d'inégalité dans les quatre exemples précédents ne peuvent s'expliquer que par des différences d'affinité tout à fait correspondantes à l'*affinité élective* qu'on observe dans la réaction des composés définis et d'un corps analogue.

Il est des solides pulvérulents qui agissent sur des infusions colorées, sur des sucs végétaux, etc., d'une manière trop analogue aux étoffes pour ne pas en citer des exemples : deux me suffiront, parce qu'ils sont connus de tous, le charbon d'origine végétale et le charbon d'origine animale; et l'on sait que, sur un certain nombre de principes colorés, l'affinité du second l'emporte sur celle du premier. J'ai fait remarquer il y a longtemps[1] que, si le charbon était incolore, en se colorant par son union avec une matière colorante, il présenterait le même phénomène que des étoffes incolores plongées dans des bains de teinture.

2° cas (*b*). — Résultat : union du solide A avec un liquide.

Le second cas dont je vais parler ne présente rien de semblable à ce qui peut arriver dans le premier. Effectivement tous les exemples du second cas montrent un corps solide et un corps liquide. Il n'y a plus d'homogénéité visible de masse, et l'on conçoit dès lors que des chi-

[1] *Neuvième leçon de chimie appliquée à la teinture*, p. 48 et 49.

mistes pourront refuser la qualification de combinaison à ces unions. Cette remarque me suffit pour éviter toute discussion. Mais, parce que l'union d'un solide et d'un liquide présente des faits à mon sens considérables, je crois servir la science en disant ce qu'ils sont. Je me borne à citer deux ordres de faits : le premier est l'*union de l'eau avec les tissus des animaux;* à elle est due la possibilité que ces tissus accomplissent leurs fonctions sans lesquelles la vie de l'animal ne serait pas possible. Le second ordre de faits intéresse un grand nombre d'arts et l'agriculture.

PREMIER ORDRE DE FAITS.

DES TISSUS AZOTÉS DE L'ÉCONOMIE ANIMALE ENVISAGÉS RELATIVEMENT À L'EAU.

En 1821, je montrai que toutes les propriétés physiques des tissus des êtres vivants en vertu desquelles ils prêtent leur concours aux fonctions de la vie proviennent du mode d'union de ces tissus, pris à l'état anhydre, avec l'eau. Ainsi le tissu élastique jaune du ligament cervical, du système artériel, etc., n'est élastique qu'autant qu'il est uni avec l'eau; les tendons, les membranes, les cartilages, les ligaments cartilagineux des articulations, la fibrine, la cornée opaque, doivent leur aspeet, leur souplesse, leur flexibilité, à l'eau [1].

Fait remarquable! l'eau seule est capable de leur donner ces propriétés physiques absolument nécessaires aux fonctions vitales des organes des animaux. Si plusieurs tissus secs peuvent absorber l'eau saturée de sel en proportion moindre que l'eau distillée, si quelques-uns prennent alors, en partie du moins, l'aspect que leur donne l'eau distillée, le tissu élastique jaune absorbe un peu plus du tiers du poids de l'eau distillée qu'il prend, et cette quantité ne lui donne aucune élasticité.

Tous ces tissus n'absorbent que de faibles quantités d'huile d'olive et conservent l'aspect qu'ils ont à l'état sec, sauf que la couleur est plus foncée.

Une expérience simple et facile montre que les propriétés des tissus frais sont dues à de l'eau liquide, opinion qui n'a pas pour conséquence nécessaire que l'eau liquide ne soit pas, sinon en totalité, du moins en partie, soumise à l'affinité. Car cette affinité ne peut être niée de ceux qui savent que, si des tissus secs sont mis dans une des branches d'un tube coudé et fermé aux deux bouts, l'autre branche contenant de l'eau

[1] De l'influence que l'eau exerce sur plusieurs substances azotées solides (Académie des sciences, 9 juillet 1821). *Mémoires du Muséum*, t. XII, p. 166.

saturée de chlorure de sodium, la vapeur d'eau est absorbée par le tissu, et le chlorure de sodium cristallise. Mais le fait important qui démontre l'influence de l'eau liquide consiste à mettre un morceau de tendon et un morceau de tissu jaune enveloppés chacun de plusieurs doubles de papier joseph dans une presse à papier et de presser graduellement; voici les résultats : le papier est mouillé; le tendon qui, à l'air, aurait perdu 0,53 d'eau, en a perdu 0,376, et le tissu élastique jaune, qui en aurait perdu 0,482, en a perdu 0,33, et, fait curieux, tous les deux ont perdu leur opacité, le tendon sa flexibilité, et le tissu jaune son élasticité.

Enfin, ajoutons que l'eau expulse de tous les tissus, en vertu d'une affinité élective, l'huile d'olive dont on l'a saturée préalablement.

SECOND ORDRE DE FAITS.

MATIÈRES PULVÉRULENTES SOLIDES RÉDUITES EN PÂTE AVEC DIFFÉRENTS LIQUIDES.

On connaît des *matières terreuses* appelées *plastiques*, parce qu'après avoir été malaxées avec de l'eau elles donnent un pâte ductile, susceptible de recevoir du potier les formes qui lui conviennent. Toutes les matières pulvérulentes indistinctement ne sont pas plastiques avec l'eau; le sable le plus fin en est un exemple; évidemment la pâte n'existe qu'à la condition d'une certaine affinité mutuelle entre le solide et le liquide.

J'ai démontré que des matières solides, susceptibles de former des pâtes avec des liquides, présentent des *phénomènes d'affinité élective* analogues à ceux que présentent des corps susceptibles de former des combinaisons définies. Citons des exemples.

10 centimètres cubes d'une pâte de céruse et d'huile de lin gardée pendant cinq ans et sept mois avec 10 centimètres cubes d'eau distillée dans un vase de verre exactement fermé n'éprouvent aucun changement.

Au contraire, 10 centimètres cubes d'une pâte de céruse et d'eau mis en contact avec 10 centimètres cubes d'huile de lin dans un vase exactement fermé ne tardent pas à être décomposés. Toute l'eau expulsée est remplacée par l'huile, et celle-ci est en léger excès.

Répétez les deux expériences avec le kaolin, et les résultats seront inverses.

La pâte de kaolin et d'huile de lin sera, après plusieurs mois, décomposée par l'eau, et l'huile sera expulsée.

Tandis que la pâte de kaolin et d'eau subira le contact de l'huile de

lin pure durant cinq ans et sept mois sans qu'une goutte d'eau soit séparée.

Voilà des expériences comparatives qui se confirment d'abord, qui montrent ensuite des *affinités électives* opposées entre la céruse et le kaolin.

Une argile de Pommereuil du département du Nord, appartenant à un des terrains les plus fertiles, s'est comportée à l'instar du kaolin, résultat qui n'est point étranger à l'agronomie.

3[e] cas (*c*). Résultat. — Union du solide A avec un gaz.

J'ai dû citer, pour les deux cas précédents, mes propres recherches, parce que je n'en connais pas qui aient été entreprises avec l'intention de présenter des généralités de l'ordre où je suis arrivé, et des applications multipliées que j'en ferai dans la *deuxième partie;* il en est autrement du troisième cas: de nombreuses expériences ont été faites, et, parmi celles qui me paraissent les plus exactes et se prêter le mieux à mes vues, je citerai, de préférence à toutes autres, les recherches de Théodore de Saussure sur le charbon et l'écume de mer.

Théodore de Saussure évalue par l'expérience, la température étant de 11 à 13 degrés, la pression atmosphérique de $0^m,724$, le pouvoir absorbant d'un volume de charbon de buis, qui préalablement a été chauffé au rouge, puis refroidi sous le contact de l'air, ainsi qu'il suit :

1 vol.	75	de gaz hydrogène.
7	50	de gaz azote.
9	25	de gaz oxygène.
9	42	de gaz oxyde de carbone.
35	00	de gaz hydrogène bicarboné.
35	00	de gaz acide carbonique.
40	00	de protoxyde d'azote.
55	00	de gaz sulfhydrique.
65	00	de gaz acide sulfureux.
85	00	de gaz acide chlorhydrique.
90	00	de gaz ammoniac.

Les phénomènes passagers produits pendant l'action sont un dégagement de chaleur d'autant plus grand, que l'absorption est plus considérable et plus rapide. Cependant l'absorption n'est pas instantanée, et Th. de Saussure ne la considère comme complète qu'après 24 à 36 heures.

Il est visible que les gaz simples sont moins absorbables que les gaz

composés, et que les gaz composés, acides ou alcalins et solubles dans l'eau, sont plus absorbables que les gaz neutres et insolubles.

L'abaissement de la température, comme l'augmentation de la pression, favorise l'absorption du gaz.

Un charbon saturé d'un gaz insoluble en abandonne une partie, s'il est mouillé.

Un charbon saturé d'un gaz mis dans un autre gaz abandonne une portion du premier et absorbe du second gaz. Si le volume expulsé dépasse le volume absorbé, il y a abaissement de température; dans le cas contraire, il y a dégagement de chaleur.

La pulvérisation du charbon diminue son pouvoir absorbant.

Les charbons des bois les plus denses sont les plus absorbants.

Mais les absorptions des divers charbons se font dans les mêmes rapports; par exemple, si un charbon absorbe la moitié moins d'un certain gaz que le charbon de bois, il absorbera la moitié moins des autres gaz.

Absorption du gaz par un volume d'écume de mer de Valecar à 15 degrés et sous la pression de $0^m,73$.

0,44	de gaz hydrogène.
1,17	de gaz oxyde de carbone.
1,49	de gaz oxygène.
1,60	de gaz azote.
3,75	de protoxyde d'azote.
5,26	de gaz acide carbonique.
5,66	de gaz hydrogène bicarbone.
11,70	de gaz sulfhydrique.
15,00	de gaz ammoniac.

On voit que la *nature chimique du corps poreux* exerce de l'influence, car les rapports d'absorption ne se correspondent pas entre les charbons, d'une part, et l'écume de mer, d'une autre part.

Quand on soumet un grand nombre de matières d'origine organique poreuses, comme le bois sec, ou des filaments, comme la filasse, la laine et la soie écrue même, à l'action du vide pour en expulser l'air qu'elles renferment, et qu'ensuite on les expose au contact des gaz, ceux-ci sont absorbés.

	Bois de Coudrier.	Filasse.	Laine.	Soie écrue.
Azote..................	0,21	0,33	0,24	0,125
Oxygène...............	0,47	0,35	0,43	0,44
Oxyde de carbone.......	0,58	0,35	0,30	0,30
Hydrogène..............	0,58	0,35	0,30	0,30
Hydrogène bicarboné.....	0,71	0,48	0,57	0,50
Acide carbonique........	1,10	0,62	1,70	1,10
Ammoniaque...........	100,00	62,00	»	78,00

Si des *affinités mutuelles* très-intenses existent, et nous en avons cité, entre un corps solide et un gaz, les faits dont nous venons de parler, d'*affinité capillaire*, entre deux corps dont l'un est solide et poreux et l'autre gazeux, en présentent un grand nombre où l'affinité est réduite au minimum d'intensité, et ces faits, nous allons en reparler avec l'intention de montrer la part d'influence qu'exercent les forces mécanique et physique, lorsqu'elles-mêmes agissent faiblement entre un corps poreux et un gaz, doués tous les deux d'une faible affinité mutuelle.

Les causes principales qui agissent d'une manière évidente dans les cas que nous considérons sont au nombre de trois :

1° L'étendue de la surface du corps poreux ;

2° L'affinité mutuelle du solide et du corps qui est à l'état gazeux ;

3° La force répulsive des molécules à l'état gazeux.

1° *Étendue de la surface du corps solide.*

L'*affinité capillaire*, telle que nous l'avons définie, fait comprendre clairement l'influence de l'étendue superficielle sur le pouvoir absorbant du solide poreux, et montre comment deux charbons, dont l'un a plus de pores fins et toujours perméables au gaz que l'autre, auront un pouvoir absorbant plus grand ; c'est ce qui explique comment le charbon d'un bois dur, comme le buis, a un pouvoir absorbant plus grand qu'un charbon de bois léger dont les pores sont plus grands, conformément à l'observation de Th. de Saussure.

Mais il ne faut pas pousser le raisonnement en prétendant par exemple que l'atténuation des parties du solide poreux, qui semblerait devoir augmenter la surface, accroîtrait le pouvoir absorbant, car on sait qu'un corps poreux pulvérisé absorbe moins de gaz qu'avant la désagrégation de ses parties, de sorte qu'il semblerait que la figure des pores a de l'influence sur le pouvoir absorbant.

2° *Affinité mutuelle du solide et du corps gazeux.*

Si la nature d'une espèce chimique n'avait pas d'influence sur le pouvoir absorbant d'un solide qui appartient à cette espèce, tous les corps poreux d'espèces différentes auraient, sinon le même pouvoir absorbant, du moins ils l'exerceraient tous dans un même rapport relativement aux mêmes gaz, ainsi que le font les différents charbons pour une même série de gaz. Eh bien, il n'en est point ainsi.

Les charbons et l'écume de mer condensent plus d'azote que d'hydrogène, tandis que les bois condensent plus d'hydrogène que d'azote.

Il y a donc une *affinité capillaire élective* pour des espèces diverses de corps poreux.

3° *Force répulsive des molécules qui sont à l'état gazeux.*

Quelles que soient les causes auxquelles les molécules d'un gaz obéissent pour s'éloigner les unes des autres, évidemment cette cause ou cette force contrarie la tendance qu'ont les molécules gazeuses à s'unir au corps poreux.

De là les conséquences suivantes :

L'élévation de la température, qui augmente la force répulsive des molécules à l'état gazeux, est contraire au pouvoir absorbant. Aussi peut-on expulser par la chaleur les gaz absorbés par un solide poreux.

La diminution de pression à laquelle un gaz est soumis favorise le dégagement d'un gaz absorbé par un solide poreux.

C'est pour cela qu'un solide poreux saturé d'un gaz le laisse dégager dans le vide de la machine pneumatique.

Tous les détails qu'on vient de lire sont nécessaires, si l'on veut sortir de ce vague où l'on est généralement des conditions sur la végétation des terrains considérée au point de vue physique et au point de vue chimique, des eaux souterraines, des agents atmosphériques et des engrais, et il faut ajouter des conditions de salubrité.

2ᵉ principe. — *Combustion lente opérée par l'oxygène atmosphérique du carbone et de l'hydrogène appartenant à une matière organique.*

Peu de personnes se rendent compte des recherches scientifiques auxquelles il faut se livrer pour connaître les causes des effets les plus ordinaires qui frappent nos sens. Je n'en excepte pas même les savants qui n'ont jamais eu l'occasion de se livrer aux recherches dont je parle.

Les phénomènes auxquels je fais allusion sont les changements qu'éprouvent les matières colorées, telles que des étoffes de tous genres redevables de leurs couleurs à l'art du teinturier, des papiers peints, des dessins au pastel et à l'aquarelle, des photographies même, etc.

Généralement on a attribué la cause de ces effets à la lumière, parce que depuis longtemps on a observé que les couleurs d'une même étoffe inégalement exposée à recevoir l'influence des rayons solaires sont d'autant plus altérées qu'elles y étaient plus directement exposées, de sorte que les parties qui ne l'avaient été qu'à la lumière diffuse, comme celles des plis que l'étoffe pouvait présenter, le sont à peine ou beaucoup moins sans doute. Quelques observateurs avaient remarqué que des liquides colorés exposés à la lumière sans le contact de l'air conservaient

leur couleur. De plus, Gay-Lussac et Thénard, ayant reconnu que le chlore et l'hydrogène détonent par la chaleur et par la lumière, que plusieurs oxydes, etc., se décomposent par l'un et l'autre de ces agents, et qu'un assez grand nombre d'étoffes *de petit teint*, exposées dans un tube courbé plongé dans un bain de mercure, chauffé de 100 degrés à 200 degrés, dans lequel on insufflait de l'air, sont décolorées comme elles l'auraient été, si, exposées à l'air, elles eussent été insolées, en avaient conclu que la lumière agit comme la chaleur. De plus, ils admettaient l'accélération de la décoloration par la présence de l'eau.

Voilà l'état de nos connaissances lorsque j'entrepris des recherches précises sur ces points de la science, et, en les résumant, on verra que le sujet n'avait point la simplicité qu'on pouvait lui supposer, et que la vérité ne se trouvait point dans les généralités où l'on s'était tenu jusque-là.

Dès 1824 j'avais exposé, dans mon livre des *Considérations sur l'analyse organique*[1], les raisons pour lesquelles j'avançais que les espèces chimiques produites sous l'influence de la vie végétale et animale ne sont point aussi altérables qu'on le pensait généralement; car, si on les jugeait fort disposées à céder à l'action de la lumière, de la chaleur, c'est qu'alors elles étaient en contact avec de l'air en même temps que chauffées, insolées, etc., et il faut ajouter que les recherches de M. Pasteur sur les fermentations ont confirmé l'exactitude de mon observation, puisque des matières organiques conservent leurs propriétés principales pour peu qu'on les ait simplement soustraites au contact des spores ou œufs microscopiques répandus dans l'atmosphère.

La démonstration de la proposition que j'avance repose sur des expériences comparatives où les mêmes étoffes, laine, soie et coton, teintes avec un même principe colorant, soit à l'état de pureté, soit unies à ce qu'on appelle un *mordant*, qui peut être un sel, une base, un acide ou tout autre corps, sont soumises soit à la lumière du soleil, soit à la chaleur, dans des circonstances différentes quant au milieu.

Par exemple, des étoffes de coton, de soie et de laine, teintes de la même manière avec du curcuma, du rocou, du carthame, de l'orseille, de l'acide sulfo-indigotique, de l'indigo, du bleu de Prusse, ont été soumises à la lumière du soleil durant deux ans, dans le vide et dans les atmosphères suivantes: l'air sec, l'air humide, l'air libre, la vapeur d'eau, le gaz hydrogène sec et le gaz hydrogène saturé de vapeur d'eau[2].

[1] *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications*, p. 69, 70, 71, 72, 73, 83 et suivantes, etc. 1824. — [2] *Recherches chimiques sur la teinture*, 4e mémoire lu le 2 janvier 1837. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XVI.

Une série d'expériences analogues fut faite sur les mêmes étoffes teintes de la même manière, et encore avec d'autres principes colorants, dans l'intention de savoir les changements qu'elles éprouveraient de la part de la chaleur quand elles seraient exposées au vide, à l'air sec, à l'air humide et à la vapeur d'eau [1].

Je vais résumer les faits généraux auxquels les recherches précédentes m'ont conduit, dans les termes les plus précis, en m'occupant d'abord de l'action de la lumière, puis de celle de la chaleur.

I. — Action de la lumière sur les étoffes teintes.

Une même matière colorante, curcuma, rocou, carthame, orseille, acide sulfo-indigotique, indigo, bleu de Prusse, avait servi à teindre de la laine, de la soie et du coton, en fils, et, autant que possible, à la même hauteur de ton.

J'avais recouvert une lame de carton de 4 centimètres de largeur et de 1 décimètre de hauteur, avec des fils des trois étoffes précitées.

Avec chaque matière colorante, on avait préparé huit lames de carton identiques, afin d'en mettre sept en expérience dans le vide sec, l'air sec, l'air humide, l'air libre, la vapeur d'eau, le gaz hydrogène sec, le gaz hydrogène humide.

La huitième lame était conservée dans l'obscurité pour la comparer aux sept autres qui furent deux ans exposées au soleil dans une chambre vitrée où la température s'élevait, en été, de 36 à 42 degrés, quelquefois même de 50 à 60 degrés.

1. *Vide (sec) et lumière.*

Les trois étoffes teintes avec le carthame, l'orseille et l'indigo de cuve, la soie et le coton teints avec le rocou, la soie teinte avec l'acide sulfo-indigotique, exposées deux ans à la lumière du soleil, n'ont pas ou presque pas éprouvé de changement.

Les trois étoffes teintes avec le curcuma ont passé : le curcuma sur laine était passé après vingt-huit jours, et, sur soie et coton, il l'était après soixante-trois jours.

Le bleu de Prusse sur coton et sur soie est blanchâtre; sur la laine, il est très-affaibli et verdâtre. Les étoffes ont perdu du cyanogène ou de l'acide cyanhydrique; mais, par le contact de l'air, elles repassent au bleu.

[1] *Recherches chimiques sur la teinture*, 5e mémoire lu à l'Académie le 7 août 1837. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XVI.

2. *Air sec et lumière.*

Rien de plus frappant que les différences qui existent entre les effets produits par la lumière agissant concurremment avec l'air sec, et les effets produits par la lumière seule, lorsqu'on les compare ensemble; cependant, si les différences sont grandes, elles ne sont pas extrêmes pour tous les cas indistinctement.

Ainsi, le jaune de curcuma est complétement passé sur les trois étoffes comme dans le vide. Il en est de même du rose de carthame : tandis que, dans le vide lumineux, après 100 jours, la même couleur est à peine affaiblie, dans le vide elle ne l'est qu'un peu davantage après deux ans.

Le rocou, qui est moins altéré sur la soie et le coton dans le vide éclairé, et qui l'est plus sur les normes correspondants tenus dans l'air obscur, est très-affaibli sur la laine. Dans l'air sec, les différences sont très-grandes.

L'orseille, qui se conserve dans le vide sur les trois étoffes, dans l'air sec donne un coton d'un blanc légèrement rosâtre, une soie et une laine d'un fauve violâtre.

L'*acide sulfo-indigotique* sur la soie éprouve peu de changement dans le vide et même dans l'air sec; il en éprouve bien davantage sur le coton et sur la laine, surtout dans l'air sec, et même dans le vide.

L'*indigo de cuve* se conserve parfaitement dans le vide sur les trois étoffes. Dans l'air sec, il s'est abaissé sur le coton, davantage sur la soie, et moins sur la laine.

Fait remarquable, le bleu de Prusse est à peine affaibli sur le coton; il tend au verdâtre sur la soie. Il est d'un vert brun sur la laine, tandis que, dans le vide, il est blanchâtre sur le coton et la soie, et très-affaibli et verdâtre sur la laine; mais n'oublions pas que les trois dernières étoffes redeviennent bleues par le contact de l'air.

3. *Air humide et lumière.*

Le curcuma et le rocou fixés sur le coton et la soie sont plus altérés que dans l'air sec.

L'indigo de cuve fixé sur le coton, et l'acide sulfo-indigotique fixé sur les trois étoffes, sont dans le même cas.

L'indigo sur laine et le bleu de Prusse sur les trois étoffes ne sont pas bien sensiblement plus changés que dans l'air sec.

Il en est de même du curcuma et de l'orseille sur les trois étoffes, du

rocou appliqué sur la soie et la laine, et du curcuma sur les mêmes étoffes, sauf que la soie est plus grisâtre dans l'air humide.

4. *Air libre ou atmosphère et lumière.*

L'action de ces agents est à peu près la même que celle de l'air sec et de la lumière sur le bleu de Prusse, sur l'indigo fixé à la laine et sur le carthame.

Elle est presque égale à celle de l'air humide et de la lumière sur l'acide sulfo-indigotique fixé au coton et à la laine, sur l'indigo fixé au coton et à la soie, sur le rocou fixé sur la laine et la soie.

Elle est plus forte, au contraire, sur l'indigo fixé au coton et à la soie, sur l'acide sulfo-indigotique fixé à la soie, sur le curcuma et l'orseille fixés à la laine et à la soie, sur le rocou fixé aux trois étoffes.

Elle est plus forte sur le rocou, le carthame, et surtout le curcuma et l'orseille fixés sur la laine et la soie.

Elle est plus faible, au contraire, sur le curcuma, le rocou, le carthame et l'orseille fixés au coton.

5. *Vapeur d'eau et lumière.*

La vapeur d'eau a une action remarquable sur le curcuma fixé au coton.

Dans le vide, après 28 jours, le coton et la soie ont encore du jaune, mais la *laine est passée.* Au bout de 63 jours, le coton et la soie le sont.

Après 11 jours dans la vapeur d'eau, le coton a pris du rouge et est plus haut de ton que le norme, et la laine *est passée*, et, après 18 jours, la soie *l'est*, tandis que le coton est plus élevé de ton que le norme. Ainsi, le curcuma sur la laine, puis sur la soie, est plus altérable dans la vapeur d'eau que le coton, et, quand celui-ci est *passé* dans le vide, il est très-affaibli dans la vapeur d'eau et n'est passé qu'après un an. Certes, l'influence du coton sur la couleur du curcuma est remarquable.

Le rocou change plus lentement dans la vapeur d'eau que dans l'air humide, et il est plus stable sur la soie que sur le coton, effet inverse de celui que présente le curcuma.

Le carthame sur le coton ne s'altère que très-lentement dans la vapeur d'eau, et l'altération est moindre que dans l'air humide; elle est plus rapide sur la soie et la laine surtout que sur le coton.

La vapeur d'eau altère moins l'orseille que l'air humide; elle en mo-

difie la couleur, qui ne paraît pas s'affaiblir sur la laine et la soie, tandis qu'elle s'affaiblit un peu sur le coton.

Le bleu de Prusse blanchit plus vite sur les étoffes dans la vapeur d'eau que dans l'air sec. Le cyanogène ou l'acide cyanhydrique, séparé sous l'influence de la lumière dans la vapeur, donne lieu à un dépôt brun.

En définitive, on peut dire, comme on était en droit de le penser, que, dans la vapeur d'eau, les étoffes teintes sont moins altérables que dans l'air humide.

6. *Gaz hydrogène sec et lumière.*

Les étoffes teintes avec le curcuma, le rocou, le carthame et l'orseille, se comportent dans le gaz hydrogène comme dans le vide.

Il paraît donc qu'une pression égale à celle de l'atmosphère, exercée par un gaz dépourvu d'action chimique sur les étoffes teintes, n'a pas d'influence mécanique pour retenir les éléments gazeux des étoffes teintes, et il faut ajouter qu'il n'a pas plus d'influence que le vide pour les altérer.

7. *Gaz hydrogène humide et lumière.*

La lumière, le gaz hydrogène et la vapeur d'eau donnent des résultats presque semblables à ceux que donnent la lumière et la vapeur d'eau. Cependant, l'orseille appliquée sur la soie et sur la laine présente quelque différence.

Une conséquence incontestable ressort des nombreuses expériences que je viens de rapporter, c'est qu'il existe une influence de l'étoffe pour conserver certaines couleurs de préférence à d'autres, et que là existe une action que nous ne pouvons, à l'époque actuelle de la science, attribuer à aucune cause connue. Cet effet d'une étoffe sur certaines couleurs a de l'analogie avec ce fait, que j'ai signalé en 1850, à savoir que l'huile de lin non cuite sèche sur le plomb en absorbant de l'oxygène de l'air, c'est-à-dire qu'elle se dénature complétement en 25 heures, tandis que, sur la porcelaine vernissée, elle ne sèche qu'en 48 heures, et sur le bois de chêne en 33 jours; et encore la surface seule est sèche. Ce bois la maintient donc longtemps contre l'affinité de l'oxygène qui la dénature, la *sèche* en un mot, tandis que le plomb métallique accélère, au contraire, sa disposition à absorber l'oxygène.

II. Action de la chaleur sur les étoffes teintes.

J'ai soumis à l'action de la chaleur les étoffes teintes qui ont été l'ob-

jet des recherches précédentes relatives à l'action de la lumière, et j'ai cru devoir leur associer des étoffes teintes par d'autres matières colorantes, telles que le campêche, le brésil, la cochenille, le quercitron et la gaude.

Les étoffes teintes avec les mêmes ingrédients ont été partagées en trois séries dont les échantillons étaient identiques.

Une série a été soumise à une température de 150 degrés pendant 8 heures.

La seconde série l'a été pendant le même temps à 160 degrés.

Enfin, la troisième série l'a été pendant 6 heures à 160 degrés, et 2 heures à 180 degrés.

Les échantillons de chaque série étaient placés dans quatre circonstances différentes :

1° Dans le vide sec;

2° Dans l'air sec;

3° Dans l'air et la vapeur d'eau;

4° Dans la vapeur d'eau.

Conformément au principe énoncé plus haut, c'est dans le vide que les étoffes ont le moins souffert, et généralement dans l'air sec qu'elles ont subi le plus grand changement; l'air humide, conséquemment, a moins agi, puisqu'il était raréfié par la vapeur d'eau, et que les étoffes exposées à cette vapeur privée d'air n'ont, pour la plupart, éprouvé d'autre changement que celui des mêmes étoffes chauffées dans le vide. Et il est superflu de faire remarquer que l'altération d'une même étoffe est d'autant plus grande qu'on l'expose à une température plus élevée.

Les étoffes qui ont présenté les effets dont je viens de parler avaient été teintes avec le curcuma, l'orseille, l'acide sulfo-indigotique, l'indigo de cuve, le bleu de Prusse, le brésil fixé par l'alun et le tartre, et encore par le bain de physique, la cochenille fixée par les mêmes sels, et encore par la composition d'étain et le tartre, le quercitron fixé par l'alun et le tartre, et j'y ajoute les étoffes teintes avec la gaude même fixée par l'alun et le tartre.

Si les étoffes teintes avec les autres matières colorantes, ou avec une même matière et des mordants différents de ceux employés dans la teinture des étoffes précédentes, n'avaient pas présenté absolument des modifications semblables, les différences n'étaient ni nombreuses ni intenses pour le plus grand nombre de cas; du reste, voici les résultats.

Le campêche fixé par le bain de physique avait présenté plus de rouge dans la vapeur que dans le vide; l'action de l'air humide égalait presque celle de l'air sec.

Le campêche fixé par l'alun et le tartre présentait, comme le précédent, plus de rouge dans la vapeur que dans le vide, l'effet de l'air humide étant encore plus rapproché de celui de l'air sec que dans les échantillons précédents.

Les étoffes teintes avec le rocou et avec l'orseille sont celles qui ont présenté les plus grandes différences d'avec les étoffes dont j'ai parlé en premier lieu.

Les étoffes teintes en rocou ont donné avec l'air humide les mêmes résultats qu'avec l'air sec, résultats qui sont expliqués par l'action de la vapeur d'eau sur le rocou, car son action est presque identique à celle de l'air sec et de l'air humide; à la température de 160 degrés, la soie est presque blanche, tandis que, dans le vide, la couleur pelure d'oignon est d'un ton plus faible que le norme, mais la couleur est sensible.

Les étoffes teintes en carthame présentent des résultats analogues à ceux du rocou, quoiqu'à un moindre degré cependant.

Les effets de l'air sec et de l'air humide sont identiques ou à peu près, et la vapeur d'eau a une action sensible, quoique moindre que sur le rocou.

Si les expériences précédentes établissent des analogies entre les diverses matières colorantes fixées sur les mêmes étoffes, placées dans les mêmes circonstances, ne fermons point les yeux sur les différences que ces expériences ont présentées, soit eu égard à la diversité spécifique des étoffes, soit eu égard à l'action de la chaleur relativement à l'action de la lumière.

1° Des matières colorantes mises en expérience, comparées entre elles eu égard à une même étoffe et à une même circonstance.

L'orseille, ainsi que le brésil, la cochenille, le quercitron et la gaude, fixés sur les trois étoffes par l'alun et le tartre, n'éprouvent, pour ainsi dire, aucun changement d'une température de 150 et même de 160 degrés.

Il en est de même du curcuma, de l'acide sulfo-indigotique, et, à plus forte raison, de l'indigo, fixés sur le coton et la soie.

Le rocou, après 11 jours de lumière dans le vide, est à peine altéré sur les trois étoffes, tandis que le curcuma l'est sensiblement; c'est l'inverse dans le vide chaud à 160 degrés, surtout sur le coton et la soie.

Le campêche, fixé par l'alun et le tartre, passe, par la chaleur, du bleu violet au violet rouge, comme s'il recevait l'action d'un acide; le brésil, fixé par les mêmes mordants sur le coton et la soie, produit, au contraire, un bleuâtre, comme s'ils recevaient l'influence d'un alcali.

Enfin le campêche, le brésil et même la cochenille, tendent plus à se

[illegible] lorsqu'ils sont fixés par des mordants d'alun que par des mordants alun et tartre.

2° Les étoffes coton, soie et laine, sur lesquelles une même matière colorante est fixée, eu égard à une même circonstance.

Dans le vide chaud à 160 degrés, le carthame est plus solide sur la soie que sur la laine et même le coton; tandis que le rocou y est plus stable sur le coton qu'il ne l'est sur la soie.

L'air chaud affaiblit l'indigo fixé sur la soie et la laine plus qu'il ne le fait sur l'indigo fixé au coton.

3° Les changements eu égard à une même matière colorante placée dans les quatre circonstances où elles ont reçu l'action de la chaleur.

La vapeur d'eau à 160 degrés a peu d'influence, en général, pour altérer les couleurs.

L'air sec chaud altère bien plus que la chaleur du vide et même la vapeur d'eau. Remarque: l'air chaud à 160 degrés roussit le curcuma fixé sur le coton et surtout sur la soie, tandis que, dans le vide et dans la vapeur d'eau, il n'y a pas d'altération.

L'air chaud altère plus que le vide chaud l'orseille, l'acide sulfo-indigotique, [illegible], le quercitron, la gaude et même l'indigo.

Enfin, rappelons que l'air chaud humide est moins altérable que l'air chaud sec.

Je suis entré dans ces détails parce que personne, à ma connaissance, ne s'est livré à des recherches aussi variées et aussi nombreuses. Au point de vue de la précision, elles auraient été impossibles avant la réalisation de mes *cercles chromatiques*.

Ces points y étant bien précisés, eu égard à l'appréciation de la couleur quant au ton (*la gamme*), au degré de son intensité (*la valeur*), le [illegible] à son degré de *bruniture* (*le rabat*), [illegible] applicables

[illegible] impartiale de l'ancienne législation qui [illegible] des étoffes teintes;

2° [illegible] de la stabilité des couleurs, de la teinture, des [illegible]

3° [illegible] sur les étoffes teintes, par les agents [illegible] la lumière, la vapeur d'eau, l'air atmosphérique.

Il ne fallait pas moins que la précision des résultats de ces expériences pour qu'elles fussent applicables à la recherche des causes et des effets des agents extérieurs sur les corps inorganiques et sur les êtres vivants; et, pour parvenir à les appliquer à la physiologie abstraite comme à l'hygiène publique, il ne fallait pas moins qu'observer le PRINCIPE posé dans mes *considérations générales sur l'analyse organique et ses applications*, que la connaissance des principes immédiats qui constituent les êtres vivants est indispensable à la science de la vie; et c'est conformément à ce principe que les actions de la lumière et de la chaleur ont été étudiées sur des principes immédiats très-disposés à en éprouver des modifications.

C'est surtout à ce point de vue que les expériences dont j'ai résumé les conséquences sont de nature à frapper tout esprit réfléchi quand il s'agit d'apprécier les effets de la lumière sur les êtres vivants.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 20 mai 1872, l'Académie des sciences a élu M. Tresca à la place vacante dans la section de mécanique par le décès de M. Combes.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 18 mai, l'Académie des sciences morales et politiques a nommé associés étrangers M. Quételet, à Bruxelles, en remplacement de M. Trendelenburg, et lord Stanhope, à Londres, en remplacement de M. Grote.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le dualisme ou la métaphysique déduite de l'observation, par le général Noizet. Paris. Plon, 1872. — Ce livre est le fruit de profondes études, auxquelles l'auteur nous avait déjà initiés il y a huit ans dans un ouvrage intitulé : *Études philosophiques, Psychologie et métaphysique, et application de la philosophie à la vie humaine*. Construire sur la base de l'observation, de l'expérience, la métaphysique, c'est-à-dire la connaissance des rapports de la création sensible et matérielle avec la cause à laquelle elle peut être rapportée, tel est le but que le général Noizet s'est proposé d'atteindre. Également versé dans les sciences mathématiques et physiques, cet éminent ingénieur militaire fait ressortir l'opposition existant entre les propriétés essentielles de la matière, telles qu'elles résultent de notre conception, et les propriétés qu'implique le principe qui la met en jeu et l'organise, principe que caractérise le double attribut de l'intelligence et de la puissance. De là ressort, pour l'univers, un véritable dualisme. D'un côté, la matière, soumise fatalement à des lois qui sont les conditions mêmes de son existence; de l'autre, l'esprit, indépendant et libre, réagissant sur cette matière, mais ne l'ayant pourtant pas créée; et, grâce à l'intelligence infinie et à la puissance sans borne dont elle est douée, parvenant à faire servir ces lois nécessaires à la production des phénomènes qui donnent naissance à l'organisation et à la vie. Par cette idée clairement exposée et solidement établie, M. le général Noizet concilie des antinomies dont la philosophie a toujours été embarrassée; ne repoussant aucune des conséquences manifestes des découvertes de la science moderne sur les lois auxquelles obéit la nature, il maintient en même temps la nécessité d'un principe spirituel distinct de cette nature même, mais auquel elle donne l'ordre, l'harmonie et tous les caractères où se révèle l'intervention de l'intelligence; ce qu'on peut véritablement appeler le bien émane d'elle, tandis que ce qui peut être qualifié de mal a sa source dans la matière même.

Ce petit livre remplit toutes les conditions d'un bon résumé. Le raisonnement y est conduit avec fermeté et rigueur. Les propositions s'enchaînent de façon à saisir l'esprit du lecteur, qui perçoit ainsi sans fatigue les considérations qu'on trouvait plus développées dans les deux volumes antérieurement publiés par l'auteur. L'opuscule de M. le général Noizet fournit aux esprits sérieux et réfléchis un sujet digne au plus haut point de leurs méditations.

Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. — Deuxième série. Tomes I, II, III, IV, V, VI, et 1re livraison du tome VII. Paris, Imprimerie nationale, 1864-1871, 7 vol. in-8° de III-519, 537, 457, 579, 617, 516 et 216 pages avec cartes et planches. On sait qu'en 1849 le ministère de l'Instruction publique entreprit de publier, sous le titre d'*Archives des missions scientifiques et littéraires*, un recueil destiné à reproduire intégralement ou à faire connaître, soit par des extraits, soit par des résumés, les rapports adressés au Ministre par les personnes

chargées de recherches, en France ou à l'étranger, sur des questions de science et d'érudition, et par les membres de l'École française d'Athènes, sur le résultat de leurs explorations et de leurs travaux en Grèce. Cette publication, dont le premier volume parut en 1850, fut poursuivie régulièrement et sans interruption jusqu'en 1856. A cette époque, elle fut supprimée et se fondit avec la *Revue des Sociétés savantes*, où furent alors insérés, jusqu'en 1861, les documents précédemment réservés aux *Archives*. Mais, lorsque ce service, un moment transféré au ministère d'État, eut été replacé, par le décret du 23 juin 1863, sous les attributions du ministère de l'Instruction publique, le Ministre, appréciant l'utilité de la publication commencée sous ses prédécesseurs, décida qu'elle serait reprise et formerait une nouvelle série qui se composerait chaque année, comme la première série, d'un volume in-8°. Cette nouvelle série, dont nous avons sous les yeux tout ce qui a paru jusqu'ici, forme, comme celle qui l'a précédée, une collection d'une grande valeur, tant par le choix et la variété des sujets que par la façon dont ils sont traités. Nous avons déjà, dans notre cahier de mars dernier, page 193, rendu compte du VI° volume, qui est rempli tout entier par un important travail de M. Albert Dumont sur les inscriptions céramiques de la Grèce, et un rapport du même auteur sur un voyage archéologique en Thrace. Les autres volumes renferment un grand nombre de mémoires remarquables que nous ne saurions énumérer tous ici, et parmi lesquels nous devons nous contenter de signaler le rapport sur les recherches faites aux archives de Venise, concernant la correspondance des ambassadeurs vénitiens résidant en France, par M. de Mas-Latrie; celui de M. le vicomte de Rougé, sur la mission par lui accomplie en Égypte; deux mémoires fort instructifs sur l'histoire et les ruines de Delphes, par M. P. Foucart; deux rapports sur l'éruption de l'Etna en 1865, dus à M. Fouqué; des rapports de M. le comte de La Ferrière, sur les lettres et les manuscrits français de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg; ceux de M. Paul Meyer, chargé d'une mission littéraire en Angleterre et en Écosse; celui de M. Boutaric, sur les documents relatifs à l'histoire de France au moyen âge, conservés dans les archives belges; le mémoire sur les ruines grecques du cap Sunium et de la côte de l'Attique, par M. Terrier; un rapport sur une mission en Syrie, par M. E. S. Rey; une étude sur les relations de Venise avec l'empire d'Orient, par M. J. Armingaud; enfin, la 1re livraison du VII° volume contient plusieurs intéressants rapports de F. M. Luzel sur les contes populaires recueillis par lui en Bretagne. Il donne la traduction ou l'analyse d'un assez grand nombre de ces contes et en reproduit deux textuellement.

Annuaire de la Société philotechnique. Tome XXXII. Années 1870-1871. Meulan, imprimerie de A. Masson; Paris, librairie d'Ernest Thorin, 1871, in-8° de 266 pages.

La Société philotechnique tient, chaque semestre, une séance publique, dans laquelle il est rendu compte des principaux travaux qui se sont produits pendant la période écoulée. Le dernier volume renferme les trois rapports lus par M. Eugène Paringault, secrétaire perpétuel, l'un, dans l'unique séance publique de l'année 1870, et les deux autres dans les deux séances semestrielles de 1871. Ces rapports sont suivis d'un choix de pièces de vers et d'opuscules en prose dus aux membres de la Société. Parmi les poëtes, on remarque les noms du général de Montesquiou, de MM. Bonnet-Belair, Poisle-Desgranges, Florimond Levol, Mongis, etc. Nous citerons encore des notices biographiques sur M. Berville et sur M. Boullée, et un récit plein d'enseignements de M. H. Roux-Ferrand, sous ce titre : *Les deux prisons.*

AUTRICHE.

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien...... Académie impériale des sciences de Vienne. Les comptes rendus des séances des 31 janvier, 7 et 21 février 1872, de la classe de philosophie et d'histoire (nos IV, V et VI), sont parvenus à la rédaction du *Journal des Savants.* Il y est rendu compte d'un travail de M. le professeur de Schulte, de Prague, sur les *Gloses du décret* de Gratien; d'un mémoire du docteur Pfizmaier, sur *l'Histoire de la découverte et de l'emploi de divers systèmes graphiques chinois;* d'un autre mémoire du docteur Adalbert Horawitz sur la biographie de Beatus Rhenanus, érudit alsacien qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. On y trouve ensuite la mention d'un travail du docteur P. E. Frankl, de Breslau, traitant, d'après les sources manuscrites des bibliothèques de Leyde et de Saint-Pétersbourg, un point de l'histoire de la philosophie religieuse musulmane au Xe siècle; et enfin une analyse développée d'un intéressant traité du conseiller aulique de Miklosich sur les dialectes et les migrations des Tsiganes d'Europe.

CANADA.

Commission des Canaux. Lettre des Commissaires des canaux à l'honorable secrétaire d'État, au sujet de l'amélioration de la navigation intérieure du Canada. Ottawa, 1871, grand in-8° de 329 pages, avec carte et plans.

Un acte de la reine Victoria avait institué, au mois de novembre 1870, une commission chargée de faire une enquête approfondie sur les moyens à prendre pour compléter et améliorer le système de navigation intérieure de la nouvelle « Puissance » du Canada. Le rapport de cette commission renferme des renseignements fort abondants sur les questions de génie civil et de commerce qui faisaient l'objet de l'enquête, les avis des chambres de commerce de la Confédération et des parties limitrophes des États-Unis, et un grand nombre de documents statistiques de nature à intéresser les économistes et tous ceux qui tiennent à suivre le mouvement de progrès dont les possessions britanniques de l'Amérique du Nord sont le théâtre. Une carte détaillée accompagne le volume.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1872.

Journal et correspondance d'André-Marie Ampère publiés par Mme E. C., Paris, Hetzel, 1872.

« Il n'y a pas de bonnes bêtes, » disait, à l'âge de quatre-vingts ans, l'excellent et spirituel Poinsot, « il n'y en a pas, du moins je n'en ai « jamais connu. » Il aurait pu ajouter, avec plus de raison encore, qu'apparente ou cachée aux regards superficiels, la bonté se rencontre chez tous les grands esprits; ceux auxquels on l'a refusée ont été mal connus, on aime à se le persuader, et chaque fois que des documents intimes viennent révéler la délicatesse et l'élévation d'une âme admirable déjà par la science et par le génie, nous devons les saluer avec une reconnaissance empressée; tel est le sentiment qu'excitera, nous n'en doutons pas, chez plus d'un lecteur, la publication du journal et de la correspondance d'André-Marie Ampère; elle forme, d'ailleurs, en elle-même et indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux débuts d'une carrière illustre, une des lectures les plus touchantes et les plus aimables que nous ayons depuis longtemps rencontrée.

Sainte-Beuve, à qui les matériaux de ce charmant volume avaient été communiqués, les a résumés dans un beau et poétique langage : « la « jeunesse en passant, dit-il en parlant du grand Ampère, l'a touché de « son auréole; il a aimé, il a su plaire. »

Cette phrase, plusieurs fois citée depuis, aurait pu servir d'épigraphe à la publication nouvelle; si j'avais cependant à en choisir une, je préférerais ce simple renseignement sur la famille d'Ampère, recueilli par la sœur de sa fiancée au moment où le mariage encore incertain est

déclaré impossible par les gens raisonnables : « Les peigneurs de chanvre « ont dit à Claudie que c'était la maison du bon Dieu, que la mère et « le fils étaient si bons, si bons, que c'était plaisir chez eux. »

Ils sont si bons, si bons, que c'est plaisir chez eux ! Tel est le sentiment que feront éprouver les charmantes pages publiées par Mme E. C. et commentées par elle avec autant de tact que de délicatesse et de goût; de tels récits ne s'analysent pas : il faut lire phrase par phrase, et chaque mot a son prix. La note, dès le début, s'élève sans cesser d'être simple; rien de plus noble et de plus réellement grand que la lettre écrite par Jean-Jacques Ampère, le père d'André-Marie, le 23 novembre 1793 : « Quant à mon fils, dit-il en la terminant, il n'y a rien que je n'at« tende de lui. » André-Marie avait dix-huit ans quand son père, au pied de l'échafaud, écrivait ces mots réellement prophétiques; on pouvait en effet tout attendre de lui, et quelle qu'ait été la perspicacité de ses derniers regards, de quelque brillantes espérances la pensée du malheureux père ait entouré l'image chérie du fils qu'il ne devait plus revoir, la gloire qui l'attendait devait les surpasser encore.

L'ambition de se faire un nom illustre était bien loin alors de l'esprit du jeune André. Passionné jusque-là pour toutes les études, il n'y avait cherché que la satisfaction d'une curiosité insatiable et l'aliment d'une activité dévorante. Terrassé par le coup terrible qui lui enlevait son appui et son guide, paralysé surtout par le chagrin, Ampère, pendant un an, semble anéanti; l'étude des plantes fut l'occasion de son premier réveil. Un amour sérieux et profond pour une jeune fille digne de lui par le cœur vint interrompre bientôt ses études reprises avec ardeur et devenues un indispensable gagne-pain. L'histoire de ces naïves amours est aussi simple que touchante. Mademoiselle Caron était pauvre et le pauvre foyer de la mère d'Ampère assurait à peine le pain quotidien d'André-Marie. De là bien des hésitations avant le mariage et bien des amertumes après la naissance du fils qui devait être J. J. Ampère : la plus cruelle de toutes fut une séparation à laquelle il fallut se résigner. Ampère fut nommé professeur de physique à Bourg; ses appointements ne pouvaient le faire vivre avec sa femme malade et le fils qu'elle ne pouvait nourrir elle-même. Le succès de ses premiers travaux était le seul espoir d'un meilleur avenir, et la perspective d'une place à Lyon surexcitait son ardeur; bientôt il a composé un beau mémoire sur la théorie mathématique du jeu, mais Ampère est modeste et se défie sincèrement de lui-même. Comment son œuvre sera-t-elle accueillie ? Peut-on sans imprudence risquer, pour le faire imprimer, la somme bien difficile à réunir de deux cents francs ? Les exemplaires

vendus couvriront-ils une partie des frais? La réputation acquise par l'auteur sera-t-elle pour le reste une suffisante compensation? Mais, avant tout, l'idée est-elle nouvelle? Les formules sont-elles déjà connues? Le gouvernement enfin verra-t-il avec déplaisir une démonstration mathématique qui peut détourner les joueurs de la loterie, dont il tire un important revenu? Il fallait toute la naïveté d'Ampère pour se poser une telle question et craindre que les formules pussent corriger personne. Elles démontrent, en effet, et très-rigoureusement, que tôt ou tard un joueur, s'il joue toujours, sans cesse ni repos, et contre tout venant, doit finir par se ruiner; mais personne n'agit ainsi et surtout n'en a le projet. Une partie isolée ne ruine pas, et l'on n'en fait jamais qu'une à la fois.

Ampère, quoi qu'il en soit, est fort satisfait de son œuvre, et il a raison, car son mémoire est resté célèbre, presque classique.

« Il y a sept ans, ma Julie, écrit-il, je m'étais proposé un problème « de mon invention que je n'avais pu résoudre directement, mais dont « j'avais découvert par hasard une solution dont je connaissais la jus- « tesse sans pouvoir la démontrer. Cela me revenait souvent dans l'esprit, « j'ai cherché vingt fois sans succès cette solution directe. Depuis quel- « ques jours mon idée me suivait partout; enfin je ne sais comment je « viens de la trouver avec une foule de considérations nouvelles et cu- « rieuses sur la théorie des probabilités; comme je crois qu'il y a peu « de mathématiciens en France qui puissent résoudre ce problème en « moins de temps, je ne doute pas que la publication dans une bro- « chure d'une vingtaine de pages ne soit un bon moyen de parvenir à « une chaire de mathématiques. Ce petit ouvrage d'algèbre pure, où « l'on n'a besoin d'aucune figure, sera rédigé après demain, je le relirai « et je le corrigerai jusqu'à la semaine prochaine que je l'enverrai par « Pochon, avec le gilet à carreaux, les gros bas de laine et les six louis « dont je t'ai parlé. . . . .

« L'avenir nous offre en perspective ta santé rétablie, une bonne place « à Lyon, notre enfant charmant; une idée bien douce, c'est que tu « m'aimeras toujours; je t'embrasse, tu sais de quel cœur. »

Le problème est-il nouveau? C'est sur MM. Roux, Clerc et Delalande, que l'on compte pour le décider; mais Julie seule doit apprécier leur dire: « Tu pèseras, ma bonne amie, toutes les raisons pour et contre, « et tu décideras en dernière analyse du sort des considérations sur la « théorie mathématique du jeu. »

M. Delalande admire les formules, mais il demande des exemples numériques; il doute même que des gens de la force de M. Clerc les

comprissent, et il est permis de croire qu'il a lui-même de la peine à les suivre. C'est sur l'érudition de M. Roux que se reporte tout l'espoir d'Ampère, mais M. Roux convoite la chaire de Lyon : « Si tu savais, « écrit Ampère, combien mes concurrents sont loin d'être ce que je « pensais! Que de choses j'ai découvertes là-dessus en causant avec « M. Clerc de M. Roux, et en le sondant lui-même sans qu'il se doute « de mon but. »

Enfin Julie prend le bon parti, le mémoire s'imprime, et peu de géomètres (Ampère n'exagère rien en l'affirmant) eussent été capables d'en composer un pareil; mais les calculs ont été faits trop vite, et une erreur s'est glissée à la page 19. Grande émotion d'André, qui voit sa réputation perdue, la place de Lyon compromise, et avec elle son retour près de Julie.

« Comment t'expliquer, ma Julie, le désagrément que j'ai éprouvé « aujourd'hui? Dieu sait combien tu m'as répété de relire mon ouvrage, « je n'ai jamais eu le temps; eh bien une faute m'est échappée dans le « calcul des pages 18 et 19. Je reçois à l'instant une lettre de Lacroix et « de Laplace; le premier me fait les remercîments de l'Institut, le se- « cond, en post-scriptum dans la lettre de Lacroix, fait l'éloge de mon « travail, mais reprend sévèrement cette faute, avec des expressions qui « me font craindre qu'il ne l'attribue à ma mauvaise manière de rai- « sonner plus qu'à ma distraction. »

Ampère cependant fait un carton; les résultats du mémoire ne sont pas altérés et les craintes se dissipent.

Les inspecteurs généraux Delambre et Villars, annoncés longtemps à l'avance, lui causent des préoccupations nouvelles. Mais, grâce à Dieu, ils savent l'apprécier, et l'examen de sa classe est pour lui un véritable triomphe, qu'il s'empresse de raconter à Julie.

« Mes élèves, dit-il, n'ont pas mal répondu sur les mathématiques; « mais ils avaient trop peu de leçons pour être forts. Ils l'ont été extrê- « mement sur tout le reste. Les inspecteurs, enchantés, après l'avoir « témoigné de mille manières, ont fini par dire à MM. Dupont et Oli- « vier qu'ils n'avaient pas trouvé encore une seule pension qui valût la leur. »

M. Delambre m'a dit, écrit-il encore : « Tout ce que je vois de vous « confirme l'idée que j'avais conçue. Je vais à Paris porter la liste de « mes observations; votre place est à Lyon. Le gouvernement n'a rien « changé jusqu'ici à ce que j'ai fait, certainement il ne commencera « pas à propos de vous; d'ailleurs, je serai là et j'y veillerai. »

Ampère, là-dessus, se croit nommé. A quoi bon, dès lors, attendre loin de Julie une position qui ne peut échapper? Ne vaut-il pas bien

mieux traverser ensemble quelques mois difficiles? Mais Julie est prudente. « Cela n'est pas sage, lui dit-elle, car, si un autre que toi était « nommé, quelle pauvre mine aurais-tu de sortir de là pour venir ici « picorer des élèves? Nous n'entrerons dans notre appartement qu'à la « Saint-Jean. Le lycée s'établira d'ici-là, et, si tu n'es pas nommé, tu se« ras tout de suite en mesure de donner des leçons sans avoir un air « errant, et puis nous aurons bien besoin de l'argent que tu peux ga« gner. En nous mettant en ménage, que de dépenses à faire! Tu as là« bas au moins soixante francs par mois chez M. Dupont. Mon ami, ce « n'est pas l'intérêt qui me domine, mais la nécessité. Voilà, mon « pauvre André, mes réflexions. Maintenant, je serai toujours contente « de ta détermination; mais pensons plus au petit qu'à nous-mêmes. »

La pauvre Julie est bien courageuse en écrivant ces lignes. Plus que jamais elle aurait besoin de la présence d'André. Ses forces déclinent; ses lettres, de plus en plus rares, ne peuvent cacher la vérité au pauvre exilé, qui, en lui rapportant de nouveaux témoignages de l'estime de Delambre et l'annonce de nouvelles découvertes, ajoute aussitôt : « Ce n'est plus la réussite qui m'inquiète, c'est la santé de « mon amie. » Julie, en effet, n'écrit plus, et les bulletins de sa santé sont bien décourageants. Elle ne dort plus; quelquefois on accuse les tambours, qui battent toute la nuit; mais, quand ils font silence, l'oppression et la fièvre empêchent le sommeil à leur place. Ampère est nommé à Lyon. Il accourt, et la correspondance est remplacée par un rapide journal dont la santé de Julie occupe toutes les lignes. Une agonie de trois mois commence aussitôt et torture le cœur d'Ampère sans lui laisser aucun espoir. Il consulte trois médecins et n'en obtient que des palliatifs.

Le 13 juillet 1802, une prière remplace sur le journal le bulletin de la « santé de Julie : « Oh! Seigneur, Dieu de miséricorde, daignez, dit-il, me « réunir dans le ciel à ce que vous m'avez permis d'aimer sur la terre! »

Ampère, terrassé par le chagrin, n'a plus de forces pour sa tâche de chaque jour. Cette chaire tant désirée au lycée de Lyon était pour lui le moyen de vivre près de Julie; elle lui devient insupportable. Mille projets impossibles traversent sa pauvre tête; il veut établir une fabrique de vitriol : « Te mettre à la tête d'un commerce, toi, sans « expérience, confiant comme tu l'es! lui écrit sa mère; tu seras « trompé, tu te ruineras. » Il songe à prendre une pension, à se rendre à Paris pour y occuper une place de douze cents francs : « Tu as « l'esprit si bouillant, lui écrit encore sa mère, quand tu as une idée, « tout est beau; c'est pour cela qu'il faut consulter, ne rien précipiter. »

Ampère, enfin, est nommé répétiteur d'analyse à l'École polytechnique; il y est logé, et s'y installe la veille du couronnement de l'Empereur. « C'est entre ces quatre murs, écrit-il à sa belle-sœur, que ma vie « va désormais s'écouler; à chaque ligne, j'entends trembler l'atmos- « phère sous les coups de canon des Invalides. »

Telle est, dans toute la correspondance d'Ampère, la seule allusion aux événements politiques. Chaque jour, de 1795 à 1802, il écrit avec abandon et confiance sur tous les sujets qui l'occupent sans proférer un seul jugement relatif aux affaires publiques. Ce jeune homme, qui, à vingt ans, a étudié seul l'algèbre et l'astronomie, la physique et la chimie, la botanique et le blason, qui lit Homère et Horace, fait des tragédies et des chansons, prépare un poëme épique, invente une langue nouvelle et étudie le premier volume de l'Encyclopédie sans négliger un seul article, regarde silencieusement passer l'orage dont les premières fureurs ont foudroyé sa famille; il ne songe pas une seule fois à proposer à la France la constitution qui doit la sauver. Une telle réserve chez un tel esprit ne saurait être de l'indifférence; on aime à y voir la preuve que l'aimable et excellent jeune homme, aux plus exquises qualités de cœur et au plus admirable génie, réunissait un rare bon sens.

Après l'entrée à l'École polytechnique, c'en est fait de la jeunesse d'Ampère, de ses uniques amours et des joies mêlées de tant de tristesses qu'il regrettera toute sa vie. Loin de son cher Jean-Jacques, resté à Polémieux chez sa grand'mère, la vie d'Ampère est tout entière dans ses souvenirs, dans ses méditations métaphysiques, dans ses immortelles découvertes.

Mme C... ne le suit pas sur ce terrain. Contente d'avoir révélé le cœur d'Ampère, elle laisse à d'autres le soin de juger et d'admirer son esprit. Je veux cependant, avant de quitter cet aimable livre, en rectifier sur un seul point les jugements si sobres et si vrais. Ampère a été un grand homme, un très-grand homme, Mme C... le sait bien, et, pour ne pas le laisser ignorer au lecteur, elle veut citer sa plus grande découverte. Ampère, en 1816, écrivait à Ballanche : « Oh! je n'aurais « jamais dû venir à Paris! Pourquoi ne suis-je pas resté toute ma vie « professeur de chimie à Bourg et à Lyon? Je n'ai jamais été heureux « que pendant ce temps si court; là, avec elle, je serais devenu un « grand homme, mais il n'est plus temps! »

« Ampère se trompait, ajoute Mme C... après avoir cité ces lignes, « car, depuis quatre ans, il avait déjà mérité l'hommage que la posté- « rité lui réservait. » Suivent quelques paroles prononcées, dit-on, en

1812, à l'Académie des sciences, et qui contiennent la découverte du télégraphe électrique. Évidemment, il y a erreur : c'est le 21 juillet 1820 qu'Oerstedt a découvert l'action des courants sur l'aiguille aimantée, et Ampère, en 1812, ne pouvait en proposer l'emploi; mais peu importe la date, Ampère, cela est vrai, a aperçu dans la découverte d'Oerstedt un moyen très-aisé de communiquer à distance, et, en proclamant le premier la possibilité du télégraphe électrique, il a fait une grande découverte et rendu un grand service à l'humanité. Il n'en faudrait pas davantage pour immortaliser sa mémoire. Mais quelle distance entre les admirables découvertes d'Ampère et cette idée heureuse qui, à la suite des travaux d'Oerstedt, pouvait et devait naître dans plus d'un esprit!

Ampère a fait, en physique, une des plus grandes découvertes du siècle, celle des actions électro-dynamiques, et par là, bien plus que par l'idée du télégraphe électrique, il a pris rang à côté d'Oerstedt. La place est glorieuse assurément, mais Ampère en a mérité une bien plus haute encore; c'est à Newton tout au moins qu'il faut le comparer. Les phénomènes complexes et, en apparence, inextricables, de l'action de deux courants, ont été analysés par lui et réduits à une loi élémentaire à laquelle cinquante ans de travaux et de progrès n'ont pas changé une seule syllabe.

Le livre d'Ampère est aujourd'hui encore l'œuvre la plus admirable produite dans la physique mathématique depuis le Livre des Principes. Jamais plus beau problème ne s'est rencontré sur la voie d'un plus grand génie. Par un bonheur bien rare dans l'histoire des sciences, tout, ici, appartient à Ampère. Le phénomène entièrement nouveau qu'il a deviné, c'est lui qui l'a observé le premier, c'est lui seul qui en a varié les circonstances pour en déduire les expériences si élégantes qui servent de base à la théorie; lui seul, enfin, qui, avec un rare bonheur, a exécuté tous les calculs et inventé toutes les démonstrations. Ampère a révélé une loi d'attraction nouvelle plus complexe et plus malaisée sans doute à découvrir que celle des corps célestes. Il a été à la fois le Képler et le Newton de la théorie nouvelle, et, c'est sans aucune exagération qu'aujourd'hui, à un demi-siècle de distance, sans subir l'entraînement d'aucune amitié et sans complaisance pour personne, nous pouvons placer le nom d'Ampère à côté des plus illustres dans l'histoire de l'esprit humain. Aucun génie n'a été plus complet; aucun inventeur mieux inspiré n'a été mieux servi par les circonstances.

J. BERTRAND.

Essai sur l'Histoire de la philosophie en Italie au XIX[e] siècle, par Louis Ferri, ancien élève de l'École normale supérieure de Paris, professeur d'histoire de la philosophie à l'Institut supérieur de Florence. — 2 vol. in-8° de 496 et 379 pages. Paris, 1869, chez Durand, rue Cujas, 9, et Didier, quai des Augustins, 35.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

On n'aurait pas une idée complète de la renaissance de l'idéalisme en Italie pendant le cours de ce siècle, si aux doctrines de Rosmini et de Gioberti on n'ajoutait celle de M. Mamiani.

M. le comte Terenzio Mamiani Della Rovere a, comme ses deux devanciers, joué un rôle actif dans l'histoire de son pays. Il naquit vers la fin de 1800, à Pesaro, la ville où Rossini recevait le jour huit ans auparavant. Issu d'une famille patricienne, connue par son dévouement aux Della Rovere, anciens souverains du duché d'Urbin, M. Mamiani, après avoir commencé ses études dans sa ville natale, les acheva au Collége Romain, où il eut pour condisciple celui qui devait être un jour le cardinal Antonelli. Tous deux étaient destinés à être ministres du même pontife, mais dans des circonstances et au service de deux causes différentes.

En 1825, M. Mamiani quitta les États pontificaux pour se rendre à Florence, où, devenu un des habitués du cabinet Vieusseux, il prit part à la rédaction de l'*Antologia*, une revue qui servait d'organe à l'opinion libérale et nationale. Après quelques années passées dans la capitale de la Toscane, il occupa à l'Académie militaire de Turin une chaire de belles-lettres, puis, étant retourné dans son pays natal, il se trouva mêlé, en 1831, à l'insurrection des Romagnes, fit partie du gouvernement provisoire de Bologne, et subit plusieurs mois de captivité à Venise. C'est de ce moment que date sa réputation de poëte; car c'est dans sa prison qu'il composa, sous les inspirations du platonisme, des idylles et des hymnes qui furent accueillies avec faveur par le public italien. Remis en liberté sous la condition qu'il partirait pour l'exil, il se rendit en France et y resta sans interruption

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 5; pour le deuxième, le cahier de mars, p. 133; pour le troisième, le cahier d'avril, p. 197.

pendant quinze ans. Toutes les œuvres qui appartiennent à cette époque de sa vie, ses poésies aussi bien que ses écrits philosophiques, furent publiées à Paris, d'où elles passèrent rapidement en Italie, après avoir excité d'abord les applaudissements de ses compagnons d'exil. Mais la politique ne resta pas étrangère à ses méditations. A peine arrivé à Paris, en 1831, il faisait paraître une brochure qui a pour titre : *Notre avis sur les affaires italiennes*.

Rentré en Italie en 1846, il se trouva à Rome en 1848 au milieu des graves événements qui s'accomplirent pendant cette année. Appelé, comme nous l'avons dit, à faire partie d'un ministère pontifical, il est bien vite obligé de quitter le pouvoir. Après la restauration de Pie IX, il se retire d'abord à Gênes et ensuite à Turin. Naturalisé citoyen sarde en 1856, il est nommé successivement professeur de philosophie de l'histoire à la faculté des lettres de Turin, député au Parlement piémontais, ministre du roi d'Italie à Athènes, ministre de l'instruction publique et conseiller d'État. Il a fondé, pendant son séjour à Gênes, une académie philosophique dont les mémoires, aussi longtemps qu'il les a dirigés et enrichis de ses travaux, ont été remarqués, mais qui n'ont pu être continués après son départ. Enfin M. Mamiani est, depuis 1869, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France.

Le premier ouvrage philosophique de M. Mamiani, *De la rénovation de l'ancienne philosophie de l'Italie*, a vu le jour à Paris en 1834 [1]. L'auteur, alors attaché aux doctrines de Galluppi et de Romagnosi, défend contre Rosmini la méthode expérimentale, et lui oppose l'exemple des anciens philosophes italiens, tels que Télésio, Pomponace et Galilée. Cet écrit se complète par *Six lettres à l'abbé Antoine Rosmini* [2], provoquées par une réponse de ce philosophe à l'attaque dont il était l'objet. La réponse de l'abbé Rosmini portait le titre d'*Examen critique de la rénovation* [3].

A peine quatre ou cinq ans se sont-ils écoulés depuis cette controverse, que M. Mamiani, ébranlé dans ses opinions par Gioberti, sans pouvoir se décider pour les opinions contraires, fait part au public de cette situation de son esprit dans un *Discours sur l'ontologie et la méthode* [4]. Enfin, après avoir subi dans sa pensée une transformation importante, après avoir été dégagé à la fois des obscurités de Rosmini et des exagérations contradictoires de Gioberti, l'idéalisme triomphe de ses doutes,

[1] 1 vol. in-8°; 2e édition, Florence, 1836. — [2] 1 vol. Paris, 1838, et Florence 1842. — [3] 1 vol. Milan, 1836. — [4] 1 vol. Paris, 1841, et Florence, 1843.

et le résultat de cette conversion est exposé et justifié dans un livre qui s'appelle : *Confessions d'un métaphysicien* [1].

Auparavant, et comme pour préparer les esprits à ce changement radical, pour rendre compte au public et à lui-même des modifications successives par lesquelles il y fut conduit, il avait publié des *Dialogues de science première*[2], des considérations sur les *Fondements de la philosophie du droit et principalement du droit pénal* [3], le *Nouveau droit européen* [4], une préface étendue au *Bruno* de Schelling, traduit en italien par la marquise Florenzi [5], les *Discours et dissertations* qu'il avait fait entrer dans les mémoires de l'Académie philosophique de Gênes [6], et un petit volume sur *la Renaissance catholique* [7]. Sa *Théorie de la religion et de l'État* n'a paru qu'en 1868 [8].

L'idéalisme de M. Mamiani est un idéalisme mitigé, prudent, on peut même dire timide, qui ne s'avance sur le terrain de la métaphysique qu'avec précaution, en s'entourant de restrictions et de réserves, et qui, tout en revendiquant à l'égard de la religion la plus complète indépendance, subit à son insu l'ascendant des dogmes religieux. On voit que, pendant son séjour à Paris, M. Mamiani a été en relation avec M. Cousin, qu'il n'est pas étranger aux écrits de l'école écossaise, et que le sens commun éclairé par la réflexion, tel qu'il le défend, sous le nom de philosophie naturelle, dans les *Dialogues de science première*, reste pour lui le fondement véritable de toute spéculation philosophique.

Ce qu'il veut éviter à tout prix, c'est l'hypothèse d'où est sorti le panthéisme moderne, et que plusieurs philosophes italiens, entre autres Gioberti, ont empruntée à l'Allemagne; c'est la proposition hégélienne qui affirme l'identité de l'être et de la pensée. Afin d'obtenir ce résultat, il soutient, ce que le sens commun ne saurait lui contester, que l'Être absolu ne peut être compris par l'intelligence humaine, bien qu'elle soit sûre de son existence. Or, si l'Être absolu n'est pas compris par l'intelligence humaine, c'est qu'il ne se manifeste pas tout entier dans les idées, et qu'il y a une différence entre les idées et lui, ou, ce qui est la même chose, entre l'être et la pensée.

Qu'est-ce donc que les idées dans le système de M. Mamiani? Quelle est leur nature? Quel est leur rôle? Les idées ne sont que des expres-

[1] 2 vol. in-8°, Florence, 1865. — [2] 1 vol. in-8°, Paris, 1846. — [3] 1 vol. in-8°, Turin, 1853. — [4] 1 vol in-8°, Turin, 1859. (Ce volume a été traduit en français et en anglais.) — [5] Florence, 1859. — [6] Gênes, 1852-1855. — [7] Florence, 1862. — [8] Florence, 1868.

sions intérieures, accessibles à l'esprit seul, ou des signes intellectuels de la vérité; elles ne sont pas la vérité même. Elles nous font connaître les choses auxquelles elles se rapportent et surtout l'être infini, l'Être absolu, par simple analogie; elles ne peuvent, à aucun titre ni sous aucun nom, se confondre avec lui. Ces signes intellectuels, l'Être infini les a créés comme il a créé la matière, comme il a créé la pensée de l'homme; Dieu n'est pas la substance, il est la cause efficiente des idées.

Non-seulement les idées ne sont pas l'essence des choses, elles n'en sont pas même la ressemblance, si nous en croyons M. Mamiani. Des signes ne sont pas des images, ils ne ressemblent pas aux choses qu'ils représentent. Et en effet, quelle ressemblance y a-t-il, par exemple, entre l'idée de causalité et la causalité elle-même, entre les idées que nous pouvons avoir des différents attributs de Dieu, de sa toute-puissance, de sa bonté, de sa sagesse, de sa béatitude, et ces attributs eux-mêmes? Cependant les idées étant l'œuvre de Dieu, chacune d'elles correspondant à un mode déterminé de son activité et ayant pour but, dans sa pensée, de nous représenter l'objet dont elle est pour nous l'expression, il est impossible d'admettre qu'elles nous trompent. Elles participent à la perfection de la cause qui les a produites; c'est à elle qu'elles empruntent leur unité, leur universalité, leur nécessité, et, par suite, leur valeur objective. Leur origine nous garantit que les objets auxquels elles se rapportent existent réellement.

En examinant de près cette argumentation, on s'aperçoit que c'est la même que Descartes appuyait sur la véracité divine et qu'il faisait servir à la démonstration de l'existence des corps. Ôtez, en effet, la véracité divine, et tout ce que dit M. Mamiani du mode particulier d'activité par lequel le Créateur donne naissance à nos idées ne sert à rien et ne prouve rien. Mais le philosophe français est plus conséquent que le philosophe italien. Le premier, quand il croit démontrer de cette façon l'existence des corps, a démontré auparavant l'existence de Dieu par un certain ordre d'idées où les représentations sensibles et la notion de corps ne tiennent aucune place. Le second échappera difficilement au reproche de tourner dans un cercle vicieux. C'est par l'intervention de Dieu comme cause efficiente, par son activité, sa perfection et, en somme, par sa véracité, qu'il établit la valeur objective de nos idées. Or n'est-ce point sur ces mêmes idées qu'il fonde l'existence de Dieu et celle de ses attributs? Les idées, réduites au rang de simples signes, ne sont-elles pas pour lui, comme il l'affirme expressément, le seul intermédiaire possible, le seul moyen de communication entre le fini et

l'infini, et, en général, entre l'intelligence et la vérité, entre l'esprit et les choses? Nous lui accorderons volontiers qu'il s'est mis à l'abri de l'idéalisme panthéiste de Hegel, fondé sur l'identité de l'être et de la pensée, mais non de l'idéalisme subjectif de Kant admis en partie par Galluppi, son premier maître. Les idées, telles qu'il les comprend, sont inférieures même à ce qu'elles sont pour l'auteur de la *Critique de la raison pure;* elles ne contiennent pas les lois, ni, par conséquent, la nature de l'intelligence, elles ne sont que des signes, soit relativement à nous, soit relativement aux autres existences. Comment savoir, l'argument de la véracité divine une fois mis à l'écart, que ces signes correspondent à des réalités?

Aussi M. Mamiani, tout en se disant et, sans aucun doute, en se croyant converti à l'idéalisme, fait-il une grande part à l'expérience. Sans l'expérience nous resterions, selon lui, étrangers à nous-mêmes et au monde extérieur. C'est par l'expérience et par l'expérience des sens, par la perception, que débutent toutes nos connaissances. De la perception nous nous élevons aux idées; les idées nous font croire aux choses intelligibles dont elles ne sont que les signes, et enfin par les choses intelligibles nous arrivons jusqu'à l'Être absolu.

Mais qu'est-ce qui autorise, qu'est-ce qui rend légitime cette ascension de notre esprit depuis le degré le plus humble jusqu'au sommet le plus élevé de la connaissance? Les idées, destituées de leur ancien rang, de celui qui leur a été attribué dès l'origine par Platon, ne pouvant y suffire, M. Mamiani, sans s'en rendre compte, fait appel au mysticisme. Il suppose que Dieu, au moment où il se manifeste à nous par les signes intellectuels qu'il a créés dans ce dessein, s'unit à nous et est réellement présent à notre esprit, et que cette union, bien qu'elle ne soit aperçue qu'à l'aide d'un grand effort de réflexion, est continue et universelle.

La présence de Dieu dans l'âme humaine ne peut s'entendre que de deux manières. Ou Dieu est dans notre intelligence, et son essence se confond avec celle des idées; ou il s'unit à nous par une action indépendante, tout au moins distincte de l'intelligence et des idées, et qui ne pourrait guère s'appeler d'un autre nom que celui du sentiment, de la foi ou de la grâce. Avec la première interprétation nous retombons dans un système que M. Mamiani a formellement répudié; avec la seconde, nous sommes en plein mysticisme, sans qu'on puisse dire lequel; car le mysticisme, comme l'idéalisme, admet plusieurs formes et plusieurs degrés.

Grâce à ce parti pris de se placer, au nom de la raison, au-dessus et

comme en dehors de la raison, nous comprendrons comment M. Mamiani a fait entrer dans son système un dogme que Rosmini lui-même et Gioberti, à l'époque de sa ferveur religieuse, n'acceptent qu'avec une extrême précaution et après l'avoir, en quelque sorte, façonné aux exigences de leur esprit. Le dogme de la création *ex nihilo*, dans le sens qu'on lui donne vulgairement, est absolument incompréhensible à l'intelligence humaine. Cependant M. Mamiani se flatte de le justifier, de le démontrer par le raisonnement philosophique.

La création, selon lui, est la conséquence nécessaire de la nature divine; car l'idée de Dieu renferme l'idée du bien; l'idée du bien renferme celle de l'amour, et l'amour uni à la toute-puissance ne nous permet pas de concevoir Dieu autrement que comme créateur. Toute cette argumentation n'ajoute rien à ce que dit Platon dans le *Timée* : « Dieu « a fait le monde parce qu'il est bon. » Et cependant personne ne s'est encore avisé d'attribuer à Platon l'idée de la création *ex nihilo*. Comment donc, en s'appuyant sur les mêmes prémisses, M. Mamiani en aurait-il fait sortir une conclusion différente? C'est ce qu'il a oublié de nous dire. Il a omis également de nous apprendre ce qu'il entend par la création et surtout par la création qui produit des êtres avec le pur néant. D'un autre côté, quel sens peut-on attacher à la distinction qu'il établit entre les conditions *infinies* et les conditions *indéfinies* de la création : l'éternité et l'immensité sont les conditions infinies du temps et de l'espace; le temps et l'espace sont les conditions indéfinies des existences finies. On se demande quelle lumière on fera jaillir de ces abstractions et de ces formules. Cependant, comme elles sont très-fréquentes chez d'autres philosophes italiens, par exemple chez Gioberti et chez Rosmini, elles établissent au moins ce fait que le langage et les habitudes de la scolastique n'ont pas encore quitté l'Italie, et nous reprocherons à M. Ferri de s'y être souvent prêté avec trop de complaisance en exposant les doctrines de ses plus illustres compatriotes.

C'est aussi à la scolastique que M. Mamiani a sacrifié lorsque, passant de la métaphysique pure et de la théologie naturelle à une appréciation philosophique du plan de l'univers, il nous entretient longuement du multiple, du divers, du possible et du compossible, de la réunion et de la coopération des homogènes, de la synthèse des êtres mixtes ou opposés et de la coordination des moyens. Mais on y trouve aussi des considérations d'un ordre plus intéressant. Telle est, par exemple, celle qui nous montre la nature comme un vaste système où la toute-puissance divine, *par un accroissement successif de l'être* c'est-à-dire par la loi du progrès, est occupée à réaliser et à coordonner,

non-seulement comme le pensait Leibniz, le meilleur des mondes possibles, mais tous les possibles sans exception; car c'est à cette condition seule que la toute-puissance divine et la divine bonté, au lieu d'exister simplement en puissance, s'exercent d'une manière effective. Dans le nombre infini d'existences qui sont ainsi créées pendant une durée infinie, il y en a où le mal n'est pas seulement une négation, comme l'ont cru plusieurs philosophes anciens ou modernes, mais où le mal est une réalité, un fait positif. Cela n'empêche pas la bonté de Dieu de rester toujours associée à sa puissance; car le mal, c'est encore une manière d'être, et l'être vaut mieux que le néant.

Visible dans la nature, qu'elle élève, par une marche ascendante, des phénomènes purement physiques, mécaniques et chimiques, à l'organisation et à la vie, puis à tous les degrés de la vie animale, et à l'union de la vie animale avec les plus hautes facultés de l'intelligence, la loi du progrès apparaît d'une manière encore plus éclatante dans l'histoire de la race humaine. L'humanité, selon M. Mamiani, forme un organisme véritable, une *unité organique* qui se manifeste et se développe sans interruption, en dépit de quelques défaillances apparentes, par les moyens suivants : la diversité des races ou des origines nationales, correspondantes à la diversité de nos facultés; la variété simultanée et les modifications successives des différentes formes sociales; l'ascendant irrésistible des aristocraties naturelles, c'est-à-dire des nationalités et des individualités supérieures sur celles que la nature a moins bien douées; enfin la puissance des contrastes ou l'impulsion de l'antagonisme, qui est à l'ordre moral ce que la polarité est à l'ordre physique, et qui, autant que le sentiment de leur faiblesse et l'ascendant de leur supériorité relative, pousse les peuples à se rapprocher les uns des autres et à travailler à leur bien commun en cherchant à se surpasser mutuellement.

En admettant le progrès, M. Mamiani se refuse à croire, avec les philosophes du XVIIIe siècle, qu'il soit indéfini. Il lui donne pour limites celles que la nature impose à nos facultés, celles que l'âme reçoit du corps, l'esprit de la matière, et la volonté de l'homme de l'ordre universel.

On s'aperçoit que M. Mamiani a longtemps professé la philosophie de l'histoire, et peut-être y a-t-il montré un esprit plus fécond et plus original que dans la spéculation métaphysique.

Si différentes que soient leurs doctrines, M. Mamiani partage avec Gioberti la patriotique ambition de renouer la chaîne des traditions philosophiques de l'Italie, de provoquer en philosophie une seconde

renaissance italienne qui ne soit pas trop indigne et qui reprenne l'œuvre interrompue de celle du XVe et du XVIe siècle. Voici une école qui se fait gloire, au contraire, d'emprunter toutes ses idées à l'étranger et de ne relever que de l'étranger dans toutes les questions agitées par les philosophes, les questions de méthode, d'histoire, d'art et de morale aussi bien que celles de la métaphysique. Cette école est l'école hégélienne, représentée aujourd'hui dans la péninsule par MM. Véra, Spaventa, Fiorentino, Camille de Meis, de Sanctis, et une noble dame dont nous avons eu déjà l'occasion de citer le nom, Mme la marquise Florenzi-Waddington.

M. Véra, aujourd'hui professeur de philosophie à l'université de Naples, est Italien par sa naissance; mais on peut dire qu'il est cosmopolite par sa vie et par son enseignement. Se trouvant à l'étroit dans les États pontificaux, où il a reçu le jour et fait ses études, il fut attaché successivement à plusieurs établissements d'instruction publique en Suisse, en Angleterre, en France. C'est en France qu'il séjourna le plus longtemps. Il y prit ses grades universitaires, enseigna la philosophie dans plusieurs lycées, et c'est en français qu'à l'exception de quelques écrits sans importance il a rédigé tous ses ouvrages. C'est aussi contre des philosophes français, naturellement contre ceux qui ont défendu ou qui défendent encore la cause du spiritualisme, que s'est exercée sa critique.

Le nom de polémique serait peut-être plus juste; car, sans doute, parce que l'amour de la vérité, telle qu'il la comprend, a fait taire en lui toute considération personnelle, M. Véra ne se croit obligé à aucun ménagement envers ceux qui l'ont accueilli dans leurs rangs, lui étranger, lui exilé, comme un compatriote et comme un ami.

M. Véra ne s'est pas borné à traduire les œuvres les plus importantes de Hégel, il a joint à sa traduction des commentaires et des introductions qui les rendent d'un accès plus facile et où se révèle, avec une grande intelligence philosophique, un fanatisme de sectaire, que l'Allemagne elle-même ne connaît plus. La métaphysique algébrique de Hégel y est remplacée, depuis bien des années, par le matérialisme pur, et sa philosophie du droit, par la théorie des races et le droit de la conquête.

M. Spaventa, un autre professeur de l'université de Naples et un Napolitain d'origine, a été conduit au hégélianisme par le second système de Gioberti, et c'est en se plaçant, en quelque sorte, sous la protection de Gioberti, c'est en commentant et en expliquant sa doctrine, qu'il croit pouvoir s'attribuer le droit de passer au panthéisme et particuliè-

rement au panthéisme hégélien [1]. Du reste, s'il reconnaît dans Gioberti un partisan déclaré, il nous montre dans tous les philosophes italiens qui l'ont précédé depuis l'époque de la renaissance autant de précurseurs inconscients et méconnus de Hégel. C'est ainsi qu'il se flatte de concilier son amour-propre national avec sa soumission absolue à un des mille systèmes enfantés par le génie spéculatif de l'Allemagne.

M. Fiorentino, professeur de philosophie à l'université de Bologne, dans un livre plein d'intérêt dont nous avons rendu compte ici même [2], dans sa notice sur Pierre Pomponace, semble s'être proposé le même but que M. Spaventa. Mais, s'il nous fournit des renseignements précieux sur le personnage qui fait le principal objet de ses recherches, il ne réussit pas à donner le moindre degré de probabilité à sa thèse générale. Il est difficile de supposer que M. Camille de Meis et M. de Sanctis aient été plus heureux en appliquant la méthode et les principes de la philosophie hégélienne, le premier à la physiologie et à l'histoire naturelle, le second à la critique littéraire, et qui sait? peut-être à la politique, en sa qualité d'ancien ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie. Mais les sobres indications de M. Ferri et la nature du sujet ne nous permettent pas de nous prononcer.

Quant à Mme la marquise Florenzi-Waddington, dont nous avons sous les yeux les principaux ouvrages, nous sommes en état de confirmer de tout point le jugement que M. Ferri porte sur elle. Elle est occupée, depuis un certain nombre d'années, à propager en Italie, par de substantiels résumés, les parties les plus intéressantes du système de Hégel. Cependant on n'est pas autorisé à affirmer qu'elle a adopté ce système d'une manière définitive. Elle a commencé par s'attacher à celui de Schelling, dont elle a associé les idées à celles de Giordano Bruno. Dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, un petit traité sur l'immortalité de l'âme [3], elle soutient l'immortalité personnelle de l'âme humaine comme un privilége inséparable de la supériorité de notre nature. Pourquoi donc, si ce n'est déjà un fait accompli, ne serait-elle pas amenée prochainement à faire un pas de plus dans la voie du spiritualisme, en reconnaissant la personnalité divine? Sans la personnalité divine, type et principe de toute existence personnelle, la personnalité et l'immortalité de l'âme humaine sont absolument incompréhensibles.

On se demande comment une nation qui a foi en elle-même, et qui prétend se régénérer par la liberté, a pu accueillir dans son sein avec

[1] *La Philosophie de Gioberti*, par B. Spaventa. Naples, 1863. — [2] Cahiers de mai et de juillet 1869. — [3] Florence, 1868.

faveur, aux applaudissements d'une jeunesse enthousiaste, une doctrine aussi désespérante, aussi impassible, aussi indifférente à toutes les choses humaines, aussi résignée à l'esclavage et à la honte des individus et des peuples, que la dialectique hégélienne. Avec une pareille philosophie, on dessèche les intelligences et les âmes, on les frappe de paralysie, on ne les réveille pas d'un engourdissement séculaire. Nous ne saurions donc donner trop d'éloges aux fortes et excellentes pages dans lesquelles M. Ferri l'a combattue[1].

Ce dogmatisme absolu chez certains esprits provoqua naturellement chez d'autres un excès contraire, celui qui consiste à ne tenir compte que des faits, principalement des faits sensibles, et à contester, même à nier formellement tout le reste. Cette manière de voir conserve aujourd'hui, en Italie, un grand nombre de partisans, parmi lesquels le premier rang appartient sans contredit à M. Ferrari, membre du parlement italien.

Ainsi que M. Véra, M. Ferrari a longtemps habité la France et fait partie de l'université française. Aussi maître de notre langue que de la sienne, il s'est servi indifféremment de l'une ou de l'autre pour composer ses nombreux ouvrages; car M. Ferrari est un des écrivains les plus féconds de l'Italie contemporaine. Disciple de Romagnosi, il a commencé sa carrière par un résumé apologétique des idées de son maître[2]. Deux ans plus tard, il publiait une édition des œuvres complètes de Vico, précédée d'un travail important sur ce philosophe[3]. Puis sa plume passionnée et infatigable s'est exercée tour à tour sur la philosophie de l'histoire, sur l'histoire de la philosophie, sur la politique et l'histoire proprement dite. Ajoutons que M. Ferrari, député depuis 1859, et, pendant quelque temps, professeur des universités de Turin et de Milan, s'est fait aussi un nom comme orateur.

Adversaire de tout dogmatisme, mais, avant tout, du spiritualisme en philosophie, M. Ferrari, est, en politique, de l'école révolutionnaire. Il a même publié une philosophie de la révolution, un de ses ouvrages les plus étendus[4], où il nous apprend que la mort de toute religion et l'établissement de la loi agraire sont les aspirations finales de l'humanité. Il ne voit dans la nature et dans la pensée de l'homme que des phénomènes qui se combattent, que mouvement et contradiction. La con-

[1] Tome II, p. 209-250. — [2] *La pensée de Jean Dominique Romagnosi.* Milan, 1835, en italien. — [3] *La pensée de Jean-Baptiste Vico*, formant le premier volume des œuvres complètes de Vico, Milan, 1837, et publié séparément en français sous le titre de *Vico et l'Italie*, 1 vol. in-8°, Paris, 1839. — [4] *Filosofia della Rivoluzione*, 2 vol. in-8°, Londres, 1851.

tradiction, ou, comme on l'appelle dans le langage de la philosophie, l'antinomie, est la loi suprême de l'existence, telle que l'expérience nous la fait connaître. Or, en dehors ou au-dessus de l'expérience, il n'y a qu'illusions et chimères. La métaphysique n'est qu'un nom; une telle science est impossible. Les phénomènes sont les seuls objets accessibles à notre esprit, la seule matière de la connaissance. La logique n'a pas d'autre fonction que de les coordonner entre eux, sans faire disparaître les oppositions qui sont dans leur nature. D'ailleurs ces oppositions existent dans la logique elle-même, c'est-à-dire dans les formes du raisonnement et dans les notions premières de l'intelligence. On voit que M. Ferrari a pris à la philosophie de Kant, en les exagérant et en les dénaturant, ses résultats purement négatifs.

Passant de la philosophie proprement dite à la philosophie de l'histoire et au droit international, M. Ferrari n'y aperçoit que des lois mathématiques et mécaniques. La vie des peuples se divise régulièrement en un nombre défini d'époques, et chaque époque en un nombre défini de périodes, composées à peu près d'un même nombre d'années. Les peuples ou les États, dans leurs rapports mutuels, sont des forces: ces forces, se groupant par deux, tendent à se mettre en opposition les unes avec les autres, ou à se maintenir en equilibre. L'art de gouverner est presque fondé tout entier sur ces lois.

Auprès de M. Ferrari, et sous le même drapeau, vient se placer M. Franchi, un écrivain de talent, un polémiste vigoureux, qui, des rangs de l'Église à laquelle il a appartenu d'abord et où il s'appelait l'abbé Bonavino, a passé dans le camp de la révolution et de la libre pensée. C'est à cette liberté que fait allusion le pseudonyme sous lequel il s'est fait connaître. Il a publié différents écrits sur la philosophie des écoles italiennes, sur la religion, sur le sentiment, sur l'histoire de la philosophie moderne; mais aucun n'a attiré sur lui l'attention publique au même degré que *La Raison*, une *revue* hebdomadaire qu'il a fait paraître à Turin de 1854 à 1857.

Dans cette *revue*, comme dans ses autres ouvrages, M. Franchi attaque, avec tout l'emportement d'une âme passionnée, et par les armes de l'ironie autant que par celles du raisonnement, toutes les institutions religieuses et politiques de la société moderne, et toutes les doctrines philosophiques qui s'écartent de la sienne. Or sa doctrine, à lui, c'est le pur scepticisme quant à l'existence de Dieu, de l'âme et de l'univers; c'est la doctrine des antinomies et de la subjectivité de la raison poussée, comme chez M. Ferrari, à la dernière limite de l'exagération. Pour lui la raison ne diffère pas du sentiment, ni le sentiment de la sensation.

quoiqu'il tente de substituer le premier à la dernière. Notre esprit, et, par conséquent, ce que nous appelons orgueilleusement notre science, n'atteint que des phénomènes. Nous ne savons rien des êtres, à plus forte raison d'un être infini. L'infini n'est que l'indéfini, et les religions qui ont la prétention de le connaître et de nous mettre en communication avec lui seront un jour remplacées par le culte de l'humanité, par le tribut d'adoration que l'homme se payera à lui-même. Auguste Comte, dans son *Catéchisme positiviste*, fait la même prédiction et nous enseigne les moyens de la réaliser. Il est permis de supposer que ce petit volume n'a pas été sans influence sur le rédacteur de *La Raison*.

Si le dogmatisme intempérant appelle presque toujours les objections du scepticisme, il est rare aussi que le scepticisme, quand il ne ménage rien, quand il s'attaque non-seulement à la spéculation philosophique, mais aux bases fondamentales de la société et aux croyances éternelles du genre humain, n'ait point pour effet de pousser quelques âmes effrayées vers le mysticisme. Cette loi, que M. Cousin a démontrée par l'histoire générale de la philosophie, s'applique parfaitement à la philosophie italienne de notre siècle.

Se rattachant, comme MM. Ferrari et Franchi, au criticisme de Kant, ne répudiant pas plus qu'eux les conséquences sceptiques qu'on en a tirées au nom de la logique, M. Mazzarella, dans son principal ouvrage, *Critique de la science*[1], soutient que la logique et la science, que la philosophie en un mot, ne suffit pas à l'homme. La philosophie, en isolant notre esprit et en le laissant sans communication avec la nature et avec Dieu, ne peut aboutir qu'à des résultats négatifs ou à de stériles abstractions. Mais heureusement Dieu nous appelle à lui et nous indique notre route par la voix de la religion. Le but de notre vie, que la philosophie nous offre seulement comme une idée dont la réalisation est impossible à notre faiblesse, la religion nous le montre comme une personnalité intelligente qui, descendant jusqu'à nous, nous aide à arriver jusqu'à elle. Mais à quels traits reconnaissons-nous la religion? Après nous avoir dit qu'elle est révélée dans l'Évangile, M. Mazzarella semble laisser à la grâce ou à l'inspiration individuelle le soin de l'interpréter.

C'est aussi vers le mysticisme que penche évidemment M. Conti[2], tout en faisant en apparence une grande place à la raison. Sa prétention a beaucoup d'analogie avec l'éclectisme, quoiqu'il repousse la qualifica

[1] 1 vol. in-8°, Gênes, 1860. — [2] Les principaux écrits sont des *Discours et dialogues*, 2 vol. Florence, 1858, et des *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, 2 vol. Florence, 1864.

tion d'éclectique. Il se propose de réunir ce qu'il y a de vérités incontestables chez les principaux philosophes des temps passés, notamment chez saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et Galilée, et d'en composer la philosophie de tous les temps, *perennis quædam philosophia*, comme disait Leibniz, la philosophie définitive. Mais, avant tout, cette philosophie sera chrétienne; elle aura pour fondements la conscience, l'amour, la parole universelle et la parole évangélique, c'est-à-dire la révélation et la foi. En elles-mêmes toutes ces sources de vérités s'accordent parfaitement; mais, lorsque l'accord nous échappe, notre esprit doit se soumettre à la foi, c'est à elle qu'appartient le dernier mot. Nous ferons sur la doctrine de M. Conti la même réflexion que sur celle de M. Mazzarella. Quand la foi n'est pas elle-même définie par une autorité reconnue et consacrée, elle n'est qu'un sentiment individuel, non moins variable, non moins exposé à l'erreur et à la contradiction que la spéculation philosophique. C'est là précisément qu'est la faiblesse du mysticisme et son inconséquence.

Ce n'est pas la cause du mysticisme que défend le père Ventura, mais celle de l'autorité et de la tradition. Il n'admet l'usage de la raison, dans les questions de morale et de métaphysique, qu'à la condition que la raison acceptera le contrôle de l'autorité et ne sortira pas des limites qu'elle lui a tracées. Cependant, comme c'est au nom même de la philosophie, au moins d'une certaine philosophie, que le père Ventura réclame la dégradation et l'asservissement de l'esprit philosophique, c'est à bon droit qu'il est compté parmi les philosophes. Il appartient à l'école dont les plus illustres représentants sont, en France, le comte de Maistre, de Bonald, Lamennais pendant une partie de sa vie, en Espagne, Donoso Cortès et Balmès, et qu'on est convenu d'appeler l'école théologique. Les écrivains qu'elle comprend dans son sein étant, pour la plupart, de très-médiocres ou de très-contestables théologiens, nous pensons que le nom d'école théocratique lui conviendrait mieux. C'est, en tout cas, la qualification qui s'applique avec le plus de justesse à ce qui tient lieu de philosophie au père Ventura.

Né à Palerme en 1792, mort à Rome en 1861, après avoir passé plusieurs années à Paris, le père Ventura de Raulica, général des Théatins, s'est rendu célèbre à la fois comme prédicateur, comme professeur, comme écrivain, et même comme homme politique, car il a joué un rôle, sinon par l'action au moins par la parole, dans les événements qui se passèrent à Rome en 1847 et en 1848. Convaincu, par les enseignements de saint Thomas d'Aquin et de François Suarès, qu'il n'y a de pouvoir de droit divin que celui de l'Église et de son chef, et

que toute autorité d'institution humaine repose sur la souveraineté du peuple, il appelait de ses vœux un ordre de choses fondé sur l'alliance de la papauté et de la démocratie; mais en même temps il demandait la restauration des majorats et ne reconnaissait, même sous un gouvernement républicain, le droit de suffrage qu'aux pères de famille.

Avec la papauté et la démocratie, on ramènerait, selon lui, la société et la civilisation chrétiennes, dont les nations de l'Europe se sont écartées depuis le xve siècle pour retourner à l'antiquité païenne. Il maudit la Renaissance, comme l'a fait avant lui Savonarole, et proscrit comme lui les lettres grecques et latines. On se rappelle que ces opinions ont, pendant quelque temps, trouvé crédit dans notre pays, et qu'on a essayé de les introduire dans l'éducation publique.

A plus forte raison le père Ventura est-il hostile aux philosophes de l'antiquité. Celui qui passe pour le plus grand d'entre eux, Platon, à l'en croire, ne mérite pas le nom de philosophe. Et en même temps qu'il condamne la philosophie ancienne, il n'en souffre pas de nouvelle, toute nouveauté, pour lui, étant synonyme d'hérésie. Dans un livre qui date de 1828, et qui a pour objet la méthode philosophique (*De methodo philosophandi*), il soutient cette opinion, que toute proposition de métaphysique qui ne sort pas comme d'elle-même d'un dogme chrétien n'est et ne peut être qu'une coupable extravagance. Généralisant sa pensée dans d'autres ouvrages, publiés plus tard [1], il distingue deux sortes de philosophies : la philosophie *inquisitive* et la philosophie *démonstrative*. La première cherche la vérité et ne trouve que l'erreur. La seconde, convaincue que la vérité est trouvée, la reçoit des mains de l'autorité et de la foi, et se borne à la démontrer. Cette philosophie est la bonne, c'est la philosophie chrétienne, celle qui a régné pendant de longs siècles dans les universités sous le nom de scolastique, celle qui a reçu de saint Thomas d'Aquin sa forme la plus accomplie dans la *Somme*. Aussi le père Ventura parle-t-il de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin comme du livre le plus parfait qui soit sorti de la main des hommes.

S'il s'était contenté de suivre l'exemple et les préceptes de ce maître, on aurait eu le droit de le trouver arriéré et intolérant pour son siècle, on n'aurait pas pu lui reprocher d'être inconséquent. Mais le père Ven-

[1] Les principaux ouvrages philosophiques du père Ventura sont, avec le *De methodo philosophandi*, les suivants : *La raison philosophique et la raison catholique*, Paris, 1854; *La tradition et les semi-pélagiens de la philosophie*, Paris, 1854; *De la vraie et de la fausse philosophie*, Paris, 1852; *Essai sur l'origine des idées*, Paris, 1854; *La philosophie chrétienne*, Paris, 1861.

tura, dans son *Essai sur l'origine des idées*, s'est cru obligé d'appeler au secours de la révélation et de la tradition catholique la fameuse théorie de de Bonald, qui, après avoir asservi la pensée à la parole presque au point de les confondre, fait de la parole une institution divine, une révélation surnaturelle. Ici il cesse d'être d'accord avec lui-même, car ce système, sur lequel il prétend fonder l'autorité universelle et immuable de l'Église, est une invention purement individuelle, aussi difficile à défendre contre les objections de la philosophie que contre les observations de la philologie comparée. Pour la philosophie les idées sont une chose, les signes en sont une autre, et, de même que les idées, les signes se forment peu à peu par la puissance des facultés inhérentes à notre nature et sous l'empire des lois qui gouvernent ces facultés. Pour la philologie comparée, il y a plusieurs familles de langues, qui, tant par la composition des mots que par les formes grammaticales, sont absolument irréductibles les unes aux autres. Or, dans l'hypothèse d'une parole révélée, d'institution divine, miraculeusement enseignée à un premier homme ou à un premier couple d'où serait sorti le genre humain, il n'y aurait eu, dans l'origine, qu'une seule langue, à laquelle devraient pouvoir se ramener, par voie d'étymologie, tous les idiomes morts ou vivants.

C'est ce qu'a très-bien compris le père Liberatore, de la Société de Jésus, et un des rédacteurs de la *Civiltà cattolica*. Dans les trois ouvrages qu'il a consacrés à la philosophie [1], il revient et engage ceux qui veulent rester chrétiens à revenir avec lui au pur thomisme. S'il parle, à propos de la connaissance, des systèmes qu'a produits la philosophie moderne, c'est pour les rejeter et les condamner tous les uns après les autres, sans en excepter celui de de Bonald. Il est coupable, à ses yeux, d'un excès de zèle. En voulant humilier la raison au profit de la foi, il l'annule à ce point, qu'il ne lui laisse pas même l'efficacité nécessaire pour abdiquer, dans l'intérêt de la foi, entre les mains de l'autorité.

On pourra peut-être, par cette revue sommaire des principales écoles et des principaux systèmes philosophiques de l'Italie contemporaine, se faire une idée de l'activité intellectuelle qui règne dans ce pays et des influences diverses sous lesquelles elle se développe. Nous avons cru que c'était le meilleur moyen d'appeler l'attention du public sur l'excellent livre de M. Ferri et de faire naître le désir de connaître plus direc-

[1] Voici les titres de ces ouvrages : *Institutiones philosophicæ*, Naples, 1851 ; *Traité de la connaissance intellectuelle*, en italien, Naples, 1855 ; *Compendium logicæ et metaphysicæ*, Rome, 1868.

tement, c'est-à-dire par leurs ouvrages, les maîtres dont il nous a exposé la pensée : car il n'y a pas de talent ni d'effort d'impartialité qui puissent nous dispenser de remonter aux sources. Remarquons, d'ailleurs, que M. Ferri est lui-même engagé dans la lutte dont il nous décrit les incidents, et que, si ses adversaires trouvent toujours en lui un juge équitable et bienveillant, son patriotisme lui a quelquefois donné des illusions au sujet de ses amis.

AD. FRANCK.

LE ISCRIZIONI MESSAPICHE raccolte dai Cav. Luigi Maggiulli e duca Sigismondo Castromediano (dal vol. XVIII della Collana di scrittori di Terra d'Otranto. Lecce Tip. Editrice Salentina). — Lecce, 1871, in-12.

PREMIER ARTICLE.

Entre les monuments des anciennes langues italiques, les inscriptions messapiennes sont, avec les inscriptions étrusques, celles dont l'interprétation est le moins avancée. Les deux auteurs de la publication que je signale ici, en nous faisant connaître un grand nombre de textes découverts dans les terres de Bari et d'Otrante, pourront contribuer à faire avancer les recherches auxquelles donne lieu, depuis plus d'un tiers de siècle, l'idiome de l'antique Iapygie. Sur cent vingt-deux inscriptions contenues dans le recueil, et qui représentent tout ce que nous possédons de textes messapiens, quarante sont inédites. Quelques-unes nous offrent des transcriptions moins incorrectes que celles qui avaient cours, mais on en demeure réduit, pour d'autres, aux copies fort défectueuses d'après lesquelles MM. Maggiulli et de Castromediano les ont reproduites. J'ai eu déjà occasion de parler ici de ces monuments épigraphiques, en examinant le glossaire de M. A. Fabretti[1]; le *Corpus* des deux antiquaires napolitains me fournit l'occasion d'y revenir et de compléter, en m'aidant des documents nouveaux, ce que j'en avais dit

[1] Voy. *Journal des Savants*, année 1869, p. 729 et suiv.

Malheureusement je ne trouve dans l'ouvrage d'autres secours que les textes mêmes, car les auteurs se sont abstenus de tout essai d'interprétation, et ils se bornent à noter les circonstances dans lesquelles chaque monument a été mis au jour.

L'inspection de ces inscriptions et la lecture de la courte introduction de MM. Maggiulli et de Castromediano suffisent pour nous convaincre qu'elles appartiennent, en grande majorité, à la catégorie des inscriptions funéraires. Elles nous fournissent conséquemment plus de noms propres que de mots du vocabulaire. La forme de ces noms et les désinences qu'on y remarque prouvent d'une manière incontestable que l'idiome messapien différait totalement de la langue des Osques, et qu'on s'était fondé à tort sur un passage d'Aulu-Gelle[1] pour soutenir que cette dernière langue se parlait en Iapygie. L'auteur des *Nuits attiques* dit, à propos de Q. Ennius, qui était natif de Rudies, que ce poëte se vantait de pouvoir s'exprimer à la fois en latin, en grec et en osque. Rudies faisant partie de la Iapygie, on en a inféré que l'osque devait être l'idiome maternel de Q. Ennius; mais Rugge, qui occupe l'emplacement de Rudies, est précisément une des localités où l'on a découvert des inscriptions messapiennes. Il faut donc supposer ou qu'Aulu-Gelle a fait confusion entre le messapien et l'osque, ou que le poëte latin ayant été élevé, non dans sa ville natale, mais en Campanie, il a pu se familiariser avec l'idiome de cette province.

La langue des inscriptions provenant des terres de Bari et d'Otrante, et sur laquelle M. Th. Mommsen est le premier qui nous ait donné un travail sérieux, a une physionomie qui n'est ni complétement grecque ni complétement latine. Cependant, par l'aspect de quelques-uns des noms propres et surtout par leurs désinences, elle se rapproche de ces deux langues, de la première principalement. Elle exhale comme un parfum de grec archaïque qui rappelle certaines formes particulières aux dialectes dorien et ionien. On y trouve un concours de voyelles plus habituel que dans le vieux latin. Les sifflantes I (Z), X (Ξ) et Σ y apparaissent fréquemment, parfois redoublées. Le redoublement est aussi ordinaire pour Δ, Λ, N, P, T, ou, ce qui est plus habituel, cette dernière lettre est suivie du Θ (θ). Au reste, les monuments ne présentent pas tous le même système d'orthographe, et l'on reconnaît des noms identiques qui sont écrits un peu diversement. Cela tient manifestement à des divergences locales de prononciation, et à des différences d'époques. Le style des lettres adoptées varie beaucoup. Nulle

[1] *Noct. Att.* XVII, 17.

part on ne rencontre le sigma lunaire, la lettre ψ. La plupart des figures de lettres participent de celles de l'osque, du grec le plus ancien et du volsque. Plusieurs des textes messapiens appartiennent à une époque assez basse, et des mots grecs y sont visiblement associés aux mots indigènes. Mais les plus anciens eux-mêmes ne semblent pas avoir échappé aux influences hellénique et latine. Quelques-uns des noms propres consignés dans ces épitaphes sont purement grecs; d'autres se rapprochent notablement de noms romains connus. Quant aux mots affectant le caractère soit de substantifs communs, soit de verbes, leur analogie avec le vocabulaire des langues classiques est beaucoup plus lointaine, et l'on ne saisit guère de ressemblances qui soient clairement accusées.

Pour s'orienter dans un déchiffrement aussi difficile que celui de ces textes, qui présentent, de plus, l'inconvénient d'avoir été parfois mal lus et mal transcrits, il est indispensable de s'éclairer préalablement par les données que l'antiquité nous fournit sur les habitants de la Messapie.

L'opinion la plus vraisemblable et la plus répandue chez les anciens c'est que la province ainsi appelée avait été peuplée par des colonies venues de l'autre côté de la mer Adriatique, à savoir de l'Illyrie et de l'Épire. Antoninus Liberalis rapporte, d'après Nicandre, que Lycaon, roi d'Illyrie, avait eu trois fils, *Iapyx*, *Daunus* et *Peucetius;* mythe qui indique qu'on attribuait une origine illyrienne aux populations de la Daunie, de la Peucétie et de la Iapygie. Cette tradition est confirmée par la présence, dans la Iapygie et dans les cantons environnants, de noms géographiques presque identiques à quelques-uns de ceux que nous offrent les deux premiers pays[1]. Mais la tradition parlait aussi de colonies crétoises et même siciliotes qui seraient venues se fixer dans cette même partie de l'Italie[2]. En présence d'un mélange possible de populations de provenances diverses, on ne saurait se tourner exclusivement vers l'Illyrie et l'Épire pour y chercher l'étymologie des mots contenus dans les inscriptions en question. Récemment, des philologues ont fait ressortir, à l'appui de l'origine illyrienne des Iapygiens, quelques traits de ressemblance entre des mots messapiens et le voca-

[1] 1° Noms de l'Illyrie et de l'Épire : *Iapodes* ou *Iapydes*, Ὤρικον ou Ὤρικος, *Oricia*, Λίσσος ou *Lissus* (*Alessio*), *Vara*, *Apsus* (Ἄψος) (rivière), Πενεσται (peuple) *Canina*; 2° noms de la Messapie et de l'Apulie : *Iapygia*, *Oria* (*Uria*), *Lizza* (Aletium), *Barium* (Βάριον), Ἄφιδος (*Aufidus*), rivière, Ἀπενέσται (*Apenestæ* ou *Viestæ*), *Canusium*. — [2] Voy. à ce sujet L. Diefenbach, *Die alten Völker Europas*, p. 96. Cf. Servius, *ad Æn.* III, 332. Herodot. VII, CLXX. Athen. XII, p. 523, a, Strabon, VI, p. 279, 282.

bulaire de la langue des Skipétars ou Albanais. Cette langue skipétare est, d'autre part, regardée aujourd'hui par certains érudits comme un débris, fort altéré sans doute, de la langue des Pélasges, langue parlée encore dans quelques villes des bords de l'Hellespont, au temps d'Hérodote, et qui dut subsister dans le patois de l'Épire, où la religion pélasgique survécut au peuple qui l'y avait apportée. Toutefois les rapprochements qu'on a établis entre l'albanais et le messapien n'ont pas suffi, jusqu'à présent, pour arriver à un premier essai d'interprétation des quatre ou cinq textes messapiens, présentant autre chose que la simple énonciation, soit du nom du mort soit de celui qui avait consacré, qui possédait l'objet sur lequel est gravée l'inscription. Peut-être cela provient-il de ce que, d'un côté, on n'a point assez étudié les principes de la vocalisation messapienne, de l'autre, de ce qu'on ne s'est attaché, dans l'albanais, qu'à la forme originelle des mots, sans tenir compte des flexions et des changements qu'ils subissent par suite de la déclinaison et de la conjugaison. M. G. Stier, en entrant dans une meilleure voie, a pu justifier la parenté d'un des vocables messapiens que l'antiquité nous a transmis avec un mot de signification identique appartenant à l'un des dialectes de l'albanais[1]. Il est bien à regretter que la liste des mots messapiens que nous fournissent les auteurs anciens soit si courte; elle se réduit à cinq ou six termes entre lesquels deux ne sont pas de nature à nous apporter grande lumière sur le caractère linguistique de l'idiome de la Iapygie. En effet, de ces deux mots, l'un est *πανός*, qui, d'après Athénée (III, p. 111, c.), signifiait *pain* (*ἄρτος*). Nous avons visiblement ici la transcription du latin *panis*, et il n'est pas besoin, pour l'expliquer, de recourir, comme on l'a fait[2], au lithuanien *pénas*, qui signifie *nourriture*. La seule donnée intéressante à tirer de ce mot, c'est que les Messapiens changeaient quelquefois la terminaison *is* latine en *os*, quoique, parmi leurs noms propres, on rencontre un grand nombre de mots terminés en *is* (Iϟ). Je reviendrai, au reste, dans la suite, sur cette correspondance. Le second mot qui se lit dans Hésychius est *σίπ7α*, donné comme l'équivalent du grec *σιώπα*, *silence!* Mais, ici, nous pouvons être en présence d'une simple transcription de ce mot grec faite conformément à la prononciation des Messapiens, transcription sur laquelle je reviendrai également. Deux mots plus significatifs nous sont fournis par le nom de la ville de Brundusium, d'origine mes-

[1] Voy. une note dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, her. von A. Kuhn, t. VII, p. 159 (Berlin, 1858). — [2] Voy. J. W. Donaldson, *Varronianus, A critical and historical introduction to the ethnography of ancient Italy*, 3e edit. p. 67

sapienne, et par le mot *βαυρία*, que le Grand Étymologiste (p. 389, 24) affirme avoir signifié, en messapien, *demeure* (*οἰκία*).

Le nom de la ville de Brundusium, aujourd'hui Brindisi, était, en grec, Βρεντέσιον, et, suivant Strabon, ce mot signifiait, en messapien, *tête de cerf*[1], assertion confirmée par Étienne de Byzance, qui renvoie, à ce propos, au second livre des *Gloses de Séleucus*[2]. Le Grand Étymologiste dit, de son côté, que les Messapiens appelaient le cerf *βρένδος*, et *βρέντιον* la tête de cet animal[3]. Enfin un ancien glossateur[4], que nous fait connaître Ducange, explique pourquoi un tel nom avait été imposé à la ville de Brundusium : cela tenait à ce que son port présentait la forme d'un *bois de cerf*. Toutefois le glossateur ici rappelé adopte, pour le mot messapien, une forme un peu différente de celle que fournissent les auteurs précédemment nommés : il écrit *βρούνδος*. M. H. Ebel, dans une note sur la langue messapienne[5], a rapproché ce mot du lithuanien *brëdis*, qui signifie *élan*. M. G. Stier a fait remarquer d'autre part que, dans un des dialectes de l'albanais[6], *cerf* se dit dρένι. Et il ajoute que ce mot, qui ne saurait s'expliquer par le turc, doit être rapproché du vocable messapien dont on tirait l'étymologie du nom de Brundusium[7], attendu que le *d* permute quelquefois, en albanais, avec le *b*, comme cela s'observait également en dialecte éolien[8]. La présence du *t* ou *d* final dans le nom de Brundusium (Βρεντέσιον) pouvait tenir à la forme dérivée, ainsi qu'on le voit par des mots albanais correspondants.

Le mot *bauria* (*βαυρία*) n'a pas été, jusqu'à présent, aussi heureusement expliqué. M. H. Ebel le compare au gothique *bauan* et au slave *byvati;* M. Donaldson au bas-allemand *bur*, *bauer*, et à l'anglais *bower*, ainsi qu'au lithuanien *bur-walkan*, répondant à l'anglais *yard*. Ce sont là des rapprochements peu concluants, car les langues slaves et germaniques ne nous offrent, que je sache, aucune affinité avec les noms propres messapiens. Sans doute ces noms propres et leurs déclinaisons accusent l'origine indo-européenne de l'idiome de la Iapygie, mais une telle pa-

[1] *Βρεντέσιον ἡ κεφαλὴ τοῦ ἐλάφου*, Strabon, VI, p. 277. — [2] Βρέντιον παρὰ Μεσσαπίοις ἡ τῆς ἐλάφου κεφαλή· ὡς Σέλευκος ἐν δευτέρῳ γλωσσῶν. — [3] *Etymol. magn.* s. v. Βρεντήσιον. — [4] Cité par L. Diefenbach, *Die alten Völker Europas*, p. 96. [5] *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. VI, p. 416. — [6] *Zeitschrift*, t. VII, p. 160. — [7] M. G. Stier laisse, pour l'étymologie, le choix entre le toske bρεθ signifiant *sauter* et le gégien dρένι (dρύνι), *cerf*. L'aoriste bρόδα du verbe bρεθ, fournit une forme qui se rapproche davantage du mot messapien. Mais on doit objecter à cette dernière étymologie que les mots albanais terminés en *θ* ne sont pas ordinairement des racines, et que le *b* répond plutôt au ϖ qu'au *b* latin rendu en skipétar par π surmonté d'un point (π̇). — [8] Exemple : *ὀδελός* pour *ὀβελός*. Voyez Ahrens, *Dial. Æol.*, p. 41, 172.

renté ne suffit pas pour justifier des étymologies qui n'ont en leur faveur qu'une similitude éloignée de sens et de forme. Rien n'établit la parenté étroite de race des Messapiens avec les Goths, les Lithuaniens et les Slaves. Et ce que nous dit Appien, joint à divers autres témoignages, montre que les Illyriens s'étaient mêlés plutôt aux Celtes[1] et aux Thraces, avec lesquels ils ont pu avoir une parenté originelle. Une telle affinité impliquerait toujours, d'ailleurs, la présence des Messapiens en Illyrie antérieurement à leur établissement en Iapygie, car la race slave n'a pu pénétrer dans cette péninsule qu'en traversant l'Adriatique et passant conséquemment par le premier de ces pays[2]. Il est donc beaucoup plus naturel d'aller chercher dans la langue des Skipétars, comme M. G. Stier l'a fait pour le nom de Brundusium, l'explication du nom de *Βαυρία*. Mais, avant de se livrer à cette recherche, il faut déterminer comment ce mot, qui ne nous est parvenu qu'à travers la transcription du Grand Étymologiste, devait s'écrire en messapien.

En parcourant les noms que nous fournissent les inscriptions recueillies par MM. Maggiulli et de Castromediano, on constate l'absence de la diphthongue AV correspondant au grec *αυ*. Les Messapiens évitaient, en général, la rencontre de deux voyelles: ils les séparaient presque toujours, soit par un H, soit par un F. H avait pour eux à la fois le caractère de l'esprit doux ou rude des Grecs, conséquemment la valeur d'une aspiration analogue à H des Latins, comme le montre la présence de cet H devant un O ou un I initial[3], et la valeur de Ê, c'est-à-dire de H (êta) des Grecs, ainsi que le prouvent les noms de ΜΗΓΩΝΙΣ (n° 73), ΓΟRRIH (n° 102). Cette double valeur a déjà été signalée dans quelques inscriptions grecques fort anciennes, notamment dans des inscriptions

[1] M. de Xilander (*Die Spruche der Albanesen oder Schkipetaren*, p. 288) a signalé la présence dans l'albanais de mots celtes ou très-voisins du celtique. Le mot *roi*, *μπρέτ* (prononcez *bret*) rappelle notamment le celte *breit*, *breith*, jugement, *brithem*, juge. Voyez R. de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit., n° 3, p. 86. Cf. Zeuss, *Gramm. celtica*, p. 826. Ce mot tendrait à faire admettre que les ancêtres des Skipétars avaient été placés sous la domination de chefs gaulois; ce qui est, au reste, conforme à ce que nous savons de l'origine celtique de diverses populations de l'Illyrie mentionnées par les Grecs et les Latins. On retrouve dans la géographie ancienne de ce pays beaucoup de mots gaulois. — [2] On ne peut sans doute contester l'affinité que présentent un certain nombre de mots albanais avec le lithuanien (Xylander, p. 317); mais cette affinité me semble tenir à la parenté qui devait exister entre l'idiome antique de l'Illyrie et celui des peuples thraces auxquels paraissent devoir être rattachés, quant à l'origine, les Lithuaniens, les Slaves, comme aussi les Celtes. — [3] ΗΙΔΑΣΤΑΣ pour ΙΔΑΣΤΑΣ (n° 5); ΗΙΔΑΟΖΑ (n° 50) pour ΙΔΑΟΖΑ; ΗΙFΑΝΙΑΣ (n° 51) pour ΙFΑΝΙΑΣ; ΗΟΙΤΑΚΑΣΣΟΙ (n° 73) pour ΟΙΤΑΚΑΣΣΟΙ, ΗΙΔΙΤΑ (n° 91) pour ΙΔΙΤΑ.

de Théra, qui datent de l'époque de Pisistrate[1]; elle nous fait bien comprendre le passage de la simple aspiration à la voyelle Ê. Mais, dans les textes que nous avons sous les yeux, c'est l'emploi, comme aspirée, qui domine pour cette lettre[2]; les inscriptions où H figure comme voyelle semblent d'une époque moins ancienne que les autres.

F est, en messapien, d'un usage moins fréquent que H; il s'intercale entre deux A, ΘOAFAΣ (n° 1), ou entre I et A, ANΔAΘIFAΣ (n° 9), ΔIFANA (n° 36) ΔIFANOFAΣ (n° 18). Y (hypsilon des Grecs) ne semble pas avoir appartenu à l'alphabet messapien originel et il fut adopté vraisemblablement par un effet de l'influence des Grecs. On le voit figurer tantôt avec la valeur de I, tantôt comme une sorte d'aspiration qui joue le même rôle que H, ΔAAMAIYI (n° 57), pour ΔAAMAIHI. U ne se voit que dans une inscription (Maggiulli, n° 49)[3], d'une date évidemment très-récente et où l'influence grecque est manifeste; ce n'était donc pas non plus une lettre véritablement messapienne.

Il n'y a d'exception pour l'emploi des aspirées destinées à adoucir le concours de deux voyelles, que pour les syllabes AO et OA qui se rencontrent très-fréquemment dans les noms propres. Mais, dans les inscriptions d'un caractère moins archaïque, AO se contracte en O ou en Ω, contraction qui se rattache vraisemblablement à la tendance que prend l'orthographe, chez quelques-unes des inscriptions de l'époque la moins ancienne (n[os] 69, 79 et 91), à ne plus faire usage de H et de F, pour éviter l'hiatus qu'amène le concours de deux voyelles[4]. On voit aussi OO écrit visiblement avec la valeur de Ω, lettre qui n'apparaît que dans des inscriptions offrant une physionomie tout hellénique[5].

Il est donc suffisamment établi que la forme *βαυρία* ne représentait pas exactement le mot messapien, lequel devait être *βαορία* ou *βωρία*. Or, si nous consultons le vocabulaire albanais, nous y trouvons, pour le le mot *ϖοὺγ*, que l'on prononce *boug*, le sens d'*habiter*. Dans cette langue, un grand nombre de participes, d'adjectifs et de substantifs dérivés, se forment en *ούρε*, d'où il suit que ce verbe *ϖοὺγ* peut donner naissance

[1] Voy. Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 24. — [2] Exemples de H avec la valeur d'une aspiration : NINTARIHEN (n° 9); ΓRAHIΣ (n° 32); ΔIΘEHAIHI (n° 35); KOPAHIAIHI (n° 55); KIΛAHIAIHI (n° 66); MOΛPAHIAΣ (n° 72); FERTAHETIΣ (n° 74); ARTAHIAIHI (n° 79); ΓOΛAIΔEHIAΣ (n° 83) ΛAMIHONE (n° 85); ΔAΞIHONAΣ (n° 90); FAHEXITATO (n° 91) MAHEOΣ (n° 105). — [3] ΘROVΓENVΣ. — [4] Ainsi le même nom est écrit KΛAOHIΞIΣ (n° 9), KΛOHIΞIΣ (n° 1), KΛAΩHIF (n° 91). C'est ainsi qu'un peuple de l'Épire, les Chaones (*Χάονες*), sont aussi appelés Chônes (*Χώνες*). Cf. *Ἰαων*, *Ἰων*. — [5] Exemple, TABOOΣ (n° 1).

au substantif *bouré* (σούρε), ayant la signification de *demeure*, *habitation*[1]. Nous arrivons ainsi à une justification beaucoup plus naturelle du sens que nous fournit le Grand Étymologiste et nous avons là une nouvelle confirmation de la parenté de l'albanais et du messapien.

Dans l'albanais σοὺγ, la racine est σου (βου) laquelle se rattache à la racine *fu*, zend *bû*, grec φύ(ω), racine qui se retrouve dans toutes les langues indo-européennes avec le sens d'*être*, *exister*, *croître*, et a son prototype dans le sanscrit *bhû*[2]. Peut-être faut-il chercher là l'étymologie du nom de la ville messapienne d'*Uria* (*Oria*), le B ayant dû se prononcer comme V et pu se confondre dès lors avec O initial. Mais, comme nous voyons que l'aspiration était rendue en messapien par H ou F, la supposition n'est guère admissible, d'autant plus que *Basta* est devenu *Vasta*. Ce nom est écrit ΒΑΣΤΑ (Maggiulli, n° 1) sur une inscription; il s'appliquait à l'une des villes principales de la province; il est difficile de ne pas le rapprocher du grec ἄστυ, sanscrit *vâstu*, maison[3]. On retrouve le même mot dans l'albanais φσ̈ιατ (prononcez *vschiat*), *ville;* car *s* des Latins est devenu souvent σ̈ (sch) dans la bouche des Skipétars.

Ce que je viens de dire sur l'insertion d'une aspiration entre deux voyelles est propre à expliquer le mot σίπτα dont il a été question plus haut. Les Messapiens ne pouvaient écrire σιώπα; ils devaient dire σί-Fώπα, ce qui est devenu facilement σίφπα, σίπτα, expression qui rappelle l'interjection dont les Italiens se servent pour commander le silence (*zitto*).

Hésychius nous fournit un dernier mot messapien : βίσϐες, terme qui servait à désigner la serpe pour tailler la vigne et avait valu le nom de Βισϐαῖα à la fête que les Grecs appelaient Κλαδευτηρία, c'est-à-dire la *fête des serpettes*, célébrée à l'occasion de la taille de la vigne. Notons que certains manuscrits portent Βίρση, Βιρσαῖα. Or, si nous faisons attention au changement de B en Δ, nous retrouvons ici le radical grec δέρω, écorcher, arracher, qui se rattache au zend *dar*, couper[4].

Il est encore un mot très-significatif à produire en faveur de la parenté de l'albanais et des idiomes italiotes : c'est ν̇ιερὶ, lequel signifie *homme* et s'écrit avec le ν, surmonté d'un point, pour indiquer qu'il doit être prononcé comme le *gn* italien. Ce mot peut être sans doute rapproché du grec ἀνήρ, ἀνδρός, conséquemment du sanscrit *nri*, du zend *nar;* mais

[1] Une des îles de l'Archipel des Liburnides où venaient séjourner les navires naufragés pour se réparer, s'appelait *Boa* (aujourd'hui Bua). — [2] G. Curtius, *Griechisch. Etymolog.*, 2ᵉ édition, n° 417. — [3] G. Curtius, n° 206. — [4] Voyez G. Curtius, *Griechisch. Etymolog.*, 2ᵉ édition, n° 267. Cf. p. 433; c'est précisément la même racine qu'on retrouve dans le grec δρέπανον, faucille.

il est aussi légitime de le rattacher au sabin *nero* (*νέρων*), qui, d'après J. Lydus, signifiait *brave*, *fort*[1], et dérivait certainement de la même racine. C'est précisément le mot qui se retrouve sous la forme *nar*, pluriel *nares*, dans un autre dialecte italiote. Car, sur la frontière du Samnium et de la Lucanie, le premier bourg de cette seconde province qu'on rencontrait en venant de la première, portait, d'après la table de Peutinger, le nom de *nares Lucaniæ*, appellation qui signifie, selon toute apparence, *les hommes de Lucanie*, parce que c'était en ce lieu qu'on commençait à parler lucanien. Donc *nar* signifie *homme* en lucanien. Le dialecte de la Lucanie devait, d'ailleurs, tenir beaucoup du sabin, puisque les Lucaniens étaient une colonie des Sabins. Or les deux mots *ναρ* et *nero* se rapprochent beaucoup de l'albanais *ἰνερί*.

Ces considérations suffisent pour nous montrer la nature des secours que le skipétar, combiné avec le grec, peut nous fournir pour l'interprétation des textes messapiens. A ces secours viennent s'ajouter les données empruntées à l'étude intrinsèque des inscriptions mêmes; je m'en occuperai dans un second article.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voyez A. Fabretti, *Glossarium italicum*, V° NERO., col. 1232.

Ὁμήρου Ἰλιάς. *L'Iliade d'Homère, texte grec, revu et corrigé d'après les documents authentiques de la recension d'Aristarque, accompagné d'un commentaire critique et explicatif, précédé d'une introduction et suivi des Prolégomènes de Villoison, des Prolégomènes et des Préfaces de Wolf, de dissertations sur diverses questions homériques, etc., par A. Pierron.* Paris, 1869, 2 vol. grand in-8°. — Σοφοκλέους τραγῳδίαι. *Les tragédies de Sophocle, texte grec, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice, par Ed. Tournier.* Paris, 1867, 1 vol. grand in-8°. — Εὐριπίδου τραγῳδίαι ἑπτά. *Sept tragédies d'Euripide, texte grec, recension nouvelle, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notices, par H. Weil.* Paris, 1868, 1 vol. grand in-8°; librairie Hachette et Cie.

PREMIER ARTICLE.

C'est une entreprise fort honorable pour la librairie comme pour la philologie française, que celle dont nous voulons signaler aujourd'hui les principaux résultats. Après avoir beaucoup fait pour l'amélioration des livres grecs et latins d'un caractère purement classique, MM. Hachette et Cie ont voulu ouvrir une série de publications surtout destinées aux savants. L'*Iliade* d'Homère, publiée par M. Pierron, les sept tragédies de Sophocle, par M. Tournier, sept tragédies choisies d'Euripide, par M. H. Weil (nous ne parlons aujourd'hui que des auteurs grecs), inaugurent dignement cette série.

Depuis la publication du célèbre scholiaste de Venise par Dansse de Villoison, la France s'était un peu trop désintéressée des études savantes sur Homère. La traduction et le commentaire de Dugas-Montbel, avec son *Histoire des poésies homériques*, quelques thèses ou dissertations académiques, l'édition correcte, mais toute grecque et trop sobrement annotée de M. Boissonade, l'édition grecque-latine qui fait partie de la bibliothèque F. Didot, l'édition annotée en français à l'usage des classes par F. Dübner[1], sont à peu près les seuls travaux sur Homère qui

[1] 2 vol. in-12, librairie F. Didot.

témoignaient, chez nous, d'une étude vraiment philologique de ce poëte; M. Pierron lui-même, à qui fut confiée la tâche de préparer un Homère pour la nouvelle collection, n'avait pas d'abord suivi cette voie. Traducteur laborieux d'Aristote, d'Eschyle, de Marc-Aurèle, historien de la littérature grecque[1], il s'était montré moins soucieux de la critique des textes; c'est seulement pour la dernière révision de son Eschyle français qu'il avait abordé avec méthode ce nouveau devoir. Il y a satisfait plus largement encore comme éditeur d'Homère.

Le texte homérique a subi bien des transformations depuis la première rédaction d'ensemble, qui paraît en avoir été faite sous Pisistrate, jusqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne, époque depuis laquelle il fut fixé à peu près sans retour en la forme que les copistes du moyen âge, puis les imprimeurs et les éditeurs modernes, nous ont rendue familière. Durant cette période de huit siècles environ, deux rédactions seulement peuvent en être ressaisies avec quelque certitude, celle des Alexandrins, c'est-à-dire celle d'Aristarque et de ses disciples; puis la dernière, celle que lisaient Porphyre et Longin, pour laquelle fut rédigée la compilation de scholies que nous a conservée le manuscrit de Venise. C'est celle que F. A. Wolf se proposa de reproduire avec toute l'exactitude que comportait la tradition des manuscrits. En 1833, M. K. Lehrs, un *homériste* du premier ordre, se proposait de reproduire le texte d'Aristarque; mais il en est resté aux préparatifs de son projet[2]. M. Pierron s'est donné la tâche de le réaliser, et, pour cela, il a repris, après Wolf, après Lehrs, l'étude approfondie des scholiastes, qui ont, en plus de mille passages, constaté la leçon aristarchéenne[3], soit en la justifiant, soit pour la combattre; il a ensuite relevé avec soin ce que nous apprennent les manuscrits, surtout les plus anciens (et nous en avons quelques fragments en papier de papyrus), sur l'état du texte chez les Alexandrins. En outre, il a voulu rendre ou donner un peu plus de popularité aux travaux de Villoison et de Wolf par d'intelligentes analyses, qui ne sont pas la partie la moins méritoire de son édition; enfin il y a joint quelques mémoires, soit originaux, soit empruntés à d'autres livres, sur des questions de philologie ou d'antiquité

[1] Voir le *Journal des Savants*, de 1871, où nous avons apprécié ce dernier travail de M. Pierron et rappelé les autres. — [2] Son livre, *De Aristarchi studiis homericis ad præparandum homericorum carminum textum Aristarcheum*, s'est augmenté de plusieurs chapitres intéressants dans les *Quæstiones epicæ*, publiées en 1837, et de quelques autres dans divers recueils philologiques; mais l'édition promise n'a pas, que je sache, encore paru. — [3] J'écris *aristarchéen*, *aristarchéenne*, contre l'usage de M. Pierron. *Aristarchien, ienne*, offrent, dans notre langue, une cacophonie blessante.

homérique. Pour le commentaire, il a surtout puisé dans les scholies de Venise, si riches en observations de tout genre; mais il n'a pas négligé non plus les bons interprètes modernes. Voilà donc un livre composé, on peut le dire, à la française[1], avec des matériaux moitié anciens, moitié modernes, empruntés en partie à notre érudition nationale, en partie à l'érudition étrangère, toujours mis en œuvre avec une bonne foi impartiale. Le ton habituel du style, dans l'*Introduction*, qui n'a pas moins de CL pages, dans ceux des *Appendices* qui sont de la main même de l'éditeur, jusque dans les notes placées sous le texte, est celui d'une vive admiration pour les beautés de la poésie homérique, d'une franchise toute gauloise dans la discussion des doctrines. Je connais peu de livres où la science ait des allures plus libres, un air plus sympathique et plus vivant. J'aime cette façon de rajeunir pour nous le vieil Homère et d'éveiller chez les lecteurs la passion de le mieux connaître; elle fera certainement pardonner à M. Pierron quelques hardiesses, des hardiesses surtout rétrogrades, s'il est permis de parler ainsi, car elles ont surtout pour objet de nous rendre Homère tel que le lisaient, tel que l'admiraient les critiques anciens. Que cet Homère fût en partie leur œuvre pour le détail de l'arrangement et du style, M. Pierron n'en doute pas. Mais il pense que la critique moderne, si elle y peut, si elle y doit constater bien des remaniements, ne peut ni ne doit rechercher un Homère absolument original et primitif. Il en est, en effet, de la *question homérique* comme de la question des origines de Rome. L'école sceptique démontre fort bien que nous n'avons plus sous les yeux l'œuvre même des premiers âges, des âges héroïques de la Grèce, non plus que nous n'avons dans Tite-Live l'exacte vérité des premiers âges de Rome, la vraie vie de Romulus et des rois ses successeurs; mais, cela démontré, il est à peu près impossible d'aller plus loin et de retrouver dans leur intégrité les chants des aèdes; l'esprit se fatigue en vain, faute de sûrs instruments, faute de documents authentiques, à vouloir ressaisir, dans l'obscurité des vieux âges, le véritable Homère. Là, comme pour les origines de l'histoire romaine, il faut que la critique sache s'arrêter à temps. C'est la leçon de bons sens qui ressortira pour les lecteurs de ces deux volumes si pleins d'une science attrayante et solide.

[1] En le caractérisant ainsi, je songe à la quatrième édition des poëmes homériques, par G. Dindorf (dans la collection Teubner), et aux deux dissertations préliminaires de M. Sengebusch, qui accompagnent cette édition. Ce travail, assurément estimable et d'une science très-solide, fait contraste, par sa forme étrange, avec la méthode suivie par notre compatriote.

Maintenant, les philologues et les hommes de goût y trouveront-ils toujours le dernier mot sur chacune des questions de grammaire ou d'antiquité que soulèvent ces textes vénérables? Nous ne le croyons pas, et M. Pierron lui-même nous semble fort loin d'une telle prétention. Par exemple, il a très-bien fait de nous donner, à la fin de son second volume, la liste des *ἅπαξ εἰρημένα*, c'est-à-dire des mots employés une seule fois dans l'*Iliade*, et souvent obscurs à cause de cette rareté même de leur emploi, même quand les épiques postérieurs, tels qu'Apollonius de Rhodes, les ont employés après Homère. Bekker et Friedländer, qui, les premiers, ont eu l'idée de les signaler particulièrement à l'attention, l'un dans les notes de son édition, publiée en 1858, l'autre en les rassemblant dans un recueil spécial [1], n'en ont pas pour cela fort avancé l'interprétation. M. Michel Bréal, l'habile disciple de Bopp dans notre pays, qui avait promis d'expliquer les plus difficiles de ces *ἅπαξ εἰρημένα*, n'a pu mettre à temps son travail aux mains de M. Pierron. C'est une promesse qui reste à remplir, et qui sera, nous l'espérons, remplie dans le volume contenant l'*Odyssée*, dont s'occupe en ce moment l'éditeur. En attendant, nous sommes réduits à chercher dans Bopp, dans G. Curtius, dans L. Meyer, dans A. Bailly et autres, ce que l'analyse comparative du grec et des langues congénères fournit pour l'explication étymologique de tant de mots difficiles.

Pour quelques mots moins rares, M. Pierron, malgré son zèle, ne s'est pas tenu tout à fait au courant de la science. Nous pouvons citer, en ce genre, *γουνός*, employé deux fois dans l'*Iliade* (IX 534; XVIII, 57), deux fois dans l'*Odyssée* (I, 193; XI, 323), et dont M. L. Dindorf, dans un bon article de la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, a bien commencé, mais non achevé de rendre compte. Les grammairiens anciens, dont M. Pierron, en général, s'attache à constater l'opinion, faisaient fausse route quand ils y recherchaient la même racine que dans *γόνιμος*, *fécond*. Deux scholies pourtant du manuscrit de Venise et deux gloses d'Hésychius mettent sur la voie d'une meilleure étymologie, en y signalant le sens d'*élévation*, de *tertre*, et une évidente parenté avec la racine qu'on retrouve dans *γόνυ*, *genou*. Pour compléter la démonstration, on n'a qu'à en rapprocher le mot éolo-dorien *βουνός*, que Phrynichus lisait dans Philémon [2], où il avait aussi

[1] *Zwei homerische Verzeichnisse*, 1860 (Extrait des *Jahrbücher für class. Philologie*) et *Ueber die kritische Benutzung der homerischen ἅπαξ εἰρημένα*, dans le tome IV du *Philologus*. Cf. R. Volkmann, *Commentationes epicæ* (Lipsiæ, 1854), *Commentatio IV : de Vocabulis novis et ἅπαξ εἰρημένοις in postremis Odysseæ libris usurpatis*. — [2] Éd. Lobeck, p. 355; cf. Sturz, *De Dialecto Alexandrina*, p. 154, auquel Lo-

le sens de *colline*, et qui a donné au grec moderne les diminutifs *βουνάριον* et *βουνάρι*. Quant à l'échange du *β* et du *γ*, il reparaît dans *γλέφαρον-βλέφαρον*, dans *σίβυνος-σίγυνος*, etc.; il explique le rapport de la racine sanscrite *gâ* (aller) avec la racine grecque *βα* dans *βαίνω*, *βιβάζω* et autres [1]. C'est un des exemples où, pour le dire en passant, se montre l'étroit rapport de la plus vieille langue homérique avec le grec populaire de nos jours.

Dans un ordre d'idées plus général, la philologie homérique fait, sous nos yeux, des progrès rapides, et que M. Pierron n'a pas toujours pu suivre. Je me sens honoré de ce qu'il a reproduit, avec mes additions et corrections, le mémoire que je publiais, il y a vingt-cinq ans, sur la plus ancienne rédaction des poëmes d'Homère. Mais je reconnais volontiers que la doctrine contenue dans ce mémoire est, en partie, arriérée, et que tant de vers faux, en apparence et par suite de l'orthographe moderne, doivent être aujourd'hui expliqués autrement que je ne l'ai su faire. Les ingénieuses recherches de M. Fr. Meunier, sur ce sujet et sur l'usage du digamma dans l'ancienne langue grecque, ne sont guère connues que des membres de notre Société parisienne de Linguistique. Quand elles le seront mieux, je ne doute pas qu'elles ne corrigent bien des erreurs et ne réfutent bien des préjugés accrédités sur la grammaire et sur la versification homériques [2]. Mais il ne faut pas exiger d'un éditeur qu'il anticipe sur les résultats d'études qui sont, comme celle-ci, en si rapide voie d'avancement.

Un des jeunes hellénistes qui ont aidé M. Pierron dans la consciencieuse révision de ses épreuves, M. Tournier, connu par deux bonnes thèses de docteur, l'une sur *Némésis et la jalousie des Dieux*, l'autre *De Aristea proconnesio et de Arimaspeo poemate* [3], aujourd'hui répétiteur à l'École pratique des hautes études, a été chargé de préparer pour MM. Hachette l'édition des sept tragédies de Sophocle qui sont parvenues jusqu'à nous. Il s'en est acquitté avec un judicieux esprit d'érudition et de critique. Les secours pour cela ne lui manquaient pas, non plus qu'ils ne manquaient à M. Pierron pour une édition d'Homère. Ils sont même si abondants aujourd'hui, les classiques grecs ont été si souvent réimprimés par des philologues habiles, éclaircis,

beck ne manque pas de renvoyer dans son commentaire. — [1] Voir A. Bailly, *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, p. 235 et 462, où l'auteur, d'ailleurs, aura, je pense, à compléter et à mieux déterminer, dans une prochaine édition, les rapprochements qu'il a faits entre les mots de cette famille. — [2] Voir le peu qui a été publié de ces recherches dans l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1871, p. 86 et suiv. — [3] Paris, 1860, in-8°.

corrigés, appréciés dans un si grand nombre de dissertations spéciales[1], que cette richesse devient même un embarras pour l'éditeur qui veut se tenir, comme on dit, au courant de la science, et qui veut aussi, dans la variété des opinions et des doctrines, dégager ce qui est vraiment utile et conserver surtout l'intégrité de son jugement personnel. Les seuls ateliers (qu'on nous passe le mot), les seuls ateliers philologiques de l'Allemagne ont produit sur Sophocle d'innombrables travaux qu'il faudrait connaître tous avant d'en publier un nouveau, et qu'il est à peu près impossible de réunir à point pour mettre la main à l'œuvre. A cet égard, le philologue est bien forcé de prendre d'avance son parti et de renoncer à lire les innombrables livres où sont traitées, soit dans leur ensemble soit partiellement, les questions que soulève l'étude d'un texte depuis si longtemps classique. M. Tournier a donc forcément simplifié sa tâche pour la rendre praticable. La préface, où il expose les principes qu'il a suivis, est, j'ose le dire, un modèle de clarté, de précision et de sagesse. On y voit qu'il a résolûment pris pour base de son texte la dernière édition de G. Dindorf, en suivant, avec plus de rigueur encore, la méthode même de ce savant critique, c'est-à-dire, en s'attachant de plus près à l'autorité du manuscrit de Florence, reconnu pour le meilleur de ceux qui nous ont conservé les tragédies de Sophocle. Les scholies anciennes, les éditions de Schneidewin, de Wunder, de Nauck, celle de Neue, beaucoup plus ancienne[2], mais encore précieuse par son substantiel commentaire, le *Lexicon Sophocleum* d'Ellendt, quelques éditions spéciales de MM. de Sinner, Berger, Benloew, Dübner, ont complété l'*apparatus*, déjà très-riche, dans lequel il a puisé les éléments de son travail, travail de choix plutôt que de recherches nouvelles, mais qui, même renfermé entre ces limites, est singulièrement méritoire.

Je lui ferais aussi volontiers un mérite de ne s'être pas commis aux hardiesses de correction et de remaniement que provoquent souvent la division métrique et le texte même des chœurs : il y a là des problèmes qu'il faut ou examiner à fond et dans leur ensemble, ou laisser intacts, en suivant la tradition la plus voisine du texte des manuscrits.

Une autre difficulté que M. Tournier ne se croit pas permis de résoudre est celle de l'orthographe : « A l'exemple, dit-il, de M. Benoist,

[1] Voir, ne fût-ce que pour ces dernières années (1858-1869), le supplément à la *Bibliotheca scriptorum classicorum et græcorum et latinorum* d'Engelmann, publié à Hales, en 1871, par C. H. Herrmann, où cependant ne sont pas très-exactement relevées les publications d'origine étrangère et particulièrement d'origine française. — [2] Elle est de Leipzig, 1831, en un vol. in-8° de 700 pages.

« le savant auteur de l'édition de Virgile publiée dans cette même col« lection, nous voudrions pouvoir exposer ici un système complet d'or« thographe. Si nous ne le faisons pas, ce n'est point certes que nous « méconnaissions l'importance de ces sortes de questions : pour savoir « ce qu'a écrit un auteur, il est souvent fort utile de savoir comment il « écrivait. Malheureusement l'orthographe de Sophocle est plus difficile « à retrouver que celle de Virgile. Dans le doute, il nous eût été aisé « d'adopter une forme, une fois pour toutes, et de nous y tenir : c'est « ce qu'a fait M. Dindorf. Nous avons préféré, d'accord en cela avec « M. Nauck, ne nous déterminer jamais qu'à bon escient. Ce qui nous « a conduit à reproduire purement et simplement, dans un bon nombre « de cas litigieux, l'orthographe que nous offrait le manuscrit, au « risque de sembler nous contredire où le manuscrit lui-même se con« tredit. » C'est là une grande prudence, mais où se mêle, si je ne me trompe, quelque confusion d'idées. Assurément, le plus ancien manuscrit de Sophocle, étant de quatorze siècles postérieur à cet écrivain, n'est pas, en fait d'orthographe, une autorité bien rassurante : le *Mediceus* de Virgile, séparé par quatre siècles seulement de l'auteur original, nous rassure beaucoup mieux. Mais enfin il n'est pas plus que le manuscrit grec de Florence un témoin direct de l'orthographe personnelle du poëte; il n'est pas même, comme ce vieux manuscrit dont parle quelque part Aulu-Gelle, *de domo atque familia Virgilii*[1]. Nous n'avons pas pour Sophocle, ce que nous avons pour Homère, quelques centaines de vers d'une copie sur papyrus que l'on puisse considérer comme écrite au IIe ou au IIIe siècle de l'ère chrétienne[2]. Nous n'avons rien qui ressemble aux précieux débris de la poésie d'Alcman, déchiffrés naguère sur un lambeau de papyrus découvert en Égypte par A. Mariette[3]. Mais, en grec comme en latin, l'orthographe usuelle des temps classiques est représentée pour nous par des centaines d'inscriptions contemporaines des chefs-d'œuvre que reproduit maintenant la typographie. Par exemple, le marbre de Choiseul, dont l'inscription se lit

[1] *Noctes Atticæ*, I, 21, d'après Hygin. Cf. II, 3 : « librum... quem ipsius Virgilii « fuisse credebatur. » — [2] Voir l'édition de Pierron, t. I, p. 54 et suiv. et J. Laroche, Appendice de l'ouvrage intitulé : *Die Homerische Textkritik im Alterthum*, Leipzig, 1866, in-8°. — [3] Voir nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 159 et suiv. Cf. deux mémoires, l'un de M. Ten Brink, l'autre de M. Bergk, dans le *Philologus*, t. XXI et XXII; et des observations de M. Blass, dans le *Rheinisches Museum*, nouv. série, t. XXIII. M. Canini a publié de ces fragments une restitution très-ingénieuse, mais, malheureusement, très-aventureuse, dans l'opuscule qui a pour titre : *Fragment du Parthénée d'Alcman pour la fête des Dioscures, restauré, commenté et traduit* par M. A. C. Paris, 1870, gr. in-8°.

sous le n° 147 dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, est de l'année même où Sophocle donna au théâtre son *Philoctète*. Tous ces textes officiels, gravés aux frais de l'État, et sous une surveillance dont témoigne, entre autres preuves, le discours de Lysias *contre Nicomaque*, pouvaient sans doute offrir bien des fautes de copistes, comme les manuscrits sur parchemin ou sur papyrus (plusieurs de ces fautes nous sont même appréciables aujourd'hui); mais enfin ils suffisent à nous donner une idée au moins approximative de l'orthographe qui dut être celle des principaux poëtes et prosateurs au siècle de Périclès, et, comme le nombre s'en augmente pour nous dans les siècles suivants, ils offrent au philologue éditeur des textes classiques une mine de très-précieux renseignements. Seulement je me borne à dire qu'ils nous donnent une *idée approximative* de l'orthographe des livres. Car il est certain, d'une part, que l'écriture lapidaire restait en arrière des progrès de l'écriture perfectionnée par les grammairiens, surtout en ce qui touche à l'accentuation et à la ponctuation[1]; et, d'un autre côté, elle n'accepta que tard les abréviations et les altérations graphiques de bonne heure admises dans l'écriture familière ou même dans les manuscrits faits pour le commerce. Cela se voit bien par la comparaison des manuscrits *datés* que l'on retrouve aujourd'hui en Égypte avec les inscriptions grecques du même temps. Les traités que nous possédons des grammairiens du moyen âge sur l'orthographe ne sont pas non plus indignes de toute confiance, malgré leur date et la médiocrité d'esprit de leurs auteurs. Le problème d'une bonne orthographe pour Sophocle est donc plus délicat et plus complexe qu'il n'a paru à M. Tournier, mais nous ne sommes pas aussi dénués qu'il paraît le croire de moyens de le résoudre.

Lorsque Levesque, l'un des plus intelligents interprètes de Thucydide, nous donnait, en 1795, quelques lignes de Thucydide récrites à la manière des marbres de Nointel, qui sont de la jeunesse de l'historien[2], il allait trop loin, car Thucydide n'a pas dû écrire son livre tout juste comme on gravait, de son temps, un texte lapidaire. Mais, sur bien des points, ces textes méritent de faire autorité. M. L. Dindorf y recourt avec raison dans sa dernière recension de la *Cyropédie*, publiée en 1868. En 1869, M. Wecklein, dans les *Curæ epigraphciæ ad grammaticam et poetas scenicos pertinentes*, montre, par des exemples plus variés, combien l'épigraphie peut rendre de services aux éditeurs de textes

[1] Sur ce dernier point, voir le précieux témoignage d'Aristote, *Rhétorique*, III, 5. — [2] Montfaucon, dans sa *Palæographia græca*, publiée en 1708, avait déjà fait graver un spécimen de cette écriture des marbres de Nointel (p. 134 et suiv.).

grecs[1]. Il y a là toute une veine d'études assez neuves pour attirer le zèle des jeunes philologues, et je m'assure que M. Tournier n'a pas manqué de le reconnaître depuis qu'il dirige une conférence instituée surtout en vue des progrès de la critique verbale[2].

Citons quelques preuves à l'appui de ces observations générales. Voici, au début même du Philoctète :

τὴν Φιλοκτήτου σε δεῖ
ψυχὴν ὅπως λόγοισιν ἐκκλέψεις λέγων.

un atticisme, *ἐκκλέψεις*, que le manuscrit de Florence a fait disparaître : le copiste a écrit *ἐκκλέψῃς*, avec iota adscrit, c'est-à-dire un subjonctif au lieu d'un futur, peut-être parce qu'il lisait et écrivait, deux vers plus haut, *κλύῃς*, en un passage où le subjonctif est tout à fait correct. Comment écrivait-on au temps de Sophocle? Sans doute, dans les deux cas, par un *ε*, non par un *η*, ΕΚΚΛΕΨΕΙΣ ou plutôt ΕΚΚLΕΦΣΕΙΣ, et KLYEIΣ, puisque l'H n'avait pas, chez les Athéniens, avant l'archontat d'Euclide, la valeur d'un *e* long. Ce prétendu futur avec *ὅπως*, consacré depuis comme un atticisme, est donc, en réalité, un simple archaïsme d'orthographe qui représente aussi bien un subjonctif qu'un futur. Tel est aussi le rôle de l'*ε* dans les secondes personnes du présent comme *οἴει* pour *οἴῃ*, *οἴῃ*, et *βούλει* pour *βούλῃ*, *βούλῃ*. Et cela me rappelle à propos que, sur les marbres, la formule *ἀγαθῇ τύχῃ* se trouve écrite *αγαθει τυχει*, quelque temps encore après l'archontat d'Euclide[3]. L'archaïsme se perpétuait volontiers dans les formules officielles. Il a duré plus longtemps encore dans la légende des monnaies athéniennes, où ΑΘΕ pour ΑΘΗ(*ναίων*) se montre obstinément même sur les pièces où le profil archaïque de Minerve est remplacé par une image moins grossière.

Autre exemple : au vers 118 de la même pièce, *δρᾶν* pour *δρᾷν* ne peut faire aucun doute, car la saine étymologie de ces formes d'infinitif, *δραεμεναι*, *δραεμεν*, *δραεν*, conduit à les écrire sans *iota;* et les inscriptions attiques constatent que l'iota ne figurait pas dans *περᾶν*, dans *ἐᾶν*, etc., comme le fait voir M. Wecklein, p. 32 de la dissertation que je viens de citer.

[1] La même année, M. Wecklein publiait son *Ars Sophoclis emendandi*, fondé surtout sur une étude minutieuse du manuscrit de Florence. — [2] Voir quelques échantillons de ces études de critique dans le X[e] fascicule de la Bibliothèque de l'École pratique des hautes études (sciences philologiques et historiques). Paris, 1872, in-8°. — [3] Voir Franz, *Elementa epigr. græcæ*, p. 150.

Au vers 120, ποήσω, pour ποιήσω, est la leçon du manuscrit de Florence, comme je le vois attesté par un éditeur italien du *Philoctète*, M. G. Ferraï[1]. Or, c'est aussi l'orthographe très-commune du verbe ποιεῖν sur les marbres de la Grèce. M. Wecklein en donne mainte preuve au § XXVI de sa dissertation.

Toutes ces observations ne touchent qu'à la recension proprement dite du texte de Sophocle et aux notes qui la justifient, notes que M. Tournier a cru devoir séparer des notes explicatives. Ces dernières, en général sobres et suffisantes pour résoudre les principales difficultés, donneraient pourtant lieu à plus d'une discussion, si nous ne voulions pas nous borner ici à caractériser sommairement le travail du nouvel éditeur. Un ou deux exemples suffiront à marquer nos scrupules.

Au début de l'*Œdipe à Colone*, vers 46, je crois qu'aucun interprète n'a encore nettement expliqué les mots ξυμφορᾶς ξύνθημ' ἐμῆς. Le vieil Œdipe aveugle reconnaît, à la description qui lui en est faite, les lieux où doit s'accomplir sa destinée; cette description devient pour lui le signalement, le « *mot d'ordre* de son malheur. » Les traductions et les commentaires que j'ai lus, jusqu'ici, du mot ξύνθημα dans ce passage n'en montrent pas toute la force. Il est vraiment là le synonyme de σύμβολον, autre mot surtout employé par les Attiques pour « signe de « reconnaissance[2]. »

Au vers 782 de l'*Antigone*, dans une belle invocation à la puissance de l'Amour :

Ἔρως ἀνίκατε μάχαν,
Ἔρως, ὃς ἐν κτήμασι πίπτεις,
ὃς ἐν μαλακαῖς παρειαῖς
νεάνιδος ἐννυχεύεις, etc.

Le second vers est « inintelligible » avec la leçon κτήμασι, comme l'avoue M. Tournier, et les échantillons qu'il fournit, soit des interprétations, soit des corrections proposées jusqu'ici, ne prouvent que trop que ce passage reste corrompu. Après M. Tournier, le dernier traducteur français, M. Pessonneaux, nous donne : « Amour, indomptable « amour, toi qui *fonds sur les puissants de la terre* et qui reposes (il faudrait « ajouter : la nuit) sur les tendres joues de la jeune fille, etc. » Cela ne

[1] *Le tragedie di Sofocle secondo la lezione di F. G. Schneidewin nuovamente riscontrata sul ms. Laurenziano e con note italiane illustrate.* Prato, 1864, in-12. — [2] Voir les exemples que j'ai réunis dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 105 et suiv.

nous satisfait pas davantage. Mais un beau fragment de Sophocle, sur le même sujet [1], nous suggère un remède dans les vers suivants :

> ...*τίς οὐχὶ τῆσδε τῆς θεοῦ* (de Cypris) *βορός;*
> *Εἰσέρχεται μὲν ἰχθύων πλωτῷ γένει,*
> *ἔνεστι δ'ἐν χέρσου τετρασκελεῖ γονῇ.*
> *νωμᾷ δ'ἐν οἰωνοῖσι τοὐκείνης πτερόν,*
> *ἐν θηρσίν, ἐν βροτοῖσιν, ἐν θεοῖς ἄνω.*

On y voit, en effet, figurer, parmi les êtres qu'atteint la déesse de l'amour, les oiseaux, qui sont précisément omis dans ce chœur de *l'Antigone*. Je lirais donc volontiers, avec un léger changement, dans ce vers 782 :

> Ἔρως, ὃς ἐν πτήμασι πίπτεις,

pour *ὃς ἐμπίπτεις πτήμασι* avec tmèse, le dernier mot étant pris pour *πτηνοῖς*, par une hardiesse de style poétique qui n'a rien de choquant chez Sophocle, surtout dans un morceau lyrique comme celui-ci. De même *βοσκήματα*, en grec, peut signifier « les bêtes, » et *servitia*, en latin, peut signifier « les esclaves, » *servi*[2]. Quant à l'effet général, on en jugera par cette traduction de la première strophe :

« Amour, invincible lutteur, toi qui atteins l'oiseau dans son vol et « qui, durant la nuit, reposes sur les tendres joues de la jeune vierge : « toi qui planes sur la mer et sur l'habitation champêtre du laboureur, « à qui ne saurait échapper aucun des immortels ni des éphémères hu- « mains. »

Au reste, il se passera bien du temps avant que des textes qui ont subi tant d'altérations, et qui touchent à tant de souvenirs obscurcis de l'antiquité, soient complétement éclaircis par les éditeurs. Pour aujourd'hui, ce que je souhaiterais, c'est que des éditions, exécutées avec le soin et même le luxe qu'on a déployés pour la collection nouvelle, ne laissassent pas à désirer : 1° le recueil des fragments, au moins des principaux fragments de chaque auteur ; 2° une table des noms propres et des mots expliqués dans le commentaire. Le commentaire même pourrait être, sans allongement notable, enrichi de quelques renvois aux monuments d'antiquité figurée. Ainsi, à propos de la belle scène où

[1] N. 678 de l'édition de Dindorf, 855 de l'édition de Nauck. — [2] Dans les *Suppliantes* d'Euripide, v. 631, *ἵδρυμα πόλεος* désigne *les citoyens*. On trouverait de même dans *δέσμωμα*, dans *οἰώνισμα*, dans *φύτευμα*, le sens concret et collectif succédant, en poésie, au sens abstrait que donne l'étymologie.

Électre tient en main l'urne qu'elle croit renfermer les cendres de son frère Oreste, on aimerait à trouver l'indication d'une peinture, d'un bas-relief qui représente un si mémorable épisode de la fable [1]. Mais je ne veux pas insister sur ces regrets, car je sais quelles sont les exigences, plus ou moins légitimes, de la librairie en ces sortes d'entreprises, et que le philologue éditeur, si savant qu'il soit, n'est pas toujours libre de donner à son travail les proportions qu'il aurait jugées les plus convenables.

À ce propos, je remarquerai, en terminant, que MM. Hachette ont bien fait de publier, à l'usage des classes, sous un format élégant et portatif, des éditions réduites du travail de MM. Pierron, Tournier et Weil. Il est seulement regrettable que, pour le premier, on se soit borné à la reproduction du texte même de l'*Iliade*.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouveau dictionnaire grec-français, *ouvrage rédigé d'après les plus récents travaux de philologie grecque, contenant : 1° les mots de la langue grecque, etc. etc. et précédé d'une introduction à l'étude de la langue et de la littérature grecques, comprenant : 1° un résumé de l'histoire de la littérature grecque, etc. etc. par A. Chassang, maître de conférences de langue et de littérature grecques à l'École normale supérieure, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut.* Paris, Édouard Blot, 1872, grand in-8° de IX-152 et 1168 pages. — *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine periode (from B. C. 146 to A. D. 1100). By E. A. Sophocles.* Boston, Little, Brown and company, 1870, grand in-4° de XIV-1188 pages.

PREMIER ARTICLE.

L'étude des langues et de la grammaire comparées a fait tant de progrès depuis près d'un demi-siècle, que la plupart de nos dictionnaires

[1] Voir, sur ce sujet, la *Revue archéologique* du 15 mai 1848.

grecs ne sont plus au niveau de la science. Ceux d'Alexandre et de Planche, le dernier continué par M. Pillon, ont joui d'une longue et juste réputation, mais aujourd'hui ils ne peuvent plus suffire. Une transformation était devenue nécessaire. Il appartenait à un ancien lauréat de l'université, à M. Chassang, déjà connu par plusieurs travaux remarquables, de combler cette lacune regrettable, en cherchant à populariser dans nos écoles la science des langues comparées. C'est surtout à ce point de vue qu'il faut considérer le nouveau dictionnaire grec-français qu'il vient de publier chez Hachette. Il y a quelques années déjà, il avait essayé ses forces en faisant paraître une espèce de *memento* destiné aux étudiants déjà exercés.

M. Chassang a exposé dans la préface les idées générales qui ont présidé à son nouveau travail. Tout en avouant qu'il a beaucoup profité des recherches de son prédécesseur, M. Alexandre, il tient à établir qu'il a procédé et fait autrement que ce dernier. Il a voulu d'abord substituer à la méthode analytique une méthode synthétique dans l'exposition des sens d'un mot. Il a cherché à simplifier cette exposition, dans le désir et avec l'espérance de faire mieux comprendre le sens propre d'un mot. Il lui a semblé que, lorsque ce sens était bien déterminé, il n'y avait plus trop à redouter les lacunes qui sont inévitables dans un travail de ce genre : l'habitude d'observer la variation des nuances et les déviations permet de combler ces lacunes, et initie l'étudiant au travail de lexicographie pour son plus grand profit. C'est surtout dans les longs articles, où M. Alexandre distingue jusqu'à quinze ou vingt sens, que ce procédé de réduction, de simplification et de groupement des sens secondaires, devient sensible et lumineux.

En second lieu, il a cherché à répandre dans les établissements d'instruction publique la méthode de la grammaire comparée, et, dans l'ensemble de la méthode grammaticale comme sur divers points de détail, de mettre son livre au courant des derniers résultats de la philologie contemporaine. Le dictionnaire de M. Alexandre, malgré ses remaniements et ses additions successives, est resté à peu près tel qu'il était lors de sa première apparition en 1830. M. Chassang a voulu représenter l'état de la science en 1870. Mais il fallait une initiation, et de là les parties de son introduction qui ont un caractère philologique.

Ce travail entièrement neuf présente une grande unité d'ensemble et des améliorations sérieuses. Autant ses prédécesseurs divisaient et subdivisaient, autant il a cherché à simplifier. La marche suivie est logique et rationnelle. On va des mots composés aux mots simples, des dérivés aux primitifs et du primitif à la racine. Il s'agissait là d'un choix très-

délicat. La science, en effet, s'est bien aventurée, et, au milieu des découvertes réelles, il y a souvent des choses hasardées, erronées. M. Chassang le reconnaît lui-même. « Aussi, dit-il, tout en profitant des « travaux les plus récents de la science étymologique[1], j'ai cherché à « observer une juste mesure : je me suis tenu à une égale distance des « hardiesses et des timidités excessives, rejetant les étymologies évidem- « ment fausses, mais admettant quelquefois les douteuses, pourvu qu'elles « fussent acceptables, et parce qu'il n'est pas mauvais de provoquer l'exa- « men sur ces questions. »

En effet, il est impossible de ne pas reconnaître que, sur ce point, il a beaucoup amélioré. En général, il n'a fait que suivre les maîtres de la philologie allemande, en choisissant, en examinant, en contrôlant leurs travaux, d'après les indications et sous la direction de M. Bréal, dont il a suivi le cours très-assidûment pendant six ans. Rarement il s'est hasardé à proposer une étymologie nouvelle. Nous en citerons une, celle du mot *ποιέω*. Il a eu récemment la satisfaction d'apprendre que M. Bréal considérait comme vraie cette étymologie vainement cherchée depuis quarante ans, et qu'il l'avait présentée et soutenue devant la Société de linguistique. M. Chassang l'avait tirée de l'examen attentif du mot *ποιέω*, qui n'indique pas une création proprement dite, mais plutôt un arrangement, et, par suite, une création artistique.

Nous devons signaler aussi une grande amélioration introduite dans le nouveau dictionnaire. Les difficultés que présentent les formes si variées et si multipliées de l'ancienne langue grecque se montrent à chaque pas. Aussi a-t-il cherché à fournir les moyens de les résoudre. C'est dans ce but qu'il a indiqué avec beaucoup de soin les formes irrégulières, difficiles ou obscures, de la déclinaison et de la conjugaison. Les formes verbales surtout sont peut-être la plus grande difficulté de la langue grecque. En général, ce système n'a été suivi que pour les verbes simples et non pour les composés[2].

Un autre point pour lequel il a tenu à éviter le reproche de plagiat, c'est que, presque partout, dans les articles comportant un certain développement, il a changé, d'après le *Thesaurus* et les lexiques spéciaux, les exemples donnés par Alexandre. Il n'a laissé ceux-ci que lorsqu'il n'en trouvait pas d'autres aussi clairs et aussi probants. Il a compris et fondu

[1] Pendant l'impression de ce travail paraissait un bon livre de M. Bailly, le *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, où l'on trouve résumés et éclaircis les résultats des recherches étymologiques de G. Curtius, Pott, etc. — [2] Le *Lexikon über die Formen der griechischen Verba*, de G. Traut, a beaucoup servi pour cette partie du travail.

dans son travail les noms propres, système beaucoup plus commode que celui de M. Pillon, qui en a fait un lexique spécial.

Comme on le voit, le nouveau dictionnaire est surtout destiné aux écoles. Il est avant tout élémentaire. Sans perdre de vue cette destination principale, l'auteur y tient compte de la philologie et des résultats obtenus par la grammaire comparée.

L'introduction ne contient pas moins de 152 pages, ce qui en fait 166 avec la préface. Il y a là un petit inconvénient matériel. Le vocabulaire se trouvant ainsi reporté trop loin, on est gêné pour les recherches. Si le titre d'introduction était changé en celui d'annexe ou tout autre, les renseignements précieux qui y sont rassemblés pourraient être, suivant nous, plus commodément placés à la fin du volume.

Quoi qu'il en soit, ce morceau important, qui mérite d'être étudié avec soin, est divisé en cinq parties.

La première présente un résumé de la littérature grecque, servant à faire connaître l'époque à laquelle appartient l'écrivain qu'on étudie. Ce résumé est très-sage et bien écrit. Nous pensons, toutefois, qu'un simple tableau chronologique des auteurs, comme celui qui se trouve à la fin de l'ouvrage de M. Valettas, aurait peut-être suffi.

M. Chassang distingue, suivant l'usage, cinq époques : homérique, attique, alexandrine, gréco-romaine et byzantine. Certains signes de convention, placés en tête de chaque mot, font reconnaître de suite à quelle époque il appartient. D'autres servent à indiquer la langue poétique, ecclésiastique, alexandrine et les formes archaïques et dialectiques. L'absence de signe dénote un mot de la bonne prose attique du temps de Périclès. Le peu de mots sans signe prouve le peu d'étendue qu'offrait alors le vocabulaire de la langue attique, à la plus brillante époque de la littérature grecque, comme l'observe très-bien l'auteur. Il cite seulement la prose, parce qu'il faut faire certaines réserves sous le rapport de la poésie. En effet, à part quelques exceptions telles qu'Aristophane, Ménandre, etc. les poëtes comiques ne sont pas toujours d'un goût très-pur.

La seconde partie renferme des notions élémentaires sur les origines indo-européennes de la langue grecque et sur l'origine sémitique de l'alphabet grec. Viennent ensuite des détails sur la formation, la dérivation, la composition des mots, sur les modifications de la racine, la permutation et la suppression des consonnes, le radical ou thème, les mots simples (primitifs et dérivés) et les mots composés, enfin sur les lettres adventices et les syllabes de liaison.

La troisième partie concerne la décomposition des mots. On y trouve

deux listes extrêmement utiles contenant, l'une, les racines et les radicaux de la langue grecque, suivis des mots simples de cette langue et de leurs dérivés latins et français; l'autre, les divers éléments formatifs des mots, préfixes, suffixes, lettres de liaison, terminaisons, désinences. La question qui touche aux racines et aux suffixes est extrêmement délicate et demande la plus grande réserve, comme l'a très-bien compris M. Chassang. Ces renseignements complètent les indications fournies par le dictionnaire.

Les éléments de la grammaire grecque, d'après la méthode de la grammaire comparée, forment la quatrième partie : déclinaisons, conjugaisons, parties du discours dites *invariables*, telles qu'adverbes, conjonctions et prépositions, enfin les dialectes : éolien, dorien, ionien, attique, et la langue commune. Nous aurions désiré un tableau des verbes et quelques détails de plus sur le mécanisme usuel des prépositions, qui sont sans cesse en mouvement dans la langue. Nous pensons aussi que M. Chassang aurait utilement insisté sur le rôle primitif que l'accent a dû jouer, et, à ce propos, nous rappellerons l'excellente thèse publiée par M. Benlœw, il y a une vingtaine d'années environ, sur l'accentuation dans les langues indo-germaniques.

La cinquième et dernière partie est consacrée à la prononciation, aux éléments de métrique et de prosodie, au calendrier, aux poids et mesures, aux monnaies, à la numération, enfin aux principales abréviations et ligatures employées dans les anciennes éditions.

Un mot seulement sur la prononciation [1]. M. Chassang indique d'abord les particularités qui lui sont propres et par lesquelles elle diffère de celle qui est usitée dans nos écoles.

Nous ne voulons pas rechercher ici quelle était la prononciation des Grecs dans la plus haute antiquité ; nous admettons même volontiers que les Grecs modernes en ont une différente. Mais la question est tout autre au point de vue pratique. Il s'agit de savoir jusqu'où remonte la prononciation grecque, telle qu'elle est adoptée aujourd'hui en Orient. Le fameux passage de Cratinus, invoqué sans cesse par les partisans de la méthode érasmienne, ne doit pas avoir la valeur qu'on lui donne. Que les contrées de la Grèce n'eussent pas toutes, à cette époque, la même prononciation, cela est certain. Savons-nous quel est, de quel pays est le personnage introduit par Cratinus dans sa comédie? Il y a peu d'an-

[1] Ici une petite erreur de calcul à rectifier. « Sur *treize* des vingt-quatre lettres, « etc., » et quelques lignes plus loin : « les *douze* autres, etc.; » treize et douze font vingt-cinq.

nées encore l'*u* italien, dans certains cas, avait une prononciation particulière dans la Romagne et même dans la Toscane. Ainsi, le mot *causa* se prononçait *cafsa* et non *caousa*, de même *cafdatario* et non *caoudatario*. Ira-t-on en conclure qu'en Italie la lettre *u* ne se prononce pas *ou*? On peut aller loin avec un pareil système d'argumentation. Dans le cas dont il s'agit, que devient le passage de Platon, passage cité par M. Chassang lui-même, où il est dit qu'avant lui ἡμέρα se prononçait ἱμέρα, prononciation qui fut reprise un peu plus tard? Que deviennent les paréchèses ou jeux de mots que les grands critiques de l'école d'Alexandrie attribuent à Homère, par l'organe d'Eustathe? Sans remonter si haut, il suffit, pour notre thèse, que tous les documents écrits soient postérieurs à l'époque où fut introduit l'usage de l'iotacisme.

Il en est de même du B grec qui, dans certains cas, avait le même son que le V des latins. « Quand les Grecs, dit M. Chassang, veulent « figurer le son du V des Latins, ce n'est pas le *β* qu'ils emploient d'or« dinaire, mais *ου*. » Puis il cite à l'appui les noms : Volsci, Οὐολσκοί; Vespasianus, Οὐεσπασιανός. Cette assertion a quelque chose de trop absolu. Que le fait énoncé soit vrai, nous ne le contestons pas, mais il aurait fallu ajouter que l'autre orthographe, c'est-à-dire le B pour le V, est tout aussi usitée. Il y a là d'ailleurs une confusion qu'il est bon de dissiper. Il faut distinguer entre ce qui est transcription et ce qui tient à la prononciation. Naturellement, pour les mots usités, comme *βάρβαρος*, *barbarus; βάσις*, *basis*, etc., les Grecs ont dû employer les lettres correspondantes de leur alphabet. Il n'en est pas de même pour les noms propres qui, à leurs yeux, n'avaient pas une orthographe déterminée et qu'ils entendaient citer. Ils écrivaient ces noms comme ils pouvaient, en se guidant d'après la prononciation. Ainsi le nom Volsci, cité par M. Chassang, n'est pas écrit Οὐολσκοί par Suidas, mais bien Βουολοῦσκοι, et ce n'est pas dans la lettre O, mais dans la lettre B qu'il faut aller chercher ce nom. Il en est de même des noms latins : Verus, Βῆρος; Verina, Βηρίνη; Valentinus, Βαλεντῖνος; Severus, Σέβηρος, écrit quelquefois Σευῆρος; Severianus, Σεβηριανός, etc. Le nom ΔΑΒΙΔ, dans les plus anciens manuscrits grecs, est toujours en abrégé, ΔΑ̅Δ. Aussi les copistes postérieurs se sont-ils trouvés embarrassés quand ils ont voulu écrire ce nom en entier. C'est pour cela qu'on trouve tantôt Δαυίδ et tantôt Δαβίδ. La dernière orthographe est la plus usitée. Si le β grec ne se prononçait pas comme υ, que devient la tradition de Procris, tuée par Céphale, à cause de la confusion des deux mots αὔρα et ἄβρα?

Un exemple curieux de cette prononciation nous est fourni encore par Suidas. Ce lexicographe est le seul qui raconte l'origine du nom Βηρούνιον, désignant une ville de l'ancien *Noricum*, probablement d'après un historien perdu. Sous la rubrique Περὶ ἀνδρείας, *sur le courage*, j'ai retrouvé dans un manuscrit le passage entier de cet historien anonyme, passage qui est inédit et dont Suidas n'a donné qu'un extrait. Voici le fragment complet, qui est très-intéressant :

Οἱ Νωρικοὶ οὐ πόλεως ὄνομά ἐστιν, ἀλλὰ τοῦ ἔθνους· ἡ[1] δὲ πόλις ἡ προύχουσα ἐπὶ κρημνοῦ τέ (fort. del.) ἐστι χαλεποῦ, καθάπερ ἅπασαι διὰ τοὺς πολέμους ἦσαν τέως ἐπὶ κρημνῶν· τὸ δὲ ὄνομά ἐστιν αὐτῇ Οὐιρούνιον φωνῇ τῇ λατίνῃ, γείτονες γάρ εἰσι, καὶ τὰ ὅμορα πάντα χρῆται τῇ ἰταλίῳ γλώσσῃ· δύναται μὲν οὐιρ ἀνὴρ εἶναι, ὁ δὲ οὔνους, εἷς. Συὸς δὲ φασὶ χρῆμα θεόπεμπτον ἐπὶ λύμῃ τὴν χώραν ἐβόσκετο[2], καὶ αὐτῷ πάντες ἐπεχείρουν[3] ἀθρόοι καὶ οὐχ ᾕρουν οἷα μήνιμα, μέχρι τις ἀνὴρ θεόπεμπτος ἄρα[4], καὶ ὁ δε τὸν σῦν περιστρέψας ἐπὶ τοὺς ὤμους ἀνέθετο, οἷόν τι καὶ παρ' Ἕλλησιν ἐν Καλυδῶνι[5] μυθεύεται περὶ χρῆμα συὸς μέγα καὶ ταύρου κατὰ τὴν Ἀττικήν. Οἱ Νωρικοὶ δὲ ἐπεβόησαν « εἷς ἀνήρ, » τῇ ἰδίᾳ φωνῇ, τουτέστιν οὐιρούνους[6]. Ὅθεν ἡ πόλις Οὐιρούνιον ἐκλήθη.

« *Νωρικοί* n'est pas le nom d'une ville, mais bien celui d'une nation. « La ville principale est située sur un endroit escarpé et d'un accès diffi- « cile, comme toutes les villes anciennes, qui, à cause des guerres, avaient « la même position. Son nom est *Viruniam* dans la langue latine. Car ce « peuple se trouve dans le voisinage, et tout le pays limitrophe se sert de « la langue de l'Italie. En effet *vir* (*οὐιρ*) signifie *ἀνήρ* (homme), et *unus* « (*οὔνους*) un (*εἷς*). On raconte qu'un sanglier, fléau envoyé par une divi- « nité, ravageait la contrée. Les habitants avaient beau se réunir pour « le détruire, il échappait à leurs attaques, comme un instrument de « vengeance divine. Enfin un citoyen envoyé par un dieu terrassa le « sanglier et le porta sur ses épaules. Il existe une légende pareille chez « les Grecs à propos de l'énorme sanglier de Calydon et du taureau de « l'Attique. Les *Norici* s'écrièrent, dans leur propre langue, « un homme, » « *vir unus*, c'est-à-dire *οὐιρούνους*. D'où la ville s'est appelée *Viruniam* « (*Οὐιρούνιον*). »

Un détail curieux, qui prouve encore l'incertitude de la transcription grecque du V latin quand il s'agit des noms propres. Le manuscrit où j'ai découvert le passage en question, donne *Οὐιρούνιον* et non *Βηρούνιον*.

[1] Suidas omet depuis *ἡ δὲ πόλις* jusqu'à Συὸς δὲ φασί. — [2] Suid. *ἐλυμαίνετο* au lieu de *ἐπὶ λύμῃ ἐβόσκετο*. — [3] Suid. *ἐπιχειροῦντες οὐδὲν ἤνυον, μέχρι τις ἀνὴρ τὸν σῦν*. — [4] Il manque peut-être un mot. — [5] Suid. *οἷόν τι καὶ περὶ Καλυδῶνος μυθεύεται. Οἱ δὲ Νωρικοί*. — [6] Suid. *βηρούνους* — Βηρούνιον.

La différence peut être une affaire de copiste. Mais Suidas, qui a reproduit ce fragment en l'abrégeant, n'a pas écrit au hasard le non de *Virunium*. Il l'a rendu par Βηρούνιον, et il a placé ce nom dans son Lexique à la lettre B, ce qui ne laisse aucun doute sur la similitude de son entre le B des Grecs et le V des Latins. Ouvrez un dictionnaire latin, vous ne trouverez pas un seul mot commençant par Ou. Cela se comprend, cette diphthongue étant représentée par la lettre V, qui servait à la fois pour deux sons différents.

La conclusion de M. Chassang est qu'il vaut mieux conserver la prononciation érasmienne, en observant l'accent, sorte de notation musicale qui avertit l'élève. Nous ne partageons pas cet avis. D'abord, chaque peuple aujourd'hui prononçant le grec à sa manière, il s'ensuit que deux personnes de nation différente ne peuvent pas se comprendre quand elles parlent cette langue. Un autre inconvénient grave, c'est qu'avec la prononciation adoptée dans nos écoles il est impossible de se rendre compte des belles découvertes que la philologie a faites par le moyen de la science paléographique. En effet l'iotacisme se rencontre dans les manuscrits les plus anciens, ainsi que la confusion du 6 avec υ, et de la diphthongue αι avec ε. C'est seulement en connaissant bien ces habitudes de langage qu'on peut arriver à restituer certains textes anciens qui nous sont parvenus dans un état de corruption souvent désespéré.

J'arrive maintenant au vocabulaire placé à la suite de l'introduction. « Il est certain, dit M. Chassang, qu'un dictionnaire grec doit contenir « tous les mots qui se rencontrent dans les différents auteurs depuis Ho- « mère jusqu'aux écrivains byzantins. Telle est la règle que je me suis « tracée. Mais je n'ai pas voulu, par suite du désir d'être complet, gros- « sir démesurément mon volume de mots qui ne se trouvent que dans « les lexiques, et qu'il n'y a nulle nécessité d'exhumer des livres d'Hésy- « chius, de Pollux ou de Suidas. Un dictionnaire classique ne saurait « avoir la prétention de dispenser de ces livres, qui seront toujours né- « cessaires aux savants..... Dans un dictionnaire classique, il faut sa- « voir se restreindre; aussi est-ce de propos délibéré que j'ai exclu de ce « livre tous les mots qui ne sont que des mots de lexiques, c'est-à-dire « qui ont pu être employés sans doute, mais qu'on ne rencontre pas « dans les auteurs grecs parvenus jusqu'à nous. De même les mots qui se « trouvent seulement dans les inscriptions m'ont paru ne pas appartenir « à un dictionnaire purement classique. A plus forte raison ai-je dégagé « celui-ci de bien des barbarismes qui tiennent à de mauvaises leçons, « et qui ont été condamnés par des arrêts incontestés de la critique. Le « *Thesaurus* était pour moi, dans ces suppressions, du reste peu nom-

« breuses, à la fois un guide et une autorité. » En terminant, M. Chassang prie ses collègues de vouloir bien l'aider de leurs lumières, afin qu'il puisse corriger, dans une seconde édition, les fautes qui lui seraient échappées. C'est pour répondre à cet appel que nous lui demandons la permission de soumettre à son sentiment critique certaines observations qui nous ont été suggérées par l'étude de son savant livre.

Nous ne discuterons pas le point de savoir s'il a eu raison ou non de ne pas admettre les gloses, les mots d'Hésychius, de Pollux et des autres grammairiens, qui n'étaient pas justifiés par des exemples. Choisis et expliqués par des lexicographes anciens, ces mots ont été pris à des écrivains connus[1] et quelquefois nommés; à ce titre, ils mériteraient, du moins les derniers[2], de figurer dans un dictionnaire. Mais la plupart nous sont arrivés dans un état de corruption tel, qu'ils ne doivent être reçus qu'avec prudence. D'ailleurs, M. Chassang se contente de renvoyer aux recueils de ces différents grammairiens, en avertissant le lecteur de ce genre d'omissions. Nous acceptons donc le point de vue auquel il se place, seulement nous ferons observer qu'il n'est pas conséquent avec lui-même, en ce sens qu'il a admis beaucoup de ces mots qu'il avait proscrits en principe. En effet, ils figurent dans le *Thesaurus*, soit comme gloses[3], sans exemple, soit comme provenant uniquement de lexicographes tels qu'Hésychius[4], Pollux[5] et autres[6].

[1] Ainsi le *Thesaurus* cite *ἀδιάγλυφος* d'après Hésychius seulement, comme glose d'*ἀόξοος*. Mais on en trouve un exemple dans Adamantius (II, 21). Le mot *ἀγαθοθελής*, connu comme glose, a été employé dans une Vie de saint et par J. Tzetzès, dans ses lettres. Je pourrais citer des exemples d'*ἀγαθοθελέω* et d'*ἀγαθοθελῶς* ignorés des lexiques. Je pourrais également justifier les deux gloses *ἀδιάσειστος* et *ὑγιαστήριον*, ainsi que les trois mots d'Hésychius *συγκερασμός*, *σύγλασμα* et *φαλάγγωμα*. — [2] J'indiquerai entre autres *συγγονή*, donné par Hésychius d'après Démocrite, *συγκαρκινόω*, cité par Pollux d'après Phérécrate, et *συγγένειος*, par le même, d'après Euripide. J'en dirai autant de *ἀθετητέον*, de Polybe, et de *ἀθεωρητί*, d'Antiphon. — [3] Voyez *ἀζυγία*, *δακρυοποιός* (peut être justifié par Dioscor. I, p. 10), *περιφύρω* (d'où le mot nouveau *περιφύρημα*, employé par Nicétas. Chon. cod. Ven. fol. 92, r°), *συγκακούργημα*, *συγκακουργία* (et il omet *συγκακουργός*, dont un exemple dans Eustathe), *συγκάτευγμα*, *σύγκλυσμα*, *σύγκρυψις*, *συμβλητέον*, *συμπολεμίζω*, *συμποσιαστής*, *συμπότις*, *συναινέτης*, *συνακόλουθος*, *ὑδραλεσία*, *ὑδραλέσιον* (non donné dans le *Thes.* vient de Pillon, où l'on trouve *τὰ ὑδραλέσια*), *ὑδρευτής* (et il omet *ὑδρευτικός*, donné par Eusèbe d'après un ancien écrivain), *ὑδροφάντης* (et om. *ὑδροφαντικός*, cité d'après le Démocrite des Géoponiques), *φανεροποίησις* (*add. lex.* *φανεροποιός* *Classic. Auct.* t. IX, p. 67). — [4] Je citerai entre autre *δαίσιμος*, *σύναλμα* et *ὑαλοτέχνης* pour expliquer *ὑελέψης*. M. Chassang omet ce dernier, le mot principal, et donne seulement l'explication. — [5] Voyez *ὑδροθηρική* et *ὑγρόνοος*. Et il omet, d'après le même Pollux, le mot *θεάτρια*, *ἡ*, qui est justifié par le composé *συνθεάτρια* d'Aristophane. — [6] Voyez *θεατρισμός*, d'après

A l'égard des scholiastes[1] on ne saisit pas bien sa pensée, parce que tantôt il les reçoit, et tantôt il les omet. On ne s'explique pas non plus pourquoi certains mots n'ont pas été admis, bien qu'ils soient donnés dans le *Thesaurus* et appuyés sur d'excellentes autorités. Et il ne s'agit pas ici seulement d'écrivains connus, tels qu'Élien[2], Arrien[3], Athénée[4], Phlégon de Tralles[5], Philodème[6], Ptolémée[7], Aristide Quintilien[8]; des philosophes Olympiodore[9], Jamblique[10], Plotin[11], Sextus Empiricus[12]; des rhéteurs Aristide[13] et Thémistius[14]; des médecins Hippocrate[15], Galien[16] et Arétée de Cappadoce[17]. Il s'agit même des noms les plus célèbres de la littérature grecque : Démosthène[18], Platon[19], Aristote[20], Théophraste[21], Plutarque[22], Lucien[23], parmi les prosateurs; Quintus de Smyrne[24]; Lycophron[25], Aristophane[26], Sophocle[27], Euripide[28] et Pindare[29] parmi les poëtes.

Le crible dont M. Chassang s'est servi pour le choix de ses mots ne nous paraît pas très-régulier. Il laisse passer trop ou trop peu. D'après la

Thomas Magister (on trouve un exemple de ce mot dans Boiss. *An. gr.* t. II, p. 147), *θαυμασείω*, d'après Manuel Moschopule, et beaucoup d'autres. — [1] Ainsi il n'admet pas *συγκαταγόρησις* du scholiaste d'Aristophane, dont les autorités sont souvent invoquées. Il n'admet pas non plus *ἁβροδιαιτάομαι*, d'après le même (*ad Pac.* 1226), où Bekker lit en deux mots *ἁβρῶς διαιτωμένους*. Le verbe composé a été employé par Théodore Studite, *Epist.* p. 250, c. L'*Etymologicum magnum* cite *ἁβροδιάζω*, qui manque aux lexiques. — [2] Voyez *συγκράζω* (plus loin *συγκρέκω*, d'après le même Élien) et *συμφυή*. — [3] Voyez *συγκαταθετικῶς*. — [4] Voyez *συγκανηφορέω* (se trouve cependant dans le dictionnaire d'Alexandre). — [5] Voyez *συμμαραίνω*. — [6] Voyez *συλλάλησις*, *συμπαραληπτικός*, *συμπαρασύρω*. — [7] Voyez *συγκέντρωσις*, *συγχρηματίζω*, *συμβαματικός*, *συμπαραληπτέον*. — [8] Voyez *συνεμφανίζω*. — [9] Voyez *ὑδραῖος*. — [10] Voyez *συγκεφαλαιωτέον* (sans citation, il est vrai), et *συμμεσότης*. — [11] Voyez *συμπεράω* et *συμπροφαίνω*. — [12] Voyez *ὑγιότης*. — [13] Voyez *συζημιόω* et *συμπαρανέω*. — [14] Voyez *συμπαρενεκτέον* et *συμπεριπέτομαι*. — [15] Voyez *συμπεπαίνω* et *ὑγρόπισσα*. M. Chassang n'admet que la forme *ὑγρόπισσον*. — [16] Voyez *συγκατασχίζω*, *συμπεραντέον*, *συμπεριβάλλω*, *συμπηγία*, *συνεμφύω* et *ὑγροφανής*. Le composé *ἀδιάρθρωτος* est admis, mais l'adverbe *ἀδιαρθρώτως*, employé par Galien, est omis. D'autres exemples de cet adverbe se rencontrent dans Michel Psellus, cod. gr. Paris. 1182, fol. 32, r°, et dans le *Spicil. Rom.* de Mai, t. X, p. 126, 2ᵉ p. — [17] Voyez *συγχαράσσω*. — [18] Voyez *ὑβριστέος*. — [19] Voyez *συγγνωστέος*, dont on connait beaucoup d'exemples. — [20] Voyez *ὑδραγωγικός*. Le passage d'Aristote est : *οἱ τὰς ὑδραγωγικάς ποιοῦντες*. — [21] Voyez *σύμφραξις*. — [22] Voyez *συμπεριέλκω* et *ὑδροποιός*. — [23] Pourquoi prendre *ἱεροκόραξ* et laisser *ἱεροκώνωψ*, puisque tous deux se trouvent dans la même phrase de Lucien? Alex. a donné l'un et l'autre. — [24] Voyez *συγκαταγινέω* et *συμμάομαι*. — [25] Voyez *θαμβητός*. — [26] Voyez *συγκοιμίζω*. — [27] Voyez *συμβατέον*. — [28] Voyez *θαυμαστέον*. — [29] Voyez *ὑγίεις*. La citation (Ol. V, 53) est fausse dans le *Thes.* C'est Ol. V, 23. Naturellement les lexicographes, qui se copient les uns les autres, répètent la faute. Voyez le Dict. de Liddel et Scott.

déclaration citée plus haut, il semble que son intention était d'admettre tous les mots de la langue grecque ancienne, à l'exception de ceux qui n'avaient d'autre autorité que des lexicographes et des grammairiens. Nous venons de voir que la règle posée en principe n'avait pas été appliquée strictement à ces derniers. Maintenant, que, contrairement à sa déclaration, il ait cru devoir faire un choix parmi tous les autres pour se renfermer dans la lexicographie purement classique, nous ne trouverions à cela rien à redire. Mais sa pensée nous échappe quand nous voyons le même écrivain tantôt adopté et tantôt répudié[1]. Cette observation s'applique particulièrement à Dioscoride et aux Pères de l'Église. Ainsi, il donne *δαλματική* d'après S. Épiphane, et il omet *δαρός*, *excoriatus*, et *ἀδρυντικός*, d'après le même Père. Le composé poétique *ἀειστρεφής* est pris à S. Grégoire de Nazianze, et on chercherait vainement *ἀειφλεγής* du même père, et dont le *Thesaurus* cite cet exemple : *δαλὸν ἀειφλεγέα*, sans indiquer le passage. On le trouve tome II, p. 570. Le mot *δασμογράφος* est également omis. Il adopte *ἀθυρίδωτος* de S. Jean Chrysostome, et il laisse de côté *ἀθρύλλητος* du même écrivain.

M. Chassang a prévenu le lecteur, comme nous l'avons vu plus haut, qu'il avait pris le *Thesaurus* pour guide. Telle était du moins, et certainement, son intention. Mais nous croyons que, dans la pratique, il ne s'est pas aperçu qu'il oubliait souvent son principe, pour se mettre trop à la remorque d'Alexandre. Nous en avons une preuve frappante dans la partie du *Thesaurus* qui a paru postérieurement à la dernière édition du dictionnaire de son prédécesseur. Prenons, par exemple, le commencement de la lettre Φ. La comparaison nous donnera de singuliers résultats. Ainsi une foule de mots[2], dont on connaît de bons

[1] Pourquoi négliger *ἀείφωτος*, mot excellent de saint Denis l'Aréopagite, qui est regardé comme un bon écrivain, et *δακρυτικός* de saint Athanase? On trouve un autre exemple de ce dernier mot dans le cod. gr. Paris. 396, p. 656. Pourquoi *ὁλοφαής*, dont on connaît plusieurs citations, une entre autres de Basile de Séleucie? Nicétas Choniate a aussi employé ce mot, cod. Ven. fol. 92, v°. Tandis que des écrivains moins importants sont admis : Methodius, *v.* *θεανδρία* : Cæsarius, *v.* *θέανδρος*; Nicétas Paphlagon. *v.* *θεηγορία*. Ce dernier mot se rencontre dans le cod. gr. Paris. 1193, fol. 29, r°. Il n'a pas voulu admettre *θαλασσομαχέω* d'après S. Ephrem Syr. Par occasion j'indiquerai *θαλασσομαχία* et *θαλασσομάχος* comme pouvant être ajoutés aux lexiques. J'en connais des exemples. — [2] Il a omis, par exemple, *φάγημα* (connu par Eustathe et par Athénée, qui cite Démétrius, et cependant il donne *φάγησις* d'après S. J. Chrysostome), *φαιδρόκοσμος*, *φαιδρόμορφος*, d'après un poëte et S. Épiphane (et il admet *φαλαρίζω*, connu par S. Épiphane seulement), *φαιδρόκυκλος*, *φαιδροποιός*, *φαιδροπρεπῶς*, *φαιδροπρόσωπος*, *φαινομένως*, *φακοτρίβων*, *φακοφόρος*,

exemples, sont donnés dans le *Thesaurus*, que l'on chercherait vainement dans le nouveau dictionnaire, et cela par la seule raison qu'ils manquent dans celui d'Alexandre. Chez ce dernier, la lacune s'explique, parce qu'il ne connaissait point ces mots découverts après lui; mais M. Chassang, venant le dernier, aurait pu et même dû les donner en partie, sinon en totalité, au lieu d'avoir l'air de les proscrire systématiquement.

Je ferai la même observation à propos des composés commençant par *συν* [1]. J'ai essayé de noter tous ceux qui avaient été omis; mais j'ai dû y renoncer, parce que le nombre en est beaucoup trop considérable. Ce sont les Pères de l'Église qui ont le plus souffert à ces omissions. Lus avec soin par les savants éditeurs du *Thesaurus*, ils ont apporté à la nouvelle édition de grandes richesses lexicographiques, richesses qu'Alexandre, venu trop tard, n'a pas pu connaître. Aussi regrette-t-on, dans le nouveau dictionnaire, l'absence de mots provenant des écrivains les plus illustres de la patrologie grecque, tels que S. Athanase [2], S. Basile [3], Jean Chrysostome [4], Cyrille d'Alexandrie [5], Épiphane [6], Grégoire de Nysse [7], Origène [8] et autres. En revanche, il reçoit un certain nombre de mots nouveaux, je veux dire qu'on chercherait vainement dans le *Thesaurus*. Ces mots sont pris à Alexandre et à M. Pillon [9], mais ils ont l'inconvénient de n'être appuyés sur aucune autorité [10]. Par con-

φάκωσις (il donne *φακωτός*, d'après Alex. et Pillon, non reçu dans le *Thesaurus*), *φαλαγγοσώστης*, *φανεροβλαβής*, *φανερότης*, *φαντηία*, *φαντηίας*, *φαντηιασμός* (dont on connaît beaucoup d'exemples), *φάνσις*, *φαντασιάζω*, *φαντασιανιστής*, *φαντασιαστής*, *φαντασιοκοπία*, *φαντασιολογία*, *φαντασιοποιός*, *φαντασίωσις*. — [1] Voy. plus haut beaucoup de ces mots cités à propos des auteurs profanes. — [2] Voy. *συγκατονομάζω*, *συγκεκαλυμμένως*, *συμμακαρίζω*, *συμμορφία*, *σύμπνευσις*, *συμποσόω*, *συμφρυάττομαι*, *συναναιτίζω*. — [3] Voy. *συγκαθοράω*, *συγχωλεύω*, *συμπαραμετρέω* (*id.* Origen. et d'autres), *συμπαραπολαύω*, *συμπαρασπείρω*, *συμπαραύξω*, *συμπεριηνήχω*, *συμπεριορίζω*, *συμπεριπτύσσομαι*. — [4] Voy. *συγγελοιάζω*, *συγχλευάζω*, *συμπεριακολουθέω*, *συμπλουτέω*, *συμπροσβάλλω*, *συμπτωχεύω*. — [5] Voy. *συγκατασημαίνω*, *συγκαταυλίζομαι*, *συγκαταφοιτάω*, *συγκαταψέγω*, *συμπαραίτιος*. — [6] Voy. *συγγενειάζω*, *συγκαταγίγνομαι* (*id.* Iren.), *συμμετοχή*, *συμπαράκλητος*, *συμπεριληπτικός*, *συμπροβάλλω*, *συμπροσκύνητος* (*add. lexx.* *συμπροσκυνήτης*), *συνάγιος*, *συνακμαστής*. — [7] Voy. *συγκατανοέω*, *συγκαταχρώννυμι*, *συγκατουσιόω*, *συγχειροτονέω*, *συμβιωτικός*, *συμμαντεία*, *συμμασάομαι*, *συμμετακίρνημι*, *συμμεταμορφόω*, *συμμετανίσταμαι*, *συμπαραγράφω*, *συμπαραδείκνυμι*, *συμπαρακατάγνυμι*, *συμπαραλάμπω*, *συμπαραρρέω*, *συμπαραφυλάσσω*, *συμπαρεισάγω*, *συμπαροδεύω*, *συμπερισύρω*, *συμπεριτείνω*, *συμπλημμυρέω*, *συμπροβολή*, *συναγιάζω*, *συναϊδιάζω*, *συναλλοτριόω*, *συναναθάλλω*. — [8] Voy. *συγκριτέον*, *συμπαράληπτος*, *συμφιλοπονέω*, *συναλληγορέω*, *συναναβακχεύω*. — [9] Et même à d'autres, comme *ἀερόπλαγκτος*, donné seulement par Passow, sans exemple. — [10] Je citerai les suivants : *ἀειπαλής*, *ἀεροφεγγής*, *δακτυλό-ευκτος*, *θαμειός*, *συγκαταδιώκω*, *συγ-*

séquent il est impossible, du moins pour le moment, de savoir à quel auteur ils appartiennent. Peut-être, alors, eût-il mieux valu ne pas les admettre dans un dictionnaire uniquement consacré aux mots d'une origine reconnue. Tel est aussi le sentiment des savants éditeurs du *Thesaurus*, qui ont cru devoir les omettre. Autrement on peut être entraîné bien loin. Si Alexandre les a adoptés, il est probable, il est même certain, qu'il les aura trouvés dans quelque auteur; mais cette assurance morale ne suffit pas. La langue grecque prête tant à la composition des mots, qu'on peut en fabriquer à l'infini. Et alors pourquoi recevoir l'un, si l'on rejette l'autre?

M. Chassang paraît n'admettre, autant que possible, que les auteurs classiques et les Pères des premiers siècles de notre ère. Néanmoins il cite souvent les écrivains du moyen âge; mais on ne se rend pas bien compte du motif qui a pu le déterminer tantôt à les accepter, tantôt à les repousser. Ainsi il donne les mots *θαλαμηπολία* et *θειόδετος* connus seulement par Théodore Prodrome, et on chercherait vainement dans son dictionnaire *θαλασσοπόνος*, *θεατρομαχέω* et *θεαύγεια*[1], cités dans le *Thesaurus* d'après le même écrivain. Il donne aussi *θαλασσόβιος*, *θαλασσόπλοος* et *ὑδατότροφος* d'après Constantin Manassès, et il omet *θαλασσογείτων*, *ὑδατόλουτος*, *ὑδατομήτωρ* et *ὑδατοπόντιστος*, employés seulement par ce dernier[2].

M. Chassang a prévenu qu'il avait tenu compte de la critique en prenant pour guide le *Thesaurus*. Nous voyons toutefois que, dans la pratique, il ne s'est pas toujours conformé à la règle qu'il s'était posée, car il admet certaines formes blâmées comme vicieuses par les savants éditeurs du grand recueil en question. Non pas qu'il ait eu tort de suivre quelquefois les traces d'Alexandre; il est seulement regrettable qu'il ne

κατασήπω, *συγκαταφύρω*, *συγκίχραμαι*, *συγκοινολογέομαι*, *συγκτίστης*, *συμμιγία*, *συμπαρακαθίζω*, *συμπλησιάζω*, *συμπλήσσω*, *συμποδέω*, *συμπροξενέω* (un ex. dans cod. gr. Paris. 892, fol. 7, r°), *συμπροσψαύω* (peut-être au lieu de *συμπροψαύω*, qui est omis. Alexandre donne cette dernière forme, connue par une fable d'Ésope, où Coray corrige *σὺ προσψαύσῃς*), *συναλέγω*, *συναναχοινολογέομαι*, *ὑβριστιάω*, *ὑβριστύς*, *ὑγροβάτης* *ὑγρορραγέω*, *ὑγρότροφος*, *ὑδατοστεγής*, *ὑδατοστεφής*, *ὑδατόχλωρος*, *ὕδραυλος*, *ὑδροβατικός*, *ὑδρόδομος*, *ὑδροδοχεῖον*, *ὑδροθηρικός*, *ὑδρομαστευτής*, *φαίδανδρος*, *φαληριόεις*, *φαλληφόρος* (on connaît *φαλληφορέω* et *φαλληφορία*), *φανεροποιία*, *φανηφόρος*. — [1] On trouve d'autres exemples de ce mot dans cod. Coislin. 146, fol. 224, v°, et dans Germain de Constantinople, cod. Coislin. 278, fol. 34, r°. — [2] J. Tzetzès lui a fourni encore *θαλασσογράφος* et *θαλασσομέτρης*, et le mot *θειαστής*, du même, justifié de plus par Nicétas Choniate, n'a pas été admis. *Θειασμός* est donné d'après Pollux. J'indiquerai l'adverbe *θειαστικῶς* comme pouvant être ajouté aux lexiques.

puisse pas expliquer au lecteur les motifs qui l'ont déterminé dans tel ou tel cas. Je citerai un exemple qui les justifie l'un et l'autre. Le mot *θειοπαγής* se trouvait dans un passage d'Alexis conservé par Athénée; il a été changé, comme fautif, en *θειοφανής*, d'après une variante du manuscrit de Florence, et le *Thesaurus* a adopté cette dernière leçon. Mais *θειοπαγής*, *a numine fixus*, se trouve dans un vers sibyllin[1] : *ἱστῷ θειοπαγεῖ*. La forme, inconnue aux lexiques, *θεοπαγής* se rencontre dans les Actes du concile de Latran[2]. Nous pourrions moins justifier l'omission du mot *δαϊόφρων* d'après un passage d'Eschyle, où les éditions antérieures donnaient *δαΐφρων*, et l'adoption de la locution vicieuse *θανατηγόν*[3].

Ce n'est pas nous qui reprocherons à M. Chassang d'avoir laissé de côté des mots comme *δασύπρωκτος*, *δασύτρωγλος*, *χυσθονεφέλη*, composé nouveau fourni par l'*Etymologicum Magnum* de la Laurentienne de Florence, et beaucoup d'autres. Alexandre et Pillon ont tout donné, parce qu'ils s'adressaient non-seulement aux écoles, mais aux professeurs et aux savants. Il n'en est pas de même du nouveau dictionnaire. Les étudiants n'ont rien à voir dans la muse de Straton ni dans les productions du même genre.

On ne saurait apporter trop de soin à la conservation de l'ordre alphabétique. Quand il est interverti, on peut croire qu'un mot a été oublié. Cela a peu d'importance dans les livres où les articles sont courts, et par cela même plus rapprochés; l'œil peut apercevoir facilement ce qui n'est pas exactement à sa place. Mais dans le *Thesaurus*, où les articles sont très-longs, cet inconvénient a de la gravité[4]. Nous signalons ce détail à l'attention de l'habile lexicographe[5].

[1] *Ap.* Phleg. Trall. *Hist. mir.* p. 34, 27, ed. West. — [2] III, col. 729, 1. — [3] Timocl. *Ap.* Athen. IX, p. 407, E. Nous citerons encore, comme admis par lui, bien que blâmés, *ὑδατεινός* pour *ὑδάτινος*, *ὑδροκέλευθος*, d'après Pillon, et *ὑδεροειδής* pour *ὑδαροειδής*. Il ne donne pas cette dernière forme, mais *ὑδαρώδης*. Dans le *Thes.* *ὑδερώδης*, ce qui justifie *ὑδεροειδής*. La forme ignorée *ὑγροφοβία* pour *ὑδροφοβία* aurait besoin d'être justifiée. Alexandre et Pillon, *δαμαστήριον* et *δαμαστήριος*, le *Thes.* le premier, et M. Chassang le second seulement. C'est là un inconvénient. Il omet le mot dont on a des exemples, et admet celui dont on n'en a pas. Il a eu raison de rejeter *ἀδυναστία*, qu'on trouve dans Denys d'Halicarnasse, et qu'on a corrigé en *ἀδυναμία* ou *ἀδυνασία*. Il reçoit *δάπτης*, donné seulement par Synesius, et que Ruhnken corrige en *δασπλής*. Il a bien fait de suivre Alexandre en mettant *δάπτρια*, qui est le féminin de *δάπτης*, et non *δάπτριος*, comme écrit le *Thes.* La leçon condamnée, *ὑγίανσις*, dans Aristote, et admise par M. Chassang, est justifiée par Jean Philoponus (*De Anim.* fol. 23, v°), et par les formes similaires *ὕγρανσις* et *μέλανσις*. De même *ὑγιαντός* contre l'autorité du *Thes.* où on corrige *ὑγιαστός*. — [4] Dans le *Thes.* *θαλαμήϊος* avant *θαλαμηϊάδης*, et *ὑδρόχυτος* avant *ὑδρόχοος*. — [5] Dans

Ces observations ne diminuent en rien le mérite du livre de M. Chassang au point de vue de l'utilité des études classiques, livre qui est appelé à un grand avenir, comme le prouveront les éditions successives qui viendront en consacrer le succès. Nous avons voulu lui montrer que nous l'avions étudié avec le plus vif intérêt, autant du moins que le permettait un ouvrage de ce genre, espérant qu'il nous pardonnerait d'avoir appelé son attention sur certaines parties de son livre qui ne sont pas d'accord avec les principes émis dans la préface.

Nous terminerons par un éloge donné à l'exécution typographique, éloge non indifférent quand il s'agit d'un livre classique. Elle est satisfaisante de tout point, et facilite singulièrement les recherches. Chaque article ressort avec beaucoup de relief, avantage qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires d'Alexandre et de Pillon, où les mots ayant une racine commune sont accumulés les uns à la suite des autres, et cela de la manière la plus confuse.

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

M. Chassang, *ἀθαμβέω* avant *Ἀθάμας*, et séparé d'*ἀθαμβής*, *δαμνάω* avant *δαμαῖος*, et *ὕαντες* avant *ὑαλῶπις*. Je croyais que ce dernier avait été omis.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le maréchal Vaillant, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris, le 4 juin 1872.

Dans sa séance du 24 juin, l'Académie des sciences a élu M. Ch. Sédillot à la place vacante, dans la section de médecine et de chirurgie, par suite du décès de M. Stanislas Laugier.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Forster, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris le 24 juin.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 1er juin, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Martha à la place de membre titulaire vacante, dans la section de morale, par le décès de M. Cochin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la vie et du règne de Nicolas Ier, empereur de Russie, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Tomes I à V. Paris, imprimerie de Meyrueis, librairie d'Amyot, 1869-1871, 5 volumes in-12 de 395, 395, 362, 372 et 383 pages. — Le règne de l'empereur Nicolas Ier est un de ceux qui ont le plus marqué dans les annales de l'empire de Russie. Le gouvernement russe a institué une commission d'hommes d'État et de savants chargée de rassembler, de coordonner et de publier les documents officiels relatifs à ce règne; mais, en attendant cette vaste publication, M. Paul Lacroix a entrepris de composer, sur ce sujet, un travail historique important, dont il précise lui-même le caractère en ces termes dans la préface du premier volume. « Je me suis proposé, dit-il, d'écrire « en français, sous une forme presque familière qui doit la mettre à la portée de tous « les lecteurs, une histoire de l'empereur Nicolas, destinée surtout à faire connaître « son caractère et son génie, destinée aussi à répandre par toute l'Europe le respect « et l'admiration que m'inspire la mémoire de ce grand empereur. » Après avoir obtenu l'approbation et les encouragements de M. le comte de Kisseleff, ambassadeur de l'empereur Alexandre II en France, M. Lacroix voulut aller chercher en Russie les documents originaux qui lui étaient nécessaires pour donner à son livre toute la solidité désirable. M. le baron Modeste de Korff, secrétaire d'État, alors directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, fut chargé de rédiger pour lui un mémoire destiné à lui servir de guide dans son travail, et mit à sa disposition, outre l'ouvrage estimé qu'il avait lui-même publié, *l'Avénement au trône de l'empereur Nicolas*, une partie de ses mémoires personnels, journal manuscrit racontant, en quelque sorte, la vie privée de ce prince. C'est à ces sources officielles, et aussi dans ses entretiens avec les personnages mêlés aux événements contemporains, que M. Lacroix a puisé ses récits. Il s'occupe peu des faits de l'histoire générale de l'Europe sous le règne de Nicolas Ier, mais il s'attache à constater l'influence de ce puissant empereur dans la politique étrangère, son désir constant de maintenir l'équilibre européen, sa ferme volonté de défendre la cause de l'ordre contre la révolution et de faire triompher partout, comme dans son empire, le principe

d'autorité. L'auteur expose en même temps dans les plus grands détails ce qu'a fait l'empereur Nicolas pour l'organisation sociale et la prospérité de la Russie, et il n'omet aucun des traits de caractère qui se rencontrent dans la vie privée de ce souverain, non moins remarquable comme chef d'une grande famille que comme chef d'une grande nation. Quoique cinq volumes de l'ouvrage aient déjà paru, M. Lacroix est loin d'avoir accompli sa tâche laborieuse, puisque cette édition doit en former seize ou dix-huit. Les deux premiers volumes comprennent l'histoire de la Russie et surtout l'histoire intime de la famille impériale depuis la naissance de Nicolas I[er], 6 juillet 1796, jusqu'à son avénement à l'empire, en décembre 1825. A partir du tome troisième, l'auteur, abordant le sujet même de son livre, donne à son tableau historique les plus larges proportions, de telle sorte que le récit des événements n'a pas encore dépassé, à la fin du cinquième volume, l'année 1828. Il faut attendre l'achèvement de cet important ouvrage pour l'apprécier complétement, mais on peut dire dès à présent que le talent de M. Lacroix, comme écrivain, s'y montre sous un jour nouveau, et que cette publication, une des plus considérables qui aient été consacrées à un seul règne, est digne au plus haut degré de fixer l'attention de tous les amis de l'histoire.

Histoire de la Philosophie européenne, par Alfred Weber, professeur de philosophie. Strasbourg, imprimerie de J. H. Ed. Heitz; Paris, librairie de Germer Baillère, 1872, in-8° de VI-604 pages. — Excepté le livre de Victor Cousin, qui s'arrête au seuil du XIX[e] siècle, et quelques traductions d'ouvrages allemands, nous n'avons, dans notre littérature, aucun travail d'ensemble sur la métaphysique européenne. C'est cette lacune que M. Alfred Weber s'est proposé de combler. Comme le titre l'indique, il n'a pas voulu faire une histoire universelle de la spéculation philosophique, et les systèmes hindous, juifs et arabes, sont demeurés en dehors du cadre de son travail. En revanche, il s'étend jusqu'à l'époque actuelle. Se bornant le plus possible au rôle d'interprète, il analyse, d'après l'ordre chronologique, les divers systèmes des philosophes européens, qu'il partage en cinq grandes périodes. La philosophie grecque en comprend deux : l'Âge de la métaphysique proprement dite ou philosophie de la nature (de 600 à 400 A. C.), et l'Âge de la critique ou philosophie de l'intelligence. Vient ensuite l'Époque de transition ou moyen âge; puis la philosophie moderne divisée en Âge de la métaphysique dogmatique, de Bruno à Locke et à Kant, et en Âge de la critique ou philosophie de l'intelligence. Le système de Hegel est celui qui est analysé avec le plus de développement. Après avoir terminé cette longue et consciencieuse étude, qu'accompagne une critique sommaire des manifestations les plus importantes de la pensée humaine, M. A. Weber formule des *conclusions*. Ces conclusions, tout en combattant les doctrines matérialistes et positivistes, repoussent ce qu'il appelle « le spiritualisme bâtard de « Descartes et de Wolf » (p. 408), le *dualisme des substances*. Son principe premier est « l'unité supérieure qui contient et la force et la pensée. Appelons cette unité « l'*esprit* et nous aurons, en place d'une théorie incomplète et illogique, le *spiritualisme*: non plus le spiritualisme dualiste, pour qui la matière et la pensée sont deux « substances indifférentes l'une à l'autre, mais le spiritualisme absolu, qui voit dans « la force et dans l'idée des principes inséparables mais distincts, distincts mais inséparables. » (P. 591.) C'est ce qu'il appelle ailleurs « le *spiritualisme concret*, qui « tient la force et l'intelligence pour les attributs distincts, mais inséparables de « l'esprit. »

La Serbie. — Kara-George et *Milosch*; par Saint-René Taillandier, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Viéville et Capiomont; librairie

de Didier, 1872, in-8° de XII 413 pages. — M. Saint-René Taillandier poursuit avec autant de succès que de talent la tâche qu'il s'est donnée de faire mieux connaître au public les petits peuples du centre ou de l'est de l'Europe, sur lesquels on n'a le plus souvent en France que des notions vagues et incomplètes. Obéissant à ce qui est, au témoignage de Strabon, un des plus nobles instincts de notre race, il avait étudié avec une généreuse sympathie l'histoire ainsi que l'état présent de la Bohême et de la Hongrie. Il publie aujourd'hui sur la Serbie moderne un livre d'un grand intérêt, tant par les qualités de style et d'exposition qu'en raison du caractère dramatique des luttes qu'il retrace, et de l'importance probable du rôle qu'est appelée a jouer la principauté dans l'avenir de l'Europe orientale. Après une préface où il s'élève à d'éloquentes paroles en montrant les leçons que nous pouvons, dans nos récents malheurs, tirer d'une histoire aussi riche en exemples de foi, de patience virile et de constance indomptable, il trace rapidement le tableau de la Serbie au moyen âge, et sous la domination ottomane, jusqu'au soulèvement national de 1804. Il expose ensuite en détail l'histoire compliquée, pleine de grandes choses et d'obscures intrigues, de la principauté, jusqu'à la mort de Milosch Obrenovitch en 1860.

Essai de Grammaire comparée des langues germaniques : phonétique, formation des mots; le Nom, par Louis de Backer. Senlis, imprimerie de E. Payen; Paris, librairie d'Ernest Thorin, 1872, in-8° de 68 pages. — Après une introduction sur la nature et le rôle de la *racine* dans les langues indo-européennes, M. Louis de Backer étudie la phonétique du gothique, du haut allemand et des divers idiomes scandinaves et bas-allemands, en la comparant avec celle du sanscrit. Dans une seconde partie, il présente quelques considérations générales sur la formation des mots, et traite ensuite des thèmes nominaux et de la formation des cas. Cet *essai* doit son origine aux leçons faites à la Sorbonne en 1869-1870; les résultats des travaux de Bopp et de Schleicher y sont bien résumés et exposés avec méthode. Nous signalerons à l'auteur l'emploi impropre du mot *gallique*, pour *gallois*, et une contradiction entre l'origine qu'il attribue à l'*m* du datif pluriel, page 24, et celle qu'il lui donne à la page 65. Il est à souhaiter que M. de Backer complète sa Grammaire comparée, qui pourrait utilement servir à élever, à féconder parmi nous l'enseignement des langues germaniques, dont l'étude est appelée maintenant à prendre, en France, une nouvelle extension.

Éléments de statistique générale du département de la Haute-Loire, suivis du dictionnaire des lieux habités, par Hippolyte Malègue. Le Puy, imprimerie de Marchessou; Paris, librairie de Guillaumin; 1872, in-8° de XIV-481 pages. — L'auteur de cet ouvrage a emprunté aux sources officielles et réuni, en les groupant avec autant de méthode que de clarté dans les dix chapitres dont se compose son livre, tous les éléments d'une statistique générale du département de la Haute-Loire. Les divisions géographiques de la contrée font l'objet du premier chapitre, où l'on remarquera surtout une nomenclature par communes des 5,342 lieux habités que renferme le département. Dans le chapitre second, après des indications générales sur la nature du sol, on trouve un tableau présentant, dans le même cadre, par arrondissement, par canton et par commune, des données sur le nombre des habitants et des électeurs inscrits, celui des maisons, les altitudes des lieux, la superficie en hectares, la date du cadastre, les cultures, le revenu matériel, le dénombrement des animaux. Les chapitres suivants traitent, avec tous les développements nécessaires, des voies de communication, des cours d'eau, de l'industrie et du commerce, des ressources pour les dépenses de l'État, du département et des com-

munes, de l'instruction publique, de l'assistance publique, de la justice, enfin des éléments divers de la statistique locale. Le volume se termine par un dictionnaire de tous les lieux habités du département de la Haute-Loire.

Histoire de la littérature romaine, par Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure. Corbeil, imprimerie de Crété fils; Paris, librairie de Ch. Delagrave, 1871, 2 vol. in-8° de 388 et 472 pages. — Ces deux volumes font partie d'une *collection d'histoires littéraires* qui comprend déjà l'histoire de la littérature grecque, par M. E. Burnouf; celle de la littérature italienne, par M. Perrens, et celle de la littérature espagnole, par M. Eugène Baret. L'ouvrage de M. Albert, écrit avec talent, sans offrir beaucoup d'aperçus nouveaux, présente un tableau complet des lettres latines depuis les origines jusqu'à Rutilius Numatianus. Il s'ouvre par un chapitre où l'auteur analyse le caractère du peuple romain, qui jette tant de lumières sur l'histoire de sa littérature. Il examine ensuite, en la combattant, l'hypothèse de Niebuhr sur l'existence d'une grande épopée nationale qui aurait été créée par le peuple après la destruction des annales authentiques dans l'incendie de Rome allumé par les Gaulois. M. Paul Albert a divisé son sujet en grandes périodes subdivisées d'après la diversité des genres littéraires. De nombreuses citations, données en français, viennent ajouter à l'intérêt de ce livre.

L'instruction publique aux États-Unis. — Écoles publiques, colléges, universités, écoles spéciales. — Rapport adressé au ministre de l'instruction publique, par C. Hippeau, professeur honoraire de faculté. Paris, imprimerie de Viéville et Capiomont, librairie de Didier et Cie, in-12 de XII-467 pages, avec gravures. — Vingt-cinq ans après le jour où les premiers colons anglais avaient débarqué sur la baie de Massachussets, la législature de l'État établissait déjà une loi portant que chaque commune contenant cinquante familles serait tenue d'apprendre à tous les enfants de la localité la lecture et l'écriture. Depuis cette époque, les efforts les plus énergiques et les plus persévérants n'ont cessé d'être faits dans la Nouvelle-Angleterre d'abord, et ensuite dans tous les États de l'Union, pour développer et perfectionner toutes les branches de l'éducation nationale. L'organisation des établissements d'instruction de la grande république, les méthodes employées et les résultats obtenus devraient être mieux connus en France, et nous pourrions y chercher plus d'un utile enseignement. On trouvera sur tout cela de nombreux éléments d'information dans l'intéressant rapport de M. Hippeau. Il s'occupe d'abord des écoles publiques (*common schools, free schools*). Gratuitement ouvertes à tous les enfants des deux sexes, depuis cinq ans jusqu'à dix-huit, elles embrassent, avec l'enseignement primaire à tous ses degrés, notre enseignement secondaire spécial et une partie de celui de nos lycées. Au-dessus des *common schools*, on trouve l'école de grammaire et l'école supérieure (*high school*). L'élève qui a parcouru le cercle entier de ces études possède une forte éducation professionnelle et est en même temps préparé suffisamment, s'il aspire aux professions libérales et savantes, à l'enseignement des colléges et des universités. Des écoles spéciales sont, de plus, établies pour l'enseignement de l'agriculture, des arts, du génie civil et militaire. A côté des écoles publiques et gratuites, l'enseignement libre à tous les degrés se développe sans entraves; les colléges, les universités, les académies sont généralement fondés et soutenus par des associations particulières ou des corporations religieuses, et richement dotés par la générosité de simples citoyens. Dans aucun autre pays du monde, ni l'État, ni l'initiative privée ne mettent des ressources comparables au service des établissements d'instruction; aucune autre nation ne possède un système d'études plus fortement constitué et si largement rétribué. Les Américains en sont justement fiers, et l'on

comprend, sans la partager pourtant sur tous les points, l'admiration presque sans réserve qu'exprime d'un bout à l'autre le rapport de M. Hippeau. L'auteur a réuni dans un appendice des documents officiels, des règlements d'étude et des détails statistiques qui complètent utilement les renseignements donnés dans le corps du volume.

Vita sancti Bertini metrica, Simone auctore. Vie de saint Bertin, en vers, composée par Simon, transcrite du manuscrit original, avec une notice préliminaire et des notes, par M. François Morand, membre non résidant du comité des travaux historiques. Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4° de 43 pages. (Extrait des *Documents inédits* publiés par les soins du ministère de l'instruction publique.) — Cette vie de saint Bertin, qui n'a été publiée ni par Mabillon ni par les Bollandistes, a pour auteur Simon, abbé de Saint-Bertin de 1131 à 1136, mort à Gand en 1148. Elle est mise au jour pour la première fois par M. Morand, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. L'œuvre de Simon n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà de la vie du fondateur de l'abbaye de Saint-Bertin, mais elle méritait d'être tirée de l'oubli comme production littéraire et surtout comme exemple des procédés de versification latine en usage au XIIe siècle. Les 784 vers dont se compose l'ouvrage sont, en général, léonins ou rimant par distiques, mais il y en a d'autres d'une disposition plus singulière, notamment ceux que l'auteur lui-même appelle vers catapultes, *versus catapultini.* Ces différents procédés sont signalés et étudiés avec soin par M. Morand dans une notice préliminaire, où l'on remarque quelques aperçus neufs, et qui témoigne d'une connaissance approfondie de la poésie latine du moyen âge.

Hommages d'Alphonse comte de Poitiers, frère de saint Louis; état du domaine royal en Poitou (1260), publié d'après un manuscrit des Archives nationales, par A. Bardonnet. Niort, imprimerie de Desprez; Paris, librairie de Dumoulin, 1872, in-8° de VI-142 pages. — Le document qui fait l'objet de cette publication est l'état du domaine royal tel qu'il fut reconstitué, en Poitou, par les agents d'Alphonse comte de Poitiers et de saint Louis, en l'année 1260. Au point de vue de l'histoire, ce document fournit de nouveaux témoignages de la sagesse et de l'esprit organisateur de ces deux princes, et confirme les conclusions du remarquable ouvrage de M. Boutaric sur l'administration de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers; mais il tire surtout son intérêt du dénombrement qu'il fait des seigneuries et de leurs possesseurs, dont il cite les noms. C'est principalement à cause des nombreux renseignements qu'on y trouve sur la géographie du Poitou au XIIIe siècle que M. Bardonnet le publie, et le savant éditeur ajoute encore à la valeur du texte par les éclaircissements dont il l'accompagne. Le pays décrit en détail dans les hommages comprend six principaux centres: La Roche-sur-Yon, Fontenay, Niort, Saint-Maixent, Montmorillon et Saint-Savin, et deux points moins importants: le Blanc et Sanzay. Il a fallu de longues recherches pour déterminer les noms modernes de toutes les localités de cette région citées dans le manuscrit; ce travail a été surtout difficile pour les «lieux dits» qu'on y rencontre en si grand nombre. M. Bardonnet s'est acquitté avec érudition et sagacité de toutes les parties de la tâche qu'il s'était donnée, et sa publication ne peut manquer d'être favorablement accueillie par tous les juges compétents. Un index des noms d'hommes et un index des noms de lieux terminent le volume.

La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne. Étude sur les origines de la langue française, par M. H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut. Troyes, imprimerie de Brunard; Paris, librairie de Dumoulin, 1872, in-8° de 165

pages. — Les diplômes mérovingiens des archives nationales publiés par M. J. Tardif dans ses *Monuments historiques*, les plus anciennes formules du Recueil de M. de Rozière, les textes de la loi salique édités par M. Pardessus sont les principales autorités qui servent de base à ce savant travail. M. d'Arbois n'a pas négligé non plus les sources d'information que pouvaient lui fournir les inscriptions chrétiennes données par M. Le Blant, les monnaies mérovingiennes étudiées par M. le vicomte d'Amécourt, et enfin la liste des noms de lieux publiée par M. A. de Barthélemy. Il s'est restreint, avec raison, à l'étude des documents appartenant exclusivement à la Gaule ou à l'empire franc, car le latin vulgaire en Gaule a eu, comme il le prouve, des caractères très-distincts de ceux qu'on lui connaît ailleurs et spécialement en Italie. Trois manières de décliner les noms, les adjectifs et les participes, sont usitées à l'époque mérovingienne : la première est identique à la déclinaison classique ; la seconde (déclinaison vulgaire du premier degré) n'en diffère que par des modifications phonétiques ; la troisième manière (vulgaire du second degré) est le résultat de l'introduction d'une syntaxe nouvelle. Les cas sont employés autrement qu'autrefois, et même une partie de ces cas apparaît doublée ou triplée. A côté de la forme classique on en trouve souvent une, quelquefois deux, qui en sont dérivées ; mais, malgré ce nombre surabondant de formes, le nombre des fonctions que la pensée conçoit et demande à la parole est considérablement réduit. La syntaxe ne semble distinguer que deux fonctions casuelles, sujet et régime : de là l'emploi si fréquent des cas régimes l'un pour l'autre. Ce système sert de transition entre la langue latine et le français archaïque, qui commence à exister du jour où les flexions des cas obliques disparaissent ou se confondent en une seule. On trouve très-peu de traces de cet état nouveau de la langue dans les documents mérovingiens.

Si cette étude est d'une grande importance pour l'histoire de la formation de la langue française, elle ne laisse pas d'avoir aussi de l'intérêt au point de vue de la philologie celtique. M. d'Arbois de Jubainville attribue à l'influence gauloise plusieurs des traits particuliers de la déclinaison latine dans l'empire franc, notamment : le maintien de l'*s* finale du nominatif singulier ; la forme *on* à l'accusatif singulier, ainsi que la persistance de l'*n* dans les mots français *mon*, *ton*, *son*, *rien* ; l'accusatif pluriel en *us* au lieu de *os*, et l'accusatif pluriel en *as* de la troisième déclinaison.

Revue historique, nobiliaire et biographique; recueil de mémoires et documents publié sous la direction de M. L. Sandret, avec la collaboration de littérateurs et d'archéologues. Tome IX, livraisons 1 à 4. Imprimerie Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, à Angers ; librairie de Dumoulin à Paris ; 1872, in-8° de 192 pages. — Ce recueil, dont nous avons annoncé, il y a quelques années, les premiers volumes, se fait de plus en plus remarquer par l'intérêt varié des travaux et des documents qu'il publie. C'est généralement à l'histoire et à la biographie que se rapportent les principaux articles de cette revue. Les éditeurs accordent aussi une place considérable à des textes ou à des recherches qui concernent plus particulièrement la noblesse, mais ils ne traitent ce sujet qu'au point de vue réellement historique, écartant avec soin tout ce qui pourrait ressembler à des œuvres de complaisance entreprises dans l'intérêt des familles. On doit donc considérer *la Revue historique, nobiliaire et biographique* comme une publication d'une érudition sérieuse, offrant aux hommes d'étude une précieuse source d'information sur la plupart des sujets qui sont du domaine de notre histoire. Parmi les articles dont se composent les quatre premières livraisons du IX[e] volume, nous signalerons : une généalogie historique de la maison de Tournemine de la Hunaudaye, en Bretagne, par M. Anatole de Bar-

thélemy, travail critique écrit d'après les titres authentiques des archives des abbayes bretonnes; une lettre de Pierre d'Hozier à François Du Chesne, du 19 janvier 1654; la suite d'une Épigraphie héraldique de la Nièvre, par M. le comte de Sornay; une liste chronologique des maires de la ville et cité de Périgueux depuis 1200 jusqu'à nos jours, par M. le marquis de Saint-Astier; états de services de la maison royale de Bourbon, par M. L. Chérin; Jacques le Roy, historien belge, notice biographique et bibliographique, par M. G. Vermoelen; des extraits du journal historique d'Ythier-François Chastelain, chanoine de Paris (1638-1660); l'arrière-ban du bailliage de Melun en 1535, par M. Th. Lhuillier; notes prises aux archives de l'état civil de Paris, par M. le comte de Chastellux; sceaux, devises et armoiries de Paris, par M. Dangeau.

Critiques et réfutations. — *M. Henri Martin et son Histoire de France,* par M. Henri de l'Épinois. Le Mans, imprimerie d'Ed. Monnoyer; Paris, librairie de la société bibliographique; 1872, in-12 de XI-480 pages. — M. H. de l'Épinois a emprunté son épigraphe à l'ouvrage même qu'il avait pour but de critiquer : « Ces hommes « sont bien meilleurs que leurs idées... mais, les hommes disparus, les idées « restent; où mèneront-elles? » Appliquant ces paroles à l'auteur de l'*Histoire de France,* il n'hésite pas à rendre hommage à la sincérité des convictions, à la bonne foi, aux idées généreuses de M. Henri Martin; il ne cherche pas non plus à nier les mérites divers et incontestés de son *Histoire de France;* mais il s'attache à montrer jusqu'à quel point, comme le disait M. Mignet, en 1869, dans son rapport à l'Institut, « l'ardeur de son esprit et la préoccupation de certaines pensées l'ont conduit « à des vues et à des jugements contestables. » S'inspirant exclusivement de l'amour de la vérité, M. de l'Épinois, après avoir apprécié l'esprit général qui anime, et trop souvent passionne, la grande *Histoire de France* et l'*Histoire populaire* de M. Henri Martin, y relève, par ordre chronologique, un certain nombre d'assertions et de jugements caractéristiques, qu'il examine et discute avec beaucoup d'érudition, et dont il réussit souvent à montrer le peu de fondement ou l'extrême exagération.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1872.

Louis Poinsot.
Statique de Poinsot, onzième édition. Paris, Gauthier-Villars.

En publiant, après les œuvres de Laplace, celles de Lagrange, de Lavoisier et de Fresnel, le Gouvernement français nous a permis d'espérer la collection complète des travaux dus aux savants illustres de notre pays. La série est loin d'être épuisée. Ampère et Cauchy devraient, aujourd'hui, y figurer au premier rang; mais, après eux, et quoi qu'en puissent penser quelques esprits trop exclusifs, je n'hésiterais pas à proposer le nom de Poinsot, en promettant à ses œuvres une influence excellente et durable.

Nous n'aurons pas heureusement à attendre les inévitables lenteurs d'une publication administrative; un libraire intelligent, M. Gauthier Villars, en préparant la onzième édition de la Statique de Poinsot, nous annonce l'intention de réunir, dans un second volume, les œuvres mathématiques de l'éminent auteur. Aucun géomètre, aucun savant, aucun écrivain peut-être, n'a écarté avec autant de soin, de ses écrits, les développements inutiles; et les œuvres complètes de Poinsot ne sauraient être distinguées de ses œuvres choisies. La révision sévère qui supprime tout ce qui est imparfait a été faite, à toute époque de sa carrière, par le plus fin, le plus judicieux et le plus attentif des critiques, je veux dire par Poinsot lui-même. Chaque phrase, dans ses mémoires, était travaillée avec le même soin, chaque mot pesé avec le même scrupule, chaque tour adopté après une comparaison aussi minutieuse que s'il se fût agi de graver une inscription sur la pierre. Celui qui écrit

ces pages a eu l'honneur, plusieurs fois, d'assister à la dernière correction d'un mémoire de Poinsot, en lui donnant lecture, à haute voix, de la feuille sur laquelle, après dix ou douze voyages chez l'imprimeur, on avait encore à supprimer quelques mots, à ajouter quelques virgules. Sans demander qu'on approuvât tout, Poinsot répondait brièvement aux objections que, bien souvent, il avait prévues, et, si on lui proposait de remplacer un mot par un autre, préférable en apparence, presque toujours la substitution, examinée déjà, avait été rejetée par de bonnes raisons. Il acceptait pourtant quelques changements, mais jamais à l'improviste. Quand le mot ou la rédaction proposés lui en paraissaient dignes, il les écrivait en marge pour les relire le lendemain et les comparer à loisir au texte primitif.

J'ai conservé longtemps, et j'aurais voulu conserver toujours, les épreuves d'un mémoire sur la précession des équinoxes, dont il m'avait confié la première correction. Chaque page portait les traces de ces minutieux examens, dont l'admiration et le respect m'ont plus d'une fois fait oublier l'interminable longueur.

Poinsot, pour la langue mathématique, était un véritable dilettante; un mot incorrect, l'enchaînement illogique de deux idées, faisaient éprouver à son esprit la même souffrance qu'un accord faux à une oreille musicale; il pardonnait les lapsus et les signalait avec bonne humeur, mais, si l'auteur, dûment averti, voulait nier sa faute, ou y paraissait indifférent, il était condamné sans retour. Où la correction du langage est inconnue, il ne faut pas, disait-il, introduire la géométrie. Ayant un jour à examiner, comme membre du Conseil royal de l'Instruction publique, un traité nouveau de géométrie, il aperçut, en l'ouvrant au hasard, une proposition relative aux *côtés latéraux* d'un trapèze; le livre était jugé sur ce malencontreux pléonasme; l'auteur voulut s'excuser ou se défendre, tout fut dit. Les écrits signés du même nom purent parvenir encore jusque sur la table de Poinsot, mais aucun ne fut ouvert; dès qu'il apercevait la signature : « Ôtez, disait-il, ôtez; « c'est l'homme aux côtés latéraux, nous ne pourrions pas nous en- « tendre. »

Poinsot n'était pas érudit; les mathématiques lui doivent d'admirables travaux, mais toutes leurs branches, il s'en faut de beaucoup, n'ont pas attiré son attention. Par un singulier hasard, une exception, dont on ne citerait pas un second exemple, devait, dès le début de sa carrière, le dispenser d'une partie des études imposées à ses concurrents. Poinsot aimait à raconter qu'en 1794, élève de rhétorique au collége Louis-le-Grand, il aperçut, par hasard, le décret d'organisation

de l'École polytechnique et l'annonce d'un prochain concours. Le programme d'admission, quoique peu étendu, dépassait de beaucoup le cercle de ses études. Poinsot n'avait reçu, jusque-là, que quelques leçons d'arithmétique. Il se procure un Bezout, et, après l'avoir parcouru, se sent la force et le courage d'affronter, sans autres secours, toutes les parties de l'examen; cependant le proviseur, M. Champagne, refuse formellement à un élève de rhétorique l'autorisation de se faire interroger sur les mathématiques : « Tu compromettrais le collége, » lui dit-il. « Interrogez-moi, répondit Poinsot, vous verrez que je suis préparé, » et il insistait d'autant plus qu'il craignait moins de se voir pris au mot. « C'est bon, c'est bon, répondit en effet M. Champagne, fais ce que tu « voudras, *mais tu compromettras le collége.* » Poinsot se présente donc et est examiné par un petit homme qu'il n'a jamais revu et dont il regrettait d'avoir oublié le nom. On l'interroge sur l'arithmétique et sur la géométrie; grâce à son Bezout, il ne craignait rien sur ce terrain, mais on passe à l'algèbre : Poinsot se tait un instant, puis, au lieu de répondre : « Monsieur, dit-il, je ne sais pas l'algèbre, mais je vous promets « de la savoir avant l'ouverture de l'école aussi bien que la géométrie, « que j'ai étudiée seul. » Le petit homme hésite, lui adresse, pour toute réponse, deux questions nouvelles de géométrie, et le renvoie sans exprimer d'opinion.

Un mois après, Poinsot, dans sa petite chambre, étudiait l'algèbre de Bezout, quand un grand bruit s'élève dans le corridor; ses camarades se pressaient à sa porte en agitant un numéro du *Moniteur.* Poinsot était reçu à l'École polytechnique, et il a conservé toute sa vie de la reconnaissance pour le petit homme qui avait eu confiance dans sa promesse.

L'opposition de M. Champagne et les questions sur l'algèbre n'étaient pas les seuls obstacles heureusement surmontés par Poinsot. Une épreuve plus difficile avait précédé l'examen de mathématiques. Le proviseur, en attestant sa bonne conduite au lycée, avait dû certifier, en outre, son amour pour la liberté et pour l'égalité, et sa haine contre les tyrans. Sans se contenter d'une déclaration uniformément accordée à tous les candidats, il fut décidé qu'un *examen au moral* serait fait préalablement à tout autre, et, parmi quarante et un candidats, un citoyen recommandable par ses vertus, chargé de prononcer sur leur civisme, ne trouva pas un seul admissible.

« La manifestation de patriotisme, disait ce rigide examinateur, a été, « en général, nulle; à l'exception du très-petit nombre, ils sont ignorants « et indifférents. » Indifférents! tandis que les enfants mêmes balbutient

déjà les principes et les hymmes de la liberté! « C'est en vain que j'ai « tâché, par des questions brusques et imprévues, et même captieuses. « de suppléer à l'insignifiance des actes qu'ils ont produits; presque tous « m'ont prouvé, par leur ignorance, qu'ils avaient toujours été indiffé-« rents au bonheur de leurs semblables, au leur propre, et même aux « événements. Je n'ai vu, en les considérant en masse, qu'une fraction « de génération sans caractère, sans élan patriotique. »

Ce ridicule et vertueux citoyen avait heureusement dépassé le but; ne pouvant refuser tous les candidats, on leur fit jurer haine aux tyrans, et ils furent admis à concourir.

Poinsot ne fut pas tout d'abord, on devait s'y attendre, un très-brillant élève de la nouvelle école, et son nom ne figure pas à côté de ceux de Malus, de Francœur et de Biot, parmi les chefs de salle, nommés répétiteurs de leurs jeunes condisciples. Biot était chef de la salle de Poinsot; les deux futurs confrères avaient, dès cette époque, peu de conformité dans l'esprit. Plus âgé que ses camarades et plus instruit qu'eux, Biot accomplissait sa tâche avec supériorité. On le considérait comme un maître; Poinsot, seul, lui tenait tête, lui refusait une aveugle confiance, et finissait souvent par lui dire : « Tu es trop savant « pour moi; la question est simple, traite-la simplement, ou je réserve « mon opinion »

Dans ces discussions, Biot, toujours entouré de livres et s'appuyant sur eux, avait de grands avantages; l'esprit droit et attentif de Poinsot apercevait parfois, cependant, des vérités imprévues, et, ces jours-là, il devenait un adversaire fort incommode. Il aimait à raconter les détails d'une de ces luttes qui, disait-il, après cinquante ans, n'étaient ni oubliés ni pardonnés. En étudiant une surface réglée, on fut conduit à se demander si deux génératrices voisines se rencontrent. « Il n'en faut « pas douter, dit Biot; sur une même surface, comme sur un même plan, « deux lignes se coupent toujours; le contraire est un cas exceptionnel « dans lequel même la rencontre subsiste et devient imaginaire. » Et il alléguait des raisonnements auxquels Poinsot, malgré sa promesse consciencieusement tenue d'apprendre l'algèbre, ne comprenait absolument rien. Assuré, par une preuve simple et certaine, que les génératrices n'avaient pas de points communs, il se souciait fort peu des intersections imaginaires. Biot, cependant, sort de la salle; on reçoit, en son absence, la visite de M. Monge; la question lui est posée, et Monge explique la distinction des surfaces gauches et des surfaces développables, montre le caractère des unes et des autres, et fait voir que la surface en question appartient à la classe des surfaces gauches, dans

lesquelles les génératrices ne se coupent jamais. Biot revient peu de temps après, et Poinsot reprend la discussion; Biot maintient son dire avec chaleur; on l'écoute en souriant, et c'est seulement lorsque, en se levant pour donner plus de solennité à sa déclaration, il a répété que les génératrices se coupent toujours et qu'il n'y a pas d'exceptions, que Poinsot, en prenant ses camarades à témoin, raconte la visite récente de Monge et sa déclaration formelle, dont personne n'aurait osé appeler.

Poinsot, en sortant de l'École polytechnique, fut admis à celle des ponts et chaussées; il y resta trois ans, mais ses études techniques étaient négligées pour les mathématiques, il y renonça et devint professeur dans un lycée de Paris.

Les premiers efforts de Poinsot se tournèrent vers la résolution des équations algébriques; sur cette matière fort étendue et pleine de questions épineuses, il avait rencontré quelques vérités importantes; une surtout le charmait, il l'appelait son idée du Pont-Neuf; c'était sur le Pont-Neuf, en effet, qu'elle avait tout à coup dissipé dans son esprit des difficultés depuis longtemps importunes. Il en espérait les plus brillantes conséquences, mais il était prudent, et, quoique peu curieux des travaux d'autrui, il voulut y chercher si son idée était nouvelle; Vandermonde l'avait eue avant lui, et Lagrange, Poinsot l'a su plus tard, l'avait eue avant Vandermonde. Le désappointement fut très-grand, mais Poinsot n'en fit part à personne, et son premier travail resta dans les cartons.

L'idée du Pont-Neuf appliquée à l'équation du 4e degré, à l'occasion de laquelle elle s'était présentée, faisait voir sans aucun calcul que l'équation du vingt-quatrième degré, à laquelle on est conduit quand on veut chercher une fonction de quatre racines d'une équation du quatrième, peut se résoudre actuellement à l'aide de deux équations du huitième et du troisième degré, et que celle du huitième doit se réduire elle-même à trois du second; le succès des méthodes proposées jusque-là tenait donc essentiellement à la nature du nombre quatre, qui permet de grouper d'une certaine manière les vingt-quatre valeurs d'une fonction quelconque, ou, ce qui revient au même, les vingt-quatre permutations de quatre lettres, et non point au choix qu'on fait de certaines fonctions particulières des racines, qui offrent moins de valeurs différentes qu'il n'y a de permutations; il n'en est pas de même dans l'équation du troisième degré, où l'on a toujours à résoudre une équation du troisième degré pour obtenir les combinaisons relatives à trois permutations inséparables, mais par la dépendance semblable de ces trois permutations, qui font qu'elles se reproduisent également les

unes par les autres, comme les racines cubiques de l'unité, cette équation n'a que la difficulté de l'équation binôme du troisième degré. Dans le cas de cinq lettres, Poinsot avait aperçu que la résolvante du cent vingtième degré, où l'on est conduit pour la recherche d'une fonction quelconque des racines, n'a que la difficulté d'une équation particulière du sixième, mais celle-ci a résisté à tous les efforts des géomètres. Poinsot avait trouvé, il est vrai, une manière très-simple de la réduire au cinquième degré, mais cette réduction même paraît inutile, et le problème se replie en quelque sorte sur lui-même, sans qu'on puisse voir s'il y aurait quelque avantage à cette transformation.

Les fortes réflexions de Poinsot ne furent pas perdues cependant. Grâce à son idée du Pont-Neuf, la seconde édition de la théorie des équations numériques, publiée par Lagrange en 1808, le trouva mieux préparé que personne à en sonder toutes les profondeurs. Le compte rendu qu'il en donna dans le *Magasin encyclopédique* éclairait le texte du beau livre, et, sur plus d'un point même, pénétrait au delà. Lagrange en fut vivement frappé; il avait montré plus clairement que Gauss les véritables principes de la belle théorie de l'équation binôme, et découvert le secret de sa profonde analyse. Poinsot, les mettant dans un plus grand jour encore, sans sortir en apparence du cas particulier, donne ouverture à une importante généralisation, et, sans entrer dans le détail des réductions, il en dégage avec tant d'art le principe, pèse chaque mot avec tant de prudence, que, trente-cinq ans plus tard, devant l'Académie des sciences, M. Liouville, discutant l'histoire de cette difficile et fameuse théorie, après avoir rapporté la démonstration de Poinsot tout entière, a pu ajouter, en s'inclinant avec bonne grâce devant son illustre et vénérable confrère: « Pour m'épargner la rédac-« tion que j'aurais d'ailleurs beaucoup moins bien faite, je viens de co-« pier le passage de la préface de M. Poinsot, publiée dès 1808 dans « le *Magasin encyclopédique*. M. Poinsot avait spécialement en vue les « équations binômes, mais le raisonnement est général, et, pour qui « comprend bien cette théorie, il devait l'être; aussi, c'est le cas de dire « que la démonstration du théorème se trouvait *d'avance* dans l'article « de M. Poinsot. »

Les Éléments de statique, publiés en 1803, attirèrent pour la première fois l'attention sur le nom de Poinsot, pour le tirer immédiatement hors du pair. L'ouvrage fut présenté à l'Académie des sciences le 29 brumaire an XII, par Biot, qui, déjà membre de l'Institut, était l'introducteur naturel de son ancien camarade; le livre, en effet, malgré son titre modeste, pouvait intéresser l'Académie des sciences et instruire

les plus habiles géomètres. Tout, en effet, y était nouveau ou présenté d'une manière nouvelle. Poullet de Lisle, ancien camarade de Poinsot à l'École des ponts et chaussées, publiait aussitôt dans le *Magasin encyclopédique* une analyse détaillée du nouvel ouvrage; le jugement qui le termine fait honneur à sa perspicacité : « On ne tardera pas, dit-il, à le « distinguer de la foule, peut-être aussi à le faire sortir du rang où la « modestie de son titre le place. »

Le mémoire sur la conservation des moments et des aires, présenté dans la même année à l'Académie et adjoint aux éditions suivantes de la Statique, faisait mieux encore ressortir les avantages de la doctrine nouvelle, en montrant avec une entière évidence ce qui, dans un système soumis aux actions réciproques de ses diverses parties, doit rester fixe et permanent quoi qu'il arrive, et la raison profonde des théorèmes algébriquement équivalents, antérieurement découverts et déjà célèbres dans la science.

Le mémoire sur l'équilibre et le mouvement des systèmes suivit de près; l'examen en fut renvoyé à Lagrange. Tout, dans cette œuvre nouvelle, devait intéresser l'auteur de la mécanique analytique, non lui plaire; on y proposait, en effet, une route directe pour atteindre, sans aucun *postulatum*, le but qu'il s'était proposé dans son bel ouvrage. Quel que fût son esprit de justice, Lagrange devait aborder un tel examen avec quelque prévention; c'était dans son domaine, en quelque sorte, qu'on voulait innover et ouvrir une voie nouvelle. Le mémoire de Poinsot s'imprimait dans le *Journal de l'École polytechnique;* il en porta les épreuves à Lagrange, qui, dans des notes marginales renvoyées peu de jours après, éleva, pour condamner la tentative nouvelle, les objections les plus subtiles. Un jugement motivé et tombé de si haut devait sembler sans appel; Poinsot, sans se décourager, et acceptant la discussion sur le terrain étroit où elle se présentait, répondit sur les marges mêmes à côté des critiques de Lagrange; sans multiplier le discours il y oppose phrase à phrase, rend mot pour mot en quelque sorte, sans s'écarter de la politesse due, mais sans aller au delà, et en homme qui, attentif à la vérité seule, ne prétend s'incliner que devant des arguments décisifs. La réplique fut immédiatement renvoyée, et le lendemain de bonne heure, en sortant de sa classe, Poinsot un peu ému peut-être, se présentait chez l'auteur de la mécanique analytique; la conversation fut longue, et Lagrange, il faut le croire, n'en conserva pas mauvais souvenir, car moins d'un an après il faisait prier Poinsot de venir le voir. « J'ai appris, lui dit-il, qu'on allait créer des inspecteurs généraux « de l'Université, et j'ai écrit aussitôt à M. de Fontanes que vous deviez

« en être; il résistera peut-être, mais, s'il le faut, j'irai trouver l'Empe-
« reur, qui ne me refusera pas. »

C'est ainsi que Poinsot devint, à l'âge de vingt-neuf ans, inspecteur général de l'Université. La discussion forte et subtile qui lui valut la protection de Lagrange suffirait pour donner un intérêt véritable à l'édition nouvelle: les critiques autographes de Lagrange et les réponses de Poinsot existent à la bibliothèque de l'Institut; M. Gauthier-Villars ne manquera pas de les reproduire.

Heureux de la position acquise par son ancien élève, le proviseur de Louis-le-Grand y vit un succès pour son lycée. « Je savais bien, lui dit-il, « que tu nous ferais honneur. » Poinsot, charmé lui-même de l'empressement de son ancien maître, se souvint aussitôt qu'une exclamation bien différente avait accompagné leur dernière entrevue; il se garda bien d'en évoquer le souvenir, mais il aimait à le rappeler plus tard, en racontant les deux apostrophes de M. Champagne.

Le premier rapport de Poinsot sur l'Université montre, en même temps que son zèle, la fermeté de son esprit égale à celle de son style; attentif à juger l'œuvre nouvelle, il est peu soucieux de la louer. Après une exacte information et un sérieux examen, il veut dire toute la vérité sans ménagement pour aucun système, sans complaisance pour aucune illusion.

« On attend beaucoup de cette grande institution, osait-il dire en « parlant de l'Université, et il importe qu'elle soutienne ces espérances « par un esprit libéral et bien connu; mais on lui demande bien des « choses qu'elle ne peut faire que d'une manière insensible. On est « d'abord étonné que l'état de l'enseignement soit à peu près le même « qu'avant la création de l'Université, et cependant le contraire aurait eu « droit d'étonner bien davantage. En effet, presque tous les professeurs « et les fonctionnaires sont encore les mêmes, l'organisation nouvelle « les a bien plutôt agités que perfectionnés, et l'instruction publique, « sous ce rapport, n'a pu recevoir d'amélioration considérable. »

Passant en revue les diverses parties de l'enseignement, il signalait la faiblesse des études mathématiques. « Une autre remarque bien sin- « gulière, parce qu'elle porte sur un fait qui est loin de l'opinion com- « mune, c'est que l'enseignement des langues anciennes est meilleur que « celui des mathématiques; mais la raison en est aussi simple que la « précédente : nous n'avons guère que d'anciens professeurs, or, dans les « lettres, les anciens sont encore les meilleurs, mais, dans les sciences, ce « sont les plus faibles. Comme l'École polytechnique a jeté beaucoup « d'éclat, et qu'on en a vu sortir quelques élèves pour entrer dans la

« carrière de l'instruction publique, on a cru que l'enseignement des « sciences exactes n'avait jamais été porté plus haut, mais, si l'on excepte « Paris et quelques villes principales, nulle part l'enseignement n'est au « niveau des connaissances actuelles, je veux dire que celui des lycées « et des colléges est trop faible pour y conduire.

« L'enseignement des sciences physiques est encore inférieur à celui « des mathématiques; le petit nombre de ceux qui entendent un peu la « science vient des anciennes écoles normales, qui n'ont eu, comme on « sait, que quelque mois d'existence; l'École polytechnique n'en a pas « fourni un seul. »

Les lettres et les sciences doivent se prêter un mutuel appui; mais, pour se rencontrer, elles ne doivent ni quitter leur route, ni sortir de leurs limites. « Si l'enseignement des lettres, dit Poinsot, est, en général, « le meilleur, il est encore loin d'être bon, et, pour ne point négliger ici « quelques détails importants, nous observerons que les professeurs ne « s'appliquent point assez, dans les premières classes de grammaire et « d'humanités, à la décomposition si utile de presque tous les mots, à la « distinction continuelle de leur sens propre et de leur sens figuré; ils « négligent trop de remarquer ceux qui font image, d'expliquer nette- « ment la pensée de l'auteur, de dire à quoi il fait allusion, d'ajouter « en passant l'historique nécessaire qui éclaircirait le texte sous le rap- « port des choses, des temps et des personnes; on peut remarquer « d'ailleurs que les livres recommandés pour chaque classe sont beau- « coup trop multipliés : le maître qui, dans l'année, a expliqué le plus « d'auteurs croit être celui qui a le mieux travaillé; tandis qu'une seule « page bien étudiée, bien éclaircie jusque dans les plus petits détails, « instruit mieux qu'un volume de cette explication vulgaire, où l'on se « contente de tourner en français ce qui est en grec ou en latin. Plus on « réfléchit sur l'objet des premières études, plus on se rend compte à « soi-même de la manière dont on a pu s'instruire, et plus on sent que « la meilleure et la seule bonne étude est celle où l'esprit s'exerce sur une « matière de peu d'étendue, mais qui sert comme de fond à une foule « d'idées qu'un professeur habile doit y montrer, et qu'un bon élève ne « manque pas de retenir et de s'approprier. D'ailleurs le nombre des « tours et des formes du langage n'est pas si grand qu'on pourrait le « croire. Celui des idées mères est assez borné; après quelques lectures « profondes, on ne voit plus que des nuances, et voilà comment un seul « livre bien étudié vous donne le secret de tous les autres. *Timeo hominem « unius libri.* »

Poinsot n'omet pas les études philosophiques; elles n'étaient pas bril-

lantes en 1803. « Quant à cette dernière étude qu'on vient d'introduire « dans les lycées, il faut convenir qu'elle est vague et sans objet précis « dans l'état actuel de la société; aussi la plupart des professeurs ne sa- « vent-ils pas trop bien sur quoi doivent rouler leurs leçons. Ceux qui re- « nouvellent tout uniment l'ancienne philosophie font véritablement « peine à entendre; ce cours n'est plus supportable; malheureusement « ce n'est point une année perdue, c'est une année nuisible à leurs études « précédentes et à celles qui doivent suivre. »

L'esprit mathématique était, pour Poinsot, l'appui le plus puissant de la raison humaine. Comment, malgré la longueur de ces citations, refuser place au passage dans lequel cette conviction conduisant sa plume en quelque sorte sans qu'il puisse la retenir, on voit Poinsot s'épancher et se révéler tout entier, et aujourd'hui encore nous donner d'utiles leçons.

« Par les dispositions du règlement général, il paraîtrait, dit-il, qu'on « a regardé l'étude des mathématiques comme *accessoire*, tandis que « tout, autour de nous, exige qu'elle soit considérée comme fondamentale « aussi bien que l'étude des langues anciennes; la géométrie est la base de « toutes les sciences, comme la grammaire et les humanités la base de « toute littérature. Cela est reconnu de tout le monde; mais ce qui n'est « pas mieux démontré pour nous c'est que les deux études s'éclairent « encore et se fortifient mutuellement. Ceux qui ne voient dans les « mathématiques que leur utilité d'application ordinaire en ont une idée « bien imparfaite; ce serait en vérité acquérir bien peu de chose à grands « frais; car, excepté les savants et quelques artistes, je ne vois guère per- « sonne qui ait besoin de la géométrie ou de l'algèbre une fois dans sa « vie. Ce ne sont donc ni les théories, ni les procédés, ni les calculs « en eux-mêmes qui sont véritablement utiles, c'est leur admirable en- « chaînement, c'est l'exercice qu'ils donnent à l'esprit, c'est la bonne « et fine logique qu'ils y introduisent pour toujours. Les mathématiques « jouissent de ce privilége inappréciable et sans lequel il serait le plus « souvent superflu de les étudier, c'est qu'il n'est pas nécessaire de les « savoir actuellement pour en ressentir les avantages, mais qu'il suffit « de les avoir bien sues. Toutes les opérations, toutes les théories qu'elles « nous enseignent peuvent sortir de la mémoire, mais la justesse et la « force qu'elles impriment à nos raisonnements reste, l'esprit des mathé- « mathiques demeure comme un flambeau qui nous guide au milieu de « nos lectures et de nos recherches. C'est lui qui, dissipant la foule « oiseuse des idées étrangères, nous découvre si promptement l'erreur « et la vérité; c'est par là que les esprits attentifs, dans les discussions les

« plus irrégulières, reviennent sans cesse à l'objet principal qu'ils ne « perdent jamais de vue; c'est ainsi qu'ils abrégent et le temps et l'en- « nui, recueillent sans peine le fruit précieux des bons ouvrages, et tra- « versent ces vains et nombreux volumes où se perdent les esprits vul- « gaires. Si les mathématiques ont trouvé beaucoup de détracteurs, c'est « que leur lumière importune détruit tous les vains systèmes où se com- « plaisent les esprits faux; c'est que, si les mathématiques cessaient d'être « la vérité même, une foule d'ouvrages ridicules deviendraient très-sé- « rieux, plusieurs même commenceraient d'être sublimes; mais il était « bien naturel que les esprits supérieurs et les meilleurs écrivains ne « parlassent des sciences exactes qu'avec une sorte d'admiration; les « grands hommes, dans quelque genre que ce soit, ne ravalent jamais « les grandes choses, ils tâchent de s'y élever. »

La situation nouvelle de Poinsot favorisa ses travaux; peu soucieux d'étudier les livres, il aimait à suivre ses propres idées. Un excellent mémoire sur la théorie des polyèdres fut le fruit de ses méditations, et la découverte de quatre nouveaux polyèdres réguliers le placa à un rang élevé dans l'estime des amis de la géométrie pure.

Legendre, dans sa géométrie, avait démontré qu'il ne peut exister que cinq polyèdres réguliers; la découverte de Poinsot, ingénieusement liée aux points les plus importants de la théorie des équations, lui inspira une grande estime pour le jeune inventeur. L'idée des polygones et des polyèdres réguliers étoilés fut tenue pour originale et entièrement neuve par les géomètres les plus éminents; une plus exacte recherche leur aurait montré cependant son origine très-ancienne dans la science. L'érudition de M. Chasles a éclairci ce point. Képler, avant Poinsot, avait exposé et approfondi quelques points importants de la doctrine nouvelle : « La théorie fut combattue, il est vrai, par un auteur du « XVIIe siècle, Jean Broscius, dans un ouvrage intitulé : *Apologia pro Aris- « totele et Euclide contra P. Ramum et alios*, Dantzig, 1652. Elle n'avait « rien à redouter d'aucune attaque, qui n'aurait dû servir même qu'à la « propager et à en répandre la connaissance. Cependant, par un hasard « singulier, cet ouvrage de Broscius est peut-être le dernier qui ait traité « de ces polygones, qui, depuis, sont tombés entièrement dans l'oubli, et « qui n'ont même réveillé aucun souvenir au commencement de ce siècle « quand M. Poinsot les a créés et remis sur la scène. » Telle est la conclusion du récit dans lequel M. Chasles, en 1836, restitue à Képler, dans l'invention des polygones et des polyèdres étoilés, une part considérable et très-légitimement méritée. Poinsot attachait une grande importance à une découverte justement admirée et qui lui avait coûté

d'immenses efforts d'attention. Après avoir lu l'aperçu historique, il alla chercher l'ouvrage de Képler, vérifia les citations et l'exactitude des appréciations; et, quand il reçut la visite de M. Chasles, il se déclara convaincu. Jamais, depuis, il n'a laissé croire qu'une vérité désagréable, dite simplement, sans hostilité comme sans complaisance, ait altéré, même pour un instant, les sentiments d'affectueuse estime qu'après comme avant la publication de son livre il lui a témoignés en toute circonstance.

Quand Poinsot succéda à Lagrange dans la section de géométrie de l'Académie des sciences, Ampère et Cauchy étaient ses concurrents. La distinction des travaux de Poinsot, non moins que la sagacité merveilleuse de son esprit, permettaient de le préférer sans injustice; on ne doit pas oublier d'ailleurs que Cauchy sortait à peine de l'École polytechnique, et que, dans ses premiers et très-beaux mémoires, nul ne pouvait deviner cette fécondité singulière et apercevoir cette source de belles découvertes qui, pendant cinquante ans, ne devait pas tarir. Quant à Ampère, c'est dix ans plus tard qu'il devait créer l'électro-dynamique, et ses travaux mathématiques, tout en le classant parmi les géomètres habiles de son époque, ne pouvaient révéler, même aux plus perspicaces, le génie incomparable devant lequel tous, sans exception, auraient dû plus tard s'incliner.

Poinsot, en entrant à l'Académie des sciences, réunissait depuis quatre ans déjà, aux fonctions d'inspecteur général, celle de professeur à l'École polytechnique. Il a laissé dans l'esprit de ses auditeurs le souvenir d'un maître inimitable. Un de ses anciens élèves, excellent juge, mais fort enclin à la critique, assistait un jour à la première leçon d'une jeune professeur dont il voulut bien se montrer satisfait. En lui accordant des louanges précieuses et fort rares dans sa bouche, il commença ainsi : « Je ne dirai pas que j'aie cru entendre une leçon de Poinsot. » L'enseignement de Poinsot, par sa perfection même, était pour lui une préoccupation et une fatigue; désireux bien souvent de se recueillir la veille d'une leçon, il fermait rigoureusement sa porte; ses méditations n'avaient nullement pour but quelque application ingénieuse, quelque généralisation nouvelle ou quelque démonstration simplifiée. Les idées qu'il roulait dans sa tête lui étaient dès longtemps familières, il ne voulait rien ajouter au fond, mais, désireux d'éclairer et de fortifier l'esprit bien plus que de l'instruire, il cherchait, pour présenter la vive image des choses, le tour le plus aisé, la forme la plus saisissante et le plus rapide enchaînement. Il se retira en 1817 et fut remplacé par Cauchy; on peut difficilement imaginer un contraste plus complet.

Quoique la grande majorité des élèves regrettât Poinsot, les avis furent cependant partagés. — « Poinsot ne nous enseignait rien, » disaient les admirateurs du nouveau cours. — « Cauchy les dégoûtera à jamais de « la science, » disait Poinsot lui-même, qui ne cachait guère son opinion; et tous avaient tort. Poinsot, il est vrai, disait fort peu de chose dans une leçon, mais il le disait si bien! Cauchy, s'échappant sans cesse hors des bornes, n'était compris que par quelques élèves d'élite, mais ceux-là le trouvaient admirable, et les autres regrettaient, sans accuser leur maître, de ne pouvoir le suivre aussi loin.

L'inspection générale fut enlevée à Poinsot lors de l'avénement de Charles X; une ordonnance du 22 septembre 1824 l'effaça du tableau des inspecteurs généraux. « On me fait sortir, écrit-il dans une lettre « digne et modérée, sans avertissement, sans motif, sans nul égard, « d'une place où le fonctionnaire est naturellement regardé comme ina-« movible et d'où il ne devrait être exclu que par un procès ou un ju-« gement; je suis ainsi dépouillé de mon titre et de mes droits acquis, et « blessé dans ce que j'ai de plus cher. » — « Ma conduite et mes senti-« ments, disait-il avec une juste fierté dans la même lettre, adressée au « duc d'Angoulême, ont toujours été irréprochables, et ma vie est aussi « innocente que mes ouvrages. »

Depuis quatre ans déjà Poinsot pouvait craindre le coup qui le frappait, sinon le prévoir. En 1820, après la mort de Delambre, il avait sollicité une place au Conseil royal, et la préférence accordée à Poisson l'avait vivement froissé; non-seulement les relations avec celui qui devenait son chef direct n'étaient pas amicales, mais leurs communes études, loin de les rapprocher, les mettaient en désaccord sur tous les points. Poinsot ne se montrait ni opposant ni dévoué au gouvernement; sans chercher à ménager la faveur de personne, il louait volontiers ce qui lui semblait bon, en évitant en homme de goût, non par esprit d'hostilité, d'exprimer bruyamment un enthousiasme qu'il n'éprouvait guère. On en exigeait davantage alors, mais Poinsot voulait ignorer l'art de s'accommoder au changement des temps et des affaires; ses rapports, toujours rédigés dans le même esprit de justice impartiale, laissaient percer l'ironie sous le bon sens. Le représentant des études philosophiques au Conseil royal de 1819 fut, sans doute, scandalisé en lisant dans le rapport sur l'Académie de Besançon : « M. l'abbé Astier professe « une vieille philosophie de séminaire qui n'est guère au niveau des con-« naissances actuelles. » Pourquoi chercher davantage? De tels jugements, produits à cette époque dans un rapport officiel, étaient plus redoutables que l'inimitié de Poisson; c'est à elle cependant que Poinsot

attribua sa disgrâce, quoiqu'il se soit borné sans doute à refuser l'appui qu'il devait à un fonctionnaire irréprochable, à un confrère, à un geomètre éminent, à un ancien compétiteur, enfin, frappé contre toute justice, et qui, seize ans plus tard, devait devenir son successeur.

Les travaux de Poinsot sur la dynamique des corps solides sont l'œuvre capitale de son âge mûr; corollaires de la théorie des couples, ils confirment les vues de sa jeunesse en en prouvant la fécondité. La théorie nouvelle de la rotation des corps, celle des cônes roulants et la théorie de la précession des équinoxes sont l'exemple le plus achevé de la manière de Poinsot et, je ne crains pas de l'affirmer, de la perfection de la forme dans une œuvre mathématique. Les travaux d'Euler et de Lagrange avaient épuisé, dans l'opinion des géomètres, le problème de la rotation d'un corps libre; la simplicité des équations ne laissait désirer aucun progrès; leur intégration était faite avec un succès complet et donnait explicitement les formules définitives sur lesquelles l'analyse s'arrêtait satisfaite. Poinsot ne veut rien emprunter à ces formules générales que l'on vantait depuis un demi-siècle comme renfermant la science tout entière. Sans contester leur rigoureuse exactitude, il trouve leurs conséquences illusoires; il ne craint pas de le dire dans des termes vifs et saisissants. « Euler et Dalembert, à peu près dans le même temps « et par des méthodes différentes, ont les premiers résolu cette impor« tante et difficile question de la mécanique, et l'on sait que, depuis, « l'illustre Lagrange a repris de nouveau ce fameux problème pour l'ap« profondir et le développer à sa manière, je veux dire par une suite « de formules et de transformations analytiques qui présentent beaucoup « d'ordre et de symétrie; mais il faut convenir que, dans toutes ces so« lutions, on ne voit guère que des calculs sans aucune image nette de « la rotation des corps. On peut bien, par des calculs plus ou moins « longs et compliqués, parvenir à déterminer le lieu où se trouve le « corps au bout d'un temps donné, mais on ne voit pas du tout com« ment le corps y arrive, on le perd entièrement de vue, tandis qu'on « voudrait l'observer et le suivre, pour ainsi dire, des yeux pendant tout « le cours de sa rotation; or c'est cette idée claire du mouvement de « rotation que j'ai tâché de découvrir, afin de mettre sous les yeux ce « que personne ne s'était représenté. »

Poinsot avait prévu des contradictions : « Il est bien clair, dit-il, que « rien ne serait plus aisé que de retrouver nos idées dans les expressions « analytiques d'Euler et de Lagrange et même de les en dégager avec « un air de facilité qui ferait croire que ces formules devaient les pro« duire spontanément. Cependant, comme ces idées ont échappé jus-

« qu'ici à tant de géomètres qui ont transformé ces formules de tant de « manières, il faut convenir que cette analyse ne les donnait point, « puisque, pour les y voir, il aura fallu attendre qu'un autre y parvienne « par une voie fort différente. »

Des contradicteurs très-convaincus, insensibles à la perfection de ce petit chef-d'œuvre, affectèrent de n'y voir aucun progrès solide et sérieux, et lui ont même refusé le mérite de la difficulté vaincue. Poinsot, pour toute réponse, continua ses travaux, et, passant aux applications, donna d'abord, dans sa théorie des cônes roulants, une image géométrique de la précession des équinoxes rigoureusement obtenue par des forces nettement définies et dégagées de toutes les perturbations qui en altèrent la pureté, et qui étaient, aux yeux de Poinsot, des accidents étrangers à l'essence du phénomène. Il aborda enfin le problème de mécanique céleste, et voulut conduire son étude jusqu'aux calculs numériques, sans s'écarter jamais de la simplicité qu'il aimait et de la rigueur absolue sans laquelle il n'était pas de géométrie à ses yeux. Pour traiter mathématiquement des corps solides, il fallait tout d'abord, suivant lui, qu'on voulût bien en accepter une définition mathématique. Ma canne, disait-il souvent, n'est pas un corps solide; non-seulement elle peut rompre, mais elle plie, ce qui est cent fois pis. Deux molécules d'un corps solide sont placées par la rigidité à distance invariable l'une de l'autre; nulle force n'est capable de les écarter ou de les rapprocher; nulle influence ne peut les faire vibrer. Les corps élastiques ou ductiles ne sont pas des solides; leur définition grossière ne peut s'exprimer par des équations; elle est incompatible avec la pureté géométrique. Le vrai géomètre doit s'établir solidement sur un terrain inébranlable et ne pas heurter ses instruments délicats à une réalité confuse et mal définie, qui se dérobe et se dissipe quand on veut la serrer de près.

Telle est la voie absolument exclusive dont Poinsot n'a jamais voulu sortir; lui seul peut-être pouvait dire aux savants les plus illustres de son époque : « Je vous ignore » et marcher auprès d'eux en restant leur égal. Il a vu naître les plus grandes découvertes du siècle et les a tenues dans l'indifférence; ni la théorie des ondes lumineuses, ni celle de la polarisation, ni l'électricité dynamique, ni la théorie mathématique de la chaleur, ni celle de l'élasticité, ni les propriétés des fonctions imaginaires et des fonctions doublement périodiques n'ont pu, même pour un jour, captiver son attention. Curieux de la théorie des corps solides, il la séparait entièrement de celle des corps élastiques; ni Navier, ni Poisson, ni Cauchy, ni Lamé, pour lequel il eut toujours une si haute

estime, n'ont réussi à lui faire discuter leurs principes : « Ils parlent « de pressions obliques, disait-il avec répugnance, cela n'est pas pur, « une pression est toujours normale. » et éloignant de son esprit cette image et cette locution importune, il reposait aussitôt sa vue sur les corps abstraitement, c'est-à-dire absolument rigides, et terminés par des surfaces géométriques d'un poli tellement parfait, qu'on ne doit pas même en parler. Un poli imparfait, une surface rugueuse, qu'entendez-vous par là, je vous prie, en tant que géomètres?

On aurait tort de conclure que Poinsot, en quittant la carrière des ponts et chaussées, s'était rendu justice, et que son esprit désarmé en présence de la réalité, était impropre aux travaux d'ingénieur. Plus d'un ancien camarade lui a demandé conseil; plus d'un a regretté de n'avoir pas écouté ses avertissements. Poinsot n'ignorait nullement les qualités physiques des corps, il n'aurait pour beaucoup rien voulu y changer, et, s'il les excluait de la géométrie, c'est qu'il n'était géomètre qu'à ses heures.

Les écrits de Poinsot deviendront-ils, resteront-ils classiques? Pourra-t-on, devra-t-on leur demander à jamais des règles et des exemples en les imposant pour guides et les offrant pour modèles à tous? Je n'oserais l'affirmer; la science, en s'accroissant, pourra s'éloigner par des voies imprévues et nouvelles du cercle restreint dont Poinsot avait fait son domaine; mais les esprits subtils et curieux y trouveront à jamais, quoi qu'il arrive, quelques-uns de ces rares mérites de solidité élégante qui font les écrits immortels. Et si, dans un lointain avenir, quelque lecteur judicieux et délicat, les rencontrant à l'improviste, cherche, tout en les admirant, à deviner en quel siècle ils ont pris naissance, il aura peine à supposer que les Éléments de statique, la Théorie nouvelle de la rotation et le mémoire sur la précession des équinoxes, soient écrits par un contemporain de Lagrange, de Laplace et de Cauchy. Très-éloigné de subir l'influence de son époque, Poinsot n'a pris modèle, en effet, sur aucun maître, n'a été imité par aucun disciple; sa manière ne saurait appartenir ni à un siècle ni à une école; elle est individuelle comme celle de Pascal, à laquelle elle ressemble plus qu'à aucune autre, parce que peut-être, en différant, sur plus d'un point, de l'auteur des *Pensées*, Poinsot, de même que Pascal, était un délicat et vigoureux esprit plus encore qu'un grand géomètre.

J. BERTRAND.

COUP D'ŒIL SUR QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS QUI CONCERNENT L'HISTOIRE ET LA GRAMMAIRE DE LA LANGUE LATINE.

Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache, von W. Corssen, zweite umgearbeitete Ausgabe. Leipzig, 1868-1870, 2 vol. gr. in-8°, chez Teubner. — *Kritische Beiträge zur lateinischen Formenlehre, von W. Corssen.* Leipzig, 1863, in-8°. — *Kritische Nachträge zur lateinischen Formenlehre, von W. Corssen.* Leipzig, 1866, in-8°, même librairie. — *Der Vokalismus des Vulgärlateins, von H. Schuchardt.* Leipzig, 1866-1868, 3 vol. in-8°, même librairie.—*Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie in ihrem Verhältniss zur Schule, von W. Brambach.* Leipzig, 1868, in-8°, même librairie.

PREMIER ARTICLE.

Une des branches de la philologie qui se sont le plus rapidement développées depuis trente ans est certainement la théorie historique de la langue latine. En ce genre d'études, les livres de MM. Corssen, Schuchardt et Brambach, publiés dans ces dernières années, marquent un progrès considérable, mais qui ne peut être justement apprécié que si l'on jette un coup d'œil sur les travaux antérieurs.

Pour le latin, comme pour le grec, l'intérêt moral et littéraire des œuvres classiques que nous léguait l'antiquité a bien longtemps primé tout autre intérêt. On n'étudiait la grammaire de Cicéron ou celle de Virgile que pour mieux compendre leurs ouvrages, pour en mieux jouir. La vie même de la langue latine, sa vie intime, le développement de son organisme à travers les siècles, attiraient peu l'attention. Le petit nombre de philologues qui s'en occupaient, au XVIe et au XVIIe siècle, les Scaliger et les Vossius, n'y apportaient pas une juste sévérité de méthode. L'orthographe seule était traitée avec quelque précision. Alde lui-même avait, dès le début, essayé de l'établir sur l'autorité des textes vraiment authentiques[1]. Mais l'étymologie, qui est la recherche même des ori-

[1] Aldi Manutii P. F. *Orthographiæ ratio collecta ex libris antiquis, grammaticis,*

gines du vocabulaire, était livrée à tous les caprices de la conjecture : c'était un art de deviner, non une science proprement dite. Elle avait quelquefois d'heureuses inspirations, mais elle ne fondait rien de solide, ne sachant pas procéder avec la rigueur qui seule peut conduire à de véritables démonstrations. Les gros livres, d'ailleurs si régulièrement divisés, de N. Funccius sur la langue latine, montrent bien où en étaient les esprits, à cet égard, au commencement du XVIII[e] siècle [1]. Certes c'était une heureuse idée de distinguer quatre ou cinq périodes dans l'histoire de la langue latine et de les diviser, comme le sont celles de la vie humaine, en enfance, adolescence, virilité, vieillesse et décrépitude. Mais rien ne justifiait, dans le détail, ces vues trop superficielles du philologue de Marbourg; c'était trop peu d'ajouter à chaque volume de son histoire une liste des acquisitions et des pertes du vocabulaire latin. Il faut l'avouer aussi, les éléments lui manquaient pour faire mieux qu'il n'essaya. Le Lexique de Forcellini [2] n'avait pas encore paru; le texte des inscriptions latines attendait encore une révision critique qui permît d'en faire sûrement usage; beaucoup de textes des auteurs classiques n'avaient pas été suffisamment contrôlés par la collation des manuscrits. Les dialectes de l'ancienne Italie n'étaient connus que par de rares monuments, souvent publiés avec négligence ou mal interprétés. Dans cette pénurie de documents et dans ce désordre, un préjugé dominait, à peu près sans réserve, parmi les latinistes de l'Europe savante, préjugé qu'aujourd'hui encore nous avons souvent à combattre : c'est que le latin est dérivé du grec. L'histoire littéraire avait produit cette illusion. Comme les Romains n'ont eu que cinq ou six siècles après la Grèce une littérature vraiment digne de ce nom; comme ils se sont, en cela, proclamés volontiers les disciples des Grecs, on prenait au mot pour la langue ce qui n'était vrai que du génie littéraire et de ses œuvres.

Quoique la France, au XVIII[e] siècle, ait produit plus d'humanistes que de vrais critiques, cependant il n'est que juste de rappeler ici à son honneur les idées si neuves et si fermes de Fréret sur l'origine commune et sur les rapports des principales langues européennes, et l'heureux effort de Turgot pour tracer les véritables règles de la méthode étymologique. Malheureusement le beau mémoire de Fréret sur l'ori-

etymologia, græca consuetudine, nummis veteribus, tabulis æreis, lapidibus amplius MD. Interpungendi ratio. (Venise, 1561.) — [1] Marbourg et Lemgo, 1720-1750, 6 vol. in-4°, dont quelques-uns ont été réimprimés. — [2] Voir, sur ce laborieux lexicographe et sur ce que ses prédécesseurs lui laissaient à faire, l'article *Forcellini*, par M. Victor Le Clerc, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*.

gine des premiers habitants de la Grèce ne fut connu, jusqu'en 1792 que par un court extrait inséré dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*[1]; l'article *Étymologie*, de Turgot, dans l'*Encyclopédie méthodique*, quoique réimprimé plus tard dans la collection de ses œuvres, fut trop peu lu, trop peu remarqué. C'est du dehors que nous vint surtout la lumière. La découverte du sanscrit (car ce fut pour notre Occident une véritable découverte)[2], la connaissance d'une école de grammairiens pour qui l'analyse étymologique de leur langue était depuis longtemps l'objet d'une étude passionnée, la démonstration, chaque jour plus convaincante, de l'affinité primitive de cette langue avec le grec et le latin, ouvrit des horizons tout nouveaux à l'histoire des deux idiomes de l'antiquité classique. Mais, malgré le secours inattendu de l'érudition orientale, le progrès fut bien lent encore à se produire pour l'étude historique du latin ; même en Allemagne, où cependant, grâce à une puissante organisation des écoles, les idées nouvelles se développent et se propagent plus rapidement qu'en Angleterre et en France, on s'étonne de voir combien les latinistes restent longtemps étrangers ou rebelles à ces innovations de la science. Le *Traité de la composition des mots en latin*, par Düntzer (Cologne, 1836); le *Manuel d'étymologie latine*, de Döderlein (Leipzig, 1841); le *Lexique étymologique de la langue latine*, de Kärcher (3e édition, Stuttgart, 1843); les chapitres sur l'*Histoire de la langue*, qui font partie des *Histoires de la littérature romaine*, par Bernhardy, Bähr et R. Klotz; l'*Histoire* toute spéciale *de la langue latine*, par Heffter (Brandebourg, 1852), attestent avec quelle lenteur les meilleurs et les plus savants esprits se sont habitués à la méthode que j'appellerai volontiers celle de l'historien naturaliste dans l'étude des langues. On voit aussi combien, à ce dernier point de vue, les matériaux manquaient alors, j'entends les matériaux dûment épurés et classés par la critique compétente. Quelques efforts estimables se marquent pourtant dans les livres comme celui de K. L. Struve, sur la *Déclinaison et la Conjugaison latines* (Königsberg, 1823), comme celui d'un Français, J. B. F. Obry, *Étude historique et philologique sur les participes passés français et sur les verbes auxiliaires* (Amiens, 1851), ouvrage dont le titre

[1] Mémoires de cette Académie, tome XXI, pour l'extrait, tome XLVII, pour le texte même du travail de Fréret. — [2] Voir l'*Introduction* de M. Bréal à sa traduction française de la *Grammaire comparée* de Bopp (Paris, 1866). On en peut rapprocher avec intérêt la notice de M. F. Baudry sur les frères Grimm, dans la Revue germanique et française de 1864, et le mémoire de M. F. Nève intitulé : *Le sanscrit et les études indiennes dans leurs rapports avec l'enseignement classique* (Bruges, 1864).

ne montre pas assez l'importance. Mais on peut dire que, même alors et dans ces livres, l'étude historique de la langue latine ne se montre pas régulièrement constituée. De cette riche mine on n'a encore exploré que certains filons, et cela par des procédés imparfaits, dont la grossièreté ne pouvait saisir maint phénomène grammatical digne d'intéresser l'historien linguiste.

Le nom de M. Obry, qui fut un des plus sérieux et des plus modestes disciples de notre Eug. Burnouf, me conduit à remarquer que l'imperfection des travaux sur la philologie latine se faisait, à son tour, sentir dans les études générales sur les langues indo-européennes. On est frappé de ce qui manque, sous ce rapport, au grand ouvrage de Bopp, du fondateur de la grammaire comparative. Quand il mit la main à l'œuvre, bien peu de latinistes lui offraient, sur l'objet spécial de leurs travaux, des documents sûrs, des dépouillements exacts et complets de la plus ancienne latinité, qui était, naturellement, pour lui la plus intéressante. A mesure que l'œuvre avançait (on sait qu'elle parut d'abord par fascicules qui se succédèrent à d'assez longs intervalles), l'auteur profitait soigneusement des nouvelles acquisitions que faisaient autour de lui les explorateurs du vieux latin, comme des autres langues de la même famille. Mais l'œuvre s'acheva, la seconde édition en fut même publiée sans que l'illustre auteur pût avoir sous la main ce qui lui avait manqué dès le début, un inventaire authentique de toutes les formes et de tous les mots qui auraient pu prendre place dans sa large composition; et c'est là une des causes qui font que, à peine finie, cette memorable Grammaire dont nous sommes heureux de posséder enfin une traduction française [1], se trouvait déjà dépassée par les rapides progrès de l'école philologique dont Bopp avait été le principal maître.

Un exemple marquera mieux la portée de ces observations générales. La désinence originelle du nominatif de la deuxième déclinaison latine paraît avoir été *eis*, qui est devenu tantôt *es*, tantôt *ei*, et enfin *i* dans la période classique [2]. Cette forme, bien que connue par un certain nombre d'inscriptions archaïques, notamment par le célèbre sénatus consulte *de Bacanalibus*, avait échappé à la plupart des grammairiens, entre autres à Struve et Ramshorn. M. Bopp ou ne l'avait pas connue ou n'en avait pas remarqué l'importance lors de la première rédac-

[1] On sait que trois volumes en ont déjà paru. Le quatrième est imprimé; il n'y manque plus qu'une introduction, que prépare le traducteur. Les tables aussi seront très-prochainement publiées. — [2] Je ne parle pas de la désinence *oe* que présente, dans le palimpseste de la *République* de Cicéron, le mot *cosmoe;* c'est, à vrai dire, une sorte de transcription du grec *κόσμοι*.

tion de son ouvrage. Dans la seconde, averti par une publication, alors récente, de M. Ritschl[1], il lui consacra tout un paragraphe additionnel (le 228[a]) et il essaya de l'expliquer en la rapprochant de formes analogues dans les langues de la même famille, notamment en osque et en ombrien. S'il avait pu connaître alors le premier volume, publié seulement en 1863, du *Corpus inscriptionum latinarum*, il aurait vu, par le seul index grammatical de ce volume, combien la forme en question fut usitée jusqu'au siècle de Sylla[2]. Elle méritait donc de figurer au premier rang dans un tableau des déclinaisons latines[3] et parmi les preuves d'une communauté primitive de désinences entre la deuxième déclinaison et la troisième.

A ce propos, il faut signaler l'extension qu'ont prise les recherches sur la langue du vieux Latium, par suite des travaux de M. Lepsius, de M. Grotefend, de M. Mommsen, de M. Aufrecht, de M. Kirchhoff et de tant d'autres sur les dialectes de la vieille Italie[4]. Ces travaux, en quelque sorte résumés dans le *Glossarium Italicum* de M. Ariodante Fabretti[5], ouvrent une mine de riches comparaisons avec la langue des Romains. Bopp en a largement profité pour sa seconde édition; mais il y a une leçon que cet ingénieux philologue n'a pas voulu (car on n'ose dire : n'a pas su) en tirer. La variété des alphabets italiotes, celle même des alphabets grecs, que de plus en plus les antiquaires s'habituent à ne pas en séparer, représente, d'une part, la diversité même des idiomes, de l'autre, les efforts et quelquefois (qu'on me passe le mot) les tâtonnements de l'écriture pour rendre exactement la parole, chez tant de

[1] *Monumenta epigraphica tria ad archetyporum fidem exemplis lithographis expressa commentariisque grammaticis illustrata* (Berolini, 1852, in-4°). M. Ritschl a eu, depuis, bien d'autres occasions de mettre en lumière ce fait grammatical, qui avait trompé de bien habiles critiques, entre autres notre Letronne. (*Revue archéologique*, t. III, p. 394. Cf. nos observations dans le même Recueil, t. IV, p. 197, et *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 369 et suiv.) — [2] Ce dernier fait était, au reste, déjà signalé en 1848, dans notre *Revue archéologique*. Voir nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 377 et suiv. — [3] Elle y figure, en effet, dans le livre de Bücheler, *Grundriss der lateinischen Declination* (Leipzig, 1866, in-8°). — [4] Je dois rappeler, à cette occasion, que l'Académie des inscriptions ouvrit, en 1856, un concours sur la langue osque; mais le mémoire de M. Reussner, qui fut couronné dans le concours, paraît être resté jusqu'à présent inédit. Un de mes anciens élèves à l'École normale supérieure, F. Rabasté, a publié, en 1865, un essai méritoire (*De la langue osque d'après les inscriptions, et de ses rapports avec le latin*), et il se livrait avec ardeur à d'autres travaux du même genre quand une mort prématurée et accidentelle a brusquement interrompu sa laborieuse carrière. — [5] Turin, 1867, in-fol. Un premier supplément à cet important recueil vient de paraître au commencement de cette année. (Turin, un fascicule in-4°, Impr. royale.)

peuples frères par l'origine, mais chez qui la différence des temps et la diversité des séjours produisaient d'infinies diversités de prononciation [1]. Or ni M. Bopp ni le plus grand nombre de ses disciples ne me semblent avoir apprécié les difficultés qui résultent, pour la phonétique des langues indo-européennes, de ces imperfections, de ces variations de l'écriture. Je dirai ici très-simplement mes scrupules, ne fût-ce que pour provoquer une réponse aux objections qu'ils me suggèrent. Un livre de grammaire comparative qui ne commence pas par l'examen minutieux des alphabets en usage pour les langues dont il compare les éléments laisse dans la théorie une lacune considérable. A cet égard, je suis vraiment effrayé de ce qui manque au livre de Bopp, et même à la dernière édition du *Compendium* de Schleicher, qui passe, aux yeux des linguistes, pour l'expression la plus avancée de la science qu'inaugurèrent les travaux de Bopp. On y voit l'auteur énumérer, classer les sons qu'il reconnaît pour élémentaires, en marquer les altérations successives, les échanges réciproques, sans distinguer entre les idiomes vivants et les langues mortes, et comme si, pour ces dernières, la valeur de chaque voyelle, de chaque consonne, de chaque signe d'aspiration, lui était régulièrement attestée. Par exemple, au sujet du grec, Bopp ne nous avertit nulle part s'il entend qu'on le prononce à la façon traditionnelle et orientale ou à la façon que nous ont apprise les disciples d'Érasme. Cela serait pourtant de grave conséquence [2]. Mais, il faut le dire, ces recherches spéciales et préparatoires sur chacune des langues qu'embrassent de telles théories sont, sur plusieurs points, encore peu avancées [3].

Pour me réduire au latin, que j'ai surtout en vue ici, l'histoire de l'alphabet romain n'a pu prendre quelque précision que dans ces dernières années. Le bel atlas que M. Ritschl a publié en 1862, sous les auspices de l'Académie de Berlin [4], forme aujourd'hui la plus solide base

[1] Tertullien, *Adversus gentes*, c. VI : « Habitu, victu, ipso denique sermone proavis « renuntiastis. » Macrobe, *Saturn.* I, V : « ..... mille verborum talium est, quæ, cum in « ore priscæ auctoritatis crebro fuerint, exauctorata tamen a sequenti ætate repudia« taque sunt. » Hieronymus, Proœm. *Epist. ad Galatas :* « Ipsa latinitas et regionibus « quotidie mutatur et tempore. » Quant à l'écriture, Quintilien, Priscien, Scaurus et autres sont pleins de remarques dans le même sens. — [2] Voir, sur l'état actuel de cette question, un mémoire de M. G. D'Eichthal, dans l'*Annuaire* de notre Association française pour l'encouragement des études grecques, année 1867. — [3] Voir là-dessus de judicieuses observations de M. Bréal dans la *Revue de l'instruction publique* du 21 avril, du 19 mai et du 17 novembre 1864; et l'essai de M. Schulze, *Ueber den Lautwerth der griechischen Schriftzeichen*, Thorn, 1872, in-8°. — [4] Depuis que ce bel ouvrage a paru, M. Ritschl a dû y joindre plusieurs suppléments (Bonn,

sur laquelle se puisse fonder cette partie de la science. Il en faut rapprocher les témoignages, rares et courts, des grammairiens qui traitent de l'orthographe, surtout les textes de Quintilien, de Scaurus, de Priscien, dont nous avons aujourd'hui de meilleures recensions[1]. Le déchiffrement des palimpsestes fournit aussi là-dessus un utile surcroît de renseignements qui manquaient à nos anciens philologues. Si l'on relit aujourd'hui, en s'éclairant de tous ces documents, le premier volume, d'ailleurs si remarquable par la méthode, de la Grammaire latine de Konrad Léopold Schneider, publié à Berlin en 1819, on appréciera facilement tout ce que nous avons gagné depuis un demi-siècle. Toutefois nos documents, quoique plus nombreux, après tant de découvertes, et plus sûrs, après tant de révisions scrupuleuses, laissent encore bien des questions indécises. Nous savons maintenant, grâce à une démonstration décisive de M. Louis Quicherat[2], que l'*u* suivi d'un *m* final était, sauf le cas de contraction, toujours bref chez les Romains, et cela d'après le témoignage unanime de leurs grammairiens. Mais, chez ces auteurs mêmes, que de textes demeurent obscurs pour nous! Nous comprenons, à la rigueur, ce que dit Priscien[3] que le F latin diffère du Φ grec par un simple degré de force dans la prononciation, *quod non tam fixis labris est pronuntianda*. Il est déjà plus difficile de comprendre comment la lettre M avait un son ouvert, *apertum*, au commencement des mots; moyen, *mediocre*, au milieu; éteint, *obscurum*, à la fin; comment L avait un son maigre (*exili sono*) dans *Metellus*, un son plein (*pleno*) dans *silva* et *clarus*, un son moyen (*medio*) dans *lectus*. Le Z et le Υ n'avaient pas de son correspondant chez les Romains, et c'est pour complaire aux Grecs qu'ils se les étaient appropriés : *Græcorum causa nominum adscivimus*, dit Priscien. En effet Quintilien remarquait déjà que Ζέφυρος et Ζώπυρος, écrits en lettres latines, rendraient un son sourd et barbare, *surdum quoddam et barbarum efficiant*[4]; ce qu'un autre grammairien, Marius Victorinus, nous explique en transcrivant Ὕλας par *Hœlas* et Ζέφυρος par *Dsephurus :* autant de délicatesses qui ne nous deviennent guère plus sensibles pour être si formellement attestées. J'en

1862 et années suiv.), qui ne seront probablement pas les derniers, grâce aux découvertes non interrompues de l'archéologie. — [1] Je pense à la nouvelle édition des *Grammatici latini*, qui s'achève assez rapidement par les soins de M. Keil et de ses collaborateurs, et à la nouvelle édition de Nonius Marcellus par M. L. Quicherat, dont il sera prochainement rendu compte dans le *Journal des Savants*. — [2] *Nouvelle prosodie latine*, 5e édition (1846), p. 98 et suiv. « Sur la quantité de *u* final. » — [3] *Inst. gramm.*, liv. I, p. 12, édit. Mart. Hertz, dans la collection de Keil. Cf. Quintilien, *Inst. or.* I, IV, § 14. — [4] *Inst. or.*, XII, X, § 27.

dirai autant de cette précieuse note de Festus, l'abréviateur de Verrius Flaccus : « *Quincentum* et producta syllaba (laquelle des deux premières?) « et per *c* litteram usurpant antiqui, quod postea *levius* visum est ita ut « nunc dicimus pronuntiari. » Le G archaïque, d'ailleurs, inventé dit-on par Sp. Carvilius [1], ne diffère du C que par l'épaisseur du jambage inférieur de droite, comme le montrent bien les plus anciens monuments épigraphiques de Rome. Cela indique, apparemment, une plus grande parenté entre les deux sons que celle que consacre notre prononciation moderne.

Mais voici un autre témoignage de Priscien, que la paléographie, jusqu'à ce jour du moins, ne paraît pas avoir confirmé en l'éclairant : « Solebant vetustissimi Græcorum *l* pro *n* scribere, unde *quinquaginta* « quoque numeri signum, quod illi per *n* scribebant, nos per *l* more illorum « antiquissimo scribimus [2]. » Ainsi, de même que le Ρ du plus ancien alphabet latin se rapproche beaucoup du Π grec archaïque, de même, dans les deux alphabets, les deux lettres L et N avaient assez de ressemblance pour que Priscien s'expliquât ainsi comment elles se trouvaient désigner le même nombre chez les deux peuples. Cela tient, je crois, à la forme très-peu différente que les lettres *noun* 𐤍 et 𐤋 *lamed* nous offrent sur les plus anciens monuments phéniciens, entre autres sur le célèbre sarcophage d'Eschmunazar [3]; l'une des deux étant devenue Ν puis N, et l'autre L chez les Romains comme chez les Grecs, puis L en Italie et Λ en Grèce, ont fini par perdre cette ressemblance originelle. Priscien, qui avait relevé des exemples du digamma dans l'inscription archaïque d'un trépied conservé au Xérolophus de Byzance [4], pouvait bien avoir observé sur quelque très-vieux monument de ce genre le L pourvu de l'appendice vertical à droite qui le rapproche du *lamed* phénicien. Aucun de nos paléographes modernes, que je sache, pas même M. Kirchhoff, dans la deuxième édition de ses Études sur l'alphabet grec [5], n'atteste avoir trouvé sur les monuments la preuve d'un fait si

[1] Plutarque, *Questions romaines*, c. LIV. — [2] *Inst. gramm.*, I, p. 37, éd. Hertz. — [3] Il est vrai que ce texte est relégué aujourd'hui au second rang par ordre d'ancienneté. Mais, d'un autre côté, la forme égyptienne hiératique de la lettre qui est notre *l* porte déjà l'appendice en question, et d'ailleurs le L avec appendice reparaît à d'autres âges de l'alphabet sémitique. Il semble donc que l'addition de cet appendice est un souvenir de la forme vraiment primitive. En tout cas, la forme grecque sans appendice est certainement plus récente que l'inscription d'Eschmunazar. V. Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* (Paris, 1872, gr. in-8°), t. I, planches I et III. — [4] *Inst. gramm.*, I, p. 17. — [5] Berlin, 1867, in-8°.

intéressant. Mais on peut espérer qu'il sera, un jour ou l'autre, confirmé par quelque découverte heureuse.

Le son et la forme des lettres latines, qu'on les cherche dans les témoignages des auteurs ou dans l'épigraphie, demandent donc l'attention la plus scrupuleuse et soulèvent parfois des problèmes presque insolubles. Les anciens eux-mêmes sentaient l'insuffisance de leur écriture à rendre certaines nuances de la prononciation. Ainsi Quintilien atteste que, dans la finale du mot que nous écrivons *heri*, ses contemporains n'entendaient clairement ni un *e* ni un *i*[1]. Priscien est plein d'hésitation dans tout ce qu'il nous apprend, au cours de son Ier livre, du son aspiré des lettres H, V, F, etc. On sait même que l'empereur Claude avait voulu corriger certains vices de l'alphabet en y introduisant des lettres nouvelles, que l'usage n'a pas adoptées[2].

La prosodie, au sens primitif de ce mot, qui comprend l'aspiration, l'accent et la quantité, nous offre aussi des difficultés qui compliquent cette laborieuse étude. Le conflit de l'accent et de la quantité est particulièrement difficile à expliquer en bien des cas : d'une part et surtout pour le latin, les préceptes des grammairiens sur ce sujet sont pleins de lacunes regrettables; de l'autre, les inscriptions, qui ne sont jamais accentuées en Grèce durant toute la période classique, le sont quelquefois en latin d'après des règles ou des usages encore mal connus. En 1853, l'Académie des inscriptions et belles-lettres mit au concours la question suivante : « Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du ve siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet; enfin essayer de donner une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains. » Le prix fut accordé à un mémoire du R. P. Garrucci, que l'auteur fit imprimer à Rome en 1857, et qui, à vrai dire, ne traite que la première partie de la question proposée. Cette question est, au contraire, savamment traitée dans son ensemble par MM. H. Weil et L. Benloew, dans un livre qui parut dès 1855, à Paris, et que nous avons eu occasion de rappeler plus haut aux lecteurs du *Journal des Savants*.

Pendant que s'achevaient ou se préparaient ces divers travaux,

[1] *Instit. or.*, I, IV, § 7 et 22. Cf. IX, II, § 91. — [2] Voir la dissertation de F. Büchler, *De Claudio Cæsare grammatico* (Elberfeld, 1856, in-8°).

d'autres recherches tendaient à fixer l'attention des philologues sur l'organisme de la langue latine. L'étude comparative des langues romanes, inaugurée, chez nous, par Raynouard, si fortement disciplinée, en Allemagne, par Diez, mettait en lumière deux faits importants, dont l'un surtout avait complétement échappé à l'ancienne école des philologues européens. D'une part, elle montrait la très-grande influence de l'accent sur la déformation du latin et sur la constitution des formes grammaticales dans les langues néo-latines; c'est ce que l'on n'avait guère jusque-là observé. D'autre part, en démontrant que bien des mots néo-latins proviennent, non des mots classiques correspondants, mais de formes ou rares, ou qui ne se rencontrent dans aucun texte manuscrit [1], elles nous induisaient à étudier, avec plus de soin que ne l'avaient fait nos maîtres, cette végétation un peu obscure d'un langage populaire, différent, à beaucoup d'égards, de celui que parlaient les écrivains et qu'on enseignait dans les écoles [2]. Les plus anciennes chartes latines du moyen âge, les légendes des médailles de la période mérovingienne [3], les inscriptions des siècles de décadence et particulièrement celles de l'Algérie, dont le recueil s'achève par les soins scrupuleux de M. Léon Renier, mais surtout les inscriptions chrétiennes recueillies et interprétées avec une critique si pénétrante par M. de Rossi, en Italie, par M. E. Le Blant, en France, contenaient de nombreux témoignages des altérations qu'a subies le latin, de plus en plus livré, durant les siècles de barbarie, à une pratique ignorante, de plus en plus soustrait à la discipline des grammairiens de profession. Ce que, par de rares exemples nous laissaient deviner, comme en passant, une scène de Plaute, un fragment des Atellanes de Pomponius, un dialogue de Pétrone, on pouvait désormais l'apprendre par des centaines d'exemples du parler vulgaire directement et naïvement déposés sur le papyrus, sur la pierre ou sur le bronze. Il y avait là une veine d'érudition presque neuve à explorer, des faits nombreux, souvent inaperçus, à recueillir, à classer, à expliquer. Le zèle de ceux qu'on appelle, depuis quelque

[1] On pourra examiner quelques exemples de ce genre que j'ai réunis dans un mémoire lu en 1860 et inséré au t. XXIV, 2e partie (p. 284 et suiv.), des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Voir aussi dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, de 1853 et 1854, le mémoire de M. Pott sur la transition du latin au roman. — [2] Cette distinction du langage des lettrés et du parler populaire chez les Romains remonte au moins à Poggio. (Voyez R. Klotz, *Handbuch der lateinischen Litteraturgeschichte*, I, p. 150-151.) Mais, pendant longtemps, elle ne demeura fondée que sur un trop petit nombre d'observations précises. — [3] Voir, sur ce sujet spécial, le récent mémoire de M. d'Arbois de Jubainville, intitulé : *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* (Paris, 1872, in-8°).

temps, des romanistes, devait s'y attacher avec ardeur, et c'est un des chapitres de la grammaire historique qui s'est le plus heureusement enrichi sous nos yeux.

De tout ce qui précède il résulte que l'histoire proprement dite de la langue latine, si souvent et si imparfaitement traitée depuis la renaissance des lettres, devait être reprise de nos jours sur un plan agrandi, avec une méthode plus rigoureuse; qu'elle devait s'éclairer par la comparaison des autres idiomes de la même famille, et, à son tour, éclairer cette comparaison générale par un ensemble de faits, ou nouveaux ou dont la valeur s'augmentait beaucoup, grâce aux progrès de l'analyse étymologique; mais qu'enfin elle formait par elle-même une science distincte, bien digne d'occuper, à elle seule, d'actifs et ingénieux esprits. A ce travail se sont voués, depuis une quinzaine d'années, entre autres philologues, MM. Corssen, Schuchardt et Brambach, dont nous allons essayer d'apprécier les ouvrages.

On a vu par ce qui précède quels furent les progrès de la philologie latine jusque vers l'année 1854, combien s'étaient accrus, depuis un demi-siècle, les matériaux mis à sa disposition par les éditeurs de textes; combien ces textes s'étaient épurés par les soins d'une critique de plus en plus sévère. Le moment était donc venu de tenter un grand effort pour ramener tous ces travaux à l'unité. C'est ce qui suggéra, en 1854, à l'Académie royale de Berlin (classe de Philosophie et d'Histoire) la pensée d'ouvrir un concours dont voici le programme :

« L'auteur, après avoir traité plus ou moins longuement, selon qu'il « le jugera utile, de l'ancienne prononciation des voyelles, des con- « sonnes, des syllabes où elles s'unissent, et du système de l'accentua- « tion romaine, recherchera quelles particularités de prononciation, sur- « tout quelles contractions et abréviations, se produisaient pour certaines « formes grammaticales ou pour certains mots isolés, soit en général, « soit dans le langage de la vie ordinaire, nommément chez les classes « inférieures. Pour cela les étymologies, les témoignages des anciens, « les variétés d'écriture dans les inscriptions et les manuscrits, les formes « que les mots latins ont prises dans les transcriptions en grec, les an- « ciens dialectes de l'Italie, les langues modernes dérivées du latin, « seront mises à profit, et surtout les vieilles poésies romaines, particu- « lièrement les comédies. Pour cela on tiendra compte aussi de l'ac- « centuation et de la quantité. Comme, d'ailleurs, un jugement sur « la prononciation dépend en partie de l'usage des poëtes, et que « celui-ci peut varier beaucoup selon que l'on s'appuie sur telle ou telle « loi métrique; comme réciproquement le jugement sur ces dernières

« peut varier, en bien des cas, suivant ce que l'on aura d'abord admis « sur la prononciation, on commencera par rechercher le système de « métrique que l'on adopte pour base en fait d'ancienne poésie romaine, « et spécialement décider si et jusqu'à quel point l'accent parlé influait « sur la composition du vieux vers romain. Enfin on devra exposer les « conséquences qui résultent de toutes ces recherches pour la méthode « philologique et critique applicable aux textes de l'ancienne poésie la- « tine. On attend une coordination des éléments du sujet aussi sommaire « et systématique qu'il sera possible. »

Le programme aurait pu avoir une forme plus précise; mais il ne pouvait mieux marquer toutes les parties d'un problème complexe, toutes les conditions de la solution demandée. Je ne sais pas si plusieurs concurrents répondirent à l'appel de l'Académie royale de Berlin, mais l'auteur qu'elle couronna, et dont le livre parut en 1858, M. W. Corssen, y avait, en tout cas, répondu de manière à justifier l'honorable distinction qu'il obtint. Entre beaucoup de latinistes habiles que possède l'Allemagne, il était comme désigné d'avance par son livre, publié en 1846 à Berlin, *Sur les origines de la poésie romaine;* sa dissertation *De Volscorum lingua*, publiée en 1858 à Naumbourg, témoignait aussi d'études spéciales sur une des branches de la philologie que signalait le programme académique. Son mémoire couronné, *Sur la prononciation, le vocalisme et l'accentuation de la langue latine*, a eu sans doute un grand succès, puisque, dix ans plus tard, il était réimprimé avec des accroissements considérables, qui portent l'ensemble de l'ouvrage à près de 2000 pages grand in-8°. Ce chiffre n'est pas indifférent à noter, car, s'il montre avec quelle conscience le sujet a été étudié sous toutes ses faces, il montre aussi combien, en Allemagne, un philologue s'inquiète peu de la fatigue qu'il impose à ses lecteurs par l'abondante minutie des développements.

Il est vrai que, dans l'intervalle d'une édition à l'autre de ce grand ouvrage, M. Schuchardt publiait ses trois volumes sur le latin vulgaire, M. Brambach, ses études sur l'orthographe latine, M. Corssen lui-même, deux volumes (environ 900 pages) d'observations critiques sur la théorie des formes dans la langue latine; et je ne parle pas de nombreuses publications sur plusieurs parties de ce vaste sujet, soit ouvrages spéciaux, soit articles insérés dans divers recueils scientifiques. Rien ne fait plus d'honneur à l'érudition allemande qu'une fécondité si active. Mais on éprouve, avant tout, le besoin d'apprécier la méthode qui a dirigé tant d'esprits studieux, et de caractériser, s'il est possible, avec précision, les résultats obtenus par tant de laborieuses recherches. Or le principal

ouvrage de M. Corssen, dans sa seconde et plus complète édition, se trouve résumer et les précédentes recherches de l'auteur et celles des autres philologues contemporains[1]. Notre jugement peut donc, à bon droit, se concentrer, dans cette vue, sur l'ouvrage qui traite si abondamment: 1° de la prononciation; 2° du vocalisme, et 3° de l'accentuation de la langue latine.

Et d'abord, nous constatons que l'ordre seul de ces trois parties répond à l'idée que nous exposions plus haut sur la méthode qui convient à de telles études. Avant de discuter sur les sons de la langue latine, l'auteur s'occupe de l'alphabet romain et de ses rapports avec les autres alphabets italiotes, c'est-à-dire qu'il s'efforce d'établir, le plus clairement et le plus nettement qu'il peut, la tradition sur laquelle repose pour nous le phonétisme romain : il a senti que, sans cet examen préliminaire, toute discussion porte sur des éléments contestables. Il étudie donc successivement les diverses écritures qui nous sont connues par les monuments sabelliens, étrusques, campaniens, osques, falisques, enfin par ceux du vieux Latium. Il y a là des difficultés encore inextricables peut-être, mais qu'il faut savoir aborder en face. Par exemple, le X latin semble attester, par sa place dans l'alphabet classique après U, une origine assez récente: à première vue, on le croirait une lettre double, abréviation de CS ou GS; certaines contractions dans la déclinaison (*lux-lucis*) et la conjugaison (*luxi-lugeo*) nous le montrent comme une consonne double; et pourtant il est certain que, comme le ξ grec, X exprime à lui seul un élément de la phonétique primitive[2]. Ce n'est pas par hasard que l'orthographe romaine le traite si souvent comme une lettre simple, et qu'on trouve sur tant d'inscriptions VIXSIT pour VIXIT, SAXSANVS pour SAXANVS[3]. Ce phénomène étrange représente pour nous une nuance de la prononciation ancienne dont le sentiment nous manque aujourd'hui autant que la pratique nous en est étrangère. Il n'est pas moins étrange pour nous que la dentale D alterne si souvent avec le son R, comme dans les mots :

arfuerunt pour *adfuerunt*,
arvena pour *advena*,

[1] Nous n'avons pas encore sous les yeux l'ouvrage, plus récemment publié, de M. Herzog, *Ueber die Bildungsgeschichte der griechischen und lateinischen Sprache* (Leipzig, Teubner), dont le titre seul suffit à nous montrer qu'il appartient au même ordre de travaux. — [2] La langue grammaticale des Grecs et des Latins consacre utilement la différence du son *στοιχεῖον*, *elementum*, et de la lettre écrite *γράμμα*, *littera* ou *litera*. Nous regrettons de n'avoir ni en français ni en allemand une distinction aussi commode par sa netteté dans l'usage. — [3] Orelli, *Inscr. Lat.* n[os] 555, 3315, etc. Cf. Brambach, *Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie*, p. 280.

meridies pour *medidies*,
arvorsum pour *advorsum*,
arcessere pour *adcessere*, etc.

Toutefois ce phénomène, qui se présente fréquemment aussi dans la transition des dialectes ombrien et osque ou latin, et qui a suggéré plus d'une excellente étymologie, telle que celle d'*arbiter*, dérivé du verbe *adbitere*, *arbitere*, est plus facile à expliquer que le précédent. On peut admettre, avec M. Corssen[1] : 1° que le son du D avait, dans l'origine, quelque chose de sifflant comme le δ grec, placé par les grammairiens entre le τ et le θ, à titre de moyenne ou demi-aspirée; 2° que le R, à son tour, avait souvent remplacé un S, comme dans *labor* pour *labos*, *honor* pour *honos*, *Valerius* pour *Valesius*, et tant d'autres. Un son sifflant d'usage antique sert donc d'intermédiaire entre ceux qu'expriment aujourd'hui pour nous le D et le R, et il nous fait comprendre la transition si fréquente de l'un à l'autre dans la bouche des anciens habitants de l'Italie. Cela rend compte aussi d'une particularité propre à l'alphabet osque, où Я équivaut au D latin, et ◁ à la lettre latine R.

Une circonstance qu'il faut noter à ce propos, c'est l'influence du voisinage entre les consonnes et l'assimilation qui souvent en résulte, sans qu'il y eût entre leurs sons respectifs aucune analogie organique. Ainsi *arger*[2] est dérivé d'*argerere* pour *adgerere*, comme *arbiter* d'*arbitere* pour *adbitere;* mais la forme classique *agger*, vient d'*aggerere*, et présente, comme le verbe correspondant, un simple phénomène d'assimilation, du même genre qu'*afferre* pour *ad-ferre*, *accendere* pour *ad-cendere*, et tant d'autres. Pour ces diverses conditions de l'altération des consonnes et des voyelles, les grammairiens allemands se sont fait et ils ont généralement imposé à leurs confrères un langage spécial, où les composés du mot *laut* contribuent pour la plus large part, mais qui aurait peut-être besoin d'être revisé dans son ensemble, pour servir avec une égale justesse à l'analyse grammaticale des idiomes aryens, germaniques et pélasgiques. Mais je ne voudrais pas engager, sur l'ensemble de cette question, un débat pour lequel je sens ce qui manque à ma compétence.

De l'alphabet et de la prononciation M. Corssen passe à la phonétique, et il étudie, dans un ordre rigoureux, les divers sons, suivant qu'ils s'élargissent ou se resserrent, se transforment, s'altèrent ou s'effacent, soit au milieu des mots, soit au commencement et à la fin, par le travail continu des âges, depuis les origines de la langue latine jus-

[1] Corssen, I, p. 238 et suiv. — [2] Priscien, *Inst. gramm.* I, p. 35, Éd. Hertz.

qu'à son plein développement, jusqu'à sa décomposition finale et au commencement d'une ère nouvelle, celle des langues romanes. Cette partie, qui est la plus considérable de l'ouvrage, est traitée avec une grande abondance de détails, avec une critique très-attentive, souvent très-sévère pour les erreurs d'autrui. L'auteur a le droit d'être exigeant, s'étant armé lui-même de tant de science; mais cela devait lui attirer plus d'une représaille. D'ailleurs on n'offre pas impunément à la dispute une si large matière. Humaniste de profession, germaniste, on peut le dire, de naissance, M. Corssen, en outre, s'est fait indianiste pour le besoin du sujet qu'il voulait approfondir; mais il ne paraît pas avoir pénétré assez loin dans les études aryennes pour y porter, en fait d'étymologie et de phonétisme, un jugement aussi sûr que lorsqu'il traite du latin et des autres dialectes italiotes. Or le *vocalisme*, tel qu'il est défini par le programme de l'Académie de Berlin, tel que le conçoit M. Corssen, contient, en réalité, tous les phénomènes de formation et de composition des mots, toutes les formes de la déclinaison et de la conjugaison, c'est-à-dire une théorie entière du latin, moins la syntaxe. A ce point de vue, les *Kritische Beiträge* et les *Kritische Nachträge* du même auteur n'étaient donc que des compléments, des appendices légitimes de son premier ouvrage, et dont la substance a dû se fondre dans la seconde édition qu'il nous en donne aujourd'hui. La préface de cette seconde édition expose avec autant de clarté que de mesure le progrès que l'auteur croit avoir accompli, qu'il a vraiment accompli dans ces dix dernières années, soit par ses efforts personnels, soit en s'aidant des travaux de ses contemporains, parmi lesquels il apprécie, entre autres, fort judicieusement la compilation méthodique de M. Schuchardt. Il m'est impossible d'entrer ici dans l'examen détaillé d'une doctrine si complexe; je ne puis qu'en signaler rapidement quelques traits qui en feront comprendre l'esprit général, la valeur scientifique, et, sur différents points, l'inévitable imperfection.

Une première et inévitable imperfection tient à ce que, si ce gros livre implique une théorie entière de la langue latine, il ne l'expose que par rapport à la phonétique. Le lecteur peut assurément, s'il en éprouve le besoin, y recueillir et rapprocher ensuite, pour son propre usage, tel paradigme des formes déclinées ou conjuguées; mais il n'entrait pas dans le plan de l'auteur de dresser pour nous ces tableaux. Les tableaux, les séries d'exemples, ne paraissent là que pour justifier chaque loi du phonétisme. Il faut donc un effort assez pénible pour dégager du milieu de ces innombrables exemples, classés et discutés à un point de vue spécial, les paradigmes successifs qui représentent l'état de la langue au

temps de Caton ou d'Auguste. De plus, l'intervention continue des exemples empruntés aux dialectes aryens ou germaniques, si légitime qu'elle soit, à la rigueur, produit une sorte d'encombrement, où le latin semble parfois étouffé sous tant de langues congénères. Le livre est souvent devenu ainsi un traité de phonétique comparative, plutôt qu'un traité de la phonétique latine.

Un défaut plus réel en rend la lecture vraiment pénible. M. Corssen a vraiment eu trop peu de souci des moindres précautions qui auraient pu la rendre plus facile. Un livre d'érudition, sans doute, vaut surtout par le fond des idées et des faits; il vaut par la force réelle du raisonnement scientifique. Mais l'aménagement et la disposition n'y sont pas non plus chose indifférente : c'est un luxe, si l'on veut, c'est le superflu, mais qui touche de près au nécessaire. Que de longues listes d'exemples comme celles qui forment presque tout l'ouvrage de M. Schuchardt et la dissertation de M. d'Arbois de Jubainville présentent, à la suite de chaque mot et sur la même ligne, un renvoi bibliographique, cela n'a pas besoin d'excuse, car cela ne produit pas d'obscurité : l'œil parcourt sans peine ces sortes de catalogues et y dégage facilement le mot qui importe à l'esprit. Mais toutes les fois que l'auteur raisonne et expose une théorie, l'insertion des citations dans le corps même de ses phrases en interrompt la suite et nuit fort à la clarté. C'est déjà bien assez pour nous du raisonnement souvent subtil qu'il faut suivre; c'est trop d'une surcharge si fatigante de renvois avec abréviations de titres et de noms d'auteurs. Et, ici, je n'opposerai pas les procédés allemands aux procédés français; je serais trop suspect de prévention pour mes compatriotes. Mais que l'on compare une page de la *Vergleichende Grammatik* de Bopp, même du *Compendium* de Schleicher, avec une page de M. Corssen, et l'on sentira la justesse de mes plaintes. Ces gros livres, à en juger par leur succès en Allemagne et à l'étranger, trouvent toujours des acheteurs, une fois qu'ils sont signalés à l'attention des savants pour la solidité des doctrines; mais les progrès de la doctrine seraient assurément plus rapides, si elle recherchait des formes plus simples et plus claires. Naguère, dans ce Journal même, un de nos confrères louait le scrupuleux talent d'exposition du géomètre Poinsot, l'élégante lucidité de ses formules. Si des géomètres sont curieux d'un tel mérite, combien ne devraient pas l'être des philologues voués par profession à la théorie et à l'histoire du langage!

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Nouveau dictionnaire grec-français, ouvrage rédigé d'après les plus récents travaux de philologie grecque, contenant : 1° les mots de la langue grecque, etc., etc., et précédé d'une introduction à l'étude de la langue et de la littérature grecques, comprenant : 1° un résumé de l'histoire de la littérature grecque, etc., etc., par A. Chassang, maître de conférences de langue et de littérature grecques à l'École normale supérieure, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut. Paris, Édouard Blot, 1872, grand in-8° de IX-152 et 1168 pages. — *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine periode (from B. C. 146 to A. D. 1100). By E. A. Sophocles.* Boston, Little, Brown and company, 1870, grand in-4° de XIV-1188 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Sophoclès s'est placé à un autre point de vue que M. Chassang pour composer son dictionnaire. Déjà, en 1860, il avait publié un premier travail, qui occupe tout le volume VII des Mémoires de l'Académie des arts et des sciences de Cambridge et de Boston. Ce travail se composait, comme celui que nous avons sous les yeux, d'une longue introduction sans préface, et du vocabulaire contenant les mots grecs usités depuis la période gréco-romaine jusqu'à la prise de Jérusalem par les Latins en 1099. Une explication en anglais accompagne chacun de ces mots, dans toutes les variations du sens, à l'exception des composés avec κατα, ou des autres tels que φιλο —, ψευδο —, etc., l'explication du primitif ayant paru suffisante. C'est moins une seconde édition qu'un ouvrage entièrement nouveau. Il est complétement refondu et a reçu de notables augmentations, comme on peut le voir en comparant les deux listes des écrivains [2] consultés et les articles des deux dictionnaires. Aussi nous ne nous occuperons que du dernier sans chercher à établir ce en quoi ils diffèrent l'un de l'autre.

Une savante introduction, placée en tête du volume, contient une

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin. — [2] On se trouve embarrassé pour trouver le nom de Théodore Prodome dans cette liste, parce qu'il faut aller le chercher, non pas à Théodore ou à Prodrome, mais à Ptochoprodrome, qui n'est que le surnom de ce poëte des Comnènes.

série de renseignements précieux disposés avec une sage méthode. Elle commence par une histoire des différents dialectes que l'auteur examine successivement. C'est un bon résumé de la science, auquel il a joint ses observations particulières. On en jugera par la courte analyse qui va suivre.

Dans le second siècle de notre ère, la langue grecque commença à dévier de ses anciens usages. Les vieux mots, les vieilles expressions disparurent pour faire place à de nouvelles. La syntaxe subit quelques modifications. Des latinismes et d'autres idiotismes furent sans cesse introduits dans le langage de la vie commune. Les puristes cherchèrent vainement à combattre cette tendance; l'usage et le bon sens triomphèrent de leurs efforts.

Ces conservateurs obstinés de l'ancien dialecte attique peuvent être divisés en deux classes, comprenant, l'une, les grammairiens comme Phrynichus et Moeris, l'autre, les auteurs raffinés. Les premiers tentèrent d'abolir tout mot, toute phrase qui n'avait pas la bonne fortune d'être placée sous la protection de Thucydide ou de Platon. Ils sont sans pitié pour les écrivains même les plus corrects. Ainsi Phrynichus qualifiera de fautes des mots comme *ὀδμή* dans Xénophon, *πρώτως* dans Aristote, et *ἐμπυρισμός* dans Hypéride. Toutefois il ne faudrait pas supposer que cette classe de critiques ait eu la moindre influence sur leurs contemporains. Comme ils ne se faisaient remarquer ni par leur jugement ni par leur science, ils étaient méprisés par les hommes de bon sens et tournés en ridicule par les faiseurs d'épigrammes.

Les seconds, appelés atticistes, conçurent l'idée de rendre l'attique classique à son ancienne splendeur. Ils pensaient que ce qui constituait un auteur classique de première classe, c'était l'usage de mots rares et d'expressions vieillies. Ils poussaient même l'abus jusqu'à traduire en grec les noms latins au lieu de les transcrire simplement. Ainsi *Saturninus* devint Κρόνιος, parce que *Saturnus* correspond à Κρόνος. De même *Fronto* fut rendu par Φρόντις, parce que le premier semblait dériver du second.

Il faut remarquer aussi que, vers la même époque, plusieurs poëtes alexandrins affectèrent de se servir du vieux dialecte ionique, qui est le langage d'Homère et d'Hésiode. Lucien, dans son traité intitulé *L'Astrologie*, et l'auteur du traité *De la Déesse Syrienne*, ainsi qu'Arrien dans ses *Indica*, cherchèrent à imiter Hérodote. Un médecin, Arétée de Cappadoce, employa aussi le même dialecte, à l'exemple d'Hippocrate.

Le style asiatique, c'est-à-dire le style qui consiste en mots pompeux et en périodes sonores, fait son apparition dans le premier siècle avant

J. C. Il est représenté plus tard par les déclamations de Dion Chrysostome, Aristide, Himérius, Thémistius et Libanius.

Les Juifs, après leur dispersion, adoptèrent le langage des gentils chez lesquels ils vivaient. On les appelait *hellénistes* quand leur langue usuelle était le grec. Ceux d'Alexandrie employaient le dialecte commun de cette ville, qui est l'attique modifié par le macédonien.

Suivant Aristée, ou le pseudo-Aristée, le Pentateuque fut traduit par soixante et douze savants juifs, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, traduction qui fut appelée la version des Septante. Les autres livres de la Bible doivent avoir été traduits après le règne de ce prince, mais avant le commencement du premier siècle avant J. C.

L'addition du dernier chapitre d'Esther mentionne Ptolémée et Cléopâtre. Si ce Ptolémée est le même que Ptolémée Philométor, le passage en question peut avoir été écrit entre 181 et 145. S'il s'agit du prédécesseur, sa date doit être fixée entre 204 et 181.

Les versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, paraissent au IIe siècle de notre ère. Le premier de ces interprètes s'attache trop à l'étymologie des mots; c'est pour cela qu'il n'est pas admis par l'Église. Trois autres traductions furent publiées dans la seconde moitié du IIIe siècle. Elles portent ordinairement les désignations de cinquième, sixième et septième version.

Les Juifs, dans leur ardeur à prouver que la philosophie des Grecs a été puisée dans leurs livres sacrés, ont inventé l'histoire peu probable, que des portions du Pentateuque ont été traduites en grec bien avant Alexandre.

Les auteurs du Nouveau Testament et des apocryphes furent des *hellénistes*. Ils adoptèrent le dialecte commun parlé par les Juifs de moyenne éducation. Mais, comme il y avait une très-grande différence entre les doctrines propagées par les apôtres et la religion des Grecs, ces écrivains étaient obligés quelquefois de donner de nouvelles formes aux anciens mots, aux expressions vieillies. En outre leur diction est en quelque sorte fondée sur celle des Septante. Dès lors il n'est pas étonnant que le style des Livres saints ait été regardé avec mépris par certains philologues qui ne s'occupent que de critique verbale.

Quelques-uns des premiers chrétiens, croyant que la philosophie est une œuvre du démon, ont cherché à détourner la jeunesse de l'étude des auteurs grecs. Mais les plus intelligents des Pères, comme Origène, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, en ont recommandé la lecture. Ces écrivains ecclésiastiques, qui ont surtout fourni des éléments au dictionnaire de M. Sophoclès, subirent plus ou moins l'influence des Septante

et du Nouveau Testament, mais ils écrivirent dans le dialecte commun à leur temps et à leur pays. A quelques exceptions près, leur style est plus travaillé que celui de la plupart de leurs contemporains. Le vocabulaire ecclésiastique continua de s'accroître jusque dans les plus bas temps.

Lorsque Constantin transporta le siége de l'empire à Byzance, il nomma cette ville *Nouvelle Rome* ou Constantinople. C'est alors que les Grecs commencèrent à perdre la conscience de leur nationalité. Ils furent appelés Romains et quelquefois Romains d'Orient pour les distinguer des Romains d'Occident. Quant au nom d'Hellènes, que les anciens Grecs se donnent eux-mêmes, il faut observer que, pendant la période précédente, les Juifs d'Alexandrie et des autres villes de la Palestine, s'en servirent dans le sens de païens, de gentils et d'idolâtres. Ces désignations passèrent même dans les ouvrages des auteurs chrétiens. Le mot Γραικός dont se sert Polybe répond au latin *Græcus*, un Grec. Les derniers Byzantins, quand ils parlaient des habitants de la Grèce, se servaient du terme Ἑλλαδικοί.

Constantin fut le premier empereur romain qui se déclara publiquement en faveur de la nouvelle religion. Ses successeurs s'étant laissé emporter à la manie des controverses religieuses, Constantinople devint comme un vaste séminaire. Malgré cela, la langue conserva son caractère original jusqu'au VIe siècle. C'était l'ancien grec avec le sens exact des mots. Le langage parlé formait le fond du style des écrivains, mais en même temps il admettait des mots et des phrases désapprouvés par les puristes. Ainsi le style de S. Jean Chrysostome, quoique supérieur à celui d'un homme sans éducation, était cependant à la portée du peuple de Constantinople. Quant au langage ordinaire de la première partie de la période byzantine, on le trouve non pas dans les productions travaillées des rhéteurs, mais chez Pachôme, Palladius, Cyrille de Scythopolis, etc., et surtout dans les apocryphes du Nouveau Testament et dans les actes des Conciles.

La niaiserie, le pédantisme, l'enflure, sont les signes distinctifs de la dernière époque de la période byzantine. Au XIIe siècle, l'ancien langage avait vieilli, et il n'était plus compris par le peuple. Les lettrés affectaient d'écrire suivant les règles grammaticales du grec classique, mais ils s'épuisaient dans une stérile imitation, et n'empêchaient pas le dialecte populaire de se former et de donner naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui le grec moderne.

M. Sophoclès reconnaît six périodes de la langue grecque :

La première, ou mythique, n'offre rien que quelques vers attribués à Pamphos et à Orphée.

La seconde, ou ionique, s'étend jusqu'à la guerre des Perses, l'an 500 avant J. C. Homère et Hésiode en sont les représentants.

La troisième, ou attique, s'arrête à l'avénement au trône de Ptolémée Philadelphe, l'an 283 avant J. C.

La quatrième, ou alexandrine, va jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains, l'an 146 avant J. C. Les écrivains de cette période sont appelés communément « derniers auteurs, » et leur langage « dernier grec, » en opposition avec les écrivains et la langue des périodes ionique et attique.

La cinquième, ou romaine, se termine à la translation de l'empire à Constantinople, l'an 330 de notre ère. A partir de la naissance du Christ les écrivains se partagent en deux classes, les profanes et les ecclésiastiques.

La sixième, ou byzantine, s'étend jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Cette dernière se partage en trois époques :

1° De 330 à 662; 2° de 662 à 1099, année de la prise de Jérusalem par les croisés; 3° de 1099 à 1453; c'est dans cette période que commence le grec moderne, dont Théodore Prodrome est le plus illustre représentant.

Après la prise de Constantinople le savoir, chez les Grecs, se réfugia dans le clergé. Le langage de cette époque n'est autre chose que la continuation de la période byzantine.

Ce qu'on appelle la période turque descend jusqu'à la révolution grecque en 1821.

Une liste chronologique des principaux écrivains appartenant à la littérature grecque complète cette division.

Toute langue admet un certain nombre d'éléments étrangers dont il faut toujours tenir compte. En général les Grecs étaient très-peu versés dans la connaissance des idiomes étrangers, et ils ne soupçonnaient pas l'existence des éléments qui pouvaient avoir servi à former le leur. Ils avaient la naïve prétention de trouver dans leur propre langue tous les secours nécessaires pour expliquer l'origine des mots dont ils se servaient. De là ces étymologies absurdes chez plusieurs de leurs écrivains et chez Platon lui-même. M. Sophoclès examine attentivement cette question et dégage avec soin l'élément étranger qui s'est introduit successivement dans la langue grecque. Nous allons les passer rapidement en revue.

Les mots persans expriment des choses particulières aux Persans, comme ἄγγαρος, ἀναξυρίδες, ἀρτάβη. Dans Athénée (lib. III), Ulpien reproche à Cynulque de faire des barbarismes. « Comme je réside ac-

« tuellement à Rome, répond celui-ci, je me suis servi d'un terme en « usage dans la contrée. En effet ne trouve-t-on pas des mots persans dans « les anciens poëtes, dans les historiens grecs les plus purs, et cela parce « que l'usage les autorisait? Tels sont les mots *parasanges*, *angares*, « *schœne.* »

Les hébraïsmes qui se rencontrent dans les Septante, le Nouveau Testament et les écrivains byzantins peuvent être divisés en quatre classes :

1° Mots hébreux en lettres grecques sans changements, comme ἴν, κορβᾶν, etc.

2° Avec désinences grecques et accents tels que ἀββᾶς, ἄβρα, etc.

3° Légèrement modifiés, comme κιβούριον, σίκλος, etc.

4° Idiotismes : ποιήσω σε εἰς ἔθνος μέγα, etc.

Quant aux noms propres hébraïques, ils sont généralement indéclinables comme Ἀδάμ, Κάϊν, etc. Dans le Nouveau Testament souvent ils se déclinent : Ἰάκωβος, Βαρθολομαῖος, etc. Dans Josèphe, toujours : Ἄδαμος, Κάϊς.

Suit une table des noms des lettres hébraïques, écrits en caractères grecs.

Le peu de mots arabes que l'on rencontre dans les écrivains byzantins expriment des objets ou des titres particuliers à cette nation : ἀββίον, ἄμερ, etc.

L'élément celtique fit irruption en Grèce avec les Gaulois de Brennus. Ces derniers occupèrent une partie du Bosphore et de la Phrygie, d'où le nom de Galatie. Mêlés avec les Grecs ils furent appelés Gallo-Grecs. Le principal langage de ces contrées était le grec; mais les Celtes conservèrent leur langue originale jusqu'à l'époque de saint Jérôme. Suivant ce dernier, elle était la même que celle des *Treveri.* C'est par l'intermédiaire du latin que quelques-uns de leurs mots s'introduisirent dans le grec : βράκαι, γαισός, καβάλλης, etc.

Le latin fut longtemps la langue officielle de l'empire d'Orient. C'est seulement sous le règne de Justinien qu'il commença à disparaître. Il devint dès lors nécessaire de traduire en grec les lois de l'empire. Pendant les périodes romaine et byzantine, beaucoup de mots latins étaient entrés dans la langue grecque, malgré la résistance des gens de bonne éducation.

Les latinismes[1] comprennent quatre classes :

[1] Sur le latinisme dans l'hellénisme byzantin voy. l'ouvrage de Wannowski, *Antiquitates rom. e græcis fontibus explicatæ* (Kœnigsberg, 1846, in-8°).

1° Mots avec terminaison grecque et accent : *ἀδιούστωρ*, *ἀδιτίων*, etc.
2° Légèrement modifiés : *ἄγεστα*, *ἀκκιπήσιος*, etc.
3° Suivant la règle grecque : *ἀναγλυφάριος*, *ἀποθηκάριος*, etc.
4° Idiotismes : *τὸ ἱκανὸν λαβεῖν*, *satis accipere*, etc.

Suivent des détails curieux sur la manière dont les Latins rendaient les lettres grecques. Ceci ramène la question de la prononciation dont nous nous sommes occupé dans l'article précédent. M. Sophoclès examine de la même manière les éléments teutonique, hunnique et slave, et termine son introduction par des observations grammaticales.

Ces observations ont un grand intérêt en ce sens qu'elles concernent une période de décadence, où certaines formes anciennes avaient disparu pour faire place à d'autres, qui semblent procéder du caprice individuel. Il y a en effet des différences considérables entre le grec classique et le grec byzantin. Grâce aux nombreux exemples réunis par l'auteur, la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe sont très-bien établies et reposent sur des règles fixes. Ces notions préliminaires sont indispensables quand on veut étudier cette littérature; autrement on est tenté de prendre pour des barbarismes ce qui n'est que l'effet d'usages véritablement consacrés. Les observations de l'auteur concernant le rhythme, les différents mètres poétiques, et le vers politique des Byzantins, ne sont pas moins intéressants. Au moyen âge le rhythme accentué prit la place de la quantité. Dans les *τροπάρια* ïambiques de Jean Damascène on distingue deux genres de rhythmes tenant, l'un à la quantité, l'autre à l'accent. C'est le dernier qui est observé dans ceux d'aujourd'hui. Quant à l'*ᾠδάριον* de Léon il se compose d'hexamètres accentués :

ἄρα τις γῆθεν ἀείρας ἐν συστροφῇ με ζεφύρου.

Le savant lexicographe cite à la suite les rimes et les assonances qu'il a remarquées dans Sophocle, Aristophane, et après la césure dans Homère, et il termine son introduction par des spécimens du style populaire des deux premières époques de la période byzantine.

Le dictionnaire, comme l'indique le titre, comprend les mots de la langue grecque, depuis l'an 146 avant J. C. jusqu'à l'an 1100. La liste des écrivains consultés est placée en tête du volume, avant l'introduction. Parmi ces derniers ne figurent point les auteurs anciens dont le témoignage, cependant, est quelquefois invoqué, soit pour les termes classiques, soit pour l'emploi métaphorique. Mais on en trouve beaucoup qui appartiennent à une époque postérieure à la prise de Jérusalem. Ils ne sont cités que lorsqu'ils apportent quelque lumière. Tels sont

Nicétas Choniate, Théodore Balsamon, Nicéphore Calliste, etc. Les lectures de M. Sophoclès sont immenses et ont été faites consciencieusement. Il tient compte des variétés d'orthographe provenant de l'iotacisme[1] et quelquefois des formes du grec moderne. Il donne les noms propres historiques et géographiques, ceux de la Bible et des Pères de l'Église, les gloses des lexicographes, et cite souvent le lexique de saint Cyrille, dont les manuscrits contiennent tant de rédactions différentes. Il a consulté aussi les grammairiens latins, l'Anthologie grecque, les inscriptions chrétiennes et certains recueils d'*anecdota*, entre autres ceux de Bekker, de Boissonade, de Cramer. Toutes ces citations sont de première main. Tous les mots sont accompagnés d'un ou de plusieurs exemples. Naturellement les rencontres sont fréquentes avec le *Thesaurus*, surtout quand l'exemple est unique. Mais on voit que M. Sophoclès a lu les auteurs la plume à la main, comme le prouve la différence des éditions citées[2]. A ce propos, nous exprimerons un regret, c'est que, pour les Pères de l'Église, il se soit servi de la grande collection patrologique de l'abbé Migne, de telle sorte que les personnes qui, comme nous, n'ont pas ce recueil à leur disposition, se trouvent dans l'impossibilité de vérifier les citations.

La lexicographie ne pouvait que gagner beaucoup à un travail de ce genre. D'un côté, quelques mots[3] donnés sans exemple dans le *Thesaurus* trouvent maintenant leur justification, grâce aux recherches de M. Sophoclès. Ainsi *ἀπεριχτύπητος*, connu seulement par Suidas ou plutôt Zonare, a été employé par S. Nil. Je pourrais citer[4] aussi plusieurs exemples de ce mot. D'un autre côté, quelques auteurs, qu'on pouvait supposer avoir été dépouillés avec soin par les savants éditeurs du *Thesaurus*, ont fourni de bonnes additions; ainsi *ἀγεωμέτρητος* tiré de Strabon. On peut ajouter aux lexiques l'adverbe *ἀγεωμετρήτως*, d'après Jean Philoponus (*De Anima*, fol. 27, v°), écrivain qui cependant figure dans la liste de M. Sophoclès. Les inscriptions[5] lui ont encore donné *ἀγλαόβροτος*.

[1] Comme *σύγγυλιν* pour *σιγίλλιν*, apocope de *σιγίλλιον*. — [2] Ainsi *ἀβατόω*, Jerem. XLIX, 20; dans le *Thes.* Jerem. XXIX, 21, ed. Tisch. dans M. Sophoclès. Il donne le mot nouveau *ἀείβλυστος* d'après Max. Conf. II, 1245, C (éd. de Migne), mot que j'ai trouvé dans ce Père (*Opp.* II, 47). J'en puis citer un autre exemple d'après le cod. gr. Paris, 39, fol. 119, r° : *πηγὴ ἀειβλύστῳ*. — [3] Voy. aussi *θεοστυγία*, simple glose dans le *Thes.* et d'autres exemples parmi les composés avec *συν*, plus loin p. 445, not. 3 et 4, et p. 446, not. 1. — [4] Voy. les manuscrits grecs de Paris, n° 362, fol. 140, v°; n° 501, fol. 221, r°, et Germain de Constantinople, cod. Coislin. 278, fol. 203, v°. On le trouve encore dans Théodore Prodrome, cod. Ven. fol. 5, v°. La forme inconnue *ἀπερίκτυπος* se rencontre dans la *Bibl. Patr.* du cardinal Mai, t. I, p. 1001. — [5] *Corpus*, t. IV, p. 252.

Le nombre des mots nouveaux qu'il a introduits et justifiés doit être très-considérable, car, en comparant seulement quelques parties de l'A avec les autres dictionnaires, nous en avons remarqué beaucoup qui proviennent tous d'ouvrages imprimés[1].

Nous avons pu constater le fait d'une manière plus certaine encore à propos des composés commençant par *συν*. Dans l'article précédent, nous avons indiqué plusieurs de ces mots qui ont été omis par M. Chassang. Nous avons comparé de même cette partie du travail de M. Sophoclès avec le *Thesaurus*, et nous avons reconnu que ce dernier pourrait être fort augmenté non-seulement d'exemples venant justifier plusieurs gloses[2], mais aussi de composés nouveaux[3]. Ayant lu de notre côté, mais plus attentivement, les mêmes ouvrages que le savant grec, nous nous rencontrons bien souvent avec lui; mais ce qui lui manque, ce qui manque à tous les dictionnaires, indépendamment de quelques mots provenant d'auteurs connus et imprimés, ce sont les mots nouveaux puisés dans des ouvrages encore inédits. J'en possède beaucoup que je donnerai un jour avec mes autres recherches lexicographiques.

Plusieurs ouvrages contiennent des termes empruntés au latin du moyen âge. M. Sophoclès ne pouvait les négliger. De là certains mots qui viendront enrichir le Glossaire grec de Du Cange[4].

[1] Je citerai entre autres *ἀγαθηφόρος*. La forme inconnue *ἀγαθοφόρος* se rencontre dans le cod gr. Paris, 1185, A, fol. 196. — Ἀγαθοποίησις, employé aussi par Eustrat. *in Ethic.* Aristot. fol. 5, r°. Les composés qui commencent par *ἀγαθο* sont très-nombreux. Je pourrais indiquer comme manquant à tous les lexiques *ἀγαθοπραγέω*, *ἀγαθοπραγία*, *ἀγαθοπραξία*. — Ἀγριοφαγίτης. Ajoutez aussi *ἀγριοφαγέω*, d'après Eustath. *Opusc.* p. 263, 40. — Ἀλαβαστρινός et *ἀδείλανδρος*, tirés des *Act. Apost.* de Tischendorf. Un autre exemple de ce dernier mot se trouve dans S. Éphrem, *Opp.* t. I, p. 204, A. Le verbe *ἀδειλανδρέω*, qui est inconnu, a été employé par Nicétas Choniate, cod. Ven. fol. 121, v°. — Ἀγροικοπρεπῶς. — Ἀγροικοστομέω. Je le trouve aussi dans le *Spicil. Rom.* du cardinal Mai, t. II, p. 285. — Ἀγκαλοφορέομαι. Voy. aussi l'*Auctar.* de Combefis, p. 1602, et cod. gr. Paris. 1562, fol. 14, r°. La forme inconnue *ἀγκαληφορέομαι* se rencontre *De mirac.* S. Clement. n° 9. — Ἀλουργοφορέω et *ἀντιπεριφορά*. — Ἀντιρρητορεύω. Aux auteurs cités on peut ajouter S. Éphr. *Opp.* t. I, p. 12. — Ἀντεμφιέννυμι. — [2] Voyez entre autres les mots *συγκλόνησις*, *συγκομιστέον*, *συκαστής*, *σύναιχμος*, *συνακόλουθος*, *συνεκδημία*, etc. — [3] Je puis indiquer les suivants : *συγγίγας*, *συγκατάδικος*, *συγκαταμιαίνω*, *συγκαταπέμπω*, *συγκαταποντίζω* (*Thes.* *συγκαταποντόω*), *συγκατασήπω*, *συγκαταυλισμός*, *συγκληρονομία* *συγκροτητής* (*add. lexic.* *συγκροτησμός* et *συγκροτισμός*), *συγκρουστέον*, *συγχαριεντίζομαι*, *συγχέρεια*, *συζευκτέον*, *συζηλόω*, *συζηλώτης*, *συζυγή* et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long de donner ici. — [4] Voyez les mots *συγκελλίτης* (on connaît le simple *κελλίτης*, voy. Cang. *Append. ad. gloss. gr.*), *συγκουστοδιάζω*, *συγχωρίτης*, *συζατρικίζω* (le primitif *ζατρι-*

On trouve aussi dans le nouveau dictionnaire plusieurs formes nouvelles [1] et l'indication de celles qui sont douteuses [2], corrompues ou barbares [3]. Quelques-unes toutefois, mais en très-petit nombre, nous ont arrêté, qui ne sont peut-être que des erreurs accidentelles, comme il s'en glisse souvent dans les travaux de longue haleine. Ainsi *συγχαριτικός* n'est probablement qu'une faute typographique pour *συγχαρτικός*. Entre les mots *συναναξηραίνω* et *συναναπαύομαι*, nous rencontrons *συναπαλλάσσομαι* donné d'après Dion. Alex. 1337, A. N'ayant pas le recueil de Migne, il nous est impossible de vérifier cette citation. Dans tous les cas, il y a là une erreur; ou *συναπαλλάσσομαι*, mot connu, doit être placé beaucoup plus loin après tous les composés commençant par *συνανα* —, ou il faut lire ici *συναναπαλλάσσομαι*. La forme *συγγνωμέομαι* n'est peut-être qu'une faute pour *συγγνωμονέομαι*.

M. Sophoclès, ainsi qu'il en a prévenu le lecteur, cite les modernes accidentellement, quand il a besoin de leur témoignage; mais jamais il ne donne un mot employé seulement par eux. Cependant *ἀθεμιτούργητος* ne se trouve que dans Nicétas Choniate, qui est un moderne pour lui. On pourrait citer d'autres mots du même genre.

Beaucoup d'ouvrages, qui semblaient devoir entrer dans son cadre, ne figurent point dans la liste des auteurs consultés. Ainsi les grandes collections du cardinal Mai, telles que le *Spicilegium Romanum*, la *Collectio Vaticana*, les *Classici auctores*, et, en dernier lieu, la *Nova Bibliotheca Patrum*, qui contiennent une mine abondante de mots nouveaux. Peut-être, probablement même, plusieurs des ouvrages qui y sont compris ont été reproduits dans la collection Migne, ce que nous ne pouvons vérifier; mais nous avons remarqué que plusieurs des mots que nous avons recueillis nous-même ont été omis dans le nouveau dictionnaire [4].

J'en dirai autant des *Notices et extraits des manuscrits* [5] et des *Acta SS.* des Bollandistes [6], qui contiennent beaucoup de vies de saints en grec,

κίζω est connu par Achmes Sir.), *συνδαβελίζω*, etc. — [1] Voyez *συγγεμόω* (comme *συγγεμίζω*), *συγκατισχνόω*, *συγκοπιάζω* (*Thes.* *συγκοπιάω*), *συναλισγέω* (*Thes.* *συναλίσγω*), *συναπομειόω* (donné dans le *Thes.* d'après Schneider auquel ce mot semblait suspect), etc. — [2] Comme *συμβουλοκοπέω* pour *συμβολοκοπέω*. — [3] Telle que *συναποπλάσας*. — [4] Ainsi dans la *Collect. Vat.* *ἀθεσμολογία*, *ἀθραυσία*, *ἀλληλοχωρία*. Dans le *Spic. Rom.* *ἀγιόθεος*, *ἀγιοσοφίτης*, *αἰτηματικῶς*, *ἀκολουθητικῶς*, *ἀκροφιλόσοφος*. Le mot *ἀγγελοφάνεια* (*Spicil.* t. X, p. 77, 2ᵉ p.), qui est cité aussi par M. Sophoclès (Leont. I, 1369) appartient peut-être au même exemple. Dans la *Bibl. Nov.* *ἀγγελοκόμιστος*, *ἀδιαφθονήτως*, *ἀειφθαρτοδώρητος*, *ἀενναόβρυτος*, *ἀερόκτυπος*, *αἰωνάρχης*, *ἀλαθήτως*, etc. — [5] T. XIII, p. 135, *ἀγχιστευτικός*. — [6] M. Sophoclès aurait pu y recueillir les mots suivants : *ἁγιοδόχος*, *ἁγιόδωρος*, *ἁγιόλεκτος*, *ἁγιότροπος*, *ἁγιοφύλακτος*, *ἀγριόβλαστος*, *ἀγριογνώμων*, *ἀθεμιτόγαμος* (on

dont la rédaction est antérieure au XII[e] siècle. D'ailleurs certains écrivains qui figurent dans la liste de M. Sophoclès n'ont pas été dépouillés avec tout le soin désirable, si j'en juge d'après les notes lexicographiques que j'ai recueillies moi-même autrefois. Je citerai entre autres Arétée de Cappadoce[1], Proclus[2], les *Anecd. Oxon.* de Cramer[3], l'*Etymologic. magnum*[4], saint Cyrille d'Alexandrie[5], saint Épiphane[6], Isidore de Péluse[7], Théodore Studite[8], George Pisidès[9] et l'*Auctarium nov.*[10] de Combefis.

La littérature byzantine, dès les premiers siècles de notre ère, devint essentiellement théologique. L'idée, le sentiment de la divinité, se présenta dans la langue sous toutes les formes. De là cette multitude de mots composés qui commencent par *θεο*. Naturellement le dictionnaire de M. Sophoclès en contient beaucoup qui ne figurent pas dans le *Thesaurus*[11]. Les nouvelles additions qui, grâce à lui, viennent enrichir les lexiques, ne manquent pas d'importance. On en trouvera une autre série dans les notes de Hase sur la première partie de nos *Historiens grecs des croisades*. Indépendamment de plusieurs de ces mots, que j'avais recueillis dans mes lectures et dont je pourrais citer d'autres exemples, j'en possède un nombre beaucoup plus considérable, qu'on

ne connaît que *ἀθεμιτογαμέω* et *ἀθεμιτογαμία*), *ἀθλοπρεπῶς*, *ἀθλοφοροφύλακτος*, *ἀκριβογραφεύς* et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'indiquer ici. — [1] Lib. LIII, 43, *ἀγχιστροειδέας λίθους*. — [2] *In Tim.* p. 59, *ἀδιαπταίστως*. L'adjectif seul était connu. *Id.* p. 38, *ἀειμεταβόλως*. *Id.* p. 4, *ἀλλοκίνητος*. — [3] T. IV, p. 236, *ἀδελφοτεκνοφθορέω*. *Ibid.* p. 53, *ἀκαιρογράφος*. *Ibid.* p. 260, *ἀντιπελάργωμα*. — [4] Voyez le mot *ἀγχιστροφάγος*. *s. v.* *Φιλάργυρος*. — [5] *Opp.* t. IV, p. 565, D, *ἀδιακώλυτος* et t. IV, p. 213, C, l'adverbe *ἀδιακωλύτως*. — [6] *Opp.* t. II, p. 304, *ἀκαστορητής* et *ἀνορύκτως*, p. 253. — [7] *Epist.* I, 91, *ἀκλυδωνίστως*. — [8] Dans le recueil de ses lettres, *ἀγγελοθεία*, *ἀγγελοχαρμόσυνος*, *ἁγιόπρακτος*, *ἁγιοπαράδοτος*, *ἁγιοχορία*, *ἀγρευτήριον*, *ἀδελφοπάτωρ*, *ἀδογμάτιστος* (l'adverbe *ἀδογματίστως* seulement connu), *ἀεικύμαντος*, *ἀειποθής*, *ἀειπόθητος*, *ἀκουσιοπαθέω*. M. Sophoclès donne *ἀναθεμάτισις* d'après Théod. Stud. p. 309, et il ne donne pas le mot nouveau *ἀναθεματιστής*, qui se trouve à la même page. Il omet également *ἀναθεματιστικός*, employé un peu plus haut, p. 304. Il aurait pu ajouter encore, d'après le même, *ἀνευθύτης*, p. 244. — [9] Heracl. I, 60, *ἀεισφαλής*. — [10] Où l'on trouve les mots nouveaux *ἀθαλάμευτος*, p. 1429, B, *ἀνθρωποσχηματίζω*, p. 1437, et *ἀντιδορυφορέω*, p. 1738. — [11] Je citerai les suivants : *θεοβδέλυκτος*, *—βουλεύτως*, *—βουλία*, *—βούλως*, *—βροχος*, *—βύθιστος*, *—γαμία* (cf. *Thes.*), *—οδήγητος*, *—οδηγήτως*, *—δηλος*, *—δίκαστος*, *—ζευκτος*, *—ζηλος*, *—ηχής*, *—ίδρυτος*, *—κατάγνωστος*, *—κατήγορος*, *—κηρυξία*, *—κταντος*, *—λετος*, *—λευστος*, *—λοίδορος*, *—μήτηρ*, *—μίσεια*, *—μισητία*, *—νομικός*, *—νυμφος*, *—πέταστος*, *—πιστία*, *—ποίησις*, *—πρεπότης*, *—πρεσβύτης*, *—προμήτωρ*, *—πρόσπολος*, *—προστάτευτος*, *—ὀργιστος*, *—σαρκος*, *—σκεπής*, *—σκηνος*, *—στομος*, *—στυγέω*, *—συγκρότητος*, *—συνέργητος*, *—σωμος*, *—τείχιστος*, *—τήρητος*, *—τράπεζος*, *—τροφος*, *—φυής*, *—χάριστος*, *—χόλητος*.

chercherait vainement dans les lexiques. La plupart proviennent de manuscrits inédits[1].

D'après les détails qui précèdent, on voit de quelle nature sont les services que peut rendre le travail de M. Sophoclès. Les recherches de lexicographie n'ont pas seulement un intérêt philologique; elles permettent souvent aussi de reconnaître à quel auteur appartient tel ou tel passage. C'est là un précieux secours pour ceux qui s'occupent d'histoire littéraire, et qui se trouvent en face de fragments d'ouvrages ou de manuscrits. Nous croyons, nous espérons que cet important dictionnaire aura plusieurs éditions. Dans cette vue, dans cette espérance, nous engageons l'auteur à perfectionner et à compléter son œuvre en y introduisant les utiles additions qu'on a pris ici la liberté de lui signaler.

E. MILLER.

[1] En attendant que j'aie l'occasion de justifier tous ces mots par des exemples, j'en donne ici la liste : θεοαντίδικος, —απόπλοκος, —βαδής, —βαθής, —βασίλευτος, —βενθής, —βλυτος, —βρεκτος, —βρύτως, —γραφικός, —γράφιστος, —δέκτεια, —δέκτως, —δερκεύω, —δρόσιστος, —δύναμος, —δωρήτως, —δωρία, —δωρομήδης, —επαίνετος, —επίλεκτος, —ζηλία, —ήχητος, —θεράπευτος, —θυτέω, —ἰστούργητος, —κήπευτος, —κήρυκτος, —κινήτως, —κλεια, —κλεώδης, —κληρία, —κλησία, —κλήτως, —κλινής, —κλυτόκυτος, —κρίτως, —κρότητος, —κροτος, —κτύπητος, —κύνητος, —λάλητος, —λάξευτος, —λάτρης, —λειτουργέω, —λεστος, —μάντιον, —μήνιτος, —μύητος, —μυστία, —νύμφευτος, —όλβιος, —ομοούσιος, —όρμητος, —παίδευτος, —παράκλητος, —πάτητος, —πάτριον, —πλαστούργητος, —πνεύστως, —πόλεμος, —πότιστος, —πρεπεστέρως, —πρόστακτος, —προστάκτως, —προστάτευτος, —πρώτατος, —πύργωτος, —ρήτωρ, —ρυστος, —σαρκος, —σέβιον, —σήμαντος, —σθενής, —σκέπαστος, —σκεύαστος, —στράτευτος, —σύγκρατος, —σύναπτος, —συνάσπιστος, —συνεργήτως, —συνεσία, —σύνθετος, —συνταπείνωτος, —τεκτος, —τελῶς, —τοκία, —τροφεύς, —τυπώτως, —ϋπόπλοκος, —ουργέω —ύψιστος, —φανής, —φιλοπολίτης, —φλογος, —φρενοβλαβής, —φρουρέω, —φυτεύω, —φωνος, —φωστήρ, —φωτία, —χάλκευτος, —χειροτόνητος, —χώριον, —χώριστος.

Principes de l'assainissement des villes comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres des populations de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique; par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines; publié par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; texte, x-428 pages; atlas, XVIII planches; Paris, Dunod, éditeur, successeur de Mme Vve Dalmont, quai des Augustins, 49, 1870.

SUITE DU TROISIÈME ARTICLE [1].

DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE À L'ASSAINISSEMENT DES VILLES ET À L'AGRICULTURE.

Si la première partie de cet article comprend la théorie, c'est-à-dire l'énoncé des principes que je vais appliquer à l'assainissement des villes et à l'agriculture, je rappellerai que ces principes, propositions générales, résultent d'observations et d'expériences précises, toujours comparatives, lesquelles ont donné lieu à des inductions théoriques dont l'exactitude, en définitive, a été contrôlée par de nouvelles expériences, conformément à la *méthode* que j'appelle A POSTERIORI *expérimentale*, qu'il ne faut pas confondre avec une prétendue méthode qu'on attribue à Bacon.

En m'exprimant ainsi je n'ai pas l'intention de nier le mérite du philosophe anglais, me plaisant à reconnaître qu'il fut un des premiers écrivains de la Renaissance des sciences à recommander l'expérience en en développant tous les avantages dans l'étude des choses naturelles; mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne donna pas de règle précise ni d'exemples pour appliquer l'expérience à la recherche de la vérité du ressort de cette étude, et, en cela, mon opinion est conforme à celle de Lesly, l'auteur de belles recherches sur la chaleur rayonnante,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1871, p. 484, pour le deuxième, le cahier de novembre, p. 540; pour la première partie du troisième, le cahier de mai 1872, p. 315.

et à celle de M. Liebig, qui en a fait le sujet d'un ouvrage que M. de Tchihatcheff, correspondant de l'Institut, a traduit en français.

Je vais traiter :

1° De l'emploi des matières fécales en agriculture;

2° De l'infection des eaux;

3° De l'infection du sol;

4° De la situation des cimetières, relativement aux villes;

5° De l'affinité capillaire relativement au sol, eu égard aux eaux atmosphériques et aux eaux souterraines qu'il peut recevoir;

6° De la construction des maisons dans les villes, au point de vue de l'hygiène.

§ I[er].

De l'emploi des matières fécales en agriculture.

L'examen des deux ouvrages de M. de Freycinet, auquel je me suis livré déjà, m'oblige à suivre un ordre dans cette seconde partie du troisième article, consacrée aux applications des principes exposés dans la première, que probablement je n'eusse pas observé, si, maître de mon sujet, je l'abordais d'une manière indépendante de tout précédent. Ainsi, le livre de M. de Freycinet sur l'assainissement des villes traitant, avant tout, de l'hygiène de ceux qui les habitent, la production agricole ne vient qu'en second lieu; et, pour être vrai, il faut reconnaître qu'il n'a pas dépendu de M. de Freycinet qu'il en fût autrement : car, en Angleterre, on a commencé, dès 1850, comme nous l'avons vu, par supprimer les fosses d'aisance dans la ville de Londres; et l'on s'est si peu préoccupé de l'emploi des matières fécales en agriculture, qu'on les a jetées, au moyen de l'eau des égouts, dans la Tamise même, coulant au milieu de la ville. On n'a pas tardé à éprouver les inconvénients de l'infection des eaux du fleuve, et dès lors on a cherché les moyens de l'empêcher, en n'y répandant dorénavant que des eaux désinfectées par l'addition de réactifs chimiques; mais, après des expériences en grand et fort dispendieuses, prolongées des années entières, on reconnut l'impuissance de ces moyens; et certes on aurait pu le prévoir d'après mes écrits relatifs à l'action des précipitants pour séparer les matières organiques de leurs dissolvants, à la distinction que j'avais faite des corps confondus sous le nom commun de *désinfectants*, malgré leurs différentes manières d'agir, et encore d'après ce que j'avais dit de l'impossibilité d'assurer la salubrité des eaux infectes en recourant

au charbon et à des corps analogues. Après la matière putréfiée enlevée au moyen de ces corps, la putréfaction continue tant qu'il reste dans l'eau de la matière susceptible de se corrompre. Et, à ce sujet, je citais la remarque de Vauquelin relative à des eaux infectes qui, dépouillées de leur mauvaise odeur par le filtre de charbon de Cucher, la reprirent quelques jours après avoir été filtrées.

La haute administration anglaise, éclairée par des expériences multipliées et exécutées, sur la plus grande échelle, par des commissions dont la compétence était incontestable, n'hésita point à déverser les eaux d'égout à 20 kilomètres en aval de Londres, au moyen de trois grands *collecteurs* et d'un *émissaire*, établis sur chacune des rives de la Tamise. On savait que les eaux d'égout déversées de douze heures en douze heures, à la marée descendante du fleuve, ne se déposaient qu'à 40 kilomètres au moins de la ville, et que, dans ce nouvel état de choses, l'infection des eaux de la Tamise ne pouvait avoir aucune influence fâcheuse sur la salubrité de Londres.

C'est après la construction dispendieuse de ces égouts qu'on a pensé sérieusement à l'emploi de leurs eaux en agriculture; et l'on conçoit la grande difficulté opposée à la réalisation du projet, lorsque, subissant la conséquence du *principe* adopté pour *la salubrité de la ville*, à savoir la diffusion des matières fécales dans l'eau d'égout, on proposait aux cultivateurs de leur livrer, toutes les vingt-quatre heures, à un prix modique il est vrai, une eau représentant par 100 litres ce qu'un homme rend en ce laps de temps d'excréments solides et liquides, et cette eau devait être employée sous la forme unique d'irrigation pour toutes les plantes indistinctement, et l'être pour la plus grande partie de l'année quand ce n'était pas l'année entière; enfin, loin d'avoir pris en considération le besoin de la plante, on avait délayé la matière fécale dans une proportion d'eau telle, qu'elle avait perdu son odeur, et qu'elle ne déposait rien dans le trajet de Londres au lieu de consommation, si la pente de l'égout était de 2 décimètres par kilomètre.

Mais l'engrais humain ainsi dilué convient-il à toutes les plantes que l'homme cultive dans un intérêt quelconque, convient-il également à toutes les phases de la végétation d'une même espèce de plante?

Est-il vrai que les racines des plantes vivantes agissent à l'instar des réactifs chimiques et avec plus de puissance qu'aucun d'eux, de sorte que l'eau d'égout mêlée de matière fécale mise en contact avec elles, leur cède non-seulement la matière organique qui peut être odorante, mais aussi celle qui, ne l'étant pas encore, serait susceptible de le devenir et ne manquerait pas d'infecter les cours d'eau dans lesquels on la

déverserait, ainsi que cela est arrivé dans la filtration d'eaux putréfiantes filtrées, ainsi que je l'ai dit précédemment.

Voilà trois questions auxquelles il faudrait répondre affirmativement pour que l'assainissement des villes fût assuré. Malheureusement, en les examinant au fond, nos connaissances actuelles ne nous permettent pas d'y faire une réponse affirmative sans y apporter des restrictions plus ou moins considérables.

Première question.

Quand on réfléchit à la diversité des plantes, à leur constitution respective et à la nature des milieux où les unes se plaisent et prospèrent, tandis que d'autres y souffrent et y dépérissent, on voit que des plantes ne vivent bien que dans l'eau douce ou salée, tandis que d'autres vivent dans des sols marécageux ou dans des sols plus ou moins secs; dès lors on conçoit que toutes les plantes indistinctement, dont la culture intéresse l'homme, ne se trouveront point également bien d'un sol qui sera incessamment pénétré d'eau par l'irrigation.

Deuxième question.

Si l'irrigation est généralement favorable à un grand nombre de plantes, à une certaine époque de la végétation, c'est qu'elles ont besoin alors d'accumuler une certaine quantité de matière alimentaire pour satisfaire en définitive à la maturation. Il arrive un moment où, sans prétendre qu'elles ne prennent plus rien au monde extérieur, elles n'y puisent que faiblement relativement au passé, parce qu'en effet la plante, parvenue à cette période de sa vie, a besoin de chaleur et de lumière pour élaborer la matière qu'elle a puisée antérieurement dans le sol, et cette élaboration est indispensable à la forme et à la composition que la matière puisée préalablement au dehors doit prendre, afin de satisfaire aux conditions vitales qui constituent la période de maturation: c'est alors surtout que se produit la graine nécessaire à la propagation de la plante. Ici rappelons ce que j'ai dit en 1837, dans ce journal, sur la graine du végétal et l'œuf de l'animal, constitués de telle sorte qu'ils n'ont besoin, la première, pour germer, que d'absorber de l'eau au monde extérieur et un peu d'oxygène, et, une fois la germination opérée au moyen de la matière organique appelée *albumen* par les botanistes, elle continue de vivre aux dépens du monde extérieur. La plante n'a donc point un égal besoin de l'irrigation dans toutes les phases de sa vie lorsqu'on la cultive avec l'intention d'en recueillir la graine.

Troisième question.

Examinons maintenant si la racine d'une plante, en agissant sur l'eau d'égout, peut être assimilée à un *réactif chimique*, ou, pour éviter toute dispute de mots, examinons si elle agit avec tant d'énergie qu'elle s'empare à la fois, et de la matière qui peut être infecte, et de la matière qui, ne l'étant point encore, est susceptible de le devenir plus tard, conformément à l'observation de Vauquelin que j'ai citée précédemment, à savoir qu'une eau fétide, après avoir perdu sa mauvaise odeur dans le filtre de Cucher, redevient infecte quelques jours après sa filtration.

Un *réactif*, qualifié justement de *chimique*, employé dans les circonstances convenables par celui qui en connaît les propriétés, produit son effet d'une manière constante, son efficacité étant en lui; mais il en est tout autrement d'une plante dont les racines plongent dans un sol; son action est tellement dépendante d'un ensemble de conditions du monde extérieur, qu'elle n'a rien de comparable à la simplicité d'action d'un corps dont l'activité dérive des seules forces de sa nature inorganique : ainsi, l'humidité de l'atmosphère, sa température, son mouvement, l'intensité des rayons solaires, exerceront sur la *faculté absorbante de la plante* des influences considérables, qui pourraient être absolument nulles sur un *réactif chimique.*

Ce n'est pas la pensée de repousser de l'agriculture l'emploi de l'eau des égouts de la ville de Londres qui m'a dicté ces réflexions; c'est, au contraire, le désir de provoquer l'examen des conditions où cet emploi a des avantages incontestables, sans exposer ceux qui s'y livreraient à des déceptions dont la conséquence serait d'éloigner l'époque où la matière fécale, cessant d'être perdue, deviendra une source de prospérité à l'égard de la production agricole.

Nous n'avons aucun doute sur le succès des irrigations de l'eau d'égout, toutes les fois qu'elles seront faites convenablement, pour l'entretien des prairies de ray-grass d'Italie et d'autres graminées, et pour des terrains de plantes fourragères. Je crois que, sans se faire illusion, elles le seront pareillement dans la culture des plantes maraîchères dont on recherche la partie verdoyante : telles sont l'oseille, les plantes à salade, les épinards, les choux, etc.

Quant aux plantes cultivées, non plus pour leur partie verdoyante, herbacée, mais pour leur graine comme le froment, le seigle, l'avoine, etc., je pense que des essais doivent être faits avec le concours de tout ce qu'on doit attendre de la pratique la plus éclairée et de la science la plus précise, car il s'agit, il me semble, de prendre en considération et l'époque de la production des feuilles où l'irrigation doit se faire avec le plus d'abondance, et l'époque où elle doit l'être avec ménagement afin de favoriser l'influence des agents extérieurs sur le développement de la graine, qui s'opère essentiellement aux dépens de la matière nutritive auparavant élaborée par les organes verdoyants.

Sans prétendre établir une différence absolue entre l'époque de la maturation et celle qui l'a précédée, il arrive très-probablement que la matière puisée au dehors n'est pas immédiatement transformée en matière vivante organisée, mais bien en principes immédiats de nature à s'assimiler plus tard aux tissus vivants de la plante, et je me représente cette succession d'effets par la germination de la graine, car il est incontestable aujourd'hui, pour tous ceux qui ont étudié la germination, que la graine a en elle deux matières : l'une que les botanistes appellent *albumen,* et l'autre vraiment organisée, constituant les tissus destinés à s'accroître sous forme de racine et de tige ; et cette germination, s'effectuant sous l'influence de l'eau que la graine absorbe et sous celle de l'air atmosphérique, donne lieu à l'élongation des tissus auxquels la matière de l'*albumen* l'assimile, et cela est si vrai, que les tissus se sont accrus, tandis que l'*albumen* a disparu, et qu'en définitive le poids de la graine germée et séchée au même degré que la graine avant la germination, est moindre que n'était le poids de cette graine non germée.

C'est cette considération qui m'a conduit, dès 1837[1], à examiner comparativement la graine et l'œuf de l'oiseau ; plus tard M. Joly et M. Boussingault les ont envisagés d'une manière analogue.

Mes réponses aux trois questions que je viens de traiter et les réflexions qui les suivent montrent suffisamment comment le meilleur emploi des matières fécales en culture est encore un problème à résoudre, et le motif que j'ai d'insister sur la nécessité de se livrer à des recherches propres à conduire à sa solution, en ayant égard à la plante quant à son espèce, à la sorte de développement qu'on veut lui faire prendre, puis au mode le plus convenable de la préparation de l'engrais qu'on lui destine.

Dans le mode d'emploi de la matière fécale à l'état de dilution, il

[1] *Journal des Savants.*

faut considérer la proportion du liquide relativement à la nature spécifique de la plante, à la perméabilité du sol, afin de prévenir la *verse* de la moisson et l'infection de la terre, car on ne doit jamais perdre de vue la nécessité de l'oxygène atmosphérique, non-seulement dans les sols arables mais encore dans les eaux : où il manque, la végétation s'arrête, et, l'infection se développant souvent, la vie des végétaux n'est plus possible. Ce principe de la *salubrité des sols et de l'eau, je l'ai établi par les expériences les plus précises.*

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de le prendre en considération, car je pourrais citer plus d'un fait où, faute d'avoir proportionné à la végétation la quantité d'eau chargée de matière fécale dans des terres arables peu profondes reposant sur un sous-sol imperméable, la *verse* a eu lieu, et j'en citerais encore où l'excès de la matière fécale, ayant absorbé tout l'oxygène gazeux, a occasionné la destruction des racines, et, par suite, la perte de la récolte.

J'ai dit en tout temps que le meilleur mode d'user de l'engrais humain est de l'employer en nature, soit dilué non dans une quantité d'eau indéfinie, mais dans une proportion que la pratique a déterminée dans une même localité comme préférable à toute autre, soit à l'état de *mélange*, de *compost*, avec un corps poreux de nature charbonneuse ou, ce qui est préférable, de matière terreuse, soit encore à l'état de dilution coulant dans des rigoles légèrement inclinées qui séparent des *billons* parallèles, des plates-bandes du terrain où se trouvent les plantes qu'on cultive; enfin, dans la petite culture, on peut verser l'engrais dilué au moyen de cuillers à longs manches; en définitive, lorsqu'il ne s'agit pas de prairie, l'arrosage partiel par ascension est préférable à un arrosage par submersion ou par irrigation.

Je suis, en définitive, partisan de l'emploi de l'engrais, soit dilué convenablement, soit sous la forme sèche mélangé avec un corps pulvérulent, de nature à agir par *affinité capillaire*, sans neutraliser aucune de ses propriétés actives, comme peuvent le faire les corps qu'on appelle des *désinfectants*.

Mais, ce principe posé, dans les pays où l'engrais humain n'est pas employé depuis longtemps, où les habitudes des populations le repoussent, je serai loin de proscrire l'usage de corps qu'on y mélangera pour en neutraliser ou même détruire la partie odorante, mais à la condition expresse que, si l'activité de l'engrais est affaiblie par le mélange, la *pratique* démontre que, dans cet état, l'emploi comme engrais en est économique.

En définitive, je considère l'usage des *engrais désinfectés* comme tran-

sition jusqu'au moment où les populations seront convaincues de l'utilité, de la nécessité même de l'employer sous la forme où il a le plus d'énergie dans la production agricole.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Carafa, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris le 27 juillet 1872.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Appendice au Dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée..... par Paul Perny, M. A. de la congrégation des Missions étrangères. Paris, imprimerie de Lainé, librairies de Maisonneuve et Cie et d'Ernest Leroux, 1872, in-4° de IV-270 et II-173 pages. — Nous avons annoncé dans notre numéro de janvier 1870, p. 64, le premier volume du grand ouvrage de M. l'abbé Perny, comprenant le dictionnaire proprement dit de la langue chinoise parlée. Ce premier volume dépassait déjà de beaucoup les proportions d'un simple lexique par l'abondance des renseignements fournis à l'occasion de chaque mot, et par les notions accessoires

que le savant auteur y avait ajoutées en grand nombre. M. l'abbé Perny fait paraître aujourd'hui la seconde et dernière partie de cette œuvre importante. Les articles les plus développés sur la littérature, l'histoire, la géographie, les mœurs et l'histoire naturelle de la Chine, ne pouvaient entrer dans le corps même du *Dictionnaire;* réunis dans ce second volume sous le titre modeste d'*Appendice*, ils en sont le complément nécessaire. — Ce travail complémentaire n'a pas seulement pour but d'offrir aux sinologues d'Europe des dissertations scientifiques sur des objets nouveaùx ou peu connus; il est destiné plus spécialement à accompagner les missionnaires et les voyageurs qui se rendent en Chine, et à leur fournir des notions utiles et pratiques.

Chacun des traités rassemblés dans l'appendice mériterait une analyse spéciale, et plusieurs d'entre eux ont l'étendue d'un volume; nous nous bornerons à signaler les plus importants : *Notice sur l'académie des Hán lîn.* Étude historique d'un grand intérêt sur cette académie, fondée l'an 725 de notre ère; une liste raisonnée des ouvrages publiés par les académiciens y est jointe. — *Bibliothèques.* Renseignements sur le nombre et la composition des bibliothèques publiques. — *Dictionnaires.* Catalogue des dictionnaires Chinois les plus importants ainsi que de ceux qui ont été publiés en Europe, avec notes appréciatives. — Un autre article est consacré spécialement aux encyclopédies. — *Les principaux historiens chinois.* Ces historiens sont nombreux, et plusieurs ont acquis une grande réputation. L'histoire est la science dans laquelle les Chinois excellent, et ils en conservent avec soin les monuments. Cette notice chronologique donne les noms de cent cinquante historiens principaux, le titre de leurs ouvrages, une appréciation de chacun d'eux, et l'indication de ceux qu'il serait le plus utile de traduire. — *Noms des empereurs chinois.* Les empereurs prennent un nom de règne en montant sur le trône, et souvent le changent dans le cours de leur vie. Ces noms variés rendent difficile l'étude de l'histoire de Chine. M. l'abbé Perny les donne à partir de Fou-hi, c'est-à-dire 2852 ans avant J. C., en les accompagnant d'une courte notice historique où sont indiqués les faits principaux et les dates essentielles. — *Arbre généalogique.* Les Chinois désignent chaque degré de parenté par une expression spéciale, et distinguent encore entre les aînés et les cadets d'un même degré. Ce tableau est indispensable pour les relations journalières avec les Chinois. — *Tableau des mandarins.* Les mandarins tant civils que militaires sont nombreux, leurs titres et leurs attributions sont très-variés. M. Perny les a tous indiqués en les rapportant autant que possible aux titres de nos fonctionnaires européens. — *Le livre des cent familles.* Le peuple chinois était originairement composé de 100 familles ou tribus. Le chiffre s'en est peu à peu augmenté; il est actuellement de plus de 400. Les noms de ces tribus, réunis et accompagnés d'indications historiques sur l'origine et la situation de chacune d'elles ainsi que des grands hommes qui leur appartiennent, forment le livre classique des cent familles. C'est la première fois que cet ouvrage capital est traduit dans son entier. — *Villes de l'empire chinois.* Liste par ordre alphabétique des noms des villes indiquant la situation géographique et politique de chacune d'elles. — *Éclipses. Noms des constellations.* L'astronomie est en grand honneur en Chine, où elle a été cultivée dès la plus haute antiquité. Un catalogue synonymique des constellations et des principales étoiles est donc d'un haut intérêt pour la science. — *Musique des Chinois.* La musique tient une grande place dans la vie des Chinois, qui la considèrent comme intimement liée avec la philosophie. Dans cette notice très-curieuse, M. Perny donne, avec des renseignements techniques sur la division des sons dans la gamme chinoise, plusieurs airs notés qui montrent le caractère harmonieux et

antique de cette musique. — *Les sociétés pécuniaires.* Ces sociétés, semblables en plusieurs points à nos associations de secours mutuels, sont très-répandues; cet article nous fait voir leurs divers modes de fonctionnement. — *Histoire naturelle.* Ce traité est de beaucoup le plus important de cet ouvrage. Nous ne possédions jusqu'à présent que des documents très-imparfaits sur l'histoire naturelle chinoise. La flore incomplète et souvent défectueuse de Loureiro est le seul travail considérable qui ait été produit à ce sujet. M. l'abbé Perny a mis à profit son long séjour en Chine pour combler cette lacune. De nombreux envois avaient été faits par lui au Muséum et à la Société d'acclimatation : c'est ainsi que nous possédons le *bombyx Pernyi*, actuellement acclimaté en France. Grâce à ces matériaux amassés pendant plus de vingt ans, l'auteur peut nous donner une liste synonymique des noms de 2,375 plantes, rangés par ordre alphabétique, ainsi que l'indication de leurs propriétés médicinales. Il en est de même pour les mammifères, les oiseaux et les autres ordres. La partie minéralogique est également très-développée. Dans cette partie, comme dans tout le reste de l'ouvrage, les caractères chinois sont toujours accompagnés de la prononciation; une table latine et une table chinoise facilitent les recherches. Cet immense travail rendra possible la traduction des *Pen-thsao*, ou herbiers chinois, où la médecine pourra puiser d'utiles renseignements. On peut voir, par cette courte analyse, combien le remarquable ouvrage du savant missionnaire renferme de documents nouveaux et précieux. Successeur des anciens missionnaires, M. l'abbé Perny a hérité de leur vaste érudition et de leur dévouement pour la science. Une grammaire de la langue mandarine, actuellement sous presse, complétera bientôt cet ensemble de travaux.

Étude sur Jean Cousin, suivie de notices sur Jean Leclerc et Pierre Woeiriot, par Ambroise Firmin Didot. Paris, imprimerie et librairie d'Ambroise Firmin Didot, 1872, in-8° de 306 pages, avec gravures. — Jean Cousin, dont le nom mérite d'être placé à côté de ceux de Germain Pilon, de Jean Goujon, de Bernard Palissy et de tous les maîtres qui ont illustré en France la grande époque de la renaissance des arts, eut une carrière longue et laborieuse. Ses deux principaux chefs-d'œuvre, le tombeau de l'amiral Chabot, son tableau du *Jugement dernier,* conservé au musée du Louvre, et ce qui nous est parvenu de ses verrières ont empêché son nom de tomber dans un complet oubli. Cependant il était resté jusqu'ici peu connu, soit comme homme, soit comme auteur de tant de productions maintenant perdues ou encore ignorées. M. Ambroise Firmin Didot s'est attaché à remettre en lumière cette intéressante figure; il s'est proposé surtout de faire connaître une partie des œuvres de Jean Cousin presque entièrement négligée, les gravures sur bois. Grâce à la bibliothèque formée par lui depuis plus d'un demi-siècle pour publier un jour l'*Histoire de l'imprimerie*, et aussi avec le secours d'une collection de la presque totalité des livres et estampes gravées sur bois, M. Didot a pu disposer d'une abondance de documents qui donne à cette *Étude* une valeur toute particulière. L'intérêt qu'offre la gravure sur bois, en ce qu'elle se rattache à l'histoire de l'imprimerie, et la modestie de l'artiste, qui n'a pas mis son nom à son œuvre, ont porté l'auteur à s'acquitter de cette tâche avec un soin pieux. On retrouvera dans ce livre les qualités qui caractérisent tout ce qui sort de la même plume, beaucoup de sagacité et de conscience dans les recherches jointes à la pureté du style et à la sûreté du goût. L'*Étude sur Jean Cousin* est accompagnée de notices sur Jean Leclerc, l'éditeur de la plupart des gravures exécutées par le grand artiste, et sur Pierre Woeiriot, sculpteur et graveur lorrain; elle est ornée d'un portrait inédit de Jean Cousin, de la reproduction photographique de cinq portraits peints par lui et du portrait de P. Woeiriot.

De l'organisation judiciaire en France, par M. Odilon Barrot, de l'Institut. Imprimerie Briez, à Abbeville; librairie de Didier et Cᵉ, à Paris, in-12 de 247 pages. — Ce livre, suite et complément de celui que M. Odilon Barrot a récemment publié sur la décentralisation administrative, se recommande au même degré par l'importance du sujet et par le sérieux mérite de l'œuvre. Après avoir, dans son introduction, constaté que le mépris du droit a été la principale cause des catastrophes de notre histoire depuis quatre-vingts ans, l'éminent juriste recherche les moyens de restaurer en France le respect de la légalité, et il n'en voit pas de plus efficace que la réforme de l'ordre judiciaire et la réorganisation de cette magistrature « qu'on a « vue, dit-il, au lendemain de chacune de nos révolutions, assister impassible à la « violation flagrante des lois. » L'auteur nous donne ensuite un savant résumé de l'histoire des institutions concernant l'exercice de la justice en France, mises en regard de celles qui sont en vigueur dans les autres pays. Le chapitre suivant contient la partie critique de l'ouvrage. M. O. Barrot y indique les imperfections qu'il reproche à l'organisation de la justice en France; il signale surtout l'arbitraire qui préside, selon lui, à la nomination et à l'avancement des juges, leur nombre excessif, leur défaut de responsabilité, la limitation apportée à tort à leur compétence, enfin les vices de la procédure civile et criminelle. La dernière partie de cette étude est consacrée à l'exposé et à la justification des réformes proposées par l'auteur. Les plus importantes de ces réformes consisteraient à attribuer au jury l'appréciation des faits dans tous les procès civils, à reconstituer les justices de paix, à supprimer tous les tribunaux de première instance, à réduire de moitié au moins le nombre des cours d'appel, à faire disparaître tout le contentieux administratif des conseils de préfecture et du conseil d'État, et à rétablir le tribunal des conflits institué sous la république de 1848.

Lettres d'Horace Walpole, écrites à ses amis pendant ses voyages en France, traduites et précédées d'une introduction par le comte de Baillon. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier, 1872, in-8° de LXVIII-327 pages. — Horace Walpole, le neveu de son homonyme, l'ambassadeur en France, et le troisième fils du célèbre ministre Robert Walpole, n'est guère connu dans notre pays que par sa correspondance avec Mᵐᵉ du Deffand. Il a beaucoup écrit pourtant et sur une foule de sujets. Il a été romancier, auteur dramatique, historien, pamphlétaire; il a écrit sur les arts, sur la littérature et sur les jardins. Si Macaulay et d'autres se sont montrés sévères pour lui, Walter Scott et Byron ont exalté, à l'excès peut-être, son mérite de romancier et d'auteur dramatique. Toutefois, malgré des qualités incontestables de style et de fine critique, ces essais n'auraient pas suffi pour le faire sortir du rang des littérateurs de second ordre; ce sont ses lettres, ses *incomparables lettres*, comme les appelait lord Byron, qui lui ont créé une place à part parmi ses contemporains. Elles ont été publiées partiellement à diverses époques et par différents éditeurs. La seule édition vraiment complète que nous ayons est celle qui a été imprimée à Londres en 1866 par les soins de M. P. Cunningham; elle ne renferme pas moins de 2,665 lettres, qui forment neuf forts volumes in-8°. C'est de cette édition que s'est servi M. le comte de Baillon. Il a choisi dans cette volumineuse correspondance les lettres que Walpole écrivait de France à ses amis pendant les six voyages qu'il y fit, de 1739 à 1775. Il y a joint trois de celles qu'il avait adressées d'Angleterre, en 1774, au général Conway, alors en France. A la suite des lettres de 1766 et de celles de 1771, il a ajouté quelques pages tirées des *Mémoires de Walpole sur le règne de Georges III* : c'est le résumé des informations que leur auteur avait pu prendre dans le salon de Mᵐᵉ du Deffand pendant les voyages

de ces deux années, et des appréciations qu'il en avait apportées sur les hommes et les affaires de France. M. de Baillon s'est acquitté avec beaucoup de talent et de goût de sa tâche de traducteur, qui n'était pas sans difficulté. Dans de semblables lettres, l'expression est presque tout, et l'on sait que celui qui les écrivait est l'un des esprits les plus vifs, les plus caustiques et en même temps les plus capricieux qui furent jamais. Ici le travail du traducteur ne se fait point sentir, et l'on croirait volontiers lire ces lettres dans leur forme originale. On suivra avec d'autant plus de plaisir les impressions journalières de cet étranger, homme du monde par excellence, sur les mœurs de notre bonne compagnie d'alors. Comme le fait remarquer M. de Baillon, ces impressions sont parfois injustes ou au moins trop sévères; mais elles sont toujours fines et spirituelles, et souvent on y rencontre des jugements sérieux, qui surprennent dans le sceptique et le railleur de profession. Dans une intéressante introduction, M. de Baillon étudie le caractère et la vie d'Horace Walpole. Sans se dissimuler l'égoïsme habituel de son héros, il s'attache à le décharger, en grande partie du moins, du reproche de dureté et d'ingratitude à l'égard de sa vieille amie, Mme du Deffand. Une lettre à M. J. Crawford, restée inédite jusqu'au dernier recueil de sa correspondance, ajoute beaucoup de poids à cette opinion, que le scepticisme qu'affectait Walpole, en amitié comme en toute autre chose, n'était chez lui qu'une forme de la vanité, et voilait, aux yeux de la foule, de réelles et solides qualités de cœur, dont n'ont jamais douté ceux qui l'ont connu le plus intimement.

Les nationalités musicales étudiées dans le drame lyrique, par Gustave Bertrand. Saint-Germain, imprimerie de Toinon; Paris, librairie de Didier, 1872, in-12 de XXXI-364 pages. — L'idée principale de ce livre, c'est la nécessité, dans le domaine de l'art, des initiations de peuple à peuple, puis, même après l'éveil et l'émancipation des écoles nationales, l'utilité permanente, la fécondité des échanges de génie des diverses nationalités. Il faut y joindre la préoccupation constante de la défense des principes universels de bon sens et de goût qui sont l'indispensable condition de tout art sérieux en musique comme en littérature. L'auteur, en réunissant les chapitres consacrés à divers maîtres dont ce volume est formé, s'est proposé d'apporter comme autant d'exemples à l'appui de ces théories, plutôt que de faire une histoire complète du drame lyrique. Ce n'en est pas moins un livre fort attachant d'histoire musicale d'où ressort le génie propre à chaque peuple, aussi bien que le caractère de chaque maître en particulier. Après un premier chapitre intitulé: *Comment une nation devient musicienne*, où il s'attache à prouver qu'aucune nation n'est fatalement déshéritée d'aucune de ces grandes facultés essentielles qui constituent l'humanité même, M. Gustave Bertrand fait passer successivement devant nos yeux la guerre musicale des Italiens et des Français; Gluck et la tragédie lyrique; Mozart en France; l'opéra allemand; Beethoven au théâtre; Weber et l'opéra légendaire; puis Rossini comme maëstro italien et compositeur français; Meyerbeer et la musique d'histoire; Auber et le genre Louis XV en musique; Berlioz et le romantisme musical en France; Félicien David (c'est le seul contemporain que l'auteur ait admis dans son cadre) et l'orientalisme en musique. Signalons tout particulièrement un chapitre des plus intéressants, et qui sera comme une révélation pour une grande partie du public de l'Occident : c'est une étude sur la nouvelle école véritablement originale qui est née en Russie; l'œuvre de Glinka, et surtout son opéra de *la Vie pour le Tzar*. L'ouvrage se termine par un épilogue sur la *musique de l'avenir* et la situation actuelle de l'école française.

Catalogue d'actes des comtes de Brienne (950-1356), par H. d'Arbois de Jubainville. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de Gouverneur; Paris, librairie de Dumoulin,

1872, in-8° de 48 pages (extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1872). — Cette notice, écrite d'après les sources, sera consultée avec fruit pour compléter les notions insuffisantes que les historiens nous ont transmises sur l'illustre famille des comtes de Brienne. M. d'Arbois de Jubainville a dressé le catalogue des actes de ces puissants feudataires du comté de Champagne, à l'aide principalement des chartes originales et des cartulaires conservés dans les archives du département de l'Aube.

Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1871, par L. Dussieux, professeur honoraire à l'école militaire de Saint-Cyr. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Lecoffre fils et Cie, 1872, in-8° de VIII-260 pages. — C'est un sujet bien souvent traité que l'histoire et la généalogie de la maison de Bourbon; mais M. Dussieux a conçu son travail à un point de vue neuf qui lui donne une utilité particulière. « On est si souvent arrêté, dit-il, en lisant les mémoires, les lettres et « les gazettes des XVII° et XVIII° siècles, par la difficulté de savoir quel est le person- « nage dont il est question, que j'ai essayé de faire une généalogie nouvelle de la « maison de Bourbon, en y marquant avec soin tous les noms, titres et appellations « de convention qu'ont portés les divers membres de cette illustre famille. » Il n'est pas aisé, par exemple, de savoir qui porte, telle année et tel jour, le titre de Madame ou celui de Mademoiselle tout court. Les listes, données par l'auteur, des princesses qui ont été revêtues de ces titres honorifiques, fournissent immédiatement la solution de cette difficulté. M. Dussieux s'est attaché aussi à indiquer les changements de noms si fréquents, qui sont une cause perpétuelle d'hésitation et d'erreurs. Il n'a pas négligé pour cela la partie purement généalogique de son ouvrage; on y trouvera des renseignements nouveaux dans divers chapitres, principalement pour la famille de Henri IV, pour les enfants naturels de Louis XIV et de Louis XV, et pour la branche de Bourbon Busset. Quant à cette dernière branche, dont la légitimité a été contestée et peut l'être encore, M. Dussieux, qui a la bonne habitude de citer ses sources, ne signale aucun document d'une autorité certaine; il se borne à nous avertir qu'il s'est servi des mémoires qui lui ont été communiqués par la famille.

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre Rangeard, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers. Tome Ier. Angers, imprimerie de Barnassé; Paris, librairie de Dumoulin, 1872, in-8° de XX-449 pages. — Pierre Rangeard, curé de Saint-Jean-Baptiste d'Angers, né dans cette ville en 1694, mort à 34 ans en 1726, a laissé en manuscrit divers ouvrages dont un seul, le *Discours historique et critique sur les écrivains de l'histoire d'Anjou*, a été publié en 1852 dans la *Revue d'Anjou et de Maine et Loire*. Son *Histoire de l'Université d'Angers*, la plus importante de ses œuvres, celle à laquelle il avait consacré presque toute sa vie, méritait plus encore de voir le jour, et l'on doit savoir gré à M. Albert Marchand de l'avoir tirée de l'oubli. C'est un travail savant et développé, écrit avec méthode, et qui met en lumière beaucoup de faits et de noms peu connus. Le premier volume, qui vient d'être publié, comprend les quatre premiers livres, consacrés à l'histoire générale de l'Université d'Angers depuis son origine jusqu'aux temps voisins de la réforme. Le second volume contiendra le cinquième livre, qui se compose de notices sur les plus célèbres docteurs de la même Université depuis le XI° siècle jusqu'à la fin du XIV°.

Les Jésuites de Russie, 1772-1785. Récit d'un Jésuite de la Russie Blanche. Versailles, imprimerie de Beau; Paris, librairie de Victor Palmé, 1872, in-12 de XXV-211 pages. — L'histoire de la compagnie de Jésus en Russie renferme quatre

époques bien distinctes. En 1582, le P. Antoine Possevin se rendit à Moscou en qualité de légat du pape Grégoire XIII auprès du tsar Ivan le Terrible; il a laissé sur cette légation un grand nombre d'écrits et de documents dont quelques-uns sont restés inédits. Vingt-cinq ans plus tard, lorsque le faux Démétrius vint s'asseoir un instant sur le trône impérial, il était accompagné de deux Jésuites, et longtemps, comme on le sait, les historiens russes n'ont voulu voir dans Démétrius qu'un instrument de la Compagnie préparé de longue main au rôle qu'il a joué plus tard. Cette hypothèse insoutenable est aujourd'hui abandonnée; mais bien des ténèbres encore enveloppent l'origine de ce personnage extraordinaire, et la publication complète des lettres des deux Jésuites contribuerait sans doute à y porter quelque lumière. De 1684 à 1718, la Compagnie eut une maison et un collége à Moscou; la rupture des relations entre Pierre I[er] et l'empereur d'Allemagne, rupture due à la condamnation du malheureux tsarévitch Alexis, en entraîna la suppression. Enfin, en 1772, par suite de l'annexion de la Russie Blanche, deux cents Jésuites devinrent sujets de Catherine II, qui s'opposa, un an après, à la promulgation du bref de Clément XIV dans ses États. Jusqu'au décret d'expulsion de 1821, les Jésuites y constituèrent ainsi une province qui, pendant quelque temps, fut la Compagnie tout entière. On voit quel intérêt présenterait, tant au point de vue de l'histoire politique que de l'histoire religieuse, la publication des nombreux documents inédits ou incomplétement mis au jour, lettres, dépêches, correspondances de toute sorte, ainsi que les mémoires du temps relatifs aux rapports de la Compagnie de Jésus avec la Russie. Le R. P. Gagarin vient d'entreprendre cette tâche importante. Il expose dans un *avant-propos* le plan fort judicieux qu'il se propose de suivre pour mener son projet à bonne fin, et annonce son intention de compléter ou d'éclaircir les documents publiés par des notes et notices biographiques. Le document par lequel il inaugure cette série de publications est des plus intéressants. On ignore le nom de l'auteur de ce *récit;* on sait seulement qu'il était un Jésuite de la Russie Blanche et qu'il a écrit sa relation en 1786. Elle est courte, concise, sobre de détails, et paraît se recommander par son exactitude; les faits sont exposés selon l'ordre chronologique. L'auteur a eu communication de pièces importantes, et, d'après le savant éditeur, aucun récit ne peut suppléer le sien. Le texte, écrit en latin, n'avait jamais été publié jusqu'ici. Une traduction en avait été mise au jour à Bruxelles, d'après une copie inexacte. Le P. Gagarin nous en donne ici le texte latin rétabli par la collation de plusieurs copies, et une traduction entièrement nouvelle; il y a joint le *catalogue* des Pères de la province de la Russie Blanche en 1785, et une table alphabétique des noms de personnes mentionnés dans le récit.

Essai de philosophie analytique, par Hippolyte Delaperche, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, imprimerie d'Ad. Lainé, librairie de Didier, 1872, in-8° de 445 pages. — Nous nous bornerons à signaler cette tentative d'un esprit original et hardi pour s'élever à la connaissance de la cause première par une méthode d'analyse rigoureuse qui prend pour point de départ les faits de perception des sensations les plus simples, et emploie constamment les procédés, les notations et même les formules des sciences mathématiques.

La Stèle de Dhiban, ou Stèle de Mesa, roi de Moab, 896 ans avant J. C. Lettres à M. le comte de Vogüé, par Ch. Clermont-Ganneau. Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, librairies de J. Baudry et de Didier, 1870, in-4° de 60 pages, avec planche et carte. — La stèle qui fait l'objet de ce mémoire a été découverte à Dhibân, l'ancienne Dibon, à l'orient de la mer Morte; elle consistait en une pierre de basalte noir très-compacte, qui fut malheureusement brisée en morceaux pendant les

négociations entreprises avec les Bédouins pour son acquisition, par M. Ganneau, drogman chancelier du consulat de France à Jérusalem. C'est au moyen de quelques fragments conservés et d'un estampage très-maltraité lui-même, que M. Ganneau est parvenu à restituer la plus grande partie du texte. Il en donne la reproduction, réduite, avec une transcription et une traduction fort plausible, accompagnée d'un commentaire historique et philologique, que son auteur ne présente au public qu'avec de modestes réserves. Il résulte de ce savant travail que le Mesa de l'inscription, qui y célèbre ses victoires sur les Israélites, est identique avec le Mesa de la Bible, contemporain d'Achab, de Joram et de Josaphat, et que les événements qui y sont relatés s'accordent parfaitement avec ceux du texte sacré. Ils ont trait aux luttes dont fut le théâtre le territoire anciennement possédé par les Moabites au nord du fleuve Arnon, et où s'étaient établies les tribus de Ruben et de Gad. L'importance de la stèle de Dhîbân, au point de vue paléographique et linguistique, ne le cède pas à sa valeur historique. En effet, grâce à elle, nous possédons maintenant un spécimen de l'alphabet phénicien ou plutôt chananéen, d'un âge exactement déterminé et qui peut servir de point de repère dans l'échelle chronologique de la paléographie sémitique *alphabétique*. La langue de ce curieux monument peut être considérée comme de l'hébreu véritable inclinant légèrement vers les dialectes arabes et araméens. Il apporte en outre un nouveau témoignage de la diffusion générale de l'alphabet phénicien chez les peuples du bassin de la Méditerrannée, et même de sa pénétration à une assez grande profondeur à l'intérieur. Un autre fait extrêmement intéressant qui nous est révélé par cette inscription, c'est que la division des mots et la séparation des phrases par des signes de ponctuation était pratiquée dès la plus haute antiquité. Déjà on avait, dans certaines inscriptions grecques archaïques et dans quelques textes phéniciens, des exemples de ce fait, mais jamais encore on n'avait rencontré un système aussi absolu et aussi précis. Tous les mots, sans exception, sont séparés par des points, et le texte lui-même est coupé en véritables versets par des barres perpendiculaires. Voici en quels termes M. Ganneau formule sa conclusion : « Cette page moabite avec son alphabet, sa ponctuation, son ortho-« graphe, ses lois phonétiques, son mécanisme grammatical, sa syntaxe et son voca-« bulaire, est assurément ce qui peut aujourd'hui nous donner l'idée la plus exacte « de l'aspect d'une page biblique de la même époque. » (P. 50.)

Chapitres de l'histoire de Lille; titres et documents inédits, par J. Houdoy. Lille, imprimerie de L. Danel; Paris, librairie de Dumoulin, 1872, in-8° de 162 pages. — Cette recommandable étude d'histoire locale se divise en trois parties : 1° *le livre Roisin, et les libertés communales de Lille sous la domination française, de 1296 à 1369* : l'auteur y retrace la lutte victorieuse par laquelle la bourgeoisie lilloise arriva à maintenir intactes, sous cette domination nouvelle, les franchises traditionnelles inscrites dans le livre Roisin, code des coutumes et des libertés de la cité ; 2° *le privilége de non-confiscation* : c'est l'histoire intéressante d'une immunité exceptionnelle que la commune lilloise avait proclamée en se constituant, et qu'elle sut défendre et conserver au milieu de toutes les crises politiques ; 3° *les comptes de la ville de Lille*. M. Houdoy avait entrepris de publier, à l'aide de ces documents, un travail analogue à celui que M. le marquis de Laborde a écrit dans le premier volume *des Ducs de Bourgogne*, d'après les comptes de la recette générale de Flandre. Il nous donne aujourd'hui l'introduction de ce travail, suivie d'une analyse sommaire des comptes de la ville de Lille. Les documents inédits qui suivent chacune des trois parties de l'ouvrage ajoutent beaucoup à la valeur historique de cette publication.

Le Mythe de Votan, étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine, par H. de Charencey. Alençon, imprimerie de E. de Broise, 1871, in-8° de 144 pages. — Votan, personnage plus ou moins mythique, est représenté par les traditions indigènes du Mexique méridional à la fois comme un conquérant et un civilisateur. Souverain d'un peuple appelé les Chan ou Tchânes (Chan est un terme tzendale signifiant *serpent*), il serait venu, d'après la plupart des narrateurs, débarquer près de l'embouchure du Tabasco, après avoir traversé la mer des Antilles. Il aurait soumis les tribus à peu près sauvages du pays, leur aurait enseigné la culture du maïs et du cotonnier et apporté l'usage du calendrier et l'art de mesurer le temps. M. le comte de Charencey, à qui l'on doit, comme on le sait, le premier succès obtenu dans le déchiffrement des inscriptions palanquéennes, commence par nous faire connaître la curieuse légende de Votan; il examine et discute les différentes versions des écrivains des premiers temps de la conquête, qu'il compare avec ce que peuvent nous apprendre les monuments écrits ou figurés des indigènes; enfin, il s'attache à déterminer l'époque approximative de la fondation de l'empire votanide, qui remonte très-probablement au 1er siècle de l'ère chrétienne. Nous transportant ensuite au milieu des anciennes tribus du Sud des États-Unis, il étudie la légende nationale de la race Chahta-Muscogulge, et montre qu'elle a, en partie du moins, la même source que celle de Votan et que certains épisodes du *Popol Vuh,* le livre sacré des Quiches du Guatemala, publié et traduit, il y quelques années, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Après avoir ainsi, dans une première partie, étudié le mythe de Votan en lui-même, il en retrouve les traits les plus caractéristiques dans deux légendes nationales de l'Indo Chine, celle de Phra-Ruang chez les Siamois, et celle, plus archaïque, de Pyù-Tsau-ti chez les Birmans. Ces deux légendes offrent les plus grandes affinités avec celle de Thésée, qui paraît en avoir été le prototype. M. de Charencey s'attache alors à démontrer, dans une étude de mythologie comparée des plus attachantes, et prouve en effet, à notre avis, que la légende de Thésée, transplantée, par suite des conquêtes d'Alexandre, dans le royaume gréco-asiatique de la Bactriane, se répandit, en traversant le Tibet et le grand massif de l'Himalaya, jusque sur les rives du Mé-Kong et de Irrawaddy. C'est de là que, modifiée par les croyances bouddhiques et mêlée à des mythes purement asiatiques, elle se serait transportée en Amérique où elle s'est combinée avec des éléments indigènes. Dans toute cette discussion, l'auteur fait preuve d'un esprit aussi sagace qu'ingénieux ainsi que d'une profonde connaissance des antiquités américaines. Grâce à lui, se trouve confirmée, par l'examen des traditions, l'origine asiatique d'une grande partie de la civilisation précolombienne du nouveau continent, origine indiquée déjà par l'examen des monuments et des bas-reliefs symboliques de la Nouvelle-Espagne. Ce n'est pas que cet important travail résolve toutes les difficultés du sujet, ni que plusieurs de ses conclusions secondaires ne nous paraissent contestables; mais M. de Charencey nous semble avoir mis hors de doute le fait principal qu'il se proposait d'établir. On jugera par la lecture de son livre quelle mine féconde offrent à la mythologie comparée les traditions américaines. Il y a, dans cette direction, bien des découvertes à faire, et, dans les faits déjà acquis, plus d'un point obscur à éclaircir. Nous souhaitons vivement que cette remarquable dissertation contribue à répandre le goût des études américaines beaucoup trop négligées parmi nous.

Eschyle, Xénophon et Virgile. Études philosophiques et littéraires, par V. Courdavaux, professeur à la faculté des lettres de Douai. Douai, imprimerie de Mme Ceret-Carpentier; Paris, libraires de Didier et de Pédone-Lauriel, 1872, in-8° de x-368 pages. — Des trois études qui composent ce livre, l'une est plus particulièrement

philosophique, les deux autres plus particulièrement littéraires, comme leurs titres seuls suffiraient à l'indiquer. Toutes trois cependant ont un côté commun, la tendance à chercher l'homme sous les œuvres, à montrer le lien intime qui, dans le même individu, unit la personne morale à l'écrivain et au penseur. Dans Xénophon le philosophe semble à M. Courdavaux marquer un moment très-précis de transition entre les deux principales périodes de développement de la pensée grecque, et il nous fait voir dans l'homme le type et le représentant le plus complet de cette transition. L'étude sur Eschyle est la plus développée et la plus remarquable des trois. M. Courdavaux nous montre en lui, de tous les poëtes de l'antiquité grecque, celui qui a eu la soif la plus vive de la justice divine, la foi la plus profonde en la sagesse de Dieu. La préoccupation constante du grand tragique a été de chercher l'une et l'autre à travers les légendes que la tradition lui livrait, comme à travers les événements contemporains eux-mêmes. Sous le rapport de l'art, l'auteur le place au-dessus non-seulement d'Euripide, mais encore de Sophocle. Dans la troisième partie, consacrée à « *Virgile et son vrai génie* », M. Courdavaux s'est donné pour tâche de contribuer à raffermir la gloire de Virgile en précisant mieux ses titres, de dégager, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les parties excellentes du génie de Virgile, de tout ce qui n'est pas elles, « afin que l'admiration sût précisément où le « chercher, au lieu de s'égarer sur des traces où les conventions et l'habitude la re« tiennent trop souvent encore, sans intérêt ni profit pour personne.

Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem, suivi du texte du pèlerinage d'Arculphe, par M. Martial Delpit. Périgueux, imprimerie et librairie de J. Bonnet; Paris, librairie de Léon Techener, 1870, 1 vol. in-8° de xxxv-388 pages. — L'*Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem* de M. Martial Delpit a pour origine la découverte d'un manuscrit du XIIIe siècle qui a appartenu au trésor de l'ancienne abbaye de Cadouin dans le diocèse de Périgueux, et qui contient, entre autres monuments du moyen âge, deux des plus anciens pèlerinages à Jérusalem, celui de saint Antonin de Plaisance au VIe siècle, et celui de saint Arculphe à la fin du VIIe. Les textes fournis par ce manuscrit sont d'autant plus précieux, que ceux que l'on possédait jusqu'ici étaient loin d'être satisfaisants. La première édition d'Antonin de Plaisance a paru à Angers en 1640. Il a été, depuis, réimprimé par les Bénédictins et les Bollandistes, et tout dernièrement par le Dr Titus Tobler, bien connu par ses beaux travaux sur la topographie de Jérusalem; mais ce dernier texte laisse encore à désirer, tant les copistes avaient altéré la rédaction primitive. Le pèlerinage d'Arculphe, publié pour la première fois en 1619 à Ingolstadt par le savant Jésuite allemand Jacques Grettser, a été réimprimé par Mabillon dans les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*. Le texte donné par Grettser était incomplet, et Mabillon n'avait pu retrouver, pour le compléter, que deux manuscrits, l'un du VIIIe siècle venant de l'abbaye de Corbie et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, l'autre de la Bibliothèque du Vatican. On sait qu'Arculphe, évêque français de nation, accomplit le voyage de Jérusalem à la fin du VIIe siècle et qu'à son retour en Europe, jeté par une tempête sur les côtes d'Écosse où il trouva un asile au monastère d'Iona, l'une des Hébrides. L'abbé d'Iona était saint Adamnan, quatrième successeur de saint Columba ou Colum-Kill, dont il a écrit la vie. Adamnan était un de ces savants religieux, si nombreux alors dans les monastères celtiques de l'Irlande, de la Calédonie et de la Cambrie, où se conservaient mieux que partout ailleurs, au VIIe et au VIIIe siècle, le culte et la tradition des lettres antiques. Arculphe raconta son pèlerinage à Adamnan, qui écrivit d'après lui une relation dont l'exactitude a pu être constatée de nos jours. Cette relation était accompagnée de plans figurés fort

curieux. M. Delpit donne le *fac-simile* de ceux de trois églises de Jérusalem et de l'église de Bethléem. Après une intéressante introduction sous forme de lettre à l'évêque de Périgueux, l'auteur étudie les pèlerinages antérieurs à Constantin; il fait l'histoire de la découverte de la vraie Croix et celle des constructions de Constantin en Palestine. Il examine ensuite les renseignements que l'on peut tirer de l'itinéraire du Pèlerin de Bordeaux, le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous, puis raconte la vie de Rufin et des deux Mélanie, de saint Jérôme, de Marcella, de Paula et d'Eustochium, dont les noms sont inséparables de l'histoire de la Terre sainte. Plus loin nous trouvons l'impératrice Eudoxie, Justinien et ses constructions en Palestine, puis vient une étude approfondie de l'itinéraire d'Antonin de Plaisance, suivie d'un chapitre sur Héraclius et de l'étude consacrée au pèlerinage d'Arculphe. Le volume se termine par le texte des trois livres écrits par Adamnan d'après le récit d'Arculphe, avec les variantes des divers manuscrits, et par une description détaillée du manuscrit de Cadouin. Cet important travail ne peut que faire désirer au public que M. Delpit poursuive jusqu'aux Croisades une série d'études si bien commencées. Ce volume est accompagné d'une intéressante notice de M. le vicomte de Gourgues sur le *Saint Suaire à Jérusalem, Antioche et Cadouin en Périgord.*

IRLANDE.

Legend lays of Ireland, by Lageniensis. Dublin, imprimerie et librairie de John Mullany, 1871, in-12 de XXVIII-156 pages, avec gravures. — Le savant auteur qui s'abrite ici sous le pseudonyme de Lageniensis nous présente, dans cet élégant petit volume, le fruit des heures de loisir que lui laissent de longs et importants travaux d'histoire hagiographique, dont il est à souhaiter que le public soit bientôt mis à même de profiter. Déjà il avait publié, sous le titre d'*Irish folklore,* d'intéressants récits légendaires en prose; c'est en vers cette fois qu'il a enchassé un choix de vingt-quatre légendes ou traditions irlandaises. La grâce de la versification et le charme des descriptions pittoresques des paysages de l'Irlande ne sont pas le seul mérite des *Legend lays.* Les notes étendues qui accompagnent chaque pièce de vers renferment des détails instructifs sur les mœurs, les superstitions et anciennes croyances du pays; et l'introduction signale les emprunts, jusqu'à ces derniers temps trop rares, faits par la littérature anglo-irlandaise au trésor des poétiques traditions nationales.

ÉTATS-UNIS.

Proceedings of the Boston society of natural History. Boston, imprimerie de la société, Londres, librairie de Trübner, 1869, XIIe volume, in-8° de 419 pages, avec figures. — Les volumes que publie annuellement la société d'Histoire naturelle de Boston continuent à faire grand honneur aux savants de la grande cité américaine. Le XIIe volume et la partie du XIIIe qui nous est parvenue contiennent plus d'un travail digne d'attirer l'attention du public compétent européen. Le XIIe volume renferme, outre le rapport annuel et les comptes rendus des séances, l'analyse ou la reproduction *in extenso* d'un grand nombre de mémoires. Il est impossible de les indiquer tous. Citons seulement, parmi leurs auteurs, MM. F. G. Sanborn, S. H. Scudder et L. Trouvelot, pour leurs observations entomologiques; MM. W. T. Brigham

et N. S. Shaler pour leurs études géologiques; MM. J. A. Allen et F. Sumichrast pour l'ornithologie; M. N. E. Atwood, pour l'ichthyologie; M. W. H. Dall, pour son rapport sur ses explorations dans le territoire d'Alaska; M. J. B. Perry, pour son compte rendu de découvertes relatives à l'archéologie indienne.

Les envois de la société d'Histoire naturelle de Boston comprenaient aussi un mémoire in-4° (1871), fort intéressant, de M. W. T. Brigham, sur les *Tremblements de terre dans les États de la Nouvelle-Angleterre*, de 1638 à 1869; — et, de plus, le discours prononcé par M. Louis Agassiz, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance d'Alexandre de Humboldt, célébré à Boston sous les auspices de la société d'Histoire naturelle.

Hanes Cymry America... gan y Parch. R. D. Thomas. — (Histoire des Gallois d'Amérique..., par le Rév. R. D. Thomas.) Ier volume. Utica (État de New-York), imprimerie et librairie de T. J. Griffiths, 1872, in-8° de VI-179-171-177-8 et 16 pages. — Il n'y a pas, en Europe, de population plus digne d'intérêt et de sympathie que celle du pays de Galles, que rattachent à la France de si étroites affinités de race. Lorsque, après une lutte de deux siècles, la masse de la population celtique de la Grande-Bretagne eut été définitivement expulsée, détruite ou asservie par les Anglo-Saxons, les Bretons de la Cambrie surent, à force d'héroïsme, garder leur indépendance nationale et la maintenir longtemps encore après la chute de la domination saxonne. Ils ont su depuis, ce qui n'est peut-être ni moins difficile, ni moins méritoire, conserver leur langue et, grâce à elle, tous les caractères distinctifs qui constituent une nationalité morale. La *principauté de Galles* (*Cymru* en gallois, *Wales* en anglais, le *c* se prononce toujours *k*) compte aujourd'hui environ douze cent mille habitants restés en grande majorité fidèles à la langue de leurs ancêtres, le *cymraeg*, idiome apparenté de très-près à notre breton armoricain, et, de plus loin, au gaélique d'Irlande et d'Écosse. Chaque année, il se publie dans cette langue une vingtaine de *Revues* ou de journaux politiques et littéraires, ainsi qu'un nombre considérable d'ouvrages sur les sujets les plus divers. Mais la principauté est trop étroite et trop peu fertile pour suffire au rapide accroissement de sa féconde population; aussi les Gallois émigrent-ils chaque année par milliers dans les grandes villes de l'Angleterre, en Australie et surtout aux États-Unis d'Amérique. L'un de ceux qui ont pris ce dernier parti, le Rév. R. D. Thomas, plus connu de ses compatriotes sous le nom littéraire d'Iorthryn Gwynedd, s'est proposé, dans l'ouvrage que nous annonçons et dont le premier volume vient de paraître, de faire l'histoire des divers établissements gallois de la grande république et de réunir tous les renseignements statistiques, géographiques, biographiques, bibliographiques et autres, qui se rapportent à leurs intérêts moraux, nationaux ou matériels. Il a entrepris là une tâche considérable, qui lui a déjà coûté de longues années de voyages et de recherches, et dont il paraît s'être acquitté avec beaucoup de conscience et de soin. Après quelques considérations générales, il expose tout ce qu'il est parvenu à recueillir sur les anciens établissements, dont le principal fut celui de la *Dyffryn mawr* (grande vallée), fondé en Pennsylvanie par les compagnons gallois de Guillaume Penn. Il s'occupe ensuite en détail des établissements actuels, de tous les groupes de population galloise plus ou moins dispersés dans les divers *États*; de ceux de l'est et du sud, dans la première partie, et de ceux de l'ouest dans la seconde. Une troisième partie renferme la statistique générale, une étude sur la situation religieuse des Gallois émigrés; une autre, des plus intéressantes, sur leur littérature. L'auteur examine ensuite les divers systèmes d'émigration, les ressources qu'offrent les différents *États* ou *Territoires* pour les nouveaux établissements

à former, etc. Il termine en donnant quelques biographies de Gallois américains. Le second volume leur sera entièrement consacré. M. R. Thomas évalue le nombre de Gallois, ou descendants de Gallois des États-Unis, à environ trois cent mille. D'après des éléments d'information assez incomplets, il en compte cent quinze mille comme parlant le gallois; ce chiffre est très-probablement inferieur à la verité. Le nombre des publications periodiques en langue galloise y est de huit : deux journaux hebdomadaires et six revues mensuelles. Malgre ces louables efforts, les etablissements nouveaux, noyés au milieu des flots toujours grossissants d'une population parlant anglais, ne pourront éviter le sort des établissements plus anciens, qui n'ont plus aujourd'hui rien de gallois. Ce fait donne un intérêt particulier a une généreuse et hardie entreprise que M. Thomas mentionne brievement. Ne pouvant se résoudre à l'extinction de leur langue et de leur nationalite, malheureusement probable dans un avenir plus ou moins lointain, un certain nombre de Gallois patriotes résolut, il y a quelques années, de fonder, loin de tout centre de population, une colonie purement galloise où ils pussent concevoir l'espérance de se développer librement et de perpétuer indefiniment la langue et le génie de leurs aïeux. Une association se forma à cet effet dans la Principauté sous la presidence de M. Michael D. Jones, directeur du collége indépendant de Bala (comte de Merioneth), et, en 1865, un premier groupe d'émigrants vint commencer en Patagonie l'établissement d'une colonie autonome sous la suzerainete de la confédération Argentine. Cette colonie naissante est située par 43 degres de latitude sud environ, sur les bords du Rio Chupat, que les émigrants ont nommé dans leur langue le *Camwy* (le sinueux). Pendant les premières années, ils eurent beaucoup à souffrir et à lutter contre bien des difficultés. Ils ont aujourd'hui passé la période la plus difficile; ils voient peu à peu leur nombre s'augmenter et leurs ressources s'accroître. Il est permis d'espérer maintenant que, grâce au dévouement de ces courageux pionniers, les vastes espaces encore actuellement déserts du sud du continent américain, présenteront, dans quelques siècles, un spectacle que les conquêtes romaine et saxonne ne nous ont permis de contempler ni en Gaule, ni dans les îles Britanniques, le spectacle d'un peuple de race et de langage celtique grandissant et vivant de sa vie propre, lorsque, depuis longtemps peut-être, l'écho des montagnes de la Cambrie, de l'Irlande, de l'Écosse et de l'Armorique aura cessé de répéter les sons d'une langue celtique parlée en Europe.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1872.

Johann Franz Encke, Königl. Astronom und Director der Sternwarte in Berlin. Sein Leben und Wirken. Dr C. Bruhns, Leipzig, 1869.

M. Bruhns a été l'élève d'Encke, et, pendant huit ans, son assistant à l'observatoire de Berlin; en quittant son maître pour s'attacher à l'observatoire de Leipzig, il est resté en correspondance avec lui, et, jusqu'à la fin de sa vie, a été initié, associé souvent, à ses projets et à ses travaux. La correspondance d'Encke avec Gauss, Bessel, Humboldt, Struve, Harding, Olbers, Schumacher, Argelander, etc., a été mise à sa disposition, et plus de seize cents lettres des plus illustres astronomes sont analysées et citées presque à chaque page du livre. Le savant laborieux et modeste dont M. Bruhns raconte la vie occupera, dans l'histoire de la science, une place moins élevée que quelques-uns de ses illustres correspondants; mais sa vie tout entière peut être offerte comme un modèle aux jeunes astronomes. Nul n'oserait, après avoir lu et compris les œuvres de Gauss, par exemple, proposer à un débutant de marcher sur ses traces en s'efforçant de l'égaler un jour. Le mérite très-élevé d'Encke est, au contraire, celui qu'un jeune homme intelligent et dévoué à la science peut atteindre lentement, en grandissant d'année en année dans l'estime du monde savant, pour laisser, après un demi-siècle de travaux incessants, une mémoire justement honorée.

Encke naquit à Hambourg, le 23 septembre 1791, huitième enfant d'un pasteur protestant qui mourut en 1795, en laissant à peine les ressources nécessaires pour élever sa famille. Un homme de mérite,

un excellent homme surtout, dont l'histoire de la science doit conserver le nom, Hipp, vint généreusement en aide aux jeunes orphelins. Il était professeur des fils aînés du pasteur : les leçons continuèrent après la mort du père; elles étaient payées et ne le furent plus, ce fut toute la différence. Lorsque le petit Jean-François fut en âge d'étudier, Hipp le reçut gratuitement dans une pension qu'il avait fondée, et, comme, dans cette pension, destinée à préparer au commerce, les études lui semblaient trop restreintes, il donnait lui-même à son jeune protégé des répétitions de latin et de grec. Encke, nous dit M. Bruhns, était un écolier laborieux, mais parfois querelleur; ses discussions avec ses jeunes camarades se terminaient ordinairement à coups de poing, et, quand il s'adressait à plus fort que lui, ce qui arrivait souvent, le jeune Encke se laissait jeter par terre et fouler aux pieds sans jamais demander grâce ni cesser d'invectiver son adversaire et de le menacer. M. Bruhns, en rappelant ces souvenirs de la jeunesse d'Encke, les explique par un état maladif, qui disparut heureusement avec les années en emportant une grande partie de son humeur irritable et violente.

En 1811, à l'âge de vingt ans, Encke dut choisir une carrière. Déjà très-porté vers les sciences, il donnait quelques leçons de mathématiques, mais hésitait fort à se dévouer entièrement à leur étude. « Un « mathématicien, écrivait-il alors à un de ses amis, n'est pas exposé à « mourir de faim, mais il gagne à peine le nécessaire et ne peut aider « personne. Puis-je pour toujours ne songer qu'à moi seul? » Un autre motif le poussait vers l'étude de la médecine : sa mère, âgée et infirme depuis plusieurs années, espérait que son fils, devenu médecin, trouverait le moyen de lui rendre son activité et ses forces. Encke, sans se faire illusion sans doute, était prêt à céder, quand la mort subite de sa mère fit disparaître son hésitation. Son ami d'enfance, Gerling, était à Gottingue ; il vantait dans ses lettres les leçons de Gauss, et Encke, suivant son conseil, fut inscrit comme étudiant le 16 octobre 1811 sur les registres de la célèbre université. Il suivit plus d'un cours sans doute, mais son maître véritable, l'objet de son admiration chaque jour plus vive, fut l'illustre Gauss, dont Encke, pendant toute sa vie, eut le mérite de comprendre l'incomparable supériorité. Les leçons de Gauss étaient sa grande, presque son unique affaire. « C'est un maître divin, » écrit-il à un ami, et le jour de sa dernière leçon, le 5 avril 1813, sa seule consolation est de penser qu'ici-bas tout doit avoir une fin. En dehors des leçons communes, Encke recevait deux leçons particulières par semaine (*privatissima*) et, sur 75 louis d'or qui formaient son budget, 25 étaient consacrés à la rétribution universitaire et 20 à payer son

illustre maître. « Lorsque j'entends parler Gauss, il me semble, après « trois quarts d'heure d'attention, écrit-il, que je me trouve au pied d'une « montagne dont jamais je n'atteindrai le sommet. » Les études premières d'Encke n'étaient pas suffisantes en effet pour le préparer aux leçons de Gauss; les explications dépassaient souvent son savoir, et l'emploi du calcul différentiel était pour lui une difficulté. Sans se décourager, il écrivait les paroles mêmes de Gauss, les recopiait soigneusement le soir sans toujours les comprendre complétement, y joignait les feuilles sur lesquelles Gauss avait écrit les calculs ou les formules, et ce précieux souvenir de ses études à Göttingue était, vingt ans plus tard encore, le seul guide qu'il voulût consulter dans l'étude des questions que Gauss avait traitées devant lui.

Gauss avait distingué cet élève attentif et respectueux; il lui confiait souvent le soin d'exécuter les calculs utiles à ses recherches, et, le 9 septembre 1812, il lui faisait l'honneur de le citer comme son aide dans un mémoire sur la plus courte distance des orbites de Cérès et de Pallas : « Le calcul, dit-il, a été fait par un jeune homme très-distingué (*talentvollen « jungen Mann*), calculateur aussi habile que soigneux. » Gauss, à la même époque, écrivait à Schumacher : « Hambourg est une bonne pépinière « pour l'astronomie, Gerling et Encke sont deux bonnes têtes, et tous « deux, je l'espère, rendront de vrais services à la science. »

En guidant son élève dans l'étude de l'astronomie théorique, Gauss, qui était un excellent observateur, l'admettait souvent à l'honneur de lui servir d'auxiliaire à l'observatoire. Les instruments alors étaient médiocres et peu nombreux; on les complétait peu à peu, et plus d'une fois Encke fut témoin de la joie de Gauss à la réception d'une lunette ou d'un cercle. Dès qu'il les recevait il voulait les installer et observer sans perdre un instant; ses élèves le regardaient faire, mais il leur était interdit de toucher à l'instrument, et Gauss lui-même mettait des gants pour ne pas le ternir. Encke, du reste, avait peu de goût pour l'observation, et se plaint dans ses lettres de faire peu de progrès dans l'usage des instruments,

Dès l'année 1812, sur la recommandation de Gauss, une place d'assistant à Ofen lui fut offerte près de l'astronome Pasquich; il n'avait alors que six mois d'études : il eut la modestie et l'excellent esprit de se déclarer trop peu instruit pour l'accepter.

C'est en 1816 qu'après cinq ans d'études à Göttingue, interrompues, il est vrai, par les campagnes de 1813 et de 1815, auxquelles il prit une part active comme soldat puis comme officier d'artillerie, Encke fut nommé assistant de Lindenau à l'observatoire de Seeberg.

Fondé en 1791 par de Zach, à une demi-lieue de toute habitation, l'observatoire de Seeberg, situé près de Gotha, ne pouvait convenir qu'à des astronomes entièrement dévoués à leurs travaux. Encke déjà, avant d'y être appelé comme assistant, l'avait visité en compagnie de Gauss, et l'accueil de Lindenau l'avait charmé. Admis à l'honneur de dîner avec les deux savants et de les entendre causer pendant toute une soirée, il était sorti comme enivré de l'élévation et de la profondeur des idées de Gauss. L'appel de Lindenau lui rappelait donc d'agréables souvenirs, et les neuf mois qu'il passa près de lui, en 1816 et 1817, comptent parmi les meilleures de sa vie. Une fois par semaine, les hommes les plus éminents de Gotha venaient s'asseoir à la table de Lindenau et lui apporter des nouvelles du monde. Toujours invité à ces réunions, le jeune Encke y prenait grand plaisir et répétait souvent qu'il y avait beaucoup appris. Les leçons de Lindenau ne valaient pas celles de Gauss; son départ cependant, lorsque, à la demande du duc de Gotha, il fut chargé de fonctions étrangères à la science, fut pour Encke un véritable chagrin; pendant plusieurs années il espéra son retour et n'en reçut que quelques rares visites, jusqu'au jour où Lindenau, renonçant à l'astronomie, abandonna à son jeune collaborateur les honneurs et les avantages de la direction officielle.

Encke n'avait pas tardé à s'en rendre digne; Lindenau s'était associé à plusieurs astronomes pour reviser le catalogue des étoiles jusqu'à la dixième grandeur. Cet ouvrage immense n'a pas été complétement terminé, mais Encke, qui, sous la direction de Lindenau, s'était chargé de la zone polaire, observa pour son compte plus de six cents étoiles. Une comète, découverte par Pons en 1812, avait été observée par de Zach, Bouvard, Oriani, Bode et Lindenau, et l'on possédait par conséquent beaucoup plus d'observations qu'il n'en fallait pour déterminer son orbite : richesse dangereuse, car, toujours imparfaites, les positions se contredisent les unes les autres, et aucune orbite ne pouvant satisfaire rigoureusement, la détermination de la plus vraisemblable est en réalité fort difficile. Encke, pour résoudre un tel problème, avait reçu d'excellentes leçons, et l'auteur du *Theoria motus corporum cœlestium* l'avait initié à tous ses secrets. Il appliqua les méthodes de Gauss à la comète de Pons, et, après plusieurs rectifications, la déclara périodique en assignant à sa révolution une durée de 71 ans. Ce travail, publié dans le Journal astronomique de Bohnenberger et Lindenau, lui valut les éloges empressés de Bessel : « Vous avez, lui écrit-il, porté la preuve de la périodicité « jusqu'à l'évidence. »

Un peu plus âgé qu'Encke, Bessel avait, plus rapidement que lui,

attiré l'attention des astronomes et mérité leur admiration. Moins favorisé que l'astronome de Seeberg, Bessel, à ses débuts, avait dû s'instruire absolument seul. Placé par son père dans une maison de commerce de Brême, il eut le désir d'accompagner sur les navires les marchandises expédiées, pour en surveiller la vente et présider à l'achat de la cargaison de retour. Il étudia, pour s'y préparer, les éléments d'astronomie nécessaires à la navigation, et l'ardeur de l'étude fit aussitôt disparaître chez lui toute autre préoccupation. L'astronomie absorbait tous les instants, sans exception, où sa présence au bureau n'était pas indispensable. Privé de toute direction, il abordait au hasard les ouvrages relatifs à l'astronomie et les étudiait avec obstination en descendant, de difficulté en difficulté, jusqu'aux éléments de la trigonométrie parfois. Jamais la *Correspondance mensuelle* de de Zach et l'*Annuaire astronomique* de Bode n'eurent de lecteur plus assidu et moins préparé. L'*Astronomie* de Lalande était, dans ces difficiles entreprises, son plus précieux auxiliaire; il y cherchait, à l'occasion de chaque découverte nouvelle, l'état antérieur de la science. Tant d'efforts cependant seraient peut-être restés stériles, si la ville de Brême n'eût possédé, à cette époque, un astronome illustre, homme excellent et généreux en même temps, Olbers, qui, sans négliger sa profession de médecin, cultivait avec un véritable esprit d'invention les théories astronomiques les plus élevées. Bessel lui présenta son premier mémoire, relatif à la discussion des observations de la comète de 1607. Quelques heures après il recevait, avec de vives félicitations, la collection complète des livres anciens ou récents qui pouvaient l'aider à compléter son travail. Olbers le fit venir, sut deviner le double génie qui devait en faire le premier observateur ainsi que l'un des premiers astronomes théoriciens du XIXe siècle, et, quelques mois après, le proposait comme successeur de Harding au petit observatoire fondé à Lilienthal, près de Brême, par le magistrat Schroter. Heureux de posséder enfin des instruments de travail, Bessel les utilisa si bien, que, quatre ans après, Olbers, justement fier de lui, pouvait le recommander sans crainte pour la direction du nouvel observatoire de Königsberg, dont il faisait bientôt un des plus importants de l'Europe.

Le premier soin de Bessel fut d'étudier les instruments. Aucun d'eux n'est parfait, et les erreurs qu'ils entraînent ne sont jamais négligeables; l'important est de les connaître pour corriger, non l'instrument, mais son indication. Un instrument, disait-il, doit être créé deux fois : chez l'artiste d'abord, qui façonne le cuivre et l'acier, puis dans le ca-

binet de l'astronome, qui étudie et calcule les défauts afin d'en tenir compte.

Après ce travail minutieux et difficile, l'observatoire de Königsberg pouvait, avec des instruments médiocres, obtenir des résultats plus précis qu'aucun autre. Bessel ne se proposa rien de moins que la révision de toutes les données fondamentales de l'astronomie. Son point de départ était le recueil des observations faites à Greenwich, de 1750 à 1762, par le grand astronome Jacques Bradley, minutieusement discutées, calculées de nouveau, et combinées avec les propres observations de Bessel. Huit années de travail lui permirent d'intituler son premier ouvrage : *Fundamenta astronomiæ*. Sur l'annonce seule de la publication, cent quatre-vingts souscripteurs se chargèrent d'en payer les frais; on l'imprima à Gotha, et Encke accepta le soin de corriger les épreuves. La préface de Bessel le rappelle en termes flatteurs : « Enc-« kius enim, dit-il, cui secundæ partes in administranda specula See-« bergensi demandatæ sunt, sed qui primas ubique ornare potest, operis « intermissi curam suscepit atque summa dexteritate totam ad finem « perduxit ita ut vitia in scribendis numeris etiam commissa animad-« verteret animadversaque corrigeret, quod eo libentius grato animo « agnosco quoniam Enckius propriis inquisitionibus astronomicis tem-« pus suum optime collocare novit et quoniam nullo vinculo conjuncti « eramus, nisi quod omnes qui ardentissimo animo easdem litteras ex-« colant amplectitur. »

Encke, on le voit, ne se bornait pas à vérifier les épreuves; il refaisait et corrigeait les calculs; le progrès de la science était son seul but, et la déclaration publique de Bessel fut sa seule récompense.

Plusieurs publications originales et de grande importance signalèrent le passage d'Encke à l'observatoire de Seeberg.

L'étude des comètes avait été pour Encke l'occasion d'un premier succès; elle lui en valut successivement deux autres, qui achevèrent de le rendre célèbre. Un homme du monde, éclairé et zélé pour la science, Cotta de Stuttgard, avait proposé, en 1817, un prix de cent ducats pour encourager les études astronomiques; et la rédaction du journal *Zeitschrift für Astronomie*, chargée par lui de proposer le sujet, avait laissé les concurrents choisir entre l'étude des passages de Vénus sur le Soleil en 1761 et 1769, ou celle de la comète de 1682. Gauss et Bessel étaient les juges. Encke, qui devait plus tard publier de laborieuses études sur la première question, préféra traiter la seconde, et sa dissertation fut non-seulement couronnée par les deux illustres juges, mais déclarée excellente et de grand intérêt pour la science. « C'est, dit

« Gauss, un beau travail ; j'ai pris grand plaisir à le lire. » Le jugement de Bessel est plus développé : « Jamais, dit-il, des observations anciennes « n'ont été, avec autant de précision, rattachées à la théorie. On ap- « prend dans le mémoire couronné combien, pour les progrès de l'as- « tronomie, l'union d'observateurs exacts et de calculateurs habiles est « indispensable ; si le second fait défaut, l'habileté du premier devient « inutile. »

C'est encore à Seeberg qu'Encke, en 1822, traita la première des questions proposées pour le prix de Cotta. Ses deux mémoires sur le passage de Vénus montrent un astronome consommé, et aujourd'hui encore, lorsque les progrès de la science ont condamné les conclusions très-formelles cependant du jeune calculateur, on ne peut les relire sans y admirer, en même temps que sa puissance de travail, la connaissance profonde de tous les détails de la théorie.

Mais le plus beau succès d'Encke, celui qui tout d'abord rendit son nom célèbre, fut le calcul de l'orbite de la comète découverte par Pons, en 1822, à laquelle la reconnaissance des astronomes, a voulu attacher le nom d'Encke, quoiqu'il ait persisté, lui-même, dans huit mémoires consacrés à son étude, à l'appeler la comète de Pons.

Les comètes, d'après les idées qui dominaient depuis Hévélius, devaient décrire des paraboles. Halley, dans les *Transactions philosophiques*, calculant les orbites de vingt-quatre comètes, avait indiqué vingt-quatre paraboles. Newton, il est vrai, avait affirmé la possibilité d'une orbite elliptique ou hyperbolique, et Halley lui-même avait assigné à la célèbre comète de 1682 une période de soixante-quinze ans ; Encke lui-même avait démontré avec évidence la périodicité d'une première comète de Pons, et annoncé son retour pour 1888. L'Académie des sciences de Paris, enfin, avait couronné un excellent mémoire de Lagrange relatif au retour probable de la comète de 1532 et de 1661 ; mais toutes les ellipses très-allongées auxquelles correspondent les longues périodes jusqu'alors connues différaient tellement peu de la parabole, que l'usage constant des astronomes, lors de l'apparition d'une comète nouvelle, était d'admettre *a priori* une orbite parabolique, pour la corriger ensuite s'il y avait lieu, et l'ouvrage d'Olbers sur la détermination des orbites est fondé tout entier sur cette hypothèse. La comète d'Encke décrit une ellipse fort éloignée de la parabole et dont la révolution dure 1204 jours seulement. L'orbite du nouvel astre calculée comme parabolique ressemblait fort à celle d'une comète de 1805, et Arago en avait fait la remarque, en soupçonnant l'identité des deux astres ; Olbers pensait, de plus, que la nouvelle comète pouvait bien

être celle de 1786, mais Encke, sans s'arrêter à ces vagues conjectures, représenta les observations de 1805 et celles de 1818 par une orbite elliptique à laquelle elles convenaient toutes. Il annonça le retour pour 1822, en calculant la marche jusqu'à cette époque; il montra, de plus, en remontant en arrière, qu'elle avait été déjà observée par Méchain, le 17 et le 19 janvier 1786, que Caroline Herschell l'avait revue, sans soupçonner, bien entendu, que ce fût le même astre, le 7 novembre 1795. La comète revint au périhélie, suivant la prédiction d'Encke, vers la fin de 1822, mais elle apportait une nouvelle surprise aux astronomes; la durée de la révolution qui, par les perturbations causées par Jupiter, aurait dû, suivant Encke, être augmentée de neuf jours, se trouva d'un tiers de jour inférieure à la valeur théorique, et, depuis ce temps, l'accélération a été continue, et de huit heures environ à chaque révolution. Encke et Bessel furent longtemps divisés sur la cause de cette singulière accélération, et les astronomes, aujourd'hui, sont incapables encore d'en donner une explication certaine. Olbers écrivit aussitôt à Bode : « Que dites-vous de la grande découverte faite par Encke « à Seeberg? L'avez-vous apprise par lui-même ou par les *Gelehrte An-« zeigen?* Il ne me paraît pas certain que cette comète soit identique « avec celle de 1805, mais il est absolument hors de doute qu'elle a « déjà accompli quatre révolutions. »

Lindenau écrit en même temps à Encke : « Je regarde votre travail « comme la plus belle découverte astronomique du siècle. »

Et Gauss enfin : « Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été « heureux en voyant votre travail sur la planète comète; je l'ai lu avec « grand plaisir et j'en rédige l'extrait pour nos journaux. »

Encke était compté dès lors parmi les plus grands astronomes de l'Allemagne, et, c'est sans étonnement qu'après six années nouvelles de travaux incessants on le vit appelé à diriger l'observatoire de Berlin, et en même temps délégué pour remplir les fonctions de secrétaire de la classe physico-mathématique dans l'Académie. Ce n'est pas à Encke cependant que l'on avait voulu d'abord confier ces doubles fonctions; elles avaient été offertes à Gauss, puis à Bessel. Tous deux refusèrent. L'observatoire le plus désirable, à leurs yeux, était celui qui possède les meilleurs instruments et les mieux connus. Berlin ne leur présentait aucun avantage, et tous deux avaient su, par l'éclat de leurs travaux, se faire un nom assez illustre pour regarder avec indifférence les distinctions les plus enviées par d'autres. Rien ne les engageait donc à quitter leurs instruments, leurs élèves, leurs amis et leurs collaborateurs, pour l'avantage douteux de résider dans une capitale. Ils aimaient trop l'as-

tronomie, cependant, pour ne pas désirer qu'un poste aussi important fût dignement rempli, et tous deux, sans se consulter, désignèrent Encke, qui fut immédiatement agréé.

M. Bruhns raconte avec grands détails la laborieuse et utile carrière d'Encke à Berlin, en le considérant successivement comme académicien, comme directeur de l'observatoire, comme professeur et comme éditeur de l'*Annuaire astronomique*. M. Winnecke, en analysant pour les Comptes rendus de la Société astronomique de Leipzig l'intéressant ouvrage dont nous rendons compte, rend un nouvel hommage à la mémoire d'Encke, en passant rapidement sur cette partie du livre. « Le « souvenir de la vie et de l'influence d'Encke est, dit-il, trop vivant « chez les astronomes qui, presque tous, ont été ses élèves, pour qu'il « soit nécessaire de les rappeler avec détail. » Sans avoir ici les mêmes motifs, nous ne pouvons suivre M. Bruhns dans sa très-intéressante et très-savante analyse, et, pour le plus grand nombre des questions qu'il aborde, nous renverrons le lecteur à son livre.

C'est à Berlin que, pour la première fois, Encke se trouve chargé de faire, devant un auditoire, des leçons régulières et suivies; il n'y était nullement préparé : l'enseignement de Gauss avait le caractère d'entretiens familiers sur des sujets déjà étudiés par les élèves, dont il complétait et rectifiait les premières idées. Rarement il montait en chaire. Encke n'avait donc jamais fait ni entendu de leçons analogues à celles qu'on attendait de lui : il demanda à Gauss et obtint sans peine la permission d'apporter à son auditoire les précieux cahiers rédigés sur ses conversations et mêlés de calculs écrits de sa main. Le fond, sans aucun doute, était donc excellent, mais la forme peu attrayante. Encke parlait à voix basse, manquait de clarté, et laissait voir souvent qu'il accomplissait un devoir peu agréable; la tête penchée sur ses notes ou les yeux dirigés vers la fenêtre, il ne regardait jamais ses auditeurs. Il en revint bientôt à la méthode de Gauss, qui est la meilleure, et, sans faire de leçons régulières, se contentait de donner des conseils en questionnant les jeunes gens sur leurs études.

M. Winnecke cependant, qui a étudié à Berlin de 1854 à 1856, ne paraît pas avoir gardé bon souvenir de l'enseignement d'Encke; il quittait alors Göttingue, il est vrai, et c'est à celui de Gauss qu'il le compare. Le rapprochement était périlleux. Si elles n'étaient ni brillantes ni aisées à suivre, les leçons d'Encke étaient cependant fort utiles, et M. Brunnow, dans son excellent traité d'astronomie sphérique, y a fait d'abondants emprunts.

Les Annuaires (Jahrbücher) de Berlin, publiés par Encke de 1830 à

1866, subirent, sous sa direction, une transformation véritable, et l'extension donnée aux éphémérides en facilite singulièrement l'usage. Les petites planètes, malgré leur nombre toujours croissant, y sont soigneusement suivies dans leur marche, et c'est grâce à Encke, en grande partie, que la science a pu, sur plus de cent vingt planètes aperçues depuis 1840, n'en perdre qu'un très-petit nombre. De nombreux mémoires sur toutes les parties de la science donnent aujourd'hui encore un véritable intérêt à ce recueil; quelques-uns d'entre eux, celui qui traite de la théorie des perturbations par exemple, sont inspirés par le souvenir des leçons de Gauss, et font connaître des méthodes qu'il n'a jamais publiées lui-même.

Lorsque Gauss et Bessel avaient refusé la direction de l'observatoire de Berlin, ils n'ignoraient pas que, sous plus d'un rapport, il ne répondait plus aux besoins de la science. Le bâtiment vieux et délabré servait aux cours de l'université, et l'affluence constante des élèves était une grande gêne pour les observateurs. Les leçons brillantes de Humboldt avaient cependant donné une grande impulsion à l'étude ou plutôt à l'amour de l'astronomie, et le public lettré désirait vivement que des instruments plus puissants permissent de contempler les merveilles si bien décrites par Humboldt. Encke aimait les calculs plus que les observations, et détestait surtout les dissertations poétiques ou philosophiques sur l'harmonie de l'univers. Mesurer exactement l'instant et le lieu d'un phénomène ou le calculer à l'avance, tel était pour lui le but de la science, et il n'aimait pas qu'on s'en écartât. Il était peu désireux, en tout cas, d'employer ses ressources à l'achat de nouvelles lunettes : « On me « propose, écrit-il à Bessel, un télescope de vingt mille thalers, et on « insiste pour que l'observatoire en fasse l'acquisition. Dieu nous en « préserve, nous serions ruinés ! » Humboldt cependant était tout-puissant auprès du roi, et le grand réfracteur de Fraunhofer fut acheté avec quelques autres instruments de grand prix, qui, amenés à Berlin en 1829, ne furent installés qu'en 1835. La construction d'un nouvel observatoire peut expliquer cette lenteur. Bessel cependant la blâmait beaucoup, et c'est en partie pour cette cause que sa correspondance avec Encke, d'abord très-amicale, se ralentit peu à peu, pour se terminer par quelques lettres presque froides jusqu'à l'aigreur.

Bessel, bien convaincu qu'Encke, tout entier à la théorie, négligerait les observations, aurait voulu voir confier à un autre la direction du nouvel observatoire construit cependant pour lui et conformément à ses vues. Il en fit l'ouverture directe à Encke, et, quoiqu'il ajoutât : « Vous êtes plus utile par la publication de vos éphémérides que dix

« tourneurs de cercle réunis, » Encke prit le conseil en très-mauvaise part. Il paraît de plus, s'il faut en croire M. Winnecke, que Bessel persistait à agir pour placer à la tête de l'observatoire de Berlin un astronome purement observateur, et que ce fut la cause réelle d'une rupture malheureusement très-certaine. Toute cette histoire, dans le livre de M. Bruhns, occupe peut-être une trop grande place; il vaut mieux s'en tenir à ce passage d'une lettre d'Encke à Gauss : « Vous « avez appris sans doute les dissentiments pénibles qui se sont élevés « entre Bessel et moi. Veuillez croire que, dans cette circonstance comme « dans beaucoup d'autres, la rupture a été produite par l'action succes- « sive d'un grand nombre de petites causes, bien plus que par les motifs « apparents qui en ont été l'occasion. »

Si, dans ses relations avec Bessel et avec quelques autres savants, Jacobi par exemple, Encke a montré parfois un caractère difficile, il n'a jamais varié dans l'expression de sa reconnaissance, de son admiration et de son entier dévouement à Gauss. Une recommandation du professeur de Göttingue était un ordre pour son ancien élève, et le porteur d'une lettre de Gauss pouvait disposer de son temps et de son influence. C'est sur la recommandation de Gauss que Dirichlet, fort jeune, obtint, grâce à l'appui d'Encke, le titre de professeur à Berlin. Lorsque Gauss commença ses travaux sur le magnétisme, Encke le vit avec chagrin s'éloigner de l'astronomie; il s'empressa cependant de mettre à son service toutes les ressources de son observatoire. Les registres utiles à Gauss étaient chaque année envoyés à Göttingue, et plus d'une lettre exprime sa reconnaissance. Encke lui-même, le plus souvent qu'il le pouvait, se rendait à Göttingue, et l'accueil amical qu'il y recevait était une des joies de sa vie. Il craignait cependant, avec une admirable modestie, de devenir indiscret et coupable envers la science en acceptant ainsi quelques journées d'un temps si précieux. « Je sens bien vivement, écrit-il à Gauss en 1834, combien le cercle « intellectuel dans lequel vous marchez avec une liberté si assurée s'é- « tend au delà des bornes étroites que la nature m'a imposées. »

Celui auquel l'admiration arrache un tel cri était alors secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, et tenu dans l'Europe entière pour un des plus illustres représentants de la science. Il y aurait une injustice coupable à le prendre au mot, et, sans songer à le comparer à Gauss, auquel il ne faut comparer personne, les astronomes longtemps encore honoreront sa mémoire en profitant de ses travaux. Leurs titres seuls, dont la liste termine le livre de M. Bruhns, n'occupent pas moins de quinze pages. Indépendamment de trente-sept annuaires et de dix mé-

moires publiés à part, Encke a écrit en effet pour l'Académie de Berlin, pour les journaux astronomiques de de Zach, de Lindenau et de Schumacher, plus de trois cent cinquante mémoires originaux.

L'admiration d'Encke pour le vaste savoir de Gauss et le regret si modestement exprimé de ne pouvoir le suivre sur toutes les routes familières à son génie sont une preuve assurée qu'en consacrant tout son temps à la science qu'il aimait, Encke était bien loin de rester indifférent aux autres branches des connaissances humaines, et qu'en n'y pénétrant pas plus avant, son esprit, si solide et si juste à la fois, a fait un véritable sacrifice au devoir.

J. BERTRAND.

Ὁμήρου Ἰλιάς. *L'Iliade d'Homère, texte grec, revu et corrigé d'après les documents authentiques de la recension d'Aristarque, accompagné d'un commentaire critique et explicatif, précédé d'une introduction et suivi des Prolégomènes de Villoison, des Prolégomènes et des Préfaces de Wolf, de dissertations sur diverses questions homériques, etc., par A. Pierron.* Paris, 1869, 2 vol. grand in-8°. — Σοφοκλέους τραγωδίαι. *Les tragédies de Sophocle, texte grec, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice, par Ed. Tournier.* Paris, 1867, 1 vol. grand in-8°. — Εὐριπίδου τραγωδίαι ἑπτά. *Sept tragédies d'Euripide, texte grec, recension nouvelle, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notices, par H. Weil.* Paris, 1868, 1 vol. grand in-8°; librairie Hachette et Cie.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Henri Weil, à qui était confiée la tâche de publier sept tragédies choisies dans le théâtre d'Euripide, est un des savants de naissance allemande que la France a depuis longtemps adoptés, et qui justifient le mieux cette adoption. C'est de tous, je crois, celui qui s'est le mieux

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de juin 1872.

approprié l'usage de notre langue et les bonnes qualités de notre esprit, sans rien oublier de la forte éducation qu'on reçoit dans les séminaires philologiques de l'Allemagne. Ses premiers essais remontent jusqu'à 1838[1]. Il débuta chez nous, en 1845, par deux thèses remarquables et justement remarquées : *De tragœdiarum græcarum cum rebus publicis conjunctione*[2] et *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, thèses dont la seconde a été réimprimée en 1869, dans le *Recueil*, que publie la librairie Franck, *de travaux originaux ou traduits, relatifs à la philologie et à l'histoire littéraire.* En 1855, il nous donnait, en collaboration avec son collègue et ami M. Benlœw, la *Théorie générale de l'accentuation latine, suivie de recherches sur les inscriptions accentuées et d'un extrait des vues de M. Bopp sur l'histoire de l'accent*[3]. De 1858 à 1867, il publiait, à Giessen, avec préface et notes en latin, une nouvelle recension des tragédies d'Eschyle, qui fut accueillie avec la plus légitime faveur pour les nombreuses améliorations qu'elle apportait au texte du vieux tragique. En outre, plusieurs mémoires et discours, imprimés dans divers recueils universitaires, sont, de sa part, des témoignages d'un zèle toujours actif et qui se partageait heureusement entre les devoirs de l'enseignement supérieur[4] et le soin de publications savantes. Personne donc n'était mieux préparé que M. Weil à devenir l'éditeur des pièces d'Euripide dans la collection dont nous parlons aujourd'hui.

Pourquoi n'y a-t-on compris que sept tragédies de ce poëte? Sans doute parce qu'on voulait d'abord se borner à un volume. Mais pourquoi a-t-on choisi spécialement, avec l'*Hippolyte*, la *Médée*, l'*Oreste*, l'*Hécube*, les deux *Iphigénies* et l'*Électre?* Cette dernière surtout semblait avoir peu de droits à une telle préférence : la conception générale de ce drame et le rôle qu'Euripide y attribue à Électre font un étrange contraste avec la légende des Labdacides telle que nous la représentent Eschyle et Sophocle. Mais peut-être pour cela même M. Weil a-t-il voulu donner un soin particulier à cette tragédie, que l'on étudiera plus facilement aujourd'hui en la comparant avec les

[1] Notice sur Thucydide, publiée alors dans le *Journal philologique de Darmstadt*, et dont il a été fait un tirage à part. — [2] On a imprimé, par erreur, *conjuratione* pour *conjunctione* dans l'estimable *Notice sur le doctorat ès lettres*, suivie d'un catalogue analytique des thèses, par MM. Mourier et Deltour, 3e édit. (1869, chez Delalain), p. 100. Ce volume, que je saisis l'occasion de signaler, est un de ceux où l'on peut se faire une idée de l'activité croissante de nos études universitaires depuis un demi-siècle. — [3] 1 vol. in-8°. Paris, chez A. Durand et Pedone-Lauriel; Berlin, chez Dümmler. — [4] M. H. Weil est depuis longtemps professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon.

Choéphores restaurés et expliqués par le même éditeur, avec l'*Électre* de Sophocle dans l'édition de M. Tournier. D'ailleurs, le théâtre d'Euripide est si intéressant et si varié, qu'on voudrait, à vrai dire, ne rien écarter de ce que le temps en a laissé parvenir jusqu'à nous. L'*Alceste* surtout, manquant à ce volume d'œuvres choisies, nous laisse un véritable regret, parce que le seul drame satyrique d'Euripide, *le Cyclope*, une fois exclu de ce choix pour des raisons qu'on devine, cette originale et ravissante composition, jouée, à la place d'un drame satyrique, dans la tétralogie de l'an 439 avant J. C.[1], aurait, dans le présent volume, utilement représenté une classe de drames grecs dont nous avons trop peu de modèles. Mais il ne faut pas insister sur de tels regrets, et il est plus juste de demander au nouvel éditeur ce qu'il a fait que ce qu'il aurait pu faire[2].

Son *Introduction* contient, en XLVIII pages substantielles : 1° une sorte de révision critique des témoignages trop rares que nous avons sur la vie d'Euripide et sur l'histoire de ses œuvres; 2° une revue sommaire des manuscrits anciens, des scholies et des éditions; 3° un exposé des principes qu'il a cru devoir suivre dans sa recension et dans son double commentaire. Cette troisième partie méritera surtout d'attirer l'attention des jeunes philologues qui veulent apprendre leur métier à bonne école.

Reprenant, développant et appliquant à Euripide les règles que s'impose aujourd'hui la critique, et qu'il avait appliquées déjà dans son édition d'Eschyle, l'éditeur montre très-bien, quant aux manuscrits, tout ce que leur autorité laisse encore à désirer, même depuis que les travaux de M. Ad. Kirchhoff en ont fixé le classement et marqué la valeur relative. Il apprécie ensuite la valeur des scholies plus ou moins anciennes que les manuscrits nous ont transmises, leur bonne et leur mauvaise influence sur le texte original, où tantôt elles attestent pour nous la vraie leçon, altérée par des erreurs de copie, tantôt elles font pénétrer des gloses souvent difficiles à reconnaître, plus difficiles encore à remplacer par le mot authentique dont elles ont usurpé la place. Dans les morceaux lyriques, il ne manque pas de signaler le secours que l'on peut tirer d'une exacte comparaison de la strophe et de l'antistrophe. Mais il ne dissimule pas, et son édition en fait voir

[1] D'après l'autorité, longtemps inédite, d'un argument que M. G. Dindorf a publié pour la première fois, je crois, en 1834, et que, depuis, les éditeurs n'ont pas manqué de reproduire. — [2] *Traité du sublime*, c. 1 : Τουτονὶ τὸν ἄνδρα οὐχ οὕτως αἰτιᾶσθαι τῶν ἐκλελειμμένων ὡς αὐτῆς τῆς ἐπινοίας καὶ σπουδῆς ἄξιον ἐπαινεῖν.

mainte preuve, que cette comparaison révèle souvent des altérations sans remède, des lacunes que nulle conjecture ne saurait combler. D'ailleurs, cette métrique des chœurs et l'extension de certaines lois de symétrie au dialogue ïambique, sont pour M. Weil un sujet de prédilection qu'il a souvent traité[1], où sa compétence est bien établie, quoique son esprit ingénieux y ait produit et soutenu plus d'une conjecture paradoxale.

De l'ensemble des recherches dont nous ne retrouvons qu'une partie dans le Sophocle de M. Tournier et dans l'Euripide de M. Weil, une vérité du moins ressort, selon nous, avec certitude : c'est que la leçon dite *vulgate* des auteurs classiques, leçon si longtemps protégée par un respect superstitieux contre toutes les prétendues hardiesses de la critique, est le plus souvent celle des manuscrits, bons ou mauvais, que le hasard avait mis aux mains des premiers imprimeurs; que, même quand les manuscrits sont très-anciens, le texte original y est toujours plus ou moins altéré; que, par conséquent, nous avons le droit d'en poursuivre la vraie leçon, sous les altérations qui la défigurent ou la dissimulent, par tous les moyens que la paléographie, les citations des grammairiens, etc., peuvent nous fournir; que souvent, enfin, c'est au « bon sens » qu'il appartient de décider si tel ou tel passage demande une correction.

Le *bon sens*, comme l'écrit en toutes lettres et avec raison M. Weil[2], en cela plus hardi que n'osait l'être M. Tournier, le bon sens, voilà le vrai juge en ces matières. Tout texte dont l'interprétation, même la plus subtile, ne peut tirer une suite d'idées vraiment raisonnable, est un texte corrompu, qu'il faut ou corriger, si l'on peut, ou signaler comme altéré à la défiance du lecteur. A cet égard, la raison du critique ne doit ni trancher toutes les questions, ni se montrer trop exigeante de précision ou de clarté avec tout auteur, même classique. Le texte d'un chœur ne veut pas être apprécié comme celui d'un dialogue; dans les dialogues mêmes il faut admettre quelques accidents de style qu'excusera le mouvement de la passion ou de la pensée.

Il y a en tout cela des nuances fort délicates à observer. Parmi les nombreux passages où s'est exercée cette critique, dont les scrupules vont parfois jusqu'à l'inquiétude, prenons-en quelques-uns pour exem-

[1] Voir les mémoires qu'il a insérés au *Journal général de l'instruction publique* du mois de juin 1859 et du mois de juin 1860, mémoires dont il a été fait un tirage à part. Depuis, il a étendu, mais avec mesure, l'application de ses principes sur la symétrie aux vers des poëtes élégiaques. (*Rheinisches Museum*, N. F. t. XVII.) — [2] Pages xxxv de son *Introduction*.

ples. A la seconde scène de l'*Oreste*, quand le chœur survient, qui menace d'éveiller, sans le vouloir, le malheureux frère d'Électre :

LE CHOEUR :

Σῖγα, σῖγα, λεπτὸν ἴχνος ἀρβύλης
τίθετε 'μὴ κτυπεῖτε.

ÉLECTRE :

Ἀποπρὸ βᾶτ' ἐκεῖσ', ἀποπρό μοι κοίτας.

LE CHOEUR :

Ἰδού, πείθομαι.

ÉLECTRE :

Ἆ ἆ [σύριγγος] φώνει μοι,
λεπτοῦ δόνακος, ὦ φίλα, ὅπως πνοά.

LE CHOEUR :

Ἴδ', ἀτρεμαίαν[1] *ὡς ὑπόροφον φέρω βοάν.*

M. Weil, pour des raisons de métrique et de sens, supprime le mot *σύριγγος*, et, d'accord avec le scholiaste, que la plupart des interprètes me paraissent avoir suivi, il écrit *φώνει* à l'impératif pour *πέμπε φωνήν*. Mais, 1° le sens gagne peu à la suppression de *σύριγγος*, que lisait le scholiaste, puisque la syringe était faite de *λεπτοὶ δόνακες*, et que le son aigu, *πνοὰ λεπτοῦ δόνακος*, reste toujours exprimé dans les paroles d'Électre; 2° *ὑπόροφος* semble marquer une opposition entre la musique douce d'un concert *à couvert* et la mélodie bruyante de la syringe champêtre, destinée à se faire entendre en plein air. Déjà M. Boissonade remarquait que *φωνεῖ*, ou *φωνεῖς* proposé par Tyrhwitt, donnerait un meilleur sens. La traduction que je vais essayer fera mieux sentir ici la suite des idées telle que je la conçois en admettant cette légère correction :

LE CHOEUR :

Silence! silence! Marquez doucement (c'est sans doute le coryphée qui parle seul ici) la trace de vos pas; ne faites point de bruit, point d'éclat.

ÉLECTRE :

Marche, je te prie, loin d'ici, loin de sa couche.

[1] Le texte de M. Weil porte *ἀθρεμαίαν*. C'est évidemment une faute d'impression, comme il y en a quelques-unes, mais en très-petit nombre, dans ce volume, imprimé d'ailleurs avec autant de soin que de luxe par M. Lahure, à qui l'exécution typographique fait beaucoup d'honneur.

LE CHŒUR :

Tu vois, je t'obéis.

ÉLECTRE :

Doucement! Ta voix, chère amie, résonne comme le souffle du mince roseau (c'est-à-dire : elle est trop perçante).

LE CHŒUR :

Tiens, ma bouche te porte des sons adoucis comme [ceux qu'on fait entendre] sous le toit [d'un palais].

Ainsi, les femmes qui composent le chœur, sur l'avis d'Électre, adoucissent et le bruit de leurs pas et celui de leur voix; et Électre peut leur dire ensuite : Ναὶ οὕτως κάταγε... « C'est bien, descends ainsi, etc. » Le texte n'est donc pas aussi altéré qu'il paraissait au premier abord.

Au contraire, dans l'*Hippolyte*, vers 772, on ne peut que louer l'heureuse hardiesse de l'éditeur, qui, s'aidant d'une variante du manuscrit de Saint-Marc (στυγνᾶν pour στυγνόν), rétablit ainsi une belle phrase du chœur exprimant les motifs du suicide de Phèdre :

δαίμονάς τ' εὐνᾶν καταιδε-
σθεῖσα, τάν τ' εὔδοξον ἀνθαι-
ρουμένα φάμαν, ἀπαλλάσ-
σουσά τ' ἀλγεινὸν φρενῶν ἔρωτα.

« Respectant les dieux protecteurs du lit conjugal, réparant l'honneur d'un nom « glorieux et délivrant son âme d'une passion douloureuse. »

Au vers 527 de l'*Hécube*, où on lisait autrefois :

... Πλῆρες δ' ἐν χεροῖν λαβὼν δέπας
πάγχρυσον ἔρρει χειρὶ παῖς Ἀχιλλέως,

il loue sans réserve la restitution αἴρει empruntée par M. Kirchhoff au manuscrit de Saint-Marc, et il remarque avec raison que « la critique « aurait pu corriger ce texte sans attendre le dépouillement des meil- « leurs manuscrits, » car ἔρρει n'offrait aucun sens raisonnable, et la confusion de αι avec le son ε mettait déjà sur la voie de la vraie leçon. Mais souvent les altérations sont plus complexes, et le remède est plus difficile à trouver. Ainsi, dans la belle tirade où Iphigénie s'encourage au sacrifice de sa propre vie, il est resté, jusqu'à l'édition de M. Weil, deux ou trois fausses leçons qui en troublaient beaucoup la clarté. Je traduis sur son texte les vers 1374 et suivants :

« Écoute, ma mère, quelles pensées me sont venues en cette heure à l'esprit. Mon « arrêt de mort est porté; mais je veux l'accomplir avec honneur, chassant loin de moi « toute lâcheté. Considère ici avec moi, mère, si je parle sagement. Toute cette

« grande Hellade aujourd'hui me regarde; de moi dépend la marche de ses vais« seaux, la destruction des murs phrygiens, pour qu'à l'avenir les barbares n'at« tentent plus aux femmes, pour qu'ils ne viennent plus en Hellade y ravir d'heu« reuses épouses, quand ils auront payé la perte d'Hélène ravie par leur Pâris. Voilà « de quoi, par ma mort, je vous défendrai, etc. »

Pour obtenir cette éloquente logique, il faut d'abord, avec M. Weil, lire, au vers 1380, *μήτι δρῶσι* au lieu de *ἤν τι δρῶσι*, puis, au vers suivant, *μηδ' ἔθ' ἁρπάζωσιν εὐνὰς ὀλβίας* au lieu de *μηκέθ' ἁρπάζειν ἐᾶν τὰς ὀλβίας*. Enfin, ce qui découle des corrections précédentes, il faut, au vers 1382, admettre *τίσαντες* en place de *τίσαντας*. L'ancien texte était si rebelle à toute traduction tant soit peu acceptable, qu'on se résignera, je pense, à la hardiesse du correcteur; « sa correction se défend d'elle« même, » comme il le dit en note. Mais elle ne se défendra pas également sur tous les points. Au vers 1375, *κατθανεῖν μου δέδοκται* pour *κατ' ἐμοῦ* corrige la leçon *μοι* des manuscrits et la corrige sans nécessité : *J'ai résolu de mourir* offre une pensée juste et « n'anticipe » pas, comme le dit M. Weil, « sur la pensée exprimée par la phrase sui« vante. » Celle-ci, en effet, ajoute quelque chose à la simple résolution de mourir, c'est de mourir avec honneur et sans faiblesse[1]. De même, au vers 1382, *ἥντιν' ἥρπασεν Πάρις* n'offense ni le goût ni la grammaire, et la leçon que propose (en note seulement) M. Weil, *ἣν διώλεσεν*, ne se justifie pas assez pour être admise; elle fait répétition à côté d'*ὄλεθρον*, comme *ἥρπασεν* le fait à côté d'*ἁρπάζωσιν*. Je ne vois donc nul avantage à ce changement[2].

Dans la même pièce, les plaintes d'Agamemnon sur les misères de la grandeur, plaintes que Racine a si noblement amplifiées, contiennent deux vers jusqu'ici à peu près inintelligibles : « Une basse naissance a « quelque chose d'utile, car elle permet de pleurer à l'aise et de crier « misère; mais, pour un cœur de noble race... »

ἡ δυσγένεια δ' ὡς ἔχει τι χρήσιμον·
καὶ γὰρ δακρῦσαι ῥᾳδίως αὐτοῖς ἔχει,
ἀνολβά τ' εἰπεῖν· τῷ δὲ γενναίῳ φύσιν
ἄπαντα ταῦτα.

[1] Ajoutez qu'une tournure comme *δέδοκται ἐμοῦ*, avec ellipse de *κατά*, aurait bien besoin d'être justifiée au moins par quelques exemples analogues. — [2] Tout ce passage se retrouve, sans changement utile, dans la seconde édition de M. Kirchhoff, qui s'imprimait à Berlin pendant que s'imprimait à Paris celle de M. Weil. M. Hermann Hennig (*De Iphigeniæ Aulidensis forma ac conditione*, Berolini, 1870, p. 161) discute les vers 1380-2, et désapprouve une partie des corrections de M. Weil, mais pour y substituer des conjectures qui ne remédient pas à l'état du texte traditionnel.

On voit que je n'ai pas su comment traduire les derniers mots. Musgrave, suivi en cela par la plupart des éditeurs, a proposé de mettre réciproquement à la place l'un de l'autre les deux mots *ἄνολβα* et *ἄπαντα*. Mais quelle platitude que *ἄπαντά τ' εἰπεῖν*, « dire tout ce qui « leur plaît, » et quelle obscurité que *τῷ γενναίῳ φύσιν ἄνολβα ταῦτα*, « ces choses-là sont malheureuses pour un cœur bien né ! » Il est probable que la fausse leçon est dans *ταῦτα*. Une conjecture de Valckenaer, récemment relevée dans les papiers de ce grand critique par M. Vollgraff[1], y substitue heureusement *τλητά*, ce qui donne un sens excellent : « un noble cœur doit tout supporter » (évidemment sans se plaindre). Mais j'ai hâte d'ajouter que M. Weil n'a pu connaître cette conjecture, publiée quatre ans après son édition des tragédies d'Euripide. Quelques autres ont pu lui échapper dont il eût profité, s'il les eût connues en temps utile. Quelquefois aussi il a dû lui arriver, comme il le prévoit lui-même[2], de se rencontrer, sans le savoir, sur la même correction, avec un de ses confrères. J'ai plaisir, pour ma part, à constater qu'il a trouvé librement et de son côté deux ou trois corrections au texte du récit final de l'*Iphigénie à Aulis*, que j'avais déjà soumises à l'Académie des inscriptions dans une séance de septembre 1865[3]. Ces sortes de rencontres sont toujours une présomption de plus en faveur des changements proposés, et ici les améliorations du texte ont une double importance, car elles nous aident à réfuter l'opinion des critiques qui ont cru reconnaître dans les dernières pages de cette tragédie la main d'un faussaire maladroit[4].

A propos de ce même récit final, je remarque aussi que M. Weil n'oublie pas de renvoyer à quelques monuments d'antiquité figurée; j'aurais donc pu, dans mon précédent article, m'autoriser de son exemple auprès du nouvel éditeur de Sophocle. On a beaucoup multiplié, depuis trente ou quarante ans, ces utiles comparaisons entre les textes anciens et les monuments de l'art, comparaisons auxquelles les écrivains grecs eux-mêmes nous ont plus d'une fois conviés[5]. Il im-

[1] *Studia palæographica* (Lugduni Bat. 1871, in-8°), p. 39. On peut citer, à l'appui de cette conjecture, Aristote, *Morale Nicom.* I, xi : *Ἐν τούτοις διαλάμπει τὸ καλὸν, ἐπειδὰν φέρῃ τις εὐκόλως πολλὰς καὶ μεγάλας ἀτυχίας, μὴ δι' ἀναλγησίαν, ἀλλὰ γεννάδας ὢν καὶ μεγαλόψυχος* (où l'on pourrait lire : *ἀλλ' ἅτε γεννάδας κτέ*). — [2] Page xlvi de son *Introduction*. — [3] Voir les *Comptes rendus* de cette année, p. 324-327. — [4] M. Hennig, p. 172 et suivantes de la dissertation citée plus haut, insiste avec force contre l'authenticité du récit final, qui lui paraît indigne d'Euripide et pour le fond et pour la forme. Mais il ne me paraît pas tenir assez de compte des améliorations que, pour le style au moins et pour la métrique, les critiques ont pu ou peuvent encore y apporter. — [5] Euripide, *Hécabe*, v. 560 : *στέρνα*

porte donc que notre jeunesse lettrée s'y habitue de plus en plus et contracte, dans l'explication des poëtes, la curiosité d'en chercher le commentaire dans les galeries de nos musées. Pour cela comme pour le reste, un éditeur peut, s'il le veut, mettre beaucoup d'utiles renseignements en peu d'espace. M. Weil, en général, recherche ce genre de précision, et dans ses notes de critique verbale et dans ses notes explicatives. Les notices qu'il place en tête de chacune des sept tragédies sont excellentes à cet égard, comme pour le fond de la doctrine. Naturellement, il s'y est interdit tout développement de critique littéraire : le livre, devenu classique, de M. Patin, le dispensait d'un tel travail. Mais ce livre lui-même trouve, à son tour, dans des éditions comme celles de M. Tournier et de M. Weil, un très-opportun complément[1] : toute discussion sur le choix d'une leçon entre plusieurs variantes, tout effort pour justifier une correction conjecturale, sollicite l'esprit à pénétrer plus avant dans le détail de la composition poétique et dans les secrets de la diction propre au poëte. Le sentiment du beau s'aiguise et le goût se perfectionne à ce minutieux travail. Personne n'apprécie mieux les beautés d'un grand écrivain que celui qui le pratique avec cette familiarité attentive et scrupuleuse[2].

Ces réflexions m'en suggèrent une autre par laquelle je terminerai, et qui sera peut-être un conseil utile pour les futurs auteurs d'éditions des classiques anciens.

On sait combien c'est une tâche laborieuse de traduire d'un bout à l'autre l'œuvre, si incomplète qu'elle nous soit parvenue, d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide, à plus forte raison les deux épopées homériques. Le plus consciencieux écrivain s'y fatigue et manque souvent, par simple lassitude, à son devoir. Le talent même n'est pas toujours bien inspiré; il y a tel trait de finesse ou de force qui lui échappe dans l'auteur original et qu'il rend avec moins de bonheur. Cela est surtout sensible pour les traductions en vers, où la gêne du mètre et les délicatesses de notre langue poétique causent tant de tortures aux traduc-

θ' ὡς ἀγάλματος κάλλιστα, où M. Weil a une bonne note à consulter. Le XIIe discours de Dion Chrysostome, ou *l'Olympique*, est, à cet égard, un morceau vraiment classique. — [1] Entre beaucoup d'exemples à l'appui de cette observation, je signale, presque au hasard, la note de M. Tournier sur le vers 863 de l'*Ajax* de Sophocle, et la note de M. Patin sur le même passage, page 25 du volume de ses *Études sur les tragiques grecs*, qui contient l'examen des tragédies de Sophocle. — [2] M. Weil a très-bien dit quelque chose de cela dans un article publié le 14 juin 1866, par la *Revue de l'instruction publique* (*De la méthode à suivre pour restituer les textes anciens*), article qui se rapporte surtout à Euripide. Cf. *Rheinisches Museum*, t. XXII, N. F. p. 345-361.

teurs des textes anciens. Aussi peut-on dire, sans offenser personne, que les meilleures traductions laissent beaucoup à désirer. Et pourtant une bonne traduction est encore le meilleur des commentaires partout où le texte original n'exige pas, pour être nettement compris, une note d'archéologie ou d'histoire. Nos éditeurs de classiques anciens devraient, s'accommodant avec l'inévitable imperfection des versions françaises, en utiliser les bonnes parties par des emprunts discrets et intelligents. Un vers, une phrase, une tirade, ont été heureusement rendus par La Porte du Theil ou quelque autre; sans exclure même les contemporains, que de tels emprunts honorent, on pourrait citer au bas du texte grec le traducteur français qui a le mieux réussi en cet endroit; on fixerait ainsi le sens et on donnerait en même temps au lecteur une bonne leçon de goût, quelquefois de langue française. Les traductions en vers, où l'exactitude se soutient si rarement, mais qui ont un double mérite quand elles sont à la fois fidèles et vraiment poétiques, contribueraient pour une large part à ce genre d'annotation judicieuse et instructive. La *Grèce tragique* de M. Halévy, l'*Orestie* d'Eschyle par M. P. Mesnard, le *Sophocle* de M. Guillard, l'*Alceste* et l'*Hécube* de M. Romtain, bien d'autres que je ne puis citer, fourniraient tour à tour d'excellents exemples. Les vieilles traductions elles-mêmes, quoique faites d'après des textes moins purs, mais souvent supérieures aux modernes par un ton de naïveté que ne se permet plus notre langue trop académique, renferment maint passage où elles peuvent être offertes en modèles. Je l'ai jadis montré par le détail [1] pour celles d'Homère, et ailleurs pour l'*Antigone* d'Antoine de Baïf [2].

Les notes de M. Pierron sur Homère, de M. Tournier sur Sophocle, de M. Weil sur Euripide, sont rédigées sur un autre plan, avec d'autres intentions, et elles répondent bien à l'objet que se sont proposé ces habiles éditeurs. Je ne prétends donc pas qu'il y fallût encore ajouter ces rapprochements; mais je signale à d'autres éditeurs des richesses qui n'ont pas été encore employées [3] pour accroître l'intérêt et l'utilité de leurs commentaires. Une expérience toute personnelle de cette méthode m'autorise à la recommander, même pour les prosateurs anciens. C'est à l'aide du vieux P. Saliat que, dans mon cours à la Faculté des lettres, j'ai surtout réussi à faire comprendre le vrai carac-

[1] Examen des traductions françaises d'Homère, dans mes *Mémoires de littérature ancienne*. — [2] *L'Hellénisme en France*, XI[e] leçon. — [3] On a seulement rapproché çà et là de l'*Andromaque* ou de l'*Iphigénie* les traductions ou les imitations de Racine dans ses pièces sur les mêmes sujets.

tère du style d'Hérodote, et je m'estime heureux d'avoir suggéré à M. Talbot l'idée de faire réimprimer cette traduction, qui était devenue un livre rare [1]. J. de Tourreil m'a toujours paru de très-bon conseil pour une traduction de Démosthène, malgré l'épigramme de Racine qui pèse sur sa mémoire [2]. Aristote lui-même, le plus difficile assurément des prosateurs grecs, a trouvé jadis dans Jean du Sin et dans Robert Estienne III de très-estimables interprètes de sa *Rhétorique*, sans parler de Cassandre, dont la paraphrase (car sa traduction, surtout dans la première édition, n'est souvent qu'une paraphrase) entre d'ordinaire si habilement dans le sens de l'auteur [3]. Les derniers traducteurs, soit par scrupule de conscience, soit par négligence et inattention, ont trop laissé dans l'oubli ces obscurs et méritants hellénistes du XVI[e] et du XVII[e] siècle; la méchante renommée des *belles infidèles* fait tort à maints traducteurs estimables, qui apporteraient à leurs successeurs plus d'un secours utile, s'ils étaient moins dédaignés. Mais ce propos m'entraînerait trop loin; d'ailleurs l'occasion se représentera peut-être d'y revenir [4], et je n'y manquerai pas. Aujourd'hui je ne quitterai pas M. Weil sans m'associer aux pensées qu'il exprime en si bons termes à la fin de sa préface :

« Nous sommes de ceux qui croient que la poésie des anciens Hel-
« lènes est une de ces sources vives où les hommes doivent se retrem-
« per continuellement, et que ce serait un malheur pour la civilisation
« si les études grecques venaient à s'affaiblir. Beaucoup de bons esprits
« pénétrés de la même conviction, s'efforcent d'encourager ces études [5].
« Nos vœux seraient comblés si, par ce volume, nous pouvions contri

[1] *Histoires d'Hérodote*, traduction de P. Saliat revue sur l'édition de 1575, ave corrections (trop discrètes et trop peu nombreuses, je dois le dire), notes, tabl analytique et glossaire. Paris, 1864, in-8°, chez Plon. — [2] « Le bourreau, il fer « tant qu'il donnera de l'esprit à Démosthène! » (Additions au *Bolæana*, t. V, p. 118 du *Boileau* de Saint-Marc.) Ce bourreau est pourtant un des traducteurs qui nou apprennent le mieux à ne pas maltraiter un auteur sous prétexte de l'embellir. Il donné dans sa préface les plus justes préceptes sur l'art de traduire, et, en géné ral, il ne les a pas mal appliqués. — [3] Du Sin, 1608. Il avait employé, dit-il, ce travail, « un homme plein d'érudition, ayant la cognoissance de la langu « grecque. » — R. Estienne, 1624, édition où manque le troisième livre de la *Rhé torique*; mais ce livre a été ajouté dans une édition de 1630, due à un neveu et ho monyme de R. Estienne. — Cassandre, 1654 et 1675. — [4] M. Weil prépare pou la même collection un choix des harangues politiques de Démosthène. — [5] L'Asso ciation pour l'encouragement des études grecques en France a, en effet, et pa une bien juste application de son règlement, décerné successivement l'un des deu prix dont elle dispose au *Sophocle* de M. Tournier, à l'*Euripide* de M. Weil et l'*Homère* de M. Pierron.

« buer, pour notre part, à propager la connaissance et à répandre le « goût de la langue et de la littérature grecque. »

Depuis 1868, date où ces lignes furent écrites, les vœux qu'elles expriment n'ont rien perdu de leur opportunité [1].

É. EGGER.

Le iscrizioni messapiche raccolte dai Cav. Luigi Maggiulli e duca Sigismondo Castromediano (dal vol. XVIII della Collana di scrittori di Terra d'Otranto. Lecce Tip. Editrice Salentina). — Lecce, 1871, in-12.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

Les difficultés que présente l'interprétation des inscriptions messapiennes sont exactement du même ordre que celles qui s'attachent à l'explication des inscriptions étrusques. Aucun de ces textes ne peut être analysé de façon à fournir les linéaments d'une traduction véritable; en sorte que l'on ne saurait tirer de ces monuments les éléments propres à reconstruire le squelette grammatical de l'idiome auquel ils appartiennent. Comme pour les inscriptions étrusques, on ne procède avec quelque assurance que quand on s'en tient aux inscriptions qui se réduisent à la mention des noms d'un mort, inscriptions qui sont, il est vrai, en Messapie comme en Étrurie, de beaucoup les plus nombreuses. C'est donc à ces textes-là seuls qu'il faut s'adresser pour saisir des vestiges de la vocalisation et de la déclinaison messapiennes. Une fois la physionomie propre de la langue rendue par quelques lignes principales, on pourra se hasarder à reproduire certaines parties du masque pris sur cette figure décomposée par le temps, et, à l'aide de rapprochements avec le vocabulaire et la grammaire d'autres idiomes, essayer d'expliquer les lambeaux de textes où l'on discerne un peu plus que des noms d'hommes.

[1] Je profite d'un peu d'espace libre pour réparer une omission dans les notes du précédent article. J'ignorais, en l'écrivant, que M. Pierron eût publié de son *Iliade* une édition abrégée et un recueil de morceaux choisis, en deux volumes, avec notes, à l'usage des classes. — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de juin, p. 363.

Si l'on compare les terminaisons des substantifs propres que nous offrent les inscriptions recueillies par MM. Maggiulli et de Castromediano, on est frappé du retour fréquent de la terminaison *hi* (HI). Tous les archéologues qui se sont, jusqu'à présent, occupés de ces monuments épigraphiques y ont reconnu la marque du génitif; et en effet plusieurs des noms qui affectent une telle terminaison sont pourvus d'autres suffixes, quand ils paraissent être employés à un cas direct.

M. G. Stier[1] a relevé dix-neuf noms terminés en IHI, quatorze en AIHI, trois en EIHI, un en OIHI et trois en OHI. Le recueil de MM. Maggiulli et Castromediano accroît sensiblement les deux premiers chiffres; il nous fournit six nouveaux noms en IHI, à savoir : ЧKPOIKHЧIHI (inscription n° 56), ΔIPPIHI (n° 76), FEPPINIHI (n° 105), MOPΦORIHI (n° 109), ΊΑΛΛΗΙ (n° 110), ARTAHI (n° 117), auxquels il faut ajouter la forme ΒΛΑΘΙΗΙ (n° 76), déjà signalée dans une inscription publiée antérieurement; trois nouveaux noms en AIHI, à savoir : KOPAHIAIHI (n° 55), TAIHI (n° 120), AIHI (*ibid.*). De plus, l'inscription n° 57 nous présente une terminaison en IYI que l'on n'avait point, jusqu'ici, rencontrée, et qui a tout l'air d'être une altération de date comparativement récente d'une des précédentes terminaisons.

La comparaison des vocables chez lesquels s'observent ces diverses formes génitives permet de distinguer les différents nominatifs auxquels elles pouvaient correspondre. C'est ainsi que M. Th. Mommsen est arrivé à cette conclusion : la terminaison en IHI répond au génitif des noms propres masculins, dont le nominatif est en OЧ; la terminaison en AIHI répond à des noms masculins ayant le nominatif en AЧ, et à des noms féminins dont le nominatif est en A. On pourrait élever, contre l'exactitude de cette règle, quelques objections; car on trouve la forme génitive ΠΑΑTORRIHI (n° 87), où se reconnaît le même nom qui fait au nominatif ΠΑΑΤΟRAЧ (n° 64 et 96). Or la règle admise par le savant allemand exigerait qu'au lieu de la forme que présente le n° 87 on eût écrit ΠΑΑΤΟRAIHI. Mais on peut fort bien supposer que le second R est une faute du lapicide et a pris la place d'un A. L'inscription n° 29 nous fournit le nom de MOPKIHI, où il est facile de reconnaître le génitif du nom de MOPKOHIAЧ consigné sur l'inscription de Fasano (n° 88). Cependant la règle en question voudrait que l'on eût mis MOPKOHIAIHI. Il est vrai que l'on peut, sans difficulté, admettre une syncope ou contraction amenée par la prononciation

[1] Voy. l'article intitulé : *Zur Erklärung der messapischen Inschriften*, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. VI, p. 142 et suiv. (Berlin, 1857).

usuelle. Ajoutons, enfin, que la forme MOROHI (n° 9, l. 10), que relève M. Stier, a toute l'apparence d'un génitif répondant au nominatif MOROAH (n° 5), et cependant le principe avancé par M. Mommsen exigerait la forme génitive MOROAIHI.

Quoi qu'il en soit des exceptions que la règle ici formulée pourrait subir, il n'en demeure pas moins établi que ces terminaisons en IHI et AIHI représentent les génitifs de noms qui prenaient l'une des trois finales *os*, *as*, *a*, au nominatif; et cette désinence de génitif offre une grande ressemblance avec les désinences de la première et de la seconde déclinaison latine.

C'est là un indice qui vient s'ajouter à celui que l'on tire de la forme des noms propres, de leur aspect gréco-latin, pour nous faire reconnaître dans le messapien un idiome indo-européen. Quoique de telles formes du génitif ne se retrouvent pas dans la langue skipétare ou albanaise, elles ne s'éloignent pas cependant assez de sa déclinaison des substantifs pour infirmer la parenté qui a été entrevue entre les deux idiomes. Chez les Albanais, c'est en *σε* que les noms terminés au nominatif en *α* font leur génitif singulier; le génitif en *ι* appartient à certains noms dont le nominatif est en *ε*. Les terminaisons, on le sait, s'altèrent facilement en passant d'une langue à l'autre, même entre membres de la même branche linguistique. Ces différences avec le messapien n'ont conséquemment rien de significatif. D'ailleurs le skipétare, tel qu'il se parle aujourd'hui, est une langue trop corrompue, il s'est trop éloigné de son type primitif, pour que l'on puisse être assuré que ses formes casuelles remontent à une époque reculée. Il n'y a donc point, je le répète, d'objections à tirer, contre l'affinité de l'albanais et du messapien, de la valeur génitive, chez cette dernière langue, des terminaisons en IHI et AIHI. Ce que l'on est en droit de se demander, c'est si le génitif messapien n'affectait pas aussi d'autres terminaisons, et si une telle terminaison y était exclusivement propre au génitif; car, en latin, pour ne citer qu'un exemple, il y a des datifs dont la forme est semblable à celle du génitif, soit dans la même déclinaison, soit pour des déclinaisons différentes. L'examen de cette question me conduit à aborder une des difficultés qui s'attachent à nos inscriptions, à savoir le rôle que jouent ces noms en HI dans les textes où ils se rencontrent. Lorsque de pareils vocables suivent le nom du défunt mis au nominatif, le sens est clair, on a là le nom du père de celui-ci. Le mot répondant à fils (*filius*), né (*natus*), fille (*filia*, *nata*), doit être regardé comme sous-entendu. Ainsi : ΔΑΧΤΑΗ ΜΟΛΔΑΗΤΑΙΗΙ (n° 68) signifie visiblement *Dachtas* (*fils*) *de Moldahtas*. Mais tel n'est pas constamment

le cas. Sur un certain nombre d'inscriptions, nous ne lisons que des noms de désinence d'apparence génitive; d'autres, assez nombreuses, nous offrent un ou deux noms de même terminaison suivis de noms au nominatif. De cette double circonstance on est tenté d'inférer que nous avons alors là le nom du défunt mis au datif, et mentionné, soit seul, soit suivi du nom de celui qui a consacré le monument, conformément à l'usage fréquemment adopté dans les inscriptions funéraires latines.

Aucun rapprochement ne confirme toutefois une semblable supposition. Dans les inscriptions qui commencent par un nom en HI, le nom qui suit au nominatif n'est jamais lui-même accompagné du nom patronymique ainsi terminé, quoique le nom du père accompagne d'ordinaire le nom de chaque individu. Il serait singulier que le premier de ces noms ne fût pas donné pour le consécrateur. Ajoutons que l'inscription n° 5 s'accorde peu, par sa teneur, avec l'hypothèse en question, car, celle-ci admise, il s'ensuivrait qu'un même tombeau a été élevé à deux morts, auxquels il aurait été consacré respectivement par deux personnages différents.

Si l'on remarque que, dans des inscriptions de même caractère, le nom, finissant en HI, est placé tantôt après, tantôt avant le nom au nominatif, on sera amené à croire que les Messapiens faisaient indifféremment suivre ou précéder le nom du défunt du nom de son père. Cela peut paraître, de prime abord, singulier, mais on s'en étonnera moins, si l'on songe que, malgré son apparence génitive, ce dernier nom constituait un véritable nom patronymique, qui pouvait s'énoncer avant le nom propre. Les noms patronymiques grecs, employés parfois seuls pour désigner l'un de ceux qui en avaient hérité, ne sont-ils pas des formes d'origine génitive? Une inscription latine, découverte à Brindes[1], témoigne, au reste, de l'existence de cet usage. Elle porte : C. POMI ‖ DIOME. Or le mot POMI est, à ce qu'il semble, un génitif; d'où il résulte que le personnage ici mentionné devait s'appeler *Diome* et être fils de *C. Pomius*. Quant aux monuments sur lesquels ne figurent qu'une suite de noms terminés en HI, il faut supposer que tous les noms du mort y sont mis au génitif, parce que l'on sous-entend les mots équivalents à *locus*, *tumulus*, *sepulcrum*, *ossa*, ou quelque expression analogue. Nous trouvons pareillement des épitaphes latines où l'ensemble des noms du défunt est au génitif; je rappellerai notamment cette inscription du musée Capialbi[2] :

P. OLLI·CN. F. FELICIS

[1] Mommsen, *Inscript. regn. Neapol.* n° 557. — [2] Mommsen, *ibid.* n° 65.

laquelle signifie visiblement : *tombeau de P. Ollus Felix, fils de Cneius.*

Ces considérations écartent les raisons que l'on aurait pu alléguer pour soutenir que la terminaison HI s'appliquait quelquefois au datif. La valeur exclusivement génitive de la désinence IHI ou AIHI est donc reconnue. Voyons maintenant quelles conséquences nous devons en tirer pour les vocables affectant, au nominatif, une terminaison autre que *os*, *as* ou *a*.

On lit sur l'inscription de Lizza, n° 26 :

ΒΛΑΘΙΗΙ ΚΘRΔΟΜΑΟꟸ

Le Θ est ici certainement une erreur soit du lapicide, soit de la copie prise d'après la pierre; il doit être remplacé par un O. On aura alors, pour le second nom, KORΔOMAOꟸ, forme répondant au latin *Cordomius*. Quant au premier nom, c'est un génitif qui figure également dans l'inscription n° 76, et qui s'applique au père du personnage ainsi appelé. On retrouve le même vocable écrit plus correctement avec un T devant Θ, sur l'inscription du caducée de Tarente, par une de ces variantes d'orthographe si communes dans les textes messapiens. On pourrait rapporter ΒΛΑΘΙΗΙ à un nominatif de la forme ΒΛΑΤΘΟꟸ ou ΒΛΑΘΟꟸ, si l'on ne retrouvait pas la forme ΒΛΑΤΘΕ dans l'inscription n° 51, ligne 18, et la forme ΒΛΑΟΕΣ dans l'inscription n° 38, ainsi conçue : ΒΛΑΟΕΣ ΜΟΡΚΟΗΙΑΣ.

Évidemment ΒΛΑΤΘΙΗΙ a pour nominatif l'un de ces deux noms, qui doivent être la forme messapienne du nom grec Βλάτlος, Βλάσlος (cf. Βλάτlα, Βλάσlα)[1]. La teneur de l'inscription n° 38 dénote, dans ΒΛΑΘΕΣ, un nominatif; la forme ΒΛΑΤΘΕ, à en juger par les noms qui l'encadrent, doit également être un nominatif où Σ final a été omis par le lapicide, si l'on n'a pas là plutôt une forme légèrement différente du même nom; car il est à noter que les monuments nous fournissent plusieurs noms terminés en E au nominatif.

On peut donc affirmer que les noms en Εꟸ ou E faisaient leur génitif en IHI, comme les noms en Oꟸ. Ce fait constaté nous permet de traduire l'inscription du caducée de Tarente plus exactement que je ne l'avais fait ici, égaré que j'étais par une mauvaise transcription[2].

On y lit : ΒΛΑΤΘΙΗΙ || ΚΑΛΑΤΟRΑΣ || ΒΑΛΕΤΘΙΗΙ. Le troisième mot,

[1] Voy. Pape, *Wörterbuch der griechisch. Eigennamen*, éd. Benseler, s. h. v. — [2] Cf. ce que j'ai dit dans le *Journal des Savants*, ann. 1869, p. 732.

ΒΛΑΕΤΘΙΗΙ, répond au latin *Valetii*, génitif de *Valetius;* le premier est également au génitif; le second, ΚΑΛΑΤΟΡΑΣ, qui se reconnaît, par sa désinence, pour un nominatif, est, tout donne à le penser, la transcription messapienne du latin *calator*, « héraut, » peut-être figurant ici avec la valeur d'un nom propre. Nous avons donc l'un de ces deux sens :

Le calator de Blatthes, fils de Valetius,

ou

Caletoras, fils de Blatthes (esclave) de Valetius.

La terminaison ΙΣ se présente fréquemment dans les noms messapiens. Comme les précédentes, elle est un trait de conformité entre l'idiome de l'Iapygie et plusieurs des plus anciennes langues qui représentent en Europe la famille aryenne. Cette terminaison se retrouve, en effet, en grec, en latin, en lithuanien; elle a donné naissance, en skipétar, par la chute du *s*, à la terminaison *ι* (iota). Les noms messapiens qui affectent cette désinence paraissent avoir répondu, au moins quelquefois, aux noms latins terminés en *ius;* car on lit, dans l'inscription n° 73, le nom de ΜΗΓΟΝΙϟ, où se reconnaît une transcription du nom latin de MECONIVS, précisément en usage dans la région de l'Italie à laquelle la Messapie appartient, comme l'atteste la présence de ce nom sur une inscription latine du recueil de M. Th. Mommsen[1]. J'ajouterai que l'inscription n° 73, qui a été découverte à Ceglie, offre tous les caractères d'une époque comparativement assez basse; Η y a la valeur d'êta; l'oméga y est employé, et l'influence hellénique s'y trahit clairement. Le personnage mentionné sur cette épitaphe était du sexe masculin, car le nom auquel est joint ΜΗΓΟΝΙϟ (*Mégônis*) se termine en Αϟ (ΔΑΙΟΜΑϟ) et est conséquemment masculin. Tel n'est pas toujours le cas pour les substantifs propres affectant pareille terminaison; en effet, sur l'inscription n° 32, on lit : ΔΟΙΜΑΤΑ ΓΡΑΙϟ. Le premier de ces mots est manifestement un nom féminin; donc le second l'est aussi. De ce fait il résulte que les noms terminés en Ιϟ pouvaient être indifféremment masculins ou féminins, qu'ils appartenaient à la catégorie de ceux que les grammairiens appellent *épicènes*. Nous n'avons pas, pour déterminer la désinence génitive de ces noms, les indications précises que nous fournissent les inscriptions pour les substantifs propres qui

[1] Voy. Mommsen, *Inscr. reg. Neap.* n° 78, 79. Cf. Orelli, *Inscr. lat. sel.* n° 3768.

présentent les désinences mentionnées ci-dessus. Le rapprochement de certains vocables de formes analogues tend à faire supposer qu'ils faisaient le génitif en AIHI. On peut notamment comparer la forme ΓRAI-ϹAIHI, du n° 87, au ΓRAHIԿ du n° 32.

Les monuments messapiens nous offrent un certain nombre de noms terminés en O. On pourrait être tenté de les prendre pour des nominatifs correspondants à ceux de terminaison identique qui existent en latin, et de les ranger conséquemment dans une déclinaison différente de celles que nous venons de passer en revue. Il y a telle inscription à laquelle cette hypothèse s'adapterait parfaitement. Tel est le cas pour l'inscription n° 78, où on lit : BIΖATAԿԿO ΛAHIAIHI, et qui peut se traduire par : Bizatasso, fils de Lahias. Ce dernier nom répondant exactement au nom grec Λεῖος. Mais tous les monuments épigraphiques où figurent des noms ayant cette désinence ne se prêtent pas aussi bien à une telle supposition, et l'examen de bon nombre d'entre eux suggère plutôt l'idée que la terminaison *o* représentait le datif. L'inscription n° 78 peut d'ailleurs s'entendre aussi d'une manière satisfaisante en admettant l'intervention de ce cas; car *Bizatasso* pourrait être le datif de *Bizatas*, nom qui rappelle le grec Βύζης ou Βυζάντιος. On traduirait alors ainsi : *A Bizatas, fils de Lahias.* La raison la plus concluante en faveur de la valeur dative de la désinence *o* nous est fournie par le nom BIΛIO qui se lit sur l'inscription n° 16, et où se reconnaît une forme casuelle du nom écrit BIΛIAԿ au n° 34. Celle-ci étant certainement un nominatif, la première ne saurait avoir répondu au même cas; ce n'est point, d'autre part, un génitif, à la forme duquel il ne s'adapte en aucune façon[1]; donc elle représente un datif; et nous arrivons ainsi à cette conclusion importante que les noms terminés au nominatif en *ias*, et même peut-être en *as*, faisaient leur datif en *o*. Remarquons que, dans l'inscription n° 34, le nom de BIΛIAԿ est associé à un nom terminé en *o* (ATEA/A ‖ O BIΛIAԿ); ce qui pourrait être regardé comme une preuve que la terminaison en *o* appartenait aussi à des noms au nominatif; mais rien ne s'oppose à ce que, dans cette inscription, nous ayons la mention d'une consécration à un personnage appelé Ateavas ou Acheavas; en sorte qu'on devrait traduire : *A Ateavas* ou *Acheavas*, *Bilias.* Cette hypothèse deviendra surtout vraisemblable, si, rapprochant le mot *bilias*, du latin *filius*, on y voit un substantif commun signifiant *fils* et non un nom propre. Mais, lors même qu'on préférerait regarder

[1] Le génitif de ce nom serait BIΛIAIHI, qu'on trouve écrit, vraisemblablement par une faute du lapicide, BEIΛIIHI dans l'inscription n° 1, ligne 4.

le nom de Atcavao ou Acheavao comme étant au nominatif, la rai
que je viens de tirer du rapprochement des formes ΒΙΛΙΑϞ et ΒΙ
n'en subsisterait pas moins. L'inscription n° 16, qui nous fournit c
dernière, est ainsi conçue :

ΒΑΟΧΤΑϞ ϞΤΙΝΚΑΛΕ ΤΟϞ ΒΙΛΙΟ FΑϞΝΟ

Les considérations que je viens de présenter peuvent la faire trad
ainsi : *Baochtas Stinkaletos à Bilias Fasnas*, ou *Baochtas Stinkaletos à*
fils Fasnas. Toutefois il est à remarquer que le mot Stinkaletos est a
coupé : ϞΤΙΝΚΑΛΕ ΤΟϞ; on peut dès lors prendre *Stinkale* pour la t
sième personne d'un verbe, et ΤΟϞ pour un pronom démonstratif
pondant au latin *hoc*. Ce qui fournirait le sens suivant : *Baochtas a é*
ce (monument) *à Bilias Fasnas*. La forme *Stinkale* rappelle fort la t
sième personne du singulier d'un imparfait ou d'un aoriste grec; dan
conjugaison de l'imparfait albanais, la troisième personne se term
également en ε. Les éléments qui entrent dans ce verbe supposé
retrouvent d'ailleurs dans le verbe albanais *σῖλs*, répondant à l'allem
stellen, « poser, placer, » et cela nous ramène au verbe grec *ἵστημι*
implique la même idée. Quant au démonstratif *tos*, on peut le rapp
cher à la fois et de l'article grec *τὸ* et de l'albanais *ἀτὰ*, signifiant « cel
Quoi qu'il en soit, le nom de FΑϞΝΟ n'en apparaît pas moins com
un datif, dont le nominatif doit avoir été FΑϞΝΑϞ ou FΑϞΝΟϞ.
nom est à rapprocher des noms grecs bien connus *Φάσσος* et *Φάνα*

Une inscription latine, découverte à Vénafre, et renfermant des n
dont la physionomie est toute messapienne[1], nous apporte la co
mation de l'existence du datif en *o* chez les noms faisant le nomin
en *as* ou *os*. Cette inscription est ainsi conçue :

C. LVFINIO. C. F. || MAHETI || C. LVFINIVS C. L. || DASIVS SIBI
SVIS

Nous y voyons figurer le nom de Dasius, si commun en Messapie
qui répond soit au ΔΑΧΤΑϞ des inscriptions n° 1 et n° 9, soit au ΔΑϞ
de l'inscription n° 114, et celui de MAHETI, qui répond au nom
MAHEOϞ de l'inscription n° 105. La forme en est consécrative; car
paraît d'abord un nom au datif, qui est suivi d'un nom au nomina
teneur analogue à celle qui vient d'être admise pour les inscripti

[1] Voy. Mommsen, *Inscr. reg. Neap.* n° 4685.

messapiennes nos 16 et 34. Le nom de MAHETI étant manifestement un datif répondant au nominatif MAHETIS, on pourrait trouver là un indice que les noms terminés en *is* faisaient leur datif en *i;* mais il est à noter que nous avons là simplement un datif latin, puisque les noms de l'inscription de Vénafre nous sont donnés sous une forme purement latine. Le nom de FAΛΛΑΤΙϟ de l'inscription n° 75, rapproché du nom de FAΛΛΑΑϟϟΟ de l'inscription n° 12 (conf. FAΛΛΑΑΜΟ du n° 15, qui est probablement une erreur, pour FAΛΛΑϟϟΟ), donnerait plutôt à penser que les substantifs messapiens terminés en *is* prenaient aussi *o* au datif, le mot FAΛΛΑϟϟΟ pouvant être le datif d'un primitif FAΛΛΑΑϟϟΙϟ. Il suit de là que, s'il y a lieu de regarder les noms messapiens finissant en *o* comme des datifs, on ne saurait cependant remonter d'un datif ainsi terminé à la forme nominative. Par exemple, l'inscription n° 79

ΘΕΟΤΟRAϟ ARTAHIAIHI BENNARRIHINO

peut être traduite par : *Theotoras, fils d'Artahias, à Bennarrihinis* ou *à Bennarrihinas*, ou *à Bennarrihinos*.

Mais, je le répète, l'existence des datifs en *o* n'exclut pas la possibilité qu'il y ait eu des nominatifs affectant la même désinence, et rien ne s'oppose à ce que BENNARRIHINO ait été un *agnomen* au nominatif.

De même la terminaison en I simple, que nous fournissent divers vocables, se prête à différentes suppositions. Généralement cette terminaison paraît être une forme génitive due sans doute à la contraction de la désinence IHI. Ainsi, dans le n° 96,

ΠΛΑΤΟRAϟ ΠΑΛΕΤΛΟϟ ‖ ΙΣΑRΕΤΙ

signifie, selon toute apparence : *Platoras Paletlos, fils d'Isaretas.* Dans le n° 40, TABARA OAXI doit se traduire par *Tabara, fille d'Oaxas.*

L'inscription n° 5 de Lecce est ainsi conçue :

ΔΟΚΙΗΙΚΟΗΙ ΗΑΓΑRΑΤΙ ΤΑRΑΝΤΑ ‖ KRETAAIHI OIKORΔIHI RIΓΙΑϟ ‖ MOROAϟ

Elle renferme visiblement deux noms : le premier, de femme; le second, d'homme, précédés l'un et l'autre du double nom du père.

La forme ΗΑΓΑRΑΤΙ a tout l'air d'être la transcription du latin *Aparati*, génitif d'*Aparatus;* ce qui donnerait à supposer que les génitifs en *i* appartenaient à des noms latins en *us* qui, ayant passé en messapien,

y avaient conservé leur génitif originel. Mais il est plus probable que I final de ces vocables messapiens est le résultat d'une contraction dont nous saisissons çà et là des traces. Ainsi, dans l'inscription n° 63, dont j'ai parlé naguère ici [1], et qui porte ΔΑΧΤΑ MOROANA AΓROΔITAHI ΠΑ-ΔΕΉ, le troisième mot est manifestement une contraction pour AΓRO-ΔITAIHI, génitif de AΓROΔITAΉ. La seule suppression de H aurait donné une forme en I simple, AΓROΔITAI correspondant à la forme EV-PROSI, pour Εὐφρόσυνος, que je relève sur une inscription latine de Vénafre [2]. Il est d'ailleurs à noter que, dans les textes messapiens qui datent de l'époque la plus basse, telle que l'inscription de Monopoli, n° 91, les terminaisons en HI ont disparu pour faire place à des désinences en I simple.

On peut du reste s'assurer, par la comparaison des textes que nous possédons, de l'influence de plus en plus marquée du grec et du latin sur l'épigraphie messapienne. Les lettres se rapprochent graduellement, par leur configuration, des caractères grecs du commencement de notre ère [3].

Certaines inscriptions messapiennes nous offrent des noms d'une physionomie tellement hellénique, tels que TABARIOΉ (n° 38), nom masculin répondant au féminin TABARA, si fréquent dans les mêmes textes, ou encore ARIΣΤΟΣ (n° 108), qu'on pourrait se croire en présence d'inscriptions purement grecques. Le nom d'AFROΔITA (Ἀφροδίτα) se lit sur le rebord d'une vasque trouvée à Muro (n° 2) et précédé du mot HANΦORIAΉ, qui est certainement la transcription messapienne du grec ἀμφορεύς «amphore.» Le nom de ΘΕΟΤΟRRES, qui se lit dans l'inscription suivante (n° 62) :

ETTIΉ APNIΉΉΕΉ ΘΕΟΤΟRRES

est visiblement la transcription du grec Θεόδωρος ou Θεόδωρα. Le mot qui le précède (ΑΡΝΙΉΉΕΉ), est celle du grec Ἄρνισσα, qui signifie, comme on sait, *agneau femelle, jeune brebis*. Or ce mot étant essentiellement féminin, il y a lieu de supposer que celui auquel il se lie l'est également. Donc on doit admettre Θεόδωρα plutôt que Θεόδωρος pour son correspondant grec; et en effet la forme masculine qui pouvait ré-

[1] *Journal des Savants*, an. 1869, p. 730. — [2] Mommsen, *Inscr. regn. Neap.* n° 679. — [3] Peut-être même certaines expressions latines ont-elles été encadrées dans le contexte messapien. Sur l'inscription n° 51, on est tenté de reconnaître, dans la phrase OIΉΉIXΉ · Λ = ΑΝΑ˜AL qui suit le nom du mort (AΙΙΝΝΟΙΑΤΥΤ·ΘΕ), la corruption du latin VIXIT · L. ANN. LII.

pondre à Θεόδωρος semble avoir été ΘΕΟΤΟRAϟ, que nous fournit l'inscription n° 117. On a vu, d'ailleurs, plus haut, que les noms en Iϟ étaient épicènes. ETTIϟ a pu dès lors être un nom de femme. Il paraîtra, j'en conviens, singulier qu'une femme ait porté trois noms; mais le fait n'était point insolite en Messapie, ainsi qu'en dépose l'inscription n° 37, qui ne saurait laisser de place au doute; elle est ainsi conçue :

TABARA HAIVAFΔA ΔIFANA

L'inscription n° 62 nous montre que les noms en Eϟ, en même temps qu'ils étaient donnés à des hommes, ainsi qu'on l'a noté ci-dessus, étaient aussi attribués à des femmes; d'où résulte qu'ils étaient épicènes, comme les noms en Iϟ. Il est conséquemment difficile de savoir, quand un tel nom se présente seul, ce qui a lieu, par exemple, pour le nom de NOϟETIϟ (n° 6), à quel sexe appartient celui qui le porte. Aussi se trouve-t-on assez embarrassé en face de l'inscription n° 69, où le même nom apparaît avec l'une et l'autre terminaison. On y lit à deux lignes différentes MoΓAMATEϟ et MoΓAMATIϟ. L'examen des noms qui sont joints à chacune de ces formes peut toutefois faire découvrir le sexe respectif de ceux auxquels elles sont appliquées. Le nom de MoΓAMATEϟ vient après deux noms terminés en NoAϟ, dont l'un est MOKATANoAϟ; or les noms offrant une pareille terminaison sont masculins. Il faut donc admettre que MoΓAMATEϟ est du même genre. Quant à MoΓAMATIϟ, il suit un nom finissant en I, MOTAI, lequel n'appartient visiblement pas au personnage auquel le premier nom s'applique; il faut dès lors rattacher ce vocable en Iϟ au nom suivant, ATAINE, transcription évidente du nom grec féminin d'Ἀθήνη, qui se lit, je crois, sous la forme génitive (AΘINAI), sur la colonne latérale de l'inscription n° 9. Je conclus donc que MoΓAMATIΣ était un nom féminin.

La présence simultanée des deux formes en question sur une même épitaphe me fait supposer que nous avons ici affaire non à des noms propres, mais à un substantif successivement employé dans son acception masculine et dans son acception féminine; et l'idée se présente d'elle-même que ces mots avaient, en messapien, le sens d'*époux* et d'*épouse*. Nous retrouvons en effet là le mot grec archaïque de γαμέτης en composition avec une préposition *mo* (MO), qui devait répondre au grec ἅμα, ὁμοῦ, à l'albanais μὲ., et jouer le même rôle que le latin *cum*, *co*.

Le vocable MoKATANoAϟ, qui précède MoΓAMATEϟ, peut être une épithète jointe à la qualification d'époux et ayant le sens du grec ὁμό-

νοος, qui vit en bonne intelligence, et des adjectifs latins *unanimis, concors*, qui accompagnent parfois, dans les monuments de l'épigraphie romaine, les mots *uxor* ou *conjux;* car on retrouve dans ce mot messapien la même préposition ΜΟ, qui vient d'être signalée, et la racine dont est formé le grec *νόος, νοῦς*, laquelle entre dans un verbe d'une composition analogue à ce mot, *κατανοέω, concevoir, méditer*. Enfin un autre rapprochement à faire avec les inscriptions latines de la catégorie des *affectus conjugum*, nous est fourni par le mot ΠΟΚΑΝΑΝΙΗ qui figure parmi les noms ou les épithètes de l'épouse. On y peut reconnaître la racine *πόκος, laine, toison;* car l'on se reporte tout naturellement à l'une des qualifications laudatives données dans les épitaphes aux épouses romaines, *lanifica*[1].

De tels rapprochements fortifient l'opinion que l'idiome des Messapiens était lié par une parenté d'origine à celui des Hellènes, avec lequel les inscriptions attestent qu'il avait beaucoup de noms propres communs; ils prouvent également que cette langue offrait aussi une certaine affinité avec le latin, idiome sorti de la même souche. Sans parler des terminaisons en ΑΧ, qui rappellent les mots grecs en *αξ*, lesquels ont tous un caractère archaïque, des terminaisons en ΙΧ, qui rappellent les désinences en *ix* du vocabulaire latin; sans parler de quelques noms, tels que *Dasius, Dasimius, Platoria*[2], messapiens d'origine, et que nous fournit l'onomastique hellénique et romaine, je trouve la preuve d'un tel fait dans les sens auxquels conduit l'étude d'inscriptions messapiennes renfermant d'autres mots que des noms propres.

Si l'on rapproche les inscriptions n°s 1, 9, 51 et 91 du recueil de MM. Maggiulli et de Castromediano, on constate la présence simultanée sur ces textes de certains vocables n'ayant nullement le caractère de noms propres, et que leur position lie les uns aux autres. Ce fait donne à supposer qu'ils entraient comme éléments soit dans une formule funéraire, soit dans la désignation des tombeaux sur lesquels ils ont été gravés. Les mots en question affectent, il est vrai, quelques variantes d'orthographe; mais on ne saurait voir là, non plus que dans

[1] Voy. Orelli, *Inscr. latin. sel.* n° 4639. — [2] Voy. ce que j'ai dit dans le *Journal des Savants*, an. 1869, p. 730, des noms de *Dasius, Dasimius*. Cf. Böckh, *Corp. inscr. græc.* t. III, n° 5775. Mommsen, *Inscr. regn. Neapolit.* n°s 494, 1662, 2290. Le nom de ΠΛΑΤΟΡΑΣ, génitif ΠΛΑΤΟΡΡΙΗΙ (pour ΠΛΑΤΟΡΑΙΗΙ) (n°s 90, 91, 118), qui se retrouve dans une inscription latine d'Hadria, sous une forme féminine, PLATORIA APRVLLA (Mommsen, *ouv. cit.* n° 6130), doit répondre au nom latin *Plætorius*, dont il semble n'être qu'une forme messapienne.

les variantes qu'offrent différents noms propres manifestement identiques, qu'un effet de l'ignorance du lapicide ou des divergences d'époque et de prononciation. Ces mots sont : ΚΛ9ΗΙΞΙЧ (n° 51), écrit aussi ΚΛΑΟΗΙΞΙЧ (n° 9) et par abréviation ΚΛΑΩΗΙ (n° 91); ΔΕΝΘ (n°s 9 et 91), et FE'NAЧ (n° 91), écrit ailleurs EENAЧ (n° 51). Je rattache au premier la forme ΚΛΟΗΙΞΙЧΘ (n° 1), dans laquelle Θ est un suffixe de cas ou se rattache au vocable suivant, dont il aura été séparé par erreur.

Des noms propres figurent aux lignes placées au-dessous de celles auxquelles appartiennent ces trois termes, et, les monuments étant funéraires, tout donne à supposer qu'on a là les noms du mort ou des morts. Les mots en question doivent donc faire allusion à l'idée de tombeau. D'où l'on peut induire que ΚΛΑΟΗΙΞΙЧ, ou ΚΛΟΗΙΞΙЧ, a le sens de *sepulcrum*, *tumulus*, *locus*, *monumentum*. Le mot FE'NAЧ, dans lequel l'apostrophe paraît indiquer la suppression d'une voyelle redoublée (E' pour EE) a, comme le vocable initial ΚΛΑΟΗΙΞΙЧ, tout l'aspect d'un nominatif, car nous n'y retrouvons pas la terminaison qui, dans les noms propres, caractérise les cas obliques. FE'NAЧ ou EENAЧ semble donc être un adjectif ou une épithète jointe au mot qui le précède (n°s 51 et 91). On peut le rapprocher du skipétar *πένα*, qui signifie *faire*, *construire*, lequel doit se rattacher au grec *βαίνω*, aor. 2 *ἔβην*, *βῆν*, *se tenir*, *être;* allemand *stehen*. Les expressions ΚΛΑΩΗΙ FE'ΝΑΣ (n° 91) et (Κ)ΛΑ9ΗΙΞΙЧ EENAЧ (n° 51) semblent, en conséquence, pouvoir être traduites par *monumentum exstructum* ou *sepulcrum exstructum*. A l'appui de ce sens se présente un rapprochement digne d'attention. J'ai noté, dans un précédent article, que le vocabulaire lithuanien offre, avec le vocabulaire albanais, un certain nombre de racines communes; il peut donc nous fournir des lumières là où l'idiome skipétar nous fait défaut. Eh bien, nous y retrouvons le même radical qui entre dans ΚΛΑΟΗΙΞΙЧ avec le sens de *couvrir*, *recouvrir*. Car le vocable messapien ΚΛΟΗΙΞΙЧ nous reporte au verbe lithuanien *klóju*, *klójau*, *klósus*, *kloti*, d'où dérivent de nombreux composés, tels que *apklotis*, « couverture, » *klojys*, « aire à battre « le grain, » *pakloda*, « drap de lit, » etc. Le mot placé au commencement de trois de nos inscriptions, et qui se lit à la deuxième ligne d'une autre (n° 51), si l'on s'en fie à la racine lithuanienne, pourrait donc avoir signifié *lieu recouvert* (*coopertum*), sens qui convient parfaitement à un tombeau. Reste à expliquer le mot ΔΕΝΘ. Je le rapproche de l'albanais *ντένε*, signifiant *dessous* (grec *ὑπό*), car le *ντ*, dans cet idiome, prend parfois la place du *δ* grec. Les trois mots du texte n° 91 peuvent dès lors se rendre par *monumento exstructo sub;* mais, ici, la préposition ΔΕΝΘ doit avoir gouverné l'accusatif, cas dont la terminaison se confondait

sans doute, en messapien, avec celle du nominatif, dans la déclinaison du moins à laquelle ΚΛΑΟΗΙΞΙΗ appartenait.

Ceci admis, le mot qui, sur les nos 51 et 91, suit l'expression que je viens d'analyser, doit être pris pour un verbe à la troisième personne; car à la suite sont gravés des noms propres qui s'appliquent aux morts; et en effet, sur l'un et l'autre monument, le mot en question affecte la même terminaison AN. Sur le n° 51, le milieu du mot est en partie effacé; mais sur le n° 91 on lit distinctement AFAN, qui doit avoir le sens de *reposer, dormir*, et peut être rapproché du grec *παύω, cesser, finir; παῦσις, repos*. Le caractère verbal des mots terminés en *an* est d'ailleurs justifié par le mot ARANINΔARAN, de l'inscription n° 1, lequel peut se traduire par *ont élevé, ont construit*, et semble renfermer la même racine qui a donné naissance au grec *ἕρδω, faire*, et qui entre dans la racine skipétare *δερ* ayant le même sens (*δερτέἴλε*, construction). Cette terminaison *an* rappelle du reste la terminaison *ενε* de la troisième personne plurielle du verbe albanais.

Ceci posé, cherchons quelle interprétation il est possible de proposer pour l'inscription de Monopoli, n° 91, qui est ainsi conçue :

ΚΛΑΩΗΙ FE'ΝΑΣ ΔΕΝΘ
AFAN FAΔΔΕΣ ΤΑΙΜΑΚΟΣ
INFINTA FAΔΔ' ΑΝΚΟΣΙ'
ΝΙΝ INFITATI ΛΙΧΙΔΑR
FAHEXITATO ΟΙΤΙΝΑΙ
ΗΙΔΙΤΑ ΙΣΣΙΝΟ ΜΑΙΣΩΝ
ΤΩΛΤVΣΙ' ΞΙΝΑΙ·

Je commence par remarquer qu'on reconnaît dans le mot FAΔΔΕΣ et l'abréviation FAΔΔ. le nom de *Faddius*, qui se lit fréquemment sur les inscriptions de l'Italie méridionale[1]. ΤΑΙΜΑΚΟΣ est un nom tout grec qui se retrouve sur l'inscription n° 51 (lignes 9, 10) et qu'on est tenté de rapprocher de *ταμίας, ταμιακός*; le mot ΑΝΚΟΣΙ rappelle le grec *ἄγχιστα* « le plus proche, » (*οἱ ἄγχιστα* « les plus proches parents »)[2]; ΝΙΝ est une forme dorienne du pronom personnel de la troisième personne[3]. ΜΑΙΣΩΝ (*Μαίσων*) nous fournit un nom grec connu; ΗΙΔΙΤΑ, ΙΣΣΙΝΟ (cf. le grec *Ἰξίνη*), ont toute l'apparence d'être d'autres noms propres. La racine de ΛΙΧΙΔΑR paraît être le grec *λίψ*, le vieux latin *lix, eau*, et FAHEXITATO nous reporte aux formes archaïques du verbe « *faire,* » *faxim, faxo, faxit.*

[1] Voy. Mommsen, *Inscr. regn. Neapol. Fadius, Fadenus.* — [2] Cf. la racine lithuanienne *auks*, « étroit, proche. » — [3] Ce mot se retrouve dans le n° 9, ligne 11

A en juger par la forme des mots et la contraction des génitifs (I pour IHI), nous devons nous croire ici en présence d'un texte où l'influence hellénique se fait puissamment sentir; ce que confirme, du reste, la figure des lettres et l'emploi d'Ω. Grâce à cette association de formes grecques et latines, on peut se hasarder à traduire ainsi :

MONVMENTO EXSTRVCTO SVB REQVIESCIT FADDIVS TAIMAKOS INFINTA·FADDII PROXIMVS·HOC (monumentum) INVITATVS LIBATIONIBVS FECIT ITINII FILIVS HIDITA ISSINO MAGISTER PAGI.

Je suppose ici que les trois derniers mots sont le titre d'une magis trature urbaine; ΜΑΙΣΩΝ peut répondre au latin *magister*, à l'osqu *meddix*, dont la racine se retrouve dans l'albanais *μάδ*, *grand;* ΤΩΛΤΥΣι est un génitif syncopé où l'on discerne la racine lithuanienne *tol* impliquant l'idée d'étendue, de largeur. Il faut voir là sans doute un mo exprimant l'idée de collectivité, et lié au suivant, ΞΙΝΑΙ, qui doit avoii eu le sens de *pagus*, et qu'on peut rapprocher, dans cette hypothèse, du nom d'une ville d'Illyrie, *Sinna* (cf. grec *συνίημι* « être réuni »). L'expression ΜΑΙΣΩΝ ΤΩΛΤΥΣΙ ΞΙΝΑΙ nous offrirait quelque chose d'équi valent à *magister* ou *meddix tuticus pagi*.

Je ne me hasarderais pas à traduire les nos 1, 9 et 51 qui soulèver des difficultés plus grandes encore que l'épitaphe de Monopoli, et je m'arrêterai là dans ces essais, dont je ne me dissimule pas la hardiesse

Espérons que de nouvelles découvertes, en venant grossir le précieu recueil de MM. Maggiulli et de Castromediano, fourniront des élé ments moins incertains pour le déchiffrement de ces textes malheureuse ment si énigmatiques.

Un fait me paraît toutefois ressortir suffisamment de leur étude : c'est comme je l'ai déjà remarqué, que l'idiome auquel ils appartiennent es issu du même tronc qui a produit les langues classiques. Le messapier doit donc être considéré comme le débris d'un des plus anciens ra meaux que projeta en Europe la souche aryenne.

Alfred MAURY.

Principes de l'assainissement des villes comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres des populations de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique, par M. Charles de Freycinet, ingénieur au corps impérial des mines; publié par ordre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; texte, x-428 pages; atlas, xviii planches; Paris, Dunod, éditeur, successeur de Mme Vve Dalmont, quai des Augustins, 49, 1870.

SUITE ET FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATION DE LA PREMIÈRE PARTIE À L'ASSAINISSEMENT DES VILLES ET À L'AGRICULTURE.

---

§ II.

De l'infection des eaux.

L'infection des eaux est un des sujets dont je me suis le plus anciennement occupé; mes premières recherches remontent avant l'année 1810, où j'avais déjà constaté, dans toutes les eaux naturelles que j'examinai et dans le produit de leur distillation, la présence de l'ammoniaque [2]. En 1817, je reconnus que les matières animales azotées, en s'altérant dans l'eau, produisaient sans doute de l'ammoniaque, qu'on retrouvait dans le liquide à l'état salin, de sulfate ou de chlorhydrate, quand les eaux contenaient des sulfates ou des chlorures de calcium et de magnésium; j'observai en outre que, si l'altération avait lieu dans l'eau distillée, le liquide, loin d'être alcalin comme l'indiquait l'expression de *fermentation alcaline*, était, au contraire, acide, et qu'un de ces acides saturait pour 100 parties une quantité d'oxybase qui en renfermait 12 d'oxygène [3].

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1871, p. 484, pour le deuxième, le cahier de novembre, p. 540; pour la première partie du troisième, le cahier de mai 1872, p. 315; pour la deuxième partie, le cahier de juillet, p. 440. — [2] *Annales du Muséum*, t. XVII, p. 280 et 339; mémoire lu à l'Académie des sciences le 5 novembre 1810. — [3] *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XVI, p. 449 (1820).

De 1840 à 1844, je retrouvai ce produit acide dans l'eau des puits de Ménilmontant, et j'expliquai par là l'origine de la corruption de cette eau, qui avait reçu les eaux souterraines du cimetière du Père Lachaise. Je le reconnus encore dans les eaux de la Bièvre après qu'elle eut été canalisée et qu'on eut eu la malheureuse idée d'en interrompre le cours, dans la croyance où l'on était que, de huit jours en huit jours, il suffirait, après le curage du canal, de le laver au moyen d'écluses de chasse pour en assurer la propreté et garantir le voisinage de toute émanation dangereuse et même incommode.

L'examen des eaux de la Bièvre, auquel je n'ai pas cessé de me livrer depuis 1825, où je fus appelé à la direction des teintures des manufactures de tissus de la liste civile, a été l'occasion de rechercher les causes de l'infection de ces eaux. Un résumé de ces recherches me permettra de présenter sans hypothèse mes opinions relatives à la salubrité des cours d'eau : elles m'ont occupé pendant plus de quarante-cinq ans, et un des bras de la Bièvre coulant au bas même de l'atelier de teinture et de mon laboratoire, j'ai pu réitérer mes observations et mes expériences dans toutes les circonstances où je l'ai désiré, avant et après la canalisation. Il m'a donc été possible de dissiper les illusions qu'on s'était faites des avantages de cette opération.

La composition chimique de ces eaux fut l'objet de mes premiers travaux; ils durèrent de 1826 à 1830. Je reconnus qu'elles contenaient plus de sulfate de chaux que l'eau de la Seine, mais moins que l'eau des puits de Paris. Elles contenaient moins de sous-carbonate de chaux, et le plus souvent elles en étaient dépourvues à cause des liquides acides qu'elles recevaient des industriels riverains. L'eau de la rivière contenait toujours des chlorures de potassium et de sodium, du sulfate d'ammoniaque et des matières organiques azotées et non azotées; mais mon étonnement fut grand d'y retrouver, par des procédés précis à la vérité, des traces non équivoques des matières colorantes de la garance et des matières jaunes provenant de la gaude et du quercitron. Il faut dire qu'à cette époque il existait, à ma connaissance, au moins deux fabriques de toiles peintes sur les bords de la Bièvre, et qu'alors les eaux étaient moins impures qu'elles ne le sont devenues par le fait des nouvelles industries qui se sont établies, surtout dans ces dernières années. A l'époque dont je parle, je reconnus le dégagement du gaz hydrogène protocarboné mêlé d'azote par l'agitation de la boue noire de son fond, gaz quelquefois mêlés de traces d'acide sulfhydrique provenant des produits de la réaction des sulfates et des matières organiques.

Je constatai plus tard que la boue doit sa couleur noire à la réaction

du sulfure de calcium et de l'oxyde de fer des argiles et même du sable quartzeux qui s'y trouve mêlé. L'eau de la Bièvre, avant la canalisation, n'exhalait pas de mauvaise odeur dans tous les temps de l'année, et je ne me trompe pas en disant que les plantes qui, depuis le fond jusqu'au niveau des berges, formaient des plans de verdure, contribuaient, par l'oxygène qu'elles exhalaient sous l'influence du soleil, par l'absorption de matières organiques qu'elles prenaient dans le sol et dans les eaux, à la salubrité, ou, du moins, à diminuer l'infection quand elle existait. Les rats d'eau et les poissons contribuaient encore à ce bon effet en se nourrissant de débris organiques qui, sans cela, auraient été une cause d'infection. N'oublions pas que des eaux contenues d'une manière permanente dans des réservoirs, des auges, des tonneaux, peuvent être maintenues inodores lorsqu'il s'y trouve ce qu'on appelle la *matière verte* de Priestley, et même encore de petits poissons. L'infection des eaux arrivait surtout dans les grandes chaleurs, lorsque le volume de l'eau diminuait par le fait de la sécheresse, et à cette cause d'infection il faut ajouter les matières organiques provenant des travaux divers dont les peaux sont l'objet, les savons et le sel de soude qui sont employés pour le lavage du linge, des laines, des poils, etc. La cause première de l'infection des eaux est la disparition de son gaz oxygène atmosphérique, qui est absorbé par des matières oxygénables, et, cet effet une fois produit, les mêmes matières, agissant sur le sulfate de chaux et des sulfates alcalins provenant de la décomposition par le savon des blanchisseuses, par le sel de soude, etc., se changeant en sulfures, exhalent l'odeur de l'eau de Baréges, et cette odeur, ou plutôt l'acide sulfhydrique dont elle est une des propriétés, noircit l'argent, les cuivres et l'étain du voisinage. Je constatai, dès 1827, que l'acide sulfhydrique provenait de la décomposition des sulfates, par l'examen que je fis des eaux de la Bièvre, dont, selon un long usage à l'époque des grandes eaux, on remplissait un vaste réservoir construit au-dessous de l'atelier de teinture des Gobelins. Un savant, dès 1772, avait appelé l'attention de l'Académie sur la réaction des matières organiques et des sulfates solubles.

Tel était l'état de la Bièvre avant sa *canalisation*. Cette opération l'a-t-elle amélioré, a-t-elle eu, au point de vue de l'hygiène, les avantages qu'on s'en était promis? Je réponds par des faits précis, résultats de mes propres expériences, tout en ne dissimulant pas que l'accroissement du nombre des usines a augmenté le nombre des causes d'infection.

Mais la faute, la grande faute commise a été de croire qu'en interrompant le cours de la Bièvre, en rendant ses *eaux dormantes* durant

huit et même plus de quinze jours, on l'assainirait en *curant*, puis en lavant le canal au moyen d'écluses de chasse construites sur ses bords. Les faits sont là pour montrer combien l'on s'est trompé, puisque, sur la demande réitérée des riverains, il y a quatre ans, on a voûté la partie de la rivière qui baigne les murs des Gobelins, de manière à en faire un véritable *égout couvert;* mais, parce que le canal n'a pas été voûté dans toute son étendue, les inconvénients de l'infection des eaux n'ont pas complétement disparu; il est vraiment fâcheux qu'un projet élaboré par une Commission nommée en 1833, je crois, par le préfet de la Seine, où toutes les parties intéressées étaient représentées, n'ait pas été exécuté; il aurait conservé à la Bièvre son caractère de rivière et l'aurait véritablement assainie.

Que l'autorité qui préside à la salubrité publique sache bien qu'une première condition de salubrité est le mouvement des eaux; que, loin de l'entraver, il faut le favoriser en en augmentant la vitesse par la quantité, et que l'augmentation de l'eau de la Bièvre par les eaux des étangs de Versailles avait été demandée lorsqu'on connut le projet d'alimenter cette ville avec l'eau de la Seine.

Rendre, en effet, stagnante une eau naturellement courante pour y déverser des débris de matières organiques provenant des préparations préalables au tannage, au hongroyage des peaux, des résidus liquides des féculeries, etc., c'est augmenter les causes d'infection en nombre et en intensité; car c'est surtout la stagnation des matières putrescibles dans un même lieu qui en porte les inconvénients au suprême degré.

Mais plaçons ici une observation incontestable pour toute personne pour laquelle les sens de l'odorat et du goût ont été un sujet d'études sérieuses; c'est que les parfums tels qu'on les préparait en Italie et en France depuis Catherine de Médicis, et qu'on continua à le faire dans le XVIII[e] siècle, se composaient d'un certain nombre d'ingrédients dont la préparation exigeait un laps de temps qui n'est plus observé; et ce laps de temps était pourtant nécessaire, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le faire remarquer, à cause de la diversité des matières mêlées. En définitive les parfums les plus estimés *étaient le résultat d'un certain nombre d'odeurs simples.*

Eh bien, cette diversité d'odeurs agréables dont l'effet s'accroît avec la variété de parfums simples et divers bien choisis, a un résultat inverse, mais correspondant, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de mauvaises odeurs; le résultat est, en bien des cas, pire que chacune de ces mauvaises odeurs perçues à l'état d'isolement, et tel est le résultat de l'infection, je ne dis plus des *eaux de la Bièvre* seulement, mais de *l'atmosphère* de son voisinage.

Je justifie ma proposition par l'énoncé des mauvaises odeurs de cette atmosphère :

1° Les gaz dégagés de l'eau même y compris le gaz sulfhydrique;

2° Des débris de matières organiques qui s'altèrent au sein des eaux, ou qui se sont altérées dans les ateliers mêmes;

3° De la chaux versée dans les eaux provenant des *plains*, où les peaux sont mises à tremper. Cette chaux donne lieu à un dégagement d'odeur ammoniacale rendue fétide par d'autres odeurs qui s'y mêlent.

Lorsque ces eaux calcaires recevront des acides minéraux provenant de certaines usines, les acides odorants produits par la putréfaction seront mis en liberté, et l'odeur de ces acides se manifestera au dehors;

4° Des odeurs qualifiées de *fades* qui se manifestent dans une foule de circonstances où des eaux ont été en contact avec des matières animales qui ne sont point encore en putréfaction. Ces odeurs se produisent dans le séchage des peaux trempées, et encore lorsque des liquides albumineux ont été mêlés à l'eau, même en petite quantité, et que cette eau vient à s'évaporer;

5° Enfin des odeurs de graisses rances, d'huile de poisson, des *dégras*, employés par les chamoiseurs, les corroyeurs, les hongroyeurs.

Ayant rempli plusieurs fois des missions relatives à la salubrité des cours d'eau, je peux dire que les observations que je viens de faire sur la Bièvre sont susceptibles d'être généralisées; c'est donc ce qui m'autorise à présenter comme conclusion de mes observations et expériences les propositions suivantes :

(A) *En principe*, une eau dépourvue de gaz oxygène atmosphérique est insalubre; elle ne peut servir ni à la germination, ni à la vie des poissons.

(B) *En principe*, toute eau stagnante se corrompt par les matières organiques qu'elle reçoit; et, en ce cas, les plantes aquatiques, les poissons, les rats d'eau, etc., peuvent être considérés comme des agents de salubrité, parce qu'ils se nourrissent de matières organiques avant que celles-ci deviennent susceptibles d'infecter les eaux.

Les cours d'eau, ruisseaux, rivières, pour être salubres, ne peuvent jamais être interrompus sans inconvénient. Dans le cas où des barrages, des écluses, sont jugés nécessaires, il serait utile, je crois, d'essayer s'il n'y aurait pas possibilité, du moins dans des cours d'eau de quelque

profondeur, de mettre en mouvement, non les couches supérieures qui, en contact avec l'atmosphère, sont dans la condition la plus favorable à leur salubrité, mais le fond même, où se trouvent ordinairement les matières les plus altérables, les plus putrescibles; celles qui, arrêtées par les écluses ordinaires, deviennent, en cet endroit même, un foyer permanent d'infection.

Avant d'émettre cette idée j'ai consulté mon excellent confrère M. Belgrand, qui la trouve praticable, et je ne la publie qu'après avoir vu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais les graves inconvénients des écluses actuelles.

(C) En général toute eau dépourvue d'oxygène, où se trouvent à la fois des sulfates et des matières organiques, est exposée à devenir sulfurée; cela donne la raison pour laquelle l'eau ne se conserve pas dans des tonneaux de merrain; mais elle se conserve dans des tonneaux de sapin, probablement parce que le bois ne lui cède pas de matière soluble, sauf la matière odorante de ce bois.

L'importance du sujet m'engage à citer un excellent travail de M. Cloëz sur l'infection des cours d'eau qui, à l'appui des vues précédentes, renferme un fait fort remarquable. Il s'agit d'une petite rivière du nom de la *Boude*, coulant près d'Étrépagny, dans le département de l'Eure.

Une fabrique de sucre y déversait ses eaux après que celles-ci s'étaient éclaircies dans un réservoir au moyen du repos et de la fermentation. Ces eaux avaient servi soit au lavage des betteraves, soit à celui des sacs à pulpe, du noir animal et d'ustensiles servant à l'extraction du sucre.

Cette eau, dépourvue d'oxygène, renfermait 3 gr. 80 c. par litre de résidu fixe, à savoir, des sels ammoniacaux, une matière organique soluble, des acides lactique et butyrique unis à une quantité notable de protoxyde de fer.

Fait remarquable : à la suite du mélange de cette eau avec celle de la rivière, une abondante végétation d'une algue (*Leptonitus lacteus*) se développait, et, conformément à ce que j'ai dit plus haut, *elle était un agent de salubrité tant qu'elle vivait, mais, morte, elle causait l'infection de la rivière.* M. Cloëz a reconnu qu'elle contenait comme élément une quantité notable de *soufre*, et qu'il suffisait, quand elle était sèche, de la chauffer dans un tube de verre fermé et privé de gaz oxygène pour obtenir le soufre *sublimé*.

§ III.

De l'infection des sols.

L'oxygène atmosphérique n'est pas moins nécessaire à la salubrité des sols arables qu'il ne l'est à la salubrité des eaux, quant à la germination, à la vie des poissons.

Où l'oxygène manque dans un sol il ne peut y avoir de végétation, et telle est la cause pour laquelle les racines des arbres se pourrissent où l'oxygène atmosphérique a cessé de pénétrer, ce qui revient à dire, où il rencontre des matières disposées à l'absorber rapidement en produisant ce qu'on appelle une combustion lente. Et déjà, à propos des eaux d'égout chargées de matières fécales, j'ai parlé de la nécessité de tenir compte de cette circonstance dans le mode de les distribuer aux plantes.

Les bons effets du drainage en culture ne furent pas plutôt connus à Paris qu'immédiatement je fis remarquer à la société d'agriculture centrale de France, où l'on en parlait, que son utilité ne tenait pas seulement à l'évacuation de l'excès d'eau de la terre, mais de ce que cette évacuation avait pour conséquence d'appeler l'air dans le sol afin d'y occuper la place que l'eau abandonnait pour s'écouler par les drains.

Je n'hésitai pas, d'après ces considérations, à attribuer aux sulfures alcalins et généralement à tous les composés très-oxygénables introduits dans un sol cultivé, la mort des plantes qui y végétaient bien auparavant, et cela abstraction faite de l'action toxique que quelques-uns d'entre eux pouvaient exercer en pénétrant dans l'intérieur de la plante.

Lorsqu'on eut constaté que les conduites de gaz nuisaient à la végétation, j'émis l'opinion que ce n'était pas, à proprement parler, le gaz qui tuait les plantes, mais les vapeurs carburées que le gaz de la houille contient toujours, et qu'il abandonne, du moins en partie, dans les conduites qui le transmettent où il doit brûler.

Ainsi ces vapeurs condensées, venant à se répandre dans le sol par la rupture des conduites, peuvent agir de deux manières, en transmettant aux plantes des matières délétères et en mêlant au sol une matière combustible qui en absorbe l'oxygène atmosphérique. Lorsque l'habile architecte du Palais-Royal, M. Chabrol, me consulta, il y a, je crois, une dizaine d'années, sur les moyens propres à parer aux graves inconvénients, pour la végétation des arbres du jardin, de l'éclairage au gaz récemment établi, je lui fis observer que ce n'était pas le gaz brûlé qui était la cause des fâcheux effets sur la végétation dont il me parlait, mais une vapeur qui s'en séparait à l'état liquide dans les con-

duites, et qui, de celles-ci, se répandait dans tout le sol par un accident de rupture des conduites ou par tout autre; qu'il suffisait, pour parer à cet inconvénient, de mettre les conduites de gaz dans des caniveaux ou dans une maçonnerie étanchée; c'est ce qu'on a exécuté avec un succès que tout le monde peut constater en observant la végétation actuelle du jardin depuis qu'on a exécuté la prescription dont je parle.

Cette infection du sol frappe toutes les personnes qui, dans les rues de Paris, ont vu les travaux auxquels donne lieu la rupture des conduites de gaz simplement enterrées dans la voie publique, lorsqu'il s'agit de les remettre en état. Non-seulement l'odeur en est infecte, mais le sol en est noirci, et cette infection présente de grandes difficultés pour disparaître; et, dans l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut dire quelle en sera la durée et quelles en seront les suites. C'est préoccupé de cette question que, dans le mémoire dont j'ai entretenu l'Académie dans ses séances du 9 et du 16 novembre 1866, sur les réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des cités populeuses, je parlai de la nécessité d'y mettre un terme; et alors je proposai de placer les conduites d'eau et les conduites de gaz dans les égouts. A cette époque, les égouts de la ville de Paris étaient loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui.

Ma première proposition a été acceptée puisqu'elle est réalisée, mais, si la seconde a été ajournée, je dois ajouter que M. Hausmann en était partisan. Je rappelle ce fait, convaincu que tôt ou tard cette proposition se réalisera comme la première, parce qu'on aura trouvé un moyen de remédier aux dangers des détonations.

§ IV.

De la situation des cimetières relativement aux villes.

Les faits concernant l'infection des eaux et du sol, que je viens d'exposer, et ce que j'ai dit précédemment de l'infection de plusieurs puits de Ménilmontant, me permettent d'être bref sur la situation des cimetières relativement aux villes. Sans doute ils doivent en être éloignés, mais il faut encore avoir égard, s'ils sont établis sur des hauteurs, à la constitution du sol relativement à sa perméabilité ou à son imperméabilité et aux solutions de continuité qu'il peut présenter. Ce qu'il faut éviter, c'est que les eaux souterraines, quelle qu'en soit l'origine, ne viennent se mêler aux eaux souterraines du voisinage. L'infection, comme cela est arrivé aux puits de Ménilmontant de 1840 à 1846, et la position du cimetière du Père Lachaise relativement à la ville de Paris, sont des faits qui démontrent l'importance, pour la salubrité publique, d'éloigner

les cimetières des centres des populations et de les établir en aval du cours d'eau.

§ V.

De l'affinité capillaire relativement au sol, eu égard aux eaux atmosphériques et aux eaux souterraines qu'il peut recevoir.

J'ai montré l'importance du principe de l'affinité capillaire dans la première partie de cet article consacrée à la théorie. Je justifierai cette proposition en parlant de son influence relativement à l'équilibre des eaux dans les sols, indépendamment des eaux courantes qui peuvent y circuler. Pour apprécier toute l'étendue de cette influence, à l'égard de la distribution de l'eau dans les couches terrestres et dans l'intérieur de nos habitations, sujet du dernier paragraphe de cet article, je vais exposer deux observations ou expériences qui me sont personnelles, et dont l'intimité de la liaison avec mon sujet est d'une évidence frappante.

Première expérience.

Une planche de sapin de 1 centimètre d'épaisseur reçoit de l'huile de colza, elle en est pénétrée.

La surface de la planche est essuyée avec un linge, puis avec du papier à filtrer, jusqu'à ce qu'il ne soit plus taché en le promenant sur la planche.

On place cinq feuilles de papier à écrire sur la planche de sapin. On les y laisse vingt-quatre heures, la feuille inférieure étant en contact parfait avec la planche. En les retirant, on voit la première feuille tachée de l'huile, et la cinquième peut l'être, sinon en toutes ses parties, du moins en quelques-unes.

On répète l'expérience avec cinq nouvelles feuilles de papier, et l'on observe un phénomène analogue, seulement l'huile va en diminuant.

Enfin on réitère l'expérience jusqu'à ce que la première feuille des cinq feuilles ne soit plus tachée, même après quarante-huit heures de contact.

Si alors on place une main de papier sur la planche et qu'on l'y maintienne quelques mois, toutes les feuilles de cette main sont imprégnées de l'odeur particulière à l'huile de colza, sans qu'il y ait sur la première aucune tache d'huile.

Il y a là une série d'affinités capillaires de deux ordres.

L'un concernant la distribution par ascension d'un liquide huileux visible par la propriété qu'il a de rendre le papier transparent ou translucide.

L'autre concernant un gaz ou plutôt une vapeur odorante tenue en solution dans l'huile.

Lorsque l'huile de la planche y est assez fortement retenue par affi-

nité capillaire pour ne plus atteindre le papier, la partie odorante, volatile de sa nature, s'exhale de l'huile et est retenue par ce même papier.

On voit comment l'affinité capillaire agit pour mettre un liquide en équilibre avec les différentes tranches en lesquelles on conçoit la planche divisée, et comment l'huile, tachant la première feuille de papier, pénètre celles qui sont au-dessus.

Enfin, quand il ne se sépare plus d'huile visible de la planche, l'huile restée dans celle-ci imprègne de nouveau papier, mais seulement de sa matière odorante, plus expansible, comme fluide élastique, que ne l'est le liquide huileux.

Deuxième expérience.

De la cire à modeler, composée de cire, de suif, d'huile grasse, et colorée avec du minium, placée dans un vase avec des corps imprégnés d'huile de lavande, prend une quantité sensible de celle-ci par la vapeur seulement, mais, fait remarquable, il peut arriver que la cire n'ait pas l'odeur d'huile de lavande et qu'elle en contienne cependant assez pour que celle-ci devienne sensible dans la circonstance suivante.

Qu'après avoir modelé avec cette cire on passe celle-ci légèrement à l'huile avec un pinceau de poils de blaireau, puis qu'on applique dessus du plâtre convenablement délayé dans l'eau; une demi-heure ou trois quarts d'heure après, le plâtre étant pris, qu'on le sépare de la cire modelée, et, fait remarquable, le plâtre exhalera une *odeur sensible d'huile de lavande.*

Voilà deux exemples de l'*affinité capillaire;* un corps gras absorbe d'abord une vapeur odorante, qu'il cède ensuite à du plâtre humide, toujours en vertu de cette même affinité.

Ces expériences et les inductions que j'en déduis rendent un compte satisfaisant de la manière dont les sols arables, après avoir été pénétrés d'eau par la pluie, peuvent satisfaire aux besoins de la végétation quand ils sont convenablement profonds relativement à une couche imperméable située au-dessous d'eux, et qu'après avoir été mouillés par la pluie la sécheresse survient. En effet, à mesure que la surface du sol se sèche, l'eau du fond a un mouvement ascendant pour satisfaire à l'équilibre d'humidité. De plus, la racine, en absorbant l'eau qui la touche, détermine un appel de l'eau des couches humides, et c'est ainsi que la végétation se continue malgré la sécheresse de l'atmosphère.

Cette considération explique l'excellent usage des labours profonds,

dans les temps de sécheresse, et, lorsque les sols sont peu profonds, l'avantage qu'il y a de les couvrir de débris de paille, de feuilles, afin de diminuer l'évaporation; il s'agit, bien entendu, de la culture des jardins et des potagers. Il n'est pas jusqu'à des cailloux, des pierres quelconques, qui peuvent avoir une bonne influence dans le cas dont nous parlons.

Depuis longtemps j'ai appelé l'attention des agronomes sur l'influence des eaux souterraines pour expliquer certains effets de végétation dont la cause était inconnue. J'ai montré, dès 1837, par exemple, qu'il fallait attribuer à des eaux provenant de coteaux calcaires l'origine d'une grande partie de la chaux que présentaient, à l'analyse, des plantes venues dans des sables de la Loire, qui n'en renferment que des traces et qui sont bordés par ces côteaux.

J'ai attribué à des eaux souterraines l'heureuse influence de sols qui sembleraient devoir être stériles, si l'on ne considérait que l'eau des pluies qu'ils reçoivent ordinairement, ou de sols qui peuvent n'en pas recevoir dans des temps de sécheresse extraordinaire.

Et, à ce sujet, j'ai été fort satisfait d'entendre récemment, à la Société d'agriculture centrale de France, M. Paul de Gasparin attribuer la faiblesse des récoltes de ces dernières années, dans le bassin du Rhône, à ce que les plaines dominées par des montagnes n'avaient pas reçu les eaux qu'elles en reçoivent ordinairement par infiltration, et qui, par l'action de la pesanteur, en pénètrent le sol, s'y répandent ensuite, et, en remontant par l'affinité capillaire, s'élèvent jusqu'aux racines des plantes cultivées et en assurent ainsi la végétation.

C'est encore à l'affinité capillaire des dunes de Gascogne pour l'eau douce qu'elles reçoivent du continent, qu'il faut attribuer la possibilité de les planter de pins maritimes, et c'est grâce à cette eau que le sable de la dune est fixé. En effet, le sable de la dune que le vent de mer entraîne vers le continent ne devient mobile qu'après être devenu sec.

§ VI.

De la construction des maisons dans les villes au point de vue de l'hygiène.

Connaît-on bien les principes que l'on doit observer dans la construction des maisons des villes eu égard à la salubrité? Je ne le pense pas, à en juger par un grand nombre de constructions faites dans ces derniers temps; la raison en est dans l'ignorance de l'affinité capillaire, de la cause de l'infection des eaux et du sol, et des conditions dans lesquelles la lumière doit agir pour opérer des combustions lentes

propres à détruire des matières organiques incommodes quand elles ne sont pas nuisibles à la santé.

En rappelant ce que j'ai dit dans la 1re PARTIE de ce troisième article, de l'affinité capillaire et de ses effets (cahier de mai 1872, p. 317), de l'action de l'oxygène atmosphérique unie à celle des rayons solaires sur les composés organiques en général, et, en particulier, sur les étoffes teintes (*idem*, p. 330 et suivantes), j'espère, en y renvoyant le lecteur avant de passer aux applications de ces principes à l'hygiène des maisons, qu'il aura des idées justes quand il s'agira d'apprécier les conditions auxquelles il faut satisfaire pour que le but proposé soit atteint.

Il existe dans les villes deux systèmes de construction de maisons. Le plus ancien consiste à les bâtir de manière à les isoler les unes des autres soit entre cour et jardin, soit seulement avec cour ou jardin; l'autre, le plus généralement suivi aujourd'hui en France, est de construire des maisons contiguës les unes aux autres avec façade sur la voie publique, système dont la cause première est la cherté du terrain. Les maisons ont une élévation que sont loin d'avoir généralement celles du premier système. La construction du Paris actuel a exigé impérieusement, pour n'être pas dans des conditions d'insalubrité auxquelles le premier système n'est pas exposé, les circonstances étant égales d'ailleurs, et une grande largeur des voies publiques [1] et l'admirable ensemble des égouts, que l'on ne peut trop louer.

Mais, cette concession faite au Paris nouvellement construit, peut-on considérer les maisons actuelles comme un modèle à imiter? C'est ce que je ne pense pas, et mon opinion sera, j'espère, justifiée, lorsque j'aurai montré qu'on n'a point observé les principes dont j'ai parlé précédemment comme absolument indispensables pour assurer la salubrité des eaux, du sol et des villes.

J'ai souvent été témoin de l'étonnement de personnes préoccupées de l'hygiène des villes, qui demandaient comment il se faisait que l'édilité de grandes cités, après avoir pris toutes les mesures possibles pour empêcher que des ouvriers, tels que des tisserands par exemple, travail-

[1] Voici les rapports de la largeur des voies publiques avec la hauteur des maisons :

Hauteur des maisons combles non compris.		Largeur de la voie publique.
11m,70	au-dessous	de 7m80.
14m,60	—	de 7m,80 et au-dessus jusqu'à 9m75.
17m,55	—	de 9m,75 et au-dessus.
20m,00 et au-dessus	—	de 20 mètres au maximum

lassent la journée entière dans des caves, ou que des familles y logeassent, eût pourtant autorisé l'érection de maisons de cinq ou sept étages y compris les combles, avec un *sous-sol* équivalant à deux étages au-dessous du rez-de-chaussée. Ne voulant rien exagérer, je ferai remarquer qu'aujourd'hui, grâce à l'emploi de la pierre meulière et des chaux et ciments hydrauliques, on peut construire des murs qui ne permettent pas à l'humidité extérieure à la construction de pénétrer dans l'intérieur d'un espace circonscrit par ces murs, état de choses fort différent de celui des caves anciennes, où l'eau extérieure, à laquelle est perméable la maçonnerie en raison de l'affinité capillaire, pénétrant incessamment dans l'intérieur de la cave, y entretient une humidité permanente. Mais cette observation, faite dans l'intérêt du vrai contre une opinion exagérée, ne peut être alléguée en faveur de l'opinion d'après laquelle on attribuerait la salubrité à l'habitation des sous-sols dont je parle : car, si, en réalité, ils peuvent être à l'abri de l'humidité du sol extérieur à l'habitation, celle-ci n'est possible qu'avec la présence de l'eau et une permanence de matières constamment humides, et, d'ailleurs, le corps même de l'homme y exhale incessamment de la vapeur d'eau par la transpiration cutanée et par la transpiration pulmonaire. Or cette humidité de l'atmosphère intérieure des sous-sols est excessivement difficile à évacuer par la ventilation, et, en outre, cette atmosphère, privée de la lumière directe du soleil, se trouve dans une condition tout à fait défavorable à la bonne santé des personnes qui y passent une partie de leur vie.

En examinant maintenant les étages élevés au-dessus du rez-de-chaussée, nous verrons que les seules pièces des appartements qui soient dans de bonnes conditions de salubrité ont leurs fenêtres sur la voie publique, et qu'ainsi exposées elles reçoivent la lumière directe du soleil et que la ventilation s'y opère facilement dès que le besoin se fait sentir d'en renouveler l'air ; et, à cet égard, la condition de salubrité des étages supérieurs est préférable généralement à celle du premier, dont la location est pourtant la plus chère de tous.

Mais, pour éviter les détails, examinons certaines constructions formant ce qu'on appelle quelquefois un *îlot*, c'est-à-dire un ensemble de maisons contiguës que quatre rues circonscrivent. C'est le cas où toutes les causes d'insalubrité des constructions modernes sont réunies, quelle que soit l'apparence de luxe dont le passant est frappé lorsqu'il voit les glaces des boutiques et que, son œil pénétrant dans les corridors ou allées des rez-de-chaussées, il y voit le stuc imitant les marbres, des glaces et même des statues.

Pour bien juger de cet îlot au point de vue de la salubrité, je sup-

poserai qu'il se présente à la vue d'un spectateur placé dans un ballon planant au-dessus, à une hauteur telle, que, sans apercevoir les détails, la surface supérieure de l'*îlot* lui apparaisse comme continue, sauf quelques fossés d'une largeur de quelques mètres sur une longueur variable. Ces fossés, dont le fond est le rez-de-chaussée même des maisons, remplacent les cours et les jardins des maisons du premier système, de sorte que toutes les fenêtres qui s'ouvrent dans l'intérieur des fossés sont en grande partie privées de toute radiation solaire et de tout renouvellement d'air quelque peu rapide; ajoutons que, dans quelques-uns de ces fossés, l'air est séparé de celui du dehors par des châssis vitrés!

Il y a donc à la fois privation du soleil et défaut de ventilation, et dès lors humidité permanente; et cette humidité ne vient pas de l'eau pure, mais d'une eau chargée plus ou moins de matières organiques, dont une partie, en s'altérant, se mêle à la vapeur aqueuse, et l'autre, plus abondante, restée à l'état liquide, mouille les murs et y pénètre avec d'autant plus de facilité, que, loin d'avoir été construits comme la façade avec des pierres de taille, ils l'ont été avec des moellons poreux, ou avec plâtre et pans de bois, et encore avec des briques qui sont loin de ressembler aux briques de Bourgogne, renommées à cause de leur forte cuisson : les matériaux de ces murs, à cause de leur nature poreuse, sont donc susceptibles d'absorber l'eau, et une eau d'autant plus chargée de matières organiques, que, dans ces fossés, s'ouvrent les fenêtres des pièces de la maison où se trouvent les cuisines, les lieux d'aisance, et des plombs-cuvettes à chaque étage, qui reçoivent toutes les eaux sales des appartements.

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter les graves inconvénients qui tôt ou tard résulteront de l'état de choses que je viens de signaler? C'eût été de ménager, au centre de l'îlot, un vaste espace vide de constructions, résultant de l'ensemble des cours de chaque maison, cours qui n'eussent été limitées que par des murs d'une faible hauteur; cet espace aérien aurait permis l'accès des rayons solaires sur les murs intérieurs et facilité la ventilation dans toutes les pièces des appartements. L'idée que j'énonce ne m'est pas personnelle; émise plusieurs fois, elle a été, je crois, développée dans l'opuscule d'un habile ingénieur des ponts et chaussées en retraite.

Tout ce qui précède s'applique à l'hygiène, à la santé physique de l'habitant des villes; mais n'existe-t-il pas une *hygiène morale*, dont l'influence sur l'homme est incontestable? S'il serait inconvenant, à tous égards, de sortir des *limites du positif déduit de l'expérience scientifique*, je me croirais passible de quelque reproche, après avoir parlé de ce qui a été fait de bien pour l'habitant de Paris et de ce que les nouvelles maisons

laissent à désirer, au point de vue de la salubrité, de ne pas signaler un inconvénient dont la conséquence est plus funeste, à mon sens, que les inconvénients dont j'ai parlé : c'est l'existence de vastes maisons que l'on a comparées à tort à des casernes, car, dans celles-ci, un ordre préside à tout, *la discipline*, tandis que, dans les édifices dont je parle, l'indépendance des personnes logées sous le même toit est aussi absolue que possible; eh bien, là, les domestiques des deux sexes, quel que soit leur âge, après la fin de la journée, quittent l'appartement de leurs maîtres pour passer la nuit dans les combles! Je cite le fait, sans réflexions.

En terminant ici l'exposé de mes observations sur les constructions des maisons des villes au point de vue de l'hygiène de leurs habitants, je renverrai ceux de mes lecteurs qui désireraient quelques détails de plus au mémoire que j'ai déjà cité[1]; ils y trouveront quelques faits dont je n'ai pas parlé dans cet article, à savoir la prescription de la chaux pour séparer, des eaux qui sortent de plusieurs usines, des composés solubles métalliques tels qu'arsenicaux et cuivreux, l'influence du pavage des rues sur la salubrité des eaux de puits, et l'influence exercée par le fer détaché incessamment des roues des voitures et des fers des chevaux pour s'emparer de l'oxygène atmosphérique du sol, etc., etc.

Les lecteurs y verront qu'à cette époque j'envisageais les puits conformément à la manière dont, quelques années après, j'expliquai les bons effets du drainage pour aérer le sol, et, au sujet de l'influence du pavage des rues sur la salubrité de l'eau des puits, j'ai cité un passage du codicille du testament de Franklin, par lequel il lègue à la ville de Philadelphie une somme destinée à y conduire l'eau de Winahicken-Creek au bout de cent ans, époque où il pense que l'eau des puits de la ville aura cessé d'être potable.

E. CHEVREUL.

[1] Mémoire sur plusieurs réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des cités populeuses, lu à l'Académie, les 7 et 16 novembre 1846, tome XXIV des *Mémoires de l'Académie des sciences.*

ERRATA.

Page 451, ligne 5, et page 453, ligne 8, au lieu de *Cucher*, lisez *Cuchet*.
Page 452, ligne 1, au lieu d'eaux *putréfiantes*, lisez *eaux putréfiées*.

Novembre 1871.

Page 543, dernière ligne. Au lieu d'acide *carbonique*, lisez *carbolique*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 8 août 1872, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. le duc de Noailles, directeur.

M. Patin, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance en donnant lecture de son rapport sur les concours de 1871 et 1872. Après cette lecture, la proclamation des prix décernés et des prix proposés par l'Académie a eu lieu dans l'ordre suivant:

PRIX DÉCERNÉS :

Prix de poésie pour 1871. — Le sujet du prix de poésie pour l'année 1871 avait été laissé au choix des concurrents.

Le prix n'a pas été décerné; mais une pièce de vers intitulée : *Les Corbeaux*, a été distinguée par l'Académie, qui lui a accordé une mention honorable avec une médaille d'or de la valeur de 500 francs. L'auteur est M. Louis Fouquet, à Blot-l'Église (Puy-de-Dôme).

Prix d'éloquence pour 1872. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1872 : « l'Éloge de Vauban. » Le prix a été décerné au discours inscrit sous le n° 2, dont l'auteur est M. Armand Lagrolet, avocat à la Cour de Paris.

L'accessit est accordé au discours inscrit sous le n° 3 et une mention honorable au discours inscrit sous le n° 6.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu, pour les années 1871 et 1872. — L'Académie a décerné :

Trois prix de 2,000 francs chacun : à Pierre-Nicolas Hardy, à Versailles; à la dame veuve Charles Toussaint, à Cayenne (Guyane française); à Louis Bienvenu Soliveau, au Moule (Ile de la Guadeloupe).

Quatre médailles de 1,000 francs chacune : à Françoise Bon, à Alger; à Hélène Chollet, à Condé-sur-Noireau (Calvados); à Henriette Fruchou, à Saint-Martial d'Artenset (Dordogne); à Madeleine Hello, à Dinan (Côtes-du-Nord).

Onze médailles de 500 francs chacune : à Henriette Delhomme, à Paramé (Ille-et-Vilaine); à Élisabeth Carbonnet, à Rebreuve-sur-Canche (Pas-de-Calais); à Marie

Antoine, à Martigues (Bouches-du-Rhône); aux époux Bastide, à Libourne (Gironde); à la dame veuve Estublier, à Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône); à Jeanne Sol, à Cahors (Lot); à Catherine-Marie Samson, à Saint-Nicolas-Dubosc-l'Abbé (Eure); à la sœur Pauline Quentin, à Fécamp (Seine-Inférieure); à Françoise Richard, à Metz; à Marie-Jeanne Plotte, à Binic (Côtes-du-Nord); à Eugénie Amélie Martin, à Paris.

Prix de vertu fondé par M. Souriau, année 1871. — M. Souriau a légué à l'Académie française une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, ainsi que l'avait fait avant lui M. de Montyon. Le prix de l'année 1871 est attribué à Mme Marie-Joséphine Douy, domiciliée à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

Prix de vertu fondés par Mme Marie Lasne, année 1871. — Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française, « de préférence aux plus pauvres, et, autant que possible, à ceux qui auront donné « de bons exemples de piété filiale. » (Termes du testament.)

Ces six médailles sont décernées, en 1871 : à Jeanne Brousse, au Puy-d'Arnac (Corrèze); à Pierre Clémenceau, à Saint-Quentin en-Mauges (Maine-et-Loire); à Élisabeth-Augustine Duplatre, à Carpentras (Vaucluse); à Pierre-Émile-Lasserre, à Bayonne (Basses-Pyrénées); à Augustine-Florentine-Louise Declerck, à Saint-Venant (Pas-de-Calais); à François Nondeau, à Nantes.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, année 1871. — L'Académie française a décerné un prix de 3,000 francs à M. Ollé-Laprune, professeur de philosophie au lycée de Versailles, pour son ouvrage intitulé : *La Philosophie de Malebranche*, etc., 2 vol. in-8°.

Trois prix de 2,500 francs chacun : à M. Bruno, pour son ouvrage intitulé : *Francinet, principes généraux de la morale, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture*, 1 vol. in-12; à M. Paul Albert, pour son *Histoire de la littérature romaine*, 2 vol. in-8°; à M. Rambosson, pour son ouvrage intitulé : *les Lois de la vie ou l'Art de prolonger ses jours*, 1 vol. in-8°.

Un prix de 2,000 francs à Mlle Guerrier de Haupt, pour son roman intitulé : *Marthe*, 1 vol. in-12.

Trois prix de 1,500 francs chacun : à M. Faure, pour son ouvrage intitulé : *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*, 1 vol. in-8°; à M. Imbert de Saint-Amand, pour son ouvrage intitulé : *L'Abbé Deguerry, curé de la Madeleine*, 1 vol. in-12; à M. Delpit, pour son recueil de poésie intitulé : *L'Invasion*, 1 vol. in-18.

Prix destinés aux ouvrages utiles aux mœurs, année 1872. — L'Académie a décerné trois prix de 2,500 francs chacun : à M. Manuel, pour ses *Poésies populaires*, 1 vol. in-18; à M. Coppée, pour son recueil intitulé : *les Humbles*, 1 vol. in-18, et quelques autres poëmes; à M. Vernes, pour les ouvrages intitulés : *Cinq semaines en ballon; Voyage au centre de la terre; Vingt mille lieues sous les mers*, 2 vol.; *De la terre à la lune; Autour de la lune.*

Elle a décerné quatre prix de 2,000 francs chacun : à M. Hémardinquier, professeur de rhétorique au lycée de Nancy, pour son ouvrage intitulé : *La Cyropédie, Essai sur les idées morales et politiques de Xénophon*, 1 vol. in-8°; à Mlle Claris Bader, pour son ouvrage intitulé : *La Femme grecque, étude de la vie antique*, 2 vol. in-8; à Mme Craven, pour son roman intitulé : *Fleurange*, 2 vol. in-12; à M. Rozan, pour son ouvrage intitulé : *La Bonté*, 1 vol. in-12.

L'Académie a décerné aux cinq volumes d'*Éducation élémentaire*, de M A. Ricquier, proviseur au lycée de Limoges, un prix de 1,500 francs.

Prix Gobert, année 1871. — L'Académie a décerné, en 1871, le grand prix de la fondation Gobert à l'ouvrage de feu M. Pierre Clément, intitulé : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, dont 8 volumes sont publiés.

Elle a décidé que le second prix de la même fondation serait décerné, cette année, à M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *Les Comtes de Paris, histoire de l'avénement de la troisième race*, 1 vol. in-8°.

Prix Gobert, année 1872 — L'Académie a décidé que le premier prix de la fondation sera maintenu, en 1872, à l'ouvrage de M. Pierre Clément : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.*

Le second prix de la même fondation est maintenu à M. Ernest Mourin, pour son ouvrage : *Les Comtes de Paris, histoire de l'avénement de la troisième race.*

Prix Bordin, année 1871. — Le prix spécial de 3,000 francs, fondé par M. Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, a été décerné, en 1871, à M. Fouillée, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, pour son ouvrage intitulé : *La Philosophie de Platon*, 2 vol. in-8°.

Prix Bordin, année 1872. — Le prix de 3,000 francs, affecté à l'année 1872, a été décerné à M. Jules Gauthier, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Marie Stuart*, 3 vol. in-8°.

Prix Lambert, année 1871. — L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par M. Lambert serait attribuée cette année à la veuve de M. de Belloy, auteur de traductions en vers de Plaute et de Térence, justement estimées.

Prix Lambert, année 1872. — Dans sa séance du 30 janvier 1872, l'Académie a décidé que le prix de la fondation Lambert serait attribué, en 1872, à M. Gustave Nadaud.

Prix de Maillé-Latour-Landry. — Ce prix a été, dans les conditions de la fondation, partagé, en 1872, entre M. Félix Hément et M. Casimir Pertus.

Prix Triennal de 3,000 francs, fondé par M. Thiers. — Le prix fondé par M. Thiers, pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques, a été décerné, en 1871, à M. Rambaud, professeur à la faculté des lettres de Caen, pour son ouvrage intitulé : *L'Empire grec au xe siècle, Constantin Porphyrogénète*, 1 vol. in-8°.

Prix Thérouanne, année 1871. — Le prix de la fondation Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, a été attribué, en 1871, à M. Challamel, pour son ouvrage intitulé : *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, dont 7 volumes ont été publiés.

Prix Thérouanne, année 1872. — Le prix de la fondation Thérouanne, pour l'année 1872, a été décerné à M. Reynald, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, pour son ouvrage intitulé : *Mirabeau et la Constituante*, 1 vol. in-8°.

Prix de traduction fondé par M. Langlois, année 1871. — Le prix de la fondation Langlois a été décerné, en 1871, à M. de Sadous, professeur au lycée de Versailles, pour la traduction de l'anglais de l'*Histoire de la Grèce antique*, par Grote, 18 vol. in-8°.

Prix de la même fondation, année 1872. — Le prix de la fondation Langlois, pour l'année 1872, a été décerné à M. Braun, pour la traduction en vers français du théâtre de Schiller, dont 3 volumes ont été publiés.

Prix Halphen. — Le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Halphen, pour l'auteur d'un ouvrage que, selon les termes du testament, l'*Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique et le plus digne au point*

de vue moral, est attribué, en 1872, à M. de Backer, pour son ouvrage intitulé : *Étude néerlandaise*, 1 vol. in-8°.

PRIX PROPOSÉS.

Prix de poésie pour 1873. — Sujet au choix des auteurs. Le nombre de vers ne doit pas excéder celui de deux cents.

Les pièces de vers destinées à concourir devront être envoyées au secrétariat de l'Institut, avant le 15 février 1873.

Prix d'éloquence à décerner en 1874. — L'Académie propose, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1874, l'*Éloge de Bourdaloue*. Les ouvrages adressés au concours seront reçus jusqu'au 15 février 1874.

Prix Montyon pour l'année 1873. — Il n'est rien changé au programme de ces concours, que nous avons fait précédemment connaître et qui comprennent les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, et les prix de vertu.

Prix de vertu des fondations Souriau et Marie Lasne. — Les conditions arrêtées pour le concours aux prix de vertu de la fondation Montyon seront appliquées au concours pour la médaille de 1,000 francs de la fondation Souriau, et pour les six médailles de vertu instituées par Mme Marie Lasne.

Prix Gobert. — A partir du 31 janvier 1873, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert pour « le morceau le plus « éloquent d'histoire de France, et pour celui dont le mérite en approchera le plus. » L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages nouveaux sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1872. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 31 janvier 1873. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, institué en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie, en 1874, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix Bordin. — Pour la prochaine application du prix, en 1873, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés qui lui auront paru rentrer dans les conditions de la fondation, et dont l'envoi, à trois exemplaires, lui aura été fait par les auteurs avant le 31 décembre 1872.

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres, ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Prix Langlois. — Le prix de la fondation sera décerné, en 1873, d'après les termes du testament de M. Langlois, à l'auteur de la meilleure traduction en vers ou en prose d'un ouvrage grec, latin ou étranger.

Pour la prochaine application du prix, en 1873, les ouvrages destinés aux concours devront être déposés (au nombre de trois exemplaires) avant le 1er janvier 1873.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, pour la cinquième fois, en 1875, le prix triennal de 1,500 francs, fondé par M. Achille-Edmond Halphen, et se composant des arrérages de trois années d'une rente de 500 francs, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que, selon les termes de l'acte de fondation, « l'Académie

« jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le « plus digne au point de vue moral. » Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés avant le 1er janvier 1875. Les concurrents devront en déposer trois exemplaires au secrétariat de l'Institut.

Prix Thiers. — L'Académie décernera pour la troisième fois, en 1874, le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Thiers pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques.

Ce prix sera décerné à l'ouvrage d'histoire, publié dans les trois années antérieures au 1er janvier 1874, que l'Académie jugera le plus digne de cette distinction. Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 1er janvier 1874.

Prix Thérouanne. — L'Académie française, vu le legs qui lui a été fait par M. Thérouanne d'une rente annuelle de 4,000 francs, consacrée à la fondation d'un prix en faveur des meilleurs travaux historiques soumis à son jugement, a décidé : 1° qu'un prix de 4,000 francs serait décerné tous les ans à un travail historique important; 2° que les ouvrages publiés dans l'année précédente pourront seuls prendre part à chacun des concours annuels; 3° que, pour la prochaine application du prix en 1873, les ouvrages destinés au concours devront être déposés (au nombre de trois exemplaires) avant le 1er janvier 1873.

Prix Guizot. — L'Académie décernera pour la première fois, en 1875, le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Guizot. Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage, publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poëtes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits. Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 1er janvier 1875.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, l'assemblée a entendu la lecture de fragments de l'Éloge de Vauban, qui a remporté le prix d'éloquence.

Le discours de M. le duc de Noailles, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Delaunay, membre de l'Académie des sciences, est décédé à Cherbourg le 5 août.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines, et en particulier dans le cimetière de Calliste, par J. Spencer Northcote et W. R. Brownlow, traduit de l'anglais, avec des additions et des notes par Paul

Allard, et précédé d'une préface par M. de Rossi. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Didier, 1872, grand in-8° de XVI-517 pages avec gravures et planches de chromo-lithographie. — C'est en 1578 que des ouvriers employés à l'extraction du sable découvrirent par hasard, à deux milles de Rome, un cimetière souterrain, orné de peintures chrétiennes : ce jour-là naissaient ensemble le nom et la science de *Rome souterraine*. Les premiers travaux importants auxquels elle donna lieu furent ceux de Bosio, qui passa trente-six années de sa vie à étudier soit les catacombes elles-mêmes, soit tous les auteurs qui pouvaient donner quelque lumière sur leur situation et leur histoire. Les nombreux manuscrits qu'il a laissés, et qui sont conservés à Rome en la bibliothèque Vallicelliana, sont les monuments d'une érudition et d'un labeur qui semblent dépasser les forces humaines. C'est après sa mort, et d'après ses manuscrits, que le P. Severano publia, en le complétant, l'ouvrage qui porte le nom de Bosio. Cet ouvrage fut accueilli dans l'Europe entière avec l'enthousiasme le plus vif et le mieux justifié, et il en fut fait plusieurs traductions et abrégés en diverses langues. Toutefois les restitutions par lesquelles Bosio s'était efforcé de rendre à chaque catacombe son nom et son histoire étaient parfois erronées, et il ne pouvait en être autrement, étant donnés les documents incomplets, incorrects et quelquefois supposés, sur lesquels il avait dû travailler. Malheureusement les recherches qui suivirent ne furent point, pour la plupart, dirigées vers un but scientifique. Un zèle trop souvent indiscret entraîna la destruction de monuments qui eussent été d'un prix inestimable pour l'histoire de la primitive Église, et les souverains pontifes durent, à plusieurs reprises, interdire les excavations. C'est à Clément IX (1668) que remonte la sage réglementation aujourd'hui en vigueur, par laquelle la recherche des reliques cessa d'être une entreprise particulière pour devenir l'attribution propre de l'autorité ecclésiastique.

L'étude des catacombes fut généralement négligée pendant la seconde moitié du dernier siècle et le commencement de celui-ci. Il serait injuste, toutefois, de ne pas rappeler les brillants travaux de M. Raoul Rochette, l'un des auteurs du *Journal des Savants*. Enfin, l'impulsion décisive fut donnée par le savant P. Marchi, qui entreprit, en 1841, son grand ouvrage sur les *Monuments de l'art chrétien primitif*, dont le premier volume, intitulé *Architecture de la Rome souterraine chrétienne*, a seul été publié. C'est à lui qu'on doit la démonstration de ce fait que les catacombes ne sont point d'anciens arénaires, mais bien l'œuvre exclusive du travail chrétien. Il ne put achever son œuvre, mais il laissa le soin de la poursuivre à l'un de ses élèves, devenu bientôt son zélé collaborateur. Cet élève était M. de Rossi, dont l'ouvrage, que vient de publier M. Paul Allard, résume les travaux. A la fois archéologue et écrivain de premier ordre, M. le commandeur Michel de Rossi a, par son savoir et son infatigable activité, renouvelé la science de Rome souterraine et lui a fait faire d'immenses progrès. On en jugera par ceci : avant lui, les recherches continuées pendant deux siècles et demi dans les catacombes avaient amené la découverte de trois monuments historiques importants, le baptistère et les peintures des saints Abdon et Sennen reconnus par Bosio, la crypte des saints Félix, Adauctus et Eremita, trouvée par Marangoni, et la tombe de saint Hyacinthe, découverte par le P. Marchi ; les excavations entreprises depuis vingt ans par la commission d'archéologie sacrée, sous la direction de M. de Rossi, ont déjà mis en lumière six ou sept cryptes historiques de la plus grande importance, et chacune de ces découvertes a été préparée, prévue et annoncée à l'avance par l'éminent archéologue. Dans sa *Roma sotterranea* (en deux volumes *in-folio*), il a fait une histoire de ce qui n'était encore, en quelque sorte, qu'une collection de documents. Le livre publié par M. Paul

Allard, juge suppléant au tribunal civil de Rouen, d'après l'ouvrage anglais de MM. Northcote et Brownlow, met heureusement à la portée du public français le fruit des travaux de M. de Rossi, en résumant, non-seulement sa *Roma sotterranea*, mais encore les nombreux et importants mémoires qu'il a insérés dans les neuf années (1863-1872) de son *Bulletino di archeologia cristiana* et dans divers recueils savants. C'est au docteur G. S. Northcote, directeur du collége d'Oscott, et à M. Brownlow, de l'Université de Cambridge, que sont dus le plan du livre et l'ordonnance générale des matières. Ils ont bien voulu, du reste, laisser toute liberté d'allures à leur traducteur français, qui a complété quelques descriptions, indiqué les découvertes faites depuis 1869, date de l'édition anglaise, et rectifié quelques détails. Une centaine de pages sont ainsi venues s'ajouter à l'œuvre primitive. Les deux écrivains anglais, très-versés dans la science de leur sujet, connaissant *de visu* les lieux et les monuments dans tous leurs détails, avaient refondu le livre de M. de Rossi de manière à en faire, ainsi qu'il le reconnaît lui-même dans la préface, « un livre nouveau et en « partie original. » Il faut signaler en particulier l'étude du docteur Northcote sur la légalité des sépultures chrétiennes pendant les siècles de persécution, et les beaux chapitres de M. Brownlow sur les verres coloriés et les sarcophages chrétiens. M. Allard a suivi la même voie, précisant, sur un grand nombre de points, des sujets que les premiers auteurs avaient seulement esquissés. Personne ne peut dire avec plus d'autorité que M. de Rossi jusqu'à quel point ils ont réussi dans cette tâche : « Malgré tant de remaniements de ma pensée... malgré les additions emprun« tées à des sources étrangères, ces interprètes intelligents et fidèles ont su con« denser dans leurs pages la substance de mon ouvrage sans l'altérer : ils ont réussi « dans l'entreprise littéraire la plus délicate et la plus difficile, s'étant, pour ainsi « dire, identifiés avec un auteur qu'ils ont cependant transformé à leur gré et avec « une grande liberté. » (P. XIV.) « La part directe que j'ai pu prendre à l'édition de « l'abrégé français m'autorise à l'adopter d'une manière spéciale, » ajoute-t-il ailleurs.

Après un *avant-propos* de M. Allard et la préface de M. de Rossi, les auteurs de *Rome souterraine* font, dans leur introduction, l'histoire des découvertes dans les catacombes, et des ouvrages auxquels elles ont donné lieu. Ils consacrent ensuite deux chapitres à étudier les commencements du christianisme à Rome, et à rechercher quelle fut, entre le temps de la prédication apostolique et celui de la paix de l'Église, la position sociale et légale des chrétiens. Ils font ensuite l'histoire des catacombes depuis leur origine; puis ils décrivent en détail le cimetière de Calliste, qui en embrasse toutes les époques, et peut être considéré comme le type le plus complet du cimetière chrétien primitif. Grâce à eux, le lecteur pourra suivre de lui-même, sans intermédiaire, pour ainsi dire, et par un travail personnel, la marche des découvertes dont les catacombes de Rome ont été le théâtre. Enfin ils exposent les lumières si nouvelles et, pour plusieurs, si inattendues, que ces découvertes ont jetées sur l'histoire de l'art et de la doctrine dans les premiers siècles de l'Église. Du *témoignage des catacombes* ressortent entre autres ces deux faits indéniables, que, dès les temps apostoliques, les premiers chrétiens priaient pour les morts et invoquaient l'intercession des saints. Soixante et dix vignettes, vingt chromo-lithographies et un plan du cimetière de Calliste ornent ce beau volume, que terminent un appendice et un index alphabétique.

Les planches ont été exécutées sous les yeux de M. de Rossi.

Projet d'une réforme dans l'enseignement des langues anciennes, par M. A. Théry, inspecteur général honoraire de l'instruction publique. Paris, imprimerie Renou et Maulde, librairie de Durand et Pedone Lauriel, 1872, in-8° de 32 pages. — Comme

tous ceux que préoccupent les questions relatives à l'éducation de la jeunesse, questions si graves en tout temps, et si urgentes aujourd'hui, M. A. Théry remarque avec inquiétude la part de plus en plus grande que prennent dans l'enseignement les connaissances pratiques, et craint de voir s'aggraver les symptômes de décadence qui se manifestent depuis longtemps dans les études grecques et latines. « Comment, « se demande-t-il, donner au nouveau toute satisfaction et comment conserver ou « rendre à l'ancien son lustre lorsque l'espace accordé à l'un est ravi à l'autre ? » M. Théry voit le remède dans le système suivant : l'enseignement du grec et du latin commencerait simultanément après quatre années consacrées surtout à l'étude du français et des langues vivantes. Les langues anciennes (dont il croit l'une fille de l'autre) ne seraient plus étudiées que pendant cinq ans. Les auteurs, en revanche, pourraient être mieux expliqués, car ils profiteraient de tout le temps inutilement consacré, jusqu'ici, aux thèmes grecs et latins, aux discours et aux vers latins. Ces quatre exercices seraient, en effet, entièrement supprimés.

Bibliothèque Mexico-Guatémalienne, précédée d'un coup d'œil sur les études américaines, par M. Brasseur de Bourbourg, ancien administrateur apostolique des Indiens de Rabinal (Guatémala), etc. Gand, imprimerie de Eug. Vanderhaeghen; Paris, librairie de Maisonneuve, 1871 ; grand in-8° de XLVII-183 pages. — On sait quels inappréciables services ont été rendus par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg aux études américaines, qu'il a, on peut le dire, fondées en France par la publication de sa grande Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale durant les siècles antérieurs à Christophe Colomb (4 volumes in-8°, 1857, 1858), par la publication du *Popol vuh,* le livre national des Quichés (1861), de sa grammaire de la langue Quichée et du drame de *Rabinal Achi* (1862), de la *Relation des choses d'Yucatan* de Diego de Landa (1864), et enfin celle du Manuscrit Troano accompagné d'une grammaire et du vocabulaire Maya (2 volumes in-4°, 1869, 1870). Dans ces dernières années le savant auteur a adopté un nouveau mode d'interprétation des documents indigènes américains, et, par suite, toute une vaste théorie à la fois géologique, linguistique et historique, qui a inspiré ses quatre lettres sur le Mexique et les études sur le système graphique et la langue des Mayas, jointes au manuscrit Troano. Ses conclusions si étranges (elles ne tendent rien moins qu'à montrer le berceau de la civilisation humaine soit dans les régions de l'Amérique centrale, soit dans la fameuse *Atlantide*) ont été reçues avec plus d'étonnement que de faveur ; mais, quel que soit le jugement que l'on doive porter sur cette théorie et sur les procédés de traduction dont elle est appuyée, il ne saurait en rien infirmer la valeur de tant de précieuses publications, de tant de dissertations savantes dont la philologie et l'histoire du continent occidental lui sont redevables. Il vient de leur rendre un nouveau service en donnant au public le catalogue descriptif des ouvrages les plus rares et les plus intéressants, manuscrits ou imprimés, de sa bibliothèque mexico-guatémalienne. Il y fait connaître quatre à cinq cents ouvrages, la plupart d'une grande valeur, si l'on considère leur rareté et les précieux documents qu'ils renferment, en particulier pour ce qui concerne la linguistique du Mexique du sud et de l'Amérique centrale. Sous ce rapport on peut dire que cette bibliothèque, qui jouit parmi les américanistes d'un renom mérité, est unique au monde. Elle renferme plus de quatre-vingts manuscrits, dont quelques-uns originaux, écrits dans des langues dont les noms parfois sont à peine connus ; plus de soixante grammaires, vocabulaires, traités profanes et religieux, imprimés, dont quelques-uns n'ont jamais été catalogués, et dont M. Brasseur de Bourbourg possède les seuls exemplaires qui subsistent. Presque toutes ces œuvres sont dues à la plume d'hum-

bles religieux des XVIe et XVIIe siècles, qui n'ont pas moins bien mérité de la science que de la religion en se faisant les infatigables et dévoués pionniers des études américaines. L'histoire antérieure à la conquête ou postérieure à la soumission des races indigènes s'y trouve représentée par plus de quatre-vingts autres documents manuscrits. L'histoire, l'ethnographie, la géographie du Mexique et de l'Amérique centrale, particulièrement des anciennes régions du Guatémala, du Peten-Itza et du Lacandon, s'y trouvent appuyées sur une foule de lettres originales et de rapports adressés aux évêques et aux capitaines généraux. Quelques autres parties de l'Amérique, notamment le Pérou et la Nouvelle-Grenade, y sont également représentées. Tous ces ouvrages sont décrits avec soin et accompagnés de notes biographiques sur leurs auteurs. Le volume s'ouvre par une préface intéressante où M. Brasseur se plaint en termes très-vifs du peu d'attention que l'on apporte trop généralement en Europe aux études américaines; il y donne en même temps quelques indications sur les principaux résultats auxquels le conduit son système. Le catalogue général par noms d'auteurs est suivi d'un catalogue spécial, fort utile, des ouvrages de linguistique, rangés selon l'ordre alphabétique des langues.

Essai sur la Terreur en Anjou, par M. Camille Boursier, président à la Cour d'appel d'Angers. Angers, imprimerie de Barassé; Paris, librairie de Dumoulin, 1870, in-8° de 292 pages. — Ce livre, publié en 1870, quelques mois avant la guerre, reçoit une opportunité nouvelle des événements désastreux dont nous avons été témoins en 1871. C'est une histoire de la Terreur en Anjou, puisée aux sources officielles, et plus complète que les travaux précédemment publiés sur le même sujet. Si l'auteur reproduit quelques-uns des documents dont M. Berriat Saint-Prix a fait usage dans son ouvrage sur la *Justice révolutionnaire*, il nous en fait connaître beaucoup d'autres, qui paraissent ici pour la première fois. Il a puisé d'importants renseignements dans les procès-verbaux des délibérations du comité de surveillance d'Angers, et dans la correspondance de ce comité avec les représentants du peuple et les autorités du département de Maine-et-Loire; il a compulsé surtout les volumineux dossiers de la justice révolutionnaire locale, qui étaient restés enfouis sans aucun ordre dans la poussière d'un greffe comme papiers sans intérêt et sans valeur. Les consciencieuses recherches de M. Boursier mettent en pleine lumière la cruauté et le cynisme des tribunaux établis par la révolution dans l'Anjou. C'est en termes simples et modérés, en laissant parler les faits, en s'appuyant toujours sur le témoignage de documents d'une autorité indiscutable, que l'auteur expose à nos yeux le tableau de ces atrocités. Nous souhaitons avec lui que les générations auxquelles appartient l'avenir de la France en retirent un enseignement salutaire.

Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne, par Aloïss Heiss, de l'Académie *de la Historia*, de Madrid, lauréat de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation du garde des sceaux à l'Imprimerie nationale, librairie de Dumoulin, 1872, in-4° de III-185 pages, avec 13 planches. — Les monnaies wisigothes, longtemps dédaignées à cause de leur aspect barbare, et devenues extrêmement rares, sont des monuments précieux pour la géographie historique de l'Espagne, parce qu'elles éclaircissent certaines parties des textes des plus anciens chroniqueurs et des monuments ecclésiastiques antérieurs au Xe siècle. Ces monnaies ne sont pas moins intéressantes à étudier, si l'on veut se former une idée exacte de l'état de civilisation et de prospérité des provinces espagnoles sous la domination des Wisigoths; il suffit de comparer leur style, leur fabrique et leur titre. La décadence, déjà si marquée dès le temps de Wamba, ne fait que continuer en augmentant sous les

règnes suivants. Les types empreints sur le flan des triens ne sont plus que d'informes débris avec lesquels il est souvent difficile de reconstituer l'apparence d'une tête ou d'un buste. Peu de séries, quant à la succession des règnes, offrent un ensemble aussi complet. Depuis Léovigilde, le premier roi wisigoth qui ait frappé des tiers de sou à son nom, jusqu'à Rodrigue, qui périt en même temps que la nation dont il était le chef, les seules espèces qui fassent défaut sont celles de Reccarède II; encore pourrait-on, suivant la remarque de M. Heiss, restituer à ce prince quelques uns des nombreux triens attribués à Reccarède Ier. M. Aloïss Heiss, à qui l'on doit une *Description générale des monnaies hispano-chrétiennes*, ouvrage couronné par l'Institut de France en 1867, était on ne peut mieux préparé à nous donner un travail semblable sur les monnaies des rois wisigoths, et il s'est acquitté de cette tâche avec autant d'érudition que de méthode et de clarté. Il a divisé son nouvel ouvrage en trois parties. Dans la première, il rappelle succinctement, d'après les auteurs contemporains, l'invasion de l'Espagne par les peuples du Nord, et l'établissement des Wisigoths dans la péninsule; la seconde partie traite des monnayages wisigoths, de leur origine, de leurs types généraux, provinciaux et particuliers; la troisième contient la description générale de ces monnaies. Le livre, imprimé avec le plus grand soin par l'Imprimerie nationale et accompagné de belles planches, est terminé par un appendice où l'on trouve : l'indication de tous les coins faux dont l'auteur a eu connaissance, une bibliographie spéciale des monnaies wisigothes, et plusieurs documents de géographie ecclésiastique extraits du quatrième volume de la *España sagrada*, de Florez.

Vie intime de saint Louis, roi de France, par le R. P. L. J. M. Cros, de la Compagnie de Jésus. Toulouse, imprimerie de L. Hébrail et Durand, librairie de A. Regnault; Paris, librairie d'Enault et Mas, 1872, in-12 de LXXIV-403 pages. — L'un des récents historiens de saint Louis, M. F. Faure, indiquait, vers la fin de son ouvrage, combien aurait d'intérêt un livre consacré spécialement à mieux faire connaître la vie intime, l'esprit du grand roi. « Ce n'est pas, disait-il, s'écarter des voies historiques que de suivre saint Louis dans les détails de sa vie intérieure; c'est, au contraire, poursuivre et achever (on pourrait dire, avec plus de vérité encore, c'est *préparer*) l'information qui permet d'expliquer sa conduite comme souverain et de comprendre l'influence qu'il exerça sur les destinées de notre patrie. Ce n'est pas, en effet, aux éminentes facultés du chef militaire ou du politique qu'il dut cette influence, mais aux qualités exquises d'une âme juste. » Sa vie publique, dit ailleurs le même auteur, n'est qu'une application plus étendue des principes qui dirigent sa conscience. C'est la même pensée qu'exprime M. Zeller, dans ses *Entretiens sur l'histoire*, que « la sainteté fut la maîtresse vertu de Louis IX, et le bon sens, la seconde. » Le R. P. Cros s'est proposé de nous donner ce qui manquait jusqu'à ce jour, un livre où fussent mis en pleine lumière la vie intime de saint Louis, son esprit et son cœur. C'est aux sources mêmes qu'a puisé l'auteur, et il n'a pas négligé de profiter des résultats acquis le plus récemment à la science historique... Il commence par discuter avec soin, dans son introduction, la valeur des divers documents contemporains, et surtout celle des mémoires de Joinville et de leurs différentes éditions. Jugeant que la vie intime d'un saint ne pouvait se maintenir que très-difficilement dans l'ordre chronologique des faits de sa vie extérieure, il a pris pour cadre de son travail le testament du roi, dans lequel se révèle un plan logique et suivi. Une telle méthode n'est pas sans inconvénients; mais ces inconvénients sont bien atténués ou même disparaissent entièrement, lorsqu'elle s'applique, comme ici, à un personnage dont la vie publique est connue de tous dans

ses faits principaux. Dans son Testament, saint Louis rappelle à son fils d'abord ses devoirs de chrétien, puis ses devoirs de roi, et chacun des conseils qu'il donne révèle un aspect nouveau de ses propres vertus et de sa propre vie de chrétien et de roi. La première partie, le testament de *Louis de Poissy*, est celle que le R. P. Cros développe et commente avec beaucoup de charme dans ce premier volume. Il se propose, dans le suivant, d'étudier le testament du roi, le testament de *Louis de France*.

Récits de l'histoire romaine au ve siècle. — Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie. — La Société chrétienne en Orient, par Amédée Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie académique de Didier, 1872, in-8° de IV-540 pages. — Dans ses *Récits de l'histoire romaine au ve siècle*, M. Amédée Thierry nous avait d'abord présenté le tableau des derniers temps de l'empire d'Occident, puis il avait étudié le caractère et le rôle si funeste des trois ministres des fils de Théodose, Rufin, Eutrope et Stilicon; enfin, il nous avait montré la société chrétienne à Rome en écrivant la vie de saint Jérôme; il complète aujourd'hui cet ensemble de remarquables fragments de l'histoire au ve siècle en nous faisant connaître, avec saint Chrysostome, la société chrétienne en Orient. Des deux grandes luttes que soutint l'illustre orateur, la première, celle où il eut à combattre l'eunuque Eutrope, avait naturellement trouvé sa place dans le récit qui concerne les ministres des fils de Théodose; la deuxième, celle qui lui fut suscitée par l'inimitié de l'impératrice Eudoxie et attira sur sa tête des persécutions sans nombre, puis, enfin, l'exil et la mort, est l'objet de ce beau et intéressant volume. L'histoire de cette seconde lutte se lie d'une manière étroite à l'histoire générale, ou, pour mieux dire, elle en forme une partie importante. L'univers romain y fut tout entier mêlé, l'Occident comme l'Orient, la vieille Rome comme la nouvelle, le pape comme les empereurs, les évêques comme les clercs des églises, le peuple comme les fonctionnaires et les courtisans; tout le monde, en un mot, y prit part dans un camp ou dans l'autre. Des documents consultés et habilement mis en œuvre par l'auteur, c'est-à-dire des livres mêmes de Chrysostome, et surtout de ses lettres, de sa biographie par Palladius, son ami, des débats des deux conciles régionaux qui l'ont condamné, jaillit une lumière qui éclaire vivement toute cette époque. Un des plus beaux et des plus touchants chapitres du livre est celui où M. Amédée Thierry commente les opuscules adressés, sous le titre de lettres et de traités, par Jean Chrysostome à la diaconesse Olympias pendant son exil. Après avoir fait ressortir les analogies et les contrastes qui existent entre la philosophie du saint évêque et celle des stoïciens, il ajoute : « Sans vouloir comparer l'auteur des *Consolations à* « *Helvia* à celui des *Lettres à Olympias*, j'en dirai pourtant deux mots : le philosophe « qui prêchait la résignation à la pauvreté et à l'exil sous le palais d'or de Néron « a besoin qu'on oublie sa vie pour admirer son livre; mais, quand on lit Chrysos- « tome, on peut se demander ce qu'il faut le plus admirer du livre ou de l'au- « teur. » (P. 406.) Tout en blâmant chez son héros un caractère trop âpre, trop inflexible dans la vie publique, quoiqu'il fût plein de tendresse pour ses amis et clément pour ses ennemis, il voit en lui « un des personnages les plus grands et « les plus saints qui aient occupé la scène du monde. » (P. 407.)

SUISSE.

Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève, notice biographique avec pièces et lettres inédites recueillies par Théophile Heyer. (Tiré des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, tome XVII.) Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, 1870, in-8° de 175 pages. — Ce travail n'a pas pour but de juger la vie publique ni les écrits de Théodore-Agrippa d'Aubigné, si connu comme compagnon de guerre de Henri IV, comme historien et poëte, et comme ardent zélateur du protestantisme. M. Heyer a voulu seulement considérer ce personnage célèbre dans ses rapports avec Genève, où il vint d'abord, dans ses jeunes années, de 1564 à 1566, pour y suivre quelques études, puis vers l'âge avancé, en 1620, pour y goûter le repos et la sécurité qu'il ne trouvait plus en France. On sait qu'il s'y remaria en 1623 et qu'il y mourut le 29 avril 1630. Les archives de l'ancienne république de Genève et surtout la précieuse collection des manuscrits de d'Aubigné conservés à Bessinges, près de cette ville, ont fourni à M. Heyer les matériaux de son intéressante étude, où l'on trouve beaucoup de notions curieuses et neuves sur la vie privée de d'Aubigné pendant ses deux séjours à Genève, et des détails peu connus ou ignorés sur sa seconde femme et sur ses enfants. Les soixante pièces et lettres inédites que l'auteur a réunies comme documents justificatifs de cette biographie ont une valeur historique très-réelle. Nous voudrions aussi appeler l'attention sur l'appendice qui termine le volume. Il contient un extrait des Mémoires de d'Aubigné reproduit par MM. Albert Rilliet et Henri Bordier, d'après le manuscrit de Bessinges, qui paraît être l'un des deux originaux que d'Aubigné avait fait exécuter sous ses yeux pour les laisser à ses enfants. Cet extrait, renfermant le récit du dernier séjour de l'auteur à Genève, prouve que le manuscrit original d'où il est tiré est infiniment supérieur à tous ceux dont se sont servis les précédents éditeurs des Mémoires, sans en excepter le manuscrit de Mme de Maintenon dont M. Lalanne a donné le texte (*Mémoires de Th. Agr. d'Aubigné*, Paris, 1854, in-12). On ne peut donc que souhaiter, avec MM. Rilliet et Bordier, qu'une nouvelle édition complète de l'ouvrage soit publiée d'après le manuscrit de Bessinges.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1872.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE. — *Origines de l'Allemagne et de l'empire germanique, avec Introduction générale et cartes géographiques, par Jules Zeller, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique.* Paris, Didier, 1872, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La résurrection récente de l'empire germanique a ramené chez nous l'attention sur ses origines. Ceux qui scrutent l'avenir et s'efforcent de pénétrer les destinées auxquelles est appelée la domination allemande se reportent vers son plus lointain passé; ils cherchent à induire de ce qu'elle a été à ses débuts ce qu'elle peut un jour devenir. Cette question intéresse au plus haut degré la France, car c'est surtout à son détriment que s'est reconstituée l'unité germanique. Du rôle de celle-ci en Europe dépend, jusqu'à un certain point, notre condition future, la rivalité des deux peuples, aussi ancienne que leur existence, loin de s'affaiblir, ayant pris un caractère plus accusé.

Cette rivalité est cause que rarement les événements de l'histoire d'Allemagne sont, en deçà et au delà du Rhin, envisagés avec une entière impartialité. L'amour-propre national réagit trop souvent sur les appréciations de la critique et la manière dont on se représente les faits. Les Allemands exaltent leur race et les Français défendent la supériorité de la leur. Les premiers voient partout le résultat de l'influence germanique; les seconds revendiquent pour la Gaule romaine l'honneur d'avoir civilisé les Francs et les nations congénères, pour la France, le

titre d'institutrice de l'Allemagne. Les uns ramènent tout à leur pays comme au principal foyer de lumières allumé pendant le moyen âge; les autres rapportent au génie germanique les grandes créations qui ont régénéré l'Europe après l'écroulement de la domination romaine. La querelle était depuis longtemps engagée quand éclata la guerre de 1870. Les livres publiés par nos voisins d'au delà du Rhin respiraient les sentiments les plus malveillants contre la France et compromettaient la vérité par leur haine pour ceux qui furent plusieurs fois les instruments de leur abaissement et de leurs défaites; mais aujourd'hui il y a chez nous une réciprocité d'inimitié qui tend à nuire à la justesse de nos jugements et à la solidité de nos études historiques. Il ne faut pas que la science soit à la merci des sympathies et des antipathies nationales, autrement elle dégénérerait en une polémique sans sincérité, sans profit pour son avancement. Les préventions dont nous avons accusé à bon droit tant d'écrivains allemands, il importe de ne pas nous y laisser aller nous-mêmes. En recherchant le rôle que les Germains ont joué, nous devons faire équitablement la part qui revient à chacun des peuples avec lesquels ils ont été en lutte, constater le fort et le faible de toutes ces races, tour à tour ennemies ou alliées, et d'où sont sorties les nationalités modernes, sans viser, par une peinture flattée pour les unes, défavorable pour les autres, à justifier nos prédilections. Je conviens que la tâche est délicate et pénible. Jamais l'impartialité ne nous a plus coûté, car elle risque de froisser les sentiments les plus généreux; cependant la vérité a des droits imprescriptibles. La critique s'adresse à tous les esprits; si elle veut convaincre, il faut qu'elle se montre uniquement préoccupée du vrai; elle parle sans doute dans un idiome propre à telle ou telle nation, mais elle ne saurait avoir de nationalité. Ces principes, j'aurais désiré que M. Jules Zeller les eût eus toujours présents à la pensée quand il a écrit son intéressant ouvrage sur les *Origines de l'empire germanique*. Ce n'est pas le savoir qui lui manque : il est versé dans tous les travaux de l'érudition allemande, qu'il interroge sans cependant se laisser guider par eux; il a une vivacité d'appréciation et une netteté de vues qui se reflètent dans son style élégant et clair; mais son livre respire trop le ressentiment des injures que nous ont faites les victoires de l'armée prussienne et des durs sacrifices qu'elles nous ont imposés. Il y a dans son ouvrage, comme chez tant d'historiens d'au delà du Rhin, du parti pris, et l'on y rencontre plus souvent un éloquent plaidoyer qu'une discussion calme et sévère des faits. En analysant cette œuvre remarquable, qu'il me soit donc permis de signaler, et au besoin de combattre, des exagérations que je ne prendrais pas la peine de relever chez

des historiens allemands, tant elles leur sont habituelles, mais qui me choquent chez un historien français, bien que jamais elles n'aient eu plus droit à être excusées.

M. Zeller commence par un tableau géographique de l'Allemagne; il nous en décrit le relief et les divisions naturelles avec un charme de détails et un heureux choix d'expressions qui ne mettent que plus en évidence sa parfaite connaissance du pays. Ce chapitre est une véritable carte où les chaînes de montagnes, les grandes plaines, les forêts, les bassins, la forme du littoral, la composition et les productions du sol, sont indiqués d'une manière presque aussi précise et aussi rigoureuse que si, au lieu d'une plume, l'auteur tenait une règle et un tire-ligne à la main. On croirait, en le lisant, avoir devant soi une de ces représentations figurées de la terre qu'on a appelées *géorama*. Les progrès depuis peu accomplis par la cartographie se reflètent dans le langage de l'auteur, qui parle à l'esprit aussi vivement que certaines cartes allemandes ou françaises parlent aux yeux. Ce chapitre a pour but de nous montrer dans quelle relation la topographie de l'Allemagne est avec la population qui l'habite et les tendances dont elle est animée. M. Zeller termine ainsi sa description, qui n'a pas moins de 35 pages :

« Située au centre de l'Europe, arrêtée par des montagnes ou limitée « par de vastes plaines, l'Allemagne n'a qu'au nord vue sur les mers : « la Baltique, dont la torpeur l'attire peu, et la mer du Nord, dont « les vents nord-ouest la repoussent souvent comme le limon de ses « fleuves à leurs embouchures. Elle fera peu de grand et lointain com- « merce; elle pourra émigrer par ses mers, au moyen âge en Angle- « terre, aujourd'hui en Amérique, mais n'aura guère de colonies. Elle « cherchera plutôt à s'étendre, à déborder plus près vers le midi et « l'ouest. La haute Allemagne, plus favorisée par sa position méridionale, « retiendrait mieux ses habitants dans ses limites montueuses et ses « vallées propres à la culture, mais les défilés des Alpes lui entr'ouvrent « la région italienne, le pays où fleurit l'oranger, et par-dessus le Rhin, « elle devine, au couchant, des plaines plus fertiles et des coteaux où « boutonne la vigne. D'ailleurs, l'Allemagne du Nord, dégoûtée aussi « de ses plaines stériles et brumeuses, pèsera toujours sur celle du Sud « du poids de ses pauvretés et de ses convoitises, et, en passant sur « elle ou en la dominant, elle l'entraînera sur les régions du Midi et de « l'Occident; alors, au lieu d'être une garantie de paix et de stabilité, « la masse allemande sera une cause d'invasion et de bouleversement « ou une menace de domination et de servitude pour l'Europe, et il « faudra la réduire pour sauver l'indépendance commune. »

Voilà une esquisse de l'Allemagne tracée d'un crayon vigoureux; mais les contours sont-ils aussi exacts que le dessin est ferme? j'en doute. Il me semble que la contrée des villes hanséatiques ne saurait être représentée comme un pays de petit commerce. Les Allemands n'ont guère de colonies, dit M. Zeller; j'en conviens, mais ils font quelque chose de mieux que d'avoir des colonies, ils colonisent; et nous, trop souvent, nous eûmes des colonies sans coloniser. Nous avons appelé les Allemands en Algérie, et jadis l'Espagne les avait appelés dans la province de Manche. Au nouveau monde, ils supplantent les Portugais et les Espagnols et tiennent tête aux Anglo-Saxons. La Russie est pleine de colonies allemandes, et il y a des comptoirs allemands jusqu'en Chine. C'est que les Allemands sont une nation prolifique et féconde qui tour à tour s'épanche en migrations et déborde en invasions, préparant souvent les unes par les autres. Cette abondance d'habitants de l'Allemagne du Nord et des contrées baltiques, que Jornandès appelait déjà *officina gentium*, voilà, bien plus que la configuration du sol, la menace que l'empire germanique tient suspendue sur nos têtes, menace grande surtout pour les pays auxquels les événements politiques et le hasard des combats ont enlevé leurs meilleures défenses et ravi une partie de leurs sujets. Car là est la véritable force d'un État. Son emplacement, la nature de ses frontières, qui varient presque toujours d'un siècle à l'autre, ne me semblent, pour la puissance d'un peuple, que des causes secondaires. Est-ce parce que la Prusse avait une situation géographique exceptionnellement avantageuse qu'elle a dominé l'Allemagne? Qui pourrait le soutenir après avoir jeté les yeux sur cette longue bande inégale et échancrée, scindée en deux tronçons, qu'elle représentait sur la carte avant la bataille de Sadowa? Est-ce à raison de sa configuration que l'Allemagne coalisée nous a vaincus et est maintenant une menace de domination et de servitude pour l'Europe, ainsi que le dit M. Zeller? Rome ne fut-elle pas une bien autre menace pour l'indépendance de l'Europe, sans avoir été pourtant placée à son centre comme la Germanie? Et la France, sous Louis XIV, sous Napoléon Ier, n'était-elle pas aussi une menace pour l'Occident? L'Espagne, pendant près d'un siècle, a pesé sur l'indépendance des nations occidentales; était-elle placée au cœur de l'Europe? Ce qui fait la puissance des États, c'est leur administration intérieure, le chiffre et l'organisation de leurs armées, la richesse de leurs ressources, le talent de ceux qui les dirigent et la faiblesse de ceux qui les entourent, bien plus que l'emplacement et la forme de leur territoire. Quand un empire commence à dominer, il sait vite se donner de résistantes frontières et de solides

boulevards. Sans doute la configuration d'un pays a de l'importance au point de vue de la défense; elle aide puissamment à repousser l'invasion; mais, sous le rapport de l'attaque, elle n'a qu'une valeur insignifiante, parce que ce n'est pas sur leur propre terrain que les conquérants combattent; ils s'avancent sur le sol des voisins. Si l'empire germanique, placé au centre de l'Europe, peut la dominer, il est aussi exposé lui-même à être enveloppé par la coalition des états limitrophes. S'il est à cette heure un péril pour la France amoindrie, il succomberait promptement à son tour sous l'attaque simultanée des nations du Nord et du Midi. Tout le danger pour nous naît de ses alliances et de sa force intérieure. Ce n'est donc point, à mon avis, par la géographie qu'il faut expliquer la formation de cette puissance redoutable; elle tient à la population qui habite l'Allemagne, telle que l'ont constituée ses mœurs, ses institutions, son éducation, sa religion, et une foule d'autres causes ayant contribué à son développement.

M. Zeller traite de la race germanique dans les chapitres II et III de la première partie de son livre, et il la met sans cesse en parallèle avec la race gauloise. Il y a un fait qu'on ne saurait contester, c'est que les Gaulois étaient entrés avant les Germains dans les voies de la civilisation. Quand ces derniers sont encore des barbares, lorsqu'ils n'élèvent pas de villes, ne se livrent point à la culture régulière de la terre, quand ils ignorent les arts, le luxe et tout ce qui tient au raffinement des mœurs, les Gaulois se montrent déjà relativement policés.

Trois ou quatre siècles avant que les Germains envahissent la Gaule, l'Espagne et l'Italie, nos ancêtres avaient reçu des Grecs et des Romains les premiers éléments de la civilisation. Placés plus à l'ouest, conséquemment plus éloignés du berceau commun des races indo-européennes, les Celtes ont dû arriver d'Asie avant leurs congénères, les Allemands et les Goths. Ceux-ci offrent dans leur idiome, leurs croyances et leurs usages, une plus forte empreinte aryenne; tandis que les Celtes, qui se sont peut-être mêlés davantage aux peuplades indigènes, ont perdu quelque peu de l'air de famille qui décelait, à l'origine, leur parenté avec les tribus de l'Iran et des bords de l'Indus et du Gange. Cette ancienneté d'établissement en Europe est une des causes de leur supériorité. Les Gaulois avaient eu davantage le temps de se dépouiller de cette sauvagerie, ou tout au moins de cette barbarie, que les tribus indo-européennes apportaient en Europe, bien qu'elles fussent plus avancées, à certains égards, que les races mal connues qui les avaient précédées. Si les Gaulois, au premier et au second siècle de notre ère, l'emportent sur les Germains sous le rapport moral, cela ne tient pas à des qualités

génériques, à la transmission du sang. Les défauts et les vices que M. Zeller reproche aux Germains, et qu'il croit retrouver chez leurs descendants, les Celtes les ont eus jadis, quand ils en étaient encore à cette *feritas gallica* dont parle Justin, c'est-à-dire au même étage inférieur de civilisation où se montre la Germanie dans l'admirable tableau que nous devons au pinceau de Tacite; « car, comme l'observe judicieu-« sement notre auteur, les barbares se ressemblent tous; la sauvagerie « est souvent uniforme, et l'humanité, dans toutes les races et presque « tous les climats, passe par les mêmes étapes de développement moral « et politique. »

Ce n'est donc pas avec les Gallo-Romains qu'il faut comparer les Germains des trois ou quatre premiers siècles de notre ère, mais avec les Gaulois du temps de Camille ou de Nicomède Ier. Quand on prend soin de rapprocher ainsi les deux nations à des époques réellement correspondantes, on est moins frappé de leur différence, et l'on a moins de sévérités pour les soldats d'Arioviste et de Marobod, parce que l'on s'aperçoit qu'ils ressemblent singulièrement à ceux d'Elitovius et de Brennus.

Ces mœurs brutales et grossières que M. Zeller constate chez les Germains, réduisant à sa juste valeur l'éloge systématique que fait Tacite de leurs vertus, étaient-elles si étrangères aux Gaulois. Les unions, d'après le témoignage des anciens, étaient même plus chastes chez les premiers que chez les seconds. Cela ne veut pas dire sans doute que les tribus germaines offrissent partout l'exemple de la pureté des mœurs, et M. Zeller n'a pas de peine à nous montrer que les vices les plus honteux s'y étalaient parfois au grand jour; mais ces vices, l'antiquité nous les signale aussi en Gaule, et Diodore de Sicile accuse ses habitants du plus infâme.

La femme était-elle moins esclave en deçà du Rhin qu'au delà? César ne nous dit-il pas que, chez les Gaulois, le mari avait droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants? ce que d'autres auteurs confirment. La polygamie semble avoir été autorisée chez les nobles gaulois comme chez les chefs germains et chez les chefs bretons, et, quand un Gaulois de haute naissance venait à périr d'une mort subite ou extraordinaire, ne mettait-on pas ses épouses à la torture? ce qui ne dénote pas, pour la femme, des égards supérieurs à ceux qu'on lui témoignait en Germanie. Strabon observe qu'en Gaule les occupations des deux sexes étaient réparties à l'inverse des coutumes grecques, et conformément à celles de plusieurs peuples barbares; ce qui veut dire que la femme avait le plus lourd fardeau. Et le père se montrait-il moins insouciant de sa jeune progéniture en Gaule qu'en Germanie?

N'abandonnait-il pas le soin des enfants aux femmes, qui, dans les deux contrées, nous offrent des traits tellement analogues, qu'on les peut souvent confondre. M. Zeller parle de l'ivrognerie et de la gloutonnerie des Germains ; les Gaulois savaient-ils mieux s'en défendre ? Les auteurs classiques ont reproché à nos ancêtres leur penchant pour le vin. Appien les qualifie d'intempérants[1], et Ammien Marcellin les tient encore pour fort adonnés à la boisson. Tite-Live rapporte, d'après la tradition, que ce fut surtout l'appât du vin délicieux de l'Italie qui attira les Gaulois dans ce pays. M. Zeller est si enclin à tout mettre à la charge des Germains, qu'il produit contre eux une accusation que Diodore adresse, au contraire, aux Gaulois, quand il parle de ceux qui troquaient un esclave contre une cruche de vin, donnant l'échanson pour la boisson[2]; et cette curieuse description que Posidonius nous a laissée d'un repas chez les Gaulois, ne dépose-t-elle pas de l'appétit vorace de ceux-ci? et, cinq siècles plus tard, Sulpice-Sévère reproche encore aux Gaulois leur voracité. Le fait, c'est que ces vices sont ceux de peuples grossiers vivant sous un climat humide et froid. Ainsi l'on voit Platon et Clément d'Alexandrie reprocher leur intempérance à la fois aux Celtes, aux Ibères, aux Scythes et aux Thraces. La Gaule, originairement presque aussi boisée que la Germanie, était alors une contrée vraiment septentrionale. De plus, les barbares n'avaient pas tous les jours leur alimentation assurée, subsistant de chasse, de pêche et des produits d'un sol dont la maigre récolte manquait souvent par l'imprévoyance du cultivateur ou l'intempérie des saisons, ils étaient, comme le sont encore les Indiens de l'Amérique et les nomades de l'Asie centrale, exposés à de longs jeûnes; ils mangeaient beaucoup quelquefois et d'autres fois souffraient de la disette. Tous ceux qui ont vécu près des peuplades du nouveau monde ont pu constater la merveilleuse facilité qu'ont ces sauvages à avaler dans un seul repas des quantités énormes d'aliments, et à rester ensuite plusieurs jours sans rien manger, absolument comme cela se produit pour les animaux carnassiers. L'ivresse a partout les mêmes effets; elle engendre les disputes et les meurtres. Ce que M. Zeller nous dit des rixes chez les Germains, et qu'il emprunte à Tacite, il aurait pu aussi le dire des Gaulois. Posidonius, dans le récit que nous a conservé Athénée, remarque que les Gaulois, des jeux en viennent souvent aux coups et aux blessures, qu'ils se battent avec acharnement entre eux, qu'il en est qui, par ostentation de courage, s'engagent à se

[1] *Τήν τε φύσιν ὄντες ἀκρατεῖς.* (*De reb. gallic.* fr. 3, p. 81, éd. Schweighæuser.) Cf. Amm. Marcellin, XV, xii. — [2] V, xxvi.

laisser tuer pour une somme d'argent ou pour une mesure de vin, qu'ils distribuent à leurs amis avant de tendre la gorge au couteau. Ne voilà-t-il pas le pendant de ces Germains qui, au dire de Tacite, jouaient jusqu'à leur liberté et leur propre vie. On relèverait facilement dans l'histoire de la Gaule bien des traits de cruauté et de brutalité qui ne prouveraient cependant rien contre notre race et n'autoriseraient pas à la qualifier avec Appien, de la *plus féroce des races*, *ἔθνος θηριωδέστατον*; ils attesteraient seulement que nous avons eu notre période de barbarie, comme nous avons eu notre période de superstitions; et, à cet égard, jusqu'au temps de César, nous ne le cédions guère aux Germains. Il serait, par exemple, injuste d'accuser ceux-ci d'avoir pratiqué les sacrifices humains, sans rappeler que ces rites sanguinaires déshonoraient aussi l'autel de plusieurs divinités gauloises. Les druides n'exerçaient pas une théocratie moins farouche que les prêtres germains, bien qu'elle fût plus savante et mieux ordonnée, et, si les pratiques abominables du sacerdoce gaulois disparurent dès le milieu du premier siècle de notre ère, c'est que l'empereur Claude les interdit formellement et supprima la caste druidique. Les épreuves, les ordalies, qui se retrouvent encore de nos jours chez des populations sauvages ne portent pas le cachet exclusif de la barbarie germanique; il y en a des traces chez les Gaulois. Ceux des bords du Rhin exposaient aux eaux du fleuve leurs enfants pour en vérifier la légitimité.

On observe chez les aristocraties un orgueil de race qui les porte à glorifier comme des exploits héroïques et de nobles souvenirs les actes barbares de ceux dont elles sont issues. Tel est le sentiment qui porte tant d'historiens allemands à exalter ce que l'écrivain impartial flétrit justement comme des traits de cruauté et de tyrannie. Mais il n'y a pas besoin de remonter bien haut pour retrouver en France de pareilles tendances. Clovis était jadis regardé volontiers comme un saint, et bien des familles s'enorgueillissaient de descendre de chefs dont les titres à la postérité sont des actions inhumaines. Cela n'implique pas que l'humanité soit bannie des cœurs, mais cela tient à une fierté de race qui disparaît avec les progrès de la démocratie. Là encore l'Allemagne se reconnaît pour plus jeune que nous en civilisation, puisqu'elle garde plus de l'esprit aristocratique, lequel a aussi ses avantages, car il assure la subordination et la discipline; en retour des mœurs plus dures et plus hautaines qu'il entretient, il défend mieux la société contre les maux qu'engendrent l'anarchie et la révolte, où reparaissent trop souvent les instincts sanguinaires et la brutalité du sauvage. Tant il est vrai qu'en se poliçant l'homme perd certaines qualités qui se lient

à la barbarie, l'énergie, la simplicité de mœurs, la résistance à la fa tigue et à la douleur physique, vertus qui font la force des barbares, et que gardent les classes les plus rustres et les plus grossières. Voilà pourquoi la guerre, qui est un legs de la barbarie des premiers âges, semble être quelquefois un remède salutaire; elle empêche que les nations civilisées ne s'amollissent par le bien-être et les plaisirs. M. Zeller, mû par les plus généreux sentiments, condamne la guerre au nom de la civilisation et n'admet que le droit de se défendre, comme si la défense était toujours nettement distincte de l'attaque. Dans les querelles d'intérêts et d'ambition des rois et des peuples, que de fois le droit est obscur et l'invasion une simple défensive!

Quant à moi, je crois la guerre un mal inévitable, que la civilisation rend peut-être plus rare, mais aussi plus meurtrière, et je ne m'étonne pas qu'elle ait été la principale occupation des peuples, alors qu'une foule d'intérêts ne s'étaient pas formés qui contribuent à la conjurer. Les Germains n'ont pas eu le privilége de ces luttes constantes tantôt entre peuples du même sang, tantôt entre nations voisines. Les Gaulois nous présentent, avant la conquête, absolument le même spectacle, et leur organisation reposait sur la guerre, comme celle de leurs voisins d'outre-Rhin, comme celle des premiers Romains.

César[1] nous dit, en effet, que chez les peuples gaulois la guerre éclatait presque tous les ans, et que tous les chevaliers s'y rendaient accompagnés de leurs ambactes et de leurs clients. L'organisation militaire des Gaulois a pu être moins régulière et moins forte que celle de certains peuples germains; mais elle offrait certainement avec la leur une grande analogie, analogie qui se retrouvait dans la façon de combattre.

Je ne vois pas, dans le portrait que les anciens nous tracent des Germains, de traits distinctifs qui en fassent une race absolument à part, vouée par tempérament et par nature à être la désolation de ses voisins, condamnée à la férocité et à la haine des autres peuples. « Religion de sang, institutions militaires, industrie guerrière, voilà « la Germanie barbare, » écrit M. Zeller (p. 105); il aurait dû dire d'une manière plus générale : voilà l'Europe barbare.

« Chez les Germains, dit encore notre auteur, le peuple arrive à « l'assemblée par cantons ou familles et y prend place armé. » N'est-ce pas là l'*armatum concilium* des Gaulois, dont parle César, où devaient se rendre tous les hommes valides, depuis l'adolescent jusqu'au vieillard, où l'on traitait de la paix et de la guerre, où le dernier arrivé était, en

[1] *De bell. gall.* VI, xv.

punition de sa négligence, impitoyablement mis à mort. La guerre, ce fut donc la grande affaire des Gaulois tant qu'ils gardèrent leur constitution nationale et ne furent point devenus de véritables Romains. Cette guerre, ce n'était pas la tactique habile et la stratégie savante, qui ne se rencontrent que chez des peuples avancés. La bravoure de ces barbares, en présence d'armées qui leur étaient bien supérieures, n'était pas la mâle intrépidité ou le sang-froid discipliné, qui ne s'acquièrent que sous de grands capitaines et dans les armées permanentes. C'était, comme l'a dit M. Amédée Thierry, une guerre qui ressemblait à la chasse, qui se faisait de préférence par petits corps, par attaques soudaines et par embuscades, où la ruse jouait encore un plus grand rôle que le courage. Les Romains ont reproché aux Gaulois, ainsi qu'aux Germains, comme déloyale, cette façon de combattre, qui est celle des faibles; elle tient moins au caractère d'un peuple qu'aux conditions dans lesquelles il lutte contre l'ennemi. Sans doute il y avait plus d'impétuosité et d'élan chez les Gaulois; cela tenait à la vivacité de leur caractère, tandis que les Germains se repliaient souvent pour revenir ensuite à la charge[1], montraient plus de circonspection et moins de jactance. Ce sont des traits qui ne se sont point effacés chez leurs descendants respectifs. Mais, à l'origine, il y avait chez les Gaulois le même instinct de conquête et d'invasion que chez les Germains, alors que leur population était trop abondante pour subsister sur un sol encore avare[2]. N'avaient-ils pas fait irruption en Espagne pour s'y établir, ne remontèrent-ils pas le Danube et ne pénétrèrent-ils pas au cœur de la Germanie, alors qu'ils étaient plus puissants que les Germains, reprenant la route qu'ils avaient jadis suivie pour envahir la Gaule? Ne s'abattaient-ils pas sur l'Italie, y réclamant des terres et venant se fixer sur les bords du Pô? Ne débordaient-ils pas en Illyrie, en Thrace, dans la Grèce? Ne passaient-ils pas en Asie Mineure pour donner leur nom à une province, la Galatie? Alors les Celtes étaient partout, comme l'ont été ensuite les Germains. Et ce goût de pillage, cet esprit de rapine, cette soif de l'or, que M. Zeller reproche aux Germains avec César et Tacite, ne les trouvait-on pas chez nos ancêtres? « Auri avidissima gens, » disaient, en parlant des Gaulois, les Massaliotes aux ambassadeurs romains[3]. Ce sont les Gaulois qui ont pillé le temple de Delphes et accumulé à Toulouse le trésor qu'ils en avaient rapporté. Voilà bien les frères de ceux dont M. Zeller a écrit (p. 253

[1] Tacit. German. vi. — [2] Ut abundans multitudo vix regi posse videretur. Tit.-Liv. V, xxxiv. Gallis, opus agri, V, xxxvi. — [3] Tit.-Liv. XXI, xx.

les lignes suivantes : « Ce n'est pas autour d'une ville, c'est autour « d'un trésor, le trésor des Nibelungen, que roule toute l'action du « poëme, que se livrent les combats des guerriers. La soif de l'or al- « lume celle du sang; l'amour de la femme n'y est pas plus élevé que « l'ambition; la vengeance elle-même y est mêlée toujours d'avarice. « Voilà les mobiles qui mènent les héros et les héroïnes aux sanglants « trépas qui encombrent la fin du poëme. En cela, la poésie est fidèle « à l'histoire. Grégoire de Tours nous a décrit ce trésor des Goths, com- « mencé avec les dépouilles de Rome par Alaric, et qui, selon la for- « tune des siens, passa entre les mains de ses successeurs, de Rome à « Naples, à Toulouse, à Narbonne et à Tolède. Dans ces bassins, ces « calices, ces patènes, ces plats d'or et ces monceaux de perles et d'é- « meraudes, était la source de la générosité et de la puissance des rois « vandales et burgundes, aussi bien que des rois goths. C'est le secret « de l'attachement et de la fidélité de leurs hommes dans l'histoire « comme dans la poésie. Non content de se faire livrer toutes les ri- « chesses de Carthage, sous peine de mort, le Vandale Genséric se « compose, de la dépouille d'or, d'argent et de cuivre des monuments « romains, un trésor de plusieurs millions de talents. Ces barbares, qui « s'étaient mis si souvent à la solde de l'Empire, accumulent les ri- « chesses et se les disputent; c'est là la cause des guerres entre les « peuples et des meurtres entre les frères chez un même peuple. A la « mort de Chlotaire, Chilpéric I[er] se hâtera de venir à Paris pour s'empa- « rer du trésor paternel avant ses frères. Les rois barbares épousent « souvent les veuves de leurs frères pour avoir leur dot, leurs trésors, « bien qu'ils soient déjà mariés, Chlotaire I[er] par exemple. Un roi goth, « Sisenand, engage à Dagobert un plat d'or de 600 livres pour avoir « un secours de troupes, et le fait voler sur la route. Après tout, le « meurtre se paye en Germanie et la vengeance s'apaise ou s'assouvit « avec de l'argent. C'est le *wehrgeld.* »

Le tableau est peut-être un peu foncé de ton. Observons d'abord que ces compositions, par lesquelles, chez les Germains, le meurtre et l'offense se rachètent, ne sont pas une pure création de l'avarice germanique; n'en trouve-t-on pas les germes jusqu'en Asie, dans le berceau des races indo-européennes? Elles existent encore chez les Rajpouts, et l'on en découvre des traces dans les lois de Manou. Peut-on d'ailleurs reprocher à des barbares d'avoir substitué ce que nous appellerions des dommages et intérêts à l'implacable *vendetta* de certaines populations du Midi? Cette *auri sacra fames* est-elle étrangère aux Gaulois? M. Zeller oublie-t-il le *væ victis* de Brennus et cette mauvaise foi du

chef gaulois qui fait apporter de faux poids avant d'ajouter son epée dans la balance où l'on pesa les 2.000 marcs d'or?

La fourberie du Germain, elle est aussi celle du Gaulois primitif qui vend ses services et que l'on retrouve comme mercenaire à Carthage, en Espagne, dans la Macedonie et en Asie, usage commun alors à tant de peuples barbares et même aux Grecs civilisés. Je ne vois pas que les Germains aient été plus empressés à se vendre que nos ancêtres, qui font payer chèrement leur concours aux Étrusques et aux Samnites, puis, au moment de commencer la guerre, se refusent à marcher, prétendant qu'ils n'ont été payés que pour ne pas dévaster les terres de l'Étrurie [1]. Ne sont-ce pas eux les premiers qui déclarent que la force prime le droit? quand, ne se contentant pas de l'argent avec lequel veut se racheter le vaincu, ils exigent encore des terres et n'accordent la paix qu'à ce prix [2]; et à ceux qui demandent quel est leur droit sur l'Étrurie, ils répondent : *Se in armis jus ferre et omnia fortiam virorum esse* [3].

Les Gaulois de Bellovèse et de Brennus étaient donc aussi avides, aussi pillards, aussi fourbes que les Germains du temps de César et de Tacite, parce qu'ils étaient également barbares. Ils inspiraient autant de terreur par leur air farouche, leurs cris stridents, leur fureur de massacres, leurs hideux trophées de têtes coupées. Et, chez les Belges, qui, moins civilisés que les Gaulois proprement dits, n'entrèrent que plus tard dans le courant de la civilisation, on retrouve, au temps de César, presque la sauvagerie germaine. Ils n'ont point de villes; ils sont vêtus de peaux de bêtes; ils habitent dans les forêts et les marais.

Le voisinage de l'Empire, les relations avec Rome et les cités grecques de la Narbonaise, ont fait disparaître peu à peu cette barbarie gauloise, qui existait encore au nord de la Gaule au IIIe siècle, tandis que les Germains, plus éloignés de l'Italie, mieux défendus par leur climat et leurs forêts contre l'ambition romaine, qui trouvèrent un Drusus, un Germanicus, un Marc-Aurèle, un Julien pour les vaincre, non un Jules César pour les subjuguer, ne subirent pas au même degré l'influence latine. Ils demeuraient encore des barbares quand l'Empire commençait à s'écrouler et de conquérant à devenir conquis. Les qualités propres à la barbarie assurèrent alors leurs succès, parce que l'énergie s'était affaiblie chez les Latins et que les vertus guerrières disparaissaient de l'Italie. C'était à des hommes issus de leur race ou de races congénères, à un Maximin, un Claude II, un Aurélien, un Probus, un Maximien, qu'il

[1] Tit.-Liv. X, x. — [2] *Ibid.* V, xxxvi. — [3] *Ibid.*

fallait maintenant demander des chefs pour défendre l'Empire contre l'invasion. Rome se germanisait au lieu de romaniser la Germanie, comme l'a fort bien dit M. Zeller.

Confiant dans son ancienne supériorité, ne s'apercevant pas qu'il s'était amolli et qu'il descendait la pente opposée à celle qu'il avait gravie, le peuple roi ne se tenait pas assez en garde contre les Germains; quand l'empire eut été en partie envahi, il était trop tard. La leçon que lui avaient jadis donnée les Gaulois était à cette heure perdue pour lui. Huit siècles auparavant la ville éternelle avait été surprise par les barbares, parce qu'elle comptait sur ses soldats longtemps sans rivaux et sur le prestige de ses victoires passées. Laissons parler Tite-Live [1].

« Que la fortune sait bien nous frapper d'aveuglement lorsque, médi- « tant ses vengeances, elle veut nous porter des coups plus sûrs! Rome « n'ayant pour ennemis que des Fidénates, des Véiens et les autres « peuples qui bordaient ses frontières, avait cru devoir déployer toutes « ses ressources et s'armer de toute la force dictatoriale; et maintenant « qu'elle voyait s'élever une guerre qui lui arrivait des bords de l'Océan « et des extrémités du monde, et qu'un ennemi tout nouveau venait « fondre sur elle, Rome se contentait des simples préparatifs d'une dé- « fense ordinaire. Les tribuns qui avaient suscité la guerre par leur témé- « rité réglaient toutes les dispositions, ils ne mirent pas plus de sévérité « dans la levée des troupes qu'il n'était habituel d'en apporter pour « des guerres d'une médiocre importance, et ils allaient même jusqu'à « rabaisser leurs ennemis. »

Rome se releva vite pour atteindre à une hauteur qu'elle n'avait point encore connue. Elle repoussa les Gaulois, qui lui empruntèrent les éléments d'une civilisation par laquelle ils devaient être amollis à leur tour, et être livrés à d'autres barbares ayant gardé des mœurs rudes et féroces; ils n'évitèrent l'invasion qu'en se faisant sujets des Romains.

Écoutons César [2] :

« Il fut un temps où les Gaulois, supérieurs aux Germains en bra- « voure et n'ayant pas un territoire en rapport avec la population, leur « faisaient la guerre et envoyaient des colonies au delà du Rhin. C'est « ainsi que les contrées les plus fertiles de la Germanie, situées le long « de la forêt Hercynie........., furent occupées et le sont encore « aujourd'hui par les Volces Tectosages, peuple qui continue à jouir « d'un grand renom de justice et de bravoure. Mais, depuis, tandis que « les Germains, toujours pauvres et durs aux privations, ne changeaient

[1] Tit. Liv. V, XXXVII. — [2] César, *De bell. gall.* VI, XXIV.

« rien à leur nourriture ni à leur vêtement, les Gaulois, qui vivaient « dans l'abondance et le luxe, grâce au voisinage de nos provinces et « au commerce maritime, se sont laissés peu à peu dominer par eux, « et aujourd'hui, après avoir été vaincus dans un grand nombre de « combats, ils n'osent même plus se comparer à eux pour le courage. »

Les Germains, on le voit, n'étaient en quelque sorte que des Gaulois plus récemment entrés dans la carrière de la vie des peuples et plus tard venus à la civilisation. Sans doute il y avait entre les Gaulois et les Germains une différence de caractère, due soit à une diversité originelle de constitution morale, soit à l'influence exercée par le pays où ils s'étaient établis. Les premiers nous offrent des traits qui furent si profondément imprimés sur leur physionomie, qu'ils se sont conservés chez leurs descendants, et le portrait que nous font les anciens du Gaulois s'applique encore parfaitement au Français de nos jours. Voici ce qu'écrit M. Zeller (p. 48) : « Les Gaulois, nous dit Caton, aiment à combattre « avec courage et à parler avec intelligence; ils sont batailleurs et van- « tards, légers et inconstants. » Ces traits leur resteront. Tous les témoignages anciens s'accordent à dire qu'il y a dans leur courage plus de fougue que de force, et que leur bravoure est sujette au découragement. En revanche, « ils sont fiers et fous de guerre, » dit Strabon, « ils sont « francs et ont bon cœur. Confiants dans leur force, ils se rassemblent « pour combattre en masse et en désordre. On les trompe aisément, et « l'on est sûr de les faire combattre où l'on veut et quand on veut, car « ils vont de front, ensemble, sans s'inquiéter d'autre chose. Faciles à « s'émouvoir, ils s'indignent contre l'injustice et prennent le parti de « leurs voisins opprimés. » Leur sociabilité et leur aptitude à la culture « sont vantées par les Grecs et les Romains. Posidonius, qui reçut l'hos- « pitalité chez eux, vante leur amabilité; peu s'en faut qu'il ne dise, « comme plus tard l'amiral castillan Pero Mino, de leurs descendants, « ils aiment les autres peuples. » Strabon constate leur facilité à se laisser amener à l'instruction, aux lettres et aux arts utiles; ils feront de rapides progrès sous les Romains.

La peinture que nous fait Tacite des mœurs germaines ne s'accorde pas à beaucoup près autant avec ce que nous offre l'Allemagne actuelle, pas plus que celle que nous ont laissée des Bretons les *Commentaires* et la *Vie d'Agricola* ne convient aux Anglais de nos jours. C'est que la civilisation chrétienne a bien changé les choses en Allemagne et en Angleterre, comme nos révolutions répétées tendent à faire disparaître quelques traits de notre ancien caractère national; par exemple, ce dévouement absolu aux chefs, si vanté chez les Gaulois. Recon-

naîtrait-on dans les laborieux Allemands les descendants de ces hommes qui passaient la plus grande partie de leur temps dans l'oisiveté, quand ils ne se livraient pas à la chasse ou à la guerre? *Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt dediti somno ciboque*, écrit Tacite. Peut-on dire des Allemands ce que le même historien disait des Germains : *Gens non astuta nec callida?* Retrouve-t-on chez les premiers cette prodigalité pour leurs convives et leurs hôtes qui étonnait chez les seconds? D'ailleurs on distinguait entre les Germains, et, malgré l'homogénéité de leur race, qui frappait l'auteur du *De moribus Germanorum*, il y avait parmi eux des populations de caractères fort différents. « Les Goths, nous dit Salvien, sont fourbes, mais « chastes; les Francs, menteurs, mais hospitaliers; les Saxons, cruels, « mais ennemis des voluptés; les Alamans, impudiques, mais sincères. » Tout cela n'est plus vrai des descendants de ces diverses races qu'on rencontre, soit en Allemagne, soit en Espagne, soit en France. M. Zeller nous semble même un peu trop étendre l'appellation de Germains; elle ne convient pas aux Daces, frères des Gètes, dont l'identité avec les Goths est plus que problématique, et dont il faut aller chercher les héritiers dans les Roumains, qui gardent dans leur idiome, comme dans leurs vêtements, des traces de leur origine dacique. Le croisement des Germains avec les Vindes ou Slaves a aussi quelque peu modifié, chez les nations qui en étaient issues, comme les Vandales, le caractère germanique. Il ne faut donc pas plus chercher chez ces races mixtes le type des Germains que celui des Allemands chez les Prussiens, nés du mélange d'une population lithuanienne et vinde avec les Saxons.

C'est l'Empire à son déclin, c'est l'Église, héritière de ses traditions et de ses lumières, qui accomplirent ce que les Césars et les Antonins n'avaient pu faire. Les Germains, dont la lisière seulement avait été touchée par la civilisation latine, adoucirent leurs mœurs à mesure qu'ils descendirent plus vers le sud, se parant de l'éclat mourant que jetait encore la grandeur romaine. Mais, comme cette civilisation était dégénérée, elle n'eut pas la vigueur nécessaire pour effacer complétement leur barbarie. La transformation fut longue, et, dans ce conflit du monde romain et du monde barbare, l'avantage demeura bien souvent au premier. Voilà qui explique pourquoi l'Allemagne n'arriva que tard à la civilisation; elle ne reçut la vie intellectuelle et morale que d'un père déjà vieux. Au lieu d'une Italie dans la verdeur de la puissance et de la prospérité, elle ne rencontra, pour son éducation, qu'une Italie papale, pénétrée d'éléments barbares, et il lui fallut parfois demander à la France, qui gardait de vivaces vestiges de la société romaine, les ressorts de sa propre ci-

vilisation. C'est sous l'influence romaine que les principes d'activité et d'organisation que contenaient en germe les institutions germaines prirent leur développement et leur régularité, de même que c'est dans la langue latine que les usages barbares furent rédigés, codifiés; Rome les éleva, pour ainsi parler, à la hauteur de ses lois. C'est donc dans ces limites seulement que l'Allemagne peut s'enorgueillir d'avoir coopéré à l'ordre nouveau qui prépara au sein de la barbarie le retour de la société policée. La Germanie, pas plus que la Gaule, ne saurait prétendre avoir tiré de son propre fonds les rudiments de sa civilisation. L'empreinte de sa race, qu'elle a laissée sur les institutions du moyen âge, n'aurait été qu'un stigmate de barbarie, si ces institutions n'avaient été ennoblies et épurées par l'esprit latin. Mais, bien qu'émergée bien après la Gaule à la vie intellectuelle et morale, comme les Slaves, habitant encore des forêts et des marais au temps de Jornandès (milieu du VIe siècle), y sont arrivés après elle, son rôle n'en demeure pas moins considérable, car, dans la succession des empires, qui s'arrachent les uns aux autres la domination, c'est habituellement le peuple le plus jeune, le plus récemment appelé à la civilisation, qui enlève à son aîné la suprématie. Il profite du progrès de ses devanciers pour aller plus loin; il s'approprie l'héritage de celui qu'il renverse ou qu'il tue, et, agrandissant par ses efforts le domaine qu'il a conquis, il le marque à son nom et imprime à la civilisation passée entre ses mains le cachet de son caractère particulier et de sa race. Ainsi, au génie sacerdotal de la société pharaonique, à l'asservissement imposé par le despotisme fastueux et inhumain de l'Assyrie, fait place le génie plastique et libre de la Grèce, dompté bientôt par la puissance militaire de la Macédoine; la science de l'Égypte alexandrine succède à l'éclat des lettres helléniques. Rome, formée à leur école, pénètre l'Occident de son génie, génie organisateur et sérieux, qui aura pour héritier le génie artiste et souple de l'Italie, lequel façonnera l'esprit clair et aimable des Français; à l'école de ceux-ci se formeront le génie original et pratique des Anglais, d'où naîtra le génie audacieux et entreprenant des Anglo-Américains, et l'esprit méditatif et patient des Allemands.

Chaque nation a donc son évolution propre, bien qu'elle reçoive le mouvement et la vie de celles qui l'ont précédée. Cette évolution s'effectue avec d'autant plus de rapidité, que le génie de la nation est plus vif et plus prompt. Voilà pourquoi les Gaulois sont arrivés en deux ou trois siècles au niveau des Romains, leurs maîtres. Il n'avait fallu aux Grecs que quelques siècles pour passer de la barbarie dorienne à l'apogée de leur civilisation. Les Allemands ont mis bien plus de temps

pour atteindre à la hauteur des Anglais et des Français, et ils n'avaient pas produit leurs plus grands hommes, que la France possédait déjà ses chefs-d'œuvre. « Ce qu'il faut remarquer, écrit M. Zeller, ce sont les « progrès lents de la race germanique, dure, têtue et résistante entre « toutes, avançant à pas lents, mais retenant ce qu'elle acquiert. » Persévérance qui vaut souvent mieux, convenons-en, qu'une mobile facilité! Notre auteur a raison; cette ténacité est le secret des progrès de la race allemande. C'est la force des institutions politiques de l'Angleterre, si profondément empreintes de l'esprit germanique. Et nous, notre inconstance a été la source de nos malheurs, le principe de nos déceptions; la rapidité de nos révolutions en a toujours compromis le succès!

En venant chacune à son tour prendre la première place dans le cortége des nations, les races se mêlent souvent et momentanément se confondent. Il y a des périodes de transition où des éléments divers s'unissent pour préparer une éclosion nouvelle. Alors chaque race est fondée à revendiquer une part dans l'œuvre qui s'accomplit. C'est ce qui se produit au temps des Mérovingiens et des Carolingiens, ce qui avait eu lieu après la conquête romaine dans la Gaule. Quand, dans la seconde moitié du IIIe siècle, cette contrée a ses empereurs à elle, Posthume, Lollien, Victorin, Marius, Tétricus, sont-ce les Romains qui la gouvernent ou sont-ce les Gaulois qui soumettent à leur tour les Romains? On peut se le demander. Quand deux éléments s'unissent pour recomposer une société nouvelle, on peut se disputer pour savoir lequel a été prépondérant, à quelle race appartient la domination. Telle est la question qui se présente à propos de l'empire de Charlemagne; je l'examinerai dans un prochain article.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traité des Berakhoth, du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone, traduit pour la première fois en français, par Moïse Schwab, attaché à la Bibliothèque nationale. — 1 vol. grand in-8° de LXXVII-560 pages. Paris, 1871, Imprimerie nationale.

Nous possédons depuis nombre d'années des versions françaises des Védas, des lois de Manou, du Zend-Avesta, du Coran, des livres classiques de Confucius, des plus importants parmi les livres canoniques du bouddhisme. Seul, parmi les monuments religieux de l'Orient, le Talmud, à part quelques fragments, n'a encore été traduit ni dans notre langue, ni dans aucune autre langue européenne. Et cependant il n'y en a pas qui intéresse plus directement les peuples chrétiens. Les traditions qui en font la base ont pris naissance au moins deux siècles avant le christianisme et se sont développées en même temps que lui pendant cinq ou six cents ans. Ce sont ces traditions qu'on voit à chaque instant mentionnées dans l'Évangile et dont la connaissance est souvent nécessaire pour le comprendre. Les paraboles et les proverbes du Talmud ont une étroite parenté avec ceux qui nous ont été transmis sous le nom de Jésus, et il n'y a pas jusqu'aux expressions, aux métaphores et aux tournures de phrase les plus habituelles du Talmud, qu'un œil un peu exercé ne reconnaisse dans le texte grec et latin du Nouveau Testament.

Ce n'est pas que le Talmud ne tienne depuis longtemps une très-grande place dans les controverses théologiques et dans les recherches de l'érudition. Les uns, comme Wagenseil, Eisenmenger, l'abbé Chiarini, y ont cherché des arguments en faveur de la persécution, et, grâce à certains passages tronqués ou envenimés par une interprétation malveillante et choisis avec soin dans ce chaos d'opinions contradictoires, la plupart dépourvues de toute autorité, ils atteignaient assez facilement leur but. Les autres, comme Buxtorf, dans son *Lexicon Talmudicum*, Jean Bodin, dans la *République*, et Jean Selden, dans ses nombreux et substantiels écrits sur le droit hébraïque, se sont contentés d'en expliquer ou d'en résumer quelques parties, celles qui excitaient le plus leur curiosité de savant, ou qui se rattachaient à l'objet de leurs études habituelles. D'autres, enfin, tout récemment, l'ont exploré au profit de la géographie et de l'histoire ou en ont tiré des monographies instructives et intéressantes. Nous avons rendu compte ici même

de deux remarquables ouvrages de MM. Derenbourg et Neubauer. Nous aurons peut-être l'occasion de parler aussi de la *Vie de Hellel*, de M. Trenel[1], et de l'*Esclavage selon la Bible et le Talmud*, par M. le grand rabbin Zadoc Rahn[2]. En attendant, nous les signalons à l'attention de nos lecteurs.

Ces travaux ne sont pas les seuls dont les lois traditionnelles du judaïsme aient été l'objet. A la fin du XVIIe siècle, un savant hollandais, un savant chrétien, Surenhusius, a traduit en latin la *Mischna*[3], dont une traduction allemande a été publiée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle[4]. Mais la Mischna n'est pas le Talmud, elle n'est que le texte des discussions talmudiques, conservé à l'état de tradition orale par les plus anciens docteurs, de ceux qu'on appelle les pères de la Synagogue, jusqu'au moment où, pour le sauver de l'oubli, on jugea nécessaire de l'écrire. Ce travail de rédaction, probablement commencé avant lui, a été terminé vers l'an 219, par Juda le Saint. La langue qui y est employée est l'hébreu proprement dit, à peine altéré par le temps, et n'offre aucune des difficultés que présente l'idiome étrangement mêlé, irrégulier, et souvent concis jusqu'à l'obscurité, du Talmud ou de la *Guémara*.

Il restait donc encore à traduire le Talmud; car aucune des œuvres de critique, de compilation ou d'interprétation partielle dont nous venons de parler ne peut remplacer une traduction. Cette lacune regrettable, que Reuchlin déplorait déjà, au commencement du XVIe siècle, M. Moïse Schwab s'est proposé de la combler. Il savait que la même entreprise a été plusieurs fois tentée avant lui, et que, par une cause ou par une autre, elle a toujours échoué. L'insuccès ou les défaillances de ses devanciers ne l'ont point découragé.

Mais, avant de commencer l'exécution de son projet, il avait une question importante à résoudre. Tandis qu'il n'y a qu'une seule rédaction de la Mischna, il y a deux rédactions du Talmud : l'une qui a pour auteur principal Rabbi Yo'hanan, qui a été terminée à Tibériade vers l'an 390 de notre ère, et qui, étant le résultat de l'enseignement théologique des écoles de la Palestine, a reçu le nom de Talmud de Jérusalem, *Talmoud Yerouschalmi;* l'autre, qui est le résumé des discussions des écoles de la Babylonie, et qu'on appelle pour cette raison le Talmud de Babylone, *Talmoud Babli*. Commencée en 367 par Asché, chef de l'école babylonienne, continuée après lui par son fils Mar et son princi-

[1] 1 vol. in-8°, Paris, 1867. — [2] 1 vol. in-8°, Paris, 1867. — [3] 3 vol. in-4°, Amsterdam, 1698-1703. — [4] Elle a pour auteur J. J. Rabe, et a paru, de 1760 à 1763, à Onolzbach et à Ansbach.

pal disciple Marimor, elle ne fut achevée qu'à la fin du ve ou au commencement du vi^e siècle de l'ère chrétienne. Traduire ces deux recueils, il ne fallait pas y songer, la vie d'un homme n'y suffirait pas. Traduire le recueil babylonien, c'était encore trop long, puisque, d'après le calcul de M. Schwab [1], il ne formerait pas moins de 60 volumes in-8°. Le Talmud de Jérusalem a le triple avantage d'être plus ancien, plus intéressant par la langue et la sobriété de la rédaction, et surtout d'être plus court. Son étendue, dans une version française, ne dépasserait pas douze volumes. C'est le premier de ces volumes que M. Schwab a fait paraître, il y a quelques mois, car il va sans dire qu'il s'est prononcé en faveur de la rédaction de Rabbi Yo'hanan. Mais, pour cette fois seulement, et afin de fournir à ses lecteurs un moyen de comparaison, il a joint à sa traduction du texte de Jérusalem celle du texte de Babylone. Les deux versions, accompagnées de notes, d'index, d'appendices, de tables de concordance, sont précédées d'une introduction dans laquelle l'auteur nous présente quelques considérations générales sur l'origine, la composition, l'esprit et ce qu'on peut appeler l'histoire du Talmud.

Toute intéressante qu'elle est, surtout pour des lecteurs étrangers à ces matières, l'*Introduction* l'aurait été davantage, si, au lieu d'être composée en grande partie d'éléments empruntés à des ouvrages de seconde main et même à des articles de journaux et de *Revues*, elle n'avait été puisée qu'à des documents originaux, expliqués par les procédés d'une saine critique. Mais ce n'est point sur ce travail accessoire, c'est sur la traduction elle-même que doit se porter notre attention. Disons-le tout de suite, afin de n'avoir pas à y revenir, elle laisse beaucoup à désirer. Nous avons sous les yeux la liste des erreurs qui lui ont été reprochées par des critiques d'une autorité incontestable, par des talmudistes de profession, à qui la langue de la Guémara est aussi familière que leur langue maternelle; on n'en compte pas moins de trente-trois. Toutes ne sont pas une altération du sens; il en est qui ne nuisent qu'à la clarté, d'autres qui ne blessent que le sentiment des nuances, et, pour notre propre compte, nous en avons relevé d'autres qui ne sont que des incorrections [2]. Mais il y en a une qui a particulièrement choqué les savants dont nous venons de parler, les hommes du métier, comme on pourrait les appeler, et que nous ne pouvons, pour cette raison, nous dispenser d'indiquer sommairement.

[1] Introduction, p. LXIV. — [2] Par exemple, à la page 54, nous lisons : « Tu te « rappelleras *de* la sortie d'Égypte toute ta vie; » et à la page 79 : « Cette discussion « et *celle relative* à la prière de clôture. » au lieu de « celle qui est relative. »

Il s'agit d'un récit où un des plus anciens et plus illustres docteurs, Simon ben-Schétach, joue le principal rôle. Proche parent du roi Alexandre-Jannée, il avait été obligé, pour se soustraire aux effets d'une fausse dénonciation, de prendre la fuite. Le roi, reconnaissant son erreur et voulant lui donner un gage de réconciliation, le rappela près de lui, le fit asseoir à sa table et le pria de réciter la bénédiction du repas. Or la bénédiction du repas, c'était celle du pain et du vin, restée en usage jusqu'aujourd'hui et qu'on prononce en tenant une coupe dans la main. Trompé par la ressemblance qu'offrent les deux mots en hébreu, M. Schwab, dans sa traduction, à la place d'une coupe, fait intervenir un trône. «Qu'on lui apporte un trône, dit le roi[1]. »

Ni cette faute ni celles qui la précèdent et la suivent ne nous semblent justifier la sévérité avec laquelle on a jugé l'œuvre de M. Schwab. On aurait dû se laisser désarmer par la candeur avec laquelle, au début de la carrière qu'il s'est tracée, l'auteur sollicite les conseils de la critique. «Nous savons bien, dit-il[2], que nous sommes loin d'être parvenu « à la perfection, et nous recevrons avec plaisir les rectifications, cor« rections ou additions que l'on voudra bien nous adresser. Cependant « cette conscience de notre imperfection ne nous a pas détourné de « notre tâche. Nous avons été persuadé que les critiques les plus com« pétents nous tiendront compte des difficultés que comporte un tel tra« vail, parce qu'ils savent qu'il n'est pas toujours aisé de vaincre ces « difficultés. » Ajoutons que quelques taches remarquées dans un portrait ne donnent pas le droit d'en contester la ressemblance. Telles sont précisément les défaillances qui ont été relevées dans la traduction de M. Schwab. Elles ne sont pas en si grand nombre et d'une telle gravité, qu'elles nous empêchent d'apercevoir la physionomie véritable de l'ouvrage original. Nous allons essayer d'en donner une idée en nous arrêtant successivement à quelques-uns de ses éléments les plus caractéristiques.

La portion du Talmud que M. Schwab vient de faire passer dans notre langue s'appelle le *Traité des bénédictions;* car tel est le sens du mot *berakhoth.* Ce titre seul nous ouvre déjà toute une perspective. Il nous transporte au sein d'une société et d'une croyance pour lesquelles tout est un sujet de bénédictions et de prières. Comme nous venons de nous en assurer il n'y a qu'un instant, on bénissait le pain et le vin; on bénissait les fruits cueillis sur les arbres et les produits de la terre; on bénissait la lumière, le feu, l'arc-en-ciel, l'orage, l'éclair, la nouvelle

[1] Page 131. — [2] Introduction, p. LXXIV.

lune; on bénissait et l'on priait à l'occasion de tous les actes et de tous les événements de la vie, en se levant, en se couchant, en se livrant au repos, en se remettant au travail, en assistant à une naissance, à un mariage ou à une mort, en passant devant un cimetière, en apercevant un prince ou un roi. « Plût à Dieu » s'écrie un des docteurs de la synagogue, le rédacteur même du Talmud de Jérusalem, « plût à Dieu que « l'homme priât toute la journée, car la prière, même répétée, n'est « jamais perdue. » Le principe, une fois admis, il faut en tirer toutes les conséquences. Les formules de bénédiction et de prière, une fois consacrées par la tradition ou par la loi, on recherchera dans quelles circonstances, à quelles heures, à quels jours, à quelles minutes on les récitera; par conséquent on fixera, avec les plus minutieuses précautions, la limite qui sépare le jour de la nuit, les jours voués au repos sabbatique des jours abandonnés au travail. On définira avec le même soin les différents états dans lesquels il est permis ou défendu, l'homme est digne ou indigne de bénir Dieu et de l'invoquer, c'est-à-dire les différents états de pureté et d'impureté légale. De là la nécessité d'un traité, nous allions dire d'une science des bénédictions. Le traité que nous avons sous les yeux débute par cette question : « A partir de quel « moment doit-on réciter le *Schema* du soir? » Le *Schema* est un passage du *Deutéronome* [1] qui contient le symbole de la foi israélite et qu'on récite en forme de prière matin et soir. Il commence par ces mots : « Écoute Israël, l'Éternel, notre Dieu, est le Dieu unique. »

Que nous voilà loin des prophètes et même des simples moralistes tels que Jésus, fils de Sirach! On se figure aisément ce qu'il y a de subtilité et de sécheresse dans les discussions qui peuvent s'engager sur de pareils sujets. Oui, mais il y a aussi le sentiment religieux, l'indomptable foi qui les provoque, le culte idolâtre de la parole de Dieu. Ainsi, pour en citer tout de suite un exemple, quelle piété dans ce précepte de la *Mischna* : « Eût-on même un serpent enroulé autour du talon, on « ne doit pas interrompre sa prière [2]. » Il ne faut donc pas s'étonner si à cette puérile scolastique se mêlent à chaque instant des sentences et des maximes de la plus grande beauté, de curieuses ou de touchantes légendes, des observations plus ou moins exactes sur la nature, parce qu'elle aussi, comme la loi, est l'œuvre de la divine sagesse, et quelquefois, mais plus rarement, des lueurs de poésie. En voici quelques-unes que nous recueillons au hasard.

C'est, comme nous venons de le dire, un point important de savoir

[1] Ch. VI, v. 4-9. — [2] *Traité des Berakhoth*, p. 99.

à quels signes on reconnaîtra l'instant précis où finit le jour et où commence la nuit. Il y a d'abord l'apparition des étoiles. Si l'on n'en voit qu'une, il fait encore jour; si l'on en aperçoit deux, il y a doute; la nuit est venue certainement dès qu'on en peut compter trois. Mais voici d'autres signes dont l'observation se rattache à un sentiment plus vif de la nature. Aussi longtemps qu'à l'occident le ciel est rouge, il fait encore jour. S'il commence à s'assombrir, c'est l'*entre-deux*, c'est-à-dire le crépuscule. Si la lumière s'affaiblit au point que l'atmosphère supérieure ressemble à l'inférieure, c'est la nuit : « Lorsque, en pleine lune, « le soleil commence à se coucher tandis que la lune apparaît à l'horizon, « c'est le crépuscule. » Un peu plus loin[1], le crépuscule est comparé à l'instant fugitif pendant lequel une goutte de sang peut demeurer suspendue sur le tranchant d'une épée. Le temps nécessaire pour que cette goutte de sang se divise nous représente la transition du jour à la nuit. Ce temps est si difficile à mesurer ou à définir, que les plus grands savants n'y parviennent pas. Il n'y a que le prophète Élie à qui il soit réservé de nous tirer un jour de notre ignorance. « Quand le prophète « Élie sera revenu dans ce monde et nous aura expliqué ce qu'est le « crépuscule, personne ne contestera [2]. »

La prière dite *Amida* doit se réciter debout et les pieds joints l'un contre l'autre, afin que les fidèles ressemblent aux anges, dont les membres inférieurs, selon la description qu'en font les prophètes, sont privés de jointures.

Pourquoi, demande un docteur, un fil bleu doit-il être mêlé aux franges qui ornent les extrémités du voile de la prière? Pour nous faire penser au firmament qui, lui-même, élève notre esprit vers le trône de gloire, comparé par l'Écriture à un ouvrage de saphir.

Il n'y a pas de pratiques si étroites que les docteurs du Talmud ne sachent ennoblir quelquefois par une généreuse austérité. Rabbi Méir permettait de composer, le jour du sabbat, un élixir formé d'huile et de vin pour en enduire le corps d'un malade. Lui-même, se trouvant retenu dans son lit par la maladie le jour du Seigneur, se refusa à laisser faire ce mélange pour son propre usage. Ses disciples lui représentant que ses actes n'étaient point d'accord avec ses paroles : « Il suffit, répondit-« il, que quelques-uns se soient montrés plus sévères que moi pour que « je m'interdise à moi-même ce que je permets aux autres. » C'est précisément le contraire du probabilisme, qui a si justement encouru la réprobation de Pascal.

[1] Page 4. — [2] Page 5.

Mais toutes les observances prescrites par la loi et jusqu'aux sacrifices qu'on offrait à Dieu dans le temple de Jérusalem n'étaient rien ou peu de chose à leurs yeux devant la justice et la science. Ils racontent que David n'avait rien désiré avec plus d'ardeur que de construire la maison de l'Éternel. C'était sa passion, c'était la pensée de toute sa vie, et elle lui attirait souvent les railleries de ses ennemis. Ils se rendaient sous ses fenêtres et disaient ironiquement : « David, à quelle époque le « temple sera-t-il construit? Quand irons-nous dans la maison du Sei- « gneur? » David supportait ces injures, non-seulement avec patience, mais avec joie, espérant qu'on verrait bientôt sa grande œuvre accomplie. Cependant le Très-Saint lui dit un jour : « David, le nombre de « tes années sera complet, je n'en retrancherai rien; mais ce n'est pas toi « qui construiras ma maison, c'est ton fils Salomon, parce que les sacri- « fices qu'on y offrira me sont moins agréables que tes œuvres; je veux « parler de ton respect pour la justice et l'équité. » Puis on rappelle en manière de conclusion ou de moralité cette maxime des Proverbes : « La pratique de la justice est devant l'Éternel préférable à tous les « sacrifices [1]. »

Puisque nous venons de prononcer le nom de David, citons encore cette poétique tradition d'après laquelle le roi prophète aurait fait suspendre chaque nuit, sous ses fenêtres, une harpe éolienne. Aux premiers sons que le vent du nord faisait sortir de cet instrument, il se réveillait, et, comme piqué d'émulation, il chantait à la gloire de l'Éternel une de ces hymnes enflammées que nous répétons après lui.

Les docteurs du Talmud ne donnent pas un rang moins élevé à la science qu'à la justice, parce qu'ils supposent que, pour faire le bien, il faut le connaître, et que, le connaissant, il est impossible de ne pas le faire. On agitait un jour, dans une des écoles les plus renommées, la question de savoir à laquelle des deux il fallait donner la préférence, à la science ou à l'action. Rabbi Tarphon, peut-être le même personnage que, sous le nom de Tryphon, nous voyons mis en scène dans un des écrits de saint Justin le martyr; Rabbi Tarphon se déclarait pour l'action, Akiba pour la science. Tous finirent par reconnaître que le premier rang appartenait à la science, parce que la science conduit à l'action. Ce principe, ils l'appliquaient à la religion comme à la morale, à la piété comme à la justice. « Un ignorant, disaient-ils, ne saurait être pieux. » Aussi plaçaient-ils la science même au-dessus de la prophétie, et ils pensaient qu'une des principales causes de la destruction de Jérusalem,

[1] *Traité des Berakhoth*, p. 31; *Proverbes*, ch. XXI, v. 3.

c'est qu'on avait négligé l'instruction de la jeunesse. L'école, d'après une autre de leurs maximes, ne doit être fermée pour aucun motif, fût-ce même pour rebâtir le temple de Jérusalem, et du souffle des enfants qui récitent leur leçon dépend le salut du monde [1].

Ces idées, fréquemment exprimées dans la Mischna aussi bien que dans le Talmud, se retrouvent dans le *Traité des bénédictions* sous une forme particulière. Deux docteurs entraient un jour dans un cimetière à la suite d'un convoi funèbre. L'un d'eux, en s'appuyant sur ce verset de l'*Ecclésiaste*, « Les vivants savent qu'ils mourront, les morts ne savent « rien [2], » ayant soutenu que les morts étaient absolument privés de connaissance, son compagnon lui répondit : « Tu sais bien lire l'Écriture, « mais non l'interpréter. Les vivants qui savent qu'ils mourront, ce sont « les sages qui, même après leur mort, sont considérés comme vivants. « Et les morts qui ne savent rien, ce sont les impies, qui, durant leur « vie, sont déjà considérés comme morts [3]. » Ce récit fait involontairement penser à un passage de l'Évangile. Un disciple de Jésus lui demandant la permission d'aller ensevelir son père, Jésus lui répondit : « Suis-moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts [4]. » Ici également, les morts sont les incrédules ou les impies; les vivants, ceux qui ont ouvert les yeux à la vérité. Maïmonide et Spinosa ont entendu les paroles de l'*Ecclésiaste* dans un autre sens. Pour eux, ceux qui ne conserveront aucun sentiment après la mort, ceux qui mourront tout entiers, corps et âme, ce sont les hommes du commun, restés étrangers aux hautes spéculations de la pensée; au contraire, ceux qui auront connu la vérité philosophique, qui auront atteint la pure région des idées éternelles et universelles, posséderont le don de l'immortalité !

Voici un autre point de ressemblance entre le Talmud de Jérusalem et l'Évangile. C'est une parabole qui, sans avoir tout à fait la même conclusion, nous a été transmise à peu près dans les mêmes termes que celle qu'on lit dans un des derniers chapitres de saint Mathieu. Il s'agit de prouver qu'un pieux et savant docteur, enlevé à la fleur de l'âge, ne perdra rien par cette mort prématurée des récompenses qui attendent au ciel les vrais serviteurs de Dieu. « A quoi nous fait penser, dit « le Talmud, la fin de Rabbi Boun bar Rabbi Hiya (c'est le nom du jeune « docteur [5]) ? A un roi qui aurait engagé à son service beaucoup d'ou-

[1] Voyez Introduction de M. Schwab, p. xx. — [2] *Eccles.* ch. ix, v. 5. — [3] P. 37. — [4] Math. viii, 22. — [5] Nous avons légèrement modifié ici la traduction de M. Schwab. « A quoi ressemble, dit-il, le cas de R. Boun. » C'est par trop plat et trop incorrect.

« vriers, dont l'un montrerait plus d'ardeur au travail que les autres. « Voyant cela, que fait le roi? Il emmène cet ouvrier et se promène « avec lui en long et en large. Le soir, les travailleurs arrivent pour se « faire payer, et le roi paye également la journée complète à celui avec « lequel il s'était promené. A cette vue, les autres se plaignent en di- « sant : Nous nous sommes fatigués au travail durant la journée entière, « et celui qui n'a supporté que deux heures de peine reçoit le même sa- « laire que nous? C'est que, répondit le roi, celui-ci a fait plus en deux « heures que vous dans toute une journée. De même Rabbi Boun, quoi- « qu'il n'ait étudié la loi que jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, la connais- « sait mieux qu'un savant ou un homme pieux qui l'aurait étudiée jusqu'à « l'âge de cent ans [1]. »

Dans la parabole évangélique, c'est à l'ouvrier de la onzième heure qu'on paye le même salaire qu'à ceux qui sont venus dès le matin. Ce qu'on veut récompenser en lui, ce n'est pas, comme dans le Talmud, la supériorité du travail, c'est la bonne volonté. Mais ce qu'on veut établir par-dessus tout, c'est la liberté du maître de la vigne, c'est le principe de la grâce, en vertu duquel les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers [2]. Mais les formes de langage, le tour d'imagination, les figures employées de part et d'autre et les personnages mis en scène se ressemblent parfaitement; ce qui prouve qu'ils sont pris dans le génie même de la race hébraïque et que l'imitation n'est d'aucun côté.

Nous venons de nous assurer que le Talmud n'est pas mystique, la grâce l'occupe moins que la justice; mais il est souvent allégorique. Ainsi, par exemple, dans le *Traité des Berakhoth*, c'est par l'allégorie qu'il explique un passage assez obscur du cantique de Salomon. Il s'agit du verset : « Mon bien-aimé est descendu au jardin, au parterre des « plantes aromatiques, pour paître son troupeau dans les jardins [3]. » Après avoir fait remarquer qu'il n'est d'abord question que d'un seul jardin, et que tout à coup, à quelques mots de distance, on en mentionne plusieurs, voici à quelle interprétation s'arrêtent les docteurs du Talmud de Jérusalem. Le bien-aimé, c'est l'Éternel; le jardin où il est descendu, c'est l'Univers; le parterre des plantes aromatiques, c'est Israël; les jardins où le bien-aimé fait paître son troupeau, ce sont les autres nations de la terre, et les roses cueillies par la main du bien-aimé, ce sont les justes, ce sont les sages que Dieu enlève aux peuples étrangers pour les faire passer dans celui qu'il s'est choisi. Pour donner

[1] V. 48-49. — [2] Math. ch. xx, v. 1-17. — [3] *Cantique des Cant.* ch. vi, v. 2.

ensuite plus de relief à ces traits épars, le Talmud les réunit dans une seule image, il en compose un seul tableau. Un roi a un fils qu'il aime avec passion, et il fait construire pour lui un jardin délicieux. Tant que le fils fait la volonté de son père, le père prend plaisir à rechercher dans toutes les parties du monde les plantes les plus belles et les plus rares pour les transporter dans le jardin de son fils. Mais, si le fils, par sa conduite, vient à irriter son père, celui-ci arrache toutes les plantes que lui-même avait rassemblées et cultivées avec amour. De même, quand Israël irrite le Seigneur par sa désobéissance, ce ne sont pas seulement les justes des autres nations qui l'abandonnent, on lui enlève même ceux qui sont nés dans son sein [1].

L'allégorie se trouve ici expliquée elle-même ou complétée par une parabole. Dans l'une et l'autre on remarquera cette idée, que le peuple élu n'aura rempli sa mission et justifié la prédilection que Dieu a pour lui que le jour où il aura uni à ses propres vertus et à sa propre sagesse celles qui existent chez les autres peuples. Cette idée se retrouve dans les livres de la Kabbale, où elle a revêtu un caractère à la fois moral et spéculatif, où elle est devenue le principe d'une sorte d'éclectisme religieux. «La religion du vrai Dieu, disent les kabbalistes, doit attirer à «elle ce qu'il y a de saint dans toutes les autres croyances.»

Nous voilà bien loin de ce culte servile de la lettre qu'on reproche si généralement aux docteurs de la synagogue. Quand les auteurs du Talmud semblent tomber dans ce défaut, c'est de leur part un parti pris, un procédé ou un expédient pour atteindre un but plus élevé, pour placer sous la protection d'un texte de l'Écriture un précepte qu'ils croient utile ou juste. Le traité que nous avons sous les yeux nous en fournit un exemple remarquable entre tous. Le Talmud est rempli de maximes qui témoignent du plus grand respect pour la femme, qui nous donnent la plus haute idée du rôle qu'elle remplit dans la famille. Nous nous bornerons à reproduire ici ces paroles que nous avons déjà citées en rendant compte du livre de M. Derenbourg : «Honore ton prochain «comme toi-même et ta femme plus que toi-même. La mort d'une «femme de bien est pour celui qui l'a perdue un malheur égal à la ruine «de Jérusalem.» Mais précisément parce qu'ils ne voulaient pas que le strict accomplissement de la loi fût pour la mère de famille et la maîtresse de maison une occasion de négliger ses devoirs, les docteurs de la synagogue l'ont dispensée de toutes les pratiques religieuses qui doivent être accomplies dans un temps déterminé, comme la récitation

[1] P. 48.

des trois prières de chaque jour, ou l'obligation d'entendre le son de la corne du bélier (du *schofar*) au premier jour de l'an, ou la bénédiction des feuilles de palmier pendant la fête des tabernacles, etc., etc. Mais il fallait que cette dispense fût justifiée, au moins autorisée par un texte du *Pentateuque*. Ils ont trouvé ce verset du *Deutéronome*[1] : « Vous enseignerez nos préceptes à vos fils, » et ils en concluent qu'en ne parlant que des fils, Dieu a voulu soustraire à un certain nombre de ses commandements les filles et les femmes[2].

C'est dans la partie purement juridique et disciplinaire, celle qu'on appelle la *halacha*, que se trouvent les interprétations et les discussions de cette espèce. Les allégories et les paraboles entrent dans la composition de ce qu'on appelle l'*agada*. Mais l'agada renferme aussi des légendes qui, tenant en quelque sorte le milieu entre la poésie et l'histoire, entre les traditions purement hébraïques et des idées ou des croyances venues d'une autre source, offrent presque toujours un sujet d'études intéressantes. En voici une tirée du *Traité des Berakhoth*, qui est particulièrement digne d'attention. Nous n'en retranchons que quelques détails inintelligibles ou absolument étrangers au sujet.

Un jour un Israélite, pendant qu'il cultivait son champ, entendit sa vache pousser des cris plaintifs. Un Arabe qui passait par là lui dit : « Fils de Juda, fils de Juda, laisse-là ta vache et ta charrue, car le moment de ta ruine est proche. » La vache mugit une seconde fois et l'Arabe reprit : « Fils de Juda, fils de Juda, reprends ta vache et ta charrue, car le roi Messie vient de naître. — Comment s'appelle-t-il ? « — Menahem (c'est-à-dire le *Consolateur*). — Comment se nomme son « père ? — Ézéchias (un roi de Juda, descendant de David). — Et d'où « est-il ? — De la ville royale de Bethléhem en Judée. » L'Hébreu se rend alors à Bethléhem, portant avec lui une grande quantité de vêtements d'enfants. Toutes les mères accourent à lui pour lui en demander ou lui en acheter, à l'exception de la mère de Menahem. Comme les autres femmes l'appellent et l'engagent à les imiter. « Oh ! répond-elle, je voudrais voir étranglés les ennemis d'Israël ; car, au jour de la naissance du « Messie, j'apprends la ruine prochaine du temple de Jérusalem. » Deux jours après le voyageur revient et demande à la mère de Menahem des nouvelles de son fils. « Je ne sais, répond-elle, ce qu'il est devenu ; depuis « deux jours des vents d'orage et des tempêtes se sont déchaînés qui me « l'ont enlevé des mains[3]. » La légende s'arrête là ; ce qui suit rentre évidemment dans la discussion. Un des docteurs, après avoir entendu le

[1] Ch. VI, v. 19. — [2] P. 35. — [3] P. 42 de la traduction de M. Schwab.

récit que nous venons de rapporter, croit devoir cependant défendre la croyance au Messie, mais un Messie futur, en s'appuyant sur le fameux verset d'Isaïe[1] : « Un rameau sortira de la souche de Jessé. »

Cette légende se compose évidemment de deux parties très-différentes. La première paraît être une simple réminiscence et comme une amplification populaire des termes dans lesquels l'Évangile de saint Marc raconte la naissance de Jésus[2]. Des bergers passent la nuit à garder leurs troupeaux; un ange apparaît, qui leur annonce que le Messie est né dans la ville de David, la ville royale de Bethléhem, et que ce Messie est le Sauveur. Ils partent aussitôt pour la ville sainte et ne tardent pas à être convaincus qu'on leur a dit la vérité. Dans le récit talmudique les bergers sont remplacés par un laboureur, l'ange par un Arabe, peut-être sous l'influence d'un vague souvenir des Mages. Le Sauveur devient le Consolateur, et la vache, à laquelle un instant après on substitue un bœuf, ne fait-elle point penser à la crèche et à la tradition populaire d'après laquelle l'enfant divin aurait reçu le jour entre un bœuf et un âne? Mais comment la naissance de Jésus, du Messie chrétien, a-t-elle pu trouver place dans le Talmud? C'est pour y être tournée en dérision et présentée comme un malheur, comme un malheur passager que Dieu fera cesser quand il se sera réconcilié avec son peuple. A ces sentiments répond la seconde partie de la légende. C'est la propre mère de Menahem qui est chargée de les exprimer avec une énergie sauvage. Sans demander précisément la mort de son enfant, elle souhaite celle des ennemis d'Israël, parce que la naissance de ce prétendu Messie assure leur triomphe en préparant la ruine de Jérusalem. Lorsque ensuite elle vient dire, non-seulement sans regret, mais avec un sentiment de satisfaction, que son fils lui a été enlevé au milieu d'un cataclysme, il est difficile de ne pas croire que ce n'est pas seulement du Christ qu'elle veut parler, mais du christianisme.

Cette légende porte en elle la marque de son origine et la date de sa naissance. Quand même elle ne ferait point partie du Talmud de Jérusalem, on verrait qu'elle n'a pu se former que sur le sol de la Palestine, à l'époque où ceux de ses habitants qui étaient restés fidèles à la foi de leurs pères subissaient la persécution des empereurs chrétiens de Byzance. On sait que les persécuteurs n'ont point manqué parmi eux et que parmi leurs édits figure fréquemment celui qui interdit l'étude de la *Deutérose*, c'est-à-dire de la loi orale.

On reconnaît encore le style et le caractère légendaire dans le récit

[1] Ch. x, v. 34. — [2] Marc. ch. ii, v. 7-19.

de la mort d'Akiba. Ce docteur, un des plus vénérés et des plus illustres parmi ceux qui ont attaché leurs noms à la Mischna, ayant pris parti pour Borcokébas, fut condamné par Adrien au dernier supplice. Voici comment son martyre est raconté dans le Talmud de Jérusalem[1].

Akiba était sur le point de subir sa condamnation devant l'impie Turnus Rufus, lorsque arriva l'instant de réciter le *schema*. Il prononça les saintes paroles, et, pendant qu'elles sortaient de ses lèvres, un éclair de joie illumina son visage. « Vieillard, vieillard, lui cria le proconsul, la « magie t'a-t-elle enseigné le secret de conjurer la douleur, ou bien est-ce « pour me braver que tu souris au milieu des tortures? — Calme-toi, « répondit Akiba, la magie ne m'a enseigné aucun secret et je ne songe « pas à te braver. Mais toute ma vie, quand je récitais ce verset, « Tu « aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de « toutes tes facultés, » je me suis demandé avec tristesse si je pourrais « jamais mettre en pratique les trois manières d'adorer Dieu que pres« crit notre loi. J'ai prouvé que j'aimais l'Éternel de tout mon cœur et « de toutes mes facultés. Mais je n'ai pas encore pu lui prouver mon « amour en lui rendant mon âme. Je lui donne aujourd'hui ce témoi« gnage dans l'instant même où c'est l'usage de réciter les paroles qui « nous en font un devoir. Voilà la cause de ma joie. » En achevant ces mots, il expira[2].

Le Talmud n'est pas seulement un recueil de traditions, de discussions, d'allégories, de paraboles et de récits légendaires, il contient aussi des observations de mœurs et des peintures de caractères qui attestent une grande sagacité, en même temps qu'elles fournissent un élément précieux à l'histoire. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, le passage des Berakhoth où sont énumérées et définies les différentes espèces de pharisaïsme. On y trouvera aussi la preuve qu'il y a une différence entre les pharisiens et les interprètes de la loi orale. Il existe, selon le Talmud de Jérusalem, sept types de pharisiens, ou, pour conserver la simplicité de l'expression originale, sept pharisiens : Celui qui accepte la loi comme un fardeau; celui qui agit par intérêt; celui qui se frappe la tête contre les murailles pour éviter la vue d'une femme; celui qui agit par ostentation; celui qui prie qu'on lui indique une bonne action à faire; celui qui ne cède qu'à la crainte; celui qui est inspiré par l'amour. Le pre-

[1] *Traité des Berakhoth*, p. 172 de la traduction de M. Schwab. — [2] Nous croyons avoir rendu exactement le fond et jusqu'aux moindres détails de la légende, nous n'avons pas eu l'intention d'en traduire littéralement les termes. Rien de plus rude et de plus embarrassé que le style du Talmud.

mier ressemble à un homme qui chargerait les commandements divins sur ses épaules pour les porter plus loin (c'est-à-dire pour s'en débarrasser). Le deuxième a l'air de dire : Prêtez-moi de l'argent, si vous voulez que j'accomplisse ce précepte. Le troisième se dit à lui-même : Je vais remplir une des prescriptions de la loi, puis je me donnerai le plaisir d'en violer une autre, et les deux actions se balanceront. Arrivant au septième, à celui dont l'amour seul dirige toutes les actions, le Talmud dit : « Celui-ci est le meilleur de tous. Il ressemble à notre patriarche « Abraham, dont la foi a vaincu et, en quelque sorte, converti les mau- « vais penchants. Il a fait avec l'instinct du mal comme un pacte pour « ne plus pécher[1]. » C'est immédiatement à la suite de ces réflexions que l'on trouve, en guise de preuve, le récit de la mort d'Akiba.

Sans avoir aucun soupçon du vrai système du monde, qu'entrevoyaient les Kabbalistes, sans connaître même le système de Ptolémée, auquel on ne s'aperçoit pas qu'ils fassent jamais la moindre allusion, les auteurs du Talmud se font une assez grande idée de l'immensité de l'univers. Ils pensent qu'il ne faudrait pas moins de cinq cents ans pour parcourir la distance de la terre au ciel, qui est étendu immédiatement au-dessus de nous. Ils supposent le même intervalle entre un ciel et un autre, et entre les deux extrémités opposées du même ciel, quand on le traverse dans son épaisseur. Cependant, ajoutent-ils, Dieu est si près de nous, qu'il suffit de l'invoquer à voix basse dans un coin pour qu'aussitôt notre prière arrive jusqu'à lui. Pour en donner une preuve (car toujours il leur faut une preuve tirée de quelque texte de l'Écriture), ils citent ce verset du livre de Samuel[2] : « Hanna se parlait à elle-même, « ses lèvres seules remuaient, mais on n'entendait pas sa voix. »

Le Talmud n'admet pas seulement la prière à voix basse, le silence lui-même lui paraît quelquefois le plus bel hommage qu'on puisse rendre à la majesté divine. Après avoir montré combien les épithètes que nous donnons à Dieu dans nos hymnes et dans nos prières, sont souvent indignes de lui, et de quelle témérité on se rend coupable quand on veut énumérer tous ses attributs, un des docteurs conclut en ces termes : « La meilleure des adorations consiste à garder le si- « lence[3]. »

Mais les auteurs du Talmud ne se piquent pas trop d'être conséquents. En même temps qu'ils s'efforcent de mettre la majesté divine au-dessus des louanges de l'homme, avec quelle facilité et quelle profusion ils la font intervenir dans les moindres événements de l'histoire

[1] P. 171-172. — [2] Liv. I, ch. 1, v. 13. — [3] P. 152.

sainte. Ainsi, quand Moïse dit dans l'*Exode*[1] que Jéhovah l'a fait échapper à l'épée de Pharaon, il est impossible, d'après eux, de ne pas voir dans ces paroles une allusion à un miracle; car «un homme, selon la «réflexion naïve de l'un d'entre eux, peut-il échapper au pouvoir d'un «roi?» Toute la question est de savoir en quoi consiste ce miracle. Il y en a un qui pense que, Moïse ayant été condamné par Pharaon à avoir la tête tranchée, l'épée rebondit contre son cou, et, en rebondissant, tua le bourreau. Un autre suppose qu'un ange descendit du ciel, et, prenant la forme de Moïse, se livra aux gardes de Pharaon pendant que le futur législateur des Hébreux se mettait en sûreté. Il y en a un troisième qui voit la chose autrement; Dieu aurait rendu sourds, ou muets, ou aveugles, tous les gens du roi qui avaient reçu l'ordre d'arrêter Moïse. Moïse ayant pris la fuite, et le roi demandant à ses serviteurs ce qu'il était devenu, tous furent également incapables de lui répondre[2]. Chacune de ces fantaisies invoque naturellement en sa faveur un verset de la Bible qui s'y ajuste avec plus ou moins de peine.

Qu'on nous permette de citer encore, avant de finir, un passage d'un tout autre caractère. On y verra que le sentiment artistique de la beauté, quoique répudié par la plupart d'entre eux comme une atteinte à la piété et aux bonnes mœurs, n'était pas tout à fait étranger à ces austères casuistes. On racontait, devant les docteurs réunis dans la maison d'étude (*beth hamidrasch*), que Rabbi Gamaliel, rencontrant un jour une païenne d'une beauté remarquable, prononça en son honneur la formule de bénédiction. — Est-ce possible, s'écrièrent les docteurs! n'avons-nous pas appris de nos maîtres qu'on ne doit pas attribuer aux païens le don de la grâce? Aussi, reprit le narrateur, ne l'a-t-il pas admirée pour sa beauté personnelle; mais il a dit: «Béni soit l'Éternel «pour les belles choses qu'il a faites dans cet univers.» Il se serait exprimé de la même manière à la vue d'un beau chameau, d'un beau cheval ou d'un bel âne. Mais quoi donc! reprennent les autres, Rabbi Gamaliel avait-il l'habitude de regarder les femmes? — Il faut croire qu'il a rencontré celle-ci au détour d'un chemin tortueux, subitement, sans s'y attendre, et qu'il n'a pu ainsi s'empêcher de la regarder[3].

Les idées et les faits que nous avons essayé de mettre en lumière et les exemples que nous avons choisis suffiront peut-être pour faire comprendre l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à une traduction complète du Talmud. Le Talmud n'est pas l'œuvre d'un homme, d'une école ou d'une secte particulière, mais celle d'une race et d'une reli-

[1] *Exode*, ch. XVIII, v. 4. — [2] P. 155. — [3] P. 158, 159.

gion; c'est l'œuvre collective du judaïsme et du peuple juif pendant sept ou huit siècles de leur existence, cinq siècles au moins, si l'on s'en tient au Talmud de Jérusalem. Ils y ont mis leur esprit, leur vie, leur foi, leurs espérances, leur piété et leurs superstitions, leur ignorance et leurs lumières, leurs haines et leurs prédilections. C'est un monument historique et religieux, qui, bien que d'un ordre inférieur, fait suite à la Bible. Nous exhortons donc, de toutes nos forces, M. Schwab à poursuivre son entreprise. Qu'il ne se décourage point pour avoir fait au début quelques faux pas. Convaincu comme il l'est des difficultés de sa tâche, il ne lui en coûtera ni de reconnaître ni de corriger ses fautes; et, puisqu'il lui faut, pour l'accomplir, un certain nombre d'auxiliaires, nous l'engageons à les choisir surtout parmi ses critiques. Ce sera le moyen de les désarmer tout à la fois à son profit et au profit du public. Mais, en même temps qu'il se rendra plus familière la langue des anciens docteurs de la Palestine, nous lui conseillons de se servir avec plus de scrupule de notre propre langue. En entrant avec courage dans cette voie et en y persévérant, il procurera à l'érudition française l'honneur d'avoir rendu à l'esprit investigateur de notre temps un service qu'il n'a pas pu obtenir de l'étranger.

AD. FRANCK.

COUP D'ŒIL SUR QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS QUI CONCERNENT L'HISTOIRE ET LA GRAMMAIRE DE LA LANGUE LATINE.

Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache, von W. Corssen, zweite umgearbeitete Ausgabe. Leipzig, 1868-1870, 2 vol. gr. in-8°, chez Teubner. — *Kritische Beiträge zur lateinischen Formenlehre, von W. Corssen.* Leipzig, 1863, in-8°. — *Kritische Nachträge zur lateinischen Formenlehre, von W. Corssen.* Leipzig, 1866, in-8°, même librairie. — *Der Vokalismus des Vulgärlateins, von H. Schuchardt.* Leipzig, 1866-1868, 3 vol. in-8°, même librairie.—*Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie in ihrem Verhältniss zur Schule, von W. Brambach.* Leipzig, 1868, in-8°, même librairie.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Après avoir apprécié d'une manière générale les ouvrages principaux où se résume le travail de la philologie moderne sur la grammaire historique de la langue latine, nous désirons en donner, par le détail, une idée plus claire à nos lecteurs en leur faisant connaître quelques parties de ces doctrines nouvelles. Nous choisirons d'abord pour cela un des meilleurs chapitres de M. Corssen, celui où il traite de la gutturale K C. La traduction un peu abrégée et simplifiée qu'on va en lire montrera bien la méthode de l'auteur. Nous la dégageons çà et là d'un luxe d'exemples et de citations qu'on sera toujours libre de chercher dans l'original allemand, et nous y rattacherons très-discrètement quelques notes, tantôt pour éclaircir un point obscur, tantôt pour marquer un dissentiment ou un doute sur des assertions qui nous semblent trop absolues. Ces critiques laisseront pourtant voir combien la méthode de M. Corssen, surtout dans cette dernière édition de son livre, dépasse en précision et en sûreté celle de ses devanciers; combien son érudition laisse peu de faits à glaner après lui sur ce domaine de la vieille langue latine.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 421.

En général, le son *k* se produit lorsque, la glotte étant largement ouverte, il se forme, entre l'arrière-palais et la base de la langue, une occlusion que le courant d'air rompt en éclatant au dehors avec bruit. De ce son *k*, né dans l'enfoncement de l'arrière-bouche, se distingue un autre son *k* produit par la rupture d'une occlusion qui a lieu plus en avant, c'est-à-dire vers le milieu de la langue et du palais[1]. Il y a eu un temps où ces deux sons ont existé dans les idiomes de la vieille Italie.

Le plus ancien signe de la gutturale ténue *k* tomba en désuétude lorsque la différence qui existe entre la gutturale ténue et la moyenne s'obscurcit, pendant de longues années, dans le latin archaïque; puis, lorsqu'on recommença à la faire sentir, on représenta la ténue par *c*, et, à partir de la première guerre punique, la moyenne par *g*. Le son du *c* est donc en latin originairement le même que celui du *k* dans les langues congénères.

Pour établir la prononciation du *c*, il importe de constater sa disparition au commencement des mots. *C* initial est tombé devant la demi-voyelle *v* dans : *vap-or*, cf. gr. *καπ-νό-ς*, sanscr. *kap-i*, fumée d'encens; *vapp-a*, *vap-idus*, lith. *kvap-a*, souffle, exhalaison, évaporation[2]; *vermi-s*, goth. *vaurm-s*, sanscr. *krmi-s*, ver; *verr-ere*, rac. sanscr. *karsh*, tirer, traîner.

Il y a donc eu un temps où ces mots latins commençaient par *cv*, soit que ce groupe fût primitif, soit qu'il fût né de *c*, comme *qu* de *q*.

C initial a disparu devant le son tremblé dental, c'est-à-dire devant les liquides *l* et *r* dans : *lam-entum*, cf. *clam-are*, *clam-or*; *lau-su-s*, cf. gr. *κλα-ίω*, rac. *κλαϝ-*; *lau-s*, *lau-d-are*, cf. ancien haut allemand *hlu-t*, nouveau haut allemand *lau-t*, lat. *clu-ere*, sanscr. *çru-*; *lu-s-cin-ia*, mot à mot « celle qui chante d'une façon harmo« nieuse, » composé dont le premier élément est de même famille que *lau-s*, aha. *hlu-t*, lat. *clu-ere*, sanscr. *çru*; *libum*, cf. gr. *κριβάνη*, goth. *hlaif-s*; *rau-d-us*, *rou-d-us*, *ro-d-us*, *ru-d-us*, corps brut, cf. *cru-dus*, anglo-saxon *hreov*, *hreo*, aha. *rao*, *rou*, *ro*, rude, sauvage, brut.

De plus, *c* initial a disparu devant la nasale-dentale *n* dans *nidor*, cf. gr. *κνίσ-σα* pour *κνιδ*ja.

Ainsi, dans tous ces cas, le son du *c* disparu était originairement distinct en puissance et en acte du son suivant *v*, *l*, *r*, *n*[3]. Mais que le son *k* ait disparu lorsqu'il était suivi d'une voyelle, cela n'est prouvé par aucun des exemples où l'on a cru en trouver la preuve.

[1] Brücke, *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute*, p. 44. — [2] L'auteur aurait dû placer et séparer les mots latins ainsi : *vap-idus*, *vap-pa*, parce que *vap-pa* pour **vap-da* remonte à *vap-ida*, fém. de *vap-idus*, comme *cal-da* remonte à *cal-ida*, fém. de *cal-idus*. — [3] Le Français qui veut se rendre compte des deux sons contenus, selon M. Corssen, dans chacun des groupes *cv*, *cl*, *cr*, *cn*, ne doit penser ni à *Claude*, *clarté*, *clore*, ni à *cran*, *crever*, *cru*, où *cl* et *cr* ne font qu'un tout indissoluble; mais il peut penser à *querelle*, *quereller*, *querelleur*, prononcés *qu'relle*, *qu'reller*, *qu'relleur*, et à *quenotte*, *quenouille*, prononcés *qu'notte*, *qu'nouille*. Il se dira que **claus* se prononçait originairement **queluas*, **qu'laus*, comme *querelle*, *qu'relle*, et que **cnidor* se prononçait originairement **quenidor*, *qu'nidor*, comme *quenouille*, *qu'nouille*. Je dois cette observation et quelques autres à mon ami M. Fr. Meunier, dont la compétence en ces matières est maintenant bien établie par les mémoires qu'il a publiés dans le Recueil de notre *Société de lin-*

C médial a disparu devant le son nasal-labial *m* dans : *lu-men* pour *luc-men*, cf. *luc-ere; li-mus*, « de travers, » cf. *ob-liqu-us*, « oblique, » *lic-inus*, « qui a la pointe des « cornes tournée en haut, » gr. *λέχ-ρις, λικ-ρι-φίς*.

C médial a disparu devant le son nasal-dental *n* dans : *ara-n-ea, ara-n-eu-s, ara-n-eum*, cf. gr. *ἀράχ-νη-ς, ἀραχ-νό-ς, ἀράχ-ν-ιο-ν*; *lu-na*, cf. *luc-ere; de-ni, de-n-ariu-s*, cf. *dec-em; qui-ni, qui-narius*, cf. *quinque*.

C placé entre deux consonnes est tombé :

Après une liquide et devant *t* ou *s* dans *ar-tus* d'*arc-ere*, *tor-tus* de *torqu-ere*, *far-tus* de *farc-ire*, *ful-tus* de *fulc-ire*, *par-si*, *par-si-mo-nia* de *parc-ere*, *mul-si*, *mul-sum* de *mulc-ere;*

Après *l* et devant *m* dans *ful-mentum* de *fulc-ire;*

Après *n* et devant *t*, déjà en latin archaïque, dans *quin-tus* cf. *Quinc-tus*, *Cin-tius* cf. *Quinc-tius;*

Plus souvent en bas latin vulgaire dans *san-to, san-torum, san-tissimæ* de *sanc-tus*, *de-fun-tus, de-fun-to, de-fun-ta* de *de-func-tus*[1], *cun-ti* pour *cunc-ti*, *dis-pun-tor* pour *dis-punc-tor*, *cin-tum* pour *cinc-tum*, *de-bin-ti pour de-vinc-ti*.

Comme *n* avait un son guttural devant la gutturale *c*, le son du *c* se fondait avec celui du *n* en un son nasal guttural ou s'assimilait tout à fait au son du *n*. Dans la leçon vicieuse *regnancte* pour *regnante*, on a mis un *c* où il n'en fallait pas, parce qu'on n'en mettait pas parfois où l'étymologie aurait permis d'en mettre un.

De *quinc-tus* provint donc d'abord *quĩn-tu-s* par un *n* guttural; puis ce *n* s'assimila à la nature du *t* suivant et devint un *n* dental.

Semblablement, de *sanctus, punctum, junctus, cinctus*, sont nés, en italien, *santo, punto, giunto, cinto*, où *n* est dental, et en français *saint, point, joint, ceint*, où *n* est guttural et *t* muet.

Placé après une voyelle et devant un *t*, *c* subsiste dans l'orthographe des lettrés et dans celle des documents officiels sous la république et sous les premiers empereurs. Les mots d'où il a disparu, bien que les formes correspondantes qui le conservent restent usitées dans la langue littéraire, par exemple : *vi-toria* pour *vic-toria*, *au-tor* pour *auc-tor*, *vi-torius* pour *vic-torius*, *au-tæ* pour *auc-tæ*, *au-tionum* pour *auc-tionum*, *ad-au-ta* pour *ad-auc-ta*, appartiennent au latin provincial ou bien au bas latin.

Autumnus n'a point perdu un *c* provenu de *g*, car il ne vient pas d'*aug-ere;* il est de même famille que la racine sanscrite *av-*, « rassasier, faire plaisir, rendre heu- « reux, » que le grec *ἄϜειν*, « rassasier, » et que le latin *av-ere*, « se porter bien, être « heureux. » L'unique mot qui, dans les inscriptions archaïques, ait perdu un *c* (provenant d'un *g*) après une voyelle et devant un *t* est *setius*, qui, comme *seg-ni-s*, vient de la racine représentée en sanscrit par *sang'-* « fixer, suspendre [2]. . .

guistique, et surtout par le Mémoire *Sur les composés syntactiques en grec* récemment inséré dans l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. — [1] Schuchardt, *Vocalism. des Vulgärlat.*, I, 135. — [2] L'étymologie attribuée ici à *segnis*, par M. Corssen, me paraît peu satisfaisante. Il a parfaitement établi, dans ses *Kritische Beiträge*, p. 11, et dans ses *Kritische Nachträge*, p. 47, que *nis* est suffixe dans *seg-ni-s;* mais peut-être n'a-t-il pas trouvé la véritable racine de *seg*. Comme *sanǵ* signifie en sanscrit « fixer, suspendre, » M. Corssen, supposant que *seg-nis* a signifié d'abord « qui reste fixe, qui reste en « suspens, » a rapproché *seg-nis* de *sanǵ*. Or, qu'on lise l'article *segnis* dans les dic-

Placé entre deux voyelles, le son *c* n'a jamais disparu. Il n'y a aucun exemple sûr de sa disparition à pareille place, pas même dans le plus bas latin populaire; ce n'est qu'à partir de la transformation du latin en roman que cette disparition a lieu.

Que le *c* placé entre deux voyelles eût un son plein, c'est ce que prouvent aussi les leçons vicieuses et rares où il est redoublé : *succula, muccus, succus, buccina* pour *sucula, mucus, sucus, bucina,* leçons plus fréquentes et seules avouées par l'étymologie.

Dans les formes qui ont deux *c : bacca, occa, bucca, siccus, saccus, floccus, vacca, soccus, flaccus, flocces,* le premier *c* appartenait vraisemblablement à la racine verbale, et le second au suffixe masc. *co,* fém. *ca.*

La leçon *re-ccidisse,* dans une inscription sépulcrale du temps d'Auguste, provient de la forme redoublée **re-ce-cidisse,* cf. *ce-cidisse,* comme *rettulit* de *re-te-tulit*[1], *reppulit* de **re-pe-pulit, re-pperit* de **re-pe-perit.* Ces formes ont produit par analogie *reccidere, redductum, etc.*[2]

La chute d'un *c* final devant une voyelle initiale n'est nullement prouvée, même pour le bas latin populaire. Il y a bien trace en ce latin de *nun* pour *nunc;* mais cette forme s'explique par le fait que *n* était devant *c* une gutturale nasale, avec laquelle le *c* se fondait en un son nasal guttural ou bien s'assimilait au *n,* comme cela a été dit ci-dessus pour les formes du bas latin populaire *santo, defuntus, cunti, dispuntor, cintum, debinti.*

C se transforme rarement en une autre consonne, si ce n'est par suite d'assimilation ou d'assibilation.

Il sera question plus loin de l'affaiblissement de *c* en *g* et de la transformation de *c* (par l'intermédiaire de *qu*) en *p.* Mais jamais, en latin, la gutturale ténue *c* ne se transforme en *t* par changement purement phonétique, et, si, dans les monuments de la basse latinité, *c* a l'air d'être pour *t* et *t* pour *c,* les faits se prêtent toujours à une autre interprétation, après laquelle il ne reste aucun exemple plausible qui prouve la réalité du changement en question. Ainsi *mar-tulu-s* contient le suffixe *tulu-s,* et *mar-cus, mar-culus, mar-cellus* contiennent les suffixes *cus, culus, cellus;*

tionnaires latins, et cette lecture persuadera, je crois, que le sens fondamental de *segnis* est « inactif. » La racine du latin *segnis,* et celle du français « inactif, » semblent être la même, c'est-à-dire la racine latine *ag-e-re,* « agir. » *Seg-ni-s* peut s'expliquer par *sê,* négatif, et **ag-ni-s* (cf. *ag-ilis*), « agissant, » comme *inactif* vient de *in,* négatif, et de *activus,* « actif. » De même, *sûdus,* « sec » s'explique par *sê* négatif et *ûdus,* « humide. » Cf. *dê + hab-ili-s* = dêb-ili-s. — [1] *Re-te-tulit,* dont je ne trouve aucun exemple, ne devrait-il pas porter l'astérisque, signe des formes restituées par simple conjecture? La même remarque s'appliquerait au mot *lausus,* pour lequel M. Corssen ne cite aucune autorité; car les exemples qu'en citent les lexiques semblent tous douteux. — [2] On hésite à croire que Lucrèce ait dit *reccidere* au présent, parce qu'il disait *reccidi* au parfait, et que l'on ait dit *reductum,* parce qu'on disait *rettulit, reppulit, repperit.* En traitant en détail ailleurs (II, 465-469) la question du préfixe *rĕd, rê, rĕ,* l'auteur est revenu sur *reccidere* et *redductum.* Lorsqu'il dit que le *red* de *reddactum* est le même que celui de *red-arguere, red-erguere, red-ire, red-imere, red-integrare, red-olere, red-uvia, red-hibere, red-hostire, red-dere,* on le croit sans peine; mais, lorsqu'il dit que le *rec* du *reccidere* de Lucrèce (I, 857, 1063; V, 280) est né des besoins du vers, on a peine à le croire. N'y a-t-il pas quelque subtilité à attribuer au *rec* de *reccidere* une autre origine qu'à celui de *redducere?*

1° La quantité brève de *di* dans *conditio* ne s'accorde pas avec la quantité longue du radical *dic* dans *dicere* et dans tous les composés de ce verbe; 2° tous les dérivés de ce radical offrent le groupe de consonnes *ct*, par exemple, *dictus*, *dictio*, *edictum*, etc.; *condictio* même existe et avec un sens très-différent de *conditio*[1]; 3° les emplois classiques de ce dernier mot le rattachent visiblement à *condere* formé de *cum* et *dare* avec le sens de « poser, fonder, » qu'on retrouve dans *sub-dere*, *ab-dere*: les verbes grecs correspondants, *συν-τι-θέ-ναι*, *ὑπο-τι-θέ-ναι*, *ἀπο-τι-θέ-ναι*, nous rendent le même radical *de* avec l'aspiration, propre à la langue grecque, qui rappelle le sanscrit *dha;* d'où il résulte que *conditio* répond exactement au grec *συνθήκη*, pour la forme comme pour la signification. D'ailleurs, les inscriptions et les manuscrits qui s'accordent en faveur de la leçon *condicio* sont tous d'une date relativement récente et d'un âge où le sens étymologique du mot s'était oblitéré en même temps que s'en altérait la prononciation. Tout au plus peut-on dire qu'il convient d'écrire *condicio* dans nos éditions des classiques latins, parce que, dès le siècle d'Auguste, cette forme était consacrée par l'usage, comme l'usage consacre, dans toutes les langues, certaines infractions à l'orthographe étymologique. La même observation pourrait être faite sur les deux formes successives *contio* et *concio* du mot qui signifie tour à tour « réunion populaire, lieu de réunion populaire, discours prononcé dans une réunion populaire. »

Le livre de M. Corssen, les livres de M. Brambach et de M. Schuchardt sollicitent ainsi à des études d'une extrême subtilité, mais dont l'importance est considérable, si l'on songe que les variations de la phonétique et de l'orthographe représentent un travail qui ne s'est jamais interrompu depuis les origines du latin jusqu'à sa transformation et sa subdivision en langues néo-latines, et que ces dernières mêmes, partiellement fixées par des œuvres littéraires, se transforment encore, dans leurs régions inférieures et populaires, par un travail incessant. Le philologue qui aborde avec courage, qui poursuit avec patience les mille phénomènes produits par ce travail dans les langues de l'Europe, assiste, en réalité, à l'une des évolutions les plus intéressantes de notre vie européenne. Je ne saurais suivre ici les trois savants allemands dans le détail de leurs recherches et de leurs discussions. Mais je ne voudrais pas quitter M. Corssen sans avoir signalé, dans son second volume, un des sujets sur lesquels il me semble que la critique n'a pas dit encore son dernier mot.

[1] Cf. les témoignages d'Aulu-Gelle, X, XXIV et XVI, IV, sur *condicere diem* et *condictus dies*.

En ce qui concerne l'accentuation, la matière, je l'avoue, me semblait presque épuisée dans l'ouvrage de MM. Weil et Benloew, dont on a lu plus haut le titre. Je me trompais : les recherches de M. Corssen ajoutent à celles de ses deux devanciers un certain nombre de témoignages anciens, qui ne sont pas sans valeur, et des considérations fort ingénieuses, mais dont les conclusions sont contestables. A cet égard, je comprends que l'on ne sépare pas les Romains des Grecs, qui furent leurs maîtres pour toutes les théories grammaticales et qui leur fournirent tout le vocabulaire à l'usage de ces théories. On sait que les termes de grammaire, chez les Latins, sont le plus souvent ou transcrits ou traduits du grec. Mais les Romains eurent-ils au même degré que leurs maîtres le sentiment de l'harmonie musicale? leur idiome a-t-il connu, a-t-il pratiqué toutes les délicatesses d'accentuation que les Grecs signalaient et sentaient ou croyaient sentir dans la langue d'Homère et de Platon? On peut en douter, et, dès lors, malgré l'exemple de Servius et de Priscien, malgré l'autorité des grammairiens d'après lesquels furent rédigés leurs maigres manuels de l'accentuation latine, faut-il admettre avec confiance l'application qu'ils font des définitions et des préceptes grecs sur ce sujet à la langue latine? Je ne saurais le croire.

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui,

dit Horace, attribuant en cela aux Hellènes une finesse d'ouïe qui manquait à ses compatriotes; c'est là une différence dont il faut tenir compte. Chez les uns comme chez les autres, d'ailleurs, j'ai peine à croire que les grammairiens n'aient pas porté jusqu'à l'excès la subtilité des analyses et prêté à la prononciation des délicatesses dont elle n'est pas capable. L'accent, en général, c'est-à-dire l'élévation particulière de la voix sur une syllabe dominante du mot, est un fait incontestable chez tous les peuples, quoique plus ou moins sensible, suivant la finesse de leurs organes et les divers degrés de leur culture intellectuelle. Mais on a voulu y découvrir, y noter par l'écriture des nuances que la pratique ne reconnaît guère. Quintilien, dans un passage cité par M. Corssen lui-même, signale cette intervention arbitraire des théoriciens dans la pratique de l'accent : « Cæterum jam scio quosdam eruditos, non« nullos etiam grammaticos *sic docere ac loqui* ut propter quædam vo« cum discrimina verbum interim acuto sono finiant. » Et il en cite des exemples [1]; mais ces abus d'autorité allèrent, selon moi, beaucoup plus

[1] *Instit. orat.* I, 5, § 25, dans Corssen, t. II, p. 809.

ainsi *Mamert-inus* vient de *Mamer(t)s*, au lieu que *Mamerci-nus* vient de *Mamercu-s*. Le *t* de *mar-tu-lus* et de *Mamert-inus* ne vient donc pas d'un *c*...

De *g* provient par assimilation *c* devant *t* dans les formes nominales qui sont composées d'une racine finissant par *g* et d'un suffixe commençant par *t*, parce que la sonore s'assourdissait devant la sourde : *ac-tus*, *ag-ere*; *fruc-tus*, *frang-ere*; *auc-tus*, *aug-ere*; *fic-tus*, *fing-ere*; *lec-tus*, *leg-ere*; *mic-tum*, *ming-ere*, *etc*.

Proviennent de même: *flac-tus* de **flag-ere*, cf. *con-flu-ges* (qui est attesté par Nonius), *fruc-tus* de **frugv-i*, cf. *frug-es*, *frug-i*, *vic-tus* de **vigv-ere*.

De l'aspirée gutturale archaïque ou de la fricative gutturale sourde *h* est né *c* devant *t*, parce que l'aspirée s'est changée en ténue devant la ténue, ou que le son fricatif s'est changé en son occlus devant le son occlus, dans : *trac-tus* de *trah-ere*, *vec-tu-s* de *veh-ere*.

Comme le *h* de ces deux verbes provient de la fricative gutturale primitive ou de l'aspirée moyenne *gh*, le *h* de *trah-ere* et de *veh-ere* doit, au moins en latin archaïque, avoir encore eu un son fricatif guttural, qui s'est ensuite changé en son occlus guttural devant *t*.

A la différence du latin, l'ombrien représente le son occlus guttural sonore *g* devant le son occlus dental sourd *t* par le son fricatif guttural sourd *h* dans : *ah-tu*, lat. *ac-to*, *ag-ere*; *reh-te*, lat. *rec-te*, *reg-ere*; *uh-tur*, lat. *auc-tor*, *augere*.

Il en est de même en gothique pour *mah-t* de *mag-an*, etc.

Devant la sourde *t* le son guttural de *h* ne peut avoir été que sourd en ombrien et en gothique, c'est-à-dire qu'il ne peut avoir eu que la valeur que *ch* a en allemand dans *mach-t*, *rech-t*.

C'est seulement lorsque le thème verbal d'où la forme nominale provient a un *n* guttural devant *g* qu'en ombrien le son occlus guttural sonore devient, par assimilation devant la sourde *t*, le son occlus guttural sourd *k*, *c*, dans : *fik-tu*, lat. *fic-tu-s*, *fing-ere*; *ninc-tu*, lat. *ning-ere*.

Comme le latin, l'osque a changé par assimilation *g* en *k* devant *t* dans : *fruk-t-a-t-iu-f*, lat. *fruc-tu-s*, cf. *frug-es*.

Comme lui aussi il a laissé *c* (*k*) tel quel devant *t* dans : *vinc-ter*, cf. lat. *vinc-itur*.

Mais, dans la plupart des exemples parvenus jusqu'à nous, l'osque affaiblit le son occlus guttural sourd *k* en son fricatif guttural sourd *h*. Il en est ainsi dans : *saah-tu-m*, cf. *sak-ara-ter*, *sak-uhi-ter*, lat. *sanc-tu-s*, *sac-er*; *Ohtav-i-s*, cf. lat. *Octav-iu-s*, *octo*; *eh-tra-d*, cf. lat. *ex-tra* de *ec-*; gr. *ἐκ*.

Par cet affaiblissement du son l'osque ressemble au gothique, qui affaiblit de même *k* devant *t* en *h* dans *ga-sah-t* de *sak-an*, *sauh-t* de *sink-an*, etc. Le *h* était donc dans ces mots osques une fricative-gutturale sourde comme *ch* en allemand dans *such-t*, etc.

Le son occlus guttural sonore *g* devenait aussi par assimilation le son occlus guttural sonore *c* devant le son fricatif sourd *s* dur au parfait en *si* : *auxi*, *intellexi*, *finxi*, *tinxi*, *rexi*, *dilexi*, *minxi*, *stinxi*; et dans: *fixus*, *fluxus*, *taxare*, qui contiennent les thèmes verbaux *fig-*, *flug-*, *tag-*, et le suffixe *so-* pour *to-*.

Un *h* provenu de *gh* est devenu par assimilation *c* devant *s* dans : *vexare*, fréquentatif de *vehere*.

C s'est transformé par assimilation en *t* devant *t* dès le commencement du IVe siècle dans : *lattuca* pour *lactuca*; *Vittorio*, *Vittoriae*, *Vittorinae* à côté de *Victoria*; *otto* pour *octo*; *prefetto* pour *praefecto*.

A partir du VIIe siècle on prononçait déjà, comme font les Italiens, *malefatta* pour *malefacta*, *transatto* pour *transacto*; tout en conservant encore l'orthographe

latine. Que l'on compare à ces formes de la basse latinité les formes précédemment citées : *Vitorius, Vitoria, autor, autae, uationem, Adunta*, qui existaient dans le latin provincial populaire, lorsque *Victorius, Victoria, auctor*, etc., existaient encore dans celui des lettrés, et l'on verra que les premières formes sont nées des secondes, le *c* s'étant assimilé au *t* avant de disparaître tout à fait. Si on les prononçait et les écrivait par un seul *t*, cela avait sa raison d'être dans la longueur de la voyelle radicale précédente. Après les voyelles longues on prononçait de même, à partir de Quintilien, au lieu de *ss* (*aussus, caussa, fussus, rissus*) simplement *s* (*ausus, causa, fusus, risus*). Ainsi le latin populaire et provincial nous montre dès les anciens temps *ct* devenant *tt* et cette assimilation devint générale au IVe siècle...

Il résulte donc des faits qui viennent d'être exposés que le son *c* latin se maintenait stable et ferme : 1° au commencement des mots devant une voyelle; 2° à l'intérieur des mots entre deux voyelles, abstraction faite de son affaiblissement en *g* et de sa transformation en *qu* puis en *p*; 3° à la fin des mots après une voyelle, au lieu qu'il s'est transformé par assimilation et a péri : 1° au commencement des mots, lorsqu'il était devant une consonne; 2° au milieu des mots, lorsqu'il était entre deux consonnes ou entre une voyelle et une consonne ; 3° à la fin des mots (dans la basse latinité) lorsqu'il était après *n*.

C'est par ces délicates analyses que s'éclairent la théorie des formes grammaticales et leurs évolutions séculaires dans l'histoire d'une langue ; c'est ainsi que l'étymologie atteint une exactitude inconnue aux philologues des siècles derniers. Comme il arrive naturellement, et malgré sa prudence, M. Corssen dépasse quelquefois la limite des choses certaines pour se hasarder à des conjectures douteuses. Certains écarts de ce genre ne sont point blâmables. En de telles matières, il faut savoir quelquefois exposer franchement une idée neuve, mais encore mal démontrée et que réfutera ou modifiera le progrès de la science. Le tout est de ne pas abuser d'une licence d'ailleurs permise.

Sans sortir de la partie du livre de M. Corssen où nous sommes arrêtés, voici un exemple des solutions étymologiques qu'il adopte sans les justifier aussi bien que nous l'aurions voulu. Discutant la confusion si fréquente dans les manuscrits et sur les inscriptions entre les sons *ci* et *ti* avant une voyelle, il se décide sans réserve à écrire *condicio* pour *conditio*, parce que tous les exemples épigraphiques bien contatés offrent la première de ces deux leçons, non la seconde[1]; et, par conséquent, il le dérive de *condic-ere*, non de *condere*, en ayant soin de remarquer que le suffixe nominal *io* se rattache ici au radical verbal, comme dans *ob-liv-io* et *re-lig-io*. Mais il ne paraît pas tenir compte, sur ce point, de deux ou trois difficultés fort graves.

[1] I, p. 52 et 381, et Brambach, livre cité en tête de cet article, p. 219 ; ce qui m'est, d'ailleurs, l'occasion de citer le commode manuel du même auteur : *Hülfsbüchlein für lateinische Rechtschreibung* (Leipzig, 1872, in-8°).

il pour lui deux ou trois textes des grammairiens grecs et latins qui nous montraient l'hiatus corrigé par l'insertion de cette aspiration; on avait sur quelques inscriptions des exemples formels de l'usage antique du digamma. Et encore, depuis Bentley, l'abus du digamma a-t-il fait plus de ravages que de bien dans nos modernes éditions des poëmes homériques [1]. Quand l'habile éditeur de Plaute, Fr. Ritschl, a voulu restituer au *d* final une valeur euphonique dans les vers de la vieille école des poëtes romains, au moins avait-il pour lui, outre l'autorité d'inscriptions archaïques en assez grand nombre, quelques textes formels de Quintilien et d'autres autorités plus ou moins considérables parmi les grammairiens de la décadence; et encore reste-t-il, après ses ingénieuses et scrupuleuses recherches [2], bien des obscurités à dissiper sur ce sujet. Mais que dire de théories qui n'ont pas la moindre racine visible dans le sol même de l'antiquité? Aussi M. Corssen apporte-t-il, et nous ne pouvons que l'en louer, une grande réserve dans sa réponse à la dernière des questions posées par l'Académie de Berlin, je veux dire l'application de ces théories à la restitution des textes de l'ancienne poésie latine. Il est prudent de ne s'aventurer qu'avec d'extrêmes précautions sur un terrain si mal assuré.

É. EGGER.

[1] Sans parler de l'étrange et presque ridicule édition des textes homériques par Payne Knight, l'édition même d'Imm. Bekker, cet éminent critique, est sujette, sous ce rapport, à mainte objection grave, comme l'a fait voir M. Meunier dans une note insérée, en 1871, dans l'Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques. — [2] *Neue Plautinische Excurse*, Erstes Heft : *Auslauten des D im alten Latein* (Leipzig, 1869, in-8°).

LES VASES PEINTS DE LA GRÈCE PROPRE.

Griechische Vasenbilder, herausgegeben von Heinrich Heydemann. Berlin, Verlag von Th. Chr. Fr. Enslin, 1870. — *Griechische und sicilische Vasenbilder,* herausgegeben von Otto Benndorf, erste und zweite Lieferung. Verlag von I. Guttentag in Berlin, 1869-1870.

PREMIER ARTICLE.

Les vases de la Grèce propre sont encore très-peu connus. Quand les études céramographiques, au début de ce siècle, et surtout depuis l'année 1828, commencèrent à prendre dans la science la grande place qui leur est acquise aujourd'hui, on ne possédait guère que des vases trouvés en Étrurie ou dans l'Italie méridionale. En quelques années les nécropoles avaient livré des milliers de monuments; ils remplissent les musées de l'Europe, ils ont donné lieu à de nombreuses publications. Personne n'a jamais signalé en Grèce de découvertes comparables à celles de Vulci ou de Cæré. Il semblerait que, dans ce pays, toutes les trouvailles soient isolées, qu'on doive s'estimer heureux quand on rencontre de loin en loin un vase de prix. Aussi les ouvrages relatifs aux céramiques de la Grèce sont-ils très-rares. Si l'on excepte le volume du baron de Stackelberg[1], on ne citera, je crois, aucun recueil qui leur soit exclusivement consacré. M. Alexandre Conze a publié de belles amphores de Phalère[2] et ensuite des vases de Milo d'ancien style[3]. Nous devons à Panofka, à Otto Iahn, à Gerhard, à Raoul Rochette, à M. de Witte d'importantes monographies; enfin chaque année la *Gazette de Berlin* et les *Annales de Rome* nous donnent quelques spécimens de cette céramique. Ces publications et toutes celles qu'on pourrait rappeler n'étudient jamais que des monuments particuliers, sans qu'un travail d'ensemble ait encore paru possible.

Les chambres sépulcrales, qui peuvent recevoir un grand nombre d'objets, et qui les préservent durant des siècles de toute atteinte, n'ont

[1] *Die Græber der Hellenen,* Berlin, 1837. — [2] *Monuments de l'Institut arch. de Rome,* 1864, t. VIII, pl. IV et V. — [3] *Melische Thongefæsse,* Leipzig, 1862, gr. in-folio, avec cinq planches lithographiées.

jamais été en Grèce qu'une exception. On cite celles d'Égine; il est vraisemblable qu'elles ont toutes aujourd'hui été visitées. Les hypogées que l'on remarque autour du Pirée avaient sans doute été dévastés dès l'antiquité. Il est certain que si une seule fois le paysan, en enfonçant une porte de pierre, s'était trouvé en présence d'une riche collection de vases, il eût pris goût à ces fructueuses explorations. Cette bonne fortune ne s'est pas produite. A défaut de nécropoles souterraines les Grecs avaient ces voies célèbres des tombeaux où Pausanias rencontrait tant de remarquables édifices. On ne trouve plus guère de traces de ces routes funèbres. Celle du Dipylon, la seule qui soit assez bien connue, parce qu'elle a été protégée en partie jusqu'à nos jours par un vaste remblai, n'a donné que quelques vases bien peu dignes des stèles sculptées auprès desquelles on les a recueillis. Ce qui faisait la beauté d'un cimetière aussi vanté que le Céramique, c'étaient des bas-reliefs comme ceux de Dexiléos ou d'Hégéso; mais les édicules y étaient rares, et ceux que nous y voyons, toujours ouverts, ne pouvaient conserver longtemps de fragiles poteries. La foule des tombeaux, pour la plupart très-simples, était répandue en dehors des murs, au hasard et sans ordre: les champs des morts des pays musulmans donnent une juste idée de ce que devaient être ces cimetières. Il arrivait même, comme on l'a constaté, que les sépultures formaient de petits groupes séparés par de vastes espaces que les vivants s'étaient réservés. On fait depuis quelques années des recherches sur l'emplacement supposé de l'ancien dème d'Æxone, autour d'une ferme appelée *Khara*, à trois quarts d'heure d'Athènes. Les tombeaux se rencontrent dans un rayon de plus d'une lieue, mais ils ne forment pas un cimetière unique; ils en forment quinze ou vingt. Le même fait a souvent été remarqué en Attique, à Corinthe, dans toute la Grèce[1]. Rien ne signale d'ordinaire les sépultures. Elles sont de genre très-variés, mais peuvent se ramener à la classification suivante: 1° petite cavité creusée dans le rocher, fermée ensuite par une dalle; 2° sarcophage de pierre, ou monolithe, ou formé de plaques juxtaposées; 3° urne funéraire de bronze placée dans une urne de pierre; 4° simple fosse où l'on a déposé le cadavre; 5° fosse plus petite où l'on jetait les cendres et les restes du bûcher. Ce dernier mode d'inhumation était de beaucoup le plus usité, il est aussi celui qui paraît remonter à l'époque la plus reculée[2]. Les Grecs exercés savent recon-

[1] On sait que sur l'isthme de Corinthe, par exemple, les cimetières sont très-dispersés: quand on commence les fouilles on n'est jamais sûr de rencontrer une nécropole de grande étendue; mais, par contre, il est peu de points en dehors de l'ancienne ville où l'on puisse affirmer qu'il n'existe pas de tombeaux. — [2] Au mois de

naître, à l'aide de la sonde, la place où sont enfouis les os et les cendres; mais on comprend sans peine que des vases déposés dans le sol et mêlés aux restes du bûcher soient endommagés par le temps ou n'arrivent au jour que brisés par les explorateurs. Des tombes de cette classe ont pourtant donné de très-beaux vases, d'une conservation parfaite. Le voyageur demande parfois où sont les tombeaux des Grecs; ces tombeaux sont partout, mais cachés sous le sol; ils se comptent par milliers, mais presque tous attendent encore des explorateurs.

Quelles que soient les difficultés que présentent les fouilles, elles n'expliquent pas seules le petit nombre de vases trouvés en Grèce. A la différence de l'Italie la Grèce n'a eu longtemps que des archéologues étrangers, qui faisaient dans le pays des séjours de courte durée. Fauvel, Gropius, Lusieri, Cousinery, Burgon, M. le baron de Prokesh-Osten, M. Forth-Rouen, d'autres encore, ont rendu des services à la science; mais leurs recherches, si l'on excepte celles de Fauvel, n'ont jamais été longuement suivies. A l'époque où fut constitué le royaume hellénique, une loi défendit d'exporter les antiquités. C'était réserver à l'État le privilége des fouilles, décourager les étrangers, forcer les Grecs à ne faire des excavations qu'à la dérobée : l'État lui-même ne profita pas du monopole qu'il se réservait. Aujourd'hui tel est l'effet de la loi, que le possesseur d'un vase, en Grèce, s'empresse de le tenir secret. S'il vous permet de le décrire, il est entendu que le propriétaire ne sera pas nommé. C'est pour cette raison que la plupart des monuments sont publiés avec cette indication si peu conforme aux habitudes de la science : *Privat-Sammlung*, collection privée. Toute vente est dangereuse quand le juge peut savoir par un livre européen que tel chef-d'œuvre, depuis transporté en Europe, appartenait autrefois à un sujet hellénique. Dans ces conditions presque personne ne recherche les tombeaux, ou plutôt les fouilles, conduites au hasard, sans contrôle scientifique, sont livrées à quelques paysans qui en font métier.

Ludwig Ross, nommé conservateur des antiquités par le roi Othon, ouvrit quelques sépultures, sur lesquelles nous avons des renseignements précis. Ses articles et ceux de Thiersch sont, avec les lettres de Fauvel, publiées dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, et les remarques de Stackelberg, ce que nous possédons de plus sérieux sur les découvertes céramographiques faites en Grèce. Après Ross les observations cessent

juin de cette année on faisait des fouilles aux portes d'Athènes, à gauche de la route du Pirée; les ouvriers avaient trouvé une nécropole où les vases du plus ancien style athénien, de couleur terreuse, ornés de dessins bistres, n'étaient pas rares. Je n'ai pas vu trace de sarcophages.

absolument. Son successeur Pittakis, étranger à l'antiquité figurée, s'occupait seulement d'épigraphie. Depuis près de trente ans nous n'aurions aucune remarque scientifique sur les tombeaux ouverts en Grèce, si M. Pervanoglou n'avait adressé quelques détails précis au journal de Gerhard[1], si M. Komanoudis n'avait noté, dans les comptes rendus de la société archéologique d'Athènes, les faits qu'il avait observés.

On voit que, jusqu'ici, les circonstances n'ont pas été favorables à l'étude des céramiques de la Grèce. Ce n'est pas là cependant une raison pour ne pas aborder dès aujourd'hui ce travail. On fera davantage par la suite; le champ de recherches est magnifique: on peut dès maintenant faire beaucoup.

Les céramiques italo-grecques provoquent une foule de questions que les vases de la Grèce propre peuvent seuls permettre d'étudier. Après avoir décrit les vases des colonies, le temps est venu de donner à ceux des métropoles l'attention qu'ils méritent. Se borner à considérer des produits qui semblent n'être souvent que des imitations, sans rechercher les modèles, c'est se condamner volontairement à bien des erreurs. Malgré des difficultés qui sont grandes, il est donc évident qu'il faut aborder résolûment l'étude des vases de la Grèce propre, et faire cette étude d'ensemble sur un large plan. C'est ce qui vient d'être bien compris par deux archéologues M. Heydemann et M. Benndorf. En 1867 MM. Benndorf, Schöne et Kékulé, après avoir visité la Sicile, firent en Grèce un long séjour. M. Benndorf forma un recueil de vases qu'il nous donne sous ce titre: *Griechische und sicilische Vasenbilder.* M. Heydemann, venu quelques mois plus tard, dessina presque exclusivement des vases de provenance attique. Il les publie dans un ouvrage intitulé : *Griechische Vasenbilder.*

Ces deux recueils in-folio sont accompagnés, le premier de trente planches, le second de douze[2]. L'ouvrage de M. Benndorf, dont deux fascicules seulement ont paru, devrait être continué; mais, depuis 1870, la publication paraît être suspendue. Les deux parties que nous avons sous les yeux sont entièrement consacrées aux vases de la Grèce propre[3]. Les dessins ont été reproduits par la lithographie, qui a donné des planches fidèles; comparés aux originaux, ils satisfont le goût le plus scrupuleux.

[1] Voir aussi le livre de ce savant sur les *stèles des Grecs anciens conservées à Athènes.* Leipzig 1863, 1 vol. in-8°. — [2] Et une planche supplémentaire. — [3] L'origine du plat reproduit par la planche VII n'est pas certaine: le musée du ministère des cultes à Athènes conserve des objets italo-grecs qui appartenaient autrefois à la reine Amélie; ce monument, toutefois, est, selon toute vraisemblance, corinthien. J'ai vu et dessiné à Corinthe, cette année, des peintures toutes semblables.

Rien n'est sacrifié à la convention et c'est là un mérite dont il faut tenir grand compte aux auteurs. On voit déjà que, par la nouveauté et l'étendue, ces deux ouvrages sont de ceux auxquels le public savant doit un accueil sympathique. Nous ne pouvons oublier non plus qu'au lendemain de la mort d'Otto Iahn et de Gerhard, l'Allemagne, qui avait tant fait pour les études céramographiques, paraissait menacée de voir cette science abandonnée chez elle. MM. Heydemann et Benndorf sont les élèves de ces maîtres illustres; l'héritage qu'ils recueillent presque seuls dans leur pays est un fardeau que les savants les plus sûrs d'eux-mêmes n'accepteraient pas sans hésitation.

Les deux publications ont un caractère commun. Les auteurs ont réuni des monuments sans suivre aucun ordre; ils n'exposent pas de doctrine, ils se préoccupent peu de la succession des temps; si l'on excepte le chapitre des *vases blancs* dans l'ouvrage de M Benndorf, il n'y a pas d'étude d'ensemble dans ces recueils. Pour nous guider au milieu de tant de détails, le plus sûr est de demander à ces deux ouvrages quelles sont les questions générales qu'ils permettent d'éclairer par des faits nouveaux; tel est le sujet de ce premier article. Nous grouperons ensuite en plusieurs classes, selon les similitudes et les analogies, les vases principaux dessinés par les deux savants; nous examinerons les opinions qu'ils ont exposées sur ces monuments.

Il n'y a pas dans les études céramiques de question plus importante que celle des rapports des artistes grecs et des artistes italo-grecs. Dans quelle mesure les Italo-Grecs ont-ils imité les Grecs? Dans quelle mesure les Grecs ont-ils importé leurs produits en Italie?

La similitude des mêmes sujets dans les deux pays peut montrer une inspiration commune que personne aujourd'hui n'est tenté de nier; elle ne prouve pas que tels ou tels vases aient été apportés de Grèce en Italie. L'analyse des terres, qui a exercé la science de M. le duc de Luynes, n'a pas encore permis d'arriver à des conclusions précises. L'identité des formes, lors même qu'elle serait constatée pour un grand nombre d'exemplaires, pourrait s'expliquer par la *mode*, par l'imitation, ou simplement par des préférences de goût que les colonies devaient aux métropoles. Restent les noms d'artistes. Réunir le plus grand nombre possible d'œuvres signées; *constater dans les deux pays les mêmes marques de fabrique :* là est certainement, dans l'état de nos connaissances, la méthode la moins incertaine. Malheureusement, si l'on consulte les catalogues, on verra que ceux de ces noms qui ont été lus sur des vases de la Grèce propre sont très-rares. Brunn, en

1859, n'en donnait que six [1]. MM. Heydemann et Benndorf, dans différentes parties de leurs recueils, ont singulièrement enrichi cette liste. Pendant le dernier séjour que j'ai fait en Grèce, j'ai vérifié à peu près toutes les signatures qu'ils ont publiées les premiers. En réunissant les noms donnés par ces deux ouvrages, en les rapprochant de ceux qui étaient déjà connus et des signatures trouvées en Italie, il est facile d'en montrer l'importance. J'insisterai d'autant plus sur les faits de cet ordre que, dispersés dans les deux recueils, ils sont signalés plutôt qu'étudiés par les auteurs, qui paraissent se réserver d'y revenir et ne veulent pas dès aujourd'hui en déduire toutes les conséquences.

1° ΧΑΡΒΜΜΒΙΡΑΨΕ [2] Χάρες μ' ἔγραψε. Pyxis rapportée de Corinthe par M. Piot, aujourd'hui dans la collection de M. de Witte. Style corinthien ancien, du VII° ou du VI° siècle. Guerriers et chevaux accompagnés d'inscriptions [3].

2° ..ΕΙDΟΝΕΠΟΙΕ [4]. Χείρων ἐποίει [5] ou ἐποίησε. Très-petit fragment d'un vase à peinture noire, musée de l'Acropole d'Athènes. On ne distingue guère avec certitude sur ce morceau de poterie que le bord d'un bouclier rond. M. Benndorf lit [Χ]είρων, lecture qu'adopte M. Heydemann [6]; l'epsilon au début n'est pas certain pour moi; quant au nombre des lettres qui manquent à gauche, nous l'ignorons tout à fait; le morceau sur lequel était écrit le commencement du nom n'a pas été retrouvé. La signature du céramiste Χείρων ne doit figurer dans les listes que suivie d'un point d'interrogation.

3° ΕΡΛΟΤΙΜΟΣ ⁝ ΕΠΟΙΕΣΕΝ [7], Ἐργότιμος ἐποίησεν; coupe trouvée à Égine, autrefois dans la collection Fontana; figure noire sur fond rouge; Hercule et Silène.

[1] Encore dans ce nombre faisait-il entrer Xénophantos; voir plus bas à ce mot. — [2] *Revue arch.* nouv. série, t. VIII, p. 273. Résumé d'une communication faite par M. de Witte à la Société des antiquaires de France. *Arch. zeit.* 1864, 184, p. 153; Heydemann, p. 10. Nous nous sommes rapproché, autant que nous l'avons pu, du fac-simile épigraphique, mais sans pouvoir éviter toujours quelques légères différences. Il faut se reporter aux dessins de ces vases publiés par les premiers éditeurs. — [3] Palamèdes, Nestor, Protésilas, Patrocle, Achille, Hector, Memnon, et, parmi les chevaux, Podagre, Balios, Orion, Xanthos, etc. Ces inscriptions s'effacent aujourd'hui, plusieurs sont devenues illisibles. — [4] Benndorf, pl. XII, fig. 5; p. 23 et 53. Heydemann, p. 10. — [5] Sur la forme ἐποίει, qui me paraît plus probable ici, cf. Otto Iahn, *Beschreibung der Vasensammlung König Ludwigs*, Einleitung, p. CIX et note 787. M. Egger possède un timbre amphorique qui porte le nom du céramiste, suivi du verbe ΕΠΟΕΙ. *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 336; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 20 octobre, 11 novembre 1864. Sur la formule ἐποίησεν dans les céramiques commerciales, *Inscr. céram.* p. 66. — [6] M. Heydemann écrit ΧΕΙΡΟΝΕΓΟΙΕ[σεν]; cette transcription est arbitraire; le texte porte Π et non Γ, la petite barre à droite a été indiquée par l'artiste. Pourquoi, si l'on veut se rapprocher du caractère paléographique de l'inscription, mettre la forme Ρ et non pas plutôt la forme D? — [7] Ger-

4° ΕΑ+ ͰΕΚΙΑͰΕΠΟΙΕͰΕΝ [1], Ἐξεκίας ἐποίησεν, petite coupe [2] trouvée à Corinthe, conservée au ministère de l'instruction publique à Athènes; de l'autre côté ΕΜΕΟΙΜΟΙΟΙΕΜ [3].

5° ΝΕΑΡΧΟͰ ΜΕΛΡΑΨΕΝ ΚΑΙ [ἐποίησεν] [4], Νεάρχος μ' ἔγραψεν καὶ [ἐποίησεν]. Fragment d'un grand vase à dessin noir sur un fond de couleur jaunâtre. Quadrige : deux des chevaux portent les noms ΧΑΙΤΟͰ et ΕΥΘΟΙΑΖ. Achille, ΑΧΙΛΕ[υς], tient de la main droite un des coursiers. Ce fragment est très-endommagé. Sur un morceau qui paraît appartenir au même vase on lit : ΗΕΦΑͰΤΟͰ. Le costume d'Achille est celui du guerrier de Marathon; le dessin est du plus beau style ancien. M. Benndorf a publié peu de fragments plus remarquables [5].

6° ΣΚΥΘΕΣΕΓΡ[αψεν] [6], Σκύθης ἔγραψεν. Plaque de terre cuite, musée de l'Acropole; figures noires sur fond rouge. Cette plaque est brisée : il en reste quatre morceaux sur lesquels on distingue Minerve casquée, couverte de l'égide, de la main gauche tenant les rênes d'un char, de la main droite une lance; devant le char qui marche à droite, Mercure regardant à gauche. Monument ancien d'un beau style.

7° ΤΣΜΟΝΣΔΑΣΜΒΙΡΑΦΒ [7] Τιμονίδας μ' ἔγραψε; sorte de bouteille à long col, trouvée à Cléones, aujourd'hui au musée de la Société archéologique d'Athènes. Style ancien de Corinthe; VIIe ou VIe siècle. Achille en embuscade pour surprendre Troïlos.

8° ΤΛΕͰΟΝΗΟΝΕΑΡΧΟΕΠΟΙΕͰΕΝ [8] Τλέσων ὁ Νεάρχο[υ] ἐποίησεν. Petite

hard, *Auserlesene griechische Vasenbilder,* pl. CCXXXVIII, t. III, p. 261. Brunn, t. II, p. 680. Au centre ΗΕΡΑΚΛΕͰ, sur une des faces ΟΡΕΙΟͰ, ΘΕΡΥΤΑΙ et ͰΙΥΕΝΟͰ, sur l'autre face ΕΜΠΕΔΟΚΡΑΤΕΣ, ΝΕΚΑΥΥΟΣ, ΧΑΡΙΔΕΜΟΣ. — [1] Salinas, *Arch. Anz.* 1863, p. 120; 1864, p. 123; Heydemann, p. 10; Benndorf, p. 54, pl. XXX, f. 11 *a*, 11 *b*. — [2] Cette coupe, très-simple et sans figure, est d'un dessin élégant. Voir la planche citée. M. Heydemann, en reproduisant l'inscription, paraît avoir cherché l'exactitude paléographique; cependant il écrit S et non Ͱ; il arrondit la lettre A; ce qui est plus grave, il omet la seconde lettre du premier mot. — [3] Cette seconde inscription rentre dans la classe des inscriptions qu'on regarde d'ordinaire comme inintelligibles. Il est cependant difficile d'admettre que, d'un côté, Exékias écrive son nom en lettres très-lisibles et de l'autre trace des caractères sans valeur. On remarquera ici trois fois la syllabe ΟΙ et deux fois la syllabe ΕΝ. Nombre de vases qui, comme celui-ci, ont la forme de coupes à boire, présentent des inscriptions où la même syllabe est répétée plusieurs fois, comme si l'artiste avait voulu reproduire quelqu'un de ces refrains de cantilène où l'on n'entend que les sons sans distinguer les mots. Les Grecs modernes ont des refrains de ce genre, et l'on s'étonne, dans leurs fêtes, qu'ils puissent les répéter durant des heures sans se lasser d'une monotonie insupportable aux Européens. — [4] Benndorf, pl. XIII. — [5] Il y a encore traces de quelques lettres sous le poitrail d'un des chevaux Π...; derrière Achille Χ. — [6] Benndorf, pl. IV, p. 18; Heydemann, p. 11. — [7] *Rev. arch. nouv. série,* t. VIII, p. 275. Communication de M. de Witte à la Société des antiquaires de France. *Arch. Zeit.* 1863, 175, p. 57. *Arch. Anz.* 1860, p. 113; Heydemann, p. 6 et 11. — [8] Ἐφημ. ἀρχ. 1852, n. 1132. Rangabé, *Ant.*

coupe trouvée à Corinthe ou à Cléones. Pour toute décoration un bélier; peinture noire sur fond rouge.

9° ▨.MOTAMAϘV OEϟAΠM▨ [1], inscription écrite de droite à gauche. Τῶ]ν Πασέου γραμμάτων, plaque de terre cuite conservée au musée de l'acropole. Le fragment est petit; on y distingue une lance, un bouclier et le derrière d'une tête. Peinture noire sur fond rouge. M. Benndorf, pour justifier sa restitution, cite cette expression de Pausanias, X, xxv, 1 : *οἴκημα γραφὰς ἔχον τῶν Πολυγνώτου*, et ailleurs, X, xxxvii, 1 : *ἔργον τῶν Πραξιτέλους*. Ces rapprochements ne rendent pas compte de la difficulté. Dans les deux passages de Pausanias, qui sont très-clairs, il s'agit des élèves de Polygnote et de ceux de Praxitèle. Lors même qu'on admettrait la restitution *τῶ]ν*, et qu'on traduirait les *élèves* de Pasias, il resterait à comprendre le mot *γραμμάτων*. M. Benndorf propose une seconde restitution, plus complète que la première : *τόδ' ἐστὶ γράμμα τῶν Πασείου γραμμάτων* : *ce dessin est de ceux de Pasias*, conjecture beaucoup plus vraisemblable que la première. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il semble impossible de retrouver l'inscription qu'avait composée l'artiste Pasias, il est certain pour nous que ce fragment, dont l'importance n'échappera à aucun archéologue, conserve le nom d'un céramiste. Il est précieux à un autre titre. Le mot *γράμματα* est employé ici dans le sens du verbe *γράφω*; nous pouvons le regarder comme synonyme de la formule *ἔγραψε*. Pasias dit *γράμματα* et non *γραφαί*, au contraire de Pausanias, dans le passage cité plus haut; les *γράμματα* sont les lignes, les *γραφαί* les peintures. Le mot *γράμματα* désigne ces traits à la pointe que l'on remarque sur un si grand nombre de vases, qui arrêtent les contours et précisent l'anatomie des personnages; les *γραφαί* sont les touches colorées, les teintes noires, violettes, blanches appliquées au pinceau. Sur les vases d'ancien style, à figure noire, les *γράμματα* à la pointe sont l'œuvre d'un artiste, beaucoup plutôt que les peintures, appliquées souvent avec une grande négligence. Tout céramiste n'était pas capable de tracer ces traits avec talent; le moindre potier mettait les couleurs. Le verbe *ἐποίησε* fut sans doute employé souvent pour désigner toute la partie matérielle du travail céramique; il devint une signature de fabrique, tandis que la formule *ἔγραψε* fut réservée au dessinateur, à l'artiste [2].

10° XEΛIϟ ⁝ EΠOIEϟEN [3], *Χέλις ἐποίησεν*, fond de coupe appartenant à M. Rossopoulos, à Athènes.

11° NIKOϟΘENEϟMEΠOIEϟEN [4], *Νικοσθένης μ' ἐποίησεν*, pied de vase conservé à l'acropole.

12° ΠAMEDEϟEΠOEϟE [5], *Πα[μ]μήδης ἐπο[ί]ησε* [6], sorte d'alabastron. Athènes,

Hell. n. 369. *Bull. de l'Inst. de corr. arch.* 1849, p. 73. *Arch. Anz.* 1849, p. 35. Brunn, t. II, p. 738. Heydemann, p. 11. — [1] Benndorf, pl. V, fig. 5, p. 20. Heydemann, p. 11. — [2] Un des céramistes qui accompagnaient Démarate, quand il vint de Corinthe à Tarquinii, s'appelait, dit Pline, Εὔγραμμος, *celui qui sait tracer de belles lignes*. Ce nom, conservé par la légende, s'explique par le sens qu'avait alors le mot *γράμματα*, les traits, le dessin. — [3] Benndorf, p. 52. — [4] Benndorf, pl. XX, f. 24. — [5] Heydemann, p. 10; tab. IX, fig. 7 pour l'inscription. — [6] L'inscription, d'après le fac-simile, est intacte; je donne la restitution de M. Heydemann, mais mieux vaudrait lire Παμεδες εποεσε. Le double μ de Παμμήδης est-il nécessaire?

collection particulière. Ce vase provient de Béotie, peut-être de Thespies. La description de M. Heydemann est insuffisante. Il se borne à dire que la couleur est passée, que l'ornementation consiste en bandes ou rainures; il n'ajoute rien sur le style du monument, sur sa couleur primitive, sur celle de la décoration; enfin il n'indique pas si l'inscription est peinte ou gravée[1]. Je n'ai pu parvenir, à Athènes, à découvrir le possesseur de ce vase; mais on ne se trompera pas, je crois, en admettant que ce monument est d'un travail commun, sans caractère précis, évidemment sans figure et, du moment que nous devons nous borner aux quelques détails donnés par le premier éditeur, de peu d'importance pour nous.

13° ΕΓΙΑꟷΕΓΡΑ [ψεν[2], Ἡγίας ἔγραψεν, petite coupe à figure rouge, trouvée en Attique. Victoire accompagnée de l'inscription NIKE; assez bon travail.

14° HIꝈINOꟷΕΠΟΙΕΣΕΝ[3], Ἰλῖνος ἐποίησεν, alabastron trouvé en Attique, autrefois dans la collection de Creuzer, aujourd'hui au musée de Carlsruhe. Figures rouges[4].

15° ΦΣΙΑ+ΣΕΛΡΑΦΣΕΝ, Ψίαξ ἔγραψεν, même vase que le précédent.

16° ΞΕΝΟΦΑΝΤΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝΑΘΗΝ[αιος][5], Ξενόφαντος ἐποίησεν Ἀθην[αῖος][6], aryballe orné de figures en relief, peintes et dorées, trouvé à Panticapée, aujourd'hui au musée de l'Hermitage. M. Stephani en a donné plusieurs reproductions exécutées avec le plus grand soin, et qui permettent d'étudier tous les aspects du monument. *Antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. XLV et XLVI. Les bas-reliefs représentent le combat des Arimaspes et des Griffons.

En résumé, seize noms d'artistes ont été lus jusqu'ici sur des vases trouvés dans la Grèce propre.

VASES OU PLAQUES À FIGURES NOIRES :

1° Charès, Corinthe (ἔγραψε);
2° Chiron? Athènes (ἐποίει);
3° Ergotimos, Égine (ἐποίησεν);

Les mots Πάμης, *Corpus inscript.* 4987, 4992, Πάμησα, *Corpus inscript.* 2338, et d'autres encore, autoriseraient Παμήδης; il est vrai qu'on trouve Παμμένης, Πάμμης, Πάμμων, etc. La plupart de ces noms sont orientaux. Là serait peut-être l'intérêt du vase, si nous en avions une description suffisante. — [1] « Der schmuck der « vase besteht in mehreren ornamentstreifen, die sauber eingeritzt sind; im mittleren « steht der name des künstlers. » — [2] Stackelberg, *Gräber*..... pl. XXV, fig. 6; Brunn, t. II, p. 693. Heydemann, p. 10. — [3] Creuzer, *Catal. einer privat. Antikensammlung*, 1843, p. 46. Panofka, *Vasenb.* 1848, III, 9, 10. Brunn, t. II, p. 699. Heydemann, p. 11. — [4] Éphèbe d'un côté; de l'autre, joueuse de crotalles. — [5] *Arch. Zeit.* 1856, 86. *Comptes rendus*, 1864, p. 75, et *passim*. M. Stephani est souvent revenu sur ce vase, auquel il attache, à juste titre, le plus grand prix. Brunn, *ouvr. cité*, p. 741. Heydemann, p. 11. — [6] Le mot Ἀθηναῖος était écrit en

4° Exékias, Corinthe (ἐποίησεν);
5° Néarchos, Athènes (ἔγραψεν καὶ ἐποίησεν);
6° Skythes, Athènes (ἔγραψεν);
7° Timonidas, Cléones (ἔγραψε);
8° Tléson, fils de Néarque, Cléones (ἐποίησεν);
9° Pasias, Athènes (τῶν Πασέου γραμμάτων);
10° Chélis, Athènes (ἐποίησεν);
11° Nicosthènes, Athènes (ἐποίησεν);
12° Pammédès, Béotie (ἐποίησε)[1];

VASES À PEINTURE ROUGE :

13° Hégias, Athènes (ἔγραψεν);
14° Hilinos, Athènes (ἐποίησεν);
15° Psiax, Athènes (ἔγραψεν);
16° Xénophantos, Athènes (ἐποίησεν).

Tous ces noms ne sauraient avoir pour nous la même valeur. Celui de Chiron est incertain; Pamédès figure sur un vase dont l'importance nous est inconnue. Xénophantos est Athénien, mais, comme le dit M. Stephani, il paraît s'être établi dans le Pont. C'est même pour cette raison qu'il ajoute à son nom, contrairement à l'usage des céramistes, l'ethnique Ἀθηναῖος. Il suffit, du reste, de voir le vase qu'il a signé pour y reconnaître une œuvre faite par un habile artiste de l'Attique en pays barbare. Ce qui est tout à fait grec dans ce vase, c'est la forme, qui est exquise; le procédé qui consiste à appliquer des reliefs de terre cuite, dorés et peints sur un fond noir, se retrouve sur plusieurs spécimens de grand prix conservés à Athènes et trouvés soit dans les environs de la ville soit à Corinthe. Mais le choix du sujet emprunté à une légende barbare, et tous les détails de la composition indiquent le désir de complaire aux habitants du Pont. Ce sont là des remarques sur lesquelles insistent les *Comptes rendus de la Commission impériale*, et dont la valeur est incontestable. Nous ne considérons donc pas Xénophantos comme un artiste qui ait travaillé en Grèce, qui ait pu exporter ses produits de ce pays en Italie. Si l'inscription de Pasias ne paraît pas encore expliquée de manière à répondre à toutes les exigences de la cri-

entier; c'est ce qu'indiquent l'étendue de la lacune et quelques traces des lettres qui manquent. Ces lettres sont très-soignées; elles rappellent, pour le style, celles des timbres amphoriques rhodiens de la plus belle époque. Comme sur beaucoup de ces timbres, l'inscription ici est circulaire. — [1] Ces trois derniers noms sont classés dans cette série, sans que nous puissions dire avec certitude à quelle classe appartenaient les monuments qu'ils décoraient. Cependant, selon toute vraisemblance, ces vases étaient d'ancien style.

tique, nous pouvons, pour le moment et provisoirement, par excès de scrupule, la ranger à côté de celle de Chiron, et n'en pas tenir compte. Restent douze noms d'artistes.

De ces douze noms, six se trouvent à la fois sur les vases d'Italie et sur ceux de Grèce; ce sont : 1° Ergotimos; 2° Exékias; 3° Néarchos; 4° Tléson; 5° Chélis; 6° Nicosthène.

Les produits signés des mêmes noms sortent-ils des mêmes fabriques? Sur ce point il ne saurait y avoir aucun doute; la démonstration peut être concluante.

Ergotimos. Ce nom est bien connu en archéologie; il se lit sur le vase François, cette merveille de la céramique antique. Ergotimos était un fabricant, et sans doute, comme on le verra plus bas, un des plus importants de son époque; il signait *ἐποίησε.* Sur le vase François, à côté de la marque de fabrique, nous lisons le nom du *dessinateur,* Κλιτίας *μ' ἔγραψε.* C'est Clitias qui a couvert l'amphore du musée de Florence de cette suite célèbre de figures.

La coupe Fontana, trouvée à Égine, n'est pas comparable pour la beauté au vase François; mais elle est du même temps, à figures noires et de style ancien; elle peut donc sortir du même atelier que le vase François. Sur la coupe nous ne lisons pas la signature du dessinateur, mais le mot *ἐποίησεν*, qui nous permet seulement d'affirmer la communauté de fabrique.

Exékias. Ce nom se lit sur plusieurs amphores découvertes en Italie et sur trois coupes. Tous ces vases proviennent de Vulci et sont d'ancien style. Deux des coupes portent des sujets; la troisième l'inscription deux fois répétée *Ἐξεκίας ἐποίησεν*; elle ressemble tout à fait à celle qui est conservée au ministère des cultes à Athènes. Ici encore une parfaite identité de style et d'époque.

Néarchos. Ce nom, à ma connaissance, ne se rencontre sur aucun des vases trouvés jusqu'ici en Italie. On peut cependant démontrer que la fabrique de Néarchos portait ses produits dans ce pays. Bien que MM. Benndorf et Heydemann n'aient pas insisté sur ce point, leurs publications nous permettent de retrouver plusieurs familles de céramistes grecques, et ce n'est pas là un des moindres résultats de leurs recherches. Le vase de Cléones cité plus haut nous apprend que le céramiste Tléson était fils de Néarchos. Le vase de Néarchos est une œuvre très-ancienne; la coupe de Tléson, moins importante, appartient encore à

une époque reculée, au beau temps de l'art. Qu'il y ait entre ces c
œuvres une trentaine d'années, l'hypothèse n'a rien que de naturel
nous reconnaissons dans les deux fabricants le père et le fils. Néarc
le père, semble avoir été à la fois potier et peintre, Tléson, dont
œuvres sont si nombreuses dans nos musées, ne fit jamais, semble
de grands vases à beaux dessins; il accompagne toujours son nom
la formule *ἐποίησεν*.

Néarchos avait un autre fils, Ergotèle, dont les œuvres sont
rares. Ἐργοτέλης ἐποίησεν ὁ Νεάρχου. Ergotèle fabriquait des co
qui se rapprochent beaucoup de celles de Tléson.

Les produits de l'atelier de Tléson découverts en Italie sont
nombre de vingt-six; ils proviennent des fouilles de Tarquinii et
Vulci [1]. Nous avons un vase d'Ergotèle découvert à Vulci [2]. N
pouvons donc dire que les vases de la famille de Néarchos sont c
muns à l'Italie et à la Grèce.

Tléson. Les remarques qui précèdent dispensent d'insister sur
œuvres de ce céramiste; ces œuvres présentent toutes les mêmes ca
tères; les unes n'ont d'autre ornement qu'une palmette, les au
quelques animaux très-simples. Celle de Cléones ressemble tout à
aux vingt-six exemplaires découverts en Étrurie.

Chélis. Ce céramiste, comme Tléson et Ergotèle, fabriquait
coupes, mais plus riches et plus ornées [3]. Nous en connaissons qu
Le fragment que possède M. Rossopoulos provient évidemment d
coupe; il n'y a aucune raison pour ne pas le rapporter à la fabriqu
potier Chélis, connu depuis 1828 par les découvertes de Vulci.

Nicosthènes. Brunn cite cinquante et une pièces signées par cet
tiste. Sur le fragment de l'Acropole, l'inscription occupe le pour
du pied d'un vase. Brunn et M. de Witte décrivent un canthare
porte sur le pied l'inscriptions Νικοσθένες [4]. Les produits de la fabri
de Nicosthène paraissent avoir été aussi répandus que nombreux.
les a trouvés, jusqu'ici, sur quatre points différents, à Vulci, à C
à Agrigente et en Attique.

A ces noms on peut ajouter, je crois, sans hésitation :

7° Euchéros; 8° Épiktétos.

[1] Brunn, t. II, p. 738. — [2] Brunn, t. II, p. 675. — [3] Brunn, t. II, p.
— [4] Brunn, t. II, p. 719; de Witte, Cat. Durand, n° 662.

Euchéros[1] était fils d'Ergotimos; il fabriquait des coupes qui se sont rerouvées en Italie. Supposer que le fils habitait la Grèce comme l'avait fait son père, dont il fut le successeur, est à peine une hypothèse.

Épiktétos peut être considéré avec Nicosthène comme un des céramistes dont les produits étaient les plus répandus. Nous lisons sa signature sur des vases de Vulci, de Cæré, de Capoue, et, ce qui est plus important, sur un vase de Panticapée. Les œuvres céramiques du Pont-Euxin, comme l'a très-bien établi M. Stephani, se divisent en deux classes : les unes proviennent de fabriques locales et sont gréco-barbares; les autres sont des importations évidentes de la Grèce propre, et, selon toute vraisemblance, de l'Attique. Un artiste dont nous retrouvons les ouvrages en Crimée, en Étrurie, et dans le royaume de Naples, devait appartenir à la Grèce, à moins qu'on ne veuille imaginer des relations de commerce entre la ville de Vulci et celle de Panticapée.

Il serait facile de multiplier les remarques de ce genre en étudiant les œuvres des artistes dont le nom se lit sur des vases découverts dans des nécropoles séparées les unes des autres par de longues distances; mais nous devons nous borner ici aux faits précis qui s'expliquent d'eux-mêmes et sans hypothèse.

Nous sommes maintenant à même de reprendre plusieurs questions relatives aux signatures d'artistes. Les archéologues, étonnés du petit nombre de signatures trouvées dans la Grèce propre, ont émis l'opinion que les céramistes italiotes imitaient des signatures grecques célèbres pour donner plus de valeur à leurs œuvres. Il semble difficile aujourd'hui d'admettre cette théorie. Charles Lenormant[2] estimait, il y a quelques années, à 50,000 le nombre des vases peints connus. M. Birch, reprenant ce calcul, s'est servi surtout des catalogues des musées; il ne croit pas qu'on puisse dépasser le chiffre de 16 à 20,000[3]. Dans ce total de 20 à 21,000, pour combien devons-nous compter les vases de la Grèce propre? Le catalogue, resté jusqu'à ce jour manuscrit, des vases du musée de la Société archéologique d'Athènes donne en ce moment 1,328 numéros, encore comprend-il une très-longue suite de vases communs sans peinture. Je ne porterai pas à plus de 1,000 les vases peints conservés dans les différentes collections de l'Attique et du reste du pays, et je crois qu'en admettant le chiffre 4,000 pour tous les vases connus qui proviennent certainement de la Grèce propre, on ne serait

[1] Brunn, t. II, p. 681. — [2] En 1844, *Élite des monuments céramographiques, Introduction*, p. VII. — [3] *History of ancient pottery*, t. I, p. 209, 210.

guère au-dessous de la vérité[1]. Il y aurait donc au minimum cinq fois plus de vases italo-grecs dans les musées que de vases grecs[2]. Les vases italo-grecs ont fait connaître 75 signatures d'artistes[3]; les vases grecs 15; c'est-à-dire que, toute proportion gardée, *les signatures sont plus fréquentes sur les produits céramiques de la Grèce que sur ceux de l'Italie et de l'Étrurie.* J'ajouterai que les vases de grande dimension qui pouvaient être conservés dans les chambres sépulcrales sont nombreux en Étrurie et d'une grande rareté en Grèce; et l'on conviendra que les vases de prix devaient plus souvent porter des signatures que les petits *lécythus* ou les *alabastron* vulgaires.

Une considération très-simple rendra plus sensible encore la thèse que nous soutenons. Des 75 signatures que nous devons aux vases italo-grecs, 15 ou 20 tout au plus ont été lues sur des œuvres découvertes en dehors de l'Étrurie. C'est que les vases de l'Étrurie sont de beaucoup les plus nombreux, et que la moyenne de ces vases se distingue aussi par les grandes proportions, la beauté et l'ancienneté des pièces. Ainsi Agrigente, Pæstum, Adria, Capoue, Bari, la Lucanie, l'Italie méridionale, ont à peine fait connaître quelques signatures. Il faut, de plus, remarquer que des fabriques toutes locales dans ces villes, surtout à l'époque de la décadence de l'art, ne paraissent pas avoir adopté l'usage des marques de fabrique.

Que le commerce des vases ait été continuel entre la Grèce et l'Italie et dans tout le bassin de la Méditerranée, c'est ce qui ne peut laisser place à aucun doute en présence des faits que MM. Benndorf et Heydemann nous ont permis d'étudier. Sur 12 signatures certaines lues en Grèce, en retrouver 6 en Italie est la plus forte démonstration qui se puisse donner. Le temps et les nouvelles découvertes ne feront que rendre ce fait plus sensible. Nous ne voyons en Italie ni Charès, ni Timonidas, mais ils appartiennent à une époque très-ancienne, où l'art ne faisait que de naître. Hégias, Hilinos et Psiax, qui manquent aussi aux catalogues italiens, n'ont attaché leurs noms qu'à des œuvres secondaires relativement récentes. Skythès était un habile artiste; c'est au hasard seul qu'il faut attribuer l'absence de sa signature sur les vases italo-grecs.

[1] Il est évident qu'on ne peut faire entrer dans ces calculs toutes les poteries communes sans figure qui sont très-nombreuses, ni tous les vases qui n'ont aucune valeur. — [2] Qu'on admette l'opinion de M. Birch ou celle de Charles Lenormant, le rapport d'un à cinq est certainement au-dessous de la vérité; c'est un à six ou à sept qu'il faudrait dire; mais, en acceptant la proportion à laquelle nous nous arrêtons, la démonstration n'en est que plus complète. — [3] Je prends le chiffre de Brunn. Voir aussi de Witte, *Revue de Philologie*, t. II, n. 5 et 6.

Par contre les noms que nous retrouvons ont une grande importance; ce sont ceux ou de fabricants de premier ordre comme Ergotimos et Néarchos, ou de potiers dont les œuvres ont été nombreuses, comme Tléson, Nicosthène, Chélis. Enfin, ce qui mérite d'être rappelé, nous constatons que des familles de céramistes faisaient de père en fils le commerce entre la Grèce et l'Italie.

Otto Iahn, reprenant l'opinion de Gustave Kramer, a soutenu que, si l'on excepte quelques céramiques locales de la Pouille et de la Calabre, tous les vases italiens proviennent de la Grèce et même de l'Attique[1]. On s'étonne qu'un savant dont l'autorité est de premier ordre ait admis une thèse aussi paradoxale. Qu'au VIe et au Ve siècle les importations venues de la Grèce aient été considérables, c'est ce que suffiraient à prouver les vases de *style oriental*[2] découverts à la fois en Étrurie et à Corinthe, et surtout la riche série des œuvres céramiques ornées d'inscriptions écrites en lettres évidemment corinthiennes, trouvée surtout en Étrurie et représentée par de nombreux exemplaires au Musée du Louvre, dans la collection Campana.

La Grèce exporta beaucoup aux origines; mais pourquoi admettre que l'Italie et la Sicile, qui eurent d'excellents graveurs pour les médailles, des architectes et des statuaires, ne surent pas fabriquer de vases[3]? L'identité des sujets est souvent complète; souvent les formes sont les mêmes, et cela pour des œuvres de peu de valeur, comme les petits lécythus à forte panse, de couleur jaune rougeâtre, ornés de figures noires, et les lécythus à fond rouge du type athénien. Mais la *faïence* commune se fabrique aujourd'hui dans toute l'Europe, et les ateliers de Faenza sont inconnus dans le commerce. Les séries de vases grecs qu'on ne retrouve pas en Italie sont nombreuses. Si l'on y a signalé des coupes de Mégare, ce n'est que par exception; les vases communs de Phalère ne se rencontrent ni à Naples ni à Florence; le lécythus blanc d'Athènes est toujours resté en Attique. Je ne connais pas un seul vase italien qui, pour le style, rappelle l'admirable amphore du Musée du Varvakeion[4], que M. Conze a publié. D'autre part, beaucoup des types de Nola sont inconnus à la Grèce propre, et rien n'indique que les grands vases à macaron de l'Italie méridionale aient été fabriqués ailleurs que dans l'Italie méridionale.

Importations fréquentes au VIe et au Ve siècle, communauté d'inspi-

[1] Il laisse aussi aux Doriens et à la fabrique de Corinthe les vases de style primitif. — [2] Ou corinthien. — [3] Ce sont des arguments qu'expose avec force M. de Witte dans l'ouvrage intitulé : *Étude sur les vases peints*, p. 25 et 121. — [4] Trouvée à Phalère. *Annales*, t. VIII, pl. V.

ration, imitation en Italie des types de la Grèce propre. relations commerciales en tous temps, et cependant importance des fabriques locales d'autant plus grande que nous nous éloignons de la belle époque de l'art : telle semble être la vérité sur cette question des rapports des céramiques grecques et des céramiques italiennes[1].

Il est un autre problème également d'un intérêt général que les livres de MM. Benndorf et Heydemann peuvent éclairer, bien qu'ici ces savants ne répondent pas de tout point à notre attente. C'est une opi-

[1] Chaque jour nous voyons mieux combien ces relations commerciales étaient suivies. M. Gamurrini. directeur du musée étrusque de Florence, vient de découvrir à *Arezzo*. au centre même de la Confédération etrusque, des timbres d'amphore rhodiens du IV[e] siecle. On les trouvera dans la *Revue archéologique*, septembre 1872. *Timbres amphoriques rhodiens découverts à Arezzo et à Chiusi*, timbres portant les légendes Ἀμύντας, Ἱπποκράτευς, ἐπὶ Ἀριστοφάνευς Ὑακινθίου, ἐπὶ Θεοδότου Ὑακινθίου? *Inscript. céram. de Grèce*, p. 80, 97, etc. M. Gamurrini me signale un autre cachet également rhodien, trouvé à Chiusi, qui présente une particularité d'orthographe exceptionnelle : ΚΑΛΛΙΟΥΣ dans un rectangle, étoile à chaque coin. Un cachet identique trouvé en Attique, et qui sans doute provenait du même moule, a été décrit, il y a quelques années, par M. Komanoudis, Pape et Benseler : *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, au mot Καλλίας. L'aryballe des amazones et de Phaléros au musée de Naples, découvert dans les fouilles exécutées à Cumes pour le prince de Syracuse par M. Fiorelli, est de toute évidence athénien. C'est une œuvre du IV[e] siècle. J'ai vu découvrir cette année, près d'Athènes, un aryballe qui provient certainement de la même fabrique. L'identité du style et des procédés d'exécution est complète. Cette œuvre d'un travail achevé, qui représente Dionysos et les bacchantes, sera prochainement publiée. M. de Longpérier a donné, dans le *Musée Napoléon III*, pl. XXVI, n° 2, une statuette phénicienne trouvée dans le voisinage de Tortose par M. Pérétié en 1860, statuette qu'il considère comme le prototype de la Vénus des Grecs. « Femme debout, vêtue d'une tunique à manches « courtes, longue et trainante par derrière. De la main droite elle soutient cette « robe, qui est en partie recouverte par un péplus très-soigneusement drapé. Les « pieds sont nus. De la main gauche elle tient, appliquée contre son sein, une co- « lombe. Ses cheveux, séparés sur le front, tombent sur la poitrine en quatre nattes « et sur le dos en une large masse de onze tresses. Au sommet de la tête s'élève un « calathus en forme de vase. La figurine est creuse et estampée, ainsi que sa base, « dans un moule à deux pièces. »

Les exemplaires de cette statuette commencent à devenir nombreux; ils se sont rencontrés sur plusieurs points du bassin de la Méditerranée; pour citer seulement ceux que j'ai pu voir, le musée de Naples possède un de ces exemplaires, qui est dans un excellent état de conservation, et, par exception, l'origine en est connue. Cette pièce intéressante a été trouvée par M. Fiorelli lui-même à Cumes. Deux autres statuettes semblables, découvertes en Béotie, ont été acquises récemment par M. Komanoudis pour le musée du *Varvakeion*, où elles ont été dessinées par M. Chaplain. — Ces preuves incontestables de relation commerciale à des époques très-différentes, sont de celles qu'il faut recueillir avec soin; elles ont pour les progrès de la science le plus grand prix.

nion assez répandue que les vases d'Italie l'emportent en beauté sur ceux de Grèce. Pour tout archéologue il est évident *a priori* qu'une pareille thèse ne peut être qu'un paradoxe. Ce qui a contribué à la faire accepter c'est que la moyenne des œuvres de valeur est plus grande en Italie que dans la Grèce propre. Mais les œuvres grecques, surtout les œuvres attiques, ont une perfection, une grâce, souvent même un esprit, que les fabriques italiennes n'ont pas connus, et rien, je crois, ne marque mieux, pour le IVe siècle, la distinction des artistes italiens et des artistes grecs. On connaît déjà quelques-uns des chefs-d'œuvre des céramistes attiques, le vase blanc du *British Museum* que Raoul Rochette a publié[1], le lécythus Pourtalès du musée de Berlin[2], les amphores du cap Kolias au *Varvakeion*[3]. Il n'existe pas dans la céramique d'œuvres plus parfaites, plus simples, plus dignes d'être étudiées par ceux qui veulent comprendre ce qu'était l'art du dessin dans la patrie même de l'art. Ce qui domine dans ces représentations c'est la gravité, l'harmonie discrète, la sérénité suprême. Ni luxe, ni abondance, ni richesse; quelques figures d'un naturel achevé, l'artiste n'a rien cherché de plus; sans efforts et d'instinct il a composé des tableaux qui sont pour le peintre ce qu'est pour le sculpteur un bas-relief du Parthénon. Il importait, dans un ouvrage sur les vases de la Grèce propre, de multiplier les exemples de ce genre. Ils ne sont pas rares. Le *Varvakeion* possède un grand lécythus qui surpasse en beauté celui du *Bristish Museum;* c'est la déposition au tombeau par deux génies funèbres ailés, l'un vieux, l'autre jeune, d'une femme qui paraît plutôt endormie que mourante, recueillie et tranquille comme si elle reposait du plus doux sommeil: image charmante et grave de la mort telle que la comprenait l'idéal attique[4]. Une autre scène funèbre, qui produit une impression moins forte, est peut-être d'un dessin plus soigné encore. Une femme assise devant une stèle, que surmonte la feuille d'acanthe, reçoit les présents de ses serviteurs[5]. Ce vase est bien supérieur à celui du musée de Berlin que M. Benndorf a cru devoir reproduire à nouveau, pour donner du moins un exemple des vases blancs qui sont des œuvres d'art. M. Heydemann, plus préoccupé, ce semble, de la beauté des peintures céramiques que M. Benndorf, donne dans son recueil un

[1] *Peintures antiques inédites précédées de recherches sur la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics chez les Grecs et chez les Romains*, p. 415, pl. VIII, IX, X et XI. — [2] Benndorf, pl. XXVI. — [3] *Annali*, 1864, t. VIII, tab. v, fig. 2 : texte, page 183. Toutefois la planche est loin de rendre la beauté de l'original. — [4] Ce vase a été dessiné et sera publié. — [5] Athènes, collection particulière; vase dessiné par M. Chaplain.

fragment d'amphore et un lécythus entier qui sont des pièces d'un mérite exquis. Le lécythus représente une femme vers laquelle s'approchent une servante et une canéphore[1]. Malheureusement la planche de M. Heydemann est au trait, sans couleur; ce savant a raison de dire qu'il n'a rien vu de plus délicat et de plus beau: on comprendrait mieux son admiration, s'il avait reproduit la draperie rose du personnage principal, la tunique sombre de la jeune fille : c'est, en partie, dans l'harmonie des teintes qu'est le mérite de ce vase; il doit être publié à nouveau. Il n'en est pas de même du fragment d'amphore à figures rouges : une femme donne la main à son fiancé; Éros voltige entre les deux personnages, à gauche est un jeune homme, à droite une jeune fille. L'expression recueillie de la scène est d'un grand effet. (Pl. X, fig. 1.)

On trouvera chez M. Heydemann quelques jolis spécimens de ces aryballes où les couleurs les plus vives sont relevées par des feuilles d'or; mais il ne reproduit pas la richesse de la décoration, et il choisit rarement les plus beaux. Il est à regretter que ce savant n'ait dessiné aucun des vases ornés de figures en relief que possèdent les collections d'Athènes et de Corinthe; tels d'entre eux peuvent être comparés à ce que la sculpture a de plus achevé. Je citerai en particulier un aryballe de la collection Rendis, qui représente une femme assise et une suivante qui porte un éventail. Mais ce qui manque surtout à ces deux recueils, si l'on veut y chercher les types de la belle céramique athénienne, ce sont des spécimens d'œnochoés et de pyxis à fond noir où les artistes ont mis tout leur talent. Le dessin est d'une finesse qu'on ne retrouve en Italie que sur des œuvres très-rares, évidemment importées de Grèce. Il eût aussi été utile de faire connaître, au moins par quelques exemples, ces grands vases où l'atticisme, sans perdre encore sa distinction, prodigue l'or et les riches couleurs. M. Benndorf et surtout M. Heydemann nous font entrevoir le genre de beauté propre aux vases athéniens du IVe siècle, ils laissent de côté les exemples les plus remarquables, les véritables chefs-d'œuvre. Les vases d'ancien style sont presque toujours semblables en Italie et en Grèce; ceux du nouveau style, au contraire, qui furent fabriqués alors que la civilisation athénienne, arrivée au plus haut point, sentait déjà les atteintes de la décadence, mais alliait encore aux grandes qualités d'autrefois infiniment de goût, de grâce et d'esprit, se trouvent surtout en Grèce. Ils forment une riche série, que l'histoire de l'art ne saurait négliger.

Il serait injuste d'insister sur ces critiques. On ne peut, du reste, lire ces deux ouvrages sans voir à chaque page combien sont encore difficiles

[1] Pl. XII, fig. 12.

et nombreuses toutes les questions relatives aux vases grecs; mais on voit aussi que peu de sujets, promettant à l'archéologue plus d'heureuses découvertes, sont mieux faits pour le passionner.

Ce qui importe tout d'abord, c'est de classer les céramiques, d'attribuer à chaque pays les vases qui lui sont propres, et ici tout est à faire. On connaît bien les vases dits de Corinthe, les lécythus blancs d'Athènes, les vases à couverte grise et à dessin d'un noir brillant qui se trouvent un peu partout, les amphores panathénaïques, les vases très-anciens de Milo, de Santorin et des Cyclades; les poteries noires d'Égine; mais aucun savant n'a une idée quelque peu sérieuse des céramiques du Péloponèse. Les vases de Béotie, recueillis aujourd'hui dans les collections privées, se comptent par centaines; ils ont des caractères originaux reconnaissables à première vue; des sujets particuliers les décorent; je ne sache pas cependant que ces vases aient fait l'objet d'un mémoire de quelques pages. Les coupes de Mégare ont à peine été signalées; il en est de même de la céramique commune de Phalère. Il serait facile d'étendre cette liste, si nous parlions des vases de commerce, de Rhodes, de Thasos, de Cnide, du Pont-Euxin. La définition précise des céramiques est la base de toutes les études de ce genre, et, ici, il est évident qu'à l'exemple de M. le duc de Luynes l'analyse chimique doit être appelée à notre secours, qu'elle doit s'aider de l'étude faite au microscope. Ce qu'il faut ensuite c'est arriver à bien connaître les monuments qui se trouvent juxtaposés dans les mêmes fouilles. Il est déplorable que les découvertes en Grèce soient depuis si longtemps livrées au hasard, qu'on ne sache rien d'exact sur chaque trouvaille. Par eux-mêmes, les trois quarts des vases n'ont aucune valeur; presque tous sont précieux quand on sait à quelle place ils ont été découverts. La distinction des époques, pour les céramiques de la Grèce propre, — si l'on excepte quelques grandes divisions, — est, à bien des égards, une suite d'hypothèses. Des observations bien faites, des journaux de fouilles aussi nombreux qu'il sera possible, lui permettront seuls de sortir de l'incertitude à laquelle elle est, jusqu'ici, restée condamnée.

Une fois ces préoccupations toutes matérielles devenues inutiles par le progrès de la science, aucune partie des études archéologiques n'offrira à l'histoire plus de sujets intéressants que la céramographie de la Grèce propre. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les recueils de MM. Benndorf et Heydemann. Sans parler de la mythologie, des idées des anciens sur la mort, les vases sont l'*illustration* de la vie privée et publique de la Grèce ancienne. De riches séries de monuments représentant des intérieurs, des Athéniennes avec leurs filles et tout le per-

sonnel du gynécée, des scènes de toilette où un luxe tout oriental se trouve ennobli par l'atticisme, le travail en commun, des assemblées de femmes moins imaginaires et non moins attachantes que celles d'Aristophane, la causerie, le travail, le sommeil, les soins du ménage, le bain, le gymnase, l'éducation de l'enfant depuis le nouveau-né que porte sa nourrice, depuis le cavalier de quatre ans qui galope sur une amphore, jusqu'à l'éphèbe, dont nous suivons les jeux, les peines et les triomphes. On a vu plus haut que seuls les lécythus athéniens peuvent nous donner l'idée des habitudes des peintres grecs dans le choix et dans l'harmonie des couleurs. A ce point de vue, les céramiques de la Grèce propre ont un avantage important sur celles de l'Italie. Elles conservent tout ce qui nous reste encore, avec les belles plaques de marbre et les quelques fresques du musée de Naples, de la peinture de la grande époque.

Par la variété des sujets, par la netteté de l'expression, les vases commentent souvent mieux que les bas-reliefs et les statues la poésie et l'histoire de la Grèce. C'est un des principaux mérites de M. Benndorf d'avoir montré une fois de plus cette vérité, en comparant les peintures des céramistes et celles des poëtes, surtout à propos des vases blancs. Les idées et les sentiments exprimés par les poëtes, bien que nous les admirions presque toujours, nous apparaissent rarement tels qu'ils sont. Nous les devinons à travers une langue que nous ne connaissons que par les livres. Ceux-là mêmes d'entre nous qui possèdent bien le grec doivent toujours craindre de transformer la pensée antique à l'image de notre propre pensée. Il y a ainsi à chaque instant une foule de trahisons et de contre-sens aussi involontaires qu'inconscients. Les scènes figurées ont cet avantage que l'œil les voit telles qu'elles sont; que nulle préparation n'est nécessaire, qu'il est impossible de les transformer.

On ne peut vivre au milieu de ces peintures sans se rapprocher de la société qui les a produites, sans entrer dans l'intimité des personnages. On arrive sinon toujours à bien comprendre, du moins, ce qui est plus important, à mieux sentir ce qui est dans le caractère d'une époque, ce qui lui est contraire. En étudiant ce qui est particulier, on se pénètre peu à peu des idées générales. Il y a ainsi un travail incessant qui va du détail à l'ensemble, de l'ensemble au détail, pour donner à l'historien la plus grande qualité à laquelle il puisse prétendre, l'intelligence de la vérité vivante, où tout est nuance, mais où tout aussi ne saurait être qu'harmonie.

A. DUMONT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Une stèle du temple de Jérusalem, découverte et publiée par M. Ch. Clermont-Ganneau. Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, librairie de Didier, 1872, in-8° de 32 pages, avec gravures et une planche. — M. Ch. Clermont-Ganneau, qui sait rendre son séjour à Jérusalem, comme chancelier du consulat de France, si profitable aux intérêts de la science, a présenté récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'intéressant mémoire dont nous venons de transcrire le titre. Le zélé archéologue y rend compte de la découverte faite par lui d'une pierre encastrée dans une construction musulmane et portant une inscription grecque ancienne dont il fait ressortir l'importance. Cette inscription nous apprend que la pierre en question est l'une de ces stèles dont parle l'historien Josèphe, placées de distance en distance dans le temple d'Hérode, et portant défense aux étrangers de franchir les enceintes sacrées. Les considérations épigraphiques sont d'accord avec les textes historiques pour permettre de rapporter avec certitude l'exécution de cette inscription au règne d'Hérode le Grand. Cette stèle est la seule pierre qu'on puisse aujourd'hui affirmer, sans hésitation, avoir appartenu au Temple. Son aspect et ses dimensions peuvent être, pour l'archéologie, le point de départ d'études fécondes en lui apportant de précieuses données. M. Clermont-Ganneau s'attache à résoudre, d'après ces données, une question de métrologie hébraïque; il cherche ensuite à déterminer ce qu'était au juste la barrière ou *dryphactos*, mentionnée par Josèphe (*tryphactos* dans l'inscription), et termine en montrant que la menace appuyant l'interdiction n'était pas celle d'un châtiment divin, mais bien celle de la peine de mort portée contre les sacriléges par une loi formelle. Il n'est pas sans exemple, en effet, que les Romains aient accordé satisfaction aux Juifs, même contre un Romain coupable d'un sacrilége entraînant la peine capitale.

Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (poésies et musique), publiées sous les auspices de la Société des sciences, lettres et arts de Lille, par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. Lille, imprimerie de Lefebvre-Ducrocq; Paris, librairie de A. Durand et Pédone-Lauriel, 1872, in-4° de LXXIV-440 pages et une planche chromo-lithographique. — On sait peu de chose sur la vie d'Adam

de la Halle, ou, comme l'appelaient plus souvent ses contemporains, ***Adam le Bossu***, l'un des premiers de la pléiade de trouvères qui a illustré la Flandre et l'Artois. Il naquit à Arras dans la première moitié du XIII° siècle, vers 1220, selon M. de Coussemaker; il fit ses études à l'abbaye de Vaucelles et peut-être aussi à l'université de Paris. Après une jeunesse assez dissipée, il épousa une jeune fille du nom de Marie, dont il avait longtemps célébré la beauté dans ses chants; mais il ne paraît pas avoir trouvé dans cette union le bonheur qu'il cherchait. Il ne tarda point à quitter sa femme et s'attacha à la maison de Robert II, comte d'Artois, neveu de saint Louis. Il visita, à sa suite et à celle de Robert de Béthune, comte de Flandre, et de Charles d'Anjou, l'Égypte, la Syrie, la Palestine et l'Italie. Il se dévoua ensuite entièrement à la fortune de Charles lorsque ce dernier fut investi du royaume de Naples, en 1265. On est certain qu'il mourut à Naples entre 1285 et 1288. Les œuvres complètes d'Adam comprennent trente-quatre chansons, seize jeux-partis, dix-sept rondeaux, sept motets, un congé, le poëme du *Roi de Sicile*, composé en l'honneur de Charles d'Anjou; le *Jeu Adam ou de la Feuillie*; le *Jeu de Robin et de Marion*, et le *Jeu du Pèlerin*. Adam de la Halle était un trouvère complet; non-seulement il fut poëte sous toutes les formes et auteur d'œuvres dramatiques dont les sujets, pour la première fois depuis l'antiquité, sont pris ailleurs que dans l'antiquité; il était en outre musicien, musicien mélodiste et harmoniste. Nul n'était mieux préparé pour donner au public une édition complète et définitive des œuvres de ce génie multiple et fécond que le savant auteur de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, de l'*Art harmonique aux XII° et XIII° siècles* et de tant de remarquables ouvrages sur la littérature du nord de la France. Jusqu'ici, les pièces dramatiques d'Adam avaient seules été publiées avec quelques fragments de ses poésies. M. de Coussemaker a, pour la première fois, rassemblé toutes ses œuvres; il les donne dans l'ordre où elles sont renfermées dans le manuscrit de La Vallière (n° 2736), le plus complet et le plus exact de tous, et en reproduit le texte en y ajoutant les variantes des autres manuscrits. La musique est imprimée dans la notation originale, et accompagnée d'une traduction en notation moderne. Le savant éditeur a fait précéder le texte d'une préface, d'une esquisse biographique sur Adam de la Halle, et d'une notice bibliographique sur ses œuvres. On trouve ensuite une excellente *Introduction*, dans la première partie de laquelle il met en lumière le véritable caractère des diverses poésies de ce trouvère, qui se distinguent souvent, comme l'a dit M. Paulin Paris, par une facilité de versification, une netteté de pensée, une élégance d'expression, rares dans les compositions littéraires de tous les temps. Dans la seconde partie, il envisage Adam comme musicien et montre la place importante que tiennent ses œuvres dans l'histoire de l'art. Son *Jeu de Robin et de Marion* a pu, sans trop d'exagération, être regardé comme le premier de nos opéras-comiques. « Le trouvère d'Arras, dit-il, « l'emporte souvent sur ses contemporains par la manière facile et chantante dont « les parties sont agencées entre elles. Mais en quoi il est supérieur, c'est dans les « compositions mélodiques; quelques-unes nous offrent une originalité, une grâce, « une naïveté et une fraîcheur telles, qu'elles sont devenues populaires et se chantent « encore aujourd'hui sans qu'on se doute de leur origine. » Ajoutons, pour terminer, que le volume qui renferme les œuvres complètes d'Adam de la Halle est d'une fort belle exécution typographique. Une planche coloriée donne le *fac-simile* d'une miniature du manuscrit de la Bibliothèque d'Arras.

Le mal social et ses remèdes prétendus. Études critiques en faveur du vrai remède par Th. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes, membre de l'Institut. Rennes, imprimerie d'Oberthur et fils; Paris, librairie de Didier, 1872, in-8°

de 47 pages. — Six questions différentes sont examinées ici par M. Th. Henri Martin, qui traite chacune d'elles en discutant les remèdes proposés par divers publicistes pour guérir les maux de l'heure présente. Dans le premier chapitre, à la fois le plus intéressant et le plus étendu, il montre avec beaucoup de force quels seraient les dangers d'une loi nouvelle, recommandée par quelques économistes et dont les deux points essentiels seraient la liberté testamentaire illimitée et l'abolition du partage égal dans les successions *ab intestat*. Il examine ensuite successivement, pour les rejeter, le christianisme naturel et son église philosophique; la libre pensée et sa discipline morale; l'athéisme honnête et le rationalisme pur; la politique rétrograde et le germanisme de certains libres penseurs; et enfin ce monstrueux paradoxe, la négation du *droit de punir*, c'est-à-dire, la liberté du crime, naguère encore soutenu par un publiciste renommé. On trouvera dans ce petit volume les qualités de haute raison, de savoir et de modération qui distinguent les ouvrages du même auteur. Le vrai remède, dit-il pour conclure, « c'est de devenir meilleurs, c'est-à- « dire plus chrétiens. »

Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France. Paris, 1872, chez Pédone-Lauriel, 9, rue Cujas. — Cet *Annuaire* est plus étendu et plus riche que les précédents, et assigne décidément à ce recueil une place des plus distinguées parmi les publications érudites de notre pays. Quelques pages (I-LXIV) sont consacrées aux affaires de l'Association; on y trouve ses *statuts*, la liste de ses membres et des membres de son comité et de son bureau, le rapport du secrétaire sur les travaux de l'année 1871-1872 et celui de la commission administrative sur les comptes de la Société, et l'on y peut lire un très-intéressant discours prononcé par le Président, M. Egger, à l'assemblée générale annuelle.

Le corps du volume (486 pages) est rempli par des travaux d'érudition variée :

1° Une traduction inédite de la *Prise de Troie*, de Tryphiodore, précédée d'une notice sur l'auteur. La traduction et la notice sont l'œuvre d'un de nos meilleurs hellénistes, qu'a récemment perdu l'Académie des inscriptions, M. Dehèque.

2° Un mémoire de M. Miller, de l'Institut, sur une *Description de la chasse à l'once*, par un écrivain byzantin du XIIe siècle de notre ère. Le mémoire est suivi du texte de cet opuscule, qui est inédit, et tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial.

3° Une étude de M. Gidel sur l'*Histoire de Ptocholéon*, texte grec également publié pour la première fois (d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris), et sur *Éraclès*, poëme d'aventures par Gautier d'Arras. L'étude de M. Gidel et le texte de l'*Histoire de Ptocholéon* sont suivis de notes de M. Émile Legrand sur divers mots grecs contenus dans ce poëme.

4° Lettres de Constantin Stamaty à Kodrikas sur la révolution française (janvier 1793), publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par M. Émile Legrand et précédées d'une introduction de l'éditeur.

5° Des inscriptions grecques inédites, de Thasos, publiées par M. Miller, de l'Institut.

6° Un mémoire de M. Gustave d'Eichthal sur la nouvelle loi de l'enseignement secondaire en Russie, envisagée particulièrement au point de vue de l'étude du grec dans les écoles moscovites.

7° Une étude de M. le marquis de Queux, de Saint-Hilaire, sur *Un essai de théâtre national dans la Grèce moderne.*

8° Une traduction nouvelle de la *Théogonie* d'Hésiode, par M. Patin, de l'Académie française, traduction revue sur l'édition de Gerhard (1856) et accommodée aux exigences de la critique moderne.

9° Un travail, qui n'a pas moins de 200 pages, de M. Meunier, sur *les Composés syntactiques en grec*, travail qui fait faire un progrès considérable à l'étude des mots composés de la langue grecque, et qui fait le plus grand honneur à la philologie française.

10° Deux planches qui reproduisent un monument remarquable et inédit d'antiquité figurée, *la Coupe de Céré*, récemment acquise par le musée du Louvre, et qui représente d'une part Thésée et Amphitrite, d'autre part les travaux de Thésée. Ces planches, d'une exécution excellente, sont suivies d'une notice descriptive et explicative due à M. J. de Witte.

11° Une *Bibliographie* d'ouvrages divers relatifs aux études grecques publiées en 1871-1872.

On le voit, ce volume embrasse, dans toute leur variété, les études grecques: on y peut lire des morceaux de littérature ancienne, de philologie, d'épigraphie, d'histoire, d'archéologie, de bibliographie. Il n'est pas un ami de la Grèce antique et moderne qui n'y trouve de quoi l'intéresser et l'instruire.

La ville de Charmes-sur-Moselle aux XVIe et XVIIe siècles, par Jules Renauld, avocat. Imprimerie de Sordoillet à Nancy, librairies de Husson-Lemoine à Nancy et de Dumoulin à Paris. 1871, in-8° de 246 pages, avec planches. — La petite ville de Charmes-sur-Moselle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt, département des Vosges, a une origine ancienne et une histoire pleine de vicissitudes. M. Jules Renauld raconte cette histoire, non pas seulement aux XVIe et XVIIe siècles, comme l'indique le titre du livre, mais depuis le commencement du XIe siècle jusqu'en 1789. Son travail, qui a été couronné par la Société d'émulation des Vosges, justifie cette distinction par l'étendue des recherches et l'intérêt du récit. Parmi les pièces inédites dont l'auteur a réuni les textes à la fin du volume, nous signalerons surtout la charte d'affranchissement donnée à la ville de Charmes, en 1269, par Ferry, sire de Charmes, fils de Wedon, comte de Toul.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1872.

L'Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. — 1[er] volume, Paris, 1872, grand in-8°, avec vignettes et gravures.

PREMIER ARTICLE.

On se sent pénétré d'un sentiment de respect, lorsqu'on se représente M. Guizot, ce grand historien qui entraînait, au début de ce siècle, une génération nouvelle dans les voies du progrès de la science historique alors si arriérée en France; cet homme d'État que l'Europe entoure de son estime, et qui a tenu pendant tant d'années les destinées de la France dans ses mains, racontant avec sérénité, dans sa vieillesse honorée, à ses petits-enfants qui l'entourent, l'histoire de son pays, dont il a si laborieusement et si utilement étudié les évolutions pendant sa vie entière.

Il y a soixante ans, à cette heure, que M. Guizot est entré dans la carrière de l'enseignement historique à la Sorbonne. Il avait déjà pris sa place, par des productions estimées, parmi les publicistes, les hommes de lettres et les historiens. En 1812 M. de Fontanes le nommait professeur adjoint, puis titulaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres. La traduction remaniée et savamment annotée par lui du grand ouvrage de Gibbon, l'un des monuments les plus considérables de la littérature historique du dernier siècle, est de cette époque, et c'est encore la meilleure édition de ce livre capital, dont les vastes proportions, les recherches immenses et les vues générales n'ont point encore été sur-

passées dans leur ensemble[1]. La méditation approfondie de cette belle œuvre, à un âge où les impressions se gravent dans l'esprit pour la vie, ainsi que le travail de correction et de rectification auquel s'est livré le traducteur sur certaines parties du livre, ont certainement influé sur la direction du talent de M. Guizot. Momentanément détournée de l'étude désintéressée de l'histoire par les événements de 1814, qui ont jeté M. Guizot dans la carrière politique, son intelligence active et supérieure a bientôt repris le chemin d'où elle s'était écartée avec profit pour la grande cause alors en litige, celle de la liberté politique. En 1821-1822, paraissaient deux volumes d'histoire du gouvernement représentatif qui n'étaient qu'une reproduction de ses leçons à la Sorbonne, et, en 1823, il publiait ses *Essais sur l'histoire de France,* un des livres qui ont eu le plus d'influence sur le mouvement de rénovation imprimé à la culture de notre histoire particulière, jusque-là limitée, depuis 1789, à des productions surannées. Quoique composé seulement de fragments détachés, ce livre, dont douze éditions attestent le succès persistant, montrait par d'excellentes dissertations, dont les conclusions sont en partie restées comme des règles proposées avec autorité, la voie solide et nouvelle sur laquelle l'esprit moderne devait s'engager résolûment désormais, pour rechercher et obtenir la connaissance juste et vraie de notre passé national. Je ne parlerai point d'autres publications importantes relatives à la révolution d'Angleterre, ni de la collection des mémoires relatifs à une période obscure de l'histoire de France, sortis de la plume de M. Guizot pendant cette période.

C'est surtout par le mémorable cours de 1828-29 que M. Guizot a donné à l'esprit français, appliqué à l'histoire, une impulsion dont l'effet salutaire dure encore, et dont le souvenir n'a point été altéré par les révolutions qui ont bouleversé la société contemporaine. La faveur publique attachée à ces leçons brillantes, les plus suivies peut-être qu'on eût vues en Sorbonne jusqu'à ce jour, a été l'un des événements les plus signalés de ce siècle. C'est là que s'est donné un champ libre le rare talent de M. Guizot pour exposer et déterminer les caractères généraux de la civilisation moderne, soit dans leur rapport avec la société européenne tout entière, soit dans leur rapport avec le développement restreint de la société française en particulier; c'est là, dans cette chaire à jamais illustrée, que s'est fixé le penchant déclaré de cet éminent esprit

[1] Je fais des réserves pour le volume qui contient l'histoire du droit romain. Cette partie du livre de Gibbon résumait exactement, il y a cent ans, la science contemporaine à ce sujet; les découvertes et les travaux de notre siècle l'ont bien dépassée.

à prendre solennellement les questions de leur point le plus haut, pour en faire rayonner sur les détails une saisissante lumière; c'est là que s'est manifestée, dans tout son éclat de parole, cette faculté féconde qui distingue entre tous notre puissant professeur, de démêler, à travers le chaos des faits, la loi supérieure qui dirige et qui gouverne l'humanité dans ses mouvements et dans ses crises. Aujourd'hui même, après tant d'années écoulées, ce cours célèbre de 1828-29 est resté le guide assuré de nos travaux, la boussole de nos jeunes historiens. Aussi avec quel empressement nous attendions alors dans nos provinces ces fascicules hebdomadaires qui nous apportaient les leçons de M. Guizot, en compagnie de celles de M. Villemain et de M. Cousin, c'est-à-dire les enseignements les plus élevés dont aient retenti nos écoles dans la littérature, dans la philosophie, dans l'histoire. Tout était grand et pur dans ce noble élan des intelligences. Nous avons cru la liberté fondée, la liberté parée de ses couronnes les plus glorieuses. Si la déception a été amère, la faute n'est pas venue de notre bord. Le préambule de la charte de 1814 débutait par ces paroles : «l'ère des révolutions est fermée.» Dieu nous est témoin que cette assurance avait été prise au sérieux par la France. Mais, si les peuples sont quelquefois entraînés à de funestes égarements, il arrive souvent aussi que les rois provoquent par leurs erreurs le désordre et les révolutions. Les esprits pénétrants prévoyaient bien en ce temps-là une folie; le pays espérait en être préservé. Les ordonnances du 24 juillet frappèrent Paris et la France de stupeur d'abord : elle fut universelle; d'indignation ensuite, et nul désormais ne fut plus maître de la contenir. Voilà les sentiments dont peuvent témoigner tous les contemporains.

L'enseignement historique de M. Guizot a été clos par la révolution de 1830. Grands ont été sans doute encore les services que le ministre éminent a rendus à l'enseignement public, mais la parole du maître n'est plus arrivée à l'auditoire qui la recueillait si religieusement. C'est à la tribune politique que sa voix éloquente s'est fait entendre pendant dix-huit ans. Une révolution, à jamais regrettable, a de nouveau jeté le pays dans d'orageuses épreuves et M. Guizot dans les disgrâces politiques; puis, dans le calme d'une retraite respectée, son esprit a retrouvé le charme des anciennes études; tout le monde connaît les nombreuses productions qui ont illustré ses loisirs depuis 1848 : chacun de nous en a fait son profit. Enfin le voilà qui reprend aujourd'hui sa parole enseignante, devant les enfants de ses enfants, pour leur apprendre à connaître et à aimer leur pays. Justement émus de ce touchant tableau et du mérite supérieur de la leçon donnée, l'Académie française et l'Institut

après elle ont décerné un exceptionnel honneur à cette composition si nouvelle par le caractère de l'auteur, par l'élévation de la pensée, par la forme instructive de l'exposition, par la valeur littéraire de l'ouvrage; si nouvelle aussi par la nature du public auquel elle est adressée, la jeunesse des familles, dépourvue le plus souvent d'un bon enseignement élémentaire, simple en même temps que solide et fortifiant. Ce qui n'est pas dire que ce livre, en qui se résume la doctrine entière de M. Guizot sur notre histoire, ne s'adresse point aux lecteurs de tout âge, aussi bien qu'à l'intéressant auditoire pour lequel il est en apparence écrit.

Nous nous hâtons de le dire, l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants* est de la même famille que ces trois grands enseignements de 1828-29 dont la Sorbonne a gardé l'impérissable souvenir. L'effet produit ne sera pourtant le même qu'auprès d'un certain nombre de lecteurs d'élite, à cause de la diversité du public qu'a rencontré le Cours d'histoire, et de celui au milieu duquel tombe l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Rien n'est comparable au désintéressement intellectuel du public studieux en 1828; aujourd'hui, et par le résultat de fatales circonstances, le mouvement d'études de la jeunesse a été complétement faussé. C'est l'examen qui préoccupe exclusivement les familles et les élèves : le livre utile à l'examen est le livre couru; le livre inutile à l'examen est le livre négligé. Pour l'étude spéculative, pour la grande culture de l'esprit, c'est chose perdue, et l'abaissement moral en est la déplorable conséquence. Le livre de M. Guizot est un livre élémentaire et sérieux à la fois, il est le complément de la carrière historique de l'auteur; il est destiné à survivre au temps présent comme le cours d'histoire survécut à 1828-29. Tout n'est pas sans doute hors du domaine de la discussion, dans ce livre, comme on pourrait le croire, mais on se figure ce que peut et doit être une histoire abrégée de la France, composée par un savant d'expérience consommée, à qui les monuments de notre histoire sont familiers depuis bientôt trois quarts de siècle, qui a passé sa vie au sein même de l'histoire qu'il écrit, et chez qui les lumières dévoilées par la conduite des affaires d'État ont éclairé d'un jour lumineux et nouveau les vues d'un esprit déjà si supérieur en toutes choses. Tel est le sentiment avec lequel nous avons lu l'ouvrage qui est sous nos yeux.

Il n'est rien de plus important qu'un ouvrage élémentaire, pour l'éducation et la direction de l'esprit, et tout à la fois il n'est rien de si difficile à obtenir qu'un bon livre de ce genre. Appliquées à l'histoire, et surtout à l'histoire nationale, l'importance et la difficulté atteignent

les proportions d'un intérêt politique et social. L'ancien gouvernement de la France l'avait très-bien ainsi compris, et, selon l'esprit de chaque siècle, des politiques avisés y avaient depuis longtemps pourvu. Au XIVe siècle, le gouvernement royal exerçait un certain contrôle sur la rédaction des chroniques de Saint-Denis, dont on avait fait une sorte de bulletin officiel de l'histoire nationale. Les chroniqueurs du XVe siècle avaient acquis grande faveur, en composant, dans le goût des romans de chevalerie, des abrégés d'histoire générale, des manuels tels que celui de Robert Gaguin, dont il y a des rédactions latines et des rédactions françaises, sous ce titre : *C'est le sommaire historial de France*, etc. (1521). Au XVIe siècle ces compositions se multiplient. Au début de l'époque, on compte les *Illustrations de Gaule* de Le Maire de Belges, les *Annales* de Nicole Gilles, souvent réimprimées et toujours curieuses à lire à cause des traditions qu'il a conservées, enfin, les *Anciennes et modernes généalogies*, de Jean Bouchet. L'histoire provinciale a même alors des abrégés étendus, celle de Bretagne, en la chronique d'Alain Bouchard; celle d'Anjou, en la chronique de Bourdigné, etc. Mais, à la fin de ce siècle, l'abrégé prend un caractère nouveau dans le *Recueil des rois de France* de du Tillet, ouvrage rédigé sur les pièces originales du Trésor des chartes, et dont l'exactitude est digne de toute confiance. Je passe les *Abrégés* du XVIIe siècle, où celui de Mézeray ne saurait pourtant être oublié, et j'arrive au XVIIIe siècle, où trois abrégés d'histoire de France se recommandent à l'attention. Des trois, deux sont complétement ignorés aujourd'hui, et c'est bien à tort, car ils ont rendu de vrais services à l'unité nationale; l'un est intitulé : *Histoire de France, composée par M. Chalons, prêtre de l'Oratoire; par ordre et sous les yeux de M. de Harlay, premier président du parlement de Paris* (souvent réimprimé depuis 1754, 3 vol. in-12). C'était un manuel de l'histoire nationale, à l'usage des écoles et services civils de l'État, destiné à l'instruction de ceux qui se préparaient à la carrière des emplois publics. La rédaction en est simple, sensée, bien nourrie de droit public ecclésiastique français. Il n'y avait pas de conseiller en parlement, pas de subdélégué ni de juge ou bailli, qui ne tînt en mémoire ces trois volumes du Père Chalons, comme une manière d'histoire officielle du pays. Quant aux services militaires, les écoles chargées de les recruter avaient aussi un abrégé d'histoire de France, spécialement rédigé pour cette destination. L'élément de patriotisme militaire y dominait. Ce livre a eu nombre d'éditions, dont pas un seul exemplaire ne se trouve plus aujourd'hui que par un rare hasard. Une dernière édition, étendue à quatre volumes petit in-8°, a été publiée au début de la Révolution. C'est un

ouvrage bien rédigé, assorti à son but. Le premier de ces ouvrages garantissait l'unité de principes dans les fonctionnaires civils; le second assurait l'unité de sentiments dans les milices chargées de la défense du territoire contre l'étranger. Le troisième abrégé d'histoire de France qu'il me reste à indiquer pour le XVIIIᵉ siècle est le célèbre Abrégé chronologique du président Hénault. C'est un livre très-réfléchi, rédigé sur de bons documents, trop négligé aujourd'hui, mais plein de notions instructives qui ont disparu du commun des manuels d'histoire répandus de notre temps.

Quant aux difficultés d'un pareil travail, elles sont de plusieurs sortes. Ce qu'il faut dire et ce qu'il faut négliger, dans un ouvrage élémentaire, un discernement intelligent et un tact supérieur peuvent seuls l'indiquer. La sobriété nourrie des anciens, et leur rédaction si soignée, seraient d'admirables, d'éternels modèles à cet égard; mais la facilité diffuse, la loquacité des modernes, sont un obstacle à la perfection de leurs œuvres et par conséquent à leur durée. C'est un écueil qu'a su éviter M. Guizot, qui s'inspire de l'antique en plus d'un point. A un autre point de vue, la généralisation inséparable d'une histoire abrégée présente des périls que M. Guizot a signalés lui-même depuis longtemps. « Le besoin de généralité, de résultat rationnel, disait-il en « 1828, est le plus puissant et le plus glorieux de tous les besoins in- « tellectuels; mais il faut bien se garder de le satisfaire par des généra- « lisations incomplètes et précipitées. Rien de plus tentant que de se « laisser aller au plaisir d'assigner, sur-le-champ et à la première vue, « le caractère général, les résultats permanents d'une époque, d'un « événement. L'esprit humain est comme la volonté humaine, toujours « pressé d'agir, impatient des obstacles, avide de liberté et de conclusion. « Il oublie volontiers les faits qui le pressent et qui le gênent; mais, « en les oubliant, il ne les détruit pas, et ils subsistent pour le convaincre « d'erreur et le condamner. Il n'y a pour l'esprit humain qu'un moyen « d'échapper à ce péril, c'est d'épuiser courageusement, patiemment, « l'étude des faits, avant de généraliser et de conclure. » Quand M. Guizot parlait ainsi, son savoir et sa raison avaient été mûris par quinze ans de patientes et solides études des faits. Il remonte aujourd'hui dans la chaire de l'histoire avec l'expérience et le savoir de sa vie tout entière. Aussi se sent-il une force et une autorité dont il n'était point si assuré jadis. « Quand j'ai écrit et publié les *Essais*, disait-il en 1857, « j'étais loin de savoir sur les causes des destinées diverses de la France « et de l'Angleterre tout ce que j'ai appris et compris depuis cette « époque. Si l'histoire éclaire la politique, la politique rend, plus lar-

« gement encore, le même service à l'histoire. Les affaires du présent « illuminent les faits du passé. »

Aussi M. Guizot est-il passionné pour l'histoire, comme il l'a été pour la politique, mais de cette passion qu'inspire l'amour du vrai, qu'ennoblit la raison même. « Il importe, dit-il, non-seulement pour la « satisfaction des esprits, mais pour la bonne conduite des nations dans « leurs affaires, que leurs traditions historiques soient bien connues et « bien comprises. L'intelligence de notre histoire, ajoute-t-il, a deux choses « à nous apprendre : à tenir grand compte de notre passé et à recon- « naître les fautes que nous avons commises; à nous rester fidèles à nous- « mêmes, et à savoir pourquoi nous avons souvent échoué dans nos plus « légitimes desseins. Nous retenir dans les voies où nous marchons « depuis des siècles et nous signaler les écueils que nous y avons ren- « contrés, ce sont là les deux suprêmes utilités de l'histoire. » Un autre maître, émule alors de M. Guizot, et qui, comme lui, laisse un long sillon de gloire dans la littérature historique, exprimait, en 1827, dans une langue moins magistrale peut-être, mais vive, brillante et colorée, la même pensée sur l'importance morale et politique de l'histoire nationale, étudiée dans ses sources et dans son application. « Notre pa- « triotisme, écrivait Augustin Thierry, gagnerait beaucoup en pureté et « en fermeté, si la connaissance de l'histoire, et surtout de l'histoire de « France, se répandait plus généralement chez nous et devenait en « quelque sorte populaire : en promenant nos regards sur cette longue « carrière, ouverte depuis tant de siècles, où nous suivons nos pères, « où nous précédons nos enfants, nous nous détacherions des querelles « du moment, des regrets d'ambition ou de parti, des petites craintes « et des petites espérances. Nous aurions plus de sécurité, plus de con- « fiance dans l'avenir, si nous savions tous que, dans les temps les plus « difficiles, jamais la justice, jamais la liberté n'ont manqué de défen- « seurs dans ce pays. L'esprit d'indépendance est marqué dans notre « histoire aussi fortement que dans celle d'aucun autre peuple ancien « ou moderne. Nos aïeux l'ont comprise, ils l'ont voulue non moins fer- « mement que nous, et, s'ils ne nous l'ont pas léguée pleine et entière, « ce fut la faute des choses humaines et non la leur, car ils ont surmonté « plus d'obstacles que nous n'en rencontrerons jamais. »

Tel est le résultat inappréciable que peut produire un livre comme celui de M. Guizot, popularisant notre histoire, en montrant les grandeurs, les faiblesses, les avertissements pour l'avenir et les consolations dans le passé, avec l'imposante autorité qui appartient à l'auteur. Nous suivrons nous-même la trace et la ligne du guide; en sa compagnie

nous passerons rapidement en revue les gloires de notre domaine national et nous leur ferons la place qui leur convient dans l'histoire de l'humanité; nous efforçant de faire aussi à la science pure, à l'art, à la morale, le partage qui leur est dû dans une œuvre de ce genre. Nous apprendrons ainsi notre histoire avec les petits-enfants : la méthode n'en est pas plus mauvaise; nous sommettrons même quelquefois des observations raisonneuses à l'indulgent raconteur, parlons plus juste, au savant professeur; car, quoi qu'il dise, M. Guizot ne raconte pas, il professe. Il n'est pas de la famille des narrateurs, il est de la famille des maîtres. Ainsi l'a fait la nature, ainsi l'art nous le montre, ainsi la critique le surprend. Je discuterai donc avec déférence quelques points douteux, abusant peut-être de la liberté qui m'est donnée, mais évitant les allures d'un article de critique, à propos d'un maître d'histoire de la taille de M. Guizot. Il y aurait dans un pareil rôle un excès de confiance, dont avant tout j'ai voulu me garder.

Qu'il me soit permis tout d'abord, avant d'entrer en matière, avant de m'asseoir avec les petits-enfants pour écouter, de dire quelque chose des manières différentes de deux grands historiens de cette époque, couronnés tous les deux par les plus grands succès publics de notre siècle.

Chacun a marché dans la voie de son génie, et ils tiennent comme les deux grands côtés de l'art, avec leurs méthodes diverses. Il me fut donné de parler de la méthode historique de M. Thiers, il y a dix ans, dans une mémorable solennité, celle où l'Institut décerna le prix décennal à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. M. Thiers avait exposé lui-même sa théorie dans une préface restée célèbre. Se reportant à la pensée des grands artistes, M. Thiers avait dit que la nature est d'une beauté suprême, qu'il faut avoir toujours les yeux fixés sur elle et chercher à la rendre dans sa vérité, en choisissant dans son vaste sein tout ce qui est digne d'être replacé sous les yeux des hommes. Appliquant ce principe des arts à l'histoire en particulier, M. Thiers croit que l'historien doit s'attacher aux choses, uniquement à elles; s'appliquer d'abord à les bien comprendre, puis à les saisir dans leur variété infinie, et à pénétrer l'enchaînement mystérieux et profond suivant lequel elles se sont produites; les exposer enfin en un langage sérieux comme elles, c'est-à-dire simple, car il n'y a, dit-il, de sérieux que ce qui est simple; et M. Thiers ajoute que, si, dans ce travail de compréhension, d'enchaînement, d'expression, l'on n'a pas gâté les choses, le tableau qu'on aura tracé, vrai, vivant, entraînant comme la nature, aura toutes qualités requises par l'art. L'application de cette théorie à l'étude d'une des

plus grandes époques de l'histoire moderne a produit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*

M. Guizot, à son tour, nous a donné sa théorie. Il est curieux de la comparer à celle de M. Thiers. « Quand on veut, dit-il, étudier et décrire « scientifiquement un pays, on le parcourt dans toutes ses parties et en « tous sens; on visite les plaines comme les montagnes, les villages comme « les cités, les recoins obscurs comme les lieux célèbres: ainsi procèdent « un géologue, un botaniste, un archéologue, un statisticien, un érudit. « Mais, lorsqu'on veut surtout connaître les principaux traits d'une con- « trée, ses contours fixes, ses formes générales, ses aspects spéciaux, « ses grands chemins, on monte sur les hauteurs, on se place aux « points d'où l'on saisit le mieux l'ensemble et la physionomie du pays. « Ainsi faut-il procéder dans l'histoire, quand on ne veut ni la réduire « au squelette d'un abrégé, ni l'étendre aux longues dimensions d'un « travail d'érudition. Les grands événements et les grands hommes sont « les points fixes et les sommets de l'histoire; c'est de là qu'on peut la « considérer dans son ensemble et la suivre dans ses grandes voies. En « la racontant à mes petits-enfants, je me suis quelquefois attardé dans « quelque anecdote particulière où je trouvais le moyen de mettre en « vive lumière l'esprit dominant du temps ou les mœurs caractéristiques « des populations; mais, sauf ces rares exceptions, c'est toujours dans les « grands faits et les grands personnages historiques que je me suis établi, « pour en faire dans mes récits, ce qu'ils ont été dans la réalité, le centre « et le foyer de la vie de la France. » A cette théorie, à cette méthode, nous devons l'*Histoire de la civilisation*, de 1828-1829, et les autres livres d'histoire de M. Guizot. Deux grands esprits, deux grands peintres, deux grands historiens, nous ont ainsi donné le secret de leur talent et le miroir de leur génie dans les deux programmes que nous venons de reproduire.

M. Guizot commence son livre à la manière antique : « Vous habi- « tez, mes enfants, un pays depuis longtemps civilisé et chrétien, où, « malgré bien des imperfections et bien des misères sociales, 38 mil- « lions d'hommes vivent en sûreté et en paix sous des lois égales pour « tous et efficacement maintenues. Vous avez raison d'avoir de grands « désirs pour notre patrie et de la vouloir de plus en plus libre, glo- « rieuse et prospère; mais il faut être juste envers son propre temps et « apprécier à toute leur valeur les biens déjà acquis et les progrès déjà « accomplis. Si vous étiez tout à coup transportés de vingt ou trente « siècles en arrière, au milieu de ce qui s'appelait alors la Gaule, vous « n'y reconnaîtriez pas la France. Les mêmes montagnes s'y élevaient, les

« mêmes plaines s'y étendaient, les mêmes fleuves y coulaient; rien « n'est changé dans la structure physique du pays; mais la physionomie « était bien différente : au lieu de nos champs bien cultivés et couverts de « productions si variées, vous verriez des marais inabordables, de vastes « forêts point exploitées, livrées aux hasards de la végétation primitive, « peuplées de loups, d'ours, de grands bœufs sauvages et d'élans, ani- « maux qui ne se rencontrent plus aujourd'hui que dans les froides régions « du nord-est de l'Europe, etc. » Cette sérénité de l'historien patriarche se soutient dans toute la description de la Gaule primitive et de ses populations [1].

Comme de raison, M. Guizot ne s'est point arrêté à discuter les mouvements anté-historiques des peuples divers qui ont traversé la Gaule avant que les Celtes arrivassent sur ce théâtre de leur établissement principal. D'un seul mot M. Guizot résout des questions qui tiendraient des volumes relativement aux premiers habitants de notre patrie : « Lesquels y étaient « arrivés les premiers? A quelle époque avaient eu lieu ces premiers éta- « blissements? On n'en sait rien. » Et, en effet, c'est là le dernier mot de la critique. A quoi bon dès lors discuter des systèmes qui ne reposent que sur des hypothèses douteuses, ou sur des découvertes géologiques d'un caractère encore problématique? Ajoutons néanmoins que, d'après de probables et curieuses inductions, les races africaines ou mongoliques, nègres ou jaunes, se seraient croisées sur notre sol avant l'arrivée des races blanches. Les familles sauvages d'une époque primitive et d'une autre région du monde se retrouvent, dit-on, pêle-mêle avec les faunes antédiluviennes, dans les cavernes à ossements du midi de la France, et s'y sont éteintes avant l'irruption orientale des peuplades civilisables d'où descendent les colons actuels de la Gaule, à l'exception des Ibères [2].

Avec juste raison, M. Guizot donne quelques détails de plus et les conclusions d'une saine critique sur les colonies phéniciennes et helléniques du midi de la Gaule. Des Phéniciens il reste peu de vestiges, mais les établissements des Phocéens, remontant au VIe siècle avant l'ère chrétienne, ont laissé des traces durables dans des fondations puissantes, dont l'influence sur la civilisation de certains points de la Gaule est connue de tous, et dont les idiomes populaires de nos contrées méridio-

[1] Cette première page du premier volume de M. Guizot me rappelle un bon et intéressant volume de M. Duruy, pour lequel je suis heureux de trouver l'occasion d'un souvenir. Voy. l'*Introduction générale à l'Histoire de France*, 2e édition, 1867, in-12. — [2] Voy. à ce sujet l'*Histoire du sol de l'Europe*, de M. l'ingénieur Houzeau. Bruxelles, 1857, in-8°.

nales conservent des souvenirs vivants[1]. Des légendes intéressantes se rattachent d'ailleurs à ces fondations, et l'éclat dont a brillé la colonie de Marseille justifie l'historien d'y arrêter l'imagination de ses jeunes auditeurs. On ne saurait disconvenir pourtant que l'influence grecque n'ait été fort limitée. « A force de prudence, dit M. Guizot, à force de per« sévérance et de courage, les négociants de Marseille et de ses colonies « traversaient, par deux ou trois grandes lignes, les forêts, les marais, les « bruyères, les tribus sauvages de la Gaule, et y accomplissaient leurs « échanges; mais ils ne pénétraient, à droite et à gauche, que bien peu « avant dans les terres; sur leur route même, les traces de leur passage « disparaissaient vite, et dans les postes commerciaux qu'ils établissaient « çà et là, ils étaient souvent plus occupés de se défendre que de propa« ger leurs exemples. »

M. Guizot est moins concis, quoique fort sobre encore, sur l'histoire des races celtiques, réputées indigènes par César et fixées sur le sol de la Gaule depuis un temps qui échappait dès lors à la mémoire des hommes. La connaissance exacte que possède M. Guizot des travaux de l'érudition appliqués à ce vaste sujet des Celtes qui a tant occupé les savants, et son esprit exercé à la critique historique, lui permettent de résumer en parfaite compétence les hypothèses nombreuses de la science à cet égard et de les apprécier avec un discernement autorisé. Sauf la région comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, où est restée refoulée, établie avec persistance et comme fortifiée, la race ibérienne ou basque venue d'Espagne et peut-être d'Afrique, le reste du sol gaulois a été couvert par deux races anciennes, les Galls et les Kimris, dont les premiers, en donnant leur nom au pays, ont occupé la région du centre, du sud et de l'est, c'est-à-dire la région haute entre les Alpes, les Vosges, les monts d'Auvergne et les Cévennes; et les Kimris ont colonisé la région du nord, du nord-ouest et de l'ouest, c'est-à-dire la région basse, depuis le Rhin et suivant la ligne occidentale des possessions galliques jusqu'à l'Océan. A ce sujet, M. Guizot se pose ces questions qui ont tant agité l'ethnologie contemporaine : les Galls et les Kimris étaient-ils de même race ou du moins de races étroitement apparentées? Étaient-ils compris les uns et les autres, dans l'antiquité, sous le nom de Celtes? Les Kimris, s'ils n'étaient pas de la race des Galls, appartenaient-ils à celle des Germains, ces conquérants définitifs de l'empire romain? Voilà bien le vif des questions tant discutées par l'érudition moderne. Mais qu'il est sage

[1] Voy., dans mon *Essai sur l'histoire du droit français*, le chapitre relatif aux *origines helléniques du droit français*, t. I, p. 2-15.

l'historien qui répond : « Depuis bien longtemps, mes enfants, les sa« vants discutent ces questions sans les résoudre; » ce qui ne l'empêche pas d'indiquer, pour satisfaire la juste curiosité de son jeune auditoire, les faits qui se dégagent clairs et certains de ce débat. Nous serions entraîné trop loin, si nous voulions examiner nous-même, soit les points précis du litige, soit les solutions partielles et résumées que leur donne M. Guizot. Nous partageons son sentiment sur ces solutions, dont le dernier terme est que, bien que probablement diverses d'origine, les peuplades galliques et kimriques avaient entre elles une assez grande similitude d'état social et de mœurs, pour que leur rapprochement et même leur fusion ne fût ni très-difficile, ni très-longue à accomplir.

Nous n'accompagnerons pas l'illustre auteur dans la pérégrination où il entraîne ses lecteurs, pour suivre hors de la Gaule nos ancêtres gaulois, dans ces excursions vagabondes qui ont si bruyamment retenti chez les anciens [1]; Il nous ramène bientôt sur le sol de la patrie, et nous y resterons avec lui pour ne plus nous occuper que de ce qui s'est passé dans ses limites, déjà fixées par une sorte de consentement général, qui a eu tant d'influence sur les aspirations territoriales d'un autre âge, et sur les guerres de frontière dont nos pères et nous-mêmes avons subi, non épuisé peut-être, les redoutables conséquences. L'agression des Gaulois contre Rome au IVe siècle avant notre ère, et dont la folie s'expia par la conquête, est d'un intérêt saisissant sous la plume de M. Guizot. Bien plus sensible encore est l'intérêt du chapitre intitulé : *Les Romains dans la Gaule.* M. Guizot se rencontre de nouveau ici en face de l'érudition contemporaine; il ne veut point entrer en lice avec elle; il s'écarterait évidemment de son chemin; mais, après nous avoir montré les Gaulois fixés dans ce pays, il devait introduire sur la scène les Romains, que l'intérêt de leur sûreté territoriale et de leur ambition conduisit à refouler ces agresseurs redoutables jusqu'au centre de leur établissement. Me serait-il permis d'exprimer ici quelque doute, en m'arrêtant à considérer la sociabilité celtique à un point de vue plus ménagé que le savant maître dont nous écoutons les récits. Ne subissons-nous pas avec trop de docilité l'influence romaine, en admettant pour les Celtes la qualification absolue de barbares ? Les ouvrages de leurs mains que l'on exhume de leurs tombeaux attestent, en effet, une industrie avancée. On cultivait la vigne et les céréales dans la Gaule, avant la conquête romaine [2].

[1] *L'histoire des Gaulois d'Orient* a été récemment l'objet d'un concours proposé par l'Académie des inscriptions de l'Institut; l'ouvrage couronné, de M. Félix Robiou, a été publié en 1866, in-8°. — [2] Voy. un vol. fort estimable de J. L. A. Reynier: *L'Économie publique et rurale des Celtes*, 1818, in-8°, et Cicéron, *De Rep.* III.

Le luxe de Bituit était de mauvais goût, mais il suppose l'art et le travail. Nos pères habitaient des villes, des *oppida*, et avaient d'autres éléments de société réglée. Dans leurs tribus régnaient des doctrines morales et psychologiques, dont nous n'avons pas le secret, parce que les Celtes n'ont laissé aucun monument écrit de leur histoire, pas plus que les Péruviens et les Aztèques. Il est vrai qu'on remarque aussi chez eux la rudesse qui accompagne la barbarie, rudesse maintenue par une religion qui sanctifiait les sacrifices humains, et par un orgueil de race qui se traduisait en dédain pour l'étranger; mais les Romains, avant la conquête de la Macédoine, n'étaient guère plus polis, et quant au mépris de la vie humaine, l'antiquité classique en eut-elle grand souci? Les Romains n'ont-ils pas manqué souvent aux sentiments d'un peuple policé, tout en donnant de nobles exemples de grandeur morale? Que dire de Jugurtha, de Persée, humiliés d'abord par le triomphe, puis jetés dans un égout ou dans une prison où ils sont morts de faim? Entre César lui-même et le vaincu d'Alesia, quel est le plus magnanime? Ou du chef gaulois, qui, après une résistance héroïque, pouvant se sauver, mais jugeant la résistance du pays inutile et voulant mettre fin à la guerre, se rend seul, libre, au camp romain, et muet, immobile, jette ses armes aux pieds du vainqueur; ou bien du chef romain, qui, insensible à la générosité, envoie le vaincu sous bonne garde à Rome, l'y retient six ans en étroite captivité, le montre au peuple derrière son char de triomphe, et puis le fait étrangler dans le *Tullianum?* Les Romains n'auraient pas traité Annibal, s'ils l'eussent fait prisonnier, autrement que les Carthaginois ne traitèrent Régulus. Tous ces peuples comptent pourtant parmi les civilisés. La civilisation gauloise était sans doute inférieure à la civilisation romaine, mais la qualification de *barbare* appliquée aux Celtes est peut-être trop sévère. Si les Celtes avaient eu leur Tacite, comme les Germains, les modernes seraient plus justes envers nos aïeux.

Ici se présente une grave question : livrés à eux-mêmes, les peuples celtiques eussent-ils pu développer avec le temps une civilisation supérieure? Pourquoi pas? Les Germains ne valaient pas mieux qu'eux. Les Celtes apparaissent sans doute dans l'histoire comme des ennemis dangereux des nations civilisées dans le voisinage desquelles la fortune les a placés. Pendant des siècles, l'Italie et la Grèce ont été menacées par les Celtes, encore animés de ce grand mouvement de migration parti des contrées orientales dont nos pères ont porté longtemps l'empreinte et les coutumes. L'occupation favorite de leurs principales tribus était la guerre, qu'ils pratiquaient par grandes masses, avec un effort irrésistible. Ils inondèrent la haute et la moyenne Italie; ils prirent

la ville de Rome, enfoncèrent la phalange macédonienne, emportèrent à Toulouse les trésors de Delphes, et s'établirent dans l'antique Ilion. Les nations policées de l'ancien monde se crurent menacées de la destruction, si elles n'étaient délivrées de ces envahisseurs. César fut accompagné de vœux universels lorsqu'il vint les pourchasser dans leur patrie; il les soumit en neuf campagnes, et, chose curieuse à remarquer, sa victoire entraîna tout à la fois la perte de la liberté politique pour le peuple vainqueur et pour le peuple vaincu. Mais la terreur qu'inspirèrent les Celtes, les tribus germaniques, les Vandales, les Suèves, l'ont portée avec elles; et cependant la Germanie a pu développer dans son sein une civilisation qui lui appartient. Les Celtes n'eussent pas été plus impuissants, ce me semble. Les destins en ont décidé autrement, et c'est, je crois, pour le mieux. Le jour de la civilisation gauloise est plus tôt arrivé; mais les résultats ont été différents.

L'établissement fixe des Celtes dans la Gaule reste un événement heureux pour l'Europe. Il faut distinguer chez les Celtes les tribus attachées au sol gaulois et les bandes guerroyantes qui ont porté l'effroi chez les voisins. Les tribus fixes ont suspendu pour plusieurs siècles la marche des peuplades germaniques, auxquelles les Gaulois de la Belgique et de l'Helvétie ont momentanément fermé le passage et opposé des résistances opiniâtres. Les Celtes ont même imposé à la plupart des tribus germaines une certaine fixité, et dès ce moment l'aptitude naturelle des Celtes à la civilisation a pu se déployer dans les conditions nouvelles de la vie sédentaire et agricole. La théocratie mystérieuse des druides a été surveillée avec une sorte d'anxiété par le gouvernement romain, qui s'est attaché à la détruire; elle émanait évidemment des croyances de l'Orient. De tout ce qui précède il résulte que le caractère général des races celtiques n'a été apprécié dans l'antiquité que par des ennemis peu équitables. Les Romains, qui ont été le peuple le plus discipliné de l'ancien monde, et dont l'esprit sérieux était constamment tourné vers les grands desseins politiques, suivis avec une persévérance parfaite et une habileté consommée; les Romains, qui avaient éprouvé d'abord un éloignement si marqué pour la vivacité grecque, éprouvèrent encore plus d'antipathie pour l'activité inconstante, l'audace inconsidérée, et la complète imprévoyance des peuples de la Gaule. Ces défauts d'un peuple enfant leur parurent des vices incurables: *Nata in vanos tumultus gens.* Aussi ont-ils fort maltraité la mobilité celtique, qui n'a point, sans doute, aux yeux de la postérité, l'excuse de cette fécondité inépuisable qu'on admire dans l'agitation hellénique, mais qui pourtant a quelques droits à l'impartialité de l'his-

toire, car la race celtique s'est montrée éminemment flexible et perfectible, et ses druides, la cruauté asiatique à part, avaient sur l'ordre du monde, sur la nature de l'âme et sur la divinité, des idées que nous pouvons juger profondes, sans les connaître encore parfaitement. L'esprit austère des Romains n'avait donc pas deviné dans l'inconséquence celtique la jeunesse aventureuse d'une des nations les plus intelligentes et les plus polies du monde moderne. Il est juste de reconnaître avec M. Guizot que l'élément romain est pour beaucoup dans la civilisation ultérieure de la Gaule, telle qu'elle se montre à nos regards. La Gaule a été facilement romanisée, et c'est ce qui prouve encore en sa faveur. Une civilisation supérieure a facilement absorbé une civilisation inférieure. Ce fut après leur soumission définitive que les Gaulois ont cultivé avec le plus de succès le sol de leur pays. Les arts de Rome leur devinrent en peu de temps familiers; ces résultats ne sont pas contestables. Mais que serait-il advenu, si César avait été vaincu comme le fut Varus? C'est la question que j'ai posée.

Quoi qu'il en soit, l'émigration italique dans la Gaule demeura très-faible, comparativement aux masses de population celtique demeurées attachées au sol gaulois. Jamais la facilité gauloise ne s'est produite avec plus d'avantages que dans cette grande œuvre de la transformation romaine. La colonisation italique fit de la Gaule un nouveau monde, et il n'est pas douteux que la population indigène n'ait concouru avec zèle à l'accomplissement de la conversion romaine. Rome n'usa de rigueur que pour extirper le druidisme, et la caste sacerdotale elle-même opposa peu de résistance; les races et les tribus qui avaient de tout temps occupé le pays ne furent pas expulsées, elles formèrent avec les colonies des vainqueurs une seule grande nation romaine. Au IIe siècle, la Gaule est la plus peuplée des provinces de l'empire; au IVe, elle est encore une des plus civilisées. Tel est le tableau intéressant que nous offre, en quelques pages, et avec sa grande manière, l'auteur de *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Mais, ainsi que le remarque M. Guizot, avec un sentiment profond de vérité, ce fut surtout au christianisme que la Gaule fut redevable de sa complète transformation. Il eût joué un rôle capital dans la civilisation spontanée, son rôle fut tout aussi décisif dans la transformation. Toutefois, avant d'approfondir avec l'illustre historien le phénomène incomparable de la propagation des doctrines chrétiennes, attachons-nous à déterminer le caractère précis de la transformation romaine. Un premier trait qui nous frappe, c'est qu'une civilisation étrangère a été naturalisée dans la Gaule, laquelle est ainsi devenue l'image de Rome.

moins les Romains : car, je ne saurais trop le répéter, les Italiens établis dans le pays comme colons, banquiers, fermiers publics ou commerçants, sont restés en petit nombre relativement aux indigènes. Les Romains couvrirent la Gaule de grands édifices, de routes militaires ; la civilisation italique absorba donc la civilisation gauloise ; mais, à l'exemple de ce qu'est aujourd'hui la civilisation des colonies européennes, relativement à celle des métropoles, la nouvelle civilisation de la Gaule demeura une civilisation d'imitation et d'emprunt ; et de ce premier trait de caractère résultent d'importantes conséquences. La race gauloise, qui, peut-être, si elle fût restée indépendante, aurait manifesté dans une littérature originale son génie particulier, comme l'a fait plus tard l'Allemagne du moyen âge, fut détournée du développement de sa personnalité par l'influence d'une civilisation étrangère. La Gaule avait perdu sa nationalité par la conquête ; elle était devenue romaine par la forme, mais sans acquérir pour cela l'originalité du caractère romain ; les Gaulois revêtirent l'apparence romaine, sans devenir Romains, et il en résulta une autre conséquence d'un genre tout politique. La nature gauloise avait été violemment brisée, mais elle ne fut remplacée ni par la nature romaine, qui manquait à la Gaule, ni par toute autre vitalité nationale du genre de celles qui poussent les peuples à de grands efforts. Le mécanisme de l'administration romaine pouvait bien tenir lieu, pour un temps, du lien national supprimé ; mais les formes romaines, transportées dans un pays étranger, ne pouvaient être que des formes mortes, dépourvues d'énergie et de virilité. En perdant son passé, le peuple conquis avait perdu la foi en l'avenir ; une génération affaiblie fut suivie d'une génération plus faible encore, et la nationalité celtique a ainsi glissé d'une couche à l'autre, sans plus offrir de temps d'arrêt ni de résistance ; à ce point que la Gaule s'est prêtée bientôt avec une merveilleuse aisance à une transformation nouvelle et à une conquête superposée, sans le moindre retour sérieux vers son passé, après s'être dégagée des chaînes de l'empire ; les Celtes ont même gardé le nom de Romains, après les invasions germaniques, tant le sentiment de la race et de la vieille nationalité avait complétement disparu.

Enfin un autre résultat politique de la conquête romaine fut d'accoutumer la Gaule à l'unité monarchique, qu'elle n'avait jamais acceptée avant la conquête. Indépendamment de l'influence personnelle du chef de l'empire sur la direction des provinces, influence qui avait été bienfaisante, car elle avait mis fin aux exactions des proconsuls, le gouvernement impérial institua dans la Gaule même un point central,

où venaient aboutir les diverses branches de l'administration de la Gaule. Ce point central fut d'abord fixé à Lyon, puis il fut reculé vers le nord, et l'unité administrative de la Gaule reçut alors une organisation plus développée, par la création de la préfecture du prétoire des Gaules et du vicariat spécial de ce nom, qui formait l'un des trois grands départements de la préfecture. Nous ne connaissons qu'imparfaitement, et par les inscriptions épigraphiques, quelles étaient les fonctions dont le ressort s'étendait à la Gaule tout entière; mais nous savons avec certitude que, sous l'administration romaine, le caractère anarchique des anciennes tribus gauloises se plia au joug de la discipline, et que l'influence, ne s'arrêtant point aux habitudes de la subordination, refléchit encore sur les mœurs publiques, malgré l'effet contraire qu'on aurait pu attendre du gouvernement municipal, qui était une des institutions vitales et populaires de l'empire, dont nous devons à M. Guizot, soit dans ses *Essais*, soit dans l'Histoire racontée, les plus exactes notions que nous possédions encore. La Gaule ayant été comprise dans les provinces du Sénat[1], à l'époque où Auguste fit le partage qu'on connaît, il en résulta pour le pays une grande prospérité. Sous l'administration du vicaire des Gaules se trouvaient les présidences ou gouvernements particuliers de province, portés successivement jusqu'au nombre de dix-sept, et sous l'autorité desquels les cités s'administraient librement avec une variété de statuts, de lois et d'usages, qu'on a coutume d'indiquer sous le nom caractéristique de *régime municipal*, régime qui, avec la tendance monarchique persistante dans la Gaule, est l'héritage le plus vivace qui nous reste de la transformation romaine de notre patrie. La vieille nationalité gauloise reposait sur le druidisme et l'aristocratie des clans. La nationalité romaine de la Gaule reposait, au début du IVe siècle, sur le christianisme et le régime municipal; il y a des volumes à écrire sur ces points divers. Nous ne pouvons, on le comprend, qu'en indiquer les traits principaux, et nous n'aurions pas la prétention de faire autre chose, après M. Guizot.

Lorsque a commencé la propagation du christianisme, une tradition appuyée de monuments dignes de confiance nous montre les Gallo-Romains au nombre des peuples d'Occident qui éprouvèrent la plus vive impression de la doctrine nouvelle. La Gaule fut une des contrées où le christianisme eut le plus facilement raison des divers cultes païens qui se partageaient le pays, et celle des maisons impériales qui, dans la lutte des religions, au IIIe siècle, se prononça pour la religion du

[1] Voy. Heeren, *Man. de l'hist. ancienne*, trad. Thurot, 1836, p. 469.

Christ, avait dans les Gaules sa principale résidence. Mais, avant que cette famille eût pris parti pour le christianisme, il s'était passé de grands événements dont la Gaule avait été remuée. La Gaule avait eu, sous Vespasien, des velléités d'indépendance, qui furent cruellement réprimées. Qui ne connaît le touchant épisode d'Éponine et de Sabinus? Il faut en relire le récit dans le livre de M. Guizot, ainsi que l'appréciation du mémorable siècle des Antonins. Puis, à partir de Septime Sévère jusqu'à Dioclétien, l'empire avait éprouvé d'incessantes agitations. L'ancien ordre politique était bouleversé, et le pouvoir concentré dans les camps s'échappait en anarchie militaire. Les soldats avaient compris leur force et leur influence sur les destinées de l'empire. Ils mirent la couronne impériale aux enchères, et les légions des Gaules prirent part à ces désordres. Avec Dioclétien commence une époque de rénovation politique. L'ordre est rétabli; mais le système d'administration générale est changé. A la période du despotisme militaire succède celle des partages de l'empire, et le père de Constantin, l'un des principaux officiers de Dioclétien, obtint les provinces d'Occident pour les gouverner et les défendre, sans nuire à l'unité de l'empire, en apparence, mais, au fond, en vue d'un démembrement ultérieur. Ainsi Dioclétien, autant par le fait du choix de Constance Chlore que par l'adoption d'un système oriental d'exploitation du pouvoir, posait les premiers fondements de l'édifice élevé par Constantin, qui n'eut ainsi qu'à développer et consommer la révolution politique et administrative préparée par Dioclétien, en prenant toutefois une base différente de direction morale de l'État, c'est-à-dire en adoptant le christianisme. Cette révolution religieuse fut préparée dans les Gaules.

C'est dans l'intervalle de la préparation à l'accomplissement de cette révolution que la religion ancienne a lutté en désespérée et que se place l'ère des martyrs, à laquelle M. Guizot donne des pages fort émues. On ne saurait douter que ces persécutions religieuses, commencées contre les Juifs après leur dispersion, et qui, depuis Néron, se renouvelèrent de temps à autre, en se dirigeant plus spécialement encore contre les chrétiens, dont les associations secrètes inspiraient des ombrages, n'aient contribué au résultat non prévu de propager la religion persécutée. La politique vint fournir son contingent providentiel à la propagation. Vers l'époque de Dioclétien, la doctrine chrétienne ne comptait encore que la moindre partie des habitants de l'empire parmi ses prosélytes, quoique ayant de fervents adeptes dans toutes les provinces et particulièrement dans les Gaules; mais elle offrait à la famille de Constance Chlore un fort point d'appui contre ses compétiteurs, et à la politique

générale un auxiliaire important par la hiérarchie adoptée parmi les chrétiens. « Ainsi, malgré les troubles inséparables de la chute du paga-« nisme, dit le judicieux Heeren, le trône impérial n'y perdit pas un « soutien aussi solide que celui qu'il retrouva dans la hiérarchie. » Mais d'autres causes morales ont eu plus grande part encore dans ce mémorable événement de la transition du christianisme persécuté à la condition de religion dominante adoptée par l'État.

Comparées aux forces du paganisme, dit M. Guizot, celles du christianisme étaient en apparence bien faibles. « Mais il était pourvu des « armes les plus efficaces pour combattre les premières et pour les « vaincre, car il avait précisément les forces morales qui manquaient « au paganisme. Au lieu d'être, comme le druidisme, une religion exclu-« sivement nationale et hostile à tout étranger, le christianisme pro-« clamait une religion universelle, exempte de toute partialité locale et « nationale, s'adressant à tous les hommes, au nom du même dieu, et « offrant à tous le même salut. » Et M. Guizot ajoute : « C'est l'un des « faits les plus étranges et les plus significatifs de l'histoire que la reli-« gion la plus universellement *humaine*, la plus étrangère à toute autre « considération que celle du droit et du bien du genre humain tout « entier, qu'une telle religion, dis-je, soit sortie du sein de la religion « la plus exclusive, la plus rigoureusement et obstinément nationale « qui ait paru dans le monde, le judaïsme[1] : tel a été pourtant le ber-« ceau du christianisme, et cet immense contraste entre l'essence de la « religion chrétienne et son origine terrestre a été certainement l'un de « ses plus puissants attraits et de ses plus efficaces moyens de succès. »

Après avoir mis en regard les forces morales du christianisme et celles du paganisme en général, M. Guizot fait ressortir la différence particulière du caractère des religionnaires des deux cultes. « A l'indif-« férence païenne de l'empire romain, les chrétiens opposaient, dit-il, « la profonde conviction de leur foi, et non-seulement leur fermeté à « la défendre contre tous les pouvoirs et tous les périls, mais leur ar-« deur passionnée à la répandre, sans autre motif que le besoin d'en « faire partager à leurs semblables les bienfaits et les espérances. . . . . « et ce n'était pas en souvenir de mythologies vieilles et usées, c'était « au nom de faits et de personnages récents, pour obéir aux lois éma-« nées du dieu unique et universel, pour accomplir et poursuivre « l'histoire contemporaine et surhumaine de Jésus-Christ, fils de Dieu et

[1] Je ferais volontiers quelques réserves touchant le caractère attribué à la religion judaïque.

« de l'homme, que les chrétiens des deux premiers siècles travaillaient à « convertir à leur foi le monde romain. Marc-Aurèle s'étonnait avec mé- « pris de ce qu'il appelait l'opiniâtreté des chrétiens; il ne savait pas à « quelle source ces héros obscurs puisaient une force supérieure à la « sienne, quoiqu'il fût à la fois un empereur et un sage. »

M. Guizot termine son éloquente et savante exposition de la propagation chrétienne à l'an 312, où Constantin se déclara chrétien et constata le fait de la conquête du monde romain, de la Gaule en particulier, par le christianisme. Je me permettrai d'ajouter ici une remarque et un regret; la remarque, c'est que, malgré l'éclatante déclaration de Constantin, il resta pour les chrétiens beaucoup de conversions d'âmes à obtenir, témoin le retour offensif du paganisme sous Julien: le regret, c'est que le maître, avançant encore un pas dans le temps, au delà de Constantin, n'ait pas indiqué, dans la seconde moitié du IVe siècle, le soldat illustre de Constance, ce saint Martin des légendes populaires, qui, dévouant sa vie au prosélytisme catholique, renversait hardiment aux yeux des Gaulois étonnés les objets de leur vieux culte, les monuments de l'idolâtrie, les statues des dieux gaulois et romains, aussi bien que leurs temples, construisait à leur place des églises chrétiennes, fondait le grand monastère de Marmoutier près Tours, foyer vénérable des missions religieuses de la Gaule, et donnait d'admirables exemples de charité évangélique. On put apprécier alors l'influence du christianisme non-seulement pour civiliser des populations grossières et à demi barbares, mais encore pour améliorer les mœurs des anciens habitants civilisés de l'empire.

Il est donc vrai de dire que le christianisme compléta l'assimilation romaine de la Gaule: on vit même renaître par le christianisme une sorte de nationalité gauloise, que la conquête romaine avait supprimée; il se produisit dans la Gaule chrétienne un esprit que j'appellerais régional plutôt que national; des ligues politiques pour la succession à l'empire prirent naissance dans la Gaule. La Gaule essaya d'avoir un empereur qui lui appartînt; elle se crut un moment l'empire romain lui-même. Il se forma du même coup une sorte de nationalité dans l'Église gallicane; il y eut l'Église et les conciles des Gaules, comme il y eut l'Église d'Asie et d'Afrique. Il est curieux de saisir ce mouvement des idées religieuses et de la politique dans les monuments de l'histoire contemporaine, et de suivre leurs vicissitudes dans les temps postérieurs, tout comme il serait intéressant, au point de vue des destinées ultérieures de notre pays, de rechercher et de suivre le sort des institutions municipales de la Gaule dans les bas siècles du régime im-

périal où nous touchons, de résumer leur influence générale sur le caractère gaulois et sur la condition particulière de la Gaule romaine, comparée, par exemple, à l'Espagne municipale des Flaviens ou à toute autre région de l'empire d'Occident. Nous relèverions ce caractère du régime municipal en Gaule, qu'il n'y a pas nui au sentiment monarchique, tandis que, à l'origine du régime municipal en Italie, la forme de l'association communale a prévalu sur toute direction centrale. Mais M. Guizot n'avait ni le temps ni la volonté d'approfondir ces problèmes historiques. Nous serions encore plus malavisés de nous y arrêter nous-même. L'idée municipale se représentera plus tard devant nous, et alors peut-être nous lui donnerons encore un souvenir; pour le moment, nous avons hâte d'avancer avec M. Guizot lui-même et d'ouvrir un nouveau jour sur les destinées de notre patrie. Nous approchons de l'invasion des barbares et du démembrement de l'empire. Que va devenir la Gaule dans ce cataclysme? Ce sera l'objet d'une prochaine Étude.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

THE NATIVE RACES of the Indian Archipelago. — Papuans. — By George Windsor Earl. M. R. A. S. London, 1853.

PREMIER ARTICLE.

En présentant ici, il y a quelques mois, le résumé des observations recueillies par M. Wallace sur les populations de l'archipel indien, j'avais eu à faire de sérieuses réserves sur la manière dont il les envisage. Sans doute l'ensemble de ces insulaires peut être rattaché à deux types essentiels; mais pas plus chez les Papouas que chez les Malais ne règne l'homogénéité de caractères que semble leur attribuer le naturaliste dont j'ai rappelé les travaux. Ce fait résulte très-nettement des descriptions, des dessins, des renseignements de toute sorte publiés par divers voyageurs; il devient de plus en plus évident à mesure que les renseignements positifs se multiplient, et parfois même il ressort des détails don-

[illegible] par un écrivain dont il contredit cependant les idées générales. Le livre dont je vais rendre compte peut servir d'exemple sur ce point.

M. Earl, à qui nous en sommes redevables, est un voyageur qui paraît avoir compris mieux que la plupart de ses confrères l'intérêt puissant attaché à l'étude de l'homme[1]. Il y a bien des années il était en relation avec Prichard et lui communiquait des observations consignées dans le grand ouvrage qui restera toujours un des points de départ des études anthropologiques[2]. Plus récemment il s'était engagé à publier deux monographies, consacrées l'une aux races noires, l'autre aux races brunes de l'archipel indien. Malheureusement la première a seule paru et c'est à elle qu'est consacré cet article.

M. Earl a passé plusieurs années dans les mers orientales; on comprend, en le lisant, qu'il a beaucoup vu et bien vu. On devrait s'attendre, par conséquent, à trouver dans son livre presque exclusivement des observations personnelles. Il en est tout autrement. Par suite d'une modestie bien rare, et qu'on est en droit de regretter, l'auteur l'a composé en grande partie d'extraits pris dans les écrits d'autres voyageurs. Il déclare avoir craint d'être entraîné par des préventions ou des préoccupations résultant de ses longues et intimes relations avec les Australiens. « Heureusement, ajoute-t-il, j'ai à ma disposition de nombreux matériaux qui seront aussi nouveaux pour les lecteurs anglais que les résultats de mes études propres. » La plupart de ces matériaux sont tirés de voyageurs hollandais. A ce titre, il faut bien l'avouer, ils ne perdent pas de leur importance pour les lecteurs français. Toutefois c'est à deux de nos compatriotes, MM. Mallat et de La Gironnière, qu'est emprunté à peu près tout ce que dit notre auteur des Negritos des îles Philippines.

M. Earl n'en a pas moins mis beaucoup du sien dans cette monographie. Il [illegible] les dires de ses confrères en opposant, quand il y a lieu, ses observations aux leurs; il complète ou redresse leurs appréciations, [illegible] certains détails et donne par là quelque chose de personnel à l'œuvre entière, même aux planches qu'il reproduit. [illegible] qu'il oppose les Aetas figurés d'après les planches de M. Mallat aux Negritos représentés par Crawfurd et par Raffles, en ajoutant qu'il [illegible] pour compagnon de voyage un jeune homme parfaitement sem-

[1] M. Earl a pris pour épigraphe le passage suivant emprunté à saint Augustin et [illegible] anthropologistes n'ont que trop souvent à reconnaître juste : « Mirantur [illegible] altitudines montium, ingentes fluctus maris, altissimos lapsus fluminum [illegible] Oceani ambitum, et gyros siderum, et relinquunt seipsos nec mirantur. » —
[2] [illegible] Researches into the physical history of Mankind.

blable au dernier. C'est ainsi encore que de courtes remarques, faites au sujet de deux portraits en pied tirés des voyages hollandais, permettent de se faire une idée bien précise de ce que sont les plus beaux spécimens de la race néo-guinéenne.

Le livre de M. Earl compte douze chapitres. Trois sont consacrés aux habitants de la Nouvelle-Guinée; un est relatif aux îles Arou, qui, par leur position, peuvent être regardées comme une dépendance de la grande île précédente. Les îles Andaman, situées dans le golfe du Bengale, la presqu'île de Malacca, placée comme on le sait entre les deux mers indiennes, ont fourni le texte de deux chapitres distincts. Les archipels malais, y compris les Philippines, sont le sujet de quatre autres. Enfin, dans le dernier chapitre, l'auteur fait connaître ses observations sur les populations du nord de la Nouvelle-Hollande et celles de quelques officiers anglais sur les habitants de l'île Melville, qui, inséparable de l'Australie au point de vue géographique, paraît s'en séparer anthropologiquement.

Ces études particulières sont précédées par un chapitre de généralités, dans lequel l'auteur cherche à résumer les caractères essentiels des populations qui l'occupent. Il regarde la nature et le mode de distribution des cheveux sur la tête comme le trait le plus caractéristique de ses Papouas ou nègres orientaux. Ces cheveux présentent l'apparence caractérisée par l'épithète peu exacte de *laineuse*. Sous ce rapport, le Papoua ressemble à tous les nègres d'Afrique. Quoi qu'en dise notre auteur, il ressemble aussi à certaines tribus africaines par un autre trait également emprunté à la chevelure. Les cheveux ne sont pas répartis d'une manière à peu près uniforme sur le cuir chevelu. Ils poussent par petites touffes isolées, et forment, en s'enroulant avec leurs voisins, autant de petites tresses tordues en spirale. Si on les coupe court, la tresse se réduit à une petite boule de la grandeur d'un gros pois, ce qui donne, paraît-il, à la tête un aspect fort singulier, mais nullement désagréable. M. Earl croit cette disposition étrangère à tous les nègres africains. Il se trompe sur ce point. Sans compter les populations de race hottentote, on trouve, en Afrique, de vrais nègres qui la présentent également.

Les Papouas prennent le plus grand soin de leur chevelure, qu'ils regardent comme un ornement naturel, et dont ils sont très-fiers. Ils la disposent de bien des manières différentes, parmi lesquelles il en est de fort singulières. Dans certains cas, elle forme autour de la tête une sorte de ballon très-volumineux résultant de l'entrelacement des cheveux distribués d'une manière à peu près égale. Dampier, qui le premier a signalé cette particularité, donnait aux individus qu'elle caractérisait le

nom de *Papouas à tête de vaudrouille* (*Mop-headed Papuans*). Je l'ai toujours regardée comme indiquant un croisement avec la race malaise; la rigidité du cheveu de la race jaune combinée avec la tendance à la torsion propre au cheveu de la race noire me semblait rendre compte du résultat final. Cette opinion me semble encore confirmée par ce fait, que la *tête de vaudrouille* se retrouve chez les Cafusos, métis de nègres et d'indigènes de l'Amérique du Sud. Toutefois M. Earl croit qu'elle résulte uniquement du soin que prend le propriétaire de cette énorme perruque de tenir ses cheveux séparés et de les empêcher de s'enrouler en tresses. Le microscope permettra de résoudre cette question de détail, qui a son importance en ce qu'elle touche à celle de la pureté ou du mélange des races.

Comme tous les autres nègres, les Papouas ont les cheveux noirs. Mais, dans la Nouvelle-Guinée et dans les îles adjacentes, ils transforment souvent cette couleur naturelle en une teinte jaune ou rouge vif. Des coraux calcinés, broyés et pétris avec l'eau de mer, des cendres de divers végétaux, sont employés pour obtenir ce résultat. Les Gaulois faisaient, dit-on, de même, et l'on sait que, de nos jours, des procédés analogues sont mis en œuvre dans le même but par quelques dames du grand comme du demi-monde. N'est-il pas singulier de voir les derniers raffinements de la coquetterie moderne aboutir à un genre de parure qui fut en usage chez nos ancêtres barbares, qui l'est encore chez les sauvages Papouas?

Les caractères tirés de la chevelure paraissent être identiques chez tous les nègres orientaux. Il en est autrement de la plupart des autres. La race noire mélanaisienne, même à l'état de pureté, comprend plusieurs types secondaires, dont deux surtout sont très-accusés. Pas plus que M. Wallace, M. Earl n'a su faire cette distinction; mais, supérieur en cela à son compatriote, il a signalé des différences entre certains groupes géographiquement très-voisins ou même juxtaposés. On peut dire de lui qu'il a entrevu la vérité; et, en tout cas, il fournit des éléments importants pour arriver à la reconnaître.

Ainsi, en parlant de la taille, notre voyageur nous apprend que, même dans la Nouvelle-Guinée, le long de la côte sud-ouest, sur un espace d'une centaine de milles (160 kilomètres environ) on trouve des tribus dont la taille moyenne est au moins égale à celle des plus belles races européennes. Ce sont évidemment les Papouas de M. Wallace. Mais celui-ci a eu le tort d'attribuer ce trait à la race entière, car M. Earl ajoute qu'à côté de ces nègres de haute taille on rencontre d'autres tribus tantôt isolées, tantôt mêlées aux précédentes, composées d'individus qui, par l'exiguïté de leurs proportions, mériteraient d'être appelés des pygmées. Ceux-ci

répondent évidemment à la caractéristique donnée par Crawfurd et par Raffles. Il eût été assez naturel de conclure de ce trait seul que la race papoua se partage en deux rameaux distincts, car la taille est certainement un des caractères les plus sérieux pour les races humaines aussi bien que pour les races animales. Malheureusement, entraîné par une idée préconçue, M. Earl a écarté cette idée, qui s'est présentée à son esprit, et a attribué cette différence uniquement au genre de vie.

Cette conclusion erronée ne l'empêche pas de signaler lui-même d'autres différences physiques conduisant toutes à confirmer la distinction anthropologique des grands et des petits Papouas.

Lorsque ces derniers arrivent comme esclaves dans les possessions européennes, leur aspect général prévient peu en leur faveur. Mais, s'ils rencontrent un bon maître, le bien-être matériel, l'oubli dans lequel ils paraissent laisser tout leur passé, produisent un changement des plus favorables. Leurs membres mignons s'arrondissent et sont comme polis; leurs mouvements ont une vivacité et une grâce qu'on observe rarement chez les individus de race brune. Les Papouas de grande taille sont plus remarquables par la force musculaire que par la symétrie des proportions. Ils ont de larges épaules, des muscles saillants et accusés, la poitrine profonde; mais les extrémités inférieures laissent à désirer. Les pieds plats et lès jambes torses se retrouvent chez eux au moins aussi fréquemment que chez les nègres africains.

M. Earl fait remarquer que l'existence de Papouas de grande et de petite taille a introduit une certaine contradiction dans les descriptions des voyageurs, qui, n'ayant vu qu'une seule tribu, n'avaient, par conséquent, observé qu'un seul type. Tel paraît avoir été le cas de Crawfurd, qui semble prendre pour type des nègres orientaux un des *pygmées* dont il vient d'être question. Tel est aussi le cas de M. Wallace, qui regarde, au contraire, tous les Papouas comme étant d'une taille égale ou supérieure à celle des Européens. La critique de M. Earl est donc fondée. Mais lui-même, faute d'avoir compris toute la signification de ce fait, a introduit aussi une certaine confusion et laissé dans son œuvre des lacunes qu'il eût fait disparaître, s'il avait regardé comme anthropologiquement distincts les deux types qu'il confond en une seule race, et les avait étudiés à ce point de vue. En parlant des traits du visage, il attribue indistinctement à tous ses Papouas un nez large, des lèvres épaisses et proéminentes, un front et un menton fuyants. Or les portraits, les photographies que nous possédons aujourd'hui[1], prouvent que ce portrait ne s'applique nullement

[1] J'ai reproduit une de ces photographies dans mes *Études sur les Mincopies et*

aux nègres des Philippines ni à ceux des Andaman. Si, d'une part, il répond assez bien au portrait publié par Crawfurd et par Raffles[1], d'autre part le type du nez, chez le Négrito de ces deux voyageurs, diffère de celui que présentent les dessins empruntés par M. Earl lui-même aux artistes hollandais[2].

En somme, si l'on réunit toutes les données actuelles de la science, on reconnaît que les nègres mélanaisiens de grande taille ont en même temps une constitution plus ou moins athlétique; leurs muscles sont bien accusés et saillants. Les deux dessins reproduits par M. Earl, et dont il atteste l'exactitude[3], ne laissent aucun doute à cet égard et confirment les descriptions dues à divers voyageurs. Leurs frères de petite taille ont les formes grêles et arrondies sans être pour cela beaucoup moins forts et surtout moins agiles[4]. A ces différences extérieures, dont l'importance ne saurait être discutée, s'ajoutent d'autres particularités, extérieures aussi, sur lesquelles j'aurai occasion de revenir.

Mais il importe de faire remarquer dès à présent que l'ostéologie elle-même sépare les deux types. Les Mélanaisiens grands sont dolichocéphales et se rapprochent par là du nègre africain[5]. Les Mélanaisiens petits sont brachycéphales. Le squelette de la face présente des traits tout aussi caractéristiques. Tout, on le voit, conduit à admettre dans la grande race nègre océanienne deux types fondamentaux. C'est ce fait que j'ai cherché à traduire dans la classification en disant que le *tronc*

sur la race négrito en général (*Revue d'Anthropologie*, t. I). C'est le colonel Tytler, ancien gouverneur des îles Andaman, qui avait bien voulu me l'envoyer avec deux crânes dont l'authenticité était, par cela même, hors de doute. Ces matériaux m'ont permis d'éclaircir plusieurs points douteux dans l'histoire des nègres mélanaisiens, et je suis heureux de remercier ici encore une fois celui à qui j'en ai été redevable. — [1] *History of the Indian Archipelago*, t. I, et *Description de Java*. J'ai reproduit au trait ce dessin dans mon travail sur les Mincopies. — [2] Pl. VI. Voir, entre autres, le portrait n° 2, dont le nez, d'après M. Earl, présente la forme la plus fréquente chez les Outanatas de la Nouvelle-Guinée. L'ensemble de ces dessins confirme, du reste, ce que M. Wallace a dit de ce trait du visage, et il en résulte que le nez du nègre Papoua ressemble fort peu à celui du nègre africain, mais, d'autre part, il s'éloigne sensiblement du type aryan. — [3] Pl. I et IV. — [4] Pl. V. Voir aussi le dessin de Crawfurd auquel M. Earl a comparé son compagnon de voyage natif de Gilolo. La photographie de Mincopies envoyée par le colonel Tytler est aussi très-instructive sous ce rapport. — [5] On a cru longtemps que tous les nègres étaient dolichocéphales. Les Négritos ont été la première exception connue. M. Hamy a montré récemment qu'en Afrique même, dans le voisinage des colonies portugaises, certains nègres étaient brachycéphales, et l'amiral Fleuriot de Langle a confirmé par ses observations, faites sur le vivant, les résultats de l'étude crâniologique. Mais ces Africains brachycéphales présentent d'autres caractères, qui peuvent faire supposer un métissage, et la question est encore à étudier.

nègre est représenté en Orient par deux *branches*, la *branche Papoua* et la *branche Négrito*.

Il est très-fâcheux que M. Earl n'ait pas fait cette distinction. D'une part, ainsi que je le disais tout à l'heure, ses descriptions auraient gagné en exactitude et en précision; d'autre part, il aurait certainement cherché à tracer sur sa carte ethnographique les limites géographiques qui séparent ces deux groupes, comme il l'a fait pour les nègres purs et les Australiens. Cette délimitation aurait sans doute présenté des difficultés, car nous avons vu plus haut que, même dans la Nouvelle-Guinée, centre éminemment papoua, il y a eu mélange et juxtaposition des deux types. Mais quelques éclaircissements placés dans le texte auraient prévenu toute équivoque, et ce point de géographie anthropologique n'aurait pu que gagner beaucoup à être traité par un voyageur comme M. Earl. Toutefois il faut reconnaître que, pour l'étudier dans son ensemble, notre auteur aurait dû sortir du cadre dans lequel il paraît avoir voulu se renfermer. Il aurait eu à embrasser la totalité de la Mélanaisie, à s'éloigner, par conséquent, beaucoup de l'Archipel indien. On peut même dire qu'en rattachant, comme il le fait, la Nouvelle-Guinée à ce dernier, il est allé bien loin.

Malgré les différences physiques qui les distinguent, les nègres océaniens présentent, d'après M. Earl, la plus grande uniformité de coutumes, de développement social, de traits intellectuels et moraux. Cette appréciation peut être juste, si, comme il me semble que l'a fait notre auteur, on juge de la race entière par les Néo-Guinéens. Il résulte pourtant de son témoignage que, même dans la Nouvelle-Guinée, les grands Papouas ont partout asservi les petits ou les ont refoulés dans les districts montagneux de l'île. Les premiers auraient donc fait preuve d'une certaine supériorité. Ce fait ressort encore davantage lorsque l'on tient compte de ce qui s'est passé ailleurs. Dans la Nouvelle-Calédonie, les Papouas, livrés à eux-mêmes avant l'arrivée des Européens, avaient franchi la première barrière qui sépare l'état purement sauvage de la civilisation. Ils étaient devenus agriculteurs, et construisaient de véritables ouvrages d'art pour arroser leurs plantations. Rien de pareil n'est signalé chez les négritos. Il est vrai qu'ils ont joué jadis aux Philippines un rôle bien supérieur à celui qui leur reste aujourd'hui. Peut-être la conquête tagale a-t-elle arrêté leur développement dans ces îles, ou fait disparaître les traces matérielles qui pourraient nous renseigner sur le passé des Aëtas. Mais nous savons, à n'en pas douter, que les Mincopies des Andaman ne s'étaient pas élevés au-dessus de l'état de chasseurs et de pêcheurs. En revanche, à ce dernier titre surtout, ils ont

fait leurs preuves d'intelligence, d'initiative et d'esprit de progrès. Chez ces populations attardées comme chez les peuples civilisés, on trouve la preuve que l'esprit humain ne peut atteindre en même temps à tous les points de la sphère que semble devoir lui ouvrir son degré de développement.

L'identité de caractère que M. Earl attribue à ses Papouas, c'est-à-dire à l'ensemble des nègres océaniens, se justifierait plus aisément. Au fond, ce caractère est à peu près celui de tous les peuples sauvages. Un grand esprit d'indépendance individuelle et sociale paraît en être le trait le plus caractéristique. De là résulte le défaut d'organisation de ces peuples, leur morcellement en tribus, et, par suite, leur faiblesse relative quand ils entrent en lutte avec la race malaise, bien plus apte à se laisser discipliner, et que l'esprit guerrier de l'islamisme a transformée comme les Arabes. M. Earl, comme M. Wallace, ne regarde nullement celle-ci comme supérieure aux noirs; et pourtant, partout où ces deux races se sont rencontrées, les Malais ont eu le dessus. Ils ont exterminé les nègres quand ceux-ci n'ont pu trouver de refuge dans quelque canton à peu près inaccessible.

La Nouvelle-Guinée a échappé à cette invasion. Bien qu'une partie des côtes septentrionales de l'île soit sous la dépendance nominale du sultan de Tidore, les Malais n'ont guère eu avec ses habitants que des relations commerciales dont nous reparlerons plus tard. Cette île est donc une de celles où les nègres mélanaisiens pourraient être étudiés avec le plus de fruit. Malheureusement on connaît à peine quelques points de son pourtour, et tout l'intérieur est encore pour nous une *terra incognita*. M. Earl n'a donc pu parler que des riverains soit sédentaires, soit accidentels, et il en fait l'histoire dans ses trois chapitres successivement consacrés à la côte sud, à la côte sud-ouest et à la côte nord.

La première est de beaucoup la moins connue, et ses habitants n'ont été le plus souvent qu'entrevus. Les détails empruntés par M. Earl au journal de voyage du lieutenant Modera[1], le portrait en pied copié sur celui que l'on doit à M. Van Oort[2], un des artistes de l'expédition hollandaise, suffisent néanmoins pour qu'on puisse reconnaître à quel type appartiennent les tribus voisines du détroit de Dourga. Ce sont bien de vrais Papouas, grands et très-fortement musclés. Le peu de rapports que l'on eut avec eux ne les montre pas sous un jour favorable, et confirme ce que les plus anciens voyageurs et Cook lui-même en avaient dit. Après une entrevue en apparence des plus amicales, au moment où les Européens venus sur un bateau se disposaient à regagner leur bord, des

[1] *Verhaal van eene Reize naar de Zuid-west Kust van Nieuw-Guinea*, door Z. Modera, lieutenant ter Zee; Harlem, 1830 (Earl). — [2] Frontispice.

flèches furent tirées sur eux ; plusieurs furent blessés; ils durent répondre à coups de fusil; trois sauvages furent tués ou grièvement blessés. Le lieutenant Modera a vu, il est vrai, dans cet acte d'hostilité inattendu, bien moins une preuve de trahison que la conséquence d'une méprise. Quelques sauvages étaient encore dans le canot quand les Hollandais firent les premiers mouvements de départ. Les noirs restés sur la plage purent croire qu'on les emmenait en captivité. Cette affaire n'en fut pas moins bien malheureuse, comme le fait observer M. Earl. Elle aura certainement laissé dans plus d'un cœur des sentiments de vengeance capables d'amener de nouvelles scènes sanglantes, lors même que le gros de la tribu serait animé des plus pacifiques intentions.

Earl insiste assez longuement sur une particularité de mœurs ou d'habitude qu'il n'est peut-être pas inutile de signaler ici. En longeant les côtes du détroit de Dourga, les Hollandais virent une tribu entière de Papouas qui, grimpés sur les palétuviers du rivage, cheminaient d'un arbre à l'autre et couraient pour ainsi dire de branche en branche avec une aisance et une agilité rappelant celles des singes. Des faits analogues ont été cités par quelques voyageurs et répétés par quelques écrivains presque toujours dans un sens à la fois faux et exagéré. On a voulu y voir la preuve d'un rapprochement réel de ces tribus avec les quadrumanes. M. Earl réduit cette assertion à sa juste valeur par quelques observations bien simples. Il fait remarquer que, dans les régions intertropicales, les côtes formées par des terrains d'alluvion sont invariablement entourées d'une ceinture de palétuviers, d'une largeur souvent de plusieurs milles. A la Nouvelle-Guinée comme sur la côte nord de l'Australie, ces arbres forment un ensemble pour ainsi dire à deux étages. L'étage supérieur, formé par les troncs et les branches, est une vraie forêt. Au-dessous s'étend l'étage inférieur, consistant en un inextricable fouillis de racines, où il est absolument impossible de pénétrer sans se frayer un passage à coups de haches. En outre, ces racines plongent dans une boue demi-liquide qui ne saurait supporter le poids du corps. Tout naturellement les sauvages, qui tirent de la mer une grande partie de leur nourriture, ayant à faire journellement le trajet de la terre ferme à la pleine eau, préfèrent cheminer à travers les branches qui sont d'ailleurs entrelacées de manière à rendre cette route praticable même pour des Européens. Notre voyageur affirme avoir vu plusieurs fois des files de marins, portant leurs mousquets en bandoulière, franchir de cette manière les marécages à palétuviers[1]. On voit

[1] Earl, p. 21.

qu'il n'est nullement nécessaire d'être proche parent des singes pour voyager de cette façon.

On ne sait en réalité rien du degré d'industrie atteint par les tribus de la côte méridionale. Les ruines de deux huttes, les débris de trois vieux canots dont le plus grand avait trente pieds de long sur deux et demi de large, sont tout ce qu'on a pu observer à cet égard; encore n'est-il pas certain qu'ils fussent l'œuvre des populations voisines. Celles-ci se montrent partout avec les caractères d'une sauvagerie complète. Mais peut-être, quand on les connaîtra mieux, les trouvera-t-on en réalité supérieures à ce que l'on peut croire aujourd'hui. Les palétuviers ne sont bien certainement pas leur demeure habituelle. C'est au delà de cette ceinture et dans leurs habitations proprement dites qu'il faudrait les étudier pour savoir à quoi s'en tenir sur leur compte. Les renseignements que Cook nous a transmis à la suite de ses entrevues avec les tribus de la côte sud-ouest ressemblent presque en tout à ce que rapporte le lieutenant Modera. Et pourtant, grâce au voyage du lieutenant Kolff[1], aux détails qu'ajoute M. Earl, nous savons que ces peuplades ont un commencement d'organisation sociale, se livrent au commerce avec les étrangers, et sont capables de mettre en mer de véritables flottes composées de cent à cent vingt petits navires. Ces flottes, montées par des pirates noirs, sèment au loin la terreur et sont aussi redoutées dans ces parages que l'étaient chez nous, au moyen âge, celles des Normands[2].

Ces peuples sont de vrais Papouas. Les renseignements fournis par le lieutenant Kolff ne peuvent laisser le moindre doute à cet égard[3]. La couleur de la peau paraît, il est vrai, présenter des différences assez tranchées. Les riverains de l'Outanata sont d'un noir brunâtre (*dark brown*); certaines tribus à l'est de cette rivière sont d'un noir de jais (*jet black skins*[4]). Il n'y a là rien qui doive surprendre ni suggérer la pensée d'un croisement avec des races à teint relativement clair, car on constate des faits entièrement semblables en Afrique, et il suffit d'avoir parcouru les rues du Caire pour les avoir maintes fois observés. Tous ont la chevelure caractéristique du type général. Il est à regretter que le voyageur ne donne aucune mesure précise de la stature et des proportions; mais les termes généraux dont il use sont suffisamment significatifs. Ces hommes, dit-il, en parlant de diverses tribus, sont d'une taille au-dessus de la moyenne[5]; il en est qui peuvent être regardés comme très-grands[6]; ils ont une haute taille. Ils sont, d'ailleurs bien faits et musclés (*muscular*)[7]. Le portrait en pied d'un indigène d'Outanata justifie ces ex-

[1] *Voyage of the Dourga to New-Guinea and the Moluccas* (Earl). — [2] Earl, p. 54, 60, ... — [3] *Ibid.* p. 36, 47. — [4] *Ibid.* p. 47. — [5] *Ibid.* p. 36. — [6] *Ibid.* p. 47. — [7] *Ibid.* p. 36.

pressions. Il représente un individu plus maigre, plus svelte et moins athlétique que celui dont j'ai déjà parlé, mais chez lequel les muscles sont très-nettement accusés[1]. J'ajouterai que la face allongée, les tempes comprimées de ce nègre, permettent de deviner une ossature tout à fait en harmonie avec ce que nous montrent les têtes osseuses des vrais Papouas.

Si ces populations se sont élevées au-dessus de leurs sœurs établies plus à l'est, elles le doivent sans doute, au moins en partie, à leur contact avec les insulaires des Moluques. En effet, depuis bien des siècles et évidemment avant la venue des Européens, ces côtes étaient fréquentées par des navires de Céram, qui venaient et viennent encore annuellement faire *la traite* à la Nouvelle-Guinée. Il paraît que, des deux parts, le négoce se fait avec une très-grande loyauté. Les Malais ont tout intérêt à agir ainsi, à cause des bénéfices qu'ils retirent de ce trafic. Les Papouas, de leur côté, ne peuvent obtenir que par ce moyen certains objets qu'ils recherchent par-dessus tous les autres. Tels sont surtout des défenses d'éléphant et de grands plats de porcelaine. Il serait curieux de savoir à quel usage servent ces derniers; mais on en est réduit, sur ce point comme sur bien d'autres, à de simples conjectures. Les traficants ne sont pas plus admis dans l'intérieur du pays que les simples voyageurs. Ils doivent se rendre sur certains points déterminés, où se traitent toutes les affaires. Là il leur est permis d'élever des demeures, autour desquelles paraissent venir se grouper temporairement les habitants de l'intérieur[2]. Ceux-ci résident sur le haut de rivières inaccessibles aux bâtiments européens, mais que remontent aisément leurs légers canots. La tribu d'Onin, regardée comme la plus puissante et la mieux organisée, habite, dit-on, un plateau élevé dominant la baie Mac-Cluer. On pourrait sans doute la regarder comme une *nation*, en donnant à ce mot à peu près le sens qu'il avait dans l'Amérique septentrionale, car elle a des chefs reconnus et peut à elle seule armer des flottes d'une centaine de prahus, qui vont porter la terreur jusque dans les Moluques[3].

En somme il est je crois permis de présumer que les renseignements à venir feront reconnaître dans les tribus d'Onin et dans celles qui leur ressemblent un état de choses fort analogue à celui que l'on a constaté chez leurs sœurs de la côte nord-ouest, en particulier chez celles du Havre Dori ou Dorey. Celles-ci sont de beaucoup les mieux connues. Elles ont été plus souvent visitées par les voyageurs européens, par les

[1] Earl, p. 47. — [2] *Ibid.* p. 52 et *passim.* — [3] *Ibid.* p. 54.

navigateurs français. Ces derniers, et l'infortuné Dumont d'Urville surtout, ont, les premiers peut-être, éclairci quelques-uns des problèmes ethnographiques de ces régions reculées. L'auteur anglais rend, à cet égard, pleine justice à nos compatriotes. Toutefois il a préféré reproduire des renseignements recueillis plus tard par une expédition hollandaise de 1850, que commandait M. Van Den Dangen Gronovius, ancien gouverneur de Timor, et dont le récit a été publié par M. Bruijn Kops, lieutenant de *la Circé*[1].

Les détails empruntés aux auteurs hollandais confirment, tout en les complétant sur bien des points, ceux que l'on devait principalement à Dumont d'Urville. Aussi n'insisterai-je point sur ce que M. Earl rappelle au sujet du costume, des occupations habituelles, du genre de nourriture des indigènes. Je me borne à faire remarquer que les singulières habitations sur pilotis, avançant au delà des limites de la basse mer et jointes au continent par une jetée de même construction, habitations qui montrent encore de nos jours ce qu'ont dû être les *cités lacustres* de nos lacs, se multiplient à Dorey d'année en année. Lors du voyage de Forrest, en 1775, on n'en comptait que deux. En 1850 leur nombre s'élevait à trente-trois, chacune d'elles renfermant une vingtaine de familles. On voit que la population de ce village maritime ne pouvait être évaluée à moins de deux mille âmes et dépassait probablement ce chiffre.

Aux industries que l'on rencontre habituellement chez les sauvages, cette population en ajoute quelques autres qui ont été évidemment importées. Si elle a pu par elle-même découvrir et mettre en pratique le défrichement par le feu et la culture élémentaire de ses champs ou mieux de ses jardins[2], elle n'a certainement pas inventé le travail des métaux; son soufflet de forge l'atteste. C'est celui de toutes les populations malaises des archipels indiens. Il consiste en deux corps de bambous, dans lesquels se meuvent des pistons garnis d'un paquet de plumes. Ces espèces de pompes se manœuvrent à la main, et l'air expulsé se rend au foyer par un tube de petit diamètre. Une pierre sert habituellement d'enclume, et sans doute une autre de marteau. Avec ces grossiers instruments les Doreyens fabriquent les pointes en fer de leurs flèches de guerre et aussi des anneaux, des bracelets et autres ornements en cuivre ou en argent. Il paraît que la plupart des piastres d'Espagne laissées à Port-Dorey par *l'Astrolabe* et *la Zélée* ont été transformées de cette manière[3].

[1] Le travail de M. Bruijn Kops a été traduit en anglais dans le *Journal of Indian Archipelago*, juin 1852 (Earl). — [2] Earl, p. 76. — [3] *Ibid.* p. 76.

Si, à ce point de vue, les Doreyens paraissent être supérieurs à leurs frères du sud-ouest, ils leur sont inférieurs, semble-t-il, sous le rapport des industries maritimes. Leurs canots, creusés dans un seul tronc d'arbre, ne leur servent que pour la pêche et le long des rivages. Ils ne se hasardent pas en mer, et tout le commerce est entre les mains des étrangers, surtout des Chinois établis à Ternate. Ici, comme à Onin, ces relations datent probablement de fort loin. Quoi qu'en puisse penser notre orgueil européen, les Malais ont connu et fréquenté ces parages longtemps avant que l'ère des grandes explorations du globe se fût ouverte pour nous. Ils y ont même établi leur autorité. De nos jours encore, le sultan de Tidore est souverain nominal de toutes les tribus de la côte nord-ouest, et envoie de temps à autre une flottille pour percevoir les impôts qu'il juge à propos de lever. A l'arrivée de ces délégués, les femmes, les enfants, se cachent pour éviter d'être emmenés en esclavage, et cette terreur paraît n'être que trop justifiée. Du reste, l'autorité bien précaire de ce petit despote ne dépasse pas la Grande-Baie. Une tentative faite, en 1849, pour l'étendre dans l'est jusqu'aux îles Arimoa, échoua complétement. Les Malais, assaillis par les Papouas, durent se rembarquer avec quelques morts et de nombreux blessés [1].

Quels qu'aient été les rapports entre les deux races, ils paraissent, en somme, avoir exercé assez peu d'influence sur les deux races mises ainsi en contact. Plus avancés que les Papouas, les Malais n'avaient rien à leur emprunter. Les Doreyens y ont gagné quelques industries, comme nous l'avons dit plus haut; mais ils ont conservé d'ailleurs le costume, les armes, que l'on trouve partout ailleurs. Un petit nombre a embrassé l'islamisme; mais l'immense majorité est restée païenne et se prosterne toujours devant de grossières idoles, espèce de dieux domestiques appelés *Karwar*. L'état social, les mœurs, les coutumes, ont conservé leur caractère local; et, à en juger par ce que nous disent les Hollandais, les Papouas n'auraient qu'à perdre au change.

La population est divisée en tribus indépendantes, ayant chacune leur chef nominal, mais régie en réalité par un conseil de vieillards. Le code criminel que ceux-ci ont mission d'appliquer est sévère. L'incendiaire et toute sa famille deviennent esclaves de l'incendié. L'adultère est puni de mort, à moins que l'offensé ne se déclare satisfait par une amende ruineuse pour l'offenseur. Mais il y a rarement lieu d'infliger ces graves châtiments. Les Doreyens sont une population pacifique et

[1] Earl, p. 86.

bienveillante, douée des plus heureux instincts. Le respect pour les vieillards, l'amour des enfants, la fidélité conjugale, en seraient, d'après M. Bruijn Kops, les traits les plus caractéristiques. Le vol y est presque inconnu; tout homme n'a qu'une femme; le concubinage est interdit..... Il y a bien quelques ombres un peu fortes à ce tableau séduisant. Le vol des enfants est général dans ces contrées, et forme la base d'un commerce assez régulier pour qu'il n'y ait aucune honte à le pratiquer. C'est dire que l'esclavage existe aussi à Dorey. Il y est si bien entré dans les mœurs, que la valeur d'un esclave est en quelque sorte l'unité monétaire du pays [1], comme le sont ailleurs certains animaux domestiques, la vache, par exemple.

Il serait difficile de décider si cette institution est d'origine locale ou d'importation étrangère. En fait, l'esclavage paraît s'être développé spontanément chez tous les peuples; et, envisagé à un certain point de vue, il constitue un progrès véritable sur les massacres sans merci qu'entraînait la guerre faite à la façon des Peaux-Rouges. Il a donc pu naître à Dorey comme ailleurs. Mais il n'a pu que se développer au contact des Malais, qui, depuis des siècles, viennent s'approvisionner d'esclaves sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, et en enlèvent annuellement des centaines et même des milliers. M. Earl attribue à cette traite orientale la formation des populations mulâtres que l'on rencontre dans plusieurs des îles de la mer des Moluques [2].

Notre voyageur regarde, au contraire, comme improbable l'existence des races métisses dans la Nouvelle-Guinée, et spécialement sur la côte nord-ouest, dont il s'agit en ce moment. Il arguë du petit nombre de colons qui auraient pu venir se fixer dans ce pays. Mais les faits qu'il rapporte, et quelques autres recueillis ailleurs, me semblent témoigner en faveur de l'opinion contraire. Lui-même place les indigènes de Kurudu, point situé à l'extrême nord-est de la Grande-Baie, parmi les populations qu'il appelle les Papouas du Pacifique (*the Papuans of the Pacific*) [3]. Il trouve à ces Néo-Guinéens une civilisation plutôt polynésienne que malaise [4]. Malheureusement M. Earl ne pousse pas jusque-là ses investigations; et, regardant la Grande-Baie comme une frontière qui sépare le monde malai du monde polynésien, il renvoie à un autre ouvrage, qui n'a pas paru, ce qu'il aurait eu à dire des nègres appartenant à ce dernier. Mais il me semble ressortir de ce qui précède qu'une certaine infusion de sang polynésien sur ces côtes n'aurait rien d'étrange. Ce fait même expliquerait l'existence, chez quelques individus,

[1] Earl, p. 84. — [2] *Ibid.* p. 68. — [3] *Ibid.* p. 89. — [4] *Ibid.* p. 90.

de traits qui ont fait supposer l'intervention d'un élément européen. On sait, en effet, par les portraits qu'ont rapportés divers voyageurs, et entre autres Dumont d'Urville, que les Polynésiens chez lesquels domine le sang blanc ont parfois une physionomie et des traits qu'on dirait empruntés à certains types historiques chez nous. Or les côtes dont nous parlons étaient sur la route des grandes migrations polynésiennes, et il serait tout simple que celles-ci eussent laissé dans les populations locales des traces de leur passage.

On comprendrait, en outre, difficilement que Dorey ait été, pendant des siècles, le siége d'un commerce qui paraît être assez actif, sans qu'il en soit résulté un certain nombre de croisements accomplis sur place, et dont le résultat a dû se faire sentir à la longue. La continence n'est pas une vertu malaise, et le code pénal des Doreyens s'adoucit pour la jeune fille non mariée, au point de n'infliger aucune punition, même en cas d'adultère[1]. Il me paraît impossible que quelques gouttes de sang malais ne se soient pas mêlées dans ces contrées, au sang papoua.

Mais, même en l'absence de tout élément étranger, la Nouvelle-Guinée possède à elle seule de quoi donner naissance à des populations croisées. C'est là ce que ne pouvait voir M. Earl, faute d'avoir distingué les deux types, si caractérisés pourtant, qui se partagent la race nègre océanienne. Ces deux types me semblent s'être croisés à Dorey et probablement dans les autres points de la côte septentrionale, dont les populations ressemblent à celles de cette localité. On pourrait tirer cette conclusion de la description assez détaillée que Bruijn Kops fait des Doreyens. Ils paraissent être généralement bien faits et exempts de difformités; mais il n'est plus question du développement musculaire signalé chez tous leurs compatriotes des côtes méridionales. En outre, leur taille diminue. « En général, dit le voyageur hollandais, ils sont « petits[2]. » Les hommes de cinq pieds et demi sont rares. A ces caractères extérieurs viennent s'en joindre d'autres empruntés à la crâniologie. Nous possédons au Muséum un certain nombre de crânes bien authentiques provenant des côtes dont il s'agit. Or l'indice céphalique montre que les uns sont dolichocéphales, les autres brachycéphales[3]. Ce dernier caractère n'a pu être introduit que par le croisement soit avec les Négritos, soit avec les Malais, et probablement avec tous les deux.

La distinction que je viens de rappeler permet aussi, ce me semble,

[1] Earl, p. 83. — [2] *Ibid.* p. 60. — [3] Pruner-Bey a déjà distingué ces deux formes dans ses tableaux crâniométriques (*Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. II).

de résoudre une question qui a préoccupé notre auteur après bien d'autres. On a souvent distingué les habitants de la Nouvelle-Guinée et de plusieurs autres îles en Papouas, qui habitent les côtes, et en Alfourous, Alforas ou Araforas, cantonnés dans l'intérieur, principalement dans les montagnes. On s'est demandé si ces deux populations appartenaient à la même race ou bien si elles se rattachaient à des races différentes. Les deux opinions ont été soutenues. Bien qu'elles paraissent s'exclure, je suis porté à croire qu'elles sont également vraies, à la condition de s'appliquer à des localités différentes. M. Earl a très-bien montré, en s'autorisant du témoignage du commandeur d'Almeida, consul général à Singapore, que les diverses dénominations données aux insulaires de l'intérieur ne sont que des corruptions du mot portugais *alforias*, qui signifie *hommes libres*. Cette expression a été employée dans l'Inde même pour désigner les tribus indépendantes[1]. Elle a été, plus tard, défigurée par les Malais et appliquée, à peu près dans le même sens, à toutes les populations qui, grâce à leur habitat, échappaient à la domination des habitants des côtes. De là est résultée une confusion analogue à celle qu'a produite l'emploi des mots *kaffirs*, *Kaffres*... Des populations de races très-différentes ont été désignées par le même mot. Les Malais ont traité d'*Alfourous* toutes les tribus qui échappaient à leur influence, aussi bien à Céram qu'à la Nouvelle-Guinée. Dans cette dernière île, on le voit, l'*Alfourou* a pu être tantôt Papoua, tantôt Négrito; il a pu tantôt se distinguer du nègre des rivages, tantôt lui ressembler.

Je viens de résumer ce que dit M. Earl de la première des deux races indigènes de la Nouvelle-Guinée; il me reste à parler de la seconde. Elle aussi mérite, plus peut-être encore que la précédente, l'attention des anthropologistes. Nous l'étudierons dans un prochain article.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Earl, p. 62.

THÉORIE MATHÉMATIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ.

Kirchhoff, *Ueber den Durchgang eines elektrischen Stromes durch eine Ebene, insbesondere durch eine kreisförmige; über eine Ableitung der Ohmschen Gesetze, welche sich an die Theorie der Elektrostatik anschliesst; über die Bewegung der Elektricität in Drähten; über die Bewegung der Elektricität in Leitern* (*Poggendorff's Annalen*, Band 64, 78, 100 und 102). — Riemann, *Ein Beitrag zur Elektrodynamik* (*Poggendorf's Annalen*, Band 131); *eine mathematische Untersuchung von Herrn Carl Neumann*, Tübingen, 1868. — Weber, *Ueber einen einfachen Ausspruch des allgemeinen Grundgesetzes der elektrischen Wirkung* (*Poggendorff's Annalen*, Band 136). — Helmholtz, *Ueber die Bewegungsgleichungen der Elektricität* (*Journal für die reine und angewandte Mathematik*, Band 72).

PREMIER ARTICLE.

Lorsque les données d'un problème de géométrie sont insuffisantes ou surabondantes, la question mal posée est, d'un commun accord, regardée comme non avenue. Demandez, par exemple, à un géomètre une ellipse passant par trois points donnés ou une hyperbole ayant cinq points donnés et une asymptote connue, il refusera son attention à de tels problèmes en demandant, dans le premier cas, deux points de plus, et déclarant, dans le second, que l'asymptote donnée en trop rend la solution impossible.

Les physiciens sont moins absolus et doivent l'être. Lorsque l'étude attentive d'une question ne fournit pas toutes les données indispensables à l'application du calcul, on y supplée par des hypothèses. L'expérience, dans d'autres cas, intervient dans la solution d'un problème trop difficile pour fournir directement des données qu'une théorie plus avancée pourrait déduire d'un calcul rigoureux comme conséquence nécessaire des principes acceptés. Les hypothèses, enfin, peuvent être multipliées parfois au delà de ce qui serait logiquement nécessaire, et l'imperfection évidente des théories qui en résultent ne saurait en faire méconnaître l'utilité.

La critique des théories physico-mathématiques exige donc une

grande tolérance; il serait injuste de repousser, *a priori*, toute démonstration imparfaite; car ce qui n'est pas définitif peut avoir et conserver longtemps encore une importance véritable.

En portant dans les questions physiques l'inflexible rigueur de la géométrie, on s'exposerait à condamner, au grand détriment de la science, la presque totalité des théories proposées et des travaux justement admirés depuis le commencement de ce siècle, presque tous renfermant des lacunes que l'avenir sans doute ne fera disparaître que bien lentement.

Faut-il conclure que, sur ce terrain d'accès difficile, une liberté illimitée est acquise à quiconque ose s'y établir? Personne, je le suppose, ne voudrait réclamer un aussi dangereux privilége. Plus d'un auteur pourtant a souvent dépassé les bornes raisonnables de la tolérance la plus large, et l'absence de toute critique, en pareille matière, a pu devenir un danger pour la science; plus d'un mémoire appuyé sur l'autorité d'un nom illustre est devenu classique dans l'Europe entière, a été reproduit dans les livres didactiques et enseigné dans les écoles sans qu'aucune voix s'élevât pour en signaler les contradictions.

Je viens d'écrire le mot qui, dans le domaine des hypothèses, marque la distinction entre la hardiesse et l'erreur. Chacun peut adopter librement les principes que lui suggère son génie; l'état actuel de la science n'en impose aucun comme démontré et certain; mais, quand on a choisi, quand on a énoncé nettement les hypothèses, il doit être interdit d'en produire d'autres qui les contredisent, ou de proposer comme conséquence ce qui n'en résulte nullement. Quand un problème, enfin, à l'aide d'hypothèses, quelles qu'elles soient, est transformé en une question d'analyse pure, la rigueur des déductions ultérieures peut et doit être absolument exigée.

Tel est l'esprit dans lequel j'ai abordé l'examen des principaux travaux publiés depuis vingt-cinq ans sur la théorie mathématique de l'électricité. Tolérance absolue pour les hypothèses, fussent-elles surabondantes, condamnation de celles qui sont contradictoires, examen sévère des raisonnements et des calculs proposés dans la partie mathématique de la théorie, telles sont les conditions que je me suis efforcé de remplir. Les critiques que je veux produire dans cet article ont été exposées dans des leçons au Collége de France, et l'auditoire très-éclairé qui m'a fait l'honneur de les suivre ne les a pas jugées trop sévères.

I.

Ueber den Durchgang eines elektrischen Stromes durch eine Ebene, insbesondere kreisförmige, von Kirchhoff (*Poggendorff's Annalen*, Band 64, 1845).

Ce mémoire, déjà ancien, a été fort remarqué et accueilli avec grande faveur. Verdet l'a analysé avec éloge dans les *Annales de physique et de chimie*, sans présenter aucune objection, et plusieurs ouvrages classiques l'ont reproduit presque textuellement; on peut citer, par exemple, l'excellent traité de Wiedemann (1re édition, p. 144, 1863; 2e édition, p. 190, 1872).

L'éminent auteur cherche, dans ce mémoire, les lois de la propagation d'un courant voltaïque à travers une plaque conductrice sur laquelle l'électricité peut se répandre en tous sens pour parvenir du point où l'électricité pénètre sur la plaque à celui où elle doit la quitter. Contester à un physicien le droit d'introduire des hypothèses dans la solution d'une telle question serait évidemment lui refuser celui de la traiter mathématiquement. Nous admettons, sans les discuter, toutes celles de M. Kirchhoff. Elles sont au nombre de trois. La propagation de l'électricité est assimilée, comme l'avait fait Ohm, à celle de la chaleur, en supposant seulement que la tension remplace la température, les lignes isothermes étudiées par Lamé deviennent les lignes d'égale tension, et leurs trajectoires orthogonales, tangentes en chaque point à la direction du flux maximum de chaleur, deviennent alors les routes suivies par l'électricité. Lorsque l'équilibre est établi, le flux total à travers un contour fermé doit être nul, si ce contour ne contient pas les points d'entrée ou de sortie du courant, ou lorsqu'il les contient tous les deux, il doit être constant lorsqu'un seul de ces points est dans l'intérieur du contour. Les courbes d'égale tension doivent couper à angle droit le contour de la plaque; si la plaque est indéfinie, la tension, à une distance infinie, doit prendre une valeur constante.

Ces hypothèses sont nettes et précises. Je veux étudier leurs conséquences :

« Si nous ajoutons aux suppositions précédentes, dit M. Kirchhoff, « que la quantité totale d'électricité sur la plaque soit donnée ou que « la tension en un point désigné ait une valeur donnée, nous aurons « exprimé toutes les conditions que notre théorie impose à la tension. »

Je n'ai, sur cette déclaration, aucune observation à présenter; mais l'auteur ajoute : « U doit être parfaitement déterminé; car, dans des

« circonstances déterminées, la tension ne saurait avoir qu'une seule « valeur; si donc nous trouvons une fonction qui satisfasse aux condi- « tions indiquées, nous sommes assurés que, si notre théorie est exacte, « cette fonction représente la véritable distribution. »

M. Kirchhoff est ici, à son insu peut-être, beaucoup trop sévère pour la théorie qu'il propose. « Si notre théorie est exacte, dit-il, les équations « auxquelles elle conduit ne peuvent avoir qu'une solution ! » Si donc on en trouvait plusieurs, la théorie, suivant lui, devrait être abandonnée comme inexacte. Il y a cependant un terme moyen, qui paraît plus équitable. Si, comme je vais le prouver, les conditions énoncées par M. Kirchhoff laissent la fonction indéterminée, il peut se faire qu'elles soient, non pas inexactes, mais insuffisantes, et que des conditions nouvelles, inaperçues dans un premier examen, puissent, en s'adjoignant aux premières, rendre le problème déterminé.

Quoi qu'il en soit, l'éminent auteur, confiant dans l'exactitude de ses principes, met le problème en équation, et, dès qu'il aperçoit une solution, il l'accepte comme la seule possible et la regarde comme l'expression de la tension cherchée.

Nous rencontrons ici une question d'analyse pure parfaitement nette et dégagée de toute hypothèse physique.

Les conditions imposées à la fonction sont les suivantes : Dans le cas d'une plaque indéfinie :

1° x et y désignant les coordonnées rectangulaires d'un point, l'intégrale

$$\int \left(\frac{du}{dx} dy \quad \frac{du}{dy} dx \right)$$

doit être nulle pour un contour fermé quelconque tracé sur la plaque et ne comprenant ni le point d'entrée du fil ni celui de sortie.

2° La même intégrale doit avoir une valeur constante E, lorsque le contour fermé contient dans son intérieur le point par lequel le courant pénètre, et une valeur — E quand il contient celui par lequel il sort.

3° La tension pour les points du plan situés à une distance infinie doit être constante.

Des fonctions différentes, en nombre infini, peuvent, je vais le prouver, satisfaire à ces conditions. Posons

$$\varphi(x + y\sqrt{-1}) = P + Q\sqrt{-1},$$

la fonction $\varphi(x + y\sqrt{-1})$ étant bien déterminée pour chaque point du plan. On a, comme on sait,

$$\frac{dQ}{dx} = -\frac{dP}{dy}, \qquad \frac{dP}{dx} = \frac{dQ}{dy},$$

et, par conséquent, les intégrales

$$\int\left(\frac{dQ}{dx}dy - \frac{dQ}{dy}dx\right) = -\int dP, \qquad \int\left(\frac{dP}{dx}dy - \frac{dP}{dy}dx\right) = \int dQ,$$

sont nulles pour un contour fermé quelconque. Si donc on a trouvé une fonction satisfaisant aux conditions énoncées, on pourra lui ajouter l'une des fonctions P et Q et, pourvu que celles-ci deviennent constantes et finies pour les points du plan infiniment éloignés, on aura ainsi des solutions nouvelles.

En nommant α, β, les coordonnées de l'un des points par lesquels le courant pénètre sur la plaque, on peut prendre

$$\varphi(x + y\sqrt{-1}) = \frac{A}{[x-\alpha+(y-\beta)\sqrt{-1}]^n}.$$

Quels que soient la constante A et le nombre entier n, les conditions demandées sont remplies.

Si, par exemple, on suppose $n = 1$, on aura

$$(1) \qquad P = \frac{A(x-\alpha)}{(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2},$$

et, quelle que soit la valeur de u qui satisfasse aux conditions imposées par M. Kirchhoff, on peut lui ajouter l'expression P sans que ces conditions cessent d'être remplies.

On doit remarquer qu'en supposant $x = \alpha$, $y = \beta$, la fonction P devient indéterminée. Mais le point correspondant à ces coordonnées étant celui par lequel le courant pénètre dans la plaque, la formule qui représente la tension ne doit pas lui être appliquée. Nous ne faisons aucune innovation en apportant cette restriction aux formules, car la solution adoptée par M. Kirchhoff donne en ce même point une tension infinie, qui n'a nullement été considérée comme un symptôme d'impossibilité et qui ne devait pas l'être.

Le cas d'une plaque indéfinie est purement fictif; peu importe donc, peut-on dire, pour les physiciens, l'exactitude des formules et des asser-

tions qui s'y rapportent. Mais, dans le cas d'une plaque limitée, M. Kirchhoff n'est pas moins affirmatif; les conditions qu'il impose à la tension suffisent, suivant lui, pour la déterminer complétement, et la première solution obtenue est acceptée comme la seule possible.

Le problème d'analyse diffère du précédent en ce que la condition relative aux points infiniment éloignés est supprimée et remplacée par celle que les lignes d'égale tension doivent couper à angle droit le contour de la plaque. Contrairement à l'assertion de M. Kirchhoff, la solution, dans ce cas, n'est nullement unique et déterminée. Pour le prouver par un exemple, reprenons la fonction

$$P = \frac{A(x-\alpha)}{(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2}.$$

Si l'on suppose sur un plan indéfini la tension représentée par P, les courbes d'égale tension seront des cercles passant par le point dont les coordonnées sont α et β, et tangents en ce point à une parallèle à l'axe des y. Supposons la plaque circulaire et que son contour, passant par le point dont les coordonnées sont α et β, ait, en ce point, une tangente parallèle à l'axe des x, le fil qui amène le courant aboutissant en ce point situé sur la circonférence, et celui par lequel il sort partant d'un point quelconque de la plaque. Quelle que soit la solution $u = u_1$ satisfaisant aux conditions imposées par M. Kirchhoff, il est aisé de voir que $u = u_1 + P$ y satisfera également. Les conditions relatives à la valeur de l'intégrale prises le long d'un contour fermé seront satisfaites en effet, puisque l'intégrale relative à l'hypothèse $u = P$ est nulle pour un contour fermé quel qu'il soit, et les courbes d'égale tension, représentées par l'équation

$$u_1 + P = \text{constante}$$

coupent à angle droit le contour de la plaque, puisque chacune des fonctions u_1 et P subit une variation nulle, lorsque, partant d'un point du contour on se déplace infiniment peu, dans une direction perpendiculaire à la tangente en ce point.

En résumé, la théorie de M. Kirchhoff repose sur une hypothèse ingénieuse, mais dont l'exactitude, fût-elle rigoureusement établie, ne permettrait, dans aucun cas, d'obtenir, sans l'adjonction d'hypothèses nouvelles, la solution mathématique du problème proposé.

II.

Ueber eine Ableitung des Ohmsches Gesetzes welche sich an die Theorie der Elektrostatik anschliesst. — Ueber die Bewegung der Elektricität in Drähten, von Kirchhoff (*Poggendorff's Annalen*, Bände 78 und 100).

Ces mémoires ont été acceptés comme le précedent sans aucune discussion, et des ouvrages classiques justement estimés en ont reproduit le principe.

M. Kirchhoff, acceptant à cela près les assertions et les formules d'Ohm, substitue à la grandeur désignée jusque-là par le mot tension le potentiel de l'électricité libre contenue dans les conducteurs. La dérivée $\frac{du}{ds}$ du potentiel par rapport à l'arc ds du fil, représente, comme on sait, l'intensité de deux forces égales et contraires qui sollicitent les molécules d'électricité opposée réunies en chaque point dans l'état neutre. C'est cette force qui, suivant M. Kirchhoff, produit la séparation, et il admet que l'intensité du courant lui soit proportionnelle. Ce principe, une fois accepté, on suppose, en outre, que, pour deux métaux en contact, la différence des deux potentiels prenne une valeur déterminée et nécessaire, comme dans la théorie d'Ohm la différence des tensions, les mêmes formules servent dès lors à représenter, les mêmes phrases à expliquer les phénomènes, sous la seule condition de dire *potentiel* au lieu de *tension*. Une telle théorie présente d'insurmontables difficultés.

La force électro-motrice en chaque point serait, en effet, la résultante des actions exercées par l'électricité libre du système; cette attraction doit être, par conséquent, différente de zéro dans l'intérieur des fils; elle ne saurait, dès lors, être nulle sur leur surface, car, si le potentiel d'un système est constant pour tous les points d'une surface fermée, il l'est aussi dans son intérieur, le théorème s'applique évidemment à la surface d'un fil très-long par rapport à sa section, et, par conséquent, s'il existe de l'électricité libre à la surface du fil, elle ne peut y demeurer en repos, car l'attraction qui sépare l'électricité neutre à l'intérieur imprimerait à cette électricité libre une vitesse infiniment plus grande, puisque aucune attraction exercée au contact par l'électricité de signe opposé ne viendrait s'opposer à l'action de cette force.

La couche placée à la surface du fil n'étant pas en repos ne peut agir suivant les lois de l'électricité statique. Que l'on adopte ou non les

hypothèses de Weber, l'ensemble des phénomènes démontre en effet une différence complète entre l'action des molécules en mouvement et celle des molécules en repos, et l'emploi du potentiel, tel que le propose M. Kirchhoff, cesse dès lors d'être légitime.

On n'échapperait nullement à la difficulté en regardant l'électricité libre comme distribuée sur la pile elle-même, car une telle hypothèse serait en contradiction manifeste avec l'existence d'un courant d'intensité constante aux différents points d'un même fil; comment comprendre en effet, comme cela serait nécessaire, que le potentiel croisse proportionnellement à la longueur du fil, et ne reprenne pas la même valeur lorsque celui-ci, après des circonvolutions quelconques, passe par un point déjà parcouru, en faisant coïncider deux éléments séparés par une grande longueur de fil? Mais nous n'avons pas à insister sur cette interprétation de la théorie, car le second mémoire de M. Kirchhoff (*Poggendorff's Annalen*, t. 100) ne laisse aucun doute sur la pensée de l'auteur. C'est l'électricité libre située à la surface du fil qui, suivant lui, produit le potentiel, et, sans se demander s'il est possible qu'elle reste en repos, s'il est permis de lui appliquer en mouvement les lois de l'électricité statique, M. Kirchhoff, dans ce second mémoire, cherche à calculer le potentiel résultant de ses hypothèses, auxquelles il adjoint l'influence de l'induction produite par la variation du courant; or ces calculs, indépendamment des difficultés que l'on peut opposer aux principes mêmes, conduisent l'auteur à des résultats tellement étranges qu'il pourrait même sembler inutile d'en étudier les démonstrations.

Le problème est le suivant : une couche d'électricité libre recouvre la surface d'un fil et attire les points intérieurs suivant la loi de Coulomb, calculer le potentiel relatif à un point de l'intérieur du fil. Pour obtenir ce potentiel, M. Kirchhoff partage le fil en deux parties, l'une infiniment petite, comprenant le point attiré, l'autre formée par tous les éléments situés à distance finie de celui-ci. Les potentiels relatifs à ces deux parties sont calculés séparément, et la formule obtenue est, pour le premier, très-contestable, pour le second absolument inexacte.

Pour calculer la première partie du potentiel l'auteur suppose, en effet, la densité constante; le potentiel est alors évidemment proportionnel à cette densité, qui ensuite est supposée variable lorsque l'on prend la dérivée. Cette manière de procéder n'est justifiée par aucun raisonnement; l'erreur pour cela n'est pas évidente, mais l'examen de la seconde partie du potentiel rend superflu celui de la première, car ici il ne peut subsister aucun doute, et l'expression adoptée, il est aisé

de le prouver, n'est ni exacte ni approchée. L'auteur admet, en effet, que, pour calculer le potentiel de la portion du fil située à distance finie du point attiré, on peut, sans erreur sensible, remplacer cette partie par une ligne droite de *longueur arbitraire,* et y supposer la densité constante (p. 203). *Die Wahl der Lange* AB *und* AC *ist willkührlich;* il résulte de cette hypothèse qu'un coefficient arbitraire s'introduit et figure dans les équations. Est-il nécessaire de discuter une équation dont l'un des membres est multiplié par un coefficient ARBITRAIRE? Un tel résultat doit être soigneusement constaté, mais cela suffit. C'est page 203, dernières lignes, que se rencontre l'équation

$$e = -\frac{4\gamma l}{r}\left(\frac{de}{dt} + \frac{4}{c^2}\frac{de}{dt}\right);$$

or la longueur l est arbitraire, γ est le logarithme de $\frac{l}{\alpha}$, α étant le rayon du fil, et toutes les autres lettres représentent des quantités déterminées.

Comment une telle hardiesse a-t-elle pu sembler légitime? Le savant auteur, évidemment, n'y a pas arrêté son attention; mais voici comment il y est conduit : le potentiel qu'il faut calculer est représenté par une intégrale. M. Kirchhoff substitue à l'expression exacte une autre fort différente et plus aisée à calculer, en donnant pour raison (p. 202) que la différence des deux expressions a une valeur finie. Cette différence finie est, en effet, négligeable par rapport à l'intégrale conservée, qui contient un terme extrêmement grand, mais elle ne l'est pas par rapport au résultat final, qui importe seul, et dont ce terme disparaît, parce qu'un terme égal et contraire figure dans la première partie du potentiel antérieurement calculée. Les deux parties du potentiel sont en effet (p. 203) :

$$2el\frac{2\varepsilon}{\alpha} + 2el\frac{l}{2\varepsilon} = 2el\frac{l}{\alpha},$$

et le terme $l2\varepsilon$, qui est infiniment grand, disparaît, comme nous l'avons dit.

III.

Ueber die Bewegungen der Elektricität in Leitern, von G. Kirchhoff (*Poggendorff's Annalen,* Band 102, 1857).

Pour établir les équations du mouvement de l'électricité dans les conducteurs à trois dimensions, M. Kirchhoff admet dans ce mémoire

la loi élémentaire de M. Weber sur l'attraction de deux molécules en mouvement. Admettons-la avec lui et supposons en même temps, pour accepter toutes ses hypothèses, qu'une certaine quantité de fluide libre se trouve répandue soit à la surface, soit à l'intérieur du conducteur. Désignons avec lui par u v, w, les composantes de la force électromotrice au point dont les coordonnées sont x, y, z, et prenons, comme il le fait, ces forces elles-mêmes pour mesure du courant qu'elles déterminent. Tout cela étant admis, il nous est impossible de suivre l'auteur plus loin et d'accepter les équations qu'il déduit de ses principes. Pour les former, en effet, M. Kirchhoff s'appuie sur les formules trouvées par M. Weber, en appliquant sa loi d'attraction aux phénomènes de l'induction dans les conducteurs linéaires. Or ces formules ne sont, ici, nullement applicables, et la raison en est fort simple. M. Weber, considérant deux conducteurs fixes et de forme donnée, cherche l'intensité du courant qui prendra naissance dans l'un d'eux sous l'influence des variations survenues dans l'intensité de l'autre. Pour y parvenir il calcule, d'après la loi d'attraction qui fait la base de sa théorie, les actions exercées sur les molécules électriques de signes contraires réunies en un point du fil, et décompose ces forces suivant la tangente au conducteur; les composantes normales sont négligées; on néglige aussi les forces égales et de même sens qui agissent à la fois sur les deux électricités de nom contraire, parce que leur résultante, pour l'ensemble des actions émanées d'un contour fermé, est normale au fil. (*Abhandlungen bei Begründung der Königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1846, p. 354.) Or rien de tout cela n'est applicable au cas actuel; les molécules attirantes, se mouvant suivant des directions inconnues dans un conducteur à trois dimensions, ne forment plus de courants fermés; les molecules attirées, d'autre part, n'ayant à suivre aucun conducteur linéaire, il n'y a plus lieu de distinguer la composante tangentielle de la composante normale pour négliger celle-ci, car ces expressions n'ont, ici, aucun sens. M. Kirchhoff, cependant, en fait naître un en remplaçant l'élément de courant qui, suivant lui, existe en chaque point du conducteur, par trois composantes parallèles aux axes qui, chacune, changent d'intensité sous l'influence des forces électromotrices sans changer de direction. Cette hypothèse est non seulement arbitraire, mais contraire aux principes acceptés; il ne l'est pas moins de supprimer, dans le calcul des forces, les actions égales et de même signe exercées sur les électricités de nom contraire, ou ce qui revient au même, d'adopter le résultat obtenu par M. Weber dans un cas où cette suppression est légitime.

En rétablissant ces forces supprimées sans aucune raison, puisqu'elles sont la conséquence nécessaire des hypothèses admises, il devient impossible de supposer avec M. Kirchhoff que les deux électricités aient, en chaque point, des vitesses égales et contraires, les forces qui produisent la séparation n'étant pas égales et contraires, les vitesses acquises qui, d'après une autre hypothèse également acceptée dans cette théorie, se produisent instantanément, ne peuvent être égales et contraires.

Les formules de M. Kirchhoff, bien loin de pouvoir être considérées comme les équations du problème difficile qu'il s'est proposé, ne sont donc pas même la traduction des hypothèses qu'il a voulu prendre pour point de départ.

J. BERTRAND.

(La suite à un prochain cahier.)

Collection des Historiens anciens et modernes de l'Arménie, publiée en français, avec le concours des membres de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise et des principaux arménistes français et étrangers, par Victor Langlois; t. I[er], première période, *Historiens grecs et syriens, traduits anciennement en arménien,* XXI-421 pages, 1867, et t. II, deuxième période, *Historiens arméniens du v[e] siècle,* XVI-404 pages, 1869.

TROISIÈME ARTICLE [1].

La publication du second volume de cette Collection, paru au moment où une partie de mon compte rendu du tome second était livrée à l'impression, a eu pour résultat, en accroissant le contingent des documents historiques soumis à mon examen, de me forcer à remanier le plan primitif de mon travail; j'ai dû y faire entrer les observations

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1867, et, pour le deuxième, le cahier de novembre, même année.

que suggère ce second volume, tout en restant dans les limites que je m'étais tracées et qu'il ne m'est pas permis ici de franchir. Ces changements imprévus expliquent le retard que j'ai mis à donner la suite de mon travail, et m'excuseront, j'ose l'espérer, auprès du lecteur, dont j'ai tenu si longtemps, et bien malgré moi, l'attention en suspens.

Le nouveau volume nous fait passer du IVᵉ siècle de notre ère, auquel le précédent est consacré, au Vᵉ siècle, c'est-à-dire, de la période qui comprend les plus anciens écrivains arméniens, et que distingue l'usage d'une langue forte, nerveuse, aux jets exubérants, mais désordonnés, pleine d'originalité, mais aussi de rudesse, à l'âge des auteurs classiques, caractérisé par l'emploi d'un idiome assoupli, correct et élégant, mais déjà affaibli par la tendance à l'imitation. On ne saurait mieux comparer la transformation qui s'opéra alors qu'à celle qu'éprouva notre langue française à partir de la renaissance jusqu'à l'apogée du règne de Louis XIV, depuis Rabelais jusqu'à Boileau et Racine; mais avec cette différence notable, que, chez les Arméniens, cette transformation se présente à nous aujourd'hui comme une métamorphose instantanée, une sorte de changement à vue, tandis qu'en France elle eut lieu par degrés, au fur et à mesure des progrès que firent la civilisation et le bon goût. Elle fut si brusque chez les Arméniens, que l'on peut citer des écrivains qui, dans telle ou telle de leurs productions, procèdent de l'un ou l'autre de ces deux états de la langue. L'exemple le plus curieux, le plus frappant en ce genre, est Moïse de Khoren. Remontant par la date de sa naissance jusqu'au IVᵉ siècle, tandis qu'il appartient par son éducation et le développement de ses études au Vᵉ, au temps de la rénovation littéraire, il a écrit ses *Progymnasmata*, ouvrage connu plus habituellement sous le titre de : *Livre des Chries*, **յաղագս պիտոյից**, dans le style archaïque de ses devanciers. Il y a même plus : dans le premier livre de son *Histoire d'Arménie*, tout en se conformant à la manière ancienne, il s'énonce, dans le second et le troisième, sans transition sensible, dans le classique le plus pur. Cette disparité si tranchée dans une même composition a pour cause, suivant quelques critiques modernes, la négligence de Moïse, qui n'aurait pas revu ce premier livre et en aurait laissé la rédaction imparfaite. Peut-être s'expliquerait-elle mieux par la supposition de deux époques différentes dans le travail de l'auteur, si l'on ne préférait y voir un fait volontaire de sa part et conscient; ce premier livre étant destiné à raconter les origines et les commencements de la nation arménienne, plus de deux mille ans avant la conquête de la haute Asie par Alexandre le Grand, rien n'empêche de supposer que Moïse s'est appliqué à mettre son style en harmonie avec son sujet et avec le caractère des

vieux souvenirs qu'il avait à enregistrer et des monuments qu'il a dû consulter, en sorte que ce qu'on lui reproche comme une négligence serait plutôt un calcul et une affaire de goût.

Ce passage subit d'une forme littéraire à l'autre a, d'ailleurs, sa raison dans ce que j'ai dit précédemment de l'introduction et de la propagation rapide du christianisme hellénique en Arménie, au début du IIIe siècle, de la révolution qu'il produisit dans la condition sociale de ce pays, de l'attrait qu'il inspira aux hommes lettrés pour l'étude du grec et les chefs-d'œuvre que cette langue avait enfantés, et des efforts qu'ils tentèrent pour imiter ou traduire ces modèles.

Les écrivains de la seconde période, ou de la renaissance arménienne, disciples du patriarche saint Sahag et de saint Mesrob, forment une pléiade où brillent ceux que l'on est convenu d'appeler *les seconds traducteurs*, *երկրորդ թարգմանիչք*. Cette dénomination leur vient de l'œuvre principale qu'ils entreprirent sous la direction de leurs deux maîtres, et qu'ils menèrent à bonne fin, la traduction de la Bible sur le texte des Septante, en remplacement de la version qui avait été faite antérieurement sur le texte syriaque primitif, la peschito. Cette substitution fut une des conséquences du mouvement qui fit prévaloir, parmi les Arméniens, le christianisme grec, le culte officiel de la cour de Byzance, sur la religion plus simple et dénuée de tout prestige politique, qui leur avait été enseignée par les docteurs syriens, mouvement qui les détourna des écoles de Nisibe et d'Édesse pour les entraîner vers celles de Césarée de Cappadoce, de Constantinople, d'Alexandrie et d'Athènes. Cette nouvelle direction des esprits a laissé son empreinte profondément marquée dans la littérature arménienne de cette époque; certains écrivains, comme le traducteur aujourd'hui inconnu de Philon, et David le philosophe, dit *l'invincible*, *անյաղթ*, nous offrent un calque servile de la syntaxe grecque; d'autres, tels qu'Élisée, Eznig et Moïse de Khoren, une imitation intelligente et libre des qualités de la langue, qui était devenue l'objet de leur étude de prédilection, la correction et la clarté de la diction, l'élégance et la noblesse des expressions. Dans le cours du Ve siècle, la littérature arménienne parvint à son complet épanouissement; mais cet âge d'or n'eut qu'une durée éphémère; l'éclat si brillant qu'elle avait jeté pâlit dès que l'Arménie eut perdu ses souverains légitimes et eut subi la domination tyrannique des Sassanides de Perse. Le magnifique idiome qui lui servait d'expression dégénéra peu à peu, perdit son énergie et sa concision natives, et se chargea de néologismes, au contact des peuples barbares, Arabes, Turcs, Mongols et Persans, qui, par essaims successifs et innombrables, vinrent fondre

sur l'Arménie et la dévaster. Mais, au sein de la patrie asservie et au milieu de ses malheurs, la religion maintint le lien de la nationalité et le culte des lettres; il s'éleva des hommes, dignes représentants de la tradition antique par leur talent comme écrivains ou orateurs. Si dès lors les historiens à la grande manière d'Élisée et de Moïse de Khoren disparaissent, à leur place se montre une succession ininterrompue, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, d'annalistes et de chroniqueurs, très-bien informés pour la plupart, ou d'auteurs de descriptions locales, monographies précieuses par les renseignements qu'elles contiennent et que l'on ne trouverait nulle part ailleurs.

Les historiens que réunit le second volume de M. Langlois, et dont nous avons ici à nous occuper, sont l'élite de ceux qu'a vus éclore le v[e] siècle; il les a rangés dans l'ordre chronologique ou suivant l'étendue des temps qu'embrassent leurs récits; il a tenu compte aussi, dans ce classement, de l'importance que chacun d'eux lui a paru présenter.

1° Gorioun, le narrateur des travaux apostoliques et littéraires de son maître saint Mesrob.

2° Un anonyme auquel est due la biographie du patriarche saint Nersès le Grand, dit le Parthe, arrière-petit-fils de saint Grégoire l'Illuminateur, et son cinquième successeur sur le siége pontifical (364-384).

3° Moïse de Khoren, dont le savant ouvrage, en possession depuis longtemps d'une célébrité méritée, résume les souvenirs traditionnels ou écrits de l'histoire d'Arménie, depuis la fondation de la monarchie par Haïg et les princes de sa race jusqu'au renversement de la dynastie des Arsacides par Ardeschir, fils de Sapor, roi de Perse, dans les premières années du vi[e] siècle.

4° Élisée, qui a retracé le récit de l'un des épisodes les plus intéressants de la lutte des Arméniens contre le roi de Perse Yezdedjerd II, leur oppresseur.

5° Lazare de Pharbe, auteur d'une *Histoire d'Arménie* qui fait suite à celle de Faustus de Byzance, continuateur lui-même d'Agathange, et dans laquelle il raconte avec simplicité, et avec de très-curieux détails, les vicissitudes de guerre et de paix, de troubles et de tranquillité, auxquelles le pays fut livré sous le gouvernement des préfets perses (marzbans) envoyés par la cour de Ctésiphon. Il prolonge son récit jusqu'en 485.

A la suite, M. Langlois a placé un exposé de la cosmogonie et des doctrines religieuses de la Perse antique, qu'il a extrait du traité intitulé: *Réfutation des sectes*, *Եղծ աղանդոց*, de l'évêque Eznig, contro-

versiste du ve siècle, exposé qui a déjà fixé l'attention des savants et plusieurs fois traduit, et qui a le mérite de nous reporter à une époque antérieure à la rédaction actuelle des livres de Zoroastre.

Le volume se termine par une table chronologique des souverains d'Arménie, et, après eux, lorsque le royaume eut été partagé entre les empereurs de Constantinople et les Sassanides, des gouverneurs grecs (patrices) et perses (marzbans), leurs lieutenants, des patriarches (catholicos) et des conciles nationaux, jusqu'à la fin du ve siècle. Cette table est une répétition pure et simple des listes du R. P. Michel Tchamitch[1] et de Saint-Martin[2].

Avant de reprendre en détail la série des historiens que je viens d'énumérer, je dois faire une observation préalable, qui n'est pas sans intérêt. Les Arméniens, si riches en monuments de l'histoire politique ou religieuse, n'ont point d'histoire littéraire proprement dite; jamais ils n'ont conçu l'idée de rassembler et de coordonner dans un travail spécial les souvenirs de la vie de leurs écrivains, même les plus illustres, jamais ils n'ont eu le goût des appréciations de la critique littéraire. Cette omission et l'absence de cette faculté se conçoivent facilement de la part d'une nation où la culture des lettres ne constituait pas une profession déterminée et ne conduisait ni aux honneurs ni à la fortune. La plupart de ces écrivains furent des moines, dont l'existence tout impersonnelle s'écoula obscurément dans la retraite et la prière, ou des membres du clergé séculier, qui n'avaient d'autre but, en prenant la plume, que l'enseignement des vérités de la foi ou la controverse théologique. De là cette rareté, ou plutôt ce défaut de renseignements biographiques sur les auteurs arméniens; nous ne savons d'eux que ce qu'ils nous en ont appris eux-mêmes dans leurs compositions par les confidences qui leur échappent de loin en loin.

Il faut descendre jusqu'à l'époque actuelle pour retrouver, chez les Arméniens, un essai de ce genre de compositions; il a été tenté par un religieux mĕkhithariste dont j'ai déjà eu l'occasion de prononcer le nom avec éloge, le R. P. Karékin, auteur d'une histoire de la littérature arménienne, maintenant en cours de publication. C'est à cette source très-instructive que M. Langlois a puisé en très-grande partie les notions

[1] *Histoire d'Arménie*, 3 vol. in-4° (en arménien). Venise, 1784-1786, t. III, *Append.* p. 105-108. — [2] *Mémoires sur l'Arménie*, 2 vol. in-8°, Paris, 1819, à la fin du t. I, et *Essai d'une Histoire des Arsacides*, 2 vol. in-8°, Paris, 1850. Dans ce dernier ouvrage, qui est posthume, les tables chronologiques ont été dressées par M. Félix Lajard, qui s'est borné à relever dans l'ouvrage et à résumer les indications de l'auteur.

qui eut lieu en 6[illegible], par conséquent deux siècles et demi après lui, mais encore l'occupation de cette cité par les Francs ou Croisés, en 1099. Dans l'opinion des Mékhitaristes, ce passage et autres du même genre sont des interpolations, introduites par différentes mains dans un texte primitif, dont elles n'invalident point l'authenticité, démontrée par le caractère de la langue et du style. Cet argument n'est pas sans quelque fondement, car la langue arménienne affecte, de siècle en siècle, dans sa phraséologie, des variations si marquées, qu'elles peuvent servir de criterium chronologique; mais la question au fond, restera insoluble tant que ce texte primitif n'aura pas été retrouvé. Ce n'est ici ni le lieu ni l'occasion d'examiner cette question ni de suppléer à ce qu'aurait dû faire, dans la préface de cette Biographie, M. Langlois, interprète trop concis de la thèse des Mĕkhitaristes.

L'historien qui, dans son second volume, vient en troisième lieu, mais qui, par son érudition autant que par son talent d'écrivain, a droit au premier rang entre tous, est Moïse, surnommé *Khorenatsi*, **Խորենացի**, c'est-à-dire originaire de Khoren ou Khorni, bourg du canton de Daron, dépendant de la province de Dourouperan, dans la Grande Arménie. Il naquit dans la seconde moitié du IVᵉ siècle, et, si l'on en croit la tradition, il aurait prolongé son existence plus que centenaire jusqu'en 487, sous le règne de l'empereur Zénon. Il fit partie de cette seconde génération de lettrés qui, sous la discipline de saint Sahag et de saint Mesrob, se voua à la traduction des livres grecs. C'est pour acquérir l'instruction nécessaire à l'accomplissement de cette tâche qu'il visita successivement Constantinople, Alexandrie, Athènes, et qu'il dirigea ses pas vers Rome, où son compatriote, le rhéteur Proærésius, tenait alors école d'éloquence et s'était acquis un grand renom. Il dut fréquenter aussi les écoles syriennes de la Mésopotamie, si l'on en juge par les emprunts qu'il a faits à trois des écrivains qu'elles ont produits, Mar Apas Katina, Bardesane et Leboubna, qu'il nomme Leroubnas. Mais ce qui prédomine en lui est l'influence de son éducation hellénique, luttant contre les réminiscences que réveille à chaque instant son origine orientale. Le conflit ou le concours, tantôt calculé, tantôt fortuit, des courants les plus divers, grec, perse, syrien et arménien, est manifeste dans son *Histoire d'Arménie*, qui reflète si bien le milieu et le temps où l'auteur a vécu. Si l'on voulait fixer la date de cet ouvrage ou du moins des livres II et III, par rapport aux autres productions de Moïse, je crois qu'il faudrait la placer à une époque de sa vie bien postérieure à celle où il écrivit ses *progymnasmata*. Cette dernière composition, conçue sur le modèle des traités d'Aphthonius, de

Théon, d'Hermogène de Tarse, etc., est un recueil d'exercices oratoires, dont le sujet est pris tantôt dans l'Écriture sainte, et tantôt dans les auteurs profanes. Il doit être de la jeunesse de Moïse, lorsque, à peine de retour de ses pérégrinations à travers le monde hellénique, il était encore tout imprégné des idées des rhéteurs dont il avait suivi les leçons. Une œuvre aussi artificielle n'était guère de nature à être goûtée ni même comprise par ses compatriotes; elle a été peu lue, et n'est citée généralement que pour un de ses exercices, fondé sur une tragédie, aujourd'hui perdue, d'Euripide, *la Médée*, et qui en reproduit l'argument.

Les matériaux dont s'est servi Moïse de Khoren, dans son *Histoire d'Arménie*, sont de trois sortes : en premier lieu les chants populaires et la tradition orale, *անգիր աւանդութիւն*, éléments de provenance arménienne, auxquels viennent se mêler les légendes de l'Assyrie et de la Perse. Les matériaux de cette première catégorie, les plus anciens de tous, n'étaient parvenus à l'historien que dans un état très-fragmentaire et altéré, et il ne pouvait en être autrement, puisqu'ils sont disséminés sur un espace de temps qu'il estime être de plus de deux mille ans avant lui.

Pour découvrir la trace des premiers pas de la colonie sémite venue de la Mésopotamie, sous la conduite de Haïg, le fondateur de la nationalité arménienne, aux environs de l'Ararad, s'implanter sur un fonds de population de souche aryenne, il s'aide de l'étymologie de certains noms de localités, auxquels la croyance populaire, perpétuée de génération en génération, avait lié les souvenirs de ces antiques immigrations. Le point fondamental sur lequel il établit les origines historiques de sa nation est la tradition qui soudait ces origines à celles du peuple juif, en rattachant Haïg aux patriarches noachides, et en le faisant descendre de Noé à la quatrième génération, par Thorgom (Thogarmah), Tiras et Gomer. Il est évident que les Arméniens ne purent forger une pareille généalogie que lorsque, devenus chrétiens, ils adoptèrent comme un article de foi les récits de la Genèse sur la filiation du genre humain, et se crurent obligés, par conscience, d'y rapporter la leur. Ces idées, par cela même qu'elles étaient pleinement accréditées au temps de Moïse de Khoren, remontent nécessairement beaucoup plus haut que lui. On peut conjecturer qu'elles datent de l'introduction du christianisme dans la haute Mésopotamie, à la fin du premier siècle, ou vers le milieu du second, et qu'elles ont été suggérées aux Arméniens par les docteurs des écoles qui florissaient déjà dans ces contrées.

La seconde classe de documents dont Moïse de Khoren a fait usage se compose de ceux qu'il a tirés des historiens syriens, Mar Apas Katina,

Bardésane et Leboubna. Ces historiens nous sont déjà connus par ce que j'en ai dit précédemment, et je n'ai plus qu'une remarque à faire à propos du premier des trois. Un savant qui a enrichi le présent recueil de ses travaux, aussi estimables que variés, M. Étienne Quatremère, a émis sur Mar Apas Katina, et sur l'écrivain arménien qui l'a consulté, une opinion[1] dont le germe existe dans un mémoire de Fréret[2]. Suivant le docte orientaliste, Mar Apas Katina nous aurait débité une fable, en prétendant avoir puisé dans les archives de Ninive, ville qui, au temps où Moïse de Khoren place cet auteur, c'est-à-dire dans le second siècle avant Jésus-Christ, avait cessé d'exister, et Moïse lui-même aurait été le complice volontaire de ce mensonge, en reproduisant ces faux renseignements. Quelques années après M. Quatremère, amené moi-même à discuter l'authenticité des données de l'auteur syrien, je hasardai une opinion toute différente, et qui n'a rien d'invraisemblable, à savoir que les archives de Ninive avaient pu être sauvées de la destruction de cette ville, et être passées en la possession des rois de Perse achéménides, et ensuite des Arsacides, leurs successeurs, dans tous les cas, en démontrant la parfaite bonne foi de l'historien arménien[3]. M. Langlois a combattu la thèse *pessimiste* de M. Quatremère et la mienne, qui est par conséquent la thèse *optimiste*, mais sans en proposer une à lui. D'après ses observations, je n'hésite point à avouer aujourd'hui que les deux opinions opposées, celle de M. Quatremère et la mienne, ne sauraient être maintenues, l'une ou l'autre, dans leur énonciation absolue.

Moïse de Khoren nous apprend que, par ordre de Valarsace Ier, roi d'Arménie, Mar Apas Katina s'étant rendu à la cour d'Arsace, ou Mithridate Ier, roi de Perse, frère aîné du prince arménien, pour solliciter de lui la permission de visiter ses archives, découvrit un livre qu'Alexandre le Grand avait fait traduire du chaldéen en grec, et d'où il tira tout ce que ce livre renfermait de vrai et d'intéressant pour l'histoire d'Arménie. Il ajoute que Valarsace, au retour de son envoyé, ayant reçu comme un objet des plus précieux le travail que celui-ci lui rapportait, prescrivit de le déposer dans son trésor particulier, pour y être conservé avec le plus grand soin, et d'en graver une partie sur une des colonnes de son palais[4].

Ce début, par lequel s'annonce, dans Moïse de Khoren, le livre de Mar Apas Katina, a paru, à M. Quatremère, empreint d'une teinte ro-

[1] Cahier de juin 1850, p. 364, 365. — [2] *Mémoire sur l'ère arménienne*, dans les *Œuvres complètes*, t. XII, p. 187-254, et les *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XLVII, p. 98 et suiv. — [3] *Journal asiatique*, cahier de janvier 1852. — [4] Moïse de Khoren, *Histoire d'Arménie*, I, 8 et 9.

manesque, et il a rejeté comme suspect le livre tout entier, inclinant à considérer l'écrivain syrien comme un être imaginaire, sous le nom duquel s'est abrité l'auteur d'une composition apocryphe. Tout porte à croire, au contraire, que Mar Apas Katina fut un personnage très-réel, un des lettrés de l'ancienne école de Nisibe, qui précéda celle d'Édesse et qui existait déjà avec éclat avant que le roi Abgar eût transporté dans cette dernière ville sa cour et ses divinités, que Moïse de Khoren nomme Naboc, Bel, Bathnikal et Tharatha, les livres des écoles sacerdotales et les archives royales[1]. On voit que Mar Apas Katina a eu entre les mains les livres de l'Ancien Testament, dont les Juifs avaient répandu la connaissance partout où ils s'étaient fixés, sur les bords de l'Euphrate et du Tigre et en Égypte. Il amalgame les traditions mosaïques sur l'âge patriarcal avec les légendes assyriennes et chaldéennes. Comme il ne laisse percer aucune idée chrétienne, on est autorisé à conclure de son silence qu'il vécut avant la prédication des doctrines de l'Évangile dans la capitale de l'Osrhoëne et dans l'intervalle des deux premiers siècles avant et après Jésus-Christ.

L'ouvrage de Mar Apas Katina rappelle de tout point ceux que fit éclore sous les Séleucides et les Lagides le contact des Grecs avec les nations de l'Asie qu'ils avaient soumises à leur empire. Jaloux de montrer la supériorité de ces nations sous le rapport de l'antiquité des origines et de leur civilisation, des écrivains, orientaux de naissance, hellénisés par des relations journalières avec les vainqueurs, et en même temps ambitieux d'obtenir leurs bonnes grâces, exhumèrent les débris des vieilles cosmogonies de leur pays, ce qui restait de souvenirs historiques, et, avec l'alliage qui s'y était mêlé dans cette fusion de peuples opérée par les conquêtes d'Alexandre, les offrirent à la curiosité de leurs lecteurs.

C'est sur ce plan et dans cet esprit qu'écrivirent Manéthon, Sanchoniathon et sans doute Bérose, dont le livre s'est perdu. Celui de Mar Apas Katina émane du même ordre de compositions et doit être du même âge ou à très-peu près. Que ce livre contienne des fragments d'une haute antiquité et d'une authenticité incontestable, c'est ce que rend évident l'originalité de ton et de couleur qui éclate dans les poésies historiques et les traditions que Moïse de Khoren y a rapportées. Le vieux fonds arménien perce à travers les couches de provenance étrangère ou postérieure qui le recouvrent.

La critique historique, au temps de Moïse de Khoren, n'avait point encore été créée; on n'en était qu'à ses premiers tâtonnements. Qu'y a-t-il

[1] Moïse de Khoren, *Hist. d'Arménie*, II, 27 et 38.

d'étonnant qu'il ait accepté sans contrôle les dires de l'auteur syrien avec ses embellissements que celui-ci avait jugé à propos d'y ajouter et les ait répétés avec une parfaite bonne foi. Cette qualité se fait jour dans toutes les pages de son *Histoire d'Arménie*. Il a la candeur et la sincérité d'Hérodote; comme lui, un esprit curieux et observateur, fécondé par la lecture et les voyages, si bien qu'on a pu le surnommer l'*Hérodote arménien*.

Mar Apas Katina lui a servi de guide pour la période traditionnelle de l'histoire arménienne, qui embrasse le gouvernement des princes de la lignée de Haïg, depuis l'âge patriarcal jusqu'à la destruction de cette dynastie par les Macédoniens, et ensuite le temps pendant lequel l'Arménie fut en proie à l'anarchie, dans l'intervalle d'un siècle et demi, jusqu'à l'avénement des Arsacides. Cette période primitive va du commencement du livre premier de Moïse jusqu'au chapitre IX du livre second. Il continue en mettant à contribution Bérose, qu'il tient en haute estime à l'égal de la Sibylle, les historiens syriens venus après Mar Apas Katina, Bardesane et Leboubna, en dernier lieu, et pour la plus large part, les historiens grecs qui ont parlé de l'Orient, Hérodote, Diodore de Sicile et autres, que nous ne possédons plus que par lambeaux, ou que le temps a dévorés entièrement.

S'il est vrai, comme on peut l'inférer de quelques passages de son livre, qu'il a eu sous les yeux une version arménienne de la *Bibliothèque historique* complète de Diodore, et, si ce que l'on raconte est exact, que l'on est sur la trace de cette version, égarée dans un des coins inexplorés de l'Arménie, le monde savant serait redevable à la nation qui nous a déjà rendu la chronique d'Eusèbe dans son intégrité et une foule d'ouvrages des Pères de l'Église grecque dont l'original n'existe plus, d'un nouveau et inappréciable service.

Un appendice naturel à l'*Histoire d'Arménie* est la *Géographie* du même auteur, version abrégée du traité maintenant perdu de Pappus d'Alexandrie et augmentée d'une description particulière de l'Arménie et d'une énumération des tribus habitant le Caucase ou campées au nord de cette chaîne, en s'étendant jusque dans l'Asie centrale. L'authenticité de cet opuscule de Moïse, niée par des critiques éminents, Sainte-Croix et Saint-Martin, dans un temps où les monuments de la littérature arménienne, peu répandus en Europe, n'avaient été que très-imparfaitement étudiés, peut être considérée comme mise hors de doute par les recherches nouvelles des RR. PP. Mékhitharistes et principalement du P. Luc Indjidji, dans son *Archéologie arménienne*[1].

[1] 3 vol. in-4°, Venise, 1835 (en arménien), t. III, p. 303-314.

Il est à regretter que tous les traducteurs récents de *l'Histoire d'Arménie* aient négligé l'opuscule en question, et que les travailleurs étrangers aux études arméniennes n'aient à leur disposition que la version des frères Whiston et celle de Saint-Martin, faites l'une et l'autre sur un texte unique très-défectueux. Les objections de Sainte-Croix et de Saint-Martin sont tirées de la présence dans ce texte de noms géographiques qui n'ont pu être en cours que longtemps après Moïse de Khoren. Dans son premier volume, M. Langlois s'est rangé à cette opinion maintes fois exprimée dans ses annotations, tandis que, dans le second, il suit l'opinion contraire, sans expliquer les raisons de ce revirement inattendu. Il est constant maintenant que les dénominations signalées comme suspectes par les deux critiques précités ne sont que des synonymies successivement ajoutées suivant les variations momentanées de la nomenclature géographique, et des notes marginales introduites plus tard dans le texte. Elles en ont été éliminées très-judicieusement et rejetées au bas des pages dans l'édition publiée en 1846 par les RR. PP. Mĕkhitharistes, qui ont collationné de plus anciens et meilleurs manuscrits. Ajoutons que la *Géographie* a toujours été inscrite sous le nom de Moïse de Khoren, qu'elle a une possession d'état constante et jusqu'alors incontestée, et que le style porte ce cachet inimitable qui distingue l'*Histoire d'Arménie.* Et ce qui achève la démonstration, c'est que plusieurs des produits naturels de l'extrême Orient, articles de commerce au ve siècle, figurent dans ce livre, sous des dénominations pehlwi ou parsi de l'époque des Sassanides. Ces produits, importés dans la Perse par les marchands de cet empire, en communication par le golfe Persique et la mer des Indes avec les contrées de l'Asie orientale, étaient de là acheminés en partie vers l'Arménie et les contrées plus à l'ouest et mis en circulation sous leurs noms d'origine.

Moïse de Khoren, dans son *Histoire d'Arménie,* s'arrête au moment où la royauté et le suprême pontificat venaient d'être enlevés à l'illustre famille des Arsacides, où le pays était courbé sous la domination des Sassanides, époque de désastre et de deuil national, sur laquelle l'âme patriotique de l'écrivain s'épanche, dans l'épilogue de son ouvrage, en accents de regrets et de douleur. L'Arménie était vaincue, mais non soumise; plus d'une fois elle protesta contre l'oppression par d'énergiques réclamations ou par des soulèvements armés. Alors s'ouvre une période presque séculaire de guerres intermittentes pendant laquelle nous voyons, comme un admirable spectacle, au milieu des nations serviles et abjectes de l'Asie, un peuple retrempé par l'esprit chrétien s'élever jusqu'à la notion et à la pratique d'un sentiment qui est le plus

noble et le plus puissant ressort de l'homme en société, l'amour de la patrie et de la liberté, mourir pour une idée abstraite et la revendication des droits imprescriptibles de la conscience.

La politique de la cour de Ctésiphon à l'égard des Arméniens était de les détacher des Grecs, vers lesquels une foi commune et leurs goûts littéraires les poussaient, et de les rallier à la Perse. Les Sassanides s'efforcèrent d'abord de les gagner par des mesures administratives d'une apparente modération, par les dignités et les honneurs conférés aux chefs les plus considérables et les plus influents, par des alliances de famille. Mais ces séductions n'eurent d'attrait que pour un petit nombre, qui consentirent à apostasier; la majeure partie de la noblesse et les masses populaires restèrent inébranlables dans la fidélité à leur religion et à la patrie, et dans leur haine contre des maîtres étrangers.

Irrité d'une répulsion si ouvertement déclarée et de l'inutilité des ménagements gardés envers les Arméniens, Yezdedjerd II résolut de s'imposer à eux par la violence et par la crainte. Il manda auprès de lui les principaux chefs, sous prétexte du service militaire qu'ils lui devaient, mais avec l'intention secrète de mettre la main sur eux et de les retenir comme otages. En même temps il envoyait en Arménie des bandes de mages qui, sous la protection de corps armés, avaient pour mission de contraindre les populations à embrasser le mazdéisme, de détruire les églises et, sur leurs ruines, d'élever des pyrées. La désobéissance aux volontés du roi était punie de mort ou par d'énormes exactions. Tous les hommes marquants, devenus suspects, furent proscrits, les écoles fermées, les livres grecs prohibés et jetés dans les flammes. Témoin de ces excès odieux, un homme aux aspirations ardentes et patriotiques, Vartan, chef de la maison princière des Mamigoniens, se leva pour les venger et affranchir son pays. Arborant le drapeau de l'indépendance, il fit entendre partout l'appel aux armes.

Yezdedjerd fit marcher contre les Arméniens des troupes innombrables sous la conduite de deux généraux expérimentés, Mihr Nerseh et son lieutenant Mouschgan Nusalavourd, pourvues de formidables engins de guerre et renforcées par des légions d'éléphants. Le combat s'engagea dans la plaine d'Avaraïr, au sud de l'Ararad; Vartan et un millier de braves qui restèrent à ses côtés, cernés par la cavalerie perse, succombèrent tous jusqu'au dernier, après avoir accompli des prodiges de valeur. L'Église arménienne, organe de la reconnaissance et de l'admiration nationale pour leur dévouement héroïque, les a inscrits dans ses diptyques, comme martyrs, et a institué en leur honneur une fête

solennelle qui, depuis le ve siècle, est pieusement célébrée chaque année. L'Arménie, privée de ses derniers défenseurs, se trouva abandonnée sans merci aux fureurs du roi de Perse. Parmi les membres du clergé et de la noblesse, les uns furent traînés en captivité et relégués dans les déserts du Khoraçan, les autres, sommés d'abjurer, expièrent leur refus par la mort. De grandes dames, accoutumées aux aisances et aux délices de la vie et aussi intrépides que leurs époux, les accompagnèrent dans l'exil et en partagèrent avec eux l'amertume et la pauvreté.

C'est le dramatique tableau de cette lutte et de son triste dénoûment qu'a retracé un témoin oculaire, acteur lui-même dans ce drame, l'évêque Élisée, le quatrième des historiens que renferme le tome second de M. Langlois, l'un des plus éloquents, des plus purs écrivains dont s'honore l'Arménie.

La guerre de l'indépendance, momentanément suspendue par la défaite des Arméniens à Avaraïr, ne finit point à la mort d'Yezdedjerd II; elle éclata de nouveau sous le fils et successeur de ce prince, Ardeschir III, et dura, avec des chances diverses, pendant tout son règne, qui fut de huit ans. Enfin, la lassitude s'étant emparée des deux nations ennemies, elles firent la paix; un traité fut conclu par la médiation de Vahan, neveu de Vartan, homme politique d'une habileté et d'une prudence consommées, et, après lui, chef des Arméniens. Ce traité assurait à ces derniers leur autonomie, sous la suprématie de la Perse, et garantissait les immunités et les priviléges dont ils jouissaient lorsqu'ils allaient servir dans les armées du grand roi.

Cette seconde phase de la lutte a eu son historien, Lazare de Ph'arbe, qui est le cinquième et dernier du volume précité de M. Langlois.

En anticipant sa narration d'une cinquantaine d'années en deçà de la limite où s'est placé notre précédent historien, Élisée, Lazare de Ph'arbe atteint le point où s'est arrêté Faustus de Byzance. Là il reprend des mains de celui-ci le fil du récit, et il ne le quitte plus jusqu'au règne du roi de Perse Bérose (Firouz).

Dans la partie rétrospective de son livre, il rencontre sous sa plume des faits et des personnages laissés en oubli ou mis insuffisamment en lumière par ses devanciers; il les décrit pour la première fois ou nous les fait connaître par de nouveaux et plus amples détails : la diffusion du christianisme en Arménie par les successeurs et les disciples de saint Grégoire l'Illuminateur, l'organisation du culte et de la hiérarchie ecclésiastique, la fondation des écoles et les immenses travaux entrepris par saint Mesrob et ses coopérateurs pour répandre les doctrines de l'Évangile et l'instruction, à l'instigation de saint Sahag et du roi

Behram-Sapor. La suite du récit jusqu'à la conclusion (485) est le tableau de la situation tour à tour agitée ou pacifique de l'Arménie, déshéritée de ses souverains nationaux et gouvernée par les officiers qui lui furent envoyés par Ormizd III et Bérose. A en croire M. Langlois, Lazare de Ph'arbe a écrit d'un style très-élevé et qui se ressent de ses études helléniques [1]. Ce jugement a de quoi surprendre, car il est l'antithèse de la réalité. Ce style est, au contraire, si simple, si limpide, qu'on peut le considérer comme une fidèle expression de la langue familière usitée au ve siècle.

ÉD. DULAURIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Paris, le 10 septembre 1872.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

En revenant sur la question de la troisième inégalité lunaire ou *variation* dans le numéro d'octobre 1871 du *Journal des Savants*, M. J. Bertrand rappelle, en tête de son article, les diverses communications insérées aux *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, en 1836, 1843, 1862 et 1871, et il oublie les années 1844, 1850 et 1868.

Je ne discute pas l'opinion que soutient M. J. Bertrand, et que j'ai combattue ailleurs, mais je demande la rectification de quelques dates rapportées incomplétement. En effet, M. J. Bertrand, après avoir cité la déclaration faite par M. Biot, le 28 avril 1845, ajoute [2] :

« Personne ne répondit. C'est quinze ans plus tard que M. Chasles, en « venant plaider avec force une cause qui semblait définitivement perdue, « apporta dans la balance l'autorité incontestable de son témoignage. »

Cette assertion est inexacte : le 20 mai 1850, M. Michal écrivait à l'Académie des sciences dans un sens contraire aux hypothèses de M. Biot, et,

[1] T. II, p. 256, col. 6, *Préface*. — [2] *Journal des Savants*, octobre 1871, p. 467.

huit jours après, le 27 mai 1850, M. Biot annonçait que, *dans une prochaine séance, il mettrait, pour ainsi dire, le doigt sur l'erreur.*

Or le célèbre académicien a toujours fait attendre ce travail prétendu décisif, quoiqu'il ait continué de beaucoup écrire; et il est mort douze ans après, sans s'être expliqué à cet égard. C'est ce qui justifie pleinement M. Chasles d'avoir pris la plume en 1862 pour constater cette défaillance des adversaires d'Aboul-Wéfâ [1].

Je vous prie donc, Monsieur et cher Directeur, d'insérer ma réclamation dans le plus prochain numéro du *Journal des Savants.*

Semblable faveur m'a été accordée par le bureau de ce journal, à deux reprises différentes, à l'occasion des articles de M. Biot, comme on peut le voir dans le numéro de décembre 1843, p. 720, et dans celui de novembre 1844, p. 693 et 694.

L. Am. SÉDILLOT.

Mon intention n'a pas été, comme semble le croire M. Sédillot, de faire connaître aux lecteurs du *Journal des Savants* tous les écrits publiés à l'occasion du texte d'Aboulwéfâ. J'ai réuni, je le crois du moins, des documents plus que suffisants pour entraîner la conviction de ceux qui voudront bien les lire, et dont le nombre aurait diminué sans doute, si j'avais allongé l'article par de trop minutieux détails.

J'ai écrit, en parlant de Biot : « Personne ne lui répondit, c'est quinze ans « plus tard que M. Chasles..... »

J'aurais dû dire, suivant M. Sédillot : « Personne ne lui répondit, c'est « cinq ans plus tard que M. Michal..... »

Si je n'ai pas cité M. Michal, c'est que j'ignorais son intervention dans la discussion; j'aurais, sans aucun doute, d'ailleurs, consacré très-peu de lignes à sa note, elle-même extrêmement courte; je ne l'eusse pas citée surtout sans rapporter la réponse, très-suffisante suivant moi, de Biot, dont la citation de M. Sédillot ne donne pas une idée bien complète : « Les astronomes, « dit Biot, reconnaîtront aisément que le calcul numérique consigné à la fin « de la note de M. Michal n'a pas du tout la portée que l'auteur lui attribue « et n'entraîne nullement les conséquences qu'il en tire. »

Je partage entièrement, sur ce point, l'opinion de Biot. L'argumentation de M. Michal suppose qu'Aboulwéfâ a signalé des erreurs dans la théorie de Ptolémée; c'est précisément ce qui est en question, puisque Biot croit dé-

[1] Lettre à M. L. Am. Sédillot, sur la *Question de la variation lunaire,* découverte par Aboul-Wéfâ, par M. Chasles, in-4°, 1862.

montrer, et démontre très-clairement, suivant moi, que la prétendue inégalité d'Aboulwéfâ ne diffère pas de la prosneuse.

Biot n'a nullement promis, d'ailleurs, de discuter de nouveau la note de M. Michal; il a écrit : « Puisqu'un homme aussi recommandable que M. Mi-« chal nous informe qu'il se prend encore à l'illusion que j'ai voulu dissiper, « il paraît qu'il y a nécessité d'y insister une dernière fois, en mettant pour « ainsi dire le doigt sur l'erreur. » C'est-à-dire sur l'erreur de tous ceux qui conservent l'illusion que j'ai voulu dissiper.

Biot n'a pas tenu sa promesse; ceux qui auront la patience de relire ses articles si détaillés et si concluants trouveront, je pense, comme moi, que, s'il pouvait être utile d'en présenter le résumé, il n'y avait en effet rien à y ajouter.

J. BERTRAND.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut a été tenue le vendredi 26 octobre 1872, sous la présidence de M. Camille Doucet, directeur de l'Académie française, assisté de MM. Miller, Faye, Ambr. Thomas et Janet, délégués des Académies des inscriptions et belles lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques, et de M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, secrétaire actuel du bureau de l'Institut.

Le président a ouvert la séance par un discours à la suite duquel il a proclamé le grand prix biennal de 20,000 francs. Ce prix a été décerné à M. Guizot, pour *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Ensuite a été lu le rapport sur le concours de 1872 pour le prix de linguistique fondé par M. de Volney. Ce prix a été décerné à M. Joseph Halévy pour son ouvrage manuscrit ayant pour titre : *Essai d'épigraphie cypriote*.

Après la proclamation de ces prix, M. Edmond Le Blant, de l'Académie des

inscriptions et belles-lettres, a lu un morceau intitulé : *Le détachement de la Patrie;* M. Paul Janet, de l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire sur la philosophie dans les comédies de Molière, et M. Boulay, de l'Académie des sciences, des recherches sur l'importation et la propagation de la peste bovine. La séance s'est terminée par la lecture d'une étude sur le vêtement des femmes, par M. Ch. Blanc, de l'Académie des beaux-arts.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Babinet, membre de l'Académie des sciences, est décédé à Paris, le 21 octobre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essais sur l'histoire des religions par Max Muller, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à l'université d'Oxford, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Georges Harris. Orléans, imprimerie de G. Jacob. Paris, librairie de Didier, 1872, in-12 de XLIV-527 pages. — Dans la préface de ce livre, dédié à la mémoire du baron de Bunsen, M. Max Muller rapporte que son illustre protecteur, en lui annonçant que les directeurs de la compagnie des Indes venaient, à sa sollicitation, d'accorder les fonds nécessaires à l'impression du texte et du commentaire du Rig-Véda, lui dit : « Vous avez main« tenant une besogne pour la vie, un beau tronçon d'arbre qui vous prendra des « années pour l'aviver et le polir; mais il faudra que de temps en temps vous nous « donniez quelques copeaux de votre atelier. » Tout en poursuivant sa grande publication des hymnes sacrés des brahmanes et celle d'autres ouvrages sanscrits qui s'y rapportent, M. Max Muller a en effet mis au jour de nombreux travaux de moindre importance, mais dignes d'attention à des degrés divers. La plupart se sont produits pour la première fois sous la forme de conférences ou d'articles de revues où l'éminent professeur d'Oxford exposait à un public instruit, mais étranger aux études orientales, les progrès nouvellement réalisés dans les connaissances des religions de l'Asie antique. Ce serait se tromper, toutefois, que de n'y voir que de simples œuvres de vulgarisation; l'auteur, en faisant connaître un grand nombre d'ouvrages de premier ordre, discute les principales questions qui y sont soulevées de façon à donner à ces études une véritable valeur scientifique. C'est en souvenir du conseil de M. Bunsen que M. Max Muller avait publié ce recueil sous le titre de *Chips from a German workshop,* « Copeaux d'un atelier allemand, » titre que le traducteur a changé pour celui d'*Essais sur l'histoire des religions*. Il renferme, en effet, des essais sur les pen-

sées primitives de l'humanité, soit religieuses, soit mythologiques, et sur les traditions et les coutumes les plus anciennes. Ces *Essais*, précédés d'une intéressante préface, sont au nombre de quinze : les premiers sont consacrés au brahmanisme et particulièrement aux Védas, ceux qui suivent ont pour objet les études zendes; on y remarquera particulièrement les chapitres relatifs aux progrès de ces études dans l'Inde et aux Parsis modernes. Le bouddhisme et la nature du fameux Nirvana sont étudiés dans trois autres essais. Viennent ensuite des mémoires sur les traductions chinoises de textes sanscrits; sur les œuvres de Confucius, sur le *Popol Vuh* et les peintures hiéroglyphiques américaines, et enfin, une dernière et remarquable étude sur le « monothéisme sémitique. » M. Max Muller établit que rien ne nous autorise à admettre qu'il y ait eu un « instinct » monothéiste accordé à la race sémitique et refusé à la race aryenne. « Les deux races ont eu également l'intuition primitive de Dieu....... toutes les deux sont tombées dans le polythéisme. » (Pages 552, 56[illegible].) On trouve, à la fin du volume, une table analytique, qui facilite beaucoup les recherches.

Revue celtique, publiée avec le concours des principaux savants des îles Britanniques et du continent, et dirigée par H. Gaidoz, professeur de géographie et d'ethnographie à l'*École des Sciences politiques* de Paris, etc., t. Iᵉʳ. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur. Paris, librairie de A. Franck et F. Vieweg, 1872. 1 vol. de XVI-5[illegible] pages. — L'étude des langues, des littératures et des antiquités celtiques, appelle l'attention du philologue, du lettré et de l'historien de tous les pays, par la place qu'occupent ces langues dans la famille des idiomes aryens, par l'importance du rôle que les Celtes ont joué dans l'ancienne histoire de l'Europe et aussi par la richesse des littératures néo-celtiques. Mais, pour la France, il y a un motif de plus : il y a une sorte de point d'honneur à ne pas négliger une étude aussi éminemment nationale. L'Allemagne, à qui l'on doit le grand ouvrage qui a fondé sur des bases véritablement scientifiques la grammaire comparée des langues parlées par les Celtes, la *Grammatica celtica* de Zeuss, nous devance encore une fois sur ce terrain : un celtiste éminent, M. Ebel, professeur au collège de Schneidemühl, qui a récemment donné une nouvelle édition de la *Grammatica celtica*, vient d'être appelé à occuper une chaire de langues et de littératures celtiques à l'Université de Berlin. Nous sommes heureux toutefois de pouvoir signaler, dans le même ordre d'études, le succès d'une entreprise dont l'honneur revient à un Français. M. H. Gaidoz a fait paraître ce mois-ci les deux fascicules qui terminent le premier volume de la revue qu'il a fondée, la seule, jusqu'ici, qui ait été consacrée exclusivement ou même principalement aux études celtiques; les *Beiträge* ou *suppléments* au Journal de philologie comparée de Kuhn n'apparaissent qu'à des intervalles fort longs et fort irréguliers, et ne donnent, d'ailleurs, aux langues celtiques qu'une place assez restreinte, puisqu'ils contiennent aussi des travaux sur les langues slaves et divers autres idiomes. La *Revue celtique* offre une grande variété d'articles, tous fort instructifs, dont quelques-uns sont d'une haute valeur, et dont l'ensemble est inappréciable pour tous ceux qu'intéressent les études qui se rapportent à son objet. Ils y trouveront à la fois des textes inédits, anciens ou modernes, dans les divers idiomes celtiques, et des mémoires sur des questions de langue, de mythologie, d'archéologie, écrits dans cet esprit de méthode et de critique rigoureuse auxquels les sciences philologiques ont dû de si grands progrès, et dont l'absence ou l'insuffisance avait longtemps jeté un si regrettable discrédit sur les travaux des celtistes. Nous avons rendu compte des deux premiers fascicules dans ce journal; les deux derniers ne le cèdent pas en intérêt aux précédents. Ils renferment, outre la table des matières et la liste des sous-

cripteurs, les articles suivants : Les légendes des monnaies gauloises par M. A. de Barthélemy; La racine DRU dans les noms celtiques des rivières, par M. A. Pictet; *L'Ex-voto* de la *Dea Bibracte*, par M. J. G. Bulliot; influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les diplomes latins de l'époque mérovingienne, par M. H. d'Arbois de Jubainville; The Manumissions in the Bodmin Gospels, par M. Whitley Stokes (le manuscrit du xe siècle qui porte le nom de *Bodmin Gospels* renferme les mentions d'affranchissement d'un grand nombre de serfs bretons dont les noms sont intéressants pour l'histoire de l'ancien cornique); The Luxembourg folio, par M. J. Rhŷs, qui publie le texte rectifié de ce curieux document du ixe siècle, probablement copié d'un autre plus vieux, et donne, des gloses galloises qu'il renferme, une interprétation et un excellent commentaire qui marquent un progrès notable dans la connaissance de l'ancienne langue bretonne; *Attodiad i Lyfryddiaeth y Cymry*, supplément donné par le Rév. Dr Silvan Evans, à son grand ouvrage sur la Bibliographie galloise; Le Catholicon de Jean Lagadeuc (lettres A et B), par Whitley Stokes; Proverbes et dictons de la basse Bretagne, par L. Sauvé; Traditions et superstitions de la basse Bretagne, par M. R. F. Le Men; La véritable histoire de Bretagne de Dom Lobineau, par M. P. Levot; Teutatès, par M. H. d'Arbois de Jubainville; viennent ensuite quatorze articles bibliographiques, une chronique de M. H. Gaidoz, des *Corrigenda* et *Addenda*, et une note sur le *Goidilica* de W. Stokes, par le commandeur C. Nigra. N'oublions pas de mentionner la suite de la réimpression *fac-simile* de la grammaire galloise de Gruffydd Roberts (1567), publiée à part en supplément.

Revue d'anthropologie, publiée sous la direction de M. Paul Broca, secrétaire général de la société d'anthropologie de Paris, etc., t. I, n° 1, Paris, imprimerie de A. Hennuyer, librairie de C. Reinwald, 1872, in-8° de 192 pages avec planches. — Il n'existait en France, jusqu'ici, que deux publications périodiques consacrées aux études anthropologiques : les *Bulletins de la Société d'anthropologie* de Paris, dont le XIIIe volume est en cours de publication, et les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, recueil fondé il y a huit ans à Paris, par M. de Mortillet et continué depuis trois ans, par MM. Trutat et Cartailhac, à Toulouse. La première de ces publications embrasse tout le domaine de l'anthropologie, mais, par sa nature même, elle se trouve limitée aux communications et aux discussions de la Société dont elle est l'organe; les travaux exécutés en dehors de cette Société, soit en France, soit à l'étranger, ne peuvent y trouver place. La seconde de ces publications étant consacrée spécialement aux travaux préhistoriques, ne comprend qu'une partie restreinte du programme de l'anthropologie. La *Revue d'anthropologie* vient donc combler une lacune dans la littérature scientifique de notre pays; déjà, depuis longtemps, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis, nous avaient devancés sur ce point. Elle paraîtra quatre fois par an; chaque fascicule comprendra trois parties distinctes : 1° des mémoires originaux accompagnés de planches et de figures; 2° des articles de critique, des revues des livres et des journaux, des extraits et notices diverses; 3° un bulletin bibliographique. Ce premier numéro contient, comme articles de fond, un mémoire de M. Paul Broca, sur l'*indice nasal*, c'est-à-dire sur le rapport de la largeur de la région nasale à sa longueur, aux différents âges et chez les différentes races. Il désigne sous le nom de *platyrhiniens* les groupes humains caractérisés par un grand indice nasal, par exemple les races du type dit éthiopique, sous celui de *leptorhiniens* ceux chez qui cet indice est le plus faible, comme dans les races du type dit caucasique, auxquelles il faut associer ici les Esquimaux, qui sont de tous les hommes ceux chez lesquels cet indice descend le plus bas; les races qui occupent,

sous ce rapport, une place intermédiaire, comme les Mongols et les Américains, reçoivent le nom de *mésorhiniens*. Entre autres faits dignes d'attention M. Broca signale le suivant : dans toutes les sépultures mérovingiennes, l'indice nasal est sensiblement supérieur à celui des populations antérieures à l'arrivée des Francs. Ceux-ci étaient mésorhiniens, bien que les Germains modernes, ceux, du moins, dont M. Broca a pu étudier les crânes, soient aussi leptorhiniens que les Français. Dans les siècles suivants, l'indice diminue graduellement, et, chez les Parisiens modernes, il est revenu au chiffre qu'il présentait avant l'époque franque. On trouve ensuite la première partie d'une intéressante étude de M. A. de Quatrefages sur les Mincopies (indigènes des îles Andaman) et la race Negrito en général, puis des *Recherches sur les proportions des bras et de l'avant-bras aux différents âges de la vie*, par M. E. T. Hamy.

Bailliage de Vermandois. Élections aux États généraux de 1789; procès-verbaux, doléances, cahiers et documents divers publiés par la Société académique de Laon, précédés d'une introduction et suivis de notices biographiques, par Édouard Fleury. Laon, imprimerie de Coquet; Paris, librairies de Dumoulin et de Didron neveu, 1872, in-8° de LII-499 pages. — Les documents publiés par la Société académique de Laon viennent s'ajouter très-utilement à tous ceux du même genre qui ont été précédemment recueillis et imprimés pour servir à l'histoire des États généraux de 1789. Ils se composent principalement des procès-verbaux et des cahiers du grand bailliage de Vermandois et des bailliages particuliers de Laon, Marle, La Fère, Chauny, Coucy, Guise et Noyon. L'introduction et les notes que M. Éd. Fleury a jointes aux textes accroissent encore l'intérêt de cette publication.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

②# JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1872.

De la liberté et du hasard. — *Essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du Traité du destin et du libre pouvoir aux empereurs, traduit en français pour la première fois par Nourrisson.* — 1 vol. in-8° de VIII - 336 pages. Paris 1870, librairie académique de Didier et C[ie].

Le problème de la liberté et de ses rapports avec l'ordre général du monde, de quelque nom qu'on l'appelle, destin, providence ou nécessité, est un problème aussi ancien que le genre humain, et qui, selon toute probabilité, ne cessera de l'occuper que lorsqu'il aura cessé de penser, c'est-à-dire d'exister. Il tient une égale place dans la religion, dans la philosophie, dans la politique et dans l'histoire. A peine l'homme s'est-il fait une idée vraie ou fausse de la divinité, qu'il est amené à se demander quel pouvoir elle lui a laissé, soit dans la nature, soit dans sa propre existence. Selon le dogme brahmanique, à l'époque où il est complétement dégagé des croyances antérieures, l'homme n'est rien et la divinité est tout; l'homme fait don à l'Être universel d'où découlent, suivant lui, tous les êtres particuliers, non-seulement de sa liberté, mais de son existence même. Dans les différents cultes mythologiques qui ont pris naissance, soit en Orient, soit dans la Grèce, les dieux n'ayant qu'une puissance limitée, sont soumis, ainsi que l'homme, à la puissance supérieure du Destin ou au cours immuable des astres. Dans le dualisme mazdéien, l'homme conserve, au moins en partie, son libre arbitre, grâce à la lutte des deux principes

contraires qui se disputent son obéissance et ses hommages. En le sommant de choisir entre eux, les deux ennemis irréconciliables sont également forcés de lui reconnaître la liberté du choix. Sous l'empire du monothéisme hébreu, la part de la liberté humaine est à la fois plus étendue et plus claire. Ce n'est plus entre deux maîtres, entre deux forces opposées que l'homme est appelé à choisir, mais entre deux manières de vivre, entre deux lois : celle que Dieu lui propose par la bouche de son prophète, et celle qu'il trouve dans ses passions. « Voyez, dit Moïse, au nom de Jéhovah, j'ai mis aujourd'hui devant « vous la vie et le bien, la mort et le mal, choisissez la vie [1]. » Peu à peu et bien avant l'avénement du Christ, le problème se complique. Il paraît difficile de concilier la liberté humaine avec la toute-puissance de Dieu, avec sa prescience, avec sa bonté ; car comment sa bonté peut-elle permettre le mal qui est dans le péché? Mais les difficultés sont plus graves et plus nombreuses après l'établissement du christianisme. Outre les attributs divins que suppose la création, il y a les dogmes du péché originel et de la grâce. C'est surtout la grâce qui devient extrêmement menaçante pour le libre arbitre, et, pendant une longue suite de siècles, sous des noms différents, dans des Églises différentes, les théologiens chrétiens prennent partie pour l'une ou l'autre de ces deux idées. Les controverses ardentes de saint Augustin et de Pélage, de Gotteschalk et de Hincmar, des arminiens et des gomaristes, des jansénistes et des molinistes, n'ont pas d'autre signification.

Les mêmes luttes se produisent sous une forme plus générale et plus libre dans l'histoire de la philosophie. Il n'y a pas un système, le scepticisme excepté, qui ne renferme implicitement ou explicitement une affirmation, soit du fatalisme, soit de la liberté. Le fatalisme est la conséquence nécessaire du matérialisme. S'il n'y a dans la nature et dans l'homme que des forces mécaniques, physiques, chimiques, qui obéissent à des lois invariables, il est évident qu'il n'y a pas de place pour la liberté ; et, si l'on est forcé d'en faire une à l'intelligence, puisque c'est en son nom qu'on soutient cette belle doctrine, c'est que l'intelligence elle-même n'est qu'un effet nécessaire d'un concours de causes inintelligentes. La même observation s'applique au panthéisme, quelles que soient sa base et sa méthode, soit au panthéisme matérialiste de Strabon et des stoïciens, soit au panthéisme idéaliste de Zénon et de Parménide, soit au panthéisme mystique de Plotin et de Jacob Boehm, soit au panthéisme logique de Spinosa ou au panthéisme dialectique

[1] *Deutéronome*, ch. xxx, v. 15 et 19.

de Hégel. Idée ou matière, un principe impersonnel, inconscient et unique, dont le développement nécessaire, éternel, infini, donne naissance à toutes les existences et à tous les phénomènes de l'univers, exclut absolument toute action libre et tout pouvoir responsable. N'est-ce pas Spinosa qui a dit: «Parler de libre arbitre, c'est rêver les «yeux ouverts?» Dans tout système, au contraire, où la liberté et la conscience sont des attributs inséparables de l'idée de cause première ou de premier principe des choses, ces mêmes attributs sont reconnus à l'homme et constituent les caractères essentiels de sa nature. Un tel système, qu'il admette ou non la création *ex nihilo* et l'immortalité personnelle de l'âme humaine, rentre sous la dénomination de spiritualisme; mais tout spiritualisme n'est pas également favorable au libre arbitre; on peut, comme Leibniz, être à la fois spiritualiste et déterministe.

La question de la liberté et de la nécessité ne reste pas plus étrangère aux réflexions de l'historien et aux combinaisons de l'homme politique qu'aux spéculations du théologien et du philosophe. Expliquer la plupart des événements et des changements accomplis dans les destinées des peuples à la façon de Thucydide, de Machiavel, de Commines et de presque tous les historiens d'autrefois, par la volonté, le génie, les qualités personnelles de quelques hommes supérieurs, n'est-ce pas rendre hommage à la liberté humaine et à l'influence qu'elle exerce sur ce qu'on appelle la fortune? Au contraire la liberté n'est-elle pas singulièrement compromise par ces lois générales que, dans un temps plus rapproché de nous, on a essayé d'imposer à la succession des faits et à la marche de la société au nom de la philosophie de l'histoire? Vico et Herder et beaucoup d'autres après eux, n'ont-ils point annihilé la responsabilité des souverains et des peuples, l'intervention de leurs facultés morales et intellectuelles, devant un certain plan immuable et universel qu'ils exécuteraient sans le connaître? Le même principe appliqué à nos révolutions les plus récentes n'a-t-il pas servi d'excuse à toutes les folies et de justification à tous les crimes?

L'homme politique, lui aussi, fait dépendre les institutions qu'il propose à l'État de l'opinion qu'il s'est faite de la liberté dans l'homme. S'il pense, comme Locke, Montesquieu et Kant, que l'homme est libre de sa nature, que la liberté est le premier de ses besoins et de ses droits, la maîtresse faculté sans laquelle il n'en peut développer aucune autre, il exigera qu'il soit également libre dans la société, dans la mesure où la liberté de chacun est compatible avec celle de ses semblables et avec les conditions essentielles de toute législation civile. Si, au con-

traire, à l'exemple de Hobbes, il ne voit en lui qu'une force brute, un loup toujours prêt à dévorer son semblable; ou si, entrant dans les idées de Joseph de Maistre, il le considère comme un coupable voué à l'expiation d'un crime involontaire, il ne songera qu'à lui forger des chaînes ou se persuadera que le bourreau est la clef de voûte de l'ordre social. La question de la liberté se trouve étroitement mêlée à toutes les spéculations importantes et aux recherches les plus opiniâtres de l'esprit humain. Mais ce n'est guère qu'à la fin du deuxième ou au commencement du troisième siècle de notre ère, qu'un philosophe grec, d'origine asiatique, Alexandre d'Aphrodise, a essayé pour la première fois de l'étudier séparément dans un écrit devenu promptement célèbre. C'est le *Traité du destin et du libre arbitre*. C'est un véritable service que M. Nourrisson a rendu à l'histoire de la philosophie en traduisant dans notre langue cet ouvrage important, et en le faisant précéder d'une savante introduction où il en fait connaître l'esprit, l'origine, l'influence, les défauts et les qualités. Alexandre d'Aphrodise ne parlant pas en son nom, mais au nom d'Aristote, dont il a la prétention de défendre la doctrine contre la philosophie stoïcienne, M. Nourrisson en prend occasion pour remonter de l'interprète à l'auteur original et pour exercer sa critique sur Aristote lui-même, tout au moins sur les conclusions capitales de sa philosophie.

On sait ce qu'a été Alexandre d'Aphrodise dans l'école péripatéticienne et ce qu'a été l'école péripatéticienne dans l'histoire générale de la philosophie.. Depuis le commencement du moyen âge jusqu'à l'époque de la Renaissance, il n'y avait, soit pour les chrétiens, soit pour les musulmans, soit pour les Juifs, d'autre philosophie que celle d'Aristote, et Aristote, jusqu'au XIIe siècle, ne pouvait être compris que par les écrits d'Alexandre d'Aphrodise. On ne se contentait pas de lui assigner le premier rang parmi les commentateurs du Stagirite, on l'appelait tout simplement le *Commentateur*, comme Aristote était appelé le *philosophe*. A partir du XIIe siècle il trouva un redoutable rival dans Averroës, et même Averroës l'emporta sur lui jusqu'au moment où, ramenés par la Renaissance vers l'étude de l'antiquité, les philosophes péripatéticiens se divisèrent en deux sectes: celle des Averroïstes et celle des Alexandristes.

Avant de suivre M. Nourrisson dans ses considérations historiques et critiques, nous lui adresserons un reproche, ou plutôt nous exprimerons un regret qui ne diminue en rien la valeur de son travail. Il a parfaitement compris que le *Traité du destin* est inséparable d'un autre écrit d'Alexandre d'Aphrodise, qui n'a pas eu moins de célébrité dans

les écoles, surtout au commencement du XVIe siècle; nous voulons parler du *Traité de l'âme*. Cela est si vrai, que, tout en insistant plus particulièrement sur le premier, il nous offre aussi, dans son introduction, une analyse du second. Pourquoi donc ne les avoir pas traduits l'un et l'autre? Il aurait ainsi réuni dans le même volume les deux œuvres capitales du grand commentateur, et les réflexions qu'il nous présente en son propre nom auraient une base plus solide. Mais, puisqu'il ne met sous nos yeux que l'une de ces œuvres, voyons quelle en est la substance et quelle idée nous en donne son moderne interprète.

Le *Traité du destin*, ainsi que nous venons de le dire, c'est la question de la liberté et de la nécessité examinée au point de vue de la philosophie péripatéticienne et du système des stoïciens. Les stoïciens sont fatalistes, ils subordonnent, non-seulement l'univers, mais les actions de l'homme à la loi suprême et immuable du destin; tandis que la doctrine d'Aristote reconnaît dans la nature humaine la liberté. Voilà ce que pense Alexandre d'Aphrodise, et il se propose de prouver qu'Aristote est dans la vérité et que les stoïciens sont dans l'erreur. « De « tous les enseignements de la philosophie, dit-il avec raison [1], il n'en « est point de plus important que celui qu'il s'agit ici d'expliquer, l'u- « sage qu'on en peut faire se trouvant partout applicable, comme il s'é- « tend à tout. » Son argumentation n'est pas moins intéressante que la conclusion qu'il en tire. On y retrouve cette méthode à la fois subtile et forte qui fait la matière de l'*Organum*.

D'abord il faut bien que le destin soit quelque chose, puisque les hommes en général croient à son existence et qu'une notion commune à tous les hommes ne saurait répondre à un pur néant. Nous sommes, de plus, obligés de concevoir le destin comme une cause, car on lui attribue une action plus ou moins étendue sur les hommes et les choses, et quelques-uns vont même jusqu'à penser qu'il est la cause unique de tout ce qui arrive. Cause d'un certain nombre ou de la totalité des faits qui s'accomplissent, le destin ne peut être qu'une cause efficiente; mais de quelle espèce? Car les causes efficientes sont de plusieurs classes! Il y en a de fortuites, qui sont toutes comprises sous le nom de hasard; il y en a de raisonnables, qui agissent avec réflexion ou après délibération, en vue d'un but déterminé. Il y en a de naturelles, qui agissent aussi en vue d'un but mais sans délibération préalable, sans réflexion ni connaissance. Or le destin n'est pas la même chose que le hasard; autrement il ne pourrait être conçu comme une cause générale ou

[1] Chap. I, p. 174 de la traduction française.

universelle. Le destin n'est pas non plus une cause raisonnable, puisque les choses raisonnables étant en notre pouvoir sont précisément celles qui échappent au destin. Reste donc à dire que le destin est une cause naturelle. Mais attribuer au destin ce caractère, c'est reconnaître qu'il est la nature elle-même, car les lois de la nature et les lois de la fatalité se confondent dans notre esprit lorsqu'il est question de la marche générale de l'univers. Ne disons-nous point, par exemple, que les révolutions des astres sont fatales, quoique nous n'y voyions pas autre chose que des phénomènes naturels?

Le destin se confond avec la nature, mais la nature ne doit pas être confondue avec la nécessité. Il y a des choses que nous regardons comme contraires à la nature, tandis qu'il n'y en a pas qui puissent être contraires à la nécessité. La nécessité, là où elle existe, est invincible, tandis que la nature peut être vaincue par l'art; et, même quand elle obéit à ses propres lois, elle n'agit pas toujours de la même façon, mais elle se modifie suivant les circonstances et suivant les aptitudes ou les dispositions infiniment variées qu'elle a réparties entre les êtres. Voilà ce que les stoïciens n'ont pas compris, et c'est par suite de cette ignorance que, sous le nom du destin, ils ont été amenés à reconnaître une puissance irrésistible, qui s'étend à toutes choses, et dont chaque effet porte le caractère d'une invincible nécessité.

A l'hypothèse des stoïciens, on peut d'abord opposer la notion du hasard. Tous les hommes, ignorants et philosophes, sont convaincus qu'il y a des choses purement fortuites, c'est-à-dire des effets étrangers à la nature des causes qui les produisent, et que, pour cette raison, il est impossible de prévoir. Comment cette conviction, qui est d'ailleurs confirmée à chaque instant par l'expérience, peut-elle se concilier avec la supposition que rien n'arrive qui ne soit absolument nécessaire?

A la notion du hasard vient se joindre celle du contingent et du simple possible. Il y a des choses qui existent, mais qui pourraient tout aussi bien ne pas exister. Il y a des corps qui se présentent à nous dans un certain état, et qui admettent parfaitement l'état contraire; par exemple, cette eau, qui est actuellement chaude, pourrait être froide, et *vice versa*. Voilà ce que nous appelons des choses éventuelles, ou contingentes. Il y en a d'autres qui n'existent pas en ce moment, mais qui pourraient exister, ou dont l'existence n'est contraire à aucune loi de l'expérience ou de la raison. C'est ce que nous appelons des choses possibles. Or ni le possible ni le contingent ne peuvent se concevoir, si tout est nécessaire.

Comment expliquer aussi, dans le système de la nécessité universelle

et absolue, le fait de la délibération? La nature, selon les défenseurs de ce système, selon les disciples de Zénon et de Chrysippe, ne fait rien en vain. Pourquoi alors nous aurait-elle donné la faculté de délibérer, si elle n'y avait joint la faculté de choisir? « Nous ne délibérons pas « sur les choses éternelles, dit avec beaucoup de raison l'auteur du *Traité « du destin*, ni sur celles qui arrivent manifestement d'une manière né- « cessaire, parce qu'il ne servirait absolument à rien de délibérer sur de « pareils sujets. Nous ne délibérons pas davantage sur les choses qui n'ar- « rivent pas nécessairement, mais qui dépendent d'autrui, parce qu'il n'y « aurait pour nous aucune utilité à délibérer sur ces choses. Nous ne dé- « libérons pas, enfin, sur les choses que nous aurions pu faire, mais dont « le temps est passé, parce que nous ne recueillerions non plus aucun « fruit de cette délibération. Nous délibérons uniquement sur les choses « qui doivent être faites par nous, et qui dépendent de nous [1]. » La faculté de délibérer suppose donc la faculté de choisir; mais la faculté de choisir entre deux ou plusieurs actions qui sont également en notre pouvoir, qu'est-ce donc sinon la liberté? Sans la liberté, il nous est impossible de comprendre non-seulement la délibération, mais les regrets, les reproches, les supplications, les conseils, les ordres que nous donnons à nos subalternes, les prescriptions et les défenses de la loi, le blâme et l'éloge, les châtiments et les récompenses. Sans la liberté plus de différence entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu, entre le crime et l'innocence. Sans la liberté, point de providence divine, car on ne saurait donner le nom de providence à ce qui est l'effet infaillible de la nécessité.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que, dans ce pouvoir que l'homme s'arroge sur lui-même et qu'il appelle avec orgueil son libre arbitre, il n'y a rien de plus que dans le pouvoir qu'ont les animaux d'agir conformément à leurs instincts et à leurs appétits. Ce n'est point par contrainte que les animaux exécutent les divers mouvements que leurs appétits sollicitent d'eux; ils les produisent volontairement en donnant leur assentiment à l'impulsion intérieure qui les domine. Pourquoi donc, demandent les adversaires de la liberté, l'homme, quand il se croit libre, ferait-il autre chose que donner son assentiment à des désirs innés, à des appétits irrésistibles? On voit que la difficulté qu'Alexandre d'Aphrodise se fait à lui-même est plus sérieuse que celle que Bayle a voulu tirer d'une aiguille aimantée ayant conscience du mouvement qui la pousse au pôle nord. Voici maintenant comment il la résout.

[1] Chap. XI, p. 217 de la traduction française.

S'il arrive quelquefois à l'homme de céder à ses appétits et de se complaire dans cet abandon de lui-même, il faut reconnaître que souvent il obéit à sa raison, quand sa raison lui conseille de résister à ses appétits. Pourquoi cela? Parce que l'homme n'est pas, comme l'animal, un être purement sensible; c'est un être raisonnable, et un être raisonnable est celui qui est le principe de ses actions[1]. On trouvera presque le langage de la psychologie de notre temps dans ces paroles d'Alexandre d'Aphrodise, si bien traduites par M. Nourrisson : « L'homme est le principe et la cause des actes qu'il accomplit, et ce fait « même d'avoir ainsi en lui le principe de son action est pour l'homme « sa condition d'être, comme pour la sphère la propriété de rouler « sur la pente où on l'a placée. C'est pourquoi tout autre être cède « aux causes extérieures qui le pressent, mais non pas l'homme; car « l'être de l'homme consiste en ce qu'il a en lui-même le commence- « ment et la cause de son action[2].

Ce n'est pas assez pour Alexandre de démontrer directement la liberté, il se croit obligé de répondre aux objections qu'élèvent contre elle les stoïciens et les philosophes qui suivent leurs traces.

La première de ces objections, c'est que le monde est une œuvre parfaite, une œuvre divine, où tout s'enchaîne de telle sorte, que les mêmes choses y sont à la fois causes et effets. Les causes sont des effets par rapport à ce qui les précède, et les effets sont des causes par rapport à ce qui les suit. Or toutes ces causes agissent et tous ces effets sont produits en vertu d'un ordre immuable, par la puissance irrésistible d'une suprême raison, qui n'est pas autre chose que Dieu lui-même. Selon les stoïciens, en effet, Dieu c'est la raison qui gouverne l'univers, c'est la nature, c'est le destin; rien ne se fait, rien ne subsiste que par lui[3].

A cette façon systématique de comprendre et d'expliquer le monde, Alexandre, en vrai disciple d'Aristote, oppose le témoignage de l'expérience. Il n'est pas vrai que tout ce qui existe soit fatalement prédestiné à être une cause, et que tout ce qui est susceptible d'être une cause produise fatalement son effet. Quelle est, par exemple, la puissance productrice, la force de causalité qu'on observe dans les monstres, dans les êtres qui naissent en dehors des lois de la nature ou qui sont conformés contrairement à ces lois. Bien loin de se reproduire ils ne sont pas même capables de subsister. D'un autre côté, il y a des existences

[1] Chap. XIV, p. 235, de la traduction française. — [2] *Ubi supra*, p. 239. — [3] *Ubi supra*, chap. XXII, p. 261-263.

parfaitement susceptibles d'être causes et qui cependant ne produisent aucun effet. Un homme, un animal, ne peuvent-ils point mourir avant d'avoir engendré leur semblable? « Qu'on nous apprenne « aussi, ajoute Alexandre, de quoi sont causes après eux les fruits qui « ont pourri et ceux qui sont desséchés[1]? » Il n'est pas vrai non plus que les causes véritablement agissantes et les effets réellement produits dépendent aussi étroitement les uns des autres que les stoïciens le prétendent. Un paysan creuse la terre pour planter, il découvre un trésor. Il est impossible d'apercevoir entre ces deux faits un rapport nécessaire. C'est par accident ou par un pur effet du hasard qu'ils sont cause et effet l'un de l'autre. Il n'est pas vrai, enfin, que ce qui précède soit toujours la cause de ce qui suit, et que ce qui suit ait sa raison d'être dans ce qui précède. Le jour n'est pas la cause de la nuit, et ce n'est pas l'hiver qui produit l'été. Mais parmi les phénomènes qui se succèdent dans la nature, il y en a plusieurs qui procèdent de la même cause, et c'est précisément ce qui arrive pour le jour et la nuit, pour l'été et l'hiver, puisque tous ces changements s'expliquent par les révolutions du soleil autour de notre globe. Pourquoi donc s'arrêterait-on là et se bornerait-on à affirmer que plusieurs phénomènes ont la même cause? L'univers entier ne doit-il pas être considéré comme l'effet d'une cause première, qui, elle-même, n'est subordonnée à aucune autre cause? Nier l'existence d'une cause première, c'est nier le principe même, c'est-à-dire l'idée de cause ou le rapport nécessaire de cause à effet; c'est nier la science, puisque la science est essentiellement la connaissance des premières causes. Mais, s'il y a une cause première, indépendante de toute autre cause, il est absolument faux de dire que toutes les causes, alternativement causes et effets, s'enchaînent les unes aux autres et dépendent les unes des autres. Le système stoïcien est ruiné dans sa base.

L'existence au sein de la nature d'un grand nombre de faits qui n'ont entre eux aucune relation nécessaire; l'existence au-dessus de la nature d'une cause première à laquelle toutes les autres sont subordonnées et qui n'est subordonnée à aucune; en voilà plus qu'il n'en faut pour nous autoriser à croire au libre arbitre de l'homme. Mais, quand même on pourrait concevoir quelques doutes sur cette faculté, il serait souverainement déraisonnable de préférer ces doutes à tous les arguments qui existent en sa faveur. Parce qu'on ne saurait résoudre les objections de Zénon contre le mouvement, faudrait-il donc se décider à nier le

[1] P. 266

mouvement? N'oublions pas que, sans la liberté, la vie humaine devient absolument inexplicable et n'est plus qu'une vaine apparence.

Une autre objection contre la liberté est celle qu'on a tirée de la prescience divine. Les dieux, a-t-on dit, possèdent certainement la connaissance de l'avenir. Or, si tout ce qui arrive est connu d'avance, tout ce qui arrive est nécessaire. Il faut voir avec quel dédain Alexandre d'Aphrodise traite cette difficulté, à laquelle les philosophes modernes et la plupart des théologiens ont donné tant d'importance. Il est tout à fait déraisonnable, selon lui, de reconnaître à la divinité un attribut contraire à la nature des choses; or il est contraire à la nature de la liberté que ses actes soient connus d'avance; donc une telle connaissance ne saurait être comprise au nombre des perfections divines. Autant vaudrait supposer qu'il est en leur pouvoir de tracer un carré dont le diamètre soit égal à l'un des côtés ou de faire que deux et deux soient égaux à cinq[1].

Enfin voici un dernier argument produit par les stoïciens contre la liberté humaine. Le destin se confond avec la loi, la loi avec la justice, avec la raison qui commande le bien et défend le mal, qui déclare le bien digne d'éloge et de récompense, le mal digne de blâme et de châtiment. Par conséquent le système d'après lequel le destin serait le maître du monde ne détruit pas la différence des bonnes et des mauvaises actions ni la justice distributive, qui veut que les unes soient récompensées et honorées, les autres blâmées et punies.

Alexandre n'a pas de peine à faire justice de ce sophisme, et sa réfutation est pleine de bon sens et de finesse. Il pense que, si les adversaires de la liberté raisonnent ainsi sous l'empire d'une nécessité plus forte que leur volonté et leur intelligence, il faut leur pardonner, puisqu'il ne dépend pas d'eux de raisonner plus juste. Mais, si cette argumentation leur appartient, on pourra leur montrer qu'il n'en est pas de plus fausse, parce que le principe sur lequel elle s'appuie est absolument insoutenable. Rien de plus insoutenable, en effet, que l'identité qu'ils veulent établir entre le destin et la loi. Le destin et la loi, loin de se confondre, répondent à deux idées contraires. Le destin est la suppression du libre arbitre, la loi, qui commande le bien et défend le mal, le suppose de toute nécessité. La même supposition, ou, pour mieux dire, la même affirmation est renfermée dans l'idée de récompense et de châtiment, dans l'idée de la vertu et du crime. Si, au contraire, toutes les actions humaines procèdent de la même cause et sont également

[1] Chap. xxx, p. 291-296.

inévitables; si cette cause tient lieu de loi et n'en souffre pas d'autre à côté d'elle, comment dire qu'il y a des actions qui nous sont commandées et d'autres qui nous sont défendues, que les unes sont louables, vertueuses, dignes de récompense, et les autres vicieuses, criminelles, dignes de châtiment et de réprobation? « Il serait bien plus exact, dit « Alexandre, de raisonner de la manière suivante : S'il y a un destin « tel que le conçoivent nos adversaires, il n'y a plus de loi, et, s'il n'y « a plus de loi, avec la loi disparaissent les mauvaises et les bonnes « actions; avec la loi disparaissent le vice et la vertu, ce que les hommes « appellent la honte et la gloire, la louange et le blâme, le mérite et « le démérite, la récompense et le châtiment[1]. »

Quoique le libre arbitre, comme le remarque avec raison M. Nourrisson, ne soit défendu ici, nous voulons dire dans le *Traité du destin*, que contre les objections de l'école stoïcienne, il faut cependant convenir que cette défense est si complète, si judicieuse dans toutes ses parties, que les philosophes modernes n'y ont pas ajouté grand'chose. A plus forte raison Alexandre lui-même y a-t-il peu ajouté lorsqu'il la reprend en sous-œuvre dans son *Traité de l'âme;* mais il restait encore à examiner le même sujet d'un autre point de vue. Il restait à savoir ce qu'est le libre arbitre dans l'ordre métaphysique, par rapport aux conditions générales de l'existence, ou dans l'ensemble des êtres tel que notre esprit peut le concevoir. C'est cette question que le *Traité de l'âme* est en partie destiné à résoudre.

Il est clair, d'après la définition qu'il en donne et d'après les termes dans lesquels il combat les objections du stoïcisme, qu'Alexandre d'Aphrodise veut parler du libre arbitre de l'homme, non de la liberté divine, c'est-à-dire d'une liberté absolue qui, exempte de tout penchant pour le mal, ne connaîtrait que l'amour du bien et aurait la puissance nécessaire pour le réaliser. Or le libre arbitre de l'homme, étant le pouvoir de choisir entre le bien et le mal, et supposant, par conséquent, que le dernier peut être préféré au premier, ou que la passion peut l'emporter sur la raison, lui paraît être une faiblesse aussi bien qu'une force, une lacune aussi bien qu'une perfection. Voilà pourquoi il le conçoit comme un mélange de l'être et du non-être. Un tel mélange est-il possible? Oui, d'après Aristote, puisqu'en parlant de l'accident il nous le représente comme quelque chose d'approchant du non-être. Mais à l'autorité d'Aristote vient se joindre celle de la raison et de la nature des choses. Nous concevons, en effet, deux sortes d'existences :

[1] Chapitre XXXVI, p. 323.

les unes éternelles et nécessaires, les autres périssables et contingentes. En quoi consiste la différence qui les sépare? C'est que les premières répondent à la seule notion de l'être, tandis que les secondes participent du non-être. Essayez d'en retrancher cette participation, aussitôt vous leur attribuez la perfection, la nécessité, l'éternité. Le libre arbitre et les êtres à qui il appartient sont certainement compris au nombre de ces existences incomplètes. Car, si nous étions parfaits, nous n'aurions pas besoin de délibérer, nous ne serions point partagés entre plusieurs possibles parmi lesquels nous sommes obligés de faire un choix. Nos résolutions seraient infaillibles et toujours conformes à ce que nous devons faire. Cela n'empêche pas l'homme d'être supérieur à tous les autres êtres finis comme lui. Le libre arbitre, la faculté de choisir entre le bien et le mal suppose l'intelligence, et l'intelligence vaut mieux que l'instinct et l'appétit. Or l'intelligence, considérée comme un principe d'action, l'intelligence apportant avec elle, renfermant en elle, comme on l'a dit plus haut, le libre arbitre, ce n'est pas seulement une faculté, c'est la faculté essentielle, c'est la nature propre de l'homme.

Mais, qu'est-ce que l'intelligence, ou, pour nous servir d'un mot consacré lorsqu'il est question de la philosophie péripatéticienne, qu'est-ce que l'intellect pour Alexandre d'Aphrodise? Ce qu'il est pour Aristote lui-même, le principe de toute forme, c'est-à-dire de toute détermination, le principe qui appelle la possibilité à la réalité, par conséquent, le principe actif de toutes les existences. Qu'on examine de près, sans parti pris, ni théologique, ni philosophique, ce qu'Aristote et son fidèle commentateur ont voulu dire quand ils ont reconnu comme suprêmes principes des choses la forme et la matière, on verra que la matière, réduite à elle-même, ou ce qu'Aristote appelle la matière première, n'est que la pure possibilité; tandis que la forme, dans son universalité et son unité, n'est pas seulement, comme nous venons de le dire, le principe actif des choses, mais le principe de toute réalité. Ce principe, dans la langue péripatéticienne, a reçu le nom d'intellect actif. En effet, toute forme, toute détermination de l'existence revient à une conception de la pensée, et toute conception de la pensée rentre dans les attributions de l'intelligence. Mais l'intelligence, dans ce système, réunit l'action à la pensée; elle pense par cela seul qu'elle agit; elle agit par cela seul qu'elle pense; elle pense et elle agit de toute éternité, autrement il faudrait supposer un moment où rien, absolument rien, n'aurait existé, ni effets, ni causes, ou bien où toute existence serait anéantie. Voilà pourquoi l'intellect actif est éternel, et pourquoi aussi la cause première du mouvement de l'univers, le Dieu d'Aristote,

est une pure intelligence, qui a non-seulement la puissance de penser, mais qui pense effectivement, qui est la pensée de la pensée et produit par là même le mouvement universel.

Le Dieu d'Aristote ne fait point partie de la nature comme le Dieu des stoïciens, il est en dehors et au-dessus de la nature, sur laquelle il agit en l'attirant à lui par sa perfection; il est la cause finale de la nature, non sa cause efficiente. Il est une intelligence, la plus parfaite de toutes, puisqu'elle se suffit à elle-même, ne peut penser qu'à elle-même et ne pourrait s'occuper de l'univers sans déchoir; mais il n'est pas l'intelligence; cette intelligence éternelle et universelle, qui est le principe de toute activité et de toute réalité, le principe de toute forme ou la forme considérée dans son unité première. Celle-là est dans la nature, qu'elle pénètre tout entière, depuis la première des sphères célestes jusqu'au dernier des atomes compris dans les quatre éléments, puisque les éléments nous représentent la forme la plus basse, la plus vile, dont la matière première puisse être revêtue.

Que ce système ait ses difficultés, cela est incontestable. On a, par exemple, quelque peine à se faire une idée de ce Dieu qui reste étranger au monde et qui n'agit sur lui que comme cause finale, par l'attrait de sa perfection, inséparable de son isolement. On se demande pourquoi, étant le degré le plus élevé de l'intelligence, lequel consiste dans la conscience ou dans la pensée de la pensée, il n'est pas l'intelligence elle-même, l'intelligence universelle, l'intelligence *informatrice* de la nature, celle qui donne la forme à toutes choses ou l'intellect actif. Mais il y a une souveraine injustice à soutenir avec M. Nourrisson qu'il n'y a pour la philosophie d'Aristote que deux issues possibles, que deux conséquences extrêmes entre lesquelles elle est obligée de choisir : ou le panthéisme matérialiste des stoïciens, ou le panthéisme mystique des Alexandrins.

Comment la philosophie d'Aristote aboutirait-elle au stoïcisme? Dans le stoïcisme, la forme et la matière ne sont pas seulement réunies, elles sont confondues; et elles le sont de telle sorte, qu'il ne reste que la matière. La matière des stoïciens n'est pas simplement la possibilité des choses, c'est la réalité physique comprenant en elle toute réalité; c'est la substance de tous les corps, dont l'un, le plus subtil de tous, le feu, possède l'intelligence. Ce feu intelligent n'a ni conscience ni liberté, et, loin d'autoriser l'opinion d'Aristote que le monde est éternel, soutenu par l'amour de l'éternelle perfection, il suppose un nombre infini de conflagrations et de renaissances, il n'accepte l'ordre qu'avec des intermittences d'anarchie et de chaos; il n'accepte la perfection, la

pleine intelligence nulle part. Si les stoïciens avaient pris à tâche de construire un système absolument opposé à celui d'Aristote, ils n'auraient pas mieux réussi.

La philosophie d'Aristote n'a pas plus d'affinité avec le système des émanations adopté par Plotin, avec le mysticisme de l'école d'Alexandrie. On n'imagine rien de plus contraire et à la doctrine et à la méthode d'Aristote, que la base même de la philosophie alexandrine, ce principe ineffable des choses, ce Père inconnu des existences qui, étant supérieur à l'intelligence, ne se met en communication avec nous que par l'enthousiasme et l'extase. Ce que nous disons de la métaphysique des Alexandrins s'applique aussi à leur morale. Il y a un abîme entre la morale d'Aristote, la morale du bon sens, qui se résume dans le développement harmonieux de toutes nos facultés, dans le légitime exercice de toutes les forces de la nature humaine, et cet ascétisme insensé emprunté par Plotin au mysticisme oriental, et dont le dernier résultat est un triple suicide : celui du corps, de l'âme et de l'intelligence.

La philosophie d'Aristote, quoi qu'en dise M. Nourrisson, ne mérite pas plus l'accusation de fatalisme que celle de panthéisme. Il faut d'abord un grand courage pour imposer, au nom de la logique, à un esprit tel qu'Aristote, une opinion absolument contraire à celle qu'il soutient hautement, à celle qu'il met son honneur à défendre contre les partisans d'une opinion différente. Or Aristote ne se contente pas d'admettre dans l'homme le libre arbitre, il en fournit, à plusieurs reprises, la démonstration, que son commentateur, Alexandre d'Aphrodise, n'a eu que la peine de développer. Il s'est prononcé sur cette question dans plusieurs de ses écrits, mais nulle part avec autant de clarté et d'étendue que dans ses trois traités de morale. « Toutes les fois, « dit-il dans la Morale à Nicomaque[1], que le principe d'action est en « nous, il ne dépend que de nous de faire ou de ne pas faire les choses. « Ce sont là des actes volontaires. » — « Peut-être, ajoute-t-il un peu « plus loin, est-il certaines choses auxquelles on ne doit jamais se laisser « contraindre et des cas où il vaut mieux mourir en supportant les plus « affreux tourments. » Dans la *Grande Morale*[2], il est encore plus explicite, s'il est possible. Après avoir combattu la doctrine de Socrate et de Platon, que personne ne fait le mal volontairement, et que, pour faire le bien, il suffit de le connaître, Aristote continue en ces termes : « Il

[1] Liv. III, ch. I. Nous citons la traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire. — [2] Liv. I, ch. X.

« est certain qu'il dépend des hommes d'être bons ou mauvais, et ce « qui le prouve, ce sont les hommages et le mépris dont les actions « humaines sont l'objet. La louange s'adresse à la vertu; le mépris s'a- « dresse au vice; mais ni l'un ni l'autre ne pourraient s'appliquer à des « actes involontaires. » Enfin, nous lisons dans la *Morale* à Eudème[1] : « L'homme seul, parmi tous les êtres vivants, a le privilége d'être le « principe et la cause de certains actes. . . Il est la cause responsable « de toutes les choses qu'il dépend de lui de faire ou de ne pas faire, et « toutes les choses dont il est la cause ne dépendent que de lui « seul. » Toutes les nuances et tous les éléments de la volonté, l'intention, la délibération, la préférence, la préméditation, sont définis dans ce même ouvrage avec une précision remarquable[2].

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la façon dont Aristote, après avoir constaté le libre arbitre comme un fait incontestable, nous rend compte de son existence. Le libre arbitre est possible et existe chez l'homme, parce que l'homme n'est pas soumis comme l'animal à la seule puissance de l'instinct, qui, semblable aux forces de la nature brute, reste toujours semblable à lui-même, et, dans les mêmes circonstances, produit toujours les mêmes effets. Plusieurs mobiles nous excitent à agir dont les principaux sont le désir, la passion et la raison. Que nous cédions à l'un ou à l'autre de ces mobiles, nous sommes obligés de résister aux autres ou à l'un d'eux; par conséquent, c'est en vertu de notre activité propre ou du principe d'action qui est en nous, que nous prenons une détermination, et cette détermination est par là même libre ou volontaire. Celui qui suit les conseils de la raison résiste à ses passions ou à ses désirs. Celui qui cède à ses désirs ou qui se laisse entraîner par ses passions résiste à la raison, dont il est doué comme tout être humain, et qui lui prescrit une conduite différente. Ils sont donc libres tous les deux, et celui qui fait le bien et celui qui fait le mal[3].

Nous le demandons maintenant à M. Nourrisson, en quoi donc cette théorie de la liberté est-elle en contradiction avec les principes généraux de la métaphysique d'Aristote? L'intellect actif, qui n'est pas seulement le principe de la pensée, mais celui de l'action et de toute existence déterminée, se manifeste dans l'homme de deux manières. Il lui donne d'abord une organisation compatible avec l'exercice des facultés intellectuelles : c'est à cette organisation que les interprètes les plus

[1] Liv. II, ch. VI. — [2] *Mor. à Eud.* liv. II, ch. IX. — [3] Voir surtout la *Morale* à Eudème, ch. VII, p. 271 de la traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

éclairés de la philosophie péripatéticienne, et parmi eux Alexandre d'Aphrodise, ont appliqué le nom d'intellect passif. Puis les facultés intellectuelles entrent en exercice dans le corps qui est ainsi préparé à les recevoir, ou, ce qui revient au même, l'intelligence passive ou purement possible devient une intelligence de fait : c'est ce que les péripatéticiens du moyen âge, arabes et juifs, ont appelé l'intellect acquis. Mais il ne faut pas oublier que cette faculté appartient à la même âme au sein de laquelle se développent l'appétit, le désir, la passion. Et, comme l'âme n'est pas simplement un fait, mais un principe d'action, sollicité en sens opposé par différents mobiles, Aristote a mille fois raison de lui attribuer la liberté; il ne pourrait la lui refuser sans se démentir sur tous les points capitaux de sa doctrine.

Ce n'est pas la liberté de l'âme qu'Aristote a mise en péril, mais son immortalité, en la comprenant seulement comme la forme du corps.

Ce qui a porté M. Nourrisson à manquer de justice envers la philosophie aristotélicienne, c'est qu'il lui a appliqué cette logique à outrance qui, poussant à ses conséquences extrêmes un certain principe, ne tient pas compte de la modération, de la sagesse, de l'originalité avec laquelle il a été appliqué, et des principes accessoires qui en ont atténué ou fécondé l'usage. Il n'y a pas de système ni de doctrine capable de résister à un tel procédé, pas même celle pour laquelle se prononce M. Nourrisson. Mais les excès de sa critique ne détruisent pas le mérite de son livre. Non content de traduire dans un excellent langage l'important traité d'Alexandre d'Aphrodise, il y a joint toutes les considérations propres à l'éclairer de la double lumière de la philosophie et de l'histoire.

Ad. FRANCK.

SOCRATE. PLATON. ASPASIE.

Vie de Socrate, par Éd. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Poitiers. Paris, 1868, in-12, librairie académique de Didier. — *La vie et les écrits de Platon, par le même.* Paris, 1871, in-12, même librairie. — *Aspasie de Milet, étude historique et morale, par L. Becq de Fouquières.* Paris, 1872, in-12, même librairie.

Il peut sembler étrange et pourtant il est vrai de dire que les deux volumes de M. Chaignet, dont on vient de lire le titre, ont, dans notre littérature savante, une réelle nouveauté. On a beaucoup écrit en France sur Socrate et sur les philosophes socratiques. Pour ne parler que des écrits qui datent de ce siècle, dès la restauration de nos études universitaires, M. J. V. Le Clerc réunissait dans les *Pensées de Platon*, avec des extraits étendus des dialogues de ce philosophe, un ensemble de recherches, encore utiles aujourd'hui, bien que l'esprit du livre tout entier soit fort arriéré, sur les progrès de la critique. Plus tard, M. Cousin, par ses propres ouvrages et par l'ardeur qu'il savait si bien communiquer à la jeunesse pour les études de philosophie ancienne, a puissamment contribué à la connaissance des doctrines platoniciennes, soit dans leur première période, soit dans l'école d'Alexandrie. Plus de vingt thèses soutenues devant nos facultés des Lettres, surtout devant celle de Paris, traitent de Socrate, de Platon et de leurs disciples, et quelques-unes de ces thèses sont de véritables livres. Tout récemment enfin, l'Académie des Sciences morales, en ouvrant un concours sur la philosophie de Platon, a suscité, sur ce sujet, un mémoire de M. Fouillée qui fera époque dans la science. Et pourtant les deux ouvrages de M. Chaignet, par la modestie même de leur forme, par la judicieuse proportion de leurs développements, par le résumé qu'ils présentent des principaux travaux de la critique française et de la critique étrangère, offrent un caractère vraiment original et seront fort utiles à tous les amateurs de la philosophie ancienne.

L'auteur s'était préparé de longue main à sa tâche, d'abord par une thèse sur *la Psychologie de Platon*, qui, après avoir obtenu les suffrages de notre faculté des Lettres, a ensuite remporté un des prix que décerne l'Académie française, puis par son livre des *Principes de la science du*

Beau, qui obtint une mention honorable dans le concours où l'Académie des Sciences morales décerna le prix à M. Charles Lévêque. Sa thèse latine sur divers points de la métrique grecque prouve d'ailleurs qu'il vit en grande familiarité avec les auteurs grecs et qu'il apporte à l'examen des questions historiques sur l'antiquité toutes les ressources d'une solide philologie. Ce n'était pas trop de cette préparation pour traiter avec autorité des sujets tels que la vie de Socrate, la vie et les écrits de Platon ; cela même n'a pas sauvé M. Chaignet d'un grand nombre de menues erreurs, typographiques et autres, qui déparent un peu ses deux volumes et qui demanderaient un assez long *errata*. Peut-être une partie de ces erreurs tiennent-elles à ce que l'auteur habite bien loin de la typographie parisienne de M. Lainé; elles n'en sont pas moins regrettables, et devaient être signalées une fois pour toutes, avant d'entrer dans l'examen des deux ouvrages [1].

La *Vie de Socrate* n'est et ne peut être qu'une biographie critique, Socrate, on le sait, n'ayant rien écrit. M. Chaignet en examine d'abord ce qu'on est convenu d'appeler les « sources; » puis il expose, selon l'ordre le plus naturel, sa naissance, son éducation, le caractère de sa personne, celui de sa mission (et ici se place la question si controversée *du démon* de Socrate), sa vie domestique et politique, son procès et sa mort; le tout est précédé d'un sommaire de la philosophie socratique et d'un appendice sur les sophistes. Une bibliographie abondante, je n'ose dire complète, sur des sujets tant de fois discutés; des citations nombreuses, presque toujours exactes, autant que précises, des autorités anciennes et modernes, montrent une érudition étendue et consciencieuse; elles permettent, à chaque page, de contrôler les jugements et les assertions de l'auteur, et c'est ce que nous ferons sur quelques points avec une liberté dont il nous donne lui-même le juste exemple.

[1] Par exemple, dans *le Socrate*, p. 6: Διαδοχαὶ Φιλοσόφων, traduit par « une sorte « de généalogie (au lieu de *succession*) des philosophes; » p. 7: Παντοδαπὴ ἱστορία, traduit par « Histoire universelle, » au lieu d'« Histoires de tout genre, » ou « Mélanges « d'histoire sur tout sujet; » p. 116 : « conjecture, » pour « conjoncture; » p. 292-3, il y a, dans les notes, plus d'une confusion d'autorités, qu'il serait trop long de relever ici, etc. Dans le *Platon*, p. 35, note 3 : « Mala, » pour « Malalas; » p. 113 : *Cæcius*, cité à tort au lieu de Tzetzès, que M. Ritschl a depuis longtemps reconnu sous cette altération latine; p. 148 : au sujet des *Lettres*, l'auteur n'a pas connu le plus récent et peut-être le plus important des travaux de la critique, celui de Karsten (Trajecti ad Rhenum, 1864, in-8°). Quant aux fautes d'impression, surtout pour l'accentuation des mots grecs, elles feraient à elles seules la matière d'un assez long *errata*.

Quoique l'antiquité ne nous ait transmis aucune biographie de Socrate qui soit vraiment digne de cet incomparable personnage et du rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'esprit humain, on peut dire que les points principaux de sa vie sont hors de doute. Mais, si presque tous les faits sont établis, ils peuvent être et ils ont été très-diversement appréciés. A cet égard Xénophon même et Platon ne sont pas toujours d'accord; les modernes, on le comprend sans peine, le sont encore moins. L'*ironie*, ce procédé habituel de l'enseignement socratique, n'a pas toujours été bien comprise, et, sur ce point, M. Chaignet ne procède pas avec toute la rigueur désirable. Le mot *εἴρων* et son dérivé *εἰρωνεία*, quelle qu'en soit l'étymologie, restée douteuse pour les plus habiles hellénistes, désignaient certainement une sorte de « mensonge » : là-dessus les témoignages d'Aristote sont formels [1], et ils sont comme développés et confirmés par un chapitre des *Caractères* de Théophraste [2], et par une page récemment retrouvée de l'épicurien Philodème. Socrate jouait tour à tour la science et l'ignorance, plus souvent l'ignorance que la science, pour amener ses interlocuteurs à se contredire et à reconnaître l'insuffisance de leur prétendu savoir. C'était une façon habile, mais parfois blessante, de discuter, qui devait lui faire plus d'un ennemi, non-seulement parmi les sophistes étrangers, comme les Gorgias, les Polus, les Hippias, mais parmi ses propres compatriotes. Nous n'attachons guère plus aujourd'hui à l'*ironie* d'autre sens que celui d'une figure oratoire ; nous n'en faisons plus un instrument régulier de dialectique [3]. Chez Socrate, elle avait une tout autre puissance, dont le rhéteur Fronton décrit habilement les effets dans une page qui paraît avoir échappé à la diligence de M. Chaignet, et que pour cela nous essayerons de traduire ici [4]. Fronton veut faire comprendre à son disciple les ressources de la méthode socratique :

« De quelle manière ce maître de la sagesse et de l'éloquence savait-il « retourner et enlacer et Protagoras et Polus et Thrasymaque? Quand « les abordait-il de front? Quand s'abstenait-il avec eux d'insidieux dé- « tours? Car c'est lui, à ce qu'il semble, qui créa ce tour de langage

[1] *Morales Nicom.*, II, 7; IV, 8 et 13. Cf. Lucien, *Anacharsis*, c. XVIII; Cicéron, *De Officiis*, I, XXX : « In omni oratione *simulatorem*, quem *εἴρωνα* Græci nomina- « runt, Socratem accepimus. » — [2] *Caractères*, chap. 1er, dont il faut aujourd'hui rapprocher quelques pages, plus expressives encore, s'il est possible, de Philodème, § 19, du traité de l'*Orgueil* retrouvé parmi les Papyrus d'Herculanum, p. 84 de l'édition grecque-allemande de Hartung. — [3] Voir, par exemple, Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, chap. 67, et la note 10 à la fin du tome V, éd. de 1822. — [4] *Ad Cæsarem*, III, lettre 15, p. 79, éd. romaine d'Ang. Mai, p. 52, éd. Naber.

« que les Grecs appellent *ironie*. Et Alcibiade et ces autres jeunes gens « tout fiers de leur naissance, de leur beauté, de leurs richesses, com- « ment nouait-il avec eux l'entretien? en les grondant ou avec civilité? « en leur reprochant leurs fautes avec amertume ou en les amenant « avec douceur à les reconnaître? Ce n'est certes pas que Socrate man- « quât de la force qui frappe et qui pénètre, comme faisaient les habi- « tuels emportements de Diogène le Cynique. Mais il voyait sans doute « que le cœur de l'homme, et surtout celui des jeunes gens, se laisse « mieux vaincre par un langage aimable et civil que par l'amertume et « la violence. Aussi n'est-ce pas par la force des machines et des béliers « qu'il s'attaquait à eux : il y employait la sape et la mine. De là vient « qu'on ne sortait pas meurtri de ses entretiens, mais quelquefois « touché, etc. »

On voit combien un tel morceau méritait de trouver place dans le chapitre où notre auteur expose d'ailleurs avec une très-heureuse vivacité les caractères de la méthode socratique.

Son chapitre sur le *démon* de Socrate nous paraît un excellent morceau, où tous les témoignages anciens sont habilement rapprochés et discutés : « D'abord, dit-il au début, et avec beaucoup de raison, il faut « bien séparer deux questions que l'on a souvent confondues en une « seule, ce qui a contribué à jeter beaucoup d'obscurité sur le fait à « éclaircir. Qu'est-ce que Socrate entendait par le Demonium et « qu'est-ce que nous devons entendre par là? Ce sont deux questions, « et à chacune desquelles on peut faire une réponse très-différente. » Sur le premier point, il démontre fort bien que Socrate entendait par son *démon* une personne très-réelle, et par les avis qu'il en recevait une chose surnaturelle. Les anciens, qui en ont parlé longtemps après Socrate, surtout Plutarque et Apulée, dans leurs opuscules sur ce sujet, n'ont guère fait que l'embrouiller par des subtilités et des conjectures arbitraires. M. Chaignet nous en rend un compte exact, mais il ne saurait s'y arrêter avec confiance, non plus qu'à aucune des opinions diverses des critiques modernes sur ce mystérieux ami de Socrate. « Pour moi, dit-il en terminant, j'imagine que Socrate a été le jouet « d'une double illusion, où je ne vois rien de maladif (comme l'a fait, « entre autres, le savant docteur Lélut), ni rien de contradictoire. Socrate « a possédé ou cru posséder la faculté d'un pressentiment des choses à « venir, et il l'a rattaché à une révélation surnaturelle, sous la forme « d'une voix qui frappait ses oreilles et peut-être d'une vision qui se « présentait à ses yeux. Je ne me laisse pas arrêter par l'objection qu'il « est peu naturel qu'un homme si sensé et si perspicace ait vécu toute

« sa vie sous l'empire d'une illusion dont il était la dupe. Dans les plus « grands esprits, il y a un coin secret où se cachent la chimère et l'illu- « sion ; il y a un élément de superstition presque incurable dans la « nature humaine. On le retrouve dans les esprits les plus incrédules « quand on peut les percer à jour, et certainement il doit se retrouver « dans les imaginations païennes, tout imprégnées du merveilleux my- « thologique, et qui ont eu tant de peine à s'en délivrer; mais ces « croyances superstitieuses, chez Socrate comme chez tant d'autres, « ont pu s'unir à la raison la plus ferme, au bon sens le plus pratique, « à la vie la plus active et même au scepticisme le plus hardi. »

Ces dernières pensées, dont on louera la sagesse, reparaissent, avec une portée plus haute encore, dans l'appréciation que fait l'auteur des causes de la condamnation de Socrate. Là aussi, après un examen sévère des documents anciens, des faits bien établis, des opinions de ses principaux devanciers, M. Chaignet dégage de toute cette controverse un jugement dont la précision et la mesure laissent dans l'esprit la plus rassurante impression. On lui pardonnera volontiers de n'avoir pas connu, au moins de n'avoir pas cité tous les écrits des modernes sur ce triste procès. Une vive boutade où Camille Desmoulins le résume, en style de sans-culotte, dans le *Vieux Cordelier*, eût peut-être égayé ses lecteurs [1]; une savante et subtile discussion de M. Édel. du Méril, où le noble caractère de Socrate disparaît sous un déluge de chicanes [2], l'eût peut-être entraîné à son tour en de bien longues réfutations. Mais tout cela, en définitive, n'eût rien changé à son jugement sur le grand réformateur de l'hellénisme.

Même réduite aux proportions d'une sorte de manuel, comme la *Vie de Socrate*, l'étude sur Platon et ses ouvrages offrait des difficultés plus nombreuses encore, sinon plus importantes : les seules écoles de l'Allemagne ont produit sur ce sujet, depuis le commencement de notre XIXe siècle, toute une bibliothèque de livres et de dissertations. Sur l'authenticité des *Dialogues de Platon*, elles sont allées aux extrémités du scepticisme, et elles semblent osciller aujourd'hui, parmi d'interminables disputes, entre le doute exagéré où les entraînaient jadis Ast et Socher, et une confiance plus respectueuse pour l'autorité de la tradition. Chez Platon, comme chez Aristote, plus encore que chez Aris-

[1] P. 222 de la réimpression de 1836, page où le pamphlétaire rapproche avec sa brutalité spirituelle les mœurs révolutionnaires de son temps et les mœurs athéniennes du temps de Socrate. — [2] *Mélanges archéologiques et littéraires* (Paris, 1850), p. 149 et suiv.

tote, l'œuvre philosophique a presque toujours un caractère idéal : point de date formellement attestée, point ou peu de rapport avec la vie de l'auteur ou les événements contemporains; et cela semble avoir, dès l'origine, au moins dès les temps alexandrins, causé beaucoup d'embarras et de scrupules à la critique, qui s'efforçait de classer tous ces livres, d'en fixer la chronologie, d'écarter les apocryphes et de déjouer les fraudes des copistes ou des libraires. Le temps n'a fait qu'augmenter les difficultés d'une pareille tâche. M. Chaignet s'est proposé de les montrer toutes, mais non pas de les résoudre, ce qui, certes, eût exigé plus d'un volume. On reconnaîtra qu'il n'y réussit pas mal. Les divisions de son livre sont claires et commodes pour les recherches : 1° la vie de Platon, son caractère, son École; 2° les écrits de Platon, avec discussion préliminaire et générale sur leur authenticité; analyse des dialogues, des apocryphes d'abord, puis des authentiques ou plus ou moins tenus pour tels; discussion sur leur ordre de date et sur leur ordre logique; de l'emploi des *mythes* dans les dialogues; appréciation littéraire. Mais on se demande pourquoi l'auteur forme ici une 3ᵉ et dernière partie avec le chapitre, qui devrait être préliminaire, sur les biographes, les commentateurs, les éditeurs anciens et modernes de Platon. Il avait suivi pour Socrate une autre et plus juste méthode en discutant d'abord la valeur des documents anciens dont il devait faire usage. Les documents même d'après lesquels ont travaillé Apulée, Diogène Laërce, Olympiodore et l'auteur anonyme des *Prolégomènes* sur Platon, sont énumérés (p. 519 et suiv.) par M. Chaignet sans aucun égard à leur date respective, qu'il n'était pas toujours impossible de déterminer au moins par approximation. Ce procédé n'est pas celui d'un critique assez sévère. Bien plus, il aurait dû, ce me semble, placer en tête d'une telle énumération les *Lettres*, dont, avec raison, il déclare l'authenticité plus que douteuse, mais où il reconnaît, en général, avec non moins de raison, des pages fort anciennes et probablement originaires de l'école de Platon, écrites, pour la plupart, d'après des souvenirs récents et fidèles des principaux événements de sa vie. Assurément il y a dans cet étrange recueil, dont presque tous les morceaux sont cités avec confiance par des auteurs anciens, bien des passages suspects, bien des anecdotes puériles et tout à fait indignes de l'autorité d'un tel nom; il y en a qui contredisent formellement ce qu'on sait, d'ailleurs, le mieux de Platon et de ses écrits. Il est, en outre, avéré que, de fort bonne heure, les sophistes se sont exercés sur ce thème intéressant et commode de la vie des personnages célèbres. Mais ces présomptions générales, ces invraisemblances et ces contradictions particulières laissent

encore à la critique une honnête liberté de puiser avec réserve à cette source d'informations, et M. Chaignet a bien fait de ne s'en pas abstenir.

A propos de ces traditions douteuses, je signalerai une erreur où il est tombé, à la suite de plusieurs historiens, sur la foi d'une épigramme de Syrianus, qu'on a mal comprise et dont voici le texte, conservé par le scholiaste d'Aristide et par l'*Anthologie palatine :*

Εἴ με Πλάτων οὐ γράψε, δύω ἐγένοντο Πλάτωνε.
Σωκρατικῶν ὀάρων ἄνθεα πάντα φέρω.
Ἀλλα νόθον μ'ἐτέλεσσε Παναίτιος ὃς ῥ'ἐτέλεσσε.
Καὶ ψυχὴν θνητὴν, κἀμὲ νόθον τελέσει

c'est-à-dire : « Si ce n'est pas Platon qui m'a écrit, il y a eu deux Pla- « tons; (car) je réunis toutes les fleurs des entretiens socratiques. Et « pourtant Panétius a fait de moi un livre pseudonyme (mot à mot, un « bâtard) : celui qui a fait l'âme mortelle fera de moi un écrit men- « teur[1]. » L'auteur de ces deux distiques, dont la fin, assez obscure, est peut-être corrompue, n'affirme pas, comme on l'a cru, que Panétius se prononçât contre l'authenticité du *Phédon;* il dit seulement que prétendre, avec ce stoïcien, que l'âme est mortelle, c'est, du même coup, déclarer indigne de Platon, et, par conséquent, apocryphe, le dialogue où l'immortalité de l'âme est si éloquemment démontrée. M. Chaignet a ici un autre tort. Entre les deux autorités, dont l'une applique au *Phèdre* et la seconde au *Phédon* l'épigramme dont il s'agit, c'est certainement la seconde qu'il fallait préférer; car, appliqués au *Phèdre*, comme le fait notre auteur, les quatre vers de Syrianus n'ont aucun sens raisonnable.

Voici un autre exemple des erreurs que peut innocemment propager une première inadvertance. A la page 68, parmi les disciples plus ou moins directs de Platon, M. Chaignet mentionne « Pamphilus, proba- « blement de Samos, où il entendit Épicure, » et il cite, à l'appui de cette assertion, un texte de Cicéron[2], qui, au contraire, fait d'Épicure un auditeur de Pamphile. C'est ce que confirme Diogène Laërce, et cela s'accorde mieux avec la chronologie, car il est plus naturel de placer Pamphile entre Platon et Épicure que d'admettre qu'il fut au-

[1] M. Chaignet, p. 312. Cf. p. 332, note. *Anthologie grecque,* IX, 358. T. I, p. 301 de la traduction française de M. Dehèque où je crains que le traducteur n'ait pas clairement vu la pensée de l'auteur original. La même erreur, je crois, est déjà dans les *Mélanges* de Chardon La Rochette, t. I, p. 366. Cf. Cicéron, *Tuscul.*, I, 32, sur l'opinion de Panétius, concernant Platon et l'immortalité de l'âme. — [2] *De Natura deorum*, I, XXVI. Cf. Diogène Laërce, X, XIV.

diteur d'Épicure après l'avoir été de Platon. Je ne sais à quel historien de la philosophie remonte le premier tort de cette méprise; ce qui est certain, c'est qu'on la retrouvait jadis dans le Vocabulaire latin des noms propres de M. L. Quicherat, où elle a été, plus tard, justement corrigée.

A la même page, on lit qu'Eudème de Chypre est celui « dont Aris-« tote a immortalisé le nom en lui adressant un de ses ouvrages de mo-« rale; » n'admet-on pas plutôt aujourd'hui que les Ἠθικὰ Εὐδήμια sont un ouvrage d'Eudème, un abrégé fait par le disciple de la doctrine morale de son maître. Ici, du moins, le doute est permis. Mais il ne l'est pas dans une note de la page 47, où je vois « que *Platon* appelle la *Cyropédie* « une fiction. » C'est bien ce que prétend Diogène Laërce [1], dans le passage souvent cité sur la prétendue inimitié de Platon et de Xénophon. Mais Platon lui-même n'a pas une seule fois prononcé le nom de ce prétendu adversaire; on lui prête seulement ce jugement à cause des opinions différentes que chacun d'eux exprime sur l'éducation du grand Cyrus.

Au sujet du *Ménexène* et de son authenticité, on s'étonne que M. Chaignet omette la raison principale des doutes exprimés par les critiques; je veux dire la mention d'événements postérieurs de quatorze ans à la mort de Socrate, qui, pourtant, joue avec Aspasie le premier rôle dans ce dialogue. L'autorité d'Aristote, qui le cite deux fois, est péremptoire en sa faveur; elle est, d'ailleurs, confirmée par divers autres témoignages considérables, quoique plus récents. Mais il reste difficile d'expliquer comment Platon, si peu soucieux qu'il soit de rédiger ses dialogues en historien, peut avoir mis en scène à pareille date dans celui-ci deux personnages, dont l'un, Socrate, était certainement mort, et dont l'autre, Aspasie, devait l'être aussi depuis longtemps. On n'est pas moins embarrassé devant l'étrange témoignage de Cicéron, rapportant que le discours contenu dans le *Ménexène* eut tant de succès, que les Athéniens décidèrent qu'il en serait fait tous les ans une lecture publique [2]. Là-dessus, M. Becq de Fouquières, dans le livre dont nous allons parler, fait une conjecture ingénieuse : « Nous pouvons, dit-il [3], « admettre sans difficulté que plusieurs orateurs firent du *Ménexène* « l'usage auquel Platon semble l'avoir destiné, c'est-à-dire que l'*éloge* « *funèbre* de Platon fut pour eux ce que serait, par exemple, un thème « musical de Mozart sur lequel des compositeurs exécuteraient des va-« riations. Dès lors, l'anachronisme créé par l'amplificateur, dont en

[1] *Vies des philosophes*, III, XXXIV. — [2] *Orator*, c. XLIV. — [3] *Aspasie*, p. 298.

« partie nous avons l'œuvre, en poussant l'historique des événements « jusqu'à quatorze ans après la mort de Socrate, n'a plus aucune impor- « tance, car l'amplificateur n'avait nullement à s'en préoccuper, puis- « qu'en disposant le dialogue de Platon pour une récitation réelle ou « supposée telle, il éliminait naturellement ce qui précède et ce qui suit « l'oraison funèbre proprement dite..., faisant ainsi disparaître la per- « sonne de Socrate ainsi que celle d'Aspasie. » Voilà une conjecture séduisante; mais enfin c'est une simple conjecture, et quant à Cicéron, peut-être faut-il plutôt admettre de sa part une inadvertance comme il s'en est glissé plus d'une dans ses écrits (on le sait par ses propres aveux[1]). Le succès obtenu par les premières oraisons funèbres, au temps des guerres médiques, en fit adopter l'usage, qui devint presque annuel durant certaines périodes de l'histoire d'Athènes, grâce à la continuité des guerres soit étrangères, soit intestines; ces deux faits se seront confondus dans sa mémoire inattentive à propos du *Ménexène* de Platon.

Après une analyse de tous les dialogues accompagnés d'observations critiques sur leur authenticité et sur les opinions des modernes, éditeurs ou commentateurs, qui en ont spécialement traité, M. Chaignet se pose la question, un peu étrange en apparence, très-légitime au fond : « Pourquoi Platon a-t-il écrit? » Socrate s'en était toujours abstenu. Platon avait certainement laissé des doctrines non écrites, ἄγραφα δόγματα [2]. Dans le *Phèdre* il montre une grande défiance pour l'écriture, et, dans un passage célèbre de la VII[e] lettre, il déclare formellement ne vouloir pas écrire. Si la lettre était authentique, elle ruinerait, à elle seule toute la tradition des biographes et des critiques anciens, toute la tradition des manuscrits qui attribuent à Platon tant d'ouvrages dont, plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Sans aller jusqu'à une telle extrémité, on peut du moins reconnaître, avec M. Chaignet, que cette forme même du dialogue, préférée par le grand philosophe, n'était pas destinée à nous transmettre l'expression directe et complète de ses idées. Penseur profond et délicat, orateur souvent sublime, Platon semble avoir cru que l'idéal contemplé par l'esprit était inexprimable à l'infirmité du langage humain, et, par conséquent, il ne faut paschercher dans ses dialogues l'exposition d'un système philosophique, mais plutôt l'histoire des efforts d'un génie puissant pour combattre l'erreur chez les autres

[1] *Lettres à Atticus*, XIII, XLIV (Cf. *pro Ligario*, c. XI); XII, VI (cf. *Orator*, c. IX); XVI, XVI : « Nunc negligentiam meam cognosce, etc. » — [2] Voir M. Chaignet, p. 82 et suivantes.

et pour atteindre la vérité. Tout en posant et en résolvant ainsi ce sérieux problème, notre auteur s'égaye un peu avec ceux des philologues qui, comme K. F. Hermann, en Allemagne, y ont attaché trop d'importance. Il ne craint pas d'admettre avec Cicéron[1] quelques inconséquences même chez le plus grand esprit du monde, et il en trouve un exemple chez Platon, même sans sortir du *Phèdre*, où l'écrivain d'ailleurs laisse bien voir qu'il joue au paradoxe[2]. Il aurait dû ajouter que les expressions comme λογογράφος, λόγους γράφειν, ne s'appliquent pas indifféremment à tout genre de littérature écrite, mais surtout aux discours judiciaires et aux morceaux d'apparat composés, souvent à prix d'argent, par des rhéteurs ou des sophistes. Si de vrais orateurs, de grands orateurs, n'ont rien laissé par écrit de leur éloquence, c'est que le loisir leur a manqué pour prendre ce soin, comme, par exemple, il semble avoir manqué à Périclès[3]. Mais, dans l'éloge que lui fait prononcer Thucydide des mœurs athéniennes de ce temps, on voit combien les Athéniens se faisaient honneur de leur goût pour tous les beaux-arts, pour les belles-lettres en particulier. Nul préjugé donc, nul respect humain ne pouvait, dans la ville de Minerve, empêcher qu'un homme de talent s'avouât écrivain.

Mainte autre question de détail serait utilement, peut-être agréablement discutée, à propos de deux livres si substantiels et si pleins d'intérêt. Mais nous croyons en avoir dit assez pour les caractériser aux yeux du lecteur et pour lui faire partager le jugement plein d'estime que nous en avons porté.

Aux biographies de Socrate et de Platon se rattache, on l'a vu déjà dans cet article, et se rattache par plus d'un lien, l'*Étude historique et morale* de M. Becq de Fouquières sur Aspasie de Milet. Mais, si l'intention en est également sérieuse, la méthode en est fort différente.

« Il ne faut pas s'attendre, nous dit l'auteur, à trouver dans cette « étude de ces révélations ou de ces anecdotes dont on a trop abusé sur « les mœurs des courtisanes d'Athènes; car ce n'est pas la vie d'une « Phryné, ni d'une Laïs, ni même d'une Théodote, que nous avons eu « l'intention de raconter, mais celle d'une femme qui, admise à par- « tager la destinée de Périclès, révéla la grâce féminine à la société « grecque et sut charmer un Anaxagore et un Socrate, non par la beauté « de ses traits, les ressources de son esprit ou la licence de ses mœurs, « mais uniquement par l'élévation de ses pensées. Son influence sans

[1] *De Natura deorum*, I, XII : « Jam de Platonis inconstantia longum est dicere. » — [2] P. 278 B. — [3] Plutarque, *Périclès*, c. VIII (al. XI).

« doute ne fut pas considérable, puisqu'elle ne s'exerça que dans un « cercle restreint et choisi; cependant Aspasie eut l'honneur d'ouvrir à « Athènes, dans la maison de Périclès, le premier salon (qu'on nous « permette cette expression moderne) où les femmes furent admises à « prendre part à la conversation des hommes. D'ailleurs il ne faut pas « oublier que ses entretiens, ce que, dans le cours de cette étude, nous « avons appelé sa prédication, datent, mérite d'autant plus grand pour « elle, de la naissance de la science morale ou philosophie. » Ces lignes de la Préface indiquent bien le point de vue où s'est placé l'auteur, la thèse principale qu'il a voulu soutenir. Il n'a pas écrit une sorte de roman pour les lecteurs futiles[1], mais une véritable dissertation, ou plutôt une série de dissertations savantes, dont chacune traite une des questions qu'il a essayé de résoudre, sur la naissance et l'éducation d'Aspasie, sur les principales époques de sa vie, sur la nature de ses relations avec Périclès, sur l'espèce de réforme qu'il lui attribue dans la condition des femmes athéniennes, etc. Ayant ainsi pris au sérieux son rôle d'historien, il a néanmoins voulu alléger son livre de l'appareil d'érudition que semblait exclure le nom même de l'élégante Milésienne. Il a donc réuni en deux pages, à la fin de la Préface, l'indication des principaux textes anciens, des principaux ouvrages modernes concernant Aspasie et son siècle[2], et, sauf de rares exceptions, il s'est tenu pour exempté de toute citation dans le cours des seize chapitres qui composent l'ouvrage entier. Je crains bien que cette concession au goût dédaigneux de certains lecteurs n'ait pas tout l'effet qu'il a pu en attendre. Rédigé avec conscience, mais en un style laborieux, plein de redites et de circonlocutions, fort pardonnable à un érudit, moins excusable chez un homme du monde, l'ouvrage nous instruit et nous intéresse par ce caractère d'enquête minutieuse, mais il contraste souvent par la forme avec l'*atticisme* des personnages qu'il met en scène et des idées dont il raconte l'histoire : « Les femmes grecques, en général,

[1] C'est, malheureusement, dans cette classe qu'il faut ranger les livres récents de M. Debay : *Laïs de Corinthe et Ninon de Lenclos*, et *Les nuits corinthiennes ou les soirées de Laïs*. Les opuscules de Jacobs, cités par M. Becq de Fouquières, et ceux de M. Phil. Chasles, dans ses *Études sur l'Antiquité*, sont d'un tout autre caractère. — [2] Dans cette énumération, je ne sais ce que veut dire : « Bertin, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, 1763, article Aspasie. » Ce tome XXXI, publié en 1768, contient, en effet, l'analyse d'un mémoire lu, en 1763, à l'Académie, mais qui avait pour auteur M. de Burigny. — Autre erreur dans la même note : l'article *Aspasie* de Mme de Staël n'a pas paru pour la première fois dans la *Biographie générale* (de Firmin Didot), mais dans la *Biographie universelle* (de Michaud).

« nous dit quelque part M. Becq de Fouquières, parlaient fort mal « leur langue, et il était assez rare d'en trouver parmi elles qui se distin« guassent par une diction choisie. » Cela serait plus justement dit, ce me semble, des philologues modernes que des femmes d'Athènes. En tout cas, puisque Aspasie fut pour la société de son temps une maîtresse de beau langage, il convenait de la louer, de la défendre contre ses détracteurs, en un langage plus simple et plus châtié que ne fait son nouveau panégyriste. A cette condition, on aurait pu sans inconvénient citer plus souvent les autorités anciennes ou récentes; multiplier, au besoin, les textes grecs, surtout au bas des pages. On aurait même, je crois, ajouté ainsi à l'intérêt de discussions si attrayantes en elles-mêmes, grâce au prestige de tant de nobles souvenirs. J'en juge au moins par les deux livres de M. Chaignet, où certes abondent les discussions techniques, les allégations de témoignages en grec, en latin, même en allemand, mais où tout ce savoir est relevé, animé par un style presque toujours court et vif, quelquefois même éloquent.

Plusieurs critiques modernes ont pratiqué cette méthode qui consiste à citer en bloc et une fois pour toutes les documents sur lesquels on doit ensuite revenir par le détail; mais il est bien rare qu'elle suffise au devoir d'une critique sérieuse. Cette bibliographie sommaire n'est jamais sans lacune; et, fût-elle complète, elle ne dispense pas de renvoyer ensuite avec précision à maint passage des textes dont on discute le sens ou l'autorité. Tel est, par exemple, un fragment d'Eupolis deux fois invoqué par notre auteur [1], et où l'allusion aux mœurs d'Aspasie ne peut être appréciée que le texte en main.

Ailleurs, quand M. Becq de Fouquières pèse l'autorité d'Hérodicus attribuant à la célèbre Milésienne des vers, assez médiocres d'ailleurs, la traduction qu'il en donne, si exacte qu'elle puisse être, ne suffit pas à nous éclairer. Nous voudrions savoir en quel siècle ces vers sont écrits et pour cela, le traducteur n'en disant mot, il nous faut recourir au livre d'Athénée indiqué p. VII de la Préface; transcrit au bas de la page, ce texte, d'une importance considérable pour le sujet ici traité, nous eût épargné bien des peines : par le rapprochement des diverses citations qu'Athénée a faites du même auteur [2], on reconnaît facilement que l'ouvrage auquel sont empruntés les prétendus vers d'Aspasie, et tout ce prétendu dialogue avec Socrate, est extrait des *Κωμῳδούμενα* du gram-

[1] P. 74 et 165. — [2] *Dipnosoph.*, XIII, p. 580 et 591. Cf. V, p. 219. Il est à remarquer que cet Hérodicus avait aussi composé un ouvrage *Πρὸς τὸν Φιλοσωκράτην*, qui est cité aussi par Athénée, V, p. 215 et 219.

mairien Hérodicus, qui sans doute les empruntait à quelque auteur de la moyenne comédie, ou plutôt même à quelque satire en vers épiques, de Timon; car les vers en question sont des hexamètres, comme ceux de Timon; le sillographe, comme les *Silles*. Devant cette simple observation deviennent inutiles les longs raisonnements de M. Becq de Fouquières pour établir qu'ils ne sont pas d'Aspasie. J'en dirais autant de mainte page du *Périclès* de Plutarque, qui, malgré d'évidentes négligences et certaines erreurs, est encore la meilleure autorité sur les rapports de Périclès et d'Aspasie. Qui sait même si, pour peindre cette brillante prospérité d'Athènes sous le gouvernement d'un grand homme, pour décrire ce qu'il appelle justement « l'immortel musée de l'Acro-« pole, » l'auteur français n'eût pas bien fait de s'effacer plus souvent derrière Plutarque. Il y a dans cette biographie des pages d'une force et d'un éclat admirables[1], et c'est par un choix bien judicieux que P. L. Courier s'essaya un jour à les reproduire par une imitation qui vaut l'original, sans le serrer toujours d'assez près. M. Becq de Fouquières n'a pas peur du grec, qu'on me passe le mot; il l'a bien montré dans plusieurs passages de son *Aspasie*, il l'a prouvé par son édition d'André Chénier, qui est parfois une œuvre de savant scholiaste, et par son estimable livre sur les Jeux des anciens[2]. Quand il le veut, il manie cette langue en helléniste, mais un scrupule malheureux le détourne trop souvent d'aller ainsi jusqu'au bout de ses discussions, et d'y amener son lecteur, qui ne demanderait pas mieux que de le suivre. En général, on se défie trop chez nous d'une certaine futilité que l'on prête volontiers aux lecteurs des livres d'histoire, surtout aux lectrices. Je suppose, par exemple, une de ces dernières, apprenant de M. Becq de Fouquières (p. 89 et 180), que les femmes athéniennes n'étaient admises au théâtre que pour les représentations des tragédies, elle sera certainement curieuse de savoir quelle preuve on en apporte, et elle n'en trouvera aucune.

Un lecteur homme du métier remarquera tout de suite que la chose mérite examen; car, d'abord, au temps de Périclès, chaque trilogie tragique était suivie d'un drame *satyrique*, et l'on sait par le *Cyclope* d'Euripide à quelles indécences plus d'une fois se laissait aller cette « tragédie en belle humeur, » comme l'appelait un ancien[3]. Quant aux représentations de comédies qui avaient lieu dans d'autres jours de fête, un cr tique français croit avoir jadis démontré que les femmes n'y

[1] Chap. XII et suiv. — [2] Paris, 1869, in-8°, librairie de Reinwald. — [3] Voir le traité de *l'Élocution*, du rhéteur Démétrius, § 169

assistaient pas [1]; mais un de ses confrères [2] pense autrement et n'est pas encore réfuté. Je crois, pour ma part qu'il pourrait l'être; mais, quoi qu'il en soit, ce sont là des assertions qui ne doivent pas être insérées sans preuves dans le tissu d'une discussion savante.

De même, à propos de l'état civil des jeunes Athéniens, notre auteur (p. 49 et suiv.) ne cite qu'un article du Lexique de Suidas, auquel il ne renvoie même pas avec précision. Chaque ligne ici, presque chaque mot demanderait une note, un texte à l'appui: c'est à quoi ne manque jamais Barthélemy dans un livre qui certainement prétendait à une popularité mondaine, et, si quelque chose fait tort aujourd'hui à l'*Anacharsis*, ce n'est certes pas cette minutieuse annotation. Il est si facile aux gens du monde de n'y pas arrêter leurs yeux en lisant une page qui les attache par quelque description, par quelque récit intéressant!

Nous insistons sur cette critique précisément parce que nous avons trouvé profit à lire l'*Aspasie* de M. Becq de Fouquières; parce que, même après tant d'écrits sur ce sujet, le livre nous a paru instructif, et que, désormais, tout historien sérieux de l'hellénisme en devra tenir compte. L'auteur a, sur plus d'un point, des idées originales, peut-être vraies, mais dont la vérité, ou la vraisemblance (car il faut souvent se contenter de la vraisemblance), ne se dégage pas assez nettement pour nous des longs développements où il s'embarrasse. Tout ce que nous avons de renseignements positifs sur la célèbre Milésienne tiendrait certainement en cinq ou six pages. L'histoire de son siècle y peut apporter quelques lumières. Comment parler d'Aspasie sans parler, en général, de la condition civile et de l'éducation des femmes à Athènes? Comment traiter de son mariage avec Périclès sans toucher à la loi de Solon, plusieurs fois renouvelée, contre les fils illégitimes [3]? Les nombreux témoignages que reçoit de toutes mains Athénée à la charge des grands hommes soulèvent mainte question de critique où il faut bien s'arrêter quelque temps à propos des mœurs d'Aspasie. Malheureusement, il faut, en tout cela, savoir quelquefois se résigner à l'ignorance. Dans sa passion pour un si beau sujet [4], notre auteur oublie souvent cette règle

[1] Voir mon *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, p. 504 et suiv. — [2] Édel. Du Méril, *Histoire de la comédie ancienne*, t. I, p. 475. — [3] M. B. de Fouquières a là-dessus, dans son xv° chapitre, une discussion approfondie. — [4] *Aspasie de Milet*, p. 100. « Il est temps que nous nous éloignions de ces lieux (la maison de « Périclès et d'Aspasie), dont nous ne pourrions nous arracher encore, si nous ne « devions esquisser le portrait de tous ceux qui, se rendant compte des hautes « destinées d'Athènes, visitaient cette maison, le centre des lettres et des arts. » On devine que l'auteur y reviendra plus d'une fois après « s'en être éloigné. »

de prudence. Pour dire toute ma pensée à cet égard, Aspasie de Milet nous est trop mal connue pour fournir la matière d'un juste volume. Un simple mémoire, dans la forme académique, pouvait suffire à en dire tout ce qui n'excède pas l'histoire. Entre la brièveté de l'article, d'ailleurs si finement et si noblement écrit de madame de Staël, et le roman, d'ailleurs si peu historique, de Wieland, il y avait une mesure où M. Becq de Fouquières eût mieux fait de se renfermer. Mais, quoique la discussion et la conjecture l'entraînent trop loin, quoique sa méthode nous semble défectueuse, son travail, par l'ensemble, est vraiment méritoire, et il obtiendra certainement l'estime de tous les sérieux amateurs de l'antiquité. Vouloir faire d'Aspasie une honnête femme au sens moderne de ce mot, un professeur de philosophie pratique, un modèle de son sexe, est une prétention exagérée. Mais relever ce gracieux personnage de la honte où l'abaissent les médisances et les calomnies intéressées des ennemis de Périclès, le défendre surtout contre toute confusion avec une autre Aspasie, qui fut certainement une courtisane[1], c'est ce que pouvait justement essayer un homme de cœur qui était en même temps un esprit savant et judicieux.

É. EGGER.

[1] Je veux parler de Milto, qui fut successivement la maîtresse de Cyrus le Jeune et de son frère Artaxerxès. On sait qu'il y eut aussi deux Sappho, dont l'une, par des méprises semblables, a fait tort à la réputation de l'autre. Quant au nom d'*Aspasie,* il est triste de songer que, de dégradation en dégradation, il descendit chez nous à être appliqué à l'une des mégères de la Révolution française. Voir la *Biographie moderne* d'Eymery, t. I (1815).

THÉORIE MATHÉMATIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ.

Kirchhoff, *Ueber den Durchgang eines elektrischen Stromes durch eine Ebene, insbesondere durch eine kreisförmige; über eine Ableitung der Ohmschen Gesetze, welche sich an die Theorie der Elektrostatik anschliesst; über die Bewegung der Elektricität in Drähten; über die Bewegung der Elektricität in Leitern* (*Poggendorff's Annalen*, Band 64, 78, 100 und 102). — Riemann, *Ein Beitrag zur Elektrodynamik* (*Poggendorff's Annalen*, Band 131): *Die principien der Electrodynamik, eine mathematische Untersuchung von Herrn Carl Neumann*, Tübingen, 1868. — Weber, *Ueber einen einfachen Ausspruch des allgemeinen Grundgesetzes der elektrischen Wirkung* (*Poggendorff's Annalen*, Band 136). — Helmholtz, *Ueber die Bewegungsgleichungen der Elektricität* (*Journal für die reine und angewandte Mathematik*, Band 72).

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les physiciens et les mécaniciens de notre époque ont introduit dans la science deux mots nouveaux qui y jouent un grand rôle : le travail et le potentiel. Nous n'avons pas à définir le travail d'une force ou d'un système de forces, et quiconque s'intéresse aux progrès de la science s'est familiarisé depuis longtemps avec cette locution très-précise, sur le sens et l'emploi de laquelle il ne saurait exister aucune difficulté. Le potentiel, dont le rôle dans les théories physiques semble grandir chaque jour, est moins aisé à définir et d'origine d'ailleurs beaucoup plus récente. Georges Green, dans un mémoire peu remarqué d'abord, mais qui devait, plus tard, rendre son nom à jamais illustre, a, je crois, le premier désigné ainsi la fonction déjà si importante dans la mécanique céleste que Laplace nommait V, et Jacobi, la fonction des forces. Gauss, dans un beau mémoire, a adopté la définition de Georges Green, et le mot potentiel, devenu bientôt classique, est employé dans les cours élémentaires de mécanique et de physique. La plupart des mémoires dont je veux parler dans cet article sont consacrés à l'étude ou aux applications du potentiel, mais on l'y rencontre bien différent

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 637.

de ce qu'il était à l'origine, et la définition très-rapide qu'on en donne semble souvent difficile, quelquefois même impossible à préciser.

Lorsque plusieurs points matériels s'attirent suivant la loi de l'attraction universelle, ou, plus généralement, lorsque l'attraction s'exerce entre deux quelconques d'entre eux, suivant la ligne droite qui les joint et proportionnellement à une fonction quelconque de la distance, il existe une *fonction* des coordonnées des divers points dont les dérivées, par rapport aux coordonnées de l'un quelconque d'entre eux, représentent les composants de la force exercée sur lui. Cette fonction est le potentiel, elle a pour différentielle totale le travail développé par les forces pendant un déplacement infiniment petit du système et les variations finies du potentiel représentant celles de la force vive. L'application du potentiel ainsi défini à l'étude de l'électricité statique forme aujourd'hui une des branches les plus parfaites de la physique mathématique. Le potentiel d'un système qui contient de l'électricité libre doit être constant sur tous les corps qui sont en communication directe, c'est la condition nécessaire et suffisante de l'équilibre qu'il suffit d'exprimer pour les points de la surface libre. C'est ce principe qui, pour la première fois, a donné à Green une théorie mathématique de la bouteille de Leyde en permettant ensuite, à l'aide d'hypothèses fort plausibles, de calculer l'énergie de la décharge.

L'application du potentiel à l'étude des phénomènes électrodynamiques semble tout d'abord impossible; les forces, en effet, dépendent de la direction des éléments en même temps que de la distance et ne sauraient être, pour chaque point, les dérivées partielles d'une même fonction. Ampère ayant prouvé cependant que l'action de deux courants fermés peut être remplacée par celle des molécules magnétiques convenablement distribuées sur des surfaces rigides et inflexibles, respectivement liées aux courants, on pouvait en conclure, par une conséquence immédiate et évidente, la possibilité d'obtenir un potentiel dont la variation représentât le travail développé lors du déplacement de deux courants. M. Neumann a donné l'expression de ce potentiel en proposant, par une ingénieuse généralisation d'une loi expérimentale de Lenz, d'en considérer les variations comme la mesure de la force inductrice développée par le déplacement de l'un des courants ou par la variation de son intensité.

Le potentiel, dans cette théorie, est analogue mais non identique à la fonction V de Laplace et au potentiel de Green. Il ne s'agit plus en effet d'une fonction ayant en chaque point de l'espace une valeur déterminée, et dont les dérivées, par rapport aux coordonnées d'un point, re-

présentent les composantes de la force en ce point. Le potentiel de M. Neumann, que l'on ne doit ni ne peut nommer fonction potentielle, a, pour chaque situation des courants, une valeur déterminée, dont les variations représentent le travail développé quand les courants se déplacent, et l'on peut aisément, par la considération de six déplacements élémentaires infiniment petits, représenter sous forme de dérivées les composants de la force et les couples composants du couple qui peuvent remplacer, sur le système supposé rigide, l'ensemble des actions exercées. Il est bien évident que, si l'on considère le fil comme flexible, une telle supposition n'est plus permise, et que la connaissance du travail total développé par les forces ne suffit plus pour que l'action de l'un des conducteurs sur l'autre supposé mobile puisse être regardée comme connue.

IV.

Weber, *Ueber einen einfachen Ausspruch des allgemeinen Grundgesetzes der elektrischen Wirkung* (Poggendorff, *Annalen*, Band 136).

M. Weber, en proposant très-ingénieusement une loi d'attraction qui, combinée avec des hypothèses convenables, permet de rattacher aux mêmes principes la théorie des attractions électrodynamiques et celles de l'induction, a proposé également *un potentiel* qui, d'après sa théorie, correspondrait à l'action de deux molécules.

L'attraction de deux molécules de masses m et m', dont la distance r varie avec le temps, étant, suivant lui, représentée par la formule :

$$(1) \qquad \frac{ee'}{r^2}\left[1-\left(\frac{dr}{dt}\right)^2+2r\frac{d^2r}{dt^2}\right].$$

M. Weber ajoute (Poggendorff, *Annalen*, Band 73, Seite 229). Si l'on remarque « que r est aussi bien que $\frac{dr}{dt}$, fonction du temps t, et que, par « conséquent, $\frac{dr}{dt}$ peut être lui-même considéré comme fonction de r « que nous représenterons par $[r]$, on peut dire que le potentiel de e, « par rapport à la position occupée par la masse e', est

$$(2) \qquad \frac{e}{r}\left[1-(r)^2\right],$$

« car les dérivées de cette fonction, par rapport aux coordonnées x, y, z, « représentent les composantes de la force parallèlement aux axes des « coordonnées. »

Cette assertion, si l'on veut l'examiner de près, et en admettant, bien entendu, tout ce qui précède, est inexacte, ou, pour parler plus rigoureusement, elle ne présente aucun sens. Quoique le savant auteur n'en ait déduit, dans ses travaux, aucune conséquence erronée, la facilité avec laquelle on l'a acceptée et reproduite a exercé sans doute une très-fâcheuse influence et donné occasion à plus d'une théorie absolument inacceptable. La dérivée de l'expression (2), par rapport à r, si l'on considère r lui-même comme fonction de t, reproduit, sans contredit, l'expression (1), divisée, bien entendu, par le facteur e'. Mais, si l'on veut, comme le propose M. Weber, prendre les dérivées partielles de (2) (*partiellen Differential-quotienten*), par rapport aux coordonnées x, y, z, l'opération ne présente aucun sens déterminé.

Si le mouvement des points considérés est, en effet, supposé connu, comme cela doit être pour que l'on ait pu prendre la dérivée de (2) par rapport à r, l'expression (2) ne dépend que d'une seule variable, il n'y a donc pas lieu de considérer de dérivées partielles. Mais, sans nous arrêter à la correction du langage, nous pouvons calculer les dérivées par rapport à x, y, z; ces dérivées proportionnelles à $\frac{dt}{dx}, \frac{dt}{dy}, \frac{dt}{dz}$, loin de représenter la force d'attraction, ne sont pas même les composants d'une force dirigée suivant la droite qui joint les deux points. Il est impossible, d'ailleurs, de traiter x, y, z, comme trois variables indépendantes, puisque, en donnant à l'une un accroissement infiniment petit, sans faire varier les deux autres, on ferait sortir le point de sa trajectoire véritable, et la dérivée $\frac{dr}{dt}$, relative à la position nouvelle, cesserait d'avoir aucun sens.

V.

Riemann, *Ein Beitrag zur Elektrodynamik* (Poggendorff, *Annalen*, Band 131).

La mort prématurée du géomètre Bernhardt Riemann a laissé dans la science d'unanimes et profonds regrets; ses amis ont voulu publier tous ses travaux, terminés ou non. L'un de ces travaux, relatif à la théorie du potentiel, contient de graves inexactitudes, reconnues sans doute par Riemann lui-même, qui, après avoir envoyé son mémoire à la société de Gottingue, l'avait presque aussitôt retiré. Une erreur commise et reconnue par un géomètre éminent ne saurait diminuer la juste renommée due à ses beaux travaux; mais l'autorité même de son nom peut induire en erreur un lecteur inattentif, et il n'est pas inutile de signaler l'insuccès d'une tentative faite d'ailleurs en dehors de ses études habituelles.

Le but de l'éminent géomètre est d'expliquer l'action de deux éléments de courant en supposant, d'après une idée de Gauss, que l'action de deux molécules électriques, au lieu de s'exercer instantanément, se transmette dans l'espace avec une vitesse constante comparable à celle de la lumière. Riemann commence par rappeler, d'après M. Neumann, le potentiel de deux courants fermés, agissant l'un sur l'autre; il transforme l'intégrale double qui le représente et croit pouvoir en considérer ensuite l'élément comme le potentiel de deux éléments de courant; c'est ce potentiel qu'il prétend retrouver comme conséquence de son hypothèse; une telle méthode, on doit le remarquer tout d'abord, ne saurait être acceptée; le potentiel relatif à l'action de deux éléments fermés est défini, en effet, par la condition que, pour tout déplacement de courants, sa variation mesure le travail total des forces mises en jeu. Mais l'élément de l'intégrale double, qui représente ce potentiel, n'est nullement *le potentiel* relatif à l'action de deux éléments. Lorsqu'on transforme l'intégrale double sans en changer la valeur, on peut donner à cet élément une infinité de formes différentes, qui, considérées indépendamment de la somme totale, n'ont plus et ne peuvent avoir, à cause de leur indétermination individuelle, aucune signification physique.

Sans s'arrêter à cette première difficulté, Riemann fait une hypothèse sur le potentiel relatif à l'action mutuelle de deux points mobiles dans l'espace, et, sans chercher à résoudre le problème fort difficile de déterminer la loi d'action qui correspondrait au potentiel adopté, Riemann, sans donner de raison et sans qu'on puisse apercevoir le moindre prétexte, intègre, par rapport au temps, le potentiel total qui, d'après ses hypothèses, correspond à l'ensemble des deux courants. C'est la première et la seule fois qu'une telle opération ait été proposée; et je ne puis comprendre, je l'avoue, le sens qu'on peut lui attribuer. La différence des valeurs du potentiel, à deux époques différentes, mesure le travail intermédiaire, mais la somme des valeurs successivement reçues par le potentiel ne paraît avoir aucune signification physique. Quoi qu'il en soit, après avoir substitué à ce potentiel cette intégrale dont rien ne justifie l'introduction, il la transforme elle-même sans respecter les règles classiques des opérations de ce genre; il change l'ordre des intégrations sans avoir égard à l'influence qui doit en résulter sur les limites, et parvient enfin à retrouver l'intégrale double qu'il avait en vue, et qui elle-même, nous l'avons dit, ne présente aucune signification physique.

M. Clausius déjà a signalé quelques-unes des contradictions de cette œuvre posthume, qu'il faudra entièrement supprimer lorsque l'on voudra réunir les œuvres complètes de l'éminent analyste.

VI.

Carl Neumann, *Die Principien der Elektrodynamik.*

Dans une dissertation, imprimée à Tubingue, à l'occasion d'une fête universitaire, célébrée à Bonn, M. Neumann a cherché, comme Riemann, l'expression du potentiel de deux éléments de courant. Tout en condamnant la solution de Riemann, qu'il signale comme peu réussie (wenig gelungene), il ne dissimule pas ce que la sienne a d'insuffisant, et la soumet cependant aux géomètres, à cause de l'importance exceptionnelle du sujet.

La critique du mémoire de M. Neumann a été faite déjà par M. Clausius, et les objections de l'illustre physicien sont parfaitement fondées. M. Neumann, cependant, ne les ayant pas acceptées comme irréfutables, il ne sera pas inutile d'insister sur cette question réellement importante.

M. Neumann, comme Riemann, admet *a priori* un potentiel relatif à l'action de deux masses mobiles en présence, mais il oublie comme lui de dire nettement ce qu'il entend par ce mot. La rédaction très-confuse de son mémoire ne m'a pas permis de le deviner. Je lis en effet (page 13) que le potentiel d'un système étant représenté par $U+V$, et T désignant la force vive, on a

$$T+U-V=\text{const.}$$

l'accroissement de force vive n'est donc pas égal à la variation du potentiel! Qu'est-ce donc alors que le potentiel?

M. Neumann a recours ensuite à un principe de Hamilton dont l'application légitime est restreinte à certains cas bien connus; il ne tient aucun compte de ces restrictions, et déclare qu'il supposera le principe applicable à tous les cas.

« Die oben genannte Vorstellung, dit-il, und daneben die Annahme, « dass das Hamilton-Princip eine völlig unbeschränkte Gültigkeit besitze, « bilden die Grundsätze meiner Untersuchung. »

Une telle déclaration est embarrassante. Les hypothèses, je l'ai déclaré, doivent être acceptées sans discussion, mais n'est-ce pas aller par trop loin que d'introduire, sous ce titre, un principe général de mécanique?

Quoi qu'il en soit, l'usage que M. Neumann fait de son principe écarte la possibilité d'admettre aucun des sens qui pourraient se présenter à l'esprit pour le mot potentiel. Celui de M. Neumann se trouve en effet composé de deux parties, dont l'une seulement est *efficace*, l'autre est sans influence sur les lois du mouvement.

Une telle proposition nous place trop loin de toute étude physique pour qu'il soit utile d'insister.

VII.

Helmholtz, *Ueber die Bewegunggleichungen der Elektricität* (*Journal für die reine und angewandte Mathematik*, Band 72).

M. Helmholtz a proposé à son tour une formule pour représenter le potentiel de deux éléments de courant. Plusieurs géomètres, avant M. Helmoltz, avaient proposé, pour représenter l'action de deux éléments, des formules différentes de celles d'Ampère, et, comme M. Liouville en a fait la remarque il y a plus de quarante ans, il suffit, pour qu'elles soient d'accord avec les expériences, que les forces qu'elles représentent donnent la même résultante que celles d'Ampère toutes les fois que le courant attirant est fermé. Cette condition peut être remplie par une infinité de formules distinctes, mais elle ne l'est pas par celles de M. Helmholtz. La loi qu'il énonce, on le prouve aisément, ne saurait représenter aucune force déterminée, exercée entre les deux éléments. Je l'ai montré avec détail dans une note insérée au compte rendu de l'Académie des sciences, le 23 octobre 1871. La démonstration simple et précise ne laisse subsister aucun doute. M. Helmholtz cependant ne la regarde pas comme décisive contre ses hypothèses. Comme il ne s'agit pas en effet de deux points matériels, mais de deux éléments infiniment petits, il admet que l'action exercée par l'un sur l'autre peut être représentée, non par une force, mais par une force et un couple. Cette hypothèse, indépendamment de ce qu'elle présente d'invraisemblable *a priori*, est absolument inadmissible. Le couple produit par l'action d'un conducteur fini sur un élément *ds* devrait avoir un moment infiniment petit, comparable à *ds;* le couple résultant de toutes les actions réunies serait infini, en effet, si chaque couple élémentaire était infini par rapport à l'élément *ds* sur lequel il agit, et rigoureusement nul, si chacun était infiniment petit par rapport à *ds*. Mais un couple agissant sur un élément de longueur *ds*, et dont le moment est de même ordre que *ds*, a nécessairement des forces finies, de telle sorte que le fil attiré serait sollicité par un nombre infini de forces d'intensité finies et, quelque résistant qu'on veuille le supposer, il serait nécessairement rompu.

Quoiqu'une telle proposition puisse sembler évidente à tout lecteur familiarisé avec la théorie de la résistance des matériaux, je me suis

efforcé, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, de la rendre claire à tous les yeux, et l'on me permettra d'y renvoyer nos lecteurs.

Le point essentiel de la démonstration consiste à considérer un couple comme l'ensemble de deux forces distinctes et non comme une grandeur de nature spéciale, mesurée par son moment, à ne pas prendre, en un mot, pour une réalité physique, ce beau théorème de Poinsot : « Deux couples peuvent se remplacer quand ils ont même moment et « que leurs plans sont parallèles. » Cela n'est vrai que pour les actions exercées sur les corps mathématiquement rigides, et il ne saurait en exister de tels. Le théorème, qu'on le remarque bien, n'est par là aucunement amoindri, et, quand un corps reste solide sous l'influence des forces qui le sollicitent, les règles de Poinsot deviennent légitimes et incontestées, mais elles ne peuvent rien apprendre sur les chances de rupture, c'est là toute la portée de notre remarque.

Sans reproduire ici les raisonnements développés devant l'Académie des sciences, je veux insister sur la nécessité de supposer aux forces des couples une intensité finie. La formule admise par M. Helmholtz fait connaître seulement le moment de couple qui, sur un élément ds, est proportionnel à ds; le bras de levier ne pouvant surpasser ds, la force est nécessairement finie. Tel est le raisonnement, que je crois absolument rigoureux.

L'application des théories mathématiques aux phénomènes physiques suppose cependant des abstractions nécessaires qui peuvent faire naître des difficultés dans l'esprit de ceux qui voudraient après coup en contester la réalité. Le fil conducteur, dans les calculs relatifs à cette théorie, dans ceux d'Ampère comme dans ceux de M. Neumann ou de M. Kirchhoff, est supposé d'un diamètre infiniment petit. Les dimensions de la section ne figurent dans aucune formule, et, quand on a voulu traiter le cas d'un conducteur à deux ou à trois dimensions, il a fallu chercher des méthodes et adopter des formules entièrement nouvelles. M. Helmholtz lui-même, quand il veut appliquer à des corps *à trois dimensions* l'hypothèse faite pour le courant linéaire, suppose dans son intérieur un élément de courant retenu dans un élément infiniment petit du corps représenté par $dx\,dy\,dz$. Le fil dont on parle a donc bien réellement, dans l'intention des savants créateurs de la théorie, une épaisseur infiniment petite, et, dans un élément de longueur ds, il est impossible de concevoir deux points à distance finie l'un de l'autre pour y appliquer les deux forces du couple. Ne pourrait-on pas alléguer cependant qu'une telle supposition n'est pas réalisable? que le fil a toujours des dimensions finies, et que, par conséquent, dans une

tranche de longueur infiniment petite, on peut appliquer deux forces infiniment petites formant un couple dont le moment soit du même ordre que celui de la tranche? Une telle supposition renverserait toute la théorie. Quand on suppose, en effet, le diamètre de fil infiniment petit, on n'entend pas admettre, cela est vrai, qu'il le soit réellement et physiquement, car cela n'aurait aucun sens, mais seulement qu'à partir d'un certain degré de finesse, que l'on a atteint, la diminution du diamètre n'exerce plus sur les phénomènes aucune influence appréciable. C'est s'éloigner infiniment de cette hypothèse nécessaire que de supposer les forces qui sollicitent l'élément infiniment petites quand la section de celui-ci est finie, et grandissant jusqu'à devenir finies à la limite quand cette section diminue suffisamment. Je parle ici des deux forces du couple, car il est impossible de supposer à celui-ci une existence individuelle suffisamment définie par la valeur du moment. La formule, il est vrai, ne donne que le moment du couple, c'est-à-dire le produit de la force par un bras de levier, mais, si les deux facteurs peuvent rester inconnus, ils ne sauraient être indéterminés, et, dans chaque cas particulier, chacun d'eux doit avoir une valeur que toutes les règles de la statique ne sauraient autoriser à changer arbitrairement. Je parle en même temps, bien entendu, du système de forces, quel qu'il soit, que l'on a pu, en prévision d'un certain ordre de questions, remplacer par une force et un couple, mais qui chacune, dans la réalité, doivent être déterminées de direction et de grandeur. Ces forces, calculées pour un fil de diamètre infiniment petit, seraient capables de détruire un fil de diamètre fini et de ténacité aussi grande qu'on le voudra. C'est une raison suffisante pour qu'on ne puisse les accepter.

Le mémoire de M. Helmholtz renferme, je l'ai dit, bien d'autres assertions inacceptables et des démonstrations que leur forme mathématique rend inaccessibles à la plupart des lecteurs sans en accroître en rien la rigueur. Les assertions, très-peu développées, sont pour tous fort difficiles à suivre, et l'on craint, à chaque ligne, de prendre pour une erreur grave l'omission d'une explication. Sur certains points cependant, le doute ne semble pas possible. M. Helmholtz paraît croire que, dans l'état d'équilibre d'un système quelconque, le potentiel, quand il en existe un, est égal à zéro, et que c'est là une proposition tellement connue, qu'on peut en faire usage, sans en rappeler même l'énoncé : je lis, en effet, page 61 : Dans le quatrième paragraphe on examine si les équations déterminent sans ambiguïté le cours du mouvement. C'est ce qui a lieu quand la constante n'est pas négative, mais, si elle est négative, il arrive que la valeur de travail, représentée

par le mouvement électrique, est négative, c'est-à-dire plus petite que dans l'état de repos, ce qui est le symptôme d'un équilibre instable pour l'électricité.

Je traduis aussi exactement que je puis, sans comprendre, je l'avoue, quel est ici le principe invoqué. La valeur de travail dont il est maintenant question, on la reconnaît par la comparaison des formules, c'est le potentiel, et le potentiel est le travail développé par les courants existants qui, partant d'une distance infinie, sont amenés à leur position actuelle; mais pourquoi est-il présumé nul dans l'état d'équilibre, et pourquoi la possibilité d'une valeur négative est-elle l'indice d'un équilibre instable?

De tels passages sont à l'abri de toute critique précise. Faute de les comprendre, il faut réserver son opinion. Mais j'en ai dit assez, je crois, pour que les physiciens refusent leur confiance au nouveau potentiel et à la loi nouvelle, arbitrairement substituée aux belles formules d'Ampère.

J. BERTRAND.

COLLECTION DES HISTORIENS ANCIENS ET MODERNES DE L'ARMÉNIE, *publiée en français, avec le concours des membres de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise et des principaux arménistes français et étrangers, par Victor Langlois;* t. Ier, première période, *Historiens grecs et syriens, traduits anciennement en arménien,* XXI-421 pages, 1867, et t. II, deuxième période, *Historiens arméniens du ve siècle,* XVI-404 pages, 1869.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

IV

Après avoir passé en revue, dans mes précédents articles, les historiens du IVe et du Ve siècle qu'a réunis M. Langlois, il me reste à parler des

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1867, et, pour le deuxième, le cahier de novembre, même année; pour le troisième, le cahier d'octobre 1872.

traductions que lui ont fournies ses collaborateurs, MM. Nikita Émine, ancien inspecteur des études, à l'institut Lazareff des langues orientales de Moscou; le R. P. Samuel Ghésarian, membre de la congrégation des Mĕkhitharistes de Venise, et M. Raphaël Émine, l'un des meilleurs élèves qu'aient formés ces religieux, dans leur collége Samuel Moorat, à Paris. Ce n'est point arbitrairement que j'ai rangé ainsi ces noms, mais d'après la somme de mérite relatif que chacun d'eux me paraît représenter; si à cette liste j'adjoins en dernier lieu M. Langlois, c'est parce que je dois lui assigner une place à part. Les versions, en effet, auxquelles il a mis sa signature, suggèrent des observations d'une nature toute différente de celles que j'ai à adresser aux savants dont il a invoqué le concours.

Ceux-ci sont tous trois Arméniens de naissance, et je dois ajouter, d'éducation. Je note cette double circonstance, parce qu'elle est la cause première et rend raison des imperfections inhérentes à leur travail. La langue ancienne et littéraire de leur patrie d'origine est une langue morte, qui est, pour les Arméniens de nos jours, ce que le grec et le latin sont pour nous autres Européens. Elle ne s'apprend qu'à force d'étude et de lectures, et l'on n'en possède véritablement l'intelligence que lorsque l'on connaît non-seulement ses règles grammaticales et ses idiotismes, mais encore l'ordre d'idées antiques qu'elle exprime, le caractère historique de la civilisation dont elle est une émanation. Sous ce dernier rapport, nos trois traducteurs, chacun à un degré différent, laissent à désirer. Pour les conquêtes récentes de la science et l'emploi de ses méthodes rigoureuses, ils sont, comme les Orientaux en général, encore bien attardés. Enfin ils ont eu à interpréter un idiome, tombé maintenant en désuétude et d'une acquisition tout artificielle, dans un idiome qui n'est pas le leur, le français, qui a plus qu'aucun autre des propriétés d'expression et des finesses dont la claire perception est indispensable à un traducteur. Ces causes réunies d'erreur ont engendré nécessairement bien des méprises dans le choix des équivalents du français à l'arménien, et ce que j'appellerai, si l'on me le permet, *des anachronismes de langage;* par exemple, des appellations honorifiques prises dans les usages modernes substituées à des dénominations de fonctions en vigueur dans l'antiquité; des noms géographiques en cours aujourd'hui, remplaçant les noms d'autrefois; des images suggérées par nos idées actuelles ou bien des figures banales, employées à rendre des locutions métaphoriques, familières aux anciens, caractéristiques de leur manière de vivre ou de sentir, ou du climat sous lequel ils habitaient. Pour me faire mieux comprendre par quelques citations, je mentionnerai le titre de Հանդեր-

ձապետ, « hantertzabed, » *grand maître de la garde-robe*, que portait à la cour des Sassanides le premier ministre, commandant en chef des forces militaires du royaume, traduit par le titre de *grand vizir* ou de *pacha*[1], ou bien encore par l'expression vague de *premier ministre* ou de *général;* le nom de l'une des provinces de l'Arménie orientale, l'Adĕrbadagan ou Atropatène (la contrée du feu), transformé en la dénomination persane actuelle *Adherbeïdjan;* le *Sakasdan*, ou pays des Saces, grande tribu scythique, connue aussi d'Hérodote, altéré en *Sedjestan*[2]; l'expression **Հագ-ներգութիւն** formée avec la même intention que le grec *ῥαψωδία*, pour les chants d'Homère, et servant à désigner, chez les Arméniens, les divisions des recueils de poésies historiques populaires, rassemblés dans les archives de la cour et des satrapies, traduite par un terme technique, à l'empreinte toute moderne, le terme *dossier*[3].

Ces substitutions ne sont point, rigoureusement parlant, des contresens matériels, et je ne les ferais point remarquer, si elles ne se rencontraient que de loin en loin; mais, répétées d'un bout du livre à l'autre, elles en dénaturent la couleur primitive et vraie, et elles lui donnent cet aspect banal et terne que Châteaubriand, dans la préface de sa traduction du *Paradis perdu*, reproche aux versions de quelques-uns de ses devanciers, vulgarisateurs insipides du chef-d'œuvre de Milton.

Parfois nos trois savants arméniens pèchent plus gravement : ce ne sont plus les préceptes du goût et le sentiment des choses antiques qu'ils méconnaissent, mais le sens logique et réel des pensées et leur signification historique. Il est juste, par contre, de leur tenir compte des difficultés qu'ils ont eu à surmonter. Il n'existe qu'un texte unique de Faustus de Byzance et de Lazare de Ph'arbe, où les incorrections et les lacunes sont sensibles, et qui, faute d'autres manuscrits servant de point de comparaison, n'a pu être rectifié ou complété dans les deux éditions du premier de ces deux historiens[4], ou dans la seule édition du second, que nous possédons jusqu'ici. Ce texte n'avait été, avant nos traducteurs, l'objet d'aucune tentative d'interprétation ou d'élucidation, et ils ont eu la peine, comme ils ont l'honneur, de s'y être exercés les premiers. Si j'ajoute que des fautes d'attention ou de soin

[1] Dans les dictionnaires arméniens du siècle dernier. — [2] Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie, *passim*. — [3] Dans le Moïse de Khoren de M. Langlois, II, 10, *Collect.* t. II, p. 86, col. a. M. Nikita Émine, auteur d'une traduction russe de l'*Histoire d'Arménie*, Moscou, 1858, in-8°, la moins défectueuse que nous ayons encore, n'a pas mieux compris le mot Հագներգութիւն, composé de Հագնել, *coudre*, et de երգ, *chant*); il le rend simplement par книга, *livre*. — [4] Constantinople, 1730, et Venise, 1832, in-8°.

apparaissent de ci de là chez M. Nikita Émine et le R. P. Samuel Ghésarian, très-fréquemment chez M. Raphaël Émine[1], j'aurai rempli mon rôle de critique jusqu'à la limite extrême du devoir.

La tâche qui incombait au traducteur de Faustus de Byzance, M. Nikita Émine, était rendue très-laborieuse par le caractère qu'affecte le style de l'auteur arménien, style inculte et rude, rendu souvent obscur par d'interminables périodes enchevêtrées de phrases incidentes, par la négligence fréquente des règles de la logique grammaticale, par des allusions à des coutumes aujourd'hui ignorées ou fort peu connues. Né et élevé très-probablement hors de l'Arménie et Grec de nation, il n'a rien de ce qui constitue, chez les autres écrivains arméniens, ses contemporains, une sorte de fonds commun d'idées, de sentiments et de locutions. Aussi est-il considéré par tous comme un intrus, et il leur est resté antipathique. De ces ambages, où se dérobe la pensée de Faustus, M. Nikita Émine la dégage avec sagacité et la rend quelquefois avec bonheur. Venu après le savant professeur de Moscou, je ne saurais me prévaloir d'avoir aperçu les points où il a bronché, et il me pardonnera sans doute de les lui signaler. Je me bornerai à quelques citations prises dans ses premières pages (t. I de la *Collection*), et choisies de manière à donner une idée de tout le reste.

L'historien, après avoir raconté, dans son livre III, chap. v, comment 'Ousig (Hésychius), petit-fils de saint Grégoire l'Illuminateur, fut élevé à la dignité patriarcale, étant encore dans l'adolescence, ajoute : *և յետ միոյ գիշերոյ ի կնին մերձենալոյ, այլ ոչ ևս մերձեցաւ ի նա, վասն առաքինութեան մանկութեանն*, « après avoir approché de sa femme une nuit, il ne la connut plus, *à cause de la vertu « de sa jeunesse,* » c'est-à-dire tant était grande sa continence, même dans la force de l'âge. M. Nikita Émine (p. 213, col. *a*) a négligé ce dernier membre de phrase, qui est essentiel cependant, puisqu'il met en saillie un des traits qui rehaussent le plus les mérites du jeune et saint pontife.

Un peu plus loin et pour compléter l'éloge, Faustus dit : *լաւ համարեցաւ զնախատինս Քրիստոսի քան զմեծութիւն թագաւորաց* « les opprobres du Christ lui paraissaient préférables aux grandeurs des « souverains. » Dans M. Nikita Émine, ce ne sont plus les humiliations et les souffrances que, pendant sa vie mortelle, endura le Christ qu'affectionne 'Ousig, mais le *blâme*, un blâme quelconque, *qu'il préféra par amour du Christ* (*ibid.* col. *b*).

[1] Venise, 1[er] tirage, 1792, et 2[e] tirage, 1807, in-12.

L'apôtre des Albaniens[1] et des Massagètes[2], un autre descendant de saint Grégoire l'Illuminateur, Krikoris (Grégoras), « construisit ou « restaura toutes les églises, » *շինեաց նորոգեաց զամենայն եկեղեցիս* (ch. vi). Au lieu de *toutes*, la traduction (p. 214, col. *a*) porte *beaucoup*, comme s'il y avait dans le texte *բազում*.

Le même Grégoras passe de la contrée des Albaniens chez les Massagètes au nord du Caucase, peuples adonnés à la chasse et au brigandage; il leur prêche l'Évangile et s'efforce de les convertir à une vie chrétienne et sédentaire; mais ses exhortations sont fort mal accueillies. Ils se disaient entre eux : *եկեալ այսպիսի բանիւք կամի ի քաջութենէ որսոյն կենաց մերոց խափանել զմեզ* (même chap.), « arrivé « ici, il veut par de pareils discours empêcher *les prouesses de chasse « auxquelles est livrée notre vie.* » Ce trait de mœurs a disparu chez M. Nikita Émine (*ibid.* col. *b*), qui rend ainsi ce passage : « Le voilà « arrivé pour nous empêcher par de semblables discours de *pratiquer ce « que nous avons fait jusqu'à présent.* »

Faustus (ch. vii), en rapportant une invasion de ces peuples et des tribus caucasiennes sur le territoire arménien, marque les divisions et les subdivisions par corps de l'armée de ces barbares. Cet ordre hiérarchique se trouve dérangé tout à fait et cesse d'être intelligible par suite des omissions de M. Nikita Émine. Je vais les rendre apparentes, en soulignant dans la traduction, que je donne ci-dessous, les mots qui manquent dans la sienne (p. 215, col. *a*) : *Բայց ուր լինէր հանդէս ի նշանաւոր տեղիս գնդի գնդի, դրօշու դրօշու, փաշտից փաշտից, լերևելի տեղեաց մէնմի բռնաքար առ այր հրամայէին, զի բերցեն ընկեսցեն շեղջ կուտել,* « mais là où l'on passait une revue dans le lieu « principal de chaque corps, *de chaque drapeau, de chaque étendard, au « lieu le plus éminent*, ordre était donné à chaque homme de prendre « une pierre *à la main* et de la jeter ensemble avec ses camarades pour « en former un tas. »

Dans le passage suivant du chapitre viii : *ապա հրաման ետ արքայ Խոսրով Դատաբայ նահապետի Բզնունեաց դուդալ հանել յաշխարհէ աւելի քան զչափն, և զհամար զօրուն մատենի գնդաւն ընդ առաջ նոցա խաղալ*, passage qui s'interprète ainsi : « ensuite le roi « Khosrov ordonna à Tadapê, chef de la famille des Pĕznounik', de « réunir des troupes innombrables, et de conduire ces masses avec le

[1] Dans le Schirvan actuel et le Daghestan méridional. — [2] Les Massagètes occupaient alors toute la vaste région de steppes qui est au nord-est de la chaîne du Caucase.

« corps des Immortels à la rencontre de l'ennemi. » M. Nikita Émine (p. 217, col. *a*), ignorant le sens précis et historique de l'expression *մատեան գունդ*, *մատենի* ou *մատենիկ գունդ*, ne l'a pas rendue. Cette expression désignait, chez les Arméniens et chez les Perses, le corps d'élite, que les Grecs ont connu sous le nom d'*Immortels*, et qui s'était perpétué dans leurs armées jusqu'au temps des Sassanides, ainsi que l'atteste pareillement Élisée, dans son Histoire de la guerre contre Yezdedjerd II.

Chap. x. D'après M. Nikita Émine (p. 219, col. *b*), « saint Jacques « de Nisibe et ses compagnons atteignirent la montagne de Resch« douni, où se trouvent les mines de fer et d'étain, » mais il ne s'est pas aperçu qu'en intervertissant la construction de la phrase arménienne il change sensiblement la pensée de l'auteur, qui dit : « Il parvint, dans sa « marche, à la montagne où étaient les mineurs de fer et les mineurs « de plomb, se dirigeant, avec ceux qui l'accompagnaient, vers le pays « de Rĕschdounik' : *գայր հասանէր ի լեառն երկաթահատացն և կապարահատացն և որ ընդ նմայն էին, ընդ Ռշտունիս.* A peine est-il besoin de faire remarquer que le mot *կապար*, *gobar*, signifie « plomb, » et nullement « étain, » dont le nom est *անագ*, *anak*. D'ailleurs il n'y a jamais eu, que l'on sache, des mines d'étain en exploitation dans l'Arménie.

Chap. xii. *Վաղարշ մեծ հազարապետն Հայոց*, « Vagh'arsch (Vo« logèse), le grand chiliarque de l'Arménie, » comme qui dirait le capitaine général des troupes du royaume. C'était un des titres du premier ministre chez les Arméniens et en Perse, du dignitaire investi de l'autorité la plus considérable après le roi, ainsi que l'atteste Cornelius Nepos : « Chiliarchus, qui secundum imperii gradum tenebat » (*Vita Cononis*, cap. iii). Quoique ce titre fût celui d'un grade militaire, il s'appliquait aussi, comme distinction honorifique, à des fonctions civiles, par un effet de la prééminence accordée, dans les sociétés anciennes, à tout ce qui était relatif à l'art de la guerre. M. Nikita Émine l'a remplacé par le titre vague de *grand intendant*.

Chap. xvi. Le roi d'Arménie envoie à l'empereur de Constantinople, pour solliciter son appui contre la Perse, une députation composée de personnages de la plus haute distinction, munis de *présents* et de diplômes, *պատարագօք և հրովարտակօք*. Le premier de ces deux mots a été oublié (p. 227, col. *b*).

Au chap. xxi, trad. p. 232, col. *a*, se présente une faute contre une des règles élémentaires de la grammaire : le cas appelé *circonférenciel*, *պարառական*, est confondu avec le cas *locatif*, *ներգոյական*. Au lieu de : « laissant son camp *près* de la ville de Sadagh', » il fallait « *autour*

«de la ville de Sadagh,» *և եթող զիւր բանակն զՍատաղ քաղաքաւն.*

Ibid. «Dans l'attirail d'un vendeur de choux, il pénétra dans le «camp des Perses,» *ի կաղամբավաճառ օրինի մտանէր ի բանակն Պարսից.* Dans la traduction de M. Nikita Émine il y a : «en habit de ma-«raîcher.» On s'explique très-bien comment un espion, déguisé en paysan et chargé de choux, réussit à s'introduire dans les rangs des Perses sous prétexte de les approvisionner. En traduisant comme l'a fait le savant de Moscou, le succès de ce stratagème de guerre ne se comprend plus.

Dans le même chapitre, l'historien raconte le pillage du camp des Perses, survenu après la défaite du roi Nerseh par les troupes romaines d'Orient, commandées par un prince dont il nous tait le nom, mais qui, d'après l'ordre des temps, pourrait être un des fils de Constantin le Grand, l'empereur Constant, accouru sur les instances des Arméniens à leur aide, ou bien l'un de ses généraux. «Ils (les Grecs) prirent, «dit Faustus de Byzance, les provisions et les dépouilles qui étaient «dans le camp, les femmes du roi et la grande reine, et avec elles les «femmes de leur suite, leurs effets et objets précieux, emmenant avec «eux, comme butin, femmes, trésors, animaux et tout le bagage.» *և առին զկապուտ զաւառ բանակին, և զկանայս թագաւորին, և զբամբիշն և զբանոսկան ընդ նոսին, և զինչս և զստացուածս նոցին, ընդ նմին ի գերութիւն վարէին զկանայս նոցա և զգանձս և զկենանս և զկազմած նոցա.* Notre traducteur (p. 231, col. *a*) a cru devoir écourter ainsi ce récit, en supprimant quelques détails, qui, cependant, comme indications historiques, sont loin d'être indifférents : «Ils s'emparèrent du camp, des trésors, des richesses, et emmenèrent «en captivité les femmes du roi et la reine des reines avec toute leur «suite.»

En expliquant plus haut dans quelles conditions se trouvaient placés, par leur nationalité et leur primitive éducation, les trois savants que M. Langlois s'est associés, j'ai fait entrevoir, dans la version de Lazare de Ph'arbe, par le R. P. Samuel Ghésarian (*Collection*, t. II, p. 259-367), une œuvre à peu près au niveau de celle de M. Nikita Émine; il est donc superflu de recommencer, à propos du religieux de Venise, l'examen minutieux dont le précédent traducteur vient de me fournir le sujet. Je m'en tiendrai à trois ou quatre citations pour justifier mon assertion et mettre ma responsabilité de critique à couvert. Je n'irai pas au delà des premières pages, et j'y prendrai au hasard.

Lazare de Ph'arbe, décrivant le site de l'antique Byzance, sur lequel Constantin jeta les fondements de la nouvelle capitale de son empire,

nous dit que ce lieu était entouré par la mer, excepté d'un côté, à l'ouest, où une langue de terre, servant de chemin, empêchait les flots de se rejoindre : *Խուն ինչ ցամաքատակ ճանապարհ առանց շրջապատութեան ջրոցն որ ելանէր յարեւմուտս կոյս քաղաքին*. Le R. P. Samuel a vu là ce qu'il appelle *une digue formée par le fond de la mer, par où l'eau ne passait plus* (p. 261, col. *a*). Mais un simple coup d'œil jeté sur la carte de la Chersonèse de Thrace, lui aurait montré dans la langue de terre en question la base du triangle que dessine l'isthme où s'élevait Constantinople, et où est assise aujourd'hui Stamboul, triangle dont le sommet est la Corne d'Or.

Voici maintenant une inadvertance (p. 262, col. *a*) : « Agh'an, fils « de Vasag et frère de Dadjad et de Kodorz. » Le texte est ainsi conçu : *Աղան որդի Վասակայ՝ եղբօր Տաճատայ եւ Գոտորզի*, « Agh'an, « fils de Vaçag, lequel était frère de Dadjad et de Kordorz, » c'est-à-dire qu'Agh'an était le neveu de ces derniers et non leur frère.

Quelques lignes plus bas, nous rencontrons une omission : « attaché « à la voie qui mène *au ciel des biens éternels* (*sic*), il s'y dirigea. » La belle expression qui est dans le texte, *երկնաթռիչ*, littéralement *ad cœlum volans* ou *ad cœlum volatu dirigens*, n'a pas été rendue. La pensée complète est celle-ci : « ayant choisi la voie par laquelle l'homme prend « son vol vers le ciel, la voie des biens éternels, il la suivait, » *եւ զերկնաթռիչ զճանապարհ յաւիտենից բարութեանց ընտրեալ՝ հետեւիւր*.

Ailleurs notre traducteur s'écarte notablement du sens historique, comme dans la phrase suivante : « Si toutefois nous (Arméniens) « fîmes des alliances avec eux (les Perses), nous étions considérés comme « leurs égaux, soit en réputation, soit en royauté, bien que nous ne « possédions (*sic*) qu'un domaine moins considérable, » *եւ թէ խառնարհեալ դիպէաք ի սէր առ միմեանս, սակայն եղբարք լինէաք հաշուեալ նոցա պատուով եւ զաւակցութեամբ ըստ կրսերագոյն մասին*.

Lazare de Ph'arbe donne à entendre qu'il y avait, de fait, union et égalité entre les deux familles souveraines de Perse et d'Arménie, quoique celle-ci, par ordre de naissance et suivant le droit de préséance, ne vînt qu'en seconde ligne dans la hiérarchie féodale qui reliait entre elles les quatre branches des Arsacides établies en Perse, en Arménie, dans la Bactriane et dans le pays des Massagètes. Celle de Perse, en vertu de la primogéniture, avait la suprématie politique, et le souverain possédait le privilége exclusif de battre monnaie en son nom, et de prendre le titre de *roi des rois*. C'est à cet état de subordination nominale de la

branche cadette d'Arménie que l'historien fait allusion par cette phrase *ըստ կրտսերագոյն մասին*, littéralement *natu minorum hereditariæ portionis respectu*, et la traduction du P. Samuel, « bien que nous ne possédions « qu'un domaine moins considérable, » n'en est qu'un équivalent très-imparfait.

Le troisième de nos traducteurs, M. Raphaël Émine, réclame à son tour notre attention. Il a pris pour lot dans l'œuvre commune : 1° la continuation par Jean Mamigonien de l'histoire du district de Daron, dont la première partie est de Zénob de Klag, district célèbre comme le berceau du christianisme en Arménie; 2° la biographie de saint Mesrob par Gorioun; 3° la généalogie de la famille de saint Grégoire l'Illuminateur par un anonyme; et enfin quelques morceaux détachés. S'il suffisait, pour interpréter les monuments de l'ancienne littérature arménienne, d'avoir du zèle et de l'ardeur, je n'aurais qu'à louer sans réserve M. Raphaël Émine; mais ces qualités ne sauraient tenir lieu du savoir spécial et de l'érudition ici indispensables, du sens critique et de la maturité de jugement que développe l'habitude des recherches philologiques et historiques. A cet égard, M. Raphaël Émine est encore un néophyte, inexpérimenté même dans la connaissance des antiquités de son propre pays. En veut-on une preuve? La voici. L'un des auteurs dont il a fait choix, Jean Mamigonien, rapporte (chap. V) que, sous le règne du prince sassanide Chosroës II, les Perses, conduits par un chef nommé Vartouhri, envahirent l'Arménie. Dans un des combats qui furent livrés, Diran, fils du général arménien Vahan, arrivé en face de Vartouhri, fond sur lui, et d'un coup de sabre l'abat de son cheval. Puis, lui ayant coupé la tête, il la remet à un de ses serviteurs, en lui disant : *Պահեա՛ զդա որ իջանեմք ի Մատրաւանս և գնդի խաղամք առաջի սուրբ Կարապետին*. M. Raphaël Émine traduit ainsi (*Coll.*, t. I[er], p. 379, col. *a* et *b*) : « Gardez-la (cette tête), nous « descendrons à Madravans et *nous danserons* devant le saint Précur- « seur, » c'est-à-dire devant l'église de saint Jean-Baptiste. Il y a là une méprise que la plus simple notion des usages de l'ancienne Arménie et de l'Orient ou même la plus légère attention aurait fait éviter. L'expression *գնդի խաղալ* n'a jamais signifié *danser*, mais *jouer à la paume*. Elle désigne un exercice dans lequel des cavaliers montés sur leurs coursiers se lançaient réciproquement et s'efforçaient de saisir au vol une paume à l'aide d'une raquette qu'ils tenaient à la main, چوگان en persan. C'était une sorte de carrousel, qui avait lieu à l'occasion d'une victoire remportée, d'un événement heureux, l'un des divertissements les plus goûtés à la cour des princes orientaux. De la Perse, où ce jeu

prit naissance, suivant l'opinion de M. Étienne Quatremère[1], il passa de très-bonne heure chez les Byzantins, qui le nommaient *τζυκάνιον* et le lieu de la joute *τζυκανιστήριον*. Il s'introduisit aussi chez les Arabes, ainsi que chez toutes les nations musulmanes de l'Asie occidentale, où il devint le passe-temps favori de la noblesse militaire.

Le jeune prince arménien Diran, en remettant à l'un de ses suivants la tête du chef perse qu'il avait vaincu, faisait allusion, par forfanterie, à l'usage auquel il la destinait, dans la fête qu'il se proposait de donner à Madravans pour célébrer son triomphe.

Une idée analogue se trouve dans un vers persan cité par M. Quatremère, d'après le *Zafer-Nameh* :

Dans sa séparation d'avec lui, il jouait avec sa tête en guise de balle.

et dans ce distique emprunté au même ouvrage :

Toute la plaine était jonchée de troupes d'éléphants et de guerriers, qui ressemblaient à des mails et à des paumes.

Je ne voudrais pas être accusé de trop de sévérité envers un jeune savant, mais je ne puis dissimuler les fautes qu'un peu moins de légèreté de sa part lui eût épargnées. Ces fautes, auxquelles j'ai déjà fait allusion, se rencontrent dès les premières lignes. On y lit (*Collect.*, t. II, p. 360, col. *a*) : « Saint Grégoire demeura au monastère de Glag (*sic* « pour Klag) *quatre ans*. » Or il y a dans le texte très-distinctement : **չորս ամիս**, « quatre mois. » Un peu plus loin : « Antoine mourut *deux ans* « après saint Gronitès, » au lieu de « deux mois, » **երկուց ամսոց**.

Dans un autre passage (p. 362, col. *a*), entraîné par une distraction qui change le sens du tout au tout, il nous dit : « De son temps, « quatre ermites, qui ne mangeaient que des légumes (*lisez* des her- « bages) et qui ne se donnaient aucun plaisir des sens, voulant se rendre « à Sougav, passèrent dans le pays des Grecs. » Mais cet itinéraire est précisément l'opposé de celui qu'indique l'auteur, qui fait venir ces quatre ermites de chez les Grecs, c'est-à-dire des contrées en deçà de l'Euphrate, à Sougav, dans la province d'Ararat, en Arménie; en

[1] Voir sa dissertation, insérée, en forme de note, dans son *Histoire des sultans mamelouks*, traduite de l'arabe de Makrizi, t. Ier, part. Ie, note 1, p. 12-132. Dans cette note, le savant orientaliste renvoie à la dissertation VII de Du Cange, qui accompagne son édition de Joinville et intitulée : *De l'exercice de la chicane* ou *Du jeu de paume à cheval*.

d'autres termes, il les conduit d'Occident en Orient, tandis que le traducteur leur assigne une direction inverse.

Les omissions occasionnées par cette inattention, dont je lui cotais grief il n'y a qu'un instant, seraient excusables, à cause de la jeunesse de M. Raphaël Emine, si elles n'étaient pas si fréquentes. J'en produis un nouvel et dernier échantillon (p. 262 précitée, col *b*) : « Après avoir « parlé de la sorte, la princesse présenta aux religieux beaucoup d'encens « odoriférants, » *և զայս ասացեալ կնոջն, հանեալ բազում անուշահոտ խունկս՝ տայր սպասաւորացն, և գանձս բազումս ի սպաս սուրբ եկեղեցւոյն.* La phrase : *և գանձս բազումս, ևն*, « et quan« tité de trésors pour le service de la sainte église, » est restée en blanc.

V

Mes comptes avec les collaborateurs de M. Langlois une fois réglés, il est temps que j'explique mes réserves en ce qui le concerne, et mes suggestions sur la provenance véritable des versions qu'il a signées de son nom. S'il est permis à un traducteur de consulter le travail d'un devancier, et d'en profiter, cette faculté ne saurait aller, cependant, jusqu'à reproduire ce travail purement et simplement, sans l'avoir confronté avec le texte original, sans avoir tenté de l'améliorer, et en dissimulant l'emprunt qu'il y a fait ou le secours qu'il y a trouvé. Cette reproduction ou plutôt cette imitation ressort de la répétition constante des mêmes tournures de phrases, de l'emploi des mêmes expressions, ou de synonymies insignifiantes, du retour, dans certains passages, des mêmes erreurs ou omissions; la revendication de la propriété littéraire se réduit alors à une simple question de priorité.

Un savant arméniste qui promettait beaucoup, mais que la mort nous a enlevé prématurément, M. Évariste Prud'homme, fit paraître, en 1863, dans le cahier de novembre-décembre du *Journal asiatique*, une version de l'Histoire du district de Daron par Zénob de Klag. Cet ouvrage, que son ancienneté classait dans le premier volume de la *Collection* de M. Langlois, y a pris place effectivement par une traduction qu'il annonce comme *nouvelle* et comme son œuvre personnelle (Introd. p. 333 et 336), et qui porte la date de 1867. Les deux œuvres se suivent pas à pas, et de si près, qu'au premier aspect elles se révèlent comme n'en formant qu'une en réalité. La ressemblance est telle, que je puis me dispenser de les transcrire séparément, en les comparant l'une avec l'autre, et qu'il me suffira de citer la première en date, et de noter entre parenthèses les quelques variantes de la seconde.

M. Prud'homme, p. 407, M. Langlois, p. 337, col. *a* :

« Au seigneur trois fois béni, honoré d'en haut et préconisé, *գովեալ* « (Langlois, vénéré) par les hommes, au divin et saint pontife Léonce, ar« chevêque de la grande, illustre, *հռչակաւոր* (L. célèbre) et magnifique « ville de Césarée, que cette première lettre de la faiblesse de notre « esprit, *մտաց* (L. de notre intelligence), en reconnaissance de la « sainte consécration que vous nous avez donnée, parvienne, *հասցէ* « (L. est adressée) avec nos salutations et sainteté, *ողջունիւ և սրբու- « թեամբ* (L. avec notre salut et piété), à votre gloire et ensuite à « l'univers tout entier. »

A part les changements, opérés ici par M. Langlois très-mal à propos, la similitude est complète et l'emprunt rendu patent par la répétition d'une erreur qu'a commise M. Prud'homme, qui attribue à la ville de Césarée trois épithètes dont deux se rapportent à l'archevêque Léonce. Le texte est ainsi conçu : *առ մեծարգոյ և պատուական հռչակաւոր քաղաքին Կեսարեան քահանայապետ*, c'est-à-dire « au « vénéré et honorable pontife de la magnifique ville de Césarée. » Pour l'intelligence de cette suscription de lettre, il est bon de savoir que c'est à l'archevêque grec ou métropolite de la capitale de la Cappadoce que les premiers patriarches de l'Arménie allaient demander la consécration épiscopale, et que cet usage continua jusqu'au troisième concile national tenu, en 566, sous le patriarcat de saint Nersès le Grand, dans la ville de Valarsabad, et où fut proclamée l'autonomie de l'Église d'Arménie.

M. Prud'homme, p. 414, et M. Langlois, p. 339, col. *b* :

« Au seigneur Éléazar, aux frères bien-aimés, aux ouvriers éloignés « à cause de la parole de vie, nous offrons nos salutations (L. le salut) « dans le Seigneur avec Tiridate et tous les princes. »

Dans ce passage, M. Prud'homme et M. Langlois, qui ne se sépare pas de lui, ont transgressé une des règles fondamentales de la grammaire arménienne, la règle qui veut au génitif le régime d'un verbe passif au participe passé. Au lieu de dire, comme en latin, *a Deo amatus*, on dit, en arménien, *Dei amatus*. Le sens est ici : « Aux frères aimés « par le Seigneur, aux ouvriers éloignés [pour la prédication de] la pa« role de vie, etc. » sans faire mention expresse d'Éléazar, qui est compris collectivement parmi les destinataires de cette lettre.

M. Prud'homme, p. 450, M. Langlois, p. 348, col. *b* :

« Mais cela n'est pas croyable (L. cela est incroyable); semblables « aux portes des villes par où pénètrent des masses de soldats, cet en« droit était la porte des démons, dont le nombre à Kiçanê n'était pas « moindre que les profondeurs de l'abîme. »

L'auteur dit au contraire : « mais cela n'est pas incroyable, » ***բայց չէ անհաւատալի***, c'est-à-dire « cela est très-croyable. » M. Prud'homme ayant lu par mégarde ***հաւատալի*** pour l'adjectif pourvu du préfixe privatif ***ան***, ***անհաւատալի***, a transformé une affirmation énergique en une simple négation. Ce n'est pas tout; il a pris le nom d'une divinité, Kiçanê, nom sur lequel aucun doute n'est possible, tant il est répété souvent dans Zénob de Klag, pour celui d'une localité. Double erreur bien visible, pour quiconque a le texte sous les yeux.

M. Prud'homme, p. 470, et M. Langlois, p. 354, col. *a* :

« Il lui serra l'épaule avec le cou. » Dans le texte, il y a : « il lui serra l'é-« paule *droite*, ***զաջ թեկն***, avec le cou. » Même omission de part et d'autre.

Un autre ouvrage, dont M. Langlois nous présente une traduction *nouvelle* comme la précédente (*Coll.*, t. II, p. 53-175), sans toutefois faire figurer son nom sur le frontispice, est celui de Moïse de Khoren. Mais, comme une portion assez considérable de cette traduction se retrouve mot pour mot dans son premier volume, et cette fois avec sa signature; comme, en outre, dans les annotations jointes au Moïse de Khoren complet du tome second, il se dénonce lui-même, comme traducteur, en discutant l'acception de certaines expressions arméniennes, il s'ensuit que nous avons dans les deux volumes précités un seul et même interprète, qui n'est autre que M. Langlois. Cette identité une fois établie, il nous reste à nous assurer si elle ne s'étend pas plus loin. Rappelons-nous la version de l'*Histoire d'Arménie*, mise au jour par M. Levaillant de Florival, il y a une trentaine d'années environ, et qui est la première qui ait paru dans notre langue. Cette version est reconnaissable entre toutes par la singularité de la méthode d'après laquelle elle est exécutée. Jaloux, avant tout, de rendre le sens grammatical du texte, M. Levaillant de Florival a poussé l'amour de la fidélité jusqu'à ployer bon gré mal gré la phrase française aux inversions de la construction arménienne; il délaye dans de longues périphrases, irréprochables peut-être pour l'exactitude matérielle du sens, les composés si concis, si hardis, si élégants, dont abonde la langue de Moïse de Khoren; enfin, dans les problèmes historiques que suscite ce texte, son érudition reste plus d'une fois à court et le fait tomber dans l'erreur.

Rapprochons maintenant les deux versions, en les confondant en une seule, comme nous l'avons fait déjà pour celles de Zénob de Klag.

M. Levaillant de Florival, p. 45, et M. Langlois, t. Ier, p. 15, col. *b*, t. II, p. 62, col. *b* :

« Terribles, extraordinaires étaient les premiers dieux, auteurs des « plus grands biens dans le monde, principes de l'univers et de la mul-

«tiplication des hommes. De ces dieux (L. de ceux-ci) se sépara la «race des géants, êtres monstrueux, d'une force invincible, d'une sta-«ture colossale (L. doués d'une force terrible, invincible, d'une taille «colossale), qui, dans leur orgueil, conçurent et enfantèrent la pensée «impie (L. omet impie) de la construction de (L. d'élever) la tour. «Déjà ils étaient à l'œuvre; un vent terrible (L. furieux) et divin, «soufflé par la colère des dieux, dispersa (L. renversa) l'édifice.»

Ces changements se réduisent, on le voit, à de simples synonymies, lorsqu'ils ne sont pas inopportuns, par exemple, *renversa* substitué à *dispersa*, équivalent parfait de **ցրուեաց**. Le choix de ce verbe **ցրուել** *disperser, projeter d'un côté et d'autre*, n'a pas été fait sans intention par l'écrivain arménien, qui a voulu faire image, en peignant l'action du vent comme si violente, que non-seulement il fit choir la tour de Babel, mais qu'il en balaya au loin les débris.

M. Levaillant de Florival et M. Langlois, t. Ier, p. 22, col. *a*, t. II, p. 66, col. *a* :

«Puisqu'il nous a paru agréable de regarder le travail, entrepris par «ton ordre (L. par ta volonté), comme une source de jouissances plus «grandes que ne le sont pour les autres les somptueux festins avec «leurs mets et leurs boissons (L. leurs vins), nous avons consenti à «(L. nous avons voulu) rappeler en peu de mots les combats d'Aram «le Haïcien. Ce guerrier, ami des fatigues, ami de son pays (L. ami «des labeurs et de sa patrie), comme nous le montre le même histo-«rien, eût préféré mourir pour son pays que de voir les fils de l'étran-«ger fouler le sol natal et commander à ses compatriotes, à ses frères.»

Ce passage, chez M. Levaillant de Florival, nous offre une omission et une addition à la fois, et un contre-sens formel, trois fautes qui lui ont été empruntées comme tout le reste. Au lieu de «rappeler en peu de mots «les combats d'Aram,» le texte porte : «rappeler en peu de mots, et «suivant l'ordre de la narration, les guerres d'Aram.» Dans la phrase incidente : «comme nous le montre,» *nous* est une superfétation que le texte n'a point. Enfin, dans la dernière phrase, l'arménien signifie, non point «commander à ses compatriotes, à ses frères,» mais «à ses «enfants légitimes, à son propre sang,» **Հարազատից արեան նորա տիրել**.

Sur le titre de la Relation d'Agathange (*Collect.*, t. Ier, p. 105-193), on lit : *traduite pour la première fois en français sur le texte arménien, par Victor Langlois.* A une revendication aussi explicite, il semble qu'il n'y ait à opposer aucune dénégation. Mais, si j'ai déjà fait naître quelques doutes dans l'esprit du lecteur sur la sincérité de pareilles affirmations,

il est en droit de s'enquérir de moi si le traducteur n'a point mis à contribution, sans en faire l'aveu, quelque travail préexistant. Nous possédons une version abrégée d'Agathange, en italien, due aux RR. PP. Mĕkhitharistes de Venise, et imprimée dans leur couvent de Saint-Lazare en 1843. Cette version a été revue *quanto allo stile,* suivant la déclaration consignée sur le frontispice, par un des meilleurs écrivains de l'Italie moderne, M. N. Tommaseo. Étranger aux études arméniennes, affranchi des entraves d'un texte à suivre pas à pas, M. N. Tommaseo a pu, dans ses retouches, donner libre carrière à ses instincts littéraires. Sous sa plume habile, la phrase d'Agathange, lourde et embarrassée de redites, a pris des allures régulières et dégagées; les tournures inversives et abruptes de la langue arménienne du IVe siècle ont été ramenées à l'ordre logique et plus clair de la construction italienne; de rudes images, familières à notre vieil auteur, ont été adoucies ou remplacées par des images élégantes qu'affectionne le goût italien. Du labeur des doctes religieux de Venise et de la révision de M. N. Tommaseo est sortie une version, qui a le type très-distinctif d'une œuvre en partie double. Rien donc de plus aisé que de s'assurer si le traducteur français s'est modelé sur le texte italien, ou s'il a suivi, comme il le prétend, l'original arménien. Pour ne pas être soupçonné de parti pris dans le choix de mes citations, je les restreindrai au début de l'ouvrage, en me renfermant dans les deux ou trois premières pages.

Dans la traduction italienne, p. 10, et dans le livre de M. Langlois, p. 115, col. *a*, on lit que Khosrov le Grand, roi d'Arménie, de la famille des Arsacides, voulut s'opposer aux progrès de l'ennemi de cette famille, Ardaschir Ier, roi de Perse, le fondateur de la dynastie des Sassanides, et qu'il appela à lui comme auxiliaires les peuples voisins qui avaient à franchir, pour venir le rejoindre, deux défilés du Caucase, la porte des Alains et la porte de Djor.

Les traducteurs de Venise ont confondu le nom de ce dernier défilé, qui, dans le texte, est au génitif, Զուրոյ, *Zuro'* (nominatif Զուր. *Zur*), avec le pronom possessif զիւրոյ, *ejus*, «de lui,» τὸν αὐτοῦ, et M. Langlois les a non-seulement suivis dans cette erreur, mais encore il l'a aggravée en ne voyant qu'une seule localité là où ses guides en avaient avec raison distingué deux : 1° la porte ou défilé des Alains, դրունք Ալանաց, aujourd'hui le défilé de Dariel au centre de la chaîne du Caucase, sur la route qui conduit du nord de la chaîne à Tiflis; et 2° le défilé de Zur ou Zor, plus ordinairement Djor, Ճոր, le Τζούρ de Procope (*De bello gothico*, IV, III), appelé aussi *Porte des Hans*, դրունք Հոնաց, actuellement Derbend, entre l'extrémité orien-

tale de la chaîne du Caucase et la mer Caspienne. Là s'élevait une forteresse bâtie par les rois de Perse, et où ils entretenaient une garnison pour défendre ce coin de leurs frontières contre les invasions toujours menaçantes des tribus du Caucase et des nomades du Nord. A cette forteresse, qui protégeait le défilé de Zor, se reliait une muraille de défense, se prolongeant à travers l'isthme caucasien, et dont les ruines subsistent encore aujourd'hui.

L'interprétation donnée par les RR. PP. Mĕkhitharistes, et d'après eux par M. Langlois, du mot Ջուրոյ, comme pronom possessif, est d'ailleurs inadmissible par la raison péremptoire que le roi d'Arménie, Khosrov le Grand, pas plus qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs, n'étendit les limites de ses domaines à l'est de l'Arménie jusqu'à la mer Caspienne et au défilé de Zor en particulier. Et ce qui achève de lever toute incertitude sur le sens véritable de ce mot, c'est que la version grecque d'Agathange, qui est très-ancienne, sinon contemporaine du texte arménien, rend Ջուրոյ պահակին par *καὶ τοῦ λεγομένου Ζουάρου πύργου*.

Ailleurs Agathange s'exprime ainsi : « Lorsque arrivèrent les jours où « le souffle chaud du vent du midi ouvre les portes du printemps, le « roi [Tiridate] se mit en marche pour quitter ce pays. » Cette description convient de tout point au climat de l'Arménie, région de montagnes, qui n'a que deux saisons bien marquées, l'hiver et l'été, et où l'on passe de la première à la seconde presque sans transition, par un brusque revirement des courants atmosphériques du nord au sud. Lorsque les RR. PP. Mĕkhitharistes, ou plutôt leur réviseur, M. N. Tommaseo, disent (p. 16) : « Quando poi giunsero i giorni che s' apron le « porte di primavera e soffiano gli zephiri temperati, » et leur imitateur : « Lorsque arrivèrent ensuite les jours qui ouvrent les portes du « printemps, et que tempèrent (*sic*) le souffle des Zéphyrs, » c'est là un langage qui rappelle le ciel tout différent du pays de M. N. Tommaseo, le ciel de l'Italie, et le retour de la belle saison chanté par les poëtes latins :

Solvitur acris hiems grata vice veris et Favoni.

(Horace, *Odes*, I, IV.

Diffugere nives, redeunt jam gramina campis
Arboribusque comæ; . . . .
Frigora mitescunt Zephyris.

(*Ibid.* IV, VII.)

ou bien encore :

> Vere novo, gelidus canis cum montibus humor
> Liquitur, et Zephyris putris se gleba resolvit.
>
> (Virgile, *Géorg.* I, 43[1].)

J'ai à peine entamé l'Agathange de M. Langlois et je termine ces comparaisons, dans la crainte de fatiguer le lecteur, à qui je pourrais montrer dans tout le cours du livre, entre le français et l'italien, un parallélisme qui ne se dément jamais.

Après les démonstrations auxquelles je viens de me livrer, et qui ont eu toutes le même résultat, j'ose espérer que l'on me croira sans peine, si j'affirme que *la traduction nouvelle* de l'historien Élisée, par M. Victor Langlois (*Collect.*, t. II, p. 182-251), a pour prototype non le texte arménien, mais *l'Eliseo, storico armeno del v° secolo, versione del prete G. Cappelletti*, version publiée à Venise en 1840; que la traduction *sur le texte syriaque* du *livre de la loi des contrées*, attribué à Bardésane (*Collect.*, t. Ier, p. 73-94), n'est qu'un calque fait sur la version anglaise de M. W. Cureton, qui fait partie de son *Spicilegium syriacum*. Peu familier avec les études syriaques, et dans une juste défiance de moi-même, j'ai consulté un savant qui a fait ses preuves dans la culture de cette partie si intéressante du domaine de l'érudition orientale, M. Zotemberg, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; à ma prière, il a bien voulu vérifier le travail de M. Langlois sur le travail antérieur de l'orientaliste anglais, et il a formulé son opinion dans la note suivante que je transcris.

« La version de M. Cureton est très-littérale et généralement fidèle; « rien n'était plus facile que de rendre l'anglais en français par un « simple mot à mot. Si M. Langlois avait opéré directement sur le « syriaque, il est évident qu'il n'aurait pas pu se rencontrer, pour certaines « erreurs, précisément aux mêmes endroits où M. Cureton s'est trompé. « Or c'est là ce qui lui est constamment arrivé. »

Ce qui achève de nous révéler les obligations effectives, quoique tacites, du savant français envers M. Cureton, c'est que tout l'appareil d'érudition dont celui-ci a enrichi son livre a été transporté, sans autres modifications que quelques retranchements, dans le livre de M. Langlois,

[1] Cf. Pline, *Hist. nat.* XXXVI, XXXVII et XXXVIII, Columelle, et Ovide, *De Fastis*; et le *Calendarium vetus romanum* de Petau, dans son *Uranologium*, ad nonas et v idus februarii.

qui s'est approprié les annotations ainsi que le rapprochement établi dans le *Spicilegium syriacum* entre le texte original et les passages concordants que donnent les *Récognitions* du Pseudo-Clément, la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, les *Quæstiones* de Cæsarius et la *Chronique* de Georges Hamartolus.

Les conclusions de mon examen de la *Collection* de M. Langlois sont que les versions de ses collaborateurs, tout en témoignant d'efforts très-méritants, sont d'une valeur très-inégale, et qui diminue en passant de M. Nikita Émine à M. Raphaël, son homonyme, et que celles qui portent son nom relèvent, beaucoup plus qu'il ne voudrait le laisser croire, de travaux antérieurs. La rapidité avec laquelle il a rassemblé et disposé les documents historiques très-divers dont il a fait usage, l'apparition en moins de deux ans des deux volumes où ils sont condensés, ne lui permettaient pas de faire autrement, et excluaient cette longue et patiente élaboration nécessaire pour interpréter les monuments littéraires de l'antiquité arménienne encore si imparfaitement étudiés et si peu connus.

Les notes critiques, historiques et géographiques qu'il a ajoutées, tant à son œuvre personnelle qu'à celle de ses collaborateurs, sont nombreuses et variées; il en a puisé la substance dans les travaux récents dont l'Arménie ancienne a été l'objet, ceux des RR. PP. Mĕkhitharistes, dont la diligente assistance lui a été acquise, du marquis de Serpos, de M. Nikita Émine et surtout de Saint-Martin. Il est juste de proclamer sa bonne foi comme annotateur; loin d'être réservé comme il l'a été sur les obligations dont il était redevable aux traducteurs ses devanciers, il mentionne ici ces autorités avec une complaisance très-empressée; il multiplie même ces citations avec une prodigalité où l'on pourrait soupçonner un désir ambitieux d'étaler les preuves d'une vaste lecture, s'il n'était plus naturel d'y voir une ardeur encore juvénile mal contenue. Il est seulement à regretter qu'en empruntant à des auteurs dont les uns transcrivent les noms propres arméniens d'après la prononciation usitée dans les provinces au delà de l'Euphrate, les autres d'après le mode en vigueur dans l'empire ottoman, il ne se soit pas inquiété de ramener à l'uniformité ces deux prononciations différentes, et ait laissé prévaloir partout une bigarrure orthographique, source de confusion et d'erreur pour le lecteur qui ne peut pas recourir aux textes arméniens originaux. Ce défaut, qu'il lui aurait été facile de faire disparaître avec un tant soit peu d'attention, est encore accru par l'instabilité ou le vice de ses propres transcriptions. Il écrit Medj, Khatch, Glag, Etchéan, Vitchabazounk, etc., pour Medz, Kadch, Klag (ou

Glak, suivant la prononciation orientale), Ischian, Vischabazounk', etc., confondant les lettres des divers ordres les unes avec les autres. Là où il s'appuie du témoignages des classiques grecs ou latins, ou bien des écrivains orientaux, l'indication de l'édition ou du manuscrit, du livre, du chapitre, de la page, manque plus d'une fois; en sorte qu'il vient à l'esprit l'idée de citations de seconde main ou faites au hasard, idée peut-être mal fondée, parce que l'on pourrait attribuer aussi bien ces omissions à une excessive rapidité de travail.

Ailleurs il cite des ouvrages qui n'ont jamais existé, par exemple (t. Ier, p. 3, col. *b.*, note 3), la prétendue publication par M. Chwolsohn, à Saint-Pétersbourg, du texte arabe de l'*Agriculture nabatéenne*, et la version française tout aussi imaginaire de cet ouvrage, par M. Clément Mullet, laquelle aurait paru à Paris en 1864, et qu'il prend pour la traduction d'Ibn El-Awâm, qui est due en effet à ce dernier savant.

Si l'ouvrage dont je viens de présenter un aperçu aussi consciencieux, aussi exact qu'il m'a été possible de le retracer, met en saillie les défauts littéraires du savant regretté qui l'avait entrepris, c'est-à-dire l'absence de méthode et de critique, la précipitation dans le labeur, l'inaptitude à la réflexion soutenue, l'habitude des emprunts déguisés, il met aussi en relief les qualités dont il était doué, un esprit chercheur, fécond à produire, ingénieux à s'assimiler les idées et les résultats des recherches d'autrui et à les vulgariser, et une ardeur impatiente d'arriver au but, sans souci des faux pas faits sur la route. Malgré l'état d'imperfection où se sont produits les deux premiers volumes de cette *Collection*, malheureusement inachevée, ils resteront comme une œuvre utile, sinon par le bon emploi des matériaux qu'ils contiennent, du moins comme une révélation de la richesse et de la valeur de ces matériaux et des perspectives nouvelles qu'ouvre à la science historique la littérature de l'ancienne Arménie.

ÉD. DULAURIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 25 novembre 1872, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Liouville.

La séance a commencé par la proclamation des prix décernés pour 1870 et 1871 et l'annonce des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS. — ANNÉE 1870.

Grand prix des sciences mathématiques. — Question proposée pour sujet du grand prix de mathématiques à décerner en 1870 : « Rechercher expérimentalement les « modifications qu'éprouve la lumière dans son mode de propagation et ses pro- « priétés, par suite du mouvement de la source lumineuse et du mouvement de « l'observateur. » Ce concours a été prorogé à 1872. Une somme de 2,500 francs a été accordée, à titre d'encouragement, à M. E. Mascart.

Prix extraordinaire de 6,000 francs sur l'application de la vapeur à la marine militaire. Le concours a été prorogé à 1873.

MÉCANIQUE. — *Prix Poncelet.* Ce prix a été décerné à M. Camille Jordan, pour son ouvrage intitulé : « Traité des substitutions et des équations algébriques. »

Prix Dalmont. Ce prix a été décerné à M. Maurice Lévy, ingénieur des ponts et chaussées.

Prix d'astronomie, fondé par Lalande. Décerné à M. Huggins, pour l'ensemble de ses découvertes sur la constitution physique des étoiles, des nébuleuses, des planètes et des comètes.

Prix Montyon, statistique. Ce prix a été décerné à M. A. Potiquet, pour son ouvrage intitulé ; « L'Institut de France, etc. »

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. A. Thévenot, pour la partie, relative à l'agriculture, de son ouvrage intitulé : « Statistique générale du canton de

« Ramerupt; » 2° à M. A. Castan, pour son mémoire intitulé : « De l'influence de la « température sur la mortalité de la ville de Montpellier. »

Chimie; prix Jecker. MM. de Clermont, Gal et Grimaux ont obtenu chacun, comme encouragement, une somme de 1,700 francs pour leurs travaux de chimie organique.

Botanique; prix Barbier. Ce prix a été décerné à M. Personne, pour l'ensemble de ses recherches sur le chloral.

Prix Desmazières. Décerné à M. de Notaris, pour son ouvrage intitulé : « Epilogo « della Briologia italiana. » Une citation honorable a été obtenue par M. C. Roumeguère, pour son ouvrage ayant pour titre : « Cryptogamie illustrée, ou histoire des « familles naturelles des plantes acotylédones d'Europe. »

Prix Thoré. Prix décerné à M. J. C. Schiodte, professeur à l'Université de Copenhague, pour son ouvrage sur les métamorphoses des coléoptères : « De metamor- « phosi Eleutheratorum observationes. »

Anatomie et zoologie; prix Bordin. Sujet mis au concours : « Anatomie comparée « des annélides. » Ce prix a été décerné à M. Léon Vaillant, pour l'ensemble de ses travaux.

Prix Savigny. Partagé entre M. Issel, pour son ouvrage intitulé : « Malacologia del « mar Rosso, » et M. Mac-Andrew, pour ses recherches sur la faune malacologique de la mer Rouge.

Médecine et chirurgie; prix Bréant. Une récompense de 5,000 francs, totalité de l'intérêt annuel du legs, a été accordée à M. Chauveau, pour ses expériences sur les virus et les maladies virulentes.

Prix Montyon. Deux prix de 2,500 francs sont décernés : 1° à M. Gréhant, pour ses recherches physiologiques et médicales sur la respiration de l'homme; 2° à M. Blondlot, pour une série de Mémoires concernant des questions litigieuses de médecine, de chimie toxicologique et de physiologie. L'Académie a accordé trois mentions honorables de 1,500 francs : 1° à M. Béranger-Féraud, pour son ouvrage intitulé : « Traité de l'immobilisation directe des fragments osseux dans les frac- « tures; » 2° à M. Duclout, pour son ouvrage intitulé : « Relation de trois cas de fistules « vésico-vaginales, etc.; » 3° à M. Léon Colin, pour son Traité des fièvres intermittentes. Quatre citations honorables ont été obtenues par : 1° M. Raimbert; 2° M. Bucquoy; 3° M. Hayem; 4° MM. Krishaber et Peter.

Prix Godard. Décerné à M. J. Jolly, pour son travail sur le cancer de la prostate. Mention honorable à M. Puech, pour son Mémoire sur les atnésies.

Prix Montyon; physiologie expérimentale. Prix partagé entre M. Chartran, pour ses observations sur l'histoire naturelle des écrevisses, et M. A. Gris, pour son Mémoire sur la moelle des plantes ligneuses. Mention honorable à M. Mehay, pour ses études sur la betterave à sucre. Encouragement à MM. Cheron et Goujon, pour leurs recherches sur les propriétés fonctionnelles des nerfs et des muscles pendant la vie intra-utérine.

Prix Montyon; arts insalubres. Prix de 2,500 francs décerné à M. Goldenberg, pour les moyens de salubrité mis en pratique dans ses usines. Encouragement de 2,000 francs à Melle Garcin et à M. Adam, pour leur couseuse automatique. Pareil encouragement à M. Louvel, pour son procédé de conservation des graines dans le vide.

Prix Trémont. Prix décerné en 1869 à M. Le Roux, avec jouissance pendant trois années.

Prix Laplace. Obtenu par M. Louis-Auguste-Édouard Sauvage, né à Paris, le

16 août 1850, sorti le premier, en 1870, de l'École polytechnique et entré à l'École des mines.

ANNÉE 1871.

MÉCANIQUE. — *Prix Poncelet.* — Prix décerné à M. Joseph Boussinesq.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Prix décerné à M. Borelly pour la découverte faite à l'Observatoire de Marseille, le 12 septembre 1871, de la planète Lomia.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Prix décerné à M. E. Cadet pour son ouvrage intitulé : « Le mariage en France. » Mention honorable à M. le docteur Ély pour son ouvrage intitulé : « L'armée et la population. »

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — Décerné à M. Schutzenberger pour ses travaux de chimie organique.

BOTANIQUE. — *Prix Barbier* — Décerné à M. Duquesnet pour son mémoire intitulé : « De l'Aconitine cristallisée. »

Prix Bordin. — Question proposée : « Rôle des stomates dans les fonctions des « feuilles. » Le prix n'a pas été décerné et la question est retirée du concours. Une somme de 1,500 francs est accordée, à titre d'encouragement à M. A. Barthélemy, professeur de physique au lycée de Montpellier.

Prix Desmazières. — Le prix n'a pas été décerné. Un encouragement de 500 francs est accordé à M. Husnot pour divers travaux sur la flore cryptogamique de la Martinique.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Bréant.* — La récompense de 5,000 francs, totalité de l'intérêt annuel du legs, a été partagée entre M. Grimaud (de Caux) pour ses recherches concernant la transmissibilité du choléra, et M. Tholozan pour son ouvrage intitulé : « Origine nouvelle du choléra asiatique. » Une mention honorable a été accordée à M. Bourgogne fils pour son ouvrage ayant pour titre : « Épi-« démie cholérique dans les communes de Condé, Vieux-Condé, Fresnes et Escau-« pont, pendant l'année 1866. »

Prix Chaussier. — Ce prix a été décerné à M. Tardieu pour ses travaux de médecine légale.

Prix Montyon de médecine et chirurgie. — Deux prix de 2,500 francs ont été décernés : 1° à MM. Lancereaux et Lackerbauer pour leur traité d'anatomie pathologique ; 2° à M. le docteur Chassagny pour son ouvrage intitulé : « Méthode des « tractions soutenues; le forceps considéré comme agent de préhension et de trac-« tion. » Des encouragements de 1,200 francs sont accordés : 1° à MM. Coze et Feltz pour leurs recherches sur les maladies infectieuses; 2° à M. Jousset pour ses expériences sur le venin du scorpion; 3° à M. Decaisne pour ses mémoires sur la température de l'enfant malade et sur l'influence de l'alimentation sur la composition du lait des femmes; 4° à M. Desprès pour son travail sur l'ulcération et les ulcères du col de l'utérus. — Les ouvrages de M. V. Fumouze sur les spectres d'absorption du sang, et de M. Bergeret sur les altérations de l'urine et de la bile dans diverses maladies sont cités honorablement.

Prix Godard. — Le prix a été décerné à M. C. Mauriac pour son ouvrage intitulé : « Étude sur les névralgies réflexes symptomatiques de l'orchi-épididymite blennor-« rhagique. »

PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — *Prix Montyon.* — Le prix a été décerné à M. J. Raulin, pour ses études chimiques sur la végétation.

Prix Montyon relatif aux arts insalubres. — Le prix a été décerné à M. Guibal pour son système de ventilation appliqué à l'aérage des mines.

Prix Gegner. — Accordé à M Duclaux, professeur suppléant de chimie à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrant.

Prix Laplace. — Le prix Laplace, pour 1871, a été obtenu par M. Henri-Jean-Baptiste-Xavier Boutiron, né à Pons (Charente-Inférieure), le 1er août 1850, sorti le premier, en 1871, de l'École polytechnique et entré à l'École des mines.

PRIX PROPOSÉS.

Grand prix des sciences mathématiques, 1873. — Question remise aux concours, après modification, pour 1869, et prorogée à 1873.

La question proposée est la suivante:

« Discuter complétement les anciennes observations d'éclipses qui nous ont été « transmises par l'histoire, en vue d'en déduire la valeur de l'accélération séculaire « du moyen mouvement de la Lune, sans se préoccuper d'aucune valeur théorique « de cette accélération séculaire; montrer clairement à quelles conséquences ces « éclipses peuvent conduire relativement à l'accélération dont il s'agit, soit en lui « assignant forcément une valeur précise, soit, au contraire, en la laissant indéter- « minée entre certaines limites. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les Mémoires devront être parvenus au Secrétariat avant le 1er juin 1873.

Grand prix des Sciences mathématiques; 1874. — L'Académie propose, pour sujet du grand prix des Sciences mathémathiques à décerner en 1874, la question suivante : « Donner une théorie mathématique du vol des oiseaux. »

Les Mémoires devront êtres déposés avant le 1er juin 1874.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des Sciences mathématiques proposé en 1869 pour 1871, et prorogé à 1874. — L'Académie n'a reçu aucun Mémoire pour le concours du grand prix des Sciences mathématiques, ayant pour objet l'*Étude des équations relatives à la détermination des modules singuliers, pour lesquels la formule de transformation, dans la théorie des fonctions elliptiques, conduit à la multiplication complexe.*

La Commission à laquelle le jugement de ce concours avait été renvoyé pense qu'il y a lieu de maintenir la question au concours et d'en proroger le terme au 1er juin de l'année 1874.

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs. Terme du concours : 1er juin 1874.

Prix extraordinaire de six mille francs sur l'application de la vapeur à la marine militaire. — Question remise à 1873. — Ce prix n'ayant pas été décerné en 1870, le concours a été prorogé jusqu'à l'année 1873.

Les Mémoires, plans et devis devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1873.

Grand prix des Sciences physiques. — Question proposée pour 1870, et prorogée à 1873. — Il n'a été déposé au Secrétariat de l'Institut aucun Mémoire pour le concours du grand prix des Sciences physiques, dont le sujet était l'*Histoire des phénomènes génésiques qui précèdent le développement de l'embryon chez les animaux dioïques dont la reproduction a lieu sans accouplement.*

La question est maintenue au concours pour l'année 1873. Les Mémoires, écrits en français ou en latin, seront reçus jusqu'au 1er juin.

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des Sciences physiques proposé pour 1871, et prorogé à 1873. — L'Aca-

démie n'a reçu aucun Mémoire pour le concours du grand prix des Sciences physiques pour 1871, ayant pour objet l'*Étude de la fécondation dans la classe des champignons.*

L'Académie maintient la question au concours pour l'année 1873, en fixant le terme de l'envoi des pièces au 1er juin.

« Les auteurs rechercheront les organes à l'aide desquels s'opère la fécondation, « soit dans le groupe des Basidiosporés, soit dans celui des Thécasporés, sur lesquels « on ne possède encore que des notions fort incomplètes. »

Les Mémoires, écrits en latin ou en français, devront être accompagnés de dessins explicatifs. Le prix consistera en une médaille d'or de 3,000 francs.

Grand prix des Sciences physiques. — La question proposée est la suivante : « Étude du mode de distribution des animaux marins du littoral de la France. « Dans cette étude il faudra tenir compte des profondeurs, de la nature des fonds, « de la direction des courants et des autres circonstances qui paraissent devoir « influer sur le mode de répartition des espèces marines. Il serait intéressant de « comparer, sous ce rapport, la Faune des côtes de la Manche, de l'Océan et de la « Méditerranée, en avançant le plus loin possible en pleine mer, mais l'Académie « n'exclurait pas du concours un travail approfondi qui n'aurait pour objet que « l'une de ces trois régions. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Terme du concours : 1er juin 1873.

Mécanique. — *Prix Plumey.* — M. J. B. Plumey a légué à l'Académie des sciences vingt-cinq actions de la Banque de France « pour les dividendes être em- « ployés chaque année, s'il y a lieu, en un prix à l'auteur du perfectionnement des « machines à vapeur, ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au pro- « grès de la navigation à vapeur. »

En conséquence, l'Académie annonce qu'elle décernera chaque année, dans sa séance publique, une médaille de la valeur de 2,500 francs au travail le plus important qui lui sera soumis sur ces matières.

Prix Fourneyron. — Question prorogée de 1871 à 1873. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1871, un prix de la valeur de 1,000 francs à celui qui aurait apporté le perfectionnement le plus important à la construction ou à la théorie d'une ou plusieurs machines hydrauliques, motrices ou autres.

Aucun travail n'ayant été déposé au secrétariat de l'Institut, l'Académie proroge ce concours à l'année 1873. La valeur des perfectionnements et la justesse des vues théoriques devront être confirmées par des expériences.

Prix du legs Dalmont. — M. Dalmont a mis à la charge de ses légataires universels de payer, tous les trois ans, à l'Académie des sciences, une somme de 3,000 francs, pour être remise à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui lui aura présenté, à son choix, le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de cette Académie.

En conséquence, l'Académie annonce qu'elle décernera pour la troisième fois ce prix dans sa séance publique de 1873.

Prix L. Lacaze. — L'Académie décernera pour la première fois, dans sa séance publique de l'année 1873, trois prix de 10,000 francs chacun aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie, de la physique et de la chimie.

Les travaux devront être déposés, manuscrits ou imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er juin 1873.

Prix Bordin. — L'Académie propose pour sujet du prix Bordin, à décerner en 1874, la question suivante : « Rechercher, par de nouvelles expériences calori- « métriques et par la discussion des observations antérieures, quelle est la véritable « température à la surface du soleil. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés avant le 1er juin 1874.

Prix de la Fons-Mélicocq. — M. de la Fons-Mélicocq a légué à l'Académie des sciences, par testament en date du 4 février 1866, une rente de trois cents francs, « trois pour cent, qui devra être accumulée, et servira à la fondation d'un prix qui « sera décerné tous les trois ans au meilleur *Ouvrage de botanique sur le nord de la « France*, c'est-à-dire *sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, « de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.* »

L'Académie décernera ce prix, qui consiste en une médaille de la valeur de 900 francs, dans sa séance publique de 1874, au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé remplissant les conditions stipulées par le testateur.

Le terme du concours est fixé au 1er juin 1874.

Anatomie et physiologie. — *Prix Bordin.* — L'Académie propose pour le sujet du prix Bordin : « L'étude de l'écorce des plantes dicotylédones, soit au point de « vue de l'anatomie comparée de cette partie de la tige, soit au point de vue de ses « fonctions. »

« Malgré de nombreuses observations dans la structure de l'écorce, il reste encore « bien des points obscurs relativement à l'organisation comparée de cette partie de « la tige dans les différents groupes naturels du règne végétal, à la structure et au « mode de formation et d'accroissement des divers tissus qui la constituent, ainsi « qu'au rôle physiologique de chacun de ces tissus. L'Académie ne demande pas aux « concurrents pour ce prix d'embrasser l'ensemble si étendu de ce sujet, mais d'ap- « profondir, par des recherches qui leur soient propres, quelques-unes des questions « diverses qu'il comprend, et d'étendre ainsi nos connaissances sur l'anatomie com- « parée ou sur les fonctions de l'écorce. »

Les mémoires devront être adressés à l'Académie avant le 1er juin 1873.

Médecine et chirurgie. — *Prix Chaussier.* — L'Académie, dans sa séance publique de 1875, décernera ce prix de la valeur de 10,000 francs au meilleur ouvrage de médecine, soit de médecine légale, soit de médecine pratique, paru dans les quatre années qui auront précédé son jugement.

Les ouvrages ou mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1875.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel, a lu l'éloge historique du baron Plana, associé étranger de l'Académie. La séance s'est terminée par la lecture de l'éloge historique d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, par M. Dumas, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 9 novembre 1872, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Ambroise Thomas.

Après l'exécution d'une ouverture composée par M. Rabuteau, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, élève de MM. Ambroise Thomas et Bazin, le président a lu son rapport sur les prix décernés et proposés.

Ces prix ont été proclamés dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : « Une Scène du « déluge. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Ferrier (Joseph-Marie-Augustin-Gabriel), né à Nîmes (Gard), le 29 septembre 1847, élève de M. Pils.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Médard (Eugène-Isidore), né à Paris, le 16 octobre 1847, élève de MM. Gérôme, Cogniet et Cornu.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Comerre (Léon-François), né à Trélon (Nord), le 10 octobre 1850, élève de M. Cabanel.

Grands prix de sculpture. — Le sujet donné par l'Académie était : « Ajax bravant « les dieux et foudroyé. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Coutan (Jules-Félix), né à Paris, le 22 septembre 1848, élève de M. Cavelier.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Dumilâtre (Jean-Edme-Achille-Alphonse), né à Bordeaux (Gironde), le 11 avril 1844, élève de MM. Dumont et Cavelier.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Hugues (Dominique-Jean-Baptiste), né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 15 avril 1849, élève de M. Dumont.

Grands prix d'architecture. — Le sujet du concours était : « Un muséum d'histoire « naturelle. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Bernier (Stanislas-Louis), né à Paris, le 21 février 1845, élève de M. Daumet.

Le premier second grand prix a été remporté par M. Scellier (Louis-Henri-Georges), né à Meudon (Seine-et-Oise), le 13 septembre 1844, élève de MM. Le Bas et Ginain.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Barth (Jules-Chrétien), né à Schiltigheim (Alsace), le 17 août 1844, élève de MM. André et Coquart.

Grand prix de gravure en taille-douce. — Le grand prix a été remporté par M. Boutelié (Louis-Abdon), né à Paris, le 18 janvier 1843, élève de MM. Henriquel et Lecoq de Boisbaudran.

Grands prix de gravure en médailles et en pierres fines. — Le sujet était : « Soldat « spartiate préparant ses armes avant le combat des Thermopyles. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Dupuis (Jean-Baptiste-Daniel), né à Blois (Loir-et-Cher), le 15 février 1849, élève de MM. Cavelier et Ponscarme.

Le second grand prix a été remporté par M. Roty (Louis-Oscar), né à Paris, le 12 juin 1846, élève de MM. Dumont et Ponscarme.

Grands prix de composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : « Calypso. »

Le premier grand prix a été remporté par M. Salvayre (Gervais-Bernard), né à Toulouse (Haute-Garonne), le 24 juin 1847, élève de MM. Ambroise Thomas et François Bazin.

Le second grand prix a été remporté par M. Ehrhart (Léon), né à Mulhouse (Alsace), le 11 mai 1854, élève de M. Reber.

Prix fondés par Mme veuve Leprince. — Les prix institués par cette fondation sont décernés, cette année : pour la peinture, à M. Ferrier; pour la sculpture, à M. Coutan; pour l'architecture, à M. Bernier; pour la gravure en taille-douce, à M. Boutelié; pour la gravure en médailles et en pierres fines, à M. Dupuis.

Prix Deschaumes. — L'Académie décerne le prix, *ex æquo*, à MM. Camut et Vinceneux, architectes.

La fondation de M. Deschaumes a, en outre, permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel pour la scène lyrique à mettre en musique et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur des paroles de la cantate préférée. Cette cantate intitulée : « Calypso, » est de M. Victor Roussy.

Prix fondé par M. Bordin. — L'Académie avait proposé les questions suivantes :

« 1° Rechercher quels sont les moyens les plus dignes et les plus efficaces pour « élever l'art et honorer le mérite des artistes. Étudier, à ce point de vue, l'influence « des expositions et des récompenses annuelles sur la marche des beaux-arts et sur « le goût public. »

« 2° Rechercher où s'étaient formés, d'où venaient, les sculpteurs imagiers qui se « sont produits à partir du commencement du XIII° siècle, ce qu'ils étaient, leur con- « dition sociale, l'origine du caractère de leurs œuvres, dans les monuments de la « France, jusqu'au règne de Charles VI, inclusivement. »

Un seul mémoire a été déposé sur chaque question. L'Académie n'a jugé aucun de ces deux mémoires digne du prix et remet au concours les mêmes sujets pour l'année 1873.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 15 juin 1873.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de l'année 1873, le sujet de prix suivant : « Exposer les conditions de l'alliance qui doit exister entre les « arts et l'industrie ; déterminer les points de contact qui les rapprochent, les limites « qui les séparent. Conclure en indiquant, parmi les diverses institutions utiles, celles « qui seraient à modifier ou à créer dans l'intérêt du perfectionnement des œuvres « de l'art et des produits de l'industrie. »

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1874, le sujet suivant : « Histoire de la gravure du portrait en France depuis le XVI° siècle jusqu'à la fin « du XVIII°. Apprécier le mérite des œuvres remarquables qui appartiennent à cette « école, en faire un examen comparatif avec les ouvrages des artistes étrangers qui « ont cultivé avec supériorité cette branche de l'art. »

Les mémoires destinés à ces concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, le 15 juin 1873, et le 15 juin 1874.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix Trémont. — M. le baron de Trémont a légué à l'Académie des beaux-arts une inscription de 2,080 francs de rente, pour la fondation de prix d'encouragement, à décerner à divers artistes.

L'Académie décerne ces prix à MM. Médard, peintre, Dumilâtre, sculpteur, et Poise, compositeur de talent et ancien lauréat de l'Institut.

Prix fondé par M. Georges Lambert. — Ce prix est décerné chaque année, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres, à un artiste, ou à la veuve d'un artiste, comme marque publique d'estime.

L'Académie partage ce prix entre Mmes V^ves^ Lanno, Caron, Lamothe, et MM. Merglé, peintre, Walcher, sculpteur, et Cadaux, musicien.

Prix Achille Leclère. — Mlle Esther Leclère, au nom de son frère, M. Achille Leclère, membre de l'Académie, a fondé un prix de la valeur de 1,000 francs, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie.

Le sujet du concours de 1872 était : « Un Orphéon. » L'Académie décerne le prix à M. Mayeux (Henri). Elle accorde, en outre, deux mentions honorables, la première, à M. Macé (Léon) ; la deuxième, à M. Chancel (Adrien).

L'Académie rappelle que, conformément aux règlements, le programme de ce concours est publié, chaque année, le 14 décembre.

Prix Chartier. — M. Chartier, voulant encourager la musique dite de chambre, a légué, à cet effet, une rente annuelle de 500 francs.

L'Académie décerne ce prix à M. Pfeiffer (Georges), musicien de tendances élevées et auteur de plusieurs *trios* et *quatuors* pour piano et instruments à cordes, qui ont obtenu un succès mérité.

Prix Troyon. — L'Académie propose pour sujet de prix à décerner en 1873 : « Bords d'un étang dans une vallée boisée, avec des animaux; effet de soleil après « une pluie d'orage. » Les dimensions de la toile seront : largeur, 1m,50; hauteur, 90 centimètres.

Les concurrents doivent être Français et âgés de moins de 30 ans au 1er janvier 1873.

Les tableaux destinés au coucours seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 septembre 1873, à 4 heures du soir.

Une exposition publique des tableaux sera faite au palais de l'Institut, pendant trois jours avant le jugement et pendant un jour après le jugement.

Le jugement du concours suivra la première de ces deux expositions, et le résultat en sera publié dans le *Journal officiel*. Après la seconde exposition, tous les concurrents retireront leurs tableaux et les pièces qu'ils auront déposées au secrétariat. La proclamation du prix sera faite dans la séance publique de l'année 1873.

Prix fondé par M. Duc. — M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, a fondé un prix biennal de la valeur de 4,000 francs, destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

Deux projets seulement ont été déposés.

L'Académie a le regret de ne pouvoir décerner de prix.

Elle remet ce concours au 1er avril 1873. Les concurrents devront se conformer au programme suivant :

« A tous les âges, l'architecture a été la grande écriture de l'histoire, et celle de « notre pays a fidèlement exprimé notre civilisation et nos mœurs depuis la domi« nation romaine jusqu'au siècle de Louis XVI inclusivement. Depuis cette époque, « les signes et les formes qui constituent les éléments de cette écriture ont été troublés « dans leur transformation successive par des causes qui se rattachent certainement « aux évolutions de la société; l'esprit de l'art est devenu critique au lieu d'être or« ganique, et aujourd'hui il n'est exprimé que par des œuvres qui, bien qu'indivi« duelles en apparence, ne sont que trop souvent inspirées par des formes rétros« pectives. Aucun lieu, aucune autorité, aucune foi, ne viennent donner l'unité « nationale qui caractérisait les époques passées, et le seul caractère de la nôtre, « celui d'une liberté absolue, tend à la décomposition de notre art. Acceptant ce « fait, contre lequel nos institutions sont impuissantes, il a semblé utile au fonda« teur de déterminer, autant que possible, par des études spéciales et sous le patro« nage de l'Académie, le style et la forme des éléments de notre architecture mo« derne. Le but de ce concours n'est donc pas le renouvellement de ces excercices « d'où naissent tous les jours à l'École des beaux-arts d'ingénieuses et brillantes « compositions basées sur des programmes souvent complexes. Les concurrents, « libres dans le choix de leur composition, peuvent adopter les sujets les plus « simples : ce qui leur est particulièrement demandé, c'est que, par une saine et « judicieuse application des éléments essentiels de l'architecture à nos besoins et à « nos usages, par un emploi bien raisonné des matériaux que nous possédons déjà

« et de ceux que des recherches souvent heureuses mettent chaque jour à la disposition du constructeur, l'artiste, usant à son gré de toutes les ressources qui lui « sont offertes, vienne présenter un résultat d'études qui réponde toujours aux exi« gences de la raison et du goût ; qu'il rappelle enfin les qualités diverses qui, dans « tous les temps, mais surtout aux belles époques de l'art, ont conquis l'admiration « universelle, qu'elles doivent à jamais conserver. Afin de bien accentuer la forme, « les profils et l'ornementation qui doivent déterminer le style et le caractère de « l'architecture, les concurrents développeront, par des détails, au dixième au « moins, les parties de leur composition qu'ils jugeront les plus favorables à cette « expression. Le plan ou les plans seront sur une échelle libre. Les élévations et les « coupes seront sur une échelle de 2 centimètres pour mètre.

« Le concours, qui est biennal et dont le prix est de 4,000 francs, sera jugé par « l'Académie des beaux-arts après une exposition publique. Il est ouvert, dès au« jourd'hui, à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études cou« ronnées resteront la propriété de l'Académie. Le concours étant biennal et ayant « été ouvert pour la première fois le 1er avril 1870, les ouvrages présentés devront « être déposés au secrétariat de l'Institut de deux en deux ans le 1er avril. »

Fondation Jary. — M. Jary a, en 1841, établi une fondation en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'École de Rome, aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. M. Émile Bénard a été appelé, cette année, à jouir du bénéfice du prix Jary.

Prix de l'École des beaux-arts. — *Prix fondés par MM. le comte de Caylus et de Latour.* — L'Académie a arrêté que les noms de MM. les élèves de l'École des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par MM. le comte de Caylus et de Latour, seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

Le prix *de la tête d'expression* a été remporté, en peinture, par M. Ferrier (Joseph-Marie-Augustin-Gabriel), élève de MM. Pils et Lecoq de Boisbaudran; en sculpture, *ex æquo*, par M. Dumilâtre (Jean-Edme-Achille-Alphonse), élève de MM. Dumont et Cavelier, et M. Prieur (René), élève de M. Jouffroy.

Le prix de la *demi-figure peinte*, dite du *torse*, a été remporté par M. Comerre (Léon-François), élève de M. Cabanel.

Une mention honorable a été décernée à M. Collin (Louis-Joseph-Raphaël), élève de M. Cabanel.

Grandes médailles d'émulation. — Une grande médaille d'émulation ayant été instituée à l'École des beaux-arts en faveur des élèves des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, l'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique. Ces jeunes artistes sont, pour la peinture : M. Comerre (Léon-François), élève de M. Cabanel; pour la sculpture : M. Dumilâtre (Jean-Edme-Achille-Alphonse), élève de MM. Dumont et Cavelier; pour l'architecture : M. Blondel (Paul), élève de M. Daumet.

Prix Abel Blouet. — Ce prix, décerné chaque année à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École, a été obtenu, cette année, par M. Blondel (Paul), élève de M. Daumet.

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Beulé, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Duban, architecte, membre de l'Académie.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Vie religieuse et militaire au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob) conservateur de la bibliothèque nationale de l'Arsenal, ouvrage illustré de quinze planches chromolithographiques et de plus de quatre cents gravures. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1872, grand in-8° de VI-584 pages. — Ce beau volume, qu'on peut regarder, à juste titre, comme un chef-d'œuvre de typographie, de gravure sur bois et de chromolithographie, fait suite à deux ouvrages du même auteur déjà publiés : *Les arts* et les *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, ouvrages que nous avons signalés au moment de leur apparition, et qui ont été, depuis, réimprimés plusieurs fois. Ce volume n'aura pas moins de succès que les précédents, et il préparera la voie à une dernière partie, qui doit être intitulée : *les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. On aura de la sorte, en quatre volumes, non-seulement tout ce que renfermait de plus intéressant le grand ouvrage primitif : *le Moyen âge et la Renaissance*, qui forme 5 volumes in-4° d'un prix très-élevé, mais encore une quantité de notices en tous genres, qui manquent à cette première œuvre, restée inachevée malgré les efforts de M. Paul Lacroix et de ses collaborateurs. Le volume qui vient de paraître est, pour ainsi dire, entièrement nouveau. Il se compose d'études historiques sur les sujets les plus intéressants de la vie religieuse et militaire depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVIe siècle. L'auteur, qui s'est appliqué à vulgariser l'érudition en la mettant à la portée des gens du monde, des femmes et de la jeunesse, se distingue par la clarté de son style et par la forme ingénieuse qu'il donne à sa narration. Son livre se divise en deux parties distinctes, qui se rapprochent et se tiennent cependant par l'analogie des idées, des croyances et des sentiments. La première comprend six chapitres : La féodalité, Les guerres et les armées, La marine, Les croisades, La chevalerie et Les ordres religieux. La seconde partie se divise en neuf chapitres : La liturgie et les cérémonies de l'Église, Les Papes, Le clergé séculier, Les ordres monastiques, Les institutions charitables, Les pèlerinages, Les hérésies, Les inquisitions, Les sépultures et funérailles. Chacun de ces chapitres, malgré son peu d'étendue, représente un vaste sujet, qui a été souvent traité dans des histoires spéciales en plusieurs volumes ; c'était là une difficulté que M. Paul Lacroix a su habilement surmonter : il s'est borné à résumer, dans une analyse rapide et brillante, les faits les plus utiles à connaître pour l'instruction et l'agrément de son lecteur. Les nombreuses et remarquables gravures qui sont mêlées au texte servent à l'interpréter et à le compléter. Ces gravures ont été, pour la plupart, empruntées à des manuscrits de la belle bibliothèque de l'éditeur, M. Ambroise Firmin Didot, et l'on peut dire que

ces manuscrits rivalisent avec ceux de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, qui a fourni aussi de précieux documents inédits pour enrichir l'illustration de ce magnifique volume.

Revue des langues romanes, tomes I et II, in-8°, 1870-1871. Montpellier, au Bureau des publications de la Société pour l'étude des langues romanes. Paris, Vieweg, rue de Richelieu, n° 67. — Il s'est fondé à Montpellier, en 1869, une *Société pour l'étude des langues romanes*, qui se propose d'encourager en province les études philologiques et plus particulièrement les études relatives à la langue et à la littérature anciennes et modernes du midi de la France. Elle publie, sous le titre de *Revue des langues romanes*, un recueil trimestriel d'au moins 320 pages. Chaque numéro se divise en deux parties, la première consacrée aux *dialectes anciens*; la seconde, aux *dialectes modernes*.

Le sommaire du premier numéro et une rapide analyse des autres pourront donner une idée de cette publication et des services qu'elle est appelée à rendre.

JANVIER 1870. — 1° *Dialectes anciens*: la Chirurgie d'Albucasis, traduite en dialecte toulousain (bas pays de Foix) du XIV° siècle, par Ch. de Tourtoulon; la Passion du Christ, poëme écrit en dialecte franco-vénitien du XIV° siècle, par A. Boucherie. — 2° *Dialectes modernes*: de l'Orthographe, par Ach. Montel; Notes sur le dialecte provençal et ses sous-dialectes, par Ch. de Tourtoulon; la Princesse Clemènço, par Fréd. Mistral; A l'amigo que n'ai jamai visto, par Théod. Aubanel; Écrivains contemporains en langue d'oc; Albert Arnavielle, par Ant. Glaize.

Parmi les anciens textes ou les travaux relatifs à d'anciens textes qui figurent dans les autres numéros de ce recueil, on doit signaler: les Proclamations faites à Assas en 1483; les Crides de la Court de monsieur de Lauzière, au diocèse de Lodève en 1610; des Documents relatifs aux guerres du XV° siècle et à l'hiver de 1470 à 1471, par l'abbé L. Vinas. — Les Prétérits en *egui* dans la langue d'oc (réponse à M. P. Meyer); un certificat en langue d'oc (Gévaudan, XVI° siècle); une Assemblée nationale au XIII° siècle (extrait de la chronique catalane du roi Jacques Ier d'Aragon); des Prédictions astronomiques pour les années 1290 à 1295 (catalan du XIII° siècle), par Ch. de Tourtoulon. — La Vie de sainte Euphrosyne, texte romano-latin du VIII°-IX° siècle; des Extraits des *Gesta Francorum* et du pseudo-Turpin écrits en dialecte poitevin du XIII° siècle; l'Explication du surnom de *borracio*, donné à Arnaud, comte d'Angoulême, et du mot *diger*, employé par les praticiens de l'époque mérovingienne; un Almanach au X° siècle, par A. Boucherie. — Le Livre des priviléges de la Commune clôture; l'Inventaire des archives du consulat (Montpellier); l'Inventaire des archives de la Commune clôture, par Achille Montel. — Deux Épitres farcies inédites de la Saint-Étienne en langue romane, avec fac-simile, par L. Gaudin. — Une Charte albigeoise, par Alard, archiviste.

Les documents écrits en langue moderne sont, en général, aussi intéressants pour le littérateur que pour le savant. On y remarque des poésies de deux écrivains catalans, Victor Balaguer et Albert de Quintana, et des principaux félibres, Mistral, Th. Aubanel, Octavien Bringuier, Albert Arnavielle, Jean Monné; des chants populaires (deux éditions de la Baga d'or; le Chant des crieurs de nuit); des Contes populaires; la réédition totale ou partielle des œuvres devenues rares de Roudil et de Nicolas Fizes. A ces documents s'ajoutent une Grammaire limousine, de M. Chabaneau; une notice sur le dialecte Rouergat, de M. l'abbé Vayssier; sur le sous-dialecte carcassonnais, de M. Cantagrel; une série d'études littéraires sur les écrivains contemporains en langue d'oc, par M. Ant. Glaize, et un travail analogue de M. A. Donnodevie sur Cortète de Prades, poëte agénais du XVII° siècle.

L'homme devant ses œuvres, par Jean l'Ermite. Paris, imprimerie de Viéville et Capiomont, librairie de Didier, 1872, in-12 de VIII-381 pages. — L'écrivain, connu par divers travaux importants relatifs aux sciences et à l'histoire, qui s'adresse au public sous le pseudonyme de Jean l'Ermite, ne se propose rien moins que d'essayer « de faire, pour le monde humain, ce que Newton a fait pour le monde « physique. » Il s'occupe d'abord d'établir la nécessité, pour celui qui entreprendrait une pareille tâche, de tout ramener à une exacte connaissance de soi-même, « en « projetant tous les mouvements de l'activité humaine comme sur un tableau. » Ce tableau, embrassant le passé et le présent, représenterait les actes, les efforts de la volonté, tant individuelle que collective, libre d'avancer ou de reculer, de s'élever ou de s'abaisser, suivant l'usage qu'elle fera de ses facultés. Le livre qui vient de paraître est destiné à tracer les premiers délinéaments de cette science nouvelle. Prenant pour épigraphe ces paroles de l'Évangile, « Quand viendra l'esprit de vérité, « il fera voir comment le monde se trompe dans sa conduite, dans sa justice et dans « son jugement, » l'auteur fait le tableau de la situation morale de l'humanité, qu'il peint sous de fort sombres couleurs. L'unité de l'espèce humaine, la volonté, la valeur des actes humains, la culture morale et intellectuelle; tels sont les principaux points qu'il s'attache à mettre en lumière. Quelques singularités et des appréciations parfois très-injustes se mêlent, dans ce livre, à des vues fort sages, à d'intéressantes observations. L'amour de la vérité et le désir passionné du bien s'y font remarquer à toutes les pages.

MOLDO-VALACHIE.

Bibliographia Dacei. Bucharest, imprimerie de Curtii, 1872, in-16 de IX-65 pages. — Ce petit volume renferme l'index aussi complet qu'il a été possible de le faire de tous les ouvrages qui peuvent renfermer directement ou indirectement des renseignements utiles pour l'histoire de l'ancienne Dacie. Il est publié par les soins de la Société académique roumaine pour faciliter les recherches des personnes qui voudraient concourir pour le prix offert l'année dernière par l'un de ses membres, M. Alexandre Odobesco, pour le meilleur ouvrage en langue roumaine relatif à la géographie, aux origines, à la religion et aux antiquités de la Dacie.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1872.

L'Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. — 1er volume, Paris, 1872, grand in-8°, avec vignettes et gravures.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Augustin Thierry écrivait, en 1827 : « Existe-t-il une histoire de « France qui reproduise avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs « des hommes qui nous ont transmis les noms que nous portons et dont « la destinée a préparé la nôtre? Je ne le pense pas. L'étude de nos « antiquités m'a prouvé le contraire. » Notre littérature historique a fait de grands progrès depuis l'époque où le maître historien parlait ainsi. A coup sûr il ne tiendrait plus le même langage aujourd'hui ; à son exemple, nos historiens modernes ont fait de la vérité historique l'objet de leur étude la plus assidue, et cette empreinte de vérité se révèle avec éclat dans *l'Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. L'impulsion est même partie de M. Guizot, autant que d'Augustin Thierry lui-même. Ce dernier le reconnaissait avec une noble modestie. Il disait en 1840 : « Qu'on regarde les écrits de ceux qui, depuis la renaissance des lettres, « ont voulu donner une vue complète de l'histoire sociale de la France, « et qu'on passe de l'un à l'autre, de François Hotman à Boulainvilliers, « de Boulainvilliers à Mably, de Mably à Montlosier, on ne trouve au

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre 1872.

« fond nul progrès. L'abondance des documents imprimés fut, pour les « deux derniers, presque égale à ce qu'elle est pour nous; elle ne leur a « servi de rien; toujours des méprises, des variantes sur les même don- « nées fausses, des suppositions bâties à côté des faits. Mais, quand on « arrive à M. Guizot, à ses théories si fortes devant le contrôle des textes « originaux, et si largement compréhensives, le progrès éclate de toutes « parts. L'auteur des *Essais sur l'Histoire de France* et de *l'Histoire de la « civilisation française* s'élève à une vue d'ensemble qui est la pure abs- « traction des faits réels, qui a le double privilége de frapper, comme « un trait de lumière, la commune intelligence et de rester inattaquable « aux yeux de l'érudition exacte et minutieuse. Doué d'un merveilleux « talent d'analyse, il marche comme en se jouant à travers les époques « obscures, où les disparates abondent, où les éléments de la société se « combattent l'un l'autre ou se distinguent à peine. Il excelle à décrire « le désordonné, le fugitif, l'incomplet dans l'état social, à faire sentir « et comprendre ce qui ne peut être formulé, ce qui manque de cou- « leur propre et de caractère bien précis. Il a, au plus haut degré, « l'impartialité critique, la faculté de tenir une balance équitable entre « toutes les notions, traditionnelles ou acquises, dont la multiplicité « compose le tableau réel, la vraie théorie de notre histoire nationale. »

Cette belle page de critique littéraire semble écrite pour le dernier ouvrage de M. Guizot. On croit, en effet, entendre et voir les barbares, quand on lit ces récits de l'invasion, de l'établissement des Francs, de leurs mœurs, de l'impression qu'ils produisent sur les Gallo-Romains. Il ne se peut rien ajouter au tableau, tant le coup de pinceau a marqué la vérité du trait. C'est en empruntant sa couleur à Grégoire de Tours, que M. Guizot a principalement retracé l'histoire des Mérovingiens, c'est avec Éginhard qu'il a peint Charlemagne, et l'on sent que le portrait doit être vrai. Aussi a-t-il répandu sur ces époques obscures, abondant en détails embrouillés dont le fil conducteur et secret manque souvent, un intérêt sérieux et nouveau, une sorte de curiosité inattendue. La période qui s'écoule entre la fondation de l'empire franc dans la Gaule et la fondation de la dynastie capétienne, entre la fin du ve siècle et la fin du xe, les commencements de notre monarchie, sont hérissés de difficultés, de problèmes historiques qui entravent, par leur fréquente rencontre, et l'intelligence et surtout l'intérêt de cette partie de notre histoire. M. Guizot, qui, mieux que personne, connaissait l'embarras qu'en doit éprouver le rédacteur de nos annales, et qui s'est fait une loi de piquer et de soutenir toujours l'attention de son jeune auditoire, a merveilleusement triomphé de ces obstacles. Il s'est souvenu de ce que

disait Cicéron en cas pareil : *Harum sententiarum quæ vera sit, deus aliquis viderit; quæ verisimillima magna quæstio est; probabilia conjectura sequor.* Éclairé par son bon sens autant que par son savoir, il s'est rattaché à la narration et au témoignage des contemporains, et, tout en indiquant les grandes questions qui préoccupent encore les érudits sur ces matières, il s'est bien gardé de les discuter, et d'affaiblir par leur examen l'histoire racontée. Il eût manqué du tact supérieur qui le distingue, s'il eût agi autrement. Il a traité largement naguère la plupart de ces grandes questions dans son *Cours d'histoire de la civilisation française.* Il a eu raison de penser qu'on ne l'aurait point oublié, et il s'est librement placé à un autre point de vue aujourd'hui, en écrivant une sorte d'histoire populaire de notre patrie. « Des anecdotes caractéristiques, de « curieux traits de mœurs, d'ingénieuses explications, des réflexions « pleines de sagesse et d'à-propos, s'encadrent dans un récit borné, sans « sécheresse, aux faits les plus importants, simple, rapide, animé. Ce « livre, destiné au jeune âge, et si bien adapté à cette destination spé« ciale, étendra plus loin son action. Il charmera aussi, il instruira cette « partie nombreuse du public, que l'appareil des grands corps d'histoire « intimide, et qu'il faut gagner avec art, par l'attrait d'une exposition « facile, aux études sérieuses. » (*M. Patin, à l'Académie française.*)

Nous pouvons prendre ici, dans ce recueil, un peu plus de latitude et, à côté de l'historien, ou sous son inspiration, nous livrer avec un abandon plus libre à l'examen sérieux de quelqu'une des thèses nombreuses que soulève ce sujet. Et d'abord, sur l'établissement des Francs dans la Gaule, il y aurait encore un livre à faire, à qui voudrait approfondir la matière. M. Guizot et Augustin Thierry ont pu croire autrefois avoir fermé la discussion sur ce point. Elle s'est rouverte depuis lors et je ne la crois pas encore close. Grâce à Dieu, l'on ne court plus risque d'être mis à la Bastille, comme le fut Fréret, au siècle dernier, pour la traiter en toute liberté; la question était alors presque autant politique qu'historique, et, à certain moment, elle prit la couleur d'une question sociale, comme le prouvent les paroles célèbres de Sieyès, à propos des systèmes de Boulainvilliers, de Dubos, de Montesquieu et de Mably. Il lui restait à prendre une couleur religieuse; c'est le caractère qu'elle a revêtu sous la plume d'un jeune écrivain plein de talent. Nous la réduirons aux modestes proportions d'une question historique, ce qui en rend la solution plus aisée.

Le système de l'abbé Dubos avait été vivement attaqué par Montesquieu, et, de nos jours, solidement battu en brèche par Augustin Thierry, en des points principaux. Il s'est relevé depuis trente ans, à l'aide

des efforts nouveaux de savants et vigoureux champions, pleins de zèle pour cette cause : presque tous, par une fatalité singulière, enlevés prématurément à la science, MM. Lehuërou, de Petigny, Digot, Ozanam, ce dernier avec une profession religieuse qui lui fait une place à part. Selon les premiers, l'empire franc ne devrait point son origine à une invasion de vive force, comme les autres royaume barbares. Les Francs se seraient établis sur le territoire de l'empire à titre d'alliés d'abord (*fœderati*), et avec l'autorisation des empereurs; puis les rois francs auraient régné sur la Gaule en qualité de délégués impériaux, *magistri militiæ* ou patrices, et en qualité de représentants de la puissance impériale, ils auraient pris à tâche d'étendre la civilisation latine, de favoriser la religion catholique, d'administrer à la romaine, et d'effacer autour d'eux le germanisme, soit dans les mœurs, soit dans les coutumes et les habitudes de leur cour. En un mot, et selon M. de Petigny, l'ère mérovingienne n'aurait été que la continuation du Bas-Empire. Les rois d'Austrasie ont essayé de rétablir l'empire romain d'occident, mais, si les Mérovingiens y ont échoué, les Carlovingiens, en suivant les mêmes errements et la même tradition, y ont un beau jour réussi. Telle est, en peu de mots, la théorie historique, renouvelée de l'abbé Dubos, à laquelle une certaine faveur semble s'attacher aujourd'hui, sauf l'exagération qui est personnelle à quelques-uns de ses partisans. Ce n'est point la voie dans laquelle est entré M. Guizot, demeuré fidèle à l'ancienne tradition de son école, ainsi qu'aux notions fondamentales de l'histoire. Partant d'un fonds de vérité, qu'ils ont isolé des faits qui en modifient la portée, MM. Lehuërou, de Petigny et Digot, dans leur préoccupation politique, et M. Ozanam, dans sa visée particulière, ont admis la certitude là où n'existait que l'hypothèse, altéré les conséquences générales des divers faits combinés, et défiguré les conclusions qu'il est raisonnablement permis d'en tirer. Quelle est l'exacte mesure du vrai à cet égard? Essayons de le déterminer brièvement.

L'établissement de l'empire franc dans la Gaule a des traits caractéristiques qui le distinguent, il est vrai, de l'établissement des autres royaumes barbares; mais il est incontestable qu'il offre aussi, dans ses conditions générales, le même fonds de circonstances identiques, et c'est en ce dernier point que les sectateurs exagérés du système de Dubos se laissent entraîner à l'erreur, ne tenant aucun compte de l'identité des caractères qui rapprochent l'invasion des Francs de toutes les autres invasions barbares. L'une et l'autre de ces deux propositions sera facilement justifiée. Et d'abord, on m'accordera qu'il n'existe pas, dans

les anciens temps, des traces de plus intime relation des Romains avec la confédération franque qu'avec les autres confédérations germaniques, les *Allemanni* par exemple, voisins des frontières de l'est, comme les Francs étaient voisins des frontières du nord. Les Romains ont usé des mêmes procédés à l'égard des uns comme à l'égard des autres. C'est l'empire en décadence qui fatalement attira les barbares sur les terres de l'empire, tantôt comme auxiliaires contre les barbares eux-mêmes, tantôt comme colons et cultivateurs pour peupler des terres désertes ou abandonnées. Après la mort de Constantin, et dans la guerre civile qui se produisit entre ses successeurs, on voit les prétendants à l'empire enrôler des bandes barbares pour combattre leurs rivaux. Magnence prend les Francs à son service, et Constance attire les *Allemanni* en Gaule, pour faire une diversion contre son antagoniste. Dans ces moments critiques, où les barbares vendaient leur vie au plus offrant, on promettait tout à ceux dont on avait besoin; on les trompait à plaisir, quand on n'avait plus que faire d'eux. Manquer aux serments les plus solennels ne coûtait rien aux Césars du IVe siècle, traitant avec les barbares, qu'ils exaspéraient souvent pour avoir occasion de rompre avec eux, après les avoir utilement employés. Dès le temps de Julien, la difficulté de tenir les barbares en respect sur les frontières, avait fait replier le gouvernement de la Gaule, séant à Trèves, sur Lutèce, qui fut la résidence favorite de Julien. Le palais des Thermes y était probablement déjà construit à cette époque. Malgré son habileté administrative, Julien retomba dans les pratiques périlleuses de ses prédécesseurs; il traite avec les Francs pour écraser les *Allemanni*, puis il est obligé de retourner ses armes contre les Francs. A ce jeu déplorable, imposé par les circonstances, de combattre les barbares par les armes d'autres barbares, les Romains finirent par perdre l'Occident. Les barbares s'y prêtèrent à merveille, car leur intérêt grossier y trouvait son compte; il n'y avait aucune suite dans leurs desseins, et nul esprit de nationalité ne les défendait contre la politique romaine. Leurs tribus étaient constamment en guerre : c'est le propre de tous les peuples leurs pareils. Cependant un mouvement permanent les poussait sur la Gaule; ils y prenaient terre quelquefois du consentement des Romains, sans renoncer à leurs penchants ni à leurs entraînements. Julien a établi des tribus franques sur la gauche du bas Rhin; ce qui ne les a pas empêchés de répondre aux provocations de Constance et de se prononcer contre le César des Gaules, après la rébellion de ce dernier.

Après la mort de Julien (de 363 à 375), la Gaule est de nouveau assaillie par les *Allemanni*, et les Francs sont employés par l'empire

pour les refouler. Un Franc commandait l'armée de Valentinien, qui le fit comte des deux Germanies. L'immense poussée des Huns, arrivés de l'Asie, précipita les Germains sur les frontières. C'est l'époque où les Francs rendent le plus de services (376-94). Des chefs de bandes franques furent nommés consuls. Un d'entre eux, Arbogaste, voulut profiter de la fortune qui lui avait souri, et périt dans sa révolte : tel était le dénouement habituel de ces élévations ou alliances. Les deux faibles héritiers de Théodose, deux enfants, se partageaient l'empire romain (395). Ce fut alors que Stilicon acquit la renommée que l'on sait, par de glorieux exploits, que devaient suivre des actes et des revers au bout desquels était la ruine de l'empire d'Occident. Un texte célèbre de Salvien nous a transmis le déchirant tableau de l'état moral des esprits à ce moment néfaste. Il ne restait debout que l'Église, qui gardait la conscience de sa grandeur et le courage d'affronter une situation désespérée, au milieu de la dissolution générale des forces actives de la société civilisée. Au début du ve siècle, tout était donc marqué pour une grande révolution sociale et politique, lorsqu'une nouvelle pression des Huns sur le centre de l'Europe détermina l'invasion diluvienne de peuplades nombreuses de Vandales, de Suèves, d'Alains, et d'autres tribus barbares, contre le flot desquels l'armée de la Gaule essaya vainement de résister, avec l'assistance des Francs et des *Allemanni*, passés, à cette heure, à la solde de l'empire. La grande bataille de 406, perdue auprès de Mayence, laissa les frontières sans défense, et une formidable irruption livra la Gaule à une dévastation sans exemple. Nous en avons des témoignages incontestés. Le centre du gouvernement romain fut alors transporté dans le Midi, où il put encore se soutenir pendant quelques années.

Alors (408) apparaît de nouveau la Bagaudie, avec ses stupides fureurs; et la confédération armoricaine, comprenant presque tout l'ouest de la Gaule, se détache de l'empire, pour se défendre elle-même et dans sa liberté, contre tant de fléaux déchaînés. L'administration romaine est reconnue impuissante à protéger l'état social, et, pour comble de malheur, un compétiteur à la couronne impériale divise les forces qu'on pouvait encore opposer à la barbarie envahissante. Les Wisigoths pénètrent en Italie, et Rome est au pouvoir d'Alaric (410). L'anti-César Constantin embauche les Francs et les *Allemanni* à son service. Honorius triomphe d'eux cependant (411), mais un nouveau chef romain, soutenu de nouvelles bandes barbares, alimente la révolte, et ouvre les portes de la Gaule méridionale aux Wisigoths, qui s'y précipitent au nombre de 400,000 environ. La Gaule romaine est déchirée entre le

faible parti d'Honorius, le parti de Jovinus, assez fort dans le centre; les Wisigoths, joints aux Alains, qui s'établissent de vive force à la droite du Rhône jusqu'à l'Océan; les Burgondes, qui s'ouvrent un passage par les armes à travers le haut Rhin et se répandent dans les vallées de la Saône et du Rhône; les Armoricains, qui résistent aux invasions et se gouvernent à leur guise, et diverses tribus franques, qui, par le bas Rhin et la Meuse, pratiquent au nord-est une trouée dès-longtemps préparée, et jettent les premières assises d'un établissement qui ne peut plus être disputé. Honorius sanctionne l'invasion gothique, ne pouvant la combattre, et achète une paix précaire, en donnant sa sœur en mariage au roi des Wisigoths, qui s'applique à restaurer une administration régulière dans la Gaule. Les Wisigoths fondent ainsi un État dont l'existence prend un caractère sérieux (414-17), après avoir triomphé de l'inepte perfidie d'Honorius, lequel essaya vainement de jeter les Burgondes sur les Wisigoths, et n'en retira que l'obligation de ratifier l'invasion des premiers, comme il avait ratifié l'invasion des seconds. Un partage des terres entre les conquérants et les propriétaires gallo-romains fut la conséquence de ces divers événements, qui substituaient les barbares à l'administration romaine. L'établissement définitif des deux grandes peuplades des Bourguignons et des Goths, en même temps qu'il fut avantageux pour elles, parut procurer momentanément la sûreté, la liberté civile, aux anciens habitants que le gouvernement expirant des empereurs pressurait par ses exactions et fatiguait par ses exigences tyranniques. Les textes précis de Salvien et d'Orose sont accablants pour l'empire d'Occident, à cet égard.

C'est alors (420) que commence une série de violences des tribus franques, encouragées par l'exemple des Wisigoths et des Burgondes, et mécontentes d'être si mal partagées, en fin de compte, aux extrémités désertes d'un empire, aux gages duquel elles avaient été bien souvent. Elles débutèrent par une incursion sur Trèves, qu'elles pillèrent, et dont il fut difficile de les punir. En 428, Aëtius, à la tête de quelques légions romaines, dut encore les refouler vers la basse Meuse, et les soumettre peut-être au service militaire tant de fois promis par elles au gouvernement romain, et si souvent transformé en trahisons, en révoltes, en violations de serment. Les Francs, ainsi que le remarque M. Henri Martin, ne traversèrent jamais le Rhin en masse, comme avaient faits les Burgondes, comme les Wisigoths avaient franchi les Alpes. Ils le passèrent vingt fois pour aller piller et surprendre les grandes villes du nord, se retirant ensuite avec leur butin, et laissant, à chaque expédition, en deçà du fleuve, quelque bande aventurière postée dans

les marais du Vahal, ou dans les rochers de la Meuse, comme l'avant-garde d'une prochaine expédition : ils avaient ainsi converti en déserts ces vastes contrées du nord, jadis peuplées de cités florissantes. En effet, en 440, nouvelle et plus violente irruption des Francs, réprimée avec autant de sévérité, mais avec plus de difficulté. Depuis l'apparition d'Aëtius au commandement, on ne constate plus d'alliance ni de traité entre les Francs et les Romains. L'agression franque prend même un caractère plus hostile que jamais, et dévoile pour la première fois, en 447, l'intention arrêtée d'obtenir, comme les deux autres peuples germaniques, un grand établissement dans la Gaule. La bande guerrière de la tribu des Francs Saliens s'ébranle, se met en campagne, occupe la Tongrie, à l'ouest de la Meuse, d'où elle s'élance sur les rives de l'Escaut, surprend Tournai, Cambrai, et autres cités romaines, les emporte de vive force, massacre les Gallo-Romains qu'elle y rencontre, et envahit toute la contrée jusqu'à la Somme. Le chef légendaire de cette expédition est Clodion. Aëtius, accouru avec ses légions, livre aux Francs une sanglante bataille, probablement vers Lens, les chasse des régions de la Somme et du haut Escaut, mais ne peut les repousser jusqu'à la Meuse, et les laisse en possession du territoire qu'ils avaient occupé. Telle était la situation en 450. Il suffit de cet exposé sommaire, mais exact et précis, pour rejeter dans les régions imaginaires les hypothèses non justifiées de pacte d'alliance avec les Romains, comme premier principe de l'occupation des Francs sur le territoire de l'empire. Pour qui connaît les relations de Rome avec les peuples appelés *fœderati*, la supposition de rapports de ce genre avec les tribus franques demeure inadmissible.

Cependant Attila s'avance, et une nouvelle crise s'annonce pour l'empire à son déclin. Les Huns étaient l'objet de l'épouvante générale. Aëtius parvient à réunir contre cet ennemi redoutable de la race germanique, comme de la race gallo-romaine, une coalition des Wisigoths, des Francs et des Burgondes, c'est-à-dire de toute nation qui avait quelque chose à défendre dans la Gaule. L'habile et valeureux romain fait lever au *fléau de Dieu* le siége d'Orléans, et gagne la terrible bataille de Châlons, qui délivre la Gaule de l'invasion asiatique. Mais, après cet effort, qui l'épuise, le pouvoir impérial s'affaisse et succombe. Aëtius retenait depuis trente ans l'administration de la Gaule romaine sur le bord de l'abîme; il périt d'une mort tragique, et les Francs en profitèrent pour une nouvelle invasion. Alliés de la veille, ils sont les ennemis du lendemain, et le roi salien Childéric reprend Tournai de vive force. l'empereur Majorien conjura comme il put ce péril inattendu (460).

Un nouveau chef militaire prit alors le commandement des forces romaines. Il porta le désordre dans le camp des Saliens, fit expulser Childéric, et suspendit, pendant quelque temps, l'envahissement; mais Childéric fut rappelé par sa bande et ramena les Francs à de rapides conquêtes; il se délivra par un meurtre de la crainte d'Égidius, et s'avança vers le midi, pendant que les Romains essayaient de se faire un appui du roi des Burgondes en lui conférant le patriciat (465), éminente dignité, qui consacra toujours mieux l'invasion bourguignonne, sans donner à l'empire l'assistance attendue. Cet événement paraît avoir provoqué un rapprochement entre les Romains et les Francs (472), jaloux d'obtenir à leur tour les avantages qui semblaient accordés aux Burgondes. Romains et Francs livrèrent bataille aux Wisigoths dans le Berry, aux Saxons dans la Normandie, pendant que les derniers et éphémères empereurs d'Occident, Olybrius, Glycérius, Népos, Augustule, se débattaient, dans une peu glorieuse agonie, sous les étreintes de nouveaux barbares tombés par la vallée de l'Adige dans les plaines de la haute Italie : c'étaient les bandes d'Odoacre et la fin de l'empire romain d'Occident (475).

Un long silence suivit cette chute déplorable; il ne restait dans la Gaule qu'un exigu territoire demeuré sous la loi de l'empire tombé. Syagrius y exerçait le commandement. Il dépêcha en Orient pour obtenir de l'empereur de Constantinople, qu'une fiction du droit public impérial substituait au trône vacant de l'Occident, les moyens de défendre la Gaule romaine contre ses ennemis et agresseurs; d'autres chefs gallo-romains formèrent la même demande. Mais l'empereur Zénon, peu curieux d'aventures et de seigneurie chimérique, abandonna les cantons gallo-romains à eux-mêmes, et préféra s'accommoder avec Odoacre, reconnu maître de l'Italie, lequel céda, au nom de l'empereur d'Orient, tous les droits de l'empire sur la Gaule et l'Espagne au roi des Wisigoths, qui porta ainsi ses domaines de l'Océan jusqu'aux Alpes, dans le midi de la préfecture gauloise, et put dicter des lois à un vaste État démembré de l'Occident romain. La puissance prépondérante de la Gaule fut donc, à ce moment, le royaume de Gothie; le royaume des Burgondes venait en seconde ligne; le comte romain Syagrius dominait dans le pays qui s'étend de la Somme à la Seine, avec son siége principal à Soissons; et au delà de la Somme jusqu'aux bouches du Rhin régnaient les rois ou chefs des diverses tribus franques qui avaient franchi le Rhin depuis cinquante ans. Parmi ces chefs était remarqué par son activité, par la puissance de sa tribu, ce Childéric dont nous avons parlé, roi de Tournai, entretenant des intelligences jusque dans le centre de la

Gaule et qui, mourant en 481, léguait à son fils Clovis, plus tard devenu chef de la monarchie mérovingienne, une ambition déclarée, soutenue par des forces déjà importantes, et tout un avenir de succès. Clovis avait alors moins de vingt ans. Aucun acte public ne le liait, soit envers l'empire d'Occident déchu, soit envers l'empire d'Orient encore debout. Quoi qu'en dise Dubos, il n'héritait point d'une alliance avec les Romains, ni d'un titre octroyé par Byzance; et ce qui le prouve, c'est la fureur avec laquelle il se jeta sur Syagrius, à la première rencontre, et l'acharnement inexorable avec lequel il détruisit les derniers représentants de l'empire romain d'Occident dans la Gaule (486). L'immolation de Syagrius fut un acte sauvage, mais réfléchi. Clovis voulut forcer par la terreur la soumission des Gallo-Romains.

M. Guizot a donc caractérisé avec une parfaite exactitude les rapports primitifs des Francs avec l'empire d'Occident, lorsque, sans tenir compte des nouveaux et savants efforts de quelques esprits distingués en faveur du système de Dubos, il a résumé en ces termes le récit qu'il adresse à ses petits-enfants. « Le nom de Francs ne désignait pas un peuple spé« cial et unique, mais une confédération de peuplades germaniques, « établies ou errantes sur la rive droite du Rhin, depuis le Mayn jusques « à l'Océan. Le nombre et le nom des tribus engagées dans cette confédé« ration sont incertains. Une carte de l'empire romain, dressée, à ce qu'il « paraît, à la fin du IVe siècle (la carte de Peutinger), porte, sur un large « territoire de la rive droite du Rhin, le mot de *Francia*, avec une énu« mération de tribus, auxquelles les chroniqueurs en ajoutent plusieurs « autres, toutes comprises sous le nom général de *Francs*, c'est-à-dire les « hommes libres [1]. Ils faisaient tantôt séparément, tantôt en commun, de « continuelles incursions dans la Gaule, surtout dans la Belgique et dans « les portions septentrionales de la Lyonnaise : tantôt pillant et ravageant, « tantôt occupant de force ou demandant aux empereurs romains des « terres pour s'y établir. Depuis le milieu du IIIe jusqu'au commence« ment du Ve siècle, l'histoire de l'empire d'Occident offre une série « presque non interrompue de ces invasions de Francs et des rapports « divers qui s'établissent entre eux et le gouvernement impérial. Tantôt « des tribus se fixaient sur le sol romain, se soumettaient aux empereurs, « entraient dans leurs armées et combattaient pour eux, même contre

[1] On sait combien l'on a disputé sur l'origine du nom de *Franc*, depuis Leibnitz et Fréret jusqu'à nos jours. Voy. le savant mémoire de Fréret, imprimé récemment par les soins de l'Académie des inscriptions, dans le XXIIIe vol. des nouveaux *Mémoires* de la docte compagnie. Cf. aussi Digot, *Hist. d'Austrasie*, t. I et II, et Zœpfl, *Deut. St. und R. G.*, 1, § 7. 1.

« leurs anciens compatriotes; tantôt des individus isolés, tels ou tels « guerriers de race germanique, se mettaient au service impérial et y « devenaient des hommes importants.... Des tribus franques s'alliaient « donc plus ou moins passagèrement avec le gouvernement impérial, en « conservant leur indépendance (ajoutons et leurs mœurs barbares); « d'autres poursuivaient à travers l'empire leur vie de courses et d'aven- « tures..., pillant et dévastant sur leur passage... Dès l'ouverture du « ve siècle, de l'an 406 à l'an 409, ce ne fut plus par des incursions li- « mitées à certains points, et quelquefois efficacement réprimées, que « les Germains infestèrent les provinces romaines; un véritable déluge « de nations diverses, poussées d'Asie en Europe, les unes sur les autres, « par des guerres et des migrations en masse, inonda l'empire et donna « le signal de sa chute. Ce fut dans la Gaule que la lutte fut le plus achar- « née et le plus promptement décisive, et la confusion y fut aussi grande « que l'acharnement. Des peuplades barbares servaient, des chefs bar- « bares commandaient dans les armées romaines; Stilicon était Goth, « Arbogaste et Mellobaude étaient Francs, Ricimer était Suève. Les géné- « raux romains, Aëtius, Ægidius, Syagrius, tantôt combattaient les « barbares, tantôt négociaient avec tels ou tels d'entre eux, soit pour « les attirer dans leurs rangs contre d'autres barbares, soit pour s'en « servir au profit de leur ambition personnelle, car les généraux romains « aussi, sous les noms de patrice, de consul, de proconsul, aspiraient « et arrivaient à une sorte d'indépendance politique, et concouraient au « démembrement de l'empire, tout en le défendant. »

Voilà le trait vrai des relations romaines avec les Francs, antérieurement à Clovis, et cette doctrine historique de M. Guizot est exactement celle qu'Augustin Thierry avait énergiquement soutenue dans ces admirables *Considérations sur l'histoire de France*, l'un de ses ouvrages les plus achevés peut-être, et qu'il a placées en tête de ses *Récits mérovingiens*. Discutant, avec une sagacité mûrie par la science et par l'âge, les divers systèmes produits dans le XVIIIe siècle, sur l'établissement de la monarchie franque, il a remis les faits à leur place et donné la vraie mesure du caractère de l'invasion; il a élevé une barrière contre la confusion introduite par l'abbé Dubos, à côté de quelques vérités fondamentales dont il faut lui tenir compte, et il a prémuni l'esprit d'érudition contre les périls d'une appréciation aventurée des concessions romaines; périls dont a su se garder M. Henri Martin, mais que n'a point évités peut-être une école nouvelle, séduite par des apparences hypothétiques, plutôt qu'appuyée sur les témoignages positifs d'une substitution diplomatique et presque paisible des Francs aux empereurs romains. Cependant nous ne crain-

drons pas de le dire, Augustin Thierry et M. Guizot lui-même n'ont point fait, à notre sens, une assez large part à l'influence catholique sur l'établissement de l'empire franc fondé par Clovis. Mais nous reviendrons plus tard sur cette question importante. Répondons auparavant à l'argument habilement tiré, par les partisans de Dubos, des dignités romaines reçues par Clovis, des fameuses lettres de saint Remy, sur lesquelles le regrettable Huillard-Bréholles avait présenté à l'Académie des inscriptions des observations si intéressantes, et des ratifications qu'auraient données les empereurs d'Orient à l'établissement des Francs. Constatons d'abord deux faits : 1° que l'empire d'Occident était tombé depuis quinze années lorsque Clovis a repris la marche en avant de sa tribu salienne; 2° qu'il s'est jeté de vive force sur le représentant national des Romains dans la Gaule, sur Syagrius, et qu'il l'a poursuivi avec une impitoyable cruauté. Remarquons, enfin, que toutes les expéditions militaires de Clovis ont été, depuis la défaite de Syagrius, dirigées contre des barbares établis sur le sol gaulois, comme les *Allemanni*, ou contre des confédérations indépendantes, comme l'Armorique, ou contre des États en paix avec l'empire, comme les Burgondes et les Wisigoths. Les distinctions arrivées de l'Orient à Clovis avaient un tout autre caractère que celui d'une délégation des empereurs. Au moyen de ces futiles concessions, la cour d'Orient se maintenait une ombre de suzeraineté qui visait l'Italie bien plus que la Gaule. Ce titre de patrice flattait le barbare germain, comme les titres et les costumes européens ont flatté de nos jours les dominateurs éphémères de certains États insurgés d'Amérique; il pouvait mettre à l'aise, il est vrai, les anciens amis de l'empire dans leurs relations avec les Francs, mais ils n'a pas conféré à l'empire franc un caractère spécial et nouveau. Les Wisigoths s'étaient également établis dans les Gaules avec la ratification apparente d'Honorius. Ataulphe eut aussi l'ambition de fonder un État émané, en la forme, de l'empire d'Occident. Cette idée naissait pour les barbares du fait même de leur conquête et de leur domination sur les ruines romaines. La sœur d'Honorius a momentanément changé en ami un roi goth, ennemi acharné du nom romain. Honorius, espérant éloigner les barbares de l'Italie, leur abandonna la Gaule comme une proie. Les Wisigoths furent un moment les soldats des empereurs; leur roi fut tout à la fois chef des barbares et officier de l'empire; il fit la guerre à d'autres barbares germains qui dévastaient l'Espagne romaine, et n'en resta pas moins l'envahisseur violent du territoire impérial.

La même chose est arrivée aux Bourguignons, qui obtinrent aussi une délégation de l'empereur d'Orient, après avoir été souvent les auxi-

liaires de l'empire d'Occident, quand il était encore debout. Il n'y avait plus d'empereur romain en Italie, quand le roi de Bourgogne Sigismond se proclama le vassal d'Anastase. Le vêtement romain parut à tous ces barbares le complément nécessaire de leur occupation. C'était un prestige qui survivait à la grandeur romaine, une influence de la civilisation sur la barbarie. Les Francs de Clovis n'ont fait que suivre la voie tracée par leurs devanciers germaniques. Ils avaient été aussi les auxiliaires de Rome, ils invoquèrent un titre romain pour renverser les Bourguignons et les Wisigoths, devenus leurs rivaux trop puissants. Clovis rechercha les dignités de Constantinople, tout en détruisant les derniers soutiens de la domination romaine dans les Gaules. Clovis, le vainqueur, le meurtrier de Syagrius, reçut de l'empereur Anastase le titre de consul. C'est sur ce fait qu'est principalement établi le système de la substitution paisible des Francs à la domination romaine et de l'occupation non contestée de la Gaule par Clovis. Le consulat de Clovis n'a pas cette importance, et, malgré tout le talent déployé récemment, dans la *Revue des deux Mondes*, pour la défense de cette thèse, par un habile professeur, avec qui je regrette de me trouver en dissidence sur ce point, il me semble facile de réduire cet acte à ses proportions véritables. Remarquons seulement la date de la collation dont il s'agit; elle est de l'an 508, postérieure de plus de vingt années à la défaite de Syagrius à Soissons, de onze années à la bataille de Tolbiac, de dix ans à la conquête de l'Armorique, de neuf ans à l'expédition de Bourgogne et de plus d'un an à la bataille de Vouillé, c'est-à-dire à tous les grands faits de guerre qui avaient soumis de vive force, à Clovis, la Gaule restée romaine après la chute de l'empire d'Occident, la Belgique actuelle alors occupée par les *Allemanni*, l'Armorique émancipée de l'empire, les vallées bourguignonnes de la Saône et du Rhône, et une partie du royaume wisigoth de Toulouse. La conquête était donc consommée quand arrivèrent au roi des Francs les dignités byzantines que l'empereur d'Orient n'avait marchandées ni au roi de Bourgogne, ni au roi des Wisigoths, ni au grand Théodoric, souverain des Ostrogoths en Italie. Le titre conféré par Anastase fut indifférent aux évêques de la Gaule, déjà liés par une soumission empressée à Clovis; il put dégager quelques anciens serviteurs de la domination romaine, et c'est pour cela que l'intelligent Clovis avait sollicité une faveur où la vanité, l'intérêt de la cour d'Orient trouvait son compte, car Anastase songeait déjà à jeter les Francs en Italie, pour y combattre les Ostrogoths. Mais tous les faits de violence militaire étaient consommés quand l'empereur Anastase gratifia le roi des Francs des dignités dont avaient été naguères revêtus les rois de Bourgogne et

de Toulouse. Cet acte de collation consulaire se dépouille donc de tous les caractères dont les illusions de Dubos l'avaient jadis entouré, et dont les vues ingénieuses de quelques savants modernes ont voulu le revêtir encore. J'accorde toutefois que l'empressement de Clovis à se décorer de la pourpre atteste la valeur d'opinion qu'avaient les dignités romaines pour le conquérant des Gaules. Si les titres de patrice, de maître de la milice, n'avaient point l'équivalence de la conquête elle-même, ils la consolidaient. Ainsi l'avaient compris les rois Bourguignons et Goths. Comme chefs des barbares, ils commandaient sans doute l'obéissance dans les pays où leurs bandes étaient cantonnées; mais ils n'avaient d'autre autorité que la force, ils traitaient les Gallo-Romains en ennemis, non en sujets, tandis que, revêtus de dignités émanées de l'empire, ils se prévalaient justement de l'adhésion et de la reconnaissance de l'ancien propriétaire du sol, pour amener les provinciaux à une soumission définitive, et pour transiger sur tous les intérêts dont l'accord assure une domination durable au chef d'État. Les Gallo-Romains, après l'acquiescement des empereurs de Constantinople, ne cédaient plus, semblait-il, à la violence de la conquête, mais à l'empire des lois régulières, ce qui ne modifiait, au fond, aucune des conditions de l'occupation barbare, car Anastase avait agi sous l'impulsion de sa vanité personnelle, ou d'un intérêt byzantin de l'avenir, et non dans l'intérêt des Gallo-Romains, pour lesquels il n'avait stipulé aucune garantie. Le système de nos adversaires est un édifice qui s'écroule devant les faits, devant les dates et devant la réflexion.

On prétend que rien n'a été changé dans l'administration des Gaules, après la conquête de Clovis, et l'on en induit la substitution paisible d'une puissance à l'autre. Il est encore facile de répondre. Les Gaules, depuis l'invasion romaine jusqu'à celle des Francs, n'ont pas cessé d'être un pays conquis. Sous le gouvernement des Francs, les choses n'ont pas changé, si l'on veut; c'est-à-dire que le sol gaulois, tributaire d'une puissance conquérante, n'a pas cessé de l'être. Tributaire et subjugué sous les Romains comme sous les barbares, Bourguignons, Wisigoths et Francs, du Ier au VIe siècle, il n'a pas cessé d'avoir des maîtres étrangers, de satisfaire à des exactions de tout genre, et de payer des impôts dans un intérêt qui n'était pas celui du sol gaulois. Après la conquête des Wisigoths, rien n'avait été changé non plus dans l'administration de la Gaule méridionale. Les Wisigoths avaient même pris un soin particulier de conserver les lois romaines de leurs sujets romains, et il en reste de remarquables monuments. Les Bourguignons avaient aussi fait rédiger une loi romaine, ce que ne firent

jamais les Francs. Les Goths et les Bourguignons avaient respecté la division géographique des pays conquis. Ils adoptèrent les titres que portaient et les fonctions qu'avaient exercées les Romains. Les Francs, en ce point, n'ont encore été que les copistes de leurs devanciers, les Wisigoths et les Bourguignons, qui avaient aussi laissé à chacun sa loi et respecté la hiérarchie administrative des Romains; la pratique des Francs dans les Gaules a été celle de tous les barbares. Les Ostrogoths en Italie, et après eux les Lombards, n'ont pas procédé autrement[1].

Tels ont été les caractères généraux de l'invasion des barbares. En les restreignant à l'invasion des Francs, pour lui donner une couleur particulière et distincte, Dubos avait été inspiré par une pensée politique. L'envahissement sans conquête et l'hypothèse d'une royauté gallo-franque, parfaitement ressemblante à l'autorité des Césars, donnaient au pouvoir royal et absolu de la maison de Bourbon une assiette nouvelle; les rois de France étaient les continuateurs des empereurs, et, d'autre part, les Gallo-Romains, ayant conservé leurs lois et leur état social, restaient les égaux des descendants des Francs, simplement juxtaposés aux premiers sur le sol de la Gaule franque. C'est-à-dire que, pour répondre aux prétentions du comte de Boulainvilliers, touchant l'origine conquérante de la noblesse française, Dubos n'avait rien trouvé de mieux que de supprimer la conquête elle-même, en intéressant la royauté dans la revendication d'égalité de la bourgeoisie. L'intérêt secret de la question a disparu pour nous, et le fait de la conquête subsiste, abstraction faite des conséquences chimériques qu'en tirait Boulainvilliers.

Mais entre la conquête romaine et la conquête barbare, il existe une différence capitale. L'une a été accomplie au nom d'un maître unique, d'un pouvoir éclairé, civilisé, le peuple romain, remplacé par la puissance impériale; l'autre a été accomplie par des bandes ignorantes, commandées par des chefs divers, unies par le seul lien de l'intérêt du moment et mises en mouvement dans un but de satisfaction grossière dont l'objectif était opposé à celui des Romains. L'un tendait à relever le vaincu, l'autre tendait à l'avilir; l'un a civilisé les Gaulois, l'autre les a précipités dans le chaos de la barbarie; l'un avait préparé la Gaule à vivre sous l'appareil d'une monarchie régulière, la conquête barbare a jeté la

[1] Voyez un remarquable chapitre du savant Hauteserre, dans son traité *De Ducibus, etc.*, chap. III, p. 11 et suiv. de l'édit. d'Estor, à Francfort, 1731. *Galliarum partem postquam insedere Gothi,* ETSI ROMANI NOMINIS INFESTISSIMI HOSTES, *statum provinciarum non innovarunt, etc. etc.*

Gaule dans l'anarchie qui a préludé à l'établissement de la féodalité. Aussi, comme l'a remarqué un judicieux jurisconsulte, lorsque les rois de la première race s'attribuaient les dignités romaines et s'efforçaient d'en maintenir les prérogatives traditionnelles, ils se plaçaient au rebours des événements auxquels ils devaient leur situation. C'était une lutte qu'ils élevaient contre la réalité, et dans laquelle ils devaient succomber : l'exemple du grand Théodoric est là pour le prouver. Sa tentative de restauration romaine a complétement échoué, quoi qu'il fît et quoi qu'il dît pour y réussir. Dans la Gaule, les Mérovingiens n'ont pas même tenté cette restauration, tout en s'affublant d'un masque de puissance romaine. Les rois francs sont restés barbares comme auparavant, et la barbarie a prédominé en toute chose. Clovis s'est souillé dans le meurtre et le brigandage pour assouvir son ambition, et sa race a été rapidement épuisée par l'abus des jouissances. Quant au pays, il a marché sur la même voie de décadence. Les Romains lui avaient donné une belle langue et une littérature ; les Francs lui ont ôté pour plusieurs siècles l'éclat de la culture intellectuelle. Pour ce qui est des institutions, elles ont suivi le même train. A peine l'empire franc établi, nous voyons poindre la recommandation, le séniorat, c'est-à-dire la négation d'un pouvoir public protecteur, et les premiers germes de la féodalité apparaissent à nos yeux. *Ne liceat potentioribus patrocinium præstare*, telle était la maxime de l'administration romaine; ce fut le principe opposé qu'introduisit l'administration des Francs, par la pratique des recommandations. Des conquérants, la modification du droit des personnes s'étendit facilement et rapidement, par la nécessité des choses, à la population soumise, pour laquelle la conservation de sa loi native ne fut qu'une illusion et s'engloutit dans la féodalité; et du changement de l'état des personnes s'ensuivit forcément une révolution dans l'état de la propriété. Des usages germaniques dérivèrent le bénéfice d'abord, puis le fief, qui n'en était que la forme mieux réglée et plus assurée. Le droit germanique prévalut donc dans la société nouvelle sur le droit romain, à ce point que la disparition du droit romain a pu être soupçonnée, tant son infériorité fut complète et générale. Le droit féodal envahit tout, même l'Église. La plus importante des ordalies germaniques, le duel, était, au IXe siècle, une pratique commune dans la Gaule franque.

Devant ces résultats généraux, incontestables, que devient le système d'après lequel les Francs, arrivés en amis dans les Gaules, n'auraient rien changé dans la condition des Gaulois? Il n'y aurait eu, selon Dubos, que quelques milliers de Francs de plus. Eh quoi! la barbarie isolée de la violence aurait eu la vertu attractive d'absorber la civilisation? C'est la

loi contraire que proclame la raison. Sans doute, le système de Dubos offre plus d'éléments de vérité que celui de Boulainvilliers, d'après lequel les Gallo-Romains, subjugués, auraient été réduits à une condition voisine de celle des prisonniers de guerre et des serfs de la glèbe; mais l'exagération du premier conduit à la chimère, ainsi que le second; et de ce que nous manquons de documents pour déterminer l'étendue et la nature des changements immédiats opérés par le fait de la conquête, il n'est pas permis d'en livrer l'histoire à l'empire de l'imagination. On objecte encore le petit nombre des Francs envahisseurs et l'absence de partage des terres conquises, de la part du vainqueur. Quant au petit nombre des Francs, je crois qu'on l'a réduit arbitrairement à un chiffre qu'on ne peut apprécier. Clovis a pu partir des rives de la Somme pour Soissons avec une bande peu nombreuse. Il ne s'écartait pas fort loin du siége principal où les peuplades de son obéissance étaient établies depuis bien des années, à la différence des Bourguignons et des Wisigoths qui, partant de loin, ont emmené la masse de la nation avec eux et avec elle ont envahi l'est et le midi de la Gaule. Mais la bataille de Soissons a été sanglante et disputée; mais l'occupation des places de sûreté et des lignes de communication exigeait bien du monde, lorsque Clovis se fut avancé jusqu'à la Seine d'abord, puis jusqu'à la Loire, et eut soumis l'Armorique; mais la bataille de Tolbiac a été plus sanglante encore et vivement disputée; celle de Vouillé, près Poitiers, contre les Wisigoths, ne le fut pas moins. L'expédition du Rhône coûta aussi bien du monde, au rapport des historiens; ajoutez les expéditions de Clovis contre les Thuringes et les Bavarois, lesquelles ont soumis au roi des Francs une partie de la grande Germanie; et à tout cela 30,000 hommes auraient suffi! C'est une nouvelle chimère. A chaque bataille, à chaque conquête, Clovis a dû tirer des tribus franques, cantonnées, accumulées depuis cinquante ans sur les rives du bas Rhin et de la Meuse, des renforts, des recrues, d'avides participants aux profits des conquêtes nouvelles. Il est vrai que nous n'avons aucun document précis sur la part que les Francs auraient prise dans la possession du territoire gaulois. Nous savons ce que les Bourguignons et les Wisigoths ont exigé dans leur invasion particulière. Nous ignorons ce qu'ont pris les Francs de Clovis. On en conclut qu'ils n'ont rien pris du tout, et qu'ils ont laissé chacun à sa place et chaque chose à son maître; c'eût été vraiment trop généreux. Ce n'est point ce qu'ont pensé deux savants modernes, qui ont spécialement étudié cet intéressant sujet, de la part que se firent les bandes germaniques dans leur invasion du territoire romain de l'Occident; je veux parler de MM. Sartorius et Gaupp : le premier, dans des

mémoires solidement érudits, insérés dans les *Acta* de l'académie de Gœttingue, au commencement de ce siècle; le second, dans un volume approfondi sur le partage en question, publié il y a peu d'années et connu de tous les savants. Les Francs, derniers venus dans la Gaule, à une époque où la terreur et les désordres des invasions avaient dépeuplé les vallées de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de la Loire, ont trouvé, à la suite de la bataille de Soissons, une surface considérable de terres abandonnées dans le nord et dans le centre de la Gaule; ils se sont substitués aux *potentes*, aux *honorati*, aux *comites*, qui leur avaient disputé le sol, ils ont mis la main sur les terres immenses du fisc romain [1]; les spoliations accomplies en Bourgogne et en Gothie leur ont donné les mêmes richesses, et cela leur a suffi, bien que les rois Francs aient fait à leurs Leudes de grandes libéralités en fonds de terres. A la différence des Francs, les Bourguignons et les Wisigoths, qui, arrivaient plus nombreux, dans d'autres conditions et dans des pays moins abandonnés, ont stipulé des possesseurs du sol le délaissement régulier d'une portion des terres. Ainsi tout s'explique, sans recourir à la supposition inadmissible que les Francs, entrant comme amis, ont tout laissé aux anciens possesseurs.

J'ajoute une observation générale, qui se rapporte aux divers points déjà indiqués; elle est relative à l'usage de la langue germanique des Francs dans la Gaule, du VI[e] au VIII[e] siècle. Que les Gallo-Romains aient conservé leur langue après la conquête, c'est ce qui ne peut faire un doute pour personne. Que les conquérants aient plutôt appris la langue des vaincus que ceux-ci la langue des vainqueurs, c'est ce qu'on doit admettre avec réserve, car la décadence de la langue latine en cette langue romane rustique, où se trouve un certain nombre de racines tudesques et de laquelle est sortie la langue française, justifie la discrétion des conclusions à ce sujet. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que les Francs n'aient aussi conservé leur langue dans les Gaules, et que cette langue n'ait été l'objet d'une certaine culture. Le testament de saint Remy prouve que Clovis parlait habituellement sa vieille langue germanique. Fortunat loue le roi de Paris, Charibert, de parler élégamment sa langue d'origine : dans l'*aula regia* des Mérovingiens, la langue courante était le tudesque. Il en fut de même sous les Carlovingiens. Frédégaire parle de la *lingua propria* des Pepin. Charlemagne

[1] On connaît aujourd'hui les noms de plus de 350 maisons ou métairies royales, possédées par les Mérovingiens ou les Carlovingiens, et provenant d'établissements romains.

avait commencé, selon Éginhard, la rédaction d'une grammaire germanique : *inchoavit et grammaticam patrii sermonis.* Il imposa des noms de la même langue aux mois de l'année. Au concile d'Ingelheim, où se trouvaient réunis l'empereur Othon et le roi des Francs Louis d'Outremer, on lut des lettres du pape Agapet, qu'on traduisit en tudesque pour que les deux rois pussent les comprendre : *post quarum litterarum recitationem, et earum propter reges juxta theotiscam linguam interpretationem.* Louis le Débonnaire fit-il traduire seulement pour les Francs orientaux, et non pour les occidentaux, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament? Adalard, abbé de Corbie (Somme), était renommé pour la perfection de son éloquence teutonique. Enfin, un canon du concile de Tours, de l'an 813, prouve que la langue germanique était d'un fréquent usage dans le centre de la Gaule. Il prescrit aux évêques d'avoir à la disposition des fidèles un recueil d'homélies latines, et de les faire traduire non-seulement en langue rustique romane, mais encore en langue tudesque, afin que tous puissent en comprendre les enseignements : *Quilibet episcopus habeat homilias continentes necessarias admonitiones de fide catholica . . . , et ut easdem homilias quisque transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* Cette persistance de la langue germanique dans le bassin de la Loire, où n'avaient pas dû pénétrer les Wisigoths, ne prouve-t-elle pas que l'émigration franque dans la Gaule a été plus considérable qu'on ne pense, puisque, au IXe siècle, il fallait encore user de cette langue pour faire arriver la parole chrétienne à de nombreux auditeurs?

On ne saurait dissimuler toutefois que la conquête de Clovis n'ait été facilement accomplie; mais ce n'est point aux diplômes de Byzance qu'il faut l'attribuer. Si elle n'avait eu que la violence pour appui, l'établissement de l'empire franc n'aurait pas duré plus longtemps que l'établissement des Wisigoths et des Bourguignons dans la Gaule, que l'établissement des Ostrogoths en Italie. Théodoric était un bien autre génie que Clovis, auquel j'accorde une pénétrante intelligence à côté de vices détestables, et Théodoric n'a rien pu fonder qui ait eu de la durée. Gondebaud et d'autres rois bourguignons ont été habiles, vaillants, et sages administrateurs pour le temps. Ataulph, Euric, Alaric, ont gouverné avec éclat; et cependant tous leurs empires sont tombés. Après Clovis, les Mérovingiens ont été fort médiocres d'esprit, si l'on excepte un ou deux rois d'Austrasie; la plupart d'entre eux ont été d'odieux personnages, les derniers étaient méprisables, et pourtant leur établissement a survécu aux orages, aux révolutions, aux attaques étrangères.

Quelle est donc la cause qui a facilité l'établissement des Francs, qui en a maintenu la durée, qui en a même favorisé le développement au jour de la chute des Mérovingiens et de l'inauguration d'une seconde dynastie franque, celle des Carlovingiens? C'est, pour Clovis, la sympathie, l'assistance de l'épiscopat catholique, et, pour les fils des Pepin, la faveur de la papauté reconnaissante. Voilà ce qui donne à l'établissement de l'empire franc, soit mérovingien, soit carlovingien, une couleur particulière, et M. Guizot en fait la remarque avec un judicieux discernement. On me permettra d'en exposer les circonstances avec un peu d'étendue, et de leur donner, à mon sens, leur caractère véritable. La Gaule chrétienne avait été envahie par l'arianisme, au ve siècle, et l'arianisme était devenu intolérable pour l'épiscopat catholique. Clovis a servi d'instrument à l'expulsion de l'arianisme. Il a eu, dès le début de ses campagnes d'invasion, les secrètes attaches des évêques catholiques. On se l'explique sans difficulté.

L'arianisme, après avoir été, à certain jour, la forme dominante de la religion de l'empire, avait été graduellement refoulé du territoire romain dans les contrées avoisinantes. Il s'était réfugié chez les barbares récemment convertis au christianisme et y avait trouvé faveur, par des motifs qu'il est inutile d'exposer ici. Condamné par les conciles, poursuivi à outrance par Théodose et ses successeurs, il avait été reçu dans les États germaniques des frontières. Exilé du monde romain, il dominait dans le monde barbare, et, dans le cours du ve siècle, il envahit l'Afrique à la suite des Vandales. Les Goths l'avaient admis et propagé dans leur établissement d'Orient, les Suèves le portèrent en Espagne, les Burgondes en Gaule, où les Wisigoths vinrent augmenter encore la famille arienne; de sorte que des trois peuples teutoniques qui, au ve siècle, pesaient sur la Gaule romaine, deux, et les plus puissants à cette époque, étaient engagés dans l'hérésie arienne, pour laquelle même ils avaient un attachement marqué. La doctrine antitrinitaire avait plus d'attrait pour eux que la théologie catholique. Pendant bien des années, les rois burgondes et goths maintinrent leurs peuples en bons rapports avec les indigènes catholiques. Mais il n'en fut pas de même en Afrique, où l'arianisme se montra intolérant et persécuteur envers les orthodoxes. Le bruit de cette intolérance arriva facilement en Gaule, et provoqua des appréhensions qui se changèrent bientôt en tristes réalités. Les évêques ariens des Wisigoths devinrent intolérants et agitateurs comme les ariens d'Afrique. Le roi Euric, arien zélé, laissa croire qu'il avait la pensée de ramener ses sujets à l'unité de religion, et le catholicisme gaulois parut sérieusement menacé. Or les évêques des cités gauloises

étaient les personnages les plus importants, les plus influents et les plus actifs de la société gallo-romaine. Constantin et ses successeurs, dont ils avaient favorisé les intérêts politiques, leur avaient confié des attributions civiles qui augmentaient leur importance, déjà considérable par leurs lumières, leur caractère et les circonstances du temps. Ils étaient encore, en qualité d'évêques, *Defensores civitatum*, et cette charge publique les rendait très-populaires. Nul historien n'a si bien exposé que M. Guizot, dans son cours de 1828, l'importance de l'épiscopat à cette époque de malheur. Les Burgondes et les Goths, en indisposant l'épiscopat catholique, commirent donc une faute qui fut fatale à leur établissement dans la Gaule. Les Francs étaient restés païens. Leur culte, avant Clovis, était celui de la vieille Germanie, étranger au christianisme, mais qui laissait aux évêques l'espérance de les convertir à la foi, espérance qu'on n'avait guère avec les ariens, ennemis et rivaux du catholicisme.

Les Francs étaient inférieurs en civilisation aux Burgondes et aux Wisigoths, mais cette considération n'arrêtait pas les orthodoxes, menacés dans leur liberté de conscience, et froissés par la domination hérétique. Le père de Clovis, Childéric, entretenait de Tournai des relations politiques avec les catholiques mécontents du centre de la Gaule. En l'an 484, Aprunculus, évêque de Langres, complota pour renverser la domination bourguignonne; peu d'années après, Remy, évêque de Reims, était en correspondance avec Clovis, et, lorsque ce dernier, dont l'intelligence politique était fort éveillée sur ces dispositions d'esprit des catholiques, eut consenti à embrasser la religion orthodoxe, tous les cœurs catholiques de la Gaule furent attirés vers lui. Il n'en fut pas moins barbare dans ses mœurs, mais il eut de puissants auxiliaires de plus contre les Burgondes et les Wisigoths, dont il convoitait les possessions; et lorsque, à son tour, il annonça l'intention de ramener la Gaule entière à l'unité catholique, c'est-à-dire de la ranger sous sa domination politique, il fut soutenu par un parti considérable de religionnaires orthodoxes, unis à lui d'intérêt religieux, et qui non-seulement facilitèrent la conquête, mais qui encore devinrent les solides appuis de l'empire franc et les garants perpétuels de sa durée. Ajoutez que le même intérêt d'ambition qui avait donné les Mérovingiens au catholicisme, les poussa vers la propagation du christianisme dans la grande Germanie, propagation à laquelle l'Europe civilisée fut redevable d'être garantie contre de nouvelles invasions, en même temps qu'elle servit à l'établissement et à la consolidation du grand empire des Francs dans l'Occident. Il est même à remarquer que le dernier défenseur de la domination romaine dans la Gaule, Syagrius, ne trouva dans l'épiscopat

aïeul Charles-Martel. Le beau travail de M. Mignet sur l'introduction de l'ancienne Germanie dans la civilisation européenne, et les remarquables études d'Ozanam sur ce même sujet, nous dispensent de tous détails sur un point si exploré.

M. Guizot s'est attaché à reproduire, avec la fidélité d'un peintre contemporain, cette grande figure de Charlemagne, qu'il ne faudrait pas confondre avec celle de Clovis, bien que tous deux aient suivi à peu près la même voie, sauf les proportions du rôle. Clovis est resté un barbare très-intelligent; Charlemagne est un homme de génie, qui a eu la conscience de sa valeur et de sa mission. L'histoire n'a été que juste envers Charlemagne. Le Franc Ripuaire n'est point encore complétement civilisé sous le manteau du grand empereur, mais il est loin des allures sauvages des premiers rois francs, meurtriers d'habitude, au VIe siècle. Il a été impitoyable, il est vrai, envers les Saxons, pour les convertir à la foi. Cette dureté lui a été pardonnée, en considération de ses motifs. Je ne saurais oublier, à ce sujet, la réflexion du bon moine rédacteur de l'article de Charlemagne, dans l'*Art de vérifier les dates :* « Ce prince était trop éclairé, dit-il, pour ne pas s'apercevoir qu'il faisait « par là plus d'hypocrites que de vrais chrétiens; mais ses vues portaient « sur les races futures, qui, nées dans une religion que leurs pères « n'avaient embrassée que par force, y demeurèrent attachées par « l'habitude et la pratique. » Ce qui est à remarquer, c'est que Charlemagne a trouvé parmi les Saxons eux-mêmes un panégyriste presque contemporain. L'anonyme connu sous le nom de *Poeta Saxo* a dit du fils de Pepin que la terre ne verrait plus son pareil. Au moyen âge, on fit de Charlemagne un idéal, un type surhumain. Toute voix humaine semble s'être accordée pour célébrer sa grandeur. Montesquieu a écrit de lui : « Le prince était grand, l'homme l'était davantage. » Mais, au milieu de ces fondations, de ces exploits, le libérateur de l'Église, le propagateur du catholicisme, a la plus large part de gratitude et trouve la plus grande source de puissance. Il comprenait lui-même que sa gloire et sa destinée se liaient intimement à celles de la religion. Dans une lettre qu'il adressait au pape Léon III, et qui nous est restée, il disait : « J'ai mission, avec l'aide de Dieu, de défendre par les armes sur la « terre la sainte Église du Christ contre les attaques des païens et les « dévastations des infidèles; de la consolider à l'intérieur et à l'extérieur « par la manifestation de la foi catholique. » *Nostrum est, secundum auxilium divinæ pietatis, sanctam ubique Christi ecclesiam ab incursu paganorum et ab infidelium devastatione armis defendere, foris et intus catholicæ fidei agnitione munire.*

Aux jugements divers, tous concordant en admiration, portés sur Charlemagne par les contemporains et par les esprits éminents des siècles qui ont passé jusqu'à nos jours [1], je joindrai celui de M. Guizot, dans l'*Histoire racontée :* « Le caractère original et dominant du héros de « ce règne, dit-il, ce qui lui a valu et lui maintient dans le monde, « depuis plus de dix siècles, le nom de Grand, c'est la puissante « variété de ses ambitions, de ses facultés et de ses œuvres. Char- « lemagne a aspiré et atteint à toutes les grandeurs; la grandeur mili- « taire, la grandeur politique, la grandeur intellectuelle : il a été un « habile guerrier, un législateur actif, un héros poétique, et il a réuni, « il a déployé tous ces mérites dans un temps de barbarie générale et « monotone, où, sauf dans l'Église, les esprits étaient inertes et stériles. « Les hommes, peu nombreux, qui se sont fait un nom à cette époque, « se sont ralliés autour de Charlemagne et développés sous son patro- « nage. Pour le bien connaître et l'apprécier avec justice, il faut le « considérer sous ces divers et grands aspects, au dehors et au dedans « de ses États, dans les guerres et dans son gouvernement. » M. Guizot passe ensuite, avec la rectitude d'un esprit assuré de ses jugements, la revue des actes mémorables de ce grand règne, au récit desquels nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs. En quoi le grand empereur a réussi, en quoi il a échoué, M. Guizot nous l'apprend encore, en un langage saisissant d'autorité, et c'est le résumé de cette belle partie de son ouvrage.

« Je résume ses desseins et ses œuvres, dit-il. J'y trouve une pensée « admirablement juste et un vain rêve, un grand succès et un grand « échec. Charlemagne entreprit de constituer solidement l'État franc « chrétien, en arrêtant au nord et au midi le flot des nouveaux barbares « et des Arabes, le paganisme et l'islamisme, il y réussit: les irruptions « des populations asiatiques vinrent se briser contre la frontière de son « empire; l'Europe occidentale et chrétienne fut territorialement mise « à l'abri des attaques étrangères et non chrétiennes. Nul souverain, nul « homme peut-être n'a rendu à la civilisation du monde un plus grand « service. Charlemagne conçut une autre idée et fit une autre tentative. « Comme plus d'un grand guerrier barbare, il admirait l'empire romain « tombé, sa vaste unité et sa puissante organisation; il crut pouvoir la « relever à son profit, par la victoire d'un nouveau peuple et d'une « nouvelle foi, par la main des Francs et des chrétiens nouveaux. Dans

[1] Voy. *Les Barbares et le Catholicisme*, par F. Laurent, Bruxelles et Paris, 1864, in-8°, p. 229 et suiv.

« cette vue, il travailla à conquérir, à convertir et à gouverner; il tenta « d'être en même temps César, Auguste et Constantin. Un moment il « parut avoir réussi, mais l'apparence s'évanouit avec lui. L'unité de « l'empire et le pouvoir absolu de l'empereur descendirent dans son « tombeau; la religion chrétienne et la liberté humaine se mirent à « l'œuvre pour préparer à l'Europe d'autres gouvernements et d'autres « destinées...... Entre les hommes de son rang, Charlemagne a eu « cette heureuse fortune que son erreur, sa mauvaise tentative impé« riale, a disparu avec lui, tandis que son œuvre salutaire, la sécurité « territoriale de l'Europe chrétienne, a été durable, au grand honneur « comme au grand profit de la civilisation européenne. »

Qu'il me soit permis de faire une remarque sur ces conclusions judicieuses. La mauvaise tentative de monarchie universelle de Charlemagne n'est pas, hélas! complétement descendue au tombeau avec ce grand homme; et la funeste pensée de retablir son vaste empire a ébloui l'imagination de plus d'un prince des temps modernes.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA GALATIE ET LA BITHYNIE.

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie et de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, par MM. Georges Perrot, ancien membre de l'École d'Athènes, Édouard Guillaume, architecte-pensionnaire de l'École de Rome, et Jules Delbet, docteur en médecine. — Un volume grand in-4° de texte et un volume de 80 planches et 7 cartes. Paris, Didot, 1862-1872.

PREMIER ARTICLE.

BITHYNIE. — MYSIE. — PHRYGIE.

L'union de l'école de Rome avec l'école d'Athènes commence à porter ses fruits : la belle publication de MM. Perrot et Guillaume en est

une preuve insigne. Il m'est permis de suivre le développement fraternel de ces deux institutions, uniques chacune dans leur genre, avec une attention toute particulière, car je ne suis pas étranger à leur union; malgré le mauvais goût qu'il y a à parler de soi, je crois nécessaire de raconter l'origine des relations officielles des deux écoles, parce que ces détails n'ont été mentionnés nulle part.

Au commencement de 1851, l'école d'Athènes comptait à peine trois ans d'existence et se recrutait difficilement : on s'explique à peine pourquoi, de tout temps, les jeunes universitaires montrent si peu d'empressement à aller chercher en Grèce une science personnelle, les émotions classiques, des souvenirs pour toute leur vie, une liberté d'esprit féconde, des sujets de travaux et l'occasion de se distinguer. Mon engagement expirait à la fin de 1851, je craignais de quitter Athènes et d'interrompre des études archéologiques encore incomplètes : j'étais donc disposé à profiter de la clause du règlement qui reconnaissait comme facultative une troisième année de séjour.

De son côté, l'Administration, qui ne trouvait point de candidats à notre succession, désirait avec raison voir les membres de l'école prolonger leur engagement. On nous fit sonder; je ne cachai point que j'accepterais avec plaisir, mais à une condition : cette condition, c'était l'autorisation régulière, motivée, propre à servir de précédent, de passer six mois à l'Académie de France. Nous avions tous reconnu trop de fois que les ruines et les livres ne suffisent point à former le jugement ou le goût, que le sentiment du beau a besoin lui-même d'une éducation, que l'archéologie ne peut se passer de certaines connaissances et surtout de certaines façons de juger qui n'appartiennent qu'aux artistes, en un mot que rien n'était plus nécessaire qu'un commerce intime et prolongé, sous le même toit, avec les peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, qui vivent et pensent en commun à la villa Médicis. Pour ce qui concernait mes propres travaux, je me sentais incapable d'analyser les chefs-d'œuvre de l'Acropole d'Athènes et d'entreprendre des fouilles, si je n'acquérais pas des notions plus précises et plus techniques avec des artistes d'élite. Ma proposition fut approuvée et je partis pour l'Italie.

Une seconde difficulté m'attendait à Rome. L'accès de la villa Médicis était interdit à quiconque n'était pas un lauréat de l'Académie des beaux-arts. L'école ne dépendait pas du Ministère de l'instruction publique, comme aujourd'hui, mais du Ministère de l'intérieur. En outre, elle était placée sous le haut patronage de l'Académie, dont personne encore n'avait eu l'idée de contester l'autorité en matière d'art

et d'enseignement. Le directeur de Rome, l'excellent et regretté M. Alaux, hésita un instant ; une innovation, quelle qu'elle fût, lui paraissait grave ; il se rendit cependant, lorsque les architectes-pensionnaires, que nous avions accueillis et établis à l'école d'Athènes pendant qu'ils étudiaient les monuments grecs, lui eurent démontré combien ils se croyaient nos obligés et combien leur paraîtrait doux le droit de réciprocité. Je fus invité par M. Alaux, logé dans la chambre turque qu'Horace Vernet avait fait jadis décorer, je payai ma pension, et j'appris, pendant six mois, comment jugent, agissent et parlent, des artistes qui s'appellent André, Garnier, Lebouteux, Boulanger, Cabanel, Benouville, Baudry, Thomas, Perraud, Guillaume, et qui tiennent déjà la tête de leur génération. Quelques semaines plus tard, Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, annonçait à M. Alaux que l'Académie des beaux-arts avait approuvé par son vote l'admission d'un membre de l'école d'Athènes à la villa Médicis. L'union était consacrée ; mes successeurs en ont profité à leur tour, et les conséquences d'une communauté d'études qui ne profitait pas moins aux architectes lorsqu'ils vivaient parmi nous, ne tardèrent pas à se développer.

Je ne parlerai ni des fouilles de l'Acropole, qui commencèrent l'hiver suivant, ni des dessins qu'en firent Garnier et Lebouteux, architectes de Rome, lorsqu'ils vinrent à l'école d'Athènes. Je mentionnerai seulement la mission en Mésopotamie de Thomas, architecte, mûri par son séjour de Grèce, mission que lui firent obtenir ses amis de l'école d'Athènes et dont l'ouvrage de M. Place contient les beaux résultats. J'omets les travaux simultanés d'About [1] et de Garnier à Égine. Le voyage et la publication commune de MM. Perrot et Guillaume en Asie Mineure, l'exploration de la Macédoine, par MM. Heuzey et Daumet, également membres de l'une et l'autre école, dont il sera rendu compte dès que leur ouvrage sera terminé, toucheront beaucoup plus le public, parce que rien ne montre d'une manière plus complète combien est féconde l'association des deux écoles, ce que la science en peut attendre, avec quelle sécurité et quelle économie le gouvernement peut renouveler des missions du même genre. Aujourd'hui encore, voici M. Dumont, ancien membre de l'école d'Athènes, avec M. Chaplain, ancien graveur de l'Académie de Rome, qui apportent de Grèce une moisson magnifique de terres cuites, documents et dessins originaux, que MM. Didot vont publier en deux volumes.

[1] *L'île d'Égine*, mémoire pour l'Académie des belles-lettres (*Archives des Missions scientifiques*, t. III, 1854, p. 481).

Si les fouilles de Delphes, dont il a été plusieurs fois question dans le *Journal des Savants*, n'ont pas produit tout ce qu'elles auraient pu donner, c'est que M. Foucart, au lieu de s'adjoindre un architecte de l'école de Rome, c'est-à-dire un puissant collaborateur, s'est adjoint un collègue d'Athènes, M. Wescher, c'est-à-dire un rival inévitable, puisqu'il y avait double emploi.

On ne saurait donc appeler avec trop d'insistance l'attention du gouvernement, et sur les missions scientifiques, qu'il fera sagement de donner souvent aux anciens membres des deux écoles, et sur les moyens de resserrer encore des liens si profitables à l'archéologie, et qui font honorer au loin le nom français. Les particuliers, qui confient aux diverses Académies des fondations si nombreuses, afin de développer l'étude des sciences et des arts, devraient aussi favoriser les missions et les publications de ce genre.

Revenons à l'ouvrage de M. Perrot. Quoique son titre semble donner à l'exploration de la Bithynie et à celle de la Galatie une égale importance, il ne faut pas s'y tromper : le but véritable de la mission était la Galatie, et, dans la Galatie, Ancyre et son célèbre temple. L'Asie Mineure avait été visitée avec détail, dans les précédentes années, par les archéologues français. Texier en avait fait connaître les monuments [1], Le Bas les inscriptions [2], Waddington la numismatique [3]. Mais aucun de ces trois savants n'avait pu, à cause d'obstacles matériels, copier le texte entier du testament d'Auguste gravé sur le temple : M. Perrot était chargé d'obtenir du gouvernement turc l'autorisation de démolir un certain nombre de maisons adossées aux ruines; le gouvernement français lui donnait les moyens de les reconstruire ensuite.

Pour atteindre la Galatie, M. Perrot traversait la Bithynie, la Mysie et la Phrygie; il recueillit sur sa route les observations que n'avaient pu faire ses prédécesseurs ou les documents qui avaient été découverts depuis leur passage. Texier n'avait pas étudié avec le même soin toutes les ruines; Le Bas n'avait pas connu toutes les inscriptions : il était donc naturel de s'attacher à ce qu'ils avaient ignoré ou omis. C'est ainsi que Nicomédie fournit quatre textes épigraphiques nouveaux, notamment sur le piédestal d'une statue élevée à Lucius César, petit-fils d'Auguste, prince de la jeunesse, âgé de quatorze ans, désigné

[1] *Description de l'Asie Mineure*, Paris, 1839, in-folio. — [2] *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, chez Firmin Didot. Les inscriptions de l'Asie Mineure ont été commentées par Waddington. — [3] *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique*, in-8°, avec 11 planches, chez Rollin.

pour un consulat dérisoire, et sur le tombeau d'un garde du corps (*protector*) de l'empereur Aurélien : son frère, Claudius Dionysius, garde du corps comme lui, l'avait fait représenter en bas-relief[1], à cheval, avec le manteau d'uniforme, la lance à la main. Apamée des Myrléens fait connaître son site exact à *Moudania* par le bloc qui supportait la statue élevée, au milieu de l'orchestre du théâtre, à Atilius Pécullus, propréteur de la province d'Asie. Héraclée montre sa fameuse caverne achérousienne, c'est-à-dire son Achéron, bouche des enfers par laquelle les anciens habitants prétendaient qu'Hercule était descendu : un ruisseau souterrain, qui coule et se perd sous les rochers, a motivé cette légende; le sol semble renfermer une quantité considérable de stèles votives qui seraient la récompense de fouilles entreprises dans cet endroit. Une inscription, publiée par Bœckh[2], attribue à Théodore Lascaris, fondateur de l'empire de Nicée, l'érection de la citadelle d'Héraclée; M. Perrot a déchiffré sur la face externe d'une tour, à quinze mètres au-dessus du sol, une autre inscription byzantine :

> Le rejeton de cette tige à fleur de pourpre qui reverdit toujours,
> Le petit-fils de l'empereur Andronic,
> Construit depuis les fondations une nouvelle tour,
> Et relève en même temps avec art
> Tout entière gisant à terre, la ville d'Héraclée Pontique.
> L'an 6833[3].

Prusias ad Hypium se recommande par un théâtre que déjà Hommaire de Hell avait signalé, et dont M. Laurens avait fait l'objet de deux pittoresques croquis[4]. M. Guillaume le jugea digne d'une étude plus sérieuse, et quelques coups de pioche lui permirent de compléter certains détails dont il sentait l'importance. En effet, ce théâtre, qui a 74 mètres de largeur, hors œuvre, est d'une exécution soignée. La pierre est blanche et dure, d'un grain serré : les profils et les ornements n'en sont que plus nets. Les murs des deux précinctions sont conservés sur une partie de leur développement; les gradins de même. Le gradin le plus élevé est composé de blocs plus longs, et porte des traces de scellement qui indiquent la place des colonnes composant le portique de couronnement. Les sept escaliers qui divisent les *cunei* sont décorés, à chaque gradin, de deux griffes de lion, luxe qu'on retrouve à Æzani, Iassus et Aphrodisias.

[1] Voyez la vignette, page 7. — [2] N° 8748. — [3] L'an 1325, Andronic Paléologue le Jeune. — [4] *Voyage en Turquie et en Perse*, t. II, p. 322, Atlas, planches XVI et XVII.

La scène forme une saillie sur l'ensemble du théâtre, et laisse, comme à Vérone, des arrière-corps percés d'arcades qui conduisaient dans un large corridor, voûté en plein cintre, aboutissant de plain-pied à l'orchestre. M. Guillaume a très-bien fait ressortir cette particularité par son plan et par sa coupe, de même qu'il avait fait voir la façade du post-scénium avec son inscription et les beaux gradins à patte de lion[1]. Le goût grec est encore tout-puissant, malgré le mélange d'art romain.

Deux inscriptions mentionnent deux membres de la même famille, Claudius Diogénianus Calliclès, agonothète et fils d'agonothètes des jeux quinquennaux, en l'honneur d'Auguste et plus tard d'un Antonin[2], sénateur à vie, etc. etc., et Aurélius Diogénianus Calliclès, le plus généreux des citoyens, de race illustre, un des dix, sénateur et censeur à vie, agoranome, défenseur de la ville, greffier, chef du collége des Grecs de Bithynie, trésorier du sacré sénat, premier archonte désigné, prêtre et agonothète de Jupiter Olympien..... Chacun de ces titres, dont le nombre est d'autant plus grand qu'un pays est plus avancé dans sa décadence, a besoin d'un commentaire spécial, que l'on trouvera, soit dans l'ouvrage de M. Perrot, soit dans le volume de texte explicatif, publié par Waddington à la suite des inscriptions de Le Bas.

La même course rapide porte les deux amis à travers la Mysie et la Phrygie. Cyzique les arrête quelques jours. Au premier abord, les ruines ne répondent point à l'attente qu'excite un si grand nom. On ne voit ni constructions imposantes, ni nobles débris : un épais fourré couvre presque partout les pierres; ce sont de véritables mâquis de térébinthes, de coudriers, de lentisques, de chênes verts, de lauriers et de lianes entrelacées. Cependant, comme Texier, en 1835, n'avait pris qu'une vue pittoresque de l'amphithéâtre[3] et n'avait jamais publié le plan topographique de la ville qu'il prétendait avoir relevé, c'était bien mériter de la science que de dresser un plan des ruines de Cyzique[4]. Bâtie à moitié sur un contre-fort du mont Dindymus, appelé par les anciens «la montagne des Ours,» à moitié dans la plaine qui bordait le détroit aujourd'hui transformé en marécage, la ville affectait la forme d'un polygone irrégulier. On peut encore suivre le mur d'enceinte pendant les deux tiers de son développement. C'est vers l'orient que le mur est le mieux conservé : le travail atteste la main des Grecs du bon temps,

[1] Planches I et II. — [2] M. Perrot suppose de préférence les derniers Antonins, parce que, dit-il, on prodigue bien plus ce genre de flatterie sous les mauvais empereurs que sous les bons. — [3] Planche CVI. — [4] Voyez planches III et IV.

du IVᵉ siècle avant notre ère, prodigue de belle architecture militaire. Assemblés sans ciment, les blocs de granit sont posés alternativement en carreaux et en boutisses. Les tours rappellent, par leur beauté d'appareil, les tours de Messène, dans le Péloponèse.

Dans tout l'espace qu'occupait l'ancienne ville, le seul reste d'édifice qui apparaisse au-dessus des arbres et frappe le regard, ce sont de grandes piles de maçonnerie appartenant à l'entrée principale d'un amphithéâtre : on distingue encore deux rangs d'arcades superposées. La partie inférieure est composée de blocs à surface rustique; la partie supérieure paraît une restauration d'époque basse : peut-être même avait-on fait de ce monument une forteresse, et c'est pour cela que les arcades ont été bouchées. Le Colysée avait bien été transformé lui-même en forteresse au moyen âge.

Du reste, MM. Perrot et Guillaume n'ont pu avoir d'illusions sur la date de cet amphithéâtre. Les pieds-droits des arcades contiennent un grand nombre de stèles de marbre, couvertes de noms de magistrats. Quelques-unes de ces listes sont de la fin du second siècle de notre ère : il est évident que, dans la hâte de se procurer des matériaux, on a pris tout ce qui s'est trouvé sous la main, sans aucun souci des services rendus, des titres nationaux, du respect des ancêtres. On ne songeait alors qu'au plaisir et l'on voulait jouir vite. Au IIIᵉ et au IVᵉ siècle, Cyzique, comme la plupart des villes de l'Asie Mineure, était devenue une ville à moitié romaine. Des négociants italiens, des légionnaires retraités, des affranchis qui exploitaient l'Orient, la nuée de fonctionnaires qui se multiplient en raison de l'affaiblissement d'une société, avaient besoin d'un amphithéâtre. Les théâtres et les stades, chers aux Grecs, ne suffisaient pas à ces amateurs grossiers de bêtes féroces et de gladiateurs. Quand ce goût barbare devint celui de la majorité, on vota l'érection d'un amphithéâtre. Peu importait le choix des matériaux et la beauté de la construction; on regardait à la dépense; on était impatient; l'essentiel était que l'architecte terminât promptement et que l'édifice fût vaste, afin de contenir le plus grand nombre possible de spectateurs. Son grand diamètre est, en effet, de 150 mètres, et surpasse celui de l'amphithéâtre de Pola, qui n'a que 135 mètres, ou celui de Nîmes, qui n'en a que 134.

A 1200 mètres vers le sud-ouest de l'amphithéâtre se trouvent des souterrains cachés par les broussailles et sur lesquels sont amoncelés d'innombrables fragments de marbre blanc : certains morceaux d'architecture présentaient même des dimensions vraiment extraordinaires. M. Guillaume parvint à lever le plan de ces corridors, qui paraissent

avoir appartenu au monument souvent célébré par les écrivains de la fin de l'antiquité, le temple que la ville de Cyzique consacra à l'empereur Hadrien, dont le nom était inscrit au milieu du fronton du temple, avec le titre de dieu; un buste colossal avait été également placé sur le faîte[1]. Les siècles qui suivirent le citaient comme une des sept merveilles du monde[2]. Commencé sous Hadrien, le temple ne fut achevé que sous Marc-Aurèle, et l'inauguration eut lieu l'an 167. Nous avons même le discours que prononça dans l'agora de Cyzique Ælius Aristide; il contient, sur l'aspect général et le caractère de l'édifice, des renseignements que M. Perrot a transcrits, et qui sont assez peu familiers même aux amateurs de l'antiquité classique pour qu'il ne soit pas inutile de les reproduire encore d'après lui[3]:

« Me voici maintenant en pleine mer. Comment en dire autant que « je voudrais? Je veux vous dire, du moins, quelques mots pour la « satisfaction de ma conscience. D'autres peuples ont tenté avant vous « de pareilles entreprises; mais, de ce jour, ils ne pourront paraître « auprès de vous que des enfants. L'ouvrage que vous avez accompli, « y penser aurait pu être regardé comme un signe de folie; le réaliser « semblait au-dessus des forces humaines. On se demanderait volontiers « si la portion de l'île que vous avez enlevée et qui est entrée dans la « construction du temple n'est pas plus considérable que celle qui reste « en place. Tout le monde, je pense, s'accordera à reconnaître qu'il n'y « avait qu'une ville pour bâtir un aussi colossal édifice et que seules ses « carrières pouvaient fournir une telle masse de pierres. Auparavant, « c'était par le relief des différentes îles que le navigateur les distinguait « l'une de l'autre, et qu'il pouvait dire : Celle-ci est Cyzique, celle-ci « Proconèse, celle-ci porte tel autre nom. Maintenant votre temple « suffit à remplacer les montagnes, et votre cité est la seule qui, pour « guider les navigateurs vers ses ports, n'ait plus besoin de phares, de « fanaux et de hautes tours. Remplissant, pour ainsi dire, tout l'horizon, « le temple indique la situation de la ville et témoigne, en même « temps, de votre magnificence. Malgré sa grandeur, il est plus beau « encore qu'il n'est grand. Si Homère et Hésiode venaient à passer par « ici, j'imagine qu'ils appliqueraient volontiers à ce monument ce que la « légende raconte du mur de Troie, à savoir que Neptune et Apollon se « sont réunis pour faire présent à la cité de ce grand ouvrage, l'un

[1] Malalas, *Chronogr.* p. 277 (éd. Niebuhr). — [2] Orelli, *ad Philon. Byz.* p. 144; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, p. 122. — [3] *Oratio ad Cyzicenos*, p. 389, éd. Dindorf. Cf. Masson, *Collectanea in Aristidis vitam*, p. 109.

« offrant la pierre qu'il fallait tirer du gouffre de la mer, et fournissant « les moyens de la transporter, l'autre ayant voulu orner d'un aussi « superbe édifice la ville qui ne pouvait moins attendre de son divin « patron. On peut dire que chacun des blocs de marbre est aussi grand « que tout un temple ordinaire, que le temple a les dimensions de tout « un péribole et qu'enfin, avec son péribole, il occupe autant d'espace « que toute une ville. Ce que vous admirez, est-ce surtout le luxe et ce « qui ajoute à la facilité de la vie? Alors vous pourrez voir ici, non plus « des maisons à trois étages et des galères à trois rangs de rames, mais « un temple gigantesque dont les proportions dépassent celles de tous « les édifices du même genre et qui, lui aussi, se divise en trois « parties superposées l'une à l'autre. Il y a à voir et à admirer l'étage « souterrain, l'étage d'en haut et l'étage intermédiaire, consacré à la « divinité du lieu. Ce sont de vrais promenoirs que les galeries souter- « raines et que les galeries supérieures qui, les unes et les autres, se « développent dans toute la longueur de l'édifice et en font le tour; « elles ne paraissent pas, tant elles sont commodes et spacieuses, jouer « ici un rôle accessoire, mais avoir été construites tout exprès pour « servir à la promenade. »

De cette description déclamatoire, dont le plus grand défaut pour nous est surtout de trop peu décrire, ressortent trois observations. La première, c'est qu'Aristide et ses contemporains ont subi l'influence de l'art romain et qu'ils en sont venus à admirer surtout l'énormité. La quantité de matériaux, les dimensions colossales, tout ce qui frappe les regards, de loin encore plus que de près, voilà ce qu'ils préconisent : il ne s'agit plus du sentiment exquis, de la pureté des formes, de l'élégance des proportions, de la perfection des détails : il suffit pour la gloire d'avoir fait quelque chose de gigantesque. La seconde observation, c'est que le triple étage de constructions ne fait qu'un tout et qu'il ne faut pas se laisser égarer par les hyperboles de l'orateur. Comme la plupart des grands temples, celui d'Hadrien a un soubassement et deux portiques intérieurs superposés. Le soubassement était creux, c'est-à-dire traversé par de vastes corridors voûtés : on épargnait ainsi, sans nuire à la solidité, une effroyable quantité de matériaux, par l'alternative des vides et des pleins. Les deux portiques intérieurs, ou deux ordres, étaient séparés par une architrave, et à l'épaisseur de cette architrave correspondait un plafond : ainsi était constituée la galerie à laquelle on montait par des escaliers ménagés au fond du pronaos dans l'épaisseur des cours ou du double mur qui séparait le pronaos de la cella. Quant à l'étage intermédiaire consacré au dieu, il est inutile de

faire remarquer que c'était tout simplement le plain-pied même de tout l'édifice. Enfin, la troisième observation, et c'est la plus curieuse, c'est que l'ensemble du temple était un lieu de promenade, que le public circulait à tous les étages, que l'accès en était libre. En d'autres termes, ce temple était une basilique, sauf qu'il n'avait pas la tribune du juge et qu'on n'y rendait pas la justice : c'était une basilique par l'usage public, par la liberté d'accès, par la facilité d'abri en cas de pluie, par la commodité pour les négociants d'y venir parler de leurs affaires. En étudiant dans ce recueil, il y a quelques mois, l'ouvrage posthume d'Hittorf sur la Sicile, je rappelais comment les Sélinontins, dans l'origine, avaient fait de leurs temples, non pas des sanctuaires inaccessibles, mais des galeries destinées à la foule et aux gens d'affaires. Cyzique, vers son déclin, revint, sans le savoir, aux habitudes de Sélinonte dans son enfance : c'étaient deux villes adonnées exclusivement au commerce : les mêmes besoins y produisirent, à huit siècles d'intervalle, les mêmes appropriations d'architecture.

Quelles pouvaient être les dimensions de ce temple si fameux, consacré à l'empereur, de nom, et aux commodités des Cyzicéniens, de fait? Dion raconte qu'il y eut, sous Antonin, un tremblement de terre terrible : la Bithynie et les rivages de l'Hellespont furent bouleversés. Une des villes qui souffrit le plus fut Cyzique; elle vit, dit-il, s'écrouler son temple, le plus beau et le plus grand de ceux qui existaient alors : ses colonnes, chacune d'un seul bloc, avaient quatre orgyies de grosseur et cinquante coudées de hauteur[1], ce qui correspond à peu près à 7^{m},40 de diamètre et 23^{m},15 d'élévation. Or M. Guillaume a remarqué et mesuré, parmi les débris amoncelés qui sont ensevelis sous le sol et les broussailles, une base de colonne, un ove, des perles et un fragment de chapiteau corinthien. La comparaison de ces divers éléments[2] l'a conduit à conclure qu'ils avaient appartenu à un ordre colossal dont la colonne, en y comparant la base et le chapiteau, aurait une hauteur totale de 21^{m},35, si l'on attribue à cette colonne la proportion de dix diamètres. Or cette élévation serait supérieure à celle du plus grand ordre connu, c'est-à-dire aux colonnes de Balbek, qui n'ont que 19^{m},35. Les colonnes du temple de Jupiter Olympien à Athènes, construit également par Hadrien, ont 16^{m},79.

[1] *ᾧ τετραόργυιοι μὲν πάχος οἱ κίονες ἦσαν, ὕψος δὲ πεντήκοντα πηχέων, ἕκαστος πέτρας μιᾶς.* (Livre LXX, ch. IV.) M. Perrot conjecture avec raison que le mot : *πάχος*, *grosseur, épaisseur*, doit s'entendre de la circonférence et non du diamètre. Les colonnes avaient quatre orgyies de tour, c'est-à-dire 7^{m},40. — [2] Voyez planche III, fig. 2, et l'explication de la planche III.

Toutefois, le calcul de M. Guillaume est encore inférieur au chiffre de Dion. Quoiqu'on puisse considérer le chiffre qu'il donne (50 coudées) comme un chiffre rond, c'est-à-dire exagéré pour faire plus d'effet, il n'en est pas moins vrai qu'en supposant aux colonnes de Cyzique 11 diamètres au lieu de 10, ce qui n'a rien de contraire aux proportions de l'époque, on obtient les 23 mètres de hauteur qui correspondent aux cinquante coudées de Dion.

Quant à l'assertion de cet historien, qui affirme que de semblables colonnes étaient monolithes, c'est-à-dire faites d'un seul morceau, elle a grand besoin d'être confirmée par des preuves. Le granit seul pourrait fournir de semblables portées, et quelle dépense incalculable de temps, de transport et d'argent! Justinien avait fait rechercher pour Sainte-Sophie les plus belles colonnes de tous les temples connus. Or les fameuses colonnes de vert antique, tirées d'Éphèse, n'avaient que 8 mètres, et les colonnes de porphyre égyptien, enlevées de Rome, n'en avaient que 7, entre la base et le chapiteau.

Sestini, devant ces ruines, s'était souvenu de l'*Heptaphonon*, monument qui, selon la description assez obscure de Pline, n'avait servi qu'à produire un phénomène bizarre d'acoustique[1]. Pococke indique les débris sans qu'ils lui inspirent aucune conjecture. Texier nomme le temple d'Hadrien[2], mais il semble le placer dans le voisinage de l'amphithéâtre et du théâtre, c'est-à-dire près d'un kilomètre plus loin. Enfin, Hamilton est le seul qui ait soupçonné[3], tout en appréciant fort mal le monument lui-même, qu'il avait sous les yeux le temple décrit par Aristide. MM. Perrot et Guillaume me paraissent, au contraire, avoir déterminé nettement et l'emplacement et les vastes constructions qui composaient l'étage inférieur. Rien ne sera plus aisé désormais que d'entreprendre des fouilles, d'examiner les fragments entassés ou enfouis : toutefois les explorateurs nous avertissent avec une grande sincérité[4] de la disproportion que pourraient présenter les dépenses des fouilles et l'intérêt que présenteraient des fragments d'une époque avancée, où il n'y a plus aucune trace du sentiment grec, ni de cette finesse d'exécution qui distingue encore toute la décoration du temple d'Auguste à Ancyre.

En quittant Cyzique, M. Perrot rencontre les lacs de la Basse-Mysie et recherche l'emplacement de Daskilion, domaine et lieu de plaisance du satrape Pharnabaze, voisin sans doute de la petite ville

[1] *Voyage dans la Grèce asiatique*, l. VI. — [2] Collection de l'Univers pittoresque, Asie mineure, page 70. — [3] *Researches in Asia Minor*, ch. XXXVI. — [4] Page 80.

du même nom qui est comprise dans la liste des tributaires d'Athènes. Je renvoie à sa discussion, qui me paraît excellente. Avant de descendre dans la vallée du Rhyndakos, où chacune des nombreuses fontaines est faite d'une stèle provenant de quelque tombeau romain, il rencontre un monument de style phrygien, le plus occidental de toute une série que le colonel Leake a observée et décrite le premier dans le centre de la Phrygie. Cet emprunt n'a rien de surprenant, les Mysiens étant très-proches parents des Phrygiens et faisant comme eux partie des groupes des populations indo-germaniques qui se sont étendues jusqu'en Europe et ont occupé la Thrace. On appelle dans le pays ce tombeau (car c'est un tombeau) *Délikli-Tach*, « la Pierre percée. » Il occupe le centre d'un massif isolé de rochers qui domine une route antique, que suivent encore les caravanes, et qui se voit de très-loin. Le roc a été taillé en sorte de façade terminée par un fronton aigu. Une porte simulée, élevée sur trois degrés, est encadrée d'un double et large chambranle. Dans le champ de la fausse porte, une ouverture à peu près circulaire a été percée par quelques barbares pour pénétrer dans la chambre intérieure, qu'ils supposaient recéler un trésor. Mais le trou n'a pas été agrandi : il a suffi de pouvoir y passer la tête pour voir que la seule entrée du caveau funéraire se trouve à la partie supérieure de la chambre, en forme de cheminée, haute de 4^m,31, et que c'est par cette cheminée que le corps a été descendu. Ensuite les amis et les parents du mort, placés sur le sommet du rocher, avaient clos soigneusement l'orifice supérieur à l'aide de deux épaisses dalles dont on distingue encore les scellements.

Une disposition analogue se retrouve dans un tombeau que Steuart indique auprès de Kumbet, dans la Phrygie centrale. On l'a nommé, par fantaisie, le tombeau de Midas; et les dessins publiés jusqu'ici par Steuart [1] et par Texier [2] n'étaient pas beaucoup plus exacts que la dénomination. M. Guillaume a dessiné et fait graver *une photographie* [3], qui fait sentir le juste relief des différentes parties de la porte, qui supprime la banquette, inventée pour donner l'aspect d'une niche funéraire, et rectifie l'arrangement du méandre à droite et à gauche de la porte. L'unique différence qu'il y ait entre la porte du prétendu tombeau de Midas et celle de Délikli-Tach consiste dans l'addition, dans cette dernière porte, de trois gros tores interrompus sur le deuxième linteau, et dans la crossette que forme à droite et à gauche la saillie des deux linteaux supérieurs. Cette disposition rappelle certains portails romans.

[1] *A description of some ancient monuments with inscriptions still existing in Lydia and Phrygia*, p. 8 et planche VII. — [2] Planche LVI. — [3] Page 112.

Ces intéressantes rectifications nous amènent naturellement, avec les voyageurs, dans le district qui s'étend entre le village de Kumbet et la petite ville de Seïd el-Gazi. C'est là que sont réunis les monuments découverts par Leake, qui paraissent un témoignage direct et authentique de l'ancienne civilisation phrygienne. Steuart, Texier, le comte de Laborde [1], en ont publié une partie. M. Barth, dans un ouvrage [2] auquel M. Perrot rend un hommage mérité, a complété ces documents par des vignettes sur bois dont la fidélité et le sentiment sont supérieurs aux plus somptueuses publications. Le plus remarquable de ces tombeaux est celui qui couronne le massif du rocher et domine le village de Kumbet. MM. Guillaume et Perrot en donnent, pour la première fois, un plan et des mesures exactes, ce qui nous permet une étude plus approfondie.

Il n'y a plus de porte figurée, comme à Délikli-Tach, mais une vraie porte, au milieu de la façade et entourée d'une double moulure : de chaque côté de la porte, il y a une sculpture, à droite un taureau, qui semble bossu, comme le bison d'Amérique ou plutôt le zébu de l'Inde, et qui se retrouve aussi dans les bas-reliefs du théâtre d'Æzani. Au-dessus de la porte règne une corniche, très-mutilée, et un bas-relief flanqué de deux demi-balustres : un lion et une lionne s'avancent vers un vase aux anses élégantes qui fait le centre de la composition.

Au-dessus du bas-relief, qui pourrait être comparé à une frise, commence le fronton, séparé par une étroite corniche à modillons ; au milieu du tympan, un bouclier, auprès duquel deux aigles se tiennent debout ; dans les rampants, des modillons, et, au-dessous d'eux, des denticules ; sur les soffites des rampants, entre chaque paire de modillons, des petites têtes assez finement sculptées. Enfin un élégant rinceau couronne la façade, et, sur le sommet et sur les angles du fronton, se termine en riche palmette supportée par une feuille d'acanthe.

A l'intérieur, deux caveaux voûtés, l'un contenant trois sarcophages creusés dans le sol même et portant de faibles traces d'ornements peints ; l'autre travaillé avec plus de négligence et préparé à une époque postérieure, romaine peut-être, pour un nommé Solon [3].

M. Perrot croit que ce monument est d'un art mixte, où s'allient deux styles différents, le style des sculptures, qui serait asiatique, et celui de l'architecture, qui présenterait un caractère tout à fait hellénique. Le

[1] *Voyage en Orient*, Didot, 1838. — [2] *Reise von Trapezunt durch die Nördliche Hälfte Klein-Asiens*, n. s. w. 1858. — [3] COΛΩN KE[ITAI]ENΘA

lion et la lionne, symbole des races royales, les deux aigles, reportent ses conjectures vers les premiers Achéménides, au temps où l'art asiatique, atteint par la chute des vieilles monarchies phrygienne et lydienne, tendait à disparaître, en se confondant peu à peu avec l'art grec. La tombe de Kumbet lui paraît avoir été dessinée et construite par un architecte qui avait vu les monuments des villes grecques, mais qui n'en connaissait pas les règles. Enfin le travail remonterait au VIe ou au Ve siècle avant notre ère.

J'ai peine à conformer mes impressions à celles de M. Perrot; et, dans tous les cas, n'ayant point vu le monument original, je n'oserais formuler un sentiment précis. Je ne puis juger que par le dessin, ce qui ne suffit pas pour apprécier le style d'un édifice et surtout d'un édifice qui embarrasse la critique. Je crois bien, comme l'auteur, que nous avons là sous les yeux une œuvre hybride, où les réminiscences orientales se mêlent à un art beaucoup plus moderne. Mais les asiatiques de toutes les époques ont pu se plaire à faire représenter sur leur tombe des sujets orientaux, et cependant n'avoir aucun souci de l'architecture qui était celle de leurs contemporains. Même sous la domination romaine, un riche Phrygien aurait pu faire entailler le rocher et préparer un tombeau par un architecte romain et lui commander de sculpter deux lions comme sur la porte de Mycènes et les monuments assyriens, un vase *diota*, deux aigles, etc., symbole ou pure décoration qui dépendaient de son choix. Je n'ose nier que ce tombeau soit du Ve siècle, et pourtant son premier aspect, sa proportion générale et ses détails, la maigreur des moulures et des denticules, l'accumulation des ornements, la hauteur du fronton, la pose des aigles, la forme des palmettes, la feuille corinthienne, la petite tête reproduite à la planche VII[1], me paraissent trahir, non pas la naïveté d'une science encore incomplète, mais le mauvais goût d'un art devenu trop érudit. Je n'insiste pas davantage; je laisse à ceux qui visiteront de nouveau ces lointains pays le soin d'éclaircir ces soupçons, qui ne sont, je le répète, que de simples soupçons.

Je n'aurai, au contraire, aucun doute à exprimer devant les deux guerriers sculptés sur les murs de la forteresse de Ghiaour-Kalé (*la forteresse des Infidèles*). M. Perrot décrit à merveille ces curieux reliefs, et son commentaire me paraît plein de rapprochements judicieux et propres à convaincre. L'appareil des murailles de la forteresse qui commandait la route d'Ancyre à Pessinunte est moins énorme que l'appareil

[1] Fig. 5.

de certaines forteresses du Péloponèse : les blocs sont cependant très-grands : une pierre d'angle mesure 1^{m} 98 cent. sur 1^{m} 20 cent. Les assises ne sont pas horizontales : les joints se croisent dans toutes les directions; la face extérieure et les joints latéraux sont dressés. Ce système de construction polygonale ne se trouve en Asie Mineure que sur la rive de l'Halys, en Cappadoce, dans les ruines de la ville des Ptériens.

Sur le rocher, à gauche de l'entrée du donjon, deux figures, hautes d'environ trois mètres, sont sculptées. Ce sont deux guerriers de même taille, l'un avec une longue barbe, l'autre imberbe. Leur tête est coiffée d'une tiare conique, à laquelle se rattache par derrière une pièce d'étoffe qui protége la nuque. Une tunique courte et serrée au-dessus des hanches descend jusqu'aux genoux; une large épée est passée à la ceinture. Les pieds sont chaussés de souliers dont la pointe se relève un peu et rappelle les souliers à la poulaine du moyen âge. Évidemment le type est assyro-médique; on ne peut se méprendre au nez aquilin, à la barbe abondante et taillée en pointe, aux traits fortement accentués : mais M. Perrot ajoute [1] que, « par le « caractère et les détails du costume et des armes, par la disposition « des plans, par la manière dont est comprise et rendue la forme hu- « maine, par l'ensemble du style, ces monuments se rapprochent sen- « siblement de ceux de l'ancienne Cappadoce, des figures qui couvrent « les rochers de Boghaz-Keuï, l'ancienne cité des Ptériens; quant aux « bas-reliefs d'Euïuk, dans cette même province, ils semblent avoir un « caractère à part, qui justifierait moins le rapprochement. »

Il est certain que la tiare des deux personnages sculptés sur le rocher n'est point celle des Ninivites ni celle des Persépolitains : elle rappelle plutôt ce qu'Hérodote dit des Saces ou Scythes qui servaient dans l'armée de Xerxès : « Ils avaient sur la tête des bonnets terminés en « pointe et qui se tenaient droits. » Les dieux, les rois et les chefs, sur les bas-reliefs assyriens, portent, non pas comme ici une tunique courte, mais de longs vêtements. La poignée du glaive, au lieu de former, à son extrémité, une sorte de bout ou de bouton, s'élargit en demi-lune, forme qui a été gardée en Orient. La chaussure est surtout caractéristique avec la pointe recourbée : elle se retrouve sur les bas reliefs de la Cappadoce, sur celui d'Iconium, sur ceux de Ninive ou de Persépolis, qui représentent des prisonniers, des députés de peuples tributaires, des écuyers ou des conducteurs de chameaux, etc. Elle

[1] Page 158.

était donc adoptée à une époque reculée, non par les habitants de la haute Asie, mais par ceux de l'Asie Mineure; c'est pour cela qu'on la retrouve dans les peintures des plus anciens tombeaux de l'Étrurie: les liens de parenté et les rapports des Tyrrhéniens avec les Lydiens expliquent cette transmission.

Aussi M. Barth suppose-t-il que la forteresse de Ghiaour-Kalé a été élevée par un roi de Lydie, lorsqu'il s'étendait d'Occident en Orient, c'est-à-dire de la péninsule asiatique vers le centre de l'Asie : il nomme Crésus, qui subjugua toutes les nations en deçà du fleuve Halys; le personnage qui l'accompagne serait son fils Atys, qui le suivait ou le remplaçait à la tête des armées. M. Perrot ne veut encore ni repousser ni accepter cette hypothèse, bien qu'il soit frappé des traits communs que présentent ces sculptures taillées dans les rochers de pays que des conquérants avaient réunis sous le même joug, Lydie, Phrygie, Cappadoce. Il réserve son jugement; il renvoie à la fin de son ouvrage pour étudier la question avec plus de ressources devant les bas-reliefs de Boghaz-Keuï. Nous ferons comme lui, et nous le suivrons d'abord dans la province de Galatie, qui était le but de sa mission.

BEULÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

The native races of the Indian Archipelago. — Papuans. — By George Windsor Earl. M. R. A. S. London, 1853.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

En quittant la Nouvelle-Guinée et se dirigeant à l'ouest, on rencontre quelques îles qui semblent reproduire chacune isolément quelques-uns des traits anthropologiques que nous avons trouvés réunis dans le principal centre de la race papoua. A en juger par les habitudes de pira-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 621.

terie des Mysoliens, dont les flottes étaient encore, au siècle dernier, aussi redoutées que celles d'Onin, cette population appartiendrait à la race nègre grande et énergique dont nous avons déjà parlé. Malheureusement M. Earl ne dit rien de la taille ni des proportions. En revanche, il reproduit, quant aux nègres de Céram, quelques détails qui ne laissent aucun doute relativement au type dont ils sont les représentants. Ce sont des hommes remarquablement petits, d'une couleur franchement noire, aux cheveux de Papouas [1]. Quelque succinct que soit ce renseignement, nous reconnaissons à ces traits le Négrito tel que nous le trouverons jusqu'aux îles Andaman, en passant par les Philippines.

Il est bien à regretter que les voyageurs n'en disent pas même autant pour la plupart des autres îles. Par eux nous apprenons qu'il existe encore des Nègres aux îles Sandal (Samba), à Xulla, à Buru (Bourou), dans la péninsule orientale des Célèbes....; mais aucun détail ne nous permet d'affirmer qu'il s'agisse de Négritos. Il en est de même pour Flores, Solor, Pantar, Lomblen, Ombay, dont les régions centrales et montagneuses paraissent être généralement occupées par des noirs. Ceux-ci sont pourtant bien connus sur les côtes où les amènent tantôt quelques relations fort rares avec les riverains, tantôt et bien plus souvent l'esclavage. Eh bien, pour ne pas avoir fait la distinction sur laquelle j'ai insisté dans le premier article, M. Earl se borne à dire, en parlant des indigènes de Flores, « qu'ils présentent les caractères habituels des Papouas des montagnes « (*the usual characteristics of the mountain Papuans*) et entre autres les che- « veux poussant par petites touffes [2]. » Toutefois l'épithète qu'il leur applique me semble déjà très-significative. Il ne l'aurait certainement pas employée en parlant d'hommes semblables à ceux du détroit de Dourga, et il me paraît évident qu'en s'exprimant ainsi il faisait allusion aux *Papouas pygmées* des montagnes de la Nouvelle-Guinée.

Nous voyons, en outre, cette petite race exister seule à Céram; nous trouvons que les nègres de Timor « sont au-dessous de la taille moyenne, et « de proportions grêles [3]; » nous apprenons par M. Earl qu'un indigène de Gilolo reproduisait trait pour trait le Négrito figuré par Crawfurd. Si nous joignons à ces renseignements ceux qui résultent des exagérations mêmes dans lesquelles est tombé l'éminent historien de l'archipel indien, nous serons conduits à admettre que le vrai Papoua, le nègre océanien de grande taille, n'atteint pas, à l'ouest, une ligne passant par les trois îles que je viens de nommer. Toujours est-il qu'à Bornéo, c'est

[1] Valentin, *Beschryvinge van Amboina* (Earl). — [2] Earl, p. 177. — [3] *Moor's Notices of the Indian Archipelago* (Earl, p. 180).

bien le Négrito qui représente le type nègre; car on ne saurait le méconnaître dans ces *Darkies* dont le capitaine Brownrigg parlait à M. Earl comme d'une population de l'intérieur, de petite taille, mais bien bâtie, parfaitement noire et ayant des cheveux en petites touffes[1]. Quant aux Philippines et à toutes les îles qui peuvent être rattachées à ce groupe, nous savons avec certitude qu'elles constituent un centre négrito sans mélange de sang papoua.

« A Sumatra, nous dit M. Earl, on n'a découvert aucune trace de race « nègre. » Je ne puis accepter cette opinion absolue. Un voyageur français, Rienzi, a vu quelques individus venant de l'intérieur de l'île. Or leur taille était seulement de 4 pieds 6 pouces ($1^m,37$). Les bras, les jambes et le reste du corps étaient fort petits, tandis que la tête était fort grosse; ils n'étaient pas tout à fait noirs, mais plutôt fuligineux[2]. Malheureusement Rienzi ne parle pas de la chevelure; mais sa description sommaire, y compris ce qu'il dit de la couleur, concorde avec les détails et les dessins que nous devons à Crawfurd, qui parlait des Négritos malais. Il me paraît bien difficile de ne pas rapporter à la même race les Aithalo-pygmées de Rienzi.

A Java, on n'a pas observé de nègres, et la tradition semble être muette à leur sujet. Mais on trouve assez fréquemment, et sur divers points, des pierres taillées en forme de fer de lance et des haches semblables à celles qu'on découvre aussi de temps à autre dans la presqu'île de Malacca. Là, comme chez nous naguère, ces instruments d'une population éteinte ou effacée sont regardés par les Malais et les Javanais comme des pierres de foudre ou mieux comme le résidu de la foudre elle-même. En rapprochant ces faits de ceux qu'ont révélés les fouilles faites dans les kjœkkenmœddings des îles Andaman, on est facilement conduit à y voir les restes d'une industrie qu'on ne peut guère attribuer qu'aux Négritos. Il serait, en effet, bien étrange que cette race eût peuplé jadis la presqu'île de Malacca et Flores, laissant entre ces deux points Sumatra et Java inhabitées par elle.

Ce qui s'est passé à une époque probablement peu éloignée, ce qui se passe de nos jours encore, n'explique que trop l'extinction de la race négrito dans les grandes îles qui furent le siége des empires malais. A Soulou, par exemple, l'île était jadis exclusivement occupée par les Négritos. Depuis un temps immémorial, les Chinois venaient sur ses côtes faire le commerce des perles. La renommée de ces richesses tenta le sultan de Banjar, État d'origine hindoue, situé au sud-est de Bornéo.

[1] Earl, p. 146. — [2] *Océanie*, t. I, p. 23.

Ce souverain envoya à Soulou une colonie nombreuse, et, pour se concilier les indigènes, il donna en mariage à leur chef principal une vierge de grande beauté. Tous les chefs qui ont gouverné Soulou depuis cette époque sont le fruit de cette union. Mais, par suite du traité conclu à cette occasion, l'île était devenue tributaire de Banjar. Les colons vinrent en foule de Bornéo et des Philippines méridionales. La population primitive fut bientôt refoulée par les étrangers et finalement reléguée dans les districts montagneux où elle a sensiblement diminué de nombre[1]. Pareille chose paraît s'être passée à Luçon. Rienzi, résumant les souvenirs recueillis par les Espagnols, nous apprend que les Indiens à cheveux lisses (Tagals), étant déjà maîtres de la plaine, n'en payaient pas moins un certain tribut aux noirs purs[2]. Aujourd'hui ceux-ci sont errants dans les portions montagneuses les plus sauvages de l'île, où ils vivent misérablement des seuls produits de la chasse. Heureux encore d'y trouver un refuge! Presque partout dans l'archipel indien proprement dit, là où subsistent encore quelques-unes de ces tribus, on les traque, soit pour les réduire en esclavage, soit pour les anéantir. A Bornéo, les Dyaks chassent au Négrito comme à la bête fauve, et abattent à coups de sarbacane les enfants réfugiés sur les arbres, comme ils le feraient d'un singe[3]. Est-il surprenant que cette malheureuse race présente habituellement les caractères les plus prononcés de sauvagerie et de dégradation? Peut-on s'étonner qu'elle saisisse toutes les occasions qui se présentent pour se venger?

Livrée à elle-même et placée dans des conditions meilleures, la race négrito se serait-elle développée et aurait-elle atteint le degré de civilisation bien inférieur encore que nous avons trouvé chez les Papouas? En s'appuyant sur quelques-uns des détails donnés par Rienzi[4], on pourrait répondre affirmativement. Malheureusement ce voyageur a évidemment confondu les Négritos restés purs et les noirs à cheveux lisses, race métisse issue du croisement des vrais Aëtas avec les Tagals. Il ne saurait, par suite, fournir des renseignements réellement utiles. Au premier abord, on pourrait espérer trouver une réponse précise à cette question dans l'étude des Andamaniens, qui, jusqu'à nos jours, ont seuls occupé leur archipel tout entier. Mais là aussi des circonstances locales ont contribué à maintenir la barbarie, et les faits présentés par cette population isolée demandent à être discutés.

Le chapitre de M. Earl sur la population des Andaman est le moins ins-

[1] Earl, p. 142. — [2] *Océanie*, t. I, p. 302. — [3] Earl, p. 147. — [4] *Océanie*, t. I, p. 302.

tructif de l'ouvrage. L'auteur n'a rien vu par lui-même, et, à l'époque où il écrivait, il n'avait guère à consulter que les relations de Colebrooke [1] et de Symes [2]. Depuis lors, des informations précises ont afflué en Europe par suite des essais de colonisation repris par l'Angleterre [3]. Je les ai résumées dans un travail spécial en y joignant le résultat des recherches que j'ai pu faire moi-même, grâce à un envoi de têtes osseuses et de photographies dont je suis redevable à M. le colonel Tytler [4], ancien gouverneur des îles Andaman. Bien entendu je ne reproduirai pas ici le détail de ces études. Je me borne à dire que les Mincopies ou Andamaniens sont restés exclusivement chasseurs et pêcheurs; en d'autres termes, ils n'ont pas franchi le degré le plus inférieur de l'échelle sociale. Morcelés en groupes très-peu nombreux, ils mènent une vie constamment errante, élevant leurs cabanes temporaires couvertes de feuilles là où ils s'arrêtent pour quelques jours; les abandonnant quand ils transportent ailleurs leur campement momentané; vivant presque uniquement de la chair de cochons sauvages, de poissons et de coquillages, auxquels ils associent le fruit peu nourrissant du palétuvier; allant nus pendant le jour et se couvrant la nuit d'une couche de boue, véritable cuirasse qui les protége contre les moustiques.

Cette dernière habitude surtout me semble avoir été pour beaucoup dans les jugements erronés que des hommes, même parmi les plus éminents, ont porté sur les Mincopies. En les voyant se rouler dans la fange comme des animaux, on n'a pas hésité à les proclamer très-rapprochés des bêtes brutes. On oubliait, ce qui était dès lors parfaitement connu, les preuves d'intelligence qu'ils avaient données dans la sphère que suppose leur genre de vie. On oubliait qu'à côté des industries communes à presque tous les peuples sauvages, et qui sont, chez eux, aussi développées qu'ailleurs, on en trouvait de tout à fait spéciales, supposant une véritable initiative et remarquablement perfectionnées. On oubliait leur arc, dont l'analogue n'existe nulle part, leurs harpons à détente, leur manière de conserver le feu, et surtout leurs canots, véritables modèles, qui maintes fois ont battu les meilleures embarcations anglaises montées par des équipages de choix [5].

[1] *On the Andaman islands* (*Asiatic Researches*, t. IV, p. 385, 1799). — [2] *Embassy to Ava.* — [3] Les premières tentatives de colonisation pénale aux Andaman datent de 1789. Les établissements fondés à cette époque furent abandonnés en 1825. De nouvelles tentatives ont été faites à la suite d'une exploration attentive faite en 1851, et, à en juger par les derniers renseignements qui nous sont parvenus, les colonies Andamaniennes sont en voie de prospérité. — [4] *Étude sur les Mincopies et sur la race négrito en général* (*Revue d'anthropologie*, n° 1 et 2, 1872). — [5] *Adventures and*

A mesure que les renseignements se sont multipliés, les Mincopies ont dû grandir dans l'estime de ceux-là mêmes qui les avaient appréciés le plus bas. On les a vus travailler le fer que leur apportent soit les Nicobariens, soit les Malais et les Chinois venus dans ces parages pour recueillir des nids de salanganes. On a reconnu que, comme chez nous, la connaissance de ce métal avait été précédée par un âge de pierre, et que, comme chez nous encore, la pierre polie avait succédé à la pierre simplement taillée[1]. Des poteries grossières, semblables à celles que renferment les plus anciennes sépultures d'Europe, séchées seulement au soleil, accompagnent ces instruments primitifs. Si les Mincopies ne sont pas allés plus loin en fait de céramique, la cause en est peut-être dans la facilité avec laquelle ils suffisent à tous leurs besoins, grâce au bambou, aux grandes coquilles de certains mollusques marins et aux écailles des tortues dont ils ont mangé la chair.

Nos insulaires n'ont pas moins gagné à être mieux connus au point de vue moral. Depuis l'époque des voyageurs arabes et de Marco Polo, on les accusait de cannibalisme. Or Symes avait déjà cité des faits bien peu d'accord avec cette opinion. Une véritable enquête a été ouverte sur ce point, et, en fin de compte, il s'est trouvé que les Andamaniens, loin de se repaître de chair humaine, la regardent comme un poison mortel[2]. On les avait représentés comme ne connaissant absolument aucune loi; il a fallu reconnaître qu'ils sont partagés en un certain nombre de groupes principaux et que chacune de leurs tribus obéit à des chefs dont l'autorité est respectée. On avait dit qu'ils vivent dans un état de promiscuité complète; on a appris que le mariage est, chez eux, un acte solennel, auquel préside le *gardien des jeunes filles*, et que précède un noviciat sévère, qui ne dure pas moins d'une année[3]. Il va sans dire qu'on avait affirmé leur manque absolu de notions religieuses, et déjà nous savons avec certitude qu'ils croient à une autre vie, à des esprits voyageant sur les ailes des vents et leur apportant la tempête et les maladies[4]; nous pouvons penser, avec vraisemblance, qu'ils adorent le soleil, la lune, les génies des eaux, des bois et des montagnes[5]. En somme, nous dit Mouat: « cette population est courageuse, dure au

Researches among the Andaman islanders, p. 315. — [1] *Note on the Kjækhenmædding of the Andaman islands*, by Dr F. Stoliczka (*Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, 1870, p. 13). — [2] Francis Day (*Proceedings of the Asiatic Sciety of Bengal*, 1870, p. 153; *Observations on the Andamanese*). — [3] Day, *loc. cit.*, p. 160. — [4] Day, *loc. cit.*, *passim.* — [5] Symes, *Relation de l'ambassade anglaise dans le royaume d'Avæ* (traduction), t. I, p. 247.

« travail, adroite, extrêmement active, et, sous l'influence de la civilisation, « elle deviendrait intelligente et industrieuse[1]. » M. le colonel Tytler conclut de même une de ses notes en disant : « Ces enfants de la nature « seraient civilisés sans trop de peine[2]. »

Ce qui s'est passé aux îles Nicobar montre tout ce qu'a de vrai cette conclusion. Là, nous dit M. Earl, vit une population essentiellement papoua (négrito) par ses caractères fondamentaux, mais qui n'est inférieure, en industrie et en organisation, à aucune tribu originaire des mers orientales[3]. Notre voyageur attribue cet heureux développement à la présence du cocotier. Par une singularité encore inexpliquée, cet arbre, qui représente, pour les insulaires de ces régions, à la fois nos céréales, nos fruits, aussi bien que nos plantes textiles et oléagineuses, manque entièrement aux Andamans, tandis qu'il abonde dans les deux archipels placés au nord (les îles Cocos) et au sud (Nicobar) de ces îles. L'arbre à pain ne s'y trouve pas davantage; les palétuviers ne fournissent que de tristes fruits. Les Mincopies ont donc été fatalement forcés de s'en tenir à la chasse et à la pêche; et ils ont subi les conséquences sociales des conditions matérielles imposées par leur habitat. Mais, dans la sphère restreinte qui leur était laissée, ils ont fait preuve d'initiative personnelle et d'imitation intelligente. Ils se sont montrés *hommes* de tout point, et il faut renoncer à trouver chez eux ce chaînon intermédiaire entre nous et le singe, que tant d'écrivains et de savants distingués s'obstinent à chercher aujourd'hui, je ne sais en vérité pourquoi.

La race négrito n'habite pas seulement les îles. Elle est représentée sur la terre ferme par les Samangs, Simangs ou Sémangs, population divisée en îlots isolés, toujours cantonnés dans les districts montagneux de la presqu'île de Malacca, mais que la tradition montre comme ayant occupé, à une époque peu éloignée, une grande partie de l'intérieur. Évidemment ce que nous avons vu s'être passé dans les archipels s'est reproduit ici. Il fut un temps sans doute où la péninsule appartenait en entier à la race nègre et celle-ci a été dépossédée par les Malais. Aujourd'hui les conquérants sont à peu près partout, et les véritables indigènes sont si bien morcelés et réduits à un si petit nombre, que des savants fort distingués niaient encore naguère l'existence de véritables nègres à cheveux laineux sur le continent asiatique. Nous devons dire qu'ils oubliaient les descriptions et les dessins de Crawfurd[4]. Or, à mesure que nos connaissances sur l'anthropologie de ces régions se complètent, nous

[1] *Adventures and Researches among the Andaman islanders*, London, 1863. Préface, p. 19. — [2] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1863. — [3] Earl, p. 173. — [4] *History of the Indian archipelago*, t. I.

voyons se multiplier les témoignages qui permettent de suivre la race négrito bien plus au nord encore et jusque dans les montagnes bornant, à l'est, le bassin du Mé-Kong[1].

Un intérêt tout spécial s'attache, on le comprend, à ces représentants continentaux d'une race que l'on regardait naguère comme essentiellement pélasgique. M. Earl leur consacre un chapitre presque exclusivement emprunté à la publication faite par M. Anderson, ancien secrétaire du gouvernement à Pinang[2]. Cet extrait renferme des détails intéressants en effet; toutefois il peut laisser dans l'esprit du lecteur une impression fausse. Il y est presque exclusivement question de l'habileté que les Sémangs déploient à la chasse et des rapports plus ou moins passagers qu'ils peuvent avoir avec les populations de la côte. On peut croire, après l'avoir lu, que ces Négritos sont, comme leurs frères des Philippines ou des Andaman, de simples chasseurs. Or il n'en est pas ainsi. Latham, qui a résumé ce que nous ont appris, à ce sujet, divers voyageurs, montre fort bien que, si l'industrie agricole est encore rudimentaire chez eux, elle n'en existe pas moins. Ils ont même des animaux domestiques, entre autres le chien, le chat et des volailles[3].

M. Earl ne dit également rien de l'état social, moral ou religieux, de la population qui nous occupe. Latham comble encore cette grave lacune. Il résulte de ses informations que les Sémangs vivent sous une sorte de gouvernement patriarcal, et que l'autorité des chefs est héréditaire. C'est exactement ce que la tradition rapporte des anciens Aëtas. Les lois sont simples, mais aussi sévères qu'à Dorey. Le meurtrier est noyé ou empalé et exposé au soleil, l'adultère est puni de mort dans certains cas. La famille existe donc chez eux. Comme chez les Aëtas l'enfant prend le nom de l'arbre sous lequel il est né. Les croyances religieuses présentent des rapports remarquables avec celles que Symes attribue aux Mincopies. Le soleil, la lune, les étoiles, reçoivent leurs hommages, et ils croient, en outre, à des esprits bons et méchants. Comme les Doreyens, les Sémangs ont des prêtres, ou mieux des sorciers, qui président à certaines cérémonies. Ils admettent une sorte de métempsycose, et pensent que l'âme des morts passe dans le corps des tigres. On sait que cette croyance se retrouve dans plusieurs îles des archipels malais. Pour écarter l'âme du défunt on allume un feu sur la tombe, et cette

[1] M. Hamy a résumé tout ce que l'on sait sur les Moïs, ou nègres du Cambodge, dans un rapport très-bien fait sur l'anthropologie de cette contrée (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, 7 septembre 1871). — [2] *Journal of the Indian archipelago*, t. IV (Earl). — [3] *The natural history of the Varieties of Man; The Varieties of the human species.*

coutume rappelle exactement ce que M. Francis Day nous apprend au sujet des Mincopies[1]. On voit que, par leur état social, par leurs mœurs, par leurs croyances, ces Négritos de Malacca relient l'un à l'autre les points les plus extrêmes de l'aire géographique occupée par la race entière.

Cette race a laissé des témoins jusque dans la presqu'île gangétique. C'est là un fait dont la possibilité pouvait être facilement admise, mais que vient de mettre hors de doute un voyageur français, M. Louis Rousselet. Se trouvant, au mois de mars 1867, dans la vallée de la Sône, au sud de Rewah et au nord de l'Amarkantak, il entendit parler d'une race d'hommes sauvages semblables à des singes, habitant les sommets les plus inaccessibles des monts Vindhyas. Cette population, à peine connue des indigènes eux-mêmes, est appelée par eux Bandralokh, littéralement *peuple de singes*. Un hasard heureux permit à M. Rousselet de voir un individu de cette race. Il l'a décrit et m'en a remis un croquis pris à la hâte[2]. Quoique défiguré par la faim et naturellement plus laid que les Mincopies photographiés par le colonel Tytler, cet habitant de l'Inde est bien un vrai Négrito, *du type andamanien et aëta*.

Ce n'est pas sans intention que je souligne ces derniers mots. En effet, la race négrito, *branche* primaire du *tronc* nègre, se divise elle-même en deux *rameaux* fort bien caractérisés. M. Earl et les autres voyageurs qui, comme lui, ont confondu les Mélanaisiens de grande et de petite taille, n'ont pu, à plus forte raison, s'apercevoir qu'il y a des distinctions secondaires à établir dans ces deux groupes. Mais quiconque tiendra compte de tous les faits aujourd'hui connus, quiconque comparera les dessins de Crawfurd[3] et de Pickering[4] à ceux de Choris[5] et de M. Roulin[6], aux photographies du colonel Tytler[7], n'hésitera pas à reconnaître que le type négrito se partage lui-même en deux sous-types, différant l'un de l'autre par les caractères extérieurs. L'un des deux a des traits presque réguliers, les lèvres à peine plus épaisses que certains Européens, le menton bien prononcé, la peau franchement noire[8]; dans le second, les lèvres sont aussi épaisses et saillantes que chez le nègre africain, le

[1] *Loc. cit.*, p. 163. — [2] J'ai reproduit les notes qu'a bien voulu me communiquer M. Rousselet, à la suite de mon travail sur les Négritos. (*Revue d'anthropologie*, p. 245.) — [3] *History of the Indian archipelago*, t. I, préface, p. XII. — [4] *The races of man*, p. 175. — [5] *Voyage pittoresque autour du monde*, VII[e] livraison, pl. IV. — [6] *Règne animal illustré*. — *Races humaines*, pl. VIII, fig. 4. Ce dessin a été fait d'après un croquis pris par un officier de la marine française. — [7] *Revue d'anthropologie*, t. I, pl. I. — [8] Ce caractère est peut-être moins constant que les autres.

menton est remarquablement fuyant, si bien qu'il est presque caché par la lèvre inférieure [1], la peau est plutôt fuligineuse que noire. Le premier de ces types secondaires comprend les Mincopies, les Sémangs, les Aëtas, que je réunis dans le *rameau septentrional* ou *mincopie*. Au second appartiennent les populations noires des Moluques au moins jusqu'à Gilolo, et probablement toutes celles qui vivent sur la plupart des îles comprises entre ce point extrême et la Nouvelle-Guinée. Ce sont elles qui composent le *rameau méridional* ou *malais* de la race négrito. Les limites précises de ces deux groupes ne sauraient encore être déterminées, et, à coup sûr, ils doivent s'être mêlés ou juxtaposés sur bien des points. Cela même rend compte des contradictions apparentes qu'offrent certaines descriptions.

Bien que différant d'une manière tranchée par quelques-uns de leurs traits extérieurs les plus frappants, toutes ces populations n'en conservent pas moins des caractères fondamentaux remarquables par leur constance. La taille reste toujours étrangement petite. Sous ce rapport, les Négritos ne le cèdent qu'aux Houzouanas ou Boschimen du Cap, les plus petits de tous les hommes. La taille moyenne de nos Mélanaisiens est de 1^{m},436; celle des Houzouanas de 1^{m},370 chez les hommes, de 1^{m},220 chez les femmes [2]. La tête, osseuse, présente, en outre, des particularités très-caractéristiques au crâne aussi bien qu'à la face. Le premier est toujours brachycéphale; vu par derrière, il est presque régulièrement pentagonal; la fosse temporale est creusée par un large sillon qui remonte souvent jusqu'à la ligne médiane et donne alors à la tête un aspect bilobé. La seconde emprunte une physionomie toute particulière au peu de profondeur de la fosse canine et à la grandeur de l'espace interorbitaire résultant du défaut de torsion de l'apophyse montante du maxillaire supérieur. Le prognathisme maxillaire est d'ailleurs peu marqué, parfois presque nul, et bien inférieur à celui que présentent les têtes malaises ou papouas.

[1] Crawfurd *loc. cit.*, p. 23. — [2] Ces derniers chiffres résultent des mesures prises sur 150 individus des deux sexes, par M. Barrow (*Histoire générale des voyages;* Afrique, par Walkneer, t. XVII, p. 308). Le voyageur anglais a mesuré une femme qui n'avait que 1^{m},140, et n'en était pas moins mère de plusieurs enfants. En réunissant les chiffres donnés par Capel Brooke (*Bibliothèque des voyages*, par A. Montémont t. XLV, p. 243), et par Campbell (*Transactions of the ethnological Society*, new series, t. V, p. 1), on trouve que la taille moyenne des Lapons est de 1^{m},522. On voit que cette race, habituellement citée comme la plus petite, n'occupe, en réalité, que le troisième rang. Je ne compte pas ici les Obongos décrits par Du Chaillu. Ces prétendus *nègres nains* sont, je pense, de vrais Boschismen. (Du Chaillu, *Afrique sauvage*, p. 263.)

Grâce à la persistance de ces caractères, surtout des caractères faciaux, on peut reconnaître l'existence du sang négrito là même où la race semble avoir disparu, et en suivre les traces au milieu des populations métisses. Celles-ci sont nombreuses dans ce monde malais que M. Earl a voulu faire connaître, et notre voyageur insiste, à diverses reprises, sur leur multiplicité. A vrai dire on les retrouve à peu près partout. Toutefois M. Earl décrit à peu près uniquement celles qui se rattachent plus particulièrement au type dont il s'occupe. Il place avec raison parmi elles plusieurs populations souvent indiquées comme nègres par ses devanciers, qui ont attribué à la couleur une importance exagérée. La nature de la chevelure lui sert de criterium. Toutes les fois qu'elle cesse d'être crépue, ou mieux *laineuse*, comme on dit ordinairement, pour si ondulée ou bouclée qu'elle soit, il voit dans ce trait une preuve de métissage, et cette appréciation est pleinement confirmée par celle d'un naturaliste revenu depuis peu des Philippines, où il a passé plusieurs années[1]. L'observation directe confirme ainsi les inductions que j'avais tirées des particularités présentées par le croisement entre les nègres africains et les races européennes.

Les races mixtes ont, dans les archipels indiens, un grand développement. Aux Philippines, elles comprennent tous ces *noirs à cheveux lisses* que quelques auteurs, même récents, ont confondus avec les vrais Aëtas. Elles paraissent former à peu près toute la population des îles Arou. M. Earl donne sur ces dernières des détails intéressants, tirés en partie des récits de Koff, en partie de ses observations personnelles. Il me paraît résulter de ces témoignages que, dans cet archipel, les deux types nègres fondamentaux, le Négrito et le Papoua, ont concouru avec la race jaune à la formation des populations actuelles. Peut-être l'élément polynésien primitif y entre-t-il aussi pour une part. Mais c'est surtout à Timor que le mélange des races paraît être remarquable. De l'ouest à l'est de cette île on trouve tous les intermédiaires, depuis les hommes d'une couleur jaune opaque et à cheveux droits d'un brun foncé ou rougeâtres, sans avoir subi de préparations, jusqu'aux Nègres les mieux caractérisés[2].

Les résultats généraux de ce croisement des races jaunes et noires paraissent bien plus favorables que nuisibles au développement physique de la population. Les habitants des îles Arou sont plus grands, nous dit M. Earl, et plus musclés que les Malais et les Bugis[3]. Plus

[1] Semper, *Die Philippinen und ihre Bewohner*, p. 137. — [2] Earl, p. 179. — [3] Page 99.

loin, en parlant des mariages mixtes qui ont lieu dans les Moluques, il affirme expressément que les enfants résultant de ces unions sont des spécimens vraiment remarquables de l'espèce humaine (*very favourable specimens of the human kind*[1]). A en juger par ce qu'il dit ailleurs, on peut penser qu'une des suites de ces croisements est la généralisation d'une coloration de la peau qui se produit exceptionnellement chez des noirs à teint fuligineux sous l'empire de circonstances favorables. C'est une sorte de brun foncé transparent appelé dans le pays *itam manis*, littéralement *noir doux* (*sweet blak*)[2], que M. Earl déclare avoir été reproduit d'une manière parfaite (*exceadingly wel depicted*) dans le portrait que Choris a donné d'une jeune fille de Luçon[3].

Ce teint particulier se retrouve aussi souvent chez les Malais, surtout à Bruni, dans l'île de Bornéo, à Achin, à Sumatra, dont les habitants sont généralement plus noirs que dans les autres États malais[4]. Ces renseignements donnés par notre voyageur me semblent indiquer d'anciens mélanges avec la race noire. Mais, pour acquérir à cet égard la certitude qui nous manque, il faudrait pouvoir étudier quelques têtes osseuses provenant de ces localités. Si le mélange des sangs que je présume s'être effectué a eu réellement lieu, les caractères ostéologiques permettraient à coup sûr de le reconnaître.

J'ai pu me livrer à des études de ce genre sur un certain nombre de têtes osseuses faisant partie des collections du Muséum, et le résultat n'en a pas été douteux. Deux têtes de Parias provenant de l'intérieur de la presqu'île gangétique et des environs de Calcutta ont montré une ressemblance allant presque jusqu'à l'identité avec les têtes de Mincopies envoyées par le colonel Tytler. Il en est à peu près de même pour une autre tête provenant de Timor. En revanche, une tête venant de l'île Toud, dans le détroit de Torrès, non loin des côtes nord de la Nouvelle-Hollande, présente, dans sa face, quelques signes de métissage avec le Papoua. Une tête de Chamoro (ancien habitant des îles Marianne) présente une face de pur Négrito surmontée d'un crâne allongé qui pourrait bien avoir été emprunté au sang espagnol. Enfin, une tête japonaise faisant partie de la collection de M. Broca m'a montré, dans le crâne comme dans la face, tous les traits de la tête mincopie, mais atténués et comme à demi effacés. Ce sont là autant d'exemples de ces

[1] Earl, p. 143. — [2] Earl, p. 99. — [3] *Voyage pittoresque autour du monde*, VII[e] livr. pl. IV. J'ai déjà cité ce portrait, dont j'ai reproduit le trait dans mon mémoire sur les Mincopies. Il n'est pas inutile de constater le nouveau témoignage donné par M. Earl à la scrupuleuse fidélité des dessins dus à l'artiste français de l'expédition russe de Kotzebue. — [4] Earl, p. 99.

phénomènes de réapparition des types, de juxtaposition et de fusion des caractères, que produit le croisement, phénomènes très-complexes, sur lesquels j'ai maintes fois appelé l'attention [1], et qui rendent si délicate, mais en même temps si utile, l'étude des races métisses.

On voit que les études crâniologiques accroissent singulièrement l'étendue de l'aire jadis dévolue à la race négrito. En même temps elles nous montrent cette race comme ayant existé autrefois sur des points de cette aire où on ne la rencontre plus aujourd'hui; elles nous apprennent qu'au moins une partie des caractères mixtes tant de fois signalés chez certaines populations, chez celles de l'Inde par exemple, est due au métissage; elles précisent la nature de l'élément nègre qui a joué un rôle dans leur formation.

Si maintenant on embrasse l'ensemble des faits que présente l'histoire des Négritos, qu'on les rapproche de ce que l'on sait du passé et de l'état actuel des autres populations de cet extrême Orient, on est invinciblement conduit à une conclusion que j'ai formulée depuis longtemps dans mes cours et imprimée dès 1862 [2]. La race dont il s'agit a été, à coup sûr, une des premières, très-probablement la première à occuper ce sol, où elle conserve aujourd'hui si peu de place. Partout elle a été attaquée, partout elle a été vaincue et expropriée par ses sœurs noires, jaunes et blanches. Dans les îles, l'invasion a eu lieu comme à Soulou, comme aux Philippines, de la circonférence au centre, du rivage vers l'intérieur; sur le continent elle a marché en suivant les plaines, le cours des fleuves, les vallées. Dans les îles comme sur le continent, les districts montagneux les plus sauvages, les mieux défendus par leur insalubrité, ont seuls offert un refuge aux dernières tribus de la race persécutée.

Ces invasions ont certainement eu lieu à des époques diverses. Il n'est peut-être pas impossible d'indiquer approximativement la date au moins d'une des plus anciennes. L'histoire légendaire d'Hanouman a bien probablement un sens historique. Ce roi d'un peuple de singes, qui se fait l'allié de Rama, n'était sans doute qu'un chef de ces noirs de petite taille, que leurs voisins appellent encore aujourd'hui des Bandra-lokhs (*peuple de singes* R.) et que M. Rousselet a retrouvés. Mais, à cette époque, ils étaient encore florissants et maîtres chez eux, puisque la tradition nous les montre venant en aide au héros aryan. La destruction des Négritos du cap Comorin est donc postérieure à ces temps héroïques de l'Inde.

[1] *Rapport sur les progrès de l'anthropologie en France.* — *Cours professé au Muséum en* 1871 (*Revue scientifique*). — [2] *Gazette médicale.*

La conquête malaise, qui, dans les îles surtout, a pesé si rudement sur les noirs, a été sans doute de beaucoup postérieure, et s'est faite en plusieurs fois. A en juger par ce que nous savons du développement des empires de Sumatra et de Malacca, l'invasion de la presqu'île aurait eu lieu dans le XIIIe siècle. Les Tagals sont arrivés aux Philippines avant que l'islamisme eût atteint les régions plus méridionales d'où ils venaient. Mais il me semble résulter du peu de détails recueillis par Rienzi, que ces deux événements ont dû se suivre d'assez près. L'occupation de Soulou est évidemment plus récente. En somme, il me semble probable que l'extinction des Négritos dans les archipels doit se rattacher surtout au mouvement d'expansion qui se manifesta chez les Malais à la suite de leur conversion au mahométisme, mouvement qui rappelle celui des Arabes. Toutefois Sumatra, Java, et leurs dépendances immédiates, ont dû faire exception au fait général. Ces deux grandes îles ont été de bonne heure des centres où les races malayennes se sont constituées en empires dont d'immenses ruines et l'histoire elle-même attestent la puissance. Les noirs avaient dû être détruits ou absorbés par ce développement de la race rivale, et sans doute il en restait bien peu quand les Musulmans prirent Majapahit en 1478[1].

A. DE QUATREFAGES.

LES VASES PEINTS DE LA GRÈCE PROPRE.

Griechische Vasenbilder, herausgegeben von Heinrich Heydemann. Berlin, Verlag von Th. Chr. Fr. Enslin, 1870. — *Griechische und sicilische Vasenbilder*, herausgegeben von Otto Benndorf, erste und zweite Lieferung. Verlag von I. Guttentag in Berlin, 1869-1870.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

On a vu, dans un précédent article, quelles sont les questions d'un intérêt général que reprennent, pour les éclairer par des documents

[1] Raffles et Crawfurd regardent cet événement comme marquant l'ère de l'avénement de l'islamisme dans la Malaisie. (*Histoire de Java*, traduction de Marchal, p. 345.) — [2] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de septembre, p. 577.

nouveaux, MM. Benndorf et Heydemann. Nous devons maintenant examiner les principales représentations inédites que ces deux savants ont fait connaître, et tout d'abord essayer, ce qu'ils n'ont pas tenté, de les ranger selon l'ordre des temps. La classification suivante, qui admet d'importantes subdivisions, est consacrée par la science. Elle permettra d'étudier, en respectant presque toujours la succession des époques, cette riche collection de monuments, et aussi, pour chaque période, de rappeler ou de définir des séries de vases que ces recueils ont négligées :

1° Poteries d'ancien style;
2° Peintures noires sur fond rouge;
3° Peintures rouges sur fond noir;
4° Lécythus blancs d'Athènes.

ANCIEN STYLE.

Les vases de la plus ancienne époque reproduits dans les deux recueils sont peu nombreux.

M. Benndorf, pl. VII, donne un plat votif[1]. Les figures noires relevées de rouge s'y détachent sur un fond terreux[2]. Le centre de la décoration est occupé par une rosace formée de sept fleurs ou boutons à peine éclos; une seconde bande circulaire contient quatorze personnages[3]. Le premier éditeur intitule cette scène une *bacchanale*, et n'entre dans aucune autre explication.

Un personnage vêtu d'une longue robe[4] est à demi couché sur un lit devant lequel on remarque une table chargée d'offrandes. Il tient un vase, une patère ou une coupe, symbole de la libation qui lui est offerte par un des assistants. Un joueur de flûte complète cette partie du tableau. Nous reconnaissons ici l'image tout à fait grossière d'une scène souvent traitée sur marbre à la belle époque. Le potier a représenté un sacrifice à une *divinité assise devant la table du banquet*. Les *ex-voto* de ce genre ont été étudiés par plusieurs savants, en particulier par Welcker et par M. Stephani; ils se rencontrent dans tous les musées. La table y est toujours, comme sur notre peinture, *rectangulaire*, au

[1] Ministère des cultes à Athènes. — [2] Je ne comprends pas cette indication de l'auteur, p. 21. « Die figuren sind schwarz *auf rothem Grund* gemalt. » J'ai sous les yeux un dessin de ce monument dû à M. Chaplain; il indique un fond gris; ce qui est, du reste, d'accord avec mes souvenirs. C'est *auf gelbem Grund* qu'il faut lire. — [3] Le nombre des personnages est le double de celui des fleurs, rencontre peut-être fortuite. — [4] Il semble que la tête soit couronnée de feuillages.

lieu que la *mensa tripes* est réservée à la scène connue sous le nom de *repas funèbre;* le cratère s'y trouve placé près de la table; le dieu fait le geste que nous remarquons sur notre plat. Les *ex-voto* aux divinités à table nous montrent d'ordinaire Esculape et Sérapis accompagnés d'Hygie ou d'Isis. Sur un marbre inédit, encastré dans la forteresse d'Énos, en Thrace, Hercule est assis près de Jupiter à demi couché [1]. Quelques-uns de ces *ex-voto* représentent une divinité jeune qui me parait être Apollon. L'usage en Grèce, à partir du IVe siècle, réserva, semble-t-il, ce genre de représentation pour ces divinités peu nombreuses; il n'en était pas de même aux anciennes époques, où Dionysos et Hercule par exemple, comme nous le savons par les vases peints, étaient souvent figurés à table [2]. L'Italie conserva aussi longtemps l'usage des *lectisternes.* Le plat publié par M. Benndorf nous offre une des plus anciennes représentations grecques aujourd'hui connues d'une divinité à demi couchée et prenant part à un banquet, le type premier d'une scène figurée qui a si souvent exercé la sagacité des antiquaires; là est, selon nous, l'intérêt de ce monument.

Le tableau comporte encore deux parties : dans la première, les fidèles offrent un rhyton à un personnage vêtu d'une longue robe flottante; dans la seconde ils entourent un cratère [3]. On sait le rôle que jouait le cratère dans les fêtes bachiques; il avait donné son nom à plusieurs poëmes consacrés aux doctrines de l'orphisme. Je crois avec M. Benndorf que le plat se rapporte au culte de Dionysos. Toutefois le monument est très-imparfait, et l'usage de représenter les divinités à table paraît avoir été trop général pour que, sur ce point, il y ait certitude.

M. Benndorf ne se prononce pas sur l'origine de ce plat; nous pouvons ne pas imiter cette réserve. Les collections privées à Corinthe conservent des produits céramiques qui offrent tous les caractères de ce monument. J'ai fait dessiner le plus remarquable, qui appartient à M. Tripos; c'est une cylix profonde représentant d'un côté une danse autour d'un cratère [4], de l'autre trois cavaliers. Un dauphin, attribut de Neptune, indique que la fête est célébrée en l'honneur de ce dieu. La peinture reproduite par la planche VII de l'ouvrage de M. Benndorf est

[1] Ce marbre, que j'ai vu en 1867, a été dessiné par M. Coquart, lors du séjour qu'il fit à Énos avec M. Deville. — [2] On connaît en particulier l'amphore de la Pinacothèque de Munich, sur laquelle un tableau à figure noire et un autre tableau à figure rouge montrent deux fois Hercule à table. (Otto Jahn, ouvr. cit. p. [illegible].) — [3] Il peut y avoir ici quelque doute, tant la représentation est grossière; mais, si l'on compare cet objet à celui qui se trouve près du lit, on reconnaîtra, je crois, que l'artiste a voulu représenter un vase et non un autel. — [4] Neuf personnages.

certainement corinthienne. Les antiquaires peuvent la considérer comme un spécimen précieux d'un genre de fabrication propre à cette ville et peu remarqué jusqu'ici, bien que les exemples n'en soient pas rares.

Ce style particulier comporte, du reste, des œuvres qui appartiennent à des époques très-différentes. La cylix de la collection Tripos est d'un dessin moins imparfait que le plat votif du ministère des cultes. M. Benndorf reproduit lui-même une assiette où la figure est traitée par le même procédé, mais avec plus de fermeté. Cette peinture représente un lion tourné à droite. On remarquera que les pattes paraissent être terminées par des flammes. (Pl. VI.) On rencontre à Corinthe de nombreuses preuves de l'usage conservé longtemps dans cette ville de peindre les vases d'après les procédés anciens. Je signalerai une pyxis sur laquelle se voient trois cygnes, accompagnés d'imitation de lettres [1]; une cylix[2], où les animaux du plus ancien style se trouvent à côté d'une tête de femme, de profil, de 10 centimètres de hauteur, traitée déjà avec une préoccupation visible de la nature[3].

L'alabastron d'ancien style corinthien, dessiné par M. Heydemann, pl. VII, fig. 3, était déjà connu par plusieurs publications[4], mais n'avait pas encore été reproduit exactement. Ce vase, qui paraît provenir de Carysto, est aujourd'hui au *Varvakeion*. Il porte un cavalier qui conduit deux chevaux, et dont la chevelure, ceinte d'une bandelette, tombe en tresses sur les épaules[5]. Derrière lui un soldat nu, coiffé du casque qu'on retrouve encore dans les sépultures helléniques, les jambes protégées par des cnémides, tient un bouclier rond et une lance; à droite un oiseau se précipite sur un lièvre. Deux inscriptions se lisent dans le champ. Nous en avons enfin le texte exact, grâce à M. Heydemann[6] : ΒΣΠΟΜΤΡΟΦΟΜ, ΒΣΠΠΟϤΑΤΑΜ, *ἱπποσ7ρόφος*, *ἱπποϐάτας*. Le tableau

[1] Collection Philémon à Athènes; hauteur 6 centimètres. Triple pied. Fond terreux, tirant sur le jaune; peinture de couleur bistre. — [2] Collection Tripos à Corinthe. Ce vase et tous ceux qui sont cités ici comme inédits ont été dessinés et seront publiés. — [3] Le plat votif reproduit par la figure 2 de la planche VIII, et dont M. Benndorf dit simplement qu'il représente un centaure peint en noir, est à fond couleur de terre. Ce document appartient à M. Costi à Athènes. Il doit être rapproché, pour le procédé d'exécution, de ceux que nous venons de rappeler, bien qu'il soit d'une époque très-postérieure. Un quatrième plat, Pégase regardant à droite, est à figure rouge sur fond noir. Le caractère votif de ce dernier monument n'est pas certain. Pl. VIII, fig. 1. — [4] *Corpus inscript.* 7380 b. Raoul-Rochette, Lettre à M. Schorn, p. 6. Letronne, *Revue archéol.* t. III, p. 380. *Bullet. de l'Inst.* 1861, p. 47. Otto Iahn : *Beschreibung der Vasen Sammlung....* p. 26. — [5] Les tresses ne sont plus distinctes, mais il est facile de reconnaître la coiffure que l'artiste a voulu représenter. — [6] M. Benndorf a aussi dessiné ce monument, pl. XXX, fig. 10. Se reporter aux planches pour la complète exactitude paléographique.

représente un départ pour la guerre sous d'heureux auspices, qu'indiquent l'oiseau de proie et le lièvre [1]. L'inscription nous prouve qu'il ne faut chercher ici aucun sens particulier, aucune explication mystérieuse tirée de l'histoire ou de la mythologie, que la scène est toute simple et n'a besoin d'aucun commentaire : c'est ce qui arrive pour un si grand nombre de peintures céramiques. Le serviteur, l'écuyer, *ἱπποστρόφος*, *ὅς οἱ σχεδὸν ἔστρεφε μώνυχας ἵππους* [2], conduit les deux coursiers de son maître; celui-ci, *ἱπποβάτας*, le cavalier, reconnaissable à ses armes, suit par derrière, en attendant qu'il arrive sur le lieu du combat [3]. Ce vase est de ceux qu'il faut toujours citer pour mettre les archéologues en garde contre les interprétations trop ingénieuses.

Un plat déjà publié par M. Rhangabé [4] et un lécythus complètent, dans les deux recueils, cette première série. Le plat qui représente Achille s'armant en présence de Thétis, de Pélée et de Néoptolème [5], a, dit-on, été trouvé à Phalère. Sur le lécythus on voit la scène connue d'Hercule et de Cycnos [6]. Ces deux monuments méritent, à tous égards, de figurer dans une collection de vases grecs. Ils comptent parmi les plus beaux spécimens de l'ancien style que la Grèce propre nous ait laissés, spécimens encore si rares. Ils montrent que, sous ce rapport, les œuvres céramiques trouvées à Corinthe ou en Attique ne le cèdent en rien à celles que l'Italie nous a conservées; que les procédés sont les mêmes dans les deux pays [7].

En tenant compte des monuments publiés par MM. Heydemann et Benndorf, de ceux qui ont été décrits par d'autres savants ou qui restent encore inédits dans les collections privées et publiques, on peut, je crois, proposer pour les céramiques de la Grèce propre, durant la période primitive, l'essai de classification suivante. Il montrera combien sont variés les produits de cette époque, quelle nouveauté d'études ils offrent à l'antiquaire.

[1] « Aves movet deus. » Sénèq. *Quæst. natur.* II, XXXII. — [2] Iliade, XVIII, 699. — [3] Ἱπποστρόφος et Ἱπποβάτας sont donnés par Benseler comme des noms propres; mais cet auteur ne cite pas d'autres exemples que ceux que fournit le vase du *Varvakeion*. Ces mots ne sont-ils pas beaucoup plutôt des noms communs dont le sens est facile à comprendre ? — [4] Pl. VI, fig. 4 et p. 6. Rhangabé, *Aux amis de l'antiquité, hommage du comité des antiquaires d'Athènes*, Paris 1869. *Bullet. de l'Instit.* 1870, p. 10. — [5] Νεοντολεμος, d'après l'orthographe adoptée par le céramiste. — [6] Pl. I, fig. 4 et p. 2. — [7] Il faut encore rapporter à cette période une hydrie, de couleur jaunâtre, découverte à Phalère, aujourd'hui dans la possession de M. Wilberg à Athènes (Heydemann, p. 14). On y voit trois dauphins nageant à droite et les inscriptions suivantes, en caractères d'ancien style : **ΒΡΥΣΟΝΟΣΕΙΜ[ι], ΚΕΡΒΕΝ, ΑΓΟΛΑΣ?**

1. *Poteries trouvées à Santorin sous la pouzzolane.* Ce sont des vases grossiers, décorés d'ornements très-simples. Il est évident que les artistes, à moitié barbares, ont voulu plusieurs fois reproduire les formes humaines, qu'ils ont cherché, par exemple, à imiter la gorge d'une femme. Les premiers de ces vases ont été découverts par M. Fouqué, lors du séjour qu'il fit dans l'île pour y étudier l'éruption du volcan; ils sont dessinés dans les *Archives des missions*[1]. Depuis cette époque M. Gorceix, qui s'était associé M. Mamet, a repris les fouilles et recueilli un grand nombre de nouvelles poteries; réunies à l'École française d'Athènes, elles y forment un musée qui mériterait d'être connu. Le travail que M. Gorceix a consacré à ces découvertes est resté jusqu'à ce jour inédit; il est à souhaiter qu'il soit publié au plus tôt et que la science puisse enfin profiter de monuments aussi précieux. Ces vases sont les produits céramiques les plus anciens que la civilisation grecque nous ait laissés; ils remontent à une époque où le cratère de l'île de Santorin s'élevait encore entier[2] au-dessus de la mer.

2. *Vases phéniciens des Cyclades*, beaucoup plus récents que les précédents, et qu'il faut attribuer cependant, comme le remarque M. de Witte, au XIIe ou au XIIIe siècle avant notre ère. Ces poteries, formées d'une terre grise, sont souvent de grandes jarres à deux et trois anses; la décoration consiste en bandes, en zones, en zigzags, en lignes courbes de couleur bistre sur fond gris. La Bibliothèque nationale à Paris, MM. de Cigala et Délenda à Santorin, possèdent de beaux spécimens de ces vases. Le plus remarquable, rapporté de Grèce par M. Fr. Lenormant, en 1866, est aujourd'hui dans la collection de M. le baron de Witte, à Paris[3].

3. Poteries également sans figures; la terre est décorée d'ornements gris, noirs, bistres, jaunâtres, sans éclat, mais plus réguliers que sur les vases des Cyclades. Formes du reste plus variées et parfois élégantes,

[1] T. IV, p. 223, 1867. — [2] Les fouilles de MM. Gorceix et Mamet ont été interrompues; elles pourraient être reprises avec la certitude d'un complet succès. On voit partout, sur les côtes de l'île, des traces de maisons semblables à celles que les explorateurs ont déblayées et qui ont donné une si riche suite de vases. Il y a là une véritable Pompéi enfouie sous la pouzzolane; mais de combien de siècles est-elle antérieure à celle que le Vésuve a recouverte! — [3] De Witte : *Étude sur les vases peints*, 1865, p. 35. *De quelques antiquités rapportées de Grèce*, 1866, p. 16. Voir aussi Brongniart et Riocreux : *Description méthodique du musée céramique de Sèvres*, 1845, pl. XIII.

vases de petites et de grandes dimensions. Il faut reconnaître ici les produits d'un art national qui a créé sans imitation ces poteries très-simples. On les rencontre dans toute la Grèce[1]. Dodwell en signale des spécimens intéressants à Mycènes et à Égine, Burgon aux environs de Smyrne, Stackelberg en Attique, M. Salzmann à Rhodes. Les voyageurs en recueillent tous les jours des fragments sur les ruines de Mycènes, où l'on trouve aussi des vases du même temps en forme de navettes[2]. On pourrait donner provisoirement aux poteries de cette classe le nom de *type de Mycènes*, pour les distinguer des vases des Cyclades dont elles se rapprochent, mais avec lesquels il est utile, pour le progrès des études, de ne pas les confondre.

4. *Type de Milo.* Les spécimens les plus remarquables de cette classe appartiennent au ministère des cultes, à Athènes. Ils ont été publiés par M. Conze[3]. Nous arrivons à la période historique, au VIIIe et au VIIe siècle. Les dieux sont déjà représentés sous leur forme grecque. Bien que l'influence de l'Asie soit encore très-sensible, la civilisation hellénique est entrée dans la voie originale où son développement va s'accomplir. Des ornements anciens, des bandes d'animaux, encadrent des processions, des personnages traînés sur des chars, des divinités parmi lesquelles on reconnaît Apollon et Artémis. Le fond de ces vases est de couleur terne; mais les figures offrent des teintes plus riches et plus vives que les poteries des classes précédentes.

5. *Type d'Athènes.* Ces vases, aujourd'hui nombreux, présentent des proportions très-variées depuis la grande amphore jusqu'à l'alabastron, d'un décimètre de hauteur et même plus petit. Le fond est rougeâtre; les figures sont de couleur brune tirant sur le rouge; la décoration disposée par bandes témoigne d'un goût et d'une habileté médiocres. Les contours des personnages manquent de précision; le potier s'est borné à indiquer les membres par des traits, le corps par un trait plus fort. Des lignes, des chevrons, des rosaces complètent la décoration; on trouve aussi parfois des ornements en relief, par exemple, sur un vase conservé au musée de l'Acropole, des serpents modelés avec soin.

[1] De Witte, *Étude sur les vases peints*, p. 35. — [2] Athènes, collection Philémon, navettes à anse de 8 centimètres de longueur à fond jaune pâle, quatre bandes de couleur bistre dans le sens de la longueur. Autre type plus long, 15 centimètres, couleur grise : huit rangées d'*ondes* dans le sens de la longueur, séparées par une bande en deux groupes, l'un de cinq, l'autre de trois ondes. — [3] *Melische Thongefæsse*, gr. in-folio, Leipzig, 1862.

Les peintures principales de ces poteries représentent d'ordinaire des cavaliers, des processions, des scènes funèbres, surtout l'exposition du mort. Les personnages y sont parfois très-nombreux. Un grand vase de ce genre, sorte de jarre, acquis récemment par le *Varvakeion*, ne compte pas moins de quatre-vingt-dix à cent figures. Cette classe de monuments est encore à peu près inconnue des antiquaires; elle mérite d'autant plus d'être étudiée, qu'elle conserve les plus anciennes représentations que nous possédions des rites funèbres helléniques. On a remarqué qu'en général ces sortes de représentations ne paraissent sur les vases que dans la dernière période de l'art. L'observation est juste, si l'on se borne à considérer les céramiques italiotes, les seules que les archéologues aient étudiées en détail jusqu'ici; elle cesse d'être vraie, si l'on passe à celles de la Grèce propre. En effet le caractère funèbre et la haute antiquité des monuments que nous rangeons dans cette classe sont également incontestables. Un examen un peu attentif des céramiques de Grèce montrera combien il faut modifier d'opinions émises avec une complète vraisemblance sur les peintures de vases par les érudits qui font, à juste titre, autorité en ces matières.

6. *Poteries de Phalère*. Ces vases ne se sont rencontrés, jusqu'ici, que dans les nécropoles de Phalère, où l'on a commencé à les recueillir depuis quelques années seulement. Ils offrent des caractères qu'il est facile de reconnaître. Ce sont, en général, des poteries de petites dimensions, des bouteilles à long col munies d'une anse, des tasses, des coupes profondes. La terre est épaisse, de couleur jaune clair. Des bandes, des traits hachés ou en zigzags, auxquels se trouvent mêlés des cavaliers et des animaux, en composent la décoration. Ces ornements ont une teinte jaunâtre sans éclat. Ces produits céramiques se rapprochent de ceux de la classe précédente, dont ils diffèrent surtout par l'aspect de la terre et par les proportions. Le *Varvakeion* possède une suite assez riche de vases de ce genre; le British Museum vient d'en acquérir quelques spécimens remarquables. Ils n'ont fait encore l'objet d'aucune étude spéciale.

7. *Vases corinthiens*. Bien que cette dénomination puisse donner lieu à des objections sérieuses, elle désigne des monuments si bien connus sous ce nom, qu'il y a peut-être avantage à la conserver jusqu'au moment où l'on pourra la remplacer par une autre plus exacte et moins contestable[1]. Il est certain aussi que ces sortes de vases se trouvent en

[1] On les a appelés aussi *vases phéniciens, pseudo-phéniciens, gréco-phéniciens, vases*

abondance dans tout le territoire de Corinthe. Ces poteries, qu'on voit depuis longtemps dans tous les musées, sont trop familières aux archéologues pour qu'il soit utile de s'y arrêter. On a remarqué depuis longtemps qu'elles présentent des variétés importantes; mais il n'est pas encore facile d'y établir des divisions suffisamment précises. Si l'on considère la couleur de la terre et des peintures, on y reconnaîtra des poteries grises à figures noires relevées de rouge, comme est le plat publié par M. Benndorf, des poteries jaunâtres à figures sombres, relevées de violet et de blanc, et nombre d'autres différences d'exécution [1].

Une classification plus simple consisterait à placer dans un premier groupe les vases décorés d'animaux, de figures bizarres et monstrueuses, d'oiseaux à têtes de femmes, etc.; dans un second groupe les poteries où paraît la figure humaine, en rangeant les monuments selon le plus ou moins de mérite de l'exécution, d'abord incertaine, par la suite plus ferme et plus précise; dans un troisième groupe les peintures accompagnées d'inscriptions. Mais on ne doit pas se dissimuler que ces styles se confondent souvent, et que, dans un même groupe, on rencontre des produits qui appartiennent certainement à des fabriques différentes. Il faudrait enfin réserver une dernière classe pour les vases qui, tout en étant traités d'après l'ancienne manière, sont des œuvres relativement récentes. Il est certain, par exemple, que le plat du *Varvakeion* publié par M. Rhangabé, si l'on considère les inscriptions et le caractère des figures, est d'une époque où les peintures noires sur fond rouge étaient déjà en usage et avaient atteint une remarquable perfection.

8. *Vases béotiens d'ancien style.* Les vases doivent être classés à la fin de cette période et au commencement de la période suivante. Ils représentent des animaux évidemment imités de ceux qui sont figurés sur les poteries corinthiennes; mais ces peintures se détachent sur un fond jaune vif, qui n'est pas la couleur naturelle de la terre; elles sont souvent d'un noir brillant; enfin la forme principale de ces vases, qui est celle du lécythus à forte panse, appartient surtout à l'époque suivante.

On doit encore placer ici des poteries d'une époque postérieure, qui se rapprochent, pour le procédé de fabrication, de celles que nous venons d'énumérer. Tel est le plat à fond terreux que M. Benndorf a dessiné pl. VIII, fig. 2, et qui représente un centaure. On trouve en

de style asiatique ou oriental. — [1] M. de Witte propose la classification suivante: 1° aspect terne, ornements d'un ton orangé et d'un noir faux, sans reflet; 2° dessin d'un noir terne mais plus franc, sans mélange avec une autre couleur; 3° figures noires relevées de teintes violacées et de couleurs blanches.

Grèce de petits vases d'une terre très-fine qui ne portent pas de couleur mais des dessins à la pointe. Le style de ces figures indique une époque déjà avancée. Je signalerai, dans ce genre, un alabastron conservé à Athènes[1], sur lequel on voit deux bandes d'animaux, un lièvre poursuivi par deux chiens, et au-dessous un lion, un taureau et un sanglier. Ces sortes de vases ne rentrent dans aucune classe bien définie : ils sont des exceptions auxquelles il est difficile d'assigner une place qui soit complétement justifiée[2].

POTERIES À FOND ROUGE ET À FIGURES NOIRES.

Parmi les monuments de cette classe réunis dans ces deux recueils, la première place appartient aux plaques de terre cuite.

Plaques de terre cuite. Rien ne montre mieux combien les recherches d'archéologie figurée faites en Grèce ont été, jusqu'ici, incertaines, que la rapidité avec laquelle s'enrichissent certaines classes de monuments dès qu'une fois les antiquaires se mettent à les recueillir avec quelque persévérance. Ce ne sont pas les objets précieux qui ont fait défaut, c'est un peu d'activité et de patience pour les trouver. Quelques exemples récents méritent d'être cités. Jusqu'en 1868 nous ne possédions aucun miroir grec orné de dessins au trait. Gerhard était persuadé qu'il en devait exister, que les Grecs, même, dans ce genre de travail, avaient fourni des modèles aux Étrusques. Gerhard était dans le vrai. Peu de temps après la mort de ce savant, en 1868, un miroir représentant deux danseuses fut découvert à Corinthe. A peine était-il publié que le musée de Lyon envoyait à M. de Witte le calque d'un second miroir. En 1871 trois autres miroirs furent trouvés en Grèce et acquis par le British Museum; en 1872 on en mit enfin au jour un sixième, qui porte deux inscriptions grecques, et qui, par la noblesse du style et la sûreté de l'exécution, est une véritable merveille. Ainsi moins de quatre années

[1] Collection particulière. — [2] Les archéologues se sont souvent préoccupés de savoir si l'on trouve en Grèce des poteries noires à l'intérieur et à l'extérieur, décorées de reliefs très-anciens ou de figures à la pointe. On sait combien ce style est fréquent en Étrurie, où il admet plusieurs subdivisions. Je ne sache pas que, jusqu'ici, il se soit rencontré, ni dans la Grèce continentale ni dans les îles. Il serait important de pouvoir montrer qu'il a été connu dans les pays helléniques. Il faudrait alors ajouter un neuvième groupe à notre essai de classification. Toutefois M. de Witte dit que M. Salzmann a trouvé à Camiros des fragments de ces poteries. (*Études sur les vases peints, additions et corrections*, p. 49.)

ont suffi pour constituer une classe de monuments dont l'existence auparavant était encore incertaine. En 1868 nous ne possédions que trois mesures grecques de capacité qui eussent été jaugées. La connaissance de ces sortes de mesures parut utile pour le progrès des études de métrologie; elles furent recherchées avec soin. Le nombre en est aujourd'hui de vingt. Fauvel avait découvert, au début du siècle, une plaque peinte qui fut publiée par le chevalier Bröndsted. Ce monument est resté unique jusqu'en 1867. A cette époque, Photiadès-bey, ministre de la Porte en Grèce, acquit quelques morceaux d'une plaque à fond rouge et à figures noires. A force de patience il parvint, sinon à compléter entièrement le tableau, du moins à en retrouver la plus grande partie. Cette plaque, photographiée et soumise aux principaux archéologues de l'Europe, leur parut d'un intérêt exceptionnel. Aujourd'hui M. Benndorf fait connaître treize plaques du même genre, toutes incomplètes, il est vrai, mais dont le sujet est le plus souvent facile à retrouver. C'est donc à ce savant que revient l'honneur d'avoir créé cette partie nouvelle des études céramographiques.

La courte liste suivante donnera une idée de ces monuments encore si peu connus, qui portent des peintures noires. J'y joins deux tableaux à figures rouges pour ne pas séparer des produits céramiques qui ont la même forme et qui appartiennent à la même classe.

FIGURES NOIRES.

1. — Plaque connue sous le nom de Photiadès-bey, premier possesseur de ce monument[1], trouvée au cap Kolias près d'Athènes. Elle représente une exposition funèbre.

2. — Six fragments d'une plaque qui portait une représentation du même genre[2]. On y reconnaît encore le lit funèbre : à droite, à la tête du lit, femme vêtue d'une longue robe flottante; derrière, femme qui porte les mains à la tête en signe de désespoir; à gauche, autre personnage. Cette plaque était plus grande que la précédente. La femme placée derrière le lit devait avoir de 20 à 25 centimètres de hauteur, tandis que, sur le monument de Photiadès-bey, les personnages les plus grands ne mesurent pas plus de douze centimètres. Plaque trouvée à Athènes.

3. — Fragment d'une plaque qui devait avoir les dimensions de celles de Photiadès-bey. Exposition du mort; pleureuse devant le lit funèbre; sœur ou fille du mort[3].

4. — Quatre fragments[4] d'une plaque représentant Hercule et Iolaos sur un

[1] Pl. I. — [2] Benndorf, Pl. II. — [3] Pl. II. fig. 7. — [4] Benndorf, pl. III, fig. 1ª 1ᵈ.

quadrige, derrière le quadrige Athéna qui regarde le demi-dieu. Scène connue sous le nom d'*Apothéose d'Hercule*. Iolaos porte le casque athénien; Hercule, la peau de lion. Les cheveux sont frisés et forment boucles comme sur les monuments de style ancien. La chlamyde d'Iolaos et la robe d'Athéna portent pour ornements trois points groupés en triangle et de petites croix. Une grecque faisait le tour de la plaque.

5. — Fragment[1]. Plaque décorée d'une grecque, quadrige. On ne voit plus que six pieds de chevaux.

6. Quatre fragments. Athéna sur un char devant lequel est Hermès. Grecque autour de la plaque. Signature de Skythès[2].

7, 8. Deux petits fragments représentant chacun une tête de femme regardant à droite[3].

9. Fragment portant le nom de l'artiste Paseias[4].

10. Deux fragments sans figure sur lesquels on lit ▨OTPOΓ [*αιον*], TDOΓA [*ιον*] et les lettres V+Ч+▨, ▨ΛΜP▨, tablette votive en l'honneur d'une victoire[5].

11. Fragment d'une plaque dont le sujet est méconnaissable[6].

FIGURES ROUGES.

12. Fragment découvert par Fauvel, publié par Bröndsted, d'abord dans la collection Pourtalès, aujourd'hui au musée de Berlin[7].

13. Trois fragments[8]. Procession des dieux. Hermès, dont il ne reste plus que le caducée; Apollon tenant la lyre. Arès (?) armé de la lance. Cette dernière attribution est celle de M. Benndorf. Le personnage est vêtu d'une longue tunique; il porte une épée suspendue au cou; on voit sur la poitrine quatre serpents qui paraissent appartenir à l'égide. On reconnaitra ici beaucoup plutôt Athéna qu'Arès[9].

La plaque de Photiadès-bey, étudiée d'abord par M. de Witte[10], qui en possédait seulement une photographie, et par Friederichs[11], à qui M. le docteur Köhler en avait envoyé un dessin, a été l'objet, de la part de

[1] Pl. III, fig. 1[2]. — [2] Pl. IV, fig. 1. — [3] Pl. V, fig. 4 et 6. — [4] Pl. V, voir premier article, à ce nom. — [5] Pl. V, fig. 7, 9. — [6] Pl. V, fig. 8. — [7] Benndorf, pl. IV, 2. Bröndsted, *Voyage dans la Grèce*, II. n. XLII p. 170, 295. De Witte, *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1867, p. 165. Dubois, *Description des antiques de M. le comte Pourtalès-Gorgier*, n. 135. Panofka, *Annales de l'Inst.* 1829, p. 292. Ott. Müller, *Handbuch d. Arch.*, § 371. Welcker, *Götterlehre*, II, p. 285, *Corpus Inscr.* IV, 8355. — [8] Pl. V, fig. 1, 2. — [9] Restes d'inscription sous le bras d'Athéna HE▨; près du caducée ▨MΩ. — [10] *Comptes rendus de l'Académie des belles-lettres*, 1867, p. 164. — [11] *Arch. anzeig.*, 1867, p. 69.

M. Benndorf, d'un véritable mémoire. Le sujet n'offrant aucune difficulté, c'est à la lecture des inscriptions que s'est surtout appliqué ce savant. Plusieurs de ces textes se comprennent sans peine : ΜΕΤΕΡ, ΑΔΕᒪΦΕ, ΓΑΤΕΡ, ΑΔΕᒪΦΟϞ. L'interjection *οἴμοι*, *hélas!* est répétée deux fois, sous deux formes différentes, ΟΙΜΙΟΙ, ΟΙΜΟϞ. Les autres inscriptions sont loin d'être aussi claires. Sous le lit on voit le mot ᒪΟᒪVΤΟϞ, sans qu'on puisse affirmer, contrairement à l'opinion de M. Benndorf, qu'il ne manque pas une lettre initiale. M. Benndorf rejette la lecture *ὀ]λολυγός*, proposé par M. de Witte parce que le *τ* est certain : mais il propose à tort *κοκυτός*, les deux lambdas ne pouvant faire l'objet d'aucun doute. C'est évidemment par le verbe *ὀλολύζω*, *ὀλολύττω*, que s'explique le mot inscrit à cette place, sans que la forme que l'artiste avait employée puisse être retrouvée avec certitude. Nous sommes de l'avis de M. Benndorf quand il restitue, dans la partie droite de la plaque, le mot ΜΕΛΕΛΟΣΑ, dont il reste ▒ΕᒪΟϞΑ. Cette lecture ingénieuse est justifiée par une amphore du British Museum[1] sur laquelle on lit, près d'une joueuse de double flûte, cette même inscription. La partie droite de la plaque est incomplète; mais il est naturel de supposer que l'artiste avait représenté de ce côté et à la tête du lit une joueuse de flûte; cette femme, qui devait faire partie de la scène funèbre, ne se retrouve pas dans le reste de la composition[2].

Également dans la partie droite du tableau, mais au-dessus d'un personnage qui était placé derrière le lit, on voit le mot ΘΕΘΕ, *θήθη*; le mot ΘΕΘΙϞ est répété deux fois au-dessus de deux femmes, *θηθίς*. M. Benndorf croit que *θήθη* se rapporte à la grand'mère du mort; mais il n'explique pas suffisamment cette triple répétition *θηθίς*, *θήθη*. Il est probable que l'un d'eux désigne la nourrice, et, selon toute vraisemblance, ce serait celui qui se lit à droite; les deux autres, les aïeules qui sont placées entre le père et la mère. Au-dessous d'un de ces mots on lit ΠΡΟϞΓΑΤΟ, à côté de l'autre ΟΙΜΟϞ. M. Benndorf propose de restituer *θηθὶς πρὸς πατ[ρός*. Il faut remarquer que l'inscription est complète, qu'on distingue très-bien Ο et non Ρ; la restitution est donc, selon nous, inadmissible.

Peut-être pensera-t-on au verbe *προσπάττω*, *j'asperge, je fais la lustration funèbre*[3]. On voit que les inscriptions de cette plaque sont encore

[1] *Monum. de l'Instit.*, V, 37. — [2] Le mot ΜΕΛΟΣΑ se retrouve sur deux autres vases que cite M. Benndorf. *Annales*, 1856, p. 44, pl. X, 2. *Monum. de l'Instit.*, VIII, 44. — [3] Quant au mot incomplet qui est à gauche près de la colonne dorique, et que M. Benndorf transcrit en précisant beaucoup trop les caractères Τ▒V▒ϞΟᒪ, j'inclinerais avec M. de Witte à y reconnaitre une répétition du mot ᒪΟᒪVΤΟϞ, d'au-

bien loin d'être toutes comprises. Si l'on excepte le mot ΜΕΛΕΛΟΣΑ, M. Benndorf n'a rien ajouté de certain aux lectures qu'avait données M. de Witte[1].

tant plus que le Σ n'est pas certain et que la quatrième lettre comportait un trait penché. — [1] Une première liste des *expositions funèbres* connues par des monuments grecs a été donnée par M. Conze quand il a publié les vases du cap Kolias; *Annales*, t. XXXVI, p. 183. M. de Witte, en 1867, a étudié plusieurs de ces représentations. *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. III, p. 165. Depuis cette époque M. Benndorf a publié une liste plus complète encore des *expositions*, *προθέσεις*. — *Figures noires.* — 1, 2. Plaque et fragments de plaque, à figures noires. Benndorf, pl. II. — 3, 4, 5. Trois grandes amphores découvertes par Gropius et Fauvel près du cap Kolias, aujourd'hui au musée de Berlin. Peintures noires. De Witte, *article cité plus haut. Bulletin*, 1829, p. 126. *Monuments inédits*, t. III, pl. LX, *Annales*, t. XV, 1843, p. 276 et suivantes. Gerhard. *Neuer. Denkm. des Museums*, III, n. 1847-49. — 6. Amphore du cap Kolias, découverte en 1863. *Monum. inéd.*, pass. cité. *Annales*, t. XXXVI, p. 183. — 7. Vase de la collection de E. Braun, Benndorf, p. 6. — 8. Hydrie trouvée à Cervetri; collection Campana, aujourd'hui au Louvre. De Witte, *Étude sur les vases peints*, p. 46. Achille mort pleuré par les Néréides, Conze, *Annales*, 1864, p. 188. — 9. *Amphore*, musée du Vatican, Caylus, *Recueil d'Antiq.*, I, 32. Passeri, *Picturæ Etruscorum*, III, 298. — 10. Lécythus athénien. Stackelberg, ouvr. cité, pl. XXXVIII. Panofka, *Griechen und Griechinnen*, p. 12, n. 16. — *Figures rouges.* 11. Grande amphore du cap Kolias, aujourd'hui au *Varvakeion*. *Monum. inéd.*, VIII, pl. V, f. 2ᵃ-2ᵈ. — 12. Vase célèbre d'Archémoros au musée de Naples. Overbeck *Heroengallerie*, pl. IV, 3. Gerhard: *Akad. Abhandlungen*, I, p. 14, pl. I. — 13-16. Lécythus athéniens. M. Benndorf en signale quatre. Papasliotis, *Archæol. Anzeig.*, 1846, p. 140. Pervanoglou, *id.* 1864, p. 298. Heydemann, pl. XII, fig. 12. Cette scène est aujourd'hui très-fréquente sur les lécythus athéniens à fond blanc et à peintures de couleurs variées. La collection Rhossopoulos en possède de beaux spécimens. M. Benndorf indique encore une représentation funéraire trouvée près de Pestum et publiée par M. Minervini; *Ballet. napolitano*, III, 9, p. 132, et surtout un fragment de stèle conservé au *Varvakeion*, et que j'ai décrit en 1869: *Bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presle*, p. 7. Ce dernier monument, dont je compte publier prochainement le dessin, est précieux; il représente une déposition au tombeau. Il doit être rapproché des deux vases inédits conservés au *Varvakeion*, et qui reproduisent la même scène (*lécythus athéniens*). Seulement, sur les vases, les personnages qui tiennent le cadavre sont des génies ailés. Il faut ajouter à cette liste une tombe du *Theseum. Annales*, XXXIII, p. 321. *Bas-relief funèbre du cabinet de M. de Presle*, p. 8. Il est surprenant que M. Benndorf ne fasse pas mention des vases *athéniens d'ancien style* sur lesquels on voit souvent la *πρόθεσις*. Les archéologues, il y a cinquante ans, admettaient comme un axiome que les Grecs avaient évité avec soin les représentations de la mort. Cette idée explique toute la doctrine exposée par Friedlænder dans son traité, remarquable cependant, *De operibus anaglyphis in monumentis sepulcralibus græcis*, 1846. On voit qu'il ne faut pas se hâter de prononcer d'une façon générale sur ce que les Grecs ont aimé ou ont évité. Dans tous les temps, en Attique, les artistes ont reproduit des scènes funèbres. Les archéologues ont longtemps cru le contraire: c'est ce qui donne quelque intérêt à la note qui précède. Ne lisons-nous pas sur une stèle funéraire cette inscrip-

M. Benndorf ne paraît pas non plus avoir été heureux dans les explications nouvelles qu'il propose pour la plaque du chevalier Bröndsted. Minerve casquée, recouverte de l'égide, regardant à droite; le personnage de gauche manque; entre Minerve et lui, figure ailée dont on voit encore quelque trace. Ce monument, souvent publié, n'est pas encore complétement expliqué. L'inscription ΑΘΗΝΑΙΑ⋮ [1] paraît être certaine; on lit ensuite ΗΦΑ... M. Benndorf propose ΑΘΗΝΑΙΑΙ ΗΦΑ[ΙΣΤΙΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ, restitution impossible, car Ἀθηναία est au nominatif. Il cite un vase inédit sur lequel on lit Τ[ισίας ἀνέθηκεν. Ce monument, dont j'ai le dessin sous les yeux, est à Athènes; il appartient à M. Finlay; on y voit Minerve debout, tournée vers une colonne sur laquelle est un personnage accroupi. Dans le champ on lit en effet ΑΘΗΝΑΙΑ, puis ΣΩΦ[άνης]ΚΑΛΟΣ; sur le piédestal de la colonne, je déchiffre

ΙΙΙΑΣ
Α]ΝΕΘΗΚΕΝ

Cette œnochoé (20 centimètres de hauteur) est précieuse : les figures sont rouges sur fond noir. On y reconnaît un procédé de fabrication très-soigné et propre à l'Attique. Mais, si l'on excepte l'inscription ΑΘΗΝΑΙΑ, je ne vois pas quel rapport offre cette représentation avec la plaque de Bröndsted.

Ce tableau, selon nous, doit être rapproché de la riche série des *ex-voto* à Minerve conservés sur l'Acropole et presque tous dessinés, soit par Le Bas, soit par d'autres archéologues. L'artiste avait représenté Minerve, puis une ou deux divinités : les noms étaient inscrits, selon l'usage, au-dessus des figures et séparés par trois points superposés, ⋮ ; Minerve était associée ici à Ἥφαιστος, entre eux volait la Victoire, Iris ou un de ces génies ailés qui, sur les vases, symbolisent les sentiments des personnages. Cette explication, qui est de beaucoup la plus simple, a pour elle ce fait que les Athéniens appelaient parfois

tion métrique, qui eût paru d'une explication si difficile à Winckelmann et à son école?

Ἀνδρὸς ἀποφθιμένοιο ῥάκος κακὸν ἐνθάδε κεῖμαι.

(Keil, *Annales*, XXXVI, p. 197.)

— [1] Les deux ou trois points qui suivent les mots ΑΘΗΝΑΙΑ sont un signe de ponctuation fréquent dans l'épigraphie grecque; les tablettes des héliastes en offrent des exemples, de même que les inscriptions sur vase.

Minerve Ἡφαιστία. Une inscription publiée par le *Philistor*, I, p. 193[1], mentionne, dans une phrase incomplète, cette divinité ... *τῆι Ἀθηνᾶι τῆι Ἡφαιστίαι*. Hésychius fait mention de ce surnom[2].

Ces critiques, toutes de détail, ne peuvent faire méconnaître l'intérêt de cette partie du recueil de M. Benndorf. Sans oublier que nous apprenons à y connaître un genre de monuments à peine signalé avant cette publication, nous y trouvons : 1° des types remarquables de la peinture noire sur fond rouge dans la Grèce propre ; 2° plusieurs noms d'artistes[3]. Quant à la longue dissertation de l'auteur sur l'usage des plaques peintes et des tableaux dans l'antiquité, nous ne croyons pas qu'elle repose sur des données précises. M. Benndorf réunit des textes nombreux relatifs aux *πίνακες* et reprend plusieurs des questions qui furent discutées autrefois par Raoul-Rochette et Letronne. La plupart de ces textes ne se rapportent pas aux tables de terre cuite, mais aux plaques si variées de bois, de métal, de marbre, sur lesquelles on pouvait peindre. Il n'est nullement nécessaire de demander à ces tablettes céramiques ce qu'elles ne peuvent nous apprendre. On peignait sur des rectangles de terre cuite comme sur des vases; le fait n'a rien que de naturel. Plusieurs vases portent de petits carrés peints, qui semblent représenter des tablettes de ce genre[4]. Ces tables étaient des *ex-voto* tantôt funéraires, tantôt consacrés aux dieux. Les monuments, d'un usage moins fréquent que les vases, témoignaient de plus de soin et d'une plus grande habileté chez les artistes qui les décoraient; les spécimens découverts paraissent démontrer ce fait, qu'il est, du reste, facile de comprendre. Voilà, semble-t-il, ce qui résulte de certain de l'étude, peut-être trop détaillée, à laquelle s'est livré M. Benndorf.

ALBERT DUMONT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Base tétragonale ; troisième face, ligne 4. Archontat de Pythodotos, 343 avant J. C. Voyez *Phil.*, t. I, p. 194, les remarques de M. Komanoudis. — [2] Sur Athéna et Héphaistos, voyez Pausanias, III, XVIII, Lucien, *De domo*, XXVII. Héphaistos poursuit Athéna. — [3] Voir cahier de septembre, p. 583 et suiv. — [4] Raoul-Rochette, *Peintures antiques*, p. 401 et suiv., avait déjà donné une liste des monuments sur lesquels on voit ces petits tableaux. M. Benndorf complète ce catalogue, p. 15, et reproduit par le dessin plusieurs exemples de ces peintures : pl. IX, amphore à figure rouge de la collection de Munich, Otto Iahn, *ouv. cité*, n° 51 ; Hermès, autel et colonne; entre l'Hermès et la colonne, petit tableau; lécythus du musée de Palerme trouvé à Terranova; d'Ondes Reggio, *Bullet. siciliano*, I, p. 79, figure gravée par M. Benndorf à la première page de son recueil.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 29 novembre 1872, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Ambroise-Firmin Didot à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. de Cherrier.

La même Académie a tenu, le vendredi 20 décembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Miller.

La séance s'est ouverte par le discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Paul Meyer, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Les derniers troubadours de la Provence*, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque nationale par M. Charles Giraud. Paris, 1871, 1 vol. in-8°; 2° *Documents de la littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne.* Paris, 1871, 1 vol. in-8°.

La deuxième médaille à M. l'abbé C. Chevalier, pour ses *Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire.* Tours, 1871, 1 vol. in-8°.

La troisième médaille à M. Bonvalot, pour ses *Coutumes de la haute Alsace, du Val d'Orbey, de l'Assise et du Val de Rosemont.* Colmar, 1865-1870, 4 brochures in-8°.

Des mentions honorables ont été accordées :

1° A M. Gabriel Monod, pour ses *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°;

2° A M. René de Maulde, pour son *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la renaissance.* Orléans, 1871, 1 vol. in-8°;

3° A M. Beuquet, pour ses *Fastes de Rouen, poëme latin, par Hercule Grisel.* Rouen, 1870, 1 vol. in-4°;

4° A M. Darsy, pour ses *Bénéfices de l'Église d'Amiens.* Amiens, 1871, 1 vol. in-4°;

5° A M. l'abbé C. U. J. Chevalier, pour ses *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, et son *Inventaire des archives des dauphins du Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*. Colmar et Lyon, 1871, 1 brochure et 1 vol. in-8°;

6° A M. Rœsseler, pour son *Essai des classifications archéologiques et monumentales, arrondissement du Havre* (manuscrit).

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été décerné à M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, pour son ouvrage intitulé : *Imitation des monnaies au type esterling, frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle.* Nancy, 1871, in vol. in-8°, accompagné de 36 planches.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le premier prix à M. Gaston Paris, pour son ouvrage intitulé : *La Vie de saint Alexis, poëme du XIe siècle, et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

Le second prix à M. Léon Gautier, pour son ouvrage intitulé : *La Chanson de Roland.* Tours, 1772, 3 vol. in-8°.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix prorogé en 1872, la question suivante : « Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himya- « rites connues jusqu'à ce jour. »

Un seul mémoire a été déposé. L'Académie, à titre d'encouragement, accorde à son auteur, M. Joseph Halévy, une somme de 2,500 francs.

Prix de la Fons-Mélicocq. — M. de la Fons-Mélicocq a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de 600 francs, pour fonder un prix d'une valeur de 1,800 francs, qui sera donné tous les trois ans « au meilleur ouvrage sur l'his- « toire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). »

L'Académie, pour la première fois, décerne le prix à M. E. de Lépinois, pour son ouvrage intitulé : *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont et de Beauvoisis du XIe au XIIIe siècle.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé en 1874 le sujet de prix suivant :

« Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge. »

« Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de « ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diploma- « tiques dont l'âge et le pays sont exactement connus. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873.

Le prix est de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie a proposé, pour le concours de 1874, le sujet suivant :

« Rechercher d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des « guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres « princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avé- « nement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.).

« L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne « les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir, autant que pos- « sible, les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers « l'Asie Mineure. »

Les mémoires devront être déposés au 31 décembre 1873.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1875, la question nouvelle suivante : « Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus an-« ciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand. »

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1875.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé en 1874 le sujet suivant : « Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou iné-« dites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les méro-« vingiens. Déterminer à quelles dates elles ont été composées. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1873.

L'Académie a proposé, pour le concours de 1875, le sujet suivant : « Recueillir les « noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, « tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher « d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1874.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1874, la question suivante : « Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans « le sein de l'Islamisme. »

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1874.

Prix Fould. — Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

Prix de la Fons-Mélicocq. — Ce prix ayant été décerné pour la première fois cette année, un nouveau concours aura lieu en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 1er janvier 1875.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour « un ouvrage de bibliographie savante « que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus « digne de cette récompense. »

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné, pour la première fois, en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique ; elle le proroge aujourd'hui jusqu'en 1874, en l'appliquant à *l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement, seront admis au concours et devront être déposés avant le 1er janvier 1874.

L'Académie rappelle que le prix doit être décerné pour la seconde fois, la même année, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'*Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages,* etc.

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait, par exemple, une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la Géographie de la Terre sainte, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.*

Les ouvrages devront être déposés avant le 1er janvier 1874.

Archivistes paléographes. — L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés archivistes paléographes pour l'année 1872, sont :

MM. 1° Roy (Claude-Jules-Victor); 2° Reynaud (Marie-Michel-Félix); 3° Musset

(Paul-Louis-Eutrope-Georges); 4° Theilhard (Alexandre-Victor-Emmanuel); 5° Masset (Alfred-Charles-Paul); 6° Landy (André).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. Mandrot (Bernard-Édouard); Fabre (Alphonse-Camille); Budinski (Alexandre-Charles-Auguste).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Hauréau, vice-président de l'Académie, a lu un mémoire sur Grégoire IX et la philosophie d'Aristote.

M. de Wailly, membre de l'Académie, a terminé la séance par la lecture d'un mémoire intitulé : Ville Hardouin et Joinville.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 11 novembre 1872, l'Académie des sciences a accepté la démission de M. le comte Jaubert, membre libre de cette Académie.

Le 26 février dernier, la même Académie a élu associés étrangers : M. Airy en remplacement de M. Herschel, décédé le 11 mai 1871, et M. Agassiz en remplacement de M. Murchison, décédé le 22 octobre 1871.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Schnorr von Carolsfeld, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est mort à Dresde.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXIII° (seconde partie). Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4° de 616 pages. — On trouve dans ce volume les cinq notices ou mémoires dont voici les titres : Poëmes astronomiques de Théodore Prodrome et de Jean Camatère, par M. E. Miller; Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du parlement, de 1269 à 1298, par M. Léopold Delisle; la première Ogdoade de Guillaume du Bellay, par M. B. Hauréau; le Palimpseste de Montpellier, par M. A. Boucherie; *Ἑρμηνεύματα καὶ Καθημερινὴ ὁμιλία* de Julius Pollux, par M. A. Boucherie.

Études historiques sur Moissac, par A. Lagrèze-Fossat, avocat. Tomes I et II. Montauban, imprimerie de Forestié neveu; Paris, librairie de Dumoulin, 1870-1872. deux vol. in-8° de XXI-528 et 550 pages. — La ville de Moissac en Quercy.

aujourd'hui chef-lieu de l'un des arrondissements du département de Tarn-et-Garonne, est connue, dans l'histoire du moyen âge, par les siéges nombreux qu'elle a soutenus et par son importante abbaye, fondée au VIIe siècle et transformée en collégiale au XVIIe. M. Lagrèze-Fossat, qui déjà avait publié quelques travaux partiels sur Moissac, traite le même sujet avec beaucoup plus d'étendue dans les deux volumes qu'il vient de faire paraître. Son ouvrage n'offre pas un récit continu de faits historiques, mais, comme l'indique le titre, une série d'études, qui ont pour objet, dans le premier volume, l'indication et parfois l'analyse des documents manuscrits consultés par l'auteur; la topographie locale; les coutumes de Moissac; les abbés chevaliers (*abbates milites*, avoués ou protecteurs du monastère); les serments féodaux, politiques, judiciaires et professionnels. Le tome second comprend l'histoire de la navigation sur le Tarn et la Garonne dans ses rapports avec l'abbaye de Moissac; un travail sur les cadastres établis dans la ville pour la répartition des impôts, et des recherches intéressantes sur la «communauté» et les institutions municipales de Moissac. Chacune de ces études est suivie de pièces justificatives et de notes. Dans toutes les parties de son ouvrage, M. Lagrèze-Fossat fait preuve d'une érudition réelle et de beaucoup de sagacité dans l'interprétation des documents inédits. Les principales sources qui lui ont fourni les éléments de ses Études historiques sont les archives de l'abbaye et de l'hôtel de ville de Moissac, et deux manuscrits de la Bibliothèque nationale : le cartulaire de Moissac et la chronique d'Aimery de Peyrac, qui fut abbé de ce monastère de 1377 à 1402.

Louis XIII et le Béarn, ou le rétablissement du catholicisme en Béarn et réunion du Béarn et de la Navarre à la France, par M. l'abbé Puyol, chanoine honoraire de Saint-Denis, professeur à la faculté de théologie en Sorbonne, etc. Paris, imprimerie de E. L. de Soye et fils, librairie de Dumoulin, 1872, in-8° de 583 pages. — Dans un récit attachant, bien écrit et bien ordonné, M. l'abbé Puyol fait l'histoire religieuse et politique du Béarn depuis l'établissement du calvinisme en ce pays jusqu'à la réunion à la couronne de France sous Louis XIII. Les documents et surtout les mémoires contemporains ont été consultés par lui avec fruit. Ce livre n'est pas non plus sans intérêt en ce qui touche l'histoire générale de la France; on y remarquera particulièrement des portraits tracés avec un véritable talent.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XVIII. Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378, recueillis par Édouard Mallet.... Genève, imprimerie de Ramboz et Schuchardt, librairie de J. Julien; Paris, librairie de A. Allouard, 1872, in-8° de XLVIII-425 pages. — La plus grande partie des documents imprimés dans ce volume provient de la riche collection formée par M. Édouard Mallet, et dont il n'avait pu utiliser que la moindre partie. Ces documents, qu'il avait copiés lui-même sur les textes originaux dans les archives de Genève et de Turin, devaient servir de base et de pièces justificatives à une étude approfondie de l'histoire de Genève au XIVe siècle. La Société d'histoire de cette ville, chargée de les mettre en œuvre, s'est livrée à une série de travaux qui avaient eu déjà pour résultat l'impression d'environ cinq cents chartes et statuts municipaux antérieurs à l'année 1312. MM. Paul Lullin et Charles le Fort, reprenant cette tâche interrompue depuis plusieurs années, commencent dans ce volume la publication de principaux documents relatifs à l'histoire de

Genève à partir de 1312. L'abondance des matériaux les a conduits à n'imprimer que les pièces inédites concernant directement la ville de Genève, ses évêques, ses institutions politiques et ecclésiastiques. L'index des pièces éditées a été complété par le sommaire des documents déjà imprimés, de manière à fournir l'indication chronologique de tous les matériaux relatifs à la même période de l'histoire de Genève. Le *cartulaire* se trouve ainsi accompagné d'un *régeste*. Les trois épiscopats auxquels correspond ce volume n'ont fourni aux historiens locaux qu'un petit nombre de pages consacrées presque entièrement au dernier de ces prélats, Guillaume de Marcossey. Grâce à MM. Paul Lullin et Charles le Fort, la publication de deux cents pièces inédites mises en rapport chronologique avec un nombre au moins égal de documents dont plusieurs ont été, jusqu'ici, peu étudiés, jettera une nouvelle lumière sur une portion importante des annales génevoises. Dans une introduction étendue, placée en tête du volume, les éditeurs font ressortir les faits principaux que révèlent les matériaux recueillis, et signalent à l'attention celles des pièces publiées qui peuvent le mieux éclairer les anciennes institutions de la ville de Geneve.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1872.

I. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Coup d'œil sur quelques ouvrages récents qui concernent l'histoire et la grammaire de la langue latine. Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache, von W. Corssen, zweite umgearbeitete Ausgabe. Leipzig, 1868-1870, 2 vol. grand in-8°. — Kritische Beiträge zur lateinischen Formenlehre, von W. Corssen. Leipzig, 1863, in-8°. — Kritische Nachträge zur lateinischen Formenlehre; von W. Corssen, Leipzig, 1866, in-8°. — Der Vokalismus des Vulgärlateins, von H. Schuchardt. Leipzig, 1866-1868. 3 vol. in-8°. — Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie in ihrem Verhältniss zur Schule, von W. Brambach. Leipzig, 1868, in-8°. — 1er article de M. Egger, juillet, 421-436. — 2e et dernier article, septembre, 566-576.

Nouveau dictionnaire grec-français, ouvrage rédigé d'après les plus récents travaux de philologie grecque, contenant : 1° les mots de la langue grecque, etc., et précédé d'une introduction à l'étude de la langue et de la littérature grecques, comprenant : 1° un résumé de l'histoire de la littérature grecque, etc., par A. Chassang, maître de conférences de langue et de littérature grecques à l'École normale supérieure. Paris, 1870, grand in-8° de IX-152 et 1168 pages. — Greek Lexicon of the romane and byzantine periode (from B. C. 146 to A. D. 1100). By E. A. Sophocles. Boston, Little, Brown and Company. 1870, grand in-4° de XIV-1188 pages. — 1er article de M. Miller, juin, 383-397. — 2e et dernier article, juillet, 437-448.

Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France. Paris, 1872. Septembre, 599-600.

II. — LITTÉRATURE MODERNE.

La chanson de Roland, texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique, par Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, avec eaux fortes, par Chifflart et V. Foulquier, et un fac-simile. Tours, 1872. 2 vol. in-8°. Février, 128-129.

Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (poésies et musique), publiées sous les auspices de la Société des sciences, lettres et arts de Lille, par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. Lille, 1872. in-4° de LXXIV-440 pages et une planche chromo-lithographique. Septembre, 597-598.

Petits poëmes, par Édouard Grenier; ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, 1871, in-12 de 270 pages. Février, 130-131.

Poëmes barbares, par Leconte de Lisle; édition définitive, revue et considérablement augmentée. Paris, 1872, in-8° de 350 pages. Février, 130.

La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne. Étude sur les origines de la langue française, par M. H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut. Troyes, 1872, in-8° de 165 pages. Juin, 402-403.

Appendice au dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée... par Paul Perny, M. A. de la congrégation des missions étrangères. Paris, 1872, in-4° de IV-270 pages et II-173 pages. Juillet, 456-458.

Projet d'une réforme dans l'enseignement des langues anciennes, par M. A. Théry, inspecteur général honoraire de l'instruction publique. Paris, 1872, in-8° de 32 pages. Août, 527-528.

Essai de grammaire comparée des langues germaniques : phonétique, formation des mots; le Nom, par Louis de Backer. Senlis, 1872, in-8° de 68 pages. Juin, 400.

Histoire de la littérature romaine, par Paul Albert, maître de conférences à l'École normale supérieure. Corbeil, 1871, 2 vol. in-8° de 388 et 472 pages. Juin, 401.

SCIENCES HISTORIQUES.

Histoire des Albigeois. Les Albigeois et l'inquisition, par Napoléon Peyrat. Saint-Germain, 1870, 2 volumes in-8° de 418 et 419 pages. Février, 131.

Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis; état du domaine royal en Poitou (1260), publié d'après un manuscrit des Archives nationales, par A. Bardonnet. Niort, 1872, in-8° de VI-142 pages. Juin, 402.

Vie religieuse et militaire au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, ouvrage illustré de 15 planches chromo-lithographiques et de plus de 400 gravures. Paris, 1872, grand in-8° de VI-584 pages. Novembre, 738-739.

Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), ouvrage illustré de 15 planches chromo-lithographiques exécutées par F. Kellerhoven, et de 440 gravures. Paris, 1871, grand in-8° de IV-599 pages. Janvier, 63.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, publié par Ch. Piot, archiviste-adjoint aux Archives générales du royaume, tome I. Bruxelles, 1870, in-4° de 682 pages. Mars, 195.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne, avec un essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr, pour la Société de l'histoire de France, par M. L. de Mas Latrie. Nogent-le-Rotrou, 1871, in-8° de XLIV-587 pages. Avril, 265-266.

Histoire d'Allemagne. Origines de l'Allemagne et de l'empire germanique, avec introduction générale et cartes géographiques, par Jules Zeller, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique. Paris, 1872, in-8°. — 1[er] article de M. Maury, septembre, 533-549.

Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815, par Édouard Sayous, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Versailles, 1872, in-12 de XIV-285 pages. Avril, 267-268.

L'Autriche-Hongrie, ses institutions et ses nationalités, par Daniel Lévy. Paris, 1871, in-12 de XXXI-311 pages et 2 planches. Février, 131-132.

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. Textes latins, chroniques des religieux des Dunes; Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But, publiées par M. le baron de Kervyn de Lettenhove, membre de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, 1872, in-4° de XVIII-778 pages. Mars, 194-195.

La Serbie. Kara-George et Milosch, par Saint-René Taillandier, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, 1872, in-8° de XII-413 pages. Juin, 400.

Hanes Cymry America... gan y Parch. R. D. Thomas. (Histoire des Gallois d'Amérique... par le Rév. R. D. Thomas.) I[er] vol. Utica (État de New-York), 1872, in-8° de VI-179-171-177-8 et 16 pages. Juillet, 467-468.

La province de Québec et l'émigration européenne. Publié par ordre du gouvernement de la province de Québec. Québec, 1870, in-8° de 142 pages et une carte. Avril, 268.

Vie intime de saint Louis, roi de France, par R. P. L. J. M. Cros, de la compagnie de Jésus. Toulouse, 1872, in-12 de LXXIV-403 pages. Août, 530-531.

Vita sancti Bertini metrica, Simone auctore. Vie de saint Bertin, en vers, composée par Simon, transcrite du manuscrit original, avec une notice préliminaire et des notes, par M. François Morand, membre non résidant du comité des travaux historiques. Paris, 1872, in-4° de 43 pages. Juin, 402.

Castromediano (dal vol. XVIII della Collana di scrittori di Terra d'Otranto. Lecce, Tip. editrice Salentina). Lecce, 1871, in-12. — 1er article de M. Maury, juin, 363-371. — 2e et dernier article, août, 491-505.

Les monuments de la Sicile. Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte, mesurés et dessinés par Hittorff et Zanth, suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs, par Hittorff, 1 vol. in-4° avec un atlas de 89 planches. — 2e article de M. Beulé, janvier, 16-28. — 3e article, février, 84-95. — 4e et dernier article, 164-178. (Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1871.)

Les vases peints de la Grèce propre. Griechische Vasenbilder, herausgegeben von Henrich Heydemann. Berlin, Verlag von Th. Chr. Fr. Enslin, 1870. — Griechische und sicilische Vasenbilder, herausgegeben von Otto Benndorf, erste und zweite Lieferung. Verlag von I. Guttentag in Berlin, 1869-1870. — 1er article de M. Albert Dumont, septembre, 577-596. — 2e article, décembre, 793.

Inscriptions locriennes. *Ἐποίκια Λοκρῶν γράμματα τὸ πρῶτον ὑπό* I. N. *Οἰκονομίδου ἐκδοθέντα καὶ διαλεῦκαθεντα.* Patto colonario de' Locri per la prima volta pubblicato ed illustrato da G. N. Economides, *ἐν Ἀθέναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου* X. N. *Φιλαδελφέως,* 1869, in-4°. — Lokrische Inschrift von Naupaktos aus der Sammlung Woodbouse nach der Originalausgabe von J. N. Oikonomides bearbeitet von Wilhelm Vischer (extrait du Rheinisches Museum, nouv. série, vol. XXVI); Bonn, 1871, in-8°. — D. Chiasotès, *Ἐποίκια Λοκρῶν γράμματα ὑπὸ* B. *Φισχέρου*, analyse publiée en grec dans la Pandora d'Athènes, nos 503, 504, 507, 509. — G. Curtius, Die neue Lokrische Inschrift, dans les Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik, II, 1. Leipzig, 1869, in-8°. — Fr. Allen, De dialecto Locrensium, dans le même recueil, III, 2; 1870. — Article de M. Egger, janvier, 29-39.

La Galatie et la Bithynie. Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie et de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, par MM. Georges Pernot, Édouard-Guillaume et Jules Delbet. Paris, 1862-1872. 1 vol. gr. in-4° et 1 vol. de planches. — 1er article de M. Beulé, décembre, 765.

Une stèle du temple de Jérusalem, découverte et publiée par M. Charles Clermont-Ganneau. Paris, 1872, in-8° de 32 pages, avec gravures et 1 planche. Septembre, 597.

La stèle de Dhiban, ou stèle de Mesa, roi de Moab, 896 ans avant Jésus-Christ. Lettres à M. le comte de Vogüé, par Charles Clermont-Ganneau. Paris, 1870, in-4° de 60 pages, avec planche et carte. Juillet, 462-463.

Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines, et, en particulier, dans le cimetière de Calliste, par J. Spencer Northcote et W. R. Brownlow, traduit de l'anglais, avec des additions et des notes, par Paul Allard, et précédé d'une préface, par M. de Rossi. Paris, 1872, grand in-8° de XVI-517 pages, avec gravures et planches de chromo-lithographie. Août, 525-527.

Études d'archéologie celtique. Notes de voyages dans les pays celtiques et scandinaves, par Henri Martin, membre de l'Institut. Paris, 1872, in-8° de IV-426 pages. Mars, 191-192.

Revue celtique, publiée avec le concours des principaux savants des Iles-Britanniques et du continent, et dirigée par H. Gaidoz, professeur de géographie et d'ethnographie à l'École des sciences politiques de Paris, etc., t. I, 2e fascicule. Nogent-le-Rotrou, 1871, in-8° de 112 et 16 pages. Février, 129-130. Tome I, 3e et 4e fascicule, 1872, 1 vol. de XVI-506 pages. Octobre, 666-667.

Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides, par F. de Saulcy, membre de

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

romanæ. Berolini, 1860. — Jaffé. Monumenta gregoriana. Berolini, 1865. — Giesebrecht; Die Gesetzgebung der römischen Kirche zur Zeit Gregors VII. (Annuaire historique de Munich, 1866.). — Le Pape et le Concile, traduit de l'allemand, par Giraud-Teulon. Paris, 1869. — 1er article de M. Rocquain, avril, 252-263. — 2e et dernier article, mai, 299-315.

La philosophie de Malebranche, par Léon Ollé-Laprune, professeur de philosophie au lycée de Versailles. Saint-Cloud, 1870, 2 vol. in-8° de XI-651 et 505 pages. Mars, 189-190.

Histoire de la philosophie europeenne, par Alfred Weber, professeur de philosophie. Strasbourg, 1872, in-8° de VI-604 pages. Juin, 399.

Essai de philosophie analytique, par Hippolyte Delaperche, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, 1872, in-8° de 445 pages. Juillet, 462.

Le Mythe de Votan, étude sur les origines asiatiques de la civilisation americaine, par H. de Charencey. Alençon, 1871, in-8° de 144 pages. Juillet, 464.

Eschyle, Xénophon et Virgile. Études philosophiques et litteraires, par V. Courdavaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai. Douai, 1872, in-8° de X-368 pages. Juillet, 464-465.

Le dualisme ou la métaphysique déduite de l'observation, par le général Noizet. Paris, 1872, mai, 338.

Essais sur l'histoire des religions, par Max Müller, associé etranger de l'Institut, professeur à l'Université d'Oxford, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Georges Harris. Orléans, 1872, in-12. Octobre, 665-666.

L'homme devant ses œuvres, par Jean l'Ermite. Paris, 1872, in-12 de VIII-381 pages. Novembre, 740.

Étude sur l'administration des finances de l'empire romain dans les derniers temps de son existence, pour servir d'introduction à l'histoire des institutions financières en France, par Léon Bouchard. Arras, 1871, in-8° de XIX-526 pages. Avril, 266.

L'instruction publique aux États-Unis. Écoles publiques, colléges, universités, écoles spéciales; rapport adressé au ministre de l'Instruction publique, par C. Hippeau, professeur honoraire de Faculté. Paris, in-12 de XII-467 pages, avec gravures. Juin, 401-402.

Le mal social et ses remèdes pretendus. Études critiques en faveur du vrai remède, par Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, membre de l'Institut. Rennes, 1872, in-8° de 47 pages. Septembre, 598-599.

L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps, par M. F. Le Play, avec trois appendices, par MM. E. Cheysson, F. Le Play, et C. Jannet. Paris, 1871, in-12 de XXVII-318 pages. — La paix sociale... réponse aux questions qui se posent dans l'Occident depuis les désastres de 1871, par le même. — Introduction. Tours, 1871, in-12 de VIII-76 pages. Janvier, 63-64.

La Commune et ses auxiliaires devant la justice, par M. Leonce Dupont. Paris, 1871, in-12 de XV-319 pages. Mars, 193.

De l'organisation judiciaire en France, par O. Barrot, de l'Institut. Abbeville, in-12 de 247 pages. Juillet, 459.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Théorie mathématique de l'électricité. Kirchhoff. Ueber den Durchgang eines

Commission des canaux. Lettre des commissaires des canaux à l'honorable secrétaire d'État, au sujet de la navigation intérieure du Canada. Ottawa, 1871, grand in-8° de 329 pages, avec cartes et plans. Mai, 340.

Annual report of the board of the smithsonian Institution. Rapport annuel du bureau des directeurs de l'Institut smithsonien, pour l'année 1869. Washington, 1871, 1 vol. in-4° de 430 pages. Mars, 195-196.

Lettre de M. L. Am. Sédillot. Septembre, 662-663.

Note de M. Bertrand, relative à une lettre de M. L. Am. Sédillot. Septembre, 663-664.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés. Octobre, 664-665.

Académie française. Mort de M. Gratry, février, 663. — Réception de M. Duvergier de Hauranne, mars, 189. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, août, 521-525.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. de Cherrier. Élection de M. A. F. Didot, décembre, 809. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, décembre, 809.

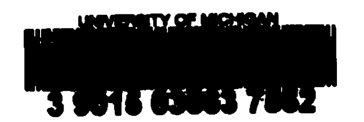
Académie des sciences. Élection de M. Mangon. Mort de M. Combes, janvier, 61. — Mort de M. Stanislas Laugier, février, 127. — Élection de M. Rolland. Mort de MM. Ernest Laugier et Duhamel, avril, 264. — Élection de M. Tresca, mai, 337. — Mort de M. le maréchal Vaillant. Élection de M. Sédillot, juin, 397-398. — Mort de M. Delaunay, août, 525. — Mort de M. Babinet, octobre, 665. — Séance publique pour 1870 et 1871. Prix décernés et proposés, novembre, 728-733. — Démission de M. le comte Jaubert, décembre, 812. — Élection de MM. Airy et Agassiz, décembre, 812.

Académie des beaux-arts. Élection de M. Massé, janvier, 61. — Mort de M. Vaudoyer, février, 127. — Élection de M. Ballu. Mort de M. Forster, juin, 398. — Mort de M. Carafa, juillet, 456. — Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés, novembre, 733-737. — Mort de M. Schnorr von Carolsfeld, décembre, 812.

Académie des sciences morales et politiques. Élection de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire. Élection de M. Calmon, février, 127. — Mort de M. Cochin, mars, 189. — Élection de M. Quételet et de lord Stanhope. Élection de M. Martha, juin, 398.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.


UNIVERSITY OF MICHIGAN

